



**HAL**  
open science

# Les Frondeuses : l'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661

Sophie Vergnes

► **To cite this version:**

Sophie Vergnes. Les Frondeuses : l'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661. Histoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2012. Français. NNT : 2012TOU20054 . tel-00760092

**HAL Id: tel-00760092**

**<https://theses.hal.science/tel-00760092v1>**

Submitted on 3 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail)

Cotutelle internationale avec :

---

**Présentée et soutenue par :**  
**Sophie VERGNES**

Le samedi 22 septembre 2012

**Titre :**

Les Frondeuses. L'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661

---

ED TESC : Histoire

**Unité de recherche :**  
FRAMESPA

**Directeur(s) de Thèse :**

Madame Sophie CASSAGNES-BROUQUET, professeur à l'Université de Toulouse II-Le Mirail  
Monsieur Joël CORNETTE, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis

**Rapporteurs :**

Madame Katia BÉGUIN, maître de conférences H.D.R. à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne  
Monsieur Nicolas LE ROUX, professeur à l'Université de Lyon II-Lumière

**Autre(s) membre(s) du jury :**

Monsieur Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine  
Monsieur Didier FOUCAULT, professeur à l'Université de Toulouse II-Le Mirail



## Remerciements

Je voudrais dire ici toute ma gratitude à l'égard de ceux qui m'ont apporté aide, conseil et soutien pendant les six années qu'a duré la préparation puis la rédaction de cette thèse.

Mes premières pensées vont à Sophie Cassagnes-Brouquet et Joël Cornette qui ont accepté d'en reprendre la direction à l'automne 2009. Leur disponibilité, leur écoute, leurs conseils bienveillants ont été l'une de mes plus précieuses ressources pendant les trois dernières années de ce doctorat. Joël Cornette m'a accueillie dans son séminaire de l'université de Paris VIII : qu'il en soit ici vivement remercié, de même que l'ensemble des participants à ce séminaire.

Je voudrais aussi exprimer ma dette à l'égard des enseignants du département d'histoire de l'Université de Toulouse Le Mirail qui, après avoir assuré ma première formation d'historienne en licence, en maîtrise et lors des cours de préparation à l'agrégation, m'ont chaleureusement accueillie parmi eux comme allocataire-monitrice puis ATER de 2006 à 2011. Leur intérêt, leurs conseils et leur soutien m'ont été d'un puissant secours. De même, je voudrais manifester ma reconnaissance aux initiatrices du groupe Olympe de Gouges ainsi qu'aux membres du réseau Arpège. En organisant rencontres, journées d'études et séminaires, ils m'ont permis de prendre contact avec d'autres chercheurs et chercheuses sur les questions de genre et m'ont donné l'occasion de présenter mes propres travaux. La SIEFAR (Société Internationale pour l'Étude des Femmes d'Ancien Régime) m'a aussi beaucoup apporté et je tiens à en remercier ici les membres. Ma gratitude va aussi aux historiens et historiennes de tous horizons qui m'ont fait l'honneur de s'intéresser à mes recherches, m'ont aiguillée dans le dédale de la documentation et ont relu certains de mes articles.

Je voudrais également dire ma reconnaissance à tous ceux qui ont eu l'amitié et la patience de relire cette thèse : Damien Brotto, Amélie Cabanial, Elsa Cavalié, Céline Colvin, Soizic Croguennec, Muriel Gauthier, Fanny Gillet, Marie-Christine Lacroux, Fabien Salesse, Nelly Vergnes, Christelle Vriet, et surtout Maxime Lacoste, qui a relu la totalité de ces deux volumes et supervisé la mise en page.

J'adresse mes remerciements, enfin, à tous ceux, parents, collègues et amis, qui ont partagé mes joies et apaisé mes doutes de chercheuse pendant ces six années. Maxime m'a apporté un soutien inestimable.

Cette thèse est dédiée à la mémoire des Professeurs Thierry Wanegffelen et Michel Taillefer. Le second a été le directeur de ma maîtrise, soutenue en 2002, et de mon Master II, soutenu en 2006. Il s'est éteint en février 2011 mais je tiens à lui manifester ici ma reconnaissance pour avoir guidé avec autant de gentillesse que de rigueur mes premiers pas sur les sentiers de la recherche historique.

Le Professeur Waneffelen a assuré la direction de cette thèse de septembre 2006 jusqu'à sa disparition en avril 2009. Malgré la maladie, il s'est montré remarquablement présent et ses réflexions sur le pouvoir féminin au début de l'époque moderne ont largement guidé et enrichi mon propre questionnement. Ce travail lui doit beaucoup.



## Résumés

Ce travail de recherche s'intéresse au rôle politique des femmes de l'aristocratie dans la Fronde et aux représentations dont il fait l'objet au XVII<sup>e</sup> siècle, de façon à en faire apparaître les enjeux politiques, sociaux et culturels. Les actions accomplies, mais surtout les discours, les mises en scène et, plus généralement, toutes les stratégies de communication qu'emploient les Frondeuses et leur entourage pour intervenir dans la guerre civile sont examinés, de mêmes que les témoignages des contemporains. Or, les sources écrites et la documentation iconographique révèlent une conception du pouvoir, du champ d'action des femmes et des rapports entre femmes et pouvoir bien plus ouverte et audacieuse que ne le laisse entendre la règle de l'exclusif masculin. Tous les projets politiques auxquels participent ces femmes, une quinzaine environ, sont considérés, du début de la régence d'Anne d'Autriche en 1643 à l'avènement du règne personnel de Louis XIV en 1661. Deux modes d'action principaux apparaissent : les interventions à caractère militaire des Amazones de la Fronde d'une part, celles qui relèvent de la diplomatie occulte accomplies par les « intrigantes » d'autre part. L'examen des moyens employés conduit à souligner l'ancrage des Frondeuses dans des réseaux familiaux, amicaux et clientélares puissants où elles occupent des positions stratégiques. Pour plusieurs d'entre elles, l'analyse des actes et des discours avant, pendant et après les troubles civils pose la question d'une éventuelle démarche d'émancipation à caractère féministe.

Mots-clefs : femmes, Fronde, pouvoir, féminisme, Amazones, intrigantes, représentations, réseaux sociaux.

This work aims at analysing the political role played by women of the aristocracy in the Fronde, as well as its representations in the XVII<sup>th</sup> century, in order to highlight what is at stake politically, socially and culturally. The actions accomplished by women, but above all the views expressed about them, and all the communication strategies used by the Frondeuses to take part in the civil war are examined, as well as the strategies they and their contemporaries used to underline the part these women played in the political life. All those points reveal ideas about power, the field of activity of women and the relationships between power and women, which seem to be far more open and daring than the principle of male exclusive rights gives us to understand. All the political projects in which these fifteen women or so took part are taken into account, from the beginning of Ann of Austria's regency in 1643 to the eve of Louis XIV's personal reign in 1661. Two main means of action appear: the Amazons of the Fronde used military methods whereas the intriguers used diplomatic ones. A closer look at their behaviours leads to underline how deeply the Frondeuses were rooted in powerful networks of families, friends and clientage, where they held strategic positions. For several of them, the analysis of actions and discourses before, during and after the upheaval questions a possible attempt at feminist emancipation.

Key words: women, Fronde, power, feminism, Amazons, intriguers, representations, social networks.



## Sommaire

INTRODUCTION.....	11
PREMIÈRE PARTIE Témoins, témoignages et mémoires des Frondeuses.....	27
Chapitre premier Les Frondeuses : histoire d'un mythe .....	31
Chapitre II Du mythe à la réalité : retour aux sources .....	101
DEUXIÈME PARTIE Le règne des femmes .....	159
Chapitre III Une femme au sommet de l'État .....	163
Chapitre IV L'école des Frondeuses .....	225
TROISIÈME PARTIE Les Frondeuses : actions et représentations .....	289
Chapitre V Les Amazones de la Fronde.....	293
Chapitre VI Intrigantes et médiatrices .....	393
QUATRIÈME PARTIE Lien social, guerre civile et émancipation féminine.....	517
Chapitre VII Liens de famille.....	521
Chapitre VIII Les femmes dans les partis frondeurs.....	597
CINQUIÈME PARTIE Les Frondeuses après 1652 .....	673
Chapitre IX La « démolition » de l'héroïne .....	677
Chapitre X Fronder après la Fronde .....	725
CONCLUSION .....	785



## Note sur les Sources

Dans les pages qui suivent l'orthographe et la syntaxe des citations issues de documents manuscrits ou imprimés rédigés au XVII<sup>e</sup> siècle ont été harmonisées et modernisées pour répondre aux règles d'écriture contemporaines. Plusieurs raisons nous ont conduits à faire ce choix.

D'une part, l'orthographe et la syntaxe sont encore peu fixées au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, si bien qu'elles varient considérablement d'un texte à l'autre et parfois à l'intérieur d'un même document, en particulier lorsque des femmes, souvent moins instruites que les hommes, en sont les auteurs. Étant donné l'abondance des citations contenues dans cette thèse, il nous a paru utile d'en faciliter ainsi la lecture et la compréhension.

D'autre part, certains des textes que nous citons ont fait l'objet de recopiations ou d'éditions modernes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en particulier les textes littéraires. Le plus souvent, ils ont été modernisés à cette occasion et c'est aujourd'hui cette version qui sert de référence. Il nous a donc paru que leur confrontation avec des documents demeurés manuscrits dont nous aurions conservé l'orthographe aurait donné l'impression infondée d'une langue différente et d'une plus grande modernité des textes littéraires.

Comme il n'est cependant pas inintéressant de lire les textes des Frondeuses tels qu'elles les écrivirent et de commenter non seulement l'orthographe et la syntaxe mais aussi la graphie, nous avons rassemblé une lettre de dix d'entre d'elles en annexe VI dans un petit dossier incluant le *fac-simile* de la lettre ainsi qu'une retranscription sans modernisation.



# **INTRODUCTION**



« Une maladie infantile de l'absolutisme », c'est ainsi que Denis Richet qualifie la Fronde dans *La France moderne. L'esprit des institutions*, paru pour la première fois en 1973<sup>1</sup>. Cette formule, quoique très éloquente, est pourtant de nature à fausser les perspectives car elle invite à prendre l'histoire à rebours et semble présenter le triomphe de l'absolutisme comme un phénomène nécessaire et inéluctable<sup>2</sup>. Qu'est-ce qu'une maladie infantile ? Il s'agit de troubles graves et parfois mêmes mortels mais, une fois surmontés, ils sont de nature à immuniser l'organisme qui en a été victime contre toute nouvelle affection du même type. La Fronde n'est donc pas considérée pour elle-même mais en tant qu'elle immunise la monarchie française contre les soulèvements populaires, bourgeois, parlementaires et nobiliaires et lui permet ainsi de devenir absolue et incontestée ou presque du temps de Louis XIV. Cette analyse, pour juste qu'elle puisse être, n'en demeure pas moins impuissante à rendre compte des troubles civils qui agitèrent la France de 1648 à 1653. Elle occulte en particulier l'intérêt que peuvent représenter les conceptions alternatives de la monarchie défendues par les Frondeurs, les motifs de leurs ambitions réformatrices ou conservatrices, la teneur de leurs projets politiques, tout comme leurs modes d'action contestataire, quelles qu'en soient les limites et les failles<sup>3</sup>. Elle réduit considérablement la portée de la Fronde en la présentant d'emblée comme un mouvement vaincu et destiné à l'être, comme un mouvement d'arrière-garde.

---

<sup>1</sup> Denis Richet, *La France moderne. L'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1973, p. 112-114.

<sup>2</sup> Sur l'historiographie de la Fronde, consulter Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

<sup>3</sup> Voir Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, particulièrement le propos introductif.

En réalité, les décès successifs du cardinal de Richelieu, le 4 décembre 1642, et du roi Louis XIII, le 14 mai 1643, le jeune âge de son successeur Louis XIV, qui a alors cinq ans seulement, et le manque d'expérience d'Anne d'Autriche, qui gouverne en son nom comme régente, sont perçus par les contemporains comme autant de facteurs susceptibles de remettre en cause l'évolution absolutiste de la monarchie française engagée au début du siècle. Ces conditions nouvelles paraissent susceptibles de favoriser le succès de solutions politiques alternatives, plus ouvertes aux contre-pouvoirs que représentent les hommes de Robe, les grandes maisons princières mais aussi la noblesse seconde, voire la bourgeoisie de Paris et celle des grandes villes de province.

La mémoire exacerbée de l'échec provient en grande partie de la très grande complexité de la Fronde dans son déroulement événementiel, du manque de clarté des objectifs poursuivis par les principaux partis contestataires, qui changent plusieurs fois d'alliance au cours des cinq années que dure la guerre civile, semblant ainsi se conduire sans but, mais aussi des excès de langage et de comportement qui donnent au conflit l'apparence d'une foire d'empoigne ou d'un théâtre de marionnettes. Par bien des aspects, en effet, la Fronde ressemble à une brutale poussée de fièvre, à un épisode de délire incontrôlé, bientôt apaisé et guéri par la reprise en main d'un monarque devenu majeur et capable de régner seul.

Pourtant, comprendre la Fronde et tenter d'en saisir les enjeux sans se contenter de ces images ni verser dans la téléologie nécessite d'abord de reprendre ses principales articulations chronologiques en remontant au début de la régence d'Anne d'Autriche, en mai 1643. Dès cette date, les pouvoirs concurrents relèvent la tête. La régente envoie un signal de fermeté très fort lorsqu'elle choisit pour premier ministre le cardinal Mazarin, à juste titre considéré comme le successeur de Richelieu. Cependant, la cour est livrée à une agitation tumultueuse où les grandes maisons aristocratiques cherchent à supplanter le nouveau ministre et se disputent la faveur de la régente. Les bourgeois de Paris et les magistrats des cours souveraines, excédés par la politique fiscale du surintendant Particelli d'Emery, destinée à financer la guerre franco-espagnole, expriment de plus en plus clairement leur mécontentement. Du 30 juin au 9 juillet 1648, les membres de ces cours réunis en une unique assemblée rédigent la Charte de la chambre Saint-Louis, un véritable programme de réforme du système politique français qui constitue une profonde remise en question de l'inflexion absolutiste donnée à la royauté française par Richelieu. La régente riposte en faisant arrêter deux des principaux meneurs du parlement le 26 août 1648 à l'occasion du *Te Deum* donné à Notre-Dame de Paris pour célébrer la victoire de Lens. Mais il s'en suit une première phase de

rébellion au cours de laquelle la capitale se couvre de barricades. Sous la pression populaire, la régente est contrainte d'élargir les prisonniers dès le 28 août et de céder une première fois face à ses opposants. Ces « journées des barricades » ouvrent la première phase de la Fronde, dite parlementaire. Mais cet adjectif n'est pas le mieux choisi, car les différents clans qui se sont formés parmi la noblesse du royaume profitent aussi de ce conflit pour faire entendre leurs doléances et leurs ambitions en s'alliant aux hommes de loi ou à la régente.

De janvier à mars 1649, le siège de Paris, conduit par Condé, premier prince du sang, sur ordre d'Anne d'Autriche et de Mazarin, afin de mettre un terme à l'opposition parlementaire, offre aux aristocrates mécontents l'occasion de faire leur entrée dans la guerre civile. Les ducs de Bouillon, Noirmoutier, Elbeuf, Beaufort et Longueville, les princes de Conti et de Marsillac, le maréchal de La Mothe rejoignent les assiégés et commandent leurs troupes. Au bout de quelques mois, la supériorité militaire de Condé aboutit à la victoire provisoire du gouvernement légitime sur les rebelles. Cependant, les traités de Rueil (11 mars 1649) et de Saint-Germain (1<sup>er</sup> avril 1649) ne font que refermer une parenthèse et ne résolvent pas durablement le conflit, qui s'est déjà étendu à la Normandie, tandis que des dissensions importantes entre le gouverneur et la population locale apparaissent en Provence et en Guyenne.

Dans les mois qui suivent, les prétentions excessives de Condé, qui se présente comme le sauveur de la monarchie, révèlent que le pouvoir royal est toujours le jouet de factions rivales. Alors, la vieille Fronde, issue du parti des assiégés de 1649 et menée par le coadjuteur de l'archevêque de Paris, Jean-François-Paul de Gondi, se solidarise temporairement avec le pouvoir royal pour favoriser l'emprisonnement du prince, de son frère Conti et de son beau-frère le duc Longueville en janvier 1650. Une seconde phase du conflit s'ouvre alors. Elle oppose désormais la cour au parti des Princes formé par les proches des prisonniers en vue d'obtenir leur libération. Parsemés de diverses prises d'armes en Normandie, en Bourgogne, en Guyenne et en Champagne, les événements de la Fronde des Princes mettent à nouveau en évidence la supériorité militaire des royaux. Cependant, à la fin de l'année 1650, le parti des Princes parvient à conclure une alliance avec la vieille Fronde, déçue par les promesses non tenues de la cour. Face à l'« Union des deux Frondes », Mazarin est obligé de céder. Il s'enfuit dans la nuit du 6 au 7 février 1651 et part se réfugier dans l'Empire après avoir libéré les prisonniers.

Mais après leur retour, les cartes sont une nouvelle fois redistribuées. La vieille Fronde, qui s'estime mal récompensée de ses efforts en faveur des princes, se retourne contre eux en se rapprochant de la régente et du ministre en exil. Condé, isolé, fait alors le choix de

l'affrontement armé. Sa retraite à Saint-Maur en juillet 1651 puis son départ pour la Guyenne, dont il est devenu gouverneur, donnent le signal de la dernière phase, dite « Fronde condéenne ». Les royaux se lancent alors à la poursuite du prince félon et celui-ci doit fuir Bordeaux, où il laisse ses partisans, pour remonter vers Paris. Il entre dans la capitale le 2 juillet 1652 au terme de la bataille du faubourg Saint-Antoine. Son succès est spectaculaire mais de courte durée car les Parisiens ne goûtent guère la violence exercée par les Condéens et aspirent à la paix. Après la journée du 4 juillet 1652, au cours de laquelle il fait incendier l'Hôtel de Ville de Paris pour obtenir des ralliements par la terreur, le prince se trouve plus isolé que jamais. Il finit par quitter la capitale le 13 octobre 1652, quelques jours avant le retour du roi, et part se réfugier en Flandres auprès de l'Archiduc des Pays-Bas espagnols. En Guyenne, ses partisans ont réussi à consolider leur position en faisant alliance avec l'Ormée, ce groupe issu de la petite bourgeoisie opposé aux jurats et aux magistrats du parlement, mais aussi avec l'Espagne de Philippe IV. Cependant, la division s'introduit parmi eux et, à l'été 1653, la chute de Bourg-sur-Gironde puis celle de Libourne annoncent la victoire des royaux. Le 20 juillet, les Bordelais demandent la paix, qui est conclue une semaine plus tard. Le 13 août, les troupes royales s'emparent de Villeneuve-sur-Lot, dernière place fondueuse.

Dans les années qui suivent, la pacification est efficace quoique quelques « queues de Fronde » soient observées çà et là dans les provinces du Centre et de l'Ouest, jusqu'à ce que la conclusion de la paix des Pyrénées avec l'Espagne en 1659 puis le décès de Mazarin et la prise de pouvoir personnel de Louis XIV en 1661 en assurent la pérennité<sup>4</sup>.

Si l'on refuse d'écrire l'histoire du point de vue des vainqueurs, c'est à partir des témoignages des Frondeurs eux-mêmes qu'il faut tenter d'éclaircir les motifs et les enjeux de ce complexe enchevêtrement de prises d'armes, de réconciliations de façade et d'alliances entre factions rivales. Le « retour à la Fronde » qu'Yves-Marie Bercé appelle de ses vœux en 1984 se doit d'être aussi un retour aux sources<sup>5</sup>. Les Mémoires qu'ont laissés quelques-uns des principaux protagonistes, l'abondante correspondance des ministres et des secrétaires d'État, les journaux et les relations diverses racontent une histoire bien plus nuancée et complexe que celle d'un combat d'arrière-garde mené par quelques nantis nostalgiques d'une utopique monarchie tempérée. La variété des documents disponibles sur la Fronde et la diversité de leurs apports sont telles que nous n'avons pas cru pertinent d'en faire une

---

<sup>4</sup> Sur la chronologie consulter Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, P.U.F., 1984, Orest Ranum, *The Fronde : a French Revolution 1648-1652*, New York, W.W. Norton, 1993, traduit en français : *La Fronde*, Paris, Seuil, 1995 ou Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994.

<sup>5</sup> Yves-Marie Bercé, « Retour à la Fronde », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n°4, octobre-décembre 1984, p. 299-304.

présentation succincte dans l'un des paragraphes de cette introduction. Nous leur consacrons tout un chapitre dans la première partie de cette étude.

Soulignons toutefois que, à compulsier ces témoignages, le lecteur est frappé par la fréquence des références faites aux femmes de l'aristocratie. Dans les récits, dans la correspondance, dans les pamphlets, dans les gravures diffusées au temps de la Fronde, elles sont omniprésentes et le rôle qui leur est attribué dans la guerre civile est parfois d'une très grande importance. Dans les Mémoires rédigés après la fin des troubles, les anciens acteurs et observateurs des événements soulignent d'autant plus volontiers leur rôle politique et militaire que cette étonnante mixité parmi les personnalités politiques n'est plus qu'un souvenir. La remise en ordre opérée sous l'autorité de Louis XIV est aussi retour aux normes d'une société qui n'admet guère la présence des femmes dans les affaires politiques et où l'évolution absolutiste de la monarchie a conduit à fermer les brèches par lesquelles s'étaient engouffrées les Frondeuses.

C'est la raison pour laquelle, depuis fort longtemps, les historiens de la Fronde n'ont pas manqué de repérer et de commenter cette particularité, voire cette anomalie. Cependant, de Voltaire à Pierre Goubert, les plus talentueux d'entre eux n'en ont retenu que le caractère léger et anecdotique, insistant lourdement sur les motivations sentimentales et vénales des Frondeuses, soulignant la volatilité de leurs engagements et le caractère désordonné de leurs interventions, fréquemment associé à un manque de sérieux<sup>6</sup>. Bien souvent, dans leurs ouvrages, les actions des femmes sont présentées à la fois comme la cause et la manifestation la plus spectaculaire de l'inanité de ce mouvement de révolte. C'est ainsi que l'image d'Épinal des Amazones de la Fronde, et particulièrement celle de la Grande Mademoiselle tirant le canon de la Bastille sur les troupes du roi, a fini par accéder au rang de mythe, symbolisant à elle seule le caractère ludique et scandaleux d'une révolte devenue guerre en dentelles, mais engloutissant du même coup la variété et la complexité des interventions féminines.

Il est vrai que les progrès accomplis par l'histoire des femmes et du genre ces quarante dernières années ont profondément renouvelé la façon de considérer la présence des femmes sur la scène politique. Les travaux consacrés aux rapports entre femmes et pouvoir, y compris

---

<sup>6</sup> Voir en particulier Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, t. I, p. 84 ; Jules Michelet, *Œuvres complètes*, t. IX : *Histoire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, livre II : *Richelieu et la Fronde*, première édition 1858, Paris, Flammarion, 1982, p. 397 ; Ernest Lavisse, *Histoire de la France*, t. VII : *Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)*, Paris, Hachette, 1905, p. 43. À propos de Pierre Goubert, voir la présentation de sa biographie de Mazarin par Joël Cornette dans *L'Histoire*, n° 375, mai 2012, p. 96. Il rapporte une déclaration de Pierre Goubert dans laquelle cet historien dit vouloir faire justice « des increvables anecdotes des princes amoureux et des princesses complotieuses ».

sous l’Ancien Régime, se sont multipliés dans le but de faire entrer l’étude de leurs agissements dans le champ de l’histoire scientifique. Cependant, si des articles ponctuels ont été publiés sur telle ou telle figure de Frondeuse, ou sur tel épisode de la Fronde faisant intervenir l’une d’elles, il est à souligner que, jusqu’à présent, aucune étude d’envergure n’a tenté de combiner le mouvement de « retour à la Fronde » entrepris à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et les progrès de l’histoire du genre afin de réévaluer la démarche des Frondeuses dans son ensemble. Nous reviendrons plus longuement sur l’historiographie de notre sujet dans le premier chapitre, car elle mérite un examen plus détaillé et approfondi que nous ne pourrions le faire en introduction. Mais annonçons d’ores et déjà que notre projet est de reprendre à nouveaux frais l’ensemble des documents disponibles sur la Fronde au féminin pour tenter d’en proposer une interprétation globale dans ses dimensions politique, sociale et culturelle.

Entreprendre une telle démarche nécessite de faire retour sur une documentation particulièrement vaste, dispersée et hétérogène mais surtout partisane. En effet, les sources qui attestent de la participation des femmes à la Fronde ont été très majoritairement produites par ceux qui se sont affrontés au cours de cette guerre civile. Il n’y a pas, ou presque pas, de témoignage neutre susceptible de fournir des renseignements objectifs. Si bien qu’à la lecture de ces textes, à l’examen de ces documents iconographiques, la Fronde apparaît à nouveau comme une mêlée furieuse propice à toutes sortes de débordements violents, physiques et verbaux. Les femmes elles-mêmes, du fait de leur ancrage dans les différents partis qui se disputent le pouvoir, ne sont pas épargnées par l’extrême partialité des discours. Dans les sources comme dans la production historiographique, il est presque impossible de les saisir en dehors des images et des constructions discursives destinées tantôt à les louer voire à les glorifier, tantôt à les décrier voire à les injurier.

La première tentation de l’historien est donc de chercher à s’abstraire de ces débordements rhétoriques pour tenter d’accéder à une forme de vérité de l’activité politique des femmes au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, une deuxième lecture invite à la modestie et à la nuance. Il semble à la fois naïf, vain, ambitieux et inutile de prétendre saisir les Frondeuses indépendamment des images dont elles font l’objet, car ces représentations entretiennent un lien inextricable avec les actions qu’elles commentent, préparent, provoquent, voire auxquelles elles s’identifient par les conditions de leur production, de leur diffusion et de leur réception. Comme les mazarinades analysées par Christian Jouhaud, les représentations de la Fronde au féminin ne seront donc pas traitées ici indépendamment de la

réalité dont elles prétendent rendre compte<sup>7</sup>. Tout en suivant les agissements très concrets de chacune des Frondeuses, il s'agira d'examiner la façon dont les images qui leur sont associées à chaque moment de la guerre civile ont été construites, par qui, dans quelles circonstances, dans quels objectifs et avec quels résultats, afin d'appréhender les enjeux de la Fronde au féminin tels qu'ils ont été envisagés par les contemporains, hommes et femmes.

Une telle recherche se place à l'intersection de histoire politique et de l'histoire du genre. Reprendre précisément les actions entreprises par chacune des Frondeuses devrait permettre d'affiner nos connaissances sur la nature, la chronologie et les résultats de leurs entreprises. Mais il faut examiner aussi dans quelle mesure les femmes recourent à des modes d'action différents de ceux des hommes et en proposer une typologie. Plus généralement, il faut étudier quelles sont la portée et les limites de leur pouvoir à différentes échelles. Quel rôle politique peuvent-elles tenir au sein des partis frondeurs et des maisons aristocratiques qui en constituent l'assise ? Quelle place peuvent-elles occuper ou conquérir dans un État qui n'admet pas le règne des femmes ? La situation d'exception que constitue la régence d'Anne d'Autriche de mai 1643 à septembre 1651 est-elle de nature à favoriser leurs démarches ? La réprobation suscitée par l'exercice d'un pouvoir féminin et les difficultés de la reine face aux Frondeurs peuvent-elles faire obstacle aux femmes de l'aristocratie désireuses d'agir en politique ? Quelles différences découlent du caractère officiel ou officieux du pouvoir détenu par l'une et par les autres ? L'attention portée aux Frondeuses pourrait aussi éclairer plus largement la problématique des rapports entre femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime et permettre de mieux apprécier les marges de manœuvre que laisse aux femmes un régime de l'exception qui, sans accepter leur présence dans la sphère publique, peut toutefois la tolérer dans certaines circonstances et à certaines conditions<sup>8</sup>.

L'attention portée aux images ancre bien sûr ce travail dans le champ de l'histoire culturelle. Il convient de repérer les représentations associées à l'exercice d'un pouvoir féminin mais aussi de mettre en lumière les conditions qui déterminent la fabrication de cette rhétorique. À quelle tradition culturelle, et particulièrement littéraire, se rattachent les modèles suivis par les Frondeuses et ceux qui servent à valoriser leurs actions ? Comment parviennent-elles à les mettre au service de leur stratégie politique et de celle de leur parti ? Quelles sont les mises en scène auxquelles elles donnent lieu les interventions politiques des femmes de l'aristocratie au moment de l'action puis par les commentaires qui en sont faits a

---

<sup>7</sup> Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.

<sup>8</sup> « Entretien avec Arlette Farge » in Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991.

posteriori ? Quelle est leur efficacité dans la perspective de conquérir un territoire habituellement réservé aux hommes ? Quelles constructions rhétoriques sont mobilisées par leurs adversaires pour leur faire pièce et que révèlent-elles des mentalités des contemporains sur la question de la différence des sexes et de leur égale ou inégale aptitude à détenir et exercer le pouvoir ?

Dans une perspective d'histoire sociale, il faut aussi s'interroger sur l'éventuelle émancipation des femmes à laquelle peuvent conduire ces agissements et les représentations qui en sont données. Posons la question brutalement : les Frondeuses étaient-elles féministes ou ont-elles poursuivi des buts féministes ? L'emploi de ce vocabulaire est de nature à susciter le débat car il est, dans une large mesure, anachronique. Le mot n'apparaît qu'au XIX<sup>e</sup> siècle dans la langue française et désigne alors les mouvements collectifs de femmes qui luttent pour leur émancipation dans les différents domaines de la vie sociale, économique et politique<sup>9</sup>. Cependant, il est possible de l'employer pour désigner des théories et des pratiques antérieures, dans la mesure où on le définit comme une réponse positive à la question de savoir si les femmes peuvent jouer un rôle public dans la vie sociale et politique ou comme un refus d'admettre une inégalité naturelle et nécessaire entre les facultés des hommes et celles des femmes, par suite entre leurs droits<sup>10</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il ne s'agit pas d'une doctrine parfaitement aboutie mais d'une tendance de la culture susceptible d'influencer les femmes de l'aristocratie et certains de leurs contemporains. Il convient donc d'examiner ce que les Frondeuses en retiennent.

Dans tous les cas, l'ancrage de ces femmes dans des réseaux sociaux, familiaux, amicaux et clientélares particulièrement vastes et divers pose plusieurs questions relatives à la dialectique entre dépendance à l'égard du groupe et émancipation personnelle. Est-il permis aux femmes de l'aristocratie de revendiquer leur droit et leur devoir de révolte au même titre que les hommes ? L'élitisme aristocratique qui fait de la noblesse une caste supérieure peut-il l'emporter sur le principe de la subordination des femmes pour donner à celles-ci une légitimité d'action ? Une étude sur les Frondeuses ne peut manquer d'être en partie une histoire culturelle de la noblesse et des mentalités nobiliaires.

---

<sup>9</sup> Voir Elsa Dorlin, *L'évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 12.

<sup>10</sup> Carolyn Lougee, *Le paradis des femmes : Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, Princeton, Princeton university Press, 1976, p. 7 ; Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, Oxford, Clarendon Press, 1977, p. 25 et Georges Ascoli, « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution », *Revue de synthèse historique*, première partie : t. XIII, 1<sup>er</sup> août 1906, p. 25-57, 2<sup>e</sup> partie : t. XIII, 2 octobre 1906, p. 25.

Mais au-delà du cadre collectif des luttes entreprises, de quelle autonomie disposent-elles pour agir ? Sont-elles simplement utilisées et manipulées par les groupes auxquels elles appartiennent afin de tirer profit des images positives associées au féminin ? Ou bien faut-il renverser les perspectives et considérer que les Frondeuses ont la possibilité d'utiliser les réseaux dans lesquels elles s'insèrent pour servir leurs propres intérêts ? Et dans ce cas, quels seraient ces intérêts ? Il faut faire la part entre gains collectifs et profits individuels, tant d'un point de vue matériel que dans le domaine plus symbolique de la visibilité sociale et de la distinction aristocratique<sup>11</sup>. Dans une société qui subordonne habituellement le féminin au masculin, la participation des femmes à la Fronde est-elle, consciemment ou inconsciemment, envisagée par elles et par leurs contemporains comme un vecteur d'affirmation identitaire et le moyen de revendiquer une identité sociale plus valorisante ?

C'est en fonction de ces problèmes que nous avons choisi les bornes chronologiques et géographiques de ce travail. Ainsi, quoique la Fronde débute en 1648, il nous a paru opportun de faire commencer cette étude dès 1643, avec la régence d'Anne d'Autriche. Nous posons pour hypothèse que l'avènement d'un pouvoir féminin au sommet de l'État n'est pas sans incidence sur les circonstances et les motifs qui poussent les femmes dans l'arène politique, de même que la façon dont la reine exerce le pouvoir influence les modes d'intervention employés par les Frondeuses. Pour ouvrir les perspectives, nous avons aussi décidé de poursuivre notre enquête jusqu'au début du règne personnel de Louis XIV en 1661. De même que les Frondeuses ne naissent pas à la politique en 1648, leur carrière ne se termine pas brusquement en 1653. Nombre d'entre elles demeurent actives pendant plusieurs années dans les milieux de pouvoir, au moins jusqu'à la conclusion de la paix des Pyrénées et au retour en France de Condé en 1659, mais parfois aussi plus tard jusqu'à ce que le choix de l'absolutisme fait par Louis XIV en 1661 signale le triomphe sans équivoque d'un ordre politique masculin<sup>12</sup>.

Le territoire de ces agissements féminins est celui de l'ensemble du royaume de France dans ses frontières de 1648 car les Frondeuses ne se contentent pas d'un champ d'action parisien. Au contraire, plusieurs d'entre elles choisissent de jouer sur l'ancrage provincial de leur famille pour asseoir leurs démarches. La Normandie, la Bourgogne, le Berry, la Champagne et les Ardennes ainsi que la Guyenne sont les principales provinces où elles se déplacent. Mais les Frondeuses n'hésitent pas à franchir les frontières et nombre d'entre elles

---

<sup>11</sup> Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 [1969].

<sup>12</sup> Une chronologie détaillée de la Fronde figure en annexe II.

se rendent en territoire espagnol, du côté des Flandres et des Pays-Bas, mais aussi dans le duché de Lorraine dont nous rappellerons la situation géo-politique dans les pages qui suivent<sup>13</sup>.

À partir de la fréquence des occurrences relevées dans l'ensemble de la documentation, nous avons décidé de fonder notre étude sur un groupe d'une quinzaine de femmes. Six d'entre elles se rattachent à la maison de Bourbon-Condé d'où sont issus les premiers princes du sang, en particulier Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé, qui porte ce titre de 1646 jusqu'en 1686. L'aînée des membres de ce premier groupe est Charlotte-Marguerite de Montmorency (1594-1650), sa mère, épouse du feu prince Henri II et comme telle désignée sous le nom de princesse douairière de Condé. Il comprend aussi son épouse, Claire-Clémence de Maillé-Brézé (1628-1694), nièce du cardinal de Richelieu, qui prend d'abord le titre de duchesse d'Enghien au moment de son mariage en 1641, puis celui de princesse de Condé en 1646. Il faut compter aussi avec la sœur du prince, Anne-Geneviève de Bourbon (1619-1679), devenue duchesse de Longueville par son mariage avec Henri II d'Orléans-Longueville en 1642. À ces trois personnalités principales, on peut adjoindre Marie d'Orléans-Longueville (1625-1707), ultérieurement connue sous le nom de duchesse de Nemours, belle-fille d'Anne-Geneviève de Bourbon, issue d'un précédent mariage du duc de Longueville avec Louise de Bourbon. Quoique son lien de parenté avec Condé soit moins étroit, Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de Châtillon (1627-1695), fait aussi partie des personnalités les plus actives de ce premier groupe. Elle est à la fois la cousine et la maîtresse du prince. Plus éloigné encore mais tout aussi efficace est le lien qui unit Condé à Anne de Gonzague (1616-1684), qui porte le titre de princesse Palatine depuis son mariage avec Édouard de Bavière en 1645.

Un deuxième groupe est constitué autour des maisons de Lorraine et de Rohan-Vendôme. Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse (1600-1679) successivement mariée au duc de Luynes puis au duc de Chevreuse, cadet de la maison de Lorraine, fait le lien entre ces deux lignages. Dans les sources, elle est fréquemment associée à l'une de ses filles, Charlotte-Marie de Lorraine, dite Mlle de Chevreuse (1627-1652) et à sa belle-mère, Marie d'Avaugour de Bretagne (1610-1657), duchesse de Montbazou depuis son mariage avec le vieux duc Hercule de Rohan-Montbazou en 1628. Quoique sa participation à la Fronde soit moins documentée, nous évoquerons aussi le rôle d'Anne de Rohan (1606-1685), devenue princesse de Guémené par son mariage avec le prince du même nom, lui-même frère de la duchesse de

---

<sup>13</sup> Une carte présentant ces différents territoires ainsi que les déplacements des « Amazones de la Fronde » figure en annexe II.

Chevreuse. Par son mariage avec le duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, en 1632, Marguerite de Lorraine (1615-1672), fille du duc François, établit le lien entre les Lorraine-Rohan-Vendôme et la maison royale. Cependant, son rôle est bien moindre que celui de sa belle-fille, issue d'une précédente union de Gaston d'Orléans avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier : Anne-Marie-Louise d'Orléans dite aussi la Grande Mademoiselle (1627-1693). À ces douze femmes, il faut ajouter une autre personnalité extérieure aux deux principales maisons nobles qui s'affrontent pendant la Fronde : il s'agit d'Éléonore-Fébronie de Bergh (1615-1657), devenue duchesse de Bouillon par son mariage avec Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne en 1634. Elle joue un rôle essentiel auprès de son mari et de son beau-frère le maréchal de Turenne, de même que sa belle-sœur Charlotte de la Tour d'Auvergne, (1613-1662), dite mademoiselle de Bouillon, aux côtés de laquelle elle apparaît souvent dans les sources.

Enfin, nous citerons exceptionnellement quelques autres personnalités féminines moins bien documentées ou dont le rôle dans la Fronde est plus marginal telles que Louise de Lorraine (1621-1652), fille naturelle du cardinal de Guise et de Charlotte des Essarts, veuve de Claude Pot de Rhodes<sup>14</sup>.

Nous ne prétendons pas donner ici la liste de l'ensemble des personnalités féminines issues de l'aristocratie qui participèrent à la Fronde, nous ne mentionnons que celles dont les activités sont les mieux attestées dans les sources et donc susceptibles d'être étudiées en détail.

La compréhension de leurs agissements à partir des représentations qui en sont données par les contemporains nécessite d'abord de faire retour sur l'ensemble des textes qui ont bâti la mémoire des Frondeuses et contribué à forger les images d'Épinal parfois véhiculées par les historiens. Cette mémoire s'est sédimentée tout au long de trois cent cinquante et quelques années d'historiographie, du règne personnel de Louis XIV à nos jours. Mais elle est déjà en partie contenue dans les documents à partir desquels les historiens l'ont construite. C'est pourquoi nous avons souhaité faire une étude approfondie de l'ensemble de ces discours dans la première partie, conçue comme un retour aux sources, des images véhiculées par l'historiographie aux documents à partir desquelles elles ont été élaborées.

L'étude de l'engagement féminin dans la Fronde comme phénomène politique et culturel nécessite aussi de porter une attention particulière au contexte. Il convient d'établir dans

---

<sup>14</sup> Un répertoire biographique détaillant les principaux moments de la vie de ces femmes figure en annexe III.

quelle mesure la France des années 1640 prépare les femmes de l'aristocratie à intervenir en politique. La régence accordée à Anne d'Autriche en 1643 peut-elle ouvrir un règne des femmes ? La loi salique ne permet pas à la reine de régner mais en l'autorisant à gouverner, elle admet le principe d'une compétence féminine dans le domaine politique. Comment les femmes de l'aristocratie peuvent-elles en tirer parti pour établir leur propre règne et comment y ont-elles été préparées, en amont, dans les milieux mondains qu'elles ont fréquentés et animés jusqu'à la Fronde : c'est sur cet ensemble de références, valorisantes ou dévalorisantes, et sur la culture des Frondeuses, particulièrement leur culture littéraire, que nous voudrions faire la lumière dans un deuxième temps.

Dans la troisième partie, les interventions des Frondeuses et les discours auxquels elles ont donné lieu seront détaillés en fonction du mode d'intervention choisi, soit celui des armes, soit celui de la diplomatie. Chacun d'eux sera interrogé du point de vue des ressources mobilisées, des modes opératoires mis en oeuvre, des réactions suscitées et des résultats obtenus. Une attention particulière sera accordée au discours sur le genre, c'est-à-dire sur ce qui relève du masculin ou du féminin et sur le respect ou la transgression des frontières établies par la loi et par la culture entre les attributions et les domaines de compétence de chacun des deux sexes.

L'appartenance de l'ensemble des femmes étudiées à l'ordre de la noblesse et, pour la plupart, à la plus haute aristocratie du royaume doit inviter aussi à s'interroger sur la façon dont elles peuvent tirer parti de leur intégration aux grandes maisons nobles et aux partis qui en sont issus, du cercle intime de la famille aux réseaux plus larges intégrant les amis et les clients du lignage. Le caractère théoriquement exceptionnel de toute intrusion des femmes dans le domaine politique et la nécessité dans laquelle elles se trouvent de justifier leurs démarches par l'empêchement d'un proche parent mâle renforce cet ancrage qui peut apparaître comme une dépendance. Cependant, dans le cadre de la guerre civile, fils, maris, pères, époux, amis, amants, clients sont aussi des soutiens et, selon le choix de telle ou telle rhétorique de justification, ils peuvent être une caution pour pénétrer sur des territoires masculins. La quatrième partie interroge donc le lien entre guerre civile, lien social et émancipation des femmes, d'abord dans le cadre de la famille puis dans le cercle élargi des partis frondeurs.

La cinquième partie, enfin, a pour objectif d'évaluer la postérité des interventions des femmes dans la Fronde jusqu'en 1661. Les conditions et les modalités de leurs adieux aux armes en 1652 ou 1653, la façon dont elles réorientent leur vie personnelle et sociale dans les années qui suivent éclairent les conséquences de leur engagement dans la guerre civile. Au-

delà des parcours individuels de renoncement ou des tentatives de quelques-unes pour maintenir leur présence sur la scène politique, quelles sont les mutations de la condition des femmes de l'aristocratie survenues dans les années 1650 ? Alors que les mazarinades ont cessé de circuler, comment évoluent les représentations qui en sont faites dans la peinture et la littérature ? La fin de la Fronde met-elle fin au rêve d'un monde mixte parmi les élites aristocratiques ?



**PREMIÈRE PARTIE**  
**Témoins, témoignages et mémoires**  
**des Frondeuses**



Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'historien de la Fronde et des Frondeuses ne peut prétendre à l'inédit ; il est nécessairement un héritier. Après plus de trois siècles d'historiographie pendant lesquels des écrivains aussi talentueux que Victor Cousin et Adolphe Chéruel ont dessiné et redessiné le visage de la Fronde au féminin, les représentations offertes au regard de l'historien sont d'abord celles que véhicule le discours historique. En accordant de l'attention à tel ou tel épisode, en évacuant rapidement tel autre ou en le taisant, en choisissant tel ou tel vocabulaire, en donnant telle ou telle explication, présente ou non dans la documentation de première main, les historiens ont produit des images. Or celles-ci, en répercutant et amplifiant les représentations produites au moment des événements, ou bien en cherchant à les tempérer voire à les détruire, continuent à informer notre connaissance de la Fronde et des Frondeuses. Si les historiens n'ont pas bâti seuls le mythe, ils ont largement contribué à son édification et surtout à sa transmission.

Cela signifie-t-il que « Tout est dit et [que] l'on vient trop tard depuis sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent », comme l'écrit La Bruyère au début de ses *Caractères* ? Il est vrai que l'accumulation des commentaires peut donner le vertige. Dans tous les cas, elle invite à la modestie. Mais elle ne doit pas pour autant contraindre au silence. Il faut au contraire s'adosser à la bibliothèque, comme le préconise Roland Barthes, et reprendre patiemment l'histoire de l'histoire des Frondeuses. Non seulement pour tirer bénéfice des acquis de la recherche, mais aussi pour mieux comprendre le mythe à travers les étapes de sa fabrication. Les fantasmes, les erreurs d'interprétation dont les Frondeuses ont été le support, les tentatives des positivistes pour s'en abstraire ne doivent pas être balayés d'un revers de main car ils ont nourri et nourrissent toujours la mémoire des Frondeuses.

C'est donc seulement dans un second temps que nous ferons la recension des sources disponibles pour reprendre à nouveaux frais cette question. Elles sont abondantes, riches et

variées, mais tout aussi empreintes de représentations diverses, surtout lorsqu'il s'agit de témoignages et de récits partisans. Sans en faire directement l'étude, il faudra tenter d'évaluer la capacité de chaque type de sources à renseigner l'historien sur les Frondeuses et les représentations dont elles firent l'objet de leur vivant.

## **Chapitre premier**

### **Les Frondeuses : histoire d'un mythe**

« La seconde cause qui contribua à déconsidérer la Fronde, ce fut l'intervention des passions féminines, de leurs rivalités et de leurs petites intrigues au milieu des agitations politiques. [...] Le roman se mêla sans cesse à l'histoire et donna à la Fronde un ridicule ineffaçable. »

Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV.*

L'étude des Frondeuses n'est pas vraiment ce qu'il convient d'appeler un front pionnier de l'historiographie française et internationale. C'est au contraire un terrain connu depuis longtemps déjà, et bien défriché. C'est pourquoi aucune nouvelle recherche sur ce sujet ne peut faire l'économie d'un examen des principaux acquis de la connaissance historique. Cependant, l'abondance de la production exclut toute étude exhaustive. Il s'agit simplement ici de poser des jalons qui permettront de repérer les principales évolutions du discours historique dont les Frondeuses ont été le support.

Trois phases apparaissent clairement. La première correspond au temps où l'histoire se conçoit d'abord comme un récit linéaire et continu des événements passés. De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour le versant féminin de la Fronde ne se dément pas. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est principalement porté par la fortune des Mémoires relatifs à ces troubles. À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cet engouement concerne les historiens de la nouvelle génération romantique, qui se conçoivent comme des démiurges capables de ressusciter le passé. La participation des femmes à la vie politique constitue pour eux l'un des traits spécifiques d'un XVII<sup>e</sup> siècle qu'ils imaginent glorieux et haut en couleurs.

À partir des dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'école méthodique supplante la précédente. Ce courant historiographique affiche des exigences nouvelles en matière de rigueur et d'objectivité du discours historique. L'accent est mis sur la découverte et l'exploitation rigoureuse des sources. Soumises à une critique très stricte, ce sont elles qui doivent révéler la « vérité » sur le passé. La question de l'engagement des femmes dans la

Fronde n'échappe pas à cette évolution. Cependant, malgré ces changements de paradigmes, le discours historique reste fortement imprégné par les valeurs morales, assez strictes, de la société qui le produit, au point que ce dernier trait donne à l'ensemble de la période une relative unité historiographique.

Dans les années 1930, se produit une rupture épistémologique bien plus significative. Elle correspond à l'apparition du mouvement des *Annales*. Contre le courant méthodique et son culte du fait historique, les *Annales* et la *Nouvelle Histoire*, sa continuatrice apparue dans les années 1970, affichent avec force leur rejet de l'histoire politique, événementielle et individuelle pour lui préférer l'étude des structures et des mouvements de longue durée. Ce déplacement des objets historiques va de pair avec un changement dans les méthodes. Les historiens recourent désormais à des outils empruntés aux autres sciences sociales, tels que les séries mathématiques, les représentations graphiques ou les schémas explicatifs figurés, dans le cadre de vastes enquêtes qui doivent permettre de reconstituer une image totale du passé. De façon générale, l'ensemble des réorientations qu'imposent les *Annales* à la recherche historique semble tout à fait défavorable à l'étude des interventions politiques menées par des femmes, plus que jamais considérées comme un aspect superficiel et frivole de la Fronde.

Il faut attendre les années 1980 pour que se lèvent les premières critiques contre les *Annales* et que soient réhabilitées les trois idoles de la tribu des historiens : l'événement, la politique et l'individu. C'est alors seulement que la Fronde et ses grandes figures connaissent le début d'une nouvelle fortune historiographique. En effet, la diversification des champs de recherche, le succès de l'histoire culturelle et de celle des mentalités, l'avènement du genre comme sujet d'étude pour les sociologues, les anthropologues et les historiens créent un contexte favorable au démarrage de nouvelles enquêtes et au renouvellement des problématiques sur le rôle politique des femmes sous l'Ancien Régime.

## **I. Des origines à l'école des *Annales* : le temps du détournement**

Louis XIV, soucieux de laisser à la postérité une image flatteuse de son règne, veut en faire écrire l'histoire de son vivant. Des auteurs prestigieux, comme Racine et Boileau, occupent la fonction d'historiographes royaux et sont pensionnés par le monarque pour faire de chaque bataille un récit élogieux susceptible de bâtir la fortune du Grand Roi. C'est pourquoi, au même titre que les autres failles et faiblesses du règne, la Fronde est totalement

passée sous silence. Deux récits de la Fronde seulement sont rédigés dans les années 1660 et 1670 : Jean de La Barde écrit *De rebus gallicis historiarum libri decem ab anno 1643 ad annum 1652*, tandis que Benjamin Priolo publie *Ab excessu Ludovici XIII De Rebus Gallicis, Historiarum Libri XII*. Mais ces ouvrages sont pensionnés par Colbert et ils donnent une vision très partisane des événements, dûment orientée en faveur du parti de la cour<sup>1</sup>. Sous le règne personnel de Louis XIV, la Fronde est donc victime d'une forme de *damnatio memoriae*.

### 1. Les Frondeuses jusqu'à Michelet : dans le sillage des Mémoires

C'est pour réagir à cet état de fait, pour s'insurger contre le scandale du silence et le risque de l'oubli, que les anciens acteurs de la guerre civile rédigent leurs Mémoires et racontent leur histoire de la Fronde, parfois dès la fin des années 1650. Mais, dans leur très grande majorité, ces textes demeurent confidentiels jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut attendre la mort de Louis XIV pour que certains d'entre eux accèdent à la connaissance publique, encore sont-ils le plus souvent publiés à l'étranger et dans des versions tronquées, erronées ou interpolées. Ils n'en constituent pas moins une source de documentation essentielle pour les historiens désireux de raconter enfin l'histoire de la guerre civile. Pendant la régence du duc d'Orléans puis sous le règne de Louis XV, la censure s'assouplit et quelques érudits s'aventurent à publier des histoires qui abordent les débuts difficiles du règne de Louis XIV. Que le regard porté sur les événements soit nostalgique ou réprobateur et quelle que soit la qualité de leur récit, ces historiens pâtissent tous des lacunes et de la partialité de leurs sources, presque exclusivement constituées de Mémoires. Ils cultivent aussi une commune tendance à lire la Fronde à la lumière des événements contemporains, en particulier la contestation parlementaire à laquelle se heurte Louis XV, mais aussi les circonstances qui mènent à l'avènement de la monarchie constitutionnelle en 1814.

Dans ces premières histoires, la place des femmes dans la guerre civile n'est pas négligée. Conformément au témoignage des Mémoires, elle est même présentée comme l'une des caractéristiques majeures de la Fronde. Pourtant, dans la plupart des cas, leurs interventions ne sont guère commentées : le rôle des femmes dans les affaires politiques est

---

<sup>1</sup> Voir Joël Cornette, « L'histoire, c'est moi », *Les collections de L'Histoire*, n° 44, juillet 2009, p. 18-23 et Orest Ranum, *Artisans of glory. Writers and Historical Thought in Seventeenth-Century France*, University of North Carolina Press, 1980, p. 251.

simplement envisagé comme l'un des aspects pittoresques de la Fronde, dénué de toute signification sociale et politique.

*a. Les Frondeuses dans les premières histoires de la Fronde et du règne de Louis XIV*

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que naît l'historiographie de la Fronde, à la fois dans les histoires générales du règne de Louis XIV et dans les ouvrages spécialement consacrés à cette question.

Isaac Larrey, auteur d'une *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, est suspect de partialité, puisqu'il fait partie des protestants volontairement exilés aux Pays-Bas après la révocation de l'Édit de Nantes mais, dans sa préface, il revendique sa modération et dit même craindre que ses coreligionnaires ne lui en fassent grief<sup>2</sup>. En réalité, Larrey est un strict contemporain de Louis XIV puisqu'il est né en 1638 et mort en 1719. Il rédige donc son histoire du vivant même du Grand Roi ou très peu de temps après sa mort, en justifiant son entreprise par l'échec des projets d'historiographie royale successifs. D'après ce qu'il écrit dans sa préface, c'est seulement en raison des retards de l'imprimeur que la majeure partie de son œuvre est publiée à titre posthume, entre 1718 et 1722.

Dans le premier et le deuxième des douze tomes que comporte cette histoire, Larrey fait un compte rendu détaillé des batailles de la guerre de Trente ans, mais il aborde aussi la question des troubles civils et ne manque pas de noter l'influence des femmes. Cependant, les passages qu'il consacre aux duchesses de Longueville, de Chevreuse, de Montbazou ou de Montpensier sont de toute évidence démarqués des principaux Mémoires de la Fronde. En effet, Larrey peut s'appuyer sur le témoignage de La Rochefoucauld, connu depuis 1662, mais aussi sur les Mémoires récemment parus dans sa patrie d'adoption, en particulier ceux du cardinal de Retz, édités pour la première fois à Amsterdam en 1717, ceux de Mlle de Montpensier et de Guy Joly, parus l'année suivante dans la même ville, ou encore ceux de Marie d'Orléans publiés à Cologne dès 1709.

On peut comparer le passage dans lequel Larrey raconte comment la duchesse de Chevreuse persuade le duc d'Orléans d'abandonner son favori l'abbé de La Rivière et d'acquiescer à la prison des princes à celui que le duc de La Rochefoucauld consacre au même sujet dans ses *Mémoires*. Ce dernier écrit :

---

<sup>2</sup> Isaac Larrey, *Histoire de la France sous le règne de Louis XIV*, Rotterdam, Michel Bohm, 1734, t. I, non paginé.

Mme de Chevreuse se chargea de cette dernière difficulté et, pour en venir à bout, elle se plaignit à M. le duc d'Orléans du peu de sûreté qu'il y avait désormais à prendre des mesures avec lui ; que toutes ses paroles et ses sentiments étaient rapportés par l'abbé de la Rivière à monsieur le prince et à Mme de Longueville et que, l'abbé de la Rivière s'étant livré à eux, de crainte d'être troublé dans sa prétention du chapeau, il les avait rendus arbitres du secret et de la conduite de son maître. [...] Enfin, Mme de Chevreuse sut si bien aigrir M. le duc d'Orléans contre son ministre, qu'elle le rendit dès lors capable de toutes les impressions et de tous les sentiments qu'on lui en voulut donner<sup>3</sup>.

Fidèle à ses sources, Larrey rapporte :

Il [le duc d'Orléans] y avait déjà été préparé par la duchesse de Chevreuse qui, à la sollicitation du cardinal [de Retz], lui avait fait croire que l'abbé de La Rivière le trahissait, qu'il découvrait toutes ses intentions à la duchesse de Longueville, laquelle les rapportait au prince de Condé son frère [...]. Elle lui représenta que l'abbé de La Rivière, craignant que le prince de Condé et la duchesse de Longueville ne le traversassent dans sa poursuite du cardinalat, leur avait vendu son maître pour les gagner et cette artificieuse personne sut si bien l'aigrir contre le favori [...] qu'il le bannit alors pour toujours de sa présence<sup>4</sup>.

On mesure ainsi l'absence totale de vues personnelles dont font preuve les premiers historiens de la Fronde au sujet de l'engagement féminin dans la guerre civile. Leur réprobation discrète ne va guère au-delà des préventions à l'égard de l'esprit artificieux de la duchesse de Chevreuse, que l'on peut trouver chez le cardinal de Retz par exemple<sup>5</sup>. À propos du périple de la duchesse de Longueville au début de l'année 1650, Larrey avoue même les contradictions de ses sources et propose deux parcours possibles selon que l'on accorde davantage de crédit à tel ou tel des mémorialistes qui ont rapporté les faits<sup>6</sup>.

Jean-Baptiste Mailly, fils de libraire et professeur de lettres, s'appuie sur les mêmes textes lorsqu'il fait paraître *L'Esprit de la Fronde* en 1772. Manifestement attaché à la monarchie, Mailly se montre très défavorable à la Fronde, en particulier dans sa composante parlementaire, et dit vouloir représenter les erreurs du passé pour éviter à ses contemporains d'en commettre de nouvelles, tout en fustigeant le « fanatisme » des Frondeurs, comparé à celui des Croisés et des Ligueurs. Pour composer son histoire, Mailly se vante d'avoir lu une trentaine de Mémoires et recueils de lettres dûment sélectionnés pour leur fiabilité.

---

<sup>3</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, La Table ronde, Paris, 1993, p. 150.

<sup>4</sup> Isaac Larrey, *Histoire de la France sous le règne de Louis XIV*, op. cit., t. II, p. 120-121.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. II, p. 31.

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. II, p. 136.

Il en résulte une synthèse relativement nuancée quant au rôle des femmes. D'une part, Mailly condamne la transgression des normes sociales mais, d'autre part, il souligne le caractère construit, culturel de ces normes sociales. « Jamais ces dernières [les femmes] n'ont eu dans les affaires du gouvernement une influence pareille à celle qu'elles *usurpèrent* à cette période », écrit-il. Cependant, un peu plus loin, il ajoute : « Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, sœur aînée du prince de Condé, aurait été dans le monde tout ce qu'une femme peut y être, si elle avait su se renfermer dans le cercle étroit où *l'éducation, plus encore que la nature*, semble avoir circonscrit son sexe<sup>7</sup>. »

Dans d'autres passages, Mailly montre aussi qu'il existe des femmes hors du commun, capables de transcender les catégories de genre et de joindre à un corps de femme des compétences considérées comme masculines. À propos de la princesse Palatine, il écrit par exemple :

Anne Gonzague de Clèves [...], avec beaucoup des vertus de son sexe, avait une grande partie de celles du nôtre. Destinée par la nature à gouverner des hommes, la fortune ne trompa ses vues que pour la faire paraître plus digne d'une couronne : par ce qu'elle fit dans un état privé, on jugea avec assez de vraisemblance de ce qu'elle aurait fait sur le trône [...]<sup>8</sup>.

Ainsi, même s'il est aisé de reconnaître dans *L'Esprit de la Fronde* un très classique discours sexué sur le politique, qui valorise les « résolutions mâles et vigoureuses<sup>9</sup> » et les qualités viriles, il serait faux de croire que Mailly n'accorde aux femmes aucun crédit politique véritable. Conformément au propos des mémorialistes, il montre, au contraire, qu'à la faveur des circonstances particulières de la Fronde, les vertus féminines ont été mises au service du politique avec un grand profit et que certaines femmes exceptionnelles concentraient dans leur personne les qualités des deux sexes.

Le comte de Sainte-Aulaire, quoiqu'il compose son histoire de la Fronde dans les années 1820, adopte sensiblement les mêmes perspectives. Farouchement engagé en faveur de la monarchie constitutionnelle, préfet de la Meuse puis de la Haute-Garonne, député du Gard et diplomate pour le compte de Louis-Philippe, il entreprend de réhabiliter la Fronde, au motif qu'elle aurait constitué la première tentative pour instaurer en France une monarchie

---

<sup>7</sup> Jean-Baptiste Mailly, *L'Esprit de la Fronde, ou histoire politique et militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Moutard, 1772, t. IV, p. 297-298 et t. II, p. 70. Nous soulignons.

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. II, p. 110-112.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. III, p. 455.

constitutionnelle<sup>10</sup>. Lui-même issu de l'aristocratie, Sainte-Aulaire semble considérer la noblesse frondeuse comme un seul groupe et ne pas juger différemment hommes et femmes. Toujours fidèle aux mémorialistes de la Fronde, il résume efficacement leur propos lorsqu'il écrit : « Les grandes dames de ce temps ne raisonnaient guère de théorie, mais elles ne manquaient ni de courage ni d'intelligence pratique des affaires<sup>11</sup>. »

Cependant, malgré la relative ouverture d'esprit dont témoignent ces premières histoires de la Fronde, la question de l'activité politique des femmes comme phénomène social et culturel n'est pas réellement abordée. Les historiens n'envisagent leur action qu'en terme d'efficacité par rapport à des enjeux politiques ponctuels.

Il en va tout autrement dans le fameux *Siècle de Louis XIV* que Voltaire fait paraître dès 1751. Alors que l'auteur a pour ambition de célébrer les mérites du Grand Roi et de la monarchie absolue, on ne s'étonne guère qu'il jette le discrédit sur la Fronde, présentée comme un temps de désordre et de décadence dans tous les domaines de la vie politique, sociale et morale<sup>12</sup>. Ce faisant, Voltaire est l'un des premiers à souligner et à déplorer le renversement des normes de genre en montrant que ce sont les femmes qui exercent une influence sur les hommes et non l'inverse. Ainsi, le philosophe fait un bien piètre portrait de Turenne, inféodé à Mme de Longueville, tout comme La Rochefoucauld, dont il cite à l'appui ces vers fameux, repris de l'*Alcyonée* de Du Ryer, pour la même duchesse :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,  
J'ai fait la guerre aux rois ; je l'aurais faite aux dieux<sup>13</sup>.

L'intervention des femmes dans la vie politique est donc présentée à la fois comme le principe et le symptôme d'une dégradation généralisée des valeurs morales contre laquelle Voltaire s'insurge en reprenant les clichés les plus éculés de la tradition misogyne, particulièrement ceux qui affirment la propension des femmes à se laisser guider par leurs sentiments. Les hommes suivant aveuglément les femmes, elles-mêmes aveuglées par leurs passions, « on ne savait pourquoi on était en armes », écrit Voltaire. L'ensemble du conflit y gagne un aspect ridicule et divertissant, dont il aura toutes les peines à se départir au cours des

---

<sup>10</sup> Louis-Clair de Beauvoir, comte de Sainte-Aulaire, *Histoire de la Fronde*, Paris, Baudouin, 1827, préface de la première édition, t. I, p. III.

<sup>11</sup> *Ibid.*, t. I, p. 281-282.

<sup>12</sup> Anne-Marie Cocula, « Regard sur une décadence : la Fronde vue par Voltaire », *Décadences et Décadence*, Actes du colloque tenu à Bordeaux en 1979, Bordeaux, 1979, p. 65-77. Voir Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, t. I, p. 84.

<sup>13</sup> *Ibid.*, t. I, p. 73.

siècles suivants<sup>14</sup>. Voltaire fait ainsi le lit de la légende noire de la Fronde telle qu'elle s'épanouira à l'âge romantique.

*b. Émergence de la figure de madame de Longueville, frondeuse et sainte*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire naissante de la Fronde s'enrichit aussi de plusieurs travaux biographiques consacrés à la plus fameuse des Frondeuses, la duchesse de Longueville. Son destin hors du commun, qui la conduit en effet à incarner tour à tour trois figures de la femme au XVII<sup>e</sup> siècle – la précieuse, la Frondeuse et la pénitente –, a frappé plusieurs écrivains proches du jansénisme, qui se servent de ce parcours original pour célébrer la voie de la piété et du renoncement. Là encore, les Mémoires constituent la principale source mais les biographes, loin de se retirer dans la même neutralité prudente que les historiens présentés plus haut, placent l'érudition au service de l'édification religieuse. Ils donnent ainsi de la duchesse une image bien déformée, puisque son engagement frondeur est avant tout envisagé comme un préalable, regrettable mais nécessaire, à la conversion finale<sup>15</sup>.

Villefore, dans l'introduction de sa *Vie de Madame de Longueville*, parue en 1738, affecte de proposer « un récit simple et naturel de toute sa conduite »<sup>16</sup>. Mais cette prétention est bien vite démentie par la manière dont il résume son existence : la période de la Fronde a été selon lui « une nuit entre deux beaux jours », à savoir sa prime jeunesse, passée auprès des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, et l'âge de la maturité, lorsqu'elle opère un retour spectaculaire à la religion<sup>17</sup>. La perspective adoptée par le *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres* de La Croix, rédigé une trentaine d'années plus tard, est la même<sup>18</sup>.

Dans ces récits, la vie de madame de Longueville est reconstruite de manière à montrer que son héroïsme véritable s'est révélé au moment du renoncement. Les auteurs s'appliquent à mettre en relief les conditions de cette évolution, qui apparaît comme un processus nécessaire et inévitable. La duchesse semble être prédestinée à s'engager et à échouer pour

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, t. I, p. 70-72.

<sup>15</sup> La conversion, envisagée ainsi, ne consiste pas à changer de religion, ni même à devenir croyant mais à adopter un mode de vie plus conforme à l'idéal chrétien. À ce sujet on peut consulter Jeannette Geffriaud-Rosso, « La conversion de la précieuse » et Mary N. Rowan, « La conversion chez quelques grandes dames du XVII<sup>e</sup> siècle », in Louise Godard de Donville (dir.), *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille, janvier 1982, Marseille, C.M.R. 17, 1983, respectivement p. 335-345 et p. 347-357.

<sup>16</sup> Jean-François Bourgoing de Villefore, *La vie de madame de Longueville*, Paris, s. n., 1738, deux parties en un vol., t. I, p. XI.

<sup>17</sup> *Ibid.*, t. I, p. 18.

<sup>18</sup> Jean-François de La Croix, *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres*, Cellot, 1769, 2 vol.

que la volonté divine puisse s'accomplir à travers elle. Parmi ces conditions figurent les qualités intellectuelles de la duchesse, son « génie », ses dispositions pour les grandes entreprises, dont elle fait d'abord un usage malheureux. Villefore explique qu'elle avait « un esprit proportionné aux affaires les plus difficiles » et La Croix déplore que le monde ait été « plus frappé de ses grands talents que de l'usage peu légitime qu'elle en faisait »<sup>19</sup>.

Mais, conformément à leur projet d'édification, les deux auteurs ont à cœur de montrer que la véritable nature de la duchesse, pieuse et humble, est en quelque sorte mise en sommeil par l'influence néfaste de quelques personnages intéressés, ce qui permet de la dédouaner de ses responsabilités politiques. C'est pourquoi, parmi la multitude de témoignages dont ils disposent pour souligner l'engagement frondeur de Mme de Longueville, ils ont soin de choisir les passages les plus propres à disculper leur héroïne. La Croix et Villefore soulignent notamment l'influence du prince de Marcillac sur les choix politiques de sa maîtresse<sup>20</sup>. « L'indolence de cette princesse l'aurait dégoûtée des discussions d'une politique épineuse, si elle n'avait eu le prince de Marcillac pour lui débrouiller les difficultés », écrit le premier<sup>21</sup>. En dépit de tous les témoignages et sans en donner aucune preuve, La Croix va jusqu'à nier que madame de Longueville ait été l'instigatrice du mouvement entrepris depuis Stenay pour la délivrance des princes et prétend que c'est Turenne qui dirigeait les entreprises politiques de la duchesse.

Le second axe de cette stratégie consiste à montrer que, tout au long de cette période funeste, la duchesse a connu plusieurs moments de doutes, à lire comme autant de préfigurations de sa conversion finale. Ainsi, la mort de sa fille la pousse à intensifier sa correspondance avec les Carmélites de Paris<sup>22</sup>. La Croix, comme Villefore, se plaît à souligner que la duchesse n'a jamais cessé son commerce avec les religieuses, même après son entrée sur la scène politique<sup>23</sup>. La mort de sa mère est une nouvelle source d'affliction et d'interrogations qui la poussent à retourner vers Dieu mais, explique Villefore, « le temps n'est pas encore venu de la conversion »<sup>24</sup>. C'est l'année 1653, marquée par une suite de revers et de déceptions de tous ordres, puis par une significative retraite chez les religieuses bénédictines, qui s'avère déterminante sur ce point. Villefore raconte : « Toutes ces idées importunes et bizarres furent les préliminaires de sa conversion et sous le voile de ses

---

<sup>19</sup> Jean-François Bourgoing de Villefore, *La vie de madame de Longueville*, op. cit., t. I, p. 68 et Jean-François de La Croix, *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres*, op. cit., t. II, p. 452.

<sup>20</sup> Il s'agit du futur duc de La Rochefoucauld, qui était alors l'amant de la duchesse de Longueville.

<sup>21</sup> Jean-François de La Croix, *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres*, op. cit., t. II, p. 450-451.

<sup>22</sup> *Ibid.*, t. I, p. 201.

<sup>23</sup> Jean-François La Croix, *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres*, op. cit., t. II, p. 452.

<sup>24</sup> Jean-François Bourgoing de Villefore, *La vie de madame de Longueville*, op. cit., t. I, p. 229.

dégoûts, la grâce commença son ouvrage qu'elle conduisit lentement », car, explique-t-il, « dans ses chagrins, elle ne manquait jamais à se retourner du côté de Dieu<sup>25</sup>. » Enfin, l'échec final de la révolte dans laquelle elle s'était égarée autorise la grâce à se manifester pleinement : la duchesse peut désormais « s'envelopper dans les devoirs domestiques et s'abandonner aux rigueurs de la pénitence »<sup>26</sup>. Les biographes sont alors parvenus au terme de leur démonstration, le destin de la duchesse est accompli.

En réservant une large place aux femmes dans leurs histoires et en suggérant une possible égalité de compétence politique entre les deux sexes, les premiers historiens de la Fronde montrent qu'ils comprennent encore les Mémoires. On trouve pourtant dans leurs ouvrages certaines réserves qui témoignent d'une inflexion des valeurs sociales vers une différenciation plus claire des rôles sexuels et une étanchéité croissante des barrières qui les séparent, ainsi que d'improbables amalgames politiques résultant de l'évolution des institutions et du fossé entre les consciences politiques de l'Ancienne France et celles de sa cadette post-révolutionnaire. En cela, ces travaux affichent les prémices de la perte de mémoire qui sera totale dans les décennies suivantes.

## **2. Histoire romantique et légende rose de la Fronde**

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire dite romantique met l'accent sur les aspects les plus romanesques de l'activité politique des Frondeuses et insiste sur l'importance des motifs amoureux pour expliquer leur conduite. Alors que quelques érudits continuent à mettre à jour des témoignages jusqu'alors peu connus, la plupart des historiens ne se contentent plus de laisser la parole aux documents et de se retirer dans une prudente neutralité<sup>27</sup>. Les jugements de valeur, majoritairement négatifs, sont au contraire la marque d'une histoire qui se veut à la fois engagée et critique.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, t. II, p. 46 et 64.

<sup>26</sup> *Ibid.*, t. II, p. 79-80.

<sup>27</sup> Voir par exemple Henri Ribadieu, *Les négociateurs de Bordeaux. Épisodes et récits du temps de la grande Fronde*, Bordeaux, Ragot, 1855, qui suit de très près les *Mémoires* du P. Berthod, agent infiltré de Mazarin à Bordeaux, pour relater le dernier épisode de la Fronde en Guyenne ou Antoine Saintmarc, *Bordeaux sous la Fronde, 1650-1653. Étude historique d'après les Mémoires de Lénéet*, Bordeaux, Dupuy, 1859, dont le sous-titre est très explicite.

### a. Victor Cousin et Sainte-Beuve biographes

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'écrivains et d'intellectuels se prennent de passion pour les « femmes illustres » du XVII<sup>e</sup> siècle, qui semblent exercer sur plusieurs d'entre eux une véritable fascination. Le philosophe Victor Cousin et l'écrivain et critique Sainte-Beuve se lancent alors dans la rédaction d'une série de portraits consacrés aux plus brillantes d'entre elles. Ils prétendent, à travers ces études de caractères, renouveler la vision d'une société toute entière, « cette société incomparable qui a eu le culte de toutes les grandes choses, de la religion, de la philosophie, de la poésie, de la politique, de la guerre, sans oublier celui de la beauté »<sup>28</sup>.

Pour mener à bien son projet, Victor Cousin se lance dans des recherches documentaires approfondies et procède à la retranscription de dizaines voire de centaines de lettres dont il édite de larges extraits dans des revues savantes, particulièrement la *Revue des deux mondes* et le *Journal des savants*, avant de composer une série d'ouvrages consacrés à la société aristocratique du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et aux femmes de ce temps<sup>29</sup>. Le premier concerne mesdames de Chevreuse et de Hautefort mais il n'aborde que très brièvement la période de la Fronde<sup>30</sup>. Cependant, la duchesse de Longueville fait à elle seule l'objet de deux tomes de cinq cent quatre-vingt-douze et quatre cent quatre-vingt-dix pages, dont l'un porte sur sa jeunesse et l'autre sur la période de la Fronde à partir de 1651<sup>31</sup>. On peut s'étonner de cette date tardive puisque la duchesse participe aux événements de 1648, 1649 et 1650, mais les préfaces de ces différents ouvrages révèlent que Victor Cousin avait le projet d'un troisième *opus* traitant de la période intermédiaire et que celui-ci n'a jamais pris forme.

---

<sup>28</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, 1859, p. XV.

<sup>29</sup> Victor Cousin, *La société française au XVII<sup>e</sup> siècle d'après Le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, Paris, Didier, 1858, 2 vol. Victor Cousin annonce sa démarche dans « Les femmes illustres du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Deux Mondes*, 1844, I, p. 193-203, puis il fait paraître successivement trois gros livres : *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Sablé*, Paris, Didier, 1854 et *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle, Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort*, Paris, Didier, 1856, en deux tomes, eux-mêmes préparés par deux articles parus dans la *Revue des deux mondes* l'année précédente, « Richelieu et Mme de Chevreuse » et « Mazarin et Mme de Chevreuse », en octobre-décembre 1855, respectivement p. 929-979 et p. 1322-1361. Ces retranscriptions sont aujourd'hui conservées dans le fonds ancien de la bibliothèque de la Sorbonne. Voir Victor Cousin, « Lettres nouvelles de madame de Longueville », publiées dans la *Revue des deux mondes*, juillet-août-septembre 1851, p. 393-437 et « Lettres de la duchesse de Longueville », publiées dans le *Journal des Savants*, octobre 1652, p. 605-619 ; novembre 1852, p. 883-896 ; janvier 1853, p. 51-64 ; février 1853, p. 94-109 ; avril 1853, p. 228-238 ; mai 1853, p. 293-304. À partir du portefeuille de Lénet conservé à la Bibliothèque nationale, il fait aussi paraître « La Fronde à Bordeaux. Scènes historiques », *Revue des deux mondes*, t. XXIX, 1859, p. 109-144.

<sup>30</sup> Victor Cousin, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*, op. cit., t. I : *Madame de Chevreuse*.

<sup>31</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, 1859 et *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris, Didier, 1867.

Dans l'ensemble, le biographe fait de Mme de Longueville un personnage épris de grandeur, digne jusque dans la défaite et uniquement guidé par le sentiment amoureux. Dès l'avant-propos du premier volume, la duchesse est présentée comme une « âme d'élite »<sup>32</sup>. Plus tard, il tient le compte de ses « brillantes qualités », avant de louer sa constance dans le deuxième tome et « cette supériorité sur tout ce qui l'entoure d'être restée d'accord avec elle-même et de n'avoir jamais changé d'opinion »<sup>33</sup>. « Cette persévérance ne rachète pas la faute », écrit Cousin, moraliste, « mais certainement elle grandit le caractère, parce qu'elle nous permet de supposer une conviction qui n'avait rien d'égoïste ni de léger, quelque coupable que fût la conduite »<sup>34</sup>. » Ainsi, le biographe semble s'être lui-même pris de passion pour son objet d'étude : tandis qu'il ne se défend pas « d'une vive admiration » pour les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle en général, il avoue une affection profonde pour la duchesse de Longueville, « touchante jusque dans ses folies »<sup>35</sup>.

Cousin ne répugne pas davantage à afficher ses préférences politiques. Ainsi déclare-t-il nettement son antipathie pour Louis XIV, « qui a laissé la France humiliée, affaiblie, mécontente et déjà pleine de germes de révolutions, tandis que Henri IV, Richelieu et Mazarin la lui avaient transmise couverte de gloire, puissante et prépondérante au dehors, tranquille et satisfaite au-dedans »<sup>36</sup>. Il n'en condamne pas moins la Fronde « non seulement parce qu'elle fait obstacle au développement de la grandeur française, [...] mais encore parce que la Fronde était mauvaise en elle-même, dans sa fin comme dans ses moyens »<sup>37</sup>. Cependant, il semblerait que la répulsion qu'il ressent face au « despotisme » du Grand Roi ait du même coup renforcé l'attrait exercé sur lui par la période de joyeuse liberté qui a précédé.

Pourtant, malgré ces préjugés favorables, de fortes préventions concernant la spécificité des natures masculine et féminine tendent à biaiser l'analyse. Le lecteur moderne est frappé par l'importance déterminante accordée aux questions sentimentales et la prise en compte presque exclusive de ces motifs irrationnels dans l'étude des comportements politiques féminins. La grande entreprise de Cousin, digne successeur de Villefore, consiste à émousser la culpabilité frondeuse de son héroïne en la plaçant sous l'emprise funeste de son amant, le duc de La Rochefoucauld, et en faisant d'elle « un instrument héroïque »<sup>38</sup>.

---

<sup>32</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, op. cit., p. V.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 269 et *Madame de Longueville pendant la Fronde*, op. cit., p. II.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Victor Cousin, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort*, op. cit., t. I, p. III et *La jeunesse de madame de Longueville*, op. cit., p. 31.

<sup>36</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, op. cit., p. X.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 336.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 31.

[La Rochefoucauld] transforma sa coquetterie naturelle en ambition politique, ou plutôt lui inspira sa propre ambition. [...] Elle se fit un point d'honneur, comme sans doute un bonheur secret, de partager sa destinée et de le suivre sans regarder derrière elle, lui sacrifiant tous ses intérêts particuliers, l'intérêt évident de sa famille et le plus grand sentiment de sa vie, sa tendresse pour son frère Condé<sup>39</sup>.

De façon plus étonnante encore, Victor Cousin prétend dévoiler les mêmes ressorts chez la très indépendante duchesse de Chevreuse :

Mme de Chevreuse était femme au plus haut degré ; c'était là sa force et aussi sa faiblesse. Son premier ressort était l'amour ou plutôt la galanterie et l'intérêt de celui qu'elle aimait lui devenait son principal objet. Voilà ce qui explique les prodiges de sagacité, de finesse et d'énergie qu'elle a déployés<sup>40</sup>.

Sainte-Beuve développe la même idée dans ses portraits psychologiques, rédigés dans les années 1840 et rassemblés ultérieurement sous le titre *Portraits de femmes*. « Plus on considère la politique de Mme de Longueville et plus elle se confond avec son caprice amoureux », écrit-il, ce qui en fait « la plus féminine des femmes »<sup>41</sup>. Pour les intellectuels de l'âge romantique, tout se passe comme si les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle, plus sensibles et plus influençables que les hommes, n'avaient jamais pu agir que par amour ... ou par haine.

Le second trait caractéristique de l'histoire romantique est le moralisme dont elle est empreinte. La duchesse de Longueville, quoique « touchante », demeure « coupable » d'avoir « succomb[é] aux mœurs de son siècle » et « oublié tous ses devoirs à la fois » en agissant « contre sa famille et contre la France »<sup>42</sup>. À l'inverse, Victor Cousin loue son héroïne pour son humilité chrétienne et, comme Villefore, célèbre l'« expiation » finale<sup>43</sup>.

Malgré ces préjugés, qui témoignent avant tout de la force des normes morales en vigueur au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les travaux de Victor Cousin constituent une avancée considérable dans l'historiographie des Frondeuses. Ils sont en effet les premiers à affirmer avec autant de force et de netteté que les femmes ont été à la fois de véritables actrices politiques, et non de simples figurantes, et des personnages de talent dont les qualités ont été reconnues par les plus grands. À la fin de son introduction consacrée aux *Nouvelles études sur*

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>40</sup> Victor Cousin, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort*, op. cit., t. I, p. 4.

<sup>41</sup> Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, Paris, Brossard, 1928, p. 106, *Nouvelle galerie des femmes célèbres*, Paris, Garnier, 1865, p. 29.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 269 et Victor Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, op. cit., p. II.

<sup>43</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, op. cit., p. 3.

*les femmes illustres*, Cousin écrit : « il reste démontré que désormais il est impossible d'écrire l'histoire de Richelieu et de Mazarin, c'est-à-dire l'histoire de la plus belle partie du XVII<sup>e</sup> siècle, sans y faire à Mme de Chevreuse [...] une place éminente, à côté ou du moins un peu au-dessous des deux grands politiques<sup>44</sup>. » Cette déclaration étonnante oppose un démenti cinglant aux stéréotypes misogynes mais elle témoigne aussi d'une sorte de mauvaise conscience qui pousse l'écrivain à rectifier : « ou du moins un peu au-dessous ».

### *b. De la légende rose à la légende noire*

Quelles que soient les qualités d'écrivain et d'historien dont fait preuve Victor Cousin dans ses ouvrages sur les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'a pas que des admirateurs. Jules Michelet, le principal historien français de l'âge romantique, lui reproche sans ménagement son penchant pour la duchesse de Longueville et déplore publiquement « de voir cet ancien maître, éloquent initiateur de la jeunesse au stoïcisme de Kant et de Fichte, aux genoux de ces coureuses dont les intrigues noyèrent la France de sang »<sup>45</sup>.

L'âge romantique n'est donc pas pour les Frondeuses celui du triomphe posthume. L'intérêt et la fascination que suscite la légende rose sont aussi à l'origine d'une légende noire, selon laquelle la Fronde aurait seulement été un exutoire tragique au désœuvrement d'une noblesse décadente et ennuyée. Michelet accuse particulièrement les femmes, dont les interventions désordonnées auraient causé l'échec du mouvement de révolte en raison de leur incapacité à agir dans les affaires politiques. Deux ans seulement après la parution des deux ouvrages de Victor Cousin consacrés à la duchesse de Longueville, le maître de l'histoire romantique affiche son mépris des Frondeuses avec une ironie condescendante :

Le héros sorti de la scène, elle appartient aux héroïnes. Nous allons voir les femmes à peu près seules mener la guerre civile, gouverner, intriguer, combattre. Grande expérience pour l'humanité. Belle occasion d'observer cette translation galante de tout pouvoir d'un sexe à l'autre. Les hommes traînent derrière, menés, dirigés, en seconde ou troisième ligne<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup> Victor Cousin, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort*, op. cit., t. I, p. IX.

<sup>45</sup> Rapporté par Paul Viallaneix dans son « Introduction » à Jules Michelet, *Œuvres complètes*, t. IX *Histoire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, livre II : *Richelieu et la Fronde*, première édition 1858, Paris, Flammarion, 1982, p. 20.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 397.

Alors que dans les années 1830, l'historien Jean-Baptiste Capefigue célébrait le « caractère de fille romaine » de la Grande Mademoiselle, sa « fierté de cœur », sa « force de résolution », Michelet n'a pas de mots assez durs pour fustiger la frivolité des Frondeuses, leur mesquinerie, l'absence de fond de leurs actions et surtout leur propension à l'intrigue, qui apparaît alors comme une forme dégénérée et essentiellement féminine de l'engagement politique « sérieux » et par essence masculin<sup>47</sup> :

S'il n'y a pas beaucoup de suite, si tout remue, varie, ne vous étonnez pas. Elles sont filles d'Éole et tournent volontiers au vent de la passion. Ne les blâmons pas trop. Le vrai tort est à la nature. [...] La femme la plus héroïque est pourtant sous le poids d'une fatalité naturelle ; délicate de corps, d'imagination vive, faible souvent et parfois lunatique<sup>48</sup>.

De même que Cousin, Michelet multiplie les jugements moraux mais, loin de se montrer clément à l'égard des fautes qui précèdent l'expiation, il s'érige en censeur. Selon lui, les femmes sont particulièrement responsables de l'indécence des mœurs qui caractérise la société aristocratique au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Sans craindre de reprendre à son compte les pires invectives contenues dans les pamphlets, Michelet présente la duchesse de Chevreuse en mère maquerelle. « Ce monstre des deux Frondes [...] naquit dans le lit de Mlle de Chevreuse, écrit-il, par les soins de sa mère, qui la livrait et faisait de sa honte le lien des partis<sup>49</sup>. » L'impression causée par ce sombre tableau est si forte que Taxile Delord, dans le compte rendu du livre de Michelet qu'il rédige pour la revue *Le Siècle* en avril 1858, en déduit qu'en ce temps-là « il n'y a[vait] pas une honnête femme en France »<sup>50</sup>.

Les hommes eux-mêmes, passés à la remorque des femmes, sont contaminés par cet avilissement moral, comme en témoigne leur propension à se laisser entraîner dans d'obscures intrigues. Ainsi à l'Hôtel de Ville, pendant le siège de Paris, où il eût fallu « mettre une autorité sûre, au lieu de le remplir de femmes »<sup>51</sup>. De ces généralisations, Taxile Delord, dépassant quelque peu la pensée de Michelet, retient ceci : « hommes et femmes se valent à cette époque, une des plus tristes et des plus déplorables qu'une nation ait jamais traversée<sup>52</sup>. »

Henri Martin, qui fait paraître dans les années 1850 son *Histoire de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, reprend la même idée en insistant sur le « fatal

---

<sup>47</sup> Jean-Baptiste Capefigue, *Richelieu, Mazarin et la minorité de Louis XIV*, Paris, Dufey, 1835-1836, 8 vol., t. VII, p. 195-196.

<sup>48</sup> Jules Michelet, *Œuvres complètes*, t. IX : *Histoire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 397.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>50</sup> *Ibid.*, dossier de presse en fin d'ouvrage, p. 752.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 393.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 752.

ascendant » qu’aurait exercé madame de Longueville sur son frère Condé. Alors qu’il vient de présenter la duchesse comme une femme adultère essentiellement soucieuse d’échapper à un mari courroucé, il déplore : « c’était pour de pareils intérêts qu’on déchirait la France et qu’on lui arrachait le fruit des travaux de ses plus glorieux génies. L’histoire de cette époque est vraiment quelque chose de rebutant au sortir de la grandiose période de Richelieu<sup>53</sup>. »

Les successeurs de Martin et Michelet, loin de chercher à réhabiliter les Frondeuses, reprennent les mêmes critiques. En 1860, un historien de moindre envergure, Augustin Challamel, publie une *Histoire anecdotique de la Fronde* au titre très peu explicite, puisqu’elle prétend « découvrir le fond grave sous la forme légère » et faire « passer les malheurs publics avant les infortunes particulières »<sup>54</sup>. Il est vrai que Challamel fait preuve d’un intérêt assez inédit pour le sort des masses populaires, victimes des combats, mais, par souci de ne traiter que des questions sérieuses, il accorde seulement quelques lignes aux interventions des femmes et encore n’est-ce que pour fustiger leur dépravation et leur orgueil. « Vanité, intrigue, tel fut le mobile de [l]a conduite d[e la Grande Mademoiselle] et de celle de ses pareilles », déclare-t-il<sup>55</sup>. Alphonse Feillet procède de même dans *La misère au temps de la Fronde*, déplorant au passage que le grand Turenne se soit fourvoyé dans le parti des Princes en « cédant aux ruses d’une coquette adultère [la duchesse de Longueville] »<sup>56</sup>.

En 1864, Anaïs Bazin, à son tour, se livre aux plus sévères critiques dans son *Histoire de la France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*<sup>57</sup>. Les femmes qu’il présente sont toutes mues par des considérations d’ordre privé, galantes et superficielles. Mme de Longueville est, comme toujours, la plus clairement stigmatisée : « Rien ne semblait moins convenir à un pareil rôle [celui de chef de parti], outre la condition de cette princesse, que son caractère indolent, paresseux, engourdi dans une molle admiration de soi-même, et n’ayant fait paraître encore que l’oisive activité du bel esprit<sup>58</sup>. »

La duchesse s’oppose par là à une autre femme qui, contre toute attente, fait l’objet de certains éloges. Il s’agit de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, l’épouse du grand Condé. Mais cette exception s’explique bientôt : aux intrigantes frivoles, Bazin oppose une héroïne véritable, qui ne sort qu’en dernière extrémité des fonctions attribuées à son sexe et manifeste un entier dévouement aux intérêts de sa famille. Alors que son mari est emprisonné et que son

---

<sup>53</sup> Henri Martin, *Histoire de la France depuis les temps les plus reculés jusqu’en 1789*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Furne, 1855-1860, t. XII, 1858, p. 376.

<sup>54</sup> Augustin Challamel, *Histoire anecdotique de la Fronde*, Paris, Librairie Nouvelle, 1860, p. 2.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>56</sup> Alphonse Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, Paris, Perrin, 1862, 5<sup>e</sup> édition, 1886, p. 188.

<sup>57</sup> Anaïs Bazin, *Histoire de la France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, 2<sup>e</sup> édition revue, Paris, 1864, 4 vol.

<sup>58</sup> *Ibid.*, t. III, p. 463.

fils, encore enfant, doit devenir le chef symbolique du parti pour la libération des princes, « elle déclara résolument qu'elle ne céderait à personne l'honneur de le conduire, de l'assister, et qu'elle irait porter elle-même, dans les rudes épreuves de la guerre civile, le nom glorieux de son mari »<sup>59</sup>. Ainsi, « un nouveau courage venait de se révéler dans cette famille privée de tous ses soutiens et c'en était la personne la plus dédaignée qui s'offrait généreusement pour remplir le rôle héroïque »<sup>60</sup>. Cette démarche humble et généreuse, par laquelle la princesse ne poursuit aucun but personnel, est à rapprocher de celle de sa belle-mère, la princesse douairière, lorsqu'elle s'adresse en suppliante au parlement de Paris pour réclamer la libération de ses enfants<sup>61</sup>. De fait, ces deux femmes, par la conformité de leur comportement avec leurs fonctions familiales, sont les seules qui trouvent grâce aux yeux de l'historien.

Cependant, Bazin, pour ne pas chercher à mettre à jour les continuelles négociations souterraines qui bouleversent à plusieurs reprises la configuration des forces en présence et donc le cours de la guerre civile, se condamne non seulement à présenter une vue biaisée de la Fronde mais aussi à passer sous silence les interventions féminines les plus déterminantes, en particulier celles de la princesse Palatine. Il est vrai qu'il aurait fallu, pour éclaircir cet aspect, se tourner vers d'autres sources, en particulier les correspondances, qui demeurent encore très largement méconnues.

En 1905 encore, l'*Histoire de France* de Lavissee se place dans le sillage de Michelet et vient parachever l'œuvre des historiens romantiques en fixant pour des générations d'écoliers la légende noire de la Fronde. Alors que Lavissee, auteur des volumes consacrés au règne de Louis XIV, jette un regard des plus critiques sur les troubles qui ont inauguré le règne, il présente une fois de plus la duchesse de Longueville comme une femme vaniteuse et frivole, « une belle ennuyée » qui aurait voulu jouer à la guerre pour se divertir<sup>62</sup>.

Au total l'histoire romantique fait de la Fronde un épisode grotesque qui se trouve, comme le carnaval dont il se rapproche par bien des aspects, voué à une prompt fin. Un monde dirigé par les femmes, où il n'y a « plus de virilité que sous la jupe », où l'on donne des quenouilles aux hommes, est inéluctablement un monde à l'envers<sup>63</sup>. Comme tel, il appelle un rétablissement de l'ordre, dont Louis XIV, devenu adulte, est le promoteur. L'éloquence de Michelet et de Martin explique que l'image des Frondeuses ait été pour longtemps écornée. Au mieux, le versant féminin de la Fronde est ravalé au rang de la petite

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 111.

<sup>60</sup> *Ibid.*, t. III, p. 110.

<sup>61</sup> *Ibid.*, t. III, p. 114.

<sup>62</sup> Ernest Lavissee, *Histoire de la France*, t. VII : *Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)*, Paris, Hachette, 1905, p. 43.

<sup>63</sup> Jules Michelet, *Œuvres complètes*, t. IX : *Histoire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 400.

histoire, anecdotique et galante ; au pire, il est totalement discrédité. Les Frondeuses sont devenues des personnages fantasmés, des personnages de roman, dont l'histoire « sérieuse » se détourne durablement.

### 3. Progrès érudits et moralisme patriotique

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un nouveau courant historique prend le contre-pied du romantisme. L'école méthodique propose une histoire plus « scientifique », fondée sur une meilleure connaissance des sources, que chaque historien recherche désormais avec avidité avant de les passer au crible d'une critique rigoureuse. L'histoire de la Fronde et de ses personnalités n'échappe pas à ce mouvement. Les chercheurs exhument des documents inédits, qui permettent d'apporter de nombreux compléments à la connaissance des événements, et proposent parfois de nouvelles analyses. Ce mouvement s'accompagne d'un regain de patriotisme dans le contexte de la construction des nationalités que connaît alors l'Europe. Il n'est pas jusqu'aux premières histoires féministes et du féminisme qui n'en portent la marque, nécessairement déformante.

#### *a. Les Frondeuses dans les histoires générales*

C'est dans ce contexte qu'il faut placer le travail de recherche considérable accompli par Célestin Moreau et ses continuateurs pour retrouver et cataloguer des milliers de mazarinades. Quoique la critique qui accompagne cette recension soit dans une large mesure partisane et moralisatrice, elle ouvre la voie à une exploitation rigoureuse des pamphlets frondeurs jusqu'alors délaissés ou, au contraire, cités comme des sources fiables et objectives<sup>64</sup>. Au début des années 1900, la publication par Louis André et Émile Bourgois d'une gigantesque collecte de documents, dûment critiqués dans la perspective d'une utilisation par l'historien, va dans le même sens. *Les Sources de l'histoire de France* portent la trace des préjugés

---

<sup>64</sup> Voir Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, Société de l'Histoire de France, Paris, J. Renouard, 1850-51, 3 vol., second « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du Bibliophile*, année 1862, p. 786-829 et troisième « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du Bibliophile*, année 1869, p. 61-81 ainsi que Peter van der Haeghen, « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », dans *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV, 1859, p. 384-395 et Étienne Labadie, *Nouveau supplément à la bibliographie des Mazarinades* (extrait du *Bulletin du Bibliophile* de 1903-04), Paris, Henri Leclerc, 1904.

moraux et patriotiques de leurs auteurs mais elles sont aujourd'hui encore fort utiles pour embrasser d'un seul regard la plus grande partie de la documentation disponible sur l'époque de la Fronde<sup>65</sup>.

En homme de son temps, le duc d'Aumale, académicien érudit, utilise et publie, en annexe de son *Histoire des princes de Condé*, un grand nombre de pièces tirées des archives du château de Chantilly dont il a hérité en 1830<sup>66</sup>. Son patriotisme sans faille le conduit à condamner les errements frondeurs du Grand Condé. Pourtant, sa situation d'héritier du prince rebelle le place dans une position délicate. Il s'en tire en reportant sur l'entourage du prince, en particulier sur les femmes, la responsabilité des excès. Mesdames de Longueville et de Châtillon, la sœur et la maîtresse, sont présentées comme des prédatrices dont la rivalité exacerbe les intentions belliqueuses de Condé. Mais le duc d'Aumale distingue nettement les diplomates de talent, comme la princesse Palatine, des aventurières ou des femmes trop manifestement désireuses d'acquérir un pouvoir personnel. Dans le tome V de son *Histoire*, Henri d'Aumale écrit :

Les princesses de Gonzague [Anne et sa sœur Marie, reine de Pologne] dominent la foule des femmes de la Fronde, surpassent même les plus célèbres ; elles ne font pas métier de la conspiration comme Mme de Chevreuse ni de la galanterie comme Mme de Montbazon ; elles ont autant de force, plus de portée que Mme de Longueville, plus de sûreté, moins d'avidité que la duchesse de Châtillon ; leur aptitude va jusqu'à diriger un parti, même un État. Toutes deux, par le tour audacieux de leur esprit, la fermeté de leur caractère, la hauteur de leur courage, la souplesse de leur génie ont plus d'un rapport avec Louis de Bourbon [le Grand Condé]. Elles tiennent une grande place dans son histoire, aux époques agitées de sa vie, comme dans les années calmes, régulières de la fin. L'une essaiera d'assurer aux Condé cette couronne de Pologne que sa ténacité héroïque, son habileté auront victorieusement disputée aux Suédois, aux Moscovites, aux mille rivaux de ses deux époux. L'autre sera, au temps des témérités coupables, le guide, le soutien du héros égaré, son égérie trop rarement écoutée ; elle ne voudra d'autre héritier que le fils de son ami. Souvent divisées, ces deux femmes de tête et de cœur seront réunies par leur affection pour Condé, le dévouement à sa grandeur et à sa maison<sup>67</sup>.

---

<sup>65</sup> Louis André et Émile Bourgeois, *Les sources de l'histoire de France*, troisième partie : *Le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1913.

<sup>66</sup> Henri d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1863-1896, 8 vol.

<sup>67</sup> *Ibid.*, t. V, p. 29.

Parmi les historiens qui ont consacré leurs travaux à la Fronde au XIX<sup>e</sup> siècle, Adolphe Chéruel se singularise par l'ampleur de ses recherches documentaires. Il a notamment dépouillé dans leur quasi intégralité les lettres et les Carnets du cardinal Mazarin. De cette correspondance, Chéruel a publié de larges extraits dans une série en neuf volumes qui couvre l'ensemble du ministère, de 1643 à 1661<sup>68</sup>.

Or, dans les années 1870, l'historien entreprend de réécrire toute l'histoire de la Fronde sur la base de cette nouvelle documentation. Révélant des aspects jusqu'alors inconnus ou méconnus de cette période complexe, les manuscrits de Mazarin permettent de critiquer et de compléter avec profit les Mémoires. Le travail effectué par Chéruel prend la forme de deux publications successives. En 1879 et 1880, il fait paraître une *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV* en quatre volumes, qui traite des années 1643 à 1651<sup>69</sup>. Puis, en 1882, il publie une *Histoire de la France pendant le ministère de Mazarin*, en trois volumes, qui concerne les années 1651 à 1661<sup>70</sup>.

Ce renouveau de la documentation permet à Chéruel de réhabiliter une personnalité jusqu'alors assez malmenée par les historiens : le cardinal Mazarin. Ainsi, tandis qu'il souligne avec raison les qualités d'homme politique et de diplomate du cardinal, il emprunte du même coup la voie désormais bien balisée des détracteurs de la Fronde, qui faillit couper court à la carrière du ministre, et celle, plus neuve, des historiens patriotes qui célèbrent les grands hommes de l'histoire de France. Nul doute, pour Chéruel, que Mazarin a été de ceux-là.

Sur la question de l'engagement politique des femmes, les travaux de Chéruel sont de facture très traditionnelle et se situent, à bien des égards, dans le prolongement de la légende noire. Ainsi, dès les premières pages du tome III de l'*Histoire de la minorité*, l'historien plante un décor assez sombre, obscurci surtout par les « passions féminines », au milieu duquel Mazarin fait figure de héros isolé :

Deux causes principales expliquent, à mon avis, ce contraste entre la grandeur des personnages qui sont en scène et la petitesse des résultats. D'abord la Fronde ne poursuit jamais un but sérieux et élevé [...]. La seconde cause qui contribua à déconsidérer la Fronde, ce fut l'intervention des passions féminines, de leurs rivalités et de leurs petites intrigues au milieu des agitations politiques. [...] En un mot, cet art qu'ont les femmes de séduire les

---

<sup>68</sup> Jules Mazarin, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, publiées par Adolphe Chéruel et Georges d'Avenel, collection des « Documents inédits sur l'Histoire de France », Paris, Imprimerie Nationale, 1872-1906, 9 vol.

<sup>69</sup> Adolphe Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1879-1880, 4 vol.

<sup>70</sup> Adolphe Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, Paris, Hachette, 1882, 3 vol.

âmes les plus hautes et de les égarer dans de misérables intrigues ne fut jamais porté plus loin. Le roman se mêla sans cesse à l'histoire et donna à la Fronde un ridicule ineffaçable. Mazarin seul resta au-dessus de ces petites passions et y maintint Anne d'Autriche<sup>71</sup>.

Cependant, Chéruef apporte aussi les matériaux d'une approche renouvelée de la place tenue par les femmes. Ses citations, ses références constantes aux documents conservés à la Bibliothèque nationale et aux Archives des Affaires étrangères apportent la preuve du rôle politique réel que les femmes ont joué pendant la Fronde et permettent d'en retrouver les traces dans les archives.

À propos de madame de Chevreuse, par exemple, Chéruef met à jour une documentation indirecte très importante, si l'on en juge par le volume des références qui lui sont consacrées dans les lettres échangées entre le cardinal et ses agents ainsi que dans les Carnets. Les informations recueillies apportent la preuve qu'elle fut un partenaire politique de première importance pour le ministre, au temps de son opposition comme au temps de sa collaboration. Chéruef ne fait pas pour autant le panégyrique de la duchesse, qui fut d'abord pour Mazarin une adversaire redoutable. Il tente même de la discréditer en soulignant la légèreté de ses mœurs, son goût insatiable pour l'intrigue et pour l'argent. Mais il ne peut s'empêcher d'expliquer la conduite conciliante du cardinal par les talents politiques de la duchesse<sup>72</sup>.

La Palatine fait elle aussi l'objet d'un portrait ambivalent. « On ne doit pas oublier que la reine trouva un concours dévoué dans cette princesse Palatine dont le même ambassadeur [Morosini] a dit [...] qu'elle montrait la plus haute capacité dans les affaires pour former ou dissoudre les factions », écrit Chéruef<sup>73</sup>. Mais, un peu plus loin, il ajoute :

En louant l'habileté et les grandes qualités d'Anne de Gonzague, l'histoire ne peut méconnaître ses défauts. De mœurs légères, comme la plupart des héroïnes de la Fronde, elle était, comme elles, aussi avide qu'ambitieuse ; elle eut soin de stipuler pour elle-même et pour les siens des avantages pécuniaires et de hautes positions. C'est surtout par la correspondance de Mazarin que nous connaissons ces détails et la vérité historique exige que nous insistions<sup>74</sup>.

De même, l'historien croit sans doute jeter le discrédit sur la conduite de l'ensemble des protagonistes féminines de la Fronde lorsqu'il affirme :

---

<sup>71</sup> Adolphe Chéruef, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, op. cit., t. III, p. 5-7.

<sup>72</sup> *Ibid.*, t. III, p. 274.

<sup>73</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 335.

<sup>74</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 336.

Les femmes qui s'étaient d'abord précipitées dans la Fronde avec une ardeur irréfléchie ne tardèrent pas à délaisser ce parti ; celles surtout, qui, comme la Palatine et la duchesse de Chevreuse, étaient avides d'argent et de pouvoir, reconnurent que ce n'était pas dans cette faction qu'elles trouveraient la satisfaction de leurs intérêts et elles se hâtèrent d'apporter à la reine l'appui de leurs relations nombreuses et puissantes et de recevoir en échange de l'argent et des charges de cour pour elles et leurs favoris. Dans la troisième guerre civile, elles restèrent fidèles à la royauté et la servirent par leurs négociations secrètes<sup>75</sup>.

Cependant, en montrant que la part des motifs irrationnels est secondaire et que ces femmes ont surtout été mues par les intérêts matériels qu'elles attendaient en récompense de leur engagement, Chéruef pose aussi les bases d'une réévaluation de leur action.

Les passages consacrés aux épisodes plus romanesques sont généralement moins développés, car la documentation recueillie ne permet pas nécessairement de les éclairer d'un jour nouveau. Pourtant, là aussi, la critique est souvent en demi-teinte. Lorsque l'historien déplore l'engagement frondeur de la duchesse de Longueville, c'est avant tout parce qu'elle se plaçait du même coup dans le camp des adversaires du cardinal et de la France. « À Stenay, la duchesse montra une énergie et une habileté dignes d'une meilleure cause », juge l'historien<sup>76</sup>. Mais le résumé que donne Chéruef des multiples entreprises de la duchesse à Stenay semble aujourd'hui plaider en faveur d'un engagement réel et personnel de sa part.

En même temps, elle correspondait avec La Rochefoucauld, qui tentait de soulever le Poitou et avec la princesse Palatine, qui, restée à Paris, y soutenait le parti des Princes. Elle envoyait des émissaires à Montrond, à Bordeaux, partout où cette faction était organisée. Elle lançait des manifestes contre la cour, traitait avec les Espagnols<sup>77</sup>.

La dénonciation de jadis apparaît aujourd'hui comme une porte ouverte à la réévaluation du rôle politique joué par ce personnage.

### *b. Les premières biographies « scientifiques » des Frondeuses*

La découverte de documents inédits renouvelle aussi la matière disponible pour les biographes des grandes Frondeuses. La duchesse de Longueville ne monopolise plus le

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 428-429.

<sup>76</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 87-88.

<sup>77</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 87.

discours historique, d'autres femmes entrent dans la lumière. Pourtant, pas plus que Chéruel et le duc d'Aumale, les biographes n'échappent au moralisme. Leur réprobation est surtout de nature patriotique. En traitant avec les Espagnols, en s'opposant à la reine et à son ministre, c'est leur patrie que les Frondeuses trahissent. Cependant, comme chez l'ensemble des historiens de la Fronde depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agit aussi d'une condamnation de leurs comportements amoureux, jugés libertins et indécents.

Ainsi, dans sa biographie de la Grande Mademoiselle, Louise-Cécile Vincens dite Arvède Barine déplore la légèreté des mœurs de la noblesse au temps de la Fronde, critiquant l'influence du théâtre cornélien sur la jeunesse<sup>78</sup>. Elle accable la duchesse de Montpensier pour la faiblesse de son « génie » et ne craint pas d'employer les formules les plus définitives pour la condamner. « La Grande Mademoiselle n'était pas impunément la fille d'un dégénéré [Gaston d'Orléans] ; il y avait des sujets sur lesquels elle déraisonnait », écrit-elle<sup>79</sup>. Puis viennent les affirmations plus générales sur la toute-puissance des Frondeuses :

On prend en horreur ces fausses héroïnes, ces femmes sans bonté et d'une imagination pervertie qui badinaient agréablement sur la guerre entre deux jeux de société, mettaient leur vanité à rendre un honnête homme criminel et trouvaient élégant d'attirer de la souffrance sur quelque pauvre village ignoré<sup>80</sup>.

Une telle analyse prouve que les nouvelles biographies de l'âge méthodique ont parfois des accents très voisins des pamphlets anti-Frondeuses de la période romantique. Il est vrai qu'Arvède Barine n'innove guère sur le plan de la documentation et se contente le plus souvent de s'appuyer sur des mémorialistes si souvent cités et de plus en plus mal compris. Le vicomte de Noailles procède de même lorsqu'il rédige sa biographie de la princesse douairière de Condé. Se fiant sans réserve aux mémorialistes du temps, il omet souvent de conserver la distance critique nécessaire et se montre extrêmement soucieux de faire la part du vice et celle de la vertu dans le comportement de la princesse<sup>81</sup>.

Au contraire, lorsque Charles Asselineau publie la première biographie de la princesse de Condé en 1872, c'est en s'appuyant sur des lettres autographes. L'auteur les retranscrit parfois de façon littérale pour illustrer, par exemple, l'éducation négligée de la princesse, qui ne lui permet pas d'écrire correctement<sup>82</sup>. La biographie rédigée par Octave Homberg et

---

<sup>78</sup> Arvède Barine, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle 1627-1652*, Hachette, Paris, 1901, p. 130 et suiv.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>81</sup> Vicomte de Noailles, *La mère du Grand Condé (1594-1650)*, Paris, Émile-Paul Frères, 1924.

<sup>82</sup> Charles Asselineau, *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, Paris, Léon Techener, 1872.

Ferdinand Jouselin en 1905 affiche le même souci d'exactitude, même si l'avant-propos témoigne d'un évident parti pris favorable :

[À Bordeaux], dans cette attitude d'héroïne, elle nous apparaît tout aussi intéressante, tout aussi représentative de son temps que la Grande Mademoiselle, Mme de Chevreuse ou Mme de Longueville. Elle est seulement plus sympathique et plus attachante, car si elle n'apporta pas dans la lutte moins d'ardeur que ses illustres rivales, elle y fut guidée par de plus nobles motifs. Là où d'autres n'étaient inspirées que par d'orgueilleux calculs ou un amour désordonné du romanesque, la princesse de Condé n'obéit qu'à un sentiment unique, l'attachement obstiné, invincible, à son mari<sup>83</sup>.

Un tel jugement révèle à nouveau les valeurs morales d'une société mais, tout au long de leur narration, les deux biographes font preuve d'une remarquable rigueur dans le choix et l'interprétation de leurs sources, si bien que leur ouvrage demeure la plus complète et la plus fiable des biographies jamais consacrées à Claire-Clémence de Maillé-Brézé.

Louis Batiffol, élève de Fustel de Coulanges, chartiste puis conservateur à la Bibliothèque nationale, se distingue également par son souci de la rigueur dans la recherche et l'analyse des documents. Après de nombreuses études consacrées au premier XVII<sup>e</sup> siècle, l'année 1948 voit paraître, à titre posthume, une biographie de la duchesse de Chevreuse remarquablement documentée, sans doute la plus précise et la plus rigoureuse jamais écrite à ce jour<sup>84</sup>. Pour la rédiger, Batiffol s'est appuyé sur nombre de textes authentiques et inédits, en particulier de la correspondance, mais aussi des documents concernant la fortune de la duchesse, sa dot, le montant de ses dépenses, qu'il cite précisément en note. Loin de se contenter d'une peinture impressionniste des aventures de Mme de Chevreuse, Batiffol donne les dates précises de ses voyages et de ses rencontres avec les autres personnalités politiques du temps, elles-mêmes très précisément présentées.

La duchesse de Châtillon, née à la politique pendant la Fronde et devenue une diplomate de talent sous le règne personnel de Louis XIV, constitue un autre exemple de ces Frondeuses sur lesquelles la correspondance conservée aux Archives des Affaires étrangères et au château de Vincennes apporte un éclairage totalement nouveau.

Dès 1878, Edmond Filleul entreprend de réhabiliter madame de Châtillon, par ailleurs assez malmenée dans les Mémoires, en lui consacrant une courte biographie. Mais les apports de son ouvrage sont assez maigres. Ses efforts pour prouver que la jeune duchesse n'a jamais

---

<sup>83</sup> Octave Homberg et Ferdinand Jouselin, *La femme du Grand Condé*, Paris, Plon, 1905, p. II-III.

<sup>84</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1948.

eu de relation intime avec le prince de Condé et le duc de Nemours, alors que tous les écrits du temps les présentent sans ambiguïté comme ses amants, témoignent de valeurs morales plus propres à la société bourgeoise dans laquelle vit l'auteur qu'à celles de l'aristocratie du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>.

En 1900, c'est au frère de la duchesse de Châtillon, le maréchal de Luxembourg, que Pierre de Ségur consacre une biographie en trois volumes mais le destin d'Isabelle de Montmorency y est aussi largement évoqué<sup>86</sup>. Le propos de Ségur est manifestement bien documenté mais, une fois encore, la réprobation morale tient lieu d'analyse. L'auteur déplore explicitement « l'ambition » et « la coquetterie » de Mme de Châtillon, qui lui paraissent autant d'« instincts de femme »<sup>87</sup>. Son attitude « fait gémir la morale », prétend Ségur, qui accable l'ensemble des Frondeuses pour les mêmes raisons<sup>88</sup>.

Tour à tour, pendant dix années, elles combattent, apportant partout avec elles leur passion et leur illogisme. Guerrières ou négociatrices, elles ne s'effraient d'aucune besogne, ne reculent devant nul obstacle, conduisent de front – et mêlent souvent ensemble – les politiques et les affaires de cœur, se divertissent des désordres publics comme d'un passe-temps incomparable et du plus excitant des jeux, absurdes et charmantes, héroïques et frivoles, quelques-unes même sincères, et d'autant plus à craindre. Rien n'est égal à leur audace, si ce n'est parfois leur candeur<sup>89</sup>.

Paul Fromageot, qui publie une nouvelle biographie exclusivement consacrée à la cousine du Grand Condé en 1913, a tiré un meilleur parti de la documentation. Sa narration, très factuelle, demeure parfois à la surface des événements mais Fromageot a le mérite d'apporter des informations précises sur la carrière politique de la duchesse de Châtillon. Les lettres de Mazarin sont même citées à l'appui pour donner plus de rigueur à la narration<sup>90</sup>.

Pourtant, c'est trois ans auparavant, en 1910, qu'est parue la plus riche et la mieux documentée des biographies jamais consacrées à la duchesse de Châtillon. Elle est l'œuvre d'Émile Magne, grand spécialiste de la société et de la culture mondaines au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Son ouvrage intitulé *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Châtillon (Isabelle-*

---

<sup>85</sup> Edmond Filleul, *Isabelle-Angélique de Montmorency : la duchesse de Châtillon*, Paris, Firmin-Didot, 1878.

<sup>86</sup> Pierre de Ségur, *Le maréchal de Luxembourg : La jeunesse du maréchal de Luxembourg 1628-1668, Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange 1668-1678 et Le tapissier de Notre-Dame : les dernières années du maréchal de Luxembourg 1678-1695*, Paris, Calmann-Lévy, 1900-1903.

<sup>87</sup> Pierre de Ségur, *Le maréchal de Luxembourg : la jeunesse du maréchal de Luxembourg 1628-1668*, op. cit., p. 163.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>90</sup> Paul Fromageot, *Une cousine du Grand Condé. Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg*, Paris, Émile-Paul Frères, 1913.

Angélique de Montmorency). *Portraits et documents inédits* est le plus représentatif de cette tendance conjointe à l'érudition et au moralisme<sup>91</sup>.

De toute évidence, Magne n'a guère de sympathie pour son héroïne. Exactement comme Chéruef, il parvient à démontrer l'importance et l'intérêt de sa démarche politique tout en en condamnant les mobiles et les conséquences à chaque page. Dès après l'arrestation des princes, Mme de Châtillon, raille-t-il, « rêve de placer sa jupe parmi les autres jupes ameutées » et, à partir du moment où elle s'engage dans les négociations, c'est-à-dire en 1652, elle se mêle « aux péronnelles malfaisantes qui agrandissent de leurs débauches l'ignominie de la Fronde »<sup>92</sup>.

C'est donc au nom de la moralité qu'il condamne les entreprises politiques de la duchesse. Émile Magne en dénonce la coquetterie et la galanterie, vices jugés spécifiquement féminins, mais aussi la cupidité et, aux pires instants, l'usage des premières pour satisfaire la seconde<sup>93</sup>. Selon lui, les démarches politiques de Mme de Châtillon ne visent qu'à satisfaire son goût de la gloire et de l'argent. On mesure, une fois de plus, l'incroyable postérité de Michelet et la prégnance de la morale bourgeoise sur le discours historique. Enfin, dans un contexte de valorisation d'une morale patriote voire nationaliste, Magne n'a de cesse de déplorer les choix politiques de la duchesse qui, en prenant le parti du prince de Condé, choisit du même coup celui de l'opposition à la Couronne et de l'alliance espagnole.

Pourtant, à partir des sources manuscrites, Magne prouve aussi de façon très convaincante que Mme de Châtillon n'est pas un personnage secondaire. Elle est étroitement mêlée aux affaires politiques et informée heure par heure des décisions de Condé qu'elle soutient jusqu'à la fin des hostilités, y compris après sa fuite aux Pays-Bas<sup>94</sup>. Au détour d'une page, Magne doit même avouer que Mazarin admire la duchesse de Châtillon, car c'est ce dont témoigne la correspondance du cardinal avec l'abbé Fouquet<sup>95</sup>. Ainsi, presque malgré lui, le biographe montre qu'Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville a été une personnalité politique de premier plan, admirée par les partisans des princes, crainte et surveillée par ses ennemis<sup>96</sup>. Pourtant, incapable d'assumer les conclusions que le résultat de

---

<sup>91</sup> Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency). Portraits et documents inédits*, Paris, Mercure de France, 1910. Il est aussi l'auteur d'un très instructif ouvrage consacré au salon de la marquise Rambouillet : *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, Paris, Émile-Paul frères, 1911, 2 vol.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 101 et 135.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 119.

ses recherches devrait lui imposer et sous couvert de moralité, il condamne sévèrement la duchesse et dénonce son engagement en faveur du rebelle Condé.

### *c. Les premiers travaux féministes*

Au début du XX<sup>e</sup> siècle apparaissent les premiers ouvrages exclusivement consacrés à l'histoire des femmes. Au sein de cette production, plusieurs titres portent particulièrement sur la place des femmes dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle ou lui accordent un chapitre. Cependant, ces ouvrages d'un genre nouveau se montrent le plus souvent très traditionnels dans leur approche ou dans leurs conclusions.

Gustave Fagniez, chartiste de formation, fait paraître en 1929 un ouvrage sur *La Femme et la société française dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, fruit d'un remarquable effort d'érudition sur un sujet jusqu'alors peu étudié. Les historiens semblent avoir conscience désormais que les femmes ont une histoire propre, différente de celle des hommes mais tout aussi digne d'être connue et étudiée. Cependant, Gustave Fagniez consacre l'essentiel de son propos à l'éducation, relativement pauvre, des filles du peuple et de la bourgeoisie, à leur mariage, à leur vie professionnelle et familiale ou encore à leur pratique religieuse sans s'intéresser aux femmes d'exception issues de la noblesse<sup>97</sup>.

Victor Du Bled, au contraire, dans sa série d'études consacrées à la société française, réserve une place importante aux salonnières, aux Précieuses ainsi qu'à certaines personnalités comme la Grande Mademoiselle<sup>98</sup>. C'est pourquoi, dans sa conférence consacrée aux « grandes dames de la Fronde », il s'intéresse davantage à la carrière mondaine de ces femmes qu'à leur carrière politique. Condamnant très sévèrement la Fronde dans son ensemble au nom de valeurs morales, patriotiques et politiques, il déplore à son tour la frivolité des personnalités les mieux connues grâce aux Mémoires, comme la duchesse de Longueville, soumise aux « caprices d'une âme ambitieuse, inconsistante et tendre, où l'esprit et le cœur sont sans cesse dupes l'un de l'autre »<sup>99</sup>. De même, dans la quatrième conférence du quatrième volume, consacrée à la Grande Mademoiselle, Victor Du Bled préfère développer sur les amours de la princesse avec le comte de Lauzun et en faire un portrait

---

<sup>97</sup> Gustave Fagniez, *La Femme et la société française dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gamber, 1929.

<sup>98</sup> Voir Victor Du Bled, *La société française du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1910, 9 vol.

<sup>99</sup> *Ibid.*, t. III, p. 227.

psychologisant plutôt qu'analyser les motifs et les enjeux de son engagement frondeur<sup>100</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les travaux consacrés aux Frondeuses sont donc encore largement influencés par les écrits de Cousin et de Michelet.

Néanmoins, il faut distinguer parmi ces ouvrages ceux qui se réclament ouvertement du courant féministe, alors en plein épanouissement. Généralement plus favorables aux idées qui influencèrent les Frondeuses et aux Frondeuses elles-mêmes, leurs auteurs présentent pourtant des analyses biaisées dans la mesure où ils s'attachent à déceler dans les temps anciens les prémices des revendications des suffragettes.

Nous reconnâtrons que les femmes, législatrices des bienséances et reines de la république des lettres, politiciennes consommées, parfois générales, ambassadrices, tribuns et parfaitement indépendantes en fait de leurs pères ou de leurs maris, ont, en ce siècle encore, réalisé sans le chercher les principaux articles du catéchisme féministe,

écrit Léon Abensour dans son ouvrage sur *La Femme et le féminisme avant la révolution*, expliquant au passage de manière fort abusive que, pendant la Fronde, « nul ne s'indigne ou ne s'étonne de voir les femmes ainsi sortir de leur rôle traditionnel »<sup>101</sup>.

C'est donc avec un regard téléologique assumé voire revendiqué que ces auteurs s'intéressent enfin aux ouvrages parus dans le cadre de la Querelle des Femmes opposant les détracteurs et les champions du beau sexe du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Georges Ascoli ne s'intéresse pas réellement aux femmes du XVII<sup>e</sup> siècle, préférant se restreindre au domaine des idées féministes, dont il recense et évalue les diverses déclinaisons tout au long de la période moderne<sup>102</sup>. Gustave Reynier, au contraire, cherche à les mettre en rapport avec des faits politiques, sociaux et culturels. Farouchement opposé au pouvoir absolu qui contrôle et discipline les comportements, il manifeste beaucoup de bienveillance à l'égard des femmes qui transgressent les codes sociaux réservant aux hommes certaines activités politiques et militaires. Gustave Reynier ne veut pas pour autant réhabiliter les Frondeuses, dont il déplore le manque de jugement, et se montre très sévère à l'égard des Précieuses condamnées pour leurs affèteries<sup>103</sup>.

---

<sup>100</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 202-245.

<sup>101</sup> Léon Abensour, *La femme et le féminisme avant la Révolution*, 1923, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1977, p. 151 et IX.

<sup>102</sup> Georges Ascoli, « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution », *Revue de synthèse historique*, première partie, t. XIII, 1<sup>er</sup> août 1906, p. 25-57, 2<sup>e</sup> partie, t. XIII, 2 octobre 1906, p. 161-184.

<sup>103</sup> Gustave Reynier, *La femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, Paris, Taillandier, 1929, p. 66 et 75 et suiv.

Au-delà de ces divergences légères, ces auteurs présentent tous les femmes de la haute société comme des civilisatrices et font de l'éducation un enjeu crucial, célébrant au passage les mérites de la philosophie cartésienne dans le processus qui conduit certains lettrés, et particulièrement Poullain de la Barre, à reconnaître l'égale aptitude de tous les êtres humains à acquérir de la connaissance et à en faire usage pour améliorer leur condition<sup>104</sup>. En 1905, Louise Georges-Renard consacre même un article entier à la question de l'éducation des femmes pendant la régence d'Anne d'Autriche. Elle est la première à souligner avec autant de netteté le lien entre les actions entreprises par les Frondeuses et le contexte culturel et social qui met à l'honneur les femmes héroïques<sup>105</sup>. Mais, pas plus que les autres chercheurs féministes, Louise Georges-Renard n'échappe aux dérives téléologiques lorsqu'elle explique que les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle « annoncent l'avenir [...], font pressentir les femmes philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle [...], sont comme une première épreuve des femmes émancipées du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>106</sup>.

Parmi ces livres, l'un concerne tout particulièrement la Fronde : c'est celui d'Alice de Payer<sup>107</sup>. L'auteur y développe une position engagée, militante même, et déclare dès l'introduction que les femmes impliquées politiquement dans la Fronde s'inscrivaient dans un mouvement féministe : « Il y a eu de la part de l'élite – de l'élite mondaine, s'entend – de la société féminine du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle la recherche directe, personnelle, individuelle du pouvoir politique, des richesses, de l'influence générale dans la société, bref, ce que nous appellerons un féminisme d'action<sup>108</sup>. » L'enquête historique est explicitement guidée, et donc biaisée, par cette hypothèse de départ. Passée l'introduction, l'ensemble de l'ouvrage, essentiellement narratif, se présente comme une suite d'exemples destinés à prouver l'existence de ce féminisme d'action, pour s'achever sur une conclusion assez attendue qui se présente explicitement comme téléologique : « Ce mouvement féminin du XVII<sup>e</sup> siècle était nécessaire et devait servir de prologue au drame spécifique que jouent nos énergiques “lutteuses” d'aujourd'hui<sup>109</sup>. »

Le discours d'Alice de Payer n'est pas révolutionnaire pour autant. Comme ses prédécesseurs, elle souligne la vanité et le goût de l'intrigue des Frondeuses, qui auraient été

---

<sup>104</sup> Georges Ascoli, « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution », *art cit.*, p. 163.

<sup>105</sup> Louise Georges-Renard, « La femme et l'éducation sous la minorité de Louis XIV », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 49, 1905, p. 206-220.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>107</sup> Alice de Payer, *Le féminisme au temps de la Fronde*, Paris, Fas, 1922.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 185.

les principales motivations de leur comportement<sup>110</sup>. Comme ses prédécesseurs aussi, elle loue la retraite expiatoire des Frondeuses repenties, qui leur permet de racheter leur mauvaise conduite<sup>111</sup>. Elle reconnaît même que « certaines lois de la nature, que nous sommes obligés de regarder comme fatales et immuables, ne semblent pas se concilier aisément avec toutes les conditions qui ont conduit à définir l’homme comme un “ animal politique” »<sup>112</sup>.

Mais c’est plus encore à travers ses critiques à connotation patriotique qu’Alice de Payer s’inscrit pleinement dans le courant historiographique dominant de son temps. Elle attribue en effet la défaite de ces femmes et l’obligation dans laquelle elles se trouvèrent après la Fronde de se retirer de la scène publique à un défaut de sentiment national, fustigeant dès l’introduction ces « personnages mus par des mobiles individuels qui n’ont rien de commun avec le bien de l’État, quand ils n’y sont pas directement opposés » et rappelant en conclusion que le mouvement « ne fut pas battu parce que féminin, mais parce que coupable, parce que parti en bataillon carré, si l’on peut dire, contre l’autorité royale et contre son pays, où il avait voulu introduire l’ennemi, l’Espagnol, toujours prêt à profiter de nos querelles »<sup>113</sup>. L’emploi de l’adjectif possessif illustre assez bien ici la forte identification opérée par l’auteur entre la France de Mazarin et celle de Poincaré.

Finalement, l’échec des Frondeuses est attribué à un oubli des principaux devoirs que la société attribue au sexe féminin : devoirs envers la famille (dévotion au père, au mari, à l’intérêt des enfants et de la maison toute entière), devoirs envers la société (morale, pudeur), devoir envers la France (patriotisme)<sup>114</sup>.

Jusque dans les premières histoires féministes, donc, se font entendre les accents patriotiques d’intellectuels qui ont désormais conscience d’appartenir à une Europe des nations. C’est pourquoi, sur la question de la Fronde du moins, les historiens de l’ère méthodique ne produisent pas un discours historique aussi neutre qu’ils le prétendent. Ils sont pourtant à l’origine des plus grands progrès jamais réalisés depuis les débuts de l’histoire des troubles civils, en raison du monumental travail de recherche documentaire accompli.

Ainsi, du règne de Louis XV aux lendemains de la Grande Guerre, la connaissance historique du rôle politique joué par les femmes pendant la Fronde a accompli

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 17 et 169.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 191-192.

d'incontestables progrès, en grande partie grâce à la découverte de sources nouvelles. Aux Mémoires, abondamment utilisés tout au long de la période, se sont ajoutés nombre de documents inédits qui ont largement contribué à renouveler l'histoire de la Fronde dans son déroulement événementiel. Pourtant, malgré ces avancées scientifiques, la Fronde au féminin, comme phénomène politique, social et culturel, demeure mal comprise des historiens. Parce qu'ils ne peuvent, ou souvent ne veulent, s'abstraire des préoccupations et des combats de leur siècle, ils se condamnent à méconnaître le sens de ceux de leurs ancêtres. L'histoire s'intéresse aux Frondeuses, mais, au moment de proposer une interprétation de leurs actions, elle paraît frappée d'une étonnante cécité et esquive le fond de la question, en répétant d'inusables condamnations morales.

## **II. Les Frondeuses à l'heure des *Annales* : le temps de l'oubli**

En France, à partir des années 1930, l'écriture de l'histoire est profondément renouvelée par l'apparition des *Annales*. Ce nouveau courant historique manifeste un intérêt accru pour les phénomènes économiques et sociaux, jusqu'alors sous-estimés, et pour les mouvements de longue durée, les permanences, par opposition au petits faits ponctuels, jugés peu significatifs. La *Nouvelle Histoire* qui triomphe dans les années 1970 est, par ses objets comme par ses méthodes, l'héritière des *Annales*. Ces deux moments historiographiques seront donc envisagés conjointement dans les pages qui suivent.

Le discrédit qui pèse sur l'histoire événementielle, politique et biographique à partir des années 1930 se fonde sur la critique de l'histoire méthodique érudite qui avait dominé l'historiographie au début du siècle. Parce qu'elle sacrifie à la fois à ces trois idoles de la tribu des historiens, la Fronde n'est plus « à la mode ». *A fortiori*, les interventions féminines dans la guerre civile ne sont que cette écume de l'histoire dont se détourne Fernand Braudel pour lui préférer les tendances profondes, multi-séculaires. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, tout se passe comme si Michelet avait irrémédiablement marqué cette période et ses acteurs du sceau de la frivolité.

Cependant, la Fronde n'évacue pas totalement le champ des préoccupations historiques. D'une part, les historiens des *Annales* et de la *Nouvelle Histoire*, en analysant les structures sociales d'Ancien Régime ainsi que la nature de la confrontation entre monarchie et aristocratie dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, apportent une importante contribution à

la compréhension des mécanismes permettant la Fronde des princes et, tout aussi bien, celle des princesses. D'autre part, l'histoire de la Fronde est renouvelée par un vaste débat, plus ou moins en marge du courant historiographique dominant, sur le sens politique qu'il convient d'accorder à cette guerre civile.

Malgré une désaffection réelle pour les Frondeuses, diverses productions souvent destinées au grand public et de qualité variable permettent aux femmes politiques de la Fronde de ne pas disparaître dans la mémoire collective.

Enfin, dans les années 1970, la naissance du féminisme moderne explique la parution de plusieurs ouvrages scientifiques qui témoignent de l'intérêt, sinon nouveau du moins renouvelé, des historiens et des historiennes pour les théories et les discours des hommes du passé sur la différence des sexes, pour leur façon de la vivre, de la subir ou de la surmonter, tandis qu'ils commencent aussi à s'interroger sur la manière d'écrire l'histoire des femmes.

## **1. Un débat d'histoire politique : la Fronde fut-elle une révolution manquée ?**

Des années 1930 aux années 1950, alors que les idéologies politiques imprègnent fortement les sociétés occidentales, l'éventuelle dimension révolutionnaire de la Fronde oppose des spécialistes de plusieurs nationalités dans le cadre d'un vaste débat. Il y a là un fait nouveau, car, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, très peu d'historiens ont songé à nier que ces troubles civils aient été une sédition brouillonne et absurde, une simple parenthèse dans la construction de l'absolutisme royal.

### *a. Les termes du débat*

Le premier, le Français Louis Madelin présente la Fronde comme une « révolution manquée »<sup>115</sup>. Selon lui, la politique autoritaire et pré-absolutiste de Louis XIII et Richelieu a semé les germes d'un mécontentement profond dans toutes les strates de la société. La Fronde est l'expression de ce mécontentement rendue possible par le contexte politique fragile de la régence. Une révolte aussi généralisée aurait pu être, selon Madelin, une véritable révolution

---

<sup>115</sup> Louis Madelin, *Une révolution manquée : la Fronde*, Paris, Plon, 1931.

si le mouvement avait été coordonné et dirigé vers des objectifs précis<sup>116</sup>. Malgré son titre, l'ouvrage de Madelin demeure donc assez conservateur car, tout en réévaluant le potentiel révolutionnaire de la Fronde, il insiste précisément sur sa non-exploitation pour des raisons qui ont déjà été maintes fois avancées : timidité et absence de véritable projet politique des magistrats, arrogance de la noblesse, règne des intérêts privés, dépravation générale des mœurs...

Or, dès 1948, le Russe Boris Porchnev s'oppose fortement aux théories de Madelin, comme aux analyses plus approfondies de Roland Mousnier, dans le cadre d'une étude sur les soulèvements populaires de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, dont la Fronde serait la dernière et la plus tragique manifestation<sup>117</sup>. Contrairement aux historiens français, Porchnev croit que le parlement de Paris a, en 1648, un programme politique solide et systématique, des idées proprement révolutionnaires, qu'il qualifie de « patriotiques » et « nationalistes »<sup>118</sup>. Pour Porchnev, la brève expérience de l'Ormée bordelaise prouve que la question de la république était bien à l'ordre du jour de la Fronde<sup>119</sup>. Selon lui, elle est initialement une révolution bourgeoise avant de devenir un mouvement aristocratique et populaire. Cette rencontre entre le peuple et la noblesse donne à chacun l'illusion d'un but commun mais ce n'est qu'un leurre car, prétend Porchnev, « malgré tout ce qui opposait les grands dignitaires ou les nobles au pouvoir royal, ils ne désiraient pas la révolution, appartenant eux-mêmes à la classe dirigeante »<sup>120</sup>. L'analyse de l'historien russe est donc fondée sur une conception marxiste de l'histoire, rapportant l'échec de la Fronde à une question de lutte des classes. Ainsi, Madelin et Porchnev s'entendent sur la réévaluation des potentialités révolutionnaires de la Fronde mais ils s'opposent totalement sur les causes de son échec.

À quelques années de distance s'ouvre un nouveau débat sur les idées politiques de la Fronde entre l'anglais Doolin et le néerlandais Kossmann<sup>121</sup>. Le premier explique d'emblée son désir d'utiliser le moment de la Fronde pour « contribuer à l'histoire constitutionnelle de la France », car selon lui la Fronde n'est pas aveuglément conservatrice mais revendique au contraire une constitution rationnelle<sup>122</sup>. Loin d'être un amusement où s'affronteraient des intérêts privés, elle met en jeu de très sérieux problèmes politiques que Doolin analyse à

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 6 et 15.

<sup>117</sup> Boris Porchnev, *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, première éd. Moscou, 1948, Paris, Flammarion, 1972.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 336.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 338.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 356.

<sup>121</sup> Paul Doolin, *The Fronde*, Londres, Oxford University Press, 1935 et Ernst Kossmann, *La Fronde*, Leyde, Universitaire pers Leiden, 1954.

<sup>122</sup> Paul Doolin, *The Fronde*, *op. cit.*, p. XI.

travers les textes des théoriciens de ce temps. Le traité sur la souveraineté de Cardin Le Bret paru en 1632 lui permet de développer la conception absolutiste du pouvoir que voudrait voir triompher le gouvernement royal, tandis que les *Maximes* de Claude Joly, frondeur de la première heure, et les discours des magistrats du parlement de Paris lui permettent de présenter les idées politiques de l'opposition parlementaire, fondée sur la raison, la supériorité de la loi et l'existence d'un devoir de résistance aux abus de pouvoir. Le ministériat, la régence, le pouvoir des princes dans l'État sont autant de questions sur lesquelles s'opposent principes absolutistes et principes constitutionnels.

Vingt ans plus tard, le Néerlandais Ernst Kossmann prétend utiliser la Fronde comme une voie d'accès au cœur de l'État français de l'âge baroque<sup>123</sup>. Contrairement à Madelin et à Porchnev, Kossmann considère que la Fronde comporte bel et bien une dimension de révolte nobiliaire féodale qui ne poursuit d'autre but que les intérêts particuliers de ses instigateurs. Contrairement à Madelin et à Porchnev encore, il ne croit pas que les magistrats et les bourgeois aient eu un but révolutionnaire. La contestation, pense-t-il, ne s'avance pas hors du terrain technique. Dans son ouvrage, Kossmann présente l'État comme un édifice baroque, où le pouvoir est toujours à la recherche d'un équilibre entre des factions antagonistes et la Fronde comme une rupture de cet équilibre. Cependant, contrairement à Doolin, Kossmann ne croit pas à la fécondité de cet antagonisme et ne remet jamais en question le caractère conservateur de la Fronde. Selon lui,

la Fronde n'ajoute rien à l'histoire, ni une nouvelle idée capable de l'étendre, ni un nouveau rythme. Elle tourne en rond, enfermée dans les bornes de son impuissance. Elle n'anticipe pas sur les tendances futures, ni ne reprend des conceptions anciennes. Elle ne s'élargit pas dans le temps et reste clouée à sa propre place<sup>124</sup>.

### *b. Les femmes introuvables*

C'est en fonction de la position des historiens dans ce débat politique qu'ils envisagent ou, le plus souvent, taisent la place tenue par les femmes dans le conflit. Porchnev, qui nie tout à fait que l'aristocratie ait joué un rôle directeur dans cette lutte, ne dit pas un mot des interventions féminines<sup>125</sup>. Madelin, au contraire, pour attribuer l'échec de la révolution à

---

<sup>123</sup> Ernst Kossmann, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 260.

<sup>125</sup> Boris Porchnev, *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, *op. cit.*, p. 334.

l'aristocratie et à ses frasques, est amené à s'étendre longuement sur les intrigues de ces dames à qui il attribue de façon traditionnelle la responsabilité des excès et des échecs de la Fronde. Dans ces développements très conventionnels, il souligne, comme les historiens romantiques, la moralité douteuse des femmes :

Les moeurs étaient perdues : pas une de ces femmes qui n'eût, au su de tous, un amant, parfois deux, et comme elles ne renonçaient pas pour autant à gouverner leurs maris, leurs frères et leurs cousins, chacune traînait avec elle toute une escouade d'hommes qui, au gré de la dame, se jetaient dans un parti ou l'autre, ou un troisième. L'histoire de la Fronde présente, de ce fait, un *imbroglio* où l'historien le plus informé risque de perdre la tête. Chaque homme y apparaît flanqué – pour le moins – de deux femmes, la légitime et l'autre, mais chaque femme y surgit entourée de quatre ou cinq hommes qui, se regardant tous d'un œil féroce jaloux, sont cependant contraints de combattre côte à côte dans le parti où ils ont été jetés par celle qui, elle-même, ne s'y est jetée que pour l'amour d'un autre qui soudain en est sorti<sup>126</sup>.

Cependant, on ne peut assimiler tout à fait Madelin à Michelet, car d'une manière plus moderne, il souligne le poids du contexte culturel et des mentalités<sup>127</sup>.

Quant à Doolin et Kossmann, leur focalisation sur les éléments les plus théoriques du conflit les éloigne de la pratique politique et donc du domaine où se déploie l'activité féminine. Doolin n'en dit quasiment rien et Kossmann préfère tenir comme quantité négligeable « le dédale des petites intrigues », c'est-à-dire tous les moments du conflit où ne s'illustre pas parfaitement sa vision de l'État baroque afin, prétend-il, de « conserver la hauteur de vue nécessaire à l'appréciation de l'évolution politique générale »<sup>128</sup>. Les moments où les femmes entrent sur la scène sont, selon lui, des moments d'anarchie qu'il ne servirait à rien de vouloir expliquer. La manœuvre compliquée qui conduit Mme de Chevreuse à proposer au cardinal Mazarin d'arrêter le prince de Condé, par exemple, est traitée sur le ton de l'anecdote :

Après une série de volte-face étonnantes et, à vrai dire, inexplicables, le premier ministre se décida à arrêter Condé, son frère et son beau-frère en s'appuyant sur la faction du coadjuteur. Nous ne décrirons pas les étapes de cette révolution. Chéruel s'est efforcé de démêler les intrigues et de suivre jour par jour l'élaboration d'une politique nouvelle, mais il n'a pas réussi nous semble-t-il à rendre compréhensible ce qui, par définition, ne saurait jamais

---

<sup>126</sup> Louis Madelin, *Une révolution manquée : la Fronde*, op. cit., p.61.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>128</sup> Ernst Kossmann, *La Fronde*, op. cit., p. 148.

l'être. Du reste, tout cela ne paraît pas très important. Toutes ces habiletés se jouèrent sur un plan abstrait, intellectuel, pour ainsi dire ; la politique dégénéra en une partie d'échecs singulièrement désordonnée<sup>129</sup>.

Clairement, le débat historiographique sur les enjeux politiques du conflit éloigne les historiens de la participation des femmes, désormais considérée comme un épiphénomène. On passe sans s'attarder sur les moments confus au cours desquels les femmes interviennent dans la guerre civile. La mémoire de leur implication n'est plus détournée – sauf peut-être chez Madelin – comme au siècle précédent, elle semble s'être perdue derrière des interrogations jugées plus sérieuses.

## **2. Les apports d'une histoire économique et sociale de la Fronde**

Des années 1950 aux années 1970, conformément aux nouvelles orientations définies par les *Annales*, la Fronde est interrogée du point de vue des mécanismes économiques et sociaux. Les historiens mettent en lien la mauvaise conjoncture économique, l'accroissement de la pression fiscale, les changements institutionnels survenus sous les ministères de Richelieu et Mazarin, mais aussi l'existence plus enracinée de solidarités horizontales et verticales multiples – en particulier dans le cadre des réseaux de clientèle – avec la conjonction des mécontentements populaire, parlementaire et nobiliaire. Roland Mousnier, quoiqu'il ne se rattache pas à l'école des *Annales*, participe aussi à ces recherches, tout comme nombre d'historiens anglo-saxons et allemands.

### *a. Mutations économiques*

En s'intéressant aux phénomènes économiques et sociaux, les historiens du XVII<sup>e</sup> siècle espèrent découvrir les raisons profondes de la Fronde, par opposition aux causes de surface retenues jusqu'alors.

Dès 1949, Roland Mousnier aborde ainsi les journées des barricades des 26, 27 et 28 août 1648 dans un article intitulé « Quelques raisons de la Fronde »<sup>130</sup>. De façon tout à fait

---

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 148-149.

<sup>130</sup> Roland Mousnier, « Quelques raisons de la Fronde », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 2-3, 1949, p. 33-78.

significative, il commence par critiquer l'histoire traditionnelle et sa propension à masquer ses carences interprétatives par de longs passages narratifs qui racontent mais n'expliquent rien<sup>131</sup>. Selon Roland Mousnier, il faut réévaluer le poids des structures sociales et des institutions en vertu de l'importance qu'elles revêtent systématiquement en période de minorité royale<sup>132</sup>. Cet article présente donc de nouvelles orientations de recherche, des hypothèses et des pistes de travail, non des conclusions. Il appelle d'autres études, plus approfondies, qui ne tardent pas à porter leurs fruits.

En effet, dans le cadre du programme de recherche ainsi établi, Roland Mousnier et son laboratoire de la Sorbonne parviennent à mettre en évidence le poids de la pression économique et fiscale sur la population et son influence sur le déclenchement des mouvements insurrectionnels. Dans un article de 1956, il souligne le rôle moteur joué par la noblesse dans ces mouvements et montre, grâce aux rapports adressés par les intendants au chancelier Séguier, que « non seulement de Normandie, mais de Picardie, mais d'Auvergne, les intendants dénoncent l'excès d'impôts, la misère des peuples, les révoltes des paysans à l'instigation des nobles, ou à leur exemple et avec leur protection »<sup>133</sup>. La méthode préconisée est celle de l'histoire quantitative alors en pleine expansion : « il faudrait expliquer ces mouvements par des études sur les prix, la conjoncture économique, l'état des exploitations rurales<sup>134</sup>. » Pourtant, dans la synthèse qu'il publie en 1970 sous le titre *La Plume, la faucille et le marteau*, Roland Mousnier s'oppose fortement aux historiens qui ont privilégié une approche purement économique, comme Ernest Labrousse<sup>135</sup>. Ses recherches sur les institutions, et particulièrement sur les deux principaux groupes d'agents de la monarchie que sont les officiers et les commissaires, l'amènent à mettre à jour des forces d'opposition jusqu'alors méconnues, comme les trésoriers, dont il étudie attentivement les rapports d'activité pour la période de la Fronde<sup>136</sup>.

Pierre Deyon apporte sa contribution au débat en exposant précisément les difficultés financières que rencontre la noblesse au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle en raison du tour de vis fiscal

---

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>133</sup> Roland Mousnier, « Monarchie contre aristocratie dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 31, 1956, p. 379.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 380.

<sup>135</sup> Roland Mousnier, *La plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, P.U.F., 1970, p. 15 et suiv.

<sup>136</sup> Roland Mousnier, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F., 1976 et *La plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, *op. cit.*, « Recherches sur les syndicats d'officiers pendant la Fronde. Trésoriers généraux de France et élus dans la révolution », p. 301 et suiv., publié pour la première fois dans *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 42-43, 1959.

imposé par Richelieu dans le contexte de la guerre de Trente ans<sup>137</sup>. Il en résulte la constitution d' « une sorte de prolétariat noble », prêt à saisir la première occasion d'entrer en dissidence pour manifester son exaspération et tenter de mettre fin aux « novelletés » susceptibles de le ruiner. L'ensemble de cet article vise à montrer que

la politique fiscale de la monarchie absolue en France a sérieusement inquiété, pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ordre de la noblesse et [...] [qu']elle a pu contribuer dans certains cas à la conjonction temporaire des oppositions populaire, bourgeoise et noble, toutes dressées contre le développement de la fiscalité royale<sup>138</sup>.

Les historiens anglo-saxons s'intéressent alors de très près à ce champ de recherche, à tel point que, dès 1977, le britannique Peter Coveney juge nécessaire de publier les principaux articles de Roland Mousnier et Boris Porchnev en traduction anglaise dans un ouvrage intitulé *France in crisis 1620-1675*<sup>139</sup>. Il les fait précéder d'une longue introduction générale qui rappelle les enjeux politiques du débat sur les structures économiques et sociales de la France d'Ancien Régime et leur mutation dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La soixantaine de pages que comporte cette stimulante introduction synthétise efficacement les apports de la controverse en soulignant à la fois l'ampleur et les manifestations de la crise, mais aussi sa cause profonde, à savoir le passage de la monarchie tempérée à la monarchie absolue.

Le britannique Richard Bonney, spécialiste de la fiscalité et de l'administration royale française au XVII<sup>e</sup> siècle, suit le même itinéraire, de l'étude des changements institutionnels provoqués par le passage à la monarchie absolue dans le contexte des besoins financiers accrus occasionnés par la guerre de Trente ans à celle des troubles civils survenus en réaction à ces mutations. Plus précisément, ses travaux sur les intendants et l'administration des finances lui ont permis de mettre à jour les frustrations et les difficultés diverses nées de ces changements ainsi que la façon dont elles se sont exprimées dans les mouvements de révolte, notamment provinciaux, survenus tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>.

---

<sup>137</sup> Pierre Deyon, « À propos des rapports entre la noblesse et la monarchie absolue pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, n° 231, 1964, p. 341-356.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 351.

<sup>139</sup> Peter Coveney, *France in Crisis 1620-1675*, London, Mac Millan, 1977.

<sup>140</sup> Richard Bonney a publié *Political Change in France under Richelieu and Mazarin 1624-1661*, Oxford, Oxford University Press, 1978 ; *Society and Government in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, New York, Saint-Martin's Press, 1988, mais aussi plusieurs articles tels que « Cardinal Mazarin and the Great Nobility during the Fronde », *English Historical Review*, n° 46, 1981, p. 818-833, « La Fronde des officiers : mouvement réformiste ou rébellion corporatiste ? », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 145, n° 4, 1984, p. 323-341, « The English and French Civil Wars », *History*, vol. LXV, 1980, p. 365-382 et « Cardinal Mazarin and his Critics : the Remonstrances of 1652 », *Journal of European Studies*, n° 10, 1980, p. 15-31.

Ainsi, les questions économiques ne sont guère dissociables des mécanismes sociaux : c'est dans et par le contexte de la société traditionnelle d'Ancien Régime qu'elles prennent leur dimension de facteurs déterminants.

### *b. Structures sociales*

Le premier, l'Américain A. Lloyd Moote, fait une étude sociologique des Frondeurs. Paru en 1971, *The Revolt of the Judges: the Parlement of Paris and the Fronde (1648-1652)*, témoigne des nouvelles inflexions de la recherche historique, puisque Moote analyse la guerre civile du seul point de vue des hommes de loi. Il tend surtout à réévaluer de façon très positive les ambitions réformatrices des parlementaires, jugées modérées, au dépend de Mazarin et Anne d'Autriche, dont il souligne longuement les maladresses, et de la noblesse, perçue comme une force contestataire anarchique<sup>141</sup>.

Les catégories populaires ne sont pas oubliées, pour autant que les sources permettent de les saisir, et sont appréhendées de préférence à travers le cas spécifique de l'Ormée, cette tentative de commune révolutionnaire instaurée à Bordeaux à partir de 1651. Les historiens ont jusqu'alors souligné les tendances républicaines de l'Ormée sans en étudier précisément le fonctionnement ni les assises sociologiques. Sur cette question, l'ouvrage pionnier est celui de l'américain Sal Alexander Westrich qui, reprenant partiellement les théories de Boris Porchnev, voit dans l'Ormée une tentative véritablement révolutionnaire, à tendance républicaine et démocratique, inspirée de celle de Cromwell outre-Manche<sup>142</sup>. Quoique Fabrice Osmond reprenne cette théorie dans *La Fée Gorgone* en 1982, soulignant les similitudes entre l'*Agreement of the People* et le Manifeste de l'Ormée, elle est contredite par Helmut Kötting dès 1983<sup>143</sup>. Cet historien allemand s'appuie sur une documentation enrichie de nombreux dépouillements pour établir que l'Ormée ne fut pas un mouvement réellement populaire ni révolutionnaire, mais une réaction des élites locales, relayée par la plèbe urbaine, contre les tentatives de centralisation du pouvoir royal. Ce sont les réseaux de parents, de

---

<sup>141</sup> A. Lloyd Moote, *The Revolt of the Judges: the Parlement of Paris and the Fronde (1648-1652)*, Princeton, Princeton University Press, 197. Voir le compte rendu de Richard Bonney dans « The French Civil War 1649-53 », *European studies review*, n° 8, 1978, p. 71-100.

<sup>142</sup> Sal Alexander Westrich, *The Ormée of Bordeaux: a Revolution during the Fronde*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1972. Voir le compte rendu de Roger Chartier, « L'Ormée de Bordeaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, n° 21, 1974, p. 279-283.

<sup>143</sup> Fabrice Osmond, *La fée Gorgone. Contribution à l'histoire de l'Ormée de Bordeaux*, Bordeaux, Atelier Aldo Manuzio, 1982. Helmut Kötting, *Die Ormée (1651-1653)*, Münster, Aschendorff, 1983. Voir le compte rendu de René Pillorget dans *Francia*, n° 14, 1986, p. 765.

clients, d'amis et d'alliés qui auraient permis au patriciat urbain de faire entendre sa voix et de donner une vaste ampleur à son mouvement de défense des libertés provinciales. Eckart Birnstiel défend le même point de vue dans *Die Fronde in Bordeaux, 1648-1653*, paru deux ans plus tard<sup>144</sup>.

De façon plus large, la société très hiérarchisée de la France d'Ancien Régime est traversée par des liens horizontaux et verticaux multiples. C'est pourquoi Roland Mousnier consacre aussi divers travaux à la société d'ordres et au concept de « fidélité » dont elle est imprégnée. Il insiste sur la force des communications qui s'établissent entre les membres de cette société, notamment par le biais des clientèles formées autour des puissants<sup>145</sup>. Pour répondre au fractionnement en « ordres » et en « états »,

il faut un organe de coordination et de direction, exprimant et imposant la volonté commune de vivre ensemble en unissant les efforts pour le salut de tous. Cet organe, c'est la monarchie absolue. Et il faut un lien qui unisse tous les ordres au roi incarnant la monarchie et les membres des ordres entre eux, à l'intérieur des ordres, selon la hiérarchie des états, entre les ordres selon leur hiérarchie. Ce lien, c'est la fidélité. Elle est le sang du corps politique, porte dans toutes les parties le mouvement et la vie<sup>146</sup>.

Cette théorie s'oppose très clairement à celle de Boris Porchnev, qui croit pouvoir appliquer le concept de « classe sociale » à l'Ancien Régime. Pour Roland Mousnier, cette conception marxiste des rapports entre les groupes humains est totalement anachronique, du moins avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>147</sup>.

C'est en se fondant sur l'hypothèse du caractère décisif de ces liens sociaux que, dans les années 1970, sont lancées diverses études prosopographiques sur les réseaux humains, particulièrement ceux qui se sont tissés autour des « Grands » du royaume. En 1972, Jean-Pierre Labatut publie une vaste somme en deux volumes consacrée aux ducs et pairs au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle témoigne de recherches très approfondies sur ce petit groupe de lignages auxquels sont liées la plupart des Frondeuses<sup>148</sup>.

---

<sup>144</sup> Eckart Birnstiel, *Die Fronde in Bordeaux, 1648-1653*, Francfort-sur-le-Main, P. Lang, 1985.

<sup>145</sup> Par exemple, dans « Monarchie contre aristocratie dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 31, 1956, p. 377-381 ; « Les concepts d' "ordres", d' "états", de "fidélité" et de "monarchie absolue" en France, de la fin XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, n° 502, avril-juin 1972, p. 289-312 ou dans « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire sociale*, vol. 15, n° 29, 1982, p. 35-46.

<sup>146</sup> Roland Mousnier, « Les concepts d' "ordres", d' "états", de "fidélité" et de "monarchie absolue" en France, de la fin XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 303.

<sup>147</sup> Voir Roland Mousnier, *La plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, *op. cit.*, « Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde », p. 335-368.

<sup>148</sup> Jean-Pierre Labatut, *Les ducs et pairs en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1972, 2 vol.

L'année suivante, Pierre Lefèbvre accorde une étude quantitative et qualitative à la nébuleuse des agents des princes de Condé<sup>149</sup>. Leur nombre, leur statut social, leur fonction auprès des princes, leur stratégie matrimoniale, leur éventuelle ascension sociale sont envisagés sur trois générations d'après une série de données statistiques. Mais l'auteur en tire également des enseignements sur les implications politiques de la fidélité et le caractère déterminant de ce lien pour expliquer tel ou tel comportement politique dans le cadre de troubles mettant aux prises le patron et une autorité supérieure<sup>150</sup>.

Dans les années 1980 et 1990, les résultats de ces recherches sont confrontés et synthétisés dans diverses publications collectives qui soulignent à la fois la force et la variété de ces liens d'homme à homme, tandis que certains historiens et historiennes, comme Sharon Kettering, s'efforcent d'en théoriser le fonctionnement<sup>151</sup>. Cette dernière s'aventure aussi sur des terrains peu balisés et particulièrement intéressants pour notre sujet, comme celui du pouvoir de patronage des femmes<sup>152</sup>. Enfin, c'est en partie sur la base de tels travaux qu'Arlette Jouanna peut mettre à jour les mobiles, les rituels et les mécanismes des mouvements de contestation nobiliaires dans *Le devoir de révolte*, paru en 1989<sup>153</sup>.

Dans le cadre plus restreint des études consacrées à la Fronde, ces nouveaux acquis permettent de donner une image bien plus complète et nuancée des troubles. Dans *Paris, capitale au temps de Richelieu et Mazarin*, paru dès 1978, Roland Mousnier donne une synthèse très convaincante sur les enjeux sociaux et économiques de la Fronde à Paris, en particulier aux deux moments cruciaux que sont les journées révolutionnaires d'août 1648 et celles des 2 et 4 juillet 1652<sup>154</sup>. La connaissance de la Fronde progresse d'autant, mais non celle des Frondeuses. Il est significatif que l'historien évacue en une phrase l'intervention spectaculaire de la Grande Mademoiselle lors du combat du faubourg Saint-Antoine<sup>155</sup>. Celle-là même qui avait fait couler tant d'encre chez les mémorialistes de la Fronde et leurs

---

<sup>149</sup> Pierre Lefèbvre, « Aspects de la fidélité en France au XVII<sup>e</sup>, le cas des agents des princes de Condé », *Revue Historique*, n° 250, 1973, p. 59-106.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 76-77.

<sup>151</sup> Yves Durand (éd.), *Hommage à R. Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 1981 ; *Fidélités, solidarités et clientèles*, Colloque du centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, Nantes, Publications de l'Université de Nantes, 1985 ; Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (éd.), *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Presses universitaires de Lille III, 1995. Sur le clientélisme, la synthèse la plus complète est celle de Sharon Kettering, *Patrons, Clients and Brokers in Seventeenth Century France*, New York, Oxford University Press, 1986. Elle consacre un article à la Fronde : « Patronage and Politics during the Fronde », *French Historical studies*, n° 14, 1986, p. 409-441.

<sup>152</sup> Sharon Kettering, « Patronage Power of Early Modern French noblewomen », *The Historical Journal*, n° 4, 1989, p. 817-841.

<sup>153</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>154</sup> Roland Mousnier, *Paris, capitale au temps de Richelieu et Mazarin*, Paris, Pedone, 1978.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 277.

commentateurs au XIX<sup>e</sup> siècle est désormais presque oubliée, ensevelie avec les autres Frondeuses, dont plus aucun historien sérieux n'ose citer le nom.

En effet, ces nouvelles pistes de recherche nous ont fort éloigné de la question des femmes mais nous n'avons pas cru devoir passer sous silence cette nouvelle façon d'étudier la Fronde. D'une part, l'absence d'intérêt pour les Frondeuses témoigne du changement que constitue le retour des « femmes politiques » parmi les préoccupations des chercheurs dans les décennies qui suivent. D'autre part, les femmes investies dans le domaine politique pendant la Fronde sont toutes issues de l'aristocratie et sont donc intégrées aux réseaux dont les historiens précisent les contours et le fonctionnement au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. En ce sens, l'histoire écrite dans les années 1950 à 1980 met en œuvre des problématiques et des méthodes de recherche propres à alimenter une étude approfondie de l'implication politique des femmes pendant la Fronde.

### **3. Les Frondeuses dans l'histoire destinée au grand public**

À l'heure des *Annales*, alors que les Frondeuses semblent disparaître des livres d'histoire, il est possible de retrouver leur trace dans un autre type de productions, plutôt destinées au grand public. À l'évidence, une partie de ceux qui rédigent ces récits de la Fronde et ces biographies de Frondeuses ne se préoccupent pas davantage d'employer les méthodes nouvelles promues par les *Annales* que d'en adopter les sujets de prédilection. Le propos est faussé par des préjugés divers, une méthode défailante et une tendance à l'archaïsme qui conduit ces historiens amateurs à privilégier les traits les plus anecdotiques de leur sujet.

#### *a. Persistance de l'histoire-récit*

Parmi les histoires générales, on peut distinguer les récits consacrés à la Fronde des fresques historiques portant sur les mœurs de l'aristocratie au XVII<sup>e</sup> siècle, particulièrement celles des femmes.

Le gros volume de Pierre-Georges Lorrès, paru en 1961 et simplement intitulé *La Fronde*, se rattache à la première catégorie<sup>156</sup>. L'auteur, loin de décliner les causes multiples et entremêlées de la Fronde, résume le conflit à « une vengeance posthume [de la noblesse] contre Richelieu »<sup>157</sup>. Son récit très circonstancié des événements, parfois de simples anecdotes, le place nettement en marge du courant historiographique dominant, d'autant plus qu'il démarque abondamment les mémorialistes de la Fronde. La fuite en Normandie de la duchesse de Longueville, par exemple, est la copie de la version proposée par madame de Motteville<sup>158</sup>. Celle des princesses de Condé a été tirée des *Mémoires* de Pierre Lénéet<sup>159</sup>. De multiples dialogues entre les principaux protagonistes de la Fronde sont insérés dans le récit, toujours rapportés d'après les Mémoires du temps, ceux de Retz principalement<sup>160</sup>.

Cependant, la documentation de Pierre-Georges Lorrès ne se résume pas aux fameux Mémoires. Il a consulté aussi de nombreux documents manuscrits et imprimés de la Bibliothèque nationale. Ces références, citées en note et présentées en fin d'ouvrage, lui permettent de donner une image de la Fronde plus complète que celle fournie par les anciennes histoires, notamment sur la question de l'implication des femmes.

Il est vrai que Lorrès n'échappe guère aux jugements moraux énoncés par ses prédécesseurs<sup>161</sup>. La duchesse de Longueville cristallise toujours sur elle le flot des condamnations. Elle est présentée comme une mauvaise conseillère, une femme malfaisante qui porte à la ruine les hommes de son entourage. L'importance des motivations d'ordre sentimental est une fois encore soulignée<sup>162</sup>. Pourtant Lorrès refuse d'attribuer aux femmes la responsabilité d'avoir allumé et nourri une « guerre en dentelles », galante et futile<sup>163</sup>. Au contraire, en soulignant le caractère décisif des négociations menées par certaines d'entre elles, il contribue à réhabiliter les « intrigantes » de naguère. La duchesse de Chevreuse qui n'était sous la plume de Michelet qu'une aventurière perverse, est présentée comme un personnage-clef en raison de « son influence sur Châteauneuf et sa parenté avec les puissantes familles de Lorraine, de Luynes et de Rohan »<sup>164</sup>.

---

<sup>156</sup> Pierre-Georges Lorrès, *La Fronde*, Paris, Albin Michel, 1961.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 163-164.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 172 et suiv., par exemple.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 117.

Les Frondeuses sont bien plus maltraitées dans les ouvrages de la seconde catégorie, dont les publications de Maurice Rat et Marcel Pollitzer peuvent être considérées comme des échantillons représentatifs<sup>165</sup>. Dès l'introduction, le premier fait état de présupposés édifiants :

Il va sans dire pourtant que, quel que soit le pouvoir, la nature humaine, féminine, ne change guère et que seule la couleur varie, d'un siècle à l'autre, des ambitieuses, brouillonnes et un peu folles carrières de ces femmes qu'animèrent le plaisir et l'amour, ou qu'agita le désir de la puissance ou que mena l'appétit du lucre<sup>166</sup>.

Marcel Pollitzer, plus indulgent, ne se montre pourtant pas plus rigoureux dans l'analyse et reprend à satiété les clichés romantiques du siècle précédent. Sans se référer à aucun document, Mademoiselle est présentée comme une femme de courage et de détermination, la duchesse de Châtillon comme une pacifiste et Mme de Longueville comme la grande amoureuse qu'en a fait Victor Cousin.

### *b. Les biographies*

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, quelques biographies sont encore consacrées aux plus signalées Frondeuses. Mais, sous l'influence des *Annales*, ce type d'ouvrage ne constitue plus un genre historique à part entière. C'est pourquoi celles qui paraissent encore sont souvent écrites par des non-spécialistes et affichent un bien faible niveau de scientificité.

Les sources ne sont visiblement pas consultées directement. Les auteurs en citent quelques bribes mais elles sont tirées d'ouvrages antérieurs et la référence archivistique n'est pas donnée. D'ailleurs, les Mémoires demeurent, une fois encore, la principale source d'information. Ainsi, Léonce Raffin ne se cache pas de s'appuyer sur le travail de Victor Cousin pour écrire sa biographie de la princesse Palatine, la première en date, tout comme il avoue employer les pseudo-Mémoires de la Palatine écrits par Sénac de Meilhan, alors qu'il reconnaît explicitement que ce sont des Mémoires apocryphes, comme ceux de d'Artagnan par Courtils de Cendras<sup>167</sup>. Les auteurs de ces biographies ne se défendent d'ailleurs pas de ce dilettantisme : l'histoire, au sens scientifique du terme, n'est pas directement leur objet. Ainsi Gonzague Truc écrit dans l'avant-propos de la très médiocre biographie qu'il consacre à la

---

<sup>165</sup> Maurice Rat, *Aventurières et intrigantes du Grand Siècle*, Paris, Plon, 1957 et Marcel Pollitzer, *Les Amazones de la Fronde et le quadrille des intrigants*, Avignon, Aubanel, 1959.

<sup>166</sup> Maurice Rat, *Aventurières et intrigantes du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. VIII.

<sup>167</sup> Léonce Raffin, *Anne de Gonzague, princesse Palatine*, Paris, Desclée de Brouwer, 1935.

duchesse de Chevreuse : « je considérais que Victor Cousin aimait un peu trop l'objet de son sujet et que M. Louis Batiffol restait bien rigoureusement historien. Il restait une place pour l'amateur de tableaux historiques et pour le moraliste<sup>168</sup>. »

Cependant, Truc et Raffin n'affectent pas davantage la neutralité du sociologue que celle de l'historien et condamnent vivement les « écarts » commis par les dames de la Fronde par rapport à des codes de comportement qui sont bien davantage ceux de leurs contemporains que ceux du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>.

C'est pourquoi ces biographies historiques sont singulièrement proches des romans du même nom. Gonzague Truc intitule les deux chapitres consacrés à l'action de Mme de Chevreuse pendant la Fronde « Au temps de la Fronde. Où l'on voit Mme de Chevreuse dans les circonstances les plus propres à manifester son génie » et « Au temps de la Fronde (suite). Où les mêmes moyens servent à diverses fins »<sup>170</sup>. Il est aisé de reconnaître dans cette formulation un pastiche des titres de chapitres d'Alexandre Dumas qui a lui-même pris la Fronde pour objet dans *Vingt ans après*<sup>171</sup>. De même, le style un brin grandiloquent adopté par Jeanine Delpech évoque-t-il les envolées lyriques et les périodes rythmées de Victor Hugo<sup>172</sup>.

Dans ces ouvrages s'opère une forme de synthèse des traditions anciennes. En dépit des contradictions que cela implique, les jugements des biographes-moralistes mélangent la version romantique héroïque inspirée par Victor Cousin et la version sombre issue de Michelet. C'est ainsi que Gonzague Truc fait de Mme de Chevreuse une femme superficielle et peu douée pour les choses du politique mais aussi un personnage vif et déterminé, ce qui explique la réussite de ses entreprises<sup>173</sup>. Bien entendu, les sempiternelles considérations sur les malversations des intrigantes sont abondamment reprises, parfois même en dépit des sources ! Le cardinal de Retz, dans son portrait de madame de Chevreuse, souligne le poids des circonstances parmi les facteurs qui déterminent le comportement de la duchesse. On retient généralement cette formule fameuse : « si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir<sup>174</sup>. » Or Gonzague Truc rétorque, apparemment sans preuve : « cette femme a été [...] mue par un génie diabolique et qui aurait choisi toutes les occasions de se manifester. Dans son état et d'après

---

<sup>168</sup> Gonzague Truc, *La vie agitée de madame de Chevreuse*, Paris, Colbert, 1947, p. 7.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>171</sup> Alexandre Dumas, *Vingt ans après*, Paris, Le Livre de Poche, p. 572.

<sup>172</sup> Jeanine Delpech, *L'âme de la Fronde, Madame de Longueville*, Paris, Fayard, 1957, p. 168.

<sup>173</sup> Gonzague Truc, *La vie agitée de madame de Chevreuse*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>174</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Garnier, Pochothèque/ Classiques Garnier, 1998, p. 407.

ce qu'elle a fait voir, on peut presque croire qu'elle aurait inventé les circonstances si elle ne les avait rencontrées, qu'elle n'aurait pas été à son aise hors des complications, de la crainte, des espérances et du bouillonnement<sup>175</sup>.» Le contresens est total lorsque le biographe finit par dénigrer totalement les qualités politiques de la duchesse, pourtant reconnues par les plus hostiles à son endroit, comme Chéruef.

Dans la droite ligne des historiens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ces biographes prononcent aussi de sévères condamnations concernant le caractère anti-patriotique des actions menées par les Frondeuses. Sans craindre l'anachronisme, Gonzague Truc déplore que les nobles du XVII<sup>e</sup> siècle en général aient eu « le sens féodal plus que national » et déclare que la duchesse en particulier « a été déplorable au simple regard de l'histoire ; [qu']elle a constitué pour son pays un véritable fléau »<sup>176</sup>. Au contraire, Jeanine Delpech prétend que, au cours de la première Fronde, les propositions d'alliance avec l'Espagne « offensai[en]t et l'orgueil et le patriotisme de la duchesse [de Longueville] »<sup>177</sup>. Dans les deux cas, les biographes prêtent à leur objet des préoccupations qui ne sont vraisemblablement pas les leurs, car la notion de patrie n'a que peu de sens dans l'univers mental des aristocrates, avant tout attachés à leur « maison »<sup>178</sup>.

De plus, malgré les progrès effectués par l'historiographie érudite de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les sous-entendus misogynes perdurent. Ainsi, Jeanine Delpech présente la duchesse de Longueville comme une héroïne, malgré ses faiblesses de femme, c'est-à-dire sa propension à se laisser guider non par sa raison mais par ses sentiments et son orgueil démesuré<sup>179</sup>. Lorsque, au contraire, elle est amenée à louer son sens politique, elle en réfère à « son intelligence presque virile des affaires »<sup>180</sup>.

Enfin, l'esprit de dilettantisme qui caractérise la biographie « historique » au milieu du XX<sup>e</sup> siècle s'explique aussi par des préjugés historiques. Ainsi, Gonzague Truc est de toute évidence nostalgique de la monarchie. Peu soucieux d'exactitude chronologique, il finit par associer son héroïne aux maîtresses de Louis XIV, mesdames de La Vallière, de Montespan et de Maintenon, pour la seule raison qu'elles furent toutes des femmes célèbres du XVII<sup>e</sup> siècle.

Toutes cependant me rappellent un âge dont je sais tout le prix et dont je sais aussi tout ce que nous avons perdu à mesure que nous nous en écartions. Ces belles furent l'ornement du

---

<sup>175</sup> Gonzague Truc, *La vie agitée de madame de Chevreuse*, op. cit., p. 170.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 127 et p. 172.

<sup>177</sup> Jeanine Delpech, *L'âme de la Fronde, Madame de Longueville*, op. cit., p. 95.

<sup>178</sup> Louis-Victor Tapié, « Comment les Français du XVII<sup>e</sup> siècle voyaient la patrie », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1955, n° 25-26, p. 37-56.

<sup>179</sup> Jeanine Delpech, *L'âme de la Fronde, Madame de Longueville*, op. cit., p. 92 et 103.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 116.

royaume et le royaume c'était alors la France rayonnant sur le monde. On me dira que la France n'a rien perdu à devenir autre chose qu'un royaume, qu'elle reste toujours la France. Il se peut : je n'en suis pas si sûr<sup>181</sup>.

Cependant, malgré la mauvaise qualité générale de cette production, l'historien d'aujourd'hui peut s'appuyer sur quelques-unes des biographies de Frondeuses écrites dans les années 1930 à 1960, à commencer par celle de Jacques Debû-Bridel, un intellectuel proche de la *NRF* qui entre ensuite dans la résistance avant de devenir député puis sénateur gaulliste. Debû-Bridel n'est pas un historien de formation et sa biographie de la duchesse de Longueville, parue en 1938, n'est pas réellement innovante, mais elle a le mérite d'être bien documentée et débarrassée des clichés romantiques, tout comme l'est le travail de Paul Logié qui, grâce à sa thèse sur la Fronde en Normandie soutenue en 1944, peut faire paraître en 1947 un article remarquablement documenté intitulé « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi »<sup>182</sup>. La biographie que le duc de La Force consacre à Mlle de Montpensier en 1952 est moins riche mais elle demeure correctement documentée et relativement objective<sup>183</sup>.

#### 4. Naissance de l'histoire des femmes contemporaine

De façon paradoxale, c'est alors que les Frondeuses disparaissent des livres d'histoire sérieux que naît et se développe l'histoire des femmes. Dans les années 1970, quelques historiennes engagées, souvent américaines, montrent que l'histoire s'est jusqu'alors écrite au masculin, sans prendre en compte le jeu de la différenciation sexuelle, sans voir que « femmes et hommes fabriquent le temps à travers des rôles distincts »<sup>184</sup>. Elles tentent donc d'y remédier. Ce nouvel intérêt s'explique par les progrès du mouvement féministe d'une part, et ceux de l'anthropologie de la famille d'autre part. Toutefois, à ce nouveau champ de recherche sont immédiatement appliquées les méthodes des *Annales* : l'étude de la longue durée et la pluridisciplinarité.

---

<sup>181</sup> Gonzague Truc, *La vie agitée de madame de Chevreuse*, op. cit., p. 173.

<sup>182</sup> Jacques Debû-Bridel, *Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Paris, Gallimard, 1938 ; Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie : la duchesse de Longueville contre le roi », *Cahiers Léopold Delisle*, t. I, fasc. 2, 1947, p. 95-126.

<sup>183</sup> Duc de La Force, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Flammarion, 1952.

<sup>184</sup> Arlette Farge et Natalie Zemon Davis, *Histoire des femmes en Occident*, t. III : *XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Plon, 1991, p. 12.

Dès 1969, Robert Mandrou fait paraître un article dans la *Revue historique* intitulé « Les femmes dans l'histoire »<sup>185</sup>. Ce disciple de Lucien Fèbvre, qui fut un temps le secrétaire des *Annales*, s'interroge alors sur l'absence des femmes dans le champ de l'histoire scientifique et déplore que le sujet soit laissé aux « historiographes en mal de copie destinée au gros tirage ». L'article est dans une large mesure un compte rendu critique de *L'histoire mondiale des femmes* en quatre volumes publiée trois ans auparavant sous la direction de Pierre Grimal. Quoiqu'il en reconnaisse les apports, Robert Mandrou critique la juxtaposition de courts chapitres trop succincts qui cloisonnent les périodes et les groupes humains, n'autorisant aucune perspective comparatiste. Mandrou salue au contraire le travail de deux sociologues, l'une française, l'autre anglaise, sur la condition des ouvrières aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ainsi que les recherches des ethnologues consacrées aux systèmes de la parenté, suggérant ainsi le grand profit que l'histoire pourrait tirer des méthodes employées par les autres sciences dites sociales. Cependant, Mandrou, tout en affirmant « qu'aucune culture ne peut être analysée correctement sans qu'y soit reconnue la place tenue par l'élément féminin », borne étrangement le territoire de ces recherches, réduit dans cet article à l'histoire sociale des classes laborieuses et à celle de la famille et des sensibilités.

Effectivement, dans les premiers temps de son existence, cette histoire engagée est souvent celle des plus défavorisées, en particulier les travailleuses de l'ère industrielle ou pré-industrielle. Les Frondeuses, ces aristocrates, ces privilégiées, ces femmes dont l'histoire peut sembler déjà connue grâce aux lettres et aux Mémoires qu'elles ont laissés, ne font pas partie des préoccupations de l'histoire des femmes aux premiers jours de son existence.

Dans le même temps, quelques chercheuses d'outre-Atlantique, au premier rang desquelles se trouve Natalie Zemon Davis, présentent les objectifs de l'histoire des femmes appliqués à la période moderne. Dans un article paru en 1976 dans *Feminist Studies* intitulé « "Women's history in transition": the European case », l'historienne fait d'abord un compte rendu relativement élogieux de deux ouvrages consacrés aux femmes publiés au début du XX<sup>e</sup> siècle, avant d'en présenter les limites et de proposer un programme de recherche particulièrement vaste et novateur<sup>186</sup>. Elle insiste sur la nécessité d'introduire la variable du genre dans la quasi totalité des études que mènent alors les historiens, en particulier dans le domaine de la démographie, sur la question de la fécondité et des comportements sexuels, mais aussi dans les études sérielles et quantitatives qu'elle pourrait contribuer à affiner. Elle devrait aussi permettre de mieux comprendre les phénomènes de stratification sociale dans

---

<sup>185</sup> Robert Mandrou, « Les femmes dans l'histoire », *Revue historique*, t. 242, 1969, p. 339-346.

<sup>186</sup> Natalie Zemon Davis, « Women's History in Transition », *Feminist Studies*, t. III, n°3-4, 1976, p. 83-103.

lesquels le mariage joue un rôle déterminant. Natalie Zemon Davis déplore, par exemple, que le débat opposant Boris Porchnev à Roland Mousnier pour savoir si la société d'Ancien Régime a été une société d'ordres ou une société de classes ne prenne en compte que des chefs de famille masculins, alors que le rôle des femmes est déterminant dans la composition des dites familles. Elle insiste enfin sur la nécessité de réexaminer plus finement les symboles du masculin et du féminin qui peuplent l'univers mental des hommes et des femmes de l'Ancienne France.

Natalie Zemon Davis porte une attention toute particulière aux phénomènes de renversement des rôles sexuels repérables dans les périodes de carnaval ou les moments de troubles sociaux. Dans "Women on top", paru en 1975, parmi huit essais consacrés à l'histoire sociale et culturelle de la France d'Ancien Régime, elle va à l'encontre de la théorie généralement admise, qui veut que ces moments d'insubordination permettent de clarifier la structure sociale en la renversant de façon ponctuelle, temporaire et maîtrisée<sup>187</sup>. Natalie Zemon Davis prétend au contraire que ces renversements offrent aux femmes une opportunité d'élargissement du spectre de leurs comportements possibles et peuvent conduire à de nouvelles façons de penser le système qui limite le champ d'action des femmes et de réagir face à lui.

Cet intérêt nouveau pour les rôles féminins et les subversions auxquels ceux-ci sont parfois soumis est aussi à l'origine de plusieurs parutions consacrées aux idées des Français d'Ancien Régime sur la différence des sexes. Les anciens traités de médecine, de philosophie et de morale consacrés à cette question sont rigoureusement étudiés dans l'objectif manifeste de mettre à jour et de comprendre les racines du sexisme repérable dans les sociétés contemporaines. La plupart de ces ouvrages soulignent la vivacité du débat connu sous le nom de « Querelle des Femmes », qui oppose partisans et opposants du sexe dit faible de la fin du Moyen Âge jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et mettent en évidence l'existence de penseurs voire de courants de pensée féministes ou pré-féministes occupés à combattre les préjugés misogynes<sup>188</sup>.

Le plus précis et détaillé de ces travaux pour le XVII<sup>e</sup> siècle est celui d'Ian Mc Lean, paru en 1977. Il est intitulé *Woman triumphant : Feminism in French Literature (1610-*

---

<sup>187</sup> Natalie Zemon, "Women on top", in *Society and Culture in Early Modern France. Eight Essays*, Stanford, 1975, p. 124-151.

<sup>188</sup> Voir notamment Maïté Albistur et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Des Femmes, 1977, 2 vol. et Marc Angenot, *Les champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses universitaires de Québec, 1977.

1652)<sup>189</sup>. En s'appuyant sur des œuvres appartenant à tous les genres littéraires, l'auteur y étudie en détail la principale source d'inspiration des Frondeuses qu'est la femme forte, à la fois modèle littéraire et idéal social au temps de la régence d'Anne d'Autriche. Dans *Woman triumphant*, Ian Mc Lean mentionne très justement le rôle d'inspiratrices et de protectrices joué par certaines des futures Frondeuses auprès des auteurs favorables aux femmes. Il insiste aussi sur l'importance sociale des salons où se développe cet idéal et que fréquentent les femmes de l'aristocratie. La parution en 1977 de l'ouvrage de Carolyn Lougee, précisément consacré aux répercussions de l'activité des femmes dans les salons sur les structures sociales témoigne d'un intérêt, sinon nouveau du moins renouvelé, pour la question des pratiques sociales des femmes issues des élites<sup>190</sup>.

Ainsi, des années 1930 aux années 1970, l'histoire dite scientifique évacue presque totalement les femmes politiques de la Fronde du champ de ses préoccupations. Elles ne sont plus que le symbole d'une tradition obsolète qui se complaisait dans des récits anecdotiques. Le sujet passe tout entier aux mains d'historiens amateurs, souvent nostalgiques du temps qu'ils prétendent ressusciter et dont, au mieux, ils entretiennent l'image romantique, au pire, ils déforment totalement les perspectives par leur manque de rigueur historique. Pourtant le bilan de cette période historiographique n'est pas absolument nul car le renouvellement des problèmes et des méthodes impulsé par les *Annales*, en particulier sur la question des structures sociales, et l'attention nouvelle portée à l'histoire des femmes sont riches de potentialités pour traiter la question des moyens d'action employés par les Frondeuses.

### **III. Depuis les années 1980 : le temps du renouveau**

Au cours des années 1970, les paradigmes en vigueur dans les sciences sociales entrent en crise. Celui que proposaient les *Annales* est critiqué pour sa propension aux modélisations totalisantes et aux systèmes explicatifs fermés. Ces reproches conduisent à une diversification des méthodes et des champs de recherche. La toute-puissance du collectif se dissout au profit du retour des trois idoles de la tribu des historiens. L'histoire politique, l'histoire

---

<sup>189</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French literature (1610-1652)*, Oxford, Clarendon Press, 1977 ; voir le compte rendu de Noémi Hepp dans la revue *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 24, 1979, p. 309-313.

<sup>190</sup> Carolyn Lougee, *Le paradis des femmes : Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

événementielle et l'histoire individuelle, naguère vouées aux gémonies, sont réhabilitées sous des formes nouvelles qu'illustrent par exemple la micro-histoire et l'histoire de la vie privée. L'histoire sérielle et quantitative perd du terrain au profit d'une attention nouvelle portée aux faits singuliers ou même exceptionnels. L'histoire culturelle, dont la fortune commence à la décennie précédente, est un domaine en pleine expansion.

Ces nouvelles conditions de recherche sont donc tout à fait favorables au renouveau des études sur la Fronde. La conjonction entre histoire politique et histoire culturelle permet le développement d'une histoire culturelle du politique qui contribue à renouveler en profondeur l'analyse des troubles. Les nouvelles synthèses parues à partir du milieu des années 1980 enregistrent cette évolution. Le retour en grâce du sujet explique la multiplication de biographies d'un genre nouveau, qui articulent l'individuel au collectif et mettent en œuvre des méthodes telles que la prosopographie. Enfin, le développement de l'histoire des femmes et du genre apporte un nouveau regard sur la place des femmes dans l'histoire et leur rapport au politique.

## 1. « Retour à la Fronde »

C'est ainsi que s'intitule l'article introductif écrit par Yves-Marie Bercé pour le numéro spécial que la revue *XVII<sup>e</sup> Siècle* consacre à la Fronde en octobre 1984. Contre les idées reçues inspirées des historiens d'antan, il propose de reprendre la question avec un œil neuf<sup>191</sup>. Cet appel est entendu et, en 1987, à l'université de Provence, se tient un colloque entièrement dédié à la Fronde. Ce dernier revendique une vocation initiatrice mais, loin de présenter des résultats, cherche à soulever des problèmes, cerner des lieux d'investigation et ouvrir de nouveaux chantiers comme l'indique son titre, *La Fronde en questions*<sup>192</sup>.

### *a. Naissance et essor d'une histoire culturelle et éclectique de la Fronde*

Sous l'influence de l'histoire culturelle, la communauté scientifique revendique un questionnement diversifié, plus adapté à la pluralité de cette guerre civile que d'aucuns

---

<sup>191</sup> Yves-Marie Bercé, « Retour à la Fronde », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n°4, octobre-décembre 1984, p. 299.

<sup>192</sup> Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989.

hésitent désormais à appeler *la Fronde*. Il serait plus juste de parler *des* Frondes successives ou concomitantes, mais pas nécessairement convergentes, que connaît la France entre 1648 et 1653. En tant que mouvement vaincu surtout, elle apparaît désormais plurielle, réservoir de potentialités inexploitées, de projets non accomplis, de programmes jamais appliqués, « un moment d'exploration de voies éventuelles, d'assouvissement de chimères, d'épuration des politiques », écrit Yves-Marie Bercé<sup>193</sup>. De même, dans son introduction à *La Fronde en questions*, Pierre Ronzeaud affirme clairement sa volonté d'abandonner les « procédures unilatérales à finalités univoques » pour leur préférer des recherches ponctuelles et fragmentaires mais capables de soulever les voiles de certains des mystères de la Fronde et d'accéder à sa polysémie<sup>194</sup>.

Ainsi, la Fronde nobiliaire, un temps délaissée au profit de la « révolte des juges », revient au devant des préoccupations des historiens par le biais de son versant culturel. Les causes vaincues semblent désormais tout aussi intéressantes, peut-être même davantage, que celles qui triomphèrent<sup>195</sup>. C'est pourquoi les assemblées de noblesse infructueuses, les États généraux jamais réunis, les revendications communautaires de tous ordres sont revalorisées comme autant de lieux du possible. Jean-Marie Constant s'exprime sur ce sujet dans le numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> Siècle*, puis dans le colloque d'Aix, afin de présenter cette autre version de la monarchie, alternative à l'absolutisme, qu'auraient voulu promouvoir les gentilshommes, désormais clairement distingués des grands princes<sup>196</sup>.

C'est dans le cadre de cette interrogation sur les mentalités nobiliaires que se trouve réhabilitée la personnalité singulière du cardinal de Retz ainsi que ses *Mémoires*. Celui qui n'était au mieux qu'un écrivain talentueux à l'imagination féconde, au pire qu'un politicien raté doublé d'un affabulateur, est désormais présenté comme un témoin privilégié des mentalités aristocratiques et, à ce titre, redécouvert comme source pour l'historien<sup>197</sup>. Les

---

<sup>193</sup> Yves-Marie Bercé, « Retour à la Fronde », *art. cit.*, p. 300.

<sup>194</sup> Pierre Ronzeaud, « Avant-propos : une ou plusieurs Frondes ? », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>195</sup> Yves-Marie Bercé, « Retour à la Fronde », *art. cit.*, p. 299.

<sup>196</sup> Jean-Marie Constant, « La troisième Fronde : les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 4, octobre-décembre 1984, p. 341-354 et « L'assemblée de noblesse de 1651 : une autre conception de la monarchie française », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, *op. cit.*, p. 277-286. Voir aussi l'article d'Yves-Marie Bercé, « Les convocations d'États Généraux de 1649 à 1653 », in Jean-Pierre Bardet, Dominique Dinet, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (dir.), *État et société en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 63-73.

<sup>197</sup> De nombreux ouvrages et articles sont consacrés au cardinal de Retz comme « historien », parmi lesquels André Bertièrre, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, Simone Bertièrre, « La Fronde : un temps de folie ? d'après les *Mémoires* du Cardinal de Retz », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, *op. cit.*, p. 7-11, Hubert Carrier, « Sincérité et création littéraire dans les *Mémoires* du Cardinal de Retz », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 124, 1979, p. 39-74, Michel Pernot, « L'apport du Cardinal de Retz à la

Mémoires dans leur ensemble deviennent de précieux documents pour les spécialistes d'histoire des mentalités qui y cherchent l'expression d'une sensibilité particulière en voie d'extinction.

Or, ces témoignages ramènent le chercheur à l'événement, aux faits, aux journées qui ont fait l'histoire et à ses grands acteurs. Dans le cadre de la Fronde, l'attention se porte sur la journée des barricades ou l'incendie de l'Hôtel de Ville mais aussi celle de la majorité royale et du couronnement de Louis XIV<sup>198</sup>. Ces dates ne sont pas seulement des jalons ni même des symboles mais des événements dynamiques, chargés de sens, durant lesquels se donnent à voir l'ordre et les désordres de la société. Les historiens s'intéressent désormais aux grands personnages de la Fronde : le prince (et la princesse) de Condé, Mademoiselle, Retz, le cardinal Mazarin sont autant de figures qui se distinguent plus nettement à l'avant de la scène<sup>199</sup>.

D'ailleurs, la diversification des questionnements appelle une diversification des sources. Les documents de la vie privée sont sollicités : correspondances, papiers privés de tous ordres, pamphlets, sources littéraires, mais aussi gravures, peintures et images en tous genres. Pour exploiter ces sources, la pluridisciplinarité encouragée par les *Annales* est plus que jamais de mise. Au-delà des autres sciences sociales, les historiens se tournent aussi vers la littérature et l'histoire de l'art, vers des domaines où la subjectivité de ce qui est donné à voir ou à lire n'est pas présentée comme un obstacle mais plutôt comme un atout dans la recherche de vérités multiples ; car celle des faits ne doit plus masquer celle des consciences qui se sont exprimées à son sujet<sup>200</sup>. C'est dans cette perspective qu'il faut placer les recherches de Christian Jouhaud et Hubert Carrier sur les mazarinades. Elles les conduisent d'une étude du texte, de ses écrivains, de ses lecteurs, de ses canaux de diffusion à des

---

connaissance historique du XVII<sup>e</sup> Siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, supplément à la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 4, 1980, p. 3-9 et « Le Cardinal de Retz, historien de la Fronde », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 89<sup>e</sup> année, n° 1, janvier-février 1989, p. 4-18.

<sup>198</sup> Voir les articles de Robert Descimon, « Autopsie du massacre de l'hôtel de ville (4 juillet 1652) : Paris et la Fronde des Princes », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1999, n° 54, p. 319-351 ; « Les barricades de la Fronde parisienne. Une lecture sociologique. », *Annales E.S.C.*, 2 (1990), p. 397-422 ; avec Christian Jouhaud, « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648 et 1652 », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, octobre-décembre 1984, p. 305-322 et « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde ? », *Mouvements populaires et conscience sociale*, Actes du colloque de l'Université de Paris VII (mai 1984), Paris, 1985, p. 31-42.

<sup>199</sup> Voir par exemple Yves-Marie Bercé, « Les princes de Condé, héros de roman. La princesse amazone et le prince déguisé », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, op. cit., p. 131-141.

<sup>200</sup> Voir par exemple Simone Bertière, « La Fronde : un temps de folie ? d'après les *Mémoires* du Cardinal de Retz », art. cit. et Jean Garapon, « Les mémorialistes et le réel : l'exemple du cardinal de Retz et de mademoiselle de Montpensier », *Littératures classiques*, n° 11, janv. 1989, p. 181-189.

enquêtes plus vastes sur la valeur historique de la littérature et la problématique du témoignage pour l'un, sur les idées et le débat politique pendant la Fronde pour l'autre<sup>201</sup>.

Cette ouverture des horizons de la recherche conduit Yves-Marie Bercé à terminer son introduction par un appel à de nouvelles contributions à l'histoire de la Fronde : « il faut bien dire que, en dépit de tant de travaux, les significations multiples de la Fronde ne sont pas pleinement élucidées. Les controverses demeurent ouvertes. Les terrains d'enquête ne manquent pas [...]. Il semble que ce sont les chercheurs qui font le plus défaut<sup>202</sup>. »

Ces articles et communications n'accordent pas d'attention particulière aux Frondeuses mais ils offrent les conditions d'un renouvellement susceptible d'encourager les recherches sur cette question et de ménager pour les fruits de ces recherches une place véritable au sein de l'histoire « sérieuse ».

#### *b. Vers une image complète de la Fronde*

Dès les années 1980 et 1990, les histoires générales de la Fronde prennent acte de cette inflexion et se mettent en devoir de synthétiser les apports récents pour offrir une image complète des troubles. Parmi ces synthèses d'un genre nouveau, la première en date est celle d'Hubert Méthivier, parue dès 1984. La seconde est publiée en 1993 par Orest Ranum, même s'il faut attendre 1995 pour qu'elle soit traduite en français. Enfin, la dernière est celle de Michel Pernot, parue en 1994<sup>203</sup>. La rupture avec les *Annales* et la place centrale qu'elles accordaient aux tendances économiques et sociales est claire.

Ainsi, en dépit des études précédemment accomplies, Hubert Méthivier se permet de relativiser l'importance des facteurs économiques. Dans le cas de la Fronde, cette analyse ne lui paraît pas pertinente car les premiers mouvements insurrectionnels proviennent des classes aisées<sup>204</sup>.

---

<sup>201</sup> Hubert Carrier, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, Genève, Droz, 1989-1991, 2 vol. et *Le Labyrinthe de l'État, Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Champion, 2004 ; Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985 ; *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000 ; en collaboration avec Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

<sup>202</sup> Yves-Marie Bercé, « Retour à la Fronde », *art. cit.*, p. 304.

<sup>203</sup> Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, P.U.F., 1984 ; Orest Ranum, *The Fronde : a French Revolution 1648-1652*, New York, W.W. Norton, 1993, traduit en français : *La Fronde*, Paris, Seuil, 1995 ; Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994.

<sup>204</sup> Hubert Méthivier, *La Fronde, op. cit.*, p. 15.

D'autre part, la revalorisation de l'individu se manifeste par les longues présentations que l'auteur consacre aux personnalités de la Fronde. Contre ceux de ses prédécesseurs qui se sont attachés seulement aux phénomènes collectifs, il affirme clairement qu'« on ne saurait effacer ni sous-estimer, derrière les mouvements de masse, le rôle primordial des individualités »<sup>205</sup>. Orest Ranum souligne lui aussi le rôle fondamental des acteurs individuels de la Fronde, au nombre desquels il place les princes qui « ne constituèrent jamais une force unifiée et cohérente mais [qui] méritent d'être mentionnés en tant que puissance dans la Fronde »<sup>206</sup>. Si Michel Pernot consacre au cardinal de Retz tout un chapitre, intitulé « Un prélat ambitieux et intrigant », c'est parce qu'il croit lui aussi à l'importance déterminante de cet homme et parce que ses idées et ses combats lui paraissent représentatifs de ceux de l'aristocratie frondeuse<sup>207</sup>.

Le retour de l'événement, enfin, apparaît clairement à travers le récit circonstancié de toutes les phases de la Fronde qui occupe les chapitres 5 à 9 du manuel d'Hubert Méthivier. Orest Ranum, tout en s'élevant constamment au-dessus des faits pour en tirer des enseignements généraux, n'omet aucun détail connu sur la période, pourtant troublée et complexe, qui va de la fuite de Mazarin en février 1651 à son retour dans le royaume de France au mois de janvier de l'année suivante<sup>208</sup>. Michel Pernot porte la même rigoureuse attention aux événements lorsqu'il raconte en détail et presque heure par heure la journée des barricades du 26 août 1649 et ses prolongements jusqu'au 28<sup>209</sup>.

Mais il ne faudrait pas croire que ces ouvrages constituent un retour en arrière, vers une histoire excessivement érudite, qui n'expliquerait les faits que par le caractère de ses acteurs. Il s'agit au contraire de donner une image plus complète et plus synthétique de la Fronde, mettant en regard le poids des individualités et celui des facteurs contextuels. Ainsi, après avoir conté par le menu les journées des barricades, Michel Pernot s'interroge sur les raisons de cette escalade et envisage tout un éventail de causes supposées. Certaines sont connues de longue date, comme les facteurs économiques, d'autres sont le fruit d'un intérêt récent pour les éléments de psychologie collective qui déterminent le passage d'une opposition latente à une insurrection déclarée<sup>210</sup>.

---

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>206</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>207</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 107-112.

<sup>208</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 317-327.

<sup>209</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 83-88.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 88-89. Voir aussi l'article de Robert Descimon et Christian Jouhaud, « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde ? », *art. cit.*

En vertu de l'importance cruciale accordée à ce contexte, c'est la France des années 1643 à 1648 qui fait l'objet des chapitres I à IV du livre d'Hubert Méthivier. L'historien insiste tout particulièrement sur le « climat baroque » qui s'empare du royaume au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La prédominance des instincts sur la raison, l'importance des affects contribuent à expliquer « une explosivité spontanée des “émotions” populaires ou individuelles »<sup>211</sup>. Les différents courants culturels, religieux et artistiques sont présentés comme autant de facteurs susceptibles d'influencer les mentalités des élites, féodales, libertines ou précieuses<sup>212</sup>. Les structures socio-politiques du royaume, et principalement celles de Paris, ne sont pas davantage oubliées, car depuis les *Annales*, elles sont considérées comme un facteur d'explication primordial<sup>213</sup>. Mises bout à bout, ces considérations contextuelles représentent près de la moitié du volume de l'ouvrage et c'est seulement après en avoir rappelé l'intérêt qu'Hubert Méthivier plonge son lecteur dans le récit des événements. Il en retrace le cours dès 1643, en raison de l'importance accordée aux premières années de la régence dans le processus qui conduit à la Fronde. Plus loin, c'est encore par nécessité de réinsérer les troubles dans leur contexte qu'Hubert Méthivier consacre un chapitre final à l'après-Fronde, en particulier aux courants d'idées et aux mentalités dont la filiation avec les troubles passés est facile à établir<sup>214</sup>.

Michel Pernot est tout aussi conscient de l'importance du contexte lorsqu'il décrit, au début de son ouvrage, la « longue période d'incubation [qui] a précédé cette brutale poussée de fièvre »<sup>215</sup>. Comme Hubert Méthivier, il revient sur la situation politique, sociale et économique du royaume au début de la régence puis présente les cinq années précédant la Fronde comme des préliminaires du conflit<sup>216</sup>. Dans cette même perspective d'élargissement des horizons et de façon inédite en 1994, Michel Pernot consacre tout un chapitre à la propagande politique du temps de la Fronde et aux pamphlets<sup>217</sup>. Auteurs, conditions d'impression et de vente, idées politiques véhiculées : ces libelles sont envisagés dans toutes leurs dimensions. Il ne fait nul doute que les travaux d'Hubert Carrier et ceux de Christian Jouhaud, publiés quelques années plus tôt, ont déterminé la rédaction de ce chapitre<sup>218</sup>. Mais

---

<sup>211</sup> Hubert Méthivier, *La Fronde*, op. cit., p. 41.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 77-94.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 96 et p. 171 et suiv.

<sup>215</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, op. cit., p. 11.

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 11-66.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 303-243.

<sup>218</sup> Voir Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, op. cit. et Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, op. cit.

surtout, il se justifie par la diversification des sources qui accompagne celle des problématiques historiques.

Ces mazarinades restent une source de premier choix pour l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle. Elles fournissent sur les épisodes ou sur les personnages de la Fronde une foule de renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs. Elles donnent un tableau très complet et très vivant de la société française du temps. Elles restituent le climat passionné et tumultueux des troubles<sup>219</sup>.

En outre, le travail de Michel Pernot présente l'originalité de rappeler, chaque fois qu'il évoque un problème polémique, la position des grands noms de l'historiographie de la Fronde. La fédération des cours souveraines en une unique assemblée sous le nom de Chambre Saint-Louis, par exemple, est considérée par Chéruel, Madelin et Doolin comme le point de départ de la Fronde tandis que Kossmann en minimise la portée et qu'Hubert Méthivier y voit un prélude au serment du Jeu de Paume<sup>220</sup>. À n'en pas douter ces mises en perspective historiographiques contribuent elles aussi à donner une image plus complète et diversifiée des troubles.

Sur la question particulière des femmes, un certain regain d'intérêt semble se manifester. En vertu du goût renaissant pour les individualités, elles retrouvent leur place dans les livres d'histoire aux côtés des grands acteurs de la Fronde. À leur sujet, Hubert Méthivier développe un discours en demi-teinte. Il souligne les défauts de leur caractère, « avides, despotiques, capricieuses », tout en affirmant qu'« elles jouèrent un rôle déterminant parfois, à des moments cruciaux » et que leur comportement est significatif du point de vue de l'histoire générale puisqu'il illustre « les crises de l'Âge baroque »<sup>221</sup>. Michel Pernot souligne à plusieurs reprises l'importance de leur rôle. Au sujet de la princesse Palatine, entrée au service de Mazarin après son départ en exil, il montre qu'elle fut « un de ses agents les plus actifs à Paris »<sup>222</sup>. Cependant, ces femmes sont le plus souvent présentées comme autant d'individualités particulières. Le problème du rapport problématique qu'elles entretiennent avec le pouvoir et la politique n'est pas clairement posé. Comme l'explique Nicole Pellegrin, on voudrait désormais connaître et comprendre « la tension (et peut-être les déchirements) qu'engendre chez une femme de ce statut et de cette envergure, la négociation constante entre

---

<sup>219</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, op. cit., p. 243.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>221</sup> Hubert Méthivier, *La Fronde*, op. cit., p. 14.

<sup>222</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, op. cit., p. 257.

son être-femme (biologique et culturel) et les nécessités de l'agir et du paraître dans un monde masculin » qu'est celui de la politique<sup>223</sup>.

L'historiographie des années 1980 et 1990 est donc d'une grande richesse pour aborder la question des Frondeuses. Non seulement les historiens reviennent vers l'histoire politique par le biais de vastes réflexions sur l'État, sa nature, l'histoire de sa construction, ses moyens d'action, son discours, les symboles et les rituels qui en font la force, mais ils s'interrogent aussi sur les limites de sa puissance et sur les contestations dont il fait l'objet<sup>224</sup>. C'est dans le cadre de ces interrogations qu'il faut placer le retour à la Fronde, désormais appréhendée dans toute sa complexité, non plus seulement pour ses réalisations mais aussi pour ses projets et ses virtualités non abouties.

## 2. Le renouveau de la biographie historique et ses limites

Le renouveau des études historiques amorcé dans les années 1980 et l'éclectisme qui le caractérise se manifestent aussi par un retour en force de l'individu, longtemps rejeté par le structuralisme en vogue au sein des sciences sociales. C'est tout le genre biographique qui s'en trouve revivifié.

Loin de renouer avec la forme naïve et souvent anecdotique qui était la sienne aux siècles précédents, la biographie cherche à tirer parti du renouveau des méthodes et des objets historiques, en intégrant le personnage central au milieu politique, social et culturel dans lequel il évolue et en pratiquant un va-et-vient constant entre l'individuel et le collectif. Pour que cette démarche soit féconde, les historiens choisissent de préférence des sujets considérés comme représentatifs d'une catégorie ou d'un mouvement qui les dépasse. Pour le premier dix-septième siècle, l'ouvrage que Joël Cornette consacre à Omer Talon en 1998 illustre parfaitement cette tendance<sup>225</sup>. À une approche sensible mais toujours parfaitement documentée du personnage de l'avocat général se superpose une étude plus large de la culture

---

<sup>223</sup> Nicole Pellegrin, « L'androgynie au XVI<sup>e</sup> siècle : pour une relecture des savoirs », in Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 15.

<sup>224</sup> Voir Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989 ; James B. Collins, *The State in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge P.U., 1995 ; Henry Méchoulan (dir.), *L'État baroque : regards sur la pensée politique du premier XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1985 ; Joël Cornette et Henry Méchoulan (dir.), *L'État classique : regards sur la pensée politique de la France dans le second XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1996 ; Denis Richet, *La France moderne. L'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1973 et Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, Paris, Aubier, 1991.

<sup>225</sup> Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998.

et des idées politiques répandues au sein de la robe parisienne ainsi qu'une analyse du fonctionnement de la justice royale en pleine mutation absolutiste.

Les femmes de la Fronde ne bénéficient pas immédiatement de ce renouveau, d'autant que les études générales sur cette période troublée sont seulement en train de renaître et que l'histoire des femmes et du genre est encore dans son enfance. Dans les années 1980, les biographies de femmes sont plutôt consacrées aux reines, déjà mieux connues, et dont la stature politique n'est pas à prouver. Anne d'Autriche, par exemple, fait l'objet de deux biographies dans les années 1980 et au début des années 1990. L'une est de Claude Dulong, l'autre de l'historienne américaine Ruth Kleinman<sup>226</sup>. Il faut attendre la fin des années 1990 et le début des années 2000 pour que des figures féminines de second rang fassent l'objet de véritables biographies. Deux seulement sont consacrées à des Frondeuses : Georges Poisson signe en 1999 une biographie de la duchesse de Chevreuse tandis qu'Arlette Lebigre fait paraître en 2004 un livre consacré à Mme de Longueville<sup>227</sup>. Il faut leur ajouter les articles plus ponctuels que Danielle Haase-Dubosc consacre à la duchesse de Châtillon<sup>228</sup>.

Dans ces études récentes, la vie des grandes princesses frondeuses n'est pas un prétexte pour réécrire l'histoire du premier XVII<sup>e</sup> siècle mais elle est sans cesse rapportée aux enjeux et aux problèmes d'un temps troublé ainsi qu'aux aspirations d'un groupe, la haute noblesse et particulièrement les femmes qui en sont issues, en quête de reconnaissance et d'affirmation.

Ainsi, Arlette Lebigre associe d'emblée le destin de la duchesse de Longueville au problème du statut social et politique des femmes de la haute aristocratie, qui se cristallise autour de la question de leur mariage<sup>229</sup>. C'est suggérer l'importance politique des liens qui unissent la duchesse à sa famille d'origine d'une part, celle des Bourbon-Condé, mais aussi, par sa mère, celle des Montmorency, et à la famille qu'elle « épouse » d'autre part, celle du duc de Longueville, illustre descendant de Dunois, mais dont le rang est bien inférieur aux deux premières. En effet, les liens familiaux qui se nouent autour de cette femme au moment

---

<sup>226</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1981 et Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, Paris, Fayard, 1993.

<sup>227</sup> Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse*, Paris, Perrin, 1999 et Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004. Nous ne comptabilisons pas ici les biographies plus ou moins romancées destinées au grand public. Il en existe quelques-unes telles que Denis Tillinac, *L'ange du désordre : Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse*, Paris, R. Laffont, 1985 ; Christian Bouyer, *La duchesse de Chevreuse*, Paris, Pygmalion, 2002 et *La Grande Mademoiselle. La tumultueuse cousine de Louis XIV*, Paris, Pygmalion, 2004.

<sup>228</sup> Danielle Haase-Dubosc, « Madame de Châtillon ou la séduction », in Danielle Haase-Dubosc (dir.), *Ravie et enlevée. De l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 267-312 ; « Madame de Châtillon, aperçus d'une correspondance politique 1678-1679 » in Christine Planté (dir.), *L'épistolaire est-il un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, p. 67-82 et « Madame de Châtillon : veuve joyeuse », in Nicole Pellegrin et Colette Winn (éd.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2003, p. 169-185.

<sup>229</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, op. cit., p. 13 et 38.

de son mariage et leur complexe entrecroisement sont parmi les plus fortes déterminations qui pèsent sur ses choix politiques ultérieurs.

L'examen du parcours exceptionnel de Mme de Chevreuse conduit également Georges Poisson à revenir sur les liens qu'elle entretient avec les membres de ses diverses familles. La duchesse est née Rohan, mais elle peut également compter sur sa parenté par alliance, d'abord celle des Luynes, que lui procure son premier mari, puis celle des Chevreuse, par le biais de son second mariage, qui la fait donc entrer dans le vaste réseau familial de la maison de Lorraine. La prise en considération de ces relations est capitale pour expliquer la facilité avec laquelle Mme de Chevreuse parvient à faire valoir son talent et ses intérêts auprès des grands de son temps<sup>230</sup>.

De même, Danielle Haase-Dubosc insiste fortement sur la nécessité de replacer le comportement de madame de Châtillon dans le contexte de son histoire familiale. L'historienne cherche dans le passé de la duchesse des lignes directrices propres à influencer ses choix ultérieurs. Elle retient d'abord la mort sur l'échafaud de son père, le fameux duelliste Montmorency-Bouteville, symbole de révolte et d'insoumission. Le poids de ce traumatisme initial paraît avoir poussé la duchesse vers l'accommodement et la conciliation. Elle souligne aussi le manque de fortune de la branche cadette des Montmorency, qui l'aurait menée à rechercher par la politique toutes les occasions de s'enrichir. Ensuite, elle montre la force du lien qui unit la duchesse aux Condé, par qui elle est recueillie, ainsi que toute sa famille, après la mort de son père. Madame de Châtillon grandit parmi la jeunesse dorée et libertine qui gravite autour du salon de la marquise de Rambouillet dans une atmosphère de préciosité et de scandale<sup>231</sup>. L'ensemble de ces éléments de contexte est utilisé pour éclairer un comportement à la fois singulier et intégré dans un cadre collectif, celui des proches de Condé, celui de l'aristocratie frondeuse ou celui des femmes de pouvoir et d'influence, selon l'échelle choisie. Ils permettent de donner un sens global aux choix d'un individu mais aussi de les intégrer dans une stratégie de groupe. Alors, le comportement de telle ou telle femme politique n'est plus présenté comme une anomalie, le fruit d'un dérèglement fascinant ou inquiétant, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, mais comme la manifestation d'une conscience et d'une stratégie de distinction individuelles et collectives.

Le nouvel éclairage apporté par les biographes s'inspire aussi de l'histoire du genre. Ainsi, à l'occasion du séjour à Stenay de la duchesse de Longueville, Arlette Lebigre met en perspective les événements inhabituels qui s'y déroulent. « Pour la première et dernière fois

---

<sup>230</sup> Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse, op. cit.*, p. 219 et 224.

<sup>231</sup> Danielle Haase-Dubosc, « Madame de Châtillon ou la séduction », *art. cit.*, p. 270-73.

de l'Histoire, une puissance traite d'égal à égal avec une femme qui [n'est] ni reine, ni régente », souligne-t-elle<sup>232</sup>. Comment ne pas rapprocher cette formulation de celle choisie par Georges Poisson pour résumer la carrière politique de Mme de Chevreuse ? « Elle avait été la dernière révoltée : aucune femme après elle ne pourra jouer ce rôle », écrit-il<sup>233</sup>.

Bien sûr, les anciennes interrogations sur la part qu'il convient d'accorder aux motivations personnelles et sentimentales dans l'engagement de madame de Longueville ressurgissent, mais les réponses que propose Arlette Lebigre leur associent d'autres raisons, plus politiques. Madame de Longueville voulut-elle empêcher le mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse « pour garder son emprise sur son frère, par jalousie envers une belle-sœur séduisante qui aurait la préséance sur elle, ou sous l'influence de Condé » ? L'historienne renonce à déterminer la part exacte de chacun de ces motifs mais elle tient surtout à faire remarquer que la duchesse « porte le débat sur le plan politique en montrant combien cette union accroîtrait la puissance déjà considérable des Chevreuse »<sup>234</sup>.

Georges Poisson, revient lui aussi sur la réputation que l'histoire a faite à son personnage. Mme de Chevreuse était-elle une intrigante née, une aventurière peu regardante sur la cause dans laquelle elle s'engageait pourvu qu'il y ait du danger, du mystère et un bel amant à séduire ? L'historien recourt à son tour aux explications fondées sur la psychologie individuelle lorsqu'il déclare : « Mme de Chevreuse et Gondi étaient faits pour s'entendre car ils se ressemblaient : ambition, goût de l'intrigue, totale amoralité, recherche du plaisir<sup>235</sup>. » Mais après s'être plié à ce qui semble être une sorte de passage obligé, il s'empresse de revenir aux véritables problèmes historiques que soulève sa participation à la Fronde, à savoir ses idées et ses ambitions politiques. Mme de Chevreuse, prétend-il, n'est pas emportée dans la Fronde par le coadjuteur, elle y joue son propre jeu et poursuit ses propres ambitions en cherchant à établir sa fille Charlotte<sup>236</sup>. Contrairement à ce qu'affirme la légende, Mme de Chevreuse n'aurait donc pas été une frondeuse dans l'âme, mais une véritable opportuniste, soucieuse de ménager des intérêts divergents pour parvenir à des objectifs clairement déterminés<sup>237</sup>.

Cependant, le petit nombre de biographies récentes consacrées aux Frondeuses peut étonner. Voilà qui tord le cou à l'idée reçue selon laquelle l'offre éditoriale serait pléthorique sur ces figures de grandes princesses, et que, par conséquent, elles seraient si bien connues !

---

<sup>232</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 184.

<sup>233</sup> Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse, op. cit.*, p. 300.

<sup>234</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 210.

<sup>235</sup> Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse, op. cit.*, p. 232.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 235 et p. 267.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 248.

Par ailleurs, en dépit des progrès indéniablement accomplis à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, « la biographie reste [souvent] [...] le refuge d'une histoire événementielle où, au mieux, le contexte tente d'éclairer la texture d'une vie particulière, au pire, fait disparaître le personnage dans le flot d'une histoire générale linéaire ou réduit ses faits et gestes à leurs péripéties les plus scandaleuses », comme le déplore Nicole Pellegrin<sup>238</sup>. Le travail de Georges Poisson sur la duchesse de Chevreuse n'échappe pas à ce premier travers consistant à conter par le menu les différentes intrigues auxquelles participe son héroïne, en particulier sous le règne de Louis XIII, sans en dégager nécessairement des enseignements généraux sur la condition des femmes politiques du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Le biographe reste bien souvent au niveau de l'événement, qu'il relate sur un ton plaisant, comme s'il s'agissait d'un destin de fiction. C'est pourquoi, d'après Nicole Pellegrin,

il faut penser la mise en chantier de biographies, singulières ou croisées, qui feraient comprendre à travers les voies – les voix aussi – des femmes du Privilège, les transactions (intérieures à chacune ou nées de pressions collectives) grâce auxquelles sont constamment réélaborées les relations sociales de sexe dans toute société<sup>239</sup>.

C'est notamment à cet appel que nous avons souhaité répondre.

### **3. Les apports de l'histoire des femmes et du genre**

Au milieu des années 1980, dans un contexte anglo-saxon, s'affirme une nouvelle histoire des femmes qui, sous l'influence du tournant linguistique, devient une histoire du genre, c'est-à-dire une histoire du rapport entre hommes et femmes, variable entre les époques et les cultures, qui prétend proposer une lecture sexuée des événements et des phénomènes<sup>240</sup>. Cependant, l'histoire des femmes reste encore très largement une histoire de leur oppression à l'époque contemporaine. Les femmes d'Ancien Régime, particulièrement les aristocrates, et leur rapport au politique, ne sont pas parmi les sujets qui mobilisent les historiens et els historiennes. Ils ou elles veulent avant tout montrer que les femmes ont été dans leur immense majorité politiquement, socialement, économiquement dominées et ne s'intéressent guère à la mince frange des privilégiées qui avaient battu en brèche cette domination à une époque –

---

<sup>238</sup> Nicole Pellegrin, « L'androgynie au XVI<sup>e</sup> siècle : pour une relecture des savoirs », *art. cit.*, p. 15.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>240</sup> Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, E.N.S. Éditions, 1998.

pré-révolutionnaire – où cela était encore possible pour les mieux nées et les plus hardies. C'est pour cette raison que, dans leur ouvrage consacré aux rapports entre femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime, Éliane Viennot et Danielle Haase-Dubosc s'insurgent contre

l'interdit implicite qui règne dans les études féministes depuis une vingtaine d'années [...] qui consiste à ne voir dans l'histoire des femmes que l'histoire de leurs misères et de leurs souffrances, l'histoire de leurs exclusions répétées et comme inscrites dans la logique des choses<sup>241</sup>.

En effet, alors que les historien-ne-s ont jusqu'alors considéré la période pré-révolutionnaire comme un temps du non-droit ou rien n'était possible, un examen plus approfondi semble indiquer que l'Ancienne France a été au contraire un régime de l'exception susceptible de favoriser l'accès de certaines femmes à des places très importantes. La Révolution, en mettant fin à ce régime pour instaurer celui de la règle, exclut du même coup toutes les femmes des responsabilités politiques et même de la sphère publique. « Pour elles, la Révolution n'est pas une avancée mais un recul », explique Arlette Farge<sup>242</sup>.

Georges Duby et Michelle Perrot enregistrent cette évolution en consacrant aux temps modernes un volume spécifique de leur *Histoire des femmes en Occident*<sup>243</sup>. Pour Arlette Farge et Natalie Zemon Davis qui en assurent la direction, l'histoire des femmes à l'époque moderne est à la fois celle du jardin clos dans lequel les enferment le discours et les représentations et celle des « échappées belles » dans la réalité d'un monde plus ouvert, en perpétuelle évolution, où les changements factuels et culturels ne cessent de redessiner les relations entre hommes et femmes<sup>244</sup>. Cependant, la prégnance du collectif incite encore à appréhender les femmes en tant que groupe, relativement uni et homogène. Elles sont présentées dans leurs activités ordinaires (mère, travailleuse, religieuse) et extraordinaires (dissidente, criminelle, émeutière) mais, en toute logique, les individualités exceptionnelles sont gommées et comme noyées dans la masse des anonymes. Le paragraphe consacré aux Frondeuses dans le chapitre intitulé « la femme au politique » représente en tout et pour tout une page et demie et se contente de répéter des propos très généraux sur la traditionnelle duchesse de Longueville. Au début des années 1990, donc, alors que les temps modernes sont

---

<sup>241</sup> Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 8.

<sup>242</sup> « Entretien avec Arlette Farge » in Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 289-290.

<sup>243</sup> Arlette Farge et Natalie Zemon Davis, *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, t. III, p. 11.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 14.

à leur tour investis par les historien-ne-s du genre, le collectif domine encore nettement et empêche que l'attention ne soit véritablement portée sur les femmes politiques de la Fronde.

Mais, au cours de la décennie suivante, les historiens reprennent à nouveaux frais les phénomènes de transgression des normes de genre. L'exception n'est plus, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, rapportée à des caractères ou des individualités hors du commun, mais à un contexte particulier et à des mécanismes sociaux qui, ponctuellement, permettent et parfois valorisent l'intrusion du féminin dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes. Ces nouvelles approches sont généralement formulées dans des articles ponctuels consacrés à des cas précis. Le plus souvent ils sont insérés dans des publications collectives, ouvrages, revues ou actes de colloque. Il s'agit donc des dernières avancées de la recherche en cours sur ces thèmes.

Dès 1987 les actes du colloque *Présences féminines* permettent de revenir sur la place accordée aux femmes dans la littérature, et donc dans l'imaginaire, des sociétés des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Plus précisément, Micheline Cuénin, dans un article simplement intitulé « Les femmes et la guerre (1516-1660) », propose une lecture croisée des productions littéraires et de l'histoire réelle pour mettre à jour l'existence d'un commun idéal, celui de la femme en armes<sup>245</sup>. Le propos de Micheline Cuénin se concentre davantage sur les multiples avatars de la guerrière comme figure littéraire de la Renaissance à la régence d'Anne d'Autriche que sur sa mise en œuvre concrète. Cependant, on retient surtout qu'elle dénonce l'incapacité séculaire des historiens à déceler ce phénomène, sans doute parce qu'ils ont considéré trop hâtivement ou trop naïvement les fondements d'une société où « la femme est en général exclue de l'exercice de la guerre, en raison d'une incompatibilité naturelle entre la vocation féminine et le combat armé »<sup>246</sup>. Il y a à cette maxime généralement avérée des exceptions notables, trop longtemps occultées, auxquelles il faut bien, une fois identifiées, donner un sens.

En 1991, Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot font paraître les actes du colloque tenu en 1989 à Paris, au centre de Columbia University, sur la question plus générale des rapports entre femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime<sup>247</sup>. Il s'agit de démontrer, à partir de quelques exemples concrets, que cette question nouvelle dans le champ d'investigation offert aux historiens modernistes est susceptible de renouveler en profondeur la connaissance du fonctionnement des sociétés d'Ancien Régime. Elle ne relève pas d'une histoire anecdotique

---

<sup>245</sup> Micheline Cuénin, « Les femmes et la guerre (1516-1660) », in Ian Richmond et Constant Venesoen, *Présences féminines*, Biblio 17, Seattle, 1987, p. 291-323.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>247</sup> Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*

et plaisante, comme les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle voulaient le suggérer, et, contrairement à ce que pouvait laisser croire le mutisme prolongé des historiens des *Annales*, elle a pleinement sa place dans le cadre des recherches « sérieuses » entreprises dans le champ de l'histoire sociale.

C'est ce que souligne aussi Arlette Farge dans son introduction à l'ouvrage collectif qu'elle dirige en 1997 sur le thème du rapport des femmes à la violence :

Derrière l'universelle domination masculine, des brèches s'entrouvrent à certains moments, des configurations ponctuelles surviennent qui peuvent montrer qu'ont existé et qu'existent des " lieux du possible ", des moments spécifiques où se tentent des échappées et où s'inscrivent pour l'histoire des événements non-figés, importants pour la mémoire et pour l'avenir, susceptibles de renverser l'ordre qu'on dit immuable des choses. Dans ces espaces précis, l'historienne, l'anthropologue travaillent non plus sur l'ensemble des mécanismes mais sur le particulier, l'irrégulier, l'hétérogène. Elles (ils) travaillent de fait sur le sujet et le réhabilitent comme fabriquant de l'histoire. À sa mesure. Au lieu où son irrégularité prend l'histoire de travers<sup>248</sup>.

L'intérêt nouveau que suscitent les femmes de pouvoir sous l'Ancien Régime s'inscrit donc pleinement dans le mouvement de revalorisation de l'individuel et du particulier qui caractérise les dernières tendances historiographiques. Il s'agit de remettre en question l'idée d'une atemporalité des rapports sociaux de sexe fondés sur une éternelle domination masculine, car le « temps immobile » braudélien, celui des structures, a trop vite fait oublier ces moments où l'histoire sort de ses cadres habituels et rend possible l'exception. Tout récemment ont paru plusieurs manuels d'histoire des femmes à l'époque moderne qui enregistrent de façon très nette cette attention nouvelle portée aux femmes d'exception et à l'intérêt historique que peut comporter leur démarche<sup>249</sup>. Ainsi, le chapitre IV des *Femmes dans la société française, 16-18<sup>e</sup> siècles* de Dominique Godineau est entièrement consacré au pouvoir politique. Comme Danielle Haase-Dubosc, elle met l'accent sur les failles du code social qui limite l'intervention des femmes dans la sphère publique et sur l'existence d'interstices où elles peuvent faire valoir leur stature de femmes politiques.

Dans les années qui suivent, ce nouvel intérêt pour les femmes de pouvoir et les transgressions exceptionnelles se manifeste par de nombreuses publications jusqu'à l'ouvrage

---

<sup>248</sup> Cécile Dauphin et Arlette Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 13.

<sup>249</sup> Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française 16-18<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2003 et Scarlett Beauvalet, *Histoire des femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003.

collectif paru en 2009 sous le titre *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes*<sup>250</sup>. Fanny Cosandey consacre une étude approfondie à la reine de France, qui incarne le mieux, sans doute, la figure exceptionnelle de la femme de pouvoir<sup>251</sup>. Les biographies de Catherine de Médicis par Denis Crouzet et Thierry Wanegffelen parues en 2005 puis la volumineuse étude consacrée à Marie de Médicis par Jean-François Dubost et l'ouvrage collectif dirigé par Chantal Grell sur Anne d'Autriche, tous deux parus en 2009, prouvent que l'intérêt pour cette forme de pouvoir féminin demeure vif<sup>252</sup>.

Dans le même temps, deux modèles sont esquissés. Sylvie Steinberg souligne la force du mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde dès 1999 dans l'ouvrage collectif *Royaume de Fémynie*, puis elle revient sur ce modèle d'identification dans son étude sur le travestissement paru en 2001<sup>253</sup>. En 2007 un colloque intitulé *Réalité et représentations des Amazones* permet de confronter les très nombreux avatars du modèle antique dans l'histoire du pouvoir féminin. Ses actes sont publiés en 2008 sous la direction de Guyonne Leduc<sup>254</sup>.

Plus largement, la question de la violence et de la guerre est explorée dans diverses publications. Dès 1997, la revue *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* intitule l'une de ses parutions bisannuelles « Guerre civiles », alors que Cécile Dauphin et Arlette Farge consacrent tout un ouvrage aux rapports entre femmes et violence<sup>255</sup>. Puis *Clio* explore à nouveau le thème de la guerrière dans « Armées » en 2004<sup>256</sup>. La même année Brian Sandberg analyse le rôle des femmes confrontées aux situations de siège dans un article de la revue *Gender and History* et, en 2010, paraît un nouvel ouvrage collectif intitulé *Les Femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*<sup>257</sup>.

---

<sup>250</sup> Armel Dubois-Nayt et Emmanuelle Santinelli-Foltz (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009.

<sup>251</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 2000.

<sup>252</sup> Denis Crouzet, *Le haut cœur de Catherine de Médicis : une raison politique aux temps de la Saint-Barthélémy*, Paris, Albin Michel, 2005 ; Thierry Wanegffelen, *Catherine de Médicis. Le pouvoir au féminin*, Paris, Payot, 2005 ; Jean-François Dubost, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009 ; Chantal Grell, *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009.

<sup>253</sup> Sylvie Steinberg, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », in Éliane Viennot et Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 261-273 ; *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

<sup>254</sup> Guyonne Leduc (dir.), *Réalités et représentations des Amazones*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>255</sup> « Guerre civiles », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 5, 1997 ; Cécile Dauphin et Arlette Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

<sup>256</sup> « Armées », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 20, 2004.

<sup>257</sup> Brian Sandberg, « Generous Amazons Came to the Breach: Besieged Women in the French Wars of Religion », *Gender and History*, n° 16, November 2004, p. 654-688. Philippe Nivet et Marion Trevisi (dir.), *Les femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010.

Ces travaux vont de pair avec le renouveau des études consacrées à la « Querelle des Femmes » et au modèle de la femme forte comme en témoigne l'article de Joan Dejean intitulé « Violent women and violence against women: representing the "strong" woman in early modern France » et paru en 2003<sup>258</sup>. Depuis les publications des années 1970, l'approche a été largement renouvelée par la somme que publie Linda Timmermans sur les rapports entre femmes et culture sous l'Ancien Régime en 1993 et par Joan Dejean elle-même, qui explore le retentissement littéraire, et particulièrement romanesque, des interventions politiques des femmes du début du XVII<sup>e</sup> siècle dans *Tender Geographies*<sup>259</sup>.

Ces études conduisent à l'émergence d'une seconde figure archétypique, présente à la fois en histoire et en littérature : celle de l'héroïne. Plusieurs articles et ouvrages collectifs lui sont consacrés depuis les années 1980. Les littéraires sont les premiers à s'y intéresser et l'article de Noémie Hepp sur « La notion d'héroïne » paru en 1984 fait toujours référence. Mais les historiens, de plus en plus sensibilisés à la question des transgressions des normes de genre, le jugent aussi pertinent pour rendre compte de certains comportements exceptionnels<sup>260</sup>. Un ouvrage collectif, paru chez Publisud en 2004, s'intéresse au *Panthéon des femmes* avec le sous-titre *figures et représentations des héroïnes*<sup>261</sup>. Il est vrai qu'il s'agit surtout d'examiner la construction de cette figure dans les ouvrages d'histoire mais l'introduction est très éclairante sur les qualités requises pour fabriquer une héroïne aux yeux des contemporains et aux yeux de la postérité. Enfin, *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* fait paraître un numéro entièrement consacré à cette question en 2009<sup>262</sup>.

Ainsi, de toutes parts, les recherches convergent pour donner aux femmes de l'Ancien Régime qui ont exercé ou tenté d'exercer du pouvoir dans un espace traditionnellement réservé aux hommes une visibilité et une crédibilité nouvelles non seulement pour elles-mêmes, mais aussi en tant qu'elles éclairent les rouages d'une société et d'un système politique inégalitaires mais non figés et susceptibles de connaître des réajustements et des évolutions favorables aux femmes.

---

<sup>258</sup> Joan Dejean, "Violent women and violence against women: representing the strong woman in early modern France", *Signs: Journal of women in Culture and Society*, n° 29, 2003, p. 117-147.

<sup>259</sup> Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, Honoré Champion, 1993 ; Joan Dejean, *Tender Geographies. Women and the Origins of the Novel in France*, New York, Columbia University Press, 1991.

<sup>260</sup> Noémie Hepp, « La notion d'héroïne », in Wolfgang Leiner (éd.), *Onze nouvelles études sur l'image de la femme dans la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Tübingen, Narr, 1984, p. 11-24.

<sup>261</sup> Geneviève Dermanjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied (dir.), *Le Panthéon des femmes : figures et représentations des héroïnes*, Paris, Publisud, 2004.

<sup>262</sup> « Héroïnes », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 30, 2009.

Parmi ces articles récents, seul celui d'Hubert Carrier, paru en 1997 dans l'*Encyclopédie politique et historique des femmes*, est spécifiquement consacré aux Frondeuses. Plus qu'un travail de recherche, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde » est une tentative de synthèse sur les formes de cette action, ses motifs et ses modes de légitimation (pamphlets, manifestes, etc.) qui n'apporte guère d'information nouvelle<sup>263</sup>. Ainsi, en dépit des avancées considérables accomplies depuis 1990 dans l'étude des comportements féminins exceptionnels, le caractère parcellaire et morcelé des connaissances obscurcit toujours le sens qu'il convient de leur donner et aucun travail à la fois innovant et global n'a réexaminé la démarche des Frondeuses à la lumière de ces travaux récents.

Il est vrai que, depuis les années 1980 environ et jusqu'à nos jours, s'est développé un nouveau courant historiographique plus éclectique dans ses objets, ses sources et ses méthodes. Ce renouvellement a permis de former une image plus complète de la Fronde et de joindre à nos acquis en matière de problèmes politiques et de tendances socio-économiques une meilleure connaissance de son versant culturel et du poids qu'il faut attribuer aux événements et aux personnalités. De même, le renouveau de la biographie historique, qui s'explique largement par le retour de l'individu sur le devant de la scène, s'accompagne d'une importance nouvelle accordée au contexte socio-culturel et aux mentalités qui environnent le sujet. Celui-ci n'est donc plus seulement défini par la singularité de son destin mais aussi par sa position dans un réseau complexe de relations verticales et horizontales. De façon générale, cette évolution pose les fondements d'une exploration approfondie de l'engagement politique des femmes de l'aristocratie dans la Fronde, car il apparaît comme un phénomène à la fois politique, social et culturel, qui met en jeu des individus hors du commun mais pris dans des réseaux humains complexes. L'avènement de l'histoire des femmes et du genre a encore favorisé cette démarche mais les recherches accomplies jusqu'à présent restent fragmentaires et dispersées. Elles ont aidé à remettre en question l'historiographie traditionnelle, ou plutôt l'absence de discours historique, sur les rapports entre genre et politique sous l'Ancien Régime en général et pendant la Fronde en particulier. Cependant, elles ont surtout permis de poser des questions nouvelles, auxquelles il faut maintenant proposer des réponses.

\* \* \*

---

<sup>263</sup> Hubert Carrier, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », in Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, p. 49-71.

Le plus souvent, les phénomènes à caractère exceptionnel observés dans les sociétés d'Ancien Régime interpellent les observateurs contemporains. C'est pourquoi ils sont abondamment commentés. Mais bien vite les historiens ne savent plus les comprendre, ils les déforment et les instrumentalisent, puis les marginalisent et même parfois les oublient après avoir démontré que ces comportements exceptionnels n'étaient que des épiphénomènes, un clapotis de surface, pour enfin les redécouvrir après des décennies, parfois des siècles, de silence et de distorsions. Le travail consiste alors à en retrouver la signification originelle et à rétablir le lien entre ce phénomène et le reste des connaissances disponibles sur une période donnée pour lui rendre son sens et le mettre en perspective. Les Frondeuses n'ont pas échappé à ce destin.

De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup>, la participation politique des femmes à la Fronde a été progressivement détournée de l'image qu'en proposaient les contemporains pour être placée au service de discours idéologiques et moralisateurs. Les écoles historiques, romantique puis méthodique, se succèdent, mais, malgré les indéniables avancées scientifiques, la question de la participation des femmes aux affaires politiques ne parvient pas à se dégager d'une gangue épaisse de préjugés misogynes, de jugements moralisateurs et de réprobations à caractère patriotique.

Par la suite, les nouveaux choix opérés par les *Annales* repoussent dans l'ombre l'engagement politique des femmes pendant la Fronde au nom de son caractère superficiel, anecdotique et peu signifiant du point de vue des structures. Cet aspect romanesque et éphémère d'un conflit qui ne l'est pas moins paraît en effet peu propre à nourrir un discours historique « sérieux », focalisé sur les permanences et les structures. Pourtant, une partie des connaissances sur la Fronde dont nous disposons aujourd'hui a été acquise au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier celles qui concernent les structures sociales régissant les rapports entre individus au sein de l'aristocratie et l'importance des liens clientélares et familiaux qui s'y observent. La mise à jour de ces réseaux n'aurait pas été possible sans la naissance du nouveau paradigme historique introduit par les *Annales*.

La diversification des problématiques historiques qui se fait jour à partir des années 1980 est au contraire tout à fait favorable à un retour vers la Fronde et ses principaux personnages. L'activité politique des femmes sous l'Ancien Régime paraît enfin devoir quitter le cortège des petits faits curieux et plaisants pour intégrer celui des véritables problèmes historiques. La naissance d'une branche spécifique de l'histoire consacrée aux femmes y contribue davantage encore, d'autant plus qu'elle s'est récemment tournée vers la problématique des rapports entre le genre féminin et le pouvoir. En quelques années, la

recherche a réalisé sur ces questions des avancées spectaculaires. Cependant, la communauté scientifique se heurte maintenant au problème du fractionnement des savoirs. On parle d'histoire en miettes, d'archipels de connaissance. En effet, quelques-unes des femmes politiques de la Fronde ont fait l'objet d'études ponctuelles concernant tel ou tel aspect de leur destin politique. Mais, si l'on considère l'aspect parcellaire de ces acquis et le nombre des points d'interrogation qu'il faut placer en regard, si l'on envisage l'impasse que constitue tôt ou tard l'amoncellement des exemples particuliers sans que soit établie entre eux aucune liaison claire, on comprend qu'il ne s'agit que de promesses et que l'essentiel reste à faire. C'est pourquoi il paraît indispensable de revenir aux sources susceptibles de nourrir une histoire des Frondeuses globale et renouvelée.

## **Chapitre II**

### **Du mythe à la réalité : retour aux sources**

« Ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir les histoires des hommes qui par leurs beaux faits ou par leurs vertus éminentes se sont rendus recommandables à la postérité, ou qui ont été élevés ou abaissés selon les caprices de la fortune ; mais il se trouve peu de femmes qui s'avisent de mettre au jour ce qui leur est arrivé dans leur vie. Je serai de ce petit nombre. »  
Madame de la Guette, *Mémoires*.

Les documents qui permettent d'étudier le rôle des femmes de l'aristocratie dans la Fronde sont particulièrement riches et variés. Certains sont connus et exploités de longue date tandis que d'autres ont accédé plus récemment au statut de sources historiques.

Les plus anciennement utilisés par les historiens sont aussi ceux dont le propos est le plus subjectif, car ce sont essentiellement des récits écrits de nombreuses années après les faits par des acteurs des événements ou de simples témoins que la mémoire peut trahir et qui adoptent presque toujours un discours partisan.

Il est donc indispensable de compléter les sources narratives par une documentation de première main, souvent demeurée manuscrite mais parfois imprimée. Les déclarations royales, les registres de parlements, les requêtes présentées devant les cours de justice constituent autant de traces de l'activité politique des femmes pendant la Fronde, tandis que les actes notariaux tels que les contrats de mariage, testaments ou donations permettent d'éclairer leur situation sociale, économique ou familiale. Il faut aussi accorder une importance particulière à la correspondance échangée entre les contemporains de la Fronde, acteurs des événements ou simples observateurs, ainsi qu'aux notes pour soi-même ou à l'attention de quelques proches rédigées par eux. Ces documents permettent d'accéder directement au temps de la Fronde, d'établir des faits, mais aussi d'évaluer les enjeux de l'activité politique des femmes tels qu'ils ont été perçus, analysés et rapportés par les contemporains sur le moment. Au sein de cet ensemble, il convient de distinguer entre les

documents écrits par les Frondeuses elles-mêmes, qui permettent donc d'accéder à leur propre conception des troubles et du rôle qu'elles y tiennent, et ceux qui furent rédigés par d'autres.

Pourtant, ces sources primaires ne doivent pas occulter l'intérêt que conservent les Mémoires ni les pamphlets du temps de la Fronde, les fameuses mazarinades, dont le discours est volontairement partisan. La recherche en histoire et en lettres les a récemment remis à l'honneur car, au prix de quelques précautions méthodologiques, ils permettent aussi d'établir certains faits et, surtout, ils sont d'un apport considérable pour l'histoire des mentalités, notamment sur la question des rapports entre femmes et pouvoir.

Ces deux principaux viviers de sources peuvent être avantageusement complétés par la relecture des textes littéraires parus peu avant ou pendant la Fronde, qu'il s'agisse d'essais ou d'ouvrages de fiction. En effet, les romans, les pièces de théâtre, les traités de science politique et les ouvrages consacrés aux vices et aux vertus du sexe féminin sont à la fois susceptibles d'imprégner les esprits et d'être influencés par le climat politique, intellectuel et moral des années 1640 et 1650. La documentation iconographique, enfin, est constituée de très nombreux dessins, gravures et tableaux, souvent sous la forme de portraits. Dans ces images, la mise en scène des personnages représentés vient souvent appuyer le discours sur les rapports entre femmes et pouvoir contenu dans les sources écrites.

## **I. Les manuscrits**

La documentation manuscrite est à la fois la plus riche et la plus variée, mais aussi la plus dispersée dans les différents sites de conservation et la plus incomplète, car elle comporte beaucoup de pièces isolées. On peut néanmoins établir quatre ensembles : les documents officiels produits par le ou les pouvoirs qui s'affrontent ; la correspondance, plus subjective et souvent destinée à demeurer confidentielle ; les Carnets de Mazarin, source unique mais lacunaire et d'un accès difficile ; les papiers de Conrart, archives originales produites par les activités mondaines de l'hôtel de Rambouillet ; enfin, les récits à la main, journaux ou Mémoires demeurés manuscrits, qui apportent parfois des indications de la première importance et complètent efficacement les informations contenues dans les textes imprimés du même type.

## 1. Les documents officiels

Ces textes se divisent en deux catégories. La première comprend tous les documents produits par des personnes ou des institutions détentrices d'un pouvoir politique réel ou revendiqué : ce sont les textes issus de la chancellerie royale, ceux que génère l'activité parlementaire et les requêtes officielles présentées par les révoltés, hommes ou femmes, devant des cours de justice. La seconde catégorie se compose de divers actes notariaux : contrats de mariage, testaments ou donations émis à la sollicitation des princesses frondeuses ou affectant leur situation familiale, sociale ou économique.

Dans le premier groupe figurent de nombreuses déclarations royales en faveur ou contre les princesses dissidentes puis repenties. Certains de ces textes existent en version imprimée et font donc partie des mazarinades. Cependant, quelques-unes de ces déclarations demeurent manuscrites. Il faut donc les consulter sous cette forme afin de connaître les conditions et les motifs des condamnations et des amnisties concernant les princesses frondeuses, ainsi que le vocabulaire employé par le gouvernement pour qualifier leurs activités. Parmi les textes produits par le pouvoir royal pendant la Fronde figurent aussi les ordres d'arrestation de diverses personnalités féminines, comme les duchesses de Bouillon et de Condé ainsi que divers brevets accordés par le roi à des femmes de haut rang, notamment dans le cadre de l'affaire des tabourets<sup>1</sup>. On peut y ajouter les relations des ambassadeurs vénitiens, conservées dans le fonds italien de la B.n.F., qui ne manquent pas de mentionner et de commenter les interventions les plus décisives des Frondeuses<sup>2</sup>.

Dans la seconde catégorie se trouvent principalement des pièces ayant trait au mariage et au décès des femmes de l'aristocratie actives pendant la Fronde. Ils contiennent des informations sur leur situation sociale : leurs titres, leurs possessions, leur statut d'épouse et leurs réseaux familiaux. Tous ces éléments sont d'une utilité capitale pour la compréhension des motifs, des enjeux et des moyens d'action politique de ces femmes.

Il faut également tenir compte des textes « officiels » émanant des révoltés eux-mêmes, en particulier les requêtes présentées par les Frondeuses devant les parlements de Paris et de

---

<sup>1</sup> « Instruction donnée par Louis XIV au Sieur Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, pour arrêter les personnes de madame de Bouillon, ses enfants et mademoiselle de Bouillon », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4182, f° 108 et brevets relatifs à l'affaire des tabourets conservés à la B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4180, f° 235, 238, 238 v°, 239 v° et 240. Cette affaire oppose plusieurs maisons nobles à propos du privilège accordé aux femmes de s'asseoir sur un tabouret en présence de la reine.

<sup>2</sup> Copies des dépêches des ambassadeurs de Venise à Paris pendant la période de la Fronde (Moresini du 24 février 1648 jusqu'au 23 juillet 1652, Sagredo à partir du 31 mai 1652), B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds italien, 1831-1839.

province, souvent rédigés par les membres de leur parti en collaboration avec elles. Les documents produits sous le nom des femmes du parti des Princes sont les plus nombreux. Ils ont souvent été publiés sous la forme de mazarinades ou dans les Mémoires des anciens frondeurs qui avaient contribué à les confectionner, comme Pierre Lénéet. Mais les versions imprimées ne sont pas toujours exactement similaires à l'original manuscrit. Dans tous les cas, une partie seulement de ces textes a été rendue publique. Pour la requête présentée par la princesse de Condé devant le parlement de Bordeaux le 20 juillet 1650, par exemple, il faut consulter la version manuscrite conservée dans les extraits des registres du parlement de Bordeaux, dont on peut trouver des copies contemporaines aux archives des affaires étrangères<sup>3</sup>.

Ces textes sont à la fois des comptes-rendus, des discours tenus sur des actes mais aussi des actes en soi. Ils permettent d'obtenir des informations au premier degré à propos de la chronologie, de la nature des faits, des modalités de révolte ou de condamnation. Mais, au second degré, ils témoignent aussi d'une stratégie d'action, d'une intention visant à rendre publique telle décision ou à dissimuler telle autre. Ils sont à la fois action et commentaire de l'action.

## **2. La correspondance**

La correspondance échangée entre les contemporains de la Fronde, hommes et femmes, acteurs ou simples témoins des événements, constitue un immense gisement de sources<sup>4</sup>. Nous avons consulté plus d'une centaine de recueils dispersés entre les archives nationales, les archives du ministère des affaires étrangères, les archives du ministère de la guerre, les archives du musée Condé, les manuscrits de la bibliothèque mazarine, ceux du fonds ancien de la Sorbonne, ceux de la bibliothèque de l'Institut et ceux des différents sites de la Bibliothèque nationale de France, sans compter les éditions savantes des plus fameuses de ces correspondances, soit en raison de leurs qualités littéraires soit pour leur intérêt historique.

À la lecture de ces lettres, plusieurs problèmes se posent. Outre les traditionnelles difficultés de lecture liées à une graphie et à une orthographe souvent très fantaisistes, il faut

---

<sup>3</sup> Requête de la princesse de Condé devant le parlement de Bordeaux, le 20 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 210.

<sup>4</sup> Voir Gérard Ferreyrolles (dir.), « L'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle », numéro spécial de *Littératures classiques*, n° 71, printemps 2010.

aussi faire face au « chiffage » de certains textes. Il concerne en particulier les noms propres mais il peut aussi s'appliquer à des lignes, des paragraphes voire des pages entières. Ce procédé permettait de garder secrètes les informations les plus confidentielles, même en cas d'interception de la lettre par une faction ennemie. Cependant, le problème de lecture ne peut être surmonté que lorsque le déchiffrement a été effectué par le destinataire et que la transcription se trouve dans l'interligne, ou lorsqu'une clef, c'est-à-dire une table de correspondance entre les chiffres et les noms qu'ils représentent, est jointe aux lettres concernées. À titre d'exemple, nous proposons en annexe VI une reproduction de la lettre adressée par la duchesse de Longueville au maréchal de Turenne le 2 février 1651.

Nous distinguons ici correspondance féminine et correspondance masculine. Toute lettre dans laquelle l'un des deux correspondants au moins est une femme se trouve rangée dans la première catégorie. Cette taxinomie n'est pas totalement satisfaisante mais elle rappelle utilement que les deux types de lettres n'apportent pas les mêmes informations et ne peuvent être traités de la même manière. La correspondance écrite par ou adressée à une femme constitue à la fois un témoignage direct de son activité politique et un discours tenu sur elle. Elle présente l'intérêt majeur d'offrir un accès immédiat à une pratique politique féminine le plus souvent officieuse et clandestine. Dans le second groupe de lettres, au contraire, le discours constitue un témoignage sur la pratique politique des femmes mais n'en est pas directement une trace.

#### *a. La correspondance des Frondeuses*

Au sein de ce premier ensemble, il faut distinguer les pièces ayant trait à la vie personnelle et domestique de celles qui sont de nature proprement politique. À première vue, seules les secondes semblent devoir nourrir notre documentation. Cependant, il n'est pas exclu que le comportement de telle ou telle figure puisse être éclairé par certains aspects de sa vie privée. Il convient aussi de relativiser les catégories de public et de privé, de politique et de personnel, car ces domaines sont rarement séparés dans les sociétés d'Ancien Régime. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit des femmes, dont l'activité est théoriquement circonscrite à la sphère privée et qui, en réalité, ne se privent pas de transgresser cette barrière, surtout avant le règne personnel de Louis XIV<sup>5</sup>. Dans la correspondance féminine du temps

---

<sup>5</sup> Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 53.

de la Fronde, le partage traditionnel vole d'autant plus facilement en éclats que la lettre offre un espace d'expression privilégié aux aspirations individuelles non conformes engendrées par la guerre civile<sup>6</sup>.

Depuis les années 1640, la pratique épistolaire des femmes bénéficie d'un contexte favorable, car la culture des salons célèbre les prédispositions des dames pour cette activité, envisagée comme un prolongement de la conversation mondaine<sup>7</sup>. Les nombreuses compilations de modèles épistolaires à l'usage des dames parus dans les années précédant la Fronde en témoignent<sup>8</sup>. Dans sa *Galerie des Portraits*, Gabriel Gilbert, proche de mademoiselle de Montpensier et auteur de plusieurs textes de sensibilité féministe, célèbre les lettres de la comtesse de Maure :

Sa facilité à bien écrire sur toutes sortes de sujets est incroyable et bien que la vitesse de sa plume éblouisse les yeux, elle ne peut néanmoins suivre la promptitude des conceptions de son esprit ; la netteté et la politesse de son style seraient incomparables si Mme de Longueville n'avait jamais écrit<sup>9</sup>.

De ces rapports privilégiés avec la correspondance, les femmes tirent avantage pour s'immiscer dans des espaces où elles n'étaient traditionnellement pas admises. Il leur suffit d'infléchir une activité d'écriture où elles sont tolérées et même souhaitées vers des usages ou des intérêts qui leur sont au contraire défendus<sup>10</sup>.

La caractérisation d'une correspondance en tant que politique est relativement facile à établir lorsqu'une femme communique par écrit avec un ministre ou un homme d'État. Nous conservons de nombreuses lettres de cette nature adressées par les duchesses de Chevreuse et de Montbazou au cardinal Mazarin. Dans son courrier du 22 avril 1650, par exemple, la seconde réclame des gratifications pour les services politiques rendus par elle et ses proches et met en garde le ministre contre de futures défections<sup>11</sup>.

Il est en revanche bien plus difficile de déterminer si les lettres de femme à femme, de sœur à frère, d'épouse à époux appartiennent à la première ou à la seconde catégorie lorsque l'un ou/et l'autre des correspondants agissent sur la scène politique. Quand Anne de

---

<sup>6</sup> Christine Planté, « Introduction », in Christine Planté (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, p. 17.

<sup>7</sup> Voir Mireille Gérard, « Art épistolaire et art de la conversation » et Fritz Nies, « Un genre féminin ? », in « La lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1978, n°6, p. 958-974 et p. 994-1003.

<sup>8</sup> Voir, par exemple, l'ouvrage de Jacques Du Bosc, *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps. Avec leurs réponses*, Paris, Augustin Courbé, 1635, 8 vol., ou celui de François de Grenaille, sieur de Chatounières, *Nouveau recueil de lettres des dames tant anciennes que modernes*, Paris, Toussaint Quinet, 1642, 8 vol.

<sup>9</sup> Gabriel Gilbert, *Galerie des portraits*, Paris, 1659, p. 139.

<sup>10</sup> Christine Planté, « Introduction », *art. cit.*, p. 17.

<sup>11</sup> Cette lettre est reproduite en annexe VI.

Gonzague, alors agent de Mazarin à Paris, écrit à sa sœur Marie, reine de Pologne, le 30 septembre 1651, s'adresse-t-elle à sa correspondante en tant que sœur ou en tant que femme politique ? Écrit-elle à la sœur ou à la reine<sup>12</sup>? Il est impossible de répondre à cette question tant les identités publiques et privées se trouvent intriquées. De fait, il arrive fréquemment qu'une partie de la lettre soit d'ordre privé tandis qu'une autre traite des « affaires du parti ». Le cas de la correspondance entre la duchesse de Longueville et son amie et alliée la princesse Palatine en témoigne<sup>13</sup>. Chacune des quatre lettres conservées dans le volume 460 des *Mélanges Clairambault* se divise en deux parties bien distinctes : dans l'une il est question des affaires politiques, dans l'autre de la galanterie<sup>14</sup>.

La troisième distinction à établir parmi ces lettres concerne leur date de rédaction. La plupart de celles que nous avons retenues dans l'inventaire présenté à la fin de ce travail sont contemporaines de la Fronde. Cependant, puisque nous avons fait le choix d'une plage chronologique large, des lettres antérieures et postérieures aux événements sont également mobilisées. Des faits, des opinions, des sentiments développés avant les troubles peuvent contribuer à expliquer certains comportements frondeurs et les conséquences de la participation des femmes à la Fronde peuvent aussi apparaître dans des courriers écrits plusieurs années ou plusieurs dizaines d'années après la guerre civile. Parfois ces lettres tardives constituent les Mémoires de celles qui n'en ont pas écrit, en particulier s'agissant des repenties qui reviennent longuement sur leurs fautes passées pour mieux les comprendre et les expier.

Dans le traitement de cette correspondance, plusieurs obstacles apparaissent. Les plis conservés ne forment que très rarement des séries continues. La plupart du temps, ce sont des pièces éparées, dispersées dans des recueils et des fonds divers, parfois sans date. Aussi, certains personnages sont-ils très difficilement accessibles par ce moyen. Il est à regretter, par exemple, que sur plus d'une vingtaine de lettres écrites par madame de Longueville à la princesse Palatine depuis Stenay, le volume 460 des *Mélanges Clairambault* n'en conserve que deux, au reste très intéressantes sur les manœuvres politiques des deux princesses<sup>15</sup>. Il

---

<sup>12</sup> Lettre de la princesse Palatine à sa sœur Marie de Gonzague, reine de Pologne, non datée, Archives du Musée Condé de Chantilly, R II, f° 245. Lettre reproduite en annexe VI.

<sup>13</sup> Lettres de la duchesse de Longueville à la princesse Palatine, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 460, f° 169, 193, 205 et 237.

<sup>14</sup> Victor Cousin, « Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde », *Journal des Savants*, février 1853, p. 102. Sur la dimension politique de la correspondance féminine, voir aussi Danielle Haase-Dubosc, « Madame de Châtillon, aperçus d'une correspondance politique, 1678-1679 », in Christine Planté (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, op. cit., p. 67-82.

<sup>15</sup> Lettres de la duchesse de Longueville à la princesse Palatine, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 460, f° 169 et 193.

arrive aussi que, pour telle femme et telle période, seule la correspondance passive ait été conservée. Lorsque les séries sont assez longues, comme dans le cas des lettres adressées par Mazarin à la princesse Palatine durant son exil en 1651, le lecteur est en mesure de se faire une idée générale des réponses, mais ce qu'il est possible d'en inférer manque de précision<sup>16</sup>.

L'apport de ce type de documents à la connaissance du versant féminin de la Fronde est fondamental, aussi riche et divers que le sont les propos tenus dans ces lettres. S'y trouvent, en premier lieu, des informations concrètes, en particulier des détails sur la nature et l'étendue des activités de chacune, sur leurs réseaux relationnels et sur leur aptitude à les mobiliser. La correspondance donne un instantané des relations sociales nouées autour d'une personnalité à un moment précis de son engagement frondeur<sup>17</sup>. Mais au-delà des « détails curieux » scrutés avec attention par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abondance de cette correspondance féminine invite aux recoupements et aux comparaisons, qui permettent à leur tour d'établir les spécificités du travail politique accompli par les femmes.

#### *b. La correspondance des ministres et des « hommes d'État »*

Dans cette deuxième catégorie, se classent plusieurs types de « papiers » expédiés ou reçus par des hommes ayant eu part aux affaires politiques du temps de la Fronde.

Il s'agit bien souvent de lettres, c'est-à-dire de documents dans lesquels l'expéditeur s'adresse clairement à un destinataire et respecte tout ou partie des règles de forme inhérentes à ce type de document (lieu, date, apostrophe et formule d'envoi, formule d'adieu ou de dévouement, signature). Cependant, on trouve aussi dans ces « portefeuilles » de documents des mémoires, dépêches et autres billets. Ce sont également des papiers ayant vocation à circuler et qui permettent à une personne *a* – l'expéditeur – d'informer une personne *b* – le destinataire –, mais la forme en est plus libre et le scripteur ne s'adresse pas personnellement à son correspondant. Dans ces documents, il arrive que la syntaxe soit assez rudimentaire. Les informations y sont souvent juxtaposées sans aucune forme de liaison ni de transition. La plupart du temps ces billets, très impersonnels, sont envoyés aux responsables de tel ou tel clan par ses « agents ». Ce sont des espions, en quelque sorte, qui jouent aussi le rôle de « facteurs » entre les puissants. Chaque parti de quelque importance a les siens. Ceux du

---

<sup>16</sup> *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc. écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, publiées par Jules Ravenel pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1836.

<sup>17</sup> Christophe Blanquie, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Annales, Histoire, Économie et Société*, n°3, 1995, p. 427-443.

cardinal Mazarin sont les plus connus. Parmi eux, Brachet, Bluet, Milet, et surtout Bartet et l'abbé Fouquet, frère du futur surintendant.

Les situations de communication établies dans ces lettres sont donc assez variées. Tantôt un homme d'État s'adresse à un autre haut responsable (correspondance de Mazarin conservée aux archives des affaires étrangères, papiers de Le Tellier conservés à la B.n.F.), tantôt la relation met aux prises un grand personnage et l'un de ses agents<sup>18</sup>.

Comme dans les lettres envoyées et reçues par des femmes, nous trouvons dans cette correspondance des éléments permettant d'apprécier la nature et l'ampleur de leur action politique. Les lettres de Le Tellier à Mazarin, par exemple, témoignent de l'importance accordée aux avis de Mme de Chevreuse par les deux ministres. On peut examiner aussi la part d'initiative personnelle de ces femmes, les rapports qu'elles entretiennent avec leurs alliés et leurs ennemis politiques. Mais la spécificité de cette documentation tient surtout aux jugements portés sur ces entreprises, aux appréciations personnelles qui s'y trouvent. Donc, en fonction de l'angle de vue choisi, ces documents prennent une dimension de témoignage au premier degré, en donnant des renseignements sur un phénomène ou, au second degré, en montrant la façon dont ce phénomène est perçu par le scripteur. La part de chacun de ces deux éléments est variable selon qu'il s'agit d'un billet impersonnel à vocation strictement informative ou d'une véritable lettre, dans laquelle l'épistolier fait part de ses opinions.

Une partie de la correspondance échangée au temps de la Fronde a été publiée au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les choix ont été opérés par des spécialistes de l'histoire et de la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle, de façon à valoriser les pièces jugées les plus instructives ou les plus « curieuses ». Parmi les auteurs sélectionnés figurent Mazarin, le maréchal de Turenne, le duc de La Rochefoucauld mais aussi des femmes comme Mlle de Montpensier ou Mme de Longueville<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 262-269 ; 290 ; 864-894.

<sup>19</sup> *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, publiées par A. Chéruef et G. d'Avenel, Paris, Imprimerie nationale, coll. des « Documents inédits sur l'Histoire de France », 1872-1906, 9 vol. ; *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971 ; François de La Rochefoucauld, *Lettres (1637-1677)*, in *Œuvres Complètes*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1980 ; *Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, Paris, Léopold Collin, 1806 ; « Lettres de la duchesse de Longueville », publiées par Victor Cousin dans le *Journal des Savants*, octobre 1652, p. 605-619 ; novembre 1852, p. 883-896 ; janvier 1853, p. 51-64 ; février 1853, p. 94-109 ; avril 1853, p. 228-238 ; mai 1853, p. 293-304 ; « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet », publiées par A. Godefroy et A. Chéruef dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. 3, 1889, p. 13-48 ; « Lettres nouvelles de madame de Longueville », publiées dans la *Revue des deux mondes*, juillet-août-septembre 1851, p. 393- 437 ; Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, *Lettres inédites*, publiées avec des notes par F. G. Malvoisine, Angers / Paris, Victor Pavie / Techener, 1844.

Ces vastes entreprises de publication, sous forme de recueils séparés ou dans des revues savantes, constituent le pendant des grandes histoires érudites parues en France à la même période. Généralement, elles sont dirigées par les mêmes historiens. Ainsi, c'est Adolphe Chéruel, auteur d'une impressionnante histoire de la minorité de Louis XIV et du ministère de Mazarin, qui dirige la publication en neuf tomes de la correspondance du même cardinal. Sans surprise, c'est à Victor Cousin, biographe et admirateur de Mme de Longueville, que l'on doit la publication d'une partie de ses lettres. En leur temps, ces savants ont redécouvert dans les fonds d'archives des documents qui ont permis de renouveler leur compréhension de la Fronde et, surtout, des personnalités politiques de ce temps. Ils les ont donc livrés à la connaissance du public, à la fois pour étayer leurs travaux et pour faciliter l'accès aux sources. La plupart du temps, les textes reproduits dans ces publications sont fiables, comme le prouve la comparaison avec les originaux manuscrits. Cependant, il ne faut jamais perdre de vue que ces ouvrages sont le fruit d'une sélection, opérée en fonction des problématiques d'alors : on ne peut admettre sans examen que les extraits choisis soient absolument les plus intéressants et les plus riches, même si, en complément des originaux, ces publications apportent un soutien très utile.

### 3. Les Carnets de Mazarin

C'est parce que ces Carnets sont une source unique échappant à toutes les catégories définies dans ce chapitre, que nous croyons devoir en faire une présentation particulière. Par leur contenu, ils se rattachent aux sources d'origine privée telle que la correspondance. Cependant, la spécificité de ces Carnets réside dans le fait qu'ils n'étaient pas destinés à être lus par quiconque si ce n'est le cardinal lui-même<sup>20</sup>.

Matériellement, ils se présentent sous la forme de quinze petits cahiers de format *in-32*, dans lesquels Mazarin écrit en français, en italien et en espagnol, tantôt à l'encre, tantôt au crayon, l'emploi de ce dernier posant d'évidents problèmes de conservation et de lisibilité. Dans ces Carnets, tenus de 1642 à 1651, le cardinal note toutes sortes de réflexions personnelles et il en résulte un agrégat très hétéroclite de projets et d'observations diverses, souvent très obscurs du fait de leur caractère laconique et de leur destination exclusivement

---

<sup>20</sup> Victor Cousin, « Sur les carnets autographes du cardinal Mazarin », *Journal des Savants*, premier article, août 1854, p. 458.

privée. Par ailleurs, l'écriture de Mazarin est souvent difficile à lire : les lettres sont mal formées, les noms propres prennent des orthographe diverses et fantaisistes, d'autant plus lorsqu'ils sont « traduits ». La duchesse de Chevreuse est fréquemment appelée *ducessa di Cevrosa*, par exemple<sup>21</sup>.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la lecture, la compréhension et l'interprétation de ces documents constituent autant de tâches délicates ; d'autant plus que leur état de conservation ne permet la communication que sous forme microfilmée. Par bonheur, le carnet XIV a fait l'objet d'une édition savante au début du XX<sup>e</sup> siècle et Victor Cousin, dont l'écriture est bien plus lisible que celle de Mazarin, a partiellement recopié ces Carnets. Même si elles ne sauraient se substituer aux originaux, ces transcriptions facilitent grandement l'accès aux réflexions personnelles du cardinal<sup>22</sup>.

Les nombreuses mentions qu'Adolphe Chéruel fait de ces Carnets sur la question des femmes dans son *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV* attestent de l'intérêt des carnets X à XV (années 1648 à 1651)<sup>23</sup>. Victor Cousin, en son temps, a prétendu qu'ils permettaient d'entrer dans l'esprit du cardinal<sup>24</sup>. C'est une affirmation hardie, mais si l'on considère qu'ils n'étaient pas, comme les lettres, destinés à circuler, ni susceptibles d'être interceptés, on comprend que le ministre pouvait y consigner sans crainte les entretiens les plus confidentiels et que sa pensée pouvait s'y exprimer sans fard. Pour cette raison, ces documents permettent d'avancer dans deux directions. D'une part, ils éclairent les aspects les plus souterrains des négociations entre le cardinal et les femmes politiques de la Fronde. D'autre part, ils permettent d'accéder de façon très directe aux jugements que Mazarin portait sur ses partenaires politiques féminins.

#### 4. Les papiers de Conrart

Conservés dans des recueils particuliers à la bibliothèque de l'Arsenal, les documents rassemblés par Valentin Conrart constituent un cas tout aussi spécifique que celui des Carnets de Mazarin. Issu de la bourgeoisie protestante et bien intégré à la société parisienne lettrée,

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 459.

<sup>22</sup> *Carnet XIV*, publié d'après l'original avec des éclaircissements, notes et fac-similé par Victor Luzarche, Tours, Librairie L. Péricat, 1893 ; *Carnets* de Mazarin retranscrits de la main de Victor Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds Victor Cousin, Ms 40-41.

<sup>23</sup> Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1879-1880, p. 306.

<sup>24</sup> Victor Cousin, « Sur les carnets autographes du cardinal Mazarin », *art. cit.*, p. 458.

Conrart occupe la fonction officieuse de secrétaire de l'hôtel de Rambouillet. À ce titre, il prend l'habitude de conserver des copies de toutes les pièces littéraires et d'une partie des correspondances échangées entre les habitués. Le contenu de ses recueils est particulièrement hétéroclite car ils comprennent aussi bien des documents officiels sur les affaires du temps, des extraits de Mémoires, des textes de pamphlets ou des documents concernant la situation des protestants, que des pièces en vers ou des fragments de correspondances particulières<sup>25</sup>. Ce sont surtout les documents issus de cette dernière catégorie qui ont retenu notre attention car certains concernent directement l'activité des Frondeuses, en particulier les lettres échangées entre la duchesse de Longueville et certaines personnalités littéraires comme M. et Mlle de Scudéry ou d'autres figures de la société mondaine comme la comtesse de Maure, ou encore des poèmes célébrant ses mérites de diplomate et de guerrière.

## 5. Les récits à la main

La documentation manuscrite comporte, enfin, quelques « récits à la main ». Ce sont des journaux, rédigés par des anonymes pendant les événements de la Fronde ou peu de temps après, ou bien des Mémoires entièrement écrits après la fin des troubles. Quoique d'un intérêt documentaire réel, ces textes n'ont jamais été édités, soit en raison de leur brièveté, soit en raison de leur médiocre qualité littéraire. Ils présentent toutefois les mêmes caractères que les journaux et Mémoires publiés présentés plus bas.

Ceux que nous avons plus particulièrement exploités sont conservés au sein du Fonds français des manuscrits occidentaux de la B.n.F. Les nouvelles à la main conservées sous les numéros 25025 et 25026 relatent les événements de la Fronde du 25 décembre 1648 au 29 décembre 1651 puis du 5 janvier 1652 au 26 août 1653. Elles apportent des informations d'une grande précision<sup>26</sup>. De même, le n° 5844, intitulé « nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », se présente comme une succession de billets datés depuis Paris et rapportant les événements récemment survenus ou connus dans la capitale, de source sûre ou par ouï-dire. Le rédacteur, manifestement bien informé des affaires politiques, est probablement proche du pouvoir mais ses sources sont incertaines. En commençant par

---

<sup>25</sup> Voir Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 et Danielle Muzerelle, « Le recueil de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1996, n° 48, p. 477-487.

<sup>26</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 25025 et 25026.

« quelques-uns disent », « d'autres croient », « on sait » ou « on ne sait pas au juste », il rapporte aussi les bruits qui courent sans toujours pouvoir les confirmer ou les infirmer<sup>27</sup>.

Le n° 13770 du Fonds français de la B.n.F., enfin, porte le titre « Extrait de l'histoire de la guerre civile de Paris et de la vie et origine du cardinal Mazarin ». Le texte, écrit au passé, s'apparente plutôt à des Mémoires et semble être le fait d'un partisan des princes révoltés à l'égard desquels il manifeste une certaine bienveillance<sup>28</sup>.

Dans les trois cas, ces textes écrits par des contemporains de la Fronde peuvent être utilisés pour compléter, confirmer ou, au contraire, mettre en doute les informations tirées du reste de la documentation.

Les sources manuscrites relatives au versant féminin de la Fronde forment donc un ensemble particulièrement vaste et hétérogène au milieu duquel les correspondances dominent nettement en raison de l'abondance de la matière mais aussi par la richesse et le caractère inédit des informations qui s'y trouvent.

## II. Journaux et Mémoires

Ces deux types de documents sont assez proches par la forme et par la nature des informations rapportées. Dans les deux cas, ce sont des récits plus ou moins continus qui prétendent délivrer des informations fiables et relativement inédites sur les événements de la Fronde. La principale différence entre eux réside dans le moment de l'écriture : elle se fait pendant les événements et quotidiennement ou presque dans le cas des journaux, plus ou moins longtemps après les faits pour les Mémoires. L'ensemble de ces écrits exprime une subjectivité d'intensité très variable. Celle-ci peut aller des simples déformations de perspective, engendrées par la position du narrateur au moment des faits et les aléas de la remémoration au moment de l'écriture, à l'expression assumée et revendiquée d'un point de vue partisan, jusqu'à focaliser le récit sur le personnage du narrateur dans les *Mémoires* de Mlle de Montpensier.

---

<sup>27</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844.

<sup>28</sup> « Extrait de l'histoire de la guerre civile de Paris et de la vie et origine du cardinal Mazarin », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 13770.

## 1. Les journaux

Les écrits portant le titre de « journal » rédigés au temps de la Fronde ne sont pas très nombreux mais il recouvrent des réalités variées.

On trouve d'abord celui de Jean Le Boindre<sup>29</sup>. Aux alentours de 1673, ce conseiller au parlement de Paris met en forme le journal rapportant les débats de sa compagnie pendant la minorité de Louis XIV. Il ne doit pas être confondu avec les registres officiels, rédigés à partir des notes prises par les greffiers, qui peuvent comporter divers oublis ou falsifications. Il est au contraire composé des minutes originales et journalières des séances, où l'on retrouve mêlées les délibérations, le décompte des voix, les arrêts qui en résultent, les interventions du parquet, des ducs et pairs ou des personnes extérieures, mais aussi les procès verbaux de réception, la copie des papiers communiqués au parlement par l'intermédiaire du procureur général, les textes des requêtes, des remontrances et les réponses du gouvernement royal. La retranscription minutieuse de Jean Le Boindre est d'autant plus précieuse que ces minutes ont été perdues lorsque Louis XIV en a ordonné la destruction en 1668 et que les registres concernant la période 1645-1652 ont aussi été jetés au feu.

Le Boindre n'a pas cherché à recomposer ses annotations lors de la mise en forme définitive. Il s'adresse seulement à son fils Jean-François pour l'instruire sur le fonctionnement du parlement et ses possibilités d'action en temps de crise sociale et politique. Dans ces conditions, l'auteur est très peu présent dans son texte. C'est le parlement lui-même qui semble s'exprimer par sa voix<sup>30</sup>. Ce document peut donc être utilisé pour les détails factuels qu'il apporte. Ainsi, en février 1651, Le Boindre mentionne à plusieurs reprises la présence de Mademoiselle dans les lanternes, notamment lors de la réception du duc de La Rochefoucauld comme pair de France<sup>31</sup>. Mais le journal des débats du parlement permet aussi de saisir l'opinion des magistrats sur l'activité politique des Frondeuses et les divergences qui opposent les membres de la compagnie à ce sujet. Lors de la séance du 19 décembre 1650, par exemple, Jean Le Boindre rapporte : « M. Ménardeau dit que les requêtes présentées par madame la princesse et madame de Longueville étaient civiles et que l'on ne pouvait trouver étrange qu'en l'état où étaient MM. les princes, une femme suppliât pour son mari et une fille pour son père<sup>32</sup>. »

---

<sup>29</sup> *Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV* (Journal du conseiller au Parlement Jean Le Boindre), éd. par O. et P. Ranum et R. Descimon, Paris, Champion, coll. « Pages d'archives », 1997, 2 vol.

<sup>30</sup> *Ibid.*, « Introduction », t. I, p. 7-17 ; t. II, p. 15-22.

<sup>31</sup> *Ibid.*, t. II, p. 149.

<sup>32</sup> *Ibid.*, t. II, p. 100.

Le journal du maître des requêtes Olivier Lefèvre d'Ormesson, fils d'André Lefèvre d'Ormesson, lui-même auteur de Mémoires, se rattache aussi à la catégorie des textes rédigés par des hommes de Robe<sup>33</sup>. Mais il diffère du précédent dans la mesure où l'auteur écrit son récit à la première personne. Il utilise simplement sa position dans le réseau des hommes du roi pour se procurer des « nouvelles » de la cour susceptibles de compléter celles qu'il apprend au Conseil. Malheureusement, son texte s'interrompt au début de l'année 1650 pour ne reprendre qu'en 1660. Ce document peut donc être complété par le journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi, qui rapporte les événements survenus entre 1648 et 1657<sup>34</sup>. Nettement favorable au parti de la cour, il est d'une grande utilité pour en connaître les intentions. Lors de l'arrestation des princes, par exemple, c'est Jean Vallier qui confirme que la duchesse de Longueville aurait subi le même sort si elle ne s'était enfuie en Normandie<sup>35</sup>.

Le journal de Dubuisson-Aubenay, plus long et plus détaillé, est une véritable mine de renseignements pour la période de la Fronde<sup>36</sup>. François-Nicolas Baudot, seigneur du Buisson et d'Ambenay, maître d'hôtel ordinaire du roi, semble mener une vie sédentaire à Paris pendant les années dont il rapporte les faits. Relativement peu engagé, il note avec rigueur non seulement les événements dont il est témoin, mais aussi les bruits qu'il recueille, dont il analyse ensuite la valeur, si bien que son journal offre un aperçu très détaillé des émotions qui agitent Paris pendant la Fronde. Dubuisson-Aubenay paraît parfaitement renseigné, sans doute grâce à sa proximité avec le secrétaire d'État Duplessis-Guénégaud et par ses correspondants en province, même s'il demeure très laconique sur les événements survenus hors de Paris. Dubuisson-Aubenay meurt avec la Fronde parisienne ou presque, le 1<sup>er</sup> octobre 1652, si bien que son journal s'interrompt avant le retour du roi à Paris.

Le journal de Jacques Filhot, publié en 1887, est bien plus partisan, car c'est celui d'un représentant du pouvoir royal au sein de la bourgeoisie bordelaise<sup>37</sup>. Impliqué dans un complot visant à déstabiliser le parti condéen en 1653, il est victime de l'Ormée lorsque l'affaire est découverte. Ses écrits sont d'un grand intérêt dans la mesure où ils constituent un témoignage suivi et circonstancié sur la Fronde en Guyenne. Ils donnent des détails précieux sur le rôle de la princesse de Condé en 1650, notamment sur les sommes qu'elle emprunte aux

---

<sup>33</sup> Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, suivi d'extraits des *Mémoires* d'André Lefèvre d'Ormesson, publiés par A. Chéruel, Paris, Imprimerie Impériale, coll. des « Documents inédits sur l'histoire de France », 1860-61, 2 vol.

<sup>34</sup> Jean Vallier, *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France par H. Courteault, Paris, Renouard, 1902-1918, 4 vol.

<sup>35</sup> *Ibid.*, t. II, p. 77.

<sup>36</sup> François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, 2 vol.

<sup>37</sup> Jacques Filhot, *L'Ormée à Bordeaux d'après le Journal inédit de J. de Filhot*, publié par A. Communay, Bordeaux, Féret, 1887.

bourgeois de la ville<sup>38</sup>. Mais Filhot contribue aussi à bâtir la légende noire de la duchesse de Longueville qui, en 1653, aurait soutenu aveuglément les mesures sanguinaires des plus intransigeants parmi les représentants de l'Ormée<sup>39</sup>.

À ces vastes récits s'ajoutent des relations ponctuelles comme celle de Pierre Lallemant, qui rapporte dans les moindres détails la journée du 4 juillet 1652 à Paris et permet ainsi d'en mieux comprendre les enjeux et les responsabilités<sup>40</sup>.

Dans l'ensemble, ces récits écrits au jour le jour conduisent le lecteur au cœur des événements et au plus près du sens que leur ont donné les contemporains *in medias res*.

## 2. Les Mémoires

La tenue, en mai 1994, d'un colloque intitulé *Le genre des Mémoires : essai de définition* semble montrer à quel point il est difficile de caractériser cette catégorie d'écrits pourtant très ancienne<sup>41</sup>. Jusqu'à nos jours, les Mémoires restent un genre ambigu, complexe, multiforme, qu'il est malaisé d'enserrer dans les limites d'une définition.

Si l'on s'en réfère à l'étymologie, le terme de Mémoires apparaît d'abord comme le dérivé masculin pluriel de son homonyme féminin singulier. La « mémoire » est définie par le dictionnaire Robert comme « faculté de conserver et de rappeler des états de conscience passés », « ensemble de fonctions psychiques grâce auxquelles nous pouvons nous représenter le passé », « faculté collective de se souvenir » et « souvenir de quelque chose » ou « souvenir qu'une personne laisse d'elle à la postérité ». Lorsqu'il est employé au masculin, le terme désigne « un écrit destiné à exposer la prétention d'un plaideur », « un exposé ou une requête sommaire à l'adresse de quelqu'un. » Les Mémoires tels que nous les envisageons, enfin, au masculin pluriel et avec une majuscule, sont « une relation écrite qu'une personne fait des événements auxquels elle a participé ou dont elle a été témoin ». Ces trois acceptions du mot transparaissent déjà dans les différentes définitions que le dictionnaire Gaffiot donne du latin *memoria*. Ce mot signifie non seulement « mémoire », « souvenir », mais aussi « période embrassée par le souvenir », « souvenir rapporté » et « monument consacré au souvenir de

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>40</sup> Pierre Lallemant, « La journée du 4 juillet 1652 à l'Hôtel de Ville de Paris », éd. E. Mangis, dans *Revue Historique*, janvier-avril 1920, t. 133, p. 55-72.

<sup>41</sup> Monique Bertaud et François-Xavier Cuhe, *Le genre des Mémoires : essai de définition*, Actes du colloque du groupe de recherches de Strasbourg : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime » tenu en mai 1994, Paris, Klincksieck, 1995.

quelqu'un ». Surtout, le pluriel *memoriae*, dans un emploi tardif, définit ce que nous appelons aujourd'hui des Annales<sup>42</sup>. Dès l'Antiquité, le terme permet donc de désigner des écrits à caractère historique. Pourtant, c'est le *Dictionnaire* de Furetière, élaboré à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, qui donne la définition la plus précise et la plus adaptée aux Mémoires de ce temps : « au pluriel, se dit des livres d'historiens écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou en ont été témoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions : ce qui répond à ce que les Latins appelaient Commentaires. » Furetière donne ensuite des exemples : « ainsi on dit les Mémoires de Sully, de Villeroy, du cardinal de Richelieu, des maréchaux de Thémynes et de Bassompierre, de Brantôme, de Montrésor, de La Rochefoucauld, de Pontis, etc.<sup>43</sup>. »

#### a. Histoire d'un genre

De même que la racine féminin singulier est à l'origine du terme masculin pluriel, les mémoires avec une minuscule sont à l'origine des Mémoires avec une majuscule. Ils constituent d'abord un précédent historique : en un temps où les récits de témoins n'ont pas encore acquis les qualités formelles que nous leur connaissons, ils ne sont que des écrits sommaires rapportant des faits bruts<sup>44</sup>. Plus tard, lorsque le genre connaît un certain essor, les mémoires deviennent un préalable, une sorte de brouillon avant la rédaction des Mémoires proprement dits.

Aucun récit historique n'est désigné sous le nom de Mémoires avant les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, le *Dictionnaire* de Furetière note la parenté du genre avec les Commentaires produits dès l'Antiquité, ceux de César par exemple. De plus, certains chroniqueurs médiévaux peuvent être considérés comme des mémorialistes avant la lettre, à l'instar de Froissart, grâce à la peinture du monde féodal qu'il fait dans ses *Chroniques*, ou de Villehardouin, à travers son *Histoire de la conquête de Constantinople*. Cependant, on considère généralement Philippe de Commines comme le précurseur des Mémoires en tant que genre littéraire. Sa narration, initialement intitulée *Chronique et histoire faite et composée par messire Philippe de Commines*, publiée pour la première fois en 1524, ne prend le titre de *Mémoires* qu'en 1552 en raison des nombreuses occurrences du terme dans les trois derniers

---

<sup>42</sup> Félix Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934.

<sup>43</sup> Furetière, *Dictionnaire*, Paris, SNL-Le Robert, 1978.

<sup>44</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 94-95, 1971, p. 11.

chapitres de son œuvre. À la fin du Moyen Âge, ces « mémoires chroniques » se présentent sous la forme d'un récit centré sur les événements dans lequel le narrateur, très effacé voire absent, se contente d'énumérer des faits bruts destinés à être employés comme matériau par les historiens de métier. Les Mémoires ne sont encore qu'une somme de mémoires particuliers<sup>45</sup>.

Pour André Bertièrre, l'acte de naissance des Mémoires se situe au XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi faut-il considérer les *Commentaires* de Blaise de Montluc – bien qu'ils ne portent pas le titre de Mémoires – comme l'un des jalons de l'histoire du genre. Alors, la conception de l'Histoire se modifie sous l'influence de l'Humanisme et de théoriciens tels que Jean Bodin ou Étienne Pasquier. Universalité, schémas explicatifs cohérents, portée morale : telles sont les nouvelles exigences de l'Histoire. Elle devient un genre littéraire à part entière, l'affaire des lettrés et des érudits, semblant échapper aux hommes d'action qui la vivent et la font au quotidien. Mais l'aristocratie, forte de ses exploits guerriers et de son prestige social, n'entend pas être ainsi dépossédée du droit de raconter l'histoire. Aux érudits, les nobles d'épée opposent l'argument de l'authenticité, de l'inégalable valeur du renseignement fourni par le témoin oculaire<sup>46</sup>.

Le XVI<sup>e</sup> siècle est aussi le temps où naît la fonction d'historiographe royal. Une nouvelle veine historique voit le jour, qui prend ostensiblement le parti du pouvoir royal et oriente le sens des événements en sa faveur. À la nécessité de répondre aux constructions savantes par les écrits plus pragmatiques des témoins directs s'ajoute donc celle d'opposer à une historiographie partisane l'authenticité d'un libre témoignage<sup>47</sup>. Ainsi Tavannes peut-il écrire dans ses *Mémoires* : « La narration d'un vaillant expérimenté est différente des contes de celui qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées<sup>48</sup>. » Les Mémoires, essentiellement écrits par les grands aristocrates du royaume, apparaissent donc aussi comme une justification personnelle, un livre de comptes des services rendus à la monarchie.

C'est de ces Mémoires plaidoyers qu'hérite le tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les anciens acteurs des guerres de Religion occupent les dernières années de leur vie à mettre par écrit des souvenirs qui prennent parfois un ton revendicatif lorsque l'auteur s'estime mal récompensé du don de sa personne sur le champ de bataille. Dans ces conditions, la vérité n'est plus une

---

<sup>45</sup> André Bertièrre, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p.14.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>48</sup> Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, *Mémoires*, cité par Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *art. cit.*, p. 16.

mais multiple : autant de Mémoires, autant de versions différentes d'un même événement. C'est au lecteur de les confronter pour se faire sa propre idée de l'histoire.

De 1610 à 1660 s'étend une période beaucoup moins favorable à la production de Mémoires. D'une part, les Grands sont trop absorbés par la vie politique et militaire ; d'autre part, le pouvoir royal contrôle de plus en plus la vie intellectuelle : Richelieu et Mazarin freinent les éditions et préfèrent imposer une histoire officielle écrite par des hommes à leur solde tels que Dupleix ou Mézeray. Par ailleurs, le triomphe du romanesque s'accompagne d'un certain désintérêt pour la fidélité au réel et la rude simplicité des Mémoires<sup>49</sup>.

Après une période relativement terne, la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, au cours de laquelle sont écrits les Mémoires relatifs à la Fronde, apparaît comme le temps du renouveau. Les hommes qui atteignent l'âge mûr autour de 1660 ont connu les troubles de la guerre de Trente ans et ceux de la Fronde. Ils ont souvent mené une vie d'aventures et disposent donc d'une expérience particulièrement riche. Mais, au même moment, l'affirmation de la monarchie absolue les empêche de poursuivre leur carrière militaire et politique avec la même indépendance. C'est pourquoi, dans leur retraite volontaire ou forcée, ces héros de naguère s'abandonnent volontiers à leurs souvenirs et sont parfois tentés de les mettre par écrit. Ces mémorialistes ont le sentiment d'avoir vécu un temps révolu, dont ils sont nostalgiques, et ils éprouvent le besoin d'en laisser la trace aux générations futures, d'autant plus que l'historiographie est entièrement subordonnée au pouvoir royal, qui contrôle aussi l'accès aux documents. Les Mémoires des particuliers apparaissent alors comme la seule alternative à une vérité officielle et imposée.

De façon générale, l'Histoire n'est plus un genre aussi florissant que par le passé : le modèle humaniste est entré en crise tandis que l'histoire scientifique en est encore à ses balbutiements, malgré l'activité des érudits bollandistes et mauristes. Il y a là un vide dans lequel se glissent les mémorialistes<sup>50</sup>. À l'inverse des historiographes officiels, ils peuvent être d'autant plus sincères et critiques qu'ils n'envisagent pas d'être publiés. La deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle se caractérise aussi par un certain reflux du roman, auquel on préfère désormais des récits réalistes écrits dans un style naturel. Enfin, le genre des Mémoires bénéficie de l'influence du jansénisme, qui donne à l'individu une place nouvelle, à la singularité une valeur inédite.

---

<sup>49</sup> André Bertièrre, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, op. cit., p. 29.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 36.

b. *Les Mémoires dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*

Dans la plupart des cas, le projet d'écriture tire son origine d'une crise grave, d'une rupture survenue dans la vie de l'auteur<sup>51</sup>. Après 1653, exil, disgrâce et retrait du monde sont le destin de la plupart des anciens frondeurs. Ils se trouvent alors dans une situation d'oisiveté qui les incite à écrire. La majorité d'entre eux avoue y prendre un certain plaisir, lié à la remémoration du passé agité et glorieux qui a précédé le temps de la disgrâce. Pourtant, l'écriture n'est pas une activité traditionnellement jugée digne de l'aristocratie ; aussi les mémorialistes doivent-ils justifier leur entreprise. Exemplarité de l'expérience communiquée, argument de sincérité, caractère original et originel de leur témoignage sont leurs arguments les plus fréquents. Retz écrit à sa destinataire : « Je vas cependant vous instruire nuement et sans détour des plus petites particularités depuis le moment que j'ai commencé à connaître mon état ; et je ne vous cèlerai aucune des démarches que j'ai faites en tous les temps de ma vie<sup>52</sup>. »

Souvent, ces mémorialistes recherchent dans le passé un grand nom capable de cautionner leur œuvre, un précédent à la suite duquel ils voudraient s'inscrire. Tandis que pour les officiers, comme Montglat ou Turenne, le patronage de César ou celui, plus récent, de Montluc, paraît presque évident, mademoiselle de Montpensier fait référence aux *Mémoires* de Marguerite de Valois<sup>53</sup>. Quant à Retz, sur le point d'écrire l'histoire de sa vie, il déclare :

Le président de Thou l'a fait avec succès dans le dernier siècle, et dans l'Antiquité, César n'y a pas échoué. Vous me faites, sans doute, la justice d'être persuadée que je n'allèguerais pas ces grands noms sur un sujet qui me regarde, si la sincérité n'était une vertu dans laquelle il est permis et même commandé de s'égalier aux héros<sup>54</sup>.

Selon des modalités très différentes, les *Mémoires* de ce temps envisagent tous un ou plusieurs destinataires. Parfois, le mémorialiste vise une personne en particulier. La plupart des critiques s'accordent pour avancer que Retz s'adresse à madame de Sévigné, quoique l'identité de son interlocutrice ne soit jamais explicite. Dans d'autres cas, l'auteur prétend écrire pour la postérité. Les *Mémoires* de Marie d'Orléans, par exemple, sont destinés à tous

---

<sup>51</sup> Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les Mémoires, 1660-1700*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 24.

<sup>52</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Garnier, 1998, p. 219.

<sup>53</sup> Voir Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, Genève, Droz, 1989, p. 34.

<sup>54</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 220.

ceux qui voudront connaître l'histoire. Dans un sens plus restreint, Campion et Goulas s'adressent à leur descendance. Il arrive aussi que le mémorialiste déclare écrire pour son seul plaisir, mais il faut exclure l'autodestination radicale<sup>55</sup>. Bien souvent ces auteurs se contredisent et envisagent l'hypothèse d'une diffusion à plus ou moins grande échelle de leurs écrits. Mademoiselle, en particulier, qui déclare écrire pour elle seule, reconnaît aussi qu'elle veut susciter la compassion dans le cœur de ses lecteurs.

Une partie des mémorialistes prend pour matière les particularités de l'histoire, des faits peu connus mais « curieux », « singuliers », « considérables », selon les termes qu'ils emploient eux-mêmes. D'autres, infléchissant la nature du genre vers l'autobiographie, concentrent délibérément le récit sur leur propre personne, jusqu'à ne plus faire de l'histoire générale qu'une toile de fond. Ainsi en va-t-il de Campion, Pontis et Arnauld d'Andilly. Cependant, même chez les mémorialistes dont la narration reste centrée sur les grands événements, le récit est subjectif, subordonné au point de vue de l'écrivain, à l'irrégularité de son attention au moment des faits et de sa mémoire au moment de l'écriture. Cela explique les distorsions parfois très importantes entre le temps du récit et le temps de l'action. Mademoiselle consacre un nombre de pages considérable à son entrée dans Orléans et à la bataille du faubourg Saint-Antoine parce que ces événements, dans lesquels elle a tenu le rôle principal, l'ont profondément marquée.

Il faut aussi tenir compte du caractère idéalisant de toute reconstruction du passé, en particulier si l'auteur en fait un temps béni dont il regrette l'insouciance et la liberté. Parfois même, les mémorialistes n'envisagent pas seulement le passé tel qu'il s'est produit mais aussi tel qu'il aurait pu se produire.

Enfin, le plus souvent, ces mémorialistes prétendent donner des événements leur propre analyse, s'érigeant alors en véritables historiens. Dans leurs Mémoires, on ne trouve pas seulement des faits mais aussi des vues politiques personnelles, des idées générales. Ainsi, La Fare déclare que ses *Mémoires* sont « une suite des principaux faits, avec les réflexions propres à donner l'idée de [s]on siècle et à faire comme un tableau de ce que [il a] vu et de la vie des hommes [qu'il a] connus »<sup>56</sup>. Les auteurs de Mémoires prétendent parfois faire preuve d'une hauteur de vue qui s'élève au-dessus du particulier et dégager des lois générales<sup>57</sup>. Souvent, ils mettent l'accent sur l'existence de faits inexplicables, qui les conduit à envisager l'intervention de principes surnaturels tels que la Providence ou la Fortune. Simone Bertière

---

<sup>55</sup> Emanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Champion, 1996, p. 323.

<sup>56</sup> La Fare, *Mémoires*, cité par Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les Mémoires, 1660-1700*, op. cit., p. 140.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 171.

relève trente-six occurrences du mot dans les *Mémoires* de Retz, dont celle-ci : « Il ne tient, cinq ou six fois le jour, qu'à la fortune de corrompre, par des contretemps plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucunes autres, les meilleures et les plus sages productions du bon sens<sup>58</sup>. »

Du point de vue formel, les situations d'énonciation sont très variables. Dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des mémorialistes emploient la première personne du singulier et assument pleinement la subjectivité de leur narration. La forme personnelle apparaît alors comme l'instrument nécessaire de la revendication de l'individu face à l'histoire<sup>59</sup>. Néanmoins, la forme impersonnelle, cette troisième personne si étrange qu'emploie César dans ses *Commentaires*, n'a pas disparu. La Rochefoucauld, Marie d'Orléans, Montglat en font le choix. Ce procédé permet d'abord d'objectiver le récit, de détourner l'attention du lecteur de l'instance énonciatrice au profit de l'objet du discours. Mais l'emploi de la troisième personne du singulier peut aussi témoigner du refus d'assumer la partialité du récit pour donner l'illusion d'une vérité qui s'énonce d'elle-même. La Rochefoucauld peut ainsi héroïser son propre personnage sans encourir un reproche d'orgueil. Marie d'Orléans crée par ce moyen une différence plus nette entre le personnage qu'elle joua, désigné sous le nom de mademoiselle de Longueville, et la narratrice qu'elle est devenue.

La narration des Mémoires suit globalement l'ordre chronologique ; pourtant, la logique thématique s'y substitue parfois ponctuellement et il n'est pas rare que le mémorialiste se laisse aller à la digression. La variété qui se dégage de la plupart des Mémoires se veut un gage de naturel, de fidélité à la vérité<sup>60</sup>. À l'idéal d'ordre et de mesure propre au XVII<sup>e</sup> siècle, les mémorialistes opposent une esthétique de l'improvisation et de la diversité qui peut se manifester par l'intégration d'ornements. Ainsi, les portraits fréquemment insérés dans les Mémoires de la Fronde satisfont à la fois au goût du temps pour ce type de production littéraire et à la prédilection des mémorialistes pour l'explication de l'histoire par les individus et leur psychologie. Fondés sur une expérience personnelle du caractère décrit, ils prétendent donner au lecteur les clés nécessaires à l'interprétation des événements rapportés<sup>61</sup>. Des sentences et maximes diverses peuvent aussi venir émailler le récit. Chez madame de

---

<sup>58</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, index établi par Simone Bertière, p. 1346-1347 et citation, p. 560.

<sup>59</sup> Simone Bertière, « Mémoires sans première personne », in Jacques Hennequin et Noémie Hepp (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Actes du colloque tenu en mai 1978, Paris, Klincksieck, 1979, p. 73-74. Voir aussi Emanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, *op. cit.*, p. 336.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 140.

Motteville, Retz et La Rochefoucauld, l'expérience concrète est souvent précédée ou suivie de telles déclarations générales, comme pour en reformuler la morale avec plus de vigueur.

À un style recherché, qui paraîtrait nuire à l'expression de la vérité, les mémorialistes préfèrent le modèle de la conversation, du langage oral fait de « spontanéité » et d'« honnête négligence »<sup>62</sup>. Cela explique aussi le glissement des Mémoires vers le genre théâtral. La cour et les champs de bataille sont des scènes sur lesquelles entrent progressivement les principaux personnages. Le narrateur jouit du plaisir suprême d'être le grand ordonnateur ou plutôt le metteur en scène de ce spectacle. C'est pourquoi les métaphores théâtrales sont récurrentes chez certains mémorialistes, en particulier le cardinal de Retz<sup>63</sup>. Les Mémoires se présentent donc aussi comme la synthèse d'emprunts à d'autres genres, en fonction de la culture et des goûts du mémorialiste.

### *c. Les Mémoires et l'Histoire*

Au XVI<sup>e</sup> siècle, alors que l'Histoire s'est assignée d'ambitieux objectifs d'universalité et d'objectivité, les Mémoires restent avant tout perçus comme la matière première du récit historique. En tant que documents de première main, témoignage direct, ils sont considérés comme porteurs d'une vérité qui en fait une source d'informations privilégiée pour l'historien. Cette conception n'a pas totalement disparu au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, madame de Motteville prétend écrire des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*. Il faut envisager dans ce cas trois niveaux de rédaction. D'abord, la mémorialiste prend des notes au jour le jour ; dans un second temps, elle rédige ses *Mémoires* ; enfin, elle imagine qu'un historien viendra, qui se servira à son tour de son œuvre comme d'un document précieux pour écrire une histoire d'Anne d'Autriche.

Tandis que les historiens prétendent dire le général voire l'universel, le propos du mémorialiste se cantonne au particulier. Il a le souci du détail inédit, auquel souvent les historiens de métier n'ont pas accès. Ainsi, la plupart des mémorialistes légitiment leur entreprise par la nature exclusive de l'information dont ils disposent, laquelle tient au rôle qu'ils ont eux-mêmes joué dans les événements relatés. Madame de Motteville peut prétendre avoir occupé une situation d'observatrice privilégiée auprès de la reine, au point de connaître les plus petites particularités de son existence. Elle veut donc écrire « ce particulier que ceux

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 398.

qui écriront l'histoire générale ne sauront point ou ne trouveront pas mériter y être mis. » Au détour d'une phrase, elle ajoute : « c'est le particulier dans lequel on ne s'étudie point, qui trahit le secret de nos inclinations et, marquant notre caractère, fait connaître si nous sommes dignes d'estime ou de blâme<sup>64</sup>. » De même, pour Jean Garapon, les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle s'inscrivent dans « les interstices de l'histoire »<sup>65</sup>. C'est pourquoi Emmanuèle Lesne considère que le récit des Mémoires repose toujours sur la conscience d'un inédit, défini comme le négatif de l'histoire<sup>66</sup>.

Cette omniprésence du détail et du particulier a pour corollaire le refus d'une quelconque prétention à l'exhaustivité. Les mémorialistes ne sauraient avoir eu part à toutes les affaires et, puisque leurs écrits se veulent des témoignages directs et authentiques, ils sont nécessairement lacunaires. La plupart d'entre eux se font un devoir de ne raconter que ce dont ils ont eu une connaissance personnelle. Ainsi le cardinal de Retz déclare-t-il à sa destinataire : « Je vous rends un compte fidèle de ce que je sais certainement et je crois qu'il est plus du respect et de la vérité que je vous dois de vous donner une histoire défectueuse que problématique. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légèrement ce qui se passa à Saint-Maur<sup>67</sup>. » Si, pour l'intelligibilité de son propos, Retz doit recourir à des témoignages étrangers, il ne le fait qu'avec réserve et parcimonie, puisque « il y a autant de différence entre un récit que l'on fait sur des mémoires, quoique bons, et une narration de faits que l'on a vus soi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel l'on ne travaille que sur des ouï-dire et une copie que l'on tire des originaux »<sup>68</sup>.

Histoire et Mémoires paraissent donc complémentaires, comme le sont les Mémoires entre eux lorsque leurs auteurs se sont mutuellement lus. Marie d'Orléans écrit : « J'ai résolu de ne rapporter seulement que ce qu'ils [les autres mémorialistes] ont pu omettre de certaines particularités, qui ne regardent que quelques circonstances des motifs et des caractères de ceux dont les rôles ont été déjà amplement représentés<sup>69</sup>. » Mademoiselle déclare également : « Je passerai même sur beaucoup de choses qui pourront être écrites ailleurs. Je

---

<sup>64</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 37.

<sup>65</sup> Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, *op. cit.*, p. 218.

<sup>66</sup> Emmanuèle Lesne, *La poésie des Mémoires (1650-1685)*, *op. cit.*, p. 41. Voir aussi Stephen Schapiro, « Histoire générale et histoire particulière: le discours historiographique chez Mme de Motteville et Mlle de Montpensier », in Jean Claude Arnould et Sylvie Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 119-127.

<sup>67</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 858.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 971.

<sup>69</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 71.

m'arrêterai seulement sur celles où je puis avoir quelque intérêt, ou les gens à qui j'en prends, ou bien qui ne peuvent être sues par d'autres que par moi<sup>70</sup>. »

Pourtant, les Mémoires s'inscrivent aussi contre l'histoire officielle. Il ne s'agit plus, comme au siècle passé, de porter au roi la note des services rendus, mais d'opposer au discours convenu des historiens l'approche concrète du témoin oculaire, voire de l'acteur des événements relatés. Le mémorialiste reproche à l'historien son manque de documents, son incompetence, sa partialité<sup>71</sup>. Retz est sans doute celui qui invective les historiens avec le plus de verve, critiquant leur prétention à l'exhaustivité jugée ridicule et surtout leur obsession de l'explication rationnelle. Pour lui, il y a des faits qu'il faut se résoudre à laisser inexpliqués : « Ne doit-on pas admirer, après cela, l'insolence des historiens vulgaires, qui croiraient se faire tort s'ils laissaient un seul événement dans leurs ouvrages, dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts, qu'ils montent et qu'ils relâchent presque toujours sur des cadrans de collège<sup>72</sup> ? » Un peu plus loin, il écrit à propos des faits inexpliqués :

Nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les histoires si elles étaient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, et qui, par conséquent, eussent été supérieurs à la vanité ridicule de ces auteurs impertinents qui, étant nés dans la basse-cour et n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de ce qu'il s'est passé dans le cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tout sens qui, s'imaginant d'avoir pénétré tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans ces affaires, n'ont laissé aucun événement dont ils n'aient prétendu avoir développé l'origine et la suite<sup>73</sup>.

Les Mémoires ne sont donc pas seulement complémentaires de l'histoire, ils constituent aussi une « contre-histoire » prétendant corriger les erreurs des historiens grâce à des informations nouvelles et inédites<sup>74</sup>.

Finalement, le point commun entre les différents Mémoires du point de vue de leur rapport à l'Histoire réside dans le fait qu'ils ne se conçoivent pas indépendamment d'elle et n'imaginent pas être lus séparément<sup>75</sup>. Leur message s'adresse à un cercle de gens avertis auxquels ils proposent un éclairage nouveau sur des questions dont ils connaissent déjà l'essentiel.

---

<sup>70</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, cités par Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>71</sup> Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les Mémoires, 1660-1700*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>72</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 772.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 777-78.

<sup>74</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 51.

Comme de juste, ces textes ont été abondamment sollicités par les historiens de la Fronde dès les toutes premières tentatives pour en reconstituer le déroulement et en analyser le sens. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Émile Bourgeois et Louis André font une large place aux Mémoires dans leur inventaire des sources de l'histoire de France. Le tome II de la troisième partie, intitulé *Mémoires et lettres*, regroupe pour le XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1715) quelques deux cent cinquante-neuf notices<sup>76</sup>. Préconisant de les utiliser comme matière première pour écrire l'histoire événementielle, les auteurs de cet ouvrage prônent pourtant « une prudente réserve » et mettent immédiatement en garde l'historien contre la partialité des mémorialistes<sup>77</sup>. Servilité, ostentation, désir de justification et déformation de la mémoire sont les principaux défauts dénoncés. S'ouvre alors une ère du soupçon au cours de laquelle les historiens se détournent massivement de ces textes : les mémoires deviennent le territoire exclusif des littéraires.

Ces derniers s'intéressent d'abord aux plus éminents parmi les mémorialistes, comme le cardinal de Retz mais, petit à petit, ils se tournent vers d'autres auteurs comme madame de Motteville, Marie d'Orléans, La Rochefoucauld, la Grande Mademoiselle<sup>78</sup>. Par ailleurs, de nombreux colloques sont consacrés par l'université de Strasbourg à ce genre jusqu' alors assez mal connu<sup>79</sup>. En 1996, Emmanuèle Lesne fait paraître une étude générale tirée de sa thèse sur les Mémoires de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*<sup>80</sup>.

Cependant, grâce aux nouvelles impulsions données par l'histoire des mentalités ces trente dernières années, les historiens tendent à revenir vers les Mémoires avec un regard

---

<sup>76</sup> Louis André et Émile Bourgeois, Chapitre premier : « Les Mémoires », in *Les sources de l'histoire de France*, troisième partie : *Le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II : *Mémoires et lettres*, Paris, Picard, 1913.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 3 et 4.

<sup>78</sup> Sur Retz, voir André Bertière, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, *op. cit.* ; sur Mme de Motteville, Marc Fumaroli, « La confidente et la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », *Revue des Sciences Humaines*, n°115, juillet-septembre 1964 et Mélanie Aron, *Les Mémoires de Mme de Motteville, du dévouement à la dévotion*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2003 ; sur Marie d'Orléans, Micheline Cuénin, « Mémoires et dignité littéraire. Le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n°164, 1989, p. 264-74 et préface des *Mémoires* de Marie d'Orléans, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p.11-60 ; sur La Rochefoucauld, Noémie Hepp, « Idéalisme chevaleresque et réalisme politique dans les Mémoires de La Rochefoucauld », in *Images de La Rochefoucauld, Actes du tricentenaire 1680-1980*, Paris, P.U.F., 1984, p. 125-150, sur la Grande Mademoiselle, Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, *op. cit.* et *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Champion, 2003, ainsi que de nombreux articles.

<sup>79</sup> Jacques Hennequin et Noémie Hepp (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, *op. cit.* ; Noémie Hepp (dir.), *La cour au miroir des mémorialistes(1530-1682)*, Actes du colloque du centre de Philologie et de Littératures romanes de Strasbourg tenu du 16 au 18 novembre 1989, Paris, Klincksieck, 1991 ; Monique Bertaud et André Labertit (dir.), *De l'Estoile à Saint-Simon, recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbon*, Actes de la journée d'études du 22 mai 1992 organisée par le centre de Philologie et de Littératures romanes de Strasbourg, Paris, Klincksieck, 1992 ; Monique Bertaud et François-Xavier Cuhe (dir.), *Le genre des Mémoires : essai de définition*, *op. cit.*

<sup>80</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, *op. cit.*

neuf. Un groupe de recherche sur les Mémoires d'Ancien Régime composé de littéraires et d'historiens s'est constitué à partir des universités de Tours et de Nantes. Depuis 2002, un colloque est organisé chaque année sur des thématiques aussi riches et variées que « l'idée d'opposition », « l'expression de l'inoubliable » ou « l'idée de vérité » dans les Mémoires<sup>81</sup>. Dans l'ensemble, ces recherches ont conduit à réhabiliter ces textes comme sources historiques. D'une part, certains mémorialistes, peu engagés dans la Fronde, apportent des informations tout à fait crédibles. D'autre part, ils offrent un témoignage irremplaçable sur l'esprit du temps, le système de valeurs des aristocrates qui ont mené la guerre civile, leurs ambitions et leurs craintes. Ils permettent de mieux comprendre les motivations des Frondeuses et les critères sur lesquels elles ont été jugées par leurs contemporains<sup>82</sup>. Ils montrent que les Mémoires sont le lieu d'une vérité relative mais sincère, une vérité des consciences que n'apporte aucun registre ni aucune déclaration officielle.

#### *d. Mémoires et mémorialistes de la Fronde*

On peut rassembler les Mémoires relatifs à la Fronde en cinq groupes, auxquels il faut ajouter deux cas particuliers. Il convient de distinguer les Mémoires écrits par des femmes, ceux des hommes de guerre comme Turenne ou Monglat, ceux des hommes d'État et des parlementaires comme Talon ou Brienne, ceux des gentilshommes comploteurs, dont certains appartiennent aussi au second groupe, comme La Rochefoucauld, et enfin ceux des agents employés par les plus importantes personnalités de la Fronde, comme Pierre Lénéet, proche du Grand Condé, ou Nicolas Goulas, secrétaire de Gaston d'Orléans. À ces cinq ensembles on peut ajouter les *Mémoires* du Père Berthod, mandaté par la cour pour déstabiliser la révolte condéenne en Guyenne et qui se contente de relater cette dernière partie de la Fronde en focalisant son récit sur le complot dont il fut la charnière, ainsi que ceux du salonnier Conrart<sup>83</sup>. Le texte de ce dernier, manifestement inachevé, consiste en une relation minutieuse

---

<sup>81</sup> Marie-Paule De Weerdt-Pilorge (dir.), *L'idée d'opposition dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n°16, Tours, 2005 ; Jean Garapon (dir.), *L'expression de l'inoubliable dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Cécile Defaut, 2005 et *L'idée de vérité dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n°14, Tours, 2004.

<sup>82</sup> Les différents récits auxquels a donné lieu la fuite en Normandie de la duchesse de Longueville en janvier-février 1650 dans les Mémoires du temps sont reproduits en annexe X. Ils permettent de constater le caractère variable et partisan de ces témoignages.

<sup>83</sup> P. Berthod, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV et Valentin Conrart, *Mémoires*, in *Nouvelle*

des mois d'avril à juillet 1652. Le récit, formé à partir de noyaux épistolaires retravaillés, ne comporte aucun discours d'escorte et l'identité de son destinataire demeure problématique. Peut-être s'agit-il de l'ecclésiastique mondain Antoine Godeau. Dans ses *Mémoires*, Conrart fait un simple récit des événements et semble ne pas prendre parti, mais sous les apparences d'une chronique, il rédige en réalité un pamphlet anti-frondeur et spécialement anti-condéen<sup>84</sup>.

Les principaux hommes de guerre qui ont laissé des Mémoires évoquant les événements de la Fronde sont des fidèles de Condé, à l'instar de Turenne, Tavannes, Chouppes ou encore Coligny-Saligny<sup>85</sup>. Mais d'autres appartiennent aux hommes du roi, comme François de Paule de Clermont, marquis de Montglat, qui a partagé sa vie entre l'armée, où il exerçait les fonctions de maître de camp du régiment de Navarre, et la cour, où il était grand maître de la garde-robe du roi et chevalier de ses ordres<sup>86</sup>.

De façon très attendue, ces hommes consacrent un grand nombre de pages aux récits de faits militaires. Néanmoins, l'ambition d'intelligibilité de l'histoire par la psychologie des individus est également présente dans leurs écrits et ils donnent des informations sur la plupart des personnages qui ont pris part à la Fronde, y compris les femmes. Leurs Mémoires sont particulièrement conformes à la tradition aristocratique du genre telle qu'elle se présente depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, car ils sont destinés à revendiquer un mérite acquis à la pointe de l'épée et une fidélité au maître souvent contestée par le maître lui-même. De ce fait, leur relation est souvent biaisée par un fort parti pris dont il faut tenir compte au moment d'analyser leurs jugements sur l'activité politique des femmes.

Proche de ce premier groupe est celui des gentilshommes comploteurs. Ils peuvent être aussi bien des hommes d'épée, comme Alexandre de Campion, que des ecclésiastiques, comme le cardinal de Retz<sup>87</sup>. François VI, duc de La Rochefoucauld, se situe à l'intersection des deux premiers groupes<sup>88</sup>. Issu d'une vieille maison aristocratique, il partage la première partie de sa vie entre les campagnes militaires et les cabales contre Richelieu, aux côtés des

---

*collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVIII.

<sup>84</sup> Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, op. cit., p. 440-446.

<sup>85</sup> Henri de Turenne, *Mémoires*, éd. pour la Société de l'Histoire de France par P. Marichal, Paris, Renouard, 1909-1914, 2 vol. ; Jacques de Saulx, comte de Tavannes, *Mémoires suivis de l'Histoire de la guerre de Guyenne commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusqu'à l'année 1653* par Balthazar, éd. C. Moreau, Paris, Jannet, 1858 ; Aymar, marquis de Chouppes, *Mémoires suivis des Mémoires du duc de Navailles et de la Valette (1630-1682)*, éd. C. Moreau, Paris, Técheiner, 1861 ; Jean Coligny-Saligny, *Petits Mémoires et Mémoires*, éd. par L.-J.-N. Monmerqué pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1841, New York, Johnson Reprint, 1966.

<sup>86</sup> Montglat, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX.

<sup>87</sup> Henri de Campion, *Mémoires*, Paris, P. Jannet, 1857 ; cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit.

<sup>88</sup> François de La Rochefoucauld, *Mémoires*, Paris, La Table ronde, 1993.

autres grands seigneurs du royaume. En 1637, il aide madame de Chevreuse à fuir vers l'Espagne et, à de nombreuses reprises, prend le parti de la reine contre celui du ministre. Opposé à Mazarin et mécontent de n'avoir pas été récompensé de ses services passés par Anne d'Autriche, il prend le parti de la Fronde dès 1648. À la fin de la guerre civile, il se trouve ruiné et se retire dans son château de Vertueil, où il commence la rédaction de ses *Mémoires*. Ces derniers couvrent une large période, de 1624 à 1652. Mais, c'est le récit consacré à la Fronde que le duc rédige d'abord, de 1654 à 1659. Dans ce texte, La Rochefoucauld utilise la troisième personne pour relater ses propres actions afin de donner l'illusion d'un point de vue impartial. Pourtant, chaque événement est rapporté au personnage que fut le narrateur et constitue un objet sur lequel s'exerce son esprit critique. La Rochefoucauld n'est pas seulement un chroniqueur mais aussi un commentateur. Il donne le point de vue de cette aristocratie turbulente et glorieuse que le pouvoir royal cherche alors à dompter. Ses *Mémoires* peuvent donc apparaître comme la justification d'une conduite, mais on y perçoit aussi des accents pessimistes qui annoncent les *Maximes*<sup>89</sup>. Les motifs de l'amour-propre, de l'intérêt, de l'orgueil comme principes explicateurs des comportements humains sont déjà très présents dans les *Mémoires*.

Au sein du deuxième groupe, le cas du cardinal de Retz est tout à fait particulier. Jean-François Paul de Gondi, issu d'une famille de la haute aristocratie originaire de Florence, est l'un des acteurs principaux de la Fronde, en particulier dans le camp dit de la vieille Fronde issu de la contestation parlementaire de 1648. Ses *Mémoires*, inachevés, traitent une période qui s'étend de sa naissance en 1613 jusqu'en 1655, mais le volume de texte consacré aux années 1643 à 1654 constitue plus de 90 % du total, ce qui prouve l'importance accordée à la Fronde.

Le cardinal de Retz commence à écrire ses *Mémoires* en 1675 et leur donne pour titre *Vie du Cardinal de Rais*, se désignant ainsi comme la matière principale de son œuvre, qu'il écrit d'ailleurs à la première personne. Sous sa plume, les événements rapportés sont ancrés dans une réalité concrète mais ils appellent aussi des explications, des réflexions plus générales, jusqu'à donner lieu à des leçons morales de portée universelle dans lesquelles la psychologie joue un grand rôle<sup>90</sup>.

L'emploi d'une langue rapide et énergique caractérisée par de nombreuses exagérations, des métaphores, une syntaxe touffue, un registre familier ainsi qu'un véritable talent pour la

---

<sup>89</sup> François de La Rochefoucauld, *Maximes et Réflexions diverses*, éd. Jean Lafond, Paris, Gallimard, Folio Classiques, 1976.

<sup>90</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires précédés de La Conjuration de Fiesque*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998.

mise en scène sont parmi les principales qualités de l'œuvre d'un point de vue littéraire. Sur le plan historique, en revanche, Retz s'est vu reprocher ses mensonges, ses déformations, ses omissions, et ce malgré de multiples protestations de sincérité. Ces erreurs procèdent de la subordination du propos au point de vue autobiographique, mais aussi d'une puissante imagination où entre un désir de revanche<sup>91</sup>. Les *Mémoires* de Retz sont donc à manipuler avec précaution mais, au-delà de ces déformations, ils se présentent comme un tableau réaliste faisant revivre les personnages, notamment féminins, que l'auteur a côtoyés, éclairant d'un jour vif et original les enjeux de leur implication dans la Fronde.

Un troisième groupe est constitué par les hommes de loi, membres du parlement ou du conseil du roi ayant eu part à la Fronde ou l'ayant observée de très près. Y figurent en particulier le premier président du parlement de Paris et garde des sceaux par intermittence, Matthieu Molé, l'avocat général Omer Talon, les secrétaires d'État Brienne, père et fils, mais aussi André Lefèvre d'Ormesson, père du diariste Olivier et conseiller d'État<sup>92</sup>. Dans l'ensemble, ces hommes font preuve d'une très grande modération dans leurs jugements et permettent d'apprendre des détails inédits sur les interventions des femmes devant le parlement ou leur présence dans les lanternes lors de certaines séances cruciales pour l'évolution des rapports de force entre partis frondeurs. Ils offrent un point de vue tout à fait complémentaire par rapport à celui des hommes d'épée mais sont souvent moins cléments à l'égard des femmes qui outrepassent les limites de leur champ d'action traditionnel.

Le quatrième ensemble est celui qui rassemble les agents des principaux Frondeurs. Pierre Léné et Nicolas Goulas sont parmi les plus fameux mais il faut lire aussi les *Mémoires* de Gabriel de Cosnac, secrétaire du prince de Conti, ceux de Guy Joly, qui occupe sensiblement le même emploi auprès du cardinal de Retz, et ceux de Jean Héraud de Gourville, homme de main du duc de La Rochefoucauld<sup>93</sup>. Ces hommes ont été dans la

---

<sup>91</sup> Hubert Carrier, « Sincérité et création littéraire dans les Mémoires du cardinal de Retz », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 124, 1979, p. 49.

<sup>92</sup> Matthieu Molé, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par A. Champollion-Figeac, Paris, Renouard, 1855-1857, 4 vol. ; *Mémoires de Omer Talon continués par Denis Talon, son fils*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1827-1828, t. LX à LXIII ; Comte de Brienne, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par P. Bonnefon, Paris, H. Laurens, 1916-1919, 3 vol. ; Henri-Auguste de Loménie de Brienne dit « le Vieux Brienne », *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVII ; André Lefèvre d'Ormesson, *Mémoires*, publiés par A. Chéruel à la suite du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, Paris, Imprimerie Impériale, coll. des « Documents inédits sur l'histoire de France », 1860-61, t. II.

<sup>93</sup> Pierre Léné, *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LIII et LIV et « Troisième partie » des *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI ; Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, 3 vol. ; Daniel de Cosnac, *Mémoires*, éd. J. de Cosnac, Renouard, 1852, New York,

confiance des plus éminents chefs de la Fronde mais ils ont aussi joué un rôle actif dans les troubles, en particulier auprès des femmes apparentées à ces nobles personnages. Le plus souvent, ce sont eux qui les ont conseillées et guidées dans leurs démarches de rébellion, si bien que leur témoignage est d'une très grande valeur à leur sujet. Ainsi, on ne s'étonne pas que Lénéet soit le plus disert à propos de l'expédition bordelaise de la princesse de Condé, ni que Gourville apporte des renseignements précieux sur les actions menées par la duchesse de Longueville en 1650, tandis que Guy Joly évoque en détail les entrevues de Retz et de la Palatine qui se sont tenues chez lui.

Pour le temps de la Fronde, les femmes mémorialistes sont au nombre de quatre seulement : madame de La Guette, madame de Nemours également appelée Marie d'Orléans, madame de Motteville et mademoiselle de Montpensier<sup>94</sup>. Appartenant à la même génération et ayant été formées selon les mêmes principes, leurs Mémoires présentent quelques similitudes du point de vue formel, en particulier l'appréhension manifestée par leurs rédactrices de passer pour auteurs ainsi que la présence de nombreux ornements du discours<sup>95</sup>. Pourtant ces Mémoires féminins se signalent surtout par leur diversité. Alors que Marie d'Orléans et Mme de Motteville rédigent des Mémoires chroniques, relativement impersonnels, la duchesse de Montpensier et madame de la Guette font le choix d'un récit autobiographique qui met au premier plan leur propre personnage.

Marie d'Orléans, qui rédige ses Mémoires en 1686-1687, après tous les autres mémorialistes de la Fronde, semble nourrir une véritable ambition d'historienne. C'est seulement parce que sa naissance et son sexe lui interdisent cette fonction, qu'elle se restreint aux années de la Fronde, au sujet desquelles elle dispose d'une information de première main, abondante et exclusive<sup>96</sup>. Ses *Mémoires* présentent des qualités de mise en perspective assez

---

Johnson Reprint, 1968 ; Guy Joly, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI ; Jean Héraud de Gourville, *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LII.

<sup>94</sup> Mme de La Guette, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1982 ; Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990 ; Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV ; Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruef, Paris, Charpentier, 1858-59, 4 vol.

<sup>95</sup> Micheline Cuénin, « Les Mémoires féminins : disparités et convergences », in Monique Bertaud et François-Xavier Cuhe, *Les genre des Mémoires : essai de définition*, op. cit., p. 103.

<sup>96</sup> Micheline Cuénin, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 164, 1989, p. 264.

étrangères au genre. Ils s'ouvrent sur l'évocation du règne de Louis XIV et s'achèvent de même, faisant ainsi apparaître la Fronde comme une parenthèse tumultueuse tôt refermée<sup>97</sup>.

En voyant aujourd'hui la France si calme, si triomphante et gouvernée avec tant de sagesse et avec une puissance si absolue, on se persuaderait aisément qu'elle a toujours été gouvernée de même ; et on a peine à s'imaginer qu'elle ait été réduite au point où nous l'avons vue au temps de la régence d'Anne d'Autriche, mère du roi. [...]

Mais depuis cela il n'a plus paru dans le règne du roi qu'une suite perpétuelle et miraculeuse d'actions extraordinaires, digne d'une mémoire et d'une admiration éternelle, et dont la cause se doit moins attribuer à la grande fortune de ce prince qu'à ses grandes qualités, qui lui ont fait entreprendre et exécuter tant de choses si incroyables qu'elles feront croire un jour notre histoire fabuleuse, par le peu de vraisemblance qu'elles porteront dans les siècles à venir sur tout ce qu'elles leur en apprendront, et sur tout ce que nous en admirons dans le nôtre<sup>98</sup>.

La mémorialiste domine son propos et donne des événements une vision d'ensemble assez claire, négligeant volontairement les aspects autobiographiques. Pourtant, son parti pris hostile est manifeste lorsqu'il s'agit de sa belle-mère la duchesse de Longueville, qu'elle déteste. De façon générale, les *Mémoires* de Marie d'Orléans défendent une conception masculine du pouvoir et présentent comme une série d'usurpations plus ou moins graves et condamnables les incursions des femmes sur le terrain militaire et politique. Mme de Nemours appartient à une génération qui atteint l'âge mûr sous le règne de Louis XIV et paraît avoir totalement intégré le principe d'obéissance à l'autorité royale auquel doivent se soumettre les aristocrates en général et les femmes en particulier.

Françoise de Motteville, femme de chambre et confidente d'Anne d'Autriche, manifeste la même pudeur et les mêmes réserves à l'égard des tentatives les plus audacieuses des Frondeuses. La jeune femme, issue d'alliances renouvelées entre la petite noblesse et la bonne bourgeoisie normande, est consciente de sa position privilégiée auprès de la régente. C'est pourquoi elle décide de la mettre à profit pour consigner au jour le jour les réactions de la souveraine, tant à propos des grands événements que des petits faits particuliers. Ce sont ces notes qui servent ensuite à rédiger les *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*. Les observations de madame de Motteville couvrent une période qui s'étend de son retour à la

---

<sup>97</sup> Micheline Cuénin, Préface des *Mémoires* de Marie d'Orléans, *op. cit.*, p. 48.

<sup>98</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 61 et 229.

cour en 1643 à la mort de la reine en 1666. Après cette date, Mme de Motteville se retire dans sa maison de la rue Saint-Dominique et c'est là qu'elle rédige les *Mémoires* proprement dits.

Évidemment, une telle œuvre est suspecte de partialité. Anne d'Autriche elle-même s'en serait alarmée de son vivant<sup>99</sup>. Pourtant, malgré sa bienveillance générale, la mémorialiste ne craint pas de critiquer sa maîtresse selon les occasions<sup>100</sup>. Chez elle, les observations accumulées donnent lieu à des propos généraux dénonçant la vanité des choses du monde et célébrant la toute-puissance de Dieu<sup>101</sup>. Cette dimension morale se renforce au moment de la maladie puis de la mort de la reine, dont madame de Motteville relate les derniers moments. Ainsi, l'exemple d'Anne d'Autriche donne sens à l'ensemble de l'œuvre, qui apparaît alors comme un *memento mori*.

Mademoiselle, au contraire, se place au centre de sa propre narration. En 1653, lorsqu'elle décide d'écrire ses *Mémoires*, elle n'a que vingt-cinq ans. Sur les conseils de ses proches, elle entreprend un récit initialement destiné au cercle restreint de ses familiers de Saint-Fargeau. Le texte, à mi-chemin entre Mémoires externes et Mémoires intimes, relate des événements publics mais toujours évoqués en fonction du personnage central de la narratrice. Même si elle s'appuie sur des documents écrits tels que notes d'agenda et copies de lettres, elle ne fait preuve d'aucune ambition d'historienne et n'envisage aucune fin explicative. Mademoiselle considère que l'ensemble des événements est connu et propose seulement quelques détails originaux, quelques révélations inédites, assumant pleinement la subjectivité de son récit<sup>102</sup>.

C'est un premier jet, rapide et homogène d'inspiration, qui relate la période héroïque de la vie de la princesse. Le projet initial n'envisageait d'ailleurs pas d'aller plus loin et c'est lors des deuxième et troisième phases d'écriture, à partir de 1677 puis 1689, que la jeune femme infléchit plus nettement son récit vers l'autobiographie<sup>103</sup>. La première partie des Mémoires est fortement imprégnée de thèmes romanesques<sup>104</sup>. Cela tient au caractère de Mademoiselle, à sa façon d'aborder l'existence, mais aussi à sa culture personnelle, influencée par les romans pastoraux en vogue dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. « Le sentiment de la gloire » est

---

<sup>99</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, cité par Marc Fumaroli, « La confidente et la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », *art. cit.*, p. 269.

<sup>100</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>101</sup> Voir l'analyse de Marc Fumaroli dans « La confidente et la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », *art. cit.*, p. 271.

<sup>102</sup> Jean Garapon, « Mademoiselle de Montpensier, l'autobiographie d'une princesse du sang », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, mai 1988, p. 39-49 et « Mademoiselle à Saint-Fargeau : la découverte de l'écriture », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n° 42, 1995, p. 37-47.

<sup>103</sup> Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 59-176.

aussi une des lignes de fond des *Mémoires*<sup>105</sup>. Mademoiselle est une fervente admiratrice de Corneille et les épisodes les plus héroïques de sa vie sont à la fois vécus et racontés à la manière d'une tragédie ou d'une tragi-comédie. Pour cette raison, la princesse s'est beaucoup vu reprocher son orgueil et sa naïveté. Voltaire prétend que ses *Mémoires* « sont plus d'une femme occupée d'elle-même que d'une princesse témoin des grands événements »<sup>106</sup>. Mais ces défauts doivent être considérés comme les garants de la sincérité littéraire de Mademoiselle et l'une des formes d'expression de sa sensibilité. Ils offrent au lecteur le privilège rare de pénétrer à l'intérieur de la conscience d'une princesse frondeuse.

Les *Mémoires* de Mme de la Guette sont tout aussi centrés sur le personnage du narrateur et présentent plus d'un point commun avec ceux de Mademoiselle. L'orgueil de la narratrice et sa prétention à surpasser les femmes ordinaires sont les plus manifestes. Consciente de l'originalité de son parcours personnel, cette jeune femme issue de la gentilhommerie briarde pose d'emblée la spécificité et donc la valeur de son témoignage en écrivant au début de ses *Mémoires* :

Ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir les histoires des hommes qui par leurs beaux faits ou par leurs vertus éminentes se sont rendus recommandables à la postérité, ou qui ont été élevés ou abaissés selon les caprices de la fortune ; mais il se trouve peu de femmes qui s'avisent de mettre au jour ce qui leur est arrivé dans leur vie. Je serai de ce petit nombre<sup>107</sup>.

Cependant, Mme de la Guette n'est que très tardivement et ponctuellement mêlée aux événements de la Fronde lorsqu'elle mène une ambassade à Bordeaux en 1653 pour tenter de ramener son mari, condéen, dans le giron de la cour. Pourtant, cette expédition présente bien des caractères communs avec celles menées par d'autres femmes plus durablement engagées dans la Fronde. Elle offre donc un très utile point de comparaison.

La matière que constituent les récits de la Fronde, *Mémoires* ou journaux, est donc particulièrement riche, variée et abondante et, quoiqu'il faille la manier avec précaution, elle offre aussi un double témoignage sur les modalités et les enjeux de l'activité politique des femmes et sur la façon dont cette activité a été perçue et jugée par les contemporains des guerres civiles.

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>106</sup> Voltaire, cité dans la « Notice sur Mademoiselle de Montpensier et sur ses *Mémoires* » de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France* de Michaud et Poujoulat, Paris, 1881, troisième série, t. V, p. IV.

<sup>107</sup> Mme de la Guette, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 47.

### III. Périodiques et pamphlets

Périodiques et pamphlets appartiennent à la catégorie des imprimés produits pendant les événements de la Fronde. Ce sont pour la plupart de courts textes destinés à être lus et largement diffusés à Paris et en province. Souvent très engagés, ils contiennent des prises de position contemporaines des événements et renseignent ainsi sur les représentations des femmes impliquées dans la Fronde au sein des partis qui se disputent le pouvoir.

#### 1. Les périodiques d'information

Ces gazettes ne sont pas très nombreuses et l'information qu'elles dispensent est très souvent orientée en faveur de l'un des partis en présence. *La Gazette* de Théophraste Renaudot, par exemple, donne le point de vue de la cour, dont elle est quasiment l'organe officiel. C'est pourquoi lorsque Mazarin quitte Paris pour Saint-Germain, en janvier 1649, Renaudot ne manque pas de suivre son patron. En réalité, les trois quarts des nouvelles de la *Gazette* concernent la politique étrangère et la Fronde n'y trouve que des échos lointains. Cependant, le journal de Renaudot est loin d'exercer le monopole : il est concurrencé par plusieurs productions frondeuses et anti-mazarines dont le succès est particulièrement important pendant les périodes de siège, qui isolent la population parisienne du gouvernement. Ces feuilles sont davantage tournées vers les troubles intérieurs et donc plus susceptibles de nous intéresser, mais elles ont aussi l'inconvénient de n'être pas parues régulièrement, ce qui les rapproche très fortement de la littérature pamphlétaire présentée plus bas.

*La Muze historique* est un cas particulier. À partir de 1650, le publiciste Jean Loret décide de dédier à Marie d'Orléans, la fille du duc de Longueville, des bulletins d'information en vers qui présentent les derniers événements sur le mode léger alors en vogue. *La Muze historique* s'apparente à une chronique mondaine mais, étant donné la position de visibilité de la plupart des Frondeuses dans la haute société de l'époque, les nouvelles de Loret se révèlent d'un grand intérêt<sup>108</sup>.

---

<sup>108</sup> À ce sujet, voir l'article de Sophie Tonolo, « L'«ouvrage épistolaire» de Jean Loret : l'écriture ou la vie », in Gérard Ferreyrolles (dir.), « L'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, op. cit., p. 205-219.

## 2. Les Mazarinades

Parmi nos sources figurent cent quarante et une mazarinades. Il faut revenir sur la définition de ce terme et présenter en détail les documents qu'il désigne, car beaucoup commentent l'activité politique des femmes tandis que d'autres sont le fruit même de cette activité. Cependant l'exploitation des mazarinades par la recherche historique n'est pas chose aisée. Elle a donné lieu à plusieurs débats historiographiques, qui témoignent à la fois de la richesse de ce fonds et des difficultés rencontrées par les historiens pour en tirer parti.

### a. Définition

« Mazarinades » : tel est le nom des pamphlets parus pendant la Fronde. Cette définition, simple et laconique, n'est pourtant pas très explicite. Elle est d'autant moins satisfaisante que le terme de « pamphlet » lui-même n'entre dans la langue française qu'en 1653, c'est-à-dire l'année où la Fronde se termine, et qu'il est employé couramment à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement<sup>109</sup>. Par ailleurs, « pamphlet » est un mot anglais traduisant le français « libelle », lequel, issu du latin *libellus*, signifie simplement « petit livre ».

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, ces libelles se distinguent des autres imprimés par des formes éditoriales spécifiques dont la plus caractéristique est la brièveté. Selon Henri-Jean Martin, la frontière entre livre et pamphlet s'établit à quarante-huit pages pour un in-8° et quarante-quatre pages pour un in-4°<sup>110</sup>. Mais, alors que la plupart des libelles se situent bien en-deçà de cette limite, d'autres la franchissent allègrement. En effet, le critère de la longueur ne revêt de sens que confronté à des questions de fond. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'éventail des textes pouvant être qualifiés de « libelles » est encore très large. Ce sont soit des productions officielles, soit des ouvrages de circonstance qui rejoignent le fait divers, soit des textes qui relèvent de la polémique. C'est dans cette dernière catégorie que les libelles se différencient le mieux du reste de la production imprimée. Ils se distinguent alors nettement sur la base de leurs postulats idéologiques et du recours à une rhétorique volontiers simplificatrice, propre à exacerber les oppositions. Les pamphlets circulent surtout dans les villes, où la concentration

---

<sup>109</sup> Voir Hélène Duccini, « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, n° 528, octobre-décembre 1978, p. 313 et Olivier Ferret, « Pamphlet et information politique », in *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999, p. 146.

<sup>110</sup> Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1969.

de la population permet aux nouvelles de se répandre très rapidement. Ils ont connu une vogue croissante mais irrégulière depuis la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. De façon assez logique, les flambées de libelles se produisent dans les moments de faiblesse du pouvoir royal, c'est à dire pendant les guerres de Religion, pendant la minorité de Louis XIII et, bien sûr, pendant la Fronde.

Mais de 1648 à 1653, l'ampleur du phénomène est inédite. Hubert Carrier y voit un véritable « fait de société »<sup>111</sup>. Il y a donc une spécificité des pamphlets parus pendant la Fronde, que reflète celle du terme employé pour les désigner : « mazarinade ». Ce néologisme n'est pas, comme on le pense souvent, né sous la plume de Scarron. Il est vrai que jusqu'à sa *Mazarinade*, parue en 1651, on ne parle encore que de « libelles diffamatoires », « feuilles volantes », « pièces curieuses », « pièces du temps » ou « pasquins ». Mais le premier emploi du mot remonte à l'été 1649, dans un triolet composé par Marigny sur l'échec du siège de Cambrai. « Mazarinade » a été formé comme « turlupinade » : c'est un tour de farceur, plutôt un mauvais tour. Il est pourtant vrai que Scarron joue un rôle déterminant en intitulant ainsi l'épopée burlesque qu'il consacre au cardinal honni en 1651. Il place alors sa *Mazarinade* dans le prolongement de *Illiade* et de la *Franciade* de Ronsard, tout en lui donnant un sens parodique et bouffon<sup>112</sup>.

Par rapport de métonymie, le terme désigne dès après la Fronde l'ensemble des libelles publiés contre Mazarin<sup>113</sup>. Littré est le premier à le définir comme tel<sup>114</sup>. Cependant, le mot « mazarinade » tel qu'il est employé aujourd'hui revêt une définition plus large et ne désigne pas seulement les pamphlets hostiles à Mazarin. Ce sont toutes les publications à caractère politique, qu'elles soient pour ou contre le cardinal, mais aussi la totalité des textes polémiques, certains bulletins d'information, des numéros de périodiques, des documents authentiques et des pièces officielles (actes royaux, lettres et manifestes de grands personnages, arrêts et remontrances des cours souveraines, etc.). Le critère essentiel réside dans les liens entretenus avec les troubles civils. Les pièces courtes parues au moment des faits mais sans rapport avec les hommes ou les événements de la Fronde ne peuvent être incluses dans le corpus des mazarinades.

On estime à cinq mille deux cents le nombre des imprimés qui méritent ce nom, six mille si l'on compte les pièces restées manuscrites. Mille huit cents émanent de la vieille

---

<sup>111</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, Genève, Droz, 1989, p. 55.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 60 et suiv.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 60-62.

<sup>114</sup> Littré, *Dictionnaire*, Paris, Le Figaro, 2007.

Fronde, mille huit cent cinquante sortent des presses financées par le parti des Princes, six cents seulement sont commandées par le parti de la cour. C'est bien peu, surtout si l'on considère que la plupart d'entre eux sont des actes royaux imprimés et n'ont qu'un très faible caractère polémique. Huit cents, enfin, sont peu politisés. L'abondance des pièces hostiles au gouvernement et parfois très agressives à son encontre s'explique en grande partie par l'impossibilité dans laquelle se trouvent Mazarin et ses collaborateurs de contrôler la presse frondeuse, en particulier dans la capitale abandonnée à la rébellion. Célestin Moreau estime que vingt et un pamphlets seulement ont été dénoncés par la justice ou frappés de condamnation pendant toute la durée de la guerre civile<sup>115</sup>! La seule riposte envisagée par le pouvoir consiste à produire sa propre propagande, encore tarde-t-il à en comprendre l'utilité. Il est vrai que les circuits de production et de diffusion de ces pamphlets sont presque toujours clandestins et donc très difficiles à dépister par les services du lieutenant civil. Une enquête approfondie a permis à Hubert Carrier de retrouver l'identité de ceux qui se consacrent à l'écriture et à la distribution des mazarinades dans chacun des partis de la Fronde : les libellistes, les imprimeurs, les colporteurs, les crieurs à gages tiennent tous un rôle déterminant dans le fonctionnement du système qui alimente la population en pamphlets. L'impression se fait souvent à la hâte et de nuit, ce qui explique la fréquence des fautes typographiques. Pour assurer un prix modique aux acheteurs, aux alentours d'un sou les huit pages, l'imprimeur choisit souvent un papier de mauvaise qualité sur lequel les lettres apparaissent sombres et baveuses<sup>116</sup>.

Il convient de souligner la très grande diversité de cette propagande. D'un point de vue strictement matériel, ce sont tantôt des opuscules vendus par le colporteur, tantôt des tracts jetés dans les maisons, tantôt des placards affichés dans les lieux de sociabilité, carrefours, abords des églises, lieux de passage tels que le Pont-Neuf à Paris<sup>117</sup>. Madame de Longueville et son frère le prince de Conti ont fait l'objet d'attaques sous cette forme à Bordeaux en mai 1652<sup>118</sup>. Les pamphlétaires varient les stratégies rhétoriques en fonction des publics visés et de l'effet recherché. Il est vrai que ces publics sont particulièrement divers : des grands aristocrates – Mme de Chevreuse fut elle-même une grande collectionneuse de mazarinades –

---

<sup>115</sup> Hélène Duccini, « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 322.

<sup>116</sup> Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, p. 20 et 230.

<sup>117</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, *Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, *op. cit.*, p. 344-373. Voir l'article de Christian Jouhaud, « Quelques réflexions sur les placards et imprimés et leurs réceptions entre Ligue et Fronde », in Frédéric Barbier, Annie Parent-Charon, François Dupuigrenet *et al.* (éd.), *Le Livre et l'historien. Études offertes à Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 403-413.

<sup>118</sup> Nouvelles envoyées de Blaye, le 3 mai 1652, tirées des Documents adressés à Le Tellier, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 201, reproduit dans Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, Paris, Renouard, 1866-1882, t. III, p. 477.

au petit peuple, en passant par les officiers et les bourgeois<sup>119</sup>. Évidemment, chacun de ces groupes sociaux fait des mazarinades une lecture différente, en fonction de son niveau d'éducation notamment. C'est l'art des meilleurs pamphlétaires que de savoir composer des pièces comportant plusieurs niveaux de lecture et susceptibles de fonctionner également, quoique différemment, à la lecture des uns ou des autres<sup>120</sup>. Ceci ne doit pas occulter qu'une partie du public des mazarinades ne sait pas lire et accède à elles sous une forme orale : en écoutant les chansons entonnées sur le Pont-Neuf par des « chanteurs professionnels » ou bien en assistant à des lectures publiques ou privées<sup>121</sup>. Certaines mazarinades sont illustrées et facilitent l'entrée dans le texte par l'image<sup>122</sup>.

D'un point de vue formel, aucun des genres alors en vogue n'est dédaigné pour véhiculer le message frondeur, traité, lettre, conte, farce, ballet, consolation, discours, ni aucun style<sup>123</sup>. Les meilleurs écrivains de l'époque, Retz, La Rochefoucauld, Sarrasin, Balzac, Cyrano, Bussy-Rabutin, s'y essayent, sans toujours laisser leur signature au bas des pièces qu'ils composent. Les plus originaux et hardis des ces pamphlets se rattachent au courant burlesque, qui est alors à son apogée mais peu d'entre eux concernent les femmes<sup>124</sup>. D'autres adoptent le ton romanesque mis à l'honneur par les cercles mondains tels que celui de l'hôtel de Rambouillet<sup>125</sup>. Il est vrai que le style héroïque sied particulièrement bien aux récits des grandes épopées féminines, comme celle de Mlle de Montpensier à Orléans. On le retrouve dans *L'illustre conquérante ou la généreuse constance de madame de Chevreuse* de 1649 mais aussi dans *L'Ariadne mystérieuse et mystique de madame la princesse* paru en 1651<sup>126</sup>.

L'esprit précieux se manifeste dans les pièces composées en l'honneur de Mme de Longueville par les membres de son petit cénacle à Stenay, comme le *Temple de la déesse*

---

<sup>119</sup> La collection de Mme de Chevreuse, qui appartient aujourd'hui à M. André Jammes, est parvenue jusqu'à nous sous la forme de douze recueils factices qui regroupent huit cent vingt-cinq pièces. Voir Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 14.

<sup>120</sup> Christian Jouhaud, « Retour aux mazarinades : "opinion publique", action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », *La Fronde en questions*, Actes du XVIII<sup>e</sup> colloque du CMR 17 (28-31 janvier 1988), Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 298 et Christian Jouhaud, « Les mazarinades : propagande et action », in *Idéologie et propagande en France*, colloque de l'Institut d'histoire et de civilisation française de l'Université de Haïfa, Paris, Picard, 1987, p. 112.

<sup>121</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 407-409.

<sup>122</sup> Christian Jouhaud, « Retour aux mazarinades : "opinion publique", action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », art. cit., p. 299.

<sup>123</sup> Consulter à ce sujet Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1996.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 83-195.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 41-68.

<sup>126</sup> *L'illustre Conquérante ou la généreuse constance de madame de Chevreuse*, Paris, N. Charles, 1649, *L'Ariadne mystérieuse et mystique de madame la princesse*, s. l., 1651.

*Bourbonie* ou l'*Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*<sup>127</sup>. Le style encomiastique propre à l'éloquence mondaine s'exprime dans les harangues destinées aux grandes figures de la Fronde<sup>128</sup>. La Grande Mademoiselle est la destinataire de plusieurs d'entre elles<sup>129</sup>. Il est aussi des mazarinades qui se présentent comme des périodiques et se placent en concurrence directe avec la *Gazette* de Renaudot : ce sont par exemple le *Courrier François*, le *Courrier Bourdelois* ou encore les *Courriers de la Fronde en vers burlesques*<sup>130</sup>. Quatorze de nos cent quarante et une mazarinades se rattachent à ce genre. Dans ce cas, c'est le recours itératif à la même figure énonciatrice qui fait l'unité de la série<sup>131</sup>.

Les stratégies rhétoriques employées par les libellistes offrent quelques constantes. Recourant volontiers à l'attaque personnelle, sans épargner les femmes, ils cherchent sans cesse à orienter l'interprétation des événements et ne se privent pas de falsifier voire d'inventer certaines informations, tout en affectant les dehors de la plus stricte honnêteté<sup>132</sup>. Sur le fond, la diversité du propos ne doit pas masquer l'emploi récurrent d'un certain nombre de thèmes démagogiques susceptibles de provoquer une adhésion rapide et facile du lectorat, en particulier la paix et le soulagement du peuple<sup>133</sup>. Mme de Longueville ne s'en prive pas dans son *Apologie pour messieurs les princes*<sup>134</sup>.

---

<sup>127</sup> Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 69-82 ; *Le Temple de la déesse Bourbonie*, s. l., 1651 ; *Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, s. l., 1651.

<sup>128</sup> Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 231-255.

<sup>129</sup> Voir par exemple *Harangue faite à Mademoiselle, à son arrivée en la maison de ville d'Orléans, par MM. Thoinard, président, de La Grillière, lieutenant général, Boilève, maire de ville, de Bélébat, échevin*, Paris, Jacob Chevalier, 1652 ou *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans à son arrivée, en présence de messieurs les ducs de Beaufort, de Rohan et autres seigneurs, et leur très humble remerciement envoyé à son Altesse Royale*, Paris, Claude Le Roy, 1652.

<sup>130</sup> *Le Courrier François*, périodique frondeur pendant le blocus de Paris ; *Le Courrier bourdelois*, périodique frondeur paru à Paris de 1649 à 1652 ; *Les Courriers de la Fronde en vers burlesques*, publiés par Célestin Moreau, 1852, 2 vol.

<sup>131</sup> Olivier Ferret, « Pamphlet et information politique », art. cit., p. 154.

<sup>132</sup> Madame de Chevreuse, par exemple, en fait l'objet en 1652 dans un pamphlet de Dubosc-Montandré intitulé *La vérité continuant de prononcer ses oracles sans flatterie*, s. l., 1652, p. 17-22. Voir Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 300-312 et p. 323-344.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 313-322.

<sup>134</sup> *Apologie pour messieurs les princes, envoyée par madame de Longueville à messieurs du parlement de Paris*, op. cit.

## *b. Chronologie*

L'année 1648 voit la parution de quelques libelles seulement. Ils sont essentiellement destinés à valoriser la position du parlement, engagé dans un véritable bras de fer avec le gouvernement. Aucun d'eux ne concerne les femmes<sup>135</sup>.

L'année 1649, en revanche, est marquée par une première flambée de libelles dont Mazarin est la cible favorite. Il est vrai que les femmes ne sont pas très concernées par ces pièces de circonstance, qui évoquent tantôt les mérites des « généraux de la Fronde » et leurs succès militaires, tantôt pourfendent les partisans jugés responsables de la perte de l'État. On ne les trouve pas davantage dans les pièces « soutenues et raisonnées » destinées à faire l'apologie de la Fronde et de la résistance à l'oppression mazariniste<sup>136</sup>. Après les traités de Rueil et de Saint-Germain, la production se poursuit à un rythme soutenu jusqu'au retour du roi à Paris au mois d'août mais, à partir de l'automne, on ne trouve plus guère que des pièces relatives aux affaires de Bordeaux et de Provence dans lesquelles les femmes que nous étudions ne tiennent aucun rôle. Ainsi, les mazarinades concernant les femmes parues en 1649 représentent un peu moins de 15 % du total (soit vingt et une sur cent quarante et une). Il s'agit pour la plupart de célébrer les mérites des plus populaires d'entre elles, comme la duchesse de Chevreuse ou la Grande Mademoiselle, ainsi que leur responsabilité supposée dans la conclusion de la paix<sup>137</sup>.

De l'automne 1649 jusqu'en janvier 1650, paraissent surtout des libelles gouvernementaux, destinés à faire retomber sur Condé toute l'impopularité du blocus. Mais, après l'arrestation des princes, on assiste à une véritable explosion de libelles frondeurs dont beaucoup concernent les femmes. Environ 35 % de notre corpus (soit quarante-neuf pamphlets sur cent quarante et un) sont composés de pièces datées de 1650. Il est vrai que, parmi les Frondeuses, beaucoup appartiennent au parti des Princes ou entretiennent avec lui des liens étroits. Or, c'est à partir d'avril-mai 1650 que les partisans de Condé lancent leur première campagne de presse afin de justifier l'attitude passée du prisonnier. Les pamphlets parus alors sont le fruit du travail de l'équipe constituée par Lénét à Chantilly puis à Bordeaux et par madame de Longueville à Stenay. Celle-ci, après sa fuite de Normandie et son arrivée

---

<sup>135</sup> L'annexe IV contient un tableau et un graphique représentant l'évolution de la production de mazarinades par année pour chaque Frondeuse.

<sup>136</sup> Il s'agit des œuvres de fond, à forte charge théorique. Ce qualificatif, emprunté à Gabriel Naudé, est celui que retient Hubert Carrier dans ses ouvrages et articles.

<sup>137</sup> Comme dans *L'Amazone française au secours de Paris ou l'approche des troupes de Mme de Chevreuse*, Paris, Jean Hénault, 1649 ou *L'Illustre Conquérante ou la généreuse constance de madame de Chevreuse*, op. cit. ; *Très humbles remerciements des bourgeois de Paris à Mademoiselle, pour nous avoir procuré la paix*, Paris, Antoine Quenet, 1649.

en Hollande, s'investit personnellement dans la rédaction et la publication de diverses pièces destinées à défendre les princes prisonniers. Ce sont la *Lettre au Roi*, imprimée à Rotterdam et publiée le 12 mars 1650, l'*Article principal du traité que madame de Longueville et monsieur de Turenne ont fait avec Sa Majesté catholique*, puis les *Motifs du traité de madame de Longueville et de monsieur de Turenne avec le roi catholique*, le *Manifeste de madame la duchesse de Longueville* et enfin l'*Apologie pour messieurs les princes*<sup>138</sup>. Hubert Carrier estime que c'est grâce à cette habile campagne de presse que les partisans des princes parviennent à retourner l'opinion en faveur des prisonniers et que ce changement contribue à expliquer leur libération en février 1651, c'est dire l'importance de ces textes<sup>139</sup>! Il est compliqué de savoir si les femmes du parti des Princes en furent réellement les auteurs ou si elles les firent écrire par des lettrés de leur entourage, car nous ne disposons d'aucune preuve tangible dans un sens ou dans un autre. On peut néanmoins supposer que les plus cultivées d'entre elles participèrent à l'écriture. Dans le cas de l'*Apologie pour messieurs les princes* publiée sous le nom de madame de Longueville, Hubert Carrier estime que la duchesse fournit elle-même les matériaux de cette longue diatribe de quatre-vingt-sept pages et que Sarrasin se contente de les mettre en forme<sup>140</sup>. À propos du *Manifeste*, Madame de Motteville, pourtant favorable au parti de la cour, déclare dans ses *Mémoires* : « Quand elle y fut [à Stenay], elle écrivit au roi une lettre en forme de manifeste, qui fut estimée. Elle était pleine d'artificieuses plaintes ; et sans doute qu'elle l'avait composée elle-même, ayant toujours écrit aussi bien que personne du monde<sup>141</sup>. »

Tout au long de l'été et de l'automne 1650, les mazarinades roulent aussi sur les événements de Guyenne, auxquels la princesse de Condé prend une part décisive. On recense jusqu'à vingt-cinq textes soit près de 18 % du total évoquant son activité à Bordeaux. Au mois de novembre, les mazarinades s'intéressent surtout à la translation des princes au Havre et à la requête présentée par l'épouse de Condé devant le parlement en vue d'obtenir sa libération. Le décès de la princesse douairière sa belle-mère, survenu le 2 décembre 1650, est

---

<sup>138</sup> *Lettre de madame de la duchesse de Longueville au roi*, Rotterdam, 1650 ; *Article principal du traité que madame de Longueville et monsieur de Turenne ont fait avec Sa Majesté catholique*, s. l., 1650 ; *Motifs du traité de madame de Longueville et de monsieur de Turenne avec le roi catholique, revus et corrigés. Juxte la copie imprimée à la Haye*, 1650 ; *Manifeste de madame la duchesse de Longueville*, Bruxelles, Jean Rosch, 1650 ; *Apologie pour messieurs les princes, envoyée par madame de Longueville à messieurs du parlement de Paris*, op. cit.

<sup>139</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 286.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>141</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 337. Nous soulignons.

l'occasion de publier quantité de libelles destinés à apitoyer la population sur le sort de cette mère misérable, morte de chagrin pense-t-on.

En février 1651, la libération des princes et la fuite du cardinal sont saluées par un nouveau déluge de libelles alors que paraissent d'autres pamphlets sur des problèmes de fond, notamment celui du partage de l'autorité royale. Les accords successifs conclus entre les partis, et parfois bafoués par eux, font l'objet de nombreuses mazarinades en 1651, surtout après la rupture de l'alliance entre vieille Fronde et parti des Princes au mois d'avril. Les différends qui renaissent entre les deux obédiences frondeuses sont l'occasion d'une première guerre des plumes, qui dure jusqu'au retrait de Condé à Saint-Maur en juillet. 1651 est une année relativement peu féconde en mazarinades concernant les femmes, puisqu'elle voit paraître moins de 14 % (vingt sur cent quarante et une) de celles que nous étudions. Plus de la moitié d'entre elles concerne la duchesse de Longueville : elles évoquent l'action que continue de mener la sœur de Condé pour la libération des princes jusqu'au succès final de l'entreprise<sup>142</sup>.

De décembre 1651 à janvier 1652, Mazarin, qui espère profiter de ces divisions pour rentrer en France, lance sa première véritable campagne de presse. Il faut reconnaître que le cardinal a acquis un retard considérable dans le domaine de la propagande. Comme le souligne Hubert Carrier, c'est seulement pendant son exil à Brühl qu'il prend conscience du poids déterminant de cette arme idéologique. Il se décide alors à suivre les conseils de Gabriel Naudé, qui lui propose de mettre sur pied sa propre équipe de presse<sup>143</sup>. Mais, après le retrait de Condé en Guyenne et dans le contexte de guerre ouverte qui s'impose par la suite, ce sont les relations militaires provenant du Sud-Ouest qui alimentent surtout la production pamphlétaire, ainsi que la polémique sur le pouvoir juridictionnel et la puissance politique du parlement.

Le retour de Condé à Paris au début de l'été 1652 met de nouveau aux prises les deux partis frondeurs déclenchant ainsi l'ouverture d'une seconde guerre des plumes, destinée à déterminer qui sera le maître du pavé dans une capitale en état d'insurrection. Comme tous les

---

<sup>142</sup> Voir par exemple *Harangue faite à madame la duchesse de Longueville sur la liberté des princes de Condé, de Conty et duc de Longueville, princes du sang de France prononcée par le sieur de Sommerance, lieutenant général civil et criminel de Stenay, et député des trois états de la province d'Argonne*, Paris, N. Bessin, 1651 ; *Les Très humbles remontrances faite [sic] au roi et à la reine par madame et mademoiselle de Longueville, pour la liberté de messieurs les Princes*, Paris, 1651 ou encore *Burlesque sur la fuite de Mazarin et la rencontre de madame la duchesse de Longueville, retournant de Stenay à Paris*, s. l., 1651.

<sup>143</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 146-171.

autres chefs de la vieille Fronde, Mme de Chevreuse fait alors l'objet de violentes attaques<sup>144</sup>. Plus de 28 % des pamphlets de notre corpus (soit quarante sur cent quarante et un) paraissent dans ce contexte et près de la moitié concerne les actions d'éclat de la Grande Mademoiselle à Orléans et au faubourg Saint-Antoine<sup>145</sup>. Cependant, les excès du parti des Princes contribuent aussi à alimenter la lassitude des Parisiens qui souhaitent plus que jamais le retour à l'ordre et celui du roi dans leur cité. L'équipe de presse mazarine joue de ce sentiment pour souligner la responsabilité du prince dans les désordres qui affectent Paris et ses environs. En octobre, la propagande frondeuse diminue de façon significative alors que celle du gouvernement commence à préparer les esprits au retour du roi.

En 1653, la production pamphlétaire est très faible. Ne paraissent plus alors que de rares libelles sur l'emprisonnement du cardinal de Retz et la poursuite de la guerre en Guyenne. Aucun ne concerne l'activité politique des femmes de l'aristocratie, pas même la lutte désespérée que continue de mener la duchesse de Longueville en Guyenne.

### *c. Les Mazarinades : une source pour l'historien ?*

De la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup>, ces pamphlets ont été dénigrés par les historiens qui n'y trouvaient pas la vérité dont ils étaient en quête et les jugeaient choquants du point de vue de la morale.

Ce sont les bibliophiles érudits du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont rendu possible l'exploitation des mazarinades en accomplissant des recensements de plus en plus complets. Célestin Moreau, en particulier, dresse un catalogue quasi exhaustif de ces textes. Il associe à chaque pièce une notice critique qui en présente les caractéristiques essentielles – nombre de pages, lieu et date de parution, éditeur, auteur présumé – et permet d'en évaluer la rareté. La plupart du temps, Moreau fait un bref résumé du texte et ajoute quelques commentaires sur la qualité littéraire qu'il lui attribue. Mais ces jugements sont généralement biaisés par les préjugés moraux du bibliophile, qui ne goûte guère les propos ultra contestataires et le style ordurier de certains pamphlets. D'ailleurs, si la *Bibliographie* ouvre la voie à une redécouverte des mazarinades,

---

<sup>144</sup> Voir, par exemple, *Avis donné aux Parisiens avant leur entière désolation. Jouxte l'affiche du 5 juin 1652*, Paris, s. d. ou *Dernier avis donné aux Parisiens dans la crise des maux de l'État*, Paris, 1652.

<sup>145</sup> Voir, entre autres, *Le Manifeste de Mademoiselle présenté à S.A.R.*, Paris, Jacques Bellay, 1652, *La Harangue faite à Mademoiselle, à son arrivée en la maison de ville d'Orléans*, op. cit. ou *Le bouquet de paille dédié à Mademoiselle*, Paris, Jean Brunet, 1652.

elle n'annonce en rien une réhabilitation. Moreau lui-même demeure très sévère à l'égard des pamphlets de la Fronde<sup>146</sup>.

La mauvaise réputation des mazarinades a la vie dure : au début du XX<sup>e</sup> siècle encore, Louis André et Émile Bourgeois, dans leurs *Sources de l'Histoire de France*, s'appuient sur ce jugement hostile pour formuler le leur, qui ne concerne pas seulement les mazarinades mais la Fronde toute entière. En même temps qu'un révélateur, l'ouvrage de Moreau a donc été un répulsif<sup>147</sup>.

Pourtant, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres érudits reconnaissent que les mazarinades peuvent être d'une grande utilité. Le travail de recensement de Moreau est complété par ceux de Peter van der Haeghen et d'Étienne Labadie<sup>148</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Armand d'Artois compile la bibliographie et les deux suppléments de Moreau ainsi que ceux de van der Haeghen et de Labadie pour produire un catalogue « exhaustif », conservé à la Bibliothèque Mazarine<sup>149</sup>.

Malgré cela, il faut attendre le milieu du siècle dernier pour que les mazarinades soient véritablement réhabilitées comme source pour l'historien. L'ouvrage pionnier est celui de Rolf Anger, paru en 1957, suivi, dix ans plus tard, par *Mazarin, La Fronde et la Presse* de Marie-Noële Grand-Mesnil<sup>150</sup>. Depuis les années 1980, ce travail de redécouverte s'est accéléré. Hubert Carrier et Christian Jouhaud ont montré quelle était la valeur des mazarinades du point de vue de l'histoire des mœurs et des mentalités. Toutefois, les deux historiens ne s'accordent pas parfaitement sur l'usage qu'il convient d'en faire.

Le premier en a proposé une exploitation relativement ouverte, centrée sur la notion d'opinion. C'est d'ailleurs le fil directeur du premier tome de sa thèse. Les mazarinades ont d'abord été, selon lui, un outil d'une redoutable efficacité dans « la conquête de l'opinion »<sup>151</sup>. Plus précisément, Hubert Carrier met en lumière l'existence d'un « courant à double sens » entre le pamphlet et l'événement : d'un côté la presse part de l'événement pour en rendre

---

<sup>146</sup> Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, Société de l'Histoire de France, Paris, J. Renouard, 1850-51, 3 vol., second « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du Bibliophile*, année 1862, p. 786-829 et troisième « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du Bibliophile*, année 1869, p. 61-81.

<sup>147</sup> Louis André et Émile Bourgeois, « Introduction », dans *Les sources de l'histoire de France*, troisième partie : *Le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. IV : *Journaux et pamphlets*, op. cit., p. 18-19. Voir Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, *Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 6.

<sup>148</sup> Peter van der Haeghen, « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », in *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV, 1859, p. 384-395 et Étienne Labadie, *Nouveau supplément à la bibliographie des Mazarinades* (extrait du *Bulletin du Bibliophile* de 1903-04), Paris, Henri Leclerc, 1904.

<sup>149</sup> Armand d'Artois, *Catalogue des Mazarinades*, conservé à la Bibliothèque Mazarine, Cote 35835, photocopie à usage des lecteurs.

<sup>150</sup> Rolf Anger, *Die Flugschriftenpublizistik zur Zeit der Pariser Fronde (1648-1652). Ein Beitrag zur Frühgeschichte der französischen Presse*, Münster, 1957, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle dactylographiée ; Marie-Noële Grand-Mesnil, *Mazarin, la Fronde et la Presse*, Paris, Armand-Colin, 1967.

<sup>151</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, *Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 23.

compte et informer le public ; de l'autre, elle devance l'événement, le prépare et le permet en façonnant l'opinion<sup>152</sup>. Plusieurs événements majeurs de la Fronde ne s'expliqueraient pas, selon lui, si l'on ne tenait compte du poids de l'opinion publique et de son remodelage par la propagande issue des pamphlets. La libération des princes en est un exemple<sup>153</sup>. Hubert Carrier insiste sur la conscience qu'ont les contemporains de l'importance de ces enjeux<sup>154</sup>. De là naît leur détermination à agir sur l'opinion publique, leur volonté d'employer toutes les ressources de la rhétorique pour la modeler et infléchir ainsi le cours de la guerre civile dans une direction favorable à leur parti.

Christian Jouhaud, au contraire, dénie aux mazarinades tout caractère représentatif en matière d'expression d'une opinion publique dont il conteste l'existence. Il y a bien, selon lui, des lieux d'opinion, mais ils sont morcelés, fractionnés dans l'espace réel et symbolique de la cité<sup>155</sup>. Les mazarinades ne sont ni des témoignages sur les idées politiques d'un auteur ou d'une époque ni le reflet d'une opinion publique et ne sauraient servir à écrire une histoire des idées<sup>156</sup>. D'ailleurs, quelles seraient ces idées ? Dans la préface qu'il consacre au livre de Christian Jouhaud, Denis Richet montre que le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle correspond à un « *vacuum* politique » où aucune cause essentielle ne mobilise fortement les sujets du roi<sup>157</sup>.

Cependant Christian Jouhaud introduit une distinction entre deux types de textes. Il y a, d'une part, ceux qui amplifient par l'imprimé des actions de parole ou d'écriture ayant une existence autonome, ce sont les « scansions de l'action ». Au sein de notre corpus, les multiples déclarations royales promulguées contre ou en faveur de la duchesse de Longueville se rattachent très clairement à cette catégorie. Il y a, d'autre part, les échos et les commentaires produits à propos de tel ou tel événement, qui relèvent d'une véritable littérature d'action dans la mesure où ils peuvent « travailler » l'événement et en faire ainsi une occasion de renforcer la position d'un personnage ou d'un parti<sup>158</sup>. Dans certaines mazarinades, il ne s'agit pas seulement de refléter tel ou tel rapport de force, mais de le créer, à la convenance du pamphlétaire ou de son commanditaire<sup>159</sup>. Dans ces conditions, les mazarinades sont à considérer comme des éléments de mise en scène des partis et de leur

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 272. Cette théorie a aussi fait l'objet d'un article du même auteur : « Le pamphlet et l'événement pendant la Fronde : un courant à double sens », *art. cit.*, p. 263-276.

<sup>153</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 477.

<sup>155</sup> Christian Jouhaud, « Retour aux mazarinades : "opinion publique", action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », *art. cit.*, p. 298.

<sup>156</sup> Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 29-32.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 98.

action politique, de véritables « textes d'action ». Les uns et les autres finissent par se livrer à travers elles une guerre de papier, une guerre-spectacle qui entre en représentation par l'écrit, parce qu'elle trouve dans le verbe un instrument plus adapté et plus puissant que dans le geste. Les mazarinades apparaissent comme des outils de manipulation, elles ne cherchent pas à convaincre le lecteur, conçu comme une cible à atteindre, mais à lui faire croire quelque chose ou à le faire agir<sup>160</sup>.

Christian Jouhaud insiste également sur l'existence de réseaux ou constellations de textes, qui se propagent à la faveur d'un engrenage polémique. D'attaque en réponses successives, le mouvement s'accélère et dégénère parfois de façon violente<sup>161</sup>.

De ce bref parcours historiographique, il résulte que les mazarinades peuvent faire l'objet de lectures plurielles, en fonction de l'objet de la recherche. Dans le cadre de cette étude, nous envisageons plusieurs degrés d'approfondissement.

D'abord les mazarinades seront étudiées en tant que témoignages sur les acteurs et les événements de la Fronde car elles peuvent apporter, ponctuellement, des renseignements factuels précis<sup>162</sup>. On y trouvera aussi l'esprit du temps, et notamment la trace de cette éthique nobiliaire, de cet idéal héroïque qui anime l'aristocratie et dont la plupart des Frondeuses sont très imprégnées. Un certain nombre des mazarinades issues des courants héroïque et romanesque, par exemple, peuvent apparaître comme un écho, quoique lointain et déformé, de l'image que les femmes de l'aristocratie se font d'elles-mêmes.

Pour Hubert Carrier, les pamphlets sont un miroir de l'opinion susceptible d'agir sur les esprits<sup>163</sup>. C'est donc aussi à ce titre qu'il faut interroger les mazarinades. Quel fut le retentissement dans l'opinion du rôle politique joué par les femmes dans la Fronde ? Quelles images surgissent sous la plume de ceux qui souhaitent valoriser ou déprécier les Frondeuses ? Que nous disent ces images, non seulement sur les femmes, mais surtout sur les cadres mentaux de ceux qui les ont produites et de ceux à qui elles sont destinées ?

Dans une recherche sur le débat politique en France au temps de la Fronde, Hubert Carrier récuse l'idée que cette crise ait été stérile en matière de théorie politique et utilise les mazarinades pour proposer une investigation sur les fondements théoriques du débat politique

---

<sup>160</sup> Christian Jouhaud, « Les libelles en France dans le premier XVII<sup>e</sup> siècle : lecteurs, auteurs, commanditaires, historiens », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1997, n° 49, p. 204 ; Christian Jouhaud, « Les mazarinades : propagande et action », *art. cit.*, p. 110.

<sup>161</sup> Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, *op. cit.*, p. 213.

<sup>162</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, *Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, *op. cit.*, « La valeur documentaire des mazarinades », p. 207-217.

<sup>163</sup> Hubert Carrier, « Parole, écriture et action au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : les Mazarinades », *L'Information littéraire*, 40<sup>e</sup> année, n°1, janv-fév 1988, p. 13.

pendant la Fronde<sup>164</sup>. Il faut donc faire retour sur les pièces les plus strictement politiques, comme les manifestes et les lettres au roi publiées sous le nom de femmes, pour tenter d'accéder à leurs idées et définir les contours de leur posture comme princesses engagées. Ainsi que le préconise Christian Jouhaud, nous aurons alors à cœur d'examiner la puissance polémique des textes les plus partisans, d'en étudier soigneusement le vocabulaire et le style, d'évaluer la force persuasive de ces armes de papier en rapport avec l'identité féminine de celles qui les écrivent ou les inspirent.

#### *d. Les Mazarinades relatives aux femmes*

Les mazarinades qui composent notre corpus proviennent principalement de deux dépôts. Le premier d'entre eux est la Bibliothèque Mazarine. Gabriel Naudé, bibliothécaire du cardinal Mazarin, en a constitué le premier fonds. Il a été depuis régulièrement enrichi par des achats de pièces manquantes pour atteindre aujourd'hui un total de vingt-cinq mille pièces, si bien qu'il ne lui manque que trois ou quatre cents textes sur les cinq mille et quelques que produisit la Fronde. La collection se présente sous la forme d'une série de mazarinades isolées, chacune dans une reliure du XIX<sup>e</sup> siècle, classées dans l'ordre alphabétique de la *Bibliographie* de Moreau. Mais la Bibliothèque Mazarine dispose aussi d'un grand nombre de recueils factices<sup>165</sup>. Trente-quatre des pièces qui composent notre corpus proviennent de cette bibliothèque, soit plus de 25 % du total.

Nous avons aussi exploité le fonds très important des archives départementales de la Gironde, qui conservent la quasi-totalité des pièces en rapport avec les événements de Bordeaux. Cette collection comprend les mazarinades rassemblées au cours du XVII<sup>e</sup> siècle par quelques hommes de Robe tel le greffier du parlement Pontacq ou le magistrat Montaubricq, ainsi que celle que lui a adjointes Étienne Labadie au XIX<sup>e</sup> siècle. On dénombre au total quatre cent cinquante-huit pièces rassemblées sous les côtes 4J 127 à 131 et 4J 133 à 134<sup>166</sup>. Quarante-quatre des pamphlets que nous étudions en sont issus, soit un tiers du total.

---

<sup>164</sup> Hubert Carrier, *Le labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Champion, 2004, p. 12.

<sup>165</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), Les Mazarinades*, t. I : *La conquête de l'opinion*, op. cit., p. 34-35.

<sup>166</sup> Raymond Darricau, « Les collections bordelaises de mazarinades », *Actes du Congrès du centenaire de la société des bibliophiles de Guyenne*, Bordeaux, 14-16 octobre 1966, Bordeaux, Taffard, 1968, p. 207.

Cette forte proportion s'explique surtout par le nombre très important des mazarinades qui concernent la princesse de Condé et les affaires de Bordeaux.

Le reste de nos références renvoie aux bibliothèques municipales de Toulouse et Bordeaux et aux grands dépôts parisiens : bibliothèque de la Sorbonne, bibliothèque du musée Condé à Chantilly, B.n.F. Richelieu et archives du ministère des affaires étrangères.

Si ces cent quarante et une mazarinades constituent une voie d'accès majeure au versant féminin de la Fronde, qui y est largement représenté, il ne s'agit cependant pas d'un accès direct. Il est au contraire médiatisé par des images qui parlent autant de ceux qui produisent les pamphlets et de ceux à qui ils sont destinés que de l'objet de leur discours, c'est-à-dire les femmes elles-mêmes. Il ne s'agit donc pas d'établir grâce aux mazarinades la réalité des comportements adoptés par les femmes de l'aristocratie pendant la Fronde, de leurs motivations et de leurs enjeux, mais bien de chercher à comprendre dans quel sens les contemporains ont souhaité orienter la façon dont ces femmes seraient perçues et ce que cela signifie du point de vue des mentalités.

Dans cette perspective, il faut ici établir une distinction entre deux types de textes en fonction de la posture énonciative du locuteur. La plupart des mazarinades évoquent les Frondeuses à la troisième personne et portent donc sur elles un regard extérieur, qui peut de ce fait prétendre à une certaine objectivité et créer la fiction d'une vérité cachée qui accède à l'espace public. Mais dans dix-huit textes de notre corpus, soit près de 13 % du total, les femmes parlent à la première personne, qu'elles en soient effectivement les auteurs, qu'elles les aient inspirés ou qu'il s'agisse de retranscriptions de discours prononcés par elles. Cette deuxième catégorie de textes apporte des renseignements précieux sur la façon dont les femmes se perçoivent elles-mêmes et veulent être perçues.

La littérature pamphlétaire, tout comme les Mémoires et les journaux, sera donc examinée comme une source privilégiée de l'histoire des représentations suscitées par l'activité politique des femmes de l'aristocratie.

#### **IV. Littérature et iconographie**

Ce dernier groupe de sources rassemble les documents qui entretiennent le lien le moins direct avec l'activité politique des femmes pendant la Fronde. Pourtant, certaines des images

textuelles et visuelles qu'il contient sont susceptibles d'influencer fortement les Frondeuses, tandis que d'autres ont pour ambition de rendre compte de leurs actions. Il ne s'agit pas de prendre ces représentations, souvent idéalisées, pour des relations fidèles. Mais elles sont une source de renseignements précieuse pour comprendre l'esprit dans lequel agissent les Frondeuses, les valeurs qui déterminent leur implication dans la vie politique, les enjeux de leurs interventions mais aussi la façon dont elles souhaitent être représentées lorsqu'elles sont elles-mêmes les commanditaires de tel ou tel portrait.

## **1. La littérature**

Les Frondeuses sont des lectrices et la Fronde au féminin est fortement imprégnée de réminiscences littéraires, qu'il s'agisse de contester l'ordre politique masculin défini par les théoriciens du pouvoir, de mettre en œuvre la conception mixte de l'action politique et militaire présentée dans les nombreux ouvrages de défense des femmes parus avant et pendant la Fronde, ou d'imiter la conduite héroïque d'un personnage de roman ou de théâtre.

### *a. Les traités*

L'action politique des femmes pendant la Fronde va à l'encontre d'une tradition très anciennement établie qui leur interdit de se mêler des affaires publiques. Il faut remonter aux sources de cette tradition et en examiner les dernières évolutions car à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>, des théoriciens politiques comme Jean Bodin et Cardin Le Bret redéfinissent très explicitement le pouvoir politique et domestique comme un lieu exclusivement masculin.

Cependant la littérature théorique n'est pas seulement un obstacle pour les Frondeuses. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, la « Querelle des Femmes » oppose aux détracteurs du sexe faible des « champions des dames », qui démontrent de façon plus ou moins habile les compétences de ces dernières dans tous les domaines de la vie politique et sociale. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, cette Querelle des Femmes reprend de la vigueur. Elle s'exprime surtout dans les essais à caractère scientifique et sociologique qui se multiplient à cette époque. Mais c'est à partir des

années 1630 seulement que les théories féministes entrent dans l'âge d'or. Elles se répandent alors dans l'aristocratie par le biais d'une figure emblématique, celle de la « femme forte ».

Pieuse et courageuse mais aussi douée de raison, elle synthétise toutes les qualités qui lui ont été attribuées au fil du temps dans les éloges savants. Elle tient à la fois de la sainte et de l'amazone, elle est tout ensemble la belle Vénus et la sage Athéna, forte et héroïque sans cesser d'être fragile et belle<sup>167</sup>. Nul doute que ces panégyriques dédiés aux grandes dames du temps ne développent chez leurs dédicataires et lectrices la conscience d'être des héritières et le devoir de poursuivre dans la voie de l'émancipation<sup>168</sup>. Il faut donc étudier soigneusement cette littérature, car elle a contribué à façonner l'esprit des femmes de la Fronde et peut-être à leur donner conscience de la possibilité pour elles de jouer un rôle politique. Nicole Pellegrin souligne que ces ouvrages fournissent aux femmes « une mémoire historique vivante » qui met à leur portée un savoir différent, sur les femmes et pour les femmes, susceptible de les pousser aussi bien vers le rêve que vers l'action<sup>169</sup>. Cette littérature est pour les Frondeuses une véritable école, de même que l'Hôtel de Rambouillet, salon mondain qu'elles fréquentent assidûment avant le début des troubles et dont l'un des sujets de prédilection est précisément la réévaluation de la place des femmes dans la famille et, plus largement, dans la société.

### *b. La littérature de fiction*

Michel Pernot, Yves-Marie Bercé, Jean-Marie Constant et d'autres ont montré à quel point la littérature envahit le réel pendant la Fronde, jusqu'à gommer parfois la frontière entre ces deux univers dans l'esprit des aristocrates<sup>170</sup>. De fait, toute la génération de la Fronde, hommes et femmes, est fortement imprégnée des valeurs véhiculées par le roman, alors très en vogue, et par le théâtre de Corneille. L'héroïsme n'est pas pour eux un idéal lointain et inaccessible mais une ambition de tous les instants. Joan Dejean montre, par exemple, que la parution des volumes d'*Artamène ou le Grand Cyrus* est parallèle à l'évolution de la Fronde et qu'il est facile d'identifier les héros, Cyrus et Mandane, au grand Condé et à sa sœur Mme

---

<sup>167</sup> Noémie Hepp, compte rendu de Ian Mac Lean, *Woman Triumphant, Feminism in French Literature, 1610-1652*, Clarendon Press, Oxford University Press, 1977, dans *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 144, juillet-septembre 1984, p. 309.

<sup>168</sup> Jean Garapon, *Le monde littéraire et moral de la Grande Mademoiselle : culture princière et connaissance de soi*, mémoire d'habilitation, Université de Paris-IV, 1994, p. 108.

<sup>169</sup> Nicole Pellegrin, « L'androgynisme au XVI<sup>e</sup> siècle : pour une relecture des savoirs », in Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>170</sup> Yves-Marie Bercé, « Les princes de Condé, héros de roman. La princesse amazone et le prince déguisé », in *La Fronde en questions*, *op. cit.*, p. 131-141. Voir aussi Jean-Marie Constant, « La noblesse et la Fronde », *l'Histoire*, n° 115, oct. 1988, p. 34.

de Longueville<sup>171</sup>. De même Jean Garapon insiste sur l'influence exercée par le modèle du héros cornélien sur la psychologie de la Grande Mademoiselle, fervente admiratrice du dramaturge<sup>172</sup>.

Moins confrontées aux réalités de la guerre et du jeu politique, les femmes sont plus que les hommes victimes de cet amalgame. À la différence de leurs frères et de leurs maris, qui ont souvent participé aux combats et aux décisions de la guerre contre les Espagnols, leur éducation politique se fait presque uniquement dans les salons, à la lecture de récits épiques. Il faut donc examiner de près le contenu de ces romans et de ces pièces de théâtre qui ont tant contribué à façonner leur imaginaire de la guerre et du politique, tout en veillant à ne pas tomber dans un déterminisme qui occulterait la capacité de ces femmes à s'émanciper de ces modèles de papier ou, du moins, à adapter ces modèles à la réalité des combats qu'elles ont à mener pendant la Fronde.

## 2. L'iconographie

L'étude de l'iconographie offre de précieux renseignements à deux niveaux. D'une part, les gravures et les tableaux auxquels les Frondeuses ont accès dans les palais qu'elles fréquentent ou dans les ouvrages qu'elles lisent sont susceptibles d'influencer leur conception des compétences, du champ et des modalités d'action des femmes sur le terrain politique et militaire. D'autre part, ces représentations figurées sont un véhicule privilégié pour diffuser largement leurs exploits et les transfigurer en publiant une vision idéalisée et flatteuse.

Dans la première catégorie figurent en particulier les gravures illustrant les ouvrages de défense des femmes ou les romans héroïques dans lesquels les personnages féminins sont souvent présentés de façon très élogieuse. Sur ces représentations, Thomyris, Judith, Zénobie ou encore Jeanne d'Arc apparaissent en guerrières valeureuses, souvent vêtues à la mode du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui ne peut que renforcer chez les Frondeuses le sentiment de proximité avec elles. Les femmes héroïques de l'histoire et de la mythologie figurent aussi sur les peintures destinées à décorer les appartements de diverses personnalités féminines. La Grande Mademoiselle peut admirer quotidiennement la série de tableaux commandée à Rubens par sa

---

<sup>171</sup> Joan Dejean, « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », in Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 158-159.

<sup>172</sup> Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste, une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989, p. 127-159.

grand-mère Marie de Médicis afin d'illustrer les mérites de sa régence au palais du Luxembourg, puisque le père de la jeune princesse, Gaston d'Orléans, y a établi sa résidence. Lorsque, au début de la régence, Anne d'Autriche investit le palais Cardinal, alors rebaptisé palais Royal, elle commande à Simon Vouet une décoration sur le même thème. Les dessus de portes ovales exécutés vers 1645 dans la chambre de l'alcôve sont ornés de portraits de femmes illustres<sup>173</sup>. Mais les reines ne sont pas les seules concernées. À l'Arsenal, la maréchale de la Meilleraye a choisi le même thème et commande à Charles Poerson les portraits de douze héroïnes susceptibles de rappeler à ses visiteurs les mérites des dames.

Parmi les images qui ont pu inspirer les Frondeuses figurent aussi des portraits plus ou moins héroïsés de femmes contemporaines des règnes de Louis XIII et Louis XIV. Ainsi, entre la fin des années 1620 et le début des années 1640, Claude Deruet exécute une splendide peinture représentant Mme de Saint-Balmont chevauchant en costume d'homme et un portrait en pied de la duchesse de Chevreuse figurée en Diane auprès d'un grand cerf.

À la deuxième catégorie appartiennent les représentations des Frondeuses elles-mêmes. Les recueils N2, Ne 63, tomes 104, 107, 189 et 194 et Ne 101, conservés au département des estampes et de la photographie de la B.n.F., contiennent de nombreux portraits gravés en buste ou, plus rarement, en pied, le plus souvent réalisés par Isaac Montcornet. Souvent très réalistes, ils permettent d'associer un visage à presque chacune des Frondeuses. Ces portraits sont juxtaposés à un cartouche comprenant le blason de la famille ainsi que le nom, la qualité et les titres du personnage représenté. Ces images ont un réel intérêt documentaire, mais elles sont relativement neutres.

Il en va tout autrement des gravures exécutées pour valoriser les mérites militaires des Frondeuses, comme le portrait de la duchesse de Longueville en Pallas exécuté par Poilly ou la scène de guerre, d'auteur anonyme, qui figure Mademoiselle en Minerve repoussant violemment le cardinal Mazarin devant la ville d'Orléans en état de siège. Ce sont des images de propagande diffusées par les partis frondeurs pour valoriser les exploits de leurs championnes. Dans cette même catégorie figure le portrait de Mademoiselle tenant le portrait de son père exécuté par Antoine Bourguignon en 1676. Bien que le tableau ait été peint longtemps après la fin de la Fronde, sa mise en scène témoigne clairement d'une volonté de

---

<sup>173</sup> Patrick Michel, « Le cadre de vie d'une reine de France au XVII<sup>e</sup> siècle : Anne d'Autriche dans ses meubles », in Chantal Grell, *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 265-293 ; Catherine Pascal, « Représenter la régence ? Image(s) de reine(s) dans les *Éloges de douze dames illustres grecques, romaines et françaises dépeintes dans l'alcôve de la reine* (1646) », in Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 89-102.

célébrer les mérites de la princesse en réactivant son passé frondeur. De même, lorsque la duchesse de Châtillon est portraiturée la main posée sur un lion personnifiant Condé, c'est bien son rôle de médiatrice et de pacificatrice auprès du prince que la peinture entend discrètement mais clairement célébrer.

L'ensemble de cette documentation, littéraire et iconographique, n'est donc pas simplement destiné à illustrer la réalité de la guerre civile au féminin, accessible grâce aux autres types de documents. Elle est à la fois l'une de ses sources d'inspiration essentielles et l'une de ses manifestations principales.

\* \* \*

Pour accéder au versant féminin de la Fronde, il ne faut donc négliger aucun des gisements de sources disponibles pour la période 1643-1661. L'ensemble documentaire formé par la juxtaposition des sources manuscrites, des documents imprimés du temps de la Fronde et des écrits publiés ultérieurement est particulièrement abondant et varié mais aucun des éléments qui le composent ne passe sous silence l'étonnante mixité qui caractérise la guerre civile. Au sein de cet ensemble, il convient néanmoins de distinguer quelques viviers d'informations privilégiés.

La correspondance est d'un intérêt capital, en particulier celle des femmes, car elle n'est pas seulement un commentaire de leur activité politique mais sa manifestation même dans le cas des négociatrices, dont la compétence relève essentiellement du discours. Pour cette raison, les lettres des Frondeuses et celles de leurs interlocuteurs masculins constituent le cœur de notre corpus. Cependant, la documentation épistolaire ne doit pas occulter l'intérêt capital que conservent les récits de la guerre civile, souvent édités mais parfois demeurés manuscrits : car les acteurs et témoins du temps y font parfois preuve d'une ambition d'analyse dont les textes écrits *in medias res* sont dépourvus. Il est vrai que l'esprit de parti et la nostalgie tendent à déformer les perspectives, mais les progrès méthodologiques considérables accomplis ces dernières années dans l'examen des *Mémoires* permettent désormais d'en tirer un très grand profit dans le cadre d'une histoire des sensibilités et des mentalités. De même, l'analyse des mazarinades, lorsqu'elle est conduite avec la rigueur

méthodologique qui s'impose, est d'un grand intérêt pour nourrir une histoire des représentations alimentée aussi par les productions littéraire et iconographique.

Ces gisements de sources principaux sont bien connus et ont déjà été exploités par les historiens, parfois depuis plusieurs dizaines voire plusieurs centaines d'années. Cette étude ne prétend donc pas s'appuyer sur une documentation inédite. Son originalité consiste à rassembler sous un seul regard des documents aussi nombreux et variés pour les examiner à la lumière d'une problématique nouvelle, susceptible de faire apparaître des phénomènes politiques, sociaux et culturels jusqu'alors mal identifiés. Si l'implication des femmes de l'aristocratie dans la Fronde a été très tôt signalée, elle est toujours apparue comme un épiphénomène dont il suffisait de signaler les manifestations principales au détour de considérations jugées plus « sérieuses ». C'est pour mettre fin à cette ère du mépris que tout l'éventail de la documentation sur la Fronde est à nouveau convoqué ici.



L'ampleur, la diversité et la richesse de la documentation disponible sur les Frondeuses ainsi que celles de la bibliographie consacrée à cette question confirment qu'il n'aurait été ni possible ni souhaitable d'en rendre compte en quelques paragraphes dans l'introduction de cette étude. L'angle d'approche choisi, celui des représentations, rendait au contraire nécessaire d'examiner précisément les analyses formulées par plus de trois siècles et demi d'histoire de la Fronde. La variété et, dans certains cas, la violence des jugements tendent d'abord à prouver que les Frondeuses ont été et sont peut-être encore un sujet polémique. Des éloges quasi-lyriques de Victor Cousin et des violentes diatribes de Jules Michelet aux analyses dépassionnées mais renouvelées par les problématiques afférentes à la question du genre, l'intérêt des historiens pour le rôle politique des femmes de l'aristocratie au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle prouve que, malgré le silence assourdissant des *Annales*, il y a là un véritable problème historique. Les enjeux sociaux, culturels et politiques de la participation des femmes aux affaires entre 1643 et 1661 permettent de considérer les Frondeuses comme l'un de ces révélateurs historiques qui, indépendamment de leurs résultats à court terme, sont susceptibles d'éclairer d'un jour vif et inédit l'état d'une société et l'évolution politique d'un pays.

Chacun des moments historiographiques étudiés dans les pages qui précèdent révèle comment le rôle politique des Frondeuses a pu faire écho aux préoccupations des hommes et des femmes des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Tout au long des trois cent cinquante et quelques années qui séparent l'historien contemporain des événements de la Fronde, la connaissance historique a progressé, souvent en allant à l'encontre des représentations contenues dans les sources ou dans les ouvrages historiques antérieurs, en les rejetant ou, du moins, en cherchant à s'en abstraire. Cependant, depuis les années 1980, les historiens ont

changé de démarche : les images ne suscitent plus seulement leur méfiance, elles sont considérées comme des objets d'investigation en soi. C'est aussi en cherchant à en comprendre la fabrication et le fonctionnement que nous voudrions conduire notre étude.

En effet, rares sont les sources qui donnent des informations brutes et objectives. Récits, pamphlets, lettres et documents iconographiques sont tous les supports de représentations diverses. À l'inverse, les documents qui contiennent ces images ne doivent pas être seulement envisagés comme des commentaires. Dans la mesure où ils sont produits et rendus publics pendant les événements de la Fronde, ils contribuent aussi à en modifier le cours. Par les réactions qu'ils provoquent, ils sont à la fois action et commentaire de l'action, en particulier s'agissant de la correspondance des négociatrices de la Fronde, dont l'activité essentielle relève du discours. En ce sens, l'ensemble de la documentation peut nourrir simultanément une histoire des Frondeuses et une histoire des représentations dont elles firent l'objet. C'est de cette façon que nous voulons l'interroger car, au terme de cette première partie, l'une et l'autre nous paraissent plus étroitement liées que jamais.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **Le règne des femmes**



Envisager l'activité politique des femmes de l'aristocratie au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et tenter d'en comprendre les mécanismes nécessite d'abord de se pencher sur le contexte politique, social et culturel qui en a favorisé la manifestation. Dans chacun de ces trois domaines, en effet, les années 1640 semblent ouvrir un règne des femmes dont il faut établir les soubassements idéologiques, les manifestations concrètes, les lignes de force et les limites.

Dans le domaine politique, les décès successifs de Richelieu, en décembre 1642, et Louis XIII, en mai 1643, puis l'arrivée au pouvoir d'Anne d'Autriche comme régente pour le jeune Louis XIV sont considérés par les contemporains comme un rupture. Quels que soient le point de vue ou les convictions politiques de chacun, il est évident que cette régence féminine modifie fortement les rituels, les symboles, les discours mais aussi les pratiques du pouvoir. C'est pourquoi, dans le chapitre III, il faudra examiner dans quelle mesure ces mutations offrent un contexte favorable à la participation des femmes de l'aristocratie aux affaires politiques. La promotion d'Anne d'Autriche peut-elle entraîner celle des femmes de son cercle et leur donner davantage d'influence sur les décisions prises au sommet de l'État ? Comment et jusqu'à quel point la réactivation d'une idéologie de défense des femmes destinée à promouvoir la reine mère est-elle susceptible d'appuyer aussi la légitimité politique des femmes de haute lignée ? À l'inverse, les préventions des contemporains à l'égard de la reine peuvent-elles porter atteinte à la crédibilité des Frondeuses ?

Les témoignages du temps prouvent que la régence d'une femme est souvent perçue comme un facteur d'affaiblissement de l'autorité royale, justifiant en partie la contestation et contribuant ainsi à expliquer le déclenchement de la Fronde. Il faudra donc voir aussi comment la confusion et la subversion générales des normes sociales entraînées par ces

troubles, notamment celles qui déterminent la position subalterne des femmes dans l'édifice social, ont été susceptibles de favoriser le franchissement des barrières qui les tiennent habituellement à l'écart des affaires publiques.

En amont, cette évolution favorable est aussi préparée par un climat culturel plus anciennement établi dans les milieux mondains parisiens que fréquentent les familles des futures Frondeuses. Dès leur plus jeune âge, ces femmes lisent des textes qui célèbrent les mérites des dames, elles côtoient les lettrés qui professent ces idées et sont souvent les dédicataires de leurs œuvres. Dans le chapitre IV, nous aurons donc à cœur d'analyser de près ce discours de promotion des femmes, sa portée et ses limites ainsi que sa place dans l'univers culturel des futures Frondeuses pour établir dans quelle mesure il a pu être à l'origine d'une forme d'acculturation féministe susceptible de nourrir des revendications de participation au pouvoir dans la famille, au sein du lignage et dans les ramifications de son réseau, voire jusqu'au sommet de l'État.

## Chapitre III

### Une femme au sommet de l'État

« Ma bonne maman, pourquoi souffrez-vous que les femmes se mettent sur les autels avec le prêtre, qui du temps de saint Louis n'entraient pas dans le chœur ?

-Mon fils, cela était bon du temps de saint Louis, mais à présent tout va à la mode, les femmes sont-elles pas autant que les hommes et plus ? Voyez si je ne fais pas ce que je veux ! »

*L'Entretien familial du roi et de la reine régente.*

Il n'est pas anodin que les femmes de l'aristocratie investissent la scène politique à un moment où le pouvoir royal est incarné par une femme. En 1643, le fait que la régence soit dévolue à Anne d'Autriche est déjà une illustration du caractère théorique de la règle excluant les femmes de la conduite des affaires du royaume. De ce point de vue, le régime qui s'ouvre à la mort de Louis XIII peut être considéré comme une circonstance incitant les femmes de l'aristocratie à s'aventurer à leur tour sur un terrain que la réflexion politique en cours tend au contraire à leur interdire et favorisant leurs démarches en leur apportant la caution d'une autorité féminine légale.

Cependant, le pouvoir d'Anne d'Autriche connaît des limites, dont certaines sont précisément liées au fait qu'elle est une femme. Son autorité est fragile, limitée dans le temps et parfois mal acceptée. Les Frondeuses en pâtissent-elles pâti ou peuvent-elles, au contraire, s'appuyer sur les stratégies de légitimation et les modes d'action mis en œuvre par la régente pour répondre aux attaques misogynes ?

C'est pour être mieux à même d'en juger qu'il faut revenir sur les conditions dans lesquelles la reine mère est investie de la régence en 1643, l'exerce jusqu'en 1651, puis tient un rôle de premier plan au conseil jusqu'à la fin de la Fronde. Il s'agit de comprendre quel exemple de pouvoir féminin la reine peut incarner. Dans quelle mesure crée-t-elle un précédent à imiter ? Les limites de son autorité peuvent-elles porter atteinte à la crédibilité des Frondeuses ? Ou bien, paradoxalement, ce déficit d'autorité est-il de nature à favoriser leur

intervention dans le champ politique en ouvrant la voie à une subversion généralisée des normes sociales et des normes de genre en particulier<sup>1</sup>.

## I. Anne d'Autriche reine régente (1643)

Anne d'Autriche, contrairement aux Frondeuses, détient officiellement le pouvoir. À partir du 18 mai 1643, elle est la seule femme en France à bénéficier d'une telle position. Cette situation tout à fait exceptionnelle est liée aux circonstances de la mort de son époux.

Le roi Louis XIII s'éteint le 14 mai 1643 à deux heures trois quart de l'après-midi au château neuf de Saint-Germain<sup>2</sup>. Le principe dynastique selon lequel le roi de France « ne meurt jamais », clairement établi depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, explique que Louis XIV soit immédiatement investi de la dignité royale<sup>3</sup>. « *Mortuus aperit oculos viventis* » (« le mort ouvre les yeux du vivant ») selon l'adage médiéval. Mais le fils aîné de Louis XIII et d'Anne d'Autriche n'a alors que quatre ans et huit mois. La majorité royale ayant été fixée à treize ans révolus et un jour par l'ordonnance de Charles V en 1374, un gouvernement de régence est nécessaire<sup>4</sup>. Or, le choix de la mère du roi pour en assumer la responsabilité semble s'imposer en raison des précédents que constituent les régences de Catherine et Marie de Médicis<sup>5</sup>. Seules sont en débat la portée et les limites de l'autorité qui sera effectivement conférée à Anne d'Autriche.

---

<sup>1</sup> Louise Olga Fradenburg souligne les incidences de la royauté au féminin (“*queenship*”) sur la redéfinition des catégories de genre dans “*Rethinking queenship*”, introduction à *Women and Sovereignty*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1992, p. 1-13.

<sup>2</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1980, p. 246.

<sup>3</sup> C'est Michel de l'Hôpital qui formule le premier cette théorie de façon cohérente lors du premier lit de justice de majorité, tenu par Charles IX à Rouen en 1563. Voir Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, Paris, Aubier, 1991, p. 171.

<sup>4</sup> André Corvisier, *Les régences en France*, Paris, P.U.F., 2002, p. 112.

<sup>5</sup> Catherine de Médicis ne porta pas le titre de régente mais seulement celui de « gouvernante du royaume de France ». Cependant, elle a exercé une régence de fait pendant la minorité de Charles IX, de décembre 1560 à août 1563. Voir à ce sujet les analyses de Thierry Wanegffelen dans *Catherine de Médicis, le pouvoir au féminin*, Paris, Payot, 2005, p. 231-238. Voir aussi Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, Mass, Cambridge et Harvard University Press, Londres, 2004, p. 56, 57 et 96.

## 1. La proclamation de la régence et le lit de justice inaugural

Louis XIII a pris des dispositions avant sa mort. Le 20 avril 1643, sur les conseils de Mazarin, il fait rédiger une déclaration prévoyant que la reine sera entourée d'un conseil de six membres échappant à la nomination de cette dernière et inamovibles<sup>6</sup>. Doivent y siéger le duc d'Orléans, avec le titre de lieutenant général du royaume et le prince de Condé, tous deux membres de droit en raison de leur naissance, ainsi que les anciens collaborateurs de Richelieu : Bouthillier, Chavigny, Séguier et Mazarin<sup>7</sup>. Les décisions seront prises à la pluralité des voix et l'avis d'Anne d'Autriche ne sera donc pas prépondérant. C'est un désaveu pour la reine, vis-à-vis de laquelle Louis XIII affiche ouvertement sa méfiance<sup>8</sup>.

Le roi semble avoir prévu pour la régence de minorité qui s'annonce un dispositif caractérisant les régences d'absence<sup>9</sup>. Catherine de Médicis, en effet, avait bénéficié de la confiance de son défunt époux à plusieurs reprises et exercé de réelles responsabilités avant de gouverner la France. Marie de Médicis devait y accéder pendant l'expédition d'Henri IV vers le duché de Clèves-Juliers<sup>10</sup>. Anne d'Autriche, elle, ne peut s'appuyer sur de telles marques de confiance. Non seulement Louis XIII l'a, tout au long de son règne, tenue écartée du pouvoir, mais il l'a aussi, à plusieurs reprises, publiquement mortifiée et désavouée<sup>11</sup>.

Ainsi, au seuil de la tombe, alors qu'Anne d'Autriche tente de persuader son époux qu'elle n'a jamais souhaité sa mort pour épouser Gaston d'Orléans, comme d'aucuns le prétendent, le roi se contente de soupirer : « En l'état où je suis, je lui dois pardonner, mais je

---

<sup>6</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, Paris, Fayard, 1993, p. 247-250 et Anka Muhlstein, *Reines éphémères, mères perpétuelles*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 225-226.

<sup>7</sup> Le roi avait auparavant exclu son frère de toute responsabilité politique par une déclaration de 1642 mais il revient finalement sur sa décision.

<sup>8</sup> La déclaration royale du 20 avril justifie comme suit la restriction des pouvoirs concédés à Anne d'Autriche : « mais comme la charge est de si grand poids, sur laquelle repose le salut et la conservation entière du royaume et qu'il est impossible qu'elle [la reine mère] puisse avoir la connaissance parfaite et si nécessaire pour la résolution de si grandes et difficiles affaires, qui ne s'acquiert que par une longue expérience, nous avons jugé à propos d'établir un conseil près d'elle pour la régence », Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 846, f° 153-162 v°.

<sup>9</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 56.

<sup>10</sup> Thierry Wanegffelen, *Catherine de Médicis*, op. cit., p. 129-137 ; Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 275-276. Voir aussi Joël Cornette, *Henri IV à Saint-Denis, de l'abjuration à la profanation*, Paris, Belin, 2010, p. 120.

<sup>11</sup> Jean-François Dubost souligne que les régences d'absence de 1627-1628 puis 1629 furent confiées à Marie de Médicis, tandis qu'Anne d'Autriche ne fut pas invitée à participer à l'assemblée des notables de Paris en décembre 1626 et que, dans la correspondance de Richelieu, « la reine » désigne toujours la mère du roi. Voir « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », art. cit., p. 45.

ne suis pas obligé de la croire<sup>12</sup>. » Les quelques mois pendant lesquels elle a eu la charge du gouvernement en 1620, lors de la seconde guerre de la mère et du fils, en 1621, pendant les premières campagnes contre les protestants, puis en 1636, lorsque Louis XIII est parti secourir Corbie, ne trompent personne. Anne d'Autriche elle-même sait qu'elle ne pourra guère compter sur sa qualité d'épouse pour s'imposer<sup>13</sup>.

Elle signe néanmoins la déclaration de régence et répond à la suspicion par la soumission afin de neutraliser préventivement toute critique sur son ambition et son refus de se conformer à la hiérarchie entre l'époux et l'épouse. Katherine Crawford y voit une façon pour la reine de se distinguer de sa belle-mère, qui avait au contraire revendiqué le pouvoir pendant sa régence et même après<sup>14</sup>. La déclaration royale prévoit aussi l'amnistie de plusieurs personnalités condamnées pour leur participation à divers complots, mais l'ancien garde des sceaux Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse en sont nommément exclus<sup>15</sup>. Louis XIII cherche ainsi à prévenir toute initiative de son épouse visant à réhabiliter une femme dont elle a été l'amie et qui, pour l'avoir servie, a été condamnée à plusieurs reprises à la disgrâce et à l'exil. Cependant, la reine dément secrètement son adhésion aux dispositions prises par son époux en faisant déposer chez un notaire une protestation écrite<sup>16</sup>.

Le lendemain 21 avril, le texte de Louis XIII est enregistré au parlement de Paris, d'autant plus facilement qu'il comporte aussi une amnistie en faveur de cinq de ses membres condamnés pour désobéissance<sup>17</sup>. Cependant, les parlementaires, comme la reine, n'accueillent pas favorablement ce texte. Trois raisons permettent de l'expliquer. D'abord, du point de vue de la constitution coutumière du royaume, dont les magistrats du parlement de Paris se réclament les garants, il est admis qu'un roi ne peut contraindre son successeur ni lui enlever le libre choix de ses ministres. Les magistrats se fondent en cela sur une ordonnance de 1407, considérée comme partie des lois fondamentales et établissant la notion d'« indisponibilité de la Couronne ». Le roi n'en est que l'usufruitier et ne peut en disposer librement après sa mort. Le chancelier de l'Hospital en a déduit en 1563 l'impossibilité pour le roi d'organiser la régence pendant la minorité de son successeur et le discours qu'il a

---

<sup>12</sup> Anecdote rapportée par le duc de la Rochefoucauld dans ses *Mémoires*. Il prétend la tenir de Chavigny. La Rochefoucauld, *Mémoires*, Paris, La Table ronde, 1993, p. 97.

<sup>13</sup> Anne d'Autriche porte alors le titre de « gouvernante de la bonne ville de Paris ». Voir Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 49.

<sup>14</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>15</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 239-240, André Corvisier, *Les régences en France*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>17</sup> Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, *op. cit.*, p. 275.

prononcé à l'occasion de la majorité de Charles IX a fait jurisprudence<sup>18</sup>. Ensuite, les parlementaires souhaitent jouer un rôle dans l'attribution de la régence et même exercer une forme de cotutelle sur le souverain mineur, toutes prétentions dont le texte royal les prive. Ces mêmes parlementaires, enfin, ne peuvent se satisfaire d'un conseil de régence dominé par les anciennes créatures de Richelieu, dont ils ont impatiemment souffert l'autorité tout au long du règne qui s'achève. Il y a donc, d'ores et déjà, consensus entre la reine et le parlement pour révoquer la déclaration royale le moment venu.

Le même jour, Louis XIV, qui n'avait été qu'ondoyé à la naissance, est baptisé. Il reçoit pour parrain le cardinal Mazarin et pour marraine la princesse de Condé<sup>19</sup>. Cette décision, hautement politique, témoigne de la confiance que Louis XIII accorde à celui qui apparaît déjà comme le successeur de Richelieu et de sa volonté de lui donner une place importante dans la période de régence à venir. Le choix de la princesse est lui aussi un héritage de l'ancien premier ministre, puisque la maison de Condé a amplement bénéficié des largesses de Richelieu après s'être ralliée à sa cause<sup>20</sup>. Cependant, la parenté spirituelle de la princesse avec le roi de France, mais aussi avec sa mère la reine et avec le futur cardinal-ministre, dont elle devient la commère, resserre les liens que cette femme de haute lignée entretient déjà avec la famille royale. Cette situation est une source de légitimité non négligeable pour qui souhaiterait intervenir dans l'éducation du monarque, voire revendiquer un droit de regard sur ses choix politiques. C'est pourquoi, le temps de la Fronde venu et une fois les princes de Condé passés dans le camp de la révolte, la princesse peut s'appuyer sur cette éminente position pour contester la politique de la régente et de son ministre.

Le roi effectue ces démarches en croyant à une mort prochaine mais elle ne l'emporte que vingt-quatre jours plus tard. Les temps incertains écoulés entre la déclaration royale et la mort de Louis XIII permettent à Anne d'Autriche de rallier à sa cause Gaston d'Orléans et Condé. Les deux princes acceptent le principe d'une cassation du testament royal et contribuent ainsi à ouvrir à Anne d'Autriche les allées du pouvoir. Dès le 9 mai, l'abbé de Montrouge, émissaire de la reine, et plus encore de son conseiller l'évêque de Beauvais,

---

<sup>18</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 56-57.

<sup>19</sup> Le parrain du dauphin devait être le pape Urbain VIII, comme Paul V avait été le parrain de Louis XIII, mais l'urgence de la situation et les atteroiements du Pontife conduisirent Louis XIII à confier directement au cardinal cette illustre charge.

<sup>20</sup> Katia Béguin, *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 38 et suiv.

annonce à l'avocat général Omer Talon que la reine amènera le roi au Parlement et y requerra la plénitude des pouvoirs<sup>21</sup>.

Mais c'est le 18 mai seulement que se tient le lit de justice inaugural de la régence au cours duquel sont abolies les clauses restrictives. Anne d'Autriche est alors déclarée reine régente et reçoit, au nom du roi son fils, « l'administration absolue, pleine et entière des affaires de son royaume pendant la minorité »<sup>22</sup>. La reine apparaît alors comme la principale bénéficiaire des tractations politiques qui se sont déroulées plus ou moins ouvertement depuis plusieurs semaines. La victoire qu'elle remporte est pourtant toute relative car Anne d'Autriche a paradoxalement contribué à borner elle-même son pouvoir en se le faisant attribuer plein et entier. Les restrictions qu'impliquent les circonstances de son accession à la régence s'ajoutent donc aux limites institutionnelles que comporte la fonction.

## 2. Portée et limites du pouvoir de la régente

Alors qu'elle dispose officiellement de la totalité des pouvoirs, l'autorité d'Anne d'Autriche est d'emblée fragilisée par deux sortes de limites. Les premières sont institutionnelles et liées à l'histoire de la fonction de régent. Les secondes relèvent davantage de l'identité et de la personnalité de celle qui l'occupe puisqu'elle pâtit d'être à la fois une femme et une étrangère.

### a. La loi salique et l'exclusion des femmes de la vie politique

Les théories du pouvoir telles qu'elles ont été élaborées depuis la fin du Moyen Âge ne sont en effet guère favorables aux femmes. La reine de France en est la première victime mais ces réflexions sur la nature du pouvoir et sa compatibilité ou son incompatibilité avec le sexe féminin intéressent aussi les Frondeuses, car elles concernent plus largement toutes celles qui prétendraient exercer et revendiquer une forme de pouvoir dans la sphère publique. Si la falsification de l'article *De Alode* de la loi salique a été rapidement établie dès le XIV<sup>e</sup> siècle, il ne s'agit pas pour autant de remettre en question la règle de primogéniture mâle à laquelle

---

<sup>21</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 245.

<sup>22</sup> Isambert, *Recueil général des anciennes lois*, XVII, p. 4-5, cité par Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, op. cit., p. 288.

ce texte a abusivement servi de socle théorique<sup>23</sup>. Les juristes se mettent tôt en devoir de trouver de nouvelles justifications à l'exclusion des femmes. L'enjeu est désormais de démontrer l'incapacité des femmes à gouverner est naturelle, donc antérieure à toute forme de législation. L'historienne américaine Sarah Hanley a parfaitement démonté la mécanique de ce raisonnement qui aboutit à la construction d'un État moderne patriarcal.

La théorie essentialiste de l'infériorité des femmes et de leur incompetence dans le domaine politique, qui fait de vifs progrès au XV<sup>e</sup> siècle, doit beaucoup à Aristote, car la traduction de *La Politique*, commandée par Charles V, se répand en France à cette époque. Il postule que la femme est un être imparfait, inférieur de corps et d'esprit. Elle joue dans la reproduction un rôle passif du fait de son incapacité à ensemercer. Elle n'apporte que la matière alors que l'homme donne sa forme à l'enfant à naître<sup>24</sup>. Cette théorie aristotélicienne d'un ordre masculin de la nature est renforcée par la tradition médicale issue d'Hippocrate, reprise par Galien, selon laquelle la femme, froide et humide, est un être passif et faible.

De cette infériorité physique et mentale, Aristote tire des conséquences politiques : les femmes, inaptes à juger, doivent se cantonner à l'*oikia* (foyer) tandis que seuls les hommes peuvent agir dans la *polis* (cité). Toute implication des femmes dans les sphères de pouvoir est donc mal venue car l'hypothèse est celle d'« une inégalité de nature reflétant une infériorité de destination dans l'expression sociale de l'ordre divin », selon la belle formule de Pierre Ronzeaud<sup>25</sup>. Cette évolution n'est pas sans susciter la contestation. Christine de Pizan, dans *La Cité des Dames*, en 1405, s'attaque à l'alliance qui se noue alors entre la diffamation des femmes et leur exclusion du gouvernement. Selon elle, l'infériorité des femmes n'est pas naturelle mais culturelle et principalement liée à un défaut d'éducation, volontairement infligé aux femmes par les hommes qui souhaitent se réserver le monopole du pouvoir<sup>26</sup>.

L'entreprise d'éviction des femmes fait de nouveaux progrès au XVI<sup>e</sup> siècle, au moment où se met en place ce que Sarah Hanley appelle le « complexe État-Famille »<sup>27</sup>. L'autorité patriarcale au sein du foyer, justifiée par la théorie aristotélicienne, sert de modèle et de légitimation à l'autorité masculine au sein de l'État. C'est la raison pour laquelle, durant les

---

<sup>23</sup> Sarah Hanley, « La loi salique », in Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, p. 15.

<sup>24</sup> Marc Angenot, *Les champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses universitaires de Québec, 1977, p. 27.

<sup>25</sup> Aristote, *Politique*, J. Aubonnet (éd.), Paris, Gallimard, 1993, 8 vol. Voir Pierre Ronzeaud, « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°108, 1975, p. 16.

<sup>26</sup> Sarah Hanley, « La loi salique », *art. cit.*, p. 16.

<sup>27</sup> Sarah Hanley, « Engendering the state: Family formation and State building in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 16, n°1, 1989, p. 4-27, traduit en français dans *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 32, 1995, p. 45-65.

années 1570 et 1580, les légistes et les théoriciens de l'État absolu en viennent à exalter la capacité génératrice du mâle qui, grâce à la transmission séminale, donne naissance aux héritiers de la famille. Au contraire, la femme, comme épouse nécessairement soumise et dominée dans l'espace domestique, ne saurait exercer un rôle de pouvoir et commander à des hommes dans l'espace public.

Cette correspondance entre l'organisation de l'État et celle de la famille est très clairement établie dans *Les Six Livres de la République* de Jean Bodin. L'affermissement de l'État, le renforcement du pouvoir royal et la mise en ordre de la société sous l'autorité du souverain passent nécessairement, selon lui, par le renforcement de la domination masculine au sein du foyer. « La puissance du mari sur la femme [...] est la source et origine de toute société humaine », écrit-il au chapitre III du premier livre<sup>28</sup>. Cet ordre patriarcal domestique est ensuite élargi et appliqué à la sphère publique au chapitre V du sixième livre. Bodin met son lectorat en garde contre le gouvernement des femmes qu'il appelle « gynécocratie ». Cette forme de gouvernement, écrit-il, est

droitement contre les lois de la nature, qui a donné aux hommes la force, la prudence, les armes, le commandement et l'a ôté aux femmes et la loi de Dieu a disertement ordonné que la femme fût sujette à l'homme, non seulement au gouvernement des royaumes et empires, ains aussi en la famille de chacun en particulier<sup>29</sup>.

L'interdiction ne concerne pas seulement le trône de France, mais l'ensemble des fonctions de pouvoir, au nom de l'infériorité naturelle qui justifie déjà la domination masculine sur la famille.

La loi a défendu à la femme toutes les charges et offices propres aux hommes, comme de juger, postuler, et autres choses semblables : non pas seulement par faute de prudence [...], mais d'autant que les actions viriles sont contraires au sexe et à la pudeur et pudicité féminines<sup>30</sup>.

L'argumentaire est d'autant mieux reçu qu'il peut s'appuyer sur l'autorité des textes religieux. Ceux de l'*Ancien Testament*, bien sûr, la faute d'Ève étant présentée comme la manifestation d'une malice consubstantielle au sexe féminin, mais aussi et surtout ceux du

---

<sup>28</sup>Jean Bodin, *Les Six Livres de la République*, Christiane Frémont, Marie-Dominique Couzinet, Henri Rochais (éd.), Paris, Fayard, 1986 [1582], t. I, p. 62.

<sup>29</sup>*Ibid.*, t. VI, p. 232-33.

<sup>30</sup>*Ibid.*, t. VI, p. 233.

*Nouveau Testament*, en particulier les *Épîtres de saint Paul*. Dans sa cinquième *Épître aux Éphésiens*, il écrit :

Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ. Que les femmes le soient à leur mari comme au Seigneur : en effet, le mari est chef de sa femme, comme le Christ est chef de l'Église [...]. Les femmes doivent donc, et de la même manière, se soumettre en tout à leur mari<sup>31</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, alors que la centralisation monarchique se poursuit sous l'égide de Louis XIII et Richelieu, le mouvement d'exclusion des femmes se renforce et apparaît par bien des aspects comme l'un des effets collatéraux de la réflexion absolutiste. Dans son traité sur la souveraineté, paru en 1632, Cardin Le Bret rappelle que l'autorité royale n'est pas plus divisible que le point en géométrie et, dans le même temps, que l'exclusion des femmes

est conforme à la loi de nature, laquelle ayant créé la femme imparfaite, faible et débile, tant du corps que de l'esprit, l'a soumise sous la puissance de l'homme, qu'elle a pour ce sujet enrichi d'un jugement plus fort, d'un courage plus assuré et d'une force de corps plus robuste. Aussi nous voyons que la loi divine veut que la femme reconnaisse et rende obéissance à son mari, comme à son chef et à son roi<sup>32</sup>.

Pour Cardin Le Bret, l'État monarchique français n'est pas seulement une forme légitime de gouvernement mais aussi une forme supérieure car il se conforme à la fois aux impératifs de la loi et de la nature, mis en évidence par la physiologie inférieure et non générative du corps féminin<sup>33</sup>.

Par ailleurs, Sarah Hanley note que la correspondance entre l'organisation de l'État et celle de la famille est davantage encore soulignée au XVII<sup>e</sup> siècle en raison de la patrimonialité des offices établie par la Paulette en 1604<sup>34</sup>. Ceux qui réfléchissent aux fondements de l'État et à la manière d'établir plus fermement l'autorité du monarque sont le plus souvent des officiers, désormais pleinement propriétaires de leurs charges et libres de la transmettre à leur descendance. Ils ont personnellement intérêt à promouvoir un système social qui repose sur la transmission patrilinéaire en faveur de l'aîné des garçons. Des considérations économiques débouchent donc sur une organisation sociale excluant les

---

<sup>31</sup> Évangiles selon saint Paul, *Épîtres aux Éphésiens*, V, 21.

<sup>32</sup> Cardin Le Bret, *De la Souveraineté du Roi*, in *Œuvres*, Paris, 1642, p. 16.

<sup>33</sup> Sarah Hanley, "The Monarchic State in Early Modern France : Marital Regime Government and Male Right, 1500-1800", in Adrianna E. Bakos (dir.), *Politics, Ideology and Law in Early Modern Europe*, Rochester, New York, University of Rochester Press, 1994, p. 120.

<sup>34</sup> Roland Mousnier, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, P.U.F., 1971 [1945].

femmes et c'est ce système qui influence ensuite le modèle étatique alors en gestation. Il ne reste plus qu'à donner à cette exclusion de nobles motifs en la justifiant par la théorie aristotélicienne<sup>35</sup>.

### *b. Le principe dynastique comme source de légitimation*

Malgré cette évolution tout à fait défavorable à l'exercice d'un pouvoir féminin, depuis Catherine de Médicis, l'usage s'est établi de choisir la reine mère pour assurer la régence pendant la minorité des rois de France. Aucun droit ne leur garantit cette fonction mais une coutume constitutionnelle conduit à privilégier leur candidature<sup>36</sup>.

Les reines de France participent de la majesté royale en raison de leur union matrimoniale avec le monarque<sup>37</sup>. Il est vrai que la reine est progressivement dépossédée de l'exercice de la royauté et qu'au XVII<sup>e</sup> siècle elle ne manifeste plus cette dignité royale par des entrées particulières dans les villes du royaume, mais elle conserve une capacité agissante et un principe de royauté susceptibles de soutenir ses prétentions à l'exercice du pouvoir une fois devenue veuve<sup>38</sup>. Anne d'Autriche est dépositaire de cette qualité, comme en témoigne la symbolique du feu d'artifice tiré en 1612 à l'occasion de ses fiançailles avec Louis XIII. Les figures allégoriques du Soleil et de la Lune sont alors interprétées par des documents spécialement rédigés à cet effet<sup>39</sup>. Alors que le Soleil représente le roi, la Lune, figurant la reine,

emprunte sa lumière du Soleil alors qu'elle tombe en la conjonction d'icelui [...]. Le Soleil se couchant fait place à la Lune et lui donne le pouvoir d'éclairer en son absence. Les reines de France succèdent bien souvent à l'autorité de leurs époux après leur mort si les successeurs de la Couronne demeurent en bas âge et sont par une prérogative singulière déclarées régentes du royaume et de la personne des rois leurs enfants<sup>40</sup>.

---

<sup>35</sup> Sarah Hanley, "Engendering the State : Family Formation and State Building in Early Modern France", *art. cit.*, p. 120.

<sup>36</sup> André Corvisier, *Les régences en France*, *op. cit.*, p. 163.

<sup>37</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p. 270.

<sup>38</sup> Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 44, juillet-septembre 1997, p. 403.

<sup>39</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>40</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 2748, f° 211. Cette idée est réactivée dans la *Gazette* du 1<sup>er</sup> août 1643, p. 651-52.

La reine mère est de ce fait la seule femme à pouvoir siéger au parlement. Elle peut accompagner le roi sous son dais pendant les lits de justice, comme le fait Marie de Médicis lors de la majorité de son fils, puis Anne d'Autriche lors du lit de justice inaugural de 1643<sup>41</sup>. Les régents de sexe masculin, en revanche, en tant que princes du sang, siègent un rang en-dessous, parmi les pairs<sup>42</sup>. Dans ce domaine, les règles politiques suivent la législation civile et il n'y a pas de différence fondamentale entre les droits de la reine mère et ceux des veuves en général<sup>43</sup>. C'est pourquoi, durant la Fronde, les femmes issues des grandes maisons aristocratiques utilisent très fréquemment l'argument de l'empêchement de leur époux pour justifier leurs entreprises, en particulier lorsqu'elles ont un fils en bas âge. Il ne fait nul doute que le cas d'Anne d'Autriche ne soit pour elles une caution supplémentaire.

Pour décrier la reine pendant les troubles, ses détracteurs insistent au contraire sur la fragilité du lien qui l'unissait à Louis XIII, rappellent la mésentente passée des deux époux et la méfiance du souverain à l'égard de sa compagne, qui l'a conduit à brider ses pouvoirs par testament. « Le feu roi qui connaissait fort bien la reine, ne lui voulait jamais laisser la régence », assure l'auteur de *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie*. « Les flatteurs lui firent succomber mais après avoir ouï dire de la bouche d'un roi mourant : “Hélas ! Vous ne connaissez point la dame”<sup>44</sup>. » *L'Esprit du feu roi* introduit même le motif de la répudiation pour remettre en cause le pouvoir de la régente. « Le dessein qu'autrefois je témoignai de vous répudier fut moins un effet d'aversion, [...] que de prévoyance pour les maux que je jugeais que vous deviez causer un jour si vous aviez jamais le pouvoir de satisfaire tous vos désirs », déclare l'esprit de Louis XIII<sup>45</sup>. Ces attaques soulignent *a contrario* l'importance des droits politiques que le lien conjugal confère à la veuve du roi.

En outre, l'intérêt porté à la nature, qui conduit à exclure les femmes de la succession, permet aussi de souligner la force du lien maternel. C'est avant tout en tant que mère du jeune Louis XIV qu'Anne d'Autriche est choisie pour exercer la régence<sup>46</sup>. En ce sens, la reine mère est comparable à la Vierge, qui accède à sa dimension sacrale par la maternité. Le fils est alors en mesure de communiquer à la mère une dignité particulière, qui demeure subordonnée à la

---

<sup>41</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>42</sup> Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », *art. cit.*, p. 395.

<sup>43</sup> Simone Bertière, « Régence et pouvoir féminin », in Éliane Viennot et Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 66.

<sup>44</sup> *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie*, s. l., 1652.

<sup>45</sup> *L'Esprit du feu roi Louis le Juste à la reine*, Paris, 1652.

<sup>46</sup> Fanny Cosandey, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *art. cit.* et « Maternités », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 21, 2005, p. 78. Orest Ranum insiste sur ce point dans *La Fronde*, Paris, Seuil, 1995, p. 59.

sienne propre, mais qui lui permet de prétendre exercer le pouvoir en son nom<sup>47</sup>. Ce transfert de compétences est facilité par l'absence de cloison étanche entre les sphères domestique et politique<sup>48</sup>. Là encore, l'ordre monarchique se conforme au modèle familial valable dans l'ensemble de la société. Le droit privé prévoit que l'épouse, devenue veuve, assure la tutelle des enfants mineurs<sup>49</sup>. Lorsqu'il s'agit de la reine, l'éducation rejoint la direction des affaires de l'État et elle obtient ainsi les rênes du pouvoir<sup>50</sup>.

L'argument maternel est donc lui aussi susceptible d'être récupéré par les Frondeuses pour appuyer leur lutte politique. Il est particulièrement mobilisé dans les textes adressés à la reine et destinés à fléchir la régente en soulignant la communauté de destin maternel qui la lie aux princesses. La lettre ouverte à Anne d'Autriche que fait publier la princesse douairière de Condé pour réclamer la libération de ses enfants précise ainsi :

La seule cause de la persécution que je souffre et [...] le seul crime que j'ai commis est d'avoir mis au monde le prince de Condé, le prince de Conti et la duchesse de Longueville. [...] Je ne pense pourtant pas, Madame, que le nom de mère vous doive être si fort odieux, puisque vous l'avez souhaité passionnément l'espace de tant d'années [ce qui revenait à rappeler perfidement la longue stérilité d'Anne d'Autriche et la naissance tardive du dauphin] [...] et que celle qui le porte à si bon titre que je fais ne puisse pas trouver auprès de vous la protection que je vous demande et que vous ne pourriez pas me donner si vous-même n'étiez mère et la mère du roi<sup>51</sup>.

Dans sa requête au parlement de Bordeaux, sa belle-fille rappelle que la démarche de la princesse douairière est « fondée en la plus ancienne et en la plus juste de toutes les lois qui est celle de la nature »<sup>52</sup>. La loi salique ne fait donc pas obstacle à l'argument maternel, voire même elle renforce son pouvoir légitimant, en empêchant que les régentes ne soient suspectées de vouloir usurper le trône, alors que les oncles du roi, autres candidats potentiels à la régence, ne peuvent bénéficier de la même confiance<sup>53</sup>.

La position originale de la reine dans le processus dynastique comme épouse et mère de roi fait d'elle une médiatrice. Elle est, croit-on, la mieux à même d'assurer la transition d'un

---

<sup>47</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, op. cit., p. 287.

<sup>48</sup> Sarah Hanley, "Configuring the Authority of Queens in the French Monarchy, 1600s-1840s", *Historical Reflections*, vol. 32, n° 2, 2006, p. 455.

<sup>49</sup> Voir Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.

<sup>50</sup> Fanny Cosandey, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », art. cit., p. 71.

<sup>51</sup> *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente*, s. l., 1650, p. 13-14.

<sup>52</sup> *Requête de madame la princesse de Condé présentée à la cour de parlement de Bordeaux*, s. l., 1650, p. 5.

<sup>53</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, op. cit., p. 43.

règne à l'autre. C'est cette idée à haute valeur légitimante qu'illustre le douzième tableau de la série consacrée par Rubens à *La vie de Marie de Médicis*. Il est intitulé *La remise de la régence*.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

La composition triangulaire met en évidence le passage de relais d'Henri IV à Marie de Médicis, qui se fait au-dessus de la tête du jeune Louis XIII<sup>54</sup>. Le groupe statuaire du Pont-au-Change met en scène la même passation de pouvoir au bénéfice d'Anne d'Autriche.

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 348-350 et Fanny Cosandey, « Représenter une reine de France. Marie de Médicis et le cycle de Rubens au palais du Luxembourg », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°19, 2004, p. 63-83.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Exécuté par Simon Juillain (1598-1658), il a été voulu par la reine pour mettre en scène la légitimité de son pouvoir. Il donne à lire l'unité de la famille royale, la légitimité de la succession ainsi que celle de la régence, en particulier si l'on observe le jeu des sceptres. Anne d'Autriche tient le sien par l'extrémité du manche, à la manière d'un relais que son défunt époux lui aurait passé<sup>55</sup>. L'ensemble est réalisé en 1647, alors que la reine fait l'objet d'une contestation croissante de la part des magistrats du parlement de Paris. C'est donc pour leur opposer sa pleine légitimité de régente, comme veuve et comme mère, qu'elle fait installer ce groupe statuaire au bout du Pont-au-Change, au premier étage d'une maison sur la rive droite, précisément en face de l'axe permettant de se rendre au parlement sur l'île de la Cité<sup>56</sup>.

Or ce rôle de charnière entre l'époux et le fils est lui aussi susceptible d'alimenter le discours de légitimation des Frondeuses. Il est particulièrement illustré par l'attitude de la princesse de Condé à Bordeaux le 1<sup>er</sup> juin 1650. Claire-Clémence de Maillé-Brézé se rend alors au parlement en compagnie de son jeune fils pour y présenter une requête en faveur de la

---

<sup>55</sup> Alexandre Gady, « Anne d'Autriche et Paris », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche infante d'Espagne et reine de France*, *op. cit.*, p. 311.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 230.

libération de son mari, emprisonné sur ordre de la cour. La princesse se présente donc dans la même position de relais que la régente en plaidant devant les magistrats l'empêchement de son mari et le jeune âge de son fils, incapable de prendre les armes pour la défense de sa maison<sup>57</sup>. D'après Pierre Lénét, qui l'accompagne en cette occasion, la princesse aurait déclaré aux parlementaires :

Je viens, Messieurs, demander justice au roi en vos personnes contre la violence du cardinal Mazarin et remettre ma personne et celle de mon fils entre vos mains : j'espère que vous lui servirez de père [...]. Il est le seul de la maison qui soit en liberté : il n'est âgé que de sept ans ; monsieur son père est dans les fers<sup>58</sup>.

La princesse se présente elle-même non seulement comme une médiatrice mais aussi comme une sauveuse et une protectrice, qui a eu le courage de « hasarder sa vie dans les fatigues d'un long et pénible voyage pour conserver celle de monsieur son fils »<sup>59</sup>. Le mémorialiste ajoute : « le jeune duc mit un genou à terre, et leur dit : “Servez-moi de père, Messieurs ; le cardinal Mazarin m'a ôté le mien”<sup>60</sup>. » C'est donc bien la même configuration triangulaire et le rôle de pivot d'une génération à l'autre joué par la princesse que les Condéens croient les plus à même de convaincre des magistrats soucieux du respect dû aux lois et garants de la légitimité de la régence par leur appartenance au même corps que leurs homologues parisiens. Cet argumentaire serait capable d'effacer, espérait-on, l'atteinte aux usages que constituait l'entrée d'une femme dans le prétoire.

### *c. Les failles d'une autorité*

Mais le régent ou la régente n'exerce pas un pouvoir souverain dont seul l'héritier du trône peut être investi ; son autorité est donc beaucoup plus facilement contestable que celle du roi<sup>61</sup>. Celui ou celle qui assume la régence n'est pas davantage concerné par l'investiture divine qui donne au souverain des pouvoirs particuliers comme celui de guérir les scrofuleux par simple imposition des mains. Le régent ne possède pas ce que Kantorowicz définit

---

<sup>57</sup> Archives Municipales de Bordeaux, 792, *Registre secret du parlement de Bordeaux*, t. 35 (12 novembre 1649-16 octobre 1650), p. 418.

<sup>58</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LIII, p. 291.

<sup>59</sup> *Requête de madame la princesse de Condé présentée à la cour de parlement de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>60</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 291.

<sup>61</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, *op. cit.*, p. 322.

comme « le corps mystique du roi » et n'entretient pas avec les sujets du royaume la relation charismatique qui procède de l'élection divine<sup>62</sup>.

Cette fragilité est notamment la conséquence de l'ordonnance de 1407. Elle supprime une partie des prérogatives du régent pour accroître celles du roi et contribue ainsi à l'affirmation du principe d'instanantéité de la succession. Ces nouvelles dispositions garantissent la monarchie contre les crises successorales mais fragilisent le pouvoir du détenteur provisoire de l'autorité<sup>63</sup>. C'est la raison pour laquelle les sujets du roi sont plus prompts à se soulever pendant les minorités<sup>64</sup>. Le régent, puisqu'il ne détient pas directement l'autorité royale et n'en a reçu que la délégation, peut faire l'objet d'une révolte au nom du roi<sup>65</sup>. Pendant la Fronde, les rebelles, hommes et femmes, ne se privent pas d'employer cet argument.

Ces fondements théoriques revêtent aussi des implications pratiques sous la forme du devoir de curatelle. Le régent, qui n'est qu'un truchement et un relais, a l'obligation d'expédier les affaires courantes sans innover. Au moment de la majorité royale, il doit remettre le pouvoir entre les mains du roi dans l'état où il l'a reçu de son prédécesseur<sup>66</sup>. D'un point de vue institutionnel, Anne d'Autriche est donc déjà en situation de fragilité.

Elle l'est d'autant plus que, par principe, les hommes et les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle ne se satisfont pas volontiers d'une incarnation féminine du pouvoir. Le discours des partisans de la loi salique a fait son œuvre et s'est durci jusqu'à réfuter l'idée que la reine puisse participer à la majesté de son époux ou de son fils comme la symbolique des cérémonies royales le suggérerait pourtant. Louis Turquet de Mayerne, dans *La monarchie aristodémocratique*, explique que

la femme de soi est ployable aux mauvais conseils, ambitieuse, attrayante et décevante, et ses appétits sourds et revêches à la raison, lesquels elle fait sentir très violents quand elle se voit haut élevée aux honneurs, pouvant par ses affections dérégées confondre aisément tout ordre et renverser en un État les lois divines et humaines.

C'est la raison pour laquelle, selon lui, les reines doivent « se contenter d'y être honorées comme femmes et compagnes des rois, en ce qui leur est propre, péculier et

---

<sup>62</sup> Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957] ; Monique Cottret, « Edmond Richer (1559-1631) : le politique et le sacré », in Henry Méchoulan (dir.), *L'État baroque : regards sur la pensée politique du premier XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1985, p. 159-177.

<sup>63</sup> Fanny Cosandey, « De lance en quenouille. La place de la reine dans l'État moderne (XIV-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales H.S.S.*, n° 4, juillet-août 1997, p. 807-809.

<sup>64</sup> André Corvisier, *Les régences en France*, op. cit., p. 168.

<sup>65</sup> Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », art. cit., p. 390.

<sup>66</sup> Simone Bertière, « Régence et pouvoir féminin », art. cit., p. 68.

domestique »<sup>67</sup>. De même, le juriste François Hotman considère l'interdiction totale du trône faite aux femmes et leur incapacité absolue à assumer le pouvoir royal, fût-ce sous la forme atténuée d'une régence, comme une conséquence infaillible de la loi salique<sup>68</sup>.

Dans cette perspective, l'autorité d'Anne d'Autriche est encore fragilisée par l'absence de couronnement. Il est vrai que le sacre de la reine, depuis Anne de Bretagne, est particulier, postérieur à celui du roi et non obligatoire. Mais, contrairement aux deux régentes précédentes, Catherine et Marie de Médicis, Anne d'Autriche n'a pu bénéficier de l'onction sacrée. La situation est d'autant plus remarquable que, depuis Anne de Bretagne, seules Marie Stuart, épouse de François II et Louise de Vaudémont, femme d'Henri III, n'ont pas été sacrées et aucune des deux n'a été régente de France<sup>69</sup>. Étant donné la portée symbolique de cette cérémonie, la durée de l'agonie de Louis XIII et la façon méticuleuse dont celui-ci organise la régence à venir, il ne peut s'agir d'un « oubli », à mettre sur le compte de l'urgence. Il y a bien là un refus d'investir Anne d'Autriche d'une majesté royale dont elle n'est pas jugée digne<sup>70</sup>. Les limites imposées au pouvoir d'Anne d'Autriche, dès avant son accession à la régence, sont donc en grande partie le produit d'héritages qui ont contribué à discréditer la notion même de régence féminine. L'absence de sacre est pour elle une grave lacune qui affecte sa légitimité et porte atteinte à sa majesté royale.

La méfiance vis-à-vis du pouvoir féminin est d'autant plus grande que, dans la mythologie royale, celui qui gouverne la France se doit d'être un roi de guerre, capable de prouver son élection divine en menant ses troupes au combat et en leur offrant la victoire<sup>71</sup>. Or, on n'envisage pas qu'une femme puisse accomplir de telles prouesses militaires<sup>72</sup>. Il s'agit bien là d'une spécificité française. Élisabeth I<sup>re</sup> d'Angleterre (1558-1603) et la gouvernante des Pays-Bas espagnols Isabelle-Claire-Eugénie (1599-1633), qui est aussi la tante d'Anne d'Autriche, ont accompli plusieurs faits d'armes au cours de leurs règnes respectifs<sup>73</sup>. En France, la loi salique ne l'admet pas. Ces principes sont d'autant plus préjudiciables à la reine que, lorsque le pouvoir lui est confié, la France est engagée depuis huit ans dans un conflit à échelle européenne qui l'oppose à l'Espagne et à l'Empire.

---

<sup>67</sup> Louis Turquet de Mayerne, *La monarchie aristodémocratique*, Paris, I. Berjon, 1611, p. 495-496.

<sup>68</sup> Rapporté par Hubert Carrier, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », *art. cit.*, p. 62.

<sup>69</sup> Thierry Wanegffelen, *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2009, p. 434.

<sup>70</sup> Voir Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », *art. cit.*, p. 400 et Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 59.

<sup>71</sup> Voir Joël Cornette, *Le roi de guerre, Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2010 [1993]. Par effet de symétrie, la reine est traditionnellement présentée comme une figure de paix.

<sup>72</sup> Simone Bertièrre, « Régence et pouvoir féminin », *art. cit.*, p. 64.

<sup>73</sup> Voir Micheline Cuénin, « Les femmes aux affaires (1598-1661) », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 144, 1984, p. 202. Isabelle-Claire-Eugénie charge elle-même les canons lors du siège d'Ostende, à cinquante-six ans.

L'ensemble de cet argumentaire est très abondamment sollicité par les Frondeurs les plus radicaux, notamment ceux du parti des Princes en 1652, pour nier la légitimité de la régente et de sa politique. « *Intolerabilius nihil est quam femina regnans* », écrit le régent du collège de Beauvais dans une mazarinade en vers latins<sup>74</sup>. Selon l'auteur du *Récit et véritables sentiments sur les affaires du temps*, la cause de tous les troubles est que Paris oublia :

De l'Empire français la loi fondamentale  
Admettant une femme à gouverner l'État.  
Une femme, en un mot, ne pouvant être reine,  
Ne peut comme régente aux Français commander:  
L'abus qui si souvent a mis l'État en peine  
Devrait faire nos lois sévèrement garder<sup>75</sup>.

Ce point de vue semble d'ailleurs partagé par une partie de la société, en particulier la bourgeoisie, très sensible au discours sur la différence des sexes. Oudard Coquault, bourgeois de Reims, écrit ainsi dans ses *Mémoires* :

Nous sommes conduits par une femme qui, de son sexe, ne peut jamais être capable de gouverner un grand État comme celui-ci. Les anciens Gaulois ont été bien sages de mettre pour loi fondamentale que le royaume ne tomberait point en quenouille. Mais il fallait aussi ordonner que la minorité des rois ne serait sous la tutelle de leur mère.

Après avoir rappelé les régences catastrophiques et agitées de Catherine et Marie de Médicis, il conclut : « Notre Anne d'Autriche régente ne fait pas mieux. Je ne la veux accuser de malice en son gouvernement, mais de n'être capable d'affaires<sup>76</sup>. »

D'autres pamphlétaires, cependant, désireux de défendre la légitimité de la régente argumentent *a contrario*. Henri d'Audiguier du Mazet, avocat général de la reine, répond au *Censeur du temps* par un *Censeur censuré* :

Il ne faut point dire que c'est le gouvernement des femmes qui est faible et qui cause les désordres, car pendant la maladie de Charles VI, les princes ses oncles qui gouvernaient ont causé des désordres épouvantables, la régence de l'abbé Suger a été troublée par la révolte des princes qui ne lui voulaient pas obéir ; et ainsi, ce n'est point la personne ni la qualité du régent qui fait le trouble, c'est la minorité, l'absence ou la maladie du roi.[...] Il n'y a point de raison convaincante pour justifier que le règne des femmes soit moins avantageux que

---

<sup>74</sup> « Rien n'est plus intolérable qu'une femme qui règne. »

<sup>75</sup> Cité par Hubert Carrier, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », *art. cit.*, p. 63.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 62.

celui des hommes, sinon que les hommes, notamment les Français, portent plus impatiemment le gouvernement des femmes et que les grands entreprennent plus volontiers sur leur autorité, comme nous voyons en l'histoire de la régence de la reine Blanche, auquel cas il ne faut plus blâmer les femmes ni leur gouvernement, mais notre impatience et l'ambition des Grands<sup>77</sup>.

Or, ces préjugés concernant l'inaptitude des femmes à agir en politique, sont bien de nature à affecter la crédibilité des Frondeuses ou du moins un recours facile pour leurs opposants. *La Vérité continuant de prononcer ses oracles sans flatterie*, par exemple, après avoir rappelé la mauvaise opinion que Louis XIII avait conçu de son épouse, accable la duchesse de Chevreuse et finit par cette sentence : « C'est pour conclure en un mot, la qualité de femme qui l'a fait bien souvent souffrir, où elle serait infailliblement rebutée n'était le respect ou la tolérance qu'on a pour son sexe<sup>78</sup>. » Cette dernière phrase suggère que la régence d'Anne d'Autriche et les discours destinés à légitimer son pouvoir ont conduit à une forme d'indulgence galante, mais coupable, allant à l'encontre des fondements naturels masculins de l'autorité. Le libelliste lance donc implicitement un appel à la fin de cette tolérance et à éradiquer du paysage politique des individus que leur féminité rend nuisibles.

Plus précisément, les circonstances dans lesquelles le pouvoir plein et entier a été conféré à Anne d'Autriche la fragilisent. Il faut noter d'abord que la dévolution de la régence à la mère du roi mineur a été validée par la coutume mais qu'elle ne repose sur aucune loi<sup>79</sup>. Cardin le Bret est très explicite sur ce point : « La tutelle de leurs enfants ne leur appartient point *jure proprio*, pour avoir été femme ou mère de roi<sup>80</sup>. » Le choix de la mère du roi pour assumer la régence n'est qu'un usage et, dans tous les cas, le résultat d'un accommodement.

Pour asseoir son autorité, la reine a donc besoin d'une reconnaissance émanant des institutions du royaume, capable de lui conférer un caractère d'investiture à travers une cérémonie publique de délégation des pouvoirs. En théorie, ce rôle appartient aux États Généraux, mais ces derniers l'ont perdu au profit du parlement en raison de la situation d'urgence créée par le principe d'instantanéité de la succession<sup>81</sup>. Dans le cas d'Anne d'Autriche, Sarah Hanley a montré que le parlement n'avait pas joué autant qu'il l'aurait souhaité le rôle d'arbitre qui lui est parfois attribué et que la cassation du testament de Louis

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>78</sup> *La vérité continuant de prononcer ses oracles sans flatterie*, S. 1., 1652.

<sup>79</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, *op. cit.*, p. 300-301 ; Micheline Cuénin, « Les femmes aux affaires (1598-1661) », *art. cit.*, p. 204. Voir aussi Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.* p. 54.

<sup>80</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, *op. cit.*, p. 314.

<sup>81</sup> Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », *art. cit.*, p. 391.

XIII résultait en réalité d'une série d'accommodements entre le pouvoir royal, le parlement et les Grands sans que le second ne domine les deux autres<sup>82</sup>. Il est vrai que, quelques années plus tard, les magistrats tirent gloire du rôle éminent qui leur a été donné pour s'arroger un droit de regard sur la politique menée par la régente et que la Fronde parlementaire est en partie la résultante de ces mécanismes. Mais, dans le contexte du printemps 1643, il s'agit plutôt d'un marchandage.

Le 14 mai, une lettre de cachet signée de Louis XIV est délivrée aux parlementaires, les exhortant à faire leur devoir et à prêter serment d'allégeance au nouveau roi en attendant de recevoir de lui la confirmation coutumière de leurs offices<sup>83</sup>. Les magistrats, indignés, exigent alors d'Anne d'Autriche qu'elle retire cette injonction en arguant du fait que le droit annuel institue un régime d'hérédité publique des offices, ce que la nouvelle régente accorde finalement le 16. Anne d'Autriche satisfait aussi les magistrats en acceptant de tenir le lit de justice inaugural de la régence dans la Grand Chambre du parlement, conférant à ce dernier un rôle important dans la mise en place du nouveau régime. Mais, ce faisant, elle ne capitule que partiellement car l'entrée royale que fait Louis XIV à Paris le 15 mai a déjà tous les caractères d'une intronisation officielle. Par ailleurs, le déroulement du lit de justice, en plaçant les princes du sang au cœur du processus décisionnel conférant les pleins pouvoirs à la reine, ne satisfait pas les magistrats désireux d'exercer sur le jeune roi la cotutelle législative à laquelle ils prétendent. La prérogative inaugurale du parlement se trouve donc entamée.

Un autre obstacle aurait pu venir des princes du sang. Mais, dans le cas d'Anne d'Autriche, les compétiteurs sont plus théoriques que dangereux. Gaston d'Orléans, oncle du roi, a été écarté du gouvernement de la régence par son frère. Louis XIII se serait même écrié devant Nicolas Goulas, l'un des confidents de Monsieur, « qu'il aimerait mieux égorger sa femme et ses enfants que de les laisser à la discrétion de son frère »<sup>84</sup>. Ce dernier doit attendre jusqu'à la veille de la mort de Louis XIII pour se voir réinvesti de son rôle de conseiller naturel. C'est pourquoi il se trouve dans une position de faiblesse relative et a tout intérêt à appuyer les prétentions de sa belle-sœur, comme il le fait de bonne grâce dans son discours du 18 mai.

---

<sup>82</sup> Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, op. cit., p. 275-280.

<sup>83</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit., p. 105.

<sup>84</sup> Par une déclaration de 1642, Louis XIII enlève à Gaston d'Orléans « toute sorte d'administration de cet État et nommément de la régence pendant la minorité de nos enfants, en cas que Dieu nous appelle à lui avant qu'ils soient en âge de majorité ». Il s'agit, d'après Claude Dulong, d'un acte dressé par Richelieu qui privait aussi Monsieur de son gouvernement d'Auvergne, de ses compagnies de gardes et de ses cheveau-légers. Voir *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 233.

Cependant, le prince de Condé, cousin du roi, ne pâtit pas du même discrédit que Monsieur. Sa maison vient même d'être distinguée par l'honneur fait à la princesse de tenir le jeune roi sur les fonts. Au moment d'approuver publiquement l'attribution des pleins pouvoirs à la reine, il paraît donc plus réticent que Gaston<sup>85</sup>. De façon générale, la place décisive donnée aux maisons princières à cette occasion, contribue déjà à amoindrir celle de la régente puisque les princes sont consultés individuellement et que c'est sur leur décision que la mère du roi obtient gain de cause<sup>86</sup>.

La reine se doit donc de ménager ces fragiles appuis et de leur concéder, en échange de leur soutien, de substantielles compensations<sup>87</sup>. Gaston d'Orléans se voit promettre un nouveau gouvernement et est maintenu dans sa fonction de lieutenant général du royaume. Quant à Condé, il obtient dès septembre 1643 les domaines de Chantilly et Dammartin, jadis confisqués à son beau-frère, le duc de Montmorency, ainsi qu'un gouvernement pour son fils<sup>88</sup>. Enfin, dans l'ordonnancement même de la cérémonie, une place de choix est réservée aux princes : ils siègent à la droite du roi, au-dessus des autres membres du conseil.

En outre, trois princesses du même sang, la princesse de Condé, sa fille la duchesse de Longueville et Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, occupent un banc particulier sur le parquet. Sarah Hanley souligne qu'au cours des lits de justice de décembre 1527 et janvier 1537, la reine mère, les reines et les princesses de l'entourage royal siégeaient en la Grand Chambre sur une estrade, mais non dans l'enceinte du parquet et qu'en 1610, la présence des femmes au parquet avait suscité des plaintes que personne ne songe à formuler en 1643<sup>89</sup>. Ainsi, l'attribution des pleins pouvoirs à Anne d'Autriche correspond bien à l'ouverture d'un règne des femmes, non seulement au sommet de l'État, mais aussi au sein des grandes maisons princières qui, en siégeant au parlement lors du lit de justice inaugural, affirment leurs prérogatives politiques. Les femmes qui accompagnent les représentants masculins de leur famille revendiquent ainsi la participation à cette prérogative comme la reine elle-même participe à celle du roi en siégeant à ses côtés sous le dais.

Finalement, les limites imposées au pouvoir de la reine transparaissent dans le discours qu'elle prononce le 18 mai devant la Grand Chambre pour réclamer la cassation du testament de Louis XIII.

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>86</sup> Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, op. cit., p. 286. Elle souligne que cette procédure était une innovation par rapport au précédent de 1610.

<sup>87</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, op. cit., p. 314.

<sup>88</sup> Lui-même était déjà gouverneur de Bourgogne. Voir Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 245.

<sup>89</sup> Sarah Hanley, *Le « Lit de justice » des rois de France*, op. cit., p. 290.

La mort du défunt roi, mon seigneur, m'a surchargée de douleur [...]. Mon affliction a été si grande qu'elle m'a ôté toutes sortes de pensées de ce que j'avais à faire, jusqu'à ce qu'au dernier jour vos députés ayant salué le roi, monsieur mon fils, ils le supplièrent de venir tenir son lit de justice et prendre la place de ses ancêtres, laquelle il considérera comme l'une des marques de la royauté. Ce que j'ai voulu faire ce jour d'hui pour témoigner à cette compagnie qu'en toutes sortes d'occasions je serai bien aise de me servir de vos conseils, que je vous prie de donner au roi, monsieur mon fils, et à moi, tels que vous les jugerez en vos consciences pour le bien de l'État<sup>90</sup>.

Il est vrai qu'il s'agit d'une allocution de circonstance et que la rhétorique en est assez codifiée mais on ne peut qu'être frappé par la très grande humilité dont fait preuve la mère du roi, qui se présente presque comme une suppliante venue réclamer la protection des juges.

L'ensemble de ces limites institutionnelles et des discours disqualifiants destinés à les rappeler est de nature à prévenir les contemporains contre les initiatives des Frondeuses et à rendre plus difficiles leurs entreprises. Mais les diverses théories de légitimation qui ont permis à Anne d'Autriche d'obtenir les pleins pouvoirs offrent autant de réponses potentielles aux partisans de l'exclusif masculin. Les femmes de l'aristocratie désireuses de jouer un rôle dans la Fronde ne se privent pas de les mobiliser. Elles insistent notamment sur leur statut d'épouse, de mère et parfois de sœur ou de fille qui, comme la reine, les investit d'une forme d'autorité au nom du ou des parents masculins empêchés.

## **II. De la « bonne régence » aux prémices de la contestation (1643-1648)**

L'apparente bienveillance du gouvernement d'Anne d'Autriche ne masque pas longtemps l'intransigeance de ses choix politiques. En nommant Mazarin, naguère adoubé par Richelieu, à la tête du conseil de régence et en poursuivant la politique belliqueuse inaugurée par Louis XIII et son ministre, la régente demande de nouveaux sacrifices à la population du royaume. Les mesures fiscales destinées à financer la guerre franco-espagnole sont très impopulaires auprès des officiers, qui en sont les principales victimes, et les Grands manifestent leur déception de ne pas bénéficier de la détente qu'ils espéraient. Déjà, se forment ou se consolident des partis d'opposition dont la configuration sera déterminante

---

<sup>90</sup> Cité par Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 251.

pendant la Fronde. Ces années de difficulté croissante sont l'occasion pour la reine d'éprouver concrètement les limites de son autorité. Elles marquent aussi, pour les femmes de l'aristocratie, le début d'une relative centralité sur la scène politique. Les futures Frondeuses apparaissent abondamment dans les sources, soit aux côtés de la reine, soit face à elle. Elles semblent jouer un rôle déterminant dans les tractations qui aboutissent à la grâce ou à la disgrâce des grandes maisons auxquelles elles appartiennent.

## 1. Le temps des espoirs

Le climat de détente qui règne à la cour d'Anne d'Autriche pendant les premières semaines de la régence s'explique par les manœuvres politiques au centre desquelles se trouve la reine peu avant la mort de son époux<sup>91</sup>. Les différentes coteries princières sont déjà persuadées qu'elle obtiendra les pleins pouvoirs ; elles savent aussi que la reine aura besoin de soutien pour faire valoir ses droits. Une lutte acharnée s'engage donc entre les trois clans formés autour des plus proches parents du roi pour obtenir le privilège de seconder la régente. Gaston d'Orléans, son oncle, est au centre du premier. Les Bourbon-Condé, premiers princes du sang forment le second. Les Vendôme, enfin, fils et petits-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, composent le troisième. Le dernier groupe semble d'abord l'emporter. Anne d'Autriche, qui se sent isolée dans un environnement politique hostile, joue la carte des amis qui ont, comme elle, subi la répression cardinalice. Le duc de Beaufort, fils de César de Vendôme, est rappelé d'Angleterre où il s'était exilé en raison de sa complicité dans le complot de Cinq-Mars<sup>92</sup>. Peu après son retour, il obtient la garde des enfants royaux.

Alors, Beaufort donne à voir sa faveur en paradant à la cour entouré de ses partisans. Ils sont nombreux à espérer qu'Anne d'Autriche leur redistribue les faveurs naguère monopolisées par Richelieu : aristocrates, comme le prince de Marcillac, hommes d'Église affiliés au clan dévot comme Potier, évêque de Beauvais, pressenti pour être nommé premier ministre, Philippe Cospeau, évêque de Lisieux, qui a pris l'initiative de rappeler Beaufort, ou encore Vincent de Paul, qui vient de devenir le directeur spirituel de la reine, parlementaires, enfin, comme la famille de Novion apparentée à l'évêque de Beauvais<sup>93</sup>.

---

<sup>91</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 199.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>93</sup> À ce propos, voir Joseph Bergin, « Anne d'Autriche et les dévots », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, op. cit., p. 199.

Ces hommes accordent leur appui à la reine à la condition tacite d'être réhabilités ou promus une fois la régence proclamée et de retrouver ou d'accroître leur poids politique au Conseil<sup>94</sup>. Leurs attentes à l'égard d'Anne d'Autriche sont d'autant plus grandes que la reine a elle aussi été persécutée par Richelieu. Ils ont donc bon espoir qu'elle défende des positions politiques opposées à celles de son époux et qu'elle se montre reconnaissante envers ses anciens partisans, punis pour lui avoir porté secours<sup>95</sup>. Le cardinal de Retz commente perfidement :

la Reine était adorée beaucoup plus par ses disgrâces que par son mérite. L'on ne l'avait vue que persécutée et la souffrance, aux personnes de ce rang, tient lieu d'une grande vertu. L'on se voulait imaginer qu'elle avait eu de la patience, qui est très souvent figurée par l'indolence. Enfin, il est constant que l'on en espérait des merveilles.<sup>96</sup>

Guy Joly confirme

l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux et que la Reine qui avait elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendrait une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors Sa Majesté avait toujours paru fort sensible à la misère des peuples et aux disgrâces des particuliers<sup>97</sup>.

« Je crois que le temps viendra auquel on pourra être en quelque considération », écrit alors à sa sœur le jeune Turenne, que son appartenance à la maison de la Tour d'Auvergne, impliquée dans le complot de Cinq-Mars, semblait pourtant disqualifier auprès de la monarchie<sup>98</sup>.

La surprise est donc de taille lorsque, le 18 mai 1643, le jour même du lit de justice inaugural, la régente annonce qu'elle maintient la composition du Conseil prévue par son défunt mari, nomme le cardinal Mazarin à sa tête et se contente de destituer le surintendant des finances, Denis Bouthillier, remplacé par Bailleul, et Chavigny, sommé de vendre sa charge à Brienne<sup>99</sup>. Pourtant, les amis de Beaufort ne désespèrent pas de parvenir à leurs fins. Le nouveau cardinal-ministre paraît bien plus conciliant que son prédécesseur et, pendant

---

<sup>94</sup> Voir Montglat, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX, p. 139.

<sup>95</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, *op. cit.*, p. 262.

<sup>96</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *Mémoires précédés de La Conjuration de Fiesque*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 281.

<sup>97</sup> Guy Joly, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 5.

<sup>98</sup> Lettre du vicomte de Turenne à Mlle de Bouillon sa sœur, Paris, 16 mai 1643, publiée dans *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971, p. 382.

<sup>99</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, *op. cit.*, p. 264 et Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 66.

quelques mois, ils espèrent s'en faire un allié. Le cardinal de Retz a rapporté dans ses *Mémoires* la première impression de bonhomie suscitée par Mazarin.

L'on voyait sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux, bénin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permettait pas de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde<sup>100</sup>.

C'est d'ailleurs dans ces circonstances que Jean-François-Paul de Gondî obtient la coadjutorerie de l'archevêché de Paris en raison de ses liens avec les milieux dévots<sup>101</sup>. Anne d'Autriche consent aussi à rappeler Mme de Lansac, qui devient gouvernante des enfants royaux à la place de la marquise de Sénecey, jadis imposée à la reine par Richelieu<sup>102</sup>. Elle dispense avec prodigalité les pensions et les promotions pour asseoir son pouvoir et entretenir les fidélités. Saint-Evremond met en vers les largesses de la reine :

J'ai vu le temps de la bonne Régence  
Temps où régnait une heureuse abondance  
Temps où la ville aussi bien que la Cour  
Ne respiraient que les jeux et l'amour.  
Une politique indulgente  
De notre nature innocente  
Favorisait tous les désirs  
Tout goût paraissait légitime  
La douce erreur ne s'appelait point crime.  
Les vices délicats se nommaient des plaisirs<sup>103</sup>.

L'heure est donc à l'optimisme, même si d'aucuns accusent déjà la reine de dilapider les caisses de l'État. Le mémorialiste Montglat porte ces libéralités au compte de la bienfaisance d'Anne d'Autriche, mais il n'excuse pas les excès : elle « accordait tout ce qu'on lui demandait, n'en connaissant pas les conséquences, en sorte qu'elle épuisa en peu de temps tout l'argent qui était à l'épargne »<sup>104</sup>. « Comme elle n'était pas accoutumée à régner, concède Mme de Motteville, elle ne savait refuser les importuns, ni donner à ceux qui étaient sages et

---

<sup>100</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 282.

<sup>101</sup> Joseph Bergin, « Anne d'Autriche et les dévots », *art. cit.*, p. 201.

<sup>102</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, *op. cit.*, p. 266.

<sup>103</sup> Cité par Petitot et Monmerqué dans leur « Introduction aux Mémoires concernant la Fronde », in *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, 1826, t. XXXV, p. 40.

<sup>104</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 194.

modérés<sup>105</sup>. » Nicolas Goulas, un proche de Gaston d'Orléans, reproche aussi à la reine sa « facilité », tout comme Mazarin lui-même, qui voudrait la voir récompenser les services avec plus de parcimonie<sup>106</sup>. Ainsi, la force des espoirs de détente et le début de réalisation qu'ils connaissent au commencement de la régence semblent indiquer que le gouvernement d'Anne d'Autriche sera favorable aux déçus du règne précédent. Il incite les aristocrates à penser qu'ils vont retrouver un véritable poids politique.

La présence d'une femme au sommet de l'État et d'un cercle féminin autour d'elle autorise aussi les grandes dames de la cour à croire qu'elles pourront trouver ou retrouver un rôle politique dans l'entourage de la régente. La princesse de Condé, mère du vainqueur de Rocroi, épouse de l'un des membres les plus éminents du conseil, amie personnelle de la reine et distinguée comme marraine du jeune roi, paraît occuper une position stratégique pour influencer la régente dans le sens des intérêts de sa famille. Mais les femmes apparentées ou alliées aux Vendôme, comme la mère de Beaufort, sa sœur et sa maîtresse, la sulfureuse duchesse de Montbazou, espèrent bien elles aussi jouer un rôle déterminant auprès d'Anne d'Autriche pour favoriser les ambitions politiques de leur clan. C'est donc à la fois comme femmes et comme aristocrates qu'elles connaissent un début de promotion. La Cabale des Importants et surtout « l'affaire des lettres » permettent d'en appréhender les enjeux avec plus de précision.

## **2. Le temps des déceptions et la consolidation des partis aristocratiques**

Les espoirs des Vendôme sont vite déçus et leur clan connaît bientôt un désaveu cinglant qui contribue largement à expliquer leur adhésion massive à la première Fronde. La disgrâce qu'ils subissent concerne leurs représentants masculins, en particulier le duc de Beaufort, mais aussi les femmes qui les entourent, impliquées dans une affaire apparemment frivole et en réalité hautement politique.

---

<sup>105</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 52.

<sup>106</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. I, p. 464. Voir aussi Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, *op. cit.*, p. 272. Il y a là, d'après Claude Dulong, un effet de déformation. Car la reine n'accordait qu'une bien faible partie des requêtes qu'elle recevait. Voir *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 277.

### a. La Cabale des Importants

Anne d'Autriche, en effet, accepte de suivre les conseils de son ministre et se refuse bientôt à satisfaire les demandes les plus ambitieuses. La duchesse de Bouillon venue réclamer que l'on rende à son mari la principauté de Sedan se voit opposer un refus. C'est à Mazarin qu'il revient de faire remarquer à la reine le dangereux précédent que constituerait pour la grande noblesse une telle marque de clémence<sup>107</sup>. Turenne écrit à sa sœur, Mlle de Bouillon :

Je viens tout à cette heure de parler à la reine de l'affaire de mon frère. Elle a eu de fortes impressions contre cela. Vous pouvez juger combien lui doit être sensible de voir la reine et Monsieur tout puissants et avoir perdu Sedan pour eux et ne trouver pas à cette heure de jour à y rentrer<sup>108</sup>.

Il y a là de quoi commencer à alimenter les motifs de mécontentement de l'intransigente duchesse de Bouillon, qui n'hésite pas à passer à la Fronde dès 1649. Le prince de Marcillac, futur duc de La Rochefoucauld, se désole pareillement, dans son *Apologie du prince de Marcillac*, de l'ingratitude de la reine :

La mort du feu roi arriva et les premiers sentiments de la reine moururent avec lui [...]. L'arrêt du parlement qui la fit régente la déchargea dans sa pensée de tout ce qu'elle avait cru devoir jusqu'alors ; elle fut persuadée que ce n'était pas à une princesse qui disposait de tout à payer ce qu'on avait fait pour une princesse qui ne pouvait rien<sup>109</sup>.

C'est dans ce contexte de déception des Grands que rentre en France la duchesse de Chevreuse. La reine a eu beaucoup de peine à accepter le principe de son retour qu'interdisait le testament de Louis XIII. Elle savait, d'après le duc de La Rochefoucauld, « combien Mme de Chevreuse était capable de troubler par des cabales le repos de sa régence [...], qu'elle revenait sans doute avec un esprit aigri de la confiance qu'elle prenait au cardinal Mazarin, et dans le dessein de lui nuire »<sup>110</sup>. Le cardinal tente donc de prévenir le danger en envoyant auprès de la duchesse un émissaire chargé de lui offrir ses services, notamment sous la forme

---

<sup>107</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, op. cit., p. 274 et Anka Muhlstein, *Reines éphémères, mères perpétuelles*, op. cit., p. 233.

<sup>108</sup> Lettre du vicomte de Turenne à Mlle de Bouillon, de Paris le 30 mai 1643, publiée dans *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, op. cit., p. 383.

<sup>109</sup> Cité par Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 280.

<sup>110</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, op. cit., p. 104.

de dons en argent destinés à régler ses dettes<sup>111</sup>. Mme de Chevreuse s'empresse de les accepter, espérant s'appuyer sur ce nouvel allié pour obtenir de la reine qu'elle l'invite à la cour sans lui imposer le séjour de quarantaine à Dampierre prévu par le texte de son amnistie<sup>112</sup>. La faveur renouvelée de madame de Chevreuse est une source d'espoir pour tout ceux qui espèrent encore fléchir la régente et lui imposer un retour aux formes anciennes de la monarchie<sup>113</sup>.

La duchesse se place donc tout naturellement à la tête du clan des Importants, dont Beaufort demeure le principal bras armé mais dont elle est elle-même la tête pensante. Cette cabale des Importants réunit un ensemble de mécontents relativement hétéroclite comprenant quatre groupes principaux : quelques évêques proches du parti dévot, comme Potier, des membres de l'entourage de la régente, comme Marie de Hautefort, l'une de ses suivantes, Mme de Sénecey et La Porte, portemanteau de la reine, des parlementaires et quelques rescapés des conjurations passées comme Fontrailles, Aubijoux et l'intransigeant comte de Montrésor<sup>114</sup>. L'objectif des Importants est d'imposer à la reine un changement de politique dont la principale conséquence à l'extérieur serait la conclusion d'une paix séparée avec l'Espagne, qui permettrait d'unir Bourbon et Habsbourg dans un combat commun pour le rétablissement du pouvoir de Charles I<sup>er</sup> en Angleterre<sup>115</sup>. À l'intérieur, les Importants réclament essentiellement la redistribution des honneurs et des pensions aux anciennes victimes de Richelieu. La duchesse de Chevreuse souhaite que la reine reprenne aux parents du feu cardinal, soutiens naturels de Mazarin, les gouvernements, places et charges très importantes qu'ils détiennent. Elle voudrait aussi inciter son ancienne amie à remplacer

---

<sup>111</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 281.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>113</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 456.

<sup>114</sup> L'ensemble du parti dévot n'adhère pas au principe de cette cabale car des pourparlers sont sur le point d'être engagés avec l'Espagne en Westphalie et la principale revendication des dévots, à savoir la conclusion de la paix, semble donc en passe d'être satisfaite. Voir les *Mémoires* du cardinal de Retz, op. cit., p. 277-278. À propos des « rescapés » voir les travaux de Jean-Marie Constant, *Les conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987 ; *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, Paris, Perrin, 2007 ; « L'échec des conjurateurs en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in « Autour des figures de l'échec », numéro spécial des *Cahiers du centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine*, publiés par l'université de Bordeaux III-Michel de Montaigne, Bordeaux, 2005, p. 65-78 ; « Le comportement politique et moral des gentilshommes proches du parti dévot dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in *Sous le sceau des réformes, entre continuité et rupture, Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Bordeaux, 2005, p. 127-138. Sur le cas particulier du comte de Montrésor, on peut lire l'article de Jean-Marie Constant, « Un ennemi de la tyrannie sous Richelieu et Mazarin : le comte de Montrésor », in Roger Baurry, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal-Souleyreau (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges offerts à Jean-François Labourdette*, Paris, 2005, p. 421-439.

<sup>115</sup> Jean-Marie Constant, *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, op. cit., p. 253.

Mazarin par Châteauneuf, l'ancien garde des sceaux, qui fut aussi son amant et sur lequel elle exerce un contrôle absolu<sup>116</sup>.

Dans le même temps, la duchesse de Chevreuse appuie les prétentions en Bretagne des Vendôme et de leurs clients et amis contre celles des parents et alliés de Richelieu. Elle soutient le prince de Marcillac lorsqu'il demande le gouvernement du Havre, alors entre les mains de la duchesse d'Aiguillon, et le duc de Vendôme, qui réclame l'amirauté aux dépens du duc de Brézé ainsi que le gouvernement de Bretagne, détenu par le maréchal de La Meilleraye<sup>117</sup>. Mme de Chevreuse, veut ainsi éliminer les deux clans familiaux qui ont le plus soutenu la politique du cardinal de Richelieu tout au long du règne précédent<sup>118</sup>. Jean-Marie Constant estime même qu'il y eut de sa part une tentative pour constituer en Bretagne une sorte de base arrière autonome, dont la force aurait reposé sur la maîtrise de la flotte et qui aurait permis au parti de résister aux entreprises militaires du pouvoir royal en cas de guerre civile<sup>119</sup>. C'est prêter à la duchesse de Chevreuse, fille du duc de Rohan, l'ambition de restaurer l'ancienne puissance de sa maison, naguère mise à mal par Richelieu, lorsque, par l'édit de grâce d'Alès, il avait supprimé les places fortes que les articles secrets de l'édit de Nantes concédaient aux protestants. Conscient du danger, Mazarin incite la reine à refuser ces changements qui lui auraient ôté l'appui du puissant clan Richelieu, tandis que la nomination de Châteauneuf au conseil lui aurait aliéné les Condé<sup>120</sup>. Anne d'Autriche n'accède donc pas aux demandes de ses anciens compagnons d'infortune<sup>121</sup>.

La duchesse de Chevreuse et ses amis doivent alors reconnaître que la régente soutient fermement le cardinal Mazarin et la politique de fermeté à l'égard des Grands qu'il mène. De ce constat naît un projet plus hardi consistant à faire assassiner le premier ministre. Plusieurs guets-apens successifs échouent au mois d'août<sup>122</sup>. Le complot est éventé et, le 2 septembre 1643, Beaufort est arrêté au Louvre. Il y passe la nuit puis est conduit au château de Vincennes dès le lendemain. L'ensemble du clan Vendôme se trouve alors disgracié, puisque les autres membres de la famille sont invités à rejoindre leur château d'Anet, quoi que le duc

---

<sup>116</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 282.

<sup>117</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche*, op. cit., p. 275.

<sup>118</sup> Jean-Marie Constant, *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, op. cit., p. 254.

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> L'ancien garde des sceaux avait présidé au jugement du duc de Montmorency, beau-frère du prince, en 1632. Voir Jean-Marie Constant, « Langue de bois et lutte pour le pouvoir : la cabale des Importants de 1643 », in Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges offerts à Yves-Marie Bercé*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 639.

<sup>121</sup> Anne d'Autriche s'empare elle-même du gouvernement de Bretagne mais fait de La Meilleraye son lieutenant général dans cette province. De même, à la mort du duc de Brézé en 1646, la régente conserve l'amirauté pour elle-même et refuse de la concéder au duc d'Enghien, beau-frère du précédent titulaire.

<sup>122</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 295.

de Vendôme, furieux, préfère fuir en Italie. Mme de Chevreuse, âme et cheville ouvrière de la conspiration, est elle aussi priée de quitter Paris. Alors que la reine lui a seulement demandé de se retirer dans un château royal, la duchesse repart pour les Pays-Bas espagnols. Châteauneuf est éloigné à son tour, ainsi que tous les évêques du parti, qui sont priés de regagner leur diocèse<sup>123</sup>.

Il s'agit là du premier coup d'autorité de la régente. « Je vis en ce moment, par le feu qui brillait dans les yeux de la reine, et par les choses qui en effet arrivèrent le lendemain et le soir même, ce que c'est qu'une personne souveraine quand elle est en colère et qu'elle peut tout ce qu'elle veut », rapporte Mme de Motteville<sup>124</sup>. Effectivement, Anne d'Autriche semble alors affirmer un pouvoir dégagé de l'emprise des Grands et se présenter ainsi en position d'arbitre dans la lutte qui oppose les familles princières. Ce premier succès explique en partie son intransigeance ultérieure face aux Frondeurs<sup>125</sup>.

Cet épisode permet aussi de constater le rôle décisif joué par une femme, la duchesse de Chevreuse. C'est Beaufort que l'on présente généralement comme le chef de la cabale des Importants et c'est bien lui qui coordonne les manœuvres destinées à faire assassiner le ministre, mais c'est à Mme de Chevreuse qu'il revient d'avoir conçu et tenté de mettre en œuvre le projet politique alternatif qui les précèdent<sup>126</sup>. C'est uniquement en désespoir de cause que la violence l'emporte sur la parole et le bras armé de Beaufort sur les manigances de la duchesse.

Le rôle des femmes est d'autant plus déterminant au sein de ce parti et, plus généralement, à la cour, que c'est précisément un affrontement entre deux duchesses, l'une issue du clan des Vendôme et l'autre issue du clan Condé, qui précipite la fin de la cabale et aboutit à la disgrâce de Beaufort. « L'affaire des lettres » témoigne de leur implication très forte dans le bras de fer qui se joue alors entre les parents et alliés de Richelieu et ses adversaires.

---

<sup>123</sup> Ruth Kleinman, *Anne d'Autriche, op. cit.*, p. 304.

<sup>124</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 59.

<sup>125</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 66.

<sup>126</sup> Voir le témoignage d'Henri de Campion, *Mémoires*, Paris, P. Jannet, 1857, p. 175.

b. « L'affaire des lettres »

Les différents témoignages contenus dans les Mémoires, les journaux et les lettres s'accordent sur la trame générale des évènements<sup>127</sup>. Au début du mois d'août 1643, madame de Montbazon, épouse du père de la duchesse de Chevreuse et maîtresse du duc de Beaufort, trouve chez elle deux billets manifestement écrits par une femme à son galant<sup>128</sup>. La duchesse fait courir le bruit que madame de Longueville en est l'auteur et que c'est Coligny qui les a laissé tomber de sa poche. La princesse de Condé, mère de la duchesse de Longueville, se trouve alors outragée et prend vivement la défense de sa fille. Elle demande à la reine d'arbitrer le différend. Cette dernière ordonne à Mme de Montbazon de se rendre à l'hôtel de Condé pour y faire des excuses publiques, le 9 août<sup>129</sup>. À la suite de cet épisode, la princesse de Condé obtient de la reine que son ennemie ne se trouve plus en sa présence à la cour.

Quelques jours plus tard, pourtant, la duchesse de Chevreuse invite la reine à faire les honneurs d'une collation au jardin de Renard, au bout du parc des Tuileries. La régente y vient accompagnée de la princesse de Condé mais elle a le déplaisir d'y trouver la duchesse de Montbazon. La princesse de Condé fait alors mine de s'en retourner mais la reine, ulcérée, demande à la duchesse de quitter les lieux séance tenante en prétextant une indisposition. Mme de Montbazon déclare qu'elle n'en fera rien jusqu'à ce que la reine lui en donne l'ordre personnellement. La régente semble alors capituler et décide finalement de quitter les lieux mais le lendemain, 22 août, Mme de Montbazon reçoit l'ordre de se retirer à Rochefort et de ne pas revenir à la cour sans ordre exprès du roi<sup>130</sup>. La querelle connaît un ultime rebondissement lorsque Coligny, qui ne s'estime pas suffisamment blanchi, décide d'appeler en duel le duc de Guise, l'un des soutiens de Mme de Montbazon. Le combat a lieu le 12

---

<sup>127</sup> Emmanuelle Lesne offre une analyse détaillée de la façon dont les mémorialistes rapportent cet épisode dans leurs écrits. Voir *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Champion, 1996, « Un épisode mondain : l'affaire des lettres perdues », p. 371-380. En effet, l'épisode est rapporté avec plus ou moins de détails par Mme de Motteville, Montglat, le cardinal de Retz, La Rochefoucauld, Nicolas Goulas, Henri de Campion ainsi qu'un auteur anonyme découvert par Adolphe Chéruel et retranscrit en appendice de son édition des *Mémoires de la Grande Mademoiselle*. On en trouve aussi un compte-rendu dans le *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson. Nous disposons également d'une lettre d'Henri de Campion à la duchesse de Montbazon et d'une autre de la duchesse de Longueville à son frère le duc d'Enghien.

<sup>128</sup> La bibliothèque de l'Institut conserve la copie de ces lettres galantes, Fonds général, Ms 708, f° 363 et suiv.

<sup>129</sup> Le billet d'excuse et la réponse faite par la princesse de Condé sont également conservés à la bibliothèque de l'Institut, Fonds général, Ms 708, f° 366.

<sup>130</sup> Ordre d'exil de Louis XIV à la duchesse de Montbazon, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 24 445, f° 324.

décembre mais l'amant supposé de la duchesse de Longueville est finalement « battu et désarmé avec outrage »<sup>131</sup>.

Ces événements sont traditionnellement présentés sous la forme d'une anecdote plaisante permettant de mesurer la frivolité de la vie de cour au début de la régence et l'orgueil mal placé de la noblesse, particulièrement dans sa composante féminine. Ils peuvent cependant être jugés dignes d'une plus grande attention car, au même titre que la cabale des Importants proprement dite, ils font apparaître bien des aspects déterminants pour la période ultérieure. La majorité des contemporains a su voir que, au-delà d'une rivalité entre deux dames, il s'agissait bien d'une affaire politique de la plus haute importance et que c'était la raison pour laquelle ces dames, et les hommes qui les entouraient, s'étaient engagés avec tant de détermination pour faire triompher leur cause.

Cette hypothèse est alimentée par la présence de véritables partis autour des deux femmes concernées. Le Journal de Lefèvre d'Ormesson, qui a le mérite d'avoir été écrit pendant les événements et de les rapporter sans aucune forme de recul ni de distance critique, contient ce témoignage :

Le vendredi 7 août, M. Pichotel me dit que toute la cour était partagée sur l'affaire de Mme la princesse ; que la maison de Guise prenait le parti de Mme de Montbazon à cause de Mme de Chevreuse ; que toute la maison de Bourbon, [...] était contre [...]. Il ne faut qu'une bagatelle comme celle-là pour faire faire des partis. D'une étincelle s'allume un grand feu<sup>132</sup>.

Effectivement, la querelle met en branle le système des maisons aristocratiques. La duchesse de Montbazon est, semble-t-il, celle qui reçoit d'abord le plus de manifestations de soutien. « L'on compta jusqu'à quatorze princes qui la furent voir », rapporte madame de Motteville<sup>133</sup>. En effet, Marie d'Avaugour, comme épouse du duc de Rohan-Montbazon et maîtresse du duc de Beaufort, appartient doublement au clan Vendôme. En tant que belle-mère de la duchesse de Chevreuse, elle bénéficie également du soutien de la maison de Lorraine. D'après la correspondance d'Henri de Campion, la duchesse de Montbazon est encore appuyée par un grand nombre d'« amis » qui ne l'abandonnent pas, ou du moins pas tous, après sa disgrâce<sup>134</sup>. Campion lui-même lui écrit à la fin du mois d'août 1643 :

---

<sup>131</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruel, Paris, Charpentier, 1858-59, Appendice V, t. I, p. 390. Voir aussi Victor Cousin, *La jeunesse de Mme de Longueville*, Paris, Didier, 1859, p. 263.

<sup>132</sup> Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, suivi d'extraits des *Mémoires* d'André Lefèvre d'Ormesson, publiés par A. Chéruel, Paris, Imprimerie Impériale, coll. des « Documents inédits sur l'histoire de France », 1860-61, t. I, p. 90.

<sup>133</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>134</sup> Nicolas Goulas cite Marsillac et Rouville dans ses *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 8.

Madame, il est encore quelque demi-douzaine d'honnêtes gens qui ne se rendent pas [...] nous nous assemblons à toute heure et, hormis que nous ne concluons rien, nous faisons assez de propositions pour faire la nique aux plus politiques. Vous me dîtes hier au matin, chez mademoiselle de Vertus, que, pourvu que vos amis demeurassent fermes dans vos intérêts, vous n'auriez point de regret à votre éloignement. Vous avez votre compte ; nous pestons à toute heure, et je crois bien que nous aimerions mieux vous suivre que de vous laisser où vous êtes<sup>135</sup>.

Il y a donc là un parti puissant et structuré, qui s'identifie peu ou prou avec celui des Importants et se trouve ainsi engagé dans une lutte « politique ». Beaufort n'est ici aussi qu'une figure de proue. D'après les textes, ce sont bien les duchesses de Montbazou, initiatrice de l'affaire des lettres, et de Chevreuse, tête pensante de la cabale des Importants, qui mènent le parti.

Face à elles, la princesse de Condé et sa fille se trouvent bien plus isolées. Les textes rapportent que la principale victime, la duchesse de Longueville, alors enceinte, ne réclame pas vengeance elle-même. Elle « fut d'avis de n'en pas faire de bruit » et « trouva plus à propos de dissimuler cet outrage », rapporte Mme de Motteville<sup>136</sup>. C'est la princesse de Condé, sa mère, qui se charge de réclamer vengeance et mène le parti. Le nom du prince son époux n'est pas même mentionné par les témoins, si bien que Charlotte-Marguerite de Montmorency fait presque déjà figure de douairière<sup>137</sup>. Il ne semble pas qu'elle ait obtenu de nombreux ralliements. Lefèvre d'Ormesson rapporte :

Tout le monde blâmait Mme la princesse d'avoir fait tant de bruit de cette affaire, qui n'avait servi qu'à faire voir combien ils sont peu aimés, parce que tous les princes, hormis M. de Longueville, s'étaient déclarés pour Mme de Montbazou et l'avaient fait pour faire voir à M. le prince qu'ils étaient tous contre lui<sup>138</sup>.

Les Châtillon, clients de la maison de Condé et personnellement impliqués, puisque le jeune Coligny, fils du duc de Châtillon, est l'amant supposé à qui les lettres auraient été adressées par la duchesse, ne semblent pas opposer une résistance très active aux médisances des Vendôme. L'intervention du duc d'Enghien, en revanche, joue un rôle déterminant. Il est

---

<sup>135</sup> Lettre d'Henri de Campion à Mme de Montbazou, de Paris en août 1643, citée en appendice des *Mémoires* d'Henri de Campion, *op. cit.*, p. 389-390.

<sup>136</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>137</sup> Charlotte-Marguerite de Montmorency devient effectivement princesse douairière de Condé à partir de 1646 à la mort de son époux Henri II de Bourbon-Condé. C'est à ce moment que le duc d'Enghien leur fils devient prince de Condé.

<sup>138</sup> Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, *op. cit.*, p. 95.

alors le jeune et prestigieux vainqueur de Rocroi et son implication dans l'affaire contribue fortement à donner de la crédibilité au parti de sa mère<sup>139</sup>. La lettre que lui adresse sa sœur depuis La Barre, le 14 août, et les quatre autres missives sur le même sujet qu'elle dit lui avoir fait tenir par des tiers témoignent de l'implication du jeune duc<sup>140</sup>. Elles suggèrent aussi que le parti de la duchesse de Montbazon perd du terrain malgré le déséquilibre initial en sa faveur. Madame de Motteville rapporte :

Tous ces approbateurs, dont le nombre lui donnait [à la duchesse de Montbazon] tant d'avantage, furent bientôt après contraints de se séparer d'elle : ils eurent peur du jeune duc d'Enghien qui, au bruit de la colère de madame la princesse, fit paraître vouloir porter hautement les intérêts de madame de Longueville<sup>141</sup>.

Mais ce revirement est bien davantage dû à l'intervention de la reine, sollicitée comme arbitre par la princesse de Condé. Anne d'Autriche, qui trouve alors le moyen de jouer le rôle de pacificatrice auquel sa fonction à la cour la destine traditionnellement, prend fait et cause pour la maison de Condé. Les motifs de ce choix, tels qu'ils sont rapportés par les contemporains, témoignent de la dimension politique des événements. L'enjeu est identique à celui de la cabale des Importants, il concerne le maintien à la tête du conseil de Mazarin, auquel les Vendôme veulent substituer Châteauneuf. Ne pas répondre aux sollicitations de la princesse de Condé reviendrait à favoriser les Importants et à s'aliéner le parti constitué autour des premiers princes du sang, à commencer par le duc d'Enghien lui-même. Or Anne d'Autriche ne peut se passer du soutien de ce jeune général victorieux. « La reine [...] se trouva fort disposée à la favoriser [madame la princesse] ; elle était mère du duc d'Enghien qui venait de gagner une bataille et qui se faisait déjà craindre : il fallait l'épargner tout à fait, de peur que le repos de la régence n'en fût troublé », explique madame de Motteville<sup>142</sup>.

C'est Mazarin qui, d'après un auteur anonyme, incite la reine à traiter sérieusement cette affaire et à exiger de la duchesse de Montbazon une réparation publique<sup>143</sup>. Le ministre s'emploie personnellement à accommoder l'affaire et préside la séance de travail destinée à rédiger le texte de l'amende honorable que doit prononcer la calomniatrice. « Madame de Chevreuse, engagée par mille raisons dans la querelle de sa belle-mère, était avec le cardinal

---

<sup>139</sup> Le cardinal de Retz prétend même qu'il fut sur le point d'appeler le duc de Beaufort en duel pour laver l'honneur de sa sœur. L'information ne paraît pas fiable car Retz est le seul à la mentionner et il semble peu probable que les autres témoins aient omis un rebondissement de cette nature. *Mémoires, op. cit.*, p. 279.

<sup>140</sup> « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet », publiées par A. Godefroy et A. Chéruel dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 15.

<sup>141</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 57.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. I, Appendice V, p. 389.

Mazarin pour composer la harangue qu'elle devait faire. Sur chaque mot, il y avait un pourparler d'une heure », rapporte encore Mme de Motteville<sup>144</sup>. On imagine mal que le cardinal se soit prêté à une telle mascarade s'il n'en avait pas saisi les enjeux hautement politiques. C'est d'ailleurs lui qui assiste à l'allocution de la duchesse de Montbazon à l'hôtel de Condé au nom de la reine le 9 août 1643, manifestant ainsi les interférences entre cette querelle et la politique menée au plus haut sommet de l'État.

Le duel entre Coligny et Guise sur la place Royale illustre également le clivage entre partis rivaux qui s'était opéré depuis quelques mois. Les femmes des deux clans avaient été à l'origine d'une lutte qui, d'après l'auteur anonyme, renouvelait « l'ancienne querelle des Guisards et des Châtillon »<sup>145</sup>. Les contemporains avaient donc même perçu dans cette affaire d'honneur apparemment banale et superficielle certains relents des guerres de Religion ! « La cour et la ville s'étaient partagées, le duc d'Orléans n'ayant pu abandonner le duc de Guise, son beau-frère, et le duc d'Enghien, Coligny, son ami et son parent », commente encore l'auteur anonyme, traçant ainsi les lignes de fracture qui allaient opposer les Grands pendant la Fronde<sup>146</sup>.

Dans l'immédiat, c'est le clan des Vendôme dans son intégralité qui se trouve désavoué tandis que les Condé triomphent. La duchesse de Longueville, dans sa lettre, compare perfidement l'amende honorable de sa calomniatrice à une mise à mort. « Si ne fallait plus que dire le *Salve Regina* pour représenter naïvement une exécution », ironise-t-elle<sup>147</sup>. L'arrestation de Beaufort le 2 septembre apparaît alors comme la suite logique du bannissement de sa maîtresse<sup>148</sup>. La lettre de Campion à la duchesse de Montbazon montre que les Importants se considèrent déjà comme disgraciés. « Il y a un mois que les rues voisines de vos amis étaient embarrassées de carrosses qui empêchaient le peuple de passer, et, pour peu que le désordre continue, l'herbe percera le pavé dans leurs cours », écrit-il peu après le 22 août<sup>149</sup>. La preuve en est faite lorsque les Condé retrouvent, dès le mois de septembre, les domaines de Chantilly et Dammartin, jadis confisqués à Montmorency, frère de la princesse.

Cependant, si cette affaire est bien l'occasion pour la reine de démontrer sa fermeté et d'imposer sa loi, elle est aussi le moment d'une épreuve dont l'autorité royale ne sort pas

---

<sup>144</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>145</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, Appendice V, p. 389.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 391.

<sup>147</sup> « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet », *art. cit.*, p. 16.

<sup>148</sup> Voir Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 416-417.

<sup>149</sup> Lettre d'Henri de Campion à Mme de Montbazon, de Paris en août 1643, citée en appendice des *Mémoires* d'Henri de Campion, *op. cit.*, p. 389.

indemne. Le différend est tranché mais non pas résolu et les ferments d'opposition demeurent à l'œuvre après le bannissement de la duchesse de Montbazon. L'auteur anonyme commente avec beaucoup de perspicacité :

Ainsi finit la comédie qui donna une grande atteinte à l'autorité royale et qui laissa dans le cœur de tout le monde les premières semences de discorde et de confusion. Depuis ce temps fatal, le Luxembourg et l'hôtel de Condé ne gardèrent presque plus de mesure. On regarda toujours le duc d'Orléans et le duc d'Enghien comme deux chefs de partis contraires, auxquels chacun se ralliait, selon ses intérêts et son inclination. On peut dire enfin que voilà l'origine de tous les désordres et de tous les troubles dont la France a été agitée depuis si longtemps<sup>150</sup>.

Cette affaire des lettres peut donc être considérée comme le produit de la transformation d'une querelle de cour en affaire d'État, non pas simplement en raison de la frivolité ambiante et de l'ascendant exercé par quelques duchesses délurées sur leurs amants, mais parce que la double fonction de la cour comme lieu de sociabilité et comme espace de gouvernement, ainsi que la place ambiguë de l'aristocratie, constituée de maisons qui ont leurs intérêts propres mais s'estiment toujours conseillères naturelles du Prince, sont particulièrement à même de conduire à de telles confusions entre intérêts publics et intérêts privés. En ce sens, la querelle des lettres témoigne d'une gestion encore domestique des affaires de l'État, qui connaît pendant la Fronde ses dernières heures. Elle donne à voir le combat des grands seigneurs contre l'évolution absolutiste de la monarchie tandis que cette dernière cherche à déposséder leurs familles des fonctions de gouvernement pour les attribuer à des spécialistes de basse extraction. La régence d'Anne d'Autriche peut sembler accentuer ce phénomène dans la mesure où elle met au pouvoir une femme qui incarne elle-même cette confusion entre le public et le privé. Son rôle politique ne se justifie-t-il pas par sa qualité de mère ? Alors, une autre mère, pour venger l'honneur de sa fille, ne peut-elle porter une affaire de calomnie sur la place publique et en appeler au jugement de la reine ? « L'affaire des lettres » éclaire ainsi la place nouvelle concédée aux femmes au plus haut sommet de l'État, elle montre comment l'incarnation du pouvoir dans un corps féminin favorise l'envahissement de la scène politique par d'autres femmes issues de l'entourage de la reine.

Le vocabulaire choisi par la duchesse de Montbazon pour répondre à la lettre de bannissement du roi montre que les femmes ont fait leur le langage des Grands révoltés du règne précédent. Tandis que Louis XIV lui rappelle son « peu de respect » à l'égard de sa

---

<sup>150</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. I, Appendice V, p. 389.

mère, la duchesse, en héroïne cornélienne, répond par l' « honneur », le « courage » et le mépris de la vie tandis que ses amis croisent le fer pour elle et lui jurent fidélité éternelle malgré sa disgrâce<sup>151</sup>. Cette affaire des lettres n'est pas une manifestation du dévoiement de l'aristocratie mais de son regain de puissance après l'ère Richelieu et de la vivacité de ses ambitions politiques dans un contexte de très grande mixité. Elle annonce le rôle déterminant de la noblesse dans la Fronde et des femmes au sein de la noblesse<sup>152</sup>.

Ces dernières n'ont aucun rôle, en revanche, dans le bras de fer qui oppose la régente aux gens de Robe entre 1643 et 1648 car c'est un milieu exclusivement masculin. Cependant, cette deuxième force d'opposition doit être examinée dans le détail car elle remet fortement en cause le pouvoir de la reine et interroge le principe même d'une autorité féminine.

### 3. La montée de l'opposition parlementaire

Les relations entre Anne d'Autriche et les officiers du royaume semblent bonnes au début de la régence. Elle a bénéficié de leur soutien pour obtenir les pleins pouvoirs et entretient des rapports cordiaux avec certains parlementaires, comme le président de Bailleul<sup>153</sup>. Pour se concilier davantage encore la compagnie, elle accorde aux parlementaires de Paris la noblesse au premier degré en juillet 1644. La mesure est ensuite étendue aux autres cours souveraines<sup>154</sup>. Les magistrats, de leur côté, apprécient un climat de détente qui contraste vivement avec le verrouillage opéré du temps de Richelieu et Louis XIII<sup>155</sup>. Les lettres patentes du 21 février 1641 en étaient l'aboutissement puisqu'elles obligeaient les parlementaires à enregistrer systématiquement les édits et ordonnances sans avoir la possibilité de délibérer à leur sujet<sup>156</sup>. Elle visait notamment à garantir au cardinal de Richelieu qu'il ne serait pas inquiété par le parlement s'il revendiquait la régence pour lui-même dans le cas où Louis XIII viendrait à le précéder dans la tombe. Anne d'Autriche, en requérant le soutien du parlement pour asseoir son autorité, le rétablit dans ses attributions de

---

<sup>151</sup> Ordre d'exil de Louis XIV à la duchesse de Montbazou, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 24 445, f° 324.

<sup>152</sup> Voir Victor Cousin, *La jeunesse de Mme de Longueville*, op. cit., p. 285.

<sup>153</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 184.

<sup>154</sup> André Corvisier, *Les régences en France*, op. cit., p. 158.

<sup>155</sup> Sur les rapports entre le parlement et le gouvernement sous le règne de Louis XIII voir la courtoise et efficace mise au point de A. Lloyd Moote dans *The Revolt of the Judges : the Parlement of Paris and the Fronde (1648-1652)*, Princeton, Princeton University Press, 1971, p. 36 et suiv.

<sup>156</sup> Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir, Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998, p. 277 et 349.

1610, lorsqu'il avait accordé les pleins pouvoirs à Marie de Médicis. Pourtant, la signification du lit de justice inaugural ne fait pas consensus entre les deux parties et son ambivalence est lourde de malentendus. C'est pourquoi la Fronde parlementaire peut être lue comme le résultat de l'affrontement entre deux interprétations contradictoires du lit inaugural : le parlement y voit le rétablissement de la cour souveraine dans son droit de conseil ; le gouvernement n'en retient que la réaffirmation du caractère indivisible de la souveraineté<sup>157</sup>. Très vite, en effet, les choix politiques de la régente, celui de conserver Mazarin à la tête du conseil et celui de poursuivre la guerre en particulier, conduisent à un conflit latent puis ouvert entre le Conseil du roi et les compagnies souveraines. Commence alors ce que l'historien A. Lloyd Moote a appelé « la révolte des juges »<sup>158</sup>.

L'affrontement avec les Espagnols est coûteux, il faut donc sans cesse chercher de nouveaux moyens de financement. En 1643, la France remporte des succès à l'extérieur, à l'instar de la victoire de Rocroi survenue le 19 mai, mais connaît le désarroi à l'intérieur puisque le maximum séculaire de la taille est atteint avec cinquante-trois millions de livres contre onze millions à la mort d'Henri IV<sup>159</sup>. Les populations rurales sont au bord de la rupture comme en témoigne le soulèvement du Quercy en 1643. Celui de Montpellier en 1645 se déclenche sur le bruit que les traitants vont percevoir une taxe sur les naissances<sup>160</sup> ! Il s'agit d'une rumeur sans fondement, mais sa propagation facile et rapide en dit long sur le climat d'exaspération ambiant.

Or les officiers, eux aussi, manifestent désormais leur réprobation, d'une part, parce qu'ils se veulent les porte-paroles du « pauvre peuple » oppressé et, d'autre part, parce que la politique fiscale du surintendant Particelli d'Hémery n'épargne plus les bourgeois de Paris dont ils font partie. En janvier 1644, l'édit du Toisé, en restaurant un vieux texte de 1548, oblige les propriétaires des maisons sises dans les faubourgs de Paris à payer une taxe destinée à rapporter huit à dix millions de livres<sup>161</sup>. Le parlement émet à ce sujet toute une série de remontrances mais la reine demeure sourde à ces doléances jusqu'au mois de juillet. Alors, une émotion populaire conduit Anne d'Autriche à modifier l'édit : le Toisé est transformé en un emprunt forcé dit « taxe des aisés »<sup>162</sup>. Mais l'affrontement entre le

---

<sup>157</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 59.

<sup>158</sup> A. Lloyd Moote, *The Revolt of the Judges: the Parlement of Paris and the Fronde (1648-1652)*, *op. cit.*

<sup>159</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 62.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>161</sup> Voir l'analyse de cette affaire par Joël Cornette dans *La mélancolie du pouvoir, Omer Talon et le procès de la raison d'État*, *op. cit.*, p. 307-332.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 318.

parlement et le conseil se poursuit jusqu'au retrait de l'édit. Au mois de mars 1645, le même conflit connaît un nouveau rebondissement lorsque le conseil tente de restaurer le Toisé. Anne d'Autriche réplique rudement en faisant déchirer sous ses yeux la feuille de délibération contenant les remontrances des enquêtes et en ordonnant l'exil de trois de leurs présidents<sup>163</sup>.

En septembre 1646, l'édit du Tarif qui révisé le régime d'octroi sur les biens de consommation courante entrant dans Paris fait l'objet d'une nouvelle contestation<sup>164</sup>. Puis, l'année suivante, Particelli fait enregistrer quatre édits si draconiens que le parlement consent à enregistrer le Tarif pour deux ans à condition que la taxe soit levée par des fonctionnaires recrutés en son sein<sup>165</sup>. Le dernier acte de cette série d'affrontements se joue au début de l'année 1648, lors du lit de justice du 15 janvier, destiné à enregistrer plusieurs nouveaux édits dont la mise en vente de douze offices de maîtres des requêtes. L'avocat général Omer Talon prononce alors un violent discours sur les abus du pouvoir royal et s'adresse personnellement au roi et à la reine afin de leur demander de mettre fin aux crues d'impôts et à leur perception par les traitants qui, pour assurer le financement de la guerre, mettent les populations du royaume à genoux<sup>166</sup>. Il s'adresse successivement au roi puis à la reine :

Il y a, Sire, dix ans que la campagne est ruinée, les paysans réduits à coucher sur la paille, leurs meubles vendus pour le paiement des impositions auxquelles ils ne peuvent satisfaire [...] ces malheureux ne possèdent aucun bien propre que leurs âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan. [...] Faites, Madame, s'il vous plaît, quelque sorte de réflexion sur cette misère publique dans la retraite de votre cœur ! Ce soir, dans la solitude de votre oratoire, considérez quelle peut être la douleur, l'amertume et la consternation de tous les officiers du royaume, qui peuvent voir aujourd'hui confisquer tous leurs biens sans avoir commis aucun crime. Ajoutez à cette pensée, Madame, la calamité des provinces, dans lesquelles l'espérance de la paix, l'honneur des batailles gagnées, la gloire des provinces conquises ne peut nourrir ceux qui n'ont point de pain, lesquels ne peuvent compter les palmes et les lauriers entre les fruits ordinaires de la terre<sup>167</sup>.

La reine est vivement touchée par l'audace de ce discours mais aussi par les images fortes de détresse populaire qu'il contient<sup>168</sup>. En la présence du roi, les édits sont obligatoirement

---

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 320-322. Le président Barillon fait partie des exilés. Il fut condamné à plusieurs reprises en raison de son insoumission et devint ainsi un héros populaire. Voir Orest Ranum, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 95.

<sup>164</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994, p. 55.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir, Omer Talon et le procès de la raison d'État*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>167</sup> Cité dans Alphonse Feillet, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, Paris, Didier, 1862, p. 50.

<sup>168</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 107.

enregistrés mais les maîtres des requêtes qui s'inquiètent de voir leur corporation intégrer indéfiniment de nouveaux membres refusent de reprendre le travail et bénéficient du soutien de toutes les cours souveraines. Des remontrances sont émises à nouveau.

Pour désolidariser les officiers, le surintendant Particelli d'Hémery annonce alors que la Paulette ne sera renouvelée que si les officiers acceptent de renoncer à quatre ans de gages, tout en précisant que les parlementaires seront exemptés de la taxe. Mais, dans un climat délétère, alors que les rentes de l'hôtel de Ville n'ont pas été payées depuis quatre ans et que les plaintes affluent de tout le royaume contre les abus des intendants, la manœuvre échoue<sup>169</sup>. L'opposition se radicalise davantage encore. L'idée d'une union des cours souveraines se dessine puis se concrétise lors de l'arrêt d'union du 13 mai 1648<sup>170</sup>. De mai à juillet, sous la pression des magistrats parisiens, le conseil du roi doit se résoudre à approuver une série de textes dont il n'a pas l'initiative et qui remet en question la conception très exigeante du pouvoir royal défendue par la reine et son ministre. L'« État-Richelieu », c'est-à-dire l'inflexion absolutiste de la monarchie réalisée sous l'autorité du premier ministre de Louis XIII, est fondamentalement remis en question du point de vue du droit et les réunions convoquées au palais du Luxembourg par le duc d'Orléans pour trouver un terrain de compromis ne s'avèrent guère efficaces<sup>171</sup>. Le 31 juillet 1648, la charte de la chambre Saint-Louis, un programme de réforme de l'État en vingt-sept articles, est solennellement approuvée par la régente en lit de justice. Le montant des impôts est abaissé, leur perception directe par les officiers du roi garantie, les intendants sont supprimés et de nouvelles libertés individuelles sont concédées aux justiciables<sup>172</sup>. Les officiers semblent donc sortir victorieux de l'affrontement, d'autant plus qu'ils prennent la liberté de poursuivre leurs débats après l'enregistrement du texte en lit de justice<sup>173</sup>.

Le mouvement de contestation entrepris par les gens de Robe est donc d'abord une réaction corporatiste mais il prend bientôt une dimension nouvelle lorsque les juges du parlement de Paris en viennent à contester l'autorité au nom de laquelle ils sont gouvernés et, estiment-ils, opprimés. Un enfant de sept ans et une régente ont-ils le pouvoir de contraindre le parlement pour obtenir l'enregistrement d'une loi ou d'un édit fiscal ? Le président de

---

<sup>169</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 60 et Orest Ranum, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>170</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 120 et suiv.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 133, 140 et 160. Il semble que l'oncle du roi, contrairement à Anne d'Autriche, ait sincèrement souhaité trouver un consensus et concéder des réformes qui auraient remis en cause les choix politiques de son frère défunt.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 140-148.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 153. Sur les débuts de la contestation parlementaire voir aussi Roland Mousnier, *Paris capitale au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Pedone, 1978, p. 248 et suiv.

Mesmes fait entendre publiquement ses doutes à ce sujet en février 1648<sup>174</sup>. Dans quelle mesure l'enfant et sa mère représentent-ils mieux l'autorité royale que le parlement lui-même, qui se veut héritier de la *curia regis* médiévale et des assemblées franques, fidèle représentation des sujets du royaume en l'absence des États Généraux ? Cette idée apparaît très clairement dans le discours prononcé par le président Le Coigneux, pourtant proche de la cour, lors de la séance du 26 août 1646, alors que les édits bursaux se succèdent à un rythme soutenu<sup>175</sup>. D'ailleurs, les parlementaires n'ont-ils pas eux-mêmes « donné » la régence à la reine et n'auraient-ils pas, de ce fait, la possibilité de la lui ôter en vertu des mêmes pouvoirs<sup>176</sup> ? Même les plus mesurés parmi les juges semblent en être convaincus. Ainsi, le très modéré Omer Talon rappelle à la reine, en 1644, que « Messieurs du parlement peuvent user de l'autorité du roi qu'ils ont entre les mains »<sup>177</sup>. Le 20 février 1648, Le Meunier rappelle que le souverain doit se soumettre aux lois fondamentales<sup>178</sup>. Broussel et Novion en viennent même à célébrer la résistance du parlement aux volontés du monarque « puisque c'est le servir en lui désobéissant »<sup>179</sup>. Ainsi, après l'arrêt d'union et particulièrement en juillet, le parlement a pris toutes les caractéristiques d'une assemblée révolutionnaire.

À ces revendications de pouvoir, Anne d'Autriche répond en rappelant aux juges qu'ils ont d'abord vocation à rendre la justice et que le traitement des affaires courantes est retardé par leurs délibérations sur les affaires d'État<sup>180</sup>. Elle y répond aussi en multipliant les lits de justice pour faire passer en force les décisions du conseil, procédure à forte valeur symbolique, qui renvoie les juges au temps où Richelieu les privait de tout débat. La toute-puissance de l'autorité royale est davantage encore signifiée par les vêtements du roi qui, lors du lit de justice du 7 septembre 1645, destiné à l'enregistrement de dix-neuf édits bursaux, se rend au Parlement vêtu d'une robe d'enfant<sup>181</sup>. C'est signifier que le roi n'a nul besoin d'avoir atteint l'âge adulte pour que sa volonté ait force de loi et rappeler que la reine régente, comme mère du tout jeune enfant-roi, est pleinement légitime pour commander en son nom.

---

<sup>174</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 112.

<sup>175</sup> Le Coigneux devait son office à la protection de Gaston d'Orléans. Voir Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 111. Voir aussi Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, op. cit., p. 278 et A. Lloyd Moote, *The Revolt of the Judges : the Parlement of Paris and the Fronde (1648-1652)*, op. cit., p. 71 et suiv.

<sup>176</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 112-113.

<sup>177</sup> Cité par Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, op. cit., p. 279.

<sup>178</sup> Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 114.

<sup>179</sup> Rapporté par Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 116.

<sup>180</sup> Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, op. cit., p. 280.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 300.

Au fur et à mesure que l'opposition se radicalise, cependant, Anne d'Autriche doit se résoudre à accepter les réformes. Mais la reine et son ministre n'y consentent jamais de bonne foi et considèrent toujours les concessions accordées comme des reculs provisoires. La reine, d'après les témoignages des parlementaires, se distingue par sa détermination à vouloir faire triompher l'autorité totale et absolue de son fils. Or cette attitude intransigeante est jugée particulièrement maladroite et inefficace puisque le compromis qu'elle doit accepter ensuite la prive de ce fait de toute crédibilité politique. Katherine Crawford et Orest Ranum qui n'analysent pourtant pas les événements avec le même angle d'approche s'accordent sur ce point<sup>182</sup>.

Ainsi, au cours de ces années 1643 à 1648, l'opposition parlementaire se révèle particulièrement dangereuse pour le gouvernement d'Anne d'Autriche. C'est elle qui met le plus violemment en cause l'autorité de la régente et provoque le déclenchement de la guerre civile à partir du mois d'août 1648. Les faiblesses, tant institutionnelles que culturelles, du pouvoir détenu par la mère du roi apparaissent alors en pleine lumière.

Pourtant, le discrédit n'affecte pas l'ensemble des femmes de la cour, bien au contraire. Victor Cousin note avec raison que les femmes occupent une grande place dans « cette Fronde anticipée » du commencement de la régence<sup>183</sup>. Il ne s'agit plus alors des parlementaires mais de l'opposition aristocratique au sein de laquelle les femmes, particulièrement celles issues du clan Vendôme, apparaissent en première ligne. Les duchesses de Chevreuse et de Montbazou ne remportent pas le bras de fer qui les oppose à la maison de Condé. Elles ne parviennent pas davantage à obtenir les changements espérés dans le personnel de gouvernement et les choix politiques de la reine. Cependant, l'essentiel à retenir pour ces premières années de régence est la promotion remarquable dont elles et leurs homologues du parti de Condé bénéficient au sein des maisons princières qui s'affrontent pour obtenir la faveur royale. Alors que perdure une conception en partie domestique du gouvernement, elles se rapprochent ainsi des cercles où se traitent les affaires d'État.

En ce sens, l'accession d'Anne d'Autriche à la régence correspond bien à l'ouverture d'un règne des femmes, magistralement inauguré par l'affaire des lettres. Le paradoxe est que la reine elle-même, entravée par les limites que lui impose sa position officielle, n'en est pas

---

<sup>182</sup> Voir Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit., p. 125 et Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 109.

<sup>183</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de Madame de Longueville*, op. cit., p. 241.

la principale bénéficiaire. Ce sont les femmes de sa cour, plus libres pour ne détenir aucune fonction de gouvernement, qui en récoltent les principaux fruits.

### **III. Anne d'Autriche pendant la Fronde : représentations d'une régente dans la tourmente (1648-1653)**

Bien souvent, dans les récits de la Fronde, tout se passe comme si la régence avait été confiée directement à Mazarin, comme si la mère du jeune Louis XIV n'avait été qu'un faire-valoir, une caution, pour permettre au successeur de Richelieu de poursuivre la politique d'« absolutisation » de la monarchie engagée depuis le début du siècle. Thierry Wanegffelen, dans l'épilogue du *Pouvoir contesté*, voit là l'aboutissement d'un processus d'intériorisation par les femmes des normes de ce qu'il appelle la « mâle Modernité ». Le cas d'Anne d'Autriche, confirme selon lui l'idée d'une difficulté croissante des femmes à exercer le pouvoir monarchique à mesure du développement et de l'affirmation de la Modernité, qu'il qualifie de phallocrate et misogynne<sup>184</sup>. Les revers essuyés par Anne d'Autriche pendant la Fronde, les critiques qu'elle subit sont-ils de nature à affecter l'ensemble des femmes impliquées dans la guerre civile ?

Dans *Perilous Performances*, Katherine Crawford met en lumière la responsabilité de la reine elle-même dans les reproches d'incapacité formulés à son encontre. Pour exalter l'autorité de son fils, en effet, Anne d'Autriche atténue la sienne propre, faisant ainsi le choix d'une posture dite de déférence<sup>185</sup>. Par opposition à Marie de Médicis, elle construit son autorité en la fondant sur son affection pour le roi et non sur des talents politiques qui lui seraient propres. Lors du lit de majorité, par exemple, elle fait placer un siège vide entre son fauteuil et celui de son fils, comme pour mieux souligner la distance qui les sépare<sup>186</sup>. Alors qu'elle s'est installée sous le dais, au côté du roi, les gravures destinées à faire la publicité de l'événement la figurent à l'écart<sup>187</sup>.

#### **Illustration non disponible dans la version électronique**

---

<sup>184</sup> Thierry Wanegffelen, *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, op. cit.

<sup>185</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit.

<sup>186</sup> Anka Mulhstein, *Reines éphémères, mères perpétuelles*, op. cit., p. 242.

<sup>187</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit., p. 109.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Dans les images les plus diffusées, la régente apparaît en vêtement de deuil et systématiquement en retrait par rapport à Louis XIV. Dans *Le Portrait de la Reine*, un opuscule publié en 1644, Puget de la Serre fait l'éloge d'une femme douce et effacée qui « oublie souvent sa qualité de reine ; tant elle se plaît à cacher ses grandeurs pour attirer [l'] affection et bannir [la] crainte »<sup>188</sup>.

Cependant, les effets d'un tel style de gouvernement demeurent problématiques et ses conséquences en termes d'acceptation du pouvoir féminin ambiguës. Dans quelle mesure le recours aux images féminines traditionnelles permet-il à la reine de rassurer les défenseurs de l'ordre patriarcal, d'établir ainsi sa légitimité et finalement d'asseoir son autorité et dans quelle mesure cette posture de déférence la fragilise-t-elle face aux contestataires ? Il est essentiel de répondre à ces questions pour mettre en évidence les convergences et les différences entre les stratégies d'affirmation choisies par Anne d'Autriche et celles des Frondeuses lorsqu'elles font à leur tour irruption sur la scène politique.

---

<sup>188</sup> Puget de la Serre, *Le portrait de la reine*, Paris, Pierre Targa, 1644, p. 85.

## 1. La faillite du pouvoir féminin ?

D'après Katherine Crawford, le manque de personnalité politique d'Anne d'Autriche est à la fois le symbole et la cause des pressions exercées sur sa régence pendant la Fronde<sup>189</sup>. En se présentant comme un être faible, soumis et dépendant, elle aurait donné les moyens de la contestation. Effectivement, les mazarinades publiées pendant les événements et les Mémoires des contemporains, souvent rédigés plusieurs dizaines d'années après, portent la traces d'un fort déficit de crédibilité. À la lecture des textes, deux critiques majeures apparaissent : d'une part, Anne d'Autriche n'aurait pas eu les compétences nécessaires pour diriger efficacement le royaume, d'autre part, elle aurait abusivement délégué un pouvoir qu'elle ne pouvait ni ne voulait exercer seule.

### a. Les « incapacités » de la reine

Depuis le début de l'année 1648, la régente a souvent fait profil bas et obtempéré à plusieurs reprises devant les revendications des parlementaires. Elle a fait la démonstration de sa soumission en validant la charte de la chambre Saint-Louis, élaborée par des magistrats auxquels elle avait pourtant interdit de se réunir en assemblée plénière. Cependant, à la fin de l'été, Anne d'Autriche décide de reprendre la main en faisant arrêter trois des principaux meneurs de la révolte. La très grande popularité de l'un d'eux, le conseiller Broussel, provoque alors une flambée d'exaspération et de violence parmi les Parisiens, qui dressent dans les rues les premières barricades le 26 août 1648<sup>190</sup>.

Cet épisode, tel qu'il est raconté dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, est associé à la colère de la reine. Alors qu'elle est suppliée d'élargir le prisonnier pour apaiser le mécontentement, le mémorialiste rapporte que « la reine se mit en colère en proférant de son fausset aigri et élevé ces propres mots : “ Il y a de la révolte à imaginer que l'on puisse se révolter ; voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent ” »<sup>191</sup>. Mais cette réaction brusque et relativement inattendue de la part d'une femme qui a jusqu'alors gouverné en multipliant les concessions, n'impressionne pas ses interlocuteurs. Le mémorialiste Guy Joly, proche du

---

<sup>189</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit., p. 99.

<sup>190</sup> Quelques mille deux cent soixante barricades sont élevées en quelques heures dans la capitale. Voir Orest Ranum, *La Fronde*, op. cit., p. 179.

<sup>191</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 326.

coadjuteur et des milieux parlementaires, prétend même que la régente, en manifestant ainsi son irritation, contribue à radicaliser la position des magistrats : « Si la reine les eût écoutés et congédiés avec de bonnes paroles [...] il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se serait pas déclaré<sup>192</sup>. » Anne d'Autriche, en passant brusquement d'une attitude d'effacement et de conciliation à une position beaucoup plus intransigeante, dérouta ses contemporains, pour qui il est beaucoup plus facile de dénoncer les excès et l'absurdité de sa conduite, plutôt que de chercher à en comprendre le changement. De même, toute réaction de colère, toute manifestation de fermeté de sa part, en allant à l'encontre de la *persona* politique de mère douce et bienveillante qu'elle s'est d'abord choisie, rend cette dernière plus difficilement lisible et contribue à la discréditer. « *Habemus iratam Junonem* », « nous avons une Junon courroucée », raille le conseiller Broussel<sup>193</sup>.

C'est aussi pour démontrer l'incompétence de la reine que le cardinal de Retz souligne les divers corollaires de son tempérament irascible. Selon lui, en 1651, Anne d'Autriche est à tel point désireuse de satisfaire son amour-propre, offensé par les caprices de Condé, qu'elle veut aller droit à la guerre sans chercher aucun moyen d'entente avec le prince. Il donne alors l'image d'une femme aveugle, et même tyrannique, qui « ne comptait pas pour un grand malheur la guerre civile », qui « crai[gnait] le raccommodement » et qui, toujours soumise au cardinal, « l'était doublement quand ce qu'il lui mandait convenait à sa colère »<sup>194</sup>. La reine est décrite comme possédée par ses passions jusqu'à l'indifférence pour le bien de l'État et de ses sujets.

La satire du mémorialiste rejoint ici celle que l'on peut lire dans les pamphlets du temps, les fameuses mazarinades qui, à partir de 1649, et surtout en 1652, sous le patronage de Condé, s'acharnent sur la reine<sup>195</sup>. Le motif de la colère et celui de la vengeance y sont fréquemment repris et présentés comme les indices d'un gouvernement tyrannique et désordonné<sup>196</sup>. Dans *La vérité prononçant ses oracles*, le libelliste prétend :

Ne s'est-elle pas vantée qu'elle ruinerait de bon cœur la moitié de la France pour se venger de l'autre et par même moyen de toutes deux ? Ne lui a-t-on pas ouï dire qu'elle allumerait les guerres civiles pour y faire périr les plus redoutables ennemis du roi son frère [...] ? N'a-

---

<sup>192</sup> Guy Joly, *Mémoires*, op. cit., p. 17-18.

<sup>193</sup> Cité par Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, op. cit., p. 344.

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 768 et 799.

<sup>195</sup> Laurent Avezou, « Les deux reines. Anne d'Autriche au miroir de son temps », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, op. cit., p. 342.

<sup>196</sup> Voir Fanny Mansbendel, *La figure d'Anne d'Autriche à travers les mazarinades*, Mémoire de master I sous la direction de Nicole Lemaître, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2006, « Vengeance et souffrances passionnelles », p. 57-60.

t-elle protesté qu'elle n'entrerait jamais dans Paris que dans un vaisseau flottant sur le sang de ses ennemis ? [...] Bon Dieu, quelles paroles ! Si elle n'a pas frémi en les prononçant, il faut bien qu'elle ait un cœur à l'épreuve de tout sentiment humain<sup>197</sup>.

La reine aurait davantage d'inclination à la tyrannie en raison de son tempérament féminin, nécessairement excessif et passionné, qui la porterait à pratiquer la plus abjecte cruauté. « L'on sait que les reines ne sont pas moins sujettes à leurs passions que les autres femmes, qu'elles préféreraient l'accomplissement de leurs désirs déréglés à la ruine de leur État », rappelle l'auteur du *Silence au bout du doigt*<sup>198</sup>. Anne d'Autriche est alors associée aux plus impopulaires figures de reines, comme pour établir une loi postulant leur inaptitude naturelle à régner. L'auteur des *Larmes de la reine et du cardinal Landriguet* rapporte :

Si nous considérons les désordres que les Brunehaut, les Frédégonde et les Isabeau ont causé dans ce royaume, nous frémirons d'horreur. Les adultères, les régicides, les empoisonnements, incendies et sacrilèges ont rendu la mémoire de ces trois reines exécration à tous les Français. [...] [Mais] il se trouvera que tous les maux que ces trois bonnes dames ont fait en France n'approchent pas de bien loin ceux qu'elle souffre à présent<sup>199</sup>.

Cette théorie confirme les avertissements de ceux qui auraient souhaité voir l'interdiction des régences féminines prolonger la loi salique, ainsi que les réflexions de Cardin Le Bret sur le « naturel ambitieux » des femmes, capable des les pousser « à toutes les cruautés et les tyrannies qui se peuvent imaginer »<sup>200</sup>.

Aux pires moments de la crise politique, pendant le siège de Paris, en 1649, peu avant la majorité du roi, durant l'été 1651, et pendant la « dictature » condéenne à Paris, au cours de l'été 1652, la question est même posée de destituer la régente pour la remplacer par son beau-frère ou par le prince de Condé. Dans *Le coup de partie*, Dubosc-Montandré estime que la reine, désavouée par les princes, par les parlements, par l'ensemble de la nation, doit renoncer au pouvoir et se retirer dans son apanage. Dans *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie* (août 1652), c'est sa destitution pure et simple qu'il réclame. « Il faut lui lier les bras, il faut lui ôter toute sorte de pouvoir, il faut la mettre en tel état que nous ne soyons plus en état de la

---

<sup>197</sup> *La Vérité prononçant ses oracles sans flatterie*, s. l., 1652, in Célestin Moreau, *Choix de mazarinades*, publié pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1853, vol. 2, p. 501.

<sup>198</sup> *Le Silence au bout du doigt*, Paris, 1649, cité par Maria José Del Rio Barredo et Jean-François Dubost, « La présence étrangère autour d'Anne d'Autriche (1615-1666) », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, op. cit., p. 135.

<sup>199</sup> *Les Larmes de la reine et du cardinal Landriguet*, s. l., 1652, cité par Fanny Mansbendel, *La figure d'Anne d'Autriche à travers les mazarinades*, op. cit., p. 76.

<sup>200</sup> Cardin Le Bret, *De la Souveraineté du roi*, op. cit., p. 21.

craindre », fulmine le pamphlétaire<sup>201</sup>. De telles attaques sont de nature à porter atteinte à la crédibilité politique des femmes en général et non pas seulement à celle de la régente<sup>202</sup>. « Ma bonne maman, demande le petit Louis XIV à sa mère dans *L'entretien familial du roi et de la reine régente*, pourquoi souffrez-vous que les femmes se mettent sur les autels avec le prêtre, qui du temps de saint Louis n'entraient pas dans le chœur ? » Anne d'Autriche répond : « Mon fils, cela était bon du temps de saint Louis, mais à présent tout va à la mode, les femmes sont-elles pas autant que les hommes et plus ? Voyez si je ne fais pas ce que je veux<sup>203</sup> ! » De toute évidence, ces sarcasmes s'adressent aussi aux Frondeuses de tous bords.

Pourtant, comme le cardinal Mazarin, Anne d'Autriche commet l'erreur de traiter ces attaques par le mépris et de ne pas y répondre, leur permettant ainsi de prospérer et d'investir durablement l'espace public<sup>204</sup>. Les rares libelles destinés à défendre la régente, comme *Le Censeur censuré* et les textes des pamphlétares à la solde de la cour, comme Guillaume Frémyn, Matthieu de Morgues ou Puget de la Serre, sont beaucoup moins lus que les brûlots de Dubosc-Montandré<sup>205</sup>. L'une de ces réponses souligne même explicitement le silence de la reine, valorisé comme un indice de sa très grande bonté. Dans son *Discours de la ville de Paris à monseigneur le Prince sur son retour, par un Parisien*, Lescalopier s'exclame :

Durant ces désordres passés, que de paroles, que de chansons, que d'écrits, que de vers dignes du feu et du supplice ! Cependant, avons-nous vu cette bonne princesse [la reine] s'en émouvoir, s'en plaindre et en demander la justice, ni commander qu'on leur imposât silence ? L'innocence, qu'elle a pour son partage, établissait sa propre satisfaction ; et sa bonté pour ses peuples lui arrachait des mains les châtimens et lui faisait dissimuler la vérité de tous ces témoignages<sup>206</sup>.

Une telle défense est tout à fait cohérente avec l'attitude de retrait initialement choisie, mais elle renforce encore le sentiment de vacance du pouvoir au nom duquel les Frondeurs se sont soulevés. Elle appuie aussi l'idée selon laquelle les femmes n'ont pas à entrer sur le terrain de

---

<sup>201</sup> Voir Hubert Carrier, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », *art. cit.*, p. 64 et *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie*, cité par Fanny Mansbendel, *La figure d'Anne d'Autriche à travers les mazarinades*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>202</sup> Hubert Carrier, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », *art. cit.*, p. 68.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 68-69.

<sup>204</sup> Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653), les Mazarinades*, Genève, Droz, 1989-1991, t. I, p. 147. La régente fait fi de ces attaques à l'exception notable de celles contenues dans *La custode du lit de la reine*, paru en 1649, dont l'auteur, Morlot, est condamné à mort.

<sup>205</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 82.

<sup>206</sup> *Discours de la ville de Paris à monseigneur le Prince sur son retour, par un Parisien*, Paris, 1651, cité par Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, *op. cit.*, t. I, p. 326.

la polémique. L'attitude d'Anne d'Autriche contribue donc à renforcer un préjugé que les Frondeuses ont aussi à combattre.

*b. Une régente soumise à son ministre*

Anne d'Autriche, pendant la Fronde, ne gouverne pas seule. Elle est bien trop persuadée de sa propre incompétence pour avoir cette prétention. Mais le choix de la délégation du pouvoir n'est pas plus estimé par les Frondeurs que les prises de position autoritaires. Car les opposants à la reine fondent aussi leur critique sur son excessive passivité, sur son désinvestissement et sur son apparente soumission au cardinal, qui ne fait que corroborer l'idée de son incompétence. Son effacement donne l'impression qu'elle a abdicé le pouvoir en faveur de Mazarin et qu'elle ne remplit pas correctement ses devoirs de mère, lesquels impliqueraient au contraire qu'elle s'investisse personnellement dans la direction des affaires<sup>207</sup>. Il est vrai que la difficulté à distinguer ce qui est de l'initiative de la reine et ce qui procède de son ministre n'est pas propre à la régence d'Anne d'Autriche mais inhérente au principe du ministériat<sup>208</sup>. Cependant, on peut se demander dans quelle mesure cette innovation, déjà mal perçue lorsqu'elle a été introduite par un roi, mâle et en pleine force de l'âge, est acceptable de la part d'une veuve exerçant une autorité déléguée pour un temps limité. Le choix de Mazarin et l'étendue de son pouvoir constituent donc la principale critique adressée à la régente.

Pour le duc de La Rochefoucauld, la toute-puissance conférée au premier ministre doit être imputée au caractère influençable d'Anne d'Autriche. Il montre comment, petit à petit, le cardinal s'insinue dans son esprit, multiplie avec elle les conversations secrètes et sape le crédit de ses concurrents au pouvoir. À cette raison s'en ajoute une autre, plus irrationnelle, qui réside dans l'attirance personnelle qu'aurait exercé Mazarin sur la reine<sup>209</sup>. Le duc explique par les sentiments un choix très stratégique, incompréhensible pour les anciens ennemis de Richelieu, dont Anne d'Autriche a elle-même fait partie<sup>210</sup>. La priorité donnée au

---

<sup>207</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, *op. cit.*, p. 128 et 136.

<sup>208</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », *art. cit.*, p. 85.

<sup>209</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>210</sup> Chantal Grell montre que cette interprétation a longtemps été retenue par les historiens républicains du XIX<sup>e</sup> siècle, Raspail et Cousin notamment, dans « Anne d'Autriche et ses juges », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, *op. cit.*, p. 370-375.

cœur, et surtout au corps, sur la raison apparaît alors comme un nouvel élément du répertoire misogyne. Il est largement exploité dans les mazarinades, où les relations sexuelles supposées entre la reine et son ministre illustrent la prétendue propension des femmes à la luxure et à la débauche, incompatible avec l'exercice de la raison et donc avec le bon gouvernement<sup>211</sup>. Ce sont ces mazarinades qui contiennent les attaques les plus basses et les plus ordurières, à l'image de *La Custode du lit de la reine*.

Peuples, n'en doutez plus, il est vrai qu'il la fout  
Et que c'est par ce trou que Jules nous canarde [...]  
Son crime est bien plus noir que l'on ne pense pas,  
Elle consent l'infâme vice d'Italie,  
Et croirait sa débauche être moins accomplie  
Si son cul n'avait part à ses sales ébats<sup>212</sup>.

*La Pure vérité cachée* emploie le même langage :

Reine la plus grande du monde  
Si vous aviez le cul moins chaud,  
Chassez ce cardinal ribaud,  
[...]  
Ce politique n'est qu'un fat,  
Vous foutre est le seul coup d'État  
Qu'ait jamais fait votre ministre<sup>213</sup>.

Dans le cas d'Anne d'Autriche, le risque de l'irrévérence est d'autant plus grand que la reine est féminine et que, contrairement à Catherine et, dans une moindre mesure, à Marie de Médicis, elle ne semble pas avoir renoncé à séduire<sup>214</sup>. Il n'est pas certain, d'ailleurs, qu'Anne d'Autriche ne l'ait pas compris elle aussi. Le fait que les écrivains à sa solde la présentent comme une femme sombre, en deuil, vertueuse et déssexualisée en dépit des apparences

---

<sup>211</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit., p. 129. On peut citer, à titre d'exemples, *La custode du lit de la reine qui dit tout*, 1649, *Le silence au bout du doigt et suite du silence au bout du doigt*, 1649, *La pure vérité cachée*, 1649, *Le Caton français*, 1652. Voir les analyses de Maria José Del Rio Barredo et Jean-François Dubost, « La présence étrangère autour d'Anne d'Autriche (1615-1666) », art. cit., p. 135.

<sup>212</sup> *La custode du lit de la reine qui dit tout*, Paris, 1649.

<sup>213</sup> *La pure vérité cachée*, S.l.n.d.

<sup>214</sup> À ce sujet, voir Simone Bertière, « Régence et pouvoir féminin », art. cit., p. 69.

semble prouver qu'elle a parfaitement saisi les préjugés défavorables aux femmes à l'œuvre dans les mentalités<sup>215</sup>.

Il ne faut pas oublier que l'accès des reines mères à la régence est depuis toujours étroitement conditionné au maintien de leur viduité. On estime alors que l'amour d'une mère pour ses enfants dépend absolument de la fidélité qu'elle conserve à son mari défunt<sup>216</sup>. Anne d'Autriche, en devenant adultère, trahirait à la fois son fils et sa fonction de régente. Mais, au-delà du cas particulier d'Anne d'Autriche, cette insistance de la littérature de combat sur le domaine sexuel et son association systématique au pouvoir détenu par une femme dans l'objectif de le discréditer est révélatrice d'une profonde misogynie. Elle traduit l'incapacité de la société française d'Ancien Régime à penser le rôle de la femme en politique sans s'en référer au domaine du corps ou des sentiments<sup>217</sup>. Cet obstacle est évidemment de nature à handicaper les Frondeuses dans la conquête d'une crédibilité politique.

Au-delà des mazarinades, l'explication du comportement politique d'Anne d'Autriche par ses prétendues relations, sinon sexuelles, du moins sentimentales, avec Mazarin a eu une fortune durable. Non seulement elle est très présente au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans les écrits de Victor Cousin, mais il n'est pas rare encore aujourd'hui de retrouver l'idée d'une relation amoureuse entre la reine et son ministre, ou du moins celle d'une étroite dépendance politique et affective de la part d'Anne d'Autriche<sup>218</sup>. Ainsi, Benedetta Craveri, dans son ouvrage sur les reines et les favorites, prétend que Mazarin dirige Anne d'Autriche à distance pendant son exil à Brühl en 1651<sup>219</sup>. Claude Dulong a bien montré, pourtant, quelle autonomie conquiert la reine pendant ces mois d'éloignement<sup>220</sup>. Par ailleurs, les délais nécessaires à l'acheminement des dépêches empêchent de fait cette subordination. La reine doit bien souvent prendre des décisions sans pouvoir écouter le conseil de son ministre et il

---

<sup>215</sup> Voir les analyses de Michael D. Slaven sur *Le portrait de la reine* de Puget de la Serre dans "The Mirror which flatters not : Ann of Austria and Representations of the Regency during the Fronde", *Proceedings of the Annual Meeting of Western society for French History*, n° 24, 1997, p. 451-461.

<sup>216</sup> Fanny Cosandey, « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », *art. cit.*, p. 400 et suiv.

<sup>217</sup> Laurent Avezou, « Les deux reines. Anne d'Autriche au miroir de son temps », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, *op. cit.*, p. 340-345.

<sup>218</sup> Chantal Grell, « Anne d'Autriche et ses juges », *art. cit.*, p. 389. Voir aussi Victor Cousin, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*, Paris, Didier et Compagnie, 1856, t. II, p. 85-87.

<sup>219</sup> Benedetta Craveri, *Reines et favorites. Le pouvoir des femmes*, Paris, Gallimard, 2007, p.139.

<sup>220</sup> Claude Dulong, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 394-402.

arrive aussi qu'elle ne suive pas ses avis, comme en attestent les plaintes répétées de Mazarin dans sa correspondance<sup>221</sup>.

Tous les contemporains, en réalité, n'ont pas été dupes de cette apparente soumission. Le manque d'expérience d'Anne d'Autriche, qui la conduit à solliciter Mazarin, ne doit pas masquer, pour certains mémorialistes neutres ou partisans de la cour, l'intelligence de la reine, qui serait donc victime d'un complexe d'infériorité savamment entretenu par ses adversaires. Marie d'Orléans, par exemple, rapporte dans ses *Mémoires* : « il est certain que cette princesse avait un très bon sens en toutes choses et que dans les conseils elle prenait toujours le bon parti », mais « elle avait aussi une défiance outrée d'elle-même qui la faisait se juger incapable de décider sur rien d'important<sup>222</sup>. » C'est aussi comme un refus de se soumettre à la théorie de l'infériorité des femmes qu'il faut considérer le discours déplorant la paresse de la reine et sa propension à déléguer la plupart de son autorité. C'est « cette haine mortelle pour tout ce qui peut s'appeler travail et occupation » selon Marie d'Orléans, « cette indifférence qui la portait à négliger la gloire de gouverner par elle-même », selon madame de Motteville, qui ont poussé la reine à se décharger du pouvoir sur le cardinal, et non une réelle incapacité<sup>223</sup>. Ces deux mémorialistes révèlent incidemment la pénétration et l'intériorisation des idées défavorables aux femmes dans les esprits, surtout celui de la reine elle-même, suggérant ainsi les obstacles considérables auxquels l'ensemble des femmes désireuses d'intervenir en politique avait à faire face. Mais elles montrent aussi le refus qu'en fait une partie éclairée de l'aristocratie, puisqu'elles suggèrent la façon insidieuse dont ces préjugés ont écarté les femmes du pouvoir, en les persuadant de leurs propres faiblesses. Ainsi, tous les contemporains ne sont pas impitoyables à l'égard de la reine. Certains ne se privent pas de publier ses mérites et de vanter son bon gouvernement.

## 2. Le bon gouvernement d'Anne d'Autriche

Les louanges se déploient selon deux axes. D'une part, elles vantent la sensibilité de la reine-mère, en accord avec l'idée que l'on se fait des vertus proprement féminines. D'autre

---

<sup>221</sup> Voir les *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc. écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, publiées par Jules Ravenel pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1836 et l'analyse de Michel Pernot, *La Fronde, op. cit.*, p. 252.

<sup>222</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 150.

<sup>223</sup> *Ibid.* et Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 277.

part, certaines prises de position, plus audacieuses, célèbrent ses qualités de femme d'État, contribuant ainsi à remettre en cause l'argumentaire des défenseurs de la loi salique en s'appuyant non pas sur une tradition immémoriale mais sur la réalité directement observable pendant la Fronde. Une partie de ces représentations valorisantes, particulièrement celles qui insistent sur l'inflexibilité de la reine, conduisent à voir en Anne d'Autriche une promotrice de l'absolutisme royal, sur l'oeuvre de laquelle Louis XIV peut ensuite s'appuyer.

*a. La sensibilité d'une reine-mère*

S'il est entendu qu'Anne d'Autriche n'a acquis aucune expérience politique avant 1643 et n'est donc pas préparée à gouverner, elle est néanmoins désignée comme régente parce que, en tant que mère du roi mineur, elle paraît la plus intéressée à la conservation du royaume. Anne d'Autriche choisit donc de mettre en relief ce lien maternel qui apparaît comme la meilleure garantie de son pouvoir et de sa légitimité. Catherine et Marie de Médicis en avaient fait de même, mais le caractère systématique de l'association entre la mère et le fils et les formes qu'elle prend avec Anne d'Autriche introduisent une rupture.

Dans la série des vingt-quatre tableaux monumentaux commandés par Marie de Médicis à Rubens pour célébrer son gouvernement, la régente apparaissait en majesté et sa figure imposante dominait largement celle de son fils, lorsqu'il n'était pas tout simplement absent de la scène. Il est tout à fait frappant de constater que le jeune Louis XIII n'est pas présent pas dans le quinzième panneau de la série pourtant intitulé *La Félicité de la Régence*.

## Illustration non disponible dans la version électronique

Marie de Médicis y trône seule au milieu de figures allégoriques. Vêtue de blanc, elle tient la main de justice dans sa main gauche, appuyée sur un globe, et une balance dans sa main droite, tandis que des anges au-dessus d'elle embouchent les trompettes de la Renommée. Marie de Médicis se présente donc comme une souveraine au risque de se voir reprocher d'usurper le trône<sup>224</sup>. Anne d'Autriche, qui veut délivrer un message opposé à celui de sa belle-mère, délaisse les représentations monumentales, de même que le répertoire mythologique et choisit de se faire représenter en mère douce et aimante, veillant jalousement sur Louis XIV et le très jeune Philippe<sup>225</sup>. Dans une gravure datée de 1643, le couple formé par Anne d'Autriche et Louis XIV fait pendant à celui composé par la Vierge et l'enfant Jésus, auquel le petit roi offre symboliquement sa couronne et son sceptre.

---

<sup>224</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France, symbole et pouvoir*, op. cit., p. 353-354 et « Représenter une reine de France. Marie de Médicis et le cycle de Rubens au palais du Luxembourg », art. cit., p. 63-83. Voir aussi les analyses de Jean-François Dubost dans *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, op. cit., chapitre 31 « Le palais de Minerve », p. 651-676.

<sup>225</sup> Voir à ce sujet les analyses de Barbara Gaehtgens, « Les portraits d'Anne d'Autriche. L'image royale au service de la politique », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, op. cit., p. 209-241.

### Illustration non disponible dans la version électronique

De la même façon que Louis XIV doit être identifié, comme le Christ, à une incarnation de Dieu sur terre, la reine régente, en habit de deuil, veut être associée à la plus parfaite des mères, la Vierge Marie. Comme seul véritable détenteur de l'autorité royale, le jeune roi est surélevé par rapport à la reine néanmoins valorisée comme *genitrix*<sup>226</sup>. Les peintures réalisées dans la chambre de la reine à Fontainebleau à partir de 1644 illustrent le même thème. Au-dessus de la cheminée figure un médaillon à fond d'or représentant un pélican occupé à nourrir ses petits de sa propre chair entouré de la formule « *Natos et nostra tuemur* »<sup>227</sup>.

En effet, les Mémoires rédigés par les proches de la reine reconnaissent l'affection d'Anne pour ses enfants, en particulier pour Louis XIV. Ils montrent qu'elle est très attentive aux intérêts de son fils. En 1652, après la fin de la régence, le cardinal de Retz fait un discours devant le roi, dans lequel il s'appuie sur l'image d'Épinal de saint Louis et de Blanche de Castille : « Ce grand prince devait ces sentiments si raisonnables et si bien fondés à l'éducation de la reine Blanche de Castille, sa mère, et Votre Majesté, Sire, devra sans doute

---

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>227</sup> « Nous protégeons nos enfants ». Voir Patrick Michel, « Le cadre de vie d'une reine de France au XVII<sup>e</sup> siècle : Anne d'Autriche dans ses meubles », in Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, *op. cit.*, p. 284.

ces mêmes maximes aux conseils de cette grande reine qui vous a donné à vos peuples<sup>228</sup>. » Il y a dans ce rapprochement plus de flagornerie que de sincérité, mais il est intéressant de constater que c'est précisément l'image de la bonne mère qui a été considérée par le mémorialiste comme la plus capable de remplir le double objectif de séduire la reine et de convaincre son auditoire. Retz est d'autant plus certain d'y parvenir qu'il sollicite une image choisie par la reine elle-même pour célébrer les mérites de son bon gouvernement. En effet, Blanche de Castille fait partie des « douze illustres grecques, romaines et françoises » peintes par Simon Vouet sur le plafond de la chambre de la régente au palais Royal<sup>229</sup>.

Madame de Motteville, quant à elle, souligne, à juste titre, que la colère ne s'est jamais emparée de la reine que pour garantir l'avenir de Louis XIV. Voyant arriver l'échéance de la majorité royale et le moment de remettre le pouvoir entre les mains de son fils, Anne d'Autriche en conçut une grande joie, écrit-elle, « et si elle était mêlée de quelque chagrin, c'était de ne pas remettre entre les mains du roi son fils l'autorité souveraine aussi absolue qu'elle l'aurait souhaitée »<sup>230</sup>. Ainsi, partisans et opposants marquent sans ambiguïté leur satisfaction devant la nature des relations qui unissent la reine et son fils, et surtout devant la profonde déférence que manifeste la régente à l'égard du souverain. Ils sont unanimes à se féliciter de la modestie avec laquelle Anne d'Autriche exerce le pouvoir et, avec elle, du triomphe achevé de la loi salique.

C'est comme le corollaire de cette douceur maternelle qu'il faut envisager les qualités humaines de sensibilité et de bonté prêtées à la régente, en particulier au moment où elle doit se résoudre à user de violence. En janvier 1650, par exemple, Anne d'Autriche décide de faire arrêter les princes de Condé et de Conti ainsi que le duc de Longueville. Or, d'après madame de Motteville, la reine s'en trouve si affectée qu'elle se met au lit « pour cacher le trouble de son âme, qui fut grand quand elle sentit que l'heure du conseil approchait. » Puis arrive la princesse de Condé, mère des futurs prisonniers. Anne souffre alors cruellement d'avoir à lui porter ce coup et lorsque la princesse vient à la questionner sur le trouble qui l'envahit, « toutes ces paroles furent de nouvelles matières de douleur à celle qui avait plus de santé que de repos, et autant de volonté de lui faire du bien que de nécessité de lui faire du mal »<sup>231</sup>.

---

<sup>228</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 1043.

<sup>229</sup> Voir Catherine Pascal, « Représenter la régence ? Image(s) de reine(s) dans les *Éloges des douze dames illustres grecques, romaines et françoises dépeintes dans l'alcôve de la reine* (1646) » in Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 89-102.

<sup>230</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 423.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 325.

Pourtant, il y a, au sujet de cet épisode, des voix discordantes. D'autres mémorialistes, comme la Grande Mademoiselle, insistent au contraire sur l'insensibilité de la reine au moment de l'arrestation des Princes. « Peu après, écrit-elle, elle [la reine] me tira à part et nous nous entretînmes comme des gens ravis de se voir vengées des personnes qui ne nous aimaient pas<sup>232</sup>. » Il ne faut pas voir là une marque de désapprobation de la part de la mémorialiste ou une volonté de décrier l'attitude de sa tante. Il est vrai que la duchesse de Montpensier n'a pas toujours eu de bons rapports avec Anne d'Autriche, mais il est tout aussi évident qu'au moment des faits, elle déteste cordialement le prince de Condé. Il s'agit donc plutôt d'une remarque destinée à souligner la victoire politique que constitue pour la reine l'emprisonnement des princes, la satisfaction qu'elle en tire n'étant pas nécessairement incompatible avec les angoisses évoquées plus haut.

Le choix de mettre l'accent sur l'un ou l'autre aspect corrobore néanmoins les idées opposées que se font Mme de Motteville et Mlle de Montpensier de la place des femmes dans la société. Alors que la première valorise, dans ses *Mémoires* et sa correspondance, un idéal de retrait et de soumission qui témoigne d'une assimilation des cadres très stricts que le genre impose alors à l'activité féminine, la Grande Mademoiselle, frondeuse invétérée, défend et incarne avec panache un modèle féminin libre, indépendant et relativement affranchi de ces barrières du genre<sup>233</sup>. C'est peut-être aussi pour appuyer sa propre stature de « femme politique », compétente et légitime, que Mademoiselle célèbre la fermeté d'âme de la régente aux côtés de laquelle elle prend soin de se représenter à ce moment crucial de la guerre civile.

La sensibilité de la reine est donc un nouvel argument employé par ses partisans pour témoigner de la qualité de son gouvernement mais il est différemment reçu selon la culture de chacun. Par certaines de ses actions dont sa confidente est le témoin privilégié, Anne d'Autriche semble avoir réussi à s'imposer comme une nouvelle Vierge Marie, mère parmi les mères, bonne et charitable, même envers ses ennemis. La plupart de ses contemporains reconnaissent qu'elle dispose des qualités que l'on attend d'une femme : amour maternel, bonté, miséricorde. Cependant, certains témoins n'hésitent pas à montrer par l'exemple le caractère stéréotypé de ces représentations, contribuant ainsi à éclairer, d'une part, les limites d'un modèle féminin plus adapté au cloître qu'aux cabinets du palais Royal, et, d'autre part,

---

<sup>232</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 239.

<sup>233</sup> L'opposition est bien visible dans les *Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, Paris, Léopold Collin, 1806. Au sujet des idées contestataires de la Grande Mademoiselle, voir Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Champion, 2003.

l'existence chez la reine de qualités proprement politiques, sur lesquelles les autres femmes de la cour peuvent éventuellement s'appuyer.

*b. Les qualités d'une véritable « femme d'État » ?*

Plusieurs des contemporains de la Fronde peignent Anne d'Autriche en véritable femme d'État et écrivent à son sujet des commentaires qui s'écartent finalement de la question du retrait et de la déférence. Dans certains Mémoires, la fermeté que montre la régente lorsque l'autorité de son fils est mise en danger et son imperturbable sérénité en font un personnage héroïque.

C'est l'inévitable madame de Motteville qui insiste le plus sur la fermeté dont la reine sait faire preuve lorsque les événements l'imposent. Au printemps 1651, alors que Gaston d'Orléans s'est rapproché des Frondeurs, la régente opère un remaniement ministériel. L'oncle du roi s'offusque de n'avoir pas été consulté, mais la reine lui répond avec fermeté qu'elle a toujours tenu compte de ses avis tant qu'il s'est comporté en fidèle soutien de la Couronne, mais que depuis peu il s'est éloigné d'elle et « qu'enfin, son procédé [a] fait changer le sien, et qu'elle [est] fâchée de ce qu'il l'[a] contrainte à cela »<sup>234</sup>.

Au cours de la Fronde, Anne d'Autriche donne également la preuve de ses qualités de dissimulation et de son intelligence politique. Condé ayant été libéré en février 1651, son clan s'oppose à la fois à la Couronne et à la vieille Fronde. La reine conçoit alors le projet de ménager les deux partis afin de les amener à se neutraliser mutuellement. Le mémorialiste Guy Joly montre que cette stratégie passe par la satisfaction totale des revendications des uns et des autres, afin de leur ôter tout motif d'opposition et faire ainsi éclater l'inanité de leur révolte. La Rochefoucauld commente : « la reine était bien aise de voir naître ce nouveau sujet de division entre deux personnes [Gondi et Condé] que dans son cœur elle haïssait presque également » et il montre qu'elle espérait être « vengée de l'un par l'autre et les voir périr tous les deux ». Néanmoins, il ajoute qu'« elle donnait [...] toutes les apparences de sa protection au coadjuteur »<sup>235</sup>. Les contemporains ne manquent donc pas de constater qu'Anne d'Autriche, si elle se conforme en partie aux attentes d'une société qui la veut à la fois incapable et charitable, sait faire preuve de pragmatisme et sortir des bornes étroites assignées à son tempérament pour puiser à des sources moins consensuelles, celles issues de Machiavel

---

<sup>234</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 392.

<sup>235</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires, op. cit.*, p. 211.

et de la théorie de la raison d'État. Pour les mémorialistes de la Fronde, c'est faire preuve de perspicacité et ne pas se contenter des images, positives ou négatives, diffusées par la propagande favorable à la cour ou issue des partis frondeurs.

Selon les mémorialistes encore, l'une des principales qualités d'Anne d'Autriche réside dans sa capacité à persuader. Ainsi, lorsque Gaston d'Orléans soutient les Frondeurs pour demander à la reine de transférer les princes prisonniers de Vincennes à la Bastille au printemps 1650, elle s'attache à ramener son beau-frère dans le parti de la cour en usant de son influence sur lui. Cependant, les mémorialistes Montglat et Retz ne s'entendent pas sur la façon dont la reine procède. Le premier déclare qu'elle tente de le persuader par la raison mais aussi par des caresses, des cajoleries, et qu'au besoin elle verse même quelques larmes<sup>236</sup>. Retz, au contraire, prétend qu'Anne d'Autriche élève la voix, ce dont Monsieur semble avoir presque peur<sup>237</sup>. La confrontation entre ces deux auteurs met en évidence deux modes d'action diamétralement opposés. Montglat, loyaliste, et donc plutôt favorable à Anne d'Autriche, présente une reine qui reste féminine et donc légitime jusque dans la manipulation, puisqu'elle emploie les armes de la sensibilité. Il espère ainsi l'absoudre. Retz, au contraire, en montrant la régente impassible et même hautaine, souligne implicitement le caractère contre nature d'une situation dans laquelle une femme, aussi faible et soumise à ses passions que peut l'être la reine, prend l'ascendant sur un homme, par ailleurs lieutenant général du royaume et donc garant de la stabilité de l'État.

Les qualités de femme d'État de la régente se manifestent enfin par une forme d'héroïsme qui n'a rien à voir avec l'ardeur au combat. Ainsi, Montglat donne l'exemple d'une occasion où la reine essuie les revers avec un calme imperturbable. Le 7 avril 1652, Condé remporte la bataille de Bléneau, nouvelle alarmante pour la cour. Le mémorialiste rapporte :

Le cardinal aussi fut fort étonné ; mais la reine ne témoigna point de peur. Elle se coiffait lorsqu'elle apprit ces nouvelles et elle demeura attachée à son miroir, n'oubliant pas à tortiller une seule boucle de ses cheveux ; et de là elle fut dîner, où elle mangea d'aussi bon appétit et aussi tranquillement que si elle n'eût couru aucun risque<sup>238</sup>.

La reine semble ainsi offrir le modèle d'un héroïsme sobre très susceptible d'inspirer les Frondeuses et de valoriser leur conduite.

---

<sup>236</sup> Montglat, *Mémoires, op. cit.*, p. 238.

<sup>237</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 835.

<sup>238</sup> Montglat, *Mémoires, op. cit.*, p. 266.

### c. La meilleure promotrice de l'absolutisme royal

En faisant le choix de poursuivre la politique de la raison d'État inaugurée par Richelieu, en dépit de l'apparente fragilité de son gouvernement, Anne d'Autriche souhaite préparer au mieux le règne personnel de son fils. Elle veut lui transmettre une autorité intacte et lui donner les moyens d'exercer un pouvoir fort. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la révolte des juges. Pour eux, le maintien du régime de l'extraordinaire destiné à financer la guerre est un choix peu pertinent et Anne d'Autriche manque de légitimité pour l'imposer. Cependant, l'échec de leur mouvement signifie aussi celui d'une conception participative du pouvoir au bénéfice de l'absolutisme royal. Anne d'Autriche, en faisant le choix de la déférence et du retrait, en plaçant systématiquement son fils au-dessus d'elle, en affirmant la pleine capacité de Louis XIV en dépit de son jeune âge et sa propre subordination, contribue au renforcement de la figure royale qui permet à Louis XIV, une fois devenu adulte, de parvenir à un niveau d'autorité et de personnalisation du pouvoir inédits jusqu'alors. De cette idée naissent celle d'une autorité royale tout à fait séparée de la capacité du roi à imposer sa volonté puis, aboutissement ultime, le principe selon lequel l'État peut perdurer indépendamment de la personne du roi<sup>239</sup>.

Cela explique qu'Anne d'Autriche s'éclipse bien volontiers après l'accession du roi à la majorité et plus encore par la suite, lorsqu'il atteint l'âge adulte. Une fois encore, la reine veut se distinguer de Marie de Médicis, qui avait cherché à accaparer le pouvoir jusqu'en 1630, soit seize ans après la majorité de Louis XIII. Pour les mêmes raisons, Anne d'Autriche préfère laisser la première place à Marie-Thérèse dès son arrivée en France. Cependant les mises en scène qui jalonnent le parcours de la nouvelle reine lors de son entrée à Paris en 1660 témoignent des soins qu'Anne d'Autriche a pris de l'État pendant la minorité de son fils<sup>240</sup>. Celui-ci, dénué de toute crainte à son égard, lui reconnaît le mérite d'avoir garanti son pouvoir des attaques frondeuses, comme il l'écrit dans ses *Mémoires* :

La vigueur avec laquelle cette princesse avait soutenu ma couronne dans les temps où je ne pouvais encore agir m'était une marque de son affection et de sa vertu. Et les respects que je lui rendais de ma part n'étaient point de simples devoirs de bienséance [...] Car enfin l'abandonnement qu'elle avait si pleinement fait de l'autorité souveraine m'avait assez fait

---

<sup>239</sup> Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, op. cit., p. 209. Cet aboutissement est formulé par Louis XIV sur son lit de mort : « Je m'en vais mais l'État demeurera toujours. »

<sup>240</sup> Jean-François Dubost, « Anne d'Autriche, reine de France. Mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », art. cit., p. 99.

connaître que je n'avais rien à craindre de son ambition, pour ne me pas obliger à la retenir par des tendresses affectées<sup>241</sup>.

Ainsi, le style de gouvernement choisi par Anne d'Autriche contribue largement à renforcer l'absolutisme royal en faisant du roi la seule et unique source de l'autorité. Ce faisant, la régente adopte une posture d'humilité et de retrait qui aboutit à renforcer l'exclusion des femmes du pouvoir préconisée par les légistes. L'attitude paradoxale de la reine, qui encourage ainsi une conception exclusivement masculine du pouvoir, aurait pu pénaliser les femmes de l'aristocratie désireuses d'intervenir en politique. Cependant la fermeté dont fait preuve Anne d'Autriche pendant la guerre civile pour maintenir intacte l'autorité du roi permet aussi d'affirmer l'idée d'une compétence politique des femmes dont les Frondeuses peuvent tirer un ample bénéfice.

\* \* \*

Joan Scott, dans un article de 1986, présente le genre comme une catégorie utile d'analyse historique et explique le lien très étroit qui l'associe au pouvoir et aux représentations du pouvoir<sup>242</sup>. De cette idée, le cas d'Anne d'Autriche paraît être une illustration éclairante. Pour assurer l'autorité de son fils, elle fait en sorte de se soumettre autant que possible aux normes de genre, qui ont établi progressivement l'identité masculine du pouvoir. La loi salique en fut une étape mais Sarah Hanley a montré que les théoriciens politiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles n'avaient cessé ensuite de consolider l'édifice de l'exclusion des femmes en le justifiant par de prétendues lois naturelles et en le calquant sur le modèle patriarcal de la famille. Parce que le pouvoir et le féminin ont ainsi été élaborés en opposition l'un à l'autre, l'attitude de retrait d'Anne d'Autriche est très majoritairement appréciée. Mais cette attitude et les constructions culturelles qui la déterminent ne permettent pas à la reine régente de répondre efficacement aux attaques dont son autorité et celle du roi sont victimes dès 1643 et plus encore pendant la Fronde. Le principe même de la régence

---

<sup>241</sup> Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, éd. Charles Dreyss, Paris, Didier, 1860, t. I, p. 121-122.

<sup>242</sup> Joan Scott, "Gender : a Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5, dec. 1986, p. 1053-1075, traduit en français dans Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas (dir.), *Le genre de l'histoire*, Cahiers du GRIF, n° 37-38, Paris, Tierce, 1988, p. 147-148.

féminine est alors très violemment contesté par ses adversaires les plus féroces, ce qui semble discréditer le genre féminin dans son ensemble.

Pourtant, de façon assez paradoxale, les femmes de l'aristocratie semblent au contraire tirer profit des difficultés de la reine. L'affaiblissement du pouvoir qui caractérise sa régence permet aux clans auxquels elles appartiennent de revendiquer plus vigoureusement leur droit de participer à la gestion des affaires publiques. Il permet surtout à ces femmes elles-mêmes de jouer un rôle de premier plan dans les cabales de toutes sortes qui sont le canal ordinaire des revendications princières. Le pouvoir féminin incarné par Anne d'Autriche, du fait même de ses faiblesses, facilite ainsi la montée en puissance d'un autre pouvoir féminin, d'autant plus efficace qu'il ne revêt aucun caractère officiel.

## Chapitre IV

### L'école des Frondeuses

« Or ça, ma grand-maman, parlons d'affaires d'État à cette heure que j'ai cinq ans. »

Julie de Crussol à sa grand-mère, Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet.

Tallemant des Réaux, *Historiettes*.

Le règne des femmes qui s'installe à partir de 1643 n'est pas seulement celui d'Anne d'Autriche, il concerne aussi d'autres princesses, auxquelles l'accès au pouvoir de la reine ouvre de nouvelles perspectives. Les familles d'Orléans, de Condé, de Rohan-Montbazou reviennent sur le devant de la scène politique dont Louis XIII et Richelieu avaient souhaité les éloigner et jouent un rôle décisif dans les affaires de cour et de gouvernement dès la mort des deux hommes. Or, la promotion ne concerne pas seulement les représentants masculins de ces maisons. Les femmes en profitent également et bénéficient d'une visibilité nouvelle. Les affaires de galanterie et les querelles de préséance auxquelles elles sont mêlées prennent une dimension politique car leurs pères, leurs frères et leurs maris s'appuient plus que jamais sur elles pour faire avancer les affaires du clan auprès de la régente. L'accès au pouvoir de la reine explique donc par ricochet la promotion des femmes, dont l'un des prolongements est leur implication dans la Fronde. Mais les circonstances politiques n'expliquent pas tout.

Il faut remonter plus loin dans l'histoire des Frondeuses pour être tout à fait à même de comprendre leur engagement. Dès leur plus jeune âge, ces princesses sont baignées dans un climat intellectuel et moral qui contribue à leur donner une haute opinion de leurs compétences et de leurs devoirs au sein de la famille, mais aussi vis-à-vis de l'État. L'éducation qu'elles reçoivent, les lectures qu'elles font, la société qu'elles fréquentent les invitent à se croire capables de servir utilement leur maison et leur pays, non pas seulement en assumant les tâches domestiques auxquelles Jean Bodin, Cardin Le Bret et toute la législation civile les incitent à se cantonner, mais aussi en commandant et même, parfois, en combattant les armes à la main.

À ce titre, la culture dans laquelle baignent les Frondeuses pendant leurs jeunes années peut être qualifiée de « féministe ». Car même si ce terme est anachronique les idées auxquelles il renvoie ont déjà fait leur apparition dans les milieux cultivés que fréquentent les Frondeuses et sont parfaitement susceptibles d'influencer à la fois la pensée des Frondeuses et le regard posé sur elles par certains de leurs contemporains.

## **I. L'hôtel de Rambouillet : un laboratoire de la Fronde au féminin**

Dans le salon que tient la marquise de Rambouillet rue Saint-Thomas du Louvre, les Frondeuses sont initiées dès l'adolescence à une vie sociale riche, qui leur permet de développer un réseau relationnel comprenant des gens de lettres et d'autres aristocrates de haut rang. Elles sont surtout baignées dans une culture extrêmement valorisante, puisqu'on y célèbre à la fois les mérites de l'ancienne noblesse et celles des femmes qui en sont issues, dignes de tous les hommages du cœur et de l'esprit.

### **1. Des premières années au seuil de la Chambre bleue**

La plupart des futures Frondeuses font leur entrée à l'hôtel de Rambouillet au moment de l'adolescence : aux alentours de seize ans, en 1635, pour la duchesse de Longueville, dès treize ans, en 1640, pour Mademoiselle<sup>1</sup>. Il s'agit donc de la dernière étape d'une éducation, dont les rudiments ont été acquis ailleurs, soit au couvent, soit, plus souvent, dans le cadre familial, auprès d'un précepteur ou d'une gouvernante.

#### *a. Première éducation des Frondeuses*

La jeune Anne de Gonzague, future princesse Palatine, qui entre à Faremoutiers dès 1625, à neuf ans seulement, fait exception. Tout comme sa sœur cadette Bénédicte, et à

---

<sup>1</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, p. 129 et suiv. ; Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Champion, 2003, p. 38.

l'inverse de leur aînée Marie, elle est destinée à y prendre le voile. Mais en 1633, à dix-huit ans et demi, Anne, qui n'a pas la vocation, quitte le couvent<sup>2</sup>. Elle en sort munie d'une bonne instruction, attestée par la qualité des lettres que nous avons conservées d'elle<sup>3</sup>. Dire qu'Anne de Gonzague écrit sans faute ne serait pas pertinent, car la langue écrite n'est pas encore fixée et les hommes les mieux lettrés emploient parfois eux aussi une orthographe aléatoire et phonétique. Mais ses lettres sont claires. L'orthographe et la syntaxe y sont plus régulières que chez nombre de ses contemporaines, telles que la duchesse de Montbazou, par exemple<sup>4</sup>.

Cette dernière, de même que sa belle-fille Marie de Rohan, future duchesse de Chevreuse, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, future princesse de Condé, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, future duchesse de Châtillon, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier et Anne-Geneviève de Bourbon, future duchesse de Longueville, ont reçu au domicile familial l'essentiel de leur instruction<sup>5</sup>. Le contenu des apprentissages est très variable d'une famille à l'autre, en fonction des qualités de la gouvernante ou du précepteur et de l'intérêt porté par la mère à l'instruction de sa ou de ses filles. La pauvreté des enseignements reçus en matière de lecture et d'écriture explique les très grandes libertés que prennent souvent les femmes de haut rang avec les usages du français écrit dans leur correspondance. Pour elles, la lecture, l'écriture et le calcul doivent permettre de diriger une maison après le mariage, d'accomplir leurs devoirs religieux et de tenir leur rang dans le monde en pratiquant l'art de la conversation et en se livrant au commerce épistolaire. Mais il ne s'agit en aucun cas de leur inculquer une culture humaniste et seuls les arts d'agrément tels que le chant, la musique, la danse, le dessin, la peinture et l'équitation complètent ce programme d'instruction<sup>6</sup>. Ces femmes ne reçoivent pas davantage d'instruction militaire susceptible de les familiariser au maniement des armes ou aux techniques de poliorcétique. Le

---

<sup>2</sup> Paul Minot, *La Princesse Palatine et sa sœur*, Paris, Hachette, 1970, p. 23-30.

<sup>3</sup> Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Paris-Genève, Droz, 1969, t. I, p. 545.

<sup>4</sup> Voir l'échantillon de lettres proposé en annexe VI.

<sup>5</sup> Octave Homberg et Fernand Jousset, *La femme du Grand Condé*, Paris, Plon, 1905, p. 11 ; Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency). Portraits et documents inédits*, Paris, Mercure de France, 1910, p. 13 ; Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse*, Paris, Perrin, 1999, p. 11 ; Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, *op. cit.*, p. 19 et suiv. et Philippe Erlanger, *Madame de Longueville. De la révolte au mysticisme*, Paris, Perrin, 1977, p. 36 et suiv.

<sup>6</sup> Martine Sonnet, « Une fille à éduquer », in Natalie Zemon Davis et Arlette Farge (dir.), *Histoire des femmes en Occident, Histoire des femmes en Occident*, t. III : *XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Plon, 1991, p. 111-139 et Dominique Picco, « L'éducation des filles de la noblesse française au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in Jaroslaw Dumanowski et Michel Figeac (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2006, p. 475-497.

cas de Mme de La Guette, qui reçoit un maître d'armes pour lui apprendre l'art du fleuret et l'usage des pistolets et des fusils, fait figure d'exception<sup>7</sup>.

L'absence de la mère, décédée ou empêchée, contribue à expliquer les négligences que comporte la formation de Claire-Clémence de Maillé, confinée dans un univers provincial qui ne la prépare guère à être introduite à la cour. Il semble qu'au moment de son mariage, en 1642, la jeune fille ne sait pas encore écrire. Elle est envoyée chez les Carmélites l'année suivante pour combler cette lacune<sup>8</sup>. Isabelle-Angélique de Montmorency, Marie de Rohan et Anne-Marie de Montpensier ne sont guère plus savantes. La dernière avoue dans ses *Mémoires* le peu de profit qu'elle tira des leçons de ses deux gouvernantes successives, mesdames de Saint-Georges et de Fiesque :

Ce n'est pas que madame de Saint-Georges, ma gouvernante, ne possédât, pour s'acquitter de cette charge [son éducation], toutes les qualités qu'on saurait souhaiter. Quoique la capacité, la bonne conduite et la naissance se trouvent souvent dans les personnes qu'on met à cette place, celles de ma condition craignent si rarement celles qui sont en-dessous d'elles, quelque jeunes qu'elles soient, qu'il est comme nécessaire qu'une autorité supérieure seconde les soins de ceux qui les gouvernent : ce qui me fait oser dire que, s'il paraît en moi quelques bonnes qualités, elles y sont naturelles et que l'on n'en doit rien attribuer à l'éducation, quoique très bonne ; car je n'ai jamais eu l'appréhension du moindre châtement<sup>9</sup>.

Mademoiselle n'a pas la chance que son père Gaston d'Orléans, homme de culture, veille personnellement à son éducation comme il le fera pour les filles de son second mariage<sup>10</sup>.

Là où la mère est attentive, au contraire, la formation est plus soignée, comme le prouve l'exemple d'Anne-Geneviève de Bourbon, dont la princesse de Condé prend un soin particulier. La jeune fille bénéficie des lumières de plusieurs précepteurs jésuites parmi lesquels Antoine Godeau et, même si elle ne manifeste guère de goût pour l'effort intellectuel, il est probable que la présence à ses côtés de frères plus jeunes, les futurs princes de Condé et

---

<sup>7</sup> Mme de La Guette, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuélin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1982, p. 48-49.

<sup>8</sup> Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, t. I, p. 547.

<sup>9</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruel, Paris, Charpentier, 1858-59, p. 4.

<sup>10</sup> Jean Garapon, « Mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires*, l'exemple d'une culture princière », in Madeleine Bertaud et André Labertit, *De l'Estoile à Saint-Simon, recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbon*, Actes de la journée d'étude du 22 mai 1992 organisée par le centre de Philologie et de Littérature romanes de Strasbourg, Paris, Klincksieck, 1992, p. 95.

de Conti, a dû lui permettre de profiter des leçons dispensées par des enseignants de qualité<sup>11</sup>. Nul doute que l'éducation de bonne tenue qu'a reçue la princesse elle-même, élevée par la fille d'Henri II, Diane de France, ne lui a permis de transmettre cette culture teintée d'humanisme à sa fille<sup>12</sup>.

Cependant, il arrive assez souvent que celles dont la formation se déroule au sein du domicile familial fréquentent assidûment le couvent, où elles font des retraites régulières. Tel est le cas de la Grande Mademoiselle et surtout d'Anne-Geneviève de Bourbon, qui affichent leur prédilection pour les Carmélites du faubourg Saint-Jacques<sup>13</sup>. Avec la reine Anne, Charlotte-Marguerite de Montmorency est l'une des premières bienfaitrices de ces religieuses installées à Paris en 1602 sous la protection du duc de Longueville. Madame la princesse y dispose d'un appartement personnel destiné à l'accueillir pendant ses retraites et y emmène fréquemment sa fille<sup>14</sup>. Cette dernière est si sensible à l'influence des religieuses qu'elle songe un temps à prendre le voile, tout comme Mademoiselle en 1647<sup>15</sup>. Alors que la première est vivement touchée des réprimandes de son père, qui la force à se rendre aux bals du Louvre pour étouffer dans l'œuf cette vocation naissante, la seconde ne persévère guère dans la voie de la dévotion. La première culture qu'elle acquiert est bien davantage liée à son mode de vie curial. C'est en fréquentant les somptueux décors des Tuileries, du Louvre et du palais du Luxembourg, en participant aux ballets qui s'y donnent, qu'elle connaît une acculturation propre à accompagner son entrée dans la vie mondaine<sup>16</sup>.

De ce rapide parcours, concluons que les futures Frondeuses ne sont ni des savantes ni des « intellectuelles »<sup>17</sup>. Leur première éducation ne leur a pas permis d'acquérir autre chose qu'« un savoir inachevé » ne les préparant guère à entrer dans les débats esthétiques et théoriques qui animent alors les salons<sup>18</sup>. Cependant, alors que les garçons ferment leurs livres en sortant du collège, les femmes les ouvrent en entrant dans le monde. Les salons sont

---

<sup>11</sup> Philippe Erlanger, *Madame de Longueville. De la révolte au mysticisme*, *op. cit.*, p. 36. Sur l'influence des frères, voir les réflexions de Martine Sonnet dans « Une fille à éduquer », *art. cit.*, p. 121 ainsi que l'article de Dominique Picco, « L'éducation des filles de la noblesse française au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *art. cit.*, p. 489.

<sup>12</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, Paris, Fayard, 1988, p. 219.

<sup>13</sup> Jean-Baptiste Ériau, *L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques (1604-1792)*, Paris, Picard, 1929.

<sup>14</sup> Victor Cousin, *La Jeunesse de madame de Longueville*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>15</sup> Arlette Lebigre, *La Duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004, p. 37-39 et Duc de la Force, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Flammarion, 1952, p. 54.

<sup>16</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, *op. cit.*, p. 21 et suiv.

<sup>17</sup> Danielle Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII<sup>e</sup> siècle », in Nicole Racine et Michel Trebitsch, *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe, 2004, p. 57-71.

<sup>18</sup> Voir Martine Sonnet, « Une fille à éduquer », *art. cit.*, p. 112 et Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, Honoré Champion, 1993, p. 58.

pour elles une école de premier choix, qui leur assure une formation permanente d'une grande richesse<sup>19</sup>.

*b. Au près de « l'incomparable Arthénice »*

Le phénomène des salons n'est pas né avec celui de la marquise de Rambouillet. L'impulsion est donnée dès la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par des cercles tels que celui présidé par Antoinette de Loynes et ses trois filles à partir de 1550, celui qui se réunit à Poitiers autour de Madeleine et Catherine des Roches, celui de Mme de Villeroy ou celui de la maréchale de Retz, fondé à Paris en 1570<sup>20</sup>. Ces cercles féminins, nostalgiques de l'humanisme de cour, essaient de maintenir dans les hôtels particuliers une tradition culturelle à laquelle les circonstances politiques troublées ne permettent plus de s'épanouir dans l'entourage du roi. Mais les premiers salons mondains délaissent l'érudition des savants, que la piètre éducation des femmes rend d'accès difficile. Ils privilégient les formes courtoises de la culture, qui se nourrissent de la lecture des romans et de la conversation galante entre représentants des deux sexes<sup>21</sup>. D'une part, les femmes ont plus facilement accès à ces pratiques culturelles, d'autre part, elles sont séduites par la valorisation inspirée du néo-platonisme dont elles font l'objet. Le salon animé à Paris par Marguerite de Valois dans son hôtel du quai Malaquais de 1605 à 1615 est, parmi ces cénacles, celui qui influence le plus fortement madame de Rambouillet. La marquise a d'ailleurs elle-même fréquenté le « palais d'Alcine » et côtoyé la noble assemblée de dames, de gentilshommes et d'écrivains réputés qui s'y retrouvaient<sup>22</sup>. C'est donc inspirée par ce prestigieux exemple qu'elle fonde son propre salon, bientôt élu par les futures Frondeuses pour y faire leur apprentissage du monde et de la mondanité.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Georges Mongrédien recense plus de soixante-deux salons. Les plus fameux sont ceux de mesdames des Loges, d'Auchy et de Rambouillet<sup>23</sup>. Tandis que les deux premières réunissent des cercles savants que d'aucuns accusent d'affectation et de

---

<sup>19</sup> Roger Duchêne, « L'école des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle », in Roger Duchêne, *Écrire au temps de madame de Sévigné : lettres et texte littéraire*, Paris, Vrin, 1981, p. 82-83.

<sup>20</sup> Maïté Albistur et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Des Femmes, 1977, p. 69.

<sup>21</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 64-70.

<sup>22</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 25 et Éliane Viennot, *Marguerite de Valois, « La reine Margot »*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2005, p. 289-294.

<sup>23</sup> Rapporté par Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 30.

pédantisme, celui que préside la marquise de Rambouillet échappe à de telles critiques, dans la mesure où la littérature y demeure un prétexte à divertissement. On ne peut l'accuser, ainsi que les femmes qui peuplent son salon, d'usurper le territoire masculin de la critique littéraire sérieuse<sup>24</sup>.

Catherine de Vivonne (1588-1665) est italienne par sa mère, Giulia Savelli. Elle a bénéficié d'une éducation soignée fortement teintée d'italianisme<sup>25</sup>. Après avoir épousé en 1600 le marquis de Rambouillet, diplomate de renom, elle s'installe en 1604 dans l'hôtel du même nom, rue Saint-Thomas-du-Louvre, dont elle a elle-même dressé les plans. À partir de 1608, la marquise réunit chez elle une société choisie nettement différenciée des « conférences réglées » qui allaient précéder la création de l'Académie Française. Elle souhaite simplement attirer dans sa chambre d'apparat, tendue de bleue, quelques hommes de lettres susceptibles d'égayer sa solitude. Car la santé fragile de cette mère de sept enfants et son peu de goût pour l'atmosphère de la cour, rustique à la fin du règne d'Henri IV, puis ennuyeuse sous Louis XIII, l'ont conduite à s'éloigner du cercle royal<sup>26</sup>.

Nicole Aronson distingue trois grandes périodes : de la construction de l'hôtel à la mort de Malherbe en 1615, l'époque faste qui va jusqu'à la mort de Voiture en 1648, enfin, une période moins brillante, après la Fronde, durant laquelle le salon conserve cependant un certain éclat<sup>27</sup>.

La composition de cette assemblée est d'abord héritée de celle que présidait la mère de la marquise. Les Italiens y sont nombreux, ainsi que les Français italophiles. Les littératures italiennes et espagnoles y sont à l'honneur, en particulier sous la forme de romans de chevalerie tels que *l'Amadis de Gaule* de Montalvo, paru en 1508 et traduit en français en 1541. Honoré d'Urfé, qui livre le premier volume de son roman pastoral à succès, *L'Astrée*, en 1607, est alors très apprécié de la marquise et de ses familiers<sup>28</sup>. Elle reçoit aussi des grammairiens comme Vaugelas, des dramaturges comme Desmarets de Saint-Sorlin et des poètes comme Malherbe, auteur du fameux anagramme de Catherine sous lequel est connue la marquise : « Arthénice ». Mais l'essentiel de la compagnie est formé par des aristocrates des

---

<sup>24</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 71 et suiv.

<sup>25</sup> Mme de Rambouillet sait l'italien et l'espagnol, elle allait apprendre le latin pour lire Virgile quand une maladie l'en détournait d'après Tallemant des Réaux. Voir Roger Duchêne, « L'école des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 78.

<sup>26</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, *op. cit.*, p. 32 et 67 et suiv.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>28</sup> Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, éd. Hugues Vaganay, réimpr. de l'éd. de Lyon, 1925-1928 [1607-1628], Genève Slatkine, 1966, 5 vol.

deux sexes : le maréchal de Bassompierre y côtoie la jeune princesse de Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont il devient le galant<sup>29</sup>.

Voiture est le personnage central de la deuxième période comme Malherbe l'avait été pour la première. Sous son influence et celle de Julie d'Angennes, l'une des filles de la marquise, le cercle s'élargit et devient plus brillant. Parmi les hommes de lettres, Balzac, mais aussi des écrivains moins prestigieux comme Ménage, Chapelain, Arnauld d'Andilly, Godeau, naguère précepteur d'Anne-Geneviève de Bourbon, et Conrart, sorte de greffier de la compagnie, dont les précieux recueils conservent les traces des activités littéraires pratiquées dans le cadre du salon<sup>30</sup>. À partir de 1635, Georges et Madeleine de Scudéry fréquentent aussi ces assemblées, tout comme mademoiselle Pioche de la Vergne, future comtesse de Lafayette, et madame de Sévigné, introduites peu avant la Fronde. Quoiqu'ils ne soient pas des habitués, Corneille et Bossuet font également quelques apparitions au sein de la compagnie. Parmi les aristocrates, Henri de Montmorency, gouverneur de Languedoc, rejoint sa sœur la princesse de Condé. Il entraîne dans son sillage des poètes issus de sa propre académie, comme Mairet. Le jeune duc de Guise, petit-fils du Balafre, fait aussi son entrée. L'hôtel de Rambouillet est alors l'un des lieux les plus célèbres et les plus fréquentés de Paris<sup>31</sup>.

C'est au cours de ces « années de gloire » que les futures Frondeuses investissent le salon dans le sillage de la plus prestigieuse d'entre elles, Anne-Geneviève de Bourbon, fille de la princesse de Condé. Elle est alors entourée d'une nuée de jeunes filles du même âge, parmi lesquelles Anne et Marthe du Vigean, Marie-Louise et Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, cousines de Mlle de Bourbon et orphelines du fameux bretteur exécuté sur ordre de Richelieu en 1627, mais aussi Anne et Marie-Louise de Gonzague, futures princesse Palatine et reine de Pologne<sup>32</sup>.

En hiver, les hommes de retour de la guerre ne dédaignent pas cette compagnie raffinée. Ils viennent alors offrir aux dames leurs hommages galants et polir auprès d'elles la rusticité des manières acquises dans les camps militaires. Le frère d'Anne-Geneviève, Louis de Bourbon, duc d'Enghien, futur Grand Condé, est le premier d'entre eux. Il emmène après lui ses compagnons de combat, notamment Louis, Maurice et Gaspard de Coligny, le prince de

---

<sup>29</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 100.

<sup>30</sup> Ces recueils sont conservés à la Bibliothèque de Arsenal à Paris. Voir l'article de Danielle Muzerelle, « Le recueil Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1996, n° 48, p. 477-487 et l'ouvrage de Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

<sup>31</sup> Voir l'ouvrage d'Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, Paris, Émile-Paul frères, 1911, 2 vol. et Victor Du Bled, *La société française du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1910, t. I, « Cinquième conférence : l'hôtel de Rambouillet et la préciosité », p. 193-230.

<sup>32</sup> Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, op. cit., t. II, p. 110.

Marcillac, futur duc de La Rochefoucauld, François de Gouyon, marquis de la Moussaye, ainsi que Louis et Henri de Savoie, successivement ducs de Nemours<sup>33</sup>. La même société se retrouve régulièrement à l'hôtel de Condé ou à l'hôtel de Nevers, chez les sœurs de Gonzague, pour se divertir des facéties de Voiture, s'entretenir des nouvelles du monde avec les spirituels Sarrasin, Godeau ou Bussy-Rabutin, pratiquer des jeux littéraires, enfin, consistant à composer quelque poème en forme de madrigal, de rondeau ou d'épigramme, récemment remis au goût du jour. La grande liberté de mœurs et l'arrogance de ces jeunes gens leur valent alors le nom de « petits maîtres » et « petites maîtresses ». Voiture, vers la fin de l'année 1639, se fait l'écho de leurs manèges amoureux :

Les demoiselles de ce temps  
Ont depuis peu beaucoup d'amants,  
On dit qu'il n'en manque à personne,  
L'année est bonne<sup>34</sup>.

C'est dans ce contexte qu'Anne-Geneviève de Bourbon est courtisée par Maurice de Coligny, auquel la duchesse de Montbazou attribue en 1643 les lettres d'amour trouvées chez elle. C'est dans ce contexte aussi, et avec la protection du duc d'Enghien, que Gaspard de Coligny enlève Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville pour l'épouser contre le gré de leurs parents. Bussy-Rabutin évoque cet épisode digne des romans à la mode dans *l'Histoire amoureuse des Gaules*<sup>35</sup>. Cet enlèvement, survenu au mois de février 1645, conjugue des motifs amoureux et politiques. En effet, le soutien apporté à l'entreprise par le duc d'Enghien s'explique par une volonté de consolider les assises de sa famille maternelle et d'ajouter aux liens d'amitié et de clientèle qui l'unissent aux Coligny, des liens de parenté par alliance<sup>36</sup>. À dix-huit ans, sa jeune cousine Isabelle-Angélique se présente donc déjà comme une intermédiaire du futur Grand Condé, capable d'employer ses charmes de femme pour lui apporter des soutiens masculins. Une fois le mariage clandestin découvert, madame de Bouteville se plaint à la reine mais Anne d'Autriche accorde l'amnistie aux jeunes époux et reconnaît le mariage. Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville devient alors officiellement duchesse de Châtillon<sup>37</sup>.

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>34</sup> Cité par Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>35</sup> Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*, Paléo, Clermont-Ferrand, 2008 [1666], p. 92.

<sup>36</sup> Voir le tableau généalogique des Condé et des Montmorency au chapitre VIII.

<sup>37</sup> Sur l'ensemble de cet épisode et les interprétations qui peuvent en être faites, voir l'article de Danielle Hasse-Dubosc, « Madame de Châtillon ou la séduction », in *Ravie et enlevée. De l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.

Auprès de l'incomparable Arthénice se forment ainsi des réseaux d'amitié, féminine, masculine et mixte, souvent sous-tendus par des liens de parenté ou des relations amoureuses, appelés à connaître des usages politiques déterminants pendant la Fronde. Anne d'Autriche réunit aussi un cercle au palais Royal et, de 1652 à 1655, elle tente d'y introduire des motifs de conversation et des jeux d'esprit imités de la Chambre bleue, mais elle ne rencontre pas le succès escompté. C'est donc dans des milieux féminins parallèles que s'élabore le climat intellectuel et moral qui prépare les interventions des Frondeuses et non pas auprès de celle qui détient et exerce officiellement le pouvoir<sup>38</sup>.

## **2. Mondanités, littérature et acculturation féministe**

L'influence du salon de la marquise de Rambouillet sur les futures Frondeuses est décisive pour expliquer leur engagement dans la guerre civile au mépris des conventions de genre qui réservent aux hommes le terrain politique et militaire. Dans la Chambre bleue de l'incomparable Arthénice, ces femmes acquièrent la conviction de leur valeur et de leur capacité, égales si ce n'est supérieures à celles des hommes. Les conversations qui s'y tiennent, les lettres échangées entre les familiers, les œuvres littéraires qui font l'objet des commentaires et celles composées par les membres de la compagnie concourent toutes à vanter les mérites du beau sexe. C'est donc à une véritable acculturation féministe, littéraire et mondaine, que sont conviées les « petites maîtresses ». Cette tendance à valoriser le sexe féminin est perceptible dans tous les genres littéraires alors en vogue : poésie, théâtre et surtout roman.

### *a. L'influence du roman et du théâtre*

Destiné à un public ayant quelques moyens financiers (son coût est sensiblement supérieur à celui des autres types d'ouvrages), instruit et disposant de longs moments de loisir, le roman connaît une très grande fortune à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Sous sa forme chevaleresque, pastorale puis héroïque, il remporte un succès particulier auprès des

---

<sup>38</sup> Roger Picard, *Les salons littéraires et la société française : 1610-1789*, New York, Brentano's, 1943, p. 68.

<sup>39</sup> Maurice Lever, *Le roman français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1981, p. 13.

dames. Elles y trouvent bien souvent le complément d'éducation nécessaire pour parfaire la culture sommaire acquise durant l'enfance. En effet, les romanciers ont des prétentions didactiques et font entrer dans leurs ouvrages toutes sortes de connaissances historiques, géographiques, philosophiques, morales et scientifiques<sup>40</sup>. *Le Berger extravagant* de Charles Sorel (1627), malgré sa dimension parodique, rend compte de cette ambition. L'un de ses personnages féminins, Amarylle, explique en effet : « nous autres femmes qui n'allons point au collège et qui n'avons point de précepteurs comme les hommes pour nous apprendre les diverses choses qui se passent au monde, c'est seulement dans les romans que nous avons le moyen de nous rendre savantes<sup>41</sup>. »

En outre, le roman de l'âge baroque, influencé par le néo-platonisme et la tradition courtoise, célèbre bien souvent la supériorité des femmes sur les hommes et leur attribue parfois des qualités réputées viriles<sup>42</sup>. C'est de cette tendance que rend compte Charles Sorel dans son *Traité de la Comédie* (1667). Il y fustige l'influence émancipatrice du roman héroïque sur l'esprit des femmes. Elle serait, selon lui, délétère car capable de conduire à une subversion de l'ordre social, en incitant les femmes à sortir des rôles secondaires que la société leur attribue traditionnellement.

Elles [les femmes] trouvent qu'ils [les romans] sont faits principalement pour leur gloire et qu'à proprement parler, c'est le triomphe de leur sexe. C'est là qu'on prétend montrer que les femmes sont les reines des hommes et de tout l'univers et qu'on doit même les reconnaître pour déesses ; il n'y a point de lieu où leur mérite soit élevé plus haut. [...] On y prend insensiblement une disposition d'esprit toute romanesque, on se remplit la tête de héros et d'héroïnes et les femmes principalement prenant plaisir aux adorations qu'on y rend à celles de leur sexe, dont elles voient l'usage et la pratique dans les compagnies de divertissement où de jeunes gens leur débitent ce qu'ils ont appris dans les romans et les traitent en nymphes et déesses, s'impriment tellement dans la fantaisie cette sorte de vie, que les petites affaires de leur ménage leur deviennent insupportables<sup>43</sup>.

Le plus emblématique de ces romans est *L'Astrée*, paru en plusieurs tomes de 1607 à 1627<sup>44</sup>. Honoré d'Urfé, influencé par la tradition italienne issue du Tasse, y conte les amours bucoliques des bergers gaulois Céladon et Astrée, établis sur les bords du Lignon, dans le

---

<sup>40</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 370.

<sup>41</sup> Charles Sorel, *Le berger extravagant*, Paris, 1627, t. I, p. 152.

<sup>42</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 254. Voir aussi Henri Coulet, « Le pouvoir du charme féminin dans le roman du XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, juillet-septembre 1984, p. 249-260.

<sup>43</sup> Charles Sorel, *De la connaissance des bons livres*, Paris, 1671, p. 136-137.

<sup>44</sup> Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, *op. cit.*

Forez, au V<sup>e</sup> siècle de notre ère. L'intrigue, riche en rebondissements, fait la part belle aux dialogues amoureux inspirés de la tradition courtoise, dans laquelle le chevalier fait preuve d'un entier dévouement à l'égard de sa maîtresse, souveraine adulée, et se montre capable de traverser pour elle de multiples épreuves. Les intrigues secondaires enchâssées dans le récit permettent de varier les situations et de présenter des discours relevant d'une véritable casuistique amoureuse<sup>45</sup>. C'est l'une des raisons du succès de l'œuvre auprès des dames. Elles y trouvent la peinture de rapports entre les sexes pacifiés et parfaitement égaux, lorsqu'ils ne sont pas tout à fait à leur avantage. Dès 1626, Mlle de Gournay rapporte que *L'Astrée* « sert de bréviaire aux dames et aux galants de la cour »<sup>46</sup>.

Dans les difficultés comme dans le bonheur, les héroïnes se montrent dignes des mêmes louanges que les héros, voire les surpassent. Ainsi Méandre sauve Lydias et va jusqu'à prendre sa place en prison après avoir ménagé sa fuite. Elle est « la plus généreuse et la plus estimable fille qui ait jamais été dans le monde » (IV, 775), elle étonne par son « courage héroïque » (IV, 779)<sup>47</sup>. *L'Astrée* fournit tout un répertoire de situations dans lesquelles enjeux guerriers et sentimentaux sont étroitement mêlés et où de longues discussions sur les sentiments conduisent à renverser l'ordre traditionnel, en plaçant les femmes au-dessus des hommes. Céladon déclare ainsi à Léonide :

Si vous appelez être homme que d'être sujet à toutes sortes de peines et d'inquiétudes, j'avoue que l'amant demeure homme ; mais si cet homme a une propre volonté et juge toutes choses telles qu'elles sont et non pas selon l'opinion d'autrui, je nie que l'amant soit homme, puisque dès l'heure qu'il commence de devenir tel, il se dépouille tellement de toute volonté et de tout jugement, qu'il ne veut ni ne juge plus que comme veut et juge celle à qui son affection l'a donné<sup>48</sup>.

Dans *L'Astrée*, les femmes pensent et décident pour elles-mêmes, par opposition à des personnages masculins qui, bien souvent, tombent dans l'abattement face à l'adversité. Elles font preuve des vertus traditionnellement attribuées au sexe fort, telles que la résolution, le contrôle de soi, l'esprit d'initiative et le goût de l'indépendance. Elles détiennent le pouvoir, à

---

<sup>45</sup> Voir Maurice Lever, *Le roman français au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 53 et suiv. et Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Domat-Montchrestien, 1948-1956, t. I, p. 110 et suiv. Le cinéaste Eric Rohmer a adapté *L'Astrée* dans un long métrage de 2007, intitulé *Les amours d'Astrée et de Céladon*. Le réalisateur y respecte scrupuleusement les descriptions et les dialogues d'Honoré d'Urfé, ce qui confère à son film un véritable intérêt documentaire sur la culture et l'imaginaire des aristocrates du premier XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>46</sup> Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. I, p. 133.

<sup>47</sup> René Pintard, « Quelques aspects de l'héroïsme dans *L'Astrée* », in Noémie Hepp et Georges Livet, (dir.), *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, colloque de Strasbourg, Klincksieck, Paris, 1974, p. 138.

<sup>48</sup> Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, op. cit., t. II, p. 282-283.

l'instar de la nymphe Galathée, et sont parfois même assimilées à des déesses, comme le nom de l'héroïne éponyme Astrée invite à le penser<sup>49</sup>. Au tome III, Silvandre plaide en faveur de leur rôle de druidesses :

Les femmes sont véritablement plus pleines de mérite que les hommes, voire de telle sorte que, s'il est permis de mettre quelque créature entre ces pures et immortelles intelligences [les dieux] et nous, je crois que les femmes y doivent être, parce qu'elles nous surpassent de tant de perfection, que c'est en quelque sorte leur faire tort que de les mettre en un même rang avec les hommes<sup>50</sup>.

*L'Astrée* peut donc apparaître comme un monde à l'envers. Cependant, il ne s'agit pas d'un univers de carnaval. Poli et civilisé à l'extrême, il fait davantage figure d'utopie.

Le succès de l'œuvre est immense dans l'aristocratie pendant plusieurs générations. Le goût très affirmé des jeunes familles de l'hôtel de Rambouillet pour les manières galantes et les mises en scène bucoliques témoigne de la place que prend ce roman dans la construction de leur identité. Claude Deruet, successivement peintre à la cour de Lorraine puis à la cour de France et qui réalise de très nombreux tableaux de femmes en amazones, en Diane ou en Minerve, représente Julie d'Angennes en costume d'Astrée<sup>51</sup>. Panetière au côté et houlette à la main, la fille de la marquise de Rambouillet tient une couronne de fleurs sur les genoux tandis qu'une brebis parée d'un collier de fleurs pose à ses côtés.

---

<sup>49</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French literature (1610-1652)*, Oxford, Clarendon Press, 1977, p. 169.

<sup>50</sup> Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, *op. cit.*, t. III, p. 512-513.

<sup>51</sup> Voir l'article de François-Georges Pariset, « Héroïsme et création artistique en Lorraine dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in Noémie Hepp et Georges Livet (dir.), *Héroïsme littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, *op. cit.*, p. 159-169.

### Illustration non disponible dans la version électronique

L'influence bucolique du roman se fait aussi sentir dans le choix des mises en scène destinées à divertir les familiers de l'hôtel. En 1630, lors d'une fête au château de la Barre, où Mme du Vigean offre la collation à Mme la princesse, Anne-Geneviève de Bourbon et ses jeunes amies se présentent vêtues en nymphes et s'égaillent dans les bois au son des violons qui ont accompagné les invités jusque sur les lieux de cette apparition enchantée<sup>52</sup>. Durant les après-midis et les soirées passées à l'hôtel de Rambouillet, les habitués de la Chambre bleue reproduisent des situations tirées de *L'Astrée* et s'entretiennent en vieux langage comme dans le cycle des *Amadis*<sup>53</sup>. Les familiers du clan Rohan ne sont pas en reste. Chez Mme de Guéméné, belle-sœur de la duchesse de Chevreuse, on joue à poser des questions sur *L'Astrée*. Ceux qui échouent doivent offrir une paire de gants à la maîtresse du logis<sup>54</sup>. L'utopie dont la Grande Mademoiselle entretient Mme de Motteville dans sa correspondance en 1660 s'inspire visiblement de l'œuvre d'Honoré d'Urfé, que la princesse a lue et appréciée, bien qu'il soit mort deux ans avant sa naissance. Elle imagine une société de bergers des deux

---

<sup>52</sup> Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. I, p. 265.

<sup>53</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 40.

<sup>54</sup> Louise Georges-Renard, « La femme et l'éducation sous la minorité de Louis XIV », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 49, 1905, p. 213.

sexes, où hommes et femmes vivraient en parfaite amitié en dehors des liens du mariage et sans jamais enfreindre les règles de la bienséance<sup>55</sup>.

À partir des années 1630, le goût du public s'infléchit du roman pastoral vers le roman héroïque. La guerre de Trente ans, à laquelle la France participe ouvertement à compter de 1635, réveille la dimension guerrière des mentalités aristocratiques. Le goût de l'honneur, le sentiment de la gloire, la générosité des héros font le succès de Corneille au théâtre mais aussi celui de Gomberville et de La Calprenède, qui vont puiser aux sources espagnoles des *Amadis* et à celles, italiennes, de *La Jérusalem délivrée*, pour renouveler la matière romanesque<sup>56</sup>. Or, là encore, les femmes sont à l'honneur. Ce sont elles, bien souvent, qui servent de truchement à l'auteur pour désigner une conduite à admirer et une autre à blâmer, incarnant ainsi la conscience morale de la société<sup>57</sup>. Parfois éponymes comme Cassandre ou Cléopâtre, les héroïnes sont souvent aussi sublimes que les héros. Là encore, l'étroite intrication entre les thématiques guerrières et amoureuses est de nature à séduire les jeunes habituées de l'hôtel de Rambouillet. Les hommes y sont également sensibles mais leur expérience concrète du feu tend à leur donner une image plus précise des réalités de la guerre. Les jeunes filles, qui ont davantage de temps pour lire ces romans et moins d'occasions de voir leurs représentations démenties, construisent simultanément une image fantasmée et héroïque de la guerre et des relations entre les sexes. Elles sont accoutumées aux situations dans lesquelles des femmes, intrépides et généreuses, partagent le champ de bataille avec les hommes, comme dans *Cassandre*, lorsque Lysimachus, ayant engagé un duel contre un cavalier, lui arrache finalement son casque et reconnaît la belle Talestris, reine des Amazones<sup>58</sup>.

*Artamène ou le Grand Cyrus* publié par Madeleine de Scudéry en dix volumes, de 1649 à 1653, c'est-à-dire tout au long de la Fronde, a été volontairement conçu pour favoriser l'identification des Grands à leur double romanesque<sup>59</sup>. Il est d'ailleurs dédié à la duchesse de Longueville, dont le portrait figure en frontispice. La clef qui circule parmi les mondains associe chacun des personnages du roman à son modèle dans la réalité. Cyrus est Condé, Mandane, la duchesse de Longueville, etc. De plus, certains des épisodes du roman, des scènes de bataille en particulier, sont calqués sur des événements historiques ayant réellement

---

<sup>55</sup> *Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, Paris, Léopold Collin, 1806. Voir l'analyse de Madeleine Bertaud, « Une correspondance entre Mlle de Montpensier et Mme de Motteville », *Travaux de littérature*, n° 3, 1990, p. 277-295.

<sup>56</sup> Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. I, p. 403.

<sup>57</sup> Marlies Mueller, *Les idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, Lexington, French Forum, 1984, p. 18.

<sup>58</sup> Maurice Lever, *Le roman français au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 123.

<sup>59</sup> Madeleine de Scudéry, *Artamène ou le Grand Cyrus*, Paris, A. Courbé, 1650-1653, 10 vol.

eu lieu<sup>60</sup>. De nombreux passages mettent en scène des figures de femmes guerrières victorieuses, en particulier dans l'avant-dernier volume, où Cyrus combat les Amazones. Mlle de Scudéry raconte comment, en Scythie, la reine Thomyris assume la régence pour son fils Spargapise dans le royaume des Massagètes et comment son autorité est remise en question par le soulèvement d'une province sous la conduite de son propre frère cadet. Les aristocrates prêtent alors leur bras vengeur à la souveraine et, une fois la victoire remportée, Thomyris, comme Anne d'Autriche face aux Fondeurs, accorde généreusement l'amnistie<sup>61</sup>. Les gravures de François Chauveau pour l'édition de 1656 comptent plusieurs planches sur ce thème. Dans l'image ci-dessous, Cyrus rencontre Thomyris et ses cavaliers.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Pendant la Fronde, les aristocrates, et particulièrement les femmes, sont tentés de reconnaître dans la réalité observable des épisodes lus dans les romans ou de les reproduire<sup>62</sup>. Dès 1645, l'enlèvement d'Isabelle-Angélique de Montmorency par le jeune Coligny témoigne de cette influence romanesque. Plus tard, le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, se fait le

---

<sup>60</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de Victor Cousin, *La société française au XVII<sup>e</sup> siècle d'après Le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, Paris, Didier, 1858, 2 vol.

<sup>61</sup> Marlies Mueller, *Les idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, *op. cit.*, p. 85 et suiv.

<sup>62</sup> Voir l'article de Roger Duchêne, « Signification du romanesque chez les mondains : l'exemple de Mme de Sévigné », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1977, p. 578-594.

porte-parole de tout le milieu mondain en effectuant un parallèle entre le siège de Paris en 1649 et celui de Marcilly dans *L'Astrée*.

Comme il [Noirmoutier] revint descendre à l'Hôtel de Ville, il entra avec Matha, Laigue et La Boulaye, encore tout cuirassés, dans la chambre de Mme de Longueville, qui était toute pleine de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de cuirasses, de violons, qui étaient dans la salle, de trompettes qui étaient dans la place, donnait un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui était grand amateur de *L'Astrée*, me dit : « Je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilly. Vous avez raison, lui répondis-je : Mme de Longueville est aussi belle que Galathée ; mais Marcillac (M. de la Rochefoucauld le père n'était pas encore mort) n'est pas si honnête homme que Lindamor. »<sup>63</sup>.

La correspondance échangée entre la duchesse de Longueville et la princesse Palatine pendant la retraite de la première à Stenay en 1650 témoigne aussi de l'imprégnation de ces jeunes femmes par la culture romanesque. Alors qu'elles rédigent des lettres traitant des affaires politiques les plus secrètes du parti, les noms des personnes se trouvent camouflés sous ceux des héros du *Grand Cyrus* et les enjeux politiques étroitement mêlés aux intrigues amoureuses. Le 26 novembre 1650, par exemple, Anne-Geneviève de Bourbon écrit à son amie Anne de Gonzague :

Il y a des raisons de craindre la mauvaise foi de M. de 13 [duc de Lorraine], comme je l'ai vu par l'événement de cette liaison que nous avons voulu ménager avec lui, car il n'a rien voulu conclure et n'a donné que des paroles générales ; je crois même qu'il a sacrifié nos avances à Polémas [duc d'Orléans] [...]. Je pense que Solon [Montreuil] vous avait instruit que, quelque retenue que j'eusse jugée nécessaire, j'avais été néanmoins contrainte d'en user autrement en quelque manière, à cause des avances que M. de 13 nous avait fait faire à M. de Turenne et à moi, en nous envoyant toutes ses troupes, qui sont effectivement avec le roi d'Assyrie [Turenne].

Pour quitter le chapitre des bagatelles, et en prendre un plus sérieux, celui qui a rapport aux biens éternels ; je vous dirai que, sur ma conscience, je ne me suis pas aperçue un instant que La Moussaye eut le dessein de se faire de la religion de La Rochefoucauld [devenir le galant de la duchesse de Longueville]. [...] Il s'est bien passé de certaines petites choses entre lui et Trassy qui pourraient le faire croire mais, sur ma parole, cela n'a point été. Pour Trassy, il a fait merveille tant qu'il a été dans le temple, c'est-à-dire de ces petites miracles qui se trouvent faux quand ils sont bien approfondis, superstitions de moines ignorants, mais qui

---

<sup>63</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 400-401.

ont l'air de venir au moins de quelque dévotion. Pour Artamas [Gramont], il est un peu plus illuminé, et s'il ne peut passer pour avoir de vraies lumières du ciel, on peut au moins croire que ce sont des tentations du diable qui lui font voir des fantômes et les lui ont fait prendre pour de divines visions<sup>64</sup>.

Il ne s'agit pas là seulement de noms de code commodes pour échanger sans trop de risque des informations stratégiques mais une façon originale d'envisager la guerre et particulièrement la place des femmes dans la guerre. Elles sont à la fois l'objet des luttes que se livrent entre eux les grands seigneurs, comme l'atteste la seconde partie de la lettre, mais aussi des agents actifs dans la formation des partis et le choix des stratégies d'alliance, comme le prouve la première partie.

La contamination du style et des motifs romanesques est tout aussi frappante dans les mazarinades évoquant les interventions des femmes, en particulier lorsqu'elles sont associées au danger, au travestissement et à la fuite. Elle est évidente dans le *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présenté à la reine*, où la narratrice rappelle les tribulations de sa fille et de sa belle-fille<sup>65</sup>. Alors que la première a couru le « danger d'être enveloppée dans les eaux », la seconde a échappé au péril qui la menaçait dans des conditions rocambolesques<sup>66</sup>. Il n'est pas jusqu'au ton de la lettre qui n'évoque, par la rapidité de son rythme, les incessants rebondissements des romans à la mode. Alors que la princesse vient d'apprendre le pillage de son château de Chantilly, elle poursuit :

Au récit funeste de toutes ces choses, je m'allais tout à fait abandonner à la tristesse sans l'arrivée imprévue du sieur de Blanchefort, qui me vint apprendre que madame la princesse ma belle-fille, déguisée en suivante de madame de Tourville sa dame d'honneur et le duc d'Enghien mon petit-fils, habillé en petite fille, étaient heureusement arrivés à Montrond après avoir couru mil dangers et évité la poursuite de deux cents cavaliers, commandés par le comte de Saint-Aignan qui, sous prétexte de chercher le chevalier de Rhodes, les voulaient arrêter prisonniers comme s'ils eussent été criminel<sup>67</sup>.

---

<sup>64</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 169-177 v°. Voir l'analyse de Victor Cousin dans « Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde. Cinquième article », *Journal des Savants*, avril 1853, p. 228-238.

<sup>65</sup> *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présenté à la reine régente, contenant tous les moyens dont le cardinal Mazarin s'est servi pour empêcher la paix, ruiner le parlement et le peuple de Paris, pour tâcher de perdre M. le duc de Beaufort, M. le coadjuteur, M. de Broussel et le président Charton par l'assassinat supposé contre la personne de monseigneur le Prince et pour la détention de messieurs les princes*, s. l., 1650.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 18.

Multiplicité des personnages, retournements de situation, rapidité de l'action, travestissement : rien ne manque pour rendre ce récit digne de figurer dans *L'Astrée* ou *Le Grand Cyrus*.

Mais d'autres pamphlets rejettent explicitement les embellissements romanesques dont bénéficient les interventions frondeuses féminines. Le discours prêté à Mademoiselle dans sa *Réponse véritable à la lettre supposée de l'archiduc Léopold* montre que cette mode littéraire permet aux femmes de mieux faire accepter leurs comportements subversifs, en associant la dénonciation des démarches féminines les plus romanesques et la célébration d'un idéal de soumission et de retrait<sup>68</sup>. Dans cette mazarinade, Mademoiselle se fait gloire de ne pas « [s]'intrigue[r] » dans les affaires d'État ni « s'engager dans des aventures mal aisées » au motif qu'elle n'est pas « du temps des *Amadis* »<sup>69</sup>. Comme « princesse judicieuse », elle laisse à son père la conduite des affaires et affirme hautement son « humeur indifférente » aux choses de la guerre<sup>70</sup>.

D'ailleurs comment une femme pourrait-elle intervenir plus directement et personnellement alors qu'elle est semblable à un « enfant [...] emmaillotté » par « les lois que la nature [lui] a imposées » ? « Mon sexe m'ôte la liberté de faire les actions dignes de mon origine », répond Mademoiselle, rappelant ainsi au public des mazarinades une norme d'exclusion que les événements du printemps et de l'été 1652 ainsi que leur transposition romanesque dans les pamphlets semblaient dangereusement remettre en question<sup>71</sup>.

Finalement, peu importe que ces textes prètent à la fille de Gaston d'Orléans une pensée située aux antipodes de la sienne et qu'elle y déclare refuser une contamination de la réalité par la fiction dont elle est le symbole même. On retient surtout que l'argumentaire anti-romanesque est également un argumentaire défavorable aux femmes, ces dernières étant aussi peu propres à intervenir dans le domaine politique que le roman est capable de rendre compte de la réalité. Ce type de raisonnement témoigne d'une évolution du goût et des sensibilités vers ce qui fait l'essence du classicisme, conçu comme le règne du moral, du sérieux et du masculin, alors que le baroque faisait la part belle à la fantaisie, à l'exceptionnel et au

---

<sup>68</sup> *Réponse véritable de Mademoiselle à la lettre supposée de l'archiduc Léopold*, à Paris chez Guillaume Sassié, imprimeur et libraire ordinaire du roi, rue des Cordiers, proche Sorbonne, aux deux Tourelles, 1649.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 4 et 6.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 4 et 7.

<sup>71</sup> *La France affligée, parlant et répondant à toutes les personnes et les corps qui suivent : le roi, la reine, le Mazarin, le confesseur de la reine, le privé conseil, le premier président, tous les Mazarins en général, M. de Villeroy, M. le duc de Damville, M. le duc d'Orléans et Mademoiselle, le prince de Condé, le duc de Beaufort, M. de Brousselles, le Parlement en général, le coadjuteur, le clergé, la noblesse, le tiers état, et faisant sa plainte sur le sujet de leurs réponses, qui l'oblige à former la résolution qu'elle témoigne à la fin de ce discours, le tout en vers héroïques*, Paris, 1652, p.18 et *Le Manifeste de Mademoiselle présenté à S.A.R.*, Paris, Jacques Bellay, 1652, p. 3 et 4.

féminin<sup>72</sup>. Cependant, au moment de la Fronde, ces cris d'alarme poussés devant le spectre d'un retour au temps des *Amadis* témoignent à la fois de la prégnance des idéaux romanesques et du potentiel d'émancipation féminine qu'ils portent en eux.

Une telle valorisation des femmes par la littérature est également perceptible au théâtre. Le public, souvent issu des salons, impose aux dramaturges soucieux de succès la nécessité d'introduire dans leurs œuvres des motifs susceptibles de valoriser les femmes. Corneille y est sensible. Dans *La Place royale* (1637), Angélique prend conscience de sa dignité de femme et décide de se réfugier dans un couvent. Bien sûr, il s'agit là d'une forme encore passive de révolte mais elle est révélatrice d'un certain esprit de contestation face à la nécessaire soumission des femmes<sup>73</sup>. Le dramaturge fait passer un message plus clair dans ses tragédies. *Médée* (1639), *Rodogune* (1647), *Pertharite* (1653) se hissent par la volonté et la maîtrise de soi au niveau des politiques et des guerriers. Dans *La mort de Pompée* (1644), Cléopâtre s'exclame :

J'ai de l'ambition, et soit vice ou vertu,  
Mon cœur sous son fardeau veut être abattu ;  
J'en aime la chaleur et la nomme sans cesse  
La seule passion digne d'une princesse<sup>74</sup>.

On comprend mieux, alors, pourquoi le théâtre de Corneille a pu être qualifié de « théâtre féministe »<sup>75</sup>.

La question des rapports entre femmes et pouvoir peut aussi conduire à examiner leur capacité à gouverner, comme dans la *Zénobie* de l'Abbé d'Aubignac<sup>76</sup>. La loi salique est alors parfois ouvertement condamnée. À la scène 3 de l'acte IV, l'héroïne éponyme fait une allusion claire au gouvernement d'Anne d'Autriche lorsqu'elle se prononce en faveur du droit des femmes à gouverner, avant d'ajouter un exemple gaulois :

La souveraineté des femmes est d'autant plus juste que la nature leur en a donné les caractères sur le visage et les commencements dans le respect de tous les hommes. La valeur

---

<sup>72</sup> Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 68.

<sup>73</sup> Voir l'article de Cecilia Rizza, « La condition de la femme et de la jeune fille dans les premières comédies de Corneille », in Wolfgang Leiner (dir.), *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Tübingen, Narr, 1984, p. 129-146.

<sup>74</sup> Pierre Corneille, *La mort de Pompée*, 1644, II, 1. Voir l'analyse d'Ian Mc Lean, *Woman triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, op. cit., p. 191.

<sup>75</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 333-334. Sur la morale aristocratique véhiculée par le théâtre de Corneille voir « Le héros cornélien », in Paul Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1988 [1948], p. 15-79.

<sup>76</sup> François Hédélin, Abbé d'Aubignac, *Zénobie, tragédie*, Paris, A. Courbé, 1647, 4 vol.

seule est le titre pour commander et si vous n'en avez point fait de lois, nous en avons fait des exemples. La vaillante Victorine règne encore sur les Gaules<sup>77</sup>.

Cependant, il faut reconnaître que cette part de l'acculturation féministe se fait en dehors de la Chambre bleue, où Corneille ne fut pas toujours très bien reçu. Si la marquise de Rambouillet et ses hôtes soutiennent *Le Cid*, dont la dédicataire n'est autre que Mme de Combalet, nièce de Richelieu et habituée de la Chambre bleue, dans la querelle du même nom, en 1636, ils ne montrent que peu d'enthousiasme à la lecture de *Polyeucte* (1643), que l'auteur leur avait pourtant réservée en avant-première<sup>78</sup>. Il n'en demeure pas moins que Corneille, en homme de son temps, est non seulement le témoin mais aussi le promoteur d'une conception exigeante de la dignité féminine et de rapports plus égalitaires entre les sexes<sup>79</sup>.

#### *b. Poésie galante et préciosité*

Le langage amoureux teinté d'ésotérisme présent dans la seconde partie de la lettre de la duchesse de Longueville à Anne de Gonzague citée ci-dessus renvoie à une forme de galanterie très à l'honneur dans la Chambre bleue. C'est particulièrement sous des formes poétiques anciennes mais remises au goût du jour par les familiers de l'hôtel, tels que l'épigramme, le rondeau ou le madrigal, que la casuistique amoureuse issue des romans trouve à s'exprimer dans le cadre des réunions mondaines<sup>80</sup>. Les recueils de l'académicien Conrart portent la trace des vers composés par les membres du cénacle, y compris par des femmes telles les marquises de la Baume ou de La Moussaye. Les petites maîtresses y sont abondamment célébrées sur un ton fleuri et grandiloquent et les hyperboles sont légion. Le plus fameux témoignage de cette activité poétique encomiastique est la *Guirlande de Julie*, offerte à la fille de la marquise par Charles de Montausier en mai 1641<sup>81</sup>. Ce splendide manuscrit, aujourd'hui perdu, calligraphié par Nicolas Jarry et décoré de peintures par Nicolas Robert, contient quatre-vingt-onze poèmes signés des meilleures plumes de l'hôtel,

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, IV, 3, p. 99-100. Voir l'analyse d'Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*, p. 193.

<sup>78</sup> Georges Mongrédien, *La vie de société au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1950, p. 47 et Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, *op. cit.*, t. II, p. 188.

<sup>79</sup> André Stegmann, *L'héroïsme cornélien. Genèse et significations*, Paris, Colin, 1968, t. I, p. 171.

<sup>80</sup> Louis Batiffol, « Le salon de la marquise de Rambouillet au XVII<sup>e</sup> siècle », *Les grands salons littéraires (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Conférences du musée Carnavalet, Paris, Payot, 1927, p. 32.

<sup>81</sup> Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, *op. cit.*, t. II, p. 216.

notamment Chapelain, Colletet, Godeau, Scudéry, Desmarets, Conrart, Tallemant des Réaux, le P. Le Moyne et le marquis de Rambouillet<sup>82</sup>.

La future duchesse de Longueville fait, elle aussi, l'objet de nombreux éloges. Le tome X du recueil Conrart reproduit la pièce à elle adressée par Vincent Voiture, « l'âme du rond », en 1644. Le poète fait manifestement réponse à une lettre de la duchesse déplorant son prochain départ pour Münster, en Westphalie, où elle devait rejoindre son mari, désigné comme plénipotentiaire pour traiter avec les Habsbourg.

Princesse en tous lieux adorable  
En toute chose incomparable  
Nous pouvons dire en vérité  
Que nous n'avons pas mérité  
Et que nous ne saurions reconnaître  
Les compliments de votre lettre.  
Les charmes qu'on découvre en nous  
Ne sont ni si grands, ni si doux,  
Que vous puissiez être obligée,  
En nous quittant d'être affligée<sup>83</sup>.

Ce goût pour les hommages galants en vers, celui des belles manières et du beau langage appris dans les romans, la prétention des familles de l'hôtel de Rambouillet à se rendre dignes, tout comme les héroïnes de fiction, de l'adoration des hommes, incitent à parler à leur égard de première préciosité. Les spécialistes distinguent en effet entre le phénomène littéraire, qui se développe à partir de 1654, et le phénomène social, qui apparaît à partir de 1643. La préciosité se présente alors comme une conception héroïque de la vie et une aspiration profonde à la grandeur<sup>84</sup>. Dès 1638, Voiture voit en Julie d'Angennes « la plus précieuse chose du monde ». Le comte d'Avaux, en 1646, s'étonne que Mme de Longueville, « une personne si précieuse », se soit exposée à tant de dangers et ait fait tant de chemin pour

---

<sup>82</sup> Voir Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 119 et Louis Batiffol, « Le salon de la marquise de Rambouillet au XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 41.

<sup>83</sup> B.n.F., Bibliothèque de l' Arsenal, Ms 4115, recueil Conrart t. X, p. 956.

<sup>84</sup> Cette interprétation est notamment défendue par Philippe Sellier dans « La névrose précieuse : une nouvelle Pléiade ? », in *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London (Canada), *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)*, n° 36, Paris-Tübingen, 1987, p. 95-125, Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 104 et suiv. et, plus récemment, Myriam Maître, dans *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1999. Elle est contestée par Roger Duchêne, selon lequel on ne peut parler de préciosité avant la Fronde. Même après, selon lui, « l'existence des Précieuses est de l'ordre de la représentation. » Voir son article « À la recherche d'une espèce rare et mêlée : les Précieuses avant Molière », in « La culture des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle : de la précieuse à l'écrivaine », n° spécial de *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 43, 1995, p. 331-357.

« chercher un vieil mari ». Dans la partie de ses Mémoires consacrée à l'année 1649, Mme de Motteville la dit « toute précieuse et toute brillante d'agrément »<sup>85</sup>. Dans les années 1640, les femmes qui bénéficient du titre alors envié de précieuses sont Mlle de Montmorency-Bouteville, Mme de Longueville, Mme de Brégy et Mlle de la Vergne, toutes habituées de l'hôtel de Rambouillet<sup>86</sup>. Même si l'adjectif doit être pris ici au sens propre, comme une flatterie pour célébrer celle qui a du prix, de la valeur, et non au sens figuré de femme du monde recherchant un raffinement outrancier, il témoigne de l'émergence d'une culture littéraire féminocentrique.

Or de nombreuses mazarinades destinées à célébrer les exploits héroïques des Frondeuses emploient les codes du courant précieux ainsi développé dans les années précédant la guerre civile. La duchesse de Longueville est la plus abondamment célébrée de cette façon, en particulier dans des textes datant de la fin de l'année 1650 et du début de 1651. Trois pièces de Sommerance, lieutenant général de Stenay, ont conservé le souvenir du petit cercle constitué par madame de Longueville dans la place forte : *Le Temple de la déesse Bourbonie*, *L'Ariane mystérieuse et mystique* et *L'Apothéose de madame la duchesse de Longueville*<sup>87</sup>. *Le Temple de la déesse Bourbonie*, conforme à l'esprit ésotérique du courant précieux, associe à chacun des membres de la communauté une fonction religieuse païenne au libellé alambiqué :

Mademoiselle de Verpillier, vraiment Vertupillier, a mérité par ses rares vertus d'être l'Égérie Longuevillienne, mademoiselle de la Châtre la Phrixine Avellide Prêtresse Vaticanatrice et mademoiselle de Chamilly, qui depuis quelques années embellit les bords de la Meuse, en sera la Naïade Mosaique<sup>88</sup>.

Des références à la mythologie classique sont également convoquées. Dans *L'Apothéose*, la libération des Princes est comparée à l'expédition des Argonautes et madame de Longueville devient Médée. Les noms de dieux et demi-dieux (Phryxe, Pallas, Atlas), les lieux emblématiques de la mythologie (l'île de Colchos, le mont Pélion, la Thessalie), les titres grecs ou supposés tels (« archyponontif ») voisinent avec les noms des adjouvants de la

---

<sup>85</sup>Philippe Sellier, « La névrose précieuse : une nouvelle Pléiade ? », *art. cit.*, p. 102 et Roger Duchêne, « À la recherche d'une espèce rare et mêlée : les Précieuses avant Molière », *art. cit.*, p. 332. Voir les *Mémoires* de Mme de Motteville, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 228.

<sup>86</sup>Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>87</sup>*Le Temple de la déesse Bourbonie*, s. l., 1651 ; *L'Ariane mystérieuse et mystique de madame la princesse*, s. l., 1651 ; *L'Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, s. l., 1651. Voir Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 72-74.

<sup>88</sup>*Le Temple de la déesse Bourbonie*, *op. cit.*, p. 5.

duchesse (le marquis de La Moussaye, Turenne, Sillery), les endroits où il se sont retirés (Clermont-en-Argonne, Rehel, Stenay) et des références à une histoire plus locale (les druides gaulois, Philippe de Bourgogne) mise à la mode par *L'Astrée*, auxquels il faut encore ajouter des lieux et des noms inventés (l'île de « Limicaritos », la déesse « Bourbonie »)<sup>89</sup>. Cette déesse Bourbonie devient ensuite une sorte de nom de code qui ne requiert pas davantage d'explicitation. On la retrouve par exemple dans le *Burlesque sur la fuite de Mazarin* sous la variante de « déesse bourbonne »<sup>90</sup>. Dans *L'Ariane mystérieuse et mystique*, c'est Éros qui est désigné par l'expression érudite d'« archer paphyen », tandis que le nom de chaque personnage est l'objet d'un jeu de mot savant. Le duc de Nemours « n'aym'Ours » et la Princesse palatine n'est « pas latine [contrairement à Mazarin] mais ennemie de la fourberie »<sup>91</sup>.

Le champ lexical de la fiction, du surnaturel envahit ces textes, dans lesquels il n'est question que d'« enchantements », de « charmes » et de force « prodigieuse »<sup>92</sup>. À travers le maniérisme précieux, c'est aussi le roman qui est convoqué, particulièrement le roman courtois du XII<sup>e</sup> siècle. L'incitation à « quitter la charrette d'amertume de laquelle votre altesse fut obligée de fuir en fuyant la persécution incarnadine » est une allusion très claire à l'histoire de Lancelot du Lac, le chevalier à la charrette, sur qui cet objet avait apposé une marque d'infamie<sup>93</sup>.

Les très nombreuses métaphores destinées à associer les femmes à la lumière sont, comme les références mythologiques, une caractéristique essentielle de la préciosité. « Glorieuse aurore », « au firmament de sa prospérité », qui éclaire le peuple des « rayons de [sa] bienveillance », Mademoiselle, bien avant son royal cousin, est comparée au soleil<sup>94</sup>. Dans la *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans*, elle est l'« Aurore de la France », « ce diamant de l'univers » et « un royal flambeau » qui dissipe les ténèbres de la parque meurtrière<sup>95</sup>. La bourgeoise de la paroisse Saint-Eustache, malgré sa prétendue

---

<sup>89</sup> *L'Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, op. cit., p. 4-7.

<sup>90</sup> *Burlesque sur la fuite de Mazarin et la rencontre de madame la duchesse de Longueville, retournant de Stenay à Paris*, s. l., 1651, p. 5.

<sup>91</sup> *L'Ariane mystérieuse et mystique de madame la princesse*, op. cit., p. 12.

<sup>92</sup> *L'Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, op. cit., p. 7.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>94</sup> *Les très humbles actions de grâces que Bordeaux fait à Dieu, au roi, à Monseigneur le duc d'Orléans et à Mademoiselle sa fille, du bien qu'il a reçu de leur main libérale et du sérénissime et très illustre gouverneur que leur bonté lui a donné*, s. l., 1649, p. 6-7.

<sup>95</sup> *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans à son arrivée, en présence de messieurs les ducs de Beaufort, de Rohan et autres seigneurs et leur très humble remerciement envoyé à son Altesse Royale*, Paris, Claude Le Roy, 1652, p. 4.

ignorance, la qualifie de « soleil de qui les rayons communiquent leurs chères influences à tous les objets qui empruntent leur lustre de [ses] charmes »<sup>96</sup>.

La poésie galante et, plus généralement, la littérature, n'est donc pas seulement un divertissement raffiné pour les habituées de l'hôtel de Rambouillet, elle conditionne aussi leur façon de penser et d'agir dans la guerre. Les Frondeuses se considèrent comme des femmes hors normes, revêtues d'une dignité particulière, qui se communique à toutes leurs actions. Les Mémoires des contemporains, les mazarinades publiées pendant les événements et la correspondance échangée par les Frondeuses elles-mêmes atteste de cette influence et de son caractère féministe.

### **3. De la politesse à la politique**

La Chambre bleue n'est pas seulement un centre culturel : la portée des discussions qui s'y tiennent, les idées qui y sont défendues devant les dames et avec elles, ne se restreignent pas au domaine de l'esthétique et des manières galantes. La mondanité apparaît aussi comme une voie d'accès au terrain politique. D'une part, elle donne aux femmes un rôle social public, de juge ou d'avocat, qui les accoutume à se forger un avis, émettre une opinion, trancher un débat, faire autorité. D'autre part, le type d'ouvrages que le salon de la marquise de Rambouillet met à l'honneur contient des idées politiques capables d'offrir aux Frondeuses une éducation dans ce domaine. Les intrigues des romans véhiculent une certaine conception des rapports souhaitables entre l'État et la noblesse. Ces théories sont d'autant plus susceptibles d'intéresser les futures Frondeuses que tout est mis en œuvre pour leur permettre de s'identifier aux personnages.

#### *a. Les femmes, civilisatrices et arbitres du goût*

Non contentes d'être objets de vénération, les mondaines jouent un rôle actif dans la formation de ce climat intellectuel et moral favorable aux femmes. L'extrême valorisation dont leur sexe fait l'objet dans la littérature conduit à leur accorder dans la vie réelle les

---

<sup>96</sup> *Lettre d'une bourgeoise de la paroisse Saint-Eustache présentée à Mademoiselle, suppliant Son Altesse de vouloir agir pour la paix du royaume*, Paris, Guillaume Sassier, 1649, p. 8.

fonctions de civilisatrices et d'arbitres du goût. D'une part, on leur reconnaît le pouvoir d'inciter les hommes à abandonner les comportements brutaux dont ils avaient pris l'habitude sur les champs de bataille et à adopter des mœurs plus policées, notamment dans le cadre des relations amoureuses<sup>97</sup>. D'autre part, les lacunes de leur éducation sont considérées comme une garantie de naturel par opposition au pédantisme des savants et des lettrés. Une confiance particulière leur est accordée dans la formation de la langue. Les littérateurs viennent donc se présenter devant leur tribunal et les jugements qu'elles rendent sont considérés comme de véritables oracles. Les mondaines se trouvent ainsi valorisées, non plus seulement pour des caractères passifs tels que leur beauté et l'amour qu'elle fait naître chez les hommes, mais aussi pour la finesse de leur esprit et la sûreté de leur discernement. De cette façon encore, les hiérarchies traditionnelles se trouvent renversées et les femmes affirment leur supériorité sur les hommes<sup>98</sup>. L'auteur anonyme de *La Femme généreuse* peut ainsi écrire dès 1643 :

Le Ciel, par ses influences, a en nos jours tourné la chance : car en réduisant les hommes à l'ABC, même de leur propre langue, il les a ravalés à ce point honteux, de venir à l'école des femmes apprendre les mots de la mode, dont elles tiennent la régence (avec quelques hommes instruits par elles) et dont elles sont jugées capables par l'aveu universel des hommes de la mode<sup>99</sup>.

En vertu de ces talents et de cette expertise dans l'art du bien parler et du bien écrire, les mondaines sont fréquemment choisies comme dédicataires des œuvres de leur temps et convoquées comme juges de la qualité de ces textes. Anne-Geneviève de Bourbon et Anne-Marie de Montpensier se voient dédier force pièces et romans. La duchesse de Longueville reçoit l'hommage de Bridard pour sa tragi-comédie pastorale *Uranie*, en 1631, alors qu'elle n'a que douze ans<sup>100</sup>. Dans la préface, l'auteur se justifie en affirmant :

Les plus parfaits courtisans savent que vous avez un esprit qui prévient votre âge. De moi, j'en puis témoigner, vous ayant ouïe réciter des vers avec tant de grâce que l'on doutait si un ange, empruntant votre beauté, ne venait point discourir en terre des merveilles du ciel<sup>101</sup>.

Mme de Longueville est donc déjà reconnue comme une experte lorsqu'elle est sollicitée pour arbitrer la querelle de *Job* et d'*Uranie* en 1649. Tandis que toute la société mondaine,

---

<sup>97</sup> Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2009 [1939].

<sup>98</sup> Roger Duchêne, « L'école des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 85.

<sup>99</sup> *La femme généreuse. Qui montre que son sexe est plus noble. Meilleur politique. Plus vaillant. Plus savant. Plus vertueux et plus économe que celui des hommes*, par L.S.D.L.L., Paris, François Piot, 1643, p. 98.

<sup>100</sup> Bridard, *Uranie, tragi-comédie pastorale*, Paris, Jean Martin, 1631.

<sup>101</sup> Cité par Louise Georges-Renard, « La femme et l'éducation sous la minorité de Louis XIV », *art. cit.*, p. 210.

notamment la reine et sa cour, soutient Benserade, dont le sonnet de *Job* est jugé plus élégant, la duchesse prend fait et cause pour son ami Voiture qui vient de mourir. Alors que la Fronde fait rage, la position éminente que tient la duchesse dans les événements contribue à expliquer qu'elle emporte l'adhésion et que la majorité des gens de goût, de Jobelins, se fassent Uranistes<sup>102</sup>. Cet épisode souligne combien on estime le jugement de la duchesse, célébré par Pinchène dans sa préface aux œuvres de Voiture : « Le don qu'elle a d'un discernement parfait [...], cette justice de sa raison, sa force et son étendue, qui lui font pénétrer les défauts les plus cachés et les traits les plus délicats des ouvrages de l'esprit, lui donnent le droit de prononcer souverainement en telles matières »<sup>103</sup>.

Mais il illustre aussi l'étroite intrication des enjeux politiques et mondains, puisque la visibilité politique de la duchesse semble alimenter sa renommée littéraire et *vice versa*. Le partage entre Jobelins et Uranistes recoupe celui qui oppose le versant aristocratique de la première Fronde à ses adversaires de la cour. En ce sens, il fait de Mme de Longueville l'une des meneuses de l'opposition<sup>104</sup>. Dans une lettre à Jacques Esprit, la duchesse prouve qu'elle a conscience du caractère subversif de sa position et lui donne une très grande dimension politique :

Enfin, cette affaire n'en demeure pas là et de la manière qu'elle devient tumultueuse, les ministres en devraient empêcher le cours, plutôt que de celui des assemblées de la noblesse, et la tolérance qu'on a pour nos séditieuses manières est la plus grande marque que nous ayons eue depuis un an du ravalement de l'autorité royale<sup>105</sup>.

### *b. Idées et pratiques politiques*

Les activités littéraires et mondaines des futures Frondeuses sont aussi pour elles l'occasion d'une initiation aux affaires politiques, aussi bien dans leur dimension théorique relevant de l'idéologie que dans leurs manifestations concrètes, à travers la structuration des clans et des partis.

---

<sup>102</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 228.

<sup>103</sup> Voiture, *Œuvres*, éd Ubcini, Charpentier, 1855, t. I, p. 7. Voir l'analyse de Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 108.

<sup>104</sup> Myriam Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 151-152.

<sup>105</sup> Manuscrits Conrart, t. XI, B.n.F., Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 4116, p. 15.

En réalité, les intérêts politiques des habitués de la Chambre bleue sont trop divers pour qu'une ligne claire apparaisse, ce dont la marquise elle-même, peu engagée dans les luttes du temps, n'a qu'à se féliciter, car il y a là une garantie de neutralité qui lui permet d'échapper aux foudres de Richelieu puis de Mazarin<sup>106</sup>. La nièce du premier, Mme de Combalet, semble apporter la caution de l'autorité établie au salon de la marquise. Pourtant, l'initiative de Richelieu, demandant à Mme de Rambouillet de lui rapporter les conversations licencieuses qui se tiendraient chez elle, prouve le contraire. Arthénice répond que de tels propos n'ont pas cours dans son salon<sup>107</sup>. Cependant, le cardinal-ministre demeure d'autant plus inquiet que la princesse de Condé et ses proches, comme le cardinal de La Valette, y sont à l'honneur. Richelieu n'ignore pas que Charlotte-Marguerite de Montmorency lui voue une rancune tenace depuis la décapitation de son frère le gouverneur de Languedoc en 1632 sur ordre du pouvoir. En effet, après 1638, l'hôtel apparaît à bien des égards comme un fief de la maison de Condé et en 1643, Voiture, qui a déjà célébré l'enlèvement de Mlle de Montmorency par Coligny, écrit des vers pour glorifier la victoire du duc d'Enghien à Rocroi<sup>108</sup>. Des liens peuvent également être établis avec l'entourage de Gaston d'Orléans, contestataire s'il en est au temps du règne de son frère. Voiture lui-même détient une charge dans la maison de Monsieur et Chaudbonne, autre habitué, est chevalier d'honneur de Madame<sup>109</sup>.

La même diversité de sensibilité politique règne parmi les écrivains puisque, à Sarrasin, qui suit la duchesse de Longueville à Stenay, on peut opposer Chapelain qui, quoique pensionné par le duc de Longueville pour sa *Pucelle*, écrit également pour le compte de Mazarin en 1647<sup>110</sup>. C'est pourquoi, pendant la Fronde, la marquise et ses invités font preuve d'une très prudente neutralité. Comme les Scudéry, ils demeurent proches des Condé tout en restant, par principe, du côté de la régente et de son ministre et en espérant entre eux une réconciliation rapide<sup>111</sup>.

Ce n'est donc pas tant par le caractère dissident de la compagnie que les futures Frondeuses sont sensibilisées aux enjeux politiques du moment, que par la dimension subversive de la littérature qui y est mise à l'honneur<sup>112</sup>.

---

<sup>106</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 100-101.

<sup>107</sup> Roger Picard, *Les salons littéraires et la société française : 1610-1789*, op. cit., p. 27.

<sup>108</sup> Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, op. cit., t. II, p. 238.

<sup>109</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 102 et suiv.

<sup>110</sup> Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. II, p. 15.

<sup>111</sup> Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, op. cit., p. 106.

<sup>112</sup> Batiffol affirme au contraire que l'hôtel de Rambouillet fut un centre d'opposition à Louis XIII dans toutes les affaires importantes du règne. Sa remarque peut être valable pour les débuts du salon mais non pas pour la fin du règne de Louis XIII ni début de celui de Louis XIV. Voir « Le salon de la marquise de Rambouillet au XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 47.

Le premier XVII<sup>e</sup> siècle est le moment d'un affrontement entre deux courants idéologiques : le plus récemment développé préconise une stricte séparation de la politique et de la morale au nom de la raison d'État. En France, les théories de Machiavel ont été adaptées par Gabriel Naudé dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État* (1639)<sup>113</sup>. Mais les pratiques politiques brutales de Richelieu puis de Mazarin, qui semblent mettre en oeuvre ces idées, sont très mal tolérées par la noblesse, car elles heurtent de front l'idéal du héros glorieux, indépendant et chevaleresque auquel l'aristocratie française est encore attachée. Aux partisans de Machiavel et de la théorie de la raison d'État s'oppose donc un mouvement anti-absolutiste dont les idées sont synthétisées dans le *Recueil des maximes véritables et importantes* de Claude Joly (1652)<sup>114</sup>.

De ce combat et du versant aristocratique des idéaux anti-absolutistes, la littérature romanesque apporte l'illustration. Si les romans dont se délectent les futures Frondeuses sont « le bréviaire des dames », ce n'est pas seulement parce que celles de leur sexe y sont à l'honneur, mais aussi parce que ces livres valorisent le vieil idéal d'une monarchie tempérée et illustrent le maintien aux côtés du souverain d'une noblesse puissante et valeureuse. Selon Maurice Magendie, auteur d'une thèse sur la politesse mondaine et les théories de l'honnêteté, les romans ne peuvent nous renseigner sur les réactions de telle ou telle classe d'individus aux événements de la réalité contemporaine, mais Marlies Mueller a montré que l'on pouvait y trouver l'expression des valeurs politiques et sociales de la noblesse, qui cherche là une forme de compensation face aux progrès des maximes absolutistes<sup>115</sup>. C'est donc à la lecture des romans de Gomberville, *La Calprenède* et *Georges et Madeleine* de Scudéry que les jeunes femmes de l'aristocratie s'instruisent des enjeux politiques du moment. François La Mothe Le Vayer, dès les années 1630, atteste de la valeur des romans comme manuels d'éducation politiques pour les femmes de la bonne société. Dans ses *Dialogues à l'imitation des Anciens*, il remarque :

Que si vous voulez prendre garde à quoi aboutit la recommandation de toutes celles qui passent aujourd'hui pour femmes d'esprit, vous trouverez que c'est qu'elles savent mieux

---

<sup>113</sup> Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Gallimard, collection « Le promeneur », 2004 [1639]. Voir Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.

<sup>114</sup> Claude Joly, *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'institution du roi, contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, prétendu surintendant de l'éducation de Sa Majesté*, Paris, 1652. Voir les analyses d'Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État, Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Champion, 2004, p. 160 et suiv.

<sup>115</sup> Maurice Magendie, *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII<sup>e</sup> siècle 1600-1660*, Paris, Alcan, 1926 et Marlies Mueller, *Les idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, op. cit., p. 15 et suiv.

que les autres l'application des histoires d'*Amadis de Gaule* aux occurrences du temps présent<sup>116</sup>.

*Polexandre* (1632-1637), qu'apprécie tout particulièrement les familiers de l'hôtel de Condé est présenté par son auteur comme une « histoire politique et morale ». Gomberville y met en scène un monarque féminin assez faible qui fournit aux représentants de l'aristocratie un rôle central dans le gouvernement du royaume. Les lecteurs de la génération du grand Condé et de sa sœur peuvent facilement y puiser l'idée d'une aristocratie forte en temps de régence<sup>117</sup>. De même, dans *Cassandre* (1642-1645) de La Calprenède, la tyrannie d'Alexandre est dénoncée au profit de comportements égalitaires, à la fois au sein de la noblesse et entre celle-ci et le roi. L'ouvrage est si apprécié du prince de Condé que l'auteur le choisit comme dédicataire de son deuxième roman, *Cléopâtre* (1647-1658)<sup>118</sup>.

Les romans de Georges et Madeleine de Scudéry sont, plus encore que les précédents, des œuvres engagées susceptibles d'inspirer les Frondeuses dans leur appréhension des enjeux politiques du moment. Dans de nombreux épisodes d'*Ibrahim ou l'illustre Bassa* (1641), l'esprit de révolte est présenté sous un jour favorable et, même si la dénonciation de la tyrannie est rendue moins licencieuse parce qu'elle s'exprime contre des despotes orientaux, les allusions à la situation politique européenne sont transparentes<sup>119</sup>.

Cependant, de tous les romans parus peu avant ou pendant la Fronde, le plus évidemment lié à la réalité contemporaine est *Artamène ou le Grand Cyrus* (1649-1653). On trouve dans cet ouvrage plusieurs des motifs de la Fronde princière, celui du grand noble injustement traité comme celui du mauvais conseiller du monarque. Il y règne une atmosphère de fermentation caractéristique des préludes à une guerre civile. Les groupes d'intérêts se font et se défont au gré des relations sentimentales entre les personnages, les couples d'amants sont déchirés entre factions politiques rivales et les grandes dames président à l'élaboration des stratégies politiques<sup>120</sup>.

Bien que les Scudéry n'aient pas participé à la guerre civile et traité par le mépris « la fronderie » du parti de Retz et de la duchesse de Chevreuse, leurs relations avec la famille Condé sont bien connues<sup>121</sup>. Dans son épître dédicatoire à Mme de Longueville, Madeleine de Scudéry insiste longuement sur la prestigieuse ascendance de la princesse, qui lui donne droit

---

<sup>116</sup> Cité par Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>117</sup> Marlies Mueller, *Les idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, *op. cit.*, p. 24 et suiv.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 116 et suiv.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 67 et suiv.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 80.

aux sceptres, aux trônes et aux couronnes, sans que son sexe féminin ne semble faire obstacle. L'auteur rappelle la prestigieuse lignée des Bourbon, à laquelle elle doit son sang royal, et celle des Montmorency, qui a donné tant d'illustres guerriers au royaume de France. C'est donc une invitation à se reconnaître dans les héros prestigieux du roman et à agir, comme eux, pour faire triompher le principe d'un gouvernement mesuré<sup>122</sup>. « Je sais, Madame, que votre âme est une âme héroïque qui s'intéresse dans le bien public », peut-on lire au livre trois du quatrième volume. Cette apostrophe destinée à un personnage de fiction est néanmoins un hommage transparent à l'implication politique de la dédicataire<sup>123</sup>.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Cette bienveillance et ces encouragements ne demeurent pas sans écho puisque Sarasin, qui a accompagné la duchesse à Stenay, écrit à la romancière en novembre 1650

que jamais aucun des héros de sa sorte [de la sorte de Cyrus] n'a mieux été reçu de la divine personne à qui M. votre frère l'a dédié. [Mlle de Scudéry avait publié sous le nom de son frère par souci de bienséance.] Le peu de temps que l'accablement de ses affaires et la nécessité de ses grandes occupations lui laissent est employé à sa conversation ; et depuis huit jours qu'on a apporté ici la cinquième partie de ses aventures, il ne s'en est point passé qu'on n'ait donné audience à Phérénice, à Orsane ou à l'historien de Bélésis. Ces personnes

---

<sup>122</sup> Madeleine de Scudéry, *Artamène ou le Grand Cyrus*, *op. cit.*, t. I, Préface.

<sup>123</sup> *Ibid.*, t. IV, livre 3, p. 569-570.

ont toujours été du petit coucher et tant qu'elles ont eu quelque chose à y dire, on ne les a point interrompues que par des acclamations et des louanges.

Mme de Longueville elle-même ajoute au bas de la lettre de Sarasin :

[Je serais ingrate] si je pouvais savoir les constantes bontés de monsieur votre frère [Georges de Scudéry] et de vous sans vous témoigner combien j'en suis touchée. Je le suis encore si fort de ses ouvrages et ils adoucissent si agréablement l'ennui de ma vie présente, que je lui dois quasi d'aussi grands remerciements là-dessus que sur la solide obligation que je vous ai de n'avoir point changé pour moi avec la fortune et d'avoir bien voulu soulager les maux qu'elle m'a faits par les biens que doit faire sentir la continuation d'une amitié comme la vôtre<sup>124</sup>.

Deux ans plus tard, alors que Mme de Longueville soutient le parti condéen à Bordeaux, elle demande avec insistance à Chapelain de lui faire parvenir le huitième tome du roman, puis, une semaine après sa demande, elle lui fait part de sa satisfaction à la fois comme lectrice et comme amie des romanciers.

Vous jugerez par l'empressement que j'avais de vous demander la huitième partie de *Cyrus*, avec combien de joie je l'ai reçue. Je vous avoue pourtant que ce n'est pas sans honte que je considère la continuation de la générosité de M. et Mlle de Scudéry<sup>125</sup>.

La neutralité de Georges et Madeleine de Scudéry pendant la Fronde est donc plus que bienveillante à l'égard d'Anne-Geneviève de Bourbon. Celle-ci les gratifie en retour d'une sincère amitié et d'une grande assiduité à lire leurs ouvrages, qui l'incitent probablement à en suivre attentivement les leçons.

Dans ses *Mémoires*, Marie d'Orléans, belle-fille de la duchesse de Longueville, met en relation la personnalité de mondaine de cette dernière et son engagement politique. Plus précisément, elle considère la première comme l'une des causes essentielles du second. C'est dire quelle avait pu être l'influence de l'hôtel de Rambouillet sur la jeune femme.

La plus forte raison qui la détermina [à entrer dans la Fronde] et qui était aussi celle qui la touchait le plus, fut qu'en se mettant ainsi dans de grands partis, elle crut qu'elle passerait

---

<sup>124</sup> Lettre de Sarasin à Mlle de Scudéry, du 30 novembre 1652, Manuscrits Conrart, t. XI, cité par Victor Cousin, « Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde. Deuxième article », *Journal des Savants*, novembre 1652, p. 694 et suiv.

<sup>125</sup> Lettres de Mme de Longueville à Jean Chapelain, Bordeaux, 22 et 29 août 1652, Manuscrits Conrart, t. X, B.n.F., Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 5419, p. 251 et suiv.

pour en avoir beaucoup plus d'esprit : qualité qui faisait sa passion dominante et l'objet de ses désirs les plus pressants et les plus chers<sup>126</sup>.

La valorisation des origines prestigieuses de ces femmes, de leur vertu aristocratique, va de pair avec la réhabilitation de leur sexe. Il ne s'agit pas de célébrer les femmes en général mais les femmes nobles en particulier. Robert Muchembled, dans *La société policée*, et Carolyn Lougee, dans *Le paradis des femmes : women, salons and social stratification in seventeenth-century France*, montrent au contraire que les salons furent un creuset où le mélange de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, rassemblées par les valeurs qui allaient donner naissance à l'idéal d'honnêteté, contribua à rendre possible une réorganisation pyramidale de la société sous l'autorité incontestable et incontestée du souverain, en séparant plus strictement le roi de la noblesse et en préparant la curialisation des guerriers, qui allait connaître sa pleine réalisation au temps de Versailles<sup>127</sup>. Cette analyse peut être valable pour d'autres salons et généralement pour la période suivant la Fronde, mais elle ne nous paraît pas exacte dans le cas particulier du salon de la marquise de Rambouillet. Des écrivains issus de la bourgeoisie, comme Voiture, fils d'un marchand de vin amiénois, y sont certes admis, mais ils ne sont conviés que pour divertir les personnages de haut rang et particulièrement les dames. L'esprit de la Chambre bleue est si clairement imprégné d'élitisme aristocratique que l'on va jusqu'à donner de fausses particules à ceux qui n'en ont pas été pourvus par la naissance, comme Voiture, Benserade et Chapelain<sup>128</sup>! L'atmosphère qui y règne incite au refus des nouvelles maximes absolutistes et à engager ou poursuivre un mouvement de résistance auquel les femmes sont invitées à participer.

À ce vigoureux courant culturel contestataire et féministe, il faut néanmoins reconnaître quelques limites. D'une part, si les rôles sexuels sont inversés lorsqu'il s'agit de faire preuve de goût et de donner des normes de civilisation dans le cadre des rassemblements mondains, ni la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes dans la vie courante, ni la prétendue infériorité naturelle des femmes ne sont contestées. Les mondaines revendiquent une forme de supériorité en leur nom propre mais jamais il ne s'agit de plaider pour une extension de leurs avantages à l'ensemble des personnes de leur sexe. Dans leur accès à la culture comme dans

---

<sup>126</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 81-82.

<sup>127</sup> Robert Muchembled, *La société policée. Politesse et politique en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1998 et Carolyn Lougee, *Le paradis des femmes : Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, *op. cit.*

<sup>128</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*, p. 142.

leur accès au pouvoir, les Frondeuses sont des privilégiées et tiennent à le rester<sup>129</sup>. D'autre part, cette acculturation féministe ne concerne qu'une mince élite, principalement dans les clans Condé et Orléans. Même s'il ne faut pas négliger l'imprégnation globale de la société par les valeurs héroïques et courtoises à l'honneur chez la marquise de Rambouillet, les femmes du clan Rohan-Chevreuse sont moins concernées et d'autres Frondeuses, comme la duchesse de Bouillon ou Claire-Clémence de Maillé-Brézé, ne sont jamais mentionnées parmi les personnalités de la société mondaine.

## **II. De l'ancienne Querelle des Femmes au triomphe de la « femme forte »**

Parmi les lettrés qui fréquentent l'hôtel de Rambouillet, certains hommes d'Église, comme le jésuite Pierre Le Moyne, sont aussi des moralistes, dont les œuvres portent précisément sur la condition des femmes. Baignés dans le climat intellectuel féminocentrique qui règne autour de l'incomparable Arthénice, ils entreprennent de réhabiliter un sexe dit faible dont ils constatent et soulignent pourtant la force. Plus généralement ces hommes de culture, clercs ou laïcs – car la plupart des auteurs de traités féministes dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont de sexe masculin – cherchent aussi à offrir quelque justification au pouvoir de la régente.

Or il ne s'agit pas là d'un courant culturel nouveau. Il s'enracine au contraire dans une tradition qui, aux préjugés postulant la supériorité des hommes, aux théories excluant les femmes de certaines fonctions sociales, et particulièrement du pouvoir, oppose un discours célébrant les mérites du « beau sexe ». Les femmes sont louées pour leurs qualités spécifiquement féminines mais aussi, parfois, pour leur capacité à faire preuve de compétences viriles, comme le courage ou la sagesse, toutes vertus susceptibles de soutenir l'autorité de la reine<sup>130</sup>. Cependant, Anne d'Autriche n'est pas la seule à profiter de ces traités, elle n'en est même pas, sans doute, la principale bénéficiaire. Ceux destinés à sa nièce la Grande Mademoiselle ou à la duchesse de Longueville sont souvent plus audacieux et

---

<sup>129</sup> Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 253 et Georges Ascoli, « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution », *Revue de synthèse historique*, première partie : t. XIII, 1<sup>er</sup> août 1906, p. 25-57, 2<sup>e</sup> partie : t. XIII, 2 octobre 1906, p. 51.

<sup>130</sup> Voir Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*

particulièrement à même d'inspirer les Frondeuses, de nourrir leur psychologie héroïque, de les persuader, enfin, de leur valeur et de leur légitimité à agir en politique.

## 1. Champions et adversaires des femmes, de Christine de Pizan à la Querelle des Alphabets

Les moralistes du premier XVII<sup>e</sup> siècle qui décident de s'engager en faveur des femmes ne sont pas des pionniers. Loin s'en faut. Le bas Moyen Âge puis l'Ancien Régime sont traversés par un débat connu sous le nom de « Querelle des Femmes ». Il oppose adversaires et partisans des femmes, en particulier sur la question de leur accès au savoir et au pouvoir.

### a. La Querelle des Femmes aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

Le débat prend naissance au XV<sup>e</sup> siècle lorsque Christine de Pizan entreprend de répondre aux attaques contre les femmes contenues dans *Le Roman de la Rose* de Jean de Meun. C'est dans *La Cité des Dames* qu'elle expose l'essentiel de ses thèses féministes. Christine de Pizan y nie la prétendue infériorité naturelle des femmes et la rapporte au contraire à un défaut d'éducation<sup>131</sup>.

Cette querelle connaît un rebondissement au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque de doctes humanistes, souvent influencés par le néo-platonisme et le pétrarquisme, entreprennent de répondre aux attaques des héritiers de la tradition misogynie médiévale, qui combine des arguments tirés des Anciens et de la patristique à un courant plus populaire et grivois<sup>132</sup>. Ces répliques sont souvent aussi radicales que les textes qu'elles contredisent : en 1533, Guillaume Postel fait paraître *Les très merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde et comme elles doivent à tout le monde, par raison, commander, et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil*<sup>133</sup>. La démonstration s'appuie sur des exemples empruntés à l'histoire la plus

---

<sup>131</sup> Maïté Albistur et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, op. cit., p. 48-60.

<sup>132</sup> Marc Angenot, *Les Champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses universitaires de Québec, 1977, p. 22.

<sup>133</sup> Guillaume Postel, *Les très merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde et comme elles doivent à tout le monde, par raison, commander, et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil*, Paris, Ruelle, 1533.

récente. Trois ans plus tôt, Cornelius Agrippa proclamait dans son *De nobilitate et praecellentia foemini sexus* :

Pourquoi donc, direz-vous, les femmes sont-elles réduites partout à la quenouille et aux simples soins du ménage ? Le voici. La tyrannie des hommes, qui prévaut sur tout, agissant contre le droit divin, violant impunément l'équité naturelle, a privé notre femelle de la liberté qu'elle reçoit en naissant : oui, par des lois iniques, on lui en interdit la jouissance, on l'abolit par l'usage et par la coutume ; enfin, on l'éteint absolument par l'éducation. Car, dès qu'une femme est entrée sur la terre, du moins dans ses premières années et lorsqu'elle est sortie de l'enfance, on la tient comme prisonnière au logis et, comme si elle était entièrement incapable d'une occupation plus solide et plus élevée, on ne lui fait apprendre qu'à manier l'aiguille. Ensuite, est-elle propre au joug ? A-t-elle atteint l'âge mûr et compétent pour la multiplication de l'espèce ? On vous la livre en esclavage à un mari qui trop souvent par la fureur de la jalousie ou par cent autres travers d'humeur, la met dans une condition déplorable ; ou bien on l'enferme toute sa vie dans une vraie prison, en une retraite de soi-disant vierges et vestales, où elle essuie mille chagrins et surtout un repentir rongeur qui ne finit que par la mort. [...] Ce qui se fait, non sans doute par l'ordre de Dieu ou de la nature, non par nécessité ni par raison, mais par la force de l'usage, par l'éducation, par le hasard et principalement par la violence et par l'oppression<sup>134</sup>.

François de Billon, en 1555, publie à son tour un *Fort inexpugnable de l'honneur féminin* dédié à la reine consort Catherine de Médicis, si bien qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le traité de défense des femmes constitue un genre littéraire à part entière<sup>135</sup>.

#### *b. Un sursaut hostile : l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes (1617)*

Le second rebond de la « Querelle des Femmes », dit « Querelle des Alphabets » se produit en 1617, l'année même où Louis XIII désavoue le gouvernement de sa mère en faisant assassiner son favori Concini. Ferville fait alors paraître une *Cacogynie ou méchanceté des femmes* et, surtout, le frère franciscain Alexis Troussel, dit Jacques Olivier, publie un *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes dédié à la plus mauvaise de toutes*,

---

<sup>134</sup> Cornelius Agrippa, *De nobilitate et praecellentia foeminei sexus*, Traduction de Gueudeville, Leiden, Theodore Haak, 1726 [1550], p. 147-150.

<sup>135</sup> François de Billon, *Fort inexpugnable de l'honneur féminin*, Paris, d'Allyer, 1555.

probablement Marguerite de Valois<sup>136</sup>. Le livre s'ouvre sur un verset de *L'Ecclésiaste*, « de mille hommes, j'en ai trouvé un de bon et de toutes les femmes pas une ». La suite consiste en une énumération des défauts traditionnellement attribués aux femmes, classés par ordre alphabétique. Au chapitre « F *Falsa Fides* », on peut donc lire : « La femme est un animal si difficile à connaître que le plus bel esprit du monde n'en saurait donner une assurée définition. Car il y a chez elle tant de cabinets et d'arrière-boutiques, tant de ressorts et de chambres à louer, qu'on ne sait en quoi se fier<sup>137</sup>. »

Jacques Olivier est issu de la bourgeoisie où se recrutent la plupart des satiristes qui écrivent contre les femmes. Il s'emporte surtout contre les dames de la cour et de la société mondaine, qui seraient particulièrement exposées au vice<sup>138</sup>. Comme ses prédécesseurs, l'auteur s'appuie sur l'autorité des Anciens, mais il multiplie aussi les aphorismes et les tournures proverbiales issus de la culture populaire. Olivier écrit par exemple, « une bonne femme, une bonne mule et une bonne chèvre sont trois méchantes bêtes », et aussi : « la pluie, la fumée et la femme sans raison jettent bien souvent l'homme hors de sa maison<sup>139</sup>. » Il peut ainsi dénoncer sans toutefois démontrer le potentiel de nuisance aux bonnes mœurs et à la quiétude masculine représenté par les femmes. Dans certains passages, pourtant, il prétend donner des arguments susceptibles de justifier l'interdiction du pouvoir et du savoir faite aux femmes. Au chapitre « B *Bestiale Barathrum. Abysses de Bestesse* », il explique que les Athéniens, dans leur grande sagesse, avaient promulgué plusieurs lois contre les femmes dont celle qui prévoyait « que jamais femme ne servirait au public et qu'elle n'aurait aucune charge en la république, manquant par trop de jugement et de sagesse pour la conduite du bien et des affaires d'un public. » Jacques Olivier justifie ainsi cette exclusion : « Il est hors de controverse que la femme ne soit plus lascive et plus insatiable de l'impure volupté que l'homme, et par conséquent moins judicieuse et moins capable de raison en tous ses comportements<sup>140</sup>. »

---

<sup>136</sup> Ferville, *Cacognie ou la méchanceté des femmes*, Caen, 1617, Paris, Rocolet, 1618 et Jacques Olivier, *Alphabet de l'Imperfection et Malice des femmes*, Petit-Pas, 1617. Voir l'introduction de Pierre Darmon, *Mythologie de la femme dans l'Ancienne France*, Paris, Seuil, 1983, p. 7-15.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>138</sup> Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>139</sup> Cité par Gustave Reynier, *La Femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, Paris, Taillandier, 1929, p. 35.

<sup>140</sup> Jacques Olivier, *Alphabet de l'Imperfection et Malice des femmes*, *op. cit.*, p. 29 et suiv.

### c. La contre-offensive féministe et les réponses à l'*Alphabet*

Cet ouvrage, qui connaît un franc et durable succès, comme en témoignent ses dix-huit éditions jusqu'en 1650 et une ultime parution en 1685, suscite des réactions indignées qui sont le signal de la troisième Querelle des Femmes<sup>141</sup>. Dès 1618, le capitaine Vigoureux publie une *Défense des femmes, contre l'Alphabet de leur prétendue malice*. La même année, le chevalier de l'Escale fait paraître un *Champion des femmes, qui soutient qu'elles sont plus nobles, plus parfaites et en tout plus vertueuses que les hommes* puis diverses autres réponses sont publiées, dont *Le Paranymphe des dames* dédié par Nicolas Angenoust à Marie de Médicis en 1629<sup>142</sup>. La plupart de ces textes se contentent de contredire Olivier sans parvenir à démontrer la vacuité de son propos. Ils opposent à la thèse de l'infériorité celle de la supériorité, mais elle repose au fond sur les mêmes défaillances logiques. Le plus novateur est sans doute *Le Bouclier des dames* de Louis Le Bermen de La Martinière, selon lequel il ne peut y avoir entre hommes et femmes qu'une différence « accidentelle » et « contingente »<sup>143</sup>. Cette production apporte quelque soutien aux prétentions politiques de l'ancienne régente, désireuse d'influencer les choix de son fils dans le sens du parti dévot au détriment de Richelieu. Les réponses à l'*Alphabet* prennent donc position dans le débat plus général sur le pouvoir féminin, qui se trouve ainsi valorisé et encouragé.

C'est encore en partie comme des réponses à l'*Alphabet* de Jacques Olivier qu'il faut considérer les textes plus philosophiques de Marie de Gournay (1565-1645) et Anna-Maria van Schurman (1607-1678)<sup>144</sup>. La première fait paraître en 1622 *L'Égalité des hommes et des femmes* et, en 1626, *Le Grief des dames*. Dans l'introduction du premier, elle annonce :

Bienheureux es-tu, lecteur, si tu n'es point de ce sexe qu'on interdit de tous les biens, l'interdisant de la liberté : oui qu'on interdit encore à peu près de toutes les vertus, lui soustrayant le pouvoir en la modération duquel la plupart d'elles se forment afin de lui

---

<sup>141</sup> Linda Timmermans dans *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 242 et suiv.

<sup>142</sup> Vigoureux, *La Défense des femmes contre l'Alphabet*, Chevalier, 1617 ; L'Escale, *Champion des femmes, qui soutient qu'elles sont plus nobles, plus parfaites et en tout plus vertueuses que les hommes*, Paris, veuve Guillemot, 1618 ; Nicolas Angenoust, *Le Paranymphe des dames dédié à la Sérénissime Reine Marie de Médicis mère du roi très chrétien*, Troyes, 1629.

<sup>143</sup> Marc Angenot, *Les Champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, op. cit., p. 52.

<sup>144</sup> Elsa Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.

constituer pour seule félicité, pour vertus souveraines et seules, ignorer, faire le sot et servir<sup>145</sup>.

Il y a, selon Marie Gournay, une égalité profonde des natures féminine et masculine. Seules une force physique moindre et surtout une éducation négligée expliquent l'infériorité apparente des femmes. Elle en tire une conséquence politique : la fameuse loi salique ne s'explique que par l'usage et n'est en rien justifiée par la raison. De nombreux exemples historiques en prouvent le caractère profondément révocable<sup>146</sup>.

Les réflexions de « la fille d'alliance » de Montaigne ne rencontrent guère d'écho, si ce n'est chez l'érudite hollandaise Anna-Maria van Schurman. Cette philosophe de haute culture, en correspondance avec Spinoza, Descartes, Gassendi et Leibniz et très appréciée de Gabriel Naudé, avait engagé avec André Rivet, pasteur poitevin devenu professeur à l'Université de Leyde, une correspondance sur la bienséance qu'il y avait pour les femmes à être savantes. En 1638, elle avait repris le sujet pour en faire un traité. Cependant, ce n'est pas ce traité mais bien la correspondance de 1632 que traduit en 1646 Guillaume Colletet, un poète ami de Mlle de Gournay, dans *La Question célèbre. S'il est nécessaire ou non que les filles soient savantes*<sup>147</sup>. Cet ouvrage, dédié par Colletet à Mademoiselle dans sa version française, est particulièrement modéré, si ce n'est conformiste, en ce qui concerne la position des femmes dans la société. Il ne leur sied pas de manier les armes et elles doivent conserver une position subalterne. Mais Anna-Maria van Schurman les engage à s'instruire<sup>148</sup>.

Le débat, loin de se cantonner au milieu des clercs de la Sorbonne, se diffuse plus largement dans la société, comme l'atteste le programme des conférences proposées au bureau d'adresse de Théophraste Renaudot. En février 1634, lors de la vingt-cinquième de ces séances intitulée « Quel est le plus noble de l'homme ou de la femme ? », le deuxième orateur soutient :

Quant à l'ordre de la création, Dieu a commencé par les choses les plus abjectes et a fini aux plus nobles. Ainsi il a premièrement fait la terre et la mer puis les plantes, les poissons et les

---

<sup>145</sup> Marie Le Jars de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes* [1622], cité par Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 127.

<sup>146</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 74.

<sup>147</sup> Anna-Maria van Schurman, *Question célèbre. S'il est nécessaire ou non que les filles soient savantes*, trad. du latin par G. Colletet, Paris, Le Duc, 1646.

<sup>148</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 307.

autres bêtes. Ensuite il a créé l'homme comme le maître de toutes ces choses-là ; et enfin la femme, maîtresse de l'homme, plus forte que lui, comme dit l'Écriture<sup>149</sup>.

L'argument issu de la *Genèse*, qui sert habituellement à établir la faiblesse voire le vice des filles d'Ève, est donc retourné au profit des femmes pour en faire des êtres plus parfaits que les hommes.

De telles positions sont révélatrices des mutations survenues dans les mentalités entre les années 1620 et 1640. Il y a désormais au sein des élites françaises un fort courant culturel favorable aux femmes, qui souhaite leur réserver un rôle de première importance dans l'organisation sociale. C'est de ce débat et de la victoire temporaire mais nette des champions des femmes qu'hérite la période suivante, celle de la régence d'Anne d'Autriche.

## 2. Le féminisme au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

Mais on trouve aussi un autre courant favorable aux femmes, constitué plus ou moins à l'écart de la Querelle, en s'inspirant d'une tradition antique et renaissante de célébration des exploits héroïques féminins<sup>150</sup>. Il ne s'agit plus alors seulement d'une réponse aux anti-féministes, d'un discours défensif, mais de l'affirmation originale d'un nouveau climat social et intellectuel dans lequel un réel prestige est attribué aux femmes. Cette tendance littéraire permet de mieux comprendre l'image que se font d'elles-mêmes les princesses frondeuses, d'autant plus qu'avec Anne d'Autriche, Mlle de Montpensier et Mlle de Bourbon en sont les principales dédicataires.

On distingue deux veines. La littérature produite par les clercs, où l'influence de la Réforme catholique est nettement perceptible, vise avant tout à instruire des chrétiennes<sup>151</sup>. L'autre courant, mondain, s'appuie davantage sur la tradition courtoise et s'apparente à un discours aristocratique et laïque<sup>152</sup>.

---

<sup>149</sup> Rapporté par Eva Jellinek, « La présence féminine dans les conférences du bureau d'adresse de T. Renaudot (1633-1642) », in Ian Richmond et Constant Venesoen (dir.), *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London (Canada), 1985, *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)* n° 36, 1987, p. 188.

<sup>150</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 246-258 et 272-280.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 288-303.

<sup>152</sup> Catherine Pascal, « Les Recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », Communication donnée lors des premières rencontres de la SIEFAR : « Connaître les femmes de l'Ancien Régime. La question des recueils et dictionnaires », Paris, 20 juin 2003, <http://www.siefar.org/RessourcesEtudesDico.html>, p. 7.

### a. Le féminisme des clercs

Au sein d'une Église catholique renouvelée par la réforme tridentine, la femme, à l'image de la Vierge, doit être une médiatrice de la foi. Or, il s'agit là d'un rôle prestigieux qui contribue à la revaloriser aux yeux des clercs et de la société toute entière. Pour leur permettre d'accomplir cette mission, pour les inciter à mener une vie dévote et pour leur expliquer comment y parvenir tout en continuant à remplir les obligations afférentes à leur rang aristocratique, princier, voire royal, des religieux se mettent en devoir de rédiger des ouvrages d'édification particulièrement destinés aux femmes. Saint François de Sales, le premier, dans son *Introduction à la vie dévote* (1609), avait avancé l'idée que l'on pouvait conjuguer une morale chrétienne exigeante et participer à la vie mondaine. Dans son sillage, les jésuites Nicolas Caussin et Pierre Le Moyne, le minime Hilarion de Coste, le récollet François Dinet, le cordelier Jacques Du Bosc et d'autres encore adressent aux femmes de haut rang des ouvrages destinés à vanter les mérites d'une conduite fondée sur les principes de la religion chrétienne<sup>153</sup>.

Or ces idées nouvelles vont à l'encontre de toute une tradition, chrétienne elle aussi, qui voit en la femme une nouvelle Ève, essentiellement pécheresse et responsable de la ruine de l'humanité. Les clercs ont donc fort à faire pour combattre les préjugés produits par leur propre camp. C'est dans cette perspective que Louis Machon, chanoine de Toul, rédige son *Sermon apologétique en faveur des femmes*, en 1641<sup>154</sup>. La démonstration de cent quinze pages se limite en réalité à l'exégèse d'un verset biblique qu'il était particulièrement difficile d'interpréter au bénéfice des femmes. *L'Ecclésiastique*, XLII, 4 dit en effet : « *Melior est iniquitas viri quam mulier bene faciens et confundens in opprobrium.* » (« Mieux vaut l'iniquité de l'homme qu'une femme qui agit bien mais porte avec elle la honte »). Machon explique que la concupiscence provoquée par la beauté féminine est au déshonneur de l'homme qui y cède et non de la femme qui la provoque involontairement, en s'appuyant sur l'exemple de Suzanne et les vieillards<sup>155</sup>. Ainsi, les méthodes d'argumentation sont souvent conformes à celles employées dans le cadre de la Querelle et reposent essentiellement sur l'autorité des Anciens et des textes sacrés.

Le choix de la galerie de portraits de femmes célèbres, quoiqu'il se place lui aussi dans une tradition ancienne, qui remonte au moins au *De claris mulieribus* de Boccace, est plus

---

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>154</sup> Louis Machon, *Sermon apologétique en faveur des femmes*, Paris, Blaise, 1641.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 58 et suiv. Voir Ian Mc Lean, *Woman Triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*, p. 42 et suiv.

original et se démarque de la forme du traité traditionnel<sup>156</sup>. Il s'inscrit dans un courant plus général qui concerne aussi les arts plastiques. Les tableaux réalisés par Rubens dans les années 1620 pour célébrer les hautes actions de Marie de Médicis en témoignent. Dans le cycle du Luxembourg, la reine est davantage figurée en héroïne qu'en gouvernante, notamment sur le tableau consacré à la bataille de Juliers. Elle se fait représenter à cheval, presque en situation de combattre, alors qu'elle n'a même pas assisté à la bataille ! Une lettre de l'érudit Pereisc à Rubens permet de comprendre que le peintre prévoyait un autre cycle pour décorer le dôme du portail d'entrée du palais. Il devait figurer une série de huit femmes illustres, reines et mères ou épouses d'hommes célèbres. De même, de 1633 à 1636, Philippe de Champaigne et Simon Vouet travaillent à une galerie de héros et d'héroïnes célèbres pour décorer le Palais Cardinal. Marie de Médicis et Anne d'Autriche y côtoient Jeanne d'Arc<sup>157</sup>. En 1645, le cabinet de la maréchale de La Meilleraye à l'hôtel de l'Arsenal, dit « cabinet des femmes fortes », est également décoré des portraits de quatorze héroïnes de l'Ancien Testament, de la mythologie grecque, de l'Antiquité et de l'histoire de France, qui peuvent être attribués à l'élève de Simon Vouet, Charles Poerson<sup>158</sup>.



Charles Poerson, *Bérénice, impératrice, dite femme de Tite et La Judith française*, huile sur bois, Le Cabinet des Femmes fortes à l'hôtel de l'Arsenal, vers 1645.

Dans le domaine littéraire, l'apogée de cette production se situe un peu plus tard, dans les premières années de la régence d'Anne d'Autriche, à laquelle les champions des femmes contribuent à apporter des justifications morales. Pour établir les devoirs de la chrétienne, en effet, ils cherchent à montrer qu'hommes et femmes ont les mêmes obligations vis-à-vis de Dieu. Pour parvenir à les remplir, les deux sexes doivent avoir les mêmes dispositions : la femme, comme l'homme, doit être douée de vertu. Certaines des qualités qui lui sont alors

<sup>156</sup> Catherine Pascal, « Les recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 3.

<sup>157</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*, p. 209 et suiv.

<sup>158</sup> Catherine Pascal, « Les recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 4.

attribuées sont celles que les discours favorables aux femmes lui reconnaissent habituellement, telles que la modestie, la chasteté, la modération, mais d'autres vont à l'encontre des catégories de genre. Les femmes pourraient tout aussi bien faire preuve de force, de courage, de magnanimité, autant de vertus traditionnellement réservées à la caractérisation des exploits masculins. Dans les galeries d'héroïnes, les figures de l'audace, comme Judith, font donc pendant aux figures de la résignation, comme Lucrèce. C'est ainsi que le discours, de moralisateur, se fait féministe, allant jusqu'à célébrer la gloire des Thomyris et des Cléopâtre, soudain rendue accessible<sup>159</sup>.

*Les Éloges et vies des reynes et princesses, dames et demoiselles illustres en piété, courage et doctrine*, rédigés dès 1630 à l'intention d'Anne d'Autriche par le minime Hilarion de Coste, en sont une illustration<sup>160</sup>. Ils s'offrent à la lecture comme une galerie de hautes figures féminines des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, disposées dans un ordre chronologique et selon leurs qualités dominantes. À côté de nombreuses figures susceptibles de plaire à Anne d'Autriche, des reines Habsbourg notamment, on trouve une suite remarquable de reines ou princesses Valois, particulièrement à même de toucher Mademoiselle, dédicataire de l'édition de 1647. Les vies de ces dames illustres montrent que depuis deux siècles les plus hautes vertus morales, politiques et intellectuelles ont été incarnées avec éclat par des femmes<sup>161</sup>.

*La Galerie des Femmes Fortes* (1647) du P. Le Moyne, jésuite habitué des salons et présent à l'hôtel de Rambouillet, est également dédiée à Anne d'Autriche<sup>162</sup>. L'ouvrage remporte un grand succès dans le public mondain, notamment féminin. Il constitue une réponse solennelle et théâtrale à la question de Salomon « *Mulierem fortem quis inveniet ?* » (« Qui trouvera une femme forte ? »)<sup>163</sup>. Au doute, Le Moyne répond par la preuve en présentant une série d'héroïnes qui se sont distinguées par leur vertu suréminente et ont fait preuve d'héroïsme dans des situations où les hommes eux-mêmes n'avaient su se montrer à la hauteur. *La Femme héroïque* du P. Du Bosc adopte un procédé semblable en reprenant le modèle des *Vies parallèles* de Plutarque. À chaque héros de l'antiquité judaïque, barbare et

---

<sup>159</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, op. cit., p. 78 et suiv.

<sup>160</sup> Hilarion de Coste, *Les Éloges et les vies des reines, des princesses et des dames illustres en piété, courage et en doctrine, qui ont fleuri de notre temps, et du temps de nos pères. Avec l'explication de leurs devises, emblèmes, hiéroglyphes, et symboles*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1630, 4 vol, rééd. en 2 vol. en 1647 avec dédicace à la reine régente, Paris, Gabriel et Sébastien Cramoisy.

<sup>161</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 79.

<sup>162</sup> Pierre Le Moyne, *La Galerie des femmes fortes*, Paris, Antoine de Sommerville, 1647.

<sup>163</sup> Voir Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 84 et suiv.

romaine sont associées des héroïnes, dont l'auteur entend prouver la supériorité sur leurs homologues masculins.

Il faut pourtant reconnaître quelques limites à ce féminisme des clercs, qui ne parvient pas toujours à s'émanciper des anciens *topoi* de la littérature chrétienne. Plusieurs de ces textes laissent entendre une préférence de l'auteur pour la femme qui inspire à l'homme des conduites vertueuses sur celle qui adopte elle-même ces conduites. *Le théâtre françois des seigneurs et dames illustres* de François Dinet, paru en 1642, contient un chapitre « Comment les dames doivent exciter les hommes aux actions vertueuses ». Il s'agit donc alors d'une forme passive d'héroïsme féminin. Ainsi, au moment d'envisager les conséquences ultimes de leurs discours féministes, les clercs se rétractent parfois pour adopter un conservatisme assez frileux<sup>164</sup>.

#### *b. Le féminisme des laïcs*

Au second courant, laïque, se rattache une série d'ouvrages plus disparate. Les auteurs, parfois des femmes, essaient de capter l'attention bienveillante d'une princesse mondaine, souvent familière de l'hôtel de Rambouillet, en défendant sans restriction la thèse de la supériorité féminine.

*Les femmes illustres ou les harangues héroïques*, de Madeleine de Scudéry, appartiennent à ce courant littéraire. Les héroïnes qui prononcent ces discours véhiculent les mêmes idéaux chers aux aristocrates que l'on trouve dans les romans<sup>165</sup>. Artémise, Mariamne, Cléopâtre, Sisygambis, mère de Cyrus, Sophonisbé, Zénobie, Porcie, Bérénice, Panthé, Amalasonthe, Lucrèce, Volumnie, Athénaïs, Pulchérie et Sapho illustrent chacune l'une des vertus chères à la noblesse. Cependant, l'expression ultime de cette vertu réside pour les femmes dans le sacrifice de leur vie, présentée comme l'équivalent de la mort au combat pour les hommes.<sup>166</sup> S'il y a égalité, il n'y a donc pas identité des qualités féminines et masculines. En ce sens, les harangues de Mlle de Scudéry demeurent en-deçà de l'idéal présenté dans d'autres textes, comme ceux de Suzanne de Nervèze.

---

<sup>164</sup> François Dinet, *Le théâtre françois des seigneurs et dames illustres. Divisé en deux parties avec le manuel de l'homme sage et le tableau de la femme chrétienne*, Paris, Nicolas et Jean de la Coste, 1642, 4 vol. Voir Carolyn Lougee, *Le paradis des femmes : Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-century France*, Princeton, Princeton university Press, 1976, p. 63.

<sup>165</sup> Scudéry, Madeleine de, *Les femmes illustres ou les harangues héroïques*, Préface de Claude Maignien, côté femmes éditions, 1991 [1642].

<sup>166</sup> Catherine Pascal, « Les recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 7.

Dans *L'Apologie des femmes*, par exemple, Mlle de Nervèze réclame pour ses congénères le fameux diptyque savoir et pouvoir.

La femme a en soi la disposition et le caractère de toutes les œuvres héroïques et si l'ambition des hommes ne les avait privées des charges politiques, les États en seraient plus florissants et le vice moins en usage [...]. Les femmes sont naturellement sages et s'il y en a quelqu'une qui soit déchue d'un apanage si légitime ce sont les artifices des hommes qui en ont causé le désordre<sup>167</sup>.

L'auteur anonyme de *La Femme généreuse* est plus engagé encore contre l'injustice qui a éloigné les femmes de la connaissance et des gouvernements<sup>168</sup>. Il, ou plus vraisemblablement elle, car l'auteur signe son épître dédicatoire à la reine « la femme généreuse », ne se contente pas de vanter la générosité du sexe féminin, elle fustige aussi « l'infirmité du sexe mâle ». Après l'exposé de la thèse générale, suit une série d'arguments de qualité diverse. L'auteur prétend s'appuyer sur l'Écriture Sainte et sur l'autorité des Anciens, mais aussi sur des observations personnelles, dont certaines prêtent à sourire. Elle prétend par exemple que les hommes sont inférieurs aux femmes puisqu'ils « affectent par une molle et honteuse diligence d'avoir le visage pareil au nôtre ». En se rasant et en portant les cheveux longs, ils chercheraient à « passer pour femmes »<sup>169</sup>. Si l'on suit l'intitulé des chapitres, l'objectif est de démontrer que les femmes sont plus nobles, plus « nées aux sciences », plus vaillantes, plus vertueuses et plus économes que les hommes. Elles sont aussi, d'après les chapitres II, III et IV, plus propres au gouvernement. L'auteur s'appuie notamment sur les exemples de Thomyris, Sémiramis et Didon pour établir la prudence des femmes, mais elle se contredit lorsqu'elle affirme qu'« à l'entrée du monde, Dieu donna l'administration de cet état humain au sexe mâle, aussi bien que du monde élémentaire. »

Ce fut après y avoir par la justice originelle et par l'immortalité établi une paix générale et si durable que la rupture n'en pouvait venir que de lui [...] mais ce sexe imparfait eut si peu de conduite qu'il mit lui-même le désordre en son gouvernement. Ce que les femmes reconnaissant et se voyant d'ailleurs forcloses de l'administration de la police temporelle (que les mâles disent tomber en quenouille lorsque par succession naturelle on la voit échoir aux femmes), elles se sont avisées de ne point contester leur part avec eux de la domination

---

<sup>167</sup> Suzanne de Nervèze, *Apologie en faveur des Femmes*, in *Œuvres spirituelles et morales*, Paris, Jean Paslé, 1642, p. 85 et suiv.

<sup>168</sup> *La Femme généreuse. Qui montre que son sexe est plus noble. Meilleur politique. Plus vaillant. Plus savant. Plus vertueux et plus économe que celui des hommes*, op. cit.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 5.

temporelle et par une hauteur et éminence d'esprit ont entrepris de rentrer au gouvernement du monde spirituel et à la seigneurie que le premier mâle avait perdu<sup>170</sup>.

La démonstration n'est donc pas toujours très habilement menée mais elle témoigne de l'existence d'un féminisme relativement agressif, qui se démarque à la fois du courant religieux, bien plus timoré, et du courant courtois, qui avance parfois les mêmes arguments mais avec moins de brutalité. La gravure destinée à servir de frontispice à *La Femme généreuse* est d'ailleurs tout à fait emblématique de cette violence. Elle offre une version assez peu édulcorée de la décapitation d'Holopherne par Judith.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

L'héroïne tient une épée de la main droite et, de la gauche, brandit la tête de sa victime sur laquelle elle jette un regard de dégoût et de mépris<sup>171</sup>.

Dans *Le Triomphe des Dames*, signé du romancier François du Gerzan, deux thèmes retiennent particulièrement l'attention, celui de l'héroïne « tyrannoctone », bras armé de la Providence, et celui de la royauté intellectuelle des femmes dans l'histoire. L'auteur évoque des princesses antiques ou médiévales comme Déborah, Mathilde de Mantoue, Jeanne d'Arc mais aussi des femmes contemporaines comme Anne d'Autriche ou Christine de Suède<sup>172</sup>.

---

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 71 et suiv.

<sup>171</sup> Ian Mc Lean, *Woman triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*, p. 223.

<sup>172</sup> François du Soucy, sieur du Gerzan, *Le Triomphe des Dames*, Paris, chez l'auteur, 1646, 4 vol.

Il faut aussi ranger dans cette catégorie *Le Panégyriques des Dames*, paru en 1650 et dédié à Mademoiselle par Gabriel Gilbert<sup>173</sup>. Ce texte semble être la mise en forme, un peu développée, d'un discours réellement prononcé devant Mademoiselle aux Tuileries. Il est à peu près certain qu'il reflète la sensibilité de sa destinataire, que l'auteur connaît et souhaite charmer. L'idée centrale en est la supériorité générale du sexe féminin sur l'autre sexe, que prouvent les femmes illustres de l'histoire et dont la beauté féminine est le signe visible. Maîtresse absolue de ses passions, la femme sait à l'occasion déchaîner une généreuse ardeur lorsqu'est en jeu la liberté du royaume, si bien qu'il existe dans l'histoire un merveilleux de l'héroïsme féminin surgissant à intervalles réguliers dans les situations les plus désespérées<sup>174</sup>. En termes voilés et sûr de plaire à son auditrice, Gilbert, tout comme Mlle de Gournay, remet en cause le principe de la loi salique.

Outre celles qui ont généreusement gouverné les peuples, il y en a eu une grande multitude que je pourrais nommer qui n'en étaient que trop capables et dont le courage et la prudence eussent été la force et la lumière des nations, si les hommes par la crainte ou par la jalousie ne les eussent éloignées des gouvernements et des trônes<sup>175</sup>.

Phénomène à la fois social, littéraire et artistique, le féminisme héroïque imprègne fortement les mentalités nobiliaires à la veille de la Fronde<sup>176</sup>. En légitimant ainsi le pouvoir féminin, il prépare les femmes de la plus haute aristocratie à intervenir sur la scène politique à la première occasion venue.

### **3. Deux modèles complémentaires : honnête femme et femme forte.**

Dans ces traités d'inspiration féministe, les moralistes donnent aux femmes désireuses de s'engager sur le chemin de la vertu deux modèles complémentaires, ceux de l'honnête femme et de la femme forte.

---

<sup>173</sup> Gabriel Gilbert, *Panégyrique des dames*, Paris, Augustin Courbé, 1650.

<sup>174</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 87.

<sup>175</sup> Gabriel Gilbert, *Panégyrique des dames*, op. cit., p. 43.

<sup>176</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 90.

### a. Une figure nouvelle : l'honnête femme

Le premier modèle est explicité dans une série d'ouvrages émanant principalement du premier groupe d'auteurs, celui des clercs, particulièrement le P. Du Bosc, qui fait paraître en 1632 une *Honnête Femme*, pendant explicite de l'*Honnête Homme* publié en 1630 sous la plume de Nicolas Faret<sup>177</sup>. L'honnête femme est également l'idéal offert par François de Grenaille dans sa série composée de *L'Honnête Fille* (1639), *L'Honnête Mariage* (1640) et *L'Honnête Veuve* (1640)<sup>178</sup>.

Certaines des assertions contenues dans ces ouvrages semblent émanciper les femmes des contraintes de la vie sociale. Pour Du Bosc, la vertu et la raison sont identiques chez les hommes et chez les femmes<sup>179</sup>. Pour cette raison, il se méfie à la fois du mariage et du rôle aliénant imparté aux maîtresses de maison. Restreindre les femmes à la procréation et aux travaux du ménage revient selon lui à gâcher une part des ressources nationales, dont les femmes sont également les dépositaires. L'honnête femme d'illustre naissance peut et doit servir la *res publica* par ses interventions auprès des Grands<sup>180</sup>. Madame des Loges, autre salonnière du début du XVII<sup>e</sup> siècle, écrit dans sa *Lettre d'une dame touchant la vertu d'une honnête femme* :

Je désirerais néanmoins que cette conversation [celle des mondaines] produisît des fruits plus mûrs que celui du simple plaisir et que l'utilité de ses amis ou le soulagement des affligés en fût le principal. C'est-à-dire que la dame dont il est question s'étudiât à rendre, tant par louanges que par intercessions, toutes sortes de bons offices [...]. Ce n'est pas toutefois mon intention qu'elle se jette dans l'intrigue<sup>181</sup>.

C'est pourquoi, d'après les analyses de Jean Mesnard, l'honnêteté, comme le cartésianisme, a contribué à la promotion de la femme et à mettre les deux sexes sur un pied d'égalité<sup>182</sup>. En réalité, cette égalité n'est rien moins que douteuse, car si le principe de la vertu est le même, ses manifestations doivent demeurer différentes chez l'un et l'autre sexe. Alors que les

<sup>177</sup> Nicolas Faret, *L'Honnête Homme ou l'Art de plaire à la Cour*, Paris, 1630 ; Du Bosc, *L'Honnête Femme*, Paris, 1632.

<sup>178</sup> François de Grenaille, sieur de Chatounières, *L'Honnête Fille*, vol. I, Paris, Jean Paslé, 1639 ; vol. II, Paris, Toussaint Quinet, 1640 ; vol. III, Paris, Antoine de Sommerville et Toussaint Quinet, 1640 ; *L'Honnête Mariage*, Paris, Toussaint Quinet, 1640 et *L'Honnête Veuve*, Paris, Antoine de Sommerville, 1640.

<sup>179</sup> Jean Mesnard, « Honnête homme et honnête femme dans la culture du XVII<sup>e</sup> siècle », in Jean Mesnard, *La culture du XVII<sup>e</sup> siècle. Enquêtes et synthèses*, Paris, P.U.F., 1992, p. 146.

<sup>180</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime (1598-1715)*, op. cit., p. 314.

<sup>181</sup> Mme des Loges, *Lettre d'une dame touchant la vertu d'une honnête femme*, écrite entre 1632 et 1637, Manuscrits Conrart, XVII, B.n.F., Bibliothèque de l' Arsenal, Ms 5426, p. 704. Voir l'analyse de Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime (1598-1715)*, op. cit., p. 313.

<sup>182</sup> Jean Mesnard, « Honnête homme et honnête femme dans la culture du XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 150.

hommes devront faire preuve de courage et de force, les femmes préféreront la modestie. Pour y parvenir, elles seront servies par leur naissance illustre, qui leur confère des qualités naturelles, mais aussi par une éducation soignée. Du Bosc est donc favorable à l'instruction des femmes. En ce sens aussi, les théories de l'honnêteté sont féministes. Mme des Loges écrit encore à propos de l'honnête femme :

Je souhaiterais qu'elle n'ignorât point l'histoire de sa nation, mais surtout celle de son sexe, que tous ces rares et admirables exemples, qui jadis ont fait reluire la vertu féminine à l'égal de celle des plus illustres hommes, lui fussent bien familiers et qu'elle eût une fréquentation aussi ordinaire avec ces vénérables dames de l'antiquité qu'avec celles de notre cour ou de son voisinage<sup>183</sup>.

Le modèle de l'honnête femme impose néanmoins des restrictions de taille à l'émancipation féminine, car l'instruction à laquelle les femmes sont conviées n'est, pas plus que les manifestations de leur vertu, identique à celle des hommes. Sans craindre de se contredire, Du Bosc fait ainsi l'éloge de la quenouille et incite les femmes à remplacer les exercices du corps, réservés aux hommes, par ceux de l'esprit<sup>184</sup>. Cette différence se justifie par celle du tempérament, irréductible aux yeux des gens du XVII<sup>e</sup> siècle, y compris pour les partisans de la supériorité. Cela explique qu'aucun d'entre eux n'envisage réellement l'égalité qui découlerait de l'identité des facultés. Grenaille prêche la modestie, la retenue et le silence et demeure convaincu de l'infériorité des femmes. Il faut, pense-t-il, qu'elles « usent d'une extrême précaution quand elles parlent à des hommes, [...] à cause de la supériorité, que notre sexe imprime quelque respect au leur »<sup>185</sup>.

Du Bosc et lui sont très réservés en ce qui concerne l'accès des femmes aux terrains politique et militaire. Pour le premier,

Platon veut, au septième de ses lois, qu'on les emploie [les femmes] aux mêmes exercices que les hommes, tâche de prouver qu'elles n'en sont pas moins capables. [...] mais si son opinion ne semble pas si juste pour ce qui est des armes, et qu'il nous fâche de faire revenir le règne des Amazones : au moins on ne peut désavouer qu'elles ne soient fort raisonnables pour plusieurs autres emplois<sup>186</sup>.

---

<sup>183</sup> Mme des Loges, *Lettre d'une dame touchant la vertu d'une honnête femme*, op. cit., p. 700.

<sup>184</sup> Mesnard, « Honnête homme et honnête femme dans la culture du XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 153.

<sup>185</sup> François de Grenaille, sieur de Chatounières, *L'Honnête Fille*, op. cit., t. III, p. 88. Voir l'analyse de Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime (1598-1715)*, op. cit., p. 299.

<sup>186</sup> Du Bosc, *L'Honnête Femme*, op. cit., t. III, p. 176 et suiv.

Pour Grenaille, « la politique leur doit plutôt apprendre à gouverner une maison qu'à gouverner un État. [...] Quant à cette autre Politique [c'est à dire la vraie science qui apprend à gouverner], j'entends qu'elle ne soit pas trop familière aux honnêtes filles<sup>187</sup>. »

Ainsi, faire des femmes les médiatrices des vertus morales, conformément aux idéaux de la Contre-Réforme, revient aussi à redéfinir strictement leurs attributions et à les cantonner dans certaines postures traditionnelles, celle de la mère aimante, de l'épouse fidèle ou même de la régente bonne et charitable, qui assoit son gouvernement non sur des maximes machiavéliques mais sur les valeurs chrétiennes<sup>188</sup>. Si ces théories ont pu influencer les Frondeuses en leur donnant une haute idée de leur dignité, ce n'est pas, néanmoins, leur source d'inspiration principale. Elle est à rechercher plutôt dans l'idéal de la femme forte.

#### *b. Un idéal revivifié : la femme forte*

Ce modèle est le résultat des réflexions combinées des clercs et des auteurs laïques. En s'appuyant sur une tradition ancienne, médiévale et renaissante de célébration des exploits héroïques féminins, ils contribuent à dessiner le portrait d'une femme de haute vertu, certes capable de modestie et de retenue, comme l'honnête femme, mais aussi habilitée à s'engager sur des terrains plus inattendus et habituellement réservés aux hommes, tels que la guerre et l'exercice du pouvoir souverain. La femme forte se caractérise par sa piété, son patriotisme et son indépendance d'esprit. Ses qualités « viriles », la force, la magnanimité, la vaillance et l'intrépidité, ne l'empêchent pas de conserver ses vertus féminines, la douceur, la modestie, la clémence, la charité, la fidélité, la dévotion. Elle est considérée comme le modèle le plus à même de valoriser la régence d'Anne d'Autriche. Cependant, la reine n'est ni la seule ni même la principale bénéficiaire de ce type de représentations qui, plus que tout autre, nourrit la mythologie personnelle des Frondeuses.

Dans la *Galerie des Femmes fortes*, l'épître dédicatoire fait d'Anne d'Autriche un modèle de femme forte alliant courage et beauté, « une femme qui détourne les mauvais vents et change les mauvaises constellations, une femme aimée et suivie de la Fortune, une femme intendante et directrice de la victoire »<sup>189</sup>. La régente est d'ailleurs représentée sur le frontispice dans une gravure de Charles Audran d'après un tableau réalisé par Pierre de

---

<sup>187</sup> François de Grenaille, sieur de Chatounières, *L'Honnête Fille*, t. III, p. 201 et suiv. Voir l'analyse de Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 300.

<sup>188</sup> Catherine Pascal, « Les recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 6.

<sup>189</sup> Pierre Le Moyne, *La Galerie des Femmes fortes*, *op. cit.*, épître dédicatoire non paginée.

Cortone. Elle apparaît au milieu d'une galerie ponctuée de niches contenant les statues des femmes présentées dans l'ouvrage. Elle regarde vers le bas avec une expression de douceur et de piété mais elle est coiffée de la couronne et tient ostensiblement un sceptre dans la main droite.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

La position de la reine n'est pas sans rappeler celle qu'elle adopte dans la statue du Pont-au-Change réalisée la même année. Il s'agit donc ici aussi d'une affirmation de son pouvoir, comme le confirme sa présence au milieu des femmes fortes de la galerie. D'après l'épître dédicatoire, non seulement la régente mérite sa place parmi elles, mais elle les surpasse même en alliant humilité et haute vertu<sup>190</sup>.

Le reste de l'ouvrage est bâti sur un mode binaire. D'abord l'auteur présente des figures de femmes héroïques, puis il en tire des enseignements moraux. Or, certaines de ces « questions morales » semblent particulièrement éclairantes pour comprendre les initiatives frondeuses des princesses. Après l'évocation de Judith, par exemple, vient le chapitre « Du choix que Dieu a fait des femmes pour le salut des États réduits à l'extrémité ».

---

<sup>190</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, *op. cit.*, p. 221 et suiv.

Les États ne se gouvernent pas avec la barbe ni par l'austérité du visage. Ils se gouvernent par la force de l'esprit et avec la vigueur et l'adresse de la raison : et l'esprit peut bien être aussi fort et la raison aussi vigoureuse et aussi adroite dans la tête d'une femme que dans celle d'un homme. [...] La bonne conduite n'est pas de la roideur des bras ni de la fermeté des épaules : le gouvernail se manie autrement que la rame et il faut bien d'autres forces et d'autres mains pour le sceptre que pour la cognée. Les femmes peuvent non moins que les hommes avoir ces mains et ces forces : la prudence et la magnanimité, qui sont les deux principaux instruments de la politique, sont de l'un et l'autre sexe<sup>191</sup>.

Les gravures réalisées par Abraham Bosse pour l'ouvrage du P. Le Moyne offrent des modèles tout à fait à même de nourrir l'esprit chevaleresque des Frondeuses. Le portrait de Zénobie est particulièrement éloquent.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Coiffée d'un casque à plumes et armée d'une lance, la reine fait de la main gauche un geste de commandement tandis qu'à l'arrière-plan, elle est représentée dans une chasse au lion, à cheval et la poitrine nue, entourée d'autres cavalières. C'est donc une héroïne glorieuse et en

---

<sup>191</sup> Pierre Le Moyne, *La Galerie des Femmes fortes*, op. cit., p. 11.

mouvement qui est représentée et non une femme passive et modeste<sup>192</sup>. L'alliance entre sa poitrine de femme, dont les plis du tissu suggèrent les formes, et de sa cuisse musclée illustrent le dépassement des principes de différenciation sexuelle.

*La Galerie des Femmes Fortes* dans son ensemble s'inspire largement du climat d'exaltation romanesque et de nostalgie d'un passé chevaleresque qui règne dans l'aristocratie, particulièrement parmi les proches de la marquise de Rambouillet. Bien que l'ouvrage soit dédié à Anne d'Autriche, il contient des propos susceptibles de nourrir la contestation de son autorité par des femmes<sup>193</sup>.

*La Femme héroïque* de Du Bosc est aussi agrémentée par des gravures. Elles sont signées de François Chauveau, également mis à contribution pour illustrer *Le Grand Cyrus*. Comme dans le roman de Mlle de Scudéry, le frontispice représente Thomyris, reine des Massagètes, victorieuse du roi de Perse.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Parmi toutes les figures de femmes fortes célébrées par les moralistes féministes, on observe une prédilection pour la figure de Judith, qui n'est pas, d'ailleurs, propre aux années

---

<sup>192</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, op. cit., p. 223.

<sup>193</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, op. cit., p. 84 et suiv.

précédant la Fronde, mais concerne plus largement l'ensemble de la première modernité<sup>194</sup>. La signification prêtée aux images de Judith est souvent complexe et parfois ambiguë. Emblème de la chasteté et de la clairvoyance lorsqu'elle est représentée après l'assassinat d'Holopherne, tenant simplement sa tête à la main, elle est, dans d'autres circonstances, figurée en pleine action, sous l'emprise de la colère, et parfois nue ou à peine voilée, véhiculant ainsi l'image d'une femme voluptueuse et castratrice. Chauveau ne choisit évidemment pas cette dernière option pour illustrer l'ouvrage du Père Le Moyne. Il figure la jeune femme et sa servante Abra en train de quitter la tente du tyran.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Judith n'est pas virilisée comme dans d'autres compositions. La beauté de ses traits signale plutôt sa fragilité et semble montrer que seule une inspiration divine a pu lui permettre de l'emporter sur un homme robuste<sup>195</sup>. Mais Du Bosc précise explicitement que son action doit inciter d'autres femmes à faire preuve de pareil courage pour délivrer leur patrie de l'oppression. « Au seul récit de ses victoires, toutes les femmes sont conquérantes dans leur

---

<sup>194</sup> Voir Martine Vasselin, « Les caractères héroïques de Judith dans les représentations au XVI<sup>e</sup> et début du XVII<sup>e</sup> siècle », in Geneviève Dermanjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied (dir.), *Le Panthéon des femmes : figures et représentations des héroïnes*, Paris, Publisud, 2004, p. 75-88.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 85.

âme, toutes voudraient lui ressembler, toutes voudraient jouir de sa gloire », écrit-il<sup>196</sup>. Les futures Frondeuses ont pu entendre là un appel tout à fait clair.

La figure de Jeanne d'Arc est aussi très fréquemment mobilisée pour illustrer les mérites de la femme forte. Elle donne la preuve éclatante qu'une femme peut, sans abdiquer les charmes et les vertus de son sexe, faire preuve de courage et d'héroïsme au moment où les hommes ont abandonné le combat. La gravure d'Abraham Bosse pour *La Galerie* de Le Moyne illustre cette synthèse.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

La féminité de Jeanne est suggérée par la longueur de ses cheveux, sa poitrine que découvre l'armure et sa pose délicate. Jeanne porte des manches à crevés ainsi qu'une ceinture d'étoffe qui semble se prolonger derrière en un pan de robe. Elle n'a pas totalement abandonné l'habit féminin. Mais le caractère viril de ses actions apparaît dans le port de l'armure et de la cote de maille. L'épée et les éperons signalent sa vocation militaire, tandis que l'étendard semé de fleurs de lys rappelle le noble motif de ses exploits. Dans la scène d'entrée à Orléans représentée à l'arrière-plan, Jeanne d'Arc est figurée à la tête de ses troupes, montée sur un

---

<sup>196</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, op. cit., p. 190.

cheval cabré, casque en tête, tenant l'épée de la main droite et l'étendard de Charles VII de la gauche.

Alors, l'engouement pour Jeanne d'Arc dans les milieux que fréquentent les femmes de l'aristocratie est général. Jean Chapelain, familier de l'hôtel de Rambouillet, publie lui aussi une épopée en vers consacrée à la Pucelle<sup>197</sup>. Dans la préface de son édition de 1656, le dramaturge fait un éloge en règle des vertus du beau sexe pour se justifier d'avoir choisi non un héros mais une héroïne comme sujet de son poème.

Certains maintiennent que la femme est une erreur de la nature [...], ils jugent la force corporelle tellement nécessaire dans la composition d'un héros que, quand il n'y aurait autre défaut à reprocher à la femme, ils lui en refuseraient le nom, pour cela seulement qu'elle n'a pas la vigueur d'un athlète [...]. Ces messieurs me pardonneront toutefois si je leur dis qu'ils ne considèrent pas trop bien quelle est la nature de la vertu héroïque, qui n'est pas une vertu brutale, mais une vertu divine qui consiste non dans les efforts [...] d'un Milon de Crotone mais en ceux des âmes nées pour les grandes choses quand, par une ardeur plus qu'humaine, elles s'élèvent au-dessus d'elles-mêmes. [...]

La vertu héroïque ne regarde pas moins cette magnanimité qui fait souffrir les plus grands maux avec courage, que celle qui fait agir avec vigueur, dans les entreprises les plus difficiles. Car qui niera qu'un Regulus ou qu'un Socrate ne soient pas aussi bien des héros, par les peines qu'ils ont endurées avec tant de fermeté, qu'un Cyrus ou un Alexandre, un Scipion ou un Trajan, par les actions qu'ils ont faites avec tant de cœur. Or de cette fermeté, de cette constance héroïque, il serait aisé d'apporter mille exemples, où il paraîtrait que les femmes n'en doivent rien aux hommes<sup>198</sup>.

Après la Fronde, dès 1656, les moralistes évoluent vers plus de réserve à l'égard des vertus féminines et du modèle de la femme forte. C'est ce qui explique que Chapelain doive ainsi se justifier. Avant et pendant la guerre civile, au contraire, les œuvres littéraires sur ce thème prolifèrent, comme en témoigne la tragédie de l'abbé d'Aubignac, parue en 1642, et les

---

<sup>197</sup> Jean Chapelain, *La Pucelle ou la France délivrée*, Paris, 1656. Le dramaturge est pensionné par le duc de Longueville, descendant de Dunois, auquel le rappel des exploits de Jeanne et de son écuyer ne pouvait que donner du lustre. Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. II, p. 58. Voir aussi les articles de Christian Jouhaud, « Sur le statut des hommes de lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. La correspondance de Jean Chapelain (1595-1674) », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n° 2, mars-avril 1994, p. 311-347 et « Mécènes, patrons et clients. Les médiations textuelles comme pratiques clientélares au XVII<sup>e</sup> siècle », « Liens de pouvoir ou le clientélisme revisité », *Terrain 21*, octobre 1993, p. 47-62, qui développe sur la figure de Jean Chapelain et sa relation à ses mécènes.

<sup>198</sup> Cité par Gustave Reynier, *La femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, op. cit., p. 68-69. Voir l'article de Michel Devèze, « Héroïsme et influence espagnole du temps de Louis XIII », in Noémie Hepp et Georges Livet (dir.), *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, op. cit., p. 91-97.

mazarinades dans lesquelles la Grande Mademoiselle est célébrée sur ce mode après son entrée à Orléans en 1652<sup>199</sup>.

En effet, la cousine de Louis XIV, dont l'équipée orléanaise et les infructueuses tentatives de mariage ne peuvent que rappeler les exploits de la Pucelle, est plus d'une fois associée à cette dernière. *Le Manifeste de la ville d'Orléans*, paru immédiatement après les événements du printemps 1652, rapporte que les habitants d'Orléans « ont été secourus des généreux sentiments de Mademoiselle de Bourbon, de la même façon qu'ils furent autrefois secondés de la valeur de la Pucelle Jeanne dans la chasse qu'ils donnèrent aux Anglais »<sup>200</sup>. De même, la harangue imaginaire faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans annonce : « Nous ne craignons plus les alarmes ni les assauts, tant furieux puissent-ils être, puisque nous avons une seconde Pucelle pour notre défense. Qui sera si osé de s'opposer à sa valeur<sup>201</sup> ? » Le duc d'Orléans, père de Mademoiselle, déclare encore dans une lettre fictive au prince de Condé :

Considérez néanmoins que vous et moi y devons être portés avec plus de zèle et de considérations [à poursuivre leur entreprise militaire contre Mazarin] par les actions d'une fille qui [...] a [...] eu la force de surmonter elle seule une ville, qu'une autre Pucelle a bien eu de la peine de conserver contre la surprise de ses ennemis, avec une armée qu'elle conduisait et c'est raisonnablement que je doute à laquelle la France a le plus d'obligation<sup>202</sup>.

Cependant, les auteurs qui alimentent le modèle de la femme forte sont parfois les mêmes que ceux qui développent l'idéal de l'honnête femme, moins évidemment émancipateur. C'est pourquoi à cette apparente promotion des femmes s'imposent plusieurs limites. En tout premier lieu vient celle de la bienséance. Le Moyne a démontré dans sa *Galerie* que les femmes étaient capables d'exploits militaires mais il ne souhaite pas pour cela qu'elles entrent dans les armées et s'accorde ainsi avec Guez de Balzac lorsqu'il écrit à Mme des Loges : « Je [...] ne saurais estimer les dames qui veulent faire les cavaliers. Il faut que

---

<sup>199</sup> François Hédélin, abbé d'Aubignac, *La Pucelle, tragédie en prose*, Paris, François Targa, 1642.

<sup>200</sup> *Le Manifeste de la ville d'Orléans, présenté à Son Altesse Royale, où il est montré que, pour avoir bientôt la paix, il est nécessaire de se déclarer contre le Mazarin, à l'imitation des habitants de ladite ville d'Orléans*, Paris, Claude Le Roy, 1652, p. 7.

<sup>201</sup> *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans à son arrivée, en présence de messieurs les ducs de Beaufort, de Rohan et autres seigneurs et leur très humble remerciement envoyé à son Altesse Royale*, Paris, Claude Le Roy, 1652, p. 4.

<sup>202</sup> *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le prince de Condé*, Paris, Jean Le Rat, 1652, p. 5.

les femmes soient tout à fait femmes. Les vertus de notre sexe ne sont pas celles du leur et plus elles veulent imiter les hommes, plus elles s'éloignent de leur fin<sup>203</sup>. »

Micheline Cuénin interprète cela comme l'hésitation entre une rhétorique de circonstance liée à la régence d'Anne d'Autriche et des convictions défavorables aux femmes bien enracinées<sup>204</sup>. Il faut y voir surtout le triomphe de la bienséance. Le Moyne reconnaît que ce n'est pas l'incompétence qui empêche les femmes de guerroyer, de commander et de gouverner mais l'usage. Or il est favorable au respect de cet usage, en dehors de circonstances tout à fait exceptionnelles<sup>205</sup>. La minorité de Louis XIV ouvre l'une de ces circonstances pour Anne d'Autriche et les Frondeuses sont persuadées que le temps de la guerre civile est à considérer de la même façon. En ce sens, elles respectent bien les limites imposées par l'idéal de la femme forte.

En effet, Le Moyne, Du Bosc, Gilbert et les autres font intervenir les femmes dans des situations de bouleversement intense, que l'on peut associer à la topique du monde à l'envers. Or ce motif inclut le caractère éphémère des renversements observés. Le carnaval n'est qu'un jeu et ne dure qu'un temps. Il contient en soi l'idée d'un nécessaire retour à l'ordre, plus ou moins prompt. En prenant pour modèles ces femmes fortes, que seul un contexte de monde à l'envers rend légitimes, les Frondeuses s'exposent à voir leur action pareillement terminée, remise en cause ou même niée lorsque les circonstances exceptionnelles prennent fin.

Ian Mc Lean souligne aussi le paradoxe contenu dans la notion de femme forte : son caractère exceptionnel renvoie celles qui l'incarnent à la faiblesse ordinaire de leur condition. L'émerveillement et les louanges suscitées par sa conduite en sont le témoignage<sup>206</sup>. Or, de ces limites, on peut aussi trouver trace dans le discours des mazarinades. *La Harangue faite à madame la duchesse de Longueville* le rappelle : son courage mâle lui sert à surmonter « la faiblesse et la délicatesse qui accompagnent ordinairement [son] sexe »<sup>207</sup>. Les jurats de Bazas s'étonnent de voir la duchesse résister à des « dangers qui semblent surpasser [son] sexe » et

---

<sup>203</sup> Lettre de Balzac à Mme des Loges, citée par Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime (1598-1715)*, op. cit., p. 138.

<sup>204</sup> Micheline Cuénin, « À la recherche du mérite des dames », in Yves-Marie Bercé, Norbert Dufourcq, Nicole Ferrier-Caverivière, Jean-Luc Gautier et Philippe Sellier (dir.), *Destins et enjeux du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1985, p. 112.

<sup>205</sup> Catherine Pascal, « Les recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 9.

<sup>206</sup> Ian Mc Lean, *Woman Triumphant : Feminism in French Literature (1610-1652)*, op. cit., p. 71.

<sup>207</sup> *Harangue faite à madame la duchesse de Longueville sur la liberté des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville, princes du sang de France, prononcée par le sieur de Sommerance, lieutenant général civil et criminel de Stenay, et député des trois états de la province d'Argonne*, Paris, N. Bessin, 1651, p. 5.

le duc d'Orléans rappelle que sa fille a su en triompher « malgré la débilité de son sexe »<sup>208</sup>. *Le Temple de la déesse Bourbonie* même, pour célébrer les exploits de la belle duchesse de Longueville, ne manque pas d'écorner au passage l'image du genre féminin dans sa globalité. « Il m'est impossible de cacher à Votre Altesse que tout le monde ne remarque rien dans son admirable conduite qui ne soit au-dessus de votre sexe », écrit l'auteur<sup>209</sup>.

Une troisième limite, enfin, réside dans le public des individus susceptibles de suivre le modèle de la femme forte. Il ne s'adresse qu'à quelques princesses de haute naissance, ce qui permet d'en préserver le caractère d'exception et de garantir malgré tout le maintien d'un ordre social qui tient les femmes à l'écart des champs de batailles et des cabinets ministériels<sup>210</sup>. Le P. Du Bosc se justifie en expliquant :

Il arrive que les hommes puissent pratiquer les vertus des femmes, et les femmes celles des hommes ; mais il faut que ce soit par nécessité et sans affectation : parce qu'effectuer les vertus d'un autre sexe, c'est une espèce d'usurpation, qui n'est permise qu'avec beaucoup de tempérament et de sobriété. Il en faut user par privilège et non par propriété<sup>211</sup>.

Pendant la Fronde, Mme de Longueville, en utilisant ce motif, prend soin de montrer qu'elle maîtrise les codes de la société d'Ancien Régime. Elle rappelle que le principe de tolérance qui permet aux femmes de s'aventurer sur des terrains masculins n'est valable qu'à titre provisoire et exceptionnel. Elle revendique donc ce caractère d'exception, notamment dans la *Harangue* du sieur de Sommerance, publiée sous son patronage :

Vos actions toutes héroïques, Madame, font bien voir que vous êtes la sœur de ce grand prince de Condé, puisqu'en [...] surmontant par un courage mâle la faiblesse et la délicatesse qui accompagnent ordinairement votre sexe, vous vous êtes exposée à l'orage et des vagues et des flots, en traversant les mers<sup>212</sup>.

---

<sup>208</sup> *Harangue de messieurs les jurats de la ville de Bazas, faite à Madame de Longueville. Prononcée par le sieur Bertrand de Pecave avocat en la cour et premier jurat de ladite ville*, s. l., 1652, p. 2 et *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le prince de Condé*, op. cit., p. 6.

<sup>209</sup> *Temple de la déesse Bourbonie*, op. cit., p. 3.

<sup>210</sup> Carolyn Lougee, *Le paradis des femmes : Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, op. cit., p. 98. Voir aussi Pierre Darmon, *Mythologie de la femme dans l'Ancienne France*, op. cit., p. 58.

<sup>211</sup> Du Bosc, *La femme héroïque*, op. cit., t. I, p. 118.

<sup>212</sup> *Harangue faite à madame la duchesse de Longueville sur la liberté des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville, princes du sang de France, prononcée par le sieur de Sommerance, lieutenant général civil et criminel de Stenay et député des trois états de la province d'Argonne*, op. cit., p. 5.

Eleni Varikas et Michèle Riot-Sarcey ont montré comment les femmes désireuses de conquérir des territoires masculins déguisaient habituellement leur intrusion en se présentant comme des « hommes *honoris causa* »<sup>213</sup>.

Ainsi, malgré son caractère élitiste, ou plutôt grâce à lui, la figure de la femme forte est particulièrement à même de contribuer à forger la psychologie héroïque des Frondeuses. Ces dernières sont persuadées d'être les dépositaires d'éminentes vertus, garanties par leur naissance et que leur sexe ne diminue pas. En lisant les ouvrages de défense des femmes dont elles sont les dédicataires, elles acquièrent la conviction quasi mystique de leur élection divine pour suppléer aux défaillances des hommes et du pouvoir traditionnel en ce temps d'exception que constitue la régence.

\* \* \*

Dans un milieu poli et civilisé à l'extrême, les futures Frondeuses apprennent l'art de la conversation et se font remarquer pour le brillant de leur esprit. La société de l'hôtel de Rambouillet, sinon féministe, du moins « féminocentrique », est donc, dans une certaine mesure, un laboratoire de la Fronde au féminin. Les princesses qui le fréquentent y acquièrent le goût des honneurs et la conviction d'être dignes de les recevoir.

Fontenay-Mareuil, dans ses *Mémoires*, établit une relation de cause à effet explicite entre, d'une part, la culture plus vaste et plus valorisante des femmes françaises, leur position éminente dans les salons et, d'autre part, leur implication dans la sphère publique : « Ceci n'arrive point aux autres pays, où les femmes étant plus particulières et nourries seulement dans les choses de leur métier, elles ne peuvent pas prendre tant de connaissance, comme ici, des affaires publiques<sup>214</sup>. »

Déjà en 1630, certains observateurs, faisant un parallèle entre l'accès des femmes à la culture et leur accès au pouvoir, s'inquiètent d'une possible usurpation. Le sieur d'Auvray, avocat d'origine rouennaise et auteur dramatique, propose d'établir des mesures destinées à limiter l'accès des femmes au savoir, confirmant par là même son caractère émancipateur :

---

<sup>213</sup> Voir à ce sujet Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », in Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas (dir.), *Le Genre de l'histoire*, Cahiers du G.R.I.F., n° 37-38, Paris, Tierce, 1988, p. 83.

<sup>214</sup> Cité par Gustave Reynier, *La Femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, op. cit., p. 27.

« Les Dames aujourd’hui font profession de savoir et faire beaucoup de choses et si l’on n’y prend garde, il se faudra servir d’un moyen pareil à la loi salique, de peur que l’empire de l’éloquence ne tombe bientôt en quenouille<sup>215</sup>. » Il y a donc bien de quoi encourager les futures Frondeuses à se croire capables, comme les hommes, de peser sur les choix politiques de la reine et de la forcer à les modifier en cas de désaccord.

Pourtant, certains de ces textes insistent aussi sur la nécessité de respecter les bienséances et réaffirment avec force la différence entre les qualités viriles et celles du sexe faible. Cela ne signifie pas que ces conventions doivent borner strictement leurs entreprises mais elles fixent le cadre dans lequel les Frondeuses prétendent agir dans leurs discours de légitimation. Tout en se comportant en femmes fortes, elles rappellent et font rappeler par les pamphlétaires à leur solde qu’elles font exception. Les Frondeuses ne s’identifient que mieux, alors, à leurs modèles de papier.

---

<sup>215</sup> *Lettres du Sieur Auvray*, Paris, 1630, p. 471.



Le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle n'est pas un moment favorable aux revendications de pouvoir des femmes, surtout au sein de l'aristocratie. En France, en particulier, le renforcement du pouvoir royal voulu par les monarques et leurs ministres et soutenu par les juristes insiste sur la nécessité d'être un homme pour gouverner efficacement et disposer de toute la légitimité nécessaire. En 1643, lorsque Anne d'Autriche devient régente du royaume pour son fils Louis XIV, elle pâtit fortement de l'ensemble des discours produits depuis le XV<sup>e</sup> siècle pour établir le principe de la transmission patrilinéaire du pouvoir. Mais elle n'est pas la seule concernée par cette évolution. Les théoriciens font porter leur réflexion sur l'ensemble de l'édifice social et disqualifient aussi bien l'autorité des femmes au sein de la famille que celle de la reine au sommet de l'État. Pourtant, de fait, l'attribution de la régence à la mère du roi ouvre une première brèche dans l'édifice de l'exclusif masculin. En outre, les justifications données à ce choix, fondées sur les liens familiaux, conjugal et maternel, constituent une deuxième ouverture car elles sont tout aussi mobilisables par les femmes de l'aristocratie. En ce sens, le cas d'Anne d'Autriche, reine régente, est bien, pour les Frondeuses, un modèle de pouvoir à imiter et une source de légitimité à revendiquer.

En effet, les événements survenus à la cour dans les premières années de la régence mettent en évidence une très forte implication des femmes de l'aristocratie. Alors que les relations deviennent plus difficiles entre Anne d'Autriche et les Grands du royaume, alors que les grandes maisons s'affrontent entre elles, les femmes apparaissent en première ligne dans ces luttes de pouvoir. Leur promotion spectaculaire, dans le sillage de la reine, illustre de façon évidente les effets bénéfiques d'une régence féminine en terme d'affirmation des femmes sur la scène politique. Cependant, le pouvoir de la régente, tel qu'il s'exerce de 1643

à 1648, apparaît de plus en plus comme un pouvoir fragile, dépendant, empêché et de ce fait sujet à toutes sortes de contestations. Ensuite, pendant la Fronde, les contemporains ne cessent de souligner les limites de la légitimité et de la compétence de la reine en recourant à un argumentaire essentialiste tout à fait susceptible de faire obstacle aux Frondeuses. On pourrait craindre que les femmes de l'aristocratie ne soient victimes de ces représentations et enveloppées dans le discrédit de celle dont la fonction leur sert à la fois de caution et de marchepied. Mais, paradoxalement, c'est l'inverse qui se produit. Dès 1643 et plus encore après 1648, l'autorité de la reine est d'autant plus contestée qu'elle est officielle et, de ce fait, officiellement bornée. Au contraire, le pouvoir des femmes de l'aristocratie, parce qu'il est officieux et s'exerce en sous-main, peut se déployer bien plus librement que celui de la reine, et ce dès 1643, plusieurs années avant que la Fronde ne lui offre un terrain d'expression privilégié.

On peut aussi opposer au manque d'expérience et de culture politique de la reine, à son peu de goût pour les affaires, à son absence d'ambition personnelle, la remarquable acculturation féministe dont bénéficient les futures Frondeuses dans le cadre de la société mondaine. En effet, l'hôtel de Rambouillet que fréquente une bonne partie d'entre elles réunit des penseurs et des écrivains soucieux de réhabiliter les femmes, de leur reconnaître les mêmes prérogatives que les hommes, voire d'établir leur supériorité. Les romanciers leur dédient des ouvrages dont les héroïnes sont des princesses valeureuses et victorieuses, auxquelles elles peuvent facilement s'identifier. Les moralistes cherchent à démontrer leur propension à la vertu et leur capacité à agir à l'aide d'illustres précédents. Les futures Frondeuses ainsi poussées sur la pente de la fierté et de l'ambition peuvent alors interpréter ces discours élogieux comme autant d'encouragements et d'appels à l'action. Toutes veulent participer au règne des femmes, dont l'arrivée au pouvoir d'Anne d'Autriche est la manifestation la plus tangible quoiqu'elle ne soit ni la seule ni la plus efficace.

**TROISIÈME PARTIE**  
**Les Frondeuses : actions et**  
**représentations**



Fortes de la valorisation dont elles font l'objet dans la culture mondaine et plus libres d'agir que la reine régente, les femmes de l'aristocratie interviennent dans la Fronde depuis janvier 1649 jusqu'à la conclusion de la paix en juillet 1653, voire au-delà pour certaines d'entre elles. De fait, leur implication dès le siège de Paris, comme celle des hommes de leur maison, remet fortement en question la pertinence du partage traditionnel entre Fronde parlementaire et Fronde des Princes. Cependant, si l'on se penche sur les modes d'action choisis par ces femmes, le découpage chronologique traditionnel s'en trouve quelque peu réhabilité. En effet, le recensement des actions entreprises par les Frondeuses conduit à isoler deux modes d'action principaux : d'une part, celui du recours aux armes et, d'autre part, celui qui repose sur l'emploi de la diplomatie. Or, ce n'est pas avant le début de l'année 1650 que les Frondeuses recourent aux méthodes chevaleresques et guerrières valorisées par les romans et les traités de défense des femmes, et c'est alors seulement qu'elles s'attirent la qualification d'Amazones, qui fait ensuite leur fortune historiographique. De plus, le choix des armes ne concerne pas toutes les Frondeuses et il n'est que ponctuellement employé par elles. L'essentiel des actions accomplies par des femmes pendant la Fronde relève de la seconde catégorie.

Pourtant, la très grande visibilité des Amazones de la Fronde, la violence de la transgression qu'elles opèrent, l'importance des moyens déployés par la cour pour s'y opposer, sont de nature à susciter pléthore de discours, comptes-rendus, commentaires, critiques, éloges et représentations diverses, verbales ou figurées. C'est autour de cette documentation disparate que nous construirons le chapitre V, pour tenter d'établir pourquoi et comment les Frondeuses prennent les armes, quelles représentations positives et négatives

cette attitude suggère aux contemporains et dans quelle mesure la référence aux Amazones, mobilisée à la fois par les Frondeuses elles-mêmes et par ceux qui commentent leurs actions, est efficace pour servir leur cause.

Dans le chapitre VI, nous examinerons les modes d'action alternatifs à ceux de la lutte armée, autour de l'autre figure archétypique de la femme politique au XVII<sup>e</sup> siècle, celle de l'« intrigante ». Moins visible mais plus fréquemment employé par les Frondeuses et tout aussi massivement commenté par leurs contemporains, le rôle de la médiatrice, celui de la diplomate occulte, doivent également être questionnés du point de vue des moyens d'action et des résultats, mais aussi sur le terrain des représentations, favorables ou défavorables.

## Chapitre V

### Les Amazones de la Fronde

« Les demoiselles parlent pour l'ordinaire mal de la guerre ;  
mais je vous assure qu'en cela, comme en toute autre chose, le  
bon sens règle tout, et que, quand l'on en a, il n'y a dame qui ne  
commandât bien des armées. »

Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*.

Il est fréquent, dans les textes du XVII<sup>e</sup> siècle et dans ceux des historiens, de voir les Frondeuses comparées à des Amazones<sup>1</sup>. Cette référence, par métonymie, finit même par désigner l'ensemble des Frondeuses, quelle que soit la forme de leur action, y compris lorsqu'elles ne mènent aucun combat armé et se contentent de conduire des négociations entre les partis. Déjà, dans le dictionnaire de Furetière, l'Amazone n'est pas seulement l'une de ces créatures mythiques qui s'amputaient de leur sein droit pour mieux tirer à l'arc mais aussi « une femme courageuse capable de quelque hardie entreprise », niant ainsi les idées reçues à propos de l'excessive faiblesse du sexe féminin<sup>2</sup>.

Il faut revenir sur ces origines et sur les visages successifs de l'Amazone au cours des siècles pour mieux comprendre le comportement des Amazones de la Fronde proprement dites, c'est-à-dire celles qui font le choix de la résistance armée à la politique menée par Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin. L'étude de leurs modes d'action et du discours destiné à les valoriser fait émerger un modèle relativement cohérent et unificateur, très efficace pour donner aux femmes un rôle dans la guerre. Elle fait apparaître des princesses déterminées et actives, apparemment peu soumises aux normes formulées par les théoriciens et aux préjugés diffusés dans l'ensemble de la société, ce qui tend à la fois à relativiser la portée des discours d'exclusion, à souligner celle des images valorisantes récemment diffusées et à voir dans la

---

<sup>1</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, p. 213 ; Marcel Pollitzer, *Les Amazones de la Fronde et le quadrille des intrigants*, Avignon, Aubanel, 1959 ; Hubert Carrier, « L'action politique militaire des femmes dans la Fronde », in Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, p. 65.

<sup>2</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire*, Paris, SNL-Le Robert, 1978, 3 vol.

guerre civile un facteur d'émancipation des femmes de haute lignée par rapport aux règles qui les éloignent habituellement de la conduite des armées et des affaires d'État. Cependant, un examen approfondi des comportements guerriers féminins révèle aussi des dissonances et des écarts par rapport aux aspects normatifs que contient paradoxalement la figure de l'Amazone. Il conduit ainsi à nuancer l'image d'Épinal de l'Amazone frondeuse, robuste et inflexible.

## I. De l'Amazone antique à l'Amazone chrétienne

C'est comme un avatar du modèle antique, comme le résultat de ses déformations et de ses évolutions successives, qu'il faut considérer la figure de l'Amazone frondeuse. Terrible chez les auteurs grecs et latins, l'Amazone s'apaise en se christianisant dès la fin du Moyen Âge et surtout à la Renaissance. C'est alors qu'elle devient une référence valorisante pour célébrer les hauts faits féminins. Pourtant, dans le même temps, la découverte supposée de peuples de femmes guerrières en Amérique ravive les craintes d'un monde à l'envers, barbare et tyrannique, où les femmes domineraient les hommes. Les récits des explorateurs prouvent que l'Amazone demeure un objet d'angoisse et de fantasme<sup>3</sup>.

Ce mélange de crainte et d'admiration incite les observateurs à convoquer le modèle de l'Amazone à chaque fois qu'une femme monte à cheval et prend les armes, en dépit des règles morales qui réservent aux hommes les activités militaires. Jeanne d'Arc est comparée à Penthésilée dès son vivant, tout comme le sont les femmes du clan Guise, amputé de ses plus éminents représentants masculins après 1589, puis les femmes de la maison de Lorraine, Mme de Saint-Balmont et la duchesse de Chevreuse au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Depuis le siège d'Orléans menée par la Pucelle jusqu'à celui que dirige la Grande Mademoiselle deux siècles plus tard, la tradition des Amazones ne s'est donc jamais interrompue parmi les femmes de la noblesse.

---

<sup>3</sup> Claude Rawson, "Amazon: the women, the name and the river. Some reflections", in Guyonne Leduc (dir.), *Réalités et représentations des Amazones*, Paris, L'Harmattan, p. 27-40.

## 1- Les Amazones de la légende

Quoique le récit des auteurs anciens ait pu se fonder sur l'existence de guerrières bien réelles mais très mal connues, les Amazones sont avant tout des créatures imaginaires. Leur succès ne se dément guère au cours des âges et elles apparaissent comme des figures récurrentes dans l'imaginaire occidental. Des temps héroïques de la guerre de Troie aux grandes découvertes des explorateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, elles sont un moyen efficace de dire à la fois la crainte et l'admiration provoquées par l'idée d'une femme dangereusement capable de combattre et de soumettre des hommes. Cependant, l'Amazone ne désigne pas un modèle fixe et immuable. Les civilisations successives la façonnent à leur convenance, insistant tantôt sur les caractères inquiétants de la guerrière, sa dimension monstrueuse, tantôt sur des aspects positifs, comme sa vaillance ou ses nobles motifs. C'est du résultat de cette évolution au XVII<sup>e</sup> siècle qu'héritent les Frondeuses.

### *a. Amazones antiques*

Les historiens grecs Hérodote (V<sup>e</sup> s. av. J.-C.), Apollodore (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) et Plutarque (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), les latins Diodore de Sicile (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), Arrien (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) et Justin (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) rapportent en y ajoutant plus ou moins de crédit l'existence d'un peuple de femmes guerrières, originaire des régions du Caucase, aux temps mythologiques et héroïques. Tous les représentants mâles du peuple scythe auquel elles appartenaient ayant été anéantis, ces femmes auraient décidé de maintenir seules leur nation en assumant les fonctions militaires et politiques ordinairement exercées par les hommes. Pour assurer la pérennité de leur peuple, les Amazones auraient pris l'habitude de s'accoupler une fois par an avec leurs voisins les Sauromates ou les Gargaréens. Elles renvoyaient ensuite les garçons à leurs pères ou les tuaient, tandis qu'elles élevaient les filles dans la tradition guerrière. Après avoir soumis diverses peuplades telles que les Gélons, les Ibères et les Albanes, une partie d'entre elles aurait migré en Asie Mineure et se serait établie en Cappadoce, sur les rives du Thermodon. C'est à l'embouchure de ce fleuve qu'aurait été fondée la capitale du royaume

des Amazones, Thémiscyre. De là, ces guerrières auraient lancé des raids de conquête vers l'Ouest et fondé diverses cités de la côté égéenne, telles Smyrne, Ephèse et Cumes<sup>4</sup>.

Les textes anciens et les diverses représentations figurées antiques des Amazones évoquent leurs combats contre les Grecs<sup>5</sup>. Ils rapportent le plus souvent la défaite de ces guerrières, pourtant valeureuses, face à des hommes qui se trouvaient ainsi confirmés dans leur fonction de héros<sup>6</sup>. Le neuvième travail d'Héraclès, par exemple, consiste à dénouer la ceinture d'Hippolyte, fille d'Arès et reine des Amazones. C'est pour venger l'honneur de leur souveraine ainsi vaincue que les Amazones seraient ensuite allées jusqu'en Grèce pour combattre Thésée. D'après Plutarque, le mariage du premier roi d'Athènes avec Antiope aurait alors symbolisé la soumission de ces illustres guerrières, mais Homère rapporte que certaines d'entre elles secoururent Priam et s'opposèrent encore aux Grecs pendant la guerre de Troie. Achille aurait ainsi combattu la brillante Penthésilée, dont il serait tombé amoureux au moment où il la tuait. D'après Diodore, Jason et les Argonautes les auraient rencontrées alors qu'ils étaient en quête de la toison d'or. Les Amazones auraient aussi établi leur domination en Afrique du Nord et en Asie, où Alexandre aurait rencontré une autre de leurs reines, Thalestris. D'après Justin, la jeune femme serait venue à la rencontre du conquérant pour partager sa couche afin de concevoir un enfant d'une valeur exceptionnelle. Alexandre aurait accepté et Thalestris serait restée à ses côtés treize jours durant. Mais la reine aurait été tuée peu après et c'est ainsi que se serait éteint le nom de Amazones<sup>7</sup>.

Tout porte à croire que les Grecs ne considéraient pas les Amazones de la même façon que les héros et les créatures mythiques dont ils connaissaient ou soupçonnaient le caractère imaginaire. Ils pensaient que ces femmes avaient bel et bien vécu aux frontières du monde habité à une époque très ancienne et qu'elles avaient établi un espace de domination féminine dont les hommes étaient exclus ou, selon les traditions, à l'intérieur duquel ils occupaient une place secondaire<sup>8</sup>. Diodore les figure filant la laine et s'occupant des enfants tandis que les femmes faisaient la guerre et exerçaient les magistratures. Il exprime ainsi la crainte et la fascination mêlées que pouvait provoquer l'idée d'un renversement des rôles de genre,

---

<sup>4</sup> Pierre Samuel, *Amazones, guerrières et gaillardes*, Bruxelles, Complexes, 1975, p. 43 et suiv. ; Jeannie Carlier, « Amazones », in Yves Bonnefoy (dir.), *Dictionnaire des mythologies*, Paris, Flammarion, 1999 [1981], p. 16-18 ; Léon Abensour, *Histoire générale du féminisme des origines à nos jours*, Paris, Delagrave, 1921, p. 29 et suiv.

<sup>5</sup> François Lissarrague et Pauline Schmitt-Pantel, « Amazones, entre peur et rêve », in Guyonne Leduc (dir.), *Réalités et représentations des Amazones*, op. cit., p. 42-64.

<sup>6</sup> Jeannie Carlier, « Amazones », art. cit., p. 17.

<sup>7</sup> Pierre Samuel, *Amazones, guerrières et gaillardes*, op. cit., p. 44. Voir aussi Sylvie Steinberg, Préface de *Réalités et représentations des Amazones*, op. cit., p. 14.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 14.

notamment à la faveur d'une guerre civile<sup>9</sup>. Plusieurs reines légendaires de l'Antiquité dont les exploits sont rapportés par les auteurs anciens sont à considérer comme des avatars de ces Amazones. Sémiramis, princesse d'Assyrie, aurait ainsi mené diverses expéditions contre les Mèdes et les Chaldéens tandis que Tomyris, reine des Massagètes, aurait vaincu le perse Cyrus<sup>10</sup>. Dans la plupart des cas cependant, ces femmes guerrières sont des sauveuses d'empires. Après la mort de leurs époux décimés par la guerre ou pour secourir Troie assiégée par les Grecs, elles agissent comme un dernier recours avant l'établissement du chaos ou de la tyrannie. Elles offrent donc un modèle des plus valorisants aux femmes désireuses de s'aventurer sur des territoires masculins et à ceux qui voudraient soutenir leurs initiatives par le discours.

### *b. Amazones renaissantes et Amazones d'Amérique*

Depuis la fin du Moyen Âge, les Amazones bénéficient du retour à l'Antique que préconisent les savants humanistes. Les femmes fortes de l'Ancien Testament, telles que Judith, leur sont alors associées et des qualités morales leurs sont attribuées pour former la figure nouvelle de l'Amazone chrétienne, qui mène une guerre juste. L'Arioste puis Le Tasse utilisent ce motif à travers les personnages de Bradamante dans le *Roland Furieux*, Herminie et Clorinde dans la *Jérusalem délivrée*. Les Amazones sont alors omniprésentes dans la culture de cour. Elles apparaissent dans les tournois, les ballets et sur les murs des châteaux royaux, comme à Fontainebleau, où François I<sup>er</sup> demande au Primatice d'exécuter ce motif pour orner la chambre de sa maîtresse, la duchesse d'Étampes. Alors, les Amazones n'ont plus rien de barbare ni d'effrayant. La christianisation est aussi « désensauvagement » et ces guerrières deviennent le symbole du pouvoir des femmes et de leurs vertus civilisatrices<sup>11</sup>.

La légende est encore renforcée par les récits des explorateurs européens qui pensent avoir découvert au Nouveau Monde de véritables communautés d'Amazones, très proches de celles décrites par les auteurs anciens. Christophe Colomb, le premier, dès février 1493,

---

<sup>9</sup> Claude Rawson, "Amazon: the women, the name and the river. Some reflections", *art. cit.*, p. 8.

<sup>10</sup> Pierre Samuel, *Amazones, guerrières et gaillardes*, *op. cit.*, p. 201-202.

<sup>11</sup> Sylvie Steinberg, Préface de *Réalités et représentations des Amazones*, *op. cit.*, p. 20 ; « Le mythe des Amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », in Éliane Viennot et Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 268 et *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, *op. cit.*, p. 227 et suiv. Voir aussi Thierry Wanegffelen, *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008, p. 389-390.

prétend avoir découvert une terre uniquement peuplée de femmes, qui vivraient dans une grande profusion d'or à proximité des Caribéens cannibales. Il s'agit de la Martinique. Au cours d'un autre voyage, il dit avoir été attaqué par des archères guadeloupéennes. C'est à la lecture des récits de Marco Polo, notamment, que Christophe Colomb s'est persuadé qu'il existait en Orient une île dont la population serait exclusivement féminine. Cependant, il n'en apporte aucune preuve tangible. Plus tard, Amerigo Vespucci prétend lui aussi avoir rencontré des guerrières cannibales aux Indes occidentales. Il les compare explicitement à Penthésilée<sup>12</sup> !

En 1524, le *conquistador* du Mexique Cortès écrit à Charles-Quint avoir découvert à son tour une île où les femmes vivent sans hommes, s'accouplent chaque année avec des mâles du continent et tuent les garçons qui naissent de ces amours. En 1541, Francisco Pizarro, *conquistador* de l'Équateur et du Pérou, envoie une expédition à la recherche de l'*El Dorado*. Orellana, l'un des capitaines, se détache du groupe et atteint en décembre 1541 le fleuve Marañon, bientôt rebaptisé Amazone, dont il décide d'explorer les rives. Le dominicain Carvajal a décrit minutieusement ces contrées et rapporté tous les épisodes du périple. D'après sa *Relación*, un indien capturé par les troupes d'Orellana aurait avoué qu'il existait à l'intérieur des terres des guerrières puissantes et nombreuses dont la domination s'étendait sur un vaste territoire et qui détenaient de grandes quantités d'or. Les membres de l'expédition, prétend Carvajal, se confrontèrent eux-mêmes à ces guerrières. Il rapporte :

Nous avons vu ces femmes qui étaient là à combattre à la tête des Indiens comme femmes-capitaines. [...] Ces femmes sont très blanches et grandes, elles ont des cheveux très longs, tressés et enroulés autour de la tête ; elles sont très robustes et vont nues, sauf que leurs parties intimes sont couvertes ; avec leurs arcs et leurs flèches en mains, chacune combat autant que dix Indiens<sup>13</sup>.

L'anglais Raleigh, enfin, qui partit explorer la Guyane en 1580 pour le compte de la reine Elizabeth I<sup>re</sup>, a lui aussi prétendu avoir trouvé la trace de ce peuple de guerrières, mais ses récits s'appuient très visiblement sur la tradition classique. Il présente les Amazones comme des femmes cruelles mais, contrairement à Carvajal, il en fait des êtres chastes, parfaitement susceptibles de plaire à la Reine Vierge<sup>14</sup>.

D'autres explorateurs, comme André Thévet et Jean de Léry, ont mis en doute l'existence de ces Amazones du Nouveau Monde mais, sous l'influence de leur culture

---

<sup>12</sup> Claude Rawson, "Amazon: the women, the name and the river. Some reflections", *art. cit.*, p. 31-33.

<sup>13</sup> Pierre Samuel, *Amazones, guerrières et gaillardes*, *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>14</sup> Claude Rawson, "Amazon: the women, the name and the river. Some reflections", *art. cit.*, p. 37.

humaniste, la plupart des explorateurs européens y ont cherché la trace de peuples et de mœurs qui avaient disparu de leur propre aire culturelle. C'est donc à travers cette grille de lecture qu'ils ont interprété les récits des indigènes et peut-être même orienté les questions qu'ils leur posaient, de façon à mieux provoquer les réponses qu'ils attendaient<sup>15</sup>.

## 2. Les Amazones de l'Histoire

Dès l'Antiquité des femmes bien réelles, dont l'existence est attestée par des sources crédibles, furent comparées aux mythiques Amazones. La plupart d'entre elles étaient des reines qui avaient permis à leur peuple de conserver leur indépendance vis-à-vis d'une domination étrangère. Ce fut le cas de Zénobie, reine de Palmyre, aux prises avec l'empire romain à la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C<sup>16</sup>.

### a. Amazones du Moyen Âge et des guerres de Religion

En France, au XV<sup>e</sup> siècle, c'est la figure de Jeanne d'Arc qui illustre le mieux ce phénomène. La Pucelle de Domrémy est d'ailleurs choisie pour compléter la série des Neuf Preuses présentées par Jean Le Fèvre dans son *Livre de Léesce*, et faire ainsi pendant au connétable Du Guesclin, dixième preux. L'arrivée d'une guerrière bien réelle au sein d'une galerie d'héroïnes fictives où figuraient plusieurs Amazones a été préparée par des comparaisons flatteuses avec ces guerrières de l'Antiquité, notamment dans le *Ditié de Jeanne d'Arc*, composé par Christine de Pizan. À rebours, l'accueil favorable un temps réservé à la Pucelle a sans doute été facilité par le succès des Neuf Preuses parmi les élites cultivées<sup>17</sup>. Les Français ont donc reconnu en elle une héroïne semblable à celles de l'Antiquité et vu là la preuve qu'une femme pouvait faire la démonstration de qualités militaires égales ou supérieures à celles des hommes en temps de crise. Ainsi, alors que la guerre de Cent Ans fait rage et que les valeurs chevaleresques semblent mises en péril par les nouvelles formes de combat, les Amazones médiévales mi-fictives mi-réelles semblent, comme celles de

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>16</sup> Pierre Samuel, *Amazones, guerrières et gaillardes*, *op. cit.*, p. 202.

<sup>17</sup> Voir Sophie Cassagnes-Brouquet, « Penthésilée, reine des Amazones et Preuse, une image de la femme guerrière à la fin du Moyen Âge », in « Armées », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, 2004, p. 169-179.

l'Antiquité, symboliser l'ultime ressource avant le chaos et l'espérance d'un salut inattendu venant de celles auxquelles l'usage des armes était généralement prohibé. Dans ce sens, elles apparaissent bien comme les dignes héritières des guerrières scythes.

Pendant les temps troublés des guerres de Religion, de nouveau, quelques femmes s'illustrent les armes à la main. Agrippa d'Aubigné rapporte les exploits de Madame de Miraumont, qui défend ses domaines contre les agressions des troupes ligueuses<sup>18</sup>. Mais les femmes du clan adverse ne sont pas en reste et les plus éminentes d'entre elles, celles de la famille du duc de Guise assassiné, se distinguent aussi par leurs interventions militaires et diplomatiques afin d'obtenir vengeance pour la mort de leur fils, frère ou époux<sup>19</sup>. La reine Catherine de Médicis elle-même se présente à cheval sur les lieux des combats et s'appuie donc sur l'image valorisante de l'Amazone pour mieux établir son pouvoir<sup>20</sup>. Ces femmes sont autant de modèles pour les Frondeuses, d'autant plus que la sœur du duc, la duchesse de Montpensier, n'est autre que la grand-mère de la Grande Mademoiselle !

#### *b. Les Amazones lorraines du début du XVII<sup>e</sup> siècle*

Plus proches des Frondeuses sont les femmes du début du XVII<sup>e</sup> siècle qui, à l'exemple de Jeanne d'Arc et des Amazones auxquelles la Pucelle fut comparée, prirent les armes pour défendre leur patrie ou accomplirent de longues chevauchées pour échapper à une oppression injuste et criminelle. Une bonne partie d'entre elles a vécu en Lorraine et parfois fréquenté la cour du duc Charles IV. Lorsque le précédent duc Henri II s'éteint, en 1624, c'est d'ailleurs à une femme, sa fille Nicole, qu'il lègue le pouvoir. La loi salique ne s'applique pas dans le duché de Lorraine et rien ne l'empêche théoriquement de régner<sup>21</sup>. C'est pourquoi, dès le temps d'Henri II, le peintre Deruet diffuse à la cour de Lorraine un message propre à valoriser le pouvoir futur de l'héritière du duché. Il peint en particulier toute une série de combats d'Amazones figurant des femmes à la fois robustes et délicates.

---

<sup>18</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, op. cit., p. 214 ; Micheline Cuénin, « Les femmes et la guerre (1516-1660) », in Ian Richmond et Constant Venesoen, *Présences féminines*, Biblio 17, Seattle, 1987, p. 298.

<sup>19</sup> Nicolas Le Roux, « "Justice, justice, justice, au nom de Jésus-Christ." Les princesses de la Ligue, le devoir de vengeance et l'honneur de la maison de Guise, in Armel Dubois-Nayt et Emmanuelle Santinelli-Foltz (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, p. 439-458.

<sup>20</sup> Thierry Wanegffelen, *Catherine de Médicis. Le pouvoir au féminin*, Paris, Payot, 2005, p. 248.

<sup>21</sup> Philippe Martin, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, Metz, Serpenois, 2002, p. 44.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Les peintures de Deruet mettent en scène le triomphe des guerrières. Dans *Le départ des Amazones*, au premier plan, deux cavalières renversent un homme et brandissent leur lance pour l'achever, tandis que deux autres personnages masculins se trouvent déjà à terre, manifestement morts et foulés aux pieds à côté d'un cheval agonisant<sup>22</sup>. Deruet se distingue ainsi clairement de son contemporain Rubens, qui compose aussi des batailles d'Amazones mais représente leur défaite et s'inscrit ainsi dans la tradition des amazonomachies antiques et renaissantes. Le tableau peint en 1615 pour Cornelis van der Geest, président de la guilde des marchands d'Anvers, fut un temps la propriété du cardinal de Richelieu. Était-ce une métaphore de son propre combat contre le pouvoir des femmes, celui de sa rivale Marie de Médicis, celui des intrigantes, comme la duchesse de Chevreuse ? En tout état de cause, le tableau de Rubens ne signifie pas, comme ceux de Deruet, le raffinement et les vertus civilisatrices des guerrières. Il présente au contraire une mêlée sauvage et tourbillonnante où les Amazones font figure de barbares vaincues. Elles sont précipitées du haut d'un pont par

---

<sup>22</sup> Frédérique Villemur, « De l'air ! Les Amazones de Claude Deruet (1588-1660) », in Guyonne Leduc (dir.), *Réalités et représentations des Amazones*, op. cit., p. 66-67. Voir aussi François-Georges Pariset, « Héroïsme et création artistique en Lorraine dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in Noémie Hepp et Georges Livet (dir.), *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, colloque organisé par le Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université des sciences humaines de Strasbourg et la Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle, le 5 et le 6 mai 1972, Paris, Klincksieck, 1974, p. 168.

des hommes lancés à leur poursuite. Au dessus de la clef de voûte, gît un corps décapité d'où s'échappent des flots de sang et qui dit assez la défaite des femmes<sup>23</sup>.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Si le pouvoir féminin effraie, il excite surtout l'appétit des concurrents qui l'estiment faible ou illégitime. L'héritage de Nicole de Lorraine est ainsi contesté par son propre époux, Charles de Vaudémont, qui est aussi son cousin, en tant que fils de François de Vaudémont, frère cadet du duc défunt. Charles s'appuie sur le prétendu testament du duc René II qui aurait interdit aux femmes d'hériter de son duché. Les États-Généraux réunis en 1625 accordent foi à ce document, déchoient Nicole de ses droits et investissent François de Vaudémont, qui abdique immédiatement en faveur de son fils<sup>24</sup>. Mais ce coup de force n'est pas reconnu par la France, qui soutient les prétentions de la duchesse.

---

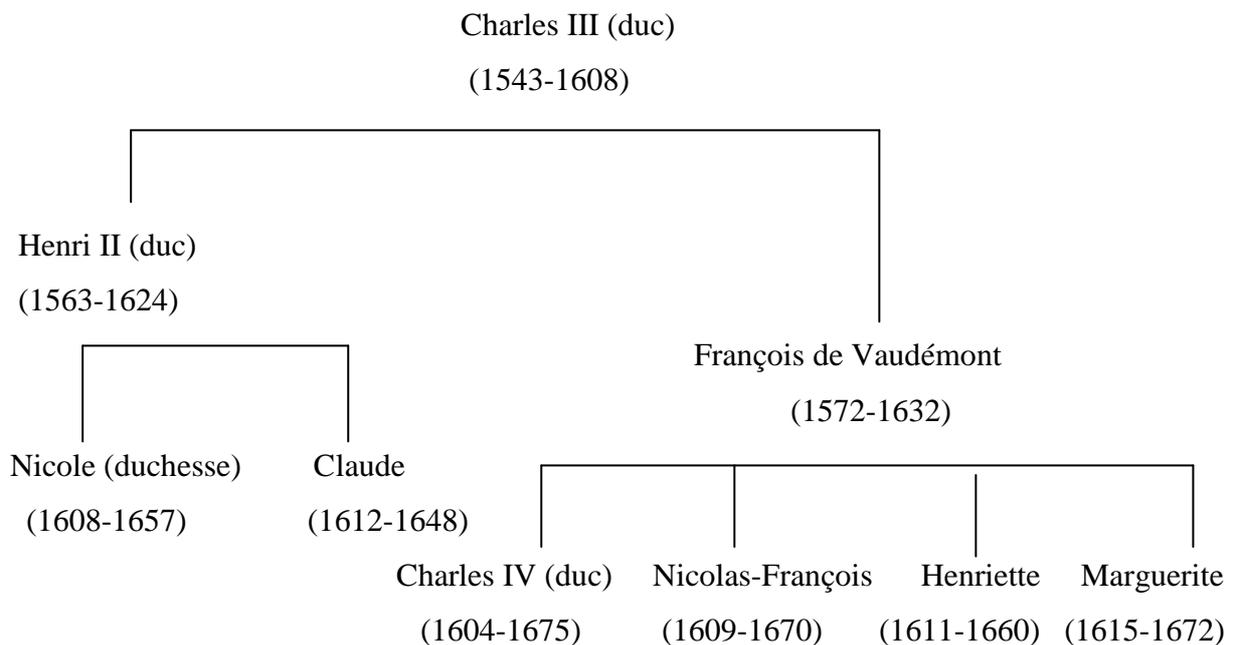
<sup>23</sup> François Lissarrague et Pauline Schmitt-Pantel, « Amazones, entre peur et rêve », *art. cit.*, p. 51-52.

<sup>24</sup> Frédérique Villemur, « De l'air ! Les Amazones de Claude Deruet (1588-1660) », *art. cit.*, p. 70.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

La mésentente entre Louis XIII et Charles IV est encore avivée par le soutien du duc de Lorraine aux menées séditeuses de Gaston d'Orléans à partir de 1629. En effet, c'est à la cour de Nancy que le frère du roi rencontre Marguerite, la sœur de Charles, puis l'épouse sans l'accord de Louis XIII. Ce dernier lance alors une campagne militaire qui aboutit au siège de Nancy. Or, c'est une femme, l'autre sœur de Charles IV, Henriette, princesse de Phalsbourg (1605-1660), qui incarne à cette occasion l'âme de la résistance aux Français.

**La maison ducale de Lorraine**



Elle fait évader sa sœur Marguerite de la capitale lorraine pour lui permettre d'aller rejoindre son nouvel époux réfugié à Bruxelles, mais elle est aussi présente sur les remparts pour animer le courage des officiers et des soldats. Une rumeur prétend qu'elle aurait personnellement dirigé une pièce de canon contre Louis XIII et que celui-ci aurait échappé de peu à la mort. Elle se rend ainsi extrêmement populaire auprès de ses compatriotes. On la surnomme alors « la guerrière ». Plus tard, après la capitulation de Nancy, la princesse prolonge une opposition larvée à la présence française et le comte de Brassac se plaint qu'elle fait faire des sermons séditieux. En l'absence de son frère, réfugié dans les Vosges dès le commencement du siège, Henriette de Vaudémont apparaît donc comme la plus farouche opposante aux Français, maniant au besoin les armes pour leur faire pièce<sup>25</sup>.

**. Illustration non disponible dans la version électronique**

En mars 1634, la princesse de Phalsbourg donne à nouveau la preuve de sa vocation d'Amazone en réussissant une évasion rocambolesque de Nancy, désormais occupée par les troupes françaises. Elle sort de la ville cachée dans le carrosse de Montaigu. Cet émigré anglais partisan des Nancéiens avait obtenu un sauf-conduit pour aller visiter le sanctuaire de Notre-Dame du Bon Secours, prétendant solliciter la Vierge afin qu'elle guérisse ses douleurs

---

<sup>25</sup> Philippe Martin, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, op. cit., p.73 et suiv. Voir aussi Georges Dethan, *La vie de Gaston d'Orléans*, Paris, De Fallois, 1992, p. 375.

à la jambe. Une fois passées les murailles, la princesse monte à cheval et se dirige vers la Franche-Comté à bride abattue, trompant ainsi la vigilance des Français, qui pensaient qu'elle partirait vers le Nord pour aller retrouver à Bruxelles le comte de Puylaurens, un proche de Gaston d'Orléans dont elle était devenue la maîtresse en 1629. Ce n'est que deux mois après sa fuite initiale qu'elle quitte Besançon pour gagner Bruxelles<sup>26</sup>.

De là, elle continue à se préoccuper des affaires de Lorraine et dit dans ses lettres son impatience de voir périr Richelieu, qu'elle considère comme le principal responsable des difficultés de la famille ducale et du duché. Une fois ses vœux exaucés, elle est beaucoup plus encline à traiter avec le cardinal Mazarin qui lui rétrocède sa seigneurie de Hombourg-Saint-Avold et entretient avec elle une correspondance suivie<sup>27</sup>. Les lettres conservées à la bibliothèque Mazarine semblent indiquer qu'il la considère comme une informatrice de premier plan sur la perception qu'avaient les Espagnols et les Impériaux de la situation internationale et sur les relations qu'entretenaient avec eux les rebelles français en exil, comme la duchesse de Chevreuse, ou ceux que leurs liens avec les Habsbourg rendaient suspects, comme le couple Bouillon<sup>28</sup>. Mazarin lui verse, pour prix de ces précieux renseignements, d'importants subsides.

Guerrière farouche et noble cavalière en fuite, la princesse de Phalsbourg endosse donc à merveille l'habit de l'Amazone mais elle n'est pas la seule femme de la famille à agir de la sorte. Sa cousine Claude, sœur cadette de Nicole, fait elle aussi l'expérience de la cavale lorsque, après avoir épousé son cousin Nicolas-François, frère cadet de Charles IV, contre l'avis des Français, en février 1634, elle doit fuir Nancy en habit de page et gagner l'Italie à cheval, puis en carrosse. Elle évite ainsi le sort de sa cousine la duchesse Nicole que les Français ramènent à Paris<sup>29</sup>.

La sœur d'Henriette, Marguerite, seconde épouse de Gaston d'Orléans, fait elle aussi figure d'Amazone lorsqu'elle quitte clandestinement Nancy en 1629.

---

<sup>26</sup> Georges Dethan, « Les amours de la princesse de Phalsbourg. Histoire et fiction », in *Les visages de l'amour au XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1984, p. 186.

<sup>27</sup> Philippe Martin, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, op. cit., p. 80.

<sup>28</sup> Bibliothèque Mazarine, Ms 2214.

<sup>29</sup> Philippe Martin, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, op. cit., p. 83.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Nicolas-François la cache alors dans son carrosse pour échapper à la vigilance des sentinelles avant de la confier au sire de Visée qui, à la tête d'une escorte de cavaliers, l'accompagne dans sa fuite. Marguerite fait alors une longue et dangereuse chevauchée de seize heures qui la mène d'abord jusqu'à Thionville puis, de là, à Bruxelles<sup>30</sup>. On trouve dans les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle un long récit de cet épisode. La fille de Gaston d'Orléans tient ses informations de Marguerite en personne. Dans ce passage, elle laisse transparaître toute l'admiration que lui inspirent le courage et la détermination d'une belle-mère, qui fut alors bien digne d'être comparée aux Amazones :

Son mariage n'étant point déclaré, lorsque Nancy fut assiégé par les troupes du roi, elle fut bien embarrassée de ce qu'elle deviendrait ; car le roi ne le voulait point absolument [...]. [C]raignant fort la persécution que le cardinal Richelieu aurait pu exercer sur elle : [cela][...] la fit résoudre de se sauver à quelque prix que ce fût [...] ; elle prit ses mesures pour cela avec M. le prince François de Lorraine, son frère, qui était demeuré à Nancy comme elle. Il

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 76.

envoya demander un passeport pour sortir de la ville avec trois de ses gentilshommes [...] ; l'on lui accorda. Madame s'habilla en homme ; elle essaya une perruque blonde ; mais elle ne venait pas bien ; elle en prit une de même que ses cheveux et se barbouilla le visage avec de la suie. L'épée au côté, elle s'en alla dire adieu à madame de Remiremont [...]. Elle effraya fort toutes les religieuses, qui étaient à l'oraison, de voir à cinq heures du matin un homme dans leur église. Elle se recommanda à Dieu et ensuite elle sortit. [...]

Quand ils furent à trois lieues de Nancy, Madame monta à cheval sur une pie [il s'agit de la robe de la jument, blanche tâchée d'une autre couleur plus sombre] [...], elle avait avec elle un vieux gentilhomme, son domestique, et un à M. son frère. Ils allèrent droit à Thionville. En chemin, ils trouvèrent des gens de guerre ; ce qui les obligea de se jeter dans un bois, où ils furent trois ou quatre heures ; puis ils continuèrent leur chemin jusqu'à Thionville, où ils arrivèrent heureusement. En attendant qu'un gentilhomme, qu'elle avait envoyé au gouverneur, fût de retour, elle se coucha sur l'herbe à la porte [de la ville], étant si lasse qu'elle ne se pouvait tenir à cheval. La sentinelle raillait et disait : « Voilà un jeune cadet qui n'est encore guère accoutumé à la fatigue. »<sup>31</sup>.

Il y avait là un épisode tout à fait susceptible de rappeler à Mademoiselle les romans dont elle se délectait alors. Sans doute la tonalité héroïque de ce passage a-t-elle pu être influencée par les lectures de l'auteur et certaines circonstances embellies. Mais il s'agissait d'un épisode bien réel, capable de démontrer à la jeune femme qu'on pouvait agir en Amazone lorsqu'une situation particulièrement dangereuse et troublée l'exigeait. La présence de ce long récit au milieu des souvenirs d'enfance de la princesse tend à prouver que la fuite à cheval de sa belle-mère a bien contribué à forger l'idée que se faisait alors Mademoiselle, et qu'elle se fait peut-être encore au moment de l'écriture, des possibilités d'action des femmes en temps de guerre.

En 1650, au beau milieu de la Fronde, le sieur de Rangouze, dans ses *Lettres panégyriques aux plus grandes reines du monde, aux princesses du sang de France, autres princesses et illustres dames de la cour*, rappelle l'évasion de Marguerite à la mémoire de ses contemporains et, pour s'attirer les faveurs de Madame, célèbre une posture d'Amazone à laquelle les agissements des Frondeuses donnent alors une nouvelle actualité :

Qui eût jamais pensé, Madame, qu'une si grande princesse, en l'âge où vous étiez, eût pu se résoudre à se donner la peine de passer deux provinces à cheval et de courir le hasard d'être aperçue d'une armée, qui ne veillait que pour vous surprendre. La seule résolution de sortir

---

<sup>31</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruef, Paris, Charpentier, 1858-59, t. I, p. 255 et suiv.

de Nancy et de quitter vos plus proches à la vue de tant de troupes, qui n'attendaient que l'heure de vous enlever, donne l'étonnement ; la nuit et les forêts n'eurent pas assez d'horreur pour vous donner de la crainte<sup>32</sup>.

Une autre femme, de moins haut parage, s'acquiert une réputation d'Amazone pendant les épisodes de la guerre de Trente ans en Lorraine. Il s'agit d'Alberte-Barbe d'Ernecourt, devenue par son mariage dame de Saint-Balmont. Née en 1607 et morte en 1660, elle est la stricte contemporaine de la princesse de Phalsbourg. Madame de Saint-Balmont, dont les exploits chevaleresques sont connus grâce au récit du P. de Vernon paru en 1678 sous le titre évocateur de *L'Amazone chrétienne ou les aventures de madame de Saint-Balmont*, est issue d'une famille de marchands anoblis au XVI<sup>e</sup> siècle et son mari est un seigneur lorrain proche de Charles IV. En l'absence de son époux, parti combattre au service du duc, Mme de Saint-Balmont se rend célèbre dans toute la Lorraine pour ses actions guerrières. Entre 1635 et 1643, elle se distingue par ses succès militaires contre les mercenaires croates au service des Impériaux, qui pillent et ravagent la région de Verdun. Devant la menace, Mme de Saint-Balmont transforme son château de Neuville en forteresse, recrute une milice formée de ses dépendants dont elle prend le commandement et part ainsi à l'assaut des redoutables « Cravates »<sup>33</sup>. Elle fait preuve d'un remarquable sang-froid et emploie les techniques d'assaut les plus éprouvées<sup>34</sup>.

Ses exploits lui valent l'admiration et la reconnaissance des paysans de sa seigneurie mais aussi celle des officiers français, trop heureux de bénéficier du secours de cette alliée inattendue. Le gouverneur de Verdun, Feuquières, propose même au secrétaire d'État Sublet de Noyers de placer des soldats français sous le commandement de Mme de Saint-Balmont, qui refuse pourtant cet honneur afin de conserver son indépendance et sa liberté d'action<sup>35</sup>. En 1643, alors que le duc d'Enghien prend Thionville et que s'ouvre ainsi sous les meilleurs auspices la régence d'Anne d'Autriche, Mme de Saint-Balmont délivre un groupe de trois cents pèlerins pris en otages par les Cravates. Son fait d'armes est célébré dans la *Gazette de France* du 29 novembre 1643 :

---

<sup>32</sup> Rangouze, *Lettres panégyriques aux plus grandes reines du monde, aux princesses du sang de France, autres princesses et illustres dames de la cour*, Paris, 1650, p. 10-11.

<sup>33</sup> Il s'agit du nom que l'on donne alors aux Croates.

<sup>34</sup> Micheline Cuénin, *La dernière des Amazones. Mme de Saint-Balmont*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 86 et suiv.

L'Antiquité peut se vanter toute seule d'avoir des Amazones et la France n'a que faire de les aller chercher loin de soi. La dame de Saint-Balmont lui en a déjà servi plusieurs fois d'exemple, mêmes ces jours passés<sup>36</sup>.

Alberte-Barbe d'Ernecourt est d'autant plus conforme au modèle de l'Amazone qu'elle est véritablement experte au maniement des armes, dont son mari lui a enseigné l'usage avant son départ pour la guerre. Le P. de Vernon la présente comme une « femme qui savait bien le métier de la guerre et qui en observait exactement les lois dans les occasions qui survenaient, comme les plus expérimentés des généraux d'armée dans de grandes batailles »<sup>37</sup>. Avec la même bravoure et le même sens de l'honneur qu'un chevalier, Mme de Saint-Balmont se bat en duel et mortifie les hommes qui l'affrontent. À un officier français dont les soldats n'épargnent pas ses terres, elle envoie un cartel signé du nom de son beau-frère et, l'ayant désarmé, déclare : « Vous avez cru, Monsieur, vous battre contre le chevalier de Saint-Balmont ; mais c'est madame de Saint-Balmont qui vous rend votre épée et qui vous prie, à l'avenir, d'avoir plus de considération pour les prières des dames »<sup>38</sup>. Mais dans la plupart des cas la réputation de Mme de Saint-Balmont la devance et ses adversaires masculins ne prennent pas le risque d'être désarmés par une femme. Ils préfèrent traiter et éviter le combat.

Alberte-Barbe d'Ernecourt est aussi une cavalière hors pair et elle a pris l'habitude, dès ses premières chevauchées, de porter des habits d'hommes. Antoine Arnauld, qui se trouvait alors auprès du gouverneur de Verdun, rapporte qu'elle se couvrait d'une ample jupe lorsqu'elle descendait de cheval mais conservait au-dessous ses vêtements masculins :

C'était une chose assez plaisante de voir combien elle était embarrassée en habit de femme, et avec quelle liberté et quelle vigueur, après l'avoir quitté hors de la ville, elle montait à cheval et servait elle même d'escorte aux dames qui l'accompagnaient et qu'elle avait laissées dans son carrosse<sup>39</sup>.

C'est précisément en habit d'homme que le peintre Claude Deruet a immortalisé Mme de Saint-Balmont dans un portrait équestre où elle figure en Amazone. En 1643, alors qu'elle vient de remporter une nouvelle victoire sur les Cravates assurant la sécurité du pèlerinage à Notre-Dame de Benoîte-Vaux et qu'elle se félicite d'avoir ainsi pu servir « deux grandes reines, l'une du ciel, l'autre de la terre », Deruet la représente dans toute sa gloire<sup>40</sup>.

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 122 et p. 125 et suiv.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Mme de Saint-Balmont apparaît au premier plan, assise sur un cheval cabré, tenant les rênes d'une main et un bâton de commandement de l'autre. Elle est richement vêtue d'un costume de gentilhomme, qu'elle ne porta pas en réalité puisqu'il s'agit de l'uniforme des officiers français. Rien n'a été oublié pour dire sa valeur militaire, comme l'atteste l'écharpe blanche de commandement dont elle est fièrement parée. Même si, d'après les témoignages, Mme de Saint-Balmont portait généralement un habit de chasse moins somptueux, Deruet, d'après Frédérique Villemur, a trouvé là un habile compromis entre la réalité historique du personnage et le caractère héroïque et hors norme de la guerrière<sup>41</sup>. Elle est surmontée de trois anges au centre et d'un génie ailé, à droite, qui embouche les trompettes de la Renommée tout en déployant les armes de la famille d'Ernecourt. À gauche, une Minerve assise, armée et casquée, prépare la couronne de lauriers. L'arrière-plan, très dense, est composé de diverses scènes de bataille et représente les assauts victorieux de l'Amazone au milieu de ses châteaux. De cette façon, comme dans les gravures illustrant les galeries parues dans les années 1640, l'iconographie du second plan met en récit les exploits de l'héroïne.

Il existe une variante de ce portrait, réalisée ultérieurement, dans laquelle Deruet remplace Minerve par la statue de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, rappelant que Mme de Saint-Balmont l'avait un temps cachée chez elle pour la préserver des pillards et qu'elle fut donc bien une Amazone chrétienne. Les dimensions de cette deuxième toile sont plus

---

<sup>41</sup> Frédérique Villemur, « De l'air ! Les Amazones de Claude Deruet (1588-1660) », *art. cit.*, p. 76.

importantes et les fonds plus riches mais la première est à l'origine de la popularité de l'Amazone lorraine, puisqu'elle fut offerte à Anne d'Autriche au début de sa régence, comme une illustration magistrale de la valeur des femmes lorsqu'elles prennent des rôles de commandement<sup>42</sup>. Nul doute que ce portrait a été vu et admiré de sa nièce, la Grande Mademoiselle, qui avait alors seize ans et des autres jeunes filles qui peuplaient la cour de France. La renommée de Mme de Saint-Balmont s'étend d'ailleurs très largement par le moyen des reproductions gravées de Montcornet, qui s'appuie sur les toiles de Deruet tout en les allégeant et accompagne l'image d'informations propres à servir la gloire de son modèle<sup>43</sup>.

Par les actions qu'elles mènent, par les habits qu'elles prennent, par le courage dont elles font preuve, les Amazones lorraines du début du XVII<sup>e</sup> siècle ont facilement pu inspirer les princesses Frondeuses et préparer une réception favorable chez leurs contemporains, déjà sensibilisés aux exploits militaires féminins.

### *c. Les Frondeuses, Amazones avant la Fronde*

Deux des Frondeuses appartenant à la génération des années 1600 et 1610 se sont illustrées par des comportements d'Amazones dès avant la guerre civile. La duchesse de Chevreuse, compromise dans l'affaire Chalais, doit s'exiler dès 1626. Après avoir trouvé refuge dans son château de Dampierre, elle reçoit l'ordre de gagner le Poitou. Préférant fuir la France, Marie de Rohan passe alors la frontière en direction de la Lorraine où le duc Charles, cousin de son mari, la reçoit magnifiquement. Ce dernier tombe alors amoureux de la duchesse et en fait sa maîtresse<sup>44</sup>. C'est à cette période que Claude Deruet participe à la création des décors pour le carrousel donné en son honneur à Nancy et peint Marie de Rohan en Diane chasseresse<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> Micheline Cuénin, *La dernière des Amazones. Mme de Saint-Balmont*, op. cit., p. 125-126.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>44</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1948, p. 107 et suiv.

<sup>45</sup> Philippe Martin, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, op. cit., p. 49 ; Frédérique Villemur, « De l'air ! Les Amazones de Claude Deruet (1588-1660) », art. cit., p. 69.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Posant devant un cerf immense et magnifique, mais dompté puisqu'il porte des rênes au cou, la duchesse est munie d'un arc et d'un carquois. Elle tient une flèche dans sa main droite, porte un croissant sur l'avant de la tête et des sandales. Mme de Chevreuse est ainsi représentée en femme armée mais la violence du message est largement atténuée par le style précieux du peintre, qui donne à son modèle l'apparence d'une nymphe, charmante et raffinée, dans un style qui n'aurait pas déparé celui de l'hôtel de Rambouillet.

Dix ans plus tard, alors qu'elle se croit compromise dans l'affaire des lettres échangées entre Anne d'Autriche et ses frères, Philippe IV et le cardinal-infant, Mme de Chevreuse endosse à nouveau, mais de façon moins métaphorique, l'habit de l'Amazone. Anne d'Autriche ne lui a pas réellement donné le signal convenu pour signifier que leur commerce épistolaire clandestin était découvert, mais Marie de Rohan s'alarme et décide de fuir son château de Couzières. Elle demande alors à l'archevêque de Tours des lettres de créance pour être reçue à la cour d'Espagne. Puis, déguisée en page, comme Marguerite et Henriette de Lorraine qu'elle avait fréquentées quelques années plus tôt, elle monte à cheval et s'enfuit à

bride abattue<sup>46</sup>. Le prince de Marcillac, futur duc de La Rochefoucauld, rapporte dans ses *Mémoires* :

Elle se déguisa en homme et partit à cheval, sans femmes et accompagnée de deux hommes seulement ; la précipitation de son départ lui fit oublier, en changeant d'habit, d'emporter avec elle les lettres de créances et la route que l'archevêque de Tours lui avait données, et elle ne s'en aperçut qu'après avoir fait cinq ou six lieues. Cet accident lui fit changer de dessein et, ne sachant quel parti prendre, elle vint en un jour, sur les mêmes chevaux, à une lieue de Vertueil où j'étais. Elle m'envoya un de ses gens me dire son dessein d'aller en Espagne, qu'elle avait perdu sa route, qu'elle me pria instamment de ne la point voir, de peur de ne la faire connaître et de lui donner des gens fidèles et des chevaux [...] de sorte que je ne la vis point et elle fut conduite sûrement en Espagne, après avoir évité mille périls et après avoir fait paraître plus de pudeur et plus de cruauté à une dame chez qui elle logea en passant que les hommes faits comme elle semblait être n'ont accoutumé d'en avoir<sup>47</sup>.

Du temps de Louis XIII et Richelieu, madame de Chevreuse s'acquiert donc déjà la réputation d'être une femme d'audace, capable de transgresser les barrières du genre pour préserver sa liberté et son indépendance.

La duchesse de Bouillon fait de même en 1642, après la découverte du complot de Cinq-Mars. Son mari, Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, compromis dans la conjuration, a été arrêté à Casal, puis enfermé à Pignerol et transféré à Lyon. Éléonore de Bergh, son épouse, et Élisabeth de Nassau, sa mère, supplient alors vivement Richelieu de lui laisser la vie sauve mais aucune prière, aussi humble soit-elle, ne semble capable de fléchir le ministre. La duchesse se comporte alors en Amazone puisqu'elle se précipite dans sa forteresse de Sedan et s'y enferme avec provisions et soldats en menaçant de livrer la place aux Espagnols si son mari est condamné. Son attitude est alors proche de celle de la princesse de Phalsbourg enfermée dans Nancy assiégée et offre une nouvelle illustration au motif de l'Amazone en état de résistance armée. L'intervention de Turenne, frère du duc, et des alliés protestants de la France, sensibles au malheur d'une grande famille réformée, pèse également dans la balance, si bien que Bouillon est finalement relâché, même s'il doit abandonner au passage la forteresse où sa femme avait donné le signal de la résistance<sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, op. cit., p. 135.

<sup>47</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, La Table ronde, Paris, 1993, p. 84-85.

<sup>48</sup> Brigitte Dusch, « Éléonore de Bergh, dernière princesse de Sedan », *Terres Ardennaises*, n° 51, 1995, p. 14-18.

Les audacieuses conduites de Marguerite de Lorraine, Marie de Rohan et Éléonore de Bergh sous le règne de Louis XIII prouvent qu'une partie des Frondeuses se sont déjà comportées en Amazones avant le début des troubles civils. La politique autoritaire menée par le roi de France et son ministre pour « rabaisser l'orgueil des Grands » au cours des années 1620 à 1640 a déjà conduit plusieurs d'entre elles à entrer en résistance en adoptant des comportements masculins, par le choix de l'habit et / ou celui des armes. Au début de la régence, la tradition des Amazones de chair et de sang est déjà bien établie, probablement renforcée par la perspective puis la remise en question d'un pouvoir féminin, celui de la duchesse Nicole et celui de la reine Anne. Cela prouve que les Amazones de la Fronde n'endossent pas un rôle nouveau. Elles ont été précédées d'un grand nombre de princesses de haute valeur qui leur ont ouvert la voie. La plupart de ces dernières sont bien connues à la cour de France, encore vivantes et même parfois encore actives. Le comte de Lignéville, placé sous les ordres de Condé, écrit à Alberte-Barbe d'Ernecourt, le 16 décembre 1652, « j'aurai toujours un bon bras et une bonne épée au service de mes amis », signifiant ainsi toute l'estime que l'on avait pour elle dans le parti du prince<sup>49</sup>. Mme de la Guette, qui préserve ses domaines briards du pillage des Lorrains la même année, est fort honorée d'être comparée à la prestigieuse Amazone chrétienne. Dans ses *Mémoires* elle écrit :

Vraiment, je dois être la plus glorieuse du monde puisqu'on me compare à Madame de St-Balmont, qui est la merveille de son temps et pour sa valeur et pour sa belle conduite. L'on me fait une grâce que je ne mérite point. C'était une dame qui demeurait sur les frontières de la Lorraine et qui était admirée d'un chacun<sup>50</sup>.

Il y a donc, en France et en Lorraine, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, une tradition des Amazones dans la peinture et dans la littérature mais aussi dans la réalité. Ces précédents, souvent fameux, placent les Frondeuses en situation de continuité. En prenant les armes, en fuyant à cheval déguisées en hommes, en conduisant des sièges ou en défendant des places fortes, elles se mettent en position de mobiliser une référence bien connue, déjà abondamment illustrée et tout à fait valorisante.

---

<sup>49</sup> Philippe Martin, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661, op. cit.*, p. 309.

<sup>50</sup> Mme de la Guette, *Mémoires*, éd. Micheline Cuénin, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1982, p. 113.

## II. Les temps de l'épopée frondeuse

Durant la Fronde, ces comportements guerriers féminins et ces épisodes de fuite travestie deviennent fréquents et se prolongent parfois longuement. La duchesse de Bouillon ne se comporte en Amazone qu'au moment de quitter sa prison, en mars 1650, mais la Grande Mademoiselle se mêle de faire la guerre à deux reprises en mars-avril 1652 et au mois de juillet de la même année<sup>51</sup>. La duchesse de Longueville, plus téméraire encore, fait en janvier et février 1650 un long périple qui la mène de Paris à Rouen puis à Dieppe et de là à Rotterdam puis Stenay pour échapper aux troupes royales lancées à sa poursuite<sup>52</sup>. Une fois réfugiée dans les Ardennes, la duchesse se comporte en chef de guerre et noue des alliances avec l'étranger tout en prenant les décisions nécessaires à la poursuite des combats contre Mazarin. Elle organise aussi la correspondance avec les autres antennes du parti des Princes, à Paris, à Chantilly et à Bordeaux<sup>53</sup>. Avec la princesse de Condé, sa belle-soeur, elle appartient à l'état-major du parti condéen à Bordeaux après le départ du prince en septembre 1651 et toutes deux s'investissent personnellement dans la direction des affaires du parti, voire, en 1652, dans les combats qui opposent les différentes factions bordelaises<sup>54</sup>. La princesse de Condé avait apparemment suivi le même modèle de comportement guerrier lorsqu'elle s'était rendue en Guyenne en avril 1650 et avait dirigé pendant plusieurs mois la division bordelaise du parti des Princes<sup>55</sup>. Cependant, il n'en sera que très sommairement question dans cette deuxième partie car alors la princesse tend à prendre plus de libertés avec le modèle de l'Amazone et conduit à envisager différemment la valeur de cette figure tutélaire.

---

<sup>51</sup> Brigitte Dusch, « Éléonore de Bergh, dernière princesse de Sedan », *op. cit.*, p. 17 ; Duc de La Force, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Flammarion, 1952, p. 107-117.

<sup>52</sup> Voir la carte en annexe I.

<sup>53</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004, « L'année terrible », p. 181-199. Voir aussi les commentaires de Victor Cousin dans sa série d'articles « Lettres de la duchesse de Longueville », publiés dans le *Journal des Savants* de 1853 à 1855, particulièrement le deuxième dans le numéro de novembre 1852, p. 683-696.

<sup>54</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, *op. cit.*, p. 236-240. Dans ce passage, Arlette Lebigre commet toutefois l'erreur d'attribuer à la princesse de Condé un discours qu'elle prononça devant les parlementaires deux ans auparavant, lors de son premier séjour à Bordeaux. Voir aussi Octave Homberg et Fernand Jousselin, *La femme du Grand Condé*, Paris, Plon, 1905, p. 174-196 et les commentaires de Victor Cousin dans la deuxième partie de son article « Lettres nouvelles de madame de Longueville », publié dans la *Revue des deux mondes*, juillet-août-septembre 1851, p. 393-437 et dans « La Fronde à Bordeaux. Scènes historiques », *Revue des deux mondes*, 1859, p. 109-144.

<sup>55</sup> Octave Homberg et Fernand Jousselin, *La femme du Grand Condé*, *op. cit.*, p. 113-153.

## 1. Partir

Les Amazones de la Fronde signifient systématiquement leur entrée en rébellion par une fuite au loin, souvent précipitée et nocturne. L'enjeu consiste à échapper à un péril plus ou moins grave et imminent. Il renvoie à une situation d'urgence qui seule peut légitimer l'adoption par les femmes de comportements masculins. Suivant l'exemple donné par tous les grands seigneurs faisant usage de leur « droit de révolte », les Frondeuses se signalent comme telles en commençant par quitter le lieu de l'oppression ou de la passivité pour gagner des contrées nouvelles, supposément moins hostiles et plus propices à l'action<sup>56</sup>.

### *a. Fuite précipitée ou départ en fanfare*

C'est ainsi que procède madame de Longueville après l'arrestation de ses frères et de son époux le 18 janvier 1650. La duchesse n'a pas laissé son propre témoignage sur cet événement mais plusieurs contemporains attribuent sa décision à la crainte d'être retenue prisonnière à son tour. Alors que Brienne vient lui transmettre un ordre de la reine l'enjoignant de se rendre au palais Royal, Mme de Longueville demande un délai et, l'ayant obtenu, se réfugie chez son amie la princesse Palatine, dans une petite maison du faubourg Saint-Germain. Bientôt rejointe par son amant le prince de Marcillac, elle décide de partir le soir même à destination de la Normandie, dont son mari est gouverneur<sup>57</sup>. Le diariste Jean Vallier tient pour chose sûre que « cette disgrâce [celle des princes] eût enveloppé Mme la duchesse de Longueville et ses enfants, si elle n'eût pris de bonne heure le chemin de Normandie avec Mlle de Longueville, sa belle-fille »<sup>58</sup>. Dubuisson-Aubenay précise que « la Reine avait dessein de la faire amener au palais Royal et mettre en sûreté dans la chambre de madame de Brégy, pour y être jusques à ce que toutes choses fussent bien faites en Normandie », signifiant ainsi que la cour avait prévu les résistances de Mme de Longueville et qu'aux yeux de ses adversaires sa condition de femme ne suffisait pas à la disqualifier dans le rôle d'opposante<sup>59</sup>. Cela s'explique en partie par l'implication frondeuse de la duchesse

---

<sup>56</sup> Arlette Jouanna, *Le droit de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>57</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 167.

<sup>58</sup> Jean Vallier, *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France par H. Courteault, Paris, Renouard, 1902-1918, t. II, p. 77.

<sup>59</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, t. I, p. 205.

pendant le siège de Paris l'année précédente. Bien qu'elle se soit contentée alors d'un rôle assez symbolique, elle a déjà prouvé qu'elle ne craignait pas de prendre ouvertement fait et cause pour les rebelles.

Cependant, l'accueil des Rouennais n'est pas aussi favorable que l'espérait la fugitive : face aux atermoiements du marquis de Beuvron, gouverneur de la citadelle, et au refus poli des parlementaires, qui vont immédiatement assurer la reine et Mazarin de leur dévouement, la duchesse doit se résoudre à choisir un autre point d'ancrage pour sa révolte<sup>60</sup>. Il s'en suit une nouvelle fuite, de Rouen à Dieppe. Celle-là est mieux documentée car nous disposons des lettres envoyées par un certain Ris à Mazarin pour le tenir informé des faits et gestes de la duchesse. Dès le 22 janvier, soit le lendemain de la seconde fuite, il prévient : « Ce mot est pour vous donner avis que [...] madame de Longueville en est partie [de Rouen] sur les quatre ou cinq heures et coucha à Fresquiennes à deux lieues de la ville et a poursuivi aujourd'hui son voyage à Dieppe<sup>61</sup>. »

Malheureusement, l'accueil des Dieppois est à peine plus enthousiaste que celui des Rouennais et la duchesse doit bientôt se résoudre à une troisième fuite. La cour, ayant appris ses menées, a eu tôt fait de se transporter en Normandie et d'obtenir les soumissions des cités dont Mme de Longueville avait sollicité le soutien avec si peu de succès. Le marquis Du Plessis-Bellière est d'abord chargé de soumettre Rouen, puis il place ses troupes aux abords de Dieppe. Très vite, les habitants paraissent prêts à se rendre et à chasser la duchesse, réfugiée dans la citadelle auprès du gouverneur Philippe de Montigny, pour la livrer à la reine, qui s'apprête à la faire tenir en résidence surveillée. C'est donc pour éviter ce sort, déjà choisi par sa belle-fille retirée à Trie sur commandement de la cour, que Mme de Longueville envisage une troisième évasion. Alors que Dieppe s'est rendue le 7 février au matin, la duchesse prévoit de s'échapper par la mer, à bord d'un petit vaisseau qu'elle fait tenir prêt à appareiller au large de la falaise sur laquelle est construite la citadelle. Il lui suffit, le moment venu, de quitter la place par une porte dérobée. Dans la nuit du 8 au 9 février 1650, cependant, la mer est tempétueuse et ne permet pas à la duchesse de s'embarquer comme prévu. Elle est contrainte de monter à cheval et de poursuivre sa fuite par voie de terre<sup>62</sup>.

Mme de Longueville se rend alors jusqu'au petit port de Pourville, à une lieue de Dieppe, où elle tente à nouveau de rejoindre le vaisseau qui l'attend au large. Elle demande à

---

<sup>60</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 169-171 ; Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », *Cahiers Léopold Delisle*, t. I, fasc. 2, 1947, p. 97-103.

<sup>61</sup> Lettre de M. de Ris à Mazarin, de Rouen le 22 janvier 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 23.

<sup>62</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 171-177 ; Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », *art. cit.*, p. 116-122.

des pêcheurs de l'y conduire mais la mer est si mauvaise que celui qui lui vient en aide tombe à la renverse en essayant de la porter jusque dans une barque. Le courrier que Mazarin envoie à Le Tellier le 9 février permet de comprendre que l'impossibilité pour la duchesse de Longueville de s'embarquer la veille a été pour elle une heureuse issue car, si la mer eût été plus calme, elle eût été capturée par les hommes du cardinal :

Elle avait essayé, la nuit dernière, de se sauver par la mer, étant descendue par le derrière du château pour s'embarquer au bas de la falaise ; mais, comme M. du Plessis-Bellière avait fait parler au capitaine Daniel, qui commandait la seule frégate qui était pour lors en état de partir, ladite dame fut contrainte de faire rentrer toutes ses demoiselles au château, et s'en est allée, comme je vous dis, à cheval, sans qu'on sache encore au vrai quelle route elle a pris<sup>63</sup>.

Colbert écrivant à Michel Le Tellier le 11 février prétend même que, lors de sa deuxième tentative pour gagner le large, « dans les temps qu'ils retournèrent pour prendre ladite dame et l'y mener, les matelots eurent la malice de faire un trou à cette barque pour lui faire prendre eau »<sup>64</sup>. Enfin, il faut attendre la nuit du 19 février pour qu'effectivement Mme de Longueville embarque au port de Saint-Jacques-du-Val-Hulin à destination de Rotterdam<sup>65</sup>.

Madame de Bouillon fait également figure d'Amazone fugitive. En janvier 1650, Éléonore de Bergh est sur le point d'accoucher, mais cela n'apaise pas les craintes de la cour et la duchesse pâtit également de l'entrée en rébellion de son mari. C'est pourquoi, dès le 31 janvier 1650, la reine donne ordre au sieur Carnavalet, lieutenant d'une compagnie de gardes du corps du roi, de s'assurer de sa personne et de la tenir en résidence surveillée à son logis<sup>66</sup>. Le commandement vaut également pour ses enfants et pour Mlle de Bouillon, sa belle-sœur. C'est donc sous la menace des gardes que la duchesse accouche le 3 février 1650 d'un enfant mâle<sup>67</sup>. Quelques jours plus tard, la correspondance du secrétaire d'État Le Tellier porte la trace des plaintes qu'elle formule contre ses conditions de détention. Alors, Mazarin, dans une lettre au même Le Tellier, accepte de desserrer l'étau : « Je crois qu'on lui peut donner

---

<sup>63</sup> Lettre du cardinal Mazarin à Le Tellier, de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 60 v°.

<sup>64</sup> Lettre de Colbert à Le Tellier, 11 février 1650, in Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et Mémoires*, éd. Pierre Clément, t. I (1650-1661), Paris, Imprimerie Impériale, 1861, p. 5.

<sup>65</sup> Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », *art. cit.*, p. 124. Les récits de cette fuite laissés par les différents mémorialistes de la Fronde figurent en annexe X.

<sup>66</sup> « Instruction donnée par Louis XIV au Sieur Carnavalet, lieutenant des gardes du corps pour arrêter les personnes de madame de Bouillon, ses enfants et mademoiselle de Bouillon, Paris, le 31 janvier 1650 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4182, f° 108.

<sup>67</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 3 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 58.

satisfaction là-dessus, ordonnant aux gardes de la traiter avec respect et de n'entrer dans sa chambre que de temps en temps pour voir si elle y est, sans l'observer continuellement. » Mais il ne s'agit pas pour autant de diminuer la vigilance. Mazarin ajoute aussitôt : « S'il était nécessaire, il vaudrait mieux redoubler les gardes, afin d'être encore plus maîtres de la maison<sup>68</sup>. » Sans doute anticipe-t-il le moment où la duchesse sera suffisamment remise de son accouchement pour faire une tentative d'évasion.

Or les craintes de la cour s'avèrent justifiées : dès le 23 mars, à neuf heures du soir précisément, Mme de Bouillon et sa fille parviennent à tromper la surveillance de leurs gardes et à s'évader, signalant ainsi leur entrée en rébellion de la même façon que Mme de Longueville l'avait fait deux mois auparavant et imitant aussi les modèles donnés par Henriette et Marguerite de Lorraine. La fille de la duchesse de Bouillon vient rendre visite à sa mère dans sa chambre. Mais elle fait semblant de l'avoir trouvée endormie et demande à la sentinelle de l'éclairer pour retourner jusqu'à sa propre chambre. C'est alors que, profitant de l'absence momentanée du garde, la mère quitte les lieux, prend un escalier et descend à la cave où sa fille la rejoint. De là, il ne leur reste plus qu'à passer par un soupirail pour recouvrer la liberté<sup>69</sup>. C'est donc à nouveau dans une situation d'urgence et dans un contexte de clandestinité que s'effectue la fuite inaugurant l'épopée entreprise par l'Amazone frondeuse.

La situation est sensiblement différente en 1652, lorsque la duchesse de Montpensier se met en devoir de gagner Orléans pour rallier la ville à la cause des princes soutenue par son père. La cour n'est pas à Paris et ne risque donc pas d'empêcher son départ. De plus, la princesse elle-même n'est pas recherchée, ce qui lui permet d'organiser soigneusement son expédition. En revanche, il s'agit bien d'une situation d'urgence puisque l'objectif est de prendre la cour de vitesse pour s'emparer d'Orléans avant elle et lui soustraire ainsi cette place. Cependant, au lieu de partir précipitamment, de nuit, elle quitte Paris le lundi 25 mars, « sur le midi », d'après Dubuisson-Aubenay<sup>70</sup>. Elle est alors, selon son propre témoignage, accompagnée d' « un nombre infini de peuple » qui lui « souhait[e] des bénédictions » par toutes les rues où elle passe<sup>71</sup>. Il s'agit donc d'un départ aussi public et triomphal que celui des duchesses de Longueville et de Bouillon avait été clandestin et discret. Comme les deux

---

<sup>68</sup> Lettre de Mazarin à M. Le Tellier, de Rouen le 6 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6882, f° 25.

<sup>69</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 339.

<sup>70</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 189.

<sup>71</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 350.

précédents néanmoins, il introduit une rupture de nature à inaugurer un comportement doublement transgressif à la fois dans son objet – s’opposer à la politique menée par la reine et son ministre – et dans ses modalités – en adoptant un comportement habituellement réservé aux hommes.

### *b. Des princesses populaires*

Cependant, l’espérance du succès est la même chez Mme de Longueville et Mlle de Montpensier, car elles ne sont pas alors des inconnues parmi ceux qu’elles espèrent gagner à leur cause.

La première compte sur le réseau clientélaire normand de son époux pour mobiliser la province en faveur des princes et forcer ainsi la cour à les élargir. Elle s’appuie sur deux épisodes passés : le soulèvement du parlement de Rouen en 1649, pendant le siège de Paris, encouragé par le duc lui-même pour soutenir le parti de la contestation, et sa réception triomphale à Caen en juin 1648, à son retour de Münster. Alors, les fastes destinés à honorer Anne-Geneviève de Bourbon avaient semblé prouver que la province lui vouait une obéissance totale<sup>72</sup>. Les archives de l’Institut conservent dans la collection Godefroy une description assez précise des tableaux réalisés à cette occasion. Le troisième figure la duchesse en « Pallas qui n’a autres armes que son bouclier, qu’elle tient de sa gauche et de sa droite une branche d’olive avec ses fruits [...] qu’elle semble jeter sur la ville de Caen qui est au bas »<sup>73</sup>. Bien qu’il s’agisse de célébrer le rôle de pacificatrice que la jeune femme avait supposément tenu auprès de son mari à Münster, lors du congrès de Westphalie, c’est bien la figure d’une déesse guerrière et armée qui est alors convoquée. En 1650, Mme de Longueville sait donc que les Normands l’envisagent volontiers dans ce rôle.

De plus, lors de cette même entrée à Caen, la duchesse écoute la harangue prononcée par les représentants de la communauté réformée de la ville. Quoique le discours emprunte les lieux communs de la rhétorique encomiastique du temps, il est possible d’y déceler les prémices de la réputation politique tenue par la duchesse et d’une contestation, même peu

---

<sup>72</sup> Marie d’Orléans remet en cause cette popularité et prétend que la duchesse était la dupe de « l’imagination du grand crédit qu’elle y avait eu », *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuélin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 129.

<sup>73</sup> « Dessin des trois tableaux pour l’entrée de madame la duchesse de Longueville à Caen fait par Monseigneur Harlay, professeur royal audit Caen », Archives de l’Institut, Fonds Godefroy, 215, f<sup>o</sup> 124 v<sup>o</sup>.

agressive, des règles d'exclusion contenues dans la loi salique qui contribuait à justifier l'interdiction des armes faite aux femmes :

Nous voyons notre grand prince secondé d'une héroïne digne de son rang qui est la merveille de son sexe [...]. Il est vrai que vous êtes formée d'un sang qui donne des rois à la France et qui mériterait de donner des monarques à toute la terre. [...] [Mais votre propre vie] vous ferait considérer comme princesse dans une condition même de sujette et *vous élèverait au gouvernement* quand la fortune vous aurait réduite à la servitude<sup>74</sup>.

En 1650, Anne-Geneviève de Bourbon pense d'autant plus facilement que les Normands lui reconnaîtront l'autorité nécessaire pour diriger une prise d'armes que les réformés de Caen avaient fini leur discours par des protestations de service très appuyées :

N'attendez plus désormais, Madame, que des bénédictions, des remerciements et des louanges, [...] vous ne trouverez en notre province que des villes qui sèmeront des fleurs devant votre Altesse et qui battront des mains après votre char, comme après celui d'une princesse triomphante, vous n'y rencontrerez que des cœurs animés de l'estime de vos vertus, qui brûlent du désir de vous témoigner leur obéissance. Pour nous, Madame, nous ne céderons jamais à personne en ce devoir et nous serons toujours des premiers et des plus prompts à suivre vos ordres et à dépendre de vos volontés<sup>75</sup>.

Pour Mademoiselle, le temps du départ est aussi celui de l'espérance, d'autant qu'il correspond à la Semaine Sainte. La princesse commence à envisager de remplacer son père dans l'expédition orléanaise le samedi de Pâques fleuri, c'est-à-dire le jour des Rameaux. Elle prend la route le surlendemain 25 mars, « jour de la Notre-Dame de mars ». Le calendrier chrétien semble donc inviter la princesse à faire quelque action d'éclat susceptible de provoquer l'épiphanie de l'héroïne qui sommeille en elle. Mademoiselle est alors tout à fait persuadée de réussir, car elle estime que sa condition et sa position de fille du maître des lieux lui donnent une autorité incontestable. Ainsi, lorsqu'une délégation venue d'Orléans la prévient qu'elle risque d'être mal reçue, la princesse n'en croit rien et compte au contraire sur son autorité pour abattre les résistances :

S'ils me refusent la porte d'abord, je ne me rebuterai point ; peut-être que la persévérance l'emportera. Si j'entre dans la ville, ma présence fortifiera les esprits de ceux qui sont bien intentionnés [...] ; elle fera revenir ceux qui ne le sont pas. *Car, quand l'on voit des*

---

<sup>74</sup> « Harangue pour ceux de la religion réformée de Caen à madame la duchesse de Longueville, l'an 1648 », Archives de l'Institut, Fonds Godefroy, 215, f° 128 et v°. Nous soulignons.

<sup>75</sup> *Ibid.*, f° 129.

*personnes de ma qualité s'exposer, cela anime terriblement les peuples, et il est quasi impossible qu'ils ne se soumettent de gré ou de force à des gens qui ont un peu de résolution*<sup>76</sup>.

Ainsi, la princesse compte sur le sang royal pour établir son autorité à Orléans et garantir le succès de son expédition. Comme la duchesse de Longueville, c'est de son illustre naissance et d'une prédisposition naturelle à tenir un rôle public, politique et militaire, qu'elle croit pouvoir tirer le meilleur gage de succès.

### *c. Des fugitives insaisissables*

La reine et Mazarin n'apprennent le départ de la duchesse de Longueville que le lendemain, 19 janvier 1650, alors qu'elle est déjà entrée à Rouen. Les incertitudes concernant sa destination réelle rapportées par Dubuisson-Aubenay montrent que le choix de la fuite précipitée a été judicieux<sup>77</sup>. Plus tard, Colbert écrivant à Michel Le Tellier le 11 février est visiblement mal renseigné : il prétend que la duchesse est partie en direction de Neuchâtel alors qu'elle vient de trouver l'hospitalité au presbytère de Pourville<sup>78</sup>. Mme de Longueville en costume d'Amazone se révèle donc insaisissable. En réalité, elle demeure quelques temps à Pourville puis se met en quête d'une nouvelle opportunité d'évasion. À Paris, on la dit à Étampes, au Havre puis à Tancarville sans qu'aucune information ne soit tout à fait confirmée<sup>79</sup>. Le 11 février, Mazarin avoue au duc de Mercœur ne pas savoir où s'est réfugiée la duchesse « si ce n'est par quelques avis incertains qui ont appris ici qu'on l'a vu passer au Crotoy, qui semble être le droit chemin des Flandres »<sup>80</sup>. Le 15 février, l'un de ses correspondants prétend qu'elle s'est embarquée pour passer en Flandres mais le 21, les informateurs du ministre ne savent encore si la duchesse rôde toujours ou si elle est sortie de la province et le cardinal doit se résoudre à quitter les lieux sans être certain d'en avoir chassé son ennemie<sup>81</sup>. Il écrit alors au duc d'Orléans « que n'étant pas tout à fait certain que madame

---

<sup>76</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 356-357. Nous soulignons.

<sup>77</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. II, p. 209.

<sup>78</sup> Lettre de Colbert à Le Tellier, 11 février 1650, in Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et Mémoires*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>79</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. II, p. 222 ; *Lettres de Guy Patin à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, éd. Laure Jestaz, Paris, Champion, 2006, t. I, p. 607.

<sup>80</sup> Lettre de Mazarin au duc de Mercœur, de Rouen le 11 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 90.

<sup>81</sup> Lettre datée de Rouen le 15 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 87.

de Longueville soit dans la province, et que quand elle y serait on la puisse trouver d'abord, on n'a pas voulu s'engager à demeurer peut-être ici douze ou quinze jours mal à propos »<sup>82</sup>.

Le même jour, Dubuisson-Aubenay rapporte que la duchesse a « été dix ou douze jours à Tancarville si secrètement que, quoi qu'aucuns le disent, on ne le savait point au vrai »<sup>83</sup>. Goulas, quant à lui, atteste de l'ampleur des moyens mis en œuvre pour retrouver la fugitive et ainsi de la crainte qu'elle avait su inspirer au ministre : « On la cherchait de tous côtés, écrit-il, [...] force gens étaient en campagne pour la mener à la cour ou à Vincennes<sup>84</sup>. » Il faut attendre une date incertaine, aux alentours du 28 février, pour qu'un « mémoire touchant Mme de Longueville » apporte enfin quelques informations fiables au cardinal<sup>85</sup>.

Il est tout aussi inquiet quelques semaines plus tard, lorsqu'il apprend l'évasion de la duchesse de Bouillon et de sa fille. Immédiatement, Carnavalet alerte le ministère et Mazarin ne perd pas un instant à mobiliser toute son équipe d'espions, tant il lui paraît impératif de remettre la main sur les fugitives<sup>86</sup>. Le 5 avril, soit une dizaine de jours après la fuite, le garde des sceaux retrouve la trace de Mme de Bouillon chez Bartet, résident de la couronne polonaise à Paris. Le lendemain, le chevalier du guet, le lieutenant civil d'Aubray et le lieutenant criminel Tardieu se rendent sur place et capturent la duchesse pour la conduire à la Bastille, où elle est enfermée sur ordre du duc d'Orléans (car la reine et le cardinal sont alors en Bourgogne pour les raisons de la guerre)<sup>87</sup>. Ses conditions de détention sont désormais plus strictes qu'auparavant : elle ne conserve que le minimum de domestiques nécessaires et ne peut communiquer avec personne, ni par oral ni par écrit. Sa belle-sœur est placée dans une cellule séparée pour éviter que les deux femmes ne se concertent<sup>88</sup>.

Les duchesses de Longueville et de Bouillon ont donc été âprement poursuivies par leurs adversaires et ont dû mettre en œuvre toutes sortes de ressources pour leur échapper. Tandis que la seconde doit finalement s'avouer vaincue, la première concède à la cour un succès en demi-teinte puisque les hommes du roi n'ont pas été capables de l'arrêter dans sa fuite.

---

<sup>82</sup> Lettre du cardinal Mazarin, de Gaillon le 21 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 103.

<sup>83</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652, op. cit.*, t. II, p. 227.

<sup>84</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. III, p. 198.

<sup>85</sup> « Mémoire touchant madame de Longueville », avant le 28 février, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 171.

<sup>86</sup> Lettres de Servien et Le Tellier à Mazarin, 24 et 28 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 287 et 298.

<sup>87</sup> Lettre de Servien et Le Tellier à Mazarin, 6 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 347 v°.

<sup>88</sup> « À Monsieur de Louvières, gouverneur de la Bastille, pour empêcher que madame la duchesse de Bouillon ne parle avec mademoiselle de Bouillon ni que le sieur Berthe [Bartet] leur parle aussi », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4181, f° 353.

#### *d. Des états-majors au garde-à-vous*

Ni la duchesse de Longueville ni Mademoiselle ne sont seules dans leur périple. Toutes deux sont accompagnées d'une petite cohorte d'individus des deux sexes destinée à les seconder dans leur mission. Cependant, les deux princesses, quoique femmes, demeurent les têtes pensantes de la troupe.

Outre sa belle-fille Marie, Mme de Longueville est aussi escortée de plusieurs cavaliers, dont le prince de Marcillac. Ce dernier s'avère d'autant plus utile dans le rôle du conseiller de l'Amazone qu'il l'a déjà rempli auprès de la duchesse de Chevreuse fuyant en Espagne en 1637. Anne-Geneviève de Bourbon peut aussi compter sur le marquis de Sillery, beau-frère du précédent et, lors de sa seconde fuite à Dieppe, on apprend qu'elle est suivie de plusieurs dames. Ce sont les mêmes qui l'accompagnent ensuite jusqu'à Stenay. Les sources mentionnent également auprès d'elle plusieurs gentilshommes, particulièrement les dénommés Barrière, Saint-Ibar (parfois aussi appelé Saint-Ibal), Campion, Sarrazin, secrétaire de son frère le prince de Conti, Tracy et Courtin<sup>89</sup>. Cependant, ces derniers se considèrent peu ou prou comme ses vassaux et font simplement office de conseillers. Aucun ne prend de décision importante. Seule la duchesse est habilitée à cela<sup>90</sup>.

La Grande Mademoiselle est également accompagnée d'une forte escorte, dont elle détaille la composition dans ses *Mémoires*. Elle comprend trois femmes, la marquise de Bréauté ainsi que les comtesses de Fiesque et de Frontenac, plusieurs officiers, dont les ducs de Rohan, Nemours et Beaufort, le maréchal de Gramont et le comte de Fiesque, deux conseillers au parlement, Antoine de Fouquet-Croissy et Bermont, mais aussi un lieutenant des gardes nommé Pradines, deux exempts, six gardes et six Suisses, tous issus de la maison militaire du duc d'Orléans. Plus tard, elle s'adjoint encore une escorte de cinq cents chevaux composée de gens d'armes, de chevaux légers et de gens détachés de différents corps<sup>91</sup>. De fait, l'entourage de Mademoiselle n'est donc pas strictement féminin, pas plus que ne l'avait été celui de la duchesse de Longueville ni celui de Marguerite d'Orléans fuyant vers les Pays-Bas longtemps auparavant.

Cependant, Monsieur insiste précisément sur la composante féminine de l'armée de sa fille en qualifiant de « maréchaux de camp » les comtesses de Fiesque et de Frontenac, ce qui

---

<sup>89</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6882, f° 39 et suiv. ; Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. II, p. 207 et 219.

<sup>90</sup> Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », *art. cit.*, p. 121.

<sup>91</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 347 et 350-351.

prouve bien que l'équipée de Mademoiselle était largement considérée comme celle d'une Amazone, c'est-à-dire celle d'une guerrière placée à la tête d'une troupe de femmes. C'est du moins ainsi que Mademoiselle reçoit le compliment de son père et s'en souvient le 2 mai sur la route d'Étampes :

Je trouvai à Angerville l'escorte que l'on m'avait envoyée et, comme il faisait très beau temps, je montai à cheval avec mesdames de Fiesque et de Frontenac, lesquelles m'avaient toujours accompagnée ; et à cause de cela Monsieur leur avait écrit, après mon entrée à Orléans, des compliments sur leur bravoure d'avoir monté à l'échelle en me suivant ; et au-dessus de la lettre il y avait *À mesdames les comtesses, maréchaes de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin*. Depuis ce temps-là tous les officiers de nos troupes les honoraient fort<sup>92</sup>.

Mademoiselle est d'autant plus facilement assimilée à la figure de l'Amazone que les hommes de sa suite conservent une position subalterne, faisant office de bras armés et de conseillers. Lorsqu'ils s'avisent de prendre de trop grandes initiatives, Mademoiselle a tôt fait de les remettre à leur place. C'est ainsi que le duc de Rohan est sévèrement réprimandé avant même l'arrivée à Orléans :

M. de Rohan [...] me dit [...] que, comme il était mieux informé des intentions de Monsieur que moi, il me dirait les choses, à mesure qu'elles arriveraient, afin que je les fisse. Ce discours ne me plut point : voyant comme M. de Rohan faisait le capable, je jugeais bien qu'il croyait que je ne l'étais guère et peu propre à agir dans les affaires. Je ne lui en témoignai rien ; je le laissai et m'en retournai avec toute la compagnie, et je dis à M. de Nemours et à tous ces messieurs [...] que j'étais fort persuadée qu'ils agiraient en tout de concert avec moi et que je ne craignais point qu'ils voulussent passer la rivière de Loire<sup>93</sup>.

Un peu plus tard, c'est au duc de Beaufort que Mademoiselle rappelle sa position de supériorité et son rôle de décideuse. Alors que le duc prétend suivre directement les ordres de Monsieur et savoir ce qu'il a à faire sans écouter ceux de Mademoiselle, la jeune femme rapporte : « Ce procédé de M. de Beaufort me lassant, je lui dis que je ne croyais pas [...] que Monsieur m'eût envoyée pour donner des ordres dont je n'avais nulle connaissance, et qu'ainsi il les pouvait jeter dans le feu, étant inutiles. Il n'en parla plus et dit qu'il m'obéirait<sup>94</sup>. »

---

<sup>92</sup> *Ibid.*, t. II, p. 47.

<sup>93</sup> *Ibid.*, t. I, p. 352-353.

<sup>94</sup> *Ibid.*, t. I, p. 355.

De la même façon, la duchesse de Longueville est celle qui tranche en dernier ressort lorsque s'affrontent les partisans de la reddition et ceux de la fuite à l'étranger. Le 15 février, l'un des informateurs de Mazarin lui rapporte que « Chambois et Tracy l'ont voulu fort persuader d'aller à une de ses maisons et de se fier à la parole de la reine, mais les avis contraires ont prévalu »<sup>95</sup>.

Une telle situation de domination féminine illustre de façon convaincante le renversement des rôles sexuels contenu dans l'image de l'Amazone, d'autant plus lorsqu'il ne s'agit pas seulement d'imposer les ordres d'une princesse du sang à de simples gentilshommes, dans le cas de la duchesse de Longueville, mais aussi à de grands aristocrates comme le duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV, comme Mademoiselle est sa petite-fille.

#### *e. Des combattantes déterminées*

Au cours de ces longs trajets, la duchesse de Longueville et Mlle de Montpensier font la preuve de leurs qualités de cavalières, ce qui contribue encore à leur donner une crédibilité d'Amazones. Mme de Longueville a quitté Paris en carrosse et s'est assurée un voyage aussi prompt que discret grâce aux chevaux mis à sa disposition par le duc de La Rochefoucauld<sup>96</sup>. En revanche, au moment de la fuite de Dieppe, madame de Motteville rapporte que la duchesse « se mit en croupe » derrière l'un des cavaliers qui l'accompagnaient<sup>97</sup>. Le mémorialiste Monglat, fidèle à la cour, souligne l'audace voire l'indécence de sa posture en précisant qu'elle « sortit la nuit à cheval, *jambe de ça et jambe de là*, [...] courant jour et nuit »<sup>98</sup>. La position de la cavalière « à califourchon », déjà adoptée par Mme de Saint-Balmont telle que la présente le portrait de Deruet, distingue nettement l'équitation comme loisir sportif, ordinairement pratiqué par les dames en plaçant les deux jambes du même côté de la monture, d'un usage militaire du cheval, dont les princesses ne sont pas coutumières<sup>99</sup>. C'est ainsi qu'avaient voyagé la princesse de Phalsbourg, Marguerite de Lorraine et la

---

<sup>95</sup> Lettre datée de Rouen le 15 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 87.

<sup>96</sup> Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », *art. cit.*, p. 96.

<sup>97</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 337.

<sup>98</sup> Montglat, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX, p. 219. Nous soulignons.

<sup>99</sup> Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les femmes chevauchent assises de côté, les deux jambes sur le même flanc du cheval dans l'axe de leur buste. C'est Catherine de Médicis qui introduit la monte « en amazone », permettant aux femmes de placer leurs jambes jointes vers l'avant et de pouvoir ainsi regarder dans la direction de la marche sans tourner la tête.

duchesse de Chevreuse au cours de leur fuite. Alors qu'elle prend congé de M. de Saint-Aubin en 1652, Mme de la Guette insiste elle aussi sur sa position à cheval, suggérant ainsi son caractère exceptionnel chez une dame : « On m'amena mon cheval. M. le gouverneur me tint l'étrier, quelque résistance que je fisse. Je sautai légèrement en selle, jambe de çà jambe de là, n'ayant jamais été à cheval autrement<sup>100</sup>. »

La duchesse de Montpensier, elle non plus, ne demeure pas longtemps en carrosse. Dans ses *Mémoires*, elle raconte elle-même comment, le lendemain de son départ pour Orléans, elle monta à cheval et les conséquences de ce changement sur sa posture de princesse révoltée. « Comme je fus dans les plaines de Beauce, je montai à cheval, parce qu'il faisait fort beau temps, et qu'il y avait quelque chose de rompu à mon carrosse ; ce qui donna à mes troupes bien de la joie de me voir », écrit-elle<sup>101</sup>. Le principe même de la chevauchée semble conférer aux femmes une sorte d'aura charismatique et d'autorité supplémentaire. « Je commençai dès là à donner mes ordres », explique Mademoiselle immédiatement après<sup>102</sup>.

Les circonstances de ces fuites à cheval, particulièrement à califourchon, posent la question du vêtement de la fugitive. Les sources ne donnent pas de détail sur celui de la duchesse de Longueville en partance pour Rotterdam. On peut seulement deviner qu'il s'agit d'un costume masculin puisqu'elle se fait passer pour un gentilhomme qui s'est battu en duel afin de tromper la vigilance du capitaine hollandais<sup>103</sup>. L'absence de détail dans les sources signifie sans doute que peu de témoins ont vu la duchesse dans cet accoutrement, mais il semble aussi indiquer que le travestissement d'une femme en homme n'était pas si inédit qu'il mérite absolument de longs développements. Les exploits de la duchesse de Chevreuse au cours du règne précédent étaient encore dans tous les esprits. Mme de Motteville, dans ses *Mémoires*, formule explicitement la comparaison et constitue donc, quoique plusieurs années après les faits, un groupe d'Amazones que rassemblent des comportements subversifs communs<sup>104</sup>. Les Parisiens se font la même réflexion et, le 11 février, l'un d'entre eux, après avoir rapporté les circonstances de la fuite, estime « qu'il sera bien malaisé qu'en cet équipage, elle [Mme de Longueville] ne tombe entre les mains de ses ennemis, et si elle en échappe, je la trouve bien moins propre pour être vagabonde que Mme de Chevreuse »<sup>105</sup>. Il est même possible, selon Sylvie Steinberg, que Mme de Longueville ait eu l'idée de se

---

<sup>100</sup> Mme de la Guette, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>101</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 351-352.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>103</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 337.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 335.

<sup>105</sup> Lettre de Paris le 11 février 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 1592, f° 150 v°.

déguiser en homme après avoir entendu le récit de la fuite de Mme de Chevreuse<sup>106</sup>. Il est vrai que La Rochefoucauld avait très bien pu l'inviter à suivre ce modèle, lui qui avait aidé Marie de Rohan dans sa fuite en 1637. Mais la duchesse de Longueville avait pu s'inspirer aussi de la fuite en Flandre de son amie la princesse Palatine. En 1634, en effet, Anne de Gonzague s'était elle aussi habillée en homme pour rejoindre son amant le duc de Guise, alors archevêque de Reims, afin de l'épouser malgré sa condition d'ecclésiastique<sup>107</sup>.

D'après Dubuisson-Aubenay, Mademoiselle porte un « habit gris, tout couvert d'or » lorsqu'elle quitte Paris pour Orléans, mais il n'indique pas s'il s'agit d'une robe semblable à celles que porte habituellement la jeune femme à Paris, d'une tenue de cheval, toujours féminine mais plus confortable et moins encombrante, ou d'un habit d'homme<sup>108</sup>. Mme de Motteville apporte quelques précisions supplémentaires lorsqu'elle écrit : « Elle [Mademoiselle] y alla avec beaucoup de joie et de résolution, suivie des comtesses de Fiesque et de Frontenac, et de plusieurs autres dames habillées en Amazones<sup>109</sup>. » Mademoiselle porte-t-elle une jupe moins ample qu'à l'accoutumée ou un justaucorps d'homme, comme elle avoue le faire dans ses *Mémoires* pour l'année 1659<sup>110</sup>? Nous savons que la princesse appréciait les tenues masculines et qu'il lui arrivait d'en porter mais aucun indice précis ne permet de savoir si ce fut le cas lors de son entrée à Orléans. On peut néanmoins supposer que c'est la solution intermédiaire, celle de l'habit féminin adapté à l'équitation, qui a été retenue, pour concilier le souci du confort avec celui des bienséances, que Mademoiselle se devait de respecter pour convaincre les bourgeois d'Orléans.

---

<sup>106</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, op. cit., p. 216.

<sup>107</sup> Voir le témoignage de Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 283.

<sup>108</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 189.

<sup>109</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 428.

<sup>110</sup> Voir l'analyse de Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, op. cit., p. 217.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Quant à Mme de Bouillon, les circonstances de son évasion disent assez l’embarras que pouvait causer aux Amazones frondeuses leur tenue féminine ordinaire. Une lettre envoyée au cardinal Mazarin par l’un de ses informateurs précise en effet : « Ils l’ont trouvé qui était prête à monter sur les tuiles, s’étant jetée dans un trou, et pour se mieux cacher elle avait ôté sa jupe, en sorte qu’il ne lui était resté que sa chemise<sup>111</sup>. » La duchesse de Bouillon suit donc elle aussi le modèle de l’Amazone. En se débarrassant concrètement et métaphoriquement de son costume féminin, elle se donne les moyens d’être une combattante active et efficace dans une guerre qui demeure par essence masculine. De plus, si l’on en croit la *Gazette* du 3 novembre 1650, la duchesse avait dessein de « s’en aller en habit inconnu trouver son mari » lorsque « la petite vérole étant survenue à la plus jeune de ses filles, cette maladie fit différer son départ et dans ce temps-là elle fut arrêtée »<sup>112</sup>. Les plans initiaux comportaient donc un véritable projet de travestissement, semblable à celui des duchesses de Chevreuse, d’Orléans et de Longueville. Ils confirment ainsi le rôle important que pouvait jouer le changement d’habit dans la construction de la figure de l’Amazone frondeuse.

---

<sup>111</sup> Lettre de Servien ou Le Tellier envoyée au cardinal Mazarin, 6 avril 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 347 v°.

<sup>112</sup> *La sortie et conduite de la duchesse de Bouillon et de sa belle-sœur hors de la Bastille*, n° 164 de la *Gazette*, à Paris, du bureau d’adresse, le 3 novembre 1650, p. 1446.

Cette dernière opération procède également d'un endurcissement contre les assauts de l'émotion auxquels les femmes sont supposées plus sensibles. « Voyant qu'il n'était pas temps de s'amuser à pleurer, précise Mme de Motteville à propos de la fuite du 18 janvier, [...] madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit »<sup>113</sup>. La rapidité de la décision et l'absence d'effusion contrastent vivement avec les larmes amères de la princesse douairière, également rapportées par madame de Motteville, et donnent déjà des indices du comportement « mâle » adopté par la duchesse. Plus tard, le « mémoire touchant Mme de Longueville » permet aussi de mesurer sa détermination et la forte impression qu'elle fait sur ses adversaires :

La dame s'est embarquée à la rade du Havre où l'attendaient deux vaisseaux de Hollande ; deux barques la vinrent recevoir au dessous de Harfleur pour la porter auxdits vaisseaux, ce qui se fit avec beaucoup de difficulté à cause de la tempête ; le vaisseau dans lequel elle fut portée fut dans une si grande agitation, qu'à peine la put-on guider [...]. *Elle regarda le péril avec un visage très assuré, et témoigna une constance incroyable*<sup>114</sup>.

Ce compte-rendu souligne la hardiesse de la duchesse. Elle demeure donc conforme à l'image de la hiératique Athéna sous les traits de laquelle elle avait été figurée lors de son entrée à Caen en 1648.

Ainsi, c'est d'abord par l'action, et surtout le mouvement, que les Amazones de la Fronde se rendent redoutables auprès de leurs adversaires. Déterminées et bien entourées, elles se révèlent très rapides à prendre une décision et à partir à l'aventure dans une situation d'urgence. Délaissant les pleurs habituellement attribués aux femmes devant le péril, elles font preuve d'un courage et d'un esprit d'initiative qui force l'admiration chez leurs opposants mêmes. Elles semblent ainsi poursuivre la tradition ouverte au XVII<sup>e</sup> siècle par les princesses lorraines et donner une réalité aux images contenues dans la littérature d'édification morale et de fiction produites depuis une vingtaine d'années.

---

<sup>113</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 330.

<sup>114</sup> « Mémoire touchant madame de Longueville », avant le 28 février, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f<sup>o</sup> 171. Nous soulignons.

## 2. Attaquer et résister

Une fois parvenues sur le lieu de l'action, madame de Longueville et mademoiselle de Montpensier sont toutes deux confrontées à des situations de siège. Même si elles ne manient pas personnellement les armes, elles doivent donner des ordres pour entrer dans des villes ou résister aux assauts de leurs ennemis. En accomplissant ces tâches militaires, elles se conforment davantage encore au modèle de l'Amazone.

### a. Défenses et fortifications

En état de siège, il faut organiser la résistance, pourvoir aux fortifications et s'assurer la maîtrise de troupes efficaces. Ces activités concernent peu Mademoiselle qui, à Orléans, est plutôt l'assaillante que l'assailie. Cependant, après l'entrée de Condé à Paris, en juillet 1652, et pour mieux soutenir l'effort militaire du prince, la duchesse de Montpensier n'hésite pas à se lancer dans la constitution d'une compagnie au sein de laquelle elle distribue les charges d'officiers<sup>115</sup>.

Dans une lettre à Le Tellier, Colbert annonce que Mme de Longueville réfugiée à Dieppe peut compter sur une garnison de mille à mille deux cents hommes placés sous les ordres du gouverneur de la citadelle. Mais la duchesse ne se contente pas de ces acquis et une déclaration royale indique qu'elle

entreprend chaque jour d'envoyer divers ordres pour faire des amas et levées de soldats pour obliger les habitants des paroisses voisines à travailler aux fortifications de la place et convier plusieurs gentilshommes de la province de s'y jeter afin de se mettre en état de faire une résistance ouverte<sup>116</sup>.

Plusieurs gentilshommes du pays de Caux viennent effectivement présenter leurs hommages à la duchesse et lui amènent des soldats<sup>117</sup>. Le 20 février, alors qu'elle a déjà quitté la France, l'un des informateurs de Mazarin conseille au ministre de « faire une déclaration portant défenses à tous les gentilshommes de la province de lui donner aucune retraite dans

---

<sup>115</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 142, La Rochefoucauld, *Mémoires, op. cit.*, p. 280.

<sup>116</sup> Déclaration royale datée de Rouen en février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 345.

<sup>117</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 335.

leurs maisons à l'avenir »<sup>118</sup>. Anne-Geneviève de Bourbon est aidée dans sa mission par le maréchal de Turenne, qui a déjà pris fait et cause pour les princes<sup>119</sup>. Il envoie une lettre à Chambois, gouverneur du Pont-de-l'Arche, pour lui demander de rester fidèle à la duchesse. Face à la supériorité militaire des royaux, le gouverneur est forcé d'abandonner la place, mais c'est pour rejoindre immédiatement Mme de Longueville à Dieppe et poursuivre ainsi le combat en sa faveur<sup>120</sup>. En revanche, elle ne peut compter sur le soutien du duc de Richelieu, quoiqu'elle ait peu de temps auparavant favorisé son mariage clandestin avec Mme de Pons. D'après les contemporains les officiers qui commandent dans la place demeurent soumis à la duchesse d'Aiguillon sa tante et sont donc prompts à ouvrir les portes à Mazarin<sup>121</sup>. Cependant, les ralliements viennent aussi de plus loin, comme le prouve l'interception par la cour d'un courrier porté par un petit garçon de la part d'un gentilhomme de Picardie nommé La Chaussée et dans lequel ce dernier affirme avoir rassemblé trente-deux hommes qu'il aurait déjà amenés à la duchesse s'il n'avait été retardé<sup>122</sup>.

En outre, dès le jour de son arrivée, Mme de Longueville envoie l'un de ses lieutenants demander de l'aide à l'Archiduc. C'est à un débarquement des troupes venues de Flandres qu'elle prévoit d'abord d'utiliser les deux bateaux qu'elle fait tenir à la rade en face de Dieppe. La duchesse espère ainsi obtenir un renfort de mille cinq cents hommes<sup>123</sup>. C'est en s'appuyant sur cet embryon de négociation que Mazarin peut formuler contre elle une accusation de trahison et prétendre vouloir « garantir les habitants de ladite ville [de Dieppe] du péril dont ils sont menacés de tomber sous une domination étrangère en suite des pratiques et négociations qui se font présentement hors du royaume »<sup>124</sup>.

Plus tard, à Stenay, l'armée commandée par Turenne sur les ordres de la duchesse est composée « du débris des régiments des princes, qui avaient été cassés »<sup>125</sup>. Elle est commandée par plusieurs gentilshommes alliés aux maisons de Condé et de Bouillon, parmi

---

<sup>118</sup> Lettre datée de Rouen le 20 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 102 v°.

<sup>119</sup> Lettre datée de Rouen le 8 février, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 53 v° ; Lettre de Ris au cardinal Mazarin, de Rouen le 22 janvier 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 72 v°.

<sup>120</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 217-219 et lettre de Colbert à Le Tellier datée de Rouen le 9 février 1650, in Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et Mémoires*, op. cit., p. 3.

<sup>121</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 335.

<sup>122</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, datée de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 62.

<sup>123</sup> Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », art. cit., p. 121.

<sup>124</sup> Déclaration royale datée de Rouen en février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 345 v°.

<sup>125</sup> Montglat, *Mémoires*, op. cit., p. 226. Voir aussi Cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 614.

lesquels le marquis de La Moussaye<sup>126</sup>. L'accord avec les Espagnols, réalisé par l'intermédiaire du comte de Fuensaldagne, prévoit que la ville de Stenay leur sera livrée en échange de troupes, d'hommes et de matériel tandis que la duchesse, Turenne et leurs affidés conserveront la citadelle sous leur autorité<sup>127</sup>. Les troupes espagnoles seront néanmoins commandées par des Français, notamment le baron de Clinchamp<sup>128</sup>. Au mois d'avril, le premier président Molé est persuadé que la duchesse de Longueville a aussi acheté les troupes du duc de Lorraine au prix de deux cents mille livres mais il s'agit alors d'une information erronée<sup>129</sup>. Fin avril ou début mai 1650, il semble que Mme de Longueville sollicite encore un certain La Tour, gouverneur d'Arras, pour qu'il lui donne retraite dans sa ville. Mais La Tour refuse, ce dont la cour le félicite immédiatement tout en lui demandant de rendre compte de tout ce qu'il a pu apprendre sur les menées de la duchesse<sup>130</sup>.

Mme de Longueville occupée à organiser la résistance peut alors s'appuyer sur l'exemple édifiant de la princesse de Phalsbourg et celui de la duchesse de Bouillon enfermée dans Sedan. Elle inspire à son tour sa belle-sœur, la princesse de Condé, réfugiée à Bordeaux et qui, d'après le témoignage de Lénéet, prend personnellement part, avec son fils, aux opérations de fortifications. Vers la fin du siège de Bordeaux, il raconte :

les dames mêmes y allaient en foule [sur le chantier des fortifications] avec de petits paniers pour porter la terre ; la princesse voulut aussi y travailler pour animer les autres. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, qui traçaient et conduisaient les travaux, régalaient les dames de fruits et de confitures et les ouvriers de vin. Le jeune duc allait de l'un à l'autre sur un petit cheval et faisait crier partout où il passait : *Vivent le roi et les Princes ! et f... du Mazarin !* »<sup>131</sup>.

La distribution de confitures peut faire douter de l'implication réelle des dames, pour qui la guerre serait une source de divertissement plus qu'une activité sérieuse. En réalité, cette

---

<sup>126</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>127</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. II, p. 235.

<sup>128</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 250. Tracy, qui a accompagné Anne-Geneviève de Bourbon dans son périple depuis Dieppe, reçoit également cette responsabilité mais il semble être disgracié par la suite en raison des querelles qui l'opposent à d'autres officiers composant l'état-major de la duchesse, particulièrement Saint-Romain et Sarrazin. Voir Valentin Conrart, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVIII, p. 225-226.

<sup>129</sup> Lettre de Gaudin, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 362.

<sup>130</sup> « À M. de Villequier sur la demande que Mme de Longueville a faite à M. de la Tour gouverneur d'Arras d'avoir retraite en ladite ville et sur le refus que ledit sieur de la Tour lui a fait », 7 mai 1650, Archives du ministère de la guerre (Vincennes), A<sup>1</sup>, 120, f° 246 v°.

<sup>131</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, éd. Petitot et Montmerqué, *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, 1826, t. LIII, p. 515.

anecdote atteste surtout de l'imprégnation des contemporains par les romans et de leur tentative pour reproduire la courtoisie des manières qui les caractérisent jusque dans la guerre. Cependant, l'épisode n'a pu être inventé et il démontre bien la généralisation des interventions féminines dans les activités de poliorcétique. Les femmes qui s'y consacrent pendant la Fronde n'innovent guère, puisque des individus de leur sexe, souvent de simples bourgeoises désireuses de défendre leur ville, avaient déjà participé à des opérations de fortification, lors du siège de Marseille en 1524 par exemple, puis pendant les guerres de Religion<sup>132</sup>. Luc Capdevila et Dominique Godineau expliquent cette tolérance par le caractère défensif de la manœuvre, qui choque moins dans des sociétés habituées à l'association femmes-intérieur / hommes-extérieur<sup>133</sup>.

Il n'en reste pas moins que cette participation directe aux activités militaires, incluant le recrutement de troupes et la conclusion d'alliances jusque dans les pays étrangers, contribue à renforcer les Frondeuses, et particulièrement la duchesse de Longueville, dans leur stature d'Amazones. Elles prouvent ainsi qu'elles sont de véritables guerrières et non de simples figures de proue pour leur parti.

### *b. Le nerf de la guerre*

Les duchesses puisent l'argent nécessaire au recrutement des soldats dans leurs ressources personnelles. Une lettre adressée à Michel Le Tellier indique que madame de Longueville « avait écrit à un orfèvre de Paris de vendre ses pierreries faisant état d'en employer l'argent à des levées »<sup>134</sup>. La duchesse peut compter aussi sur l'aide pécuniaire des gentilshommes normands qui se rendent auprès d'elle à Dieppe. Plus tard, au moment de s'embarquer pour la Hollande, Dubuisson-Aubenay prétend que Mme de Longueville quitte

---

<sup>132</sup> Hélène Échinard, « Les dames du siège de Marseille (1524) », in Geneviève Dermanjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied (dir.), *Le Panthéon des femmes : figures et représentations des héroïnes*, Paris, Publisud, 2004, p. 111-124 ; Brian Sandberg, « Generous Amazons Came to the Breach: Besieged Women in the French Wars of Religion », *Gender and History*, n° 16, November 2004, p. 654-688.

<sup>133</sup> Luc Capdevila et Dominique Godineau, Éditorial, « Armées », *Clio, Histoire, femmes, sociétés*, n° 20, 2004, p. 10.

<sup>134</sup> Lettre à M. Le Tellier, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 157 v°. Une lettre datée de Dijon le 18 mars 1650, précise que « la duchesse de Longueville apporte avec soi la valeur de plus d'un million en pierreries », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 146. Le 20 juin 1650, encore, M. de Bar, responsable de la garde des princes à Vincennes écrit à M. Le Tellier une lettre « par laquelle il lui marque qu'il croit que madame de Longueville prenne de l'argent sur le comté de Neufchâtel pour l'employer contre le service du roi et il sera facile d'en instruire son mari et d'empêcher tous les emprunts et engagements qu'elle pourrait faire », Archives du ministère de la guerre (Vincennes), A<sup>1</sup>, 118, f°58.

Rouen après avoir mis en gage une partie de ses bijoux pour en tirer dix mille écus<sup>135</sup>. C'est ainsi que procèdent très fréquemment les dames pour obtenir rapidement de l'argent frais. La princesse de Condé fait alors de même à Bordeaux<sup>136</sup>. Au mois d'août 1650, la duchesse de Longueville répond à sa belle-soeur, qui lui a demandé son aide : « J'ai encore une partie de mes pierreries en Hollande pour les engager pour vous faire avoir des vaisseaux. Je donnerais d'aussi bon cœur mon sang, s'il était aussi utile<sup>137</sup>. »

Elle tente aussi de puiser dans les revenus que rapporte à son mari la seigneurie de Neuchâtel<sup>138</sup>. La cour s'en inquiète très rapidement et envisage de faire saisir cet argent tout en présumant l'échec de la manœuvre, puisqu'il est à prévoir que les fermiers obéiront plus facilement à la duchesse qu'aux ordres du roi de France. Même si la Couronne menace alors de saisir les biens français du couple Longueville, comme elle s'y résout effectivement au mois de mai 1650, Servien et Le Tellier expliquent fort justement « qu'elle [Mme de Longueville] aimera mieux, en l'état où elle est, tirer par exemple cent mille livres de Neuchâtel que d'empêcher en ne le faisant pas, que sa maison ne perde les revenus qu'elle a dans le royaume, dont aussi bien elle ne se peut aider »<sup>139</sup>.

Dans ses *Mémoires*, Mademoiselle reconnaît que son succès orléanais est en partie le résultat de sa générosité, en particulier au moment de soudoyer les bateliers qui rompent pour elle la porte par laquelle elle entre dans la ville<sup>140</sup>. Dubuisson-Aubenay apporte quelques précisions à la date du 27 mars 1652. Mademoiselle aurait fait « dire aux bateliers, s'ils rompaient certaine porte condamnée en la ville et dite la Porte Brûlée, qu'elle donnait une bourse qu'elle leur offrit de cent cinquante pistoles s'ils la faisaient entrer »<sup>141</sup>. D'après Mme de Motteville, cette générosité intéressée est plus largement pratiquée par la princesse, qui aurait mandaté le comte de Fiesque pour distribuer de l'argent aux Orléanais avant son arrivée, de façon à faciliter son entrée dans la ville<sup>142</sup>. Les informateurs de la cour, évidemment peu enclins à la bienveillance, insistent sur la préméditation et montrent qu'il avait bien été envisagé d'« acheter » Orléans dès le début de l'expédition. Le 28 mars 1652, Bluet écrit à Mazarin que Mademoiselle, au moment de quitter Paris, « emporte avec elle

---

<sup>135</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 217.

<sup>136</sup> Voir Antoine Saintmarc, *Bordeaux sous la Fronde, 1650-1653. Étude historique d'après les Mémoires de Lénet*, Bordeaux, Dupuy, 1859, p. 54.

<sup>137</sup> Papiers de Lénet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6704, f° 23.

<sup>138</sup> Lettre datée de Dijon le 22 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 112.

<sup>139</sup> Lettre de Servien et Le Tellier datée du 28 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 303 v°.

<sup>140</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 360.

<sup>141</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 190.

<sup>142</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 429.

force montres, des bagues, des boîtes de pierreries avec plusieurs bagatelles pour donner à Orléans »<sup>143</sup>.

Ces opérations financières peuvent donc être interprétées au détriment des Frondeuses, comme un signe de l'insuffisance de leurs qualités de conviction personnelles, puisqu'elles ont encore besoin d'acheter des soutiens. Mais on peut y voir aussi une marque de leur autonomie dans la guerre, puisqu'elles parviennent à mobiliser rapidement les ressources nécessaires à la consolidation de leur parti, et de la sincérité de leur dévouement, puisqu'elles n'hésitent pas à sacrifier ainsi leurs fonds propres.

### *c. Correspondances*

L'Amazone chrétienne, loin de rechercher une gloire personnelle, se met toujours au service d'une juste cause qu'elle fait triompher au moyen d'un total dévouement. C'est pourquoi, en campagne, les duchesses de Longueville et de Montpensier demeurent en correspondance avec l'ensemble de leur parti et agissent en concertation avec ses autres membres. La première, à Dieppe, est en contact avec Turenne. À Stenay, elle entretient une correspondance très vaste avec Lénénet à Bordeaux, mais aussi avec sa mère à Chantilly, avec la princesse Palatine à Paris et même, malgré la difficulté, avec les princes prisonniers au moyen de subterfuges compliqués. De même, Mademoiselle à Orléans est en contact étroit avec son père demeuré à Paris et avec Condé. La duchesse de Bouillon aussi, quoique embastillée, parvient à correspondre avec son mari rebelle pour lui communiquer les informations parisiennes dont elle dispose.

Les lettres de la duchesse de Longueville incluses dans les papiers de Lénénet attestent des relations étroites maintenues entre Stenay et Bordeaux. Le 8 juillet 1650, la duchesse écrit :

J'ai reçu un billet que vous m'envoyez daté du 18 du passé. Je vous conjure de continuer à me donner de vos nouvelles, car vous jugez bien de quelle considération elles nous doivent être. Gourville m'a tant dit de choses de tout ce que vous faites pour nos intérêts, que je ne puis m'empêcher de vous dire que j'en suis touchée au dernier point, quoique je n'en sois pas surprise, vous connaissant comme je fais<sup>144</sup>.

---

<sup>143</sup> Lettre de Bluet à Mazarin, 28 mars 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 113.

<sup>144</sup> Papiers de Lénénet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6703, f° 100.

Le 22 août elle témoigne à nouveau de son intérêt pour les affaires du parti à Bordeaux et de la nécessité pour elle d'en connaître les détails afin de mieux coordonner les actions accomplies en faveur des princes :

On nous parle si diversement de vos affaires que nous en sommes dans une incertitude cruelle ; étant si fort à désirer qu'elles soient comme quelques-uns des bruits qui en courent nous les représentent et si fort à craindre qu'elles prennent le train que les autres nous assurent, qu'on ne peut avoir un moment de repos sur un sujet si douteux et si important. Votre côté cause aussi toutes nos inquiétudes, car pour le nôtre il va à souhait ; notre armée, après avoir pris Rethel, commençant aujourd'hui à avancer en France du côté de Reims, mettant toute la Champagne dans une nouvelle épouvante telle qu'elle la donnera bientôt à Paris ; de sorte que si vous éludez tous les accommodements qu'on vous propose, il y a lieu d'espérer que nous nous reverrons tous à Paris cet hiver<sup>145</sup>.

Le contenu de cette lettre le prouve assez, la duchesse de Longueville n'est pas une simple figure de proue pour le parti des princes, une égérie passive. Elle préside, avec Turenne, au choix des stratégies et se révèle parfaitement consciente des enjeux politiques de la lutte qu'elle dirige, à court et à moyen terme<sup>146</sup>.

C'est aussi sur le prétexte de sa correspondance avec Chantilly que la princesse douairière de Condé et sa belle-fille sont reléguées loin de Paris après l'arrestation des princes et transférées à Montrond sur ordre du roi au mois d'avril<sup>147</sup>. La requête présentée par la princesse douairière devant le parlement de Paris le 27 avril 1650 est en partie rejetée pour ce motif<sup>148</sup>. D'après Dubuisson-Aubenay, le conseiller Coulon aurait fait remarquer à ceux qui tendaient à écouter favorablement les réclamations de la douairière « l'inconvénient qu'il y avait de permettre à cette princesse de demeurer dans Paris, elle qui avait sa fille, madame de Longueville, entre les ennemis de l'État et communiquant avec eux ; tellement que la mère et la fille pourraient s'informer l'une l'autre et correspondre »<sup>149</sup>.

---

<sup>145</sup> Papiers de Léné, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6704, f° 23.

<sup>146</sup> Voir les « Six lettres de Mme la duchesse de Longueville au maréchal de Turenne relatives aux affaires de la Fronde et au traité fait avec les Espagnols en faveur des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville, son mari », Archives Nationales, 273 AP 180, liasse 23. Les réponses de Turenne se trouvent dans les *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971, p. 22, 470 et suiv., 473 et suiv., 476 et suiv.

<sup>147</sup> Sur l'ordre d'éloignement à Chantilly, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 163. Sur le transfert à Montrond, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 10 225, f° 37.

<sup>148</sup> *Requête de madame la princesse douairière de Condé pour sa sûreté dans la ville de Paris et pour la justification de messieurs les princes ses enfants, présentée à nosseigneurs de Parlement*, s. l., 1650.

<sup>149</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652, op. cit.*, t. II, p. 251.

Tandis que la correspondance de Mme de Longueville avec la princesse Palatine est largement illustrée par les courriers contenus dans le recueil 460 de la collection Clairambault à la B.n.F., celle qu'elle entretient avec les princes est indirectement attestée par des lettres de Du Plessis-Praslin à Le Tellier datées du mois de septembre 1650. Elles font mention de la capture d'un petit garçon envoyé par un maître d'école d'origine normande et résidant à Montreuil nommé M. Gaulois de la part de Mme de Longueville au château de Vincennes pour y faire tenir des lettres aux princes. Le 26 septembre, M. de Bar, gouverneur de Vincennes et responsable des prisonniers, invite à faire arrêter le maître par le chevalier du guet<sup>150</sup>.

Au soir de son arrivée à Orléans, Mademoiselle écrit aussi de nombreuses lettres et dépêches, en particulier à son père, auquel elle rend compte des actions accomplies en son nom. Ce courrier semble avoir été lu en public et son contenu largement diffusé à Paris, puisque l'un des correspondants du cardinal Mazarin lui annonce le 30 mars que « le jeudi, aux pères de l'Oratoire, devant les ténèbres, Monsieur fit paraître un courrier fort crotté par lequel il fit publier qu'elle [sa fille] était maîtresse d'Orléans et qu'elle avait fait chasser tous les mazarins de la ville »<sup>151</sup>. L'un des auditeurs présents à la lecture de la lettre écrit à Mademoiselle la satisfaction générale provoquée par sa missive : « C'est une action, Mademoiselle, que vous avez conduite avec tant de fermeté et de prudence et dont vous faites le récit si agréablement que [...] les auditeurs qui étaient en grand nombre en ont été charmés<sup>152</sup>. »

Les correspondants de la princesse ne manquent pas de lui répondre, ni Mademoiselle de retranscrire dans ses *Mémoires* les lettres de félicitations et de compliment qu'elle reçoit de son père et de son cousin, le prince de Condé<sup>153</sup>. Dans celle datée du 8 avril 1652 à Châtillon-sur-Loing, Condé la remercie et lui promet de lui rendre service à l'avenir. Mademoiselle s'empresse alors de lui répondre, comme en témoigne la lettre conservée au musée Condé de Chantilly datée du lendemain 9 avril. Elle annonce à son correspondant qu'elle lui envoie aussi les copies des courriers du camp adverse qu'elle a fait intercepter<sup>154</sup>.

---

<sup>150</sup> Pour la correspondance de la duchesse avec la princesse Palatine, voir B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 460, f° 169 et suiv., 193 et suiv., 237 et suiv. Voir aussi la série d'articles de Victor Cousin dans le *Journal des Savants* déjà citée, particulièrement les troisième, quatrième et cinquième articles. Pour les communications avec les princes, Archives du ministère de la guerre (Vincennes), A<sup>1</sup>, 118, f° 179, 211 et 215.

<sup>151</sup> Lettre de Bluet à Mazarin datée de Paris le 30 mars 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 138.

<sup>152</sup> Lettre datée de Paris le 29 mars 1652, Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 889, f° 189.

<sup>153</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 16-17 et p. 21.

<sup>154</sup> Lettre de Mlle de Montpensier au prince de Condé, datée d'Orléans le 9 avril 1652, Archives du Musée Condé à Chantilly, P XII, f° 199. L'une de ces missives, celle de l'abbé de Valavoire, destinée au cardinal

La duchesse de Bouillon, prisonnière à la Bastille à partir du mois d'avril 1650, réussit elle aussi à correspondre clandestinement avec son époux, qui se trouve alors auprès de la princesse de Condé à Bordeaux. Le Tellier en apporte la preuve. Le 22 septembre, il écrit à Mazarin : « L'on m'a rapporté ce matin trois lettres qui seront ci-jointes. L'une est de madame de Bouillon adressante à son mari, l'autre comme l'on croit de mademoiselle de Bouillon à son frère et l'autre de quelque valet qui donne des nouvelles<sup>155</sup>. »

Les princesses Amazones ne sont donc pas des héroïnes isolées. Au contraire, elles agissent de façon concertée, en s'appuyant sur de vastes réseaux et intègrent ainsi leurs activités dans le complexe d'alliances très mouvant qui soutient l'action des Frondeurs.

#### *d. Le poids des mots*

Malgré les moyens militaires dont elles disposent, les Amazones de la Fronde doivent aussi parvenir à gagner le soutien des populations locales, en Normandie comme à Orléans et à Bordeaux. Ainsi, Mme de Longueville ne peut se passer du soutien des Dieppois. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, elle entreprend de les persuader du bien-fondé de sa démarche et de la nécessité de résister à l'armée royale. Elle s'adresse particulièrement au corps de ville mais celui-ci craint les conséquences d'une telle résistance, malgré les menaces proférées par la duchesse<sup>156</sup>.

Mademoiselle de Montpensier emploie le même procédé une fois introduite à Orléans pour y établir son autorité et tenter de faire entrer avec elle les officiers de sa troupe. Elle prononce une première harangue le jour même de son arrivée devant le marquis de Sourdis, gouverneur de la ville, et les échevins<sup>157</sup>. Mais elle s'exprime plus longuement devant le conseil de ville le lendemain après-midi. Dans ses *Mémoires*, la princesse avoue la gêne qu'elle ressentit alors d'avoir à tenir un discours politique, activité à laquelle, comme femme, elle n'avait été ni formée ni habituée :

---

Mazarin, est même entièrement retranscrite. Elle concerne madame Saujon, qui est au service de Madame. L'abbé prétend qu'elle lui a donné des conseils sur la meilleure façon de venir à bout de la résistance du duc d'Orléans. C'était là trahir son maître : Mademoiselle tenait à avertir son père et Condé du risque encouru. Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 44-45.

<sup>155</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 22 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, 116 v<sup>o</sup>.

<sup>156</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 337.

<sup>157</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 363-364.

Comme je fus à l'Hôtel de Ville, assise dans une grande chaise, et que je vis un profond silence pour m'écouter, j'avoue que je fus dans le dernier embarras, moi qui n'avais jamais parlé en public et qui étais fort ignorante ; mais la nécessité et les ordres de Monsieur me donnèrent de l'assurance et les moyens de me bien expliquer<sup>158</sup>.

C'est aussi devant les généraux de son armée que Mademoiselle prend efficacement la parole. Elle assure la direction de plusieurs conseils de guerre et se pose en arbitre lorsqu'elle est confrontée au différend entre les ducs de Nemours et de Beaufort, qui ne s'entendent pas sur la stratégie militaire à adopter. La princesse se range finalement à l'avis du second, qui veut passer la Loire à Montargis plutôt qu'à Blois<sup>159</sup>. Le cardinal de Retz, pourtant fort suspicieux quant aux compétences de Mademoiselle, commente : « L'autre avis l'emporta dans le conseil de guerre, et par le nombre et par l'autorité de Mademoiselle, et j'ai oui dire même aux gens du métier qu'il le devait emporter par la raison<sup>160</sup>. »

Le 2 juillet 1652, lors du combat du faubourg Saint-Antoine, c'est encore au moyen d'une vigoureuse harangue que Mademoiselle prétend convaincre le prévôt des marchands et le maréchal de l'Hospital, gouverneur de la capitale, de laisser entrer à Paris les soldats de Condé. Les nouvelles à la main conservées sous la côte 5844 du Fonds français de la B.n.F. prétendent que « tout le peuple fut ravi de la voir, lequel elle anima par ses paroles et fit fermer les boutiques partout où elle passa. Lorsqu'elle fut à l'Hôtel de Ville, elle en fit assembler le corps et ledit prévôt des marchands lui promit de faire tout ce qu'il plairait à S.A.R. »<sup>161</sup>. Il faut consulter les registres de l'Hôtel de Ville de Paris pour obtenir plus de précisions sur la réalité de sa requête et la réponse des échevins. L'un d'eux rapporte :

Mademoiselle exposa sa créance : qui était de prier MM. de la Ville de vouloir faire détacher de cinq colonnelles de la ville nommées dans la lettre de Son Altesse Royale deux mille hommes pour secourir leurs troupes, qui seraient commandées par M. de Tavannes, et d'envoyer mandement à ceux qui commandent aux portes de la ville de laisser et entrer et sortir lesdites troupes, même tous les bourgeois qui de leur gré voudraient faire en faveur de MM. les princes ; qu'il était aussi nécessaire de mander aux portes de Saint-Honoré et de la Conférence qu'on laissât passer les troupes qu'on doit faire passer à la porte Saint-Antoine

---

<sup>158</sup> *Ibid.*, t. II, p. 3-4.

<sup>159</sup> *Ibid.*, t. II, p. 10-15.

<sup>160</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 957-958.

<sup>161</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 32.

pour le secours des autres ; que M. le duc d'Orléans se promettait cela de leur affection à son service<sup>162</sup>.

Le corps de ville délibère alors et refuse la première proposition, qui aurait consisté à détacher une partie de la milice bourgeoise pour la placer sous les ordres des officiers de l'armée des princes, mais il accepte la seconde qui permet de sauver Condé et ses hommes<sup>163</sup>.

On peut néanmoins s'interroger sur la tonalité du discours employé par la princesse pour parvenir à ses fins en dépit des réticences d'abord manifestées par les autorités municipales. Le témoignage de Conrart incite à penser que Mademoiselle s'avise moins de faire appliquer une décision dont elle a convaincu ses interlocuteurs que d'utiliser sa popularité auprès des Parisiens pour obtenir par la menace de la populace l'aval du prévôt des marchands. Le mémorialiste explique :

Sans Mademoiselle, jamais l'ordre n'eût été donné. Mais en l'allant demander, elle était suivie de quantité de gens armés ; de sorte qu'elle jura plusieurs fois au maréchal de l'Hospital et au prévôt des marchands que s'ils ne le signaient, ces gens-là qu'elle leur montrait par la fenêtre le leur feraient signer. Elle dit beaucoup de choses étranges à ces deux messieurs ; et entre autres au maréchal de l'Hospital, qu'elle lui arracherait la barbe et qu'il ne mourrait jamais que de sa main : ce qui l'intimida de telle sorte qu'enfin il signa l'ordre<sup>164</sup>.

Dans ses *Mémoires*, la princesse prétend avoir fait preuve d'une très grande modération et empêché au contraire que la vindicte populaire ne s'abatte sur les timorés, mais il est probable qu'elle édulcore quelque peu la réalité<sup>165</sup>.

C'est aussi grâce à sa présence charismatique et par la force de son discours que Mademoiselle parvient à accomplir son plus grand coup d'éclat, en faisant tirer le canon de la Bastille sur les soldats de l'armée royale commandés par le maréchal de La Ferté. Dans une lettre datée du 3 juillet 1652, Mademoiselle emploie une tournure impersonnelle assez ambiguë : « De la Bastille, on tira huit volées de canon sur les mazarins<sup>166</sup>. » Quelques années plus tard, sachant la rancune de la reine et du ministre à son égard pour cette conduite audacieuse, elle se défend d'avoir donné l'ordre de tirer auprès de Mme de Motteville, qui

---

<sup>162</sup> *Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde* publiés pour la Société de l'Histoire de France par Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1846-1848, t. III, p. 41.

<sup>163</sup> *Ibid.*, t. III, p. 42.

<sup>164</sup> Valentin Conrart, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 109.

<sup>165</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 96.

<sup>166</sup> Lettre de Mlle de Montpensier, de Paris le 3 juillet 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Nouvelles acquisitions françaises, 4815, f° 195.

ajoute pourtant ne le pouvoir croire<sup>167</sup>. Effectivement, aucun témoignage contemporain ne permet de prouver sa responsabilité. Les nouvelles à la main de la B.n.F. mentionnent le coup de canon sans le lui attribuer<sup>168</sup>. Cependant, c'est dans les *Mémoires* de la princesse elle-même qu'il faut lire son aveu. Elle y concède très simplement : « Je m'en allai à la Bastille, où je n'avais jamais été ; je me promenai longtemps sur les tours et je fis charger le canon qui était tout pointé du côté de la ville : j'en fis mettre du côté de l'eau et du côté du faubourg pour défendre ce bastion<sup>169</sup>. »

L'ordre de Gaston d'Orléans que la princesse avait fait amener à Louvières, gouverneur de la Bastille, pour appuyer sa démarche a été conservé dans la collection Baluze de la B.n.F.. Il est parfaitement clair et explicite, ce qui, dans une certaine mesure, dédouane la princesse de sa responsabilité et atteste en partie de sa bonne foi auprès de Mme de Motteville<sup>170</sup>.

De par Monseigneur fils de France, oncle du roi, duc d'Orléans

Il est ordonné au sieur de Louvières, gouverneur du château de la Bastille, de favoriser en tout ce qui lui sera possible les troupes de Son Altesse Royale et de faire tirer sur celles des ennemis qui paraîtront à la vue dudit château.

Fait à Paris, le 2<sup>e</sup> juillet 1652<sup>171</sup>.

Conrart est celui qui va le plus loin dans l'accusation portée contre la princesse. Il rapporte une rumeur – qu'il ne court pas le risque de reprendre à son compte, néanmoins – selon laquelle Mademoiselle aurait elle-même actionné le canon<sup>172</sup>. L'hypothèse est invérifiable mais toutefois peu vraisemblable et sans doute le fruit d'un amalgame avec une autre rumeur, plus ancienne, selon laquelle la princesse de Phalsbourg, occupée à défendre Nancy contre les Français, aurait tiré elle-même un boulet de canon qui manqua de tuer Louis XIII. Cependant, il est assez probable que cette anecdote ait été connue de Mademoiselle, à qui sa belle-mère Marguerite d'Orléans avait vraisemblablement conté l'histoire de sa vaillante cousine.

---

<sup>167</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 438.

<sup>168</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 33 v°. L'auteur écrit « on ne sait pas au vrai qui en est l'auteur. Quelques-uns croient au vrai que ça a été à la persuasion de Mademoiselle. »

<sup>169</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 109.

<sup>170</sup> Sur l'ensemble de cet épisode, voir Charles Coudercq, « Mlle de Montpensier et le combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652) », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1897, p. 155-160.

<sup>171</sup> Ordre de Gaston d'Orléans, à Paris, le 2 juillet 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Baluze, 208, f° 59.

<sup>172</sup> Valentin Conrart, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 109.

Les Amazones de la Fronde, et particulièrement Mademoiselle, sont donc aussi d'excellentes oratrices<sup>173</sup>. Fidèles au modèle du général charismatique qui sait convaincre ses troupes d'entrer dans la mêlée, les princesses frondeuses harangent vigoureusement la foule ou les corps de ville pour en faire leurs auxiliaires. Dans ces moments décisifs, le choix des mots et du ton les plus susceptibles d'inspirer respect et obéissance se veut aussi la marque d'une autorité incontestable, concurrente de celle du roi<sup>174</sup>. Pour les Frondeuses, c'est à nouveau le signe d'une revendication de pouvoir considérable, comme aristocrates et comme femmes.

#### *e. Actrices des combats*

Les contemporaines de la Fronde sont parfois présentées comme de simples spectatrices des opérations militaires. Dès le siège de Paris, en 1649, Retz évoque l'intérêt des dames pour les choses de la guerre, perçues à travers le filtre embellissant du roman. « Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes à ce fameux siège [de la Bastille], porter leurs chaires dans le jardin de l'Arsenal, où était la batterie, comme au sermon », raconte le mémorialiste<sup>175</sup>.

Mais les Amazones de la Fronde ne sauraient se restreindre à une telle passivité. Pour mériter ce qualificatif, elles doivent elles-mêmes prendre part à la bataille ou du moins payer de leur personne pendant les épisodes de la guerre auxquels elles participent. Mademoiselle entre à Orléans en montant à une échelle et en s'engouffrant par une étroite brèche faite dans une vieille poterne. C'est alors elle qui crée l'action, les gardes de la porte étant réduits au rang de simples spectateurs<sup>176</sup>. La princesse n'est pas la seule à s'attribuer ainsi le mérite de l'entrée. Même le cardinal de Retz qui doutait de l'intérêt de cette entreprise concède qu'elle « réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut effectivement très grande »<sup>177</sup>.

Il en va de même lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine. La princesse se représente dans une intense activité, tantôt cherchant à convaincre son père de donner des

---

<sup>173</sup> Sur le succès populaire de Mademoiselle à Paris pendant la Fronde, voir Michel Le Moël, « Mademoiselle et Paris », dans *La Grande Mademoiselle*, Actes de la journée d'étude tenue le 15 mai 1993 au château de Saint-Fargeau (Yonne), *P.F.S.C.L.*, 1995, vol. 22 n° 42, p. 15-22.

<sup>174</sup> Voir Orest Ranum, « Courtesy, Absolutism and the Rise of the French State 1630-1660 », *Journal of Modern History*, n° 52, 1980, p. 426-451.

<sup>175</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 409.

<sup>176</sup> Mille de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 361-362.

<sup>177</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 955.

ordres pour faire entrer l'armée des princes, tantôt courant les rues et haranguant la foule ainsi que les autorités municipales, tantôt secourant le duc de La Rochefoucauld, très gravement blessé à l'œil, tantôt montant jusqu'au sommet des tours de la Bastille et ordonnant d'en faire tirer les canons<sup>178</sup>. Dans sa lettre du 3 juillet déjà citée, Mademoiselle s'inclut dans le groupe des combattants en employant le « on » ou la première personne du pluriel :

Enfin, le combat a été long et fort opiniâtre, mais l'avantage a été tout à fait de notre côté. Ils y ont perdu beaucoup plus d'officiers et de gens de l'élite que nous. L'on dit que Mancini, neveu du Mazarin, est blessé à la cuisse. Pour nos soldats, nous n'en avons quasi point perdu, et eux un nombre infini<sup>179</sup>.

La duchesse de Longueville et la princesse de Condé demeurées à Bordeaux en 1652 font preuve de cette même implication personnelle lorsqu'éclatent les émeutes opposant les élites traditionnelles de la ville, jurats et parlementaires, habitants du quartier du Chapeau Rouge et membres de la « Petite Fronde », aux bourgeois de rang plus modeste mais plus radicaux dans leurs revendications, qui composent l'Ormée, dite aussi « Grande Fronde »<sup>180</sup>. Le plus grave de ces affrontements a lieu le 24 juin. Lénét en fait un compte-rendu destiné à Condé dans l'après-midi. Il explique :

Madame [la princesse de Condé] et madame de Longueville, à ce bruit [le bruit d'un affrontement armé entre Grande et Petite Frondes], sont montées en chaise et en carrosse, sont allées vers les rues où les chaînes étaient tendues. [...] Madame la princesse s'est rendue fort allumée de colère, disant que [...] ceux du Chapeau-Rouge [...], contre leur promesse, ont gagné le dernier et tiré sur les autres infâment, qu'elle saurait s'en venger et maintenir l'autorité de son mari et *qu'elle se mettrait toute enceinte qu'elle était, à la tête de ceux qui lui obéiraient pour faire tailler les autres en pièces*<sup>181</sup>.

Cependant, la querelle connaît un second épisode dès le lendemain, que raconte à nouveau Pierre Lénét au présent de narration, sur un ton presque haletant :

Tout à coup les avis viennent de divers endroits que l'Ormée marche avec dessein d'attaquer le Chapeau Rouge avec leurs canons [...]. Leurs Altesses [Mme la princesse et Mme de

---

<sup>178</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 92-109. Voir aussi La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>179</sup> Lettre de Mlle de Montpensier datée du 3 juillet 1652, B.n.F., Nouvelles acquisitions françaises, 4185, f° 195.

<sup>180</sup> Voir Roger Chartier, « L'Ormée de Bordeaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 21, 1974, p. 279-283 et Fabrice Osmond, *La fée Gorgone. Contribution à l'histoire de l'Ormée de Bordeaux*, Bordeaux, Atelier Aldo Manuzio, 1982.

<sup>181</sup> Lettre de Lénét au prince de Condé datée de Bordeaux le 24 juin 1652, après-midi, Papiers de Lénét, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6707, f° 229.

Longueville] veulent y aller à toute force pour essayer d'empêcher par leur présence le commencement du combat ; chacun qui sait l'emportement des uns et des autres les veut arrêter ; elles s'avancent, quand on leur vient dire qu'on est aux mains ; [...] Leurs Altesses vont dans l'église de Saint-Messan devers la hauteur de la rue Sainte-Catherine ; elles font exposer le Saint-Sacrement et dire des litanies. [...] Le curé de Saint-Messan prend le Saint-Sacrement avec la croix, les flambeaux et, en chape, le porte au milieu des combattants. Leurs Altesses et tous nous autres suivons ; on cesse<sup>182</sup>.

L'engagement physique des femmes du parti condéen est donc bien réel. Elles s'exposent personnellement au milieu du tumulte de la bataille. La duchesse de Longueville prétend même que sa vie fut parfois menacée, comme celle de tout soldat placé sous le feu adverse. Dans une lettre à sa chère Julie d'Angennes, datée du 4 juillet 1652, elle se plaint du peu de soutien qu'elle reçoit de son amie et évoque les dangers qu'elle a dû affronter dans les jours précédents :

Depuis le temps que vous ne vous souvenez plus de moi, j'ai été quasi tous les jours exposée aux mousquetades et depuis les coups de poing jusques à ceux du canon. Tout cela n'a point attiré votre pitié, au moins je n'en ai reçu aucune marque, et par là je juge que rien ne vous en peut donner ; car de me savoir perpétuellement au milieu des séditions, je ne trouve guère de choses au monde plus déplorables<sup>183</sup>.

Les Amazones de la Fronde ne sont donc pas de simples spectatrices des combats. Toutes paient de leur personne à un moment ou un autre de leurs expéditions guerrières. Ces princesses apportent ainsi la preuve de la vertu exceptionnelle dont elles sont les dépositaires et semblent illustrer les théories féministes répandues dans les milieux mondains depuis le début de la régence. En participant aux travaux de fortification et au recrutement des troupes, en finançant la résistance, en prononçant d'efficaces discours destinés à rallier les populations locales et en se chargeant des communications avec les autres personnalités du parti, elles s'impliquent personnellement dans la guerre et s'approchent ainsi des plus fameuses Amazones de l'histoire.

---

<sup>182</sup> Lettre de Lénéet au prince de Condé, datée de Bordeaux le 25 juin 1652, matin, Papiers de Lénéet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6707, f° 236.

<sup>183</sup> B.n.F., Bibliothèque de l'Arsenal, Manuscrits Conrart, Ms 5419, f° 247.

### 3. Triompher ou céder

Malgré leur vigueur, ces femmes remportent des résultats mitigés. Madame de Longueville ne parvient pas à tenir à Dieppe et doit fuir à l'étranger. Pourtant son échec n'est pas total, dans la mesure où elle parvient à échapper à l'emprisonnement, ou du moins à l'étroite surveillance que la cour aurait pu lui imposer. De son exil à Stenay, en revanche, elle rentre victorieuse : son parti a fait céder Mazarin. Néanmoins son triomphe n'est que partiel, car ce succès est le fruit de l'alliance avec la vieille Fronde préparée par la Palatine plutôt que des opérations militaires soutenues par les Espagnols dont elle avait pris l'initiative. À Bordeaux en 1653, enfin, la duchesse et sa belle-sœur doivent s'estimer totalement vaincues et ne peuvent négocier avec la cour que la durée et le lieu de leur exil.

Mademoiselle, en revanche, semble parvenir à ses fins en mars 1652 puisqu'elle obtient bien l'entrée à Orléans, tout comme au mois de juillet, elle réussit à faire pénétrer Condé et ses hommes dans Paris. Mais dans ce cas aussi, le succès est à relativiser car la princesse ne peut maintenir longtemps son autorité ni récolter les fruits de son implication parmi les rebelles.

#### a. L'échec

C'est sans doute à Bordeaux, le 24 juillet 1653, que le sentiment de l'échec est le plus cuisant pour les femmes du clan Condé qui n'avaient pas hésité à s'exposer aux mousquetades. Tous les contemporains évoquent un départ vers l'exil empreint de tristesse. Les proches de Condé regrettent de n'avoir pas su faire triompher les intérêts du parti et la duchesse de Longueville de s'être désunie des autres représentants de Condé à Bordeaux. Daniel de Cosnac mentionne ces difficultés dans ses *Mémoires* :

Mme la Princesse, touchée du pitoyable état où elle se voyait réduite d'être obligée de s'en aller par mer avec M. le duc d'Enghien, son fils, trouver M. le Prince qui devenait par cette paix encore plus malheureux, fondit en larmes. Mme de Longueville n'était guère moins affligée de l'incertitude de ce qu'elle deviendrait<sup>184</sup>.

---

<sup>184</sup> Daniel de Cosnac, *Mémoires*, éd. J. de Cosnac, Renouard, 1852, p. 86.

Les lettres que Mme de Longueville envoie aux Carmélites de Paris peu de temps avant son départ attestent de ce sentiment d'échec. Dès le 11 juin, elle écrit à la mère Agnès : « Je ne désire rien avec tant d'ardeur présentement que de voir cette guerre finie pour aller me jeter avec vous pour le reste de mes jours<sup>185</sup>. » C'est là le prélude à la fameuse conversion de la duchesse, née du sentiment de l'échec et de la vanité des combats terrestres.

La défaite de Dieppe revêt un tout autre sens car elle n'est pas aussi totale et ne présage en rien la fin des combats. Elle est au contraire l'occasion et le prétexte d'un nouvel exploit, celui de la fuite à l'étranger, qui contribue à installer mieux encore la duchesse de Longueville dans le personnage de l'Amazone, comme le laisse entendre le mémorialiste Jean Vallier<sup>186</sup>. La fuite n'en est pas moins le signe d'un désaveu, que l'on imagine pénible lorsque Mazarin annonce à Le Tellier que les troupes royales ont été reçues à Dieppe « avec des acclamations inouïes et des cris continuels de vive le roi »<sup>187</sup>. D'autant plus que la reddition de Dieppe est la dernière étape après celle du Pont-de-l'Arche, un temps défendu par Chambois, de Rouen, où le marquis de Beuvron se laisse facilement convaincre, de Caen, où La Croisette commandait au nom du duc de Longueville et du Havre, où le duc de Richelieu pourtant redevable à la duchesse n'était pas totalement maître de la garnison<sup>188</sup>.

Anne-Geneviève de Bourbon n'assume pas cet échec et juge plus utile à sa personne et à son parti de laisser entendre qu'elle n'en a pas conscience. Elle prétend remettre Dieppe entre les mains du roi par obéissance et s'en éloigner par crainte pour sa sécurité, refusant de reconnaître qu'elle a été militairement vaincue. Dans une autre lettre à Le Tellier, Mazarin rapporte que Mme de Longueville a dépêché Chambois à la reine pour lui dire « que, pour donner à Leurs Majestés une marque des sentiments de respect et de fidélité où elle était, elle avait ordonné au sieur de Montigny de remettre les châteaux de Dieppe entre les mains de telle personne qu'il plairait à Sa Majesté de commettre pour les recevoir »<sup>189</sup>. Ce n'est évidemment pas de cette façon que les choses se passèrent et le récit de Mazarin paraît bien plus crédible, quoi qu'il puisse être exagérément tourné à son avantage, lorsqu'il explique à M. d'Estrades que

---

<sup>185</sup> Lettre de Mme de Longueville à la mère Agnès, religieuse carmélite du grand couvent de Paris, datée de Bordeaux le 11 juin 1653, Bibliothèque Mazarine, Ms 2483, p. 137.

<sup>186</sup> Jean Vallier, *Journal, op. cit.*, t. I, p. 92.

<sup>187</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier datée de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 58.

<sup>188</sup> Montglat, *Mémoires, op. cit.*, p. 219 ; Goulas, *Mémoires, op. cit.*, p. 196-197 ; Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, p. 240-244.

<sup>189</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier datée de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 60 v°-61.

le seul cri de vive le Roi que fit tout le peuple à son entrée épouvanta tellement les soldats que l'on avait fait mettre en bon nombre dans les dehors qu'ils jetèrent les armes bas et se sauvèrent avec autant de hâte que de confusion, de sorte que madame de Longueville s'en voyant abandonnée sortit du château<sup>190</sup>.

D'après les explications de Paul Logié, cette issue est due aux dommages causés par la première Fronde en Normandie et à la crainte de les voir se renouveler, mais aussi aux talents de persuasion des agents de Mazarin et, probablement, à leurs moyens financiers. Le cardinal avait surtout su persuader les parlementaires de Rouen en les assurant dès le 19 janvier que l'arrestation des princes ne remettait pas en question les déclarations d'octobre 1648 et mars 1649 qui leur garantissaient la suppression du semestre<sup>191</sup>.

Les Amazones de la Fronde ne sont donc pas toujours victorieuses face à leurs adversaires. Elles sont ainsi fidèles à leurs modèles antiques, toujours vaincues par les Grecs. Cela ne remet pas en question leurs qualités personnelles, d'autant plus lorsqu'elles s'effacent avec panache, comme le fit la duchesse de Longueville en quittant Dieppe par la mer.

### *b. Le succès*

Le retour à Paris de cette dernière de Stenay, en revanche, est un grand succès. Après la libération des Princes, la duchesse passe encore un mois dans son refuge ardennais puis rejoint la capitale au mois de mars. Elle y est accueillie en triomphatrice<sup>192</sup>. Le peuple lui sait gré d'avoir conclu avec les Espagnols un traité qui associe la libération des princes à la conclusion d'une paix générale. Nombreux sont ceux qui croient que, grâce à elle, la fin des hostilités est proche. De la part des princes et de leurs alliés, les témoignages de reconnaissance s'amoncèlent. Pierre Lénét, l'un des plus fidèles agents condéens, écrit à Mme de Longueville le 17 février 1651 :

J'ai tant de joie de la liberté de messeigneurs et de ce que les belles et grandes actions de V.A. ont mis tous les autres en état de travailler et de l'obtenir enfin, que je ne puis

---

<sup>190</sup> Lettre de Mazarin à M. d'Estrades, du 12 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, 93 v°.

<sup>191</sup> Paul Logié, « Un épisode de la Fronde en Normandie. La duchesse de Longueville contre le roi », *art. cit.*, p. 97.

<sup>192</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 209. Voir le témoignage de Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 306.

m'empêcher de vous en témoigner, Madame, mes premiers ressentiments comme à celle qui la première a mis la main à ce grand ouvrage<sup>193</sup>.

Comme l'a montré Victor Cousin, la duchesse est alors au sommet de sa gloire : elle est devenue en quelques mois le chef incontesté du parti condéen qui triomphe, a traité à égalité avec les Espagnols et forcé les plus grands hommes d'État à composer avec elle. « Elle était alors l'idole de l'Espagne, la terreur de la cour, une des grandeurs de sa famille », écrit-il<sup>194</sup>.

La Grande Mademoiselle prétend elle aussi être reçue en triomphatrice, particulièrement lors de son entrée à Orléans. La mémorialiste détaille longuement les honneurs qui lui sont rendus à son arrivée et tient à prouver ainsi la considération qu'elle s'acquiert en réussissant là où le parti de la cour échoue. À peine la porte franchie, elle raconte :

Deux hommes me prirent et me mirent sur une chaise de bois. Je ne sais si je fus assise dedans ou sur le bras, tant la joie où j'étais m'avait mise hors de moi-même : tout le monde me baisait les mains [...]. Après avoir fait quelques rues, portée dans ce triomphe, je leur dis que je savais marcher et que je les priais de me mettre à terre ; ce qu'ils firent<sup>195</sup>.

Les circonstances de cette entrée triomphale sont largement diffusées par les lettres de Croissy à Paris. Guy Patin s'en fait l'écho lorsqu'il annonce à Charles Spon, le 16 avril, que Mademoiselle a été « reçue [à Orléans] comme en triomphe »<sup>196</sup>. Mais Croissy insiste surtout sur la harangue de la princesse devant les autorités municipales, destinée à prouver que son pouvoir est total à Orléans, qu'elle en est la « maîtresse », comme Mademoiselle ne cesse de le répéter elle-même sur place et dans ses *Mémoires*<sup>197</sup>. Ainsi, le 28 mars, Croissy informe Paris qu'« elle [Mademoiselle] a parlé admirablement bien [...], le maire et les échevins l'accompagnant dans son carrosse lui témoignèrent qu'ils étaient ravis de ce qu'elle avait eu satisfaction. » Le lendemain, dans une nouvelle missive, il revient à la charge en déclarant à son correspondant : « Vous ne sauriez vous imaginer les acclamations quelle reçut et avec quelle chaleur le peuple l'accompagna faisant retentir "Vive le Roi, Vive S.A.R., Vive Mademoiselle, point de Mazarin !" » Le 31 mars, il insiste : « Tous les jours l'autorité de Mademoiselle s'y affermit [à Orléans], l'on ne rentre plus dans la ville que par son ordre. » Le 2 avril encore, il écrit : « Les affaires d'ici vont de mieux en mieux et Mademoiselle y

---

<sup>193</sup> Lettre de Pierre Lénéet à la duchesse de Longueville, 17 février 1651, Papiers de Lénéet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6705, f° 92.

<sup>194</sup> Victor Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris, Didier, 1867, p. 4.

<sup>195</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 363.

<sup>196</sup> *Lettres de Guy Patin à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, op. cit., t. II, p. 862.

<sup>197</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit. Voir en particulier le passage situé t. I, p. 364.

augmente tous les jours et y fortifie son autorité<sup>198</sup>. » À tel point que cette insistance peut paraître suspecte et invite à regarder plus en détail jusqu'où Mademoiselle remporte effectivement le succès et dans quelle mesure son autorité connaît au contraire des limites.

D'elle-même mais longtemps après les faits, la mémorialiste évoque certaines d'entre elles, en particulier le refus du corps de ville de laisser entrer les officiers de sa troupe, ce qui oblige la princesse à aller tenir les conseils de guerre à l'extérieur de la ville<sup>199</sup>. Or, cet échec est rapidement connu des Parisiens, car la cour ne tarde pas à en diffuser la nouvelle. Dubuisson-Aubenay le rapporte presque en temps réel, avec le reste des circonstances de l'entrée<sup>200</sup>. La princesse, malgré tous ses efforts, ne parvient donc pas à peindre un tableau sans ombre de sa réception à Orléans et l'image de son succès dans le public se trouve ternie par des nouvelles dont elle ne maîtrise ni le contenu ni la diffusion.

Dès le 9 avril, Bluet annonce – très prématurément – le retour de Mademoiselle à Paris et l'explique par un nouvel échec à mobiliser la ville en sa faveur<sup>201</sup>. Il est vrai que le gouverneur, M. de Sourdis, s'est opposé avec succès à la réception du prince de Condé. Mademoiselle reconnaît avoir eu maille à partir avec le marquis et qu'il y avait là de quoi la discréditer. Elle raconte :

Je dis à ces messieurs qui étaient avec moi qu'il fallait pousser cette affaire ; et que si M. le Prince, après avoir témoigné désirer de me voir, ne venait point, parce que je n'aurais pas eu le crédit de le faire entrer dans Orléans, cela ferait voir que je n'y ai point de crédit et compromettrait mon autorité et celle de Monsieur<sup>202</sup>.

Le succès de Mademoiselle à Orléans, pour réel qu'il soit en atteignant son objectif premier, c'est-à-dire empêcher la cour d'y entrer, n'en comporte donc pas moins de sérieuses limites puisqu'il ne lui permet guère ensuite de ranger réellement et durablement la ville dans les intérêts du parti de Condé.

La situation est différente lors du combat du faubourg Saint-Antoine. Les multiples interventions verbales de Mademoiselle semblent dotées d'une efficacité totale, comme le souligne Guy Patin dans sa lettre à Charles Spon du 5 juillet et Montglat dans ses *Mémoires*, alors même que le second, comme zélé partisan de la cour, ne peut être soupçonné de

---

<sup>198</sup> Lettres de Croissy des 28, 29 et 31 mars 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 229, 183 v°, 193 v°, 200.

<sup>199</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 6.

<sup>200</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 190.

<sup>201</sup> Lettre de Bluet à Mazarin, 9 avril 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 190-190 v°.

<sup>202</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 29-30.

sympathie à l'égard des manœuvres conduites par Mademoiselle<sup>203</sup>. Le mémorialiste doit ainsi convenir que Mazarin serait venu à bout de la résistance de Condé : « Si Mademoiselle, qui était d'une humeur plus martiale que son père et plus zélée pour le parti, n'eût été de rue en rue exhorter le peuple à tirer le prince du péril où il était. » D'après son témoignage, c'est à l'élément populaire que la princesse doit son succès<sup>204</sup>. Il ajoute en effet :

Tous ces soins n'eussent pas sauvé le prince, si [...] cette princesse ne fût descendue en diligence et n'eût elle-même été à la porte exhorter ceux qui la gardaient de l'ouvrir. Sur leur refus, elle fit du bruit et il s'attroupa un si grand nombre de peuple à l'entour d'elle pour seconder ses desseins, que, moitié par prière, moitié par menace de cette foule qui l'entourait, elle fit ouvrir la porte<sup>205</sup>.

Le vicomte de Marcilly et les mémorialistes Jean Vallier, Marie d'Orléans et Mme de Motteville, tous trois pourtant fort défavorables à la Fronde, confirment le « crédit parmi le peuple » de Mademoiselle et le caractère décisif de son intervention<sup>206</sup>. La duchesse de Montpensier, « laquelle est suivie du peuple en tout ce qu'elle veut », écrit l'auteur des nouvelles à la main conservées sous la côte 5844 dans le Fonds français de la B.n.F., remporte alors un véritable succès populaire : « Tout le peuple fut ravi de la voir, lequel elle anima par ses paroles et fit fermer les boutiques partout où elle passa<sup>207</sup>. » Les interventions du 2 juillet sont donc un succès total pour Mademoiselle que Condé aurait considérée comme sa « libératrice » d'après Bussy-Rabutin<sup>208</sup>.

L'ambiance n'est pourtant pas à la fête lorsque la princesse constate le succès de sa manœuvre et voit entrer les soldats de Condé. Beaucoup sont grièvement blessés, d'autres sont morts. La princesse est donc partagée entre l'intense satisfaction d'avoir rempli son objectif et l'horreur des scènes lugubres dont elle a été la spectatrice :

Quand je songeai le soir, et toutes les fois que j'y songe encore, que j'avais sauvé cette armée, j'avoue que ce m'était une grande satisfaction et au même temps un grand

---

<sup>203</sup> *Lettres de Guy Patin à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, op. cit., t. II, p. 934.

<sup>204</sup> Le vicomte de Marcilly, dans une lettre du 3 juillet 1652, présente Mademoiselle accompagnée de la duchesse de Nemours et du duc de Beaufort. Ils « ont tant tourmenté et harangué le peuple qu'il a été fléchi », prétend l'auteur. Voir Henri Courteault, « Un témoin de la Fronde parisienne : Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. 58, 1921, p. 292.

<sup>205</sup> Montglat, *Mémoires*, op. cit., p. 351-352.

<sup>206</sup> Henri Courteault, « Un témoin de la Fronde parisienne : Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine », art. cit., p. 305-306 ; Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 215 ; Jean Vallier, *Journal*, op. cit., t. III, p. 306 ; Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 438.

<sup>207</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 32 et 33 v°.

<sup>208</sup> Roger de Bussy-Rabutin, *Mémoires*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1857, t. I, p. 285.

étonnement [...]. Toute la nuit je ne dormis point : j'eus tous ces pauvres morts dans la tête<sup>209</sup>.

La princesse faisait une fois encore l'expérience des limites imposées aux femmes par leur éducation restreinte, qui ne les prépare pas plus à endurer les horreurs de la guerre qu'à parler en public.

Ainsi, pour ceux qui jugent les Amazones de la Fronde, la réussite objective de leurs manœuvres semble parfois importer moins que la manière d'y parvenir. La duchesse de Longueville, acculée à la fuite par les troupes du roi, fait preuve d'autant de panache que Mademoiselle victorieuse à Orléans, mais bientôt impuissante à y maintenir son autorité. Ce n'est certes pas l'issue du combat qui fait l'Amazone mais bien la façon dont elle livre bataille.

Les duchesses de Montpensier, de Bouillon et de Longueville, la princesse de Condé parfois, se distinguent ainsi en faisant preuve d'audace, d'esprit d'initiative et surtout, d'investissement personnel. Cependant, pour correspondre au modèle de l'Amazone et bénéficier de ses vertus légitimantes, elles doivent aussi respecter un certain nombre de passages obligés : fuir précipitamment à cheval et en habit masculin pour faire la preuve d'un « mâle courage », recruter des troupes, entreprendre des travaux de fortifications et même s'exposer au feu pour témoigner de leurs compétences proprement militaires, haranguer vigoureusement les foules pour démontrer leur charisme personnel. Il était difficile, voire impossible, pour les Frondeuses de satisfaire parfaitement à toutes ces exigences. Les Amazones demeuraient des créatures imaginaires, hors de portée, même en s'appuyant sur l'exemple donné par leurs avatars les plus récents. C'est pourquoi, les Amazones de la Fronde elles-mêmes relèvent en partie du mythe.

### **III. Les Amazones de la Fronde : un mythe et ses limites**

Les Amazones de la Fronde sont avant tout une image, le résultat d'une construction volontaire de la part des Frondeuses elles-mêmes, de leur entourage et de tous ceux qui étaient prêts à y adhérer. La première étape de cette construction a lieu dans l'action elle-même, puisque les princesses sont incitées par leur culture littéraire et mondaine à se comporter en

---

<sup>209</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 112-113.

Amazones. La seconde étape, en aval, consiste à choisir dans la réalité observable les intentions, les faits, les postures les plus à mêmes de nourrir le mythe et à les mettre en exergue, accompagnés de quelques commentaires édifiants dans des textes ou des images spécialement destinés à présenter les Frondeuses en Amazones. Mais la construction comporte des failles et ne permet pas toujours de masquer les moments où ces femmes s'écartent de leur très ambitieux modèle. Confrontées à l'échec, mal préparées, emportées par leurs sentiments, ridicules, les Frondeuses s'éloignent de la figure hiératique présentée dans les ouvrages des mondains et des clercs.

## 1. La construction du mythe

L'assimilation des Frondeuses aux Amazones n'est pas seulement le fruit d'une analyse rétrospective de leurs agissements. Au beau milieu de la guerre, les partis frondeurs cherchent volontairement à mobiliser cette référence valorisante pour qualifier les exploits de leurs championnes. Dans les mazarinades, en particulier, la duchesse de Longueville, Mlle de Montpensier mais aussi la princesse de Condé et même la duchesse de Chevreuse sont qualifiées d'Amazones et comparées à certaines de celles qui se distinguèrent ainsi au cours de l'histoire.

### a. Une référence systématique

Dans ces textes, la figure de l'Amazone frondeuse est prioritairement construite par rapport au modèle grec. Penthésilée est explicitement citée, tout comme le sont Tomiris, Talestris, la mère de Coriolan, Cléopâtre mais aussi Pallas. Dans la mazarinade intitulée *l'Apothéose de madame la duchesse de Longueville*, Anne-Geneviève de Bourbon est encore comparée à Médée et Alceste, qui figuraient en bonne place dans les galeries de femmes fortes<sup>210</sup>. Mais l'on se réfère également aux avatars de l'Amazone dans l'histoire nationale en

---

<sup>210</sup> *Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, S.l., 1651. Voir aussi *L'Amazone française au secours de Paris ou l'approche des troupes de Mme de Chevreuse*, Paris, Jean Hénault, 1649 ; *L'Illustre conquérante ou la généreuse constance de madame de Chevreuse*, Paris, N. Charles, 1649 ; *Harangue faite à madame la duchesse de Longueville sur la liberté des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville, princes du sang de France, prononcée par le sieur de Sommerance, lieutenant général civil et criminel de Stenay, et député des trois états de la province d'Argonne*, Paris, N. Bessin, 1651 ; *La France affligée, parlant et*

évoquant Jeanne d'Arc. Mademoiselle, dont l'équipée orléanaise et les infructueuses tentatives de mariage ne peuvent que rappeler aux contemporains les exploits de la Pucelle, est plus d'une fois associée à cette dernière<sup>211</sup>. D'autant plus qu'elle a elle-même effectué cette comparaison avant son départ : un informateur de Mazarin rapporte le 27 mars que la princesse « s'y achemina lundi [à Orléans] avec protestations de faire la pucelle d'Orléans »<sup>212</sup>. *Le Manifeste de la ville d'Orléans* peut ainsi annoncer que les habitants « ont été secourus des généreux sentiments de mademoiselle de Bourbon, de la même façon qu'ils furent autrefois secondés de la valeur de la Pucelle Jeanne » et la *Réponse de monsieur le duc d'Orléans* célébrer « les actions d'une fille [...] [qui] a [...] eu la force de surmonter elle seule une ville qu'une autre Pucelle a bien eu de la peine de conserver », soulignant ainsi le caractère exceptionnel du comportement de la princesse, qui la rattachait à la tradition des femmes fortes<sup>213</sup>. Mademoiselle apparaît comme « une vertueuse Amazone » dans le *Remerciement des Parisiens* dès 1649, « une reine des Amazones » dans *Le Grand dialogue de la paille et du papier*, « l'Amazone des François » dans *Le Bouquet de paille*, et la « vraie Amazone de la France » dans les *Nouvelles extraordinaires*, parus en 1652<sup>214</sup>. Ces deux dernières expressions font à nouveau référence à Jeanne d'Arc qui était ainsi désignée dans les galeries de femmes fortes<sup>215</sup>.

Il arrive aussi que les actions guerrières des Frondeuses soient rapportées de façon à leur donner une stature héroïque sans que le terme d'Amazone ne soit cité. Cette figure est

---

*répondant à toutes les personnes et les corps qui suivent : le roi, la reine, le Mazarin, le confesseur de la reine, le privé conseil, le premier président, tous les Mazarins en général, M. de Villeroy, M. le duc de Damville, M. le duc d'Orléans et Mademoiselle, le prince de Condé, le duc de Beaufort, M. de Brousselles, le Parlement en général, le coadjuteur, le clergé, la noblesse, le Tiers État, et faisant sa plainte sur le sujet de leurs réponses, qui l'oblige à former la résolution qu'elle témoigne à la fin de ce discours, le tout en vers héroïques*, Paris, 1652 ; *Les très humbles remerciements des bourgeois de Paris à Mademoiselle, pour nous avoir procuré la paix*, Paris, Antoine Quenet, 1649 ; *Le Triomphe des mérites de Mademoiselle*, Paris, Jacob Chevalier, 1652.

<sup>211</sup> Voir notamment *Le Manifeste de la ville d'Orléans, présenté à Son Altesse Royale, où il est montré que, pour avoir bientôt la paix, il est nécessaire de se déclarer contre le Mazarin, à l'imitation des habitants de ladite ville d'Orléans*, Paris, Claude Le Roy, 1652, p. 5 ; *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans à son arrivée, en présence de messieurs les ducs de Beaufort, de Rohan et autres seigneurs, et leur très humble remerciement envoyé à son Altesse Royale*, Paris, Claude Le Roy, 1652, p. 4 ; *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le Prince de Condé*, Paris, Jean Le Rat, 1652, p. 5-6 et *Le Triomphe des mérites de Mademoiselle*, op. cit., p. 3.

<sup>212</sup> Lettre de Bluet à Mazarin, datée de Paris le 27 mars 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 122.

<sup>213</sup> *Le Manifeste de la ville d'Orléans*, op. cit., p. 5 ; *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le Prince de Condé*, op. cit., p. 5-6.

<sup>214</sup> *Les très humbles remerciements des bourgeois de Paris à Mademoiselle, pour nous avoir procuré la paix*, op. cit., p. 4 ; *Le grand dialogue de la paille et du papier, contenant ce qui peut se dire de plus considérable sur ces deux sujets, avec leurs raisonnements sur les affaires de l'État, le tout en style vulgaire, première partie*, s. l., 1652, p. 6 ; *Nouvelles extraordinaires contenant les particularités de ce qui s'est passé tant à Blois qu'à Gergeau et ès environs et l'entrée de Mademoiselle dans la ville d'Orléans, ensemble la marche de Monsieur le duc de Beaufort vers ledit Gergeau*, Paris, Claude le Roy, 1652, p. 5 ; *Le bouquet de paille dédié à Mademoiselle*, Paris, Jean Brunet, rue Sainte-Anne, 1652, p. 5.

<sup>215</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, op. cit., p. 88.

cependant sous-jacente dans le *Journal de la lettre de madame la princesse douairière* lorsqu'est évoqué le périple de sa fille, la duchesse de Longueville, « qui a été contrainte de se confier plutôt à l'infidélité de la mer qu'à la perfidie du cardinal Mazarin, et de se voir en danger d'être enveloppée dans les eaux que d'être enfermée comme ses frères et son mari dans une prison »<sup>216</sup>.

La longue expédition de la princesse de Condé est traitée de la même façon, puisque le pamphlétaire rapporte que son fils et elle sont « heureusement arrivés à Montrond après avoir couru mille dangers et évité la poursuite de deux cents cavaliers [...] qui [...] les voulai[en]t arrêter prisonniers »<sup>217</sup>. Il y a donc là une volonté de souligner la témérité de comportements féminins susceptibles de rappeler celui des Amazones, de façon à susciter l'admiration et la compassion envers d'illustres princesses persécutées.

La conduite de la princesse douairière de Condé, fréquemment représentée dans les pleurs et l'affliction, est moins facile à associer à celle d'une Amazone. Le témoignage de Lénéet prouve qu'elle fit souvent preuve d'une timidité excessive au moment d'agir pour faire libérer les princes<sup>218</sup>. Pourtant, la force et la plasticité du modèle de l'Amazone sont telles qu'il est encore mobilisé pour honorer la mémoire de la douairière, disparue le 2 décembre 1650. Dans l'*Honneur funèbre de madame la princesse douairière*, le pamphlétaire va puiser à la source de la femme forte dans sa version chrétienne et résignée pour comparer celle dont il fait l'éloge à « cette sainte Amazone, la dame et reine des Macchabées, [qui] a dressé son sépulcre sur les corps morts de ses enfants »<sup>219</sup>. C'est donc dans son acception la plus large et la moins subversive que l'Amazone est ici présentée.

De façon plus étonnante encore, Mme de Chevreuse est elle aussi associée à la figure de l'Amazone dès le siège de Paris, alors qu'elle est encore en exil aux Pays-Bas. C'est précisément pour annoncer et célébrer un retour supposé que sont écrites *L'Amazone françoise et L'illustre Conquérante*<sup>220</sup>. En réalité, ce type de célébration s'adapte assez mal à l'activité politique de la duchesse de Chevreuse en 1649. Le travail diplomatique qu'elle effectue auprès des autorités espagnoles pour le compte des Frondeurs est très informel et

---

<sup>216</sup> *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente, contenant tous les moyens dont le cardinal Mazarin s'est servi pour empêcher la paix, ruiner le parlement et le peuple de Paris, pour tâcher de perdre M. le duc de Beaufort, M. le coadjuteur, M. de Brousselles et le président Charton par l'assassinat supposé contre la personne de monseigneur le prince et par la détention de messieurs les princes*, s. l., 1650, p. 6.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>218</sup> Lénéet, *Mémoires*, op. cit., t. LIII, p. 90 et 104.

<sup>219</sup> *Honneur funèbre de Mme la princesse douairière de Condé fait dans l'Église métropolitaine Saint André à Bordeaux le 2 décembre 1651*, p. 3.

<sup>220</sup> *L'Amazone françoise au secours de Paris ou l'approche des troupes de madame de Chevreuse*, op. cit. ; *L'illustre conquérante ou la généreuse constance de madame de Chevreuse*, op. cit.

difficilement saisissable. Impossible à vanter telle quelle dans les pamphlets, dont l'efficacité rhétorique nécessite des faits précis et des images fortes, la diplomatie souterraine de la duchesse de Chevreuse est donc sublimée et présentée sous la forme concrète, plus facilement intelligible, d'une expédition guerrière imminente. Le caractère abusif et peu adapté de la métaphore passe d'autant plus inaperçu que la duchesse s'est effectivement comportée en Amazone par le passé.

### *b. Sublimier l'action*

Les princesses frondeuses contribuent parfois personnellement à forger le mythe. C'est notamment dans cette perspective que la duchesse de Longueville diffuse, dès les premiers temps de son exil à Stenay, des textes de justification et de revendication dans lesquels elle rappelle les péripéties de sa fuite. Elle s'y présente à la fois comme une faible femme, accablée par les persécutions de Mazarin, et comme une femme forte capable d'y résister. Elle ne se définit jamais explicitement comme une Amazone, ce qui serait excessivement prétentieux, mais elle livre tous les arguments susceptibles de la faire valoir comme telle dans la *Lettre au roi*, l'*Apologie* et le *Manifeste*<sup>221</sup>. Le titre même de ce dernier pamphlet suffit d'ailleurs à lui donner publiquement la stature d'une guerrière puisqu'elle imite alors le comportement des grands seigneurs révoltés, qui avaient abondamment employé ce moyen pour faire savoir leur mécontentement tout au long du règne précédent. Madame de Motteville commente : « Quand elle y fut [à Stenay], elle écrivit au roi une lettre en forme de manifeste, qui fut estimée. Elle était pleine d'artificieuses plaintes ; et sans doute qu'elle l'avait composée elle-même, ayant toujours écrit aussi bien que personne du monde<sup>222</sup>. »

Le portrait gravé réalisé par Nicolas Poilly remplit la même fonction de propagande. Il présente une femme guerrière, ceinte d'une armure et casquée, mais les traits de la duchesse sont aisément reconnaissables et elle demeure féminine jusque dans le rang de perles qui orne son cou et les boucles régulières qui tombent du casque. L'image est donc tout à fait la même que celle que diffusent alors les pamphlétaires à la solde de la duchesse et de son parti.

---

<sup>221</sup> *Apologie pour messieurs les princes, envoyée par madame de Longueville à messieurs du parlement de Paris*, s. l., 1650 ; *Lettre de madame de la duchesse de Longueville au roi*, Rotterdam, 1650 ; *Manifeste de madame la duchesse de Longueville*, Bruxelles, Jean Rosch, 1650. Voir l'article de Nicole Aronson, « Mandane pamphlétaire », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n° 36, 1984, p. 139-153.

<sup>222</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 337.

L'écharpe que porte la jeune femme laisse apparaître un sein mais couvre l'autre, ce qui suggère davantage encore une comparaison flatteuse avec les Amazones antiques.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

On peut aussi considérer les lettres très optimistes envoyées d'Orléans à Paris par Mademoiselle comme des vecteurs de propagande<sup>223</sup>. L'insistance de Croissy, qui suit fidèlement les instructions de la princesse, sur la réception triomphale de sa maîtresse dans la ville et l'autorité sans faille de celle-ci, est destinée à nourrir la comparaison avec les Amazones.

Dans les mazarinades, le choix de la résistance, et même celui des armes, est particulièrement loué comme étant le moyen pour les Frondeuses d'accomplir une « généreuse entreprise ». Dans *l'Apothéose*, Mme de Longueville, « qui renferme en elle les forces de Mars et la prudence de Minerve » peut ainsi « bâtir dans la forteresse de Stenay [...] la machine si fatale au monstre rouge du sang de toute la France »<sup>224</sup>. De même, le *Neuvième courrier Bourdelois*, du 20 avril 1652 rapporte les événements d'Orléans en expliquant que « Mademoiselle a [...] soin des fortifications de notre ville »<sup>225</sup>. Le numéro suivant, du 24 avril, insiste et précise que « l'on [...] continue toujours à travailler aux fortifications et

---

<sup>223</sup> Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 889, f° 183, 193, 200, 211, 216, 222.

<sup>224</sup> *Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, op. cit., p. 6 et 7.

<sup>225</sup> *Neuvième courrier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles*, à Paris, chez Salomon de la Fosse, sous le Quai de Guèvre, près le Pont au Change, 1652, p. 7.

retranchements de cette place, qui le sont [*sic*] par l'ordre de Mademoiselle »<sup>226</sup>. Dans *L'Histoire véritable de ce qu'il s'est passé en Guyenne* la participation de la princesse de Condé et des dames de son entourage à la résistance bordelaise donne lieu à de véritables envolées lyriques :

Ces généreuses Amazones ne bougeaient nuit et jour de dessus les murailles, elles passaient leur temps tantôt à faire de nouveaux compliments à ceux du parti contraire, les appelant traîtres, Mazarins, infâmes pernonistes ; tantôt elles leur envoyaient des faveurs, leur lançant des grenades, des pots, des cercles enflammés et mille feux d'artifice, avec lesquels ces belles héroïnes se plaisaient de consommer ces misérables<sup>227</sup>.

Malgré le caractère romanesque et quelque peu édulcoré d'une telle description, les pamphlétaires ne laissent pas toujours de côté les aspects les plus pénibles de la guerre car ils peuvent aussi servir à célébrer le courage des Frondeuses. *La Harangue des jurats de Bazas* à Mme de Longueville rappelle qu'elle « a été endurcie aux fatigues de la guerre [et] a essuyé [...] les incommodités et les rigueurs de trois campagnes ». « Les dangers qui semblaient surpasser votre sexe n'ont pas étonné votre courage ; le trajet de la mer a redoublé parmi les tempêtes l'ardeur que vous aviez à défendre la liberté publique », écrit le pamphlétaire<sup>228</sup>.

Au mépris de la vérité, Mademoiselle est présentée comme une valeureuse guerrière par une image de propagande représentant les événements du 28 mars 1652. Alors qu'une délégation de la cour présidée par le garde des sceaux s'avance vers Orléans pour en demander l'entrée, la ville fait tirer plusieurs volées de canon de façon à signifier qu'elle a choisi le parti adverse. Mademoiselle admet dans ses *Mémoires* qu'elle s'est contentée d'observer la scène :

Je m'en allai promener sur le pont et je montai sur les tourelles du bout qui regardent le Portereau, qui est le faubourg de ce côté-là ; puis je vis M. de Champlâtreux, qui se promenait devant les Augustins avec quantité de gens de la cour. Comme j'avais beaucoup d'officiers de nos troupes avec moi, je pris plaisir de les faire paraître, afin que l'on vît leurs

---

<sup>226</sup> *Dixième courrier bordelais apportant toutes sortes de nouvelles*, à Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint-Hilaire, 1652, p. 7.

<sup>227</sup> *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guyenne pendant la guerre de Bordeaux, commençant le jour de l'entrée de madame la Princesse, de MM. les ducs d'Enghien, de Bouillon et de La Rochefoucauld ; le tout distingué par autant de courses que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusqu'au départ de la cour en cette ville*, s. l. n. d., p. 59. Les « Persionistes » sont les partisans du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne et détesté des Bordelais. Voir l'article de Véronique Larcade, « La rébellion des Grands en France (1620-1660) : “ le passé d'une illusion ”? », in Anne-Marie Cocula (dir.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne 1620-1660*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, p. 39-56.

<sup>228</sup> *Harangue de messieurs les jurats de la ville de Bazas, faite à madame de Longueville. Prononcée par le sieur Bertrand de Pecave avocat en la Cour et premier jurat de ladite Ville*, s. l., 1652, p. 2.

écharpes bleues et faire connaître par là que j'étais patronne dans Orléans. Tout le peuple qui était sur le pont criait : « Vive le roi, vive les Princes ! Et point de Mazarin ! » [...] La garde du pont fit une salve, après quoi ces cris redoublèrent<sup>229</sup>.

Dans *Le compliment de Mademoiselle à Mazarin en la ville d'Orléans*, on voit au contraire une princesse active, casquée, armée et cuirassée. Suivie de ses deux dames d'honneur, placée au centre de la gravure et grossie par rapport aux autres personnages, elle attaque vivement Mazarin d'une grenade enflammée, si bien qu'il tombe à la renverse sur la berge. Les Orléanais sortent de la ville, drapeaux au vent. Ceux qui sont en haut des tours et sur les bords de la Loire, ajustent leurs mousquets sur les partisans du ministre, qui fuient à cheval ou à la nage. Mademoiselle est donc figurée en Amazone glorieuse et victorieuse, déjà survolée par deux anges qui embouchent les trompettes de la Renommée et s'appêtent à la coiffer de lauriers.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Il y a là un exemple clair de manipulation de l'information par la propagande à dessein de transformer les Frondeuses en Amazones.

Dans *Le Temple de la déesse Bourbonie*, la peinture des activités militaires féminines est relativement subversive, puisque la duchesse n'est pas seulement comparée à des femmes

---

<sup>229</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 1-2.

valeureuses ou aux Amazones de l'Antiquité mais aussi à des personnages masculins. « En toutes les expéditions de guerre, vous agissez comme un Alexandre ou un César, tant pour les choses qui regardent les armes que celles qui concernent les fortifications et rétablissement des places frontières », peut-on lire<sup>230</sup>.

Ce dernier exemple le prouve, la figure de l'Amazone comporte, implicitement ou explicitement, un discours de défense des femmes. Elle met en évidence l'égale aptitude des deux sexes à faire preuve de vertu, y compris sur le champ de bataille, lorsqu'il s'agit de mener une guerre de libération. Ainsi, les mazarinades célébrant l'activité guerrière des Frondeuses se placent parfois dans la droite ligne des traités produits pour célébrer les mérites des dames dans les vingt ou trente années précédant la Fronde. Ce n'est pas un hasard si les princesses frondeuses sont fréquemment comparées à Esther, libératrice du peuple juif, comme l'est Mademoiselle dans la *Lettre de l'Archiduc Léopold*, ou aux vaillantes Romaines de l'Antiquité<sup>231</sup>. Elles semblent ainsi entrer dans le cercle très fermé des femmes illustres de l'histoire. *Les Remerciements des Parisiens* rappellent à Mademoiselle :

L'histoire Romaine nous fait mention de plusieurs filles vertueuses et constantes qui, au commencement de leur grandeur, exposèrent leur vie et leur sang pour le salut de leurs concitoyens contre Porsenna roi d'Étrurie et elles ont laissé leur nom glorieux à la postérité, pour leur adresse et pour leur courage ; mais ces filles-là n'ont rien fait pour égaler le zèle et l'affection que votre Altesse a eue pour sa patrie<sup>232</sup>.

La notion de liberté, qui apparaît à la fois comme la fin et le moyen de l'engagement féminin, est donc étroitement associée à la figure de l'Amazone, qui semble de ce fait porter en elle une dimension émancipatrice par rapport à la tyrannie de l'oppresseur mais aussi vis-à-vis des normes excluant les femmes des domaines politique et militaire.

En dépit de certaines invraisemblances ou manipulations de la vérité, la majeure partie de l'abondante production de mazarinades entourant les épopées guerrières des Frondeuses tend donc à magnifier leur lutte, en comparant ces princesses aux Amazones nouvelles, vertueuses et chrétiennes, vantées par les galeries de femmes fortes. Cela démontre à la fois la dimension valorisante du modèle mais aussi une volonté délibérée de la part des Frondeuses d'être associées à ces figures de guerrières pour se donner une visibilité sur la scène politique

---

<sup>230</sup> *Temple de la déesse Bourbonie*, op. cit., p. 3.

<sup>231</sup> *Lettre de l'archiduc Léopold envoyée à Mademoiselle pour traiter de la paix*, Paris, Nicolas Jacquard, 1649, p. 6.

<sup>232</sup> *Remerciement des Parisiens à Mademoiselle pour leur avoir procuré la paix*, op. cit., p. 3.

et une lisibilité de princesses révoltées. Néanmoins, cela tend aussi à prouver que ces femmes connaissent la dimension subversive de leur comportement, qui peut être portée à leur préjudice, de même que les failles de leurs entreprises, parfois peu efficaces, souvent mises en échec. Ces transpositions héroïques en temps réel sont donc aussi destinées à masquer les limites de leur conduite et à parer les critiques de ceux qui sauraient les apercevoir et les dénoncer.

## 2. Les Amazones ridicules

À l'instar de l'héroïne de roman, en effet, l'Amazone peut aussi être rejetée comme une figure imaginaire et peu efficace dans le contexte d'une guerre civile complexe et meurtrière. « Le règne des Amazones est aboli », déclare fort invraisemblablement Mademoiselle dans un pseudo-manifeste<sup>233</sup>. Il est vrai que, par leur comportement, souvent défailant, parfois ridicule, ces princesses s'exposent à n'être pas à la hauteur de leur modèle et à paraître de pâles copies de Penthésilée ou Jeanne d'Arc.

### a. Insuffisances et faiblesses

Ainsi, à l'exception de quelques rares épisodes au cours desquels elles sont à portée des coups adverses, ces femmes ne combattent pas réellement. Mademoiselle ordonne de faire tirer le canon de la Bastille mais ne le manipule pas personnellement. Contrairement à Mmes de Saint-Balmont et de la Guette, aucune des Frondeuses que nous avons citées jusqu'ici ne porte réellement les armes ni l'armure. La différence s'explique par l'absence de formation au maniement de l'épée et du pistolet. Les princesses de haut rang n'y sont jamais familiarisées. Dans la « noblesse seconde », les familles semblent disposer d'une plus grande liberté dans l'éducation des filles. Cela explique qu'Alberte-Barbe ait pu être entraînée au maniement des armes à feu par son époux peu de temps après leur mariage et que Mme de la Guette ait reçu cette éducation de son père. La dernière mesure, dans ses *Mémoires*, tout l'étonnement que pouvait susciter cette incongruité en insistant à plusieurs reprises sur son humeur martiale et

---

<sup>233</sup> *Le Manifeste de Mademoiselle, op. cit.*, p. 3.

ses qualités militaires<sup>234</sup>. Il n'en va pas de même pour les princesses de la cour, que les bienséances écartent tout à fait des champs de bataille et qui, le moment venu, sont bien forcées d'avouer leur ignorance. Dans son portrait, rédigé quelques années après la Fronde, la Grande Mademoiselle affirme qu'elle aime parler de la guerre « quoique j'ai dit que je ne parle de rien que je ne sache, et qui ne me convienne »<sup>235</sup>.

La tradition de l'Amazone chrétienne insiste aussi sur la nécessité pour la femme combattante de faire preuve de pudeur et de chasteté. Ce motif est constamment rappelé dans les anthologies de femmes fortes comme dans les traités de défense du beau sexe. Pour abolir les barrières entre les sexes et se hisser à la hauteur des héros, les héroïnes ne devaient pas succomber à la tentation amoureuse<sup>236</sup>. Or, sur ce point aussi, les Frondeuses s'écartent du modèle. La duchesse de Longueville est accompagnée dans sa fuite vers la Normandie par son amant le duc de la Rochefoucauld et de nombreux contemporains insistent sur le rôle décisif qu'il joue auprès d'elle, surtout au moment de prendre les décisions importantes. Lui-même, dans ses *Mémoires*, s'en attribue l'entière responsabilité. Ce serait sous son influence et sur ses conseils que madame de Longueville aurait fait le voyage de Normandie<sup>237</sup>. Victor Cousin, tout occupé à réhabiliter la duchesse, ou du moins à l'excuser, s'est servi de ces allégations pour la dédouaner de ses responsabilités frondeuses<sup>238</sup>. C'était aussi défaire sa réputation d'Amazone froide et impartiale et la rapprocher plutôt de l'héroïne de roman dévouée à son amant.

Plus tard, des rumeurs courent sur la cour assidue que lui feraient les hommes de son entourage à Stenay et les lettres déjà citées de la duchesse à la princesse Palatine ne les démentent guère<sup>239</sup>. À Montrond puis à Bordeaux en 1651, Mme de Longueville est encore soupçonnée de s'être excessivement rapprochée du duc de Nemours et d'être devenue sa maîtresse, ce qui précipite sa rupture avec le duc de La Rochefoucauld. Marie d'Orléans va plus loin encore pour dénoncer la sujétion de sa belle-mère au caprice amoureux : elle prétend que c'est un secrétaire du prince de Conti, Chémérait, qui l'a poussée dans les bras de ce

---

<sup>234</sup> Mme de la Guette, *Mémoires*, op. cit., « Avis au lecteur », non paginé, p. 48, 65, 113. Dans un portrait en vers composé à la demande de Mme d'Hocquincourt, Mme de la Guette écrit : « Je sais fort bien que ma démarche / Tient un peu trop du masculin ; / Mais je dis que le féminin / Ne fut jamais ce qui m'attache. / Si je suivais ma fantaisie, / Je m'en irais dans les combats, / Avec un fort grand coutelas, / Faire une étrange boucherie. », p. 163.

<sup>235</sup> « Portrait de Mlle de Montpensier fait par elle-même », in *Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, Paris, Léopold Collin, 1806, p. 71.

<sup>236</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, op. cit., p. 90.

<sup>237</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, op. cit., p. 154.

<sup>238</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, op. cit., p. 30-31.

<sup>239</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 460, f° 169 et suiv., 193 et suiv., 237 et suiv.

nouvel amant pour la soumettre à un homme moins habile et moins influent que la Rochefoucauld et ainsi pouvoir la diriger lui-même :

Ils [Chéméraut et Mlle de Vertpillier] exécutèrent donc ce dessein ; et, pour le faire mieux réussir, ils introduisirent M. de Nemours, quoique autrefois il ne lui eût pas trop plu et que, malgré l'attachement qu'il paraissait avoir pour elle, aussi bien que tout ce qu'il avait de bonnes qualités et de grands airs, elle n'ait jamais rien pu trouver en lui de charmant que le plaisir qu'il témoignait lui vouloir faire de quitter madame de Châtillon pour elle et celui qu'elle eut d'ôter à une femme qu'elle n'aimait pas un ami de cette conséquence<sup>240</sup>.

La légèreté de la duchesse est doublement soulignée puisqu'elle ne se serait attachée à ce nouvel amant que pour blesser la duchesse de Châtillon, maîtresse officielle de Nemours, dont elle jalousait l'influence sur Condé.

Perfidement, La Rochefoucauld attribue au prince les jugements très sévères qu'il formule dans ses *Mémoires* contre son ancienne compagne, accusée de ruiner les intérêts du parti par caprice amoureux : « Il savait ce que l'engagement qu'elle avait eu avec le duc de Nemours avait pensé produire contre les intérêts du parti et il craignait qu'elle ne fût capable de prendre de nouvelles liaisons qui pourraient peut-être causer encore de plus grands désordres<sup>241</sup>. » Quelles que soient les responsabilités des uns et des autres, ces chassés-croisés amoureux ont effectivement pour conséquence de désunir le parti des Princes en isolant la duchesse de Longueville de ses principaux meneurs à Paris. Ce faisant, ils contribuent à décrédibiliser Anne-Geneviève de Bourbon dans le rôle de l'Amazone. Retz ramasse l'histoire tragique de la duchesse pendant la Fronde en une formule cinglante et fameuse : « D'héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventurière<sup>242</sup>. »

Il est vrai que la duchesse de Longueville était réputée pour être la plus grande beauté de son temps et traîner après elle tous les cœurs, mais on ne peut en dire autant de la Grande Mademoiselle, décrite comme une *virago*. Pourtant, ce sont encore des considérations, sinon amoureuses, du moins conjugales, donc relevant de l'intérêt personnel, qui semblent déterminer sa conduite. En mars 1652, lorsqu'elle mène l'expédition orléanaise, elle espère ainsi obtenir par la force un mariage avec Louis XIV. Dans ses *Mémoires*, elle prétend que son père et Condé étaient prêts à inclure cette condition dans un éventuel traité de paix avec la

---

<sup>240</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 211-212.

<sup>241</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, op. cit., p. 254.

<sup>242</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 406.

cour<sup>243</sup>. Mme de Motteville donne la teneur de la lettre que la jeune femme écrit à la reine peu après son entrée à Orléans :

Elle lui mandait avoir toujours haï le ministre, comme n'en ayant jamais été bien traitée ; déclarait de vouloir épouser le roi et se vantait qu'elle seule avait empêché les troupes royales d'entrer dans Orléans. Elle lui marquait qu'on ne la devait pas mépriser et qu'elle pouvait être utile pourvu qu'elle fût satisfaite ; mais qu'elle ne la pouvait être sans être reine. Enfin elle témoignait qu'elle pouvait mettre les choses en état qu'on la demanderait à genoux<sup>244</sup>.

La Porte, domestique de la reine, rapporte la réaction d'Anne d'Autriche, qui ne prend pas au sérieux cette proposition et préfère se moquer de sa nièce : « ce n'est pas pour son nez, quoi qu'il soit bien grand », aurait-elle déclaré<sup>245</sup>.

Le 2 juillet suivant, lorsque la duchesse de Montpensier s'emploie à sauver Condé, elle pense probablement qu'à défaut d'un mariage royal, son coup d'éclat, joint à la santé fragile de Mme la princesse, facilitera peut-être une seconde union du prince avec elle. Dès le printemps 1651, elle souligne : « Madame la princesse fut grièvement malade d'un érysipèle à la tête qui lui rentra et qui fit dire à beaucoup de gens que, si elle mourait, je pourrais bien épouser M. le Prince. Cela vint jusqu'à moi, j'y rêvai<sup>246</sup>. » Quelques jours après l'incendie de l'Hôtel de Ville, Condé apprend que la santé de son épouse se dégrade à nouveau et Mademoiselle rapporte :

Le même jour, on eut nouvelle de Bordeaux que madame la princesse se mourait : elle avait la fièvre continue et était grosse de huit mois. [...] M. de Chavigny causait avec madame de Frontenac [...]. C'était sur la terrasse de Luxembourg qui est sur la porte ; je m'en allai à eux et je leur demandai ce qu'ils disaient [...]. M. de Chavigny me dit : « Nous parlons de la pauvre madame la princesse et nous remarions M. le Prince. » Je rougis et m'en allai. Madame de Frontenac me dit ensuite que M. de Chavigny lui contait que M. le Prince en était déjà consolé, dans l'espérance de m'épouser<sup>247</sup>.

Le rôle décisif que jouent ces considérations amoureuses ou ces stratégies matrimoniales dans le complexe de motivations qui déterminent l'action permet de constater que les

---

<sup>243</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 57-58.

<sup>244</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 429.

<sup>245</sup> La Porte, *Mémoires, in Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXXII, p. 139.

<sup>246</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 308.

<sup>247</sup> *Ibid.*, t. II, p. 154-155.

princesses frondeuses ne sont pas aussi chastes et désintéressées que l'exigerait le modèle ambitieux de l'Amazone chrétienne et que, pour cette raison aussi, elles échouent à s'identifier complètement à lui.

Le surgissement de l'émotion, colère ou chagrin, au beau milieu de l'action produit le même effet. Les mazarinades ont beau célébrer chez les Frondeuses la prudence de Minerve, Mme de Motteville n'hésite pas à déclarer que « Mademoiselle a toujours gâté toutes ses affaires par l'activité de son tempérament, qui l'a fait aller trop vite et trop loin en tout ce qu'elle entreprenait ; au lieu que si elle eût eu une conduite plus modérée, toutes choses lui auraient peut-être mieux réussi »<sup>248</sup>. Effectivement, la princesse rapporte elle-même dans ses *Mémoires* de très nombreuses occasions au cours desquelles elle s'emporte au prétexte que son autorité n'est pas respectée. Ainsi, lorsque le marquis de Sourdis, gouverneur d'Orléans, convainc les échevins de s'opposer à la venue du prince, Mademoiselle explose publiquement d'une manière bien peu digne d'une Amazone : « Ma colère ne se diminuant point, elle me mena jusqu'aux pleurs, m'écriant que l'on croirait que M. de Sourdis tirait au bâton avec moi, et qu'il l'emporterait<sup>249</sup>. »

La duchesse de Longueville, d'après certains jugements, n'est pas exempte de ce type d'excès. Alors que la reine lui offre une retraite assurée pour quitter Dieppe, Mme de Motteville ajoute : « Mais cette princesse avait le cœur trop ulcéré contre ses ennemis pour obéir<sup>250</sup>. » De même, Goulas décrit sa colère lorsque les marins refusent de faciliter son départ en raison de la tempête<sup>251</sup>.

On peut aussi porter au préjudice des Frondeuses l'excessive passivité et le dilettantisme dont certaines d'entre elles font parfois la preuve. Ainsi, Mademoiselle assiste, sans y participer autrement que par des encouragements, à la rupture de la porte qui lui permet d'entrer à Orléans. Dans ses *Mémoires*, elle se décrit comme une mondaine charmée par un nouveau divertissement. À propos des bateliers occupés à rompre la poterne, elle commente :

Pour les voir travailler et les animer par ma présence, je montai sur une butte de terre assez haute qui regardait cette porte. [...] Madame de Bréauté, qui est la plus poltronne créature du monde, se mit à crier contre moi et contre tout ce qui me suivait ; même je ne sais si le transport où elle était ne la fit point jurer. *Ce me fut un grand divertissement.* [...] L'on me

---

<sup>248</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 429.

<sup>249</sup> *Ibid.*, t. II, p. 34.

<sup>250</sup> « À Mme la duchesse de Longueville pour lui ordonner de sortir de Dieppe et de se rendre à Trie ou à Coulommiers, du 6 février 1650 », Archives du ministère de la guerre (Vincennes), A<sup>1</sup>, 120, f<sup>o</sup> 135 ; Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 336.

<sup>251</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 198.

vint dire que l'affaire avançait ; j'y envoyai un des exempts de Monsieur,[...] et un de mes écuyers [...]. Ils firent fort bien, et je descendis du lieu où j'étais peu après, *pour aller voir comme tout se passait*<sup>252</sup>.

La guerre fournit aussi à la princesse l'occasion d'assister au réjouissant spectacle que représente pour elle une armée en bataille lorsque le maréchal de Turenne, qui dirige les troupes adverses, lui propose d'admirer celles du roi sur son trajet d'Orléans à Paris, le 4 mai 1652. Cela pousse Clinchamp à proposer à la princesse de voir aussi celle des princes. Mais Turenne profite de l'opportunité pour attaquer et la curiosité de Mademoiselle se trouve ainsi indirectement responsable d'une bataille qui se conclut au bénéfice des royaux<sup>253</sup>. Dans ses *Mémoires*, la princesse proteste énergiquement contre cette accusation et prétend avoir été menée devant les troupes malgré elle, alors qu'elle avait l'intention de passer outre pour ne pas faire courir de risque aux siens<sup>254</sup>. Mais le vicomte de Tavannes, qui cherche lui aussi à se dédouaner d'avoir perdu cette bataille, prétend l'inverse et souligne la curiosité des dames. Il fut

résolu qu'on ferait voir l'armée à Mademoiselle sur les hauteurs d'Étampes, et cette résolution fut emportée par Mademoiselle et les comtesses, contre le sentiment de Tavannes, de Clinchamp et de quelques autres, qui prévoyaient fort bien que M. de Turenne, qui savait le retour de Mademoiselle et qui connaissait la curiosité de ces dames, se tenant comme averti qu'elles voudraient en passant voir l'armée des princes sur leur chemin, ne manquerait pas de prendre toutes les mesures pour profiter de cette occasion<sup>255</sup>.

Pour Mademoiselle, c'était à la fois commettre une grave erreur d'appréciation militaire et subordonner les intérêts du parti à un plaisir personnel immédiat qui n'était guère compatible avec les généreux élans et le sens du sacrifice attribués aux Amazones.

### *b. La guerre comme jeu*

Micheline Cuénin, dans un article consacré à la duchesse de Montpensier, montre que la jeune princesse est une « Amazone impure », très partiellement fidèle au modèle, notamment

---

<sup>252</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 360-361. Nous soulignons.

<sup>253</sup> Turenne, *Mémoires*, éd. pour la Société de l'Histoire de France par P. Marichal, Paris, Renouard, 1909-1914, t. I, p. 146 ; Jean Vallier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 222.

<sup>254</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 49.

<sup>255</sup> Jacques de Saulx, comte de Tavannes, *Mémoires*, éd. C. Moreau, Paris, Jannet, « Bibliothèque elzévirienne », 1858, p. 135.

parce qu'elle semble souvent envisager la guerre comme un jeu<sup>256</sup>. Effectivement, cette impression de farce est présente dans les *Mémoires* de la princesse. Les circonstances de son entrée à Orléans sont du plus haut comique et Mademoiselle ne fait rien pour les magnifier. Elle raconte :

Quand je la vis rompue [la porte], et que l'on en eut ôté deux planches du milieu [...], Gramont me fit signe d'avancer. Comme il y avait beaucoup de crotte, un valet de pied me prit et me porta et me fourra par ce trou, où je n'eus pas sitôt la tête passée que l'on battit le tambour. [...] Deux hommes me prirent et me mirent sur une chaise de bois. Je ne sais si je fus assise dedans ou sur le bras, tant la joie où j'étais m'avait mise hors de moi-même : tout le monde me baisait les mains et je me pâmais de rire de me voir en un si plaisant état<sup>257</sup>.

Non seulement, la scène est comique mais Mademoiselle rapporte aussi son propre rire. Cette réaction assez incongrue provient de l'étonnement que suscite chez elle « l'obéissance imprévue de la réalité à la fiction », selon la belle formule de Micheline Cuénin. Mademoiselle a le sentiment de se trouver transportée dans un monde imaginaire, romanesque, merveilleux, et peine à croire qu'il soit possible d'être véritablement une héroïne<sup>258</sup>. Cette réaction spontanée prouve bien à quel point la notion de femme forte était avant tout associée à l'univers de la fiction.

Pour la princesse et ses contemporains, l'entrée à Orléans est aussi de l'ordre du carnaval. Il s'agit d'un renversement des normes habituelles qui ne remet pourtant pas en cause l'ordre établi, dans la mesure où cette inversion est ponctuelle, provisoire et conserve une dimension ludique. Le cardinal de Retz se fait le porte-parole de ce sentiment lorsqu'il qualifie l'expédition orléanaise de Mademoiselle de « chevalerie ridicule ». Il souligne la distance entre la culture romanesque de la princesse et les réalités de la guerre. « Patru disait, un peu trop librement, que comme les murailles de Jéricho étaient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriraient au son des violons », rapporte-t-il<sup>259</sup>. Ici, le rire de Mademoiselle semble indiquer qu'elle-même envisage sa propre démarche comme une transgression carnavalesque, spectaculaire mais inoffensive. Cela tend bien sûr à endommager sa réputation d'Amazone car la femme qui porte la culotte, lorsqu'elle apparaît régulièrement mais ponctuellement, demeure ridicule. Elle se place dans le champ du désordre mais appelle

---

<sup>256</sup> Micheline Cuénin, « Mademoiselle, une amazone impure ? », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n° 42, 1995, p. 34.

<sup>257</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 362-363.

<sup>258</sup> Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste, une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989, p. 144.

<sup>259</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 955-956.

du même coup un retour à l'ordre et tend ainsi paradoxalement à renforcer les hiérarchies habituelles<sup>260</sup>.

Certains pamphlets n'hésitent pas à exploiter la dimension comique des exploits de Mademoiselle, en particulier la *Harangue burlesque* de Dangerville, publiée chez Hodot huit jours après les événements :

À peine y eut-il ouverture  
Où vous puissiez mettre la hure,  
Et néanmoins ce fut par là  
Que François Poitou vous tira [...]   
De peur que la crotte  
Ne fît dommage à votre cotte<sup>261</sup>.

Une autre chanson rapporte sur un ton grivois :

On lui voulut fermer la porte  
Mais elle passa par un trou  
S'écriant souvent de la sorte  
Il ne m'importe pas par où<sup>262</sup>.

Le ton narquois employé est un exemple tout à fait éclairant de la veine héroï-comique qui connaît alors un franc succès<sup>263</sup>. L'auteur montre que l'entrée de Mademoiselle à Orléans ne doit pas être considérée comme un événement sérieux mais comme une plaisanterie, un simple divertissement de princesse influencée par la littérature héroïque à la mode. Micheline Cuénin considère que l'auteur a su repérer les faiblesses de Mademoiselle, incapable de se montrer à la hauteur de son modèle, mais nous pensons qu'il contribue aussi à décrédibiliser la référence en elle-même et à persuader ses lecteurs, comme le fait le *Manifeste*, que le règne des Amazones est aboli et que toute intervention militaire ou politique féminine ne saurait être que déplacée, donc risible. C'est ainsi que le modèle de l'Amazone, parce qu'il se révèle trop exigeant, peut finalement paraître porter tort à celles qui le revendiquent.

---

<sup>260</sup> Voir Natalie Zemon Davis, "Women on top", in *Society and Culture in Early Modern France. Eight Essays*, Stanford, 1975, p. 124-151.

<sup>261</sup> *Harangue burlesque faite à Mademoiselle au nom des bateliers d'Orléans contenant le narré de son entrée dans la ville*, Orléans, Gilles Hotot, 1652, p. 6-7.

<sup>262</sup> Cité par Micheline Cuénin dans « Mademoiselle, une amazone impure ? », *art. cit.*, p. 33.

<sup>263</sup> Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 101.

Mais la fille de Gaston d'Orléans n'est pas la seule concernée. La duchesse de Longueville, sous la plume de Nicolas Goulas, devient aussi un personnage de tragi-comédie, voire de farce. Pour rapporter sa fuite nocturne du 8 février 1650, il écrit :

Mais il faut dire un mot des fortunes de Mme de Longueville [...]. Comme elle connut que tout pliait sous les armes et le bonheur du roi et que M. de Montigny, qui l'avait reçue dans le château de Dieppe, n'était ni en volonté ni en état de se défendre, elle en sortit pour s'embarquer et ne trouvant point son vaisseau, ni le vent bon, il se fallut jeter dans un bateau de pêcheurs. Ces pauvres gens, entendant dire qu'on se voulait mettre à la mer qui leur semblait fort grosse et irritée, ne s'y purent résoudre, jugeant le péril grand et ayant été menacés et maltraités, se coulèrent doucement à l'eau et se sauvèrent à la nage. Ceci pourtant est peu de chose. Mme de Longueville, qui croyait ses gens maîtres du bateau, comme en effet ils étaient, se fit charger sur les épaules d'un grand et fort matelot, afin qu'il l'y portât, et le maladroit trébuchant et tombant dès qu'il fut dans l'eau, la voilà mouillée en cette saison et de nuit et manquant de tout<sup>264</sup>.

Le ton très ironique ne manifeste guère de compassion pour la duchesse qui est davantage moquée que louée pour sa hardiesse.

Ainsi, les Amazones de la Fronde ne sont pas toujours à la hauteur de leurs modèles de papier. Les contingences de la guerre et leurs propres limites, en grande partie dues à l'impréparation, les contraignent d'adopter des comportements dissonants par rapport à une référence qui relève toujours en grande partie de la mythologie, en dépit des femmes bien réelles qui ont semblé l'incarner dans un passé plus ou moins proche. Les Frondeuses et ceux qui les soutiennent tentent de gommer ces défaillances et de mettre l'accent sur les aspects de leurs épopées qui correspondent le mieux à la tradition des Amazones, telle que les moralistes des temps modernes l'ont exhumée et modifiée dans un sens chrétien depuis la Renaissance, telle que quelques jeunes femmes nobles l'ont incarnée dans les décennies précédant la Fronde. Les mazarinades et les images qui représentent les Frondeuses en Amazones ne parviennent que partiellement à remplir cet objectif. Cet échec pose alors la question de l'adaptation du modèle de l'Amazone aux conditions dans lesquelles les femmes de l'aristocratie étaient en mesure de participer à la guerre au temps de la Fronde. Pouvait-on, devait-on imaginer une autre façon, plus adéquate, de faire la guerre au féminin ?

---

<sup>264</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires, op. cit.*, t. III, p. 198.

## IV. Un modèle alternatif : la princesse de Condé à Bordeaux en 1650

Sans se préoccuper de cette hypothèse, l'historiographie a opéré une bipartition entre les Amazones de la Fronde, femmes politiques et guerrières efficaces, et le reste de celles qui participèrent à la guerre civile, faibles femmes égarées en politique, dont l'action aurait été aussi ridicule que vaine. C'est dans cette deuxième catégorie que l'on a souvent classé l'intervention de la princesse de Condé, d'avril à octobre 1650. Incapable d'offrir une incarnation satisfaisante de l'Amazone, elle aurait été purement et simplement instrumentalisée par les partisans des princes et n'aurait eu aucune activité politique personnelle<sup>265</sup>. En réalité, les deux dimensions semblent à ce point liées qu'il faut réexaminer conjointement la portée de son engagement dans la lutte et la valeur de la référence à la figure de l'Amazone.

La princesse ne cherche pas d'abord une autre façon de faire la guerre au féminin. L'héroïne guerrière est pour elle aussi une figure incontournable, à laquelle elle tente de s'identifier. Pourtant, très vite, l'armure de l'Amazone semble pour elle un habit mal taillé et la princesse de Condé développe une façon de faire de la politique au féminin plus personnelle. Finalement, la réalité de son engagement, l'efficacité de ses interventions, sa crédibilité sur la scène politique doivent être réévaluées à la lumière des témoignages attestant des réactions des interlocuteurs de la princesse, alliés ou adversaires.

### 1. Une Amazone malgré elle

La princesse de Condé n'est pas destinée à devenir une Amazone. Contrairement à Mme de Longueville ou à la duchesse de Montpensier, elle n'a pas grandi dans la société aristocratique parisienne. Elle n'a pas été baignée dès son plus jeune âge dans le climat héroïque pré-frondeur, qui imprègne les salons où se presse le beau monde. Au contraire, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille de Nicole Du Plessis-Richelieu, elle-même sœur du fameux cardinal, vit ses premières années dans une relative solitude, en Anjou. Ce n'est qu'en

---

<sup>265</sup> Les admirateurs de madame de Longueville l'ont souvent opposée à sa pâle belle-sœur pour rehausser les couleurs de leur héroïne, en particulier Jean-François Bourgoing de Villefore qui, dans sa *Véritable Vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Amsterdam, 1739, explique, sans aucune preuve, que l'action de la princesse « était dirigée de loin par madame de Longueville ». Quant aux « grands historiens », comme Voltaire, Michelet, Chéruel, Lavis, ils n'accordent à la princesse que quelques lignes, qui sont bien peu comparées aux longs paragraphes consacrés à madame de Longueville.

1641, par son mariage avec le duc d'Enghien, futur prince de Condé, qu'elle pénètre les plus hautes sphères de la société parisienne. Peu cultivée, naturellement timide, d'un physique assez commun, Claire-Clémence y est accueillie avec une hostilité certaine<sup>266</sup>. C'est que, pour son mari, comme pour celles et ceux qui gravitent autour de lui, elle n'est pas une incarnation satisfaisante de la princesse. Elle ne correspond en rien au modèle de la dame que l'on célèbre dans les ruelles de l'incomparable Arthénice. Si l'on ajoute à cela la tare que constitue aux yeux de la haute aristocratie la parenté de la princesse avec le feu cardinal, on comprend pourquoi la jeune fille s'intègre mal à ce nouveau milieu. La cour tout entière la dédaigne et multiplie à son égard les railleries ainsi que les commentaires malveillants. La Grande Mademoiselle a laissé dans ses *Mémoires* plusieurs témoignages de cette mauvaise fortune, qu'elle contribua elle-même à bâtir<sup>267</sup>. Dès les années 1640, la princesse de Condé est donc décevante par rapport à ce que l'on attend d'elle dans les milieux de cour où l'on célèbre la figure de l'Amazone.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Déjà, l'ensemble de cette « mauvaise réputation » acquise avant la Fronde laisse mal augurer du potentiel politique de la princesse, que l'on estime à l'aune de sa conformité au

---

<sup>266</sup> Octave Homberg et Ferdinand Jousset, *La femme du Grand Condé*, op. cit., p. 11 et 49 et suiv.

<sup>267</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 50.

modèle féminin en vigueur. C'est pourquoi, après l'arrestation des princes et la fuite hors de France de la duchesse de Longueville, alors que la maison de Bourbon-Condé se trouve décapitée, Lénéet, l'un des plus fidèles agents de Condé, est bien ennuyé de n'avoir d'autre personne à qui recourir pour donner une tête et une légitimité au parti condéen qu'il entend constituer. Évidemment, le lien qui unit Claire-Clémence au prince de Condé prisonnier et le fait qu'elle ait eu de lui un enfant mâle, alors âgé de sept ans, en font un recours tout désigné. Mais il est significatif aussi que Mazarin, qui a fait enfermer avec Condé plusieurs de ses principaux soutiens et qui prévoyait sans doute d'en faire de même avec la duchesse de Longueville, n'ait pas songé à se prémunir contre la propre épouse du prince, qui n'a alors que vingt-trois ans. Il la juge, comme tous en janvier 1650, absolument inoffensive.

Ainsi, Lénéet, lorsqu'il propose à Claire-Clémence de prendre la tête du mouvement de libération des princes, ne se fait guère d'illusion :

Je prévoyais la nécessité que l'on aurait de cette princesse et de ce jeune prince [...], quoiqu'une longue habitude m'eût fait connaître la portée de son génie, beaucoup plus limité qu'il n'eût été nécessaire pour la conduite des affaires, autant grandes et difficiles que celles qui pouvaient arriver<sup>268</sup>.

Or, contre toute attente, la princesse, alors reléguée avec sa belle-mère au château de Chantilly, fait preuve de courage et ne rechigne pas à répondre aux sollicitations de Lénéet. On veut, croit-elle, lui enlever son fils. C'est ce qui la détermine : « s'il était avantageux au prince, son mari, de retirer, pour quelques desseins considérables, le duc d'Enghien son fils de ce lieu-là, elle voulait le suivre partout, et même à la tête d'une armée », écrit le mémorialiste<sup>269</sup>. À la satisfaction de Lénéet, la princesse fait enfin preuve de « sentiments généreux » jusqu'alors insoupçonnés.

C'est à ce moment que commence sa carrière politique. Elle quitte nuitamment Chantilly le 11 avril, gagne la place de Montrond le 14, y prépare une expédition militaire et file enfin vers le Sud-Ouest. Partie de Montrond le 9 mai, elle atteint Turenne le 15, puis, après une halte de sept jours, repart pour Bordeaux où elle pénètre le 31 mai au soir. L'ensemble de cette expédition se déroule dans des conditions tout à fait dignes des romans à la mode. Ainsi, comme l'a montré Yves-Marie Bercé à partir des témoignages écrits, une fois qu'elle a pris le parti de l'action, la princesse n'échappe pas à l'unique référence en matière de comportement

---

<sup>268</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, op. cit., t. LIII, p. 104.

<sup>269</sup> *Ibid.*

politique et militaire féminin, celui de l'Amazone<sup>270</sup>. Comment cela peut-il s'expliquer au vu de ce que nous avons décrit précédemment?

La lecture attentive des récits consacrés à ces deux mois d'expédition ne laisse pas entendre que l'urgence de la situation ait changé immédiatement la personnalité de la princesse. La mutation est lente à s'opérer. En revanche, ces textes suggèrent assez clairement qu'elle n'a pas elle-même l'initiative de l'action. Elle est plutôt mise en scène par les gentilshommes de sa suite, en grande partie issus des milieux parisiens évoqués plus haut. La Rochefoucauld, Coligny, Lénénet lui-même, ont fréquenté les cercles lettrés où s'est épanouie la figure de l'Amazone. Il est donc naturel que la conduite qu'ils dictent à la princesse s'en inspire, simplement parce que leur culture ne leur propose aucune alternative en la matière.

Ainsi, au cours du voyage qui la mène de Montrond à Turenne, ce n'est pas elle qui prend l'initiative de se présenter comme une jeune dame de province enlevée par son amant, mais Coligny lui-même, comme il le raconte dans ses *Mémoires*<sup>271</sup>. Ce n'est pas davantage Claire-Clémence qui choisit le travestissement, la clandestinité, mais les membres de son état-major, ceux-là mêmes qui écrivent, plusieurs années après, l'histoire de cette fuite. Les partenaires politiques de la princesse ne sont d'ailleurs pas dupes. Saint-Simon, le père du fameux mémorialiste, use même de cet argument pour se dédouaner de ses obligations envers la maison de Condé. Dans sa lettre du 19 mai, il répond à la princesse :

Je suis extrêmement surpris d'apprendre la résolution que votre Altesse a prise, cela a été sans doute, Madame, par des conseils qui ne sont pas bons [...]. C'est un déplaisir fort grand pour moi de ne la pouvoir servir en ce rencontre, mais j'ose bien dire encore une fois quelle est très mal conseillée<sup>272</sup>.

Donc, pour ces mois d'avril et de mai 1650, deux faits s'imposent : d'une part la princesse se comporte en Amazone ; d'autre part, la princesse n'est pas personnellement engagée dans la lutte. Elle se contente de suivre les instructions qu'on lui donne. Elle ne manifeste pas son libre-arbitre et n'engage donc pas réellement sa responsabilité.

---

<sup>270</sup> Yves-Marie Bercé, « Les princes de Condé, héros de roman. La princesse amazone et le prince déguisé », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 131-141.

<sup>271</sup> Jean Coligny-Saligny, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par M. Monmerqué, New York, Johnson Reprint, 1966, p. 20-21.

<sup>272</sup> Lettre du 19 mai 1650, le duc de Saint-Simon à la princesse de Condé, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f<sup>o</sup> 193.

## 2. Une Amazone partielle

À partir de l'installation à Bordeaux, en revanche, la situation évolue sensiblement. Tout se passe comme si le parcours réel et symbolique de Chantilly à Bordeaux, de la soumission à la rébellion, de la passivité à l'action, de l'ombre à la lumière, avait en quelque sorte aguerris la princesse et l'avait, pour ainsi dire, préparée à assumer une part croissante de responsabilité. Il ne s'agit pas de prétendre que la princesse ait jamais gouverné seule son parti. Elle n'en a manifestement ni l'envie ni les compétences. L'aide et le conseil des ducs lui demeurent indispensables. Lénét le précise très explicitement au moment de l'arrivée en Guyenne<sup>273</sup>. Il n'en reste pas moins que l'on observe, de mai à octobre, une affirmation progressive de son autonomie de jugement. L'amorce de cette évolution apparaît au moment où la princesse, ayant finalement accepté d'entrer à Bordeaux sans les ducs, pour ne pas effrayer les magistrats de la ville, apostrophe avec force ces mêmes parlementaires, afin qu'ils reviennent sur leur décision. Devant leur refus, « elle ne put s'empêcher de faire éclater sa colère et de dire publiquement qu'elle sortirait de Bordeaux si on ne lui donnait satisfaction », raconte Lénét<sup>274</sup>. Ici se lisent simultanément une étroite dépendance à l'égard des hommes du parti et un surcroît d'implication qu'illustre ce mouvement d'humeur « politique ». Quelques exemples pris dans les *Mémoires* de Lénét et corroborés par les sources épistolaires permettent d'illustrer cette évolution.

Les rapports que l'épouse du prince entretient avec ses alliés politiques deviennent plus étroits. Dans les premiers temps de son expédition, en effet, la princesse se confie largement aux soins de son état-major pour rallier des soutiens, trouver les mots capables de persuader les obligés du prince et, plus généralement, diriger sa conduite. Lénét raconte dans ses *Mémoires* :

Le lendemain de son arrivée [à Montrond, le 9 mai], elle m'envoya appeler de bon matin et me fit l'honneur de me dire [...] que son âge et le peu d'expérience qu'elle avait aux affaires, l'estime qu'elle avait pour moi et la connaissance qu'elle avait de mon affection et de ma fidélité [...] l'obligeaient à me confier la principale conduite de toutes choses et me demanda ensuite ce que je jugeais à propos qu'elle fit dans l'état auquel elle se trouvait. [...] Je fis dresser les lettres et [...] les instructions pour tous ceux qu'on dépêcha de toutes parts<sup>275</sup>.

---

<sup>273</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, op. cit., t. LIII, p. 276.

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 311.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 158-159.

La princesse se contente alors de signer d'un « CC de Maillé » maladroit des écrits composés par d'autres. Mais, au fur et à mesure que les événements se succèdent, elle apporte une part plus active à ce travail et acquiert une certaine capacité de réaction dans les situations d'urgence. L'aboutissement de ce processus est manifeste lorsqu'on voit la jeune femme donner des ordres spontanément, avant même d'avoir pris conseil de quiconque. Ainsi le 3 juillet, lorsqu'elle promet au marquis et au maréchal de La Force des sommes d'argent que les Espagnols ne lui ont pas encore fait parvenir. Lénet emploie un adjectif peu équivoque qui permet de mesurer la distance parcourue : « Elle faisait ces offres *hardiment*, sur la bonne foi de Vatteville, et nous fûmes bien heureux de ce qu'ils ne nous prirent pas au mot<sup>276</sup>. »

Ainsi, à partir de son entrée à Bordeaux, la princesse ne peut plus être considérée comme une simple figure de proue destinée à servir de caution aux amis des princes. Alors qu'elle est en première ligne pour mettre en œuvre les politiques élaborées par son conseil, pour les présenter et les représenter, il est naturel qu'elle prenne part aux décisions.

Or, au moment où se produit cette évolution, que devient la référence à l'Amazone ? Sombre-t-elle au fur et à mesure que se précise l'implication personnelle de la princesse ? Les choses ne sont pas si simples. Ce sont d'abord les circonstances qui ont changé : la princesse n'est plus contrainte à se cacher, à se déguiser, à parcourir les provinces à cheval. Elle est à la tête d'un parti structuré qui dispose de soutiens de plus en plus fermes, nombreux et surtout divers. La nécessité d'être une Amazone semble alors se diluer. Le romanesque Coligny s'est éclipsé avant l'entrée à Bordeaux. La princesse s'est entourée de gentilshommes provinciaux, moins sensibles à la figure de la femme héroïque, plus pragmatiques, comme les marquis de Sauvebœuf et de Lusignan, ses écuyers. Claire-Clémence doit désormais convaincre les magistrats bordelais, la populace urbaine et même les paysans des alentours. Elle n'a plus à réaliser des figures imposées par une élite de chevaliers cultivés.

Pourtant, on ne peut pas affirmer que la princesse soit alors totalement libérée de la nécessité d'être une Amazone. Il y a dans cette référence un certain nombre de traits caractéristiques susceptibles de lui donner aux yeux de tous une visibilité sur la scène politique et une lisibilité de princesse révoltée. Après son entrée à Bordeaux, la princesse se trouve en situation de se débarrasser des postures politiques qui lui conviennent le moins, tout en choisissant de conserver parmi les traits caractéristiques de l'Amazone les plus universellement séduisants, donc utiles. Laissant de côté les discours et les attitudes bellicistes, la princesse, toujours conseillée et aiguillée par son état-major, privilégie les

---

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 366. Nous soulignons.

aspects les plus consensuels et les plus conformes à son caractère et les met en œuvre à des moments choisis pour en augmenter l'impact.

C'est ainsi qu'il faut envisager ses apparitions publiques devant le peuple. La princesse choisit les moments, les lieux et la forme de ces interventions symboliques pour en optimiser le potentiel fédérateur. Le soir même de son arrivée à Bordeaux, par exemple, Claire-Clémence accepte, malgré la fatigue du voyage, de passer plusieurs heures sur une terrasse à saluer la foule qui «jusques à minuit [lui] donnait des bénédictions et vomissait des exécutions continuelles contre le cardinal Mazarin », raconte Lénéet<sup>277</sup>. Plus tard, en août 1650, elle se montre sur les chantiers de fortifications, qui doivent préparer la ville à résister au siège des troupes royales dirigées par le maréchal de La Meilleraye<sup>278</sup>. Dans le même esprit, la princesse prononce un certain nombre de discours hautement symboliques devant les magistrats bordelais et la foule des habitants. Le 12 juillet, par exemple, la population, échauffée contre les membres du parlement, jugés trop timorés, se rassemble en foule sur les marches du palais et menace de tuer ses occupants s'ils ne rendent un arrêt favorable à la collaboration espagnole voulue par la princesse. Alors que rien ne semble pouvoir calmer la foule, Claire-Clémence décide de se rendre elle-même sur les lieux, accompagnée d'une très faible escorte. Aux magistrats assiégés, elle déclare :

Je vois bien, Messieurs, ce dont vous avez envie ; vous voulez que je fasse retirer la populace et que je vous tire du péril auquel vous êtes ; et la petite vanité gasconne vous empêche de m'en prier. [...] Bien, bien, Messieurs, je vous entends ; je m'en vais y faire mon possible. Si j'y réussis vous direz que votre autorité en serait bien venue à bout sans moi ; et si je n'en peux pas venir à bout, vous ne manquerez pas de croire que je n'ai ici de crédit que ce que vous m'en donnez.

Puis se tournant vers la foule, elle lance : « Qui m'aimera me suive ! » Lénéet commente :

Défendant de tirer de part et d'autre, elle se mit en marche. Chacun la suivit lui donnant mille bénédictions par les rues jusqu'à son logis. Elle fit ainsi cesser le désordre sans qu'il y eût deux hommes de tués. [...] Si la Princesse n'eût pris ce parti, on ne pouvait manquer de voir périr beaucoup de monde<sup>279</sup>.

Cet épisode est riche d'enseignements à plusieurs titres. On y voit d'abord une princesse courageuse et déterminée, qui brave le danger, ici incarné par la foule menaçante, pour

---

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 515.

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 318.

délivrer les parlementaires assiégés. On y voit aussi une femme généreuse puisqu'elle part libérer des magistrats, qui sont à ce moment-là ses adversaires politiques, alors que la foule est au contraire son alliée. La princesse se montre dans une certaine mesure désintéressée, car elle tient une conduite qui va à l'encontre de ses intérêts immédiats. D'un point de vue symbolique, la princesse se présente donc en costume d'Amazone, sans ambiguïté possible. Elle ressemble d'ailleurs à s'y méprendre à la duchesse de Montpensier, Amazone de la Fronde par excellence, lorsque deux ans plus tard, elle harangue les échevins de Paris et use de sa popularité pour les forcer à ouvrir la porte Saint-Antoine devant les troupes de Condé.

D'un point de vue plus strictement politique, Claire-Clémence se trouve ici en situation de force : c'est elle qui a en main l'issue des événements, elle possède donc sur les magistrats un ascendant psychologique. Elle en a conscience et le souligne avec une certaine complaisance en usant d'un ton supérieur et ironique proche du mépris. On peut donc en conclure que la princesse a choisi une situation d'urgence mais néanmoins avantageuse et presque confortable comme un terrain favorable pour donner la pleine mesure de sa compétence d'Amazone.

Cependant, sa maîtrise des situations n'est ni totale ni permanente. De la posture de l'Amazone, la princesse doit aussi retenir certains aspects qui correspondent peu à sa personnalité, mais qui sont néanmoins nécessaires pour faire triompher sa cause. La guerrière n'est pas celle qui lâche prise à la première occasion. Comme elle, l'épouse de Condé impressionne par sa persévérance. Elle en fait la preuve dès le 1<sup>er</sup> juin en attendant une journée entière dans les couloirs du palais de justice. En agissant de la sorte, elle cherche à faire pression sur les parlementaires bordelais, desquels elle espère un arrêt en sa faveur. Lénét raconte :

Quelques temps après, la compagnie, sachant que la princesse s'obstinait à ne point sortir du palais qu'elle n'eût obtenu l'arrêt qu'elle demandait, lui envoya les gens du roi pour la supplier de ne se pas donner la peine d'attendre. Elle répondit que ce ne lui était point une peine et qu'elle n'avait traversé le royaume avec tant de périls que pour leur demander justice<sup>280</sup>.

De cette force de caractère, de ce tempérament ferme et impérieux, il faut particulièrement user face aux parlementaires les moins enclins à soutenir le parti des Princes. L'avocat général Lavie, qui défend au sein de sa compagnie les intérêts de la Couronne, en

---

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 292.

fait les frais<sup>281</sup>. Plusieurs des lettres qu'il adresse au cardinal Mazarin portent la trace du ressentiment ou de la crainte que lui inspirent les hauteurs de la princesse. Le 2 juin, il rapporte que la dame lui « fit fort froid ». Le 4, il parle de « la déclaration publique qu'a faite madame la princesse qu'il faut qu'elle quitte ou que je quitte »<sup>282</sup>. Claire-Clémence n'est pas plus tendre à l'égard du duc de Saint-Simon, dont la conduite équivoque dans les commencements se mue en trahison avérée. Lénét dans ses *Mémoires*, Lavie dans ses lettres rapportent les mouvements d'humeur que provoquent chez la princesse les louvoiements du duc<sup>283</sup>.

Claire-Clémence de Maillé ne renonce donc à pas être l'héroïne de son parti et du peuple bordelais : elle fait connaître son courage et sa détermination par une conduite de fermeté proche de celle de Mme de Longueville qui, au même moment, dirige la rébellion à Stenay. Apparitions solennelles en public, rédaction de manifestes, tractations avec les Espagnols : les deux femmes ont des comportements tout à fait similaires. Il est évident que cette symétrie est en partie due à la situation politique : chacune répond à une même urgence, faire libérer les princes. Mais il faut y voir aussi la marque des valeurs nobiliaires du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, qui imposent à la femme révoltée une certaine posture inspirée de l'Amazone. Pour les contemporains, le parallèle est évident. Il n'est pas jusqu'aux textes les plus officiels qui ne le soulignent explicitement<sup>284</sup>. Pourtant l'examen des témoignages prouve aussi que l'attitude et les comportements de ces deux femmes ne s'identifient pas. La princesse de Condé est bien moins fidèle au modèle que Mme de Longueville : après avoir été une Amazone contrainte, elle est devenue une Amazone partielle. Elle sélectionne dans le modèle les traits qui lui conviennent le mieux, ainsi que les moments où elle souhaite les mettre en œuvre. Pourtant, il y a plus : la princesse se laisse aussi la liberté d'employer des modes d'action différents, voire contradictoires.

---

<sup>281</sup> Christian Jouhaud indique que l'avocat général Lavie fait déjà partie des informateurs de Mazarin lors de la première révolte du parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon en 1649. Voir « La Fronde du parlement de Bordeaux (1649) », in Yves Durand, Joël Fouilheron, Guy Le Thiec et Michel Henri (dir.), *Sociétés et idéologies des temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, Montpellier, Université de Montpellier, 1996, p. 401.

<sup>282</sup> Lettre de M. de la Vie au cardinal Mazarin, 2 juin 1650, Archives Nationales, KK, 1218, p. 295 et Lettre de M. de La Vie au cardinal Mazarin, 4 juin 1650, Archives Nationales, KK, 1218, p. 318, in *Archives, Historiques de la Gironde*, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou, 1859-1932, t. IV, p. 443 et 454.

<sup>283</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 402 ; lettre de M. de La Vie au cardinal Mazarin, 11 juin 1650, Archives Nationales, KK 1218, in *Archives, Historiques de la Gironde*, op. cit., t. IV, p. 465.

<sup>284</sup> *Déclaration de la volonté du roi étant en son conseil sur la rébellion de Bordeaux*, à Paris, chez Guillaume Sassier, imprimeur et libraire ordinaire du roi et de M. le maréchal de l'Hôpital gouverneur de Paris, rue des Cordiers, proche Sorbonne, aux deux tourterelles, p. 4.

### 3. Une anti-Amazone ?

La princesse de Condé n'a pas, comme sa belle-sœur, la vocation d'une guerrière. Sa sensibilité personnelle la porte au contraire à choisir les voies de la douceur et, comme son prénom l'y invite, de la miséricorde. Dès l'entrée à Bordeaux, l'épouse du prince a à cœur de ne pas attiser les haines. Elle permet à l'envoyé du roi, le sieur d'Alvimar, d'être reçu et de porter des lettres patentes hostiles à son endroit devant le parlement, alors que Sauvebœuf et Lusignan veulent le livrer au peuple en furie. Les registres secrets du parlement de Bordeaux portent la trace de cette volonté d'apaisement. Alvimar lui-même raconte devant la cour que

ladite dame [lui] aurait répondu qu'elle recevait tous les ordres du Roi avec grand respect et qu'elle les estimait comme des choses sacrées auxquelles il n'était permis de toucher et ensuite aurait dit aux sieurs de Sauvebœuf et de Lusignan de faire rendre ledit paquet à la cour<sup>285</sup>.

De toute évidence, cette décision témoigne aussi d'une stratégie politique consistant à conserver les apparences de la bonne foi et à afficher des intentions pacifiques pour ne pas éveiller les soupçons. Ceci apparaît clairement au moment où les adversaires du parti des Princes font courir le bruit que Claire-Clémence a fait arrêter Alvimar, afin de la décrédibiliser. Dès le moment de son installation à Bordeaux la princesse commence donc à se construire un personnage politique qui prend le contre-pied du modèle de l'Amazone. Loin de bousculer les idées reçues sur le tempérament plus doux, plus compatissant, moins agressif des femmes, comme le fait Mme de Longueville au même moment et Mlle de Montpensier deux ans plus tard, l'épouse du prince choisit la voie ouverte par la reine régente. À l'instar d'Anne d'Autriche, elle fait en sorte de se présenter comme la parfaite incarnation des conceptions les plus traditionnelles en matière de différence des sexes. Ce faisant, la princesse contribue à rendre sa démarche accessible et même sympathique au plus grand nombre, par opposition aux figures de guerrières dont les subtilités ne sont accessibles qu'aux *happy few*.

La princesse confirme et approfondit ce choix lorsque, le 19 juin, elle ordonne à ses gens, qui ont pillé le Médoc, terre du duc d'Épernon, de rendre le bétail volé. Il ne s'agit plus ici d'épargner un envoyé du roi, représentant direct de la volonté souveraine, mais de l'ennemi numéro un des Bordelais, ce gouverneur honni contre lequel ils ont mené une première guerre l'année précédente. La prise de position est audacieuse et pourrait rencontrer

---

<sup>285</sup> *Registre secret du parlement de Bordeaux*, 12 novembre 1649-16 octobre 1650, Archives Municipales de Bordeaux, 792, f° 411-412.

la réprobation populaire. Mais Claire-Clémence sait si bien construire son autorité de princesse miséricordieuse qu'on lui obéit sans difficulté. Cette image, enfin, est définitivement achevée par la conduite que tient la princesse à l'occasion de l'exécution d'un nommé Richon, gouverneur du château de Vaires pour le parti condéen. Le 5 août, la nouvelle parvient à Bordeaux qu'après avoir été fait prisonnier par les troupes royales, le pauvre homme a été exécuté. Alors, la fureur éclate dans le peuple. Pour calmer cette agitation, les partisans des princes veulent tuer à leur tour un prisonnier. Bientôt c'est la surenchère, la populace exige que tous les prisonniers royaux soient exécutés. La princesse intervient alors activement pour modérer les appétits sanguinaires de la foule. Elle fait organiser une messe pour le défunt, visite personnellement sa mère et lui accorde une pension annuelle de cinq cents écus. « Charité certes digne d'une grande princesse », commente l'*Histoire de ce qui s'est passé en Guyenne*, confirmant ainsi l'objectif des prises de position de la princesse<sup>286</sup>.

L'épouse du prince est d'autant moins fidèle au modèle de l'Amazone que, non content de s'attirer la sympathie en pratiquant la compassion, elle cherche à l'exciter elle-même. Là encore, c'est dès son installation à Bordeaux que Claire-Clémence commence à construire son image de princesse souffrante. Dans ses discours, dans ses postures, elle met tout en œuvre pour rendre visible sa douleur au plus grand nombre. C'est ce que montre parfaitement une mazarinade intitulée *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de madame la princesse de Condé*. L'auteur raconte :

Le mercredi premier de juin dès les six heures du matin ladite princesse [...] s'alla mettre dans la salle de l'audience, où étant et tenant le duc d'Enghien son fils par la main, le visage baigné de larmes, elle pria tous messieurs les juges, comme ils passaient, de lui rendre justice [...]. Le petit duc d'Enghien les conjurait, puisque son papa était prisonnier, de lui servir de père. [...] Les chambres s'étant assemblées environ sur les dix heures, incontinent après la princesse tenant le duc d'Enghien par la main entra dans la chambre, et d'abord redoublant ses larmes, et les sanglots interrompant ses paroles, se jeta à genoux et en cette posture demanda à la cour sûreté et assurance pour sa personne et celle de son fils<sup>287</sup>.

---

<sup>286</sup> *Histoire de ce qui s'est passé en Guyenne pendant la guerre de Bordeaux, commençant du jour de l'entrée de madame la princesse, de messieurs les ducs d'Anguien, de Bouillon et de La Rochefoucauld, le tout distingué en autant de courses que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusqu'au départ de la cour en cette ville*, s. l. n. d., p. 43.

<sup>287</sup> *Relation de ce qu'il s'est passé à l'arrivée de madame la princesse de Condé et de monsieur le duc d'Enghien, son fils, en la ville de Bordeaux, avec l'arrêt de messieurs du Parlement de ladite ville sur ce sujet*, s. l., 1650, p. 6.

La douleur mais aussi une certaine forme de faiblesse ainsi mises en scène sont placées au service du message politique de la princesse<sup>288</sup>. Évidemment, l'ensemble de ce comportement s'inscrit en contradiction complète avec l'idéal de la femme forte, courageuse et inflexible. Ravie du bon succès de cette première intervention publique, la princesse n'a de cesse de réemployer ce dispositif tout au long de l'été. Dans sa lettre au roi d'Espagne, datée du 13 juin, elle finit par cette formule : « J'ose très humblement supplier Votre Majesté, comme je fais les larmes aux yeux, de vouloir contribuer ce qui dépend de son autorité royale<sup>289</sup>. » Le 2 octobre, Saintot rapporte encore à Villeroy, qu'ayant été visiter la princesse avant son départ de Bordeaux, « ses larmes n'ont pas cessé depuis le moment que je suis entré jusqu'à ce que je l'aie quittée »<sup>290</sup>. Claire-Clémence a de toute évidence renoncé à apparaître comme une femme fière et impérieuse. Elle préfère se présenter comme un être faible, vulnérable et digne de compassion. Par ses larmes et ses soupirs, plus encore que par sa miséricorde, la jeune femme met à mal la théorie de l'égalité ou même de la supériorité morale des femmes, réactivée dans les milieux intellectuels avant la Fronde. Par l'emploi du registre compassionnel, elle alimente au contraire les préjugés misogynes et semble se disqualifier elle-même. Pourtant, la princesse de Condé réussit à émouvoir les magistrats à tel point qu'elle obtient ce qu'elle désire, à savoir être officiellement reçue à Bordeaux.

À y regarder de plus près c'est donc en s'écartant du modèle assez rigide de l'Amazone que la princesse parvient à ses fins. Après avoir été une Amazone contrainte, puis une Amazone partielle, elle est devenue une anti-Amazone et met en œuvre des modes d'action qui entrent en totale contradiction avec cet idéal mondain. Très souvent, le masque de la guerrière tombe pour laisser apparaître le visage baigné de larmes d'une femme éplorée et suppliante ou celui, tendre et compatissant, d'une Madone miséricordieuse. Il faut alors reconnaître en Claire-Clémence une nouvelle « Amazone impure »<sup>291</sup>. Mais celle-ci ne l'est pas par défaillance. Contrairement à Mme de Longueville et à Mademoiselle, elle n'a jamais prétendu être une héroïne. Plongée dans la guerre malgré elle, la princesse de Condé mêle à la figure de l'Amazone les modèles plus classiques sur lesquels s'appuie au même moment la régente : la faible femme en quête de protection, la Vierge miséricordieuse, mère du Christ.

Une nouvelle question se pose alors. Comment expliquer que ce personnage, somme toute assez terne et sans grand talent, ait ainsi réussi à tracer efficacement une voie

---

<sup>288</sup> Caroline Le Mao, « L'échec, le temps et l'histoire : réflexions autour de la Fronde parlementaire bordelaise », *Annales. Histoire, Économie, Société*, n°3, 2006, p. 317 et suiv.

<sup>289</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 339.

<sup>290</sup> M. de Saintot au maréchal de Villeroy, 2 octobre 1650, Archives Nationales, KK, 1219, p. 11, in *Archives Historiques de la Gironde*, *op. cit.*, t. V, p. 416.

<sup>291</sup> Micheline Cuénin, « Mademoiselle, une amazone impure ? », *art. cit.*

alternative ? C'est que, contrairement aux duchesses de Longueville, de Montpensier ou même de Chevreuse, l'épouse de Condé n'a aucun goût personnel pour l'aventure politique. Elle ne cherche pas l'occasion d'illustrer un modèle pré-défini. Elle n'a donc pas la tentation de tirer parti des événements pour s'illustrer. Claire-Clémence agit par nécessité. Évidemment, chacune des grandes princesses frondeuses a à coeur de le démontrer et d'user de cet argument pour fustiger la déloyauté du premier ministre, assez inique pour contraindre les femmes d'entrer dans l'arène politique. Mais il est tout aussi évident que ce discours n'a pas la même crédibilité sous la plume de la duchesse de Longueville, frondeuse notoire et « volontaire » depuis la première guerre de Paris, et sous celle, maladroite et inexpérimentée, de la princesse de Condé, qui se présente elle-même comme n'ayant aucune vocation aux « affaires ». Ce qui apparaît pour la première comme une posture rituelle de justification est pour la seconde une réalité vérifiable.

Dans ces conditions, la princesse a en quelque sorte plus de liberté : ni elle ni les autres n'ont d'attente à son égard. Elle peut donc adopter une stratégie politique moins subordonnée aux normes en vigueur dans l'aristocratie et davantage construite dans un dialogue entre la réalité des événements auxquels il faut faire face et les réponses qu'elle est capable de leur apporter sur le moment, sans trop se référer à un idéal-type préexistant<sup>292</sup>. Pour le dire en quelques mots, la forme d'implication choisie par la princesse l'incite au pragmatisme et, dans une certaine mesure, à l'authenticité. Elle est ainsi à la fois fortement engagée en faveur de son clan et fortement dégagée à l'égard du modèle de l'Amazone, qu'elle ne suit que quand elle l'estime pertinent et nécessaire. Au moment où elle s'implique personnellement dans l'action, l'Amazone n'est plus pour elle une ligne idéologique venue d'en haut qu'il faudrait suivre sans discernement, mais un recours possible au même titre que d'autres.

#### **4. Réceptions**

Reste cette question : la princesse est-elle reçue par les acteurs et les témoins de la Fronde comme un partenaire crédible du jeu politique ou comme une simple marionnette ? Évidemment, il n'y a pas de réponse unique à cette question. Chacun envisage les faits différemment selon qu'il voit les événements de près ou de loin, avec ou sans intermédiaire,

---

<sup>292</sup> Piero Armerio, « Perspectives théoriques cognitives et sociales en psychologie politique », *Revue internationale de psychologie sociale*, t. 4, n°3/4, 1991, p. 209-229.

avec ou sans parti pris politique. À Bordeaux même, la population est divisée. Certains, qui ont intérêt à rester fidèles au roi ou au duc d'Épernon, tendent à minimiser l'action de la princesse et à souligner sa passivité, ses incohérences, l'étrangeté de son comportement. Tandis que d'autres, ceux qui souhaitent qu'elle l'emporte, préfèrent célébrer sa légitimité de princesse révoltée et l'énergie qu'elle déploie pour faire triompher sa cause.

Le peuple bordelais est de tous les interlocuteurs de la jeune femme celui qui la reçoit avec le plus d'enthousiasme et de confiance. Attroupements, cris, fleurs : les marques d'adhésion populaire sont nombreuses et durables tout au long de l'été 1650. L'image de cette princesse persécutée mais généreuse est éminemment séduisante, surtout si on l'oppose à celle des jurats qui, par crainte du désordre, font fermer les portes de la ville dès le 30 mai au soir. Pourtant, il y a peut-être une forme de malentendu dans les raisons qui poussent à cette ferveur. L'archevêque de Bordeaux rapporte à Mazarin que les Bordelais « se fussent peu souciés de recevoir madame la princesse ni ceux de son parti, encore ne font-ils cela que dans l'espérance qu'ils se persuadent qu'en l'obligeant, ils espèrent avoir une protection particulière contre ledit sieur d'Épernon »<sup>293</sup>.

Dès avant l'arrivée de la princesse, en effet, les habitants de la Guyenne, et particulièrement les Bordelais, ont accumulé une forte acrimonie contre leur gouverneur. Or, le prince de Condé, du temps de sa liberté, avait plusieurs fois pris position contre ce favori de Mazarin. En tant qu'épouse de M. le Prince, Claire-Clémence de Maillé bénéficie donc tout naturellement d'un fort capital de sympathie auprès des populations locales. Cet amalgame entre les causes condéenne et anti-épernoniste est vraisemblablement responsable du bon accueil que reçoit la princesse le 31 mai et de la pression qu'exerce la foule pour qu'un arrêt soit rendu en sa faveur le 1<sup>er</sup> juin<sup>294</sup>.

Mais il n'y a pas à douter que ces bonnes dispositions se seraient dissipées si la princesse, soucieuse de conserver ce moyen de pression sur les élites bourgeoises, n'avait su l'entretenir par des actions symboliques. Parmi les stratégies politiques mises en œuvre à cet effet, il faut retenir les apparitions publiques dans les moments décisifs, mais aussi les manifestations d'humanité et de miséricorde dont le peuple est friand. La populace urbaine n'a que faire de soutenir une princesse impitoyable qui ordonne et qui condamne. D'une aristocrate, le peuple attend la respectabilité. D'une femme, et plus encore d'une épouse et d'une mère, il attend qu'elle manifeste bonté et compassion. Comme l'écrit Christophe

---

<sup>293</sup> L'archevêque de Bordeaux à Mazarin, 2 juin 1650, Archives Nationales, KK, 1218, in *Archives Historiques de la Gironde*, op. cit., t. IV, p. 288.

<sup>294</sup> Caroline Le Mao, « Le parlement de Bordeaux dans la Fronde », in *Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 66.

Blanquie, l'atout majeur de la princesse consiste à incarner le principe condéen et à « en arborer le nom sans en déployer la force »<sup>295</sup>. Par là on peut donc comprendre que le comportement de Claire-Clémence, qui fend la foule seule au milieu d'une émeute, qui se présente au palais en larmes et tenant son fils par la main, qui va se « condouloir » publiquement avec la mère de Richon remporte le succès populaire. On peut même souligner le caractère charismatique de son pouvoir sur la foule. La princesse, faible et timide en temps ordinaires, présente dans les situations extrêmes des qualités opposées qui semblent opérer comme par miracle. Lénét, qui accompagne Claire-Clémence lors de son intervention du 12 juillet, suggère cette dimension providentielle : « Il faut avouer qu'elle avait un talent si particulier pour parler en public, quand elle était échauffée de quelque intérêt pressant, comme en ce rencontre, que rien ne pouvait être mieux, plus à propos ni plus conforme à sa qualité que ce qu'elle disait<sup>296</sup>. »

De ce soutien et de cet enthousiasme, l'historien retrouve la trace au moment de l'Ormée, lorsque deux ans plus tard, la princesse est de retour à Bordeaux pour y diriger la révolte. Deux faits précis évoqués par Christophe Blanquie permettent de le prouver. C'est, d'une part, l'attitude de la veuve de Monleau, qui vient demander justice de la mort de son mari devant les Cent-Trente dans une posture tout à fait caractéristique. Elle fait soudain irruption devant l'assemblée en larmes et se jette à genou en tenant l'un de ses enfants par la main<sup>297</sup>. Cette mise en scène montre de façon tout à fait éloquente combien la princesse est devenue une référence pour les Bordelais. D'autre part, cette popularité semble lui valoir une sorte d'immunité. À la fin de la guerre civile, lorsque le prince de Conti et la duchesse de Longueville sont attaqués par la faction la plus extrême du mouvement ormiste, l'épouse de Condé reste singulièrement à l'écart de la vindicte populaire, sans justification précise, simplement parce qu'elle semble être devenue une sorte d'icône intouchable. En bref, la princesse, en faisant appel aux affects plus qu'à l'intelligence des gens simples, parvient à les séduire et à se garantir durablement leur confiance et leur soutien. Le peuple de Guyenne la tient pour un véritable chef de parti, bon, juste et efficace, sans avoir à reconnaître en elle une parfaite Amazone.

La tâche est autrement plus délicate lorsqu'il s'agit de retourner les magistrats de Bordeaux, qui craignent la subversion et veulent rester irréprochables du point de vue de la

---

<sup>295</sup> Christophe Blanquie, *Une vie de frondeur, le chevalier de Thodias, 1616-1672 : un gouverneur de Fronsac et Coutras, premier jurat de Bordeaux*, Coutras, Groupe de recherche archéologiques et historiques de Coutras, 2001, p. 56.

<sup>296</sup> Pierre Lénét, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 390-391.

<sup>297</sup> Christophe Blanquie, *Une vie de frondeur, le chevalier de Thodias, 1616-1672: un gouverneur de Fronsac et Coutras, premier jurat de Bordeaux, op. cit.*, p. 98.

fidélité qu'ils ont jurée au roi. Mais les arguments légalistes dont use la princesse dans ses diverses requêtes pour la libération de son mari prouvent qu'elle sait varier son argumentaire en fonction de la cible visée. Ainsi, dans celle du 1<sup>er</sup> juin, elle réclame la libération des princes « au nom de la déclaration d'octobre 1648 »<sup>298</sup>. Il s'agit plus précisément de l'article 6 de la Charte de la chambre Saint-Louis, qui établit un *Habeas Corpus* à la française en exigeant que tout prisonnier soit présenté devant ses juges naturels et déclaré coupable ou bien remis en liberté dans un délai de vingt-quatre heures après son arrestation. Dans celle du 18 juillet, l'épouse de Condé rappelle que le cardinal Mazarin et le duc d'Épernon ont été déclarés en parlement « ennemis de l'État et perturbateurs du repos public », l'un à Paris, l'autre à Bordeaux<sup>299</sup>.

Attentive à ne pas effaroucher les plus attachés à la tranquillité de la ville, elle insiste avant tout sur ses intentions pacifiques. Ce n'est pas d'abord au peuple mais aux élites dirigeantes qu'est destiné le geste en faveur du sieur d'Alvimar. D'ailleurs c'est en vertu de ces mêmes intentions pacifiques, dûment réaffirmées devant les parlementaires, qu'elle est officiellement accueillie à Bordeaux. L'arrêt rendu en sa faveur précise qu'elle a supplié la cour « de prendre d'elle ses assurances et de recevoir la protestation qu'elle lui fait de n'être venue en cette province par aucun dessein d'en troubler le repos, mais seulement pour y trouver le sien et celui dudit seigneur duc d'Enghien son fils »<sup>300</sup>. Lénét commente : « Une action violente [...] sied toujours mal à une femme, dont les principales armes doivent être la douceur<sup>301</sup>. » Nul doute qu'il ne transcrive alors l'opinion de la bonne bourgeoisie dont il est lui-même issu et qui est fort imprégnée par ce type d'idées reçues. La princesse fait tout pour éviter de bousculer ces codes ; d'autant plus que la voie de la fermeté n'a pas réussi à la duchesse de Longueville quelques mois plus tôt. Pour avoir été une meilleure Amazone, la belle-sœur de la princesse n'a pas mieux atteint son but. Son échec souligne le décalage entre les valeurs héroïques et guerrières de la duchesse et celles, plus pragmatiques et pacifiques, des bourgeois de Dieppe. La princesse de Condé, ou du moins ceux qui l'entourent, s'en est sans doute souvenue au moment de se présenter devant les parlementaires bordelais. Lénét

---

<sup>298</sup> *Requête de madame la princesse de Condé présentée à la cour de Parlement de Bordeaux*, 1650, p. 8.

<sup>299</sup> *Le courrier bordelais apportant la nouvelle résolution prise par les habitants de Bordeaux contre le cardinal Mazarin avec la requête présentée par Madame la princesse audit Parlement sur ce sujet*, 1650, p. 6.

<sup>300</sup> *Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux portant que le roi sera très humblement supplié d'agrée que madame la princesse de Condé et monsieur le duc d'Enghien son fils demeureront en la présente ville, sous sa sauvegarde et de sa justice*, avec le registre y mentionné, à Bordeaux, par I. Mongiron Millanges, imprimeur ordinaire du roi, du 1<sup>er</sup> juin 1650, p. 7.

<sup>301</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, op. cit., t. LIII, p. 287.

explique : « Elle avait affaire du parlement et sa prudence consistait à lui faire connaître de la modération et de la déférence<sup>302</sup>. »

Dans les moments cruciaux, Claire-Clémence choisit même de jouer tout à fait sur le registre le plus opposé à celui de l'Amazone : le *pathos*. Le 1<sup>er</sup> juin, les parlementaires sont les premiers à essayer les larmes de la malheureuse qui s'écrie : « Laissez-vous toucher à la compassion pour la plus malheureuse maison qui soit au monde et la plus injustement persécutée<sup>303</sup>. » Quelle est alors leur réaction ? Si l'on se réfère aux mazarinades parues peu après les événements, cette stratégie politique d'apitoiement fonctionne à plein. L'une d'elle raconte qu'« il n'y eut personne dans cet auguste Sénat qui pût retenir ses larmes, que la compassion de voir cette grande princesse et son fils en cet état tirait avec abondance de leurs yeux »<sup>304</sup>.

Mais il est vrai que la plupart de ces textes sont farouchement anti-mazarins et certaines autres sources font état d'avis plus réservés. Lavie perçoit cette posture de soumission comme un stratagème savamment élaboré et commente avec désapprobation la bassesse de ces méthodes. Dès le 2 juin, il rapporte à Mazarin : « [La princesse] tâcha d'émouvoir les juges par des soumissions fort extraordinaires<sup>305</sup>. » Plus précisément, c'est une atteinte aux convenances qui est stigmatisée par l'informateur de Guitaut, capitaine des gardes, lorsqu'il rapporte que la princesse « ne mit aucune civilité dans ces sollicitations »<sup>306</sup>. La symétrie est frappante avec les jugements auxquels a donné lieu la requête de la princesse douairière devant le parlement de Paris le 27 avril 1650. Lénét, qui avait inspiré cette intervention, prétend qu'« elle accompagna ses sollicitations de tant de soupirs, de larmes et de plaintes que toute l'assemblée en fut merveilleusement touchée » mais d'autres sont plus circonspects<sup>307</sup>. Madame de Motteville, il est vrai proche de la reine, témoigne : « Elle jetait des larmes qui marquaient la faiblesse de notre sexe », tandis que Marie d'Orléans se scandalise d'« une bassesse si outrée » qui lui fait « oubli[er] si fort et son rang et sa fierté ordinaire »<sup>308</sup>. Guy Joly, lui-même issu des milieux parlementaires, ne cache pas son indignation :

---

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 287-288.

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>304</sup> *Relation de ce qu'il s'est passé à l'arrivée de madame la princesse de Condé et de monsieur le duc d'Enghien, son fils, en la ville de Bordeaux, avec l'arrêt de messieurs du Parlement de ladite ville sur ce sujet, op. cit.*, p. 6.

<sup>305</sup> Lettre de l'avocat général Lavie à Mazarin, 2 juin 1650, Archives Nationales, KK, 1218, in *Archives Historiques de la Gironde, op. cit.*, t. IV, p. 443.

<sup>306</sup> Lettre d'un anonyme à Guitaut, 5 juin 1650, Archives Nationales, KK, 1218, in *Archives Historiques de la Gironde*, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou, 1859-1932, t. IV, p. 457.

<sup>307</sup> Pierre Lénét, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 208.

<sup>308</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 321, Marie d'Orléans, *Mémoires, op. cit.*, p. 131.

Toutes les sollicitations de cette princesse demeurèrent inutiles, aussi bien que les soumissions indignes d'elle et de ses enfants qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux : bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mère de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être<sup>309</sup>.

Il faut donc dissocier ici la qualité de l'image que diffuse la princesse et l'efficacité de sa méthode. Comme leurs homologues parisiens, les magistrats bordelais accueillent ce type d'intervention au mieux avec réserve et embarras, au pire avec indignation. En revanche, l'attitude de la jeune femme les place de fait en situation de lui être favorable, non pas en leur nom propre, mais au nom du peuple, réellement touché, qui exerce sur eux des pressions considérables. C'est d'ailleurs ce qui justifie les succès divers des deux princesses. La douairière ne peut compter sur aucun soutien populaire. La foule est aux ordres de la vieille Fronde, qui est elle-même fort satisfaite de l'emprisonnement des princes. La mère de Condé est donc contrainte de se retirer sans rien obtenir. La jeune princesse, comme Mademoiselle à Paris le 2 juillet 1652, a au contraire su capter l'exaspération des Bordelais à l'égard de leur gouverneur. Ses larmes et ses plaintes permettent de catalyser le potentiel de révolte populaire pour se l'annexer par le truchement des magistrats. Le président d'Affis, par exemple, qui n'est pas des plus affectionnés au service de la princesse, est finalement contraint de lui être favorable en raison des « menaces qu'elle lui faisait faire par le peuple quand elle le voyait biaiser »<sup>310</sup>.

Mais, si les magistrats craignent la princesse pour sa propension à manipuler les émotions populaires, ils apprécient aussi sa modération. Claire-Clémence sait prévenir les débordements et baisser les armes le moment venu. Elle parvient à incarner de façon satisfaisante le rôle de modératrice que la duchesse de Longueville et le prince de Conti ne savent tenir au moment de l'Ormée. L'authenticité de sa démarche et son sens de la mesure, en un mot son caractère d'anti-Amazone, lui valent l'amitié, l'estime et le respect des plus notables. Cette confiance politique se manifeste particulièrement par la générosité avec laquelle les élites bourgeoises acceptent de financer la guerre condéenne. Les archives municipales conservent de nombreux billets qui attestent des transactions de prêt et de mise en gage effectuées auprès du trésor de la ville en août et en septembre 1650<sup>311</sup>. D'ailleurs, l'ensemble de ces arrangements financiers se solde par un don gratuit de la ville à la princesse

---

<sup>309</sup> Guy Joly, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 35.

<sup>310</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 492.

<sup>311</sup> Archives Municipales de Bordeaux, CC 127, Chambre de direction, in *Archives Historiques de la Gironde*, *op. cit.* t. XXVII, p. 2-6.

comme l'atteste Lénét dans ses *Mémoires*<sup>312</sup>. Finalement, la bonne foi de Claire-Clémence, capable de reconnaître son échec et d'en tirer les conséquences en laissant les Bordelais libres de s'accommoder, lui vaut la reconnaissance et l'estime la plus sincère de l'ensemble de la population<sup>313</sup>. Si bien que le jour de son départ, « la plupart de ceux qui reconduisirent la princesse en son carrosse lui disaient à l'oreille : “Ne vous mettez pas en peine, Madame ; nous recommencerons après les vendanges, car nous aurons de quoi vous assister mieux que nous n'avons fait” »<sup>314</sup>. Formidable témoignage de l'adhésion que la princesse avait fini par susciter au sein des élites guyennaises malgré ou grâce à son absence d'héroïsme !

Mais quelle est la crédibilité de la princesse de Condé au-delà des frontières de la Guyenne ? On peut s'en faire une idée en consultant les périodiques d'informations destinés au lectorat parisien. Le plus lu est sans doute le *Courrier bourdelois*, dont les nombreuses courses permettent aux observateurs éloignés de suivre les événements locaux. La plupart du temps, ces « journaux » se contentent de répercuter une image stéréotypée et peu réaliste de la princesse, comme si ses écarts par rapport au modèle de l'Amazone passaient totalement inaperçus ou comme si, malgré ses « déviances », une princesse rebelle ne pouvait être célébrée qu'à travers le prisme de l'héroïne. *Le septième courrier bourdelois* rapporte la façon dont la princesse reçoit les députés du parlement de Paris, venus lui dire, en septembre, que leur compagnie a refusé de délibérer sur la liberté du prince.

Le cœur de cette adorable princesse, qui a demeuré plus ferme qu'un rocher parmi tant de tempêtes ; qui a bravé l'effort des plus rudes assauts qui lui ont été livrés par la haine implacable d'un ministre cruel ; qui a vu sans pâlir une armée puissante l'assiéger dans Bordeaux et par mer et par terre, s'amollit au souvenir des fers de ce grand prince ; l'amour, que ce beau cœur conserve pour le premier héros du monde le fit résoudre en pleurs et distiller par ses aimables yeux une douce rosée<sup>315</sup>.

Il est évident qu'il faut d'abord voir dans cette longue tirade ampoulée une sorte de pastiche du style héroïco-galant qui caractérise les romans à la mode. La princesse telle que décrite ci-dessus est un idéal-type romanesque, non pas Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, mais une princesse en guerre, n'importe quelle princesse. La série des *Courriers*

---

<sup>312</sup> Pierre Lénét, *Mémoires, op. cit.*, t. LIV, p. 112.

<sup>313</sup> *Ibid.*, t. LIV, p. 89.

<sup>314</sup> *Ibid.*, t. LIV, p. 90.

<sup>315</sup> *L'arrivée du septième courrier bourdelois apportant le journal du siège de Bordeaux, depuis son commencement jusques à la trêve*, 1650, p. 12.

*Bourdelois* est avant tout destinée à un public parisien, cultivé mais incapable de vérifier les informations. Il est donc possible pour le journaliste de travestir la réalité.

Pour quelles raisons fait-il le choix d'enjoliver ainsi les événements ? Deux explications peuvent être avancées. D'une part, il s'agit de mieux remplir les trois objectifs rhétoriques déterminés par Cicéron, informer, plaire, émouvoir (*docere, placere, movere*), afin de capter un lectorat volatile et très sollicité par les nombreuses parutions quotidiennes. D'autre part, les *Courriers Bourdelois* sont violemment anti-mazarins et adoptent le plus souvent un ton très militant contre le ministre. C'est donc pour servir cet objectif polémique qu'ils adaptent la nature et le style de ces récits. Il y a là une preuve supplémentaire que le public parisien, lettré et cultivé, pouvait être séduit par une intervention féminine mais que sa confiance se limitait à celles qui incarnaient l'incontournable Amazone. Si l'actualité du moment impose de célébrer une princesse moins fidèle au modèle, peu importe, il suffit de la grimer et de la travestir quelque peu.

Du côté de la cour, enfin, on a peine à croire que la jeune femme modeste et réservée qui osait à peine se présenter devant la reine ait pris la tête d'une faction rebelle. Seuls les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld sont jugés personnellement responsables des troubles. Il n'est qu'à observer les déclarations royales pour s'en persuader. Ainsi, alors que La Rochefoucauld, qui porte encore le titre de prince de Marsillac, les ducs de Bouillon et de Turenne, et même la duchesse de Longueville, sont officiellement condamnés comme « désobéissants, perturbateurs du repos public, rebelles, ennemis de l'État et criminels de lèse-majesté au premier chef », aucun acte officiel ne vient sanctionner la princesse de Condé, comme si sa mauvaise réputation et son manque de crédibilité dans le rôle de l'Amazone suffisaient à la rendre inoffensive<sup>316</sup>. En décembre 1652 encore, l'un des correspondants de Mazarin à Bordeaux estime que « la femme de M. le Prince est estimée un oison [un poussin] »<sup>317</sup>. Mademoiselle, que l'on peut néanmoins accuser de jalousie, fait preuve de la même cécité à la fin des événements de Bordeaux. Catégorique, elle juge : « Elle me parut telle qu'elle avait accoutumé d'être et je ne trouvai pas que les affaires l'eussent beaucoup faite : ce qui me fit croire qu'elle avait eu peu de part à tout ce qui avait été fait en son nom<sup>318</sup>. »

---

<sup>316</sup> *Déclaration du roi contre madame la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marsillac et leurs adhérents*, vérifiée en parlement, le 16 mai 1650, Antoine Estienne, 1650, p. 11.

<sup>317</sup> Lettre du 26 décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 888, f° 397.

<sup>318</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 269.

Vu depuis les plus hautes sphères parisiennes, l'engagement de la princesse de Condé ne fait pas problème. Il est évident qu'il est factice. Même à la fin des troubles, la reine, Mazarin et leur entourage proche ne parviennent pas à croire que Claire-Clémence soit devenue un animal politique. D'ailleurs, ils sont confortés dans cette opinion par leurs soutiens et informateurs locaux. Par une forme d'optimisme ou pour flatter les penchants naturels de leurs interlocuteurs, ils répètent qu'il faut « la tirer [la Princesse] de cet embarquement où elle est engagée par un pernicieux conseil »<sup>319</sup>. Le 2 octobre encore, alors que la guerre va finir, Saintot écrit au maréchal de Villeroy : « Je prie Dieu que ce discours de fidélité [celui de la princesse] soit véritable ; mais je crains bien qu'elle ne soit fort sifflée en tout, et que tous ces messieurs n'aient des sentiments intérieurs différents de ce qu'ils témoignent<sup>320</sup>. » Le parti royal n'a décidément pas pu accepter que l'épouse du prince ait pris son envol politique. Ses larmes, sa modération, son pragmatisme en font une anti-Amazone, ce qui, dans ces milieux curiaux, lui ôte toute crédibilité.

Enfin, que fit la princesse de Condé au cours de ces six mois de guerre civile ? Lénet répond :

Elle gagna l'affection d'une des plus considérables villes du royaume ; elle y soutint la guerre sans endetter sa maison ; elle donna le mouvement, par sa fermeté et celle de ses amis, à tout ce qu'on vit après éclore dans le royaume en faveur de monsieur son mari ; elle fit rétablir ses amis et serviteurs dans leurs biens et dans leurs charges ; elle évita de tomber avec monsieur son fils entre les mains des ennemis de sa maison et donna l'exemple à tout le royaume pour défendre l'innocence opprimée<sup>321</sup>.

Est-il besoin, après cela, de préciser si elle fut une Amazone respectable ? Non, répondent ensemble les observateurs directs et les partenaires politiques locaux de la princesse de Condé, qui la jugent avant tout sur sa capacité à répondre aux situations de manière efficace. Non seulement la posture de l'Amazone n'est pas pour eux un passage obligé, mais même ils préfèrent à sa rigidité intransigeante la souplesse, l'humilité, la douceur que les discours traditionnels prêtent ordinairement aux femmes. Oui, répondent les élites parisiennes cultivées, une « femme politique » ne saurait être jugée qu'à cette aune. Loin du terrain

---

<sup>319</sup> Lettre du duc de Saint-Simon au cardinal Mazarin, 5 juin 1650, Archives Nationales, KK, 1218, in *Archives Historiques de la Gironde, op. cit.*, t. IV, p. 456.

<sup>320</sup> Lettre de M. de Saintot au maréchal de Villeroy, 2 octobre 1650, Archives Nationales, KK, 1219, in *Archives Historiques de la Gironde, op. cit.*, t. VII, p. 417.

<sup>321</sup> Pierre Lénet, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 123.

guyennais où se déroulent les événements, ils ne retiennent des activités de la princesse que ses manquements à une éthique aristocratique de la gloire qui indiquent, croient-ils, une attitude invariablement passive et soumise<sup>322</sup>.

\* \* \*

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le modèle de l'Amazone reste une référence crédible et valorisante qui avantage la plupart des Frondeuses. Il permet de tourner à leur avantage des comportements doublement subversifs, d'une part en faisant passer la lutte contre le gouvernement légitime de la reine et de son ministre pour une guerre de libération mais aussi, d'autre part, en autorisant de très périlleux emprunts au répertoire masculin dans le choix des modes d'action. Cependant, l'Amazone peut aussi être un carcan pour celles qui ne parviennent pas à se couler parfaitement dans le moule. La princesse de Condé n'est pas la seule concernée. Une analyse de détail prouve que les Amazones de la Fronde les plus emblématiques, comme Mademoiselle et la duchesse de Longueville, demeurent en deçà d'un idéal trop rigide et bien difficile à atteindre, particulièrement pour des femmes de la très haute aristocratie, auxquelles la différenciation sexuelle en matière d'éducation n'a laissé aucune chance de s'initier à l'art de la guerre. Confrontées aux réalités des combats, ces femmes se trouvent, sinon disqualifiées, du moins handicapées par le *hiatus* entre la réalité de leurs compétences et les exigences de leur modèle. Quoi qu'elles fassent tout pour masquer ces défaillances, une partie des contemporains ne se prive pas de les souligner. En persuadant les princesses frondeuses que les femmes peuvent être efficaces dans la guerre aussi bien que les hommes et en les invitant ainsi à l'action, le modèle de l'Amazone joue bien un rôle émancipateur, mais la référence aux guerrières antiques impose de lourdes contraintes en terme de qualités morales et de compétences militaires.

La princesse de Condé, plus que quiconque, est prise dans ce dilemme : soit elle accepte de jouer le personnage de l'Amazone, qui lui garantit une visibilité sur la scène politique et une lisibilité de princesse révoltée, mais qui ne lui ressemble pas et la maintient de ce fait

---

<sup>322</sup> Voir Hubert Carrier, « Les derniers héros : réflexion sur la permanence de l'idéal héroïque dans la génération de la Fronde », *Travaux de littérature*, 1992, n° 5, p. 129-150 et Jacques Morel, « L'héroïsation des grands chefs de guerre en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Sciences Humaines*, janvier-mars 1966, p. 5-11.

dans une certaine distance avec la cause qu'elle défend ; soit elle s'engage personnellement dans la lutte et met en œuvre des modes d'action « plus conformes à son humeur », au risque d'être prise pour une faible femme, qui n'est pas à la hauteur de la situation et agit sous la contrainte. Finalement, Claire-Clémence de Maillé adopte une position médiane, originale mais complexe, qui consiste à sélectionner les postures héroïques les plus adaptées aux situations et à sa personnalité et à les conjuguer à des modes d'action moins glorieux mais, à en juger par les faits, tout aussi efficaces. Renonçant à l'idéal héroïque, elle invente une conduite dont la principale caractéristique est le pragmatisme.

Il n'en reste pas moins que la *Realpolitik* n'est pas encore au goût du jour. Le moment de la Fronde est celui du roman héroïque et du théâtre de Corneille : il faut jouer son rôle avec panache, sans quoi on est perçu comme un comparse.

## Chapitre VI

### Intrigantes et médiatrices

« Je ne crois pas que la reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité. »

Le cardinal de Retz dans ses *Mémoires* à propos de la princesse Palatine.

Pour accéder au terrain politique, les Frondeuses ne sont pas obligées d'agir et de se présenter en Amazones. Les femmes de l'aristocratie peuvent aussi intervenir dans la guerre civile en suivant une voie radicalement différente, celle de la médiation. Contrairement aux entreprises militaires, ce type d'intervention consistant à négocier des arrangements entre les grands acteurs politiques du moment ne se situe pas hors du champ de compétence traditionnel des femmes. Dans les familles, elles étaient habituellement chargées de jouer un tel rôle de fluidification des relations sociales. On pouvait aussi s'appuyer sur le lien privilégié qu'elles entretenaient avec un personnage important comme mère, sœur, fille, épouse ou maîtresse, pour leur demander d'intercéder dans des affaires excédant éventuellement les limites de la sphère privée, d'autant plus que cette dernière n'était pas très nettement distincte de la sphère publique, en particulier à la cour<sup>1</sup>. Le principe de la régence accordée à la reine mère fonctionne d'ailleurs sur ce modèle, puisque le lien qui l'attache à son fils lui permet de transformer une relation familiale et affective en légitimité politique. En ce sens, la reine est elle-même une médiatrice. Il est donc peu surprenant que les femmes qui gravitent autour d'Anne d'Autriche à la cour cherchent à reproduire le modèle à leur échelle, auprès de Condé, premier prince du sang, mais aussi auprès des autres grands seigneurs, Gaston d'Orléans, oncle du roi et lieutenant général du royaume, le duc de Beaufort, petit-fils illégitime d'Henri IV, le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne issus de la prestigieuse

---

<sup>1</sup> Voir Sharon Kettering, "Patronage Power of Early Modern French Noblewomen", *The Historical Journal*, 32, n° 4, 1989, p. 817-841.

maison de la Tour d'Auvergne ou même le prince étranger Charles IV de Lorraine<sup>2</sup>. Dans ce cas, la subversion que constitue l'intrusion des femmes sur le terrain politique est moins spectaculaire mais elle paraît aussi plus facilement accessible.

Dans les sources, les médiatrices apparaissent généralement sous le qualificatif peu explicite d'« intrigantes », leur activité est qualifiée d'« intrigue ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce mot désigne des tractations, à caractère politique ou non, mais toujours occultes, principalement du fait de leur illégalité et de celle du but poursuivi. Cette dimension clandestine explique que l'intrigue soit un mode d'action privilégié pour les femmes, qui n'ont aucune légitimité théorique sur le terrain politique et sont donc contraintes d'avancer masquées. Le dictionnaire de Furetière semble enregistrer cette connotation féminine. On peut y lire : « Il y a à Paris bien des gens d'intrigue, qui vivent d'intrigue, qui font des mariages, qui donnent des avis, qui font des affaires à la cour. Cette affaire a réussi par l'intrigue d'une telle personne, *c'est une femme de grande intrigue*<sup>3</sup>. »

La clandestinité explique aussi que les intrigues des femmes soient plus difficilement saisissables dans les sources. La correspondance permet néanmoins d'y accéder, particulièrement lorsque les intrigantes et leurs interlocuteurs sont à distance. Les Mémoires, rédigés après la fin de la Fronde, lorsque le secret n'est plus nécessaire, contiennent également des indications précieuses sur la nature des interventions accomplies, leurs résultats et les moyens employés par les intrigantes. Lettres et Mémoires offrent aussi, souvent, des jugements qui révèlent l'opinion des contemporains, entre admiration et méfiance.

## I. Les princesses diplomates

Les Frondeuses, en position de diplomates, ne s'abstiennent d'aucune forme de négociation. Elles agissent aussi bien dans le cadre de tractations mettant aux prises les partis rebelles et l'Espagne, les partis frondeurs entre eux ou avec la cour, la cour et un prince rebelle en particulier, dont elles se rendent l'indispensable truchement. La diversité de leurs entreprises et des ressorts qu'elles font mouvoir pour parvenir à un accord éclaire leur propre

---

<sup>2</sup> Voir Louise Godard de Donville, « L'art de plaire chez les dames de la cour au temps de la régence d'Anne d'Autriche », in Noémie Hepp (dir.), *La cour au miroir des mémorialistes (1530-1682)*, Actes du colloque du centre de Philologie et de Littératures romanes de Strasbourg tenu du 16 au 18 novembre 1989, Paris, Klincksieck, 1991, p. 157.

<sup>3</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire*, Paris, SNL-Le Robert, 1978. Nous soulignons.

rapport au domaine politique, mais aussi les bénéfices qu'elles en retirent en termes d'affirmation personnelle et de distinction sociale.

## 1. Négocier le soutien de l'Espagne

Tous les partis frondeurs cherchent à tirer avantage de la guerre qui oppose la France à l'Espagne pour faire de l'ennemi Habsbourg un soutien à la rébellion contre l'autorité de la reine et du cardinal Mazarin. Or les femmes jouent un rôle crucial dans la constitution de ces alliances. Pour ce faire, elles mettent à profit des réseaux de clientèle et d'amitié aux dimensions internationales et n'hésitent pas à mener elles-mêmes les discussions.

### *a. Les réseaux espagnols féminins au service de la vieille Fronde*

Mme de Chevreuse, exilée en province en conséquence de sa participation à la cabale des Importants, a fui vers l'Angleterre puis les Pays-Bas en 1645<sup>4</sup>. Dès lors, Mazarin, ne cesse de se plaindre à la princesse de Phalsbourg des « menées » et « intrigues » de la duchesse auprès du duc Charles IV de Lorraine et des Espagnols, qu'elle encourage manifestement à poursuivre la guerre en leur faisant espérer un soulèvement imminent dans le royaume de France<sup>5</sup>. Au mois de mai, il déplore auprès du marquis de Coasquin :

C'est sa coutume de relever extrêmement les intelligences qu'elle entretient en France pour se rendre plus considérable auprès des Espagnols et je sais qu'en la dernière conférence qui s'est faite ces jours passés à Spa entre elle, Saint-Ibal<sup>6</sup>, l'abbé de Mercy<sup>7</sup> et le secrétaire Galareta, elle a touché fort librement du pouvoir absolu qu'elle dit avoir sur vous et sur d'autres personnes de qualité du royaume qui non plus que vous n'en savent rien. [...] Ce sont chimères et suppositions qui ne laissent pas de lui être utiles pour se tenir en

---

<sup>4</sup> Victor Cousin, « Mazarin et la duchesse de Chevreuse », *Revue des deux mondes*, t. 12, octobre-décembre 1855, p. 1357-1358.

<sup>5</sup> Lettres de Mazarin à la princesse de Phalsbourg, du 25 décembre 1644 et des 22 juillet, 30 septembre, 11 novembre, 2 décembre 1645, Bibliothèque Mazarine, Ms. 2214, f° 414 v°, 448, 468, 476 et 492 v°. Voir Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse*, *op. cit.*, p. 213 et suiv. et Victor Cousin, « Mazarin et la duchesse de Chevreuse », *art. cit.*, p. 1358.

<sup>6</sup> Henir d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibal est le cousin du comte de Montrésor, proche de la vieille Fronde. Il a, comme lui, participé à plusieurs complots successivement dirigés contre Richelieu puis Mazarin. Au début de la régence il se trouve en exil à Bruxelles.

<sup>7</sup> L'abbé de Mercy est un agent espagnol.

considération au pays où elle est. Le plus grand mal que j'y vois, c'est que les Espagnols s'y amusent toujours, quoi qu'ils n'en aient jamais tiré aucun fruit et que ces fausses espérances leur ôtent les pensées de paix, que le mauvais état où sont les affaires leur conseilleraient autrement<sup>8</sup>.

C'est donc en se prévalant de son réseau français de clientèle et d'amitié que la duchesse se rend crédible comme diplomate auprès des Espagnols. Elle peut ainsi se présenter à eux comme une « consultante » avisée sur les questions françaises, en raison des informations de qualité dont elle dispose, mais aussi comme une ambassadrice de l'aristocratie française rebelle, voire la tête pensante de ce groupe mal défini auquel elle pourrait, le cas échéant, commander de servir les intérêts espagnols.

Le 2 décembre de la même année, Mazarin dit avoir « quelques lumières par le côté de Liège de certaines propositions que ladite dame aurait faites aux ministres d'Espagne qui sont par delà »<sup>9</sup>. Il semble que cette méfiance s'accroisse en janvier 1648, lorsque s'ouvrent les pourparlers de Münster destinés à clore la guerre de Trente ans. Le cardinal met alors en garde le duc de Longueville, qui fait office de plénipotentiaire pour la France, contre le travail de sape des intérêts français opéré auprès des Espagnols par la duchesse de Chevreuse avec l'aide de Saint-Ibal et de l'abbé de Mercy<sup>10</sup>. La lettre que la duchesse écrit à l'Archiduc le 18 novembre 1648 de son château de Kerpen, en terre d'Empire, confirme les allégations de Mazarin, car Mme de Chevreuse y déclare œuvrer pour les intérêts de son correspondant et « l'informer pleinement de l'état où sont les choses » par le biais du nommé Lembert qui lui porte la lettre<sup>11</sup>. C'est pourquoi, dans ses Carnets pour l'année 1648, Mazarin se donne pour tâche de persuader Galareta, de passage en France, des impostures de la duchesse :

Je lui pourrais dire beaucoup de choses pour le désabuser adroitement des espérances que Mme de Chevreuse, Saint-Ibal et d'autres méchants français lui donnent, afin que bien instruit, [il] puisse détromper aussi le roi d'Espagne et ses ministres qui, se fondant là-dessus, s'opiniâtrent à la continuation de la guerre<sup>12</sup>.

---

<sup>8</sup> Lettre de Mazarin au marquis de Coasquin, non datée, Bibliothèque Mazarine, Ms 2216, f° 411 v°.

<sup>9</sup> Lettre de Mazarin à la princesse de Phalsbourg, du 2 décembre 1645, Bibliothèque Mazarine, Ms 2214, f° 476.

<sup>10</sup> Lettre de Mazarin au duc de Longueville, du 31 janvier 1648, in *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, p. p. A. Chéruel et G. d'Avenel, Paris, Imprimerie nationale, coll. des « Documents inédits sur l'Histoire de France », 1872-1906, t. III, p. 23.

<sup>11</sup> Lettre de la duchesse de Chevreuse à S.A. l'Archiduc, de Kerpen le 18 novembre 1648, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms. 2, f° 34. Voir Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1948, p. 235.

<sup>12</sup> *Carnets* du cardinal Mazarin recopiés par Victor Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 41, Carnet X, f°7.

Ces plaintes sont sensiblement identiques à celles formulées contre la duchesse de Bouillon durant la même période. Cette dernière tente d'utiliser son réseau espagnol pour forcer Mazarin à accorder des grâces plus importantes à la maison de la Tour d'Auvergne afin de compenser la perte de Sedan. Dans une lettre à Turenne du 31 mai 1644, le ministre laisse éclater son indignation : « Mme votre belle-sœur [...] donne des impressions [à Bruxelles] comme si l'État était à la veille d'un soulèvement universel et n'y parle pas de moins que de le faire comprendre [il s'agit du duc de Bouillon] dans le traité de la paix et rétablir dans Sedan<sup>13</sup>. »

Il est vrai que la duchesse, née Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, est elle-même issue d'une famille des Pays-Bas espagnols ; elle a fait partie, avant son mariage, de la maison de l'Infante. La duchesse de Chevreuse, quant à elle, a eu tout loisir de développer son réseau espagnol au cours des séjours qu'elle a effectués à Madrid en 1637 puis à Bruxelles de 1638 à 1643, suite à sa compromission dans l'affaire des lettres échangées entre la reine et ses frères, et à nouveau à Bruxelles de 1645 à 1649, suite à son implication dans la cabale des Importants<sup>14</sup>. Alors, les ministres de Philippe IV ont eu tôt fait de reconnaître l'intérêt qu'elle pouvait représenter, en raison de sa position d'opposante à Richelieu puis Mazarin et de son insertion dans les milieux d'opposition à la politique des cardinaux ministres en France. Mazarin en est pleinement conscient lorsqu'il évoque, au mois de juin 1651, la correspondance suivie entre la duchesse et don Luis de Haro, alors principal ministre de Philippe IV, ainsi que « d'autres ministres qu'elle connaît dans la cour d'Espagne »<sup>15</sup>. Au mois d'avril précédent, le cardinal, ulcéré par le rôle de Mme de Chevreuse dans la libération des princes et dans son propre exil, avait déjà détaillé les griefs qu'il nourrissait à l'égard de son implacable ennemie dans une lettre à un correspondant inconnu :

Il est superflu de dire [...] si elle a fait tout son possible pour l'avantage des Espagnols et du duc de Lorraine aux dépens de la France ; si elle s'est opiniâtrée tant d'années, sans relâche, pour le même effet ; si l'amitié qu'elle professait à la reine et les obligations qu'elle avait à Sa Majesté l'ont pu empêcher [...] et de faire tout son possible pour perdre la reine et renverser l'État, s'entendant avec les Espagnols et leur donnant avis de tout, et

---

<sup>13</sup> Lettre du cardinal Mazarin au maréchal de Turenne, 31 mai 1644, Bibliothèque Mazarine, Ms 2214, f° 179 v°.

<sup>14</sup> Voir Victor Cousin, « La duchesse de Chevreuse et Richelieu », *Revue des deux mondes*, t. 12, octobre-décembre 1855, p. 956 ; Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse*, *op. cit.*, p. 158-159, p. 171-181 et p. 217-226 ; Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues*, *op. cit.*, p. 171-172, p. 197 et p. 229 et suiv.

<sup>15</sup> Lettre de Mazarin à Hugues de Lionne, de Brühl le 13 juin 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 446 v°.

particulièrement par le moyen de Don Antonio Sarmiento<sup>16</sup>, son galant favori [...]; si, retournant en Flandre [en 1645], n'a pas mis toutes pièces en œuvre pour débaucher les uns et les autres contre le service du roi [...]; si elle a, présentement, correspondance avec les ministres de Bruxelles par le moyen de l'abbé de Mercy, et avec don Luis de Haro, à Madrid<sup>17</sup>.

Or les duchesses de Chevreuse et de Bouillon utilisent largement ces relations parmi le personnel politique espagnol pour servir les intérêts de la première Fronde en 1649, la première agissant à Bruxelles, auprès des ennemis de la France, et la seconde à Paris, parmi les grands seigneurs frondeurs, pour les persuader d'accepter ce soutien quelque peu embarrassant.

Dans ses *Mémoires*, Mme de Motteville rapporte simplement que Mme de Chevreuse « avait fait donner la protection de l'Archiduc » aux Frondeurs et Guy Patin parle d'elle dans ces circonstances comme d'« une dame pleine de persuasion », mais d'autres documents permettent de mieux comprendre son rôle exact<sup>18</sup>. Guy Joly, secrétaire de Gondi au moment des faits, prétend que don Josph Illesca Arnolphini, l'envoyé de l'Archiduc que le coadjuteur fait recevoir au parlement de Paris le 19 février 1649 pour présenter une offre de soutien de la part de son maître, « avait été choisi par Mme de Chevreuse qui était à Bruxelles ». Mazarin lui-même, d'après ses Carnets, semble en être convaincu<sup>19</sup>. Guy Joly ajoute : « Il avait ordre de négocier principalement avec le coadjuteur et avec ceux qui étaient le plus dans la confiance de cette dame<sup>20</sup>. »

Un discours du chancelier Séguier daté du 24 février 1649 permet de savoir que ces communications avaient été découvertes par la cour et interrompues par l'arrestation d'un dénommé La Sauvetat, « après s'être abouché avec la duchesse de Chevreuse et avec des ministres d'Espagne »<sup>21</sup>. Quelques temps plus tard, une feuille volante imprimée « portant les nouvelles de Saint-Germain, depuis le 15 mars 1649 jusques au 22 » informe ses lecteurs

---

<sup>16</sup> Antonio Sarmiento est le gouverneur espagnol de Bruxelles.

<sup>17</sup> Lettre du cardinal Mazarin à un correspondant inconnu, de Brühl, en avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc. écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, p. p. Jules Ravenel pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1836, p. 14.

<sup>18</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 272 ; Guy Patin, *Les Lettres de Guy Patin à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, éd. Laure Jestaz, Paris, Champion, 2006, t. II, p. 402.

<sup>19</sup> *Carnets* du cardinal Mazarin recopiés par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms. 41, Carnet XI, f° 82.

<sup>20</sup> Guy Joly, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI *op. cit.*, p. 21. Voir Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues*, *op. cit.*, p. 238.

<sup>21</sup> Compte-rendu d'un discours du chancelier Séguier du 24 février 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 865, f° 104.

« que Mme de Chevreuse négocie fort avec les Hollandais pour les obliger à donner un puissant secours au parlement, que quelques-uns font monter à huit mille hommes ». L'auteur ajoute que « tout cela n'est pas bien assuré », mais sa prudence n'empêche pas les pamphlétaires de transformer la diplomatie de la duchesse en prouesse militaire dans les deux mazarinades que nous avons citées au chapitre précédent<sup>22</sup>. *L'Illustre conquérante* croit ainsi pouvoir annoncer que « le bonheur de la France commence déjà à nous faire espérer son retour et je m'imagine de la voir comme une seconde Tomiris, à la tête des troupes qui viennent de Flandres, combattre cet autre Cyrus [Condé] qui n'a pu se rassasier du sang et des dépouilles du peuple ». Sans tenir compte de la nationalité des renforts qu'elle est censée conduire, le pamphlétaire voit en Marie de Rohan « une autre Jeanne d'Arc [venue] chasser les étrangers [Mazarin et son entourage italien] de France, qui y ont empiété avec tant de voleries et d'indignation »<sup>23</sup>. D'ailleurs, l'auteur de *L'Amazone française* croit savoir que « cette incomparable princesse [...] a [...] passé déjà la rivière de Somme [...] et [s'est alliée] à l'armée de monsieur le maréchal de Turenne »<sup>24</sup>. Mais ici la légende prend le pas sur l'histoire. Turenne n'a pu convaincre ses troupes de venir combattre pour la Fronde en 1649 et la duchesse de Chevreuse n'est pas partie de Bruxelles. Pourtant, cela ne signifie pas que l'expédition n'ait jamais été envisagée.

Le 12 mars 1649, la cour acquiert des informations très détaillées tendant à prouver que Mme de Chevreuse a bien négocié une alliance militaire avec les Espagnols et le duc de Lorraine. En effet, un nommé Bréquigny, arrêté en possession de lettres à destination des Pays-Bas, a reconnu au cours de son interrogatoire avoir été mené auprès du comte de Pignaranda par le marquis de Laigues, lui-même envoyé par l'état-major de la Fronde auprès de Mme de Chevreuse<sup>25</sup>. Il atteste du rôle actif que devait jouer la duchesse dans la mise en œuvre d'un éventuel traité d'alliance entre les Frondeurs et les étrangers<sup>26</sup>.

Enquis avec quelle personne il eut plus grande conférence, - a dit que c'était avec ledit abbé de Mercy et avec Mme de Chevreuse, et qu'il n'a vu que deux fois le duc Charles [IV de Lorraine].- Enquis ce que lui dit Mme de Chevreuse, - a dit qu'elle lui dit qu'elle viendrait

---

<sup>22</sup> *Courrier de la Cour portant les nouvelles de Saint-Germain depuis le 15 mars 1649 jusqu'au 22*, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 866, f° 180.

<sup>23</sup> *L'Illustre conquérante ou la généreuse constance de Madame la duchesse de Chevreuse*, Paris, N. Charles, 1649, p. 6.

<sup>24</sup> *L'Amazone Française au secours des Parisiens ou l'approche des troupes de madame la Duchesse de Chevreuse*, Paris, Jean Hénault, 1649, p. 7.

<sup>25</sup> Geoffroy de Laigues est alors un jeune seigneur originaire du Dauphiné, qui commande une compagnie de gardes françaises.

<sup>26</sup> Laigues fait office de résident de la vieille Fronde auprès de Mme de Chevreuse à Bruxelles. Voir le cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 485 et 548-549 et Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 323.

avec l'armée en cas qu'elle entrât en France, et qu'elle ne lui dit rien autre chose qui puisse être de conséquence. – Enquis quelles troupes elle disait devoir entrer en France, - a dit qu'elle lui a dit que toutes les troupes de M. l'Archiduc et de M. le duc Charles y devaient entrer, en nombre de vingt-cinq mille hommes. [...] Enquis ce que lui a dit M. le duc Charles, - a dit qu'il avait été longtemps à marchander, savoir s'il donnerait toutes ses troupes et qu'au commencement il n'avait pu se résoudre qu'à en donner une partie et qu'à la fin il se résolut à les donner toutes, par la persuasion de Mme de Chevreuse, et que ladite Mme de Chevreuse lui avait confirmé que c'était à sa prière que ledit duc avait donné toutes ses troupes<sup>27</sup>.

Le travail diplomatique accompli par la duchesse de Bouillon n'est pas connu avec autant de détails car seul le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, y accorde de substantiels développements. Ce dernier tient néanmoins à souligner le rôle actif joué par la duchesse dans la réception de l'envoyé espagnol au Parlement. Il raconte en détail l'entrevue de février 1649 au cours de laquelle Mme de Bouillon lui fait part de ses correspondances à l'étranger et lui explique les intentions du comte de Fuensaldagne à l'égard des Frondeurs<sup>28</sup>. Retz précise : « Cet envoyé qui, devant que de voir M. d'Elbeuf, avait eu deux jours de conférence avec M. et Mme de Bouillon, s'en était clairement expliqué avec eux et c'est ce qui avait obligé la dernière à s'ouvrir encore davantage avec moi, sur ce détail, qu'elle n'avait fait jusque-là<sup>29</sup>. » Plus tard, lorsqu'il s'agit de nouer une alliance en bonne et due forme, Fuensaldagne demande au coadjuteur de s'y engager personnellement mais il ajoute un billet portant « que le roi, son maître, [lui] déclarait qu'il ne se voulait point fier à [s]a parole, mais qu'il prendrait toute confiance en celle qu'[il] donnerai[t] à Mme de Bouillon »<sup>30</sup>. Retz prétend que ce sont le duc et la duchesse qui ont manoeuvré pour obtenir cette marque de confiance, mais il n'en reste pas moins qu'Éléonore de Bergh a bien été choisie, avec son mari, pour être la garante des engagements que prendraient les Frondeurs avec le Roi Catholique. Enfin, lorsqu'à la mi-mars don Gabriel de Tolède se rend à Paris, Retz rapporte :

Il vint souper avec Mme de Bouillon, qu'il avait fort connue autrefois, lorsqu'elle était dame du palais de l'Infante, et il lui dit, en confidence, que l'Archiduc lui serait fort obligé si elle pouvait faire en sorte que je reçusse dix mille pistoles que le roi d'Espagne l'avait chargée de

---

<sup>27</sup> Mathieu Molé, *Mémoires*, p. p. la Société de l'Histoire de France par A. Champollion-Figeac, Paris, Renouard, 1855-1857, t. IV, p. 341.

<sup>28</sup> Alfonso Perez de Vivero, troisième comte de Fuensaldagne, est gouverneur de Cambrai à partir de 1639 puis devient gouverneur général des Pays-Bas à partir de 1648.

<sup>29</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 425.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 465.

me donner de sa part. Mme de Bouillon n'oublia rien pour me le persuader, mais elle n'y réussit pas<sup>31</sup>.

Malgré l'échec final de cette ambassade espagnole, Éléonore de Bergh a donc été, comme la duchesse de Chevreuse, un relais indispensable entre les insurgés parisiens et leurs alliés potentiels aux Pays-Bas<sup>32</sup>. Les relations des deux femmes avec les plus importantes personnalités de la cour de Bruxelles leur ont ainsi permis de jouer un rôle politique de premier plan.

### *b. Les Amazones de la Fronde et l'Espagne*

Les femmes du parti des Princes, particulièrement la duchesse de Longueville et la princesse de Condé, n'hésitent pas à requérir elles aussi le soutien du roi d'Espagne ou celui de l'Archiduc Léopold-Guillaume, pour les seconder dans leurs entreprises l'année suivante, en 1650.

La première, la duchesse de Longueville, recherche l'appui des Pays-Bas espagnols. Alors qu'elle tente de résister aux armées royales postées devant Dieppe au début du mois de février 1650, Anne-Geneviève de Bourbon espère de l'Archiduc l'envoi de plusieurs milliers d'hommes<sup>33</sup>. Les récriminations de Mazarin au sujet des « pratiques et négociations qui se font présentement hors du royaume » ne sont pas une preuve suffisante qu'un quelconque accord ait été signé ni, *a fortiori*, que ces troupes soient effectivement parvenues à la duchesse<sup>34</sup>. Le 19 février, en revanche, le cardinal donne des informations très précises à Le Tellier, l'assurant tenir de source sûre que Mme de Longueville et Turenne, déjà réfugiés à Stenay, « promettaient des merveilles à l'Archiduc, et entre autres choses, de disposer Marsin à remettre Tortose au roi d'Espagne »<sup>35</sup>. Le comte de Marsin commande en effet les troupes françaises en Catalogne, province espagnole révoltée contre Philippe IV depuis 1640 et occupée par les Français. Cependant, Mazarin, craignant sa trahison, l'a fait arrêter avant qu'il ne puisse accomplir les promesses de la duchesse. Ces informations prouvent néanmoins que

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 512.

<sup>32</sup> Brigitte Dusch, « Éléonore de Bergh, dernière princesse de Sedan », *Terres Ardennaises*, 1995, n° 51, p. 16.

<sup>33</sup> Lettre du cardinal Mazarin à Le Tellier, de Rouen le 8 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 51 v°.

<sup>34</sup> Lettre du roi ordonnant à la duchesse de Longueville de se retirer à Trie ou Coulommiers, Rouen, février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 345.

<sup>35</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Rouen le 19 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 99 v°.

la relation diplomatique entre la sœur de Condé et l'Archiduc est déjà bien établie lorsqu'au milieu du mois de mars, elle envoie le chevalier de Gramont à Bruxelles pour poser les bases d'un accord plus ample et plus précis. D'après les avis que Mazarin reçoit de Flandres, Turenne est sur le point de livrer Stenay aux Espagnols à titre de garantie, afin d'obtenir leur soutien<sup>36</sup>. Le 6 avril, le cardinal est informé que Léopold-Guillaume est à Namur et que Mme de Longueville, désormais établie dans la citadelle de Stenay avec Turenne, le presse de faire avancer ses troupes jusque là, pendant que celles du roi de France sont occupées au siège de Bellegarde, en Bourgogne<sup>37</sup>.

Quelques jours plus tard, la duchesse accompagnée de Turenne semble se porter à la rencontre des ministres de l'Archiduc à Arlon. Elle et le maréchal peuvent alors négocier directement avec leurs interlocuteurs. Cependant, d'après les informateurs de Mazarin, cette rencontre ne conduit à aucun accord en raison des prétentions exorbitantes des deux Français : « Des cinq cent mille écus pour employer à des levées, des sept à huit mille hommes pour les assister et des cent mille écus par mois pour la subsistance de leurs troupes, sans rien offrir pour cela de leur part<sup>38</sup>. » Le lien n'est pas rompu pour autant. Une nouvelle négociation est engagée avec le comte Fuensaldagne par l'intermédiaire d'un certain Verderonne et semble aboutir aux alentours du 21 avril 1650, lorsque Mazarin reçoit avis « que les Espagnols ou se sont engagés ou sont sur le point de le faire envers Mme de Longueville et M. de Turenne, de ne point consentir à la paix qu'ils ne moyennassent la liberté des princes, à condition que ceux-ci ne s'accommoderaient jamais [avec la cour] sans leur consentement »<sup>39</sup>. Le traité prévoit que les Espagnols assisteront les partisans des princes dans leurs entreprises militaires au moyen d'hommes, d'argent et de matériel tandis que, pour garantie de leur bonne foi, Turenne livre la ville de Stenay et se réserve uniquement la citadelle. Il fait de la paix franco-espagnole la clef de voûte de l'accord puisque, non seulement les Espagnols s'engagent à faire de la libération des princes une condition *sine qua non* lorsqu'ils seront en état de la conclure, mais les partisans des princes aussi, de leur côté, promettent de ne pas se réconcilier avec le roi de France s'il n'accepte de faire la paix avec les Espagnols et de leur rétrocéder toutes les places conquises<sup>40</sup>!

---

<sup>36</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Dijon le 22 mars 1650 et lettre de Mazarin à Lionne, Servien et Le Tellier de Dijon le 1<sup>er</sup> avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, Ms 4207, f<sup>o</sup> 164 v<sup>o</sup>, 196 v<sup>o</sup>.

<sup>37</sup> Lettres de Mazarin à Le Tellier, de Dijon le 13 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, 237 v<sup>o</sup> et 243.

<sup>38</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Dijon le 13 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f<sup>o</sup> 237 v<sup>o</sup>.

<sup>39</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, le 21 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f<sup>o</sup> 280.

<sup>40</sup> Voir l'Article principal du traité que madame de Longueville et monsieur de Turenne ont fait avec Sa Majesté catholique, s. l., 1650, ainsi que les commentaires d'Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, Paris, Perrin,

Le 3 juin 1650, Philippe IV en personne confirme les conditions de l'alliance dans une lettre en espagnol par laquelle il confère un plein pouvoir à don Gabriel de Tolède pour traiter de ces affaires à l'avenir<sup>41</sup>. Puis, le 17 juillet, dans une lettre en français, il assure sa « bonne cousine » la duchesse de Longueville de sa volonté de parvenir à une prompte délivrance « à laquelle ne manquerons pas de contribuer avec notre puissance jusqu'à l'avoir obtenue et parvenu pareillement au bout des autres choses qui pour sûreté de tout ont été accordées ». Léopold lui-même remet cette lettre à sa destinataire, ce qui atteste de l'étroitesse de la relation établie entre la duchesse révoltée et ses soutiens Habsbourg, ainsi que de son implication personnelle dans les tractations conduites en son nom<sup>42</sup>. Plus tard, en novembre 1650, un billet adressé à la cour confirme « qu'on ne peut imputer à ses frères son séjour à Stenay ni le traité qu'elle a fait avec les Espagnols parce qu'il ne paraît point qu'elle ait eu aucune communication avec eux depuis leur prison »<sup>43</sup>. L'informateur est mal renseigné car la duchesse a bel et bien correspondu avec ses frères pendant l'année 1650, mais la remarque demeure valable pour le moment où elle conclut le traité d'alliance avec Fuensaldagne. À cet égard, il n'est pas anodin que le terme le plus fréquemment employé dans les sources pour désigner la relation qui unit la duchesse aux étrangers d'avril 1650 à avril 1651 soit celui d'« engagement »<sup>44</sup>. En effet, Mme de Longueville a bien engagé sa responsabilité personnelle en décidant de cette alliance et en menant les pourparlers avec les étrangers. Anne-Geneviève avait sans doute été préparée à ce rôle de diplomate par sa présence aux conférences de Münster, où elle avait rejoint son mari en 1646. En lui offrant la possibilité de rencontrer des plénipotentiaires venus de toute l'Europe, ce congrès de Westphalie avait sans doute été pour elle une école de politique, tout à fait complémentaire de celle de l'hôtel de Rambouillet.

Claire-Clémence de Maillé n'est pas aussi hardie ni, sans doute, aussi compétente que sa belle-soeur. Pourtant, avec l'aide et le conseil du duc de Bouillon et du prince de Marsillac, elle fait conduire des négociations tout à fait similaires. À partir du printemps 1650, elle tente elle aussi d'obtenir des fonds espagnols et, pour ce faire, mandate diverses ambassades. Pierre Lénét rapporte que le baron de Vatteville, un gentilhomme bourguignon installé à Saint-

---

2004, p. 184-185. Voir aussi Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994, p. 176 et Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1879, p. 88-89.

<sup>41</sup> Lettre de Philippe IV, roi d'Espagne, le 3 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 148.

<sup>42</sup> Lettres du roi d'Espagne à M. de Turenne et à Mme de Longueville, Archives Nationales, 273 AP 185, dossier n° 9.

<sup>43</sup> « Nouvelles des ennemis » (billet d'informations destiné à la cour), B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 257.

<sup>44</sup> Voir par exemple Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 386 et la lettre de Des Chapizeaux à Lénét, mars 1651, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, Papiers de Lénét, 6705, f° 128.

Sébastien, « avait reçu des lettres de créance que la princesse lui avait données, il en avait donné part au roi d'Espagne dans la crainte que l'argent manquât à la princesse et, pour lui donner lieu de mettre sur pied quelques troupes, il lui avait envoyé les jours précédents une lettre de change de cent mille livres payables à [lui] ou à [s]on ordre »<sup>45</sup>.

Une fois arrivée à Bordeaux et après avoir pris la mesure de ses forces et de ses faiblesses, la princesse prend elle-même l'initiative d'envoyer un émissaire en la personne du baron de Baas<sup>46</sup>. Plus tard, le marquis de Sillery, beau-frère de Marsillac, puis le comte de Sauvebœuf, sont également envoyés en Espagne<sup>47</sup>. Ils sont chargés de porter directement à Philippe IV une lettre de la princesse datée du 13 juin 1650 et rédigée en ces termes :

J'ose très humblement supplier Votre Majesté [...] de vouloir contribuer ce qui dépend de son autorité royale [...] pour parvenir à une juste et durable paix [...]. La liberté de monsieur mon mari et celle de M. le Prince de Conti et de M. le duc de Longueville est la première démarche nécessaire pour un si grand ouvrage<sup>48</sup>.

Philippe IV y répond dans les termes les plus obligeants :

Nous avons entendu vos déplaisirs, vous pouvant assurer que nos désirs ont toujours été d'y apporter tout soulagement, et ne doutons point que pour cet effet et parvenir à l'établissement d'une bonne paix entre les deux couronnes, le vrai et unique remède est ce qui s'est entrepris, [...] [vous] pouvez être assurée que ce parti sera assisté avec toute la ponctualité et effet qui correspond [*sic*] à si justes desseins<sup>49</sup>.

De plus, le Roi Catholique envoie lui aussi un émissaire à Bordeaux. Don Joseph Osorio arrive au début du mois de juillet<sup>50</sup>. Cependant, la princesse de Condé et son état-major ne parviennent pas à faire en sorte qu'il soit reçu au parlement<sup>51</sup>. La conclusion d'une alliance en bonne et due forme est rendue plus difficile encore par le travail des agents de Mazarin, qui empêchent les émissaires de la princesse de parvenir à destination : il faut attendre le 9 août pour que Philippe IV réponde à une lettre de la princesse datée du 20 juin. De tels délais ne

---

<sup>45</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LIII, p. 329. Voir Octave Homberg et, Fernand Joussetin, *La femme du Grand Condé*, Paris, Plon, 1905, p. 133.

<sup>46</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 331.

<sup>47</sup> *Ibid.*, t. LIII, p. 336.

<sup>48</sup> *Ibid.*, t. LIII, p. 338-339.

<sup>49</sup> Lettre du roi d'Espagne à madame la princesse, de Madrid le 9 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, Papiers de Lénéet, 6704, f° 15.

<sup>50</sup> Octave Homberg et, Fernand Joussetin, *La femme du Grand Condé*, *op. cit.*, p. 133 et suiv. et Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>51</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 373 et suiv.

permettent guère de riposter efficacement aux attaques des troupes royales venues mettre le siège devant Bordeaux dès le 1<sup>er</sup> août<sup>52</sup>. Si bien que la princesse et ses alliés préférèrent prendre appui sur le traité effectivement conclu par la duchesse de Longueville et Turenne avec Fuensaldagne. Le 22 juillet, ils demandent

en diligence deux vaisseaux flamands ou hollandais dans la rivière de Bordeaux, chargés d'armes et de munitions [...] et que quand ils seraient à la portée de Paris, ils fissent passer deux mille chevaux en Berry d'où nous les ferions facilement venir en Guyenne et qui rendraient nos troupes plus fortes que n'étaient celles du roi<sup>53</sup>.

Pour les besoins de cette négociation, Mme de Longueville est en communication directe avec le baron de Vateville. Le 16 août 1650, il adresse à la duchesse un billet pour lui signifier que les négociateurs Baas, Mazerolles et Sillery envoyés de Bordeaux « sont tous fort contents de leur négociation » et qu'il peut annoncer l'arrivée imminente de sommes importantes, en or et en argent « avec les douze gros vaisseaux bien garnis d'666 [armes et munitions] que vous avez demandés et que V.A. juge nécessaires »<sup>54</sup>.

Pourtant, bien vite, de nouvelles difficultés apparaissent : Fuensaldagne craint, à juste titre, les progrès des armées royales aux environs de Bordeaux et un prompt accommodement avec les rebelles. Cela rend les Espagnols plus hésitants sur la Meuse, où le maréchal de Turenne a toutes les peines à obtenir leur aide effective. L'Archiduc a compris qu'il ne parviendrait probablement pas à une paix avantageuse grâce au parti des Princes et cherche à circonvenir le duc d'Orléans demeuré à Paris. Le 5 septembre, Darnetal, résident de la duchesse de Longueville auprès du comte de Fuensaldagne, envoie à sa maîtresse « deux lettres de M. l'Archiduc à M. d'Orléans dont l'une a été postée par M. de Verderonne et l'autre par don Gabriel de Tolède »<sup>55</sup>. S'agit-il d'une bonne nouvelle, prouvant que la paix se prépare et que les princes vont être libérés ou cela signifie-t-il que les Espagnols se tournent vers des interlocuteurs jugés plus fiables et plus habilités à traiter ? Il est difficile de connaître l'opinion de la duchesse à ce sujet car elle ne reçoit jamais ce billet. Une quinzaine de jours plus tard, Le Tellier informe Mazarin qu'il l'a intercepté parmi d'autres lettres<sup>56</sup>. Le cardinal, quant à lui, est tout à fait pessimiste sur les suites de ces tractations et prévoit déjà que les

---

<sup>52</sup> Michel Pernot, *La Fronde, op. cit.*, « L'expédition de Guyenne », p. 178-186.

<sup>53</sup> Pierre Léné, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 407.

<sup>54</sup> Lettre du baron de Vateville, de Saint-Sébastien le 16 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 79.

<sup>55</sup> Lettre de Darnetal à Mme de Longueville, du camp de Fismes le 5 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 83.

<sup>56</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Bourg le 28 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 331.

Espagnols, « conseillés et pressés par Mme de Longueville et M. de Turenne », exigeront la liberté des princes et peut-être aussi « quelque déclaration à [s]on préjudice, comme de ne vouloir pas traiter la paix avec [lui] »<sup>57</sup>. Jusqu'à la fin de l'année 1650, l'accord conclu entre la duchesse et Turenne, d'une part, et Fuensaldagne représentant l'Archiduc, d'autre part, demeure donc en vigueur.

En octobre, lorsque les Bordelais rentrent dans l'obéissance, des billets adressés à la cour portant sur les « nouvelles de Flandres » précisent que « l'Archiduc et le comte de Pegnaranda sont en grande défiance de M. le maréchal de Turenne », en raison des conditions avantageuses que Mazarin a offertes à son frère le duc de Bouillon dans le cadre de la paix de Bourg-sur-Gironde. L'auteur du billet ajoute : « il semble qu'ils aient meilleure opinion de Mme de Longueville. » Pourtant, au début de l'année 1651, si le maréchal passe par le truchement de la duchesse pour transmettre à Fuensaldagne un « papier instructif » sur lequel elle doit obtenir une réponse, Turenne lui-même demeure en lien étroit avec le comte espagnol, qu'il rencontre à Namur aux environs du 20 janvier. Le lien n'est donc pas rompu par la paix de Bourg. La lettre de Philippe IV datée du 19 février 1651 en offre une preuve convaincante puisque le roi d'Espagne, qui n'a manifestement pas encore connaissance de la libération des princes, signe un nouveau document rappelant les termes du contrat conclu entre la duchesse et l'Archiduc et ceux de l'accord négocié par Vatteville à Madrid, « encore que par le traité de Bordeaux, elle [la princesse de Condé] se soit accommodée ». Il s'agit d'ailleurs de la réponse à une nouvelle ambassade conduite par le marquis de Lusignan au nom de la princesse. Philippe IV s'engage à envoyer vingt-cinq navires de guerre, quatre mille hommes, « trois cent mille patagons comptant en un seul paiement afin qu'avec cette quantité se puisse lever l'armée qu'on propose » et à verser régulièrement d'importantes sommes d'argent pour l'entretien des troupes et les gages des officiers. Le Roi Catholique exige en retour le soutien du parti des Princes pour obtenir une paix avantageuse à l'Espagne et la libre disposition d'un port français qu'il s'engage à rendre une fois la paix conclue. Mais ce traité a été rédigé à la seule initiative du marquis de Lusignan, muni d'une simple lettre de créance signée par la princesse<sup>58</sup>. Il doit donc être ratifié et la libération alors récente des princes explique qu'il ne l'ait jamais été.

En effet, le parti des Princes à Paris vient de faire alliance avec celui du coadjuteur de Gondy que l'on appelle alors la vieille Fronde, par opposition à celle, plus récente, des

---

<sup>57</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Reims le 24 décembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 492.

<sup>58</sup> Lettre de Philippe IV d'Espagne, de Madrid le 19 février 1651, Musée Condé de Chantilly, P. X, f° 24.

Princes. Les deux Frondes coalisées sont alors suffisamment puissantes pour forcer Mazarin à élargir les prisonniers le 13 février 1651, sans qu'il soit besoin de l'imposer comme un article de la paix franco-espagnole. D'après les *Mémoires* du comte de Tavannes, les Espagnols auraient d'ailleurs consenti à ce que la duchesse entre dans cette autre alliance et Fuensaldagne ne manque pas de lui envoyer une lettre de félicitations lorsqu'il apprend la libération de ses frères et de son époux<sup>59</sup>. La duchesse de Longueville est alors impatiente de retrouver les princes à Paris et de célébrer avec eux leur victoire, d'autant plus que Mazarin est contraint de fuir la France quelques jours plus tard. Le 24 février, elle annonce à Condé son retour prochain mais elle précise à son frère qu'elle a « cru ne pouvoir partir d'ici sans une négociation à Bruxelles »<sup>60</sup>. La duchesse a donc envoyé Fouquet-Croissy, conseiller au parlement de Paris, auprès de l'Archiduc, muni d'un billet du 23 février dans lequel elle certifie à nouveau qu'elle accomplira sa part du contrat et qu'elle s'en va à Paris « pour travailler à la paix et pour employer à la faire réussir tous [s]es soins et tout [s]on crédit ». Elle ajoute : « Je promets et m'engage de revenir à Stenay au cas qu'il se présentât ou que l'on fît naître des obstacles qui fussent trop malaisés à surmonter et que par là je connusse que l'on ne voulût pas entendre à une paix juste et raisonnable ainsi qu'il est porté par le traité<sup>61</sup>. » Pour commencer à honorer sa promesse, Mme de Longueville demande à son frère, désormais tout-puissant à Paris, qu'il obtienne de la reine « une suspension d'armes sur la Meuse » afin de renforcer sa crédibilité auprès des Espagnols des Pays-Bas<sup>62</sup>.

Dès le 28 février 1651, la nouvelle du prochain retour de la duchesse s'est répandue dans Paris. Dans son *Journal*, Dubuisson-Aubenay précise qu'elle reviendra en « apportant des propositions de paix de la part d'Espagne et une suspension d'armes entre les provinces de Champagne et de Luxembourg »<sup>63</sup>. C'est donc non seulement avec la gloire d'avoir vaincu Mazarin, mais aussi avec le prestige d'avoir été mandatée pour conclure la paix future qu'Anne-Geneviève de Bourbon rentre à Paris, « justifiée et triomphante »<sup>64</sup>. D'après Goulas, « les applaudissements qu'eut Mme de Longueville à son arrivée furent fondés sur la créance

---

<sup>59</sup> Jacques de Saulx, comte de Tavannes, *Mémoires*, éd. C. Moreau, Paris, Jannet, « Bibliothèque elzévirienne », 1858, p. 48 ; Lettre de Fuensaldagne à Mme de Longueville, Archives Nationales, 273 AP 184, n° 14.

<sup>60</sup> Lettre de Mme de Longueville à Condé, de Stenay le 24 février 1651, Musée Condé de Chantilly, P. X, f° 95.

<sup>61</sup> Lettre de Mme de Longueville à Turenne, Paris, 17 mars 1651, Archives Nationales, 273 AP 182, dossier 23, pièce n° 4. Voir aussi Turenne, *Mémoires*, éd. pour la Société de l'Histoire de France par P. Marichal, Paris, Renouard, 1909-1914, p. 127 et les commentaires d'Arlette Lebrigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 208 et suiv.

<sup>62</sup> Lettre de Mme de Longueville à Turenne, de Paris le 17 mars 1651, Archives Nationales, 273 AP 182, dossier 23, pièce n° 4 ; Lettre de Mme de Longueville à Condé, de Stenay le 24 février 1651, Musée Condé de Chantilly, P. X, f° 97.

<sup>63</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, t. II, p. 24.

<sup>64</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 386.

qu'elle revenait avec des propositions de paix et que, si l'on n'en pouvait convenir, du moins l'on aurait trêve ». « Le peuple donnait fort là-dedans », ajoute-t-il<sup>65</sup>. Dès le 26 février, soit plusieurs jours avant son retour, ces bonnes nouvelles trouvent un écho dans la *Muze historique* de Loret :

Elle emploie, à ce que l'on dit,  
Son éloquence et son crédit,  
Et tous les charmes nécessaires,  
Pour disposer nos adversaires  
À ce grand accommodement,  
Désiré généralement,  
Et qui couronnera la belle  
D'honneur et de gloire immortelle<sup>66</sup>.

Même si le discours est ici volontiers emphatique, il ne faut pas négliger la notion de prestige social associée pour la duchesse à cet accommodement. Les retombées qu'elle peut en espérer en terme de visibilité sociale permettent d'envisager cette négociation future présumée comme partie intégrante d'une démarche de distinction. Elle est susceptible de la signaler aux yeux de tous comme une princesse diplomate talentueuse et comme une femme d'exception.

C'est pourquoi, une fois rentrée à Paris, Mme de Longueville continue à remplir le même rôle et tente effectivement de négocier une paix franco-espagnole<sup>67</sup>. Au mois de mars, Sarrasin et Sillery sont envoyés à Bruxelles et Croissy part pour Stenay sur ordre de la cour pour tenter d'obtenir une suspension d'armes en Champagne<sup>68</sup>. Dans le même temps, Turenne, qui est demeuré dans les Ardennes, informe la duchesse des résultats de ces ambassades<sup>69</sup>. Le 20 mars, ce n'est pas seulement à Condé qu'il envoie un mémoire contenant les moyens de se dégager de l'alliance espagnole, mais aussi à sa sœur, qui en reçoit un autre exemplaire ainsi que la mission de « presser monsieur [son] frère pour cela [sortir

---

<sup>65</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. II, p. 328.

<sup>66</sup> Lettre neuvième du dimanche 26 février [1651], *La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1665)*, éditée par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, t. II, p. 77.

<sup>67</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 209.

<sup>68</sup> Tavannes, *Mémoires, op. cit.*, 1858, p. 48 ; Lettre du roi à Madame la duchesse de Longueville, de Paris le 6 mars 1651, Archives Nationales, 273 AP 185, n° 16.

<sup>69</sup> Lettres de Turenne à Mme la duchesse de Longueville, de Stenay le 14 mars 1651, in *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971, p. 473.

honnêtement de cette affaire] »<sup>70</sup>. Alors, Mme de Motteville rapporte la répugnance de la reine devant de telles tractations et « la douleur qu'elle eut de la voir [Mme de Longueville] travailler publiquement à la paix avec les Espagnols, sans qu'elle lui fît la grâce de la compter pour quelque chose »<sup>71</sup>.

Mais l'Archiduc et ses ministres ne sont pas dupes et Mazarin, le 31 mars, rapporte avoir eu une conversation avec don Antonio Pimentel l'assurant que le Roi Catholique n'envisageait plus de traiter la paix qu'avec la reine par l'intermédiaire du cardinal lui-même<sup>72</sup>. Plus personne ne croit donc au projet conduit par la duchesse lorsque, à la fin du mois d'avril, Condé termine la négociation en expédiant à nouveau Sillery auprès des Espagnols de Bruxelles officiellement « sous prétexte de défaire leur traité, mais en effet pour savoir quelle assistance il en recevrait s'il était contraint de prendre les armes »<sup>73</sup>. C'est le prince lui-même qui reprend alors l'initiative de l'action et termine ainsi la longue période pendant laquelle sa sœur avait supervisé les relations entre le parti des Princes et leurs alliés espagnols.

Ainsi, quelques-unes des femmes de l'aristocratie française, particulièrement celles qui ont déjà côtoyé les responsables politiques espagnols dans les années 1640, trouvent dans la Fronde l'occasion de mettre à profit leurs précieuses relations pour favoriser le parti rebelle auquel elles appartiennent. Ce faisant, elles contribuent à asseoir leur crédibilité de femmes politiques et à se distinguer, tant aux yeux de leurs interlocuteurs qu'à ceux des membres de leur propre parti et même auprès de leurs adversaires. Cependant, en temps de guerre civile, la diplomatie ne concerne pas seulement les tractations menées entre des puissances étrangères, elle s'applique aussi aux relations entre les partis antagonistes à l'intérieur. Or les femmes ne sont pas absentes de ce champ d'intervention. Elles y sont même, semble-t-il, les principales actrices.

---

<sup>70</sup> Lettres de Turenne à Mme la duchesse de Longueville, de Stenay le 20 mars 1651, in *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, *ibid.*, p. 474.

<sup>71</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 388.

<sup>72</sup> Lettre de Mazarin à Hugues de Lionne, de Huy le 31 mars 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, 349 v°.

<sup>73</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. II, p. 345. Voir aussi Montglat, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX, p. 295 et La Rochefoucauld, *Mémoires*, Paris, La Table ronde, 1993, p. 200.

## 2. Accorder les partis adverses

À deux reprises dans l'histoire de la Fronde, un accord entre deux des différents partis en présence, noué à l'initiative d'une ou plusieurs femmes, provoque un retournement spectaculaire modifiant profondément l'équilibre des forces. Le premier de ces revirements correspond à l'arrestation de Condé, Conti et Longueville le 18 janvier 1650. La cour, pour parvenir à s'émanciper de la tutelle du premier prince du sang, a dû faire alliance avec les Frondeurs de 1649. Or, d'après les témoignages des contemporains, c'est la duchesse de Chevreuse, de retour en France depuis le mois d'avril 1649, qui propose cette solution énergique à Mazarin et, à travers elle, l'adhésion au projet de toute la vieille Fronde<sup>74</sup>. Le second coup de théâtre se produit le 13 février 1651, lorsque le cardinal Mazarin se voit contraint de libérer les princes prisonniers, puis d'émigrer en terre d'Empire dans les jours qui suivent. Ces événements sont à nouveau le résultat d'un changement d'alliance opéré par des femmes, principalement la princesse Palatine, Anne de Gonzague, dont les tractations aboutissent à l'union entre le parti des Princes et la vieille Fronde<sup>75</sup>.

Ces deux revirements sont préparés par des accords noués dans le plus grand secret entre des personnalités politiques qui peuvent facilement se rencontrer à Paris. C'est pourquoi ils sont le résultat d'entretiens oraux, ceux qui y participent n'ayant aucun intérêt à laisser la trace de leur investissement dans des documents qui pourraient tomber entre des mains ennemies. Cela explique que les tractations effectuées par la duchesse de Chevreuse et celles de la princesse Palatine n'aient laissé presque aucune trace dans les archives et qu'il faille solliciter principalement les Mémoires des contemporains, avec toutes les déformations liées au temps ou à la subjectivité de l'auteur qu'ils peuvent comporter.

### *a. L'arrestation des Princes*

Le duc d'Orléans aurait salué la nouvelle de la capture des princes par une exclamation amusée et satisfaite : « Le beau coup de filet ! On vient de prendre un lion, un singe et un renard. » Cependant, ce trait d'esprit ne rend pas compte des hésitations du duc, qui a beaucoup tardé à donner son approbation au projet de la reine et de Mazarin. Tous les

---

<sup>74</sup> Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse, op. cit.*, p. 252-259 et Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues, op. cit.*, p. 251-254.

<sup>75</sup> Paul Minot, *La princesse Palatine et sa sœur*, Paris, Hachette, 1970, p. 97 et suiv.

contemporains s'accordent pour reconnaître à Mme de Chevreuse le mérite d'avoir convaincu Monsieur *in extremis*. Lénét montre que ce succès est le résultat de la lutte d'influence qui a opposé Marie de Rohan à l'abbé de La Rivière, favori de Gaston et proche du prince de Condé<sup>76</sup>. Montglat insiste plutôt sur le fait que Mme de Chevreuse, secondée par sa belle-mère la duchesse de Montbazou, a su exciter la jalousie du duc d'Orléans à l'égard de Condé :

Elles lui dirent l'envie que les Frondeurs avaient de se réunir au service du roi et lui représentèrent avec quelle autorité le prince de Condé disposait de tout à son préjudice, quoiqu'il fût lieutenant général de l'État ; qu'on ne s'adressait à lui pour aucune grâce et qu'on ne le comptait pour rien, mais que tout allait au prince. Elles le tourmentèrent tellement là-dessus, qu'elles le tournèrent de leur côté<sup>77</sup>.

C'est aussi l'information que retiennent Mme de Motteville et le cardinal de Retz<sup>78</sup>. Ce dernier souligne au passage les talents de persuasion de la duchesse :

Elle lui fit croire [à Monsieur] que la reine ne pouvait être emportée que par lui en une résolution de cette nature, quoique dans le fond elle fut très mal satisfaite de monsieur le Prince. Elle exagéra le grand avantage que ce lui serait de ramener au service du roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde ; elle lui marqua, comme insensiblement et sans affectation, l'effroyable péril où l'on était tous les jours de voir Paris à feu et à sang<sup>79</sup>.

Mais certains mémorialistes attribuent de plus larges responsabilités à Mme de Chevreuse. Elle aurait auparavant ménagé l'adhésion de l'ensemble du parti de la vieille Fronde au projet d'arrestation<sup>80</sup>. D'après Montglat, Marie de Rohan répond en cela à une demande de la reine la priant d'intercéder en faveur du projet d'arrestation auprès du coadjuteur de Gondy<sup>81</sup>. Retz, qui prétend mieux connaître les circonstances de l'accord initial, rapporte dans ses *Mémoires* :

Le premier janvier, Mme de Chevreuse, [...] alla au Palais-Royal et le cardinal l'attirant dans une croisée du petit cabinet de la reine lui dit : « Vous aimez la Reine ? Est-il possible que vous ne lui puissiez donner vos amis ? – Le moyen ? lui répondit-elle. La reine n'est plus reine : elle est très humble servante de monsieur le Prince. Mon Dieu ! reprit le cardinal en se

---

<sup>76</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 93. La Rochefoucauld s'accorde avec lui, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 150-151.

<sup>77</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 212.

<sup>78</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 322.

<sup>79</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 610.

<sup>80</sup> Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 362 et suiv.

<sup>81</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 206 et 210.

frottant le front, si l'on se pouvait assurer des gens, on ferait bien des choses ; mais M. de Beaufort est à Mme de Montbazon et Mme de Montbazon est à Vineuil et le coadjuteur... » En me nommant, il se prit à rire : « Je vous entends, dit Mme de Chevreuse, je vous réponds de lui et d'elle. » Voilà comme cette conversation s'entama. Le cardinal fit un signe de tête à la reine qui fit voir à Mme de Chevreuse que la proposition avait été concertée. Elle en eut une assez longue, dès le soir même, avec la reine, qui lui [donna] un billet écrit et signé de sa main<sup>82</sup>.

Il s'ensuit cinq ou six semaines de tractations au cours desquelles la duchesse circonviendrait Gondi et les principaux membres de l'ancien parti frondeur pour les mettre au service de la cour tout en négociant pour eux de substantiels avantages<sup>83</sup>.

Cependant, certains témoignages vont plus loin encore et donnent à la duchesse de Chevreuse l'initiative du coup de force : ce serait elle qui aurait persuadé Mazarin d'arrêter Condé, devenu trop gênant, non seulement pour la cour, dont il exige toujours plus de grâces, mais aussi pour les maisons concurrentes de Rohan et de Vendôme, dont les plus éminents représentants avaient majoritairement adhéré à la première Fronde et dont la duchesse avait la confiance<sup>84</sup>. Mme de Motteville préfère retenir cette hypothèse, qui lui permet de dédouaner sa chère Anne d'Autriche de la responsabilité d'une arrestation arbitraire et d'accabler la duchesse de Chevreuse qui aurait alors cherché à « gouverner la reine »<sup>85</sup>.

La partialité des sources et la polysémie du vocabulaire employé ne permettent pas toujours de comprendre qui, du cardinal ou de la duchesse, conçoit le premier le projet d'arrêter les princes, même s'il est évident que, l'ordre d'arrestation émanant de la cour, c'est au ministre et à la régente qu'en incombe toute la responsabilité. La Rochefoucauld répartit l'initiative de façon très équitable puisqu'il déclare : « Ainsi le cardinal [...] résolut de prendre des mesures avec Mme de Chevreuse, sans s'expliquer ouvertement ; mais elle, se servant habilement de l'occasion, entra plus avant avec lui et lui proposa d'abord contre la liberté de monsieur le Prince tout ce dont il n'osait se découvrir le premier à elle<sup>86</sup>. » Cependant, le cardinal Mazarin lui-même, dans ses Carnets personnels, semble accorder la primeur de la décision à la duchesse. Or, on ne peut douter qu'il ne soit le mieux informé sur ces tractations, puisqu'il est son interlocuteur principal du côté de la cour, et on ne peut

---

<sup>82</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 604.

<sup>83</sup> Guy Joly, *Mémoires*, op. cit., p. 32.

<sup>84</sup> Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, op. cit., p. 308.

<sup>85</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 324.

<sup>86</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, La Table ronde, Paris, 1993, p. 150.

davantage douter de sa sincérité, puisque ces notes manuscrites n'étaient destinées à aucun autre que lui-même. À la toute fin de l'année 1649, il écrit :

Entre les personnes qui m'ont parlé ou fait parler en ce rencontre pour m'obliger à donner les mains à l'abaissement de M. le Prince et ramener tout le parti de M. de Beaufort, du Coadjuteur et des trois dames [Mmes de Chevreuse, Montbazou et Rhodes], madame de Chevreuse par deux fois m'en a fort entretenu, n'oubliant rien premièrement pour me faire connaître que c'était un coup sûr et après pour me persuader que c'était un moyen infaillible pour rétablir l'autorité du roi à Paris et dans toutes les provinces<sup>87</sup>.

Que le cardinal ait lui-même laissé entendre à la duchesse qu'il souhaitait cette arrestation ou non importe peu, finalement, au regard du rôle capital qu'elle joue dans la formation de l'alliance entre la vieille Fronde et la cour. Seul cet accord permet à la reine de faire emprisonner le prince, son frère et son beau-frère sans qu'il ne se forme immédiatement une coalition de tous les mécontents pour exiger leur libération. En cela, Mme de Chevreuse a su faire preuve une nouvelle fois de ses qualités de diplomate et s'imposer comme une partenaire indispensable du jeu politique.

#### *b. L'union des deux Frondes*

Le rôle que joue la princesse Palatine dans la conclusion d'un accord entre le parti des Princes et la vieille Fronde de façon à obtenir la libération des princes est plus précisément documenté, car les traités d'alliance ont été conservés et recopiés dans les Mémoires du temps<sup>88</sup>.

La princesse Palatine est en 1650 l'un des principaux relais du parti des Princes à Paris, où elle centralise les manœuvres destinées à les faire libérer et assume, à l'occasion, la périlleuse tâche consistant à correspondre avec les prisonniers<sup>89</sup>. Le travail diplomatique qu'elle accomplit auprès de la vieille Fronde commence vers le mois de septembre 1650,

---

<sup>87</sup> *Carnets* du cardinal Mazarin recopiés par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 41, Carnet XII, f°120. Voir Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 306.

<sup>88</sup> Ils sont reproduits en annexe VIII. Les originaux se trouvent à la B.n.F., Portefeuille du prince de Condé, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6731, f° 10 et une version imprimée est disponible dans la troisième partie des *Mémoires* de Pierre Lénét, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 521-523. L'éditeur précise qu'il les publie d'après les originaux revêtus des signatures des parties contractantes.

<sup>89</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 340.

lorsqu'elle cherche à circonvenir le coadjuteur, mécontent de Mazarin, en lui offrant la nomination au cardinalat par le truchement de sa sœur Marie de Gonzague, reine de Pologne<sup>90</sup>. Dans les mois suivants, elle se rapproche aussi de Mme de Chevreuse, à qui elle offre le mariage du prince de Conti pour sa fille Charlotte<sup>91</sup>. D'après Retz et Guy Joly, la duchesse de Chevreuse rechigne longtemps à trahir la cour<sup>92</sup>.

Cependant, tous affirment que, pour persuader Mme de Chevreuse, Anne de Gonzague emploie le truchement d'une autre femme. Mme de Rhodes se trouve alors à la croisée des partis puisqu'elle est à la fois attachée à la vieille Fronde par son amant, le garde des sceaux Châteauneuf, et au parti des Princes par son amitié avec la duchesse de Longueville<sup>93</sup>. Marie d'Orléans explique aussi : « Comme fille naturelle du cardinal de Lorraine, elle était nièce de Mme de Chevreuse, auprès de laquelle elle avait de très grandes habitudes. M. de Rhodes, dont elle était veuve, avait été fort attaché à la maison de Condé<sup>94</sup>. » Effectivement, les médiatrices de la Fronde sont d'autant plus efficaces dans leurs missions de conciliation que leurs réseaux familiaux, amicaux ou clientélares se ramifient jusqu'au sein de partis antagonistes entre lesquels elles peuvent facilement servir de trait d'union.

La princesse Palatine poursuit aussi ses tractations avec Gondi, qu'elle rencontre personnellement à plusieurs reprises pour le persuader d'entrer dans la coalition<sup>95</sup>. Il raconte dans ses *Mémoires* le détail de ces entrevues et son admiration devant les qualités de diplomate de son interlocutrice :

J'avais naturellement de l'inclination à servir M. le Prince [...] mais je vous avoue que je crois que le procédé et si net et si habile de la Palatine m'y eût engagé, quand je n'y aurais pas été aussi porté que je l'y étais par moi-même. Il y avait deux heures que je l'admirais, je commençais à l'aimer ; car elle eut autant de bonté à me confier les raisons de ses sentiments, qu'elle avait eu d'habileté à me les persuader<sup>96</sup>.

Malgré tous ces préparatifs, la princesse Palatine sait que les plus éminents représentants du parti des Princes, particulièrement le prince de Marsillac et la duchesse de Longueville, préféreraient obtenir la libération directement du cardinal, plutôt que d'en être redevable à la

---

<sup>90</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 29 septembre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 129 v°.

<sup>91</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 340, 351 et 363. Voir Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 131.

<sup>92</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 694 et Guy Joly, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>93</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 666 et Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 340.

<sup>94</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuélin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 137.

<sup>95</sup> Mme de Motteville *Mémoires*, *op. cit.*, p. 363 et cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 666.

<sup>96</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 688.

vieille Fronde. C'est pourquoi elle tente encore de convaincre Mazarin de céder au mois de janvier 1651, « mais enfin, écrit Mme de Motteville, voyant que le ministre se moquait d'elle et qu'elle ne pouvait plus retarder l'accomplissement des choses qu'elle avait commencées avec un si heureux succès, elle signa quatre traités particuliers avec ceux qu'elle avait engagés dans les intérêts des princes »<sup>97</sup>.

Ces traités prévoient donc que l'alliance sera garantie par deux mariages, l'un entre l'une des filles de Gaston d'Orléans avec le duc d'Enghien, l'autre entre Charlotte de Chevreuse et le prince de Conti. Le troisième contient des formulations particulièrement intéressantes sur la nature du pouvoir détenu par la Palatine :

Nous, princesse Palatine, promettons, au nom et en vertu du pouvoir que nous avons de messieurs les princes et de madame de Longueville, et engageons la foi et l'honneur de monsieur le prince de Conti que, si tôt qu'il sera en liberté, il passera les articles qui seront trouvés raisonnables entre lui et mademoiselle de Chevreuse et l'épousera en face de notre mère sainte Église et avons déclaré que monsieur le Prince, monsieur et madame de Longueville ont aussi trouvé bon que nous engageassions leur foi et leur honneur qu'ils consentiront, agréeront et approuveront ledit mariage<sup>98</sup>.

D'abord, il apparaît très clairement que ce pouvoir est médiatisé. Guy Joly rapporte même qu'Anne de Gonzague avait reçu une procuration des princes écrite sur un morceau d'ardoise par le biais de Montreuil, secrétaire du prince de Conti, et le comte de Tavannes précise que ce document fut signé le 16 janvier<sup>99</sup>. Par ailleurs, la correspondance échangée avec la duchesse de Longueville prouve bien que tous les détails du traité avaient été approuvés par elle<sup>100</sup>. Tavannes précise qu'une fois les clauses arrêtées, « on dépêcha à Stenay pour en apprendre les intentions »<sup>101</sup>. La princesse agit donc en tant que *broker* ou courtière, c'est-à-dire vecteur d'une autorité qu'elle n'exerce pas en son nom propre<sup>102</sup>. Dans ces négociations, elle représente les princes prisonniers et la duchesse de Longueville, ainsi désignée comme chef du parti en l'absence de ses frères. Néanmoins cette autorité, quoique déléguée, semble très importante, puisqu'elle lui permet d'engager la foi et l'honneur des princes, soit ce qu'ils ont de plus personnel et de plus précieux si l'on se réfère à l'éthique aristocratique alors en

---

<sup>97</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 367.

<sup>98</sup> Portefeuille du prince de Condé, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6731, f° 10.

<sup>99</sup> Guy Joly, *Mémoires, op. cit.*, p. 40 et Tavannes, *Mémoires, op. cit.*, p. 48.

<sup>100</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460.

<sup>101</sup> Tavannes, *Mémoires, op. cit.*, p. 49.

<sup>102</sup> Voir Sharon Kettering, "The Historical Development of Political Clientelism", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. XVIII, n° 3, 1988, p. 419-447 et, du même auteur, *Patrons, Brokers and Clients in Sixteenth and Seventeenth France*, New York, Oxford University Press, 1986, p. 40-67.

vigueur<sup>103</sup>. D'autre part, la très grande confiance dont elle bénéficie dans le parti ne l'empêche pas de prendre des initiatives pour s'acquérir aussi celle du parti adverse qu'elle a pour mission de rallier, et c'est précisément sa capacité à être « dépositaire de tant d'engagements et de tant de traités opposés » qui lui vaut l'admiration de tous, en particulier Retz et La Rochefoucauld<sup>104</sup>.

Enfin, c'est à la duchesse de Chevreuse, dûment mandatée par les signataires de l'alliance, qu'il revient de faire aboutir le travail de la Palatine. Au début du mois de février 1651, elle est chargée de convaincre Mazarin, dont elle n'a officiellement pas cessé d'être l'alliée, que les conditions politiques ne lui permettent plus de se maintenir auprès de la reine et qu'il doit s'exiler un temps pour apaiser les mécontentements<sup>105</sup>. C'est donc encore sur ses talents de diplomate que repose la mise en œuvre du projet. Marie d'Orléans souligne la confiance qu'avait alors le cardinal dans les conseils de la duchesse<sup>106</sup>. La Rochefoucauld, rapportant son double jeu, loue au passage son habileté :

[Le cardinal Mazarin,] considérant seulement Mme de Chevreuse comme la personne qui avait plus contribué à la prison des princes en disposant M. le duc d'Orléans à y consentir, il eut d'autant moins de défiance des conseils qu'elle lui donna que son abattement et ses craintes ne lui permettaient pas d'en suivre d'autres que ceux qui allaient à pourvoir à sa sûreté [...]. Mme de Chevreuse se servit avec beaucoup d'adresse de la disposition où il était, [...], elle se ménagea si bien qu'elle eut beaucoup de part à la résolution qu'il prit enfin de se retirer<sup>107</sup>.

Ces deux épisodes, décisifs pour l'évolution générale de la guerre civile, révèlent le rôle très important accordé aux femmes par les partis frondeurs, puisqu'ils leur donnent la responsabilité de les engager dans des alliances inattendues avec leurs ennemis de la veille. Du déroulement des tractations tel que la documentation permet de le connaître, nous retenons l'importante autonomie laissée aux négociatrices dans le choix des moyens, ainsi que le recours fréquent à d'autres médiateurs ou médiatrices pour parvenir à leurs fins. Ces princesses qui exercent un pouvoir délégué tendent elles-mêmes à déléguer leurs missions. Le principe de médiatisation est caractéristique d'un système politique semi-féodal dans lequel les relations d'homme à homme ont encore autant si ce n'est plus d'efficacité que

---

<sup>103</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, « Les exigences de l'honneur », p. 46-52.

<sup>104</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires, op. cit.*, p. 177.

<sup>105</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 308.

<sup>106</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires, op. cit.*, p. 148.

<sup>107</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires, op. cit.*, p. 183.

l'application des lois imposées directement par le monarque et son administration<sup>108</sup>. Cependant, le recours à la médiatisation paraît plus systématique chez les femmes. Cela s'explique par leur absence de légitimité sur le terrain politique et la nécessité pour elles de n'être que des truchements ou de n'agir que par truchement. Ce mode d'action féminin peut donc être envisagé comme une défense et illustration d'un système de gouvernement qui privilégie les relations interpersonnelles. Il témoigne en creux de tout ce que les femmes auraient à perdre dans le cas où la monarchie parviendrait à se hisser au-dessus de ces réseaux aristocratiques et à en court-circuiter le fonctionnement, comme Louis XIII et Richelieu puis Anne d'Autriche et Mazarin tentent de le faire depuis les années 1630.

### **3. Mener la guerre à trois**

Les Frondeuses ne négocient pas seulement des alliances de grande ampleur avec une puissance étrangère ou avec l'un des partis impliqués dans la guerre civile. Certaines s'érigent en médiatrices en faisant simplement valoir leur influence sur un individu, dont la position politique paraît déterminante pour l'issue du conflit. Il s'agit généralement d'un homme de haute naissance, particulièrement craint de la reine et de son ministre pour ses intentions belliqueuses et sa capacité à mobiliser d'importantes ressources humaines, matérielles et financières au service d'un projet de rébellion. Les femmes qui pratiquent cette forme de diplomatie sont parfois les mêmes que les négociatrices employées par les Frondeurs dans les tractations avec l'Espagne ou avec les rebelles du parti adverse, mais elles agissent là dans une autre configuration. En s'appuyant sur les liens privilégiés d'estime, de confiance, d'amour ou d'amitié, qui les unissent à un prince rebelle, elles deviennent un relais indispensable entre Mazarin et lui et s'installent dans une position centrale au sein d'une relation triangulaire.

---

<sup>108</sup> Sharon Kettering parle d'« État inachevé » dans *Patrons, Brokers and Clients in Sixteenth and Seventeenth France*, *op. cit.*, p. 5.

a. *Dompter le prince*

Dans la plupart des cas, ces médiatrices reçoivent pour mission de parvenir à un accord avec le prince rebelle que Mazarin ne croit pas pouvoir fléchir par lui-même. Alors, la qualité des relations entre ledit prince et son *alter ego* féminin, ainsi que les talents de diplomate de la dame, sont sollicités de façon à faire aboutir la négociation dans le sens espéré par Mazarin.

Mme de Chevreuse est celle que le cardinal ministre estime la plus capable de traiter avec le duc de Lorraine, réfugié à la cour de Bruxelles et prêt, comme les Espagnols, à soutenir n'importe quel projet susceptible d'affaiblir le roi de France. Comme l'Archiduc, le duc de Lorraine est pour Marie de Rohan un ami de longue date. Nous avons déjà évoqué son séjour à Nancy en 1627-1628 et la relation amoureuse qu'elle noua alors avec Charles IV. Au début de ce chapitre, nous avons aussi montré qu'en 1645, alors que la duchesse était en exil aux Pays-Bas, Mazarin avait à se plaindre des relations étroites qu'elle entretenait avec le duc et des « grandes impressions » qu'elle faisait sur son esprit<sup>109</sup>. Mais le lien entre Mme de Chevreuse et Charles IV devient un atout pour le cardinal lorsqu'il parvient à ranger la première parmi ses soutiens, tout au long de l'année 1650, puis à partir d'avril-mai 1651 et jusqu'à la fin de la Fronde.

Dès le mois de février 1650, Le Tellier rapporte à Mazarin qu'il a trouvé Mme de Chevreuse « très bien disposée pour le service du roi, même en ce qui touche M. de Lorraine ». Cela signifie alors que la duchesse s'est éloignée du duc et ne souhaite plus défendre ses intérêts. En effet, elle a appris et rapporté au secrétaire d'État « que M. de Lorraine était depuis peu entré en de nouveaux engagements avec les Espagnols, si bien qu'il n'y avait rien de bon à espérer de lui »<sup>110</sup>. Pourtant Charles IV lui-même recherche l'entremise de sa vieille amie et lui envoie au mois de mars des propositions que la duchesse transmet immédiatement à Mazarin et aux secrétaires d'État<sup>111</sup>. Le duc de Lorraine souhaite alors conclure un traité qui garantirait l'indépendance de son duché et offrirait à la France la neutralité de la Lorraine dans la guerre franco-espagnole. Dans ces négociations, Le Tellier n'a qu'à se féliciter de la loyauté de Mme de Chevreuse qui, malgré son ancienne amitié avec le duc et les pressantes instances que lui fait Marguerite de Lorraine pour appuyer les

---

<sup>109</sup> Lettre de Mazarin à la princesse Phalsbourg, du 22 juillet 1645, Bibliothèque Mazarine, Ms. 2214, f° 414 v°.

<sup>110</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 8 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 70.

<sup>111</sup> Lettre de Servien à Mazarin, de Paris le 10 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 207.

sollicitations de son frère, attend les instructions de la cour pour faire réponse à son correspondant<sup>112</sup>.

La duchesse ne perd pas pour autant sa crédibilité auprès de Charles IV, puisque le duc persiste à solliciter Mme de Chevreuse pour obtenir « des ouvertures nouvelles » à la mi-mars<sup>113</sup>. La duchesse bénéficie alors de la confiance de Mazarin pour le compte duquel elle poursuit les tractations mais elle reste sous son étroite surveillance puisqu'une lettre du 1<sup>er</sup> avril 1650 indique que son projet de réponse au duc Charles a été soumis à « l'approbation de Sa Majesté »<sup>114</sup>. Autant dire que Mme de Chevreuse ne peut alors faire preuve d'aucune initiative personnelle dans ses propositions. C'est pourquoi, le 7 avril, Servien et Le Tellier écrivent à Mazarin : « M. de Lorraine n'est pas satisfait de la dépêche que Mme de Chevreuse lui a fait en dernier lieu et en fait de grandes plaintes. » Avec beaucoup de mauvaise foi, les secrétaires d'État ajoutent : « On lui a répondu que la dépêche a été confiée à Mme de Chevreuse qu'on a crû avoir des adresses sûres avec lui pour lui faire tout savoir confidemment<sup>115</sup>. » La cour a effectivement employé la personne la plus à même d'inspirer confiance à Charles IV et d'établir avec lui de bonnes relations mais, en ne lui laissant aucune marge de manœuvre, elle a aussi empêché la duchesse de tirer parti de ces bonnes dispositions et neutralisé en quelque sorte son pouvoir de négociatrice. En 1650, la duchesse a le pouvoir de dompter le prince mais n'a pas encore les moyens de l'exercer. Charles IV l'expérimente à ses dépens et, sollicité par les Espagnols, apporte alors son soutien au parti des Princes<sup>116</sup>.

Au printemps 1652, la situation est différente et la duchesse de Chevreuse dispose d'une marge de manœuvre bien plus importante. La cour requiert alors ses services pour persuader le duc de Lorraine de ne pas apporter son soutien au parti de Condé, qui a pris les armes contre le roi l'année précédente. Dès le début du mois d'avril, la duchesse envoie des émissaires auprès de Charles IV pour tenter de le circonvenir et un correspondant de Mazarin lui rapporte qu' « elle a reçu des lettres par lesquelles il [Charles IV] lui mande que lorsqu'il sera déterminé à quelque chose, il lui en fera part »<sup>117</sup>. Dix jours plus tard, Laigues, le fidèle

---

<sup>112</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 11 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 222 et lettre de Mazarin à Le Tellier, le 14 mars 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 119 v°.

<sup>113</sup> Lettre de Servien à Mazarin, le 19 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 246.

<sup>114</sup> Lettre de Servien, Le Tellier et Lionne à Mazarin, de Dijon le 1<sup>er</sup> avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 196 v°.

<sup>115</sup> Lettre de Servien et Le Tellier à Mazarin, 7 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 354.

<sup>116</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 354.

<sup>117</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 6 avril 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 170.

ami de la duchesse, se montre plein d'optimisme. Il écrit à Mazarin que le duc de Lorraine préférera rapprocher son beau-frère, le duc d'Orléans, de la reine que de prendre le parti de Condé et celui de la guerre à outrance. Il engage néanmoins le cardinal à recourir encore aux services de Mme de Chevreuse lorsqu'il précise : « Il est pourtant très nécessaire que Mme de Chevreuse prenne la peine de lui écrire fortement là-dessus, étant assuré que ses diligences et ses raisons produiront de très bons effets dans l'esprit dudit prince<sup>118</sup>. »

Mazarin, suivant l'avis de Laigues, met alors beaucoup d'espoir dans le rôle que pourra jouer la duchesse afin d'éviter une coalition entre trois princes aussi puissants que Condé, le duc d'Orléans et Charles IV. Le 4 mai, il répète à l'abbé Fouquet « que surtout elle [la duchesse de Chevreuse] ménage bien ce qui regarde l'affaire de Lorraine »<sup>119</sup>. La correspondance de la duchesse d'Orléans prouve que la sœur de Charles IV seconde alors efficacement Marie de Rohan. Le 8 mai, elle « lui mande [à son frère] qu'elle est dans le dernier désespoir de la conduite de M. le Prince, que c'est à ce coup qu'un si bon frère doit lui faire voir sa tendresse et la délivrer d'un homme sans foi »<sup>120</sup>. Puis, le 18, elle envoie consulter le marquis de Châteauneuf « pour savoir son sentiment sur le dessein qu'elle avait de l'envoyer vers M. le duc Charles pour lui dire de ne rien faire de ce que messieurs les princes lui proposaient ne s'y devant pas fier »<sup>121</sup>. Madame souhaiterait néanmoins que son frère soutienne le duc d'Orléans et lui prête main forte pour imposer ses volontés à Condé. Elle est donc tout à fait désespérée lorsqu'elle voit aboutir la négociation menée par la duchesse de Chevreuse qui prévoit la retraite hors de France du duc de Lorraine et de ses troupes. Conrart rapporte qu'en cette occasion « M. d'Orléans pesta fort [...] ; Madame pleura tout le jour et Mademoiselle fit mille imprécations contre lui devant tout le monde »<sup>122</sup>. Le 5 juin, en effet, le cardinal écrit personnellement à Marie de Rohan pour la remercier de sa précieuse entremise :

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner moi-même par ces lignes la satisfaction que j'ai de tout ce que vous avez fait avec M. de Lorraine. Je n'ai point douté que vous ne fissiez plus d'impression que personne sur son esprit, que je suis ravi de voir entièrement disposé pour le

---

<sup>118</sup> Lettre de Mazarin à M. de Laigues, de Gien le 15 avril 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 92.

<sup>119</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Saint-Germain-en-Laye le 4 mai 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 118.

<sup>120</sup> Lettre de M. de Brégy à Mazarin, le 8 mai 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 295.

<sup>121</sup> Lettre de M. de Brienne à Mazarin, de Corbeil le 18 mai 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 882, f° 342.

<sup>122</sup> Valentin Conrart, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVIII, p. 87.

bien du service du roi et pour mon intérêt particulier. J'espère une bonne suite de cette négociation et qu'elle se terminera avec beaucoup de gloire et d'avantage pour M. de Lorraine [...], je vous prie de l'assurer bien expressément de la continuation de mon estime et de mon amitié, et de le remercier de ma part de tous les sentiments qu'il vous a déclaré si obligeamment avoir pour moi<sup>123</sup>.

À l'abbé Fouquet, Mazarin confirme le bon résultat de la négociation finale et la satisfaction de la reine qui a aussi, semble-t-il, écrit un message de remerciement personnel à la duchesse : « J'avais toujours bien dit à Sa Majesté que l'entremise de Mme de Chevreuse auprès de M. de Lorraine ferait plus d'effet qu'aucune autre, et je suis ravi que les effets commencent à confirmer si bien ce que j'ai avancé<sup>124</sup>. » C'est le lendemain, en effet, que le traité est finalement signé : il prévoit que le duc de Lorraine, qui a déjà fait avancer ses troupes en France, retardera leur marche six jours durant, ce qui permettra à Turenne, désormais au service de Mazarin, de l'emporter plus vite et plus facilement au siège d'Étampes<sup>125</sup>.

La duchesse de Châtillon joue le même rôle d'intermédiaire auprès du prince de Condé lors de ses négociations avec la cour durant la dernière phase de la Fronde, entre juin 1651 et octobre 1652. Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville est alors la maîtresse de ce prince et prétend employer les relations privilégiées qu'elle entretient avec lui pour négocier un accommodement<sup>126</sup>. C'est par l'intermédiaire de Mme de Puisieux<sup>127</sup> que Mazarin lui propose de jouer ce rôle dès le mois de juin 1651 afin d'empêcher que Condé ne passe à l'offensive, mais alors la manœuvre n'aboutit pas<sup>128</sup>.

Il faut attendre l'année suivante et les difficultés croissantes du parti de Condé au printemps 1652 pour que la duchesse puisse entreprendre une médiation avec quelque apparence de réussite<sup>129</sup>. Le 24 mai, les nouvelles à la main conservées sous la cote 5844 dans le Fonds français de la B.n.F. rapportent :

---

<sup>123</sup> Lettre de Mazarin à Mme de Chevreuse, de Melun le 5 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 139 v°.

<sup>124</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Melun le 5 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 140.

<sup>125</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 883, f° 24. Voir Adolphe Chéruel, *Histoire de la France sous le ministère de Mazarin*, op. cit., p. 160.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 172 et suiv.

<sup>127</sup> Mme de Puisieux est la veuve de Pierre Brulart, elle est liée au parti des Princes par son fils Louis Brulart, marquis de Sillery, beau-frère du duc de La Rochefoucauld et agent dévoué de la faction de Condé.

<sup>128</sup> Lettre chiffrée de Jobart à Mazarin, le 17 juin 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 875, f° 241.

<sup>129</sup> Voir Adolphe Chéruel, *Histoire de la France sous le ministère de Mazarin*, op. cit., p. 185. et suiv. Voir aussi Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994, p. 292 ; Danielle Haase-Dubosc, « Madame de Châtillon ou la séduction », in Danielle Haase-Dubosc (dir.), *Ravie et enlevée. De l'enlèvement des femmes comme stratégie*

Mardi dernier madame de Châtillon revint ici de Saint-Germain où quelques-uns disent qu'elle était allée pour ses affaires particulières, d'autres croient que la reine l'y avait mandée et assurent que cette dame avait été enfermée près de trois heures avec Leurs Majestés seules et qu'elles avaient parlé de monsieur le Prince, sur l'esprit duquel on sait qu'elle a un grand pouvoir<sup>130</sup>.

Le cardinal de Retz, sarcastique comme à l'accoutumée, souligne les maigres résultats de cette ambassade, peu proportionnés à la pompe dont elle avait été entourée :

Mme de Châtillon alla publiquement à Saint-Germain. Nogent disait qu'il ne lui manquait, en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue et traitée effectivement comme Minerve aurait pu l'être. La différence fut que Minerve aurait apparemment prévu le siège d'Étampes, que monsieur le cardinal entreprit dans le même instant<sup>131</sup>.

Cependant, l'avis de Retz n'est pas isolé. Les témoins sont nombreux à souligner l'apparat qui entoure ce voyage diplomatique et la façon dont Mme de Châtillon espère tirer parti du rôle crucial qu'elle tient à ce moment-là pour accroître son prestige personnel<sup>132</sup>. La Rochefoucauld, pourtant lui aussi du côté de Condé, déplore que des considérations de vanité personnelle aient finalement endommagé la crédibilité de la duchesse auprès de Mazarin et fait échouer le projet. Il raconte :

Mme de Châtillon voulut paraître à la cour avec l'éclat que son nouveau crédit lui devait donner ; elle y alla avec un pouvoir si général de disposer des intérêts de monsieur le Prince, qu'on le prit plutôt pour un effet de sa complaisance envers elle et une envie de flatter sa vanité que pour une intention véritable de faire un accommodement. Elle revint à Paris avec de grandes espérances ; mais le cardinal tira des avantages solides de cette négociation : il gagnait du temps, il augmentait le soupçon des cabales opposées et il amusait monsieur le Prince à Paris<sup>133</sup>.

---

*matrimoniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 303 et Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency). Portraits et documents inédits*, Paris, Mercure de France, 1910, p. 142.

<sup>130</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f<sup>o</sup> 21.

<sup>131</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 991.

<sup>132</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 434. Voir les commentaires de Wendy Gibson, *Women in Seventeenth Century France*, Londres, Macmillan, 1989, p. 152.

<sup>133</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 276.

Pourtant, cet échec n'empêche pas la duchesse de poursuivre son œuvre de pacification et Mme de Puisieux est à nouveau sollicitée pour favoriser ses contacts avec Mazarin. Le 7 juin 1652, elle semble indiquer qu'un accord est en passe d'être conclu et rappelle la délégation d'autorité dont semble presque officiellement bénéficier la duchesse : « Comme la duchesse de Châtillon au voyage qu'elle a fait demeura d'accord avec S. E. de toutes choses, s'il est dans la même disposition, elle a le pouvoir entier du prince<sup>134</sup>. » Au milieu du mois, les conditions de la négociation se précisent. Mme de Puisieux fait savoir à Mazarin que Condé est désormais prêt à entrer dans une guerre à quatre, puisque son émissaire la duchesse de Châtillon devrait traiter avec le duc de Bouillon, employé comme truchement de Mazarin<sup>135</sup>.

Un mois plus tard, le cardinal insiste pour organiser une rencontre avec le prince rebelle et déclare souhaiter que la duchesse puisse y assister. Dans ce cas, écrit-il au marquis de Mortemart, « je crois répondre que tout serait accommodé avec satisfaction réciproque »<sup>136</sup>. Il peut paraître étonnant que le ministre souhaite réunir tous les protagonistes de la guerre à trois et, en rencontrant simultanément son interlocuteur et leur intermédiaire, ôter à cette dernière sa raison d'être. Mazarin souhaite traiter directement avec le prince, mais il semble avoir encore besoin de la duchesse pour adoucir la confrontation en mobilisant à son profit le capital de confiance et de sympathie de la médiatrice. Effectivement, dans tous les Mémoires du temps, la duchesse de Châtillon est explicitement désignée comme une pacificatrice, la seule encore capable de persuader Condé de mettre bas les armes et de répondre par la négative aux appels des Espagnols, qui s'apprêtent à dérouler le tapis rouge devant le vainqueur de Rocroi<sup>137</sup>.

D'après les analyses de Paul Fromageot, c'est en ce même printemps 1652 qu'est réalisée la peinture d'exécution anonyme figurant Mme de Châtillon la main posée sur la tête d'un lion dont le regard toujours perçant mais apaisé évoque étrangement celui du prince de Condé<sup>138</sup>.

---

<sup>134</sup> Lettre de Mme de Puisieux à M. Jobart, le 7 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 883, f° 46.

<sup>135</sup> Lettre de Mme de Puisieux, le 13 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 883, f° 61.

<sup>136</sup> Lettre de Mazarin à M. le marquis de Mortemart, de Pontoise le 18 juillet 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 165 v°.

<sup>137</sup> Voir par exemple La Rochefoucauld, *Mémoires, op. cit.*, p. 274.

<sup>138</sup> Voir Paul Fromageot, *Une cousine du Grand Condé. Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg*, Paris, Paul Frères, 1913, p. 89.

### Illustration non disponible dans la version électronique

Aucune image ne saurait exprimer avec plus de justesse le rôle que veut alors se donner la cousine du Grand Condé : dompteuse et pacificatrice, la grappe de fruits qu'elle tient nonchalamment dans sa main droite remplace sans aucun doute le rameau d'olivier que lui prête malicieusement le cardinal de Retz.

Cependant, l'entrevue tant espérée est rendue plus improbable de jour en jour, au fur et à mesure que les exigences du prince se radicalisent<sup>139</sup>, si bien qu'à la fin du mois de septembre les partisans de Mazarin soupçonnent la duchesse de préparer désormais les conditions du ralliement aux Espagnols de Condé, déjà réfugié en Flandre<sup>140</sup>. C'est pourquoi la duchesse est sommée de quitter Paris à son tour et le cardinal s'irrite de ce qu'elle tarde à obéir alors que le roi est déjà rentré triomphalement dans sa capitale<sup>141</sup>. À son agent italien, Zongo Ondedei, il écrit : « Vous conviendriez encore que Leurs Majestés n'aient aucune indulgence pour

---

<sup>139</sup> Lettre d'un correspondant anonyme à Mazarin, du 27 septembre 1652 à Mantes, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 884, f° 420 ; lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, Pontoise, le 6 octobre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 885, f° 98.

<sup>140</sup> Lettre d'un correspondant anonyme à Mazarin, du 14 septembre 1652 à Compiègne, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 884, f° 339. Voir Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency). Portraits et documents inédits*, op. cit., p. 151 et suiv.

<sup>141</sup> Lettre d'un correspondant anonyme à Mazarin, du 24 octobre 1652 à Paris, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 885, f° 251.

certaines dames qui ont fait un grand mal et qui continueront encore si on les laisse à Paris, comme la comtesse de Fiesque, madame de Bonelle, madame de Châtillon et madame de Frontenac<sup>142</sup>. » En octobre 1652, la duchesse de Châtillon est en situation d'échec : elle n'a pas réussi à dompter le prince.

Au même moment, la princesse Palatine, qui a obtenu le chapeau pour Gondi, devenu cardinal de Retz le 19 février 1652, participe elle aussi à une négociation triangulaire, entre Retz et Mazarin. Le 19 août 1652, en effet, le cardinal s'exile une seconde fois, c'est pourquoi il a besoin d'être représenté auprès de ses interlocuteurs. Or, comme la Palatine lui a paru assumer parfaitement ce rôle vis-à-vis de l'ensemble des Frondeurs en 1651, il se fie à nouveau à elle pour convaincre Retz d'œuvrer en faveur de la paix. Mazarin lui donne alors, comme il l'écrit à Zongo Ondedei « *la plenipotenza di tutto* »<sup>143</sup>.

Au mois de septembre, la princesse Palatine sollicite donc Retz pour qu'il soutienne les intérêts de la cour auprès de Gaston d'Orléans et tente de le désolidariser de Condé<sup>144</sup>. Le nouveau cardinal semble alors faire preuve de beaucoup de bonne volonté. Du 10 au 13 septembre 1652, il prend la tête de la délégation venue demander la paix au roi au nom des Parisiens, excédés par les exactions du prince<sup>145</sup>. En octobre, Retz emploie le truchement de la Palatine pour faire savoir à Mazarin qu'il est en état de « chasser les princes hors de Paris »<sup>146</sup>. Un mois plus tard, alors que le roi est rentré dans sa capitale et que la Fronde paraît terminée, Retz suit à nouveau les conseils de la Palatine en faisant écrire par elle au cardinal qu'il est prêt à partir à Rome pour mieux apaiser les craintes de la cour à son égard<sup>147</sup>. Mais quelques jours plus tard, il a changé d'avis et, malgré les sages conseils de la Palatine, Retz semble impossible à maîtriser<sup>148</sup>. Mazarin craint alors que son émissaire ne soit trompée par le prélat et qu'il ne se serve d'elle pour faire patienter la cour sans avoir le dessein d'obéir. Le 3

---

<sup>142</sup> Le cardinal Mazarin s'exprime en italien : « *Converebbe ancora che le loro Mtà non havessero indulgenza alcuna per certe donne c'hanno fatto un gran male e che continuerò ancora se si lasciano in Parigi, come la comtessa Fieschi, madama Bonelli, madama di Châtillon e madama di Frontenac* » La première et la dernière de ces femmes sont les deux « maréchales de camp » de Mlle de Montpensier. Lettre de Mazarin à Zongo Ondedei, de Sedan le 26 octobre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 344.

<sup>143</sup> « Le plein pouvoir sur tout ». Lettre de Mazarin à Zongo Ondedei, de Sedan le 3 novembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 357 v°.

<sup>144</sup> Lettre de Pennacors au cardinal Mazarin, le 13 septembre 1652, lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Compiègne le 14 septembre 1652 et lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin du 14 septembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 884, f° 312, 331 et 345.

<sup>145</sup> Voir Simone Bertière, *La vie du cardinal de Retz*, Paris, De Fallois, 1990, p. 315 et Régis Chantelauze, *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, Paris, Didier, 1878, t. I, p. 474 et suiv.

<sup>146</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de Bouillon le 4 octobre 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 280 v°.

<sup>147</sup> Lettres de Mazarin, de Sedan les 26 octobre 1652 et 19 novembre 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 405v° et 459°. Voir Simone Bertière, *La vie du cardinal de Retz*, op. cit., p. 322-323.

<sup>148</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 113.

novembre, il lui écrit de Sedan une lettre où se mêlent témoignages de confiance et inquiétude.

Tout ce que je crains, c'est que vous ne soyez trompée et que M. le cardinal de Retz s'entendant [...] avec M. de Châteauneuf et Mme de Chevreuse, il ne se serve de vous pour amuser la cour et éluder les résolutions que l'on pourrait prendre à son égard, en attendant que sa cabale soit tout à fait formée et qu'il puisse faire quelque mauvais coup. Je sais néanmoins que vous avez tant de clairvoyance qu'il est bien difficile de vous surprendre. [...] Je ne doute point que vous ne soyez bien alerte pour découvrir toutes les intrigues que les malintentionnés voudraient faire et que vous n'ayez la bonté de m'informer de tout ce que vous saurez de conséquence<sup>149</sup>.

Mazarin tente alors d'amadouer le nouveau promu en lui offrant des conditions avantageuses. Le 3 décembre il écrit : « J'estimerai à propos que l'on donnât à madame la princesse Palatine un mémoire par écrit qui contint le détail du bon traitement que Leurs Majestés veulent faire au cardinal de Retz afin qu'il aille les servir à Rome<sup>150</sup>. » Le 8 décembre, enfin, Mazarin exige une réponse définitive et la Palatine est contrainte de concéder que Retz ne veut pas obéir<sup>151</sup>. Face à l'obstination du prélat, le cardinal ministre décide alors de le faire emprisonner, mais le 18 décembre, soit la veille de l'arrestation, il précise que la princesse ne doit rien en savoir pour ne pas être tentée de prévenir Retz<sup>152</sup>. Cette précaution peut sembler témoigner de l'échec subi par la Palatine et de la méfiance qu'elle finit par susciter. Mais elle a le mérite d'illustrer à merveille la position particulière de la médiatrice dans la guerre à trois, puisqu'elle doit théoriquement se situer à égale distance de chacune des parties. Contrairement aux deux négociatrices précédentes, que l'on a vues plus attachées au cardinal ou au prince, la Palatine, véritable professionnelle de l'intrigue, ne défend pas davantage les intérêts de Mazarin que ceux de Retz et veut agir en sorte qu'ils soient tous deux satisfaits de l'issue de la négociation. Lorsque Mazarin ne se croit plus en mesure de parvenir à une telle issue, il cache à son émissaire la réalité de ses desseins. En fait, les Mémoires du temps semblent indiquer que la Palatine avait justement apprécié la situation,

---

<sup>149</sup> Lettre de Mazarin à la princesse Palatine, de Sedan le 3 novembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 364.

<sup>150</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de Ruvigny-aux-vaches le 3 décembre 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 495 v°.

<sup>151</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à un destinataire inconnu, le 8 décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 888, f° 369 et lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, le 8 décembre 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 521.

<sup>152</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, le 18 décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 233.

puisque Guy Joly et Retz lui-même font mention des avertissements prodigués par elle pour dissuader Retz de se rendre à la cour au mois de décembre<sup>153</sup>. Le premier raconte :

Cependant la princesse Palatine ne cessait de faire avertir le cardinal de Retz de prendre garde à lui. Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, et savoir d'elle ce qu'il avait à craindre [...], il chargea Joly [...] de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement et secrètement. Mais cette princesse répondit qu'elle ne voulait en façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle dans son logis, parce que ce serait trop l'exposer ; et que tout ce qu'elle pouvait faire pour lui était de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joly, où ce prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avait fait donner ; et le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvait donc aller ce qu'il avait à craindre, elle lui répondit brusquement, en se levant : « À tout, jusqu'à la mort »<sup>154</sup>.

La Palatine fait alors preuve d'une grande lucidité mais elle n'a pas les moyens de faire davantage et Retz, qui a négligé son conseil, est donc arrêté le 19 décembre 1652<sup>155</sup>.

Les spécialistes de la guerre à trois semblent donc connaître des échecs. La Palatine se trouve finalement disqualifiée dans ce rôle par son rapport équidistant à Retz et à Mazarin. Elle n'a manifestement pas compris qu'en décembre 1652, la Fronde est terminée à Paris et que le cardinal, même absent, en est le vainqueur. Elle n'est plus alors en mesure d'imposer les conditions de Retz, ni même de poursuivre une négociation qui le place à égalité avec le ministre. Mazarin a désormais les moyens de s'imposer aux derniers factieux par lui-même et l'autorité royale qu'il représente n'a plus besoin de *broker*. La parenthèse de la Fronde s'est alors refermée et avec elle la possibilité donnée aux femmes d'acquérir un rôle politique majeur en s'appuyant sur leurs relations personnelles et leurs talents de médiatrices. L'échec de madame de Châtillon peut s'expliquer d'une façon inverse. Contrairement à la Palatine, elle est partisane : ses négociations ont avant tout pour objectif de voir Condé rentrer en grâce. Tributaire de celui qu'elle a pour mission d'apaiser, elle doit donc se muer de Minerve en Bellone lorsque le prince choisit la rupture avec la France. C'est précisément cela que les contemporains, particulièrement les soutiens de Mazarin, reprochent à deux autres personnalités féminines de la Fronde, les duchesses de Montbazou et de Bouillon.

---

<sup>153</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 1088.

<sup>154</sup> Guy Joly, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 81-82.

<sup>155</sup> Voir Simone Bertière, *La vie du cardinal de Retz*, *op. cit.*, p. 325 et Régis Chantelauze, *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, *op. cit.*, t. I, p. 478.

### *b. Astrée ou Jézabel ?*

L'une et l'autre cherchent à remplir la même mission, consistant à jouer entre le prince rebelle et ses interlocuteurs de la cour le rôle de médiatrice en vue de parvenir à un accommodement. Cependant, elles semblent se disqualifier elles-mêmes en raison des intérêts contradictoires qu'elles poursuivent, ceux de la maison de la Tour d'Auvergne pour l'une, les siens propres pour l'autre.

Au début de l'année 1650, la duchesse de Bouillon, bien qu'elle soit placée en résidence surveillée puis embastillée, ne doute pas de parvenir à s'imposer comme une intermédiaire incontournable entre son époux rebelle et les représentants de l'autorité royale. Ainsi, dès après l'arrestation des princes et le retrait de Bouillon et Turenne, c'est elle qui se charge de maintenir le contact entre les hommes de sa maison et le cardinal Mazarin. À ce moment-là, le ministre note dans ses carnets personnels que la duchesse s'est portée garante de la neutralité des deux frères<sup>156</sup>. À nouveau, au début du mois de février, la duchesse de Bouillon, alors en captivité, propose à Mazarin d'intercéder en sa faveur et de faire rentrer son mari dans le devoir<sup>157</sup>. Est-ce une ruse pour obtenir un adoucissement de ses conditions de détention ou, de manière plus désintéressée, un stratagème pour communiquer avec lui et l'informer de la situation politique à Paris ? Ce qui est certain est que la proposition ne paraît guère sincère... D'ailleurs, la duchesse expose bientôt la situation en des termes plus explicites : elle offre à Mazarin d'intercéder auprès de son mari pour qu'il retourne à la cour, en échange de sa libération<sup>158</sup>.

De façon assez paradoxale, les exigences de la duchesse se radicalisent au fur et à mesure que le temps passe. En avril, elle demande encore davantage à Mazarin : elle promet le retour de son mari à condition que son traité concernant la compensation pour Sedan soit signé dans les deux mois qui suivront son arrivée, aux conditions du couple Bouillon s'entend<sup>159</sup>. Le 15 juin 1650, Bartet annonce que la duchesse l'a désigné pour mener les tractations tandis qu'elle sera prisonnière mais qu'elle demande à ouvrir la négociation elle-même. Bartet reproduit le raisonnement par lequel la duchesse espère persuader la cour dans une lettre adressée à Mazarin :

---

<sup>156</sup> *Carnets* de Mazarin retranscrits par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds Victor Cousin, Ms 40, Carnet XIV, p. 8.

<sup>157</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 91.

<sup>158</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 15 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 132.

<sup>159</sup> Lettre de Le Tellier et Servien à Mazarin, 13 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 405 v°.

Elle me fit comprendre [...] que présentement il était nécessaire de préparer l'esprit de M. son mari par ses lettres [...], elle me fit considérer qu'étant gardée à la Bastille sûrement comme elle est, ne lui étant pas seulement permis de voir les prisonniers qui y sont et M. son mari envoyant tous les jours des agents pour savoir si elle n'a point du tout de liberté dans la prison, il arriverait infailliblement qu'il prendrait toutes les lettres qu'elle lui écrirait pour des choses forcées et des volontés contraintes par la puissance ou les artifices de la cour, qu'ainsi cela ne produirait que de mauvais effets, ou pour le moins n'en causerait point de bons, au lieu que si S. E. lui donnait la liberté qu'ont les autres prisonniers, M. son mari à qui elle le ferait savoir par les mêmes personnes qui ont accoutumé de s'en informer, ne douterait plus que dans cette liberté-là elle n'en put trouver celle de lui écrire toutes choses, de lui ouvrir son cœur en sûreté et lui persuader la prompte résolution qu'elle l'obligera de prendre pour un traité<sup>160</sup>.

Bartet reconnaît que ces raisons sont excellentes. Cependant il déconseille à Mazarin d'autoriser la duchesse à correspondre directement avec son mari car elle risquerait alors de trouver les moyens d'une nouvelle évasion, telle que celle qu'elle avait entreprise le 23 mars 1650.

Ainsi, cette femme, qui paraît d'abord soumise au cardinal, parvient à retourner la situation de confrontation à son profit et à se mettre en position de lui dicter ses conditions. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'elle ait les moyens de les lui imposer, mais ses injonctions ne sont pas sans effet : en posant ses exigences et en affirmant sans restriction sa capacité à modifier les choix politiques de son mari, Mme de Bouillon contribue incontestablement à en persuader ses interlocuteurs.

Effectivement, dans la France moderne, une femme, aussi brillante et courageuse soit-elle, ne saurait avoir de véritable potentiel politique sans être associée à un homme. Thierry Wanegffelen a montré combien cette dépendance et cette soumission du féminin à l'égard du masculin était un apport de ce qu'il appelle la « Mâle Modernité »<sup>161</sup>. Le processus qui tend à imposer cette norme dans les mentalités à partir de la Renaissance est lent et irrégulier, mais au temps de la Fronde il est devenu évident qu'une femme ne peut prétendre agir dans les affaires publiques sans se prévaloir du « crédit », comme on dit alors, qu'elle a auprès d'un parent masculin.

Or, il est vrai que les contemporains sont unanimes à reconnaître la très grande affection et la confiance réciproques du duc et de la duchesse de Bouillon, d'autant plus remarquées

---

<sup>160</sup> Lettre de Bartet à Mazarin, le 15 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 123.

<sup>161</sup> Thierry Wanegffelen, *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008.

qu'elles sont rares en un temps et en un milieu socio-culturel où les mariages ont peu ou pas de rapport avec l'inclination sentimentale des époux. Celle qui résume le mieux la situation est Mme de Motteville lorsqu'elle écrit dans ses *Mémoires* : « Cette dame a été illustre par l'amour qu'elle a eu pour son mari, par celui que son mari a eu pour elle, par sa beauté et par la part que la fortune lui a donnée aux événements de la cour<sup>162</sup>. » À une époque où l'on ne saurait séparer la sphère privée, celle des sentiments et des affaires domestiques, de la sphère publique, les répercussions de cette harmonie conjugale sont considérables. Si madame de Bouillon défend avec autant d'ardeur les intérêts politiques de son mari, c'est d'abord parce que le duc de Bouillon donne à sa femme un véritable rôle à jouer dans la gestion des affaires familiales et politiques. Aussi bien à l'occasion des négociations pour Sedan que pendant la première phase de la Fronde, le couple s'est avéré être un adversaire d'autant plus redoutable pour Mazarin qu'il fut une hydre à deux têtes. En 1648, le cardinal écrit à Turenne : « Vous n'aurez pas peine, je m'assure, à croire, que ceci [en parlant de la négociation pour Sedan avec le duc de Bouillon] ne se passe pas sans que madame sa femme y ait part, et je puis bien dire la principale<sup>163</sup>. »

On comprend mieux alors pourquoi, au début de la Fronde des Princes, Mazarin et son subordonné Le Tellier, décident d'utiliser la femme du duc comme l'instrument d'un chantage. Au moment de son arrestation, l'ordre officiel envoyé au lieutenant des gardes du corps précise explicitement : « Sa Majesté a résolu de s'assurer de la personne de ladite dame duchesse de Bouillon et de celles de ses enfants *ayant estimé que c'est un des meilleurs moyens pour obliger lesdits sieur et maréchal* [le duc de Bouillon et son frère, le maréchal de Turenne] *à se mettre dans leur devoir*<sup>164</sup>. » Le caractère de prise d'otage que revêt cette arrestation est donc tout à fait avoué. D'ailleurs, si l'on en croit les rapports du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne et partisan de Mazarin, la stratégie est relativement efficace. Dès le 23 février 1650, il écrit à propos du duc, « la détention de madame la duchesse de Bouillon, sa femme, lui est très sensible »<sup>165</sup>. Dans ces conditions, la duchesse est manipulée comme un simple objet, agité devant les yeux du duc de Bouillon pour l'attendrir et l'amener à composition. Elle semble passive et dénuée de volonté propre.

---

<sup>162</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 334.

<sup>163</sup> Lettre de Mazarin au maréchal de Turenne, mai 1648, Bibliothèque Mazarine, Ms 2215, f° 266.

<sup>164</sup> *Instruction au sieur Carnavalet lieutenant des grades du corps pour arrêter les personnes de madame de Bouillon et ses enfants et mademoiselle de Bouillon*, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4181, f° 109. Nous soulignons.

<sup>165</sup> Lettre du duc d'Épernon au cardinal Mazarin, 23 février 1650, Archives Nationales, KK 1218, f° 212, reproduite dans *Archives historiques du département de la Gironde*, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou, 1859-1932, t. III, p. 390.

En réalité, cette situation ne dure que quelques jours : dès son accouchement passé, la duchesse ne tarde pas à reprendre l'initiative de l'action, tout simplement en faussant compagnie à ceux qui la maintiennent sous surveillance. Elle change alors l'équilibre des forces en redonnant à son mari une liberté d'action qui lui avait été ôtée au moment de son arrestation. Le duc sera d'autant plus entreprenant qu'il sait sa femme à l'abri des brimades de la cour. Le duc d'Épernon avertit : « L'évasion de madame de Bouillon est considérable et pourra altérer l'esprit de son mari et changer ses desseins<sup>166</sup>. » Jusqu'alors, en effet, le duc de Bouillon est resté dans l'attente : il a refusé de rejoindre la cour, comme le roi le lui ordonnait, mais il n'a encore rien entrepris de concret contre le service de son souverain. C'est à partir de l'évasion de sa femme fin mars-début avril 1650 qu'il commence, avec le duc de La Rochefoucauld, à s'engager réellement dans un projet assez hardi consistant à enlever la princesse de Condé du château de Montrond pour la conduire jusqu'en Guyenne et soulever la province, afin d'obtenir par la force la libération des Princes. Le contraste entre la passivité de la duchesse, utilisée comme appât pour adoucir son mari, qui serait lui au contraire dans l'action, n'est qu'apparent. De la même façon que l'emprisonnement de l'épouse condamne à l'inaction, non seulement la duchesse mais aussi son mari, son évasion les libère tous deux. Tout ceci nous conduit à penser que dans cette confrontation avec Mazarin il n'y a pas un individu, masculin, actif, et un individu, féminin, passif et instrumentalisé, mais un véritable couple politique qui fonctionne de façon très unie.

Pourtant, en dépit de tous ses efforts, il faut bien finir par reconnaître l'échec de la duchesse de Bouillon. Elle ne parvient pas à convaincre Mazarin de passer par son entremise et la réconciliation entre le duc et la cour lors de la paix de Bourg se fait finalement sans sa participation. Les raisons de cet échec sont multiples.

D'abord, la duchesse de Bouillon n'est pas aussi neutre que la fonction de médiatrice l'exigerait. Elle est beaucoup trop attachée à la fortune de sa maison pour composer sereinement avec les intérêts contradictoires des uns et des autres. Comme la duchesse de Châtillon, elle ne peut réellement occuper la position d'intermédiaire car elle est partie prenante de la confrontation.

Cependant, de façon plus décisive, il semble que les interventions politiques de la duchesse aient été globalement rejetées par ses interlocuteurs directs et par les observateurs pour des raisons culturelles. Madame de Bouillon est jugée excessivement active dans les

---

<sup>166</sup> Lettre du duc d'Épernon au cardinal Mazarin, 4 avril 1650, Archives Nationales, KK 1218, f° 224, reproduit dans Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde, op. cit.*, t. III, p. 398.

affaires du couple, à tel point que son comportement heurte de front les représentations les plus répandues quant aux rapports entre les sexes.

La rancœur y est pour beaucoup, bien sûr, mais Mazarin est le premier, en mai 1648, à accuser le duc d'être aux ordres de sa femme et de suivre ses instructions. Dans une lettre à Turenne, il écrit : « Je suis extrêmement marri que le conseil de madame de Bouillon ait été assez fort pour empêcher M. son mari de recevoir [...] une récompense des services qu'il pourrait rendre<sup>167</sup>. » Face à elle, le cardinal ne peut qu'essayer de contrebalancer cette influence, en faisant sans cesse de nouvelles propositions d'accommodement, ou de la neutraliser, en écartant la duchesse du jeu. Le Tellier résume la situation en avril 1650 : « Il y a moins à craindre de M. de Bouillon tandis qu'elle sera prisonnière qu'il n'y avait lieu d'en bien espérer, quelque bien intentionné qu'il fût revenant à la cour, puisque madame sa femme ayant la liberté ne manquerait jamais de le précipiter dans tous les partis qui se feront dans le royaume<sup>168</sup>. »

Comme le suggère cette dernière citation, le caractère belliciste de l'influence féminine est employé comme prétexte pour discréditer l'influence elle-même et alimenter la vieille idée selon laquelle tout pouvoir féminin est nécessairement tyrannique et abusif<sup>169</sup>. Effectivement, dans leur correspondance, Mazarin et les « sous-ministres » représentent la duchesse en nouvelle Jézabel, une femme avide de pouvoir qui pousse son mari à réclamer toujours davantage, à quelque prix que ce soit. Mme de Motteville va dans le même sens, lorsque après avoir déploré l'ambition excessive de la duchesse, elle écrit : « cette passion dans l'âme [...] [de Mme de Bouillon] était cause des malheurs de son mari et des siens<sup>170</sup>. » Il ne s'agit plus seulement de souligner l'ascendant de la femme sur l'époux mais de dénoncer cette influence comme une source de trouble et la raison des échecs. Le cardinal de Retz, par exemple, s'emploie à montrer que Mme de Bouillon empêche son mari de choisir les options politiques les plus avantageuses pour son parti et pour sa maison même si, dans une démonstration aux accents presque pascaliens, il reconnaît que les sentiments d'affection qui unissent le couple sont « une de ces sortes de choses que la politique condamne et que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque infaillible de la bonté d'un cœur qui ne peut être supérieur à la politique qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt »<sup>171</sup>.

---

<sup>167</sup> Lettre du cardinal Mazarin à Turenne, mai 1648, Bibliothèque Mazarine, Ms 2215, f° 266.

<sup>168</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 13 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 401.

<sup>169</sup> Odile Krakovitch, Geneviève Sellier et Éliane Viennot, 2001, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 11.

<sup>170</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 340.

<sup>171</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 530.

Ce même cardinal de Retz est de ceux qui peignent Mme de Bouillon en Bellone courroucée. Dans ses *Mémoires*, il ne manque pas de souligner avec une certaine complaisance les moments d'emportement et de colère de la duchesse, ou de présenter ses cris et ses larmes comme les manifestations sans équivoque d'une « sensibilité féminine », considérée alors comme l'un des signes de l'infériorité du second sexe par rapport au premier<sup>172</sup>. Malgré le contexte général de revalorisation des femmes qui caractérise la régence d'Anne d'Autriche, en effet, les mentalités demeurent fortement imprégnées d'un ensemble de stéréotypes misogynes. L'indifférence ou la clémence dont semble faire preuve le cardinal de Retz ne sont qu'apparentes et superficielles. Elles cachent en réalité une forme de condescendance qui s'inscrit dans une stratégie pour imposer le masculin en politique, la représentation de l'émotivité des femmes permettant de justifier la domination dont elles font l'objet<sup>173</sup>. Il n'est pas jusqu'au duc de Bouillon lui-même qui ne fasse, par ricochet, l'objet des remarques assassines de Retz. En accordant à sa femme de véritables responsabilités dans la gestion des affaires du couple et dans les choix politiques de sa maison, il prend le risque de se présenter à ses contemporains sous les traits de l'homme faible et soumis qui laisse son épouse porter la culotte ; ce qui l'expose à la raillerie et au mépris<sup>174</sup>.

La duchesse de Montbazon, qui fait office d'intermédiaire obligée pour accéder au duc de Beaufort pendant toute la durée de la Fronde, est l'objet de semblables critiques<sup>175</sup>. La belle-mère de la duchesse de Chevreuse est accusée de poursuivre des buts strictement personnels et ses revirements successifs la rendent suspecte aux yeux de la plupart de ses interlocuteurs, représentants de la cour ou du parti de la vieille Fronde.

Pourtant, la duchesse remplit bien la première des conditions requises pour occuper cette position : son influence est immense sur le duc de Beaufort. Le rôle capital qu'elle joue à ses côtés est clairement perceptible à l'occasion du retour de la cour dans la capitale en août 1649. Mazarin a souhaité préparer l'événement en conviant tous les anciens Frondeurs à venir présenter leurs hommages à la reine. Or, dans le cas de Beaufort, le cardinal ne peut éviter de passer par le truchement de la duchesse de Montbazon qui se montre dure en affaire et exige

---

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 546.

<sup>173</sup> Michelle Coquillat, « Les femmes, le pouvoir et l'influence », in *Qui sont-elles ? Les femmes de pouvoir et d'influence en France*, Paris, Éditions Mazarine, 1983, rééd in Odile Krakovitch, Geneviève Sellier et Éliane Viennot, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, op. cit., p. 40.

<sup>174</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 457. Cette figure est bien connue des caricaturistes comme le montre Sarah Matthews Grieco dans *Ange ou diablesse, la représentation de la femme au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1991.

<sup>175</sup> Adolphe Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, op. cit., p. 6.

d'importantes récompenses en retour<sup>176</sup>. Le mémorialiste Guy Joly souligne les difficultés que rencontre alors Mazarin et sa nécessaire soumission aux exigences de la duchesse :

Le cardinal Mazarin se résolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du peuple. La première précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la duchesse de Montbazon, qui gouvernait absolument le duc de Beaufort ; de laquelle on obtint, à force de promesses, que ce duc ne traverserait point le dessein du retour. On aurait bien voulu l'engager d'aller à la cour ; mais il fallut se contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui<sup>177</sup>.

Lorsque, plus tard, Beaufort accepte enfin de se rendre auprès de la reine, Retz y voit l'influence de sa maîtresse qui « l'avait prêché jusques à deux heures après minuit sur le même ton »<sup>178</sup>. La duchesse apparaît donc comme une intermédiaire privilégiée pour négocier avec le duc.

C'est pourquoi, au mois d'août 1650, Colbert écrit à Le Tellier de la part de Mazarin pour le prier de ne pas négliger Mme de Montbazon, dont la défection pourrait causer de grands torts à la cour et accroître au contraire la puissance des princes<sup>179</sup>. Plus tard, il espère tirer parti des dissensions qui l'opposent au coadjuteur de Gondî pour attacher plus fermement le duc à ses intérêts. Un mémoire de la cour daté du 18 septembre 1650 précise :

Il est nécessaire, soit par la voie de M. Le Tellier, soit par personne interposée, d'entretenir bonne correspondance avec Mme de Montbazon [...] parce que telle chose peut arriver qu'elle pourrait, avec le crédit qu'elle a sur l'esprit de M. de Beaufort, rendre quelque service considérable en le détachant entièrement d'avec le coadjuteur, ce qui convient fort à ses intentions<sup>180</sup>.

À nouveau, au printemps 1651, le cardinal recourt aux services de Mme de Montbazon pour convaincre Beaufort d'approuver le mariage entre son frère, le duc de Mercœur, et Laure Mancini, nièce de Mazarin. Il ne néglige alors aucune civilité à l'égard de la duchesse et lui écrit personnellement plusieurs lettres, les 7 avril, 29 avril et 8 juin dans lesquelles il la

---

<sup>176</sup> Lettres de Le Tellier à Mazarin, des 25 juillet 1649 et 26 juillet 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 424, 430 et 433. Voir aussi le récit du maréchal d'Estrées, *Mémoires*, p. p. la Société de l'Histoire de France, Paris, H. Laurens, 1910, p. 273.

<sup>177</sup> Guy Joly, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>178</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 570.

<sup>179</sup> Lettre de Colbert à Mazarin, de Libourne, le 13 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 14 v°.

<sup>180</sup> « Mémoire venant de la Cour », du 18 septembre 1650, à Bourg, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 73 v°.

remercie du « zèle que témoigne M. le duc de Beaufort pour le service de la reine et pour le bien de l'État » tout en s'engageant à lui accorder de multiples avantages<sup>181</sup>.

Cependant, les interlocuteurs de Beaufort ne cherchent pas toujours à passer par l'entremise de la duchesse de Montbazon. Ils préfèrent parfois tenter de la court-circuiter en éloignant Beaufort lui-même des négociations d'importance menées par son parti. Déjà, lors des tractations préalables à l'arrestation des princes, Retz prétend que Beaufort aurait été écarté « parce que Mme de Montbazon, à qui il le découvrirait assurément, ne manquerait jamais de le dire à Vineuil, qui était tout de l'hôtel de Condé »<sup>182</sup>. De même, à la fin de l'année 1650, la princesse Palatine, mais aussi le coadjuteur de Gondy, le duc d'Orléans et la duchesse de Chevreuse, prennent garde que Beaufort ne sache rien de l'union des deux Frondes avant la dernière minute. Tous craignent que le duc n'en fasse part à sa maîtresse et qu'elle ne fasse capoter la négociation par ses prétentions excessives ou qu'elle ne l'utilise pour faire monter le prix de son soutien à Mazarin. Mme de Motteville rapporte que « cette dame n'était pas assez estimée de toute la troupe pour la rendre maîtresse de leur sort »<sup>183</sup>.

Ainsi, la duchesse de Montbazon, pour indispensable qu'elle paraisse d'abord à tous les interlocuteurs de Beaufort, est elle aussi court-circuitée par ceux qui souhaitent traiter avec lui. Dans ce cas, l'échec n'est pas seulement imputable à sa position sur l'échiquier de la Fronde ou aux préventions des contemporains à l'égard de l'influence féminine. Il semble aussi que la duchesse ne dispose pas des qualités de modération, de dissimulation et d'intelligence politique nécessaires pour participer à la guerre à trois. Néanmoins, son cas ne fait que relever, *a contrario*, l'habileté des autres médiatrices, qui parviennent à être prises au sérieux par leurs interlocuteurs et à rendre leur entremise indispensable quel qu'en soit le résultat final.

Ce tour d'horizon des entreprises à caractère diplomatique conduites par des femmes de l'aristocratie pendant la Fronde permet d'en évaluer la diversité du point de vue des interlocuteurs sollicités, des ressources employées et des résultats obtenus. Mais il fait aussi apparaître des caractères récurrents. D'abord, il semble que toutes ces femmes aient recours à des liens de nature privée, principalement familiaux et affectifs, pour intervenir dans la sphère publique. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un mode d'action spécifiquement féminin. Il

---

<sup>181</sup> Lettres de Mazarin à Mme de Montbazon, les 7 avril 1650, 29 avril 1650 et 8 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 151 v°, 176 et 206.

<sup>182</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 608. Nicolas Goulas rapporte la même chose dans ses *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 174.

<sup>183</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 324.

convient néanmoins d'en souligner l'emploi exclusif et intensif par les femmes, dans la mesure où elles n'ont aucune autre source de légitimité sur le terrain politique. Les résultats de leurs actions semblent donc directement fonction de l'ampleur et de la qualité des réseaux familiaux, amicaux et clientélares qu'elles peuvent mobiliser. Il faut aussi souligner que, malgré cela, ces femmes disposent d'une marge de manœuvre personnelle considérable, en particulier celles qui ont déjà fait la preuve de leurs talents de négociatrices et à qui leurs mandataires accordent une grande confiance. La différence de résultats entre les médiations conduites par la duchesse de Chevreuse auprès du duc de Lorraine en 1650 et 1652 a permis de le constater. Enfin, ces princesses diplomates semblent avoir pour point commun d'utiliser leur rôle politique dans la guerre civile afin d'acquérir une forme de considération personnelle, comme en témoignent particulièrement la position de la duchesse de Longueville à son retour de Stenay en mars 1651 et les diverses ambassades menées par la duchesse de Châtillon au nom de Condé d'avril à octobre 1652. La correspondance échangée au moment des faits et les Mémoires écrits plus tard portent la trace d'ambitions autres que celles de la famille, du clan ou du parti : ce sont celles de femmes qui aspirent à la reconnaissance voire à la notoriété à l'intérieur de ces groupes et au-delà.

## II. Les mercenaires de l'intrigue

Parmi les princesses diplomates, celles dont les négociations sont d'abord les plus nuisibles à Mazarin, sont aussi celles qu'il juge les plus talentueuses. C'est pourquoi le cardinal considère qu'il gagnerait à les compter parmi ses soutiens et à utiliser leurs compétences à son profit plutôt que de laisser ses adversaires en jouir. L'idée n'est pas neuve. Richelieu avait essayé, en son temps, de faire de la duchesse de Chevreuse son alliée mais alors il n'y était pas parvenu<sup>184</sup>. Pendant la Fronde, le caractère extrêmement volatile des alliances et la multiplication des partis autorisent au contraire de tels retournements de situations, d'autant plus que Mazarin est aussi plus souple et plus « insinuant » que son prédécesseur<sup>185</sup>.

---

<sup>184</sup> En particulier lorsque Richelieu espère employer Mme de Chevreuse, alors réfugiée en Angleterre, pour traiter avec le duc de Lorraine en 1637. Voir Victor Cousin, « Richelieu et Mme de Chevreuse », *Revue des deux mondes*, t. 12, octobre-décembre 1855, p. 959.

<sup>185</sup> Katia Béguin, « Changements de partis et opportunisme durant la Fronde (1648-1653), La mort de la politique ancienne ? », *Politix*, 2001, vol. 14, n° 56, p. 43-45.

Les circonstances de l'arrestation des princes sont le fruit d'un tel rapprochement entre Mazarin et Mme de Chevreuse. Mais la collaboration ne se termine pas une fois le coup de force effectué. Elle se prolonge au contraire pendant toute l'année 1650, puisque la duchesse devient ensuite la caution de la vieille Fronde auprès du cardinal et celle du cardinal auprès de la vieille Fronde. Elle est un trait d'union essentiel entre les deux partenaires politiques. La princesse Palatine joue un rôle sensiblement équivalent en 1651, lorsque Mazarin réfugié à Brühl tente de trouver des soutiens en France pour pouvoir retourner auprès de la régente et réintégrer son poste de premier ministre. Son impitoyable adversaire du temps de la Fronde des princes devient alors sa principale émissaire auprès des Frondeurs parisiens pour tenter de trouver un accord avec eux.

Ces partenariats entre Mazarin et deux des négociatrices de la Fronde ne sont pas fondés sur une communauté de vue politique, ils apparaissent au contraire comme le résultat d'un contrat satisfaisant des intérêts à court terme de part et d'autre. Mazarin s'acquiert avec elles l'appui des réseaux aristocratiques auxquels elles sont intégrées ou sur lesquels elles ont de l'influence, tandis qu'elles y gagnent toutes sortes de récompenses en argent ou en nature pour elles et pour leurs proches ainsi qu'une « considération » qui achève de leur donner une envergure politique tout à fait exceptionnelle pour des femmes de ce temps. À ce titre, la duchesse de Chevreuse en 1650 et la princesse Palatine en 1651 apparaissent comme des mercenaires de l'intrigue. De la même façon que les *condottiere* qui vendent leur armée au plus offrant, elles espèrent à leur tour tirer des avantages symboliques et matériels du contrat qui les lie au plus haut placé des hommes politiques d'alors.

### **1. La duchesse de Chevreuse « procureuse » des Frondeurs en 1650**

Le féminin de procureur est procuratrice et le mot « procureuse » n'est attesté qu'à titre très exceptionnel pour désigner l'épouse du procureur. Ce n'est donc pas dans ce sens qu'il est employé par le spirituel Loret dans sa gazette en vers pour présenter madame de Chevreuse, « qui des Frondeurs est procureuse »<sup>186</sup>. Il s'agit bien alors d'évoquer la fonction de mandataire de la Fronde exercée par la duchesse.

---

<sup>186</sup> Lettre du 20 mai 1650, Loret, *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1655)*, nouvelle édition par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, t. I, p. 13.

Tout au long de l'année 1650, en effet, la cour se déplace successivement en Normandie, en Bourgogne puis en Guyenne pour mieux combattre le parti des Princes, mais elle redoute que l'agitation ne renaisse à Paris en son absence, malgré l'autorité du duc d'Orléans désigné comme lieutenant général du royaume. Dans ces conditions, la duchesse de Chevreuse est chargée de maintenir de bonnes relations entre les nouveaux partenaires politiques et de raffermir l'alliance lorsqu'elle semble en péril en agissant auprès des membres de la vieille Fronde, à laquelle elle appartient depuis le siège de Paris. C'est bien à ce titre qu'elle est « procureuse ».

Mais la correspondance échangée au sein du triangle Chevreuse / Le Tellier / Mazarin prouve qu'elle outrepassa largement cette mission initiale pour devenir une véritable conseillère politique du cardinal, au même titre et parfois de façon plus audacieuse que les secrétaires d'État Le Tellier, Servien et Lionne, qui agissent souvent comme de simples messagers chargés de transmettre ses avis.

#### *a. Maintenir et consolider l'alliance*

Alors que Mazarin, le roi et la reine sont occupés au siège de Bellegarde, en Bourgogne, ils comptent sur la duchesse de Chevreuse pour traiter avec le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, dont la femme réclame pour un proche une charge de maréchal de France que Mazarin ne souhaite pas lui concéder<sup>187</sup>. Ils espèrent aussi qu'avec la duchesse de Montbazou elle saura convaincre le duc de Beaufort de ne pas s'opposer au mariage de son frère, le duc de Mercœur, avec Laure Mancini<sup>188</sup>. Une lettre de Le Tellier datée du 18 mars 1650 annonce à Mazarin que la duchesse a réussi mais

qu'elle s'était aperçue qu'une seule chose lui faisait peine, qu'est l'appréhension que parmi le monde on ne croie que la reine lui accorde la survivance de l'amirauté plutôt par la considération du mariage, que pour celle de l'estime et de la bonne volonté que Sa Majesté ait pour lui, dont madame de Chevreuse croit avoir tout à fait guéri son esprit. C'est pourquoi elle est d'avis que [...] pour le satisfaire pleinement, la reine fasse aussi auparavant expédier

---

<sup>187</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, à Dijon le 22 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 106 et lettre de Mazarin à Le Tellier, du 9 mars 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 119 v°.

<sup>188</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, à Dijon le 22 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 106.

les provisions pour la survivance de l'amirauté afin de donner à connaître que l'un n'a rien de commun avec l'autre<sup>189</sup>.

La duchesse de Chevreuse, comme garante de l'alliance entre Mazarin et la vieille Fronde, est donc déjà dans une position de conseillère. Il est vrai que ses avis ne concernent pas alors des questions de politique générale, mais celle de la distribution de la faveur royale parmi les alliés du ministre. Cependant, le caractère semi féodal de la monarchie française telle que la dirigent Richelieu puis Mazarin donne une importance tout aussi grande à la répartition des grâces qui, si elle paraît inéquitable, peut provoquer des mouvements de subversion capables de déstabiliser l'État<sup>190</sup>. Mme de Chevreuse a pleinement conscience de ces implications, c'est pourquoi elle renouvelle sa demande concernant les lettres de survivance de l'amirauté de manière très pressante au début du mois d'avril<sup>191</sup>.

En juin 1650, madame de Chevreuse « procureuse » de la Fronde, fait savoir à Mazarin les inquiétudes que suscite chez le coadjuteur de Gondi le bruit d'une prochaine promotion du président Molé à la prévôté des marchands, « lui ayant témoigné qu'il serait au désespoir de cette promotion comme de voir dans la même charge quelqu'un de ceux qui se sont déclarés ouvertement contre lui »<sup>192</sup>. La duchesse prétend avoir rassuré le coadjuteur et promis que Mazarin ne choisirait pas une personne qui lui soit suspecte, mais il s'agit bien d'un avertissement à l'égard de la cour, invitée à respecter davantage les amitiés politiques des Frondeurs. Alors, Mazarin s'empresse de répondre à Le Tellier : « Vous pourrez assurer Mme de Chevreuse qu'il n'est pas vrai qu'on ait donné aucune parole positive à M. le premier président pour la prévôté des marchands<sup>193</sup>. »

Au début de l'été, Mme de Chevreuse est principalement chargée par Mazarin de s'assurer de la fidélité à sa cause des plus incertains parmi les Frondeurs. Elle s'engage d'abord pour Broussel, puis elle reçoit pour mission de sonder les intentions du duc de Beaufort et de Mme de Montbazon<sup>194</sup>. Le 12 juillet, le cardinal demande à Le Tellier de les retenir sur la pente de la trahison, le priant « d'en dire un mot confidentiellement à Mme de

---

<sup>189</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 18 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 244.

<sup>190</sup> Voir Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Sixteenth and Seventeenth France*, op. cit., ainsi qu'Arlette Jouanna, *Le Devoir de Révolte: la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 102-111.

<sup>191</sup> Lettre de Le Tellier et Servien à Mazarin, le 5 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 337.

<sup>192</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 16 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 96.

<sup>193</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, le 8 juin 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 14 v°.

<sup>194</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, non datée (fin juin / début juillet 1650), Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 191.

Chevreuse et de prendre là-dessus ses bons avis »<sup>195</sup>. Dans les jours qui suivent, c'est le duc d'Orléans qui fait l'objet de toutes ses attentions. Mazarin a appris qu'il recevait des visites du sieur de Saint-Germain, émissaire de Charles IV, et s'en inquiète. Le Tellier mandate alors la duchesse de Chevreuse pour neutraliser Saint-Germain et arrêter ainsi Monsieur sur la voie de la désobéissance<sup>196</sup>. Là encore, la duchesse rassure Mazarin en lui faisant dire par Le Tellier

que M. de Lorraine ayant écrit à S. A. R. et à elle pour obliger Saint-Germain à résigner le bénéfice qu'il a proche de Courtrai à une personne qu'il affectionne, S. A. R. avait envoyé quérir ledit sieur Saint-Germain qui l'avait vu deux fois pour ce sujet mais qu'assurément il n'avait point parlé d'aucune autre chose [...] [qu'] il n'avait garde de se mêler de quoi que ce soit où l'on pût trouver à redire et que s'il était besoin, elle en répondrait<sup>197</sup>.

Dans le même temps, la duchesse de Chevreuse reçoit pour mission de faire en sorte que Gaston d'Orléans approuve la politique menée par Mazarin sans avoir le sentiment qu'on lui dicte sa conduite. Le 10 juillet, le cardinal, qui a l'intention de disgracier le marquis de Sourdis, gouverneur d'Orléans, a besoin de l'approbation du duc apanagé dans cette ville. Il écrit donc à Le Tellier :

Quand la résolution sera prise, je vous prie d'en parler à Mme de Chevreuse, ou même auparavant si vous le jugez à propos, et de lui faire connaître confidemment les raisons qui ont obligé d'en venir là. Je m'assure qu'elle les appuiera après autant qu'il sera en elle, pour y confirmer l'esprit de S. A. R., *d'autant plus qu'étant de mes amis au point qu'elle est, elle a intérêt en la continuation de mon crédit et de ma réputation*<sup>198</sup>.

Il ne s'agit pas là d'une amitié politique telle que l'a définie Jean-Marie Constant, fondée sur une communauté de vue et des sentiments d'affection réciproques, mais d'un lien plus intéressé, qui diffère cependant du simple clientélisme dans la mesure où la duchesse n'est pas considérée comme une inférieure et que les services rendus sont librement consentis<sup>199</sup>. Cependant, la question prédominante de l'intérêt, que le cardinal ne songe pas à masquer,

---

<sup>195</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Saint-Laurent-des-eaux le 12 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 83.

<sup>196</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Tours le 16 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 89 v°.

<sup>197</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 20 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 212.

<sup>198</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, à Orléans, le 10 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 74 v°. Nous soulignons

<sup>199</sup> Jean-Marie Constant, « L'amitié, moteur de la mobilisation politique au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial sur *L'Amitié*, 205, octobre-décembre 1999, p. 593-608. Voir aussi Sharon Kettering, "Friendship and Clientage in Early Modern France", *French History*, 6, n° 2, 1992.

conduit à souligner l'importance des ressorts matériels<sup>200</sup>. En ce sens l'emploi du vocabulaire affectif ne doit pas faire illusion. Le langage émotionnel masque à peine le caractère contractuel de la relation, que l'on peut identifier à une alliance objective fondée sur la poursuite de buts politiques temporairement identiques, en particulier l'abaissement de la maison de Condé. Ce type de relation rend la fortune personnelle de la duchesse et son crédit politique auprès de ses interlocuteurs étroitement dépendants du succès de Mazarin. Il ne peut échouer sans l'entraîner dans sa chute. Elle est donc fortement incitée à tout mettre en œuvre pour le voir triompher.

Mais Mme de Chevreuse n'exerce pas seulement ses talents de médiatrice auprès du duc d'Orléans, dont elle est une amie de longue date. Elle a affaire à plus forte partie lorsqu'il s'agit de convaincre le parlement. Pourtant, dans la même lettre du 10 juillet, le cardinal lui confie aussi cette mission lorsqu'il écrit à Le Tellier :

Je vous prie de parler bien à fond à Mme de Chevreuse de cette affaire du parlement, et de lui dire que comme la reine se repose fort sur elle de ces choses là, je la supplie de tout mon cœur de travailler incessamment à les assurer si bien que l'on n'ait pas à concevoir tous les jours des appréhensions sur des points où nous ne devrions pas seulement avoir le moindre doute, comme est celui de la liberté des princes<sup>201</sup>.

Mazarin craint particulièrement les magistrats les plus jeunes, fils de partisans, mais sa lettre du 22 juillet prouve que la duchesse de Chevreuse le seconde efficacement puisque c'est elle qui a averti le ministre de leur insubordination<sup>202</sup>.

À la fin du mois de juillet, cependant, Le Tellier commence à douter de Mme de Chevreuse, qui ne semble plus parvenir à maintenir le duc d'Orléans et le coadjuteur parmi ses alliés. Il craint même qu'elle n'aide Gondi à subvertir les bonnes intentions de Monsieur, qui semble temporairement passé sous l'emprise de Beaufort et de Mme de Montbazou. Le secrétaire d'État associe ces changements à une ambassade venue du parti des Princes. Mme de Chevreuse reconnaît qu'elle a été sollicitée par Vineuil,

que le matin il [s'est] adressé à elle pour lui faire encore des propositions pour la liberté des princes, qu'il lui [a] dit que M. le Prince serait plus puissant que jamais [...], qu'il ne se

---

<sup>200</sup> Katia Béguin met l'accent sur le passage au premier plan de ces enjeux pendant la Fronde dans « Changements de partis et opportunisme durant la Fronde (1648-1653), La mort de la politique ancienne ? », *art. cit.*

<sup>201</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, à Orléans le 10 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 74 v°.

<sup>202</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Poitiers le 22 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 115 v°.

séparerait pas d'avec les Espagnols et qu'elle, y ayant des habitudes de longue main comme elle y a, en tenant attachée avec lui, elle serait fort considérable, que comme il [a] vu qu'elle ne répondait point à son sens il s'[est] adressé à Mlle sa fille et lui [a] parlé du mariage du prince de Conti avec elle pour essayer de faire qu'elle en parl[e] à madame sa mère et de l'obliger à y répondre favorablement<sup>203</sup>.

Il s'agit bien là d'une proposition visant à détourner Mme de Chevreuse de son amitié avec le cardinal pour la lier selon les mêmes modalités à son principal concurrent politique. Mais dix jours plus tard, elle tient à rassurer Mazarin sur ses bonnes intentions et affirme en bloc

que M. le coadjuteur [...] ne fer[a] jamais rien contre ce qu'il doit, [...] qu'il pourrait bien y avoir de l'apparence à cela du côté de Mme de Montbazon mais que, quand on viendrait à l'exécution, qu'assurément elle changerait, qu'hier matin on lui [a] parlé tout de nouveau de l'intérêt de M. le Prince de la part de Mme la Princesse, qu'on l'[a] priée d'entendre là-dessus un homme de qualité, mais qu'elle [a] fait la même réponse qu'à l'autre fois, et [a] refusé cette conférence, et qu'à son sens il n'y [a] rien qui [puisse] obliger Monsieur à écouter seulement des propositions sur la liberté des princes<sup>204</sup>.

À partir du mois d'août, cependant, la mission de la duchesse de Chevreuse devient plus difficile. Le 6, elle a déjà signalé des velléités de trahison de la part de Beaufort<sup>205</sup>. Puis le coadjuteur de Gondi fait savoir qu'il s'estime insuffisamment rémunéré pour les services rendus. Le 14, Le Tellier écrit à Mazarin : « Elle [Mme de Chevreuse] m'a très expressément recommandé d'écrire à V. E. qu'il serait à propos que quand elle lui écrira, la lettre fasse mention que la reine et V. E. sont très satisfaits des services que M. Le coadjuteur a rendus en cette dernière occasion<sup>206</sup>. » Effectivement, lors de la réception des députés du parlement de Provence par le parlement de Paris, Gondi a tâché d'empêcher les magistrats parisiens de suivre leurs homologues aixois dans la révolte et il entend que la cour lui en soit particulièrement reconnaissante. La duchesse de Chevreuse paraît alors juger sévèrement les prétentions de Gondi. Elle déclare à Le Tellier que « s'il échappait on en avertirait et en ce cas on l'abandonnerait ». Cependant elle propose une solution pour le satisfaire et éviter qu'il ne se rallie au parti des Princes. À Le Tellier, elle a expliqué « qu'elle ne voyait plus de moyen

---

<sup>203</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 31 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 12.

<sup>204</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 20 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 212.

<sup>205</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 6 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 21.

<sup>206</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 14 août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 316.

de le retenir si ce n'est qu'on le fit cardinal »<sup>207</sup>. Commence alors la fameuse « affaire du chapeau », à laquelle Régis Chantelauze a consacré tout un ouvrage en 1878<sup>208</sup>. À l'été 1650, la duchesse en est l'intermédiaire exclusive et l'abondance des courriers ou passages de courrier consacrés à cette question prouve qu'elle prend alors une importance décisive pour le maintien de l'alliance dont Mme de Chevreuse est la garante<sup>209</sup>.

Au milieu du mois d'août, Gondi n'ose pas afficher ouvertement sa prétention, de peur d'être jugé trop intéressé sans doute, mais la duchesse à qui il en a fait part, la rapporte à Le Tellier, « ne voulant pas qu'on lui puisse imputer ni la rendre garante de ce qui pourrait arriver de la mauvaise conduite de M. le coadjuteur si elle manquait à déclarer ce qu'elle en connaissait »<sup>210</sup>. La duchesse paraît alors totalement dévouée aux intérêts de Mazarin mais bien vite ce dernier commence à nourrir des doutes à ce sujet. Puisqu'elle se fait la messagère des prétentions de Gondi, ne serait-ce pas elle qui les lui inspirerait ? C'est ce que suggère la lettre du 29 août 1650, dans laquelle le cardinal prétend avoir sujet de se plaindre que Mme de Chevreuse, « ayant vu la conduite de S. E. et celle du coadjuteur, elle ne se soit séparée [de ce dernier] [...] mais au contraire qu'elle agit en sorte d'engager la reine à l'élever »<sup>211</sup>. Pourtant, Mazarin n'a pas le choix. À quelle autre personne plus digne de confiance, également compétente et tout aussi proche des Frondeurs pourrait-il déléguer la mission dont elle est en charge ?

Mme de Chevreuse poursuit donc sa médiation et rencontre encore le succès. Le 10 septembre, le duc d'Orléans a accepté le principe d'un transfert des princes de Vincennes à Marcoussis en raison d'une éventuelle incursion de l'Archiduc<sup>212</sup>. Or, deux jours plus tôt, Hugues de Lionne faisait connaître au maréchal de Gramont que c'était Mme de Chevreuse qui avait réussi cette mission, en persuadant le coadjuteur de cesser d'influencer Monsieur en sens contraire : « Mme de Chevreuse [...] ayant appuyé le parti qu'on lui fit connaître qui plairait le plus à Sa Majesté, le coadjuteur donna enfin les mains à tout, reconnaissant qu'il

---

<sup>207</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris du 14 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 47 v°.

<sup>208</sup> Régis Chantelauze, *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, op. cit.

<sup>209</sup> Voir Simone Bertièrre, *La vie du cardinal de Retz*, op. cit., p. 230-232.

<sup>210</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, Paris du 14 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 47 v°.

<sup>211</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, Bourg le 29 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 37.

<sup>212</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 10 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 88 v°.

fallait autrement se séparer de Mme de Chevreuse<sup>213</sup>. » Alors, la cour reprend confiance. Dans un mémoire daté du 18 septembre, on peut lire : « Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que la reine a témoigné [...] de la conduite et des bons sentiments de Mme de Chevreuse, sur un point sur lequel on avait voulu donner beaucoup de soupçon à Sa Majesté qui est l'attachement prétendu de M. le coadjuteur avec elle<sup>214</sup>. » Rassuré, Mazarin espère que la duchesse voudra bien empêcher la négociation entre le duc d'Orléans et les Espagnols à laquelle il avait d'abord craint qu'elle ne veuille prendre part.

C'est pourquoi, à l'automne, la duchesse de Chevreuse est chargée d'une nouvelle mission : elle doit persuader Gaston d'Orléans d'aller rejoindre la cour, qui sera bientôt de retour de Guyenne, à Fontainebleau, Orléans ou Blois. Mazarin espère sans doute qu'il y aura moins à craindre de Monsieur s'il est sous les yeux de la reine et éloigné de Paris, où pullulent les amis des princes. D'après la lettre de Le Tellier du 25 septembre 1650, la duchesse de Chevreuse envisage d'engager d'abord Madame à faire ce voyage, espérant que son mari la suivra, mais elle rappelle aussi que le coadjuteur attend toujours des grâces de la cour et remet sur la table la question du chapeau, même si elle prétend encore que n'importe quelle marque de reconnaissance serait appréciée<sup>215</sup>. Pour mieux décider Mazarin à agir, la duchesse, d'après Le Tellier, « ajout[e] qu'elle [est] avertie qu'il [Gondi] trait[e] avec des conseillers du parlement de Normandie et de Bretagne pour les faire remuer »<sup>216</sup>. Le danger semble donc imminent et Mme de Chevreuse insiste pour que la cour rentre au plus tôt à Paris afin de ne pas y laisser agir des ferments de rébellion<sup>217</sup>.

Une lettre datée du 12 octobre mentionne ses nouvelles instances en faveur du cardinalat pour Gondi mais elle promet alors d'obtenir de lui qu'il aille résider à Rome deux ans, débarrassant ainsi Mazarin du danger permanent qu'il représentait pour lui et pour sa politique<sup>218</sup>. Cette attitude réveille les soupçons de la cour, qui craint de ne plus maîtriser sa « procureuse ». Le Tellier renforce alors les préventions du cardinal et tire argument de ce que

---

<sup>213</sup> « Correspondance inédite du maréchal de Gramont et de Hugues de Lionne (septembre-décembre 1650) », p.p. Henri Courteault, *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1925, Paris, Champion, 1925, p. 233.

<sup>214</sup> « Mémoire venant de la cour, du 18 septembre 1650, à Bourg », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 73 v°.

<sup>215</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 25 septembre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 127.

<sup>216</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 29 septembre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 129 v°.

<sup>217</sup> Lettre du comte de Lavaux à Mazarin, le 8 octobre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 135.

<sup>218</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 12 octobre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 158.

Gaston d'Orléans s'est lui aussi prononcé en faveur du cardinalat de Gondi pour accuser la duchesse de trahison dans une lettre du 29 octobre :

Mme de Chevreuse se maintient en apparence avec la cour non seulement pour *en tirer les avantages qu'elle pourra pour elle et ses amis* mais encore pour avertir M. le coadjuteur de ce qui s'y passe et pour *être plus en état de l'y servir* et [...] c'est principalement cette dernière considération qui fait qu'elle se ménage autant qu'elle peut avec la reine. Ce qui en fait juger ainsi est l'inégalité et la légèreté qui paraît dans sa conduite<sup>219</sup>.

Même s'il témoigne d'un parti pris hostile, ce passage est riche d'enseignements à plusieurs titres. D'une part, il met en évidence le rôle que joue la duchesse à l'égard de ses amis : les « avertir » et les « servir ». Mme de Chevreuse n'est donc pas au service exclusif de la cour. Quoique devenue médiatrice du cardinal par pragmatisme, elle demeure avant tout un membre actif de la vieille Fronde, à laquelle l'attachent des intérêts plus personnels et plus anciens. Cela ne doit pas étonner car c'est précisément en raison de cette intégration dans le groupe frondeur qu'elle a été choisie comme médiatrice par Mazarin. Mme de Chevreuse se trouve donc engagée dans deux relations très différentes, très complémentaires, puisqu'elles se valorisent l'une l'autre, mais potentiellement contradictoires lorsque les motifs de dissension entre les deux membres de l'alliance qu'elle garantit tendent à l'emporter sur la communauté d'intérêt qui avait fondé l'association. La principale difficulté pour la médiatrice est qu'elle doit théoriquement se situer à égale distance des alliés, ce que la nature des liens qui l'unissent aux uns et aux autres rend presque impossible. La duchesse de Chevreuse demeure la « procureuse » des Frondeurs avant d'être celle de Mazarin. Et c'est bien de cela que s'irrite Le Tellier dans sa lettre.

D'autre part, le reproche portant sur « l'inégalité et la légèreté » de sa conduite témoigne en creux de l'indépendance que confère à Mme de Chevreuse son rôle de truchement exclusif des Frondeurs. Il lui donne la liberté et la responsabilité de maintenir l'alliance ou de la faire sombrer au gré de ses intérêts et de ceux qu'elle représente. Il est bien évident alors qu'elle n'est pas entrée dans la clientèle de Mazarin : elle n'est pas sa dépendante mais son alliée<sup>220</sup>.

La mission confiée par Mazarin à Mme de Chevreuse semble donc s'achever dans une grande méfiance réciproque lorsque la cour rentre enfin à Fontainebleau, après avoir signé la paix de Bourg-sur-Gironde. Les instances de la duchesse en faveur de Gondi ne cessent pas

---

<sup>219</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 29 octobre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 197 v°. Nous soulignons.

<sup>220</sup> Voir Sharon Kettering, "Friendship and Clientage in Early Modern France", *art. cit.* et Arlette Jouanna, *Le Devoir de Révolte: la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, *op. cit.*, p. 66-70.

pour autant. Une lettre d'Hugues de Lionne au maréchal de Gramont mentionne sa visite à la cour le 20 novembre :

Pour parler de la prétention de M. le Coadjuteur d'être nommé au cardinalat et dire les raisons qui devaient obliger la reine à lui faire cette grâce, dont la plus forte ou, pour mieux dire, l'unique est que, autrement, il fera beaucoup de mal. Elle avait déjà jeté quelques paroles de cette prétention dès le temps que nous allions en Guyenne, et on avait mandé à M. Le Tellier les considérations pour lesquelles Sa Majesté ne pouvait s'y porter [...] mais [...] on lui déclara hier au soir, par le même canal de Mme de Chevreuse, que la reine ne s'y porterait jamais, quoi qu'il pût arriver<sup>221</sup>.

Encore, le 27 décembre 1650, une lettre adressée à Mazarin évoque les mêmes démarches. On comprend ainsi à quel niveau d'exaspération est parvenue la duchesse lorsqu'elle accepte les propositions portées par la princesse Palatine d'adhérer à l'union des deux Frondes, permettant ainsi la libération des princes contre laquelle elle avait œuvré pendant toute l'année qui venait de s'écouler. Alors, ce revirement ne fait que souligner la nature contractuelle du lien qui attache Mme de Chevreuse à la cour en 1650. Lorsque Mazarin refuse définitivement le chapeau au coadjuteur, la duchesse estime qu'il a de lui-même rompu le contrat et qu'elle est donc libre de s'engager ailleurs, dans un parti opposé, où elle entre et fait entrer son clan en suivant le même principe de pragmatisme qui l'avait guidée un an plus tôt.

### *b. Conseiller le ministre*

Le rôle que tient la duchesse de Chevreuse auprès de Mazarin en 1650 ne se résume pas à celui d'une simple émissaire. Les lettres échangées par le moyen des secrétaires d'État ou directement entre la duchesse et le cardinal prouvent qu'elle a aussi un rôle de conseil. À plusieurs reprises, elle cherche à influencer les décisions du ministre sur des questions qui concernent les affaires générales, notamment le choix des gouverneurs de province. Sa fonction de « procureuse » lui permet de s'ériger en éminence grise et de participer directement à la gestion des affaires.

---

<sup>221</sup> « Correspondance inédite du maréchal de Gramont et de Hugues de Lionne (septembre-décembre 1650) », *art. cit.*, p. 280.

Dans cette perspective, Mazarin lui demande de se réconcilier avec l'un de ses plus importants soutiens en province, le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, estimant « important pour le bien du service du roi et pour d'autres raisons de rétablir l'intelligence entre ces deux personnes »<sup>222</sup>. Le cardinal prend alors personnellement la plume pour la prier de lui accorder cette faveur. Le 9 février, il écrit : « Outre que je crois que le rétablissement de l'amitié et de la bonne intelligence qui a été autre fois entre vous ne peut être qu'avantageuse [sic] à tous les deux, *je veux bien encore vous avoir en mon particulier obligation* de ce qu'il vous plaira, Madame, contribuer de votre part à ce renouvellement d'union<sup>223</sup>. » L'emploi du mot « obligation » est tout à fait significatif ici. Il souligne la réciprocité des services rendus et la dette que contracte Mazarin à l'égard de la duchesse lorsqu'elle accepte de se réconcilier avec le duc d'Épernon, ce qui tend à la placer dans une forme d'égalité avec le ministre<sup>224</sup>.

Au milieu du mois de mars, Mazarin sollicite à nouveau Mme de Chevreuse pour dissuader des députés du parlement de Bordeaux de réclamer le soutien de leurs homologues parisiens contre le ministre. Il prend alors la peine de lui écrire personnellement, de l'éclairer sur ses motifs et de l'associer à cette initiative pour n'en faire pas une simple exécutante de ses volontés :

Je suis certain que vous avez l'esprit trop clairvoyant pour ne vous apercevoir pas de prime abord quelle part ont eue les partisans de M. le Prince dans les instructions dont est chargée la députation qui vient de Bordeaux et combien ils y ont mêlé de poison pour exciter quelque nouveau trouble dont les affaires dudit sieur prince puissent recevoir de l'avantage. C'est assez vous en dire, Madame, pour être assuré que vous contribuerez avec plaisir à bien faire connaître à ces Messieurs les députés par les voies que vous aviserez, qu'ils ont pris de fausses mesures et que s'ils sortent des termes de la raison, ceux mêmes qui ne croient pas avoir sujet d'aimer M. d'Épernon leur seront les plus contraires quand ils verront le roi engagé à le soutenir<sup>225</sup>.

Un tel développement semble indiquer que le compliment formulé par Mazarin sur la clairvoyance de la duchesse n'est pas une simple flatterie sans fondement. La nature des informations qu'il lui donne et la liberté qu'il lui concède dans le choix des moyens confirme

---

<sup>222</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 59.

<sup>223</sup> Lettre de Mazarin à Mme de Chevreuse, le 9 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 82. Nous soulignons.

<sup>224</sup> Le Tellier rend compte à Mazarin du succès de l'ambassade envoyée par le duc d'Épernon à la duchesse pour retrouver ses bonnes grâces dans une lettre du 13 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 117.

<sup>225</sup> Lettre de Mazarin à Mme de Chevreuse, le 19 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 134 v°.

l'estime qu'il fait de son jugement. La confiance de Mazarin en la duchesse est alors totale. Dans une lettre du 3 août, il demande à Le Tellier de « faire savoir [à Mme de Chevreuse] ceux [les avis] qu'on [lui] donne et lui montrer même en confidence la lettre interceptée [...] voulant satisfaire ponctuellement à ce [qu'il] lui [a] promis de ne lui rien sceller de ce [qu'il] apprendr[a] et [s']en rapporter après ponctuellement à ce qu'elle dira »<sup>226</sup>.

C'est probablement la raison pour laquelle, à partir de l'été, Mme de Chevreuse se risque à donner de véritables conseils politiques au premier ministre. Au milieu du mois de juillet, elle suggère à Mazarin de destituer le duc d'Épernon de son gouvernement de Guyenne, bien qu'elle se soit naguère réconciliée avec lui. Cela permettrait de mettre fin au soulèvement en faveur des princes dans cette région<sup>227</sup>. Quelques jours plus tard, la duchesse revient à la charge au moyen d'une longue lettre très argumentée qui témoigne de sa connaissance étendue des affaires politiques. Elle dit craindre qu'une sédition n'éclate à Paris en soutien au soulèvement bordelais contre le gouverneur de Guyenne et estime nécessaire pour Mazarin de l'évincer rapidement afin de ne pas être entraîné dans sa chute. Dans cette lettre, la duchesse emploie des formules injonctives qui ne laissent aucun doute sur sa prétention à participer aux décisions politiques : « Il faut achever, écrit-elle, en obligeant monsieur d'Épernon de s'éloigner de Guyenne afin d'ôter tout prétexte de vous accuser d'intelligence avec lui pour la ruine des Bordelais<sup>228</sup>. » Cependant, il est tout à fait intéressant de constater que, dans le même temps, Mme de Chevreuse rappelle son incompétence, toute féminine, en affirmant, le 2 août 1650 : « Je puis défailir faute d'esprit<sup>229</sup>. » Il ne fait nul doute que cette réflexion ne soit davantage un rappel de l'opinion commune qu'une marque sincère de modestie. Elle est destinée à minimiser la transgression qu'elle opère en conseillant le premier ministre, voire en lui donnant des ordres. Mme de Chevreuse semble donc consciente, dans une certaine mesure, d'outrepasser les bornes du champ d'intervention dans lequel elle peut légitimement agir. Mais elle avoue aussi son incapacité à aller aussi loin qu'elle le souhaiterait sur ce terrain, dans la mesure où sa phrase fait suite à un passage dans lequel elle regrette que Mazarin n'ait pas suivi ses conseils.

Pourtant, au même moment, la Provence fait aussi mine de se soulever contre son gouverneur, le comte d'Alais, et envoie également un émissaire à Paris. Là encore la duchesse

---

<sup>226</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Libourne, le 3 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 179.

<sup>227</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Paris au mois de juillet 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 160.

<sup>228</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Paris le dernier de juillet 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 165.

<sup>229</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Paris le 2 août 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 167.

semble intervenir de façon très active puisqu'elle reçoit chez elle ce représentant du parlement de Provence pour entendre ses doléances. Le 13 juillet, Le Tellier rapporte à Mazarin :

Hier après dîner, Mme de Chevreuse me fit prier de passer chez elle, je m'y rendis et elle me dit que le député de Provence l'avait été voir, qu'il y avait beaucoup de mal en ce pays-là et qu'il était fort à craindre qu'on n'y reprit les armes tout de nouveau. Elle fit entrer dans la chambre où nous étions l'un des conseillers députés qui se trouva chez elle et fit voir les nouvelles qu'il avait reçues<sup>230</sup>.

La duchesse envisage manifestement la destitution du gouverneur, comme la seule solution capable d'apaiser le tumulte puis, devant l'inertie du cardinal, emploie à nouveau dans sa lettre du 3 août un ton impérieux : « Au nom de Dieu, Monsieur, ne laissez pas [les affaires] de Provence à pareil enfant que la Guyenne<sup>231</sup>. »

Cependant, à la fin du mois, les lettres de la duchesse montrent qu'elle ne veut plus même jouer le rôle de conseillère mais agir directement puisqu'elle écrit au cardinal : « Croyez, Monsieur, qu'en cette occasion et en toutes celles qui regarderont vos intérêts je n'attendrai pas vos ordres pour faire ce que j'estime utile<sup>232</sup>. » Il s'agit là d'une affirmation de zèle en faveur de la cour, bien sûr, mais elle masque mal une affirmation tout court, de la part d'une femme dont la guerre civile a fait un personnage politique à part entière. Cette déclaration met en lumière la très grande liberté d'action que concède Mazarin à la « procureuse » des Frondeurs.

À la lecture de la lettre écrite par Le Tellier à Mazarin le 6 août, ces conseils peuvent néanmoins paraître intéressés car il semble que la duchesse ait « traité avec le député de Provence pour faire que le pays fournit cinq cent mille livres à M. le comte d'Alais pour le prix de son gouvernement, à la charge qu'il serait donné à M. de Beaufort en épousant Mlle de Chevreuse »<sup>233</sup>. Marie de Rohan aurait donc souhaité faire du gouvernement de Provence une dot pour sa fille ! Il y a là une preuve convaincante que son emploi auprès de Mazarin est aussi une façon commode de se servir et de servir son réseau familial, amical et clientélaire. En réalité la duchesse ne parvient pas à ses fins et Mazarin continue à temporiser. C'est pourquoi, tout au long du mois de septembre, elle revient à la charge. Le 15, elle propose une

---

<sup>230</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 13 juillet 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 197.

<sup>231</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Paris le 9 août 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 172 v°.

<sup>232</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Paris le 22 août 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 178.

<sup>233</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, à Paris le 6 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 21.

nouvelle entremise, celle de Mlle de Guise, qui pourrait mandater son frère, le duc de Joyeuse, pour disposer le comte d'Alais à renoncer à sa charge<sup>234</sup>. Le 28, elle menace encore, par le truchement du comte de Lavaux, « que si on n'ôte M. le Comte d'Alais du [gouvernement] de Provence que le député qui est ici s'adressera au parlement pour y porter ses plaintes et le disposer à faire que S. A. R. lui donne la même part quelle fit lorsqu'on y parla de M. d'Épernon ». La duchesse de Chevreuse, semble-t-il fort bien informée des intentions des uns et des autres, estime « que [S.] E. ne doit pas perdre cette occasion et que voyant grande disposition pour faire réussir en sa faveur cette affaire, elle ne doit pas la perdre sachant que M. le comte d'Alais sera ravi de se démettre de ce gouvernement en sa faveur et d'avoir celui d'Auvergne »<sup>235</sup>.

Au mois de septembre, la position de Mme de Chevreuse à Paris est telle que Le Tellier doit mettre le cardinal en garde contre la hardiesse de ses initiatives, car elle « s'est offerte d'aller à Bordeaux et [...] elle se f[ait] fort de venir à bout de l'accommodement, sur quoi on donne à considérer à Son Éminence qu'elle doit prendre garde que cette dame en son parti ne lui enlève la gloire de faire la paix »<sup>236</sup>. Voilà de quoi confirmer l'hypothèse d'une relation égalitaire ou quasi-égalitaire : à la fin de l'été, la duchesse de Chevreuse serait devenue aussi puissante que le premier ministre ! Cette dernière remarque confirme aussi l'absence de lien affectif durable dans l'amitié établie entre Marie de Rohan et Mazarin. Il s'agit avant tout d'une alliance objective, destinée à satisfaire des intérêts personnels, dont l'acquisition d'un certain prestige social n'est pas des moindres du côté de la duchesse.

## **2. « Faire retourner les absents » : le travail de la princesse Palatine en 1651**

La mission de la princesse Palatine auprès du cardinal en 1651 présente de grandes similitudes avec celle de la duchesse de Chevreuse en 1650. Elle est connue grâce à un ensemble de lettres échangées au sein d'un cercle étroit comprenant, outre le ministre en exil et sa mandataire, la reine et Issac Bartet, résident de la couronne de Pologne à Paris. Ces lettres sont aujourd'hui conservées dans le dossier 329 du fonds Baluze de la Bibliothèque

---

<sup>234</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 94.

<sup>235</sup> Lettre du comte de Lavaux à Mazarin, de Paris le 28 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f°82.

<sup>236</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 6 septembre 1650, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 32.

nationale de France. Mais lorsqu'en 1836 Jules Ravenel, alors conservateur à la Bibliothèque, en a découvert l'existence, il a décidé de diriger la publication de la quasi-totalité d'entre elles pour la Société de l'Histoire de France<sup>237</sup>. Pour des raisons de commodité, c'est cette version imprimée qui est ici utilisée.

Les lettres adressées à la princesse, au nombre de quinze dans la publication de Jules Ravenel, sont d'un intérêt évident mais il faut aussi étudier très sérieusement les autres pièces de la collection, car Mazarin y évoque fréquemment ses rapports avec elle et les missions politiques qu'il lui confie. Au sein de ce dernier groupe, les courriers adressés à Isaac Bartet sont particulièrement intéressants. Malheureusement, les réponses de la Palatine au cardinal ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Cependant, Mazarin fait de fréquentes allusions aux lettres que lui envoie sa correspondante, ce qui permet d'en évaluer la régularité et d'inférer certains éléments de leur contenu. Ces lettres font courir de gros risques à l'expéditeur et au destinataire, en raison des sujets politiques extrêmement sensibles qui y sont évoqués, c'est pourquoi elles sont transmises par des hommes sûrs, acquis à la cause du cardinal, et chiffrées. La princesse y est évoquée sous le nom de Gabriel, l'Ange, le Diligent et 47. Au total, cet ensemble de lettres permet de préciser la nature du travail accompli par la Palatine ainsi que les moyens dont elle dispose pour le mener à bien.

Sa mission commence au début du mois de mai 1651, soit une quinzaine de jours seulement après la rupture du projet de mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse. Cet événement achève de ruiner le rapprochement entre les deux Frondes auquel la princesse avait tant travaillé l'année précédente. Elle est donc dégagée de toute obligation à l'égard de Condé qu'elle a, de toutes façons, largement contribué à faire délivrer. C'est pourquoi, après avoir considéré la situation politique, dans une lettre du 4 mai 1651, elle propose ses services au cardinal Mazarin, en exil depuis trois mois. Au détour d'un courrier du 30 juin 1651, Mazarin rappelle ces faits à Isaac Bartet : « Gabriel [la princesse Palatine] avait reconnu dans l'esprit de 22 [la reine] qu'il souhaitait fort mon retour, il en parla à 68 [de Lionne] et lui dit qu'il était facile et que s'il voulait il y travaillerait<sup>238</sup>. » Mazarin, alors trop heureux de pouvoir compter cette habile tacticienne parmi ses partisans, accepte l'offre sans hésiter.

La mission dont la Palatine est aussitôt investie par le cardinal est assez claire : il s'agit de trouver et d'entretenir à Paris des relais capables d'orienter les décisions politiques de manière à faciliter son retour. Le 11 mai, Mazarin écrit à la reine : « J'espère beaucoup de

---

<sup>237</sup> *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc. écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652, op. cit.*

<sup>238</sup> Lettre de Mazarin à Bartet, du 30 juin 1651, *ibid.*, p. 110.

Gabriel [la princesse Palatine] et de son confident [Isaac Bartet] [...] pourvu qu'ils commencent par faire retourner les absents<sup>239</sup>. »

*a. Informatrice et espionne*

Anne de Gonzague, placée au service du cardinal, devient très vite son informatrice attirée. Mazarin vit à plusieurs centaines de kilomètres de Paris et il ne peut prétendre peser sur les décisions politiques s'il ne connaît pas les rapports de force et les enjeux du moment. Ces données sont d'autant plus difficiles à maîtriser qu'elles changent sans cesse en raison de l'extrême fragilité de l'équilibre des forces politiques atteint au moment de son départ. Après l'abandon du projet de mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse, cet équilibre est rompu et les factions se livrent un combat sans merci pour diriger la politique de la régente. Tantôt Condé impose ses volontés, tantôt la reine parvient à lui résister en s'appuyant sur les membres de la vieille Fronde. Sur cette situation, complexe et mouvante, le cardinal ne cesse de demander des informations à la Palatine, qui, parfois, devient une véritable espionne à son service.

Au printemps 1651, la princesse est toujours très liée au parti des Princes pour lequel elle a travaillé naguère, c'est pourquoi Mazarin lui demande des informations sur les intentions de Condé. De ses projets, de ses ambitions, la Palatine doit aussi et surtout rendre compte à la reine, qui est bien obligée de composer avec le nouvel homme fort de la situation<sup>240</sup>. Mais la princesse doit également s'infiltrer parmi les amis supposés de Mazarin afin de mesurer la vigueur de leur engagement en faveur du malheureux. La princesse est invitée à « découvrir ceux qui ne marcheront de bon pied »<sup>241</sup>. Ici les lettres écrites par le cardinal permettent de supposer la teneur de celles envoyées par la Palatine, qui semblent consigner les résultats de ses missions d'espionnage. « Je ne suis nullement étonné des infidélités et ingratitude que vous me mandez », lui écrit Mazarin le 4 juillet 1651<sup>242</sup>. En effet, les informations transmises par la Palatine lui donnent à craindre que Hugues de Lionne, son ancien collaborateur, ne soit passé aux ordres de Condé. Le cardinal demande alors à son informatrice de vérifier une défection qu'il a tant de peine à croire :

---

<sup>239</sup> Lettre à la reine, du 11 mai 1651, *ibid.*, p. 33.

<sup>240</sup> Lettre à la reine, du 12 mai 1651, *ibid.*, p. 40.

<sup>241</sup> Lettre à Bartet, du 30 juin 1651, *ibid.*, p. 112.

<sup>242</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 4 juillet 1651, *ibid.*, p. 126.

Au nom de Dieu, que 47 [la princesse Palatine] et 6 [Bartet] se donnent la peine d'examiner de nouveau s'il est bien certain ce qu'ils affirment à l'égard de 34 [de Lionne] et ne vous étonnez pas si je vous conjure de faire vos diligences là-dessus : car comme cette trahison est sans exemple, il me fait horreur de conclure définitivement là-dessus<sup>243</sup>.

Au terme de l'enquête qu'elle mène de concert avec son fidèle Bartet, la Palatine en vient aussi à concevoir des soupçons à l'égard de Michel Le Tellier, qui entretiendrait des relations occultes avec Chavigny, proche de Condé. Elle décide donc d'en faire part au cardinal. Mais celui-ci se refuse à croire que « Le Fidèle », comme il l'appelle, ait trahi à son tour. Il préfère prévenir la Palatine contre les mensonges de Hugues De Lionne, qui aurait volontairement chargé son collègue<sup>244</sup>.

De façon plus inattendue, cette surveillance s'exerce également sur la reine. La Palatine est invitée à observer le comportement d'Anne d'Autriche et à le rapporter au cardinal. Elle doit sonder les intentions de la régente sur les sujets les plus sensibles, c'est-à-dire ceux qui mettent en jeu l'avenir politique du ministre. Au mois de septembre, par exemple, le cardinal charge la Palatine de savoir si la tractation en cours entre le gouvernement et une partie de la vieille Fronde prévoit ou non son retour en France. Il n'est manifestement pas tout à fait rassuré sur les intentions de la reine à ce sujet :

Je crois que Sédan [Mazarin] craint que la Jeunesse [Molé], le Bon Valet [Villeroy], Agde [Châteauneuf], avec le Vieux Limier [Senneterre] et le Drille [le maréchal d'Estrées], ne ménagent quelque accommodement avec la Force [le duc d'Orléans] [...], ils obligeront 37 et l'Assiégé [la reine] de consentir au sacrifice de 44 [Mazarin] [...]. Il faut bien prendre garde à cela et en avertir de bonne heure V/ [la reine]<sup>245</sup>.

Aussi la princesse reçoit-elle une nouvelle mission consistant à s'informer sur l'autre partie de la vieille Fronde, celle qui gravite autour du coadjuteur de Gondi et de Mme de Chevreuse, pour savoir s'ils pourraient s'engager en faveur du cardinal. Le pari est audacieux car c'est précisément grâce à eux que la princesse avait obtenu la libération des princes. Mais les vents politiques tournent vite durant cette phase de la Fronde et bientôt le cardinal peut se réjouir des « merveilles » que lui écrit la Palatine au sujet du coadjuteur et de « l'Esprit », c'est à dire la duchesse de Chevreuse<sup>246</sup>. En réalité, pas un des soutiens potentiels du ministre

---

<sup>243</sup> Lettre à Bartet, du 30 juin 1651, *ibid.*, p. 112.

<sup>244</sup> Lettre à la reine, du 8 juillet 1651, et lettre à la princesse Palatine, du 9 juillet 1651, *ibid.*, p. 183 et 187.

<sup>245</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 5 septembre 1651, *ibid.*, p. 244.

<sup>246</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 3 octobre 1651, *ibid.*, p. 316.

en exil n'échappe à l'espionnage d'Anne de Gonzague, pas même les ducs de Bouillon et de Turenne, lorsqu'ils quittent le parti des Princes pour offrir leurs services à Mazarin<sup>247</sup>.

Enfin, au moment où le cardinal semble avoir repris en main toutes les cartes du jeu politique et alors que son retour en France semble imminent, de nouvelles obscurités surgissent. Immédiatement, il se tourne vers la princesse. « Je vous prie de me mander qu'est-ce que c'est qu'un tiers parti duquel on parle tant », lui écrit-il<sup>248</sup>. Rien ne permet de savoir si la Palatine a compris que Gondi avait l'intention de créer une nouvelle faction dont Gaston d'Orléans aurait été le chef nominal et qui lui aurait permis de se différencier à la fois du parti de Condé et de celui de Mazarin, à qui il avait pourtant vendu son soutien au prix de la pourpre cardinalice. Cependant, l'abondance et la diversité des missions de renseignement qui lui sont confiées témoignent de la confiance que Mazarin conserve à son informatrice tout au long de l'année 1651.

#### *b. Mandataire et négociatrice*

Outre son travail d'espionne, la princesse Palatine est mandatée par le cardinal pour accomplir en son nom diverses négociations dans le but de favoriser son retour en France. Comme médiatrice, elle agit sur l'esprit de la reine, dont Mazarin craint longtemps qu'elle ne l'abandonne. Comme négociatrice avec les partis frondeurs, elle exerce ses talents politiques dans deux directions successives. Jusqu'au mois de juillet, le cardinal et elle espèrent adoucir les rigueurs du prince de Condé et s'appuyer sur lui pour éliminer les Frondeurs. Mais, devant l'intransigeance du prince, ils imaginent de se rapprocher de l'autre faction rebelle, celle de la vieille Fronde, emmenée par le coadjuteur de Gondi et la duchesse de Chevreuse.

Auprès de la reine, la mission principale de la princesse consiste à la persuader que le retour du cardinal est nécessaire au bien de la France. « La réparation de cette place [c'est-à-dire le rétablissement de Mazarin] étant d'une dernière conséquence pour le service du roi [...], il est important que 6 [Bartet] et Gabriel [la princesse Palatine] parlent fortement à leurs amis et à Zabaot [la reine] », écrit le cardinal<sup>249</sup>. Par exemple, au mois de septembre, la princesse doit déployer tous ses talents de diplomate pour obtenir de la régente qu'elle ratifie l'alliance avec les Frondeurs en promettant au coadjuteur de Gondi le chapeau de cardinal.

---

<sup>247</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 19 novembre 1651, *ibid.*, p. 392.

<sup>248</sup> *Ibid.*

<sup>249</sup> Lettre à Bartet, du 6 juillet 1651, *ibid.*, p. 137.

« Je vous conjure de dire aux Anges [la princesse Palatine] et à M. le Président [Bartet] que la plus grande grâce que les Séraphins [la reine] puissent faire au Ciel [Mazarin] est de satisfaire 41 et le Poltron [le coadjuteur] sans y perdre un moment de temps »<sup>250</sup>. C'est pourquoi, lorsque à l'automne 1651, la cour se déplace à Fontainebleau, le cardinal regrette qu'Anne de Gonzague ne puisse suivre la régente pour continuer à la conseiller au plus près des intérêts de l'exilé<sup>251</sup>. Cependant, cela n'empêche pas la Palatine de poursuivre sa mission et une lettre de Mazarin à un certain Roussereau datée du 19 septembre permet de savoir qu'elle s'exerce aussi en sens inverse, de la reine vers le cardinal<sup>252</sup>.

Néanmoins, en rejoignant les intérêts de Mazarin, la princesse Palatine n'abandonne pas nécessairement les princes. Comme la duchesse de Chevreuse en 1650, sa première mission consiste à rapprocher le parti pour lequel elle a œuvré jusque là avec son nouvel allié. L'une des tâches de la Palatine est donc de combattre dans l'esprit du prince l'influence des adversaires du cardinal : Chavigny, Violle, Arnauld et d'autres qui, étant les clients de Condé, cherchent à préserver une indépendance politique dont ils tirent des profits personnels<sup>253</sup>. Après avoir tenté de décrédibiliser ces hommes dans l'esprit du prince, la Palatine entreprend de les circonvenir personnellement en leur faisant miroiter des récompenses<sup>254</sup>. C'est du moins la mission que lui donne le cardinal lorsqu'il écrit : « Je crois qu'il ne serait pas difficile à l'Ange [la princesse Palatine] de bien disposer le Brave [Arnauld]. Il est homme d'intérêt et il lui faudrait faire trouver son compte, agissant auprès de l'Incertain [Condé] de la bonne manière<sup>255</sup>. » Anne de Gonzague peut aussi mettre à profit les relations privilégiées qu'elle entretient avec certaines personnalités proches du prince, comme sa sœur la duchesse de Longueville. Dans cette perspective, la qualité et l'ancienneté des liens qui unissent la princesse aux membres du clan Condé est considérée comme un atout. Mazarin se félicite de « la connaissance parfaite qu'il [Gabriel, c'est-à-dire la Palatine] a des humeurs et des intérêts des personnes à qui il a affaire »<sup>256</sup>.

Cependant, au début du mois de juillet, l'ensemble de cette stratégie politique aboutit à une impasse. Condé ne rabat rien de ses prétentions et de son arrogance. Le 4, Mazarin rapporte à Le Tellier les soupçons de la Palatine, « persuadée qu'il [Condé] n'ag[it] pas

---

<sup>250</sup> Lettre à Bartet, du 12 septembre 1651, *ibid.*, p. 262.

<sup>251</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 15 novembre 1651, *ibid.*, p. 361.

<sup>252</sup> Lettre de Mazarin à M. Roussereau, le 19 septembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 268, f° 220.

<sup>253</sup> Lettre à Bartet, du 27 juin 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc.*, op. cit., p. 101.

<sup>254</sup> Lettre à Bartet, du 30 juin 1651, *ibid.*, p. 110.

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> *Ibid.*

sincèrement et qu'il y [a] apparence qu'il révé[e] à Monsieur tout ce qu'on lui propos[e] à [l']égard [de Mazarin] »<sup>257</sup>. Ainsi, la fuite de Condé à Saint-Maur dans la nuit du 5 au 6 juillet 1651 est le résultat d'une radicalisation et d'une exacerbation des tensions entre les factions rivales à Paris mais elle signale aussi l'échec des démarches entreprises par la princesse Palatine. Par leur nombre et par leur influence, les va-t-en-guerre l'ont emporté sur les partisans de la voie négociée.

C'est pourquoi la Palatine est bientôt incitée à s'aboucher avec l'autre faction rebelle, celle de la vieille Fronde. Anne de Gonzague a acquis une certaine crédibilité auprès des meneurs du groupe (Gondi, Mme de Chevreuse, Châteauneuf) lors de l'union des deux Frondes au début de l'année. Mazarin s'irrite donc que, dans un premier temps, la tractation ait été confiée aux soins de De Lionne : « Il était bien mieux que 68 [la princesse Palatine] se rendît maître de la négociation, puisqu'elle était déjà entre ses mains ; et qu'ayant une passion entière, une fidélité à toute épreuve pour les intérêts de Zabaot [la reine] et plus d'esprit et d'adresse que l'Assuré [Lionne], le bon succès en était comme infaillible<sup>258</sup>. » Mazarin cherche alors à se tenir informé de l'avancée de la négociation en utilisant les contacts de la princesse Palatine avec Mme de Rhodes, puis il entreprend de la faire rompre et de remplacer Lionne par Anne de Gonzague<sup>259</sup>. Une fois cette rectification effectuée, la première mission de la princesse consiste à soutirer à Châteauneuf un engagement écrit en faveur du cardinal de sa part et de celle de ses « amis »<sup>260</sup>. On voit ensuite se dessiner une stratégie de multiplication des alliances bilatérales entre Mazarin, représenté par la Palatine, d'une part, et chacun des principaux chefs frondeurs, d'autre part, de façon à les intéresser directement et personnellement dans cette affaire, en particulier le coadjuteur de Gondi et la duchesse de Chevreuse<sup>261</sup>. La position de la princesse Palatine dans ces négociations semble alors inverse de celle de Mme de Chevreuse en 1650. Elle est devenue la « procureuse » de Mazarin auprès des Frondeurs.

Néanmoins, son travail ne s'arrête pas après la conquête. En un temps où les revirements politiques sont quasi quotidiens, la Palatine, comme la duchesse de Chevreuse en 1650, doit encore être capable de maintenir ces nouveaux éléments dans l'alliance du cardinal. Mazarin écrit : « Je vous prie de dire au père Ange [la princesse Palatine] et M. le Cher [Bartet] de se

---

<sup>257</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Brühl le 4 juillet 1651, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 268.

<sup>258</sup> Lettre à Bartet, du 6 juillet 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 135.

<sup>259</sup> *Ibid.*

<sup>260</sup> Lettre à la reine, du 8 juillet 1651, *ibid.*, p. 173.

<sup>261</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 9 juillet 1651, *ibid.*, p. 182.

souvenir de moi, et d'être bien alertes, afin que MM. de Narbonne et de Perpignan [Châteauneuf] et les Docteurs [le coadjuteur] aient pour le Ciel [Mazarin] l'affection qu'ils ont promise<sup>262</sup>. » C'est pourquoi Anne de Gonzague reste entre eux et Mazarin un perpétuel trait d'union, en particulier avec le coadjuteur de Gondi, qui semble avoir dans la Palatine la même inébranlable confiance que Mazarin<sup>263</sup>. Dans une lettre à la princesse datée du 3 octobre, on comprend que le ministre en exil reçoit par elle, sinon des ordres, du moins des avis pressants de la part des Frondeurs qui l'enjoignent, par exemple, de leur conserver l'exclusivité de son alliance. Le cardinal charge alors la princesse d'indiquer aux Frondeurs « que 44 [Mazarin] suivra aveuglément les conseils des Muets [le coadjuteur] et des Esprits [Mme de Chevreuse], [...] [et qu'] il faut prendre garde que 0 [le coadjuteur] soit ponctuellement averti de tout ce qui regardera le Ciel [Mazarin] »<sup>264</sup>. À partir de l'automne, la Palatine n'est donc plus seulement l'agent du cardinal auprès des Frondeurs mais plus généralement une courroie de transmission du premier aux seconds et des seconds au premier. Elle semble ainsi posséder la neutralité dont Le Tellier reprochait à la duchesse de Chevreuse de manquer.

D'après les pièces conservées, il semblerait que la fréquence des lettres du cardinal à la Palatine s'accélère à la fin de l'année. Alors, Condé est entré ouvertement en dissidence et il y a là une radicalisation de la situation politique susceptible de justifier une mesure d'urgence telle que le rappel de Mazarin. Or, dans ce moment critique, les Frondeurs paraissent incertains : ils ont eu beau jeu de faire des promesses et d'obtenir la rémunération de leurs services tant que le ministre restait exilé et qu'ils pouvaient donner le change à Paris en continuant de le maudire publiquement, mais à l'approche du retour, ils semblent tiédir. Anne de Gonzague est donc chargée de réchauffer leur engagement en les persuadant qu'ils trouveront leur avantage au retour du cardinal. Dans une lettre du 21 décembre, ce dernier rappelle :

Le Diligent [la princesse Palatine] peut répondre positivement de l'amitié et service de 26 [Mazarin] à la Fortune [Bouillon] et à l'Amitié [Turenne] et qu'ils en ressentiront des effets, en sorte qu'ils n'auront rien à reprocher à l'Ange [la princesse Palatine] ; mais il est juste que H [Mazarin] reçoive aussi des marques de leur bonne volonté [...]. La Mer [Mazarin] prétend la même chose de tous les Poltrons [Gondi], [...] 37 [la reine] aussi bien que la Mer

---

<sup>262</sup>Lettre à la reine, du 29 août 1651, *ibid.*, p. 239.

<sup>263</sup>Lettre à la princesse Palatine, du 19 novembre 1651, *ibid.*, p. 385. Les *Mémoires* du cardinal de Retz le confirment, *op. cit.*, p. 799, 833 et 889 notamment.

<sup>264</sup>Lettre à la princesse Palatine, du 3 octobre 1651, *ibid.*, p. 313.

[Mazarin], seront ravis d'avoir sa personne hautement déclarée, quand même cela diminuerait de beaucoup son crédit<sup>265</sup>.

Finalement, il faut bien le reconnaître, cette alliance se solde par un quasi échec dans la mesure où le coadjuteur, une fois obtenue l'assurance du chapeau, ne songe plus guère à soutenir les intérêts de Mazarin. Étant donné que les princes ralliés, Bouillon et Turenne, ne montrent pas plus d'ardeur à s'engager en faveur d'un personnage aussi impopulaire, tout concourt à prouver que l'improbable coalition imaginée par Mazarin et presque réalisée par la Palatine s'écroule au dernier moment sans avoir atteint son but<sup>266</sup>. L'entêtement du prince de Condé à défendre ses intérêts avec autant d'arrogance que de violence sert bien plus le cardinal dans son projet de retour que les vagues promesses des Frondeurs. Mais peu importe, en réalité, que la tentative ait abouti ou non. Il apparaît surtout que la Palatine en a été l'artisan de tous les instants, qu'elle a su la mettre en œuvre et l'entretenir aussi longtemps que possible à force de tact et de diplomatie, en persuadant les ennemis les plus irréconciliables de s'unir.

### *c. Conseillère politique*

Malgré les recommandations et les ordres que lui envoie sans cesse Mazarin, la princesse Palatine n'est pas un simple pion du cardinal. Elle ne se contente pas d'observer et de faire rapport sur ce qu'elle voit et entend. Elle ne s'arrête pas à la fonction d'intermédiaire. Comme la duchesse de Chevreuse, elle joue aussi un rôle actif de conseillère politique, qui la conduit à donner son opinion sur la plupart des affaires. Or ses avis sont manifestement appréciés par le cardinal Mazarin puisqu'il les sollicite régulièrement.

Heureusement, pour accomplir sa mission, la Palatine n'est pas seule. Elle peut compter sur les « amis » du cardinal, comme Le Tellier ou le duc de Mercœur, dont Mazarin lui recommande le recrutement. « Je suis fort satisfait du Bon Mari [duc de Mercœur]. Je vous prie de [...] le bien unir avec Gabriel [la princesse Palatine], lequel se pourra servir de lui en beaucoup de choses », conseille le cardinal<sup>267</sup>. Cependant, la princesse conserve un rôle de « chef d'équipe ». Cela signifie qu'elle détient sur ses coéquipiers une sorte de supériorité mais aussi qu'elle est responsable de leur travail : c'est à elle qu'il revient de motiver les

---

<sup>265</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 21 décembre 1651, *ibid.*, p. 456.

<sup>266</sup> *Ibid.*

<sup>267</sup> Lettre à Bartet, du 6 juillet 1651, *ibid.*, p. 135.

troupes du ministre en exil, de les « cajoler » lorsque cela est nécessaire. Mazarin le rappelle au mois de juin : « Il faut qu'il [Gabriel, c'est-à-dire la princesse Palatine] oblige les autres à travailler avec chaleur<sup>268</sup>. »

Aux côtés de la Palatine, Isaac Bartet tient un rôle assez ambigu : il apparaît parfois comme un simple adjoint, fidèle et dévoué, mais, à d'autres moments, il semble détenir une telle part d'initiative et endosser de telles responsabilités qu'il fait figure d'égal de la princesse. Cette situation devient problématique lorsque, à la fin de l'année 1651, la Palatine se désolidarise de lui. Que va faire le Cardinal ? Dans une lettre du 10 décembre, il fait mine de clarifier la situation en redéfinissant plus strictement le rôle d'exécutant de Bartet. « Son intention [l'intention de Mazarin], après la retraite du cardinal, était que les Anges [la princesse Palatine] prissent la direction des affaires de 43 [Mazarin], qui savait fort bien que M. le Président [Bartet] n'avait pas les parties pour soutenir une si grande machine, et que sa fonction devait être d'exécuter ce que F [la princesse Palatine] lui aurait dit de faire », précise-t-il<sup>269</sup>. La Palatine est donc devenue tout à fait indispensable à Mazarin et elle conserve jusqu'à la fin de sa mission une supériorité indéniable sur ses autres agents.

Ainsi, la princesse Palatine est jugée apte à exercer la fonction de conseillère auprès d'Anne d'Autriche, mieux que Mazarin lui-même qui n'est pas sur le terrain. Dès le mois de juin, il lui fait confiance pour conseiller à la régente les voies les plus susceptibles de fléchir Condé. « Je suis certain [...] qu'elle aura dit ce qu'elle jugeait à propos qu'on fît du côté de la reine [...], c'est pourquoi je n'ai rien à ajouter là-dessus », écrit le cardinal<sup>270</sup>. « Je me remets entièrement aux Anges [la princesse Palatine] [...] qui, étant sur les lieux et voyant de plus près la disposition des choses, savent aussi mieux la manière avec laquelle on se doit conduire », confesse-t-il encore dans une lettre à la princesse datée du mois de novembre suivant<sup>271</sup>. Même lorsqu'il est en désaccord avec sa mandataire, Mazarin consent à la laisser agir selon ses vues, conscient que l'éloignement l'empêche d'apprécier correctement toutes les situations. Ainsi, le 30 juin, il maugrée contre la Palatine, coupable d'avoir divulgué trop d'informations confidentielles à Hugues de Lionne. Cependant il poursuit : « J'avoue que je n'ai pas entendu cette politique ; mais puisque cela s'est fait, je captive mon entendement et [...] je suis persuadé que Gabriel [la princesse Palatine] n'en aura pas usé ainsi que par de

---

<sup>268</sup> Lettre à la reine, du 15 juin 1651, *ibid.*, p. 87.

<sup>269</sup> Lettre à Bartet, du 10 décembre 1651, *ibid.*, p. 428.

<sup>270</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, du 18 juin 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 458.

<sup>271</sup> Lettre à la princesse Palatine, du 26 novembre 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 398.

fortes raisons<sup>272</sup>. » Il est remarquable que cette confiance se maintienne jusqu'à la fin du mandat de la princesse, même lorsqu'il devient évident que les Frondeurs feront défection. Le 26 décembre 1651, encore, Mazarin déclare à l'abbé Fouquet qu'il sera très aise qu'on communique tout à sa fidèle alliée « [s']en rapportant [...] à ce que ladite dame résoudra pour le mieux »<sup>273</sup>. À la même date, il écrit à la princesse elle-même pour lui donner toute liberté de négocier comme elle l'entend avec le coadjuteur et termine son explication par cette déclaration particulièrement explicite : « Je vous laisse donc la conduite de tout<sup>274</sup>. »

Au mois de septembre, alors que le parlement de Paris vient de rendre un arrêt qui interdit définitivement au cardinal de prétendre à aucune charge publique en France, Mazarin prie encore sa fidèle alliée de l'informer des dernières évolutions de la situation politique en France, mais aussi « de ne [le] flatter point, et de [lui] déclarer nettement ce qu'il [lui] semble devoir espérer de l'issue de [ses] affaires »<sup>275</sup>. La Palatine est donc elle aussi unie au cardinal par une relation remarquablement égalitaire, qui lui laisse une large part d'initiative, si bien qu'on peut se demander quelle en est au juste la nature.

Pour le cardinal la princesse est « un très cordial ami [...] [qui] n'a jamais de repos qu'il n'ait servi ceux qu'il aime [...] [et à qui il] meur[t] d'envie de témoigner [s]es ressentiments »<sup>276</sup>. « Je vous réponds qu'il [Mazarin] croit Gabriel [la princesse Palatine] son meilleur ami et celui qui le soulage le plus », écrit-il aussi<sup>277</sup>. Mais l'amitié dont il s'agit ici est à nouveau un lien politique, simplement coloré de traits personnels et privés pour maintenir la fiction d'un échange de services désintéressé.

Comme dans le cas de la duchesse de Chevreuse, l'accord se fonde sur une analyse similaire de la situation politique, une communauté d'intérêts et la poursuite de buts semblables. « Je vois que 41 [le coadjuteur] et 44 [Mazarin] ont les mêmes pensées, condamnent les mêmes choses, appréhendent les mêmes malheurs [...], et enfin ont le même intérêt à l'égard des Incertains et des Embarrassés [Condé] : de façon que jamais il n'y eut lieu de faire une plus étroite liaison », explique le cardinal à la princesse<sup>278</sup>. Dans le cadre de cette alliance, la Palatine et le ministre doivent assumer des devoirs réciproques<sup>279</sup>. Lorsque

---

<sup>272</sup> Lettre à Bartet, du 30 juin 1651, *Ibid.*, p. 110.

<sup>273</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Sedan le 26 décembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 268, f° 437.

<sup>274</sup> Lettre de Mazarin à la princesse Palatine, du 26 décembre 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 460.

<sup>275</sup> Lettre à Bartet, du 27 septembre 1651, *ibid.*, p. 304.

<sup>276</sup> Lettre à la reine, du 15 juin 1651, *ibid.*, p. 87.

<sup>277</sup> Lettre à Bartet, du 27 juin 1651, *ibid.*, p. 101.

<sup>278</sup> Lettre à la Palatine, du 19 novembre 1651, *ibid.*, p. 385.

<sup>279</sup> Lettre à la reine, du 2 juin 1651, *ibid.*, p. 93.

l'une des deux parties rend à l'autre un service, elle contracte une dette envers elle et devient son obligée. Dès lors, on ne s'étonne pas que Mazarin écrive dès le 27 juin : « M. de la Mdr [Mazarin] m'écrit qu'il est confus des obligations qu'il a à Gabriel [la princesse Palatine] », ou, plus tard, « je serai toute ma vie obligé au sieur Gabriel [la princesse Palatine] »<sup>280</sup>. On ne saurait y voir un signe de reconnaissance extraordinaire de la part du cardinal : il pratique simplement la rhétorique habituelle dans ce type de situation. La réciprocité des services est l'objet d'un contrat qui conditionne l'octroi du contre-don à la réussite de l'entreprise menée par la princesse. De ce point de vue, elle apparaît bien comme une mercenaire de l'intrigue.

Un tel contrat est fondé sur l'honneur et la parole donnée, qui sont parmi les valeurs centrales de l'éthique nobiliaire. Conformément à ces principes, Mazarin s'engage à ne « jamais manquer » à la princesse<sup>281</sup>. Il ne cesse de manifester son dévouement et de lui rappeler que « le Ciel [Mazarin] sera toujours aux Anges [la princesse Palatine], sans que rien l'en puisse empêcher » ou, quelques jours plus tard, « qu'il n'y a lien plus fort pour rendre une amitié indissoluble que la franchise »<sup>282</sup>.

Ainsi, comme dans le cas de la duchesse de Chevreuse, les lettres échangées révèlent que l'association entre les deux personnages repose sur un engagement réel instaurant entre les deux parties un lien personnel. Cependant, elles prouvent aussi que cet engagement n'est pas le fruit d'affinités particulières mais le résultat d'un calcul politique de part et d'autre<sup>283</sup>.

Le rôle que jouent la duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine auprès de Mazarin en 1650 et 1651 est tout à fait crucial car elles sont un truchement inévitable pour accéder aux partis frondeurs alliés ou en voie de l'être. Le cardinal ne peut se passer ni de leur connaissance directe du parti dont elles se font les intermédiaires et de la confiance qu'elles lui inspirent, ni de leurs conseils avisés. À la faveur de la Fronde, ces femmes ont donc pu et su déplacer leurs talents politiques des factions rebelles où elles opéraient jusque là vers le gouvernement de la régence, auprès du premier ministre de Louis XIV en personne. Pourtant, Marie de Rohan et Anne de Gonzague ne partagent pas les vues politiques de Mazarin et il le sait. C'est leur compétence et leur position sociale au cœur ou au carrefour des partis frondeurs qui expliquent que ces princesses aient été ainsi recrutées comme « amies ».

---

<sup>280</sup> Lettre à Bartet, du 27 juin 1651, *ibid.*, p. 101 et lettre à \*\*\*, du 7 juillet 1651, *ibid.*, p. 167.

<sup>281</sup> Lettre à la Princesse Palatine, du 24 octobre 1651, *ibid.*, p. 336.

<sup>282</sup> Lettre à la Princesse Palatine, du 15 novembre 1651, *ibid.*, p. 357 et lettre à la Princesse Palatine, du 27 novembre 1651, *ibid.*, p. 411.

<sup>283</sup> Sharon Kettering, *Patrons, Clients and Brokers in Seventeenth Century France*, *op. cit.*, p.38.

Les deux femmes n'ont pourtant pas agi exactement de la même manière. La duchesse de Chevreuse paraît bien plus étroitement liée à ceux dont elle est « procureuse » et dont elle rappelle sans cesse les intérêts pour maintenir l'alliance, que la Palatine, qui a pour mission de créer cette alliance. Anne de Gonzague se montre capable de se placer en surplomb des réseaux familiaux, amicaux et clientélares, de les dominer pour en user dans le but qu'elle s'est proposé et de les abandonner, comme elle le fait avec le parti des Princes au mois de juillet. La Palatine en 1651 semble donc très exceptionnellement échapper à la contrainte qui impose aux femmes d'inscrire leurs actions dans la politique de la famille, du clan ou du parti pour légitimer leur incursion sur la scène politique. À ce titre, Anne de Gonzague est bien, plus encore que Marie de Rohan, une mercenaire de l'intrigue, avec ce que cela suppose d'indépendance, de liberté d'action et de professionnalisme.

### III. Le métier d'intrigante

Si la conduite de telles négociations est bien une façon alternative pour les femmes d'agir en politique, apparemment plus accessible que les entreprises de guerre menées par les Amazones, elle nécessite cependant des compétences particulières. Outre les bénéfices que les Frondeuses tirent de leurs liens avec les ministres espagnols ou les princes rebelles, elles doivent aussi faire preuve de savoirs et de savoir-faire particuliers principalement liés au caractère clandestin de l'intrigue. Or, les compétences requises apparaissent souvent comme autant de qualités sociales dont la tradition salonnrière et le modèle de l'honnête femme ont fait des spécialités féminines, si bien que les intrigantes n'ont pas toujours à outrepasser les barrières du genre pour agir<sup>284</sup>. L'intrigue telle qu'elle est pratiquée pendant la Fronde peut alors apparaître comme un véritable métier, nécessitant des compétences particulières et justifiant en retour l'octroi d'un salaire proportionné aux services rendus, un métier féminin, requérant des qualités sociales où les femmes excellent.

---

<sup>284</sup> Sharon Kettering, dans "Patronage Power of Early Modern French Noblewomen", *art. cit.*, rappelle que François du Soucy, dans le *Triomphe des Dames* (1646) exalte le rôle des femmes comme intermédiaires auprès des puissants.

## 1. Secret, simulation et dissimulation

La première des compétences qu'exige la pratique de l'intrigue est le secret. Il doit être total pour permettre aux négociations les plus périlleuses d'aboutir. La nécessité pour les intrigantes de cacher leur travail s'explique aussi par leur propension à défendre successivement ou même parfois simultanément des intérêts contradictoires en fonction de l'évolution de la Fronde. La pratique de l'intrigue requiert donc aussi l'emploi du masque ainsi qu'une aptitude à dissimuler<sup>285</sup>.

### a. Jouer double jeu

La princesse Palatine se place à deux reprises dans une situation d'allégeances contradictoires : à la fin de l'année 1650, d'abord, lorsqu'elle prépare la signature des quatre traités avec la vieille Fronde, tout en poursuivant la négociation pour la libération des princes avec Mazarin, puis à la fin de l'été 1651, alors qu'elle continue à faire en sorte de rallier le parti de Condé au cardinal tout en commençant à se tourner vers la vieille Fronde. Dans ces circonstances, Mazarin lui-même est le premier à requérir la discrétion et, si besoin est, à cautionner le mensonge. La nécessité du secret constitue un véritable *leitmotiv* dans ses lettres<sup>286</sup>. D'après les instructions qu'il donne, les informations ne doivent pas filtrer au-delà du cercle étroit formé par Mazarin, la reine, Bartet et la Palatine. Mais, sous l'impulsion de cette dernière, le cercle se restreint encore. Au mois d'octobre, on apprend que la princesse a mené l'enquête sur son propre bras droit, Isaac Bartet, et qu'elle le soupçonne de maladresse, voire de naïveté. Elle convainc alors le cardinal, qui se charge de prévenir la reine. « Je trouve qu'il [Bartet] s'engage avec trop de facilité et qu'il est capable d'être souvent trompé ; 34 [la princesse Palatine] m'en a fait avertir dans la dernière confiance et vous prendrez garde de n'en faire aucun semblant », écrit-il dès le 3 octobre<sup>287</sup>.

À la fin de l'année 1652, la duchesse de Châtillon à son tour est contrainte de mener ses tractations dans le plus grand secret et de tenir un double langage, car elle continue à prétendre pouvoir accommoder Condé avec la cour alors que, de fait, elle traite des conditions

---

<sup>285</sup> Voir Malina Stefanovska, *La politique du cardinal de Retz. Passions et factions*, Rennes, P.U.R., 2008, « Le secret et l'ostentation », p. 143-148.

<sup>286</sup> Lettre à Bartet, du 6 juillet 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 135.

<sup>287</sup> Lettre à la reine, du 3 octobre 1651, *Ibid.*, p. 319.

de son alliance avec les Espagnols. Le 1<sup>er</sup> octobre, Fabert a fait savoir à Chavigny « que Mme de Châtillon, qui avait toujours tâché de porter l'esprit de M. le Prince à l'accommodement, à présent était bien changée et qu'elle était autant catholique que Fuensaldagne »<sup>288</sup>.

Mais la duchesse de Chevreuse est peut-être, de toutes, celle qui réussit le mieux dans ce registre, en particulier pendant le temps où elle est « procureuse » de Mazarin auprès de la Fronde<sup>289</sup>. En effet, cette qualité ne l'empêche pas de soutenir certaines des velléités hostiles à la politique du cardinal ministre qui s'expriment alors dans son parti. Dès le mois d'avril 1650, Marie de Rohan est sollicitée par les adversaires de la cour dans l'espoir qu'elle trahira si elle peut en tirer quelque avantage personnel. Mais alors Mazarin et Le Tellier lui maintiennent leur confiance<sup>290</sup>. Au mois d'août, en revanche, Le Tellier n'est plus tout à fait certain de sa fidélité. Il craint qu'elle ne se laisse séduire par l'Archiduc, qui a envoyé une ambassade pour négocier la paix avec Gaston d'Orléans et veut donner un grand rôle à la duchesse dans les tractations. Le 6 septembre, il écrit à Mazarin « que la conjecture que nous avons eue de madame de Chevreuse touchant le voyage de Laigues est à présent une certitude [...], qu'il [est] vrai que Laigues [est] allé vers l'Archiduc de la part de ladite dame pour la paix »<sup>291</sup>. Mazarin semble alors contraint d'accepter le principe de cette négociation. Le 18 septembre, il demande seulement à la duchesse de bien vouloir employer ses contacts en Flandres « pour trouver quelque expédient pour faire connaître à tout le monde que la reine y a part », malgré sa passivité totale dans cette affaire<sup>292</sup>. Le cardinal avoue alors que la cour se trouve en position de subir les décisions politiques d'une émissaire devenue conseillère qui semble désormais s'émanciper tout à fait de sa tutelle.

Au mois de septembre, la loyauté de la duchesse est à nouveau mise en doute. Un correspondant anonyme écrit à Mazarin : « On tient qu'il y a quelque négociation par le duc de Lorraine, Mme de Chevreuse y prend grande part, aussi bien qu'à la paix générale<sup>293</sup>. » Alors, le comte de Lavaux prévient le cardinal que la « procureuse » des Frondeurs joue un jeu de plus en plus personnel :

---

<sup>288</sup> Lettre de Mazarin à M. de Fabert, 1<sup>er</sup> octobre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 263 v°. Voir aussi la lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Bouillon le 9 octobre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 291.

<sup>289</sup> Voir Élodie Gilloir, *Les révoltes de Marie de Rohan : figure d'une malcontente (1621-1652)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Joël Cornette, Paris-VIII, 2002, p. 21.

<sup>290</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 11 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 219.

<sup>291</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 6 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 32.

<sup>292</sup> Lettre de Colbert à Le Tellier, de Bourg le 18 septembre 1650, in Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et Mémoires*, éd. Pierre Clément, Paris, Imprimerie Impériale, 1861, t. I, p. 44.

<sup>293</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 28 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 137.

Je supplie très humblement V. E. d'agréer la liberté que je prends de lui dire, suivant ce que je puis connaître dans l'esprit de M. le garde des sceaux, de Mme de Chevreuse et des autres, que leur intention est de se rendre toujours nécessaires et d'avoir quelques nouvelles affaires afin que V.E. ait toujours besoin d'eux et je doute que leur pensée n'aille à susciter quelques désordres en Provence ou peut-être même en d'autres provinces et l'affection avec laquelle ils parlent du retour de la cour fait voir qu'ils n'auraient pas à plaisir quelle passât par le Languedoc et de là en Provence pour y pacifier les désordres qui pourraient arriver en cette province<sup>294</sup>.

« Se rendre toujours nécessaires » et, pour cela, ne pas hésiter à « susciter des désordres », ou du moins les entretenir, c'est en effet ce à quoi les médiatrices de la Fronde semblent parfois réduites, elles à qui seuls les bouleversements liés à la guerre civile permettent de trouver un emploi politique. C'est donc aussi cette contrainte qui les pousse à jouer double jeu et à rechercher toutes les occasions, mêmes contradictoires, d'employer leurs talents. Elles apparaissent ainsi comme de véritables professionnelles de l'intrigue.

#### *b. Travestissements*

Comme l'Amazone, l'intrigante n'a pas de réelle légitimité à agir, c'est pourquoi elle se doit de rester insaisissable. Or cela nécessite parfois d'aller au-delà de la dissimulation en pratiquant aussi la simulation, en particulier par le discours et par le vêtement. En septembre 1650, par exemple, des rumeurs persistantes semblent indiquer que la duchesse de Châtillon se trouve à Paris et qu'elle s'y cache pour solliciter les Frondeurs d'entrer dans l'alliance des Princes. À la fin du mois, Le Tellier et Lionne écrivent à Mazarin :

Madame de Châtillon est ici depuis trois jours, de quoi S.A.R. étant avertie, elle envoya hier chez ma dite dame un officier de ses gardes pour lui faire commandement de se retirer à Châtillon et de n'en point partir sans ordre du roi ou de S.A.R. en l'absence de Sa Majesté. L'officier rapporta qu'il ne l'avait point trouvée chez elle et qu'on lui avait dit qu'elle n'était pas arrivée, et même qu'on ne l'attendait pas. Mais l'on sait certainement qu'elle est en cette

---

<sup>294</sup> Lettre du comte de Lavaux à Mazarin, de Paris le 28 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 82.

ville, c'est pourquoi l'on fait toute sorte de diligence pour découvrir où elle se retire, afin de lui faire ce commandement<sup>295</sup>.

Pourtant, quelques jours plus tard, Le Tellier doit reconnaître que « l'avis qu'on avait eu de l'arrivée de Madame de Châtillon à Paris ne s'est pas trouvé véritable. Elle avait résolu d'y venir mais elle s'est contentée d'y envoyer une sienne demoiselle pour conduire son fils à Châtillon »<sup>296</sup>.

Pour se dérober ainsi aux diligences de la faction adverse, les intrigantes ont parfois recours au déguisement. Guy Joly rapporte ainsi que « Mme de Rhodes, qui mourut dans ce temps-là [été 1652] faisait elle-même ses voyages à la cour en habits déguisés »<sup>297</sup>. Marie d'Orléans donne quelques précisions supplémentaires sur les circonstances de cette mort. Elles permettent de constater que la pratique du travestissement n'est pas l'apanage exclusif des Amazones :

Madame de Rhodes, qui était allée faire quelques négociations avec M. le cardinal, lui parlait chez la princesse Palatine lorsque les nouvelles lui vinrent du feu et du carnage de l'Hôtel de Ville, et comme le maréchal [de l'Hôpital] était son beau-père et qu'elle l'aimait fort, elle s'évanouit d'effroi pour lui.

Le cardinal, jugeant bien de l'avantage qui lui reviendrait de cette violence dont on lui apprenait la nouvelle, et présumant qu'il n'avait plus besoin de personne, se soucia peu de ce que madame de Rhodes lui voulait dire et la quitta brusquement pendant qu'elle était évanouie. Quand elle revint de son évanouissement, elle fut si outrée du peu de cas qu'il avait fait et d'elle et de ses négociations, qu'elle en mourut moins de quatre jours après ; et ce qui y contribua encore fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied pour rentrer dans la ville sans être connue.

Tout le monde, au lieu de la plaindre, se moqua d'elle d'être morte, comme si elle avait fait une action fort ridicule ; et afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajouta qu'elle avait été déguisée en cordelier dans la conférence qu'elle eut avec M. le cardinal, et que l'on avait trouvé dans sa garde-robe des habits de Carmes, de Minimes, d'Augustins, enfin de toutes sortes d'ordres de religieux<sup>298</sup>.

---

<sup>295</sup> Lettre de Le Tellier et Lionne à Mazarin, fin septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 96.

<sup>296</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 29 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 144.

<sup>297</sup> Guy Joly, *Mémoires*, op. cit., p. 76.

<sup>298</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 119-120.

La duchesse de Châtillon semble employer les mêmes subterfuges lorsqu'au printemps 1652, elle se déguise pour aller rendre visite au duc de Nemours, qui a été blessé sur le champ de bataille dans l'Orléanais. D'après le témoignage de Mademoiselle, elle s'est alors réfugiée dans un couvent de Montargis,

d'où elle ne sortait que deux ou trois fois pour aller voir M. de Nemours, quoique des officiers qui vinrent à Orléans en ce temps-là [lui] dirent [à Mademoiselle] qu'elle allait tous les soirs voir M. de Nemours toute seule avec une écharpe ; qu'elle croyait être bien cachée, mais qu'il n'y avait pas un soldat dans l'armée qui ne la connût.<sup>299</sup>

Cette clandestinité s'applique aussi bien souvent à la correspondance, comme l'atteste le cas de la princesse Palatine en 1650, lorsqu'elle écrit secrètement à la duchesse de Longueville, mais aussi aux princes prisonniers qui trouvent ainsi moyen de lui déléguer leur pouvoir en janvier 1650. Une autre affaire de correspondance clandestine est découverte par Le Tellier entre la duchesse et le duc de Bouillon à l'été 1650, alors que la première a interdiction formelle de communiquer avec qui que ce soit. Le 27 juillet, Mazarin informe ses agents à Paris : « Nous avons découvert que M. de Bouillon entretient un commerce continuel de lettres avec madame sa femme, qui vont et viennent deux fois la semaine et font de très pernicious effets pour le service du roi, tant à Paris qu'à Bordeaux. » Conscient des dangers de cet échange, il ajoute : « La reine m'a chargé de vous en écrire, afin que vous le fassiez savoir à S.A.R. et qu'il lui plaise de donner les ordres pour faire restreindre davantage Mme de Bouillon et en sorte, s'il est possible, que cette communication cesse<sup>300</sup>. » Malgré cela, le 3 août, Le Tellier reconnaît : « Il est vrai que madame de Bouillon a toujours eu commerce de lettres avec M. son mari, bien qu'aussitôt que je fus de retour de Fontainebleau j'eusse envoyé un ordre exprès au gouverneur de la Bastille de lui interdire toute communication de bouche et par écrit avec qui que ce fût<sup>301</sup>. » Et le 22 septembre encore, il écrit à Mazarin : « L'on m'a rapporté ce matin trois lettres qui seront ci-jointes. L'une est de madame de Bouillon adressante à son mari, l'autre comme l'on croit de Mademoiselle de Bouillon à son frère et l'autre de quelque valet qui donne des nouvelles. Il faut remarquer que ce qui est écrit dans la première avec de l'encre n'est pas ce qu'elle voulait mander, mais bien ce qui est entre les

---

<sup>299</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chérueil, Paris, Charpentier, 1858-59, t. II, p. 40.

<sup>300</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, à Angoulême le 28 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 131 v°.

<sup>301</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 3 août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 272.

lignes<sup>302</sup>. » La duchesse joue double jeu, aussi n'est-il pas étonnant que ses lettres revêtent un double sens. Dans tous les cas, elle paraît suffisamment habile pour déjouer la surveillance de ses adversaires et trouver, malgré la prison la plus étroite, des voies de communication clandestines avec l'extérieur.

Ici, le secret, le travestissement, les allégeances multiples et contradictoires, si périlleuses à maintenir, peuvent paraître signaler les limites de l'ouverture du champ politique aux femmes pendant la Fronde, car si certaines parviennent à y agir de façon prolongée et déterminante, elles ne peuvent le faire à visage découvert. Sur le navire de l'État, toutes demeurent des passagères clandestines. Leur capacité à réussir dans cet emploi peut néanmoins être considérée comme le fruit d'un savoir-faire particulier, qui semble en partie lié à l'exercice de talents féminins ou du moins réputés tels.

## **2. Un territoire féminin ?**

L'Amazone se déguise en homme ou est souvent tentée de le faire, elle se situe volontairement sur le terrain de la contestation des normes de genre et de l'usurpation des caractères masculins. Elle revendique l'égal accès des individus des deux sexes à tous les domaines de la vie sociale, refuse d'être limitée à des rôles pacifiques ou de pacification et ne dédaigne pas de mettre en scène sa transgression. À l'inverse, la princesse diplomate souligne le plus souvent ce qui la distingue du sexe opposé par le vêtement, les manières, le mode d'action. Son comportement ne va pas à l'encontre du discours sur la différence des sexes, il le valide au contraire pour en tirer tous les bénéfices. Ce mode d'action féminin repose en particulier sur le recours à des pratiques de sociabilité propres aux réunions mondaines, dont les femmes sont considérées comme les maîtresses, et sur la pratique de la séduction, dont tous les discours, favorables ou hostiles aux femmes, font aussi une qualité féminine.

---

<sup>302</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 22 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 112.

### a. La sociabilité mondaine au service de l'intrigue

Les entreprises de médiation supposent pour celles et ceux qui les conduisent la maîtrise parfaite du discours tant à l'écrit qu'à l'oral<sup>303</sup>. Or les Frondeuses bénéficient sur ce point de la tradition salonnaire, qui a fait de la pratique épistolaire et de l'art de la conversation des spécialités féminines. Tout récemment les familiers de l'hôtel de Rambouillet ont aussi renouvelé l'engouement pour les vertus civilisatrices des femmes. Les intrigantes peuvent donc s'appuyer sur ces qualités sociales, dont elles sont réputées grandes spécialistes, pour mener leurs négociations.

L'auteur de la *Muze historique*, volontiers railleur, mais toujours attentif à révéler les traits saillants des grands personnages du moment, fait ainsi rimer « monsieur de Laigues » avec « la Chevreuse qui n'est pas bègue »<sup>304</sup>. La duchesse de Châtillon, dans le portrait qu'elle fait d'elle-même en 1657 ou 1658 à la demande de Mlle de Montpensier, se décrit ainsi : « J'ai beaucoup d'esprit et j'entre agréablement dans les conversations<sup>305</sup>. » Mme de Motteville confirme ce jugement en soulignant sa « civilité extrême ». « Il était même difficile aux particuliers d'échapper aux charmes de ses flatteries car elle savait obliger de bonne grâce », note encore la confidente d'Anne d'Autriche<sup>306</sup>. Le rapport entre la qualité du discours mondain et la notion d'obligation, principal ressort des médiations occultes conduites par les intrigantes, est donc explicitement établi. Mademoiselle même, qui pourtant n'apprécie guère Mme de Châtillon, ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle est une « femme de grande qualité [...] et de bonne compagnie »<sup>307</sup>. Le portrait que Retz brosse de la duchesse de Longueville au début de ses *Mémoires* donne une idée de la façon dont se manifestait cet agrément mondain :

Mme de Longueville a naturellement bien du fonds d'esprit, mais elle en a encore plus le fin et le tour. [...] Elle avait une langueur dans les manières, qui touchait plus que le brillant de celles mêmes qui étaient plus belles. Elle en avait une, même dans l'esprit, qui avait ses charmes, parce qu'elle avait des réveils lumineux et surprenants<sup>308</sup>.

---

<sup>303</sup> Voir Malina Stefanovska, *La politique du cardinal de Retz. Passions et factions*, op. cit., p. 173-174.

<sup>304</sup> Lettre du samedi 12 novembre 1650, Loret, *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1655)*, op. cit., p. 57.

<sup>305</sup> Appendice des *Mémoires* de Mlle de Montpensier, op. cit., t. II, p. 544.

<sup>306</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 445.

<sup>307</sup> Mlle de Montpensier, op. cit., t. I, p. 324.

<sup>308</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 406.

Retz souligne la disposition d'esprit particulière de la duchesse, mais surtout son talent pour la mettre en valeur par une forme de mise en scène, d'ostentation discrète et distinguée, capable de charmer et de convaincre ses éventuels soutiens.

De tels talents se manifestent particulièrement lors des entretiens, généralement secrets, destinés à conclure un accord ou à désolidariser un personnage d'importance du parti adverse. Mme de Bouillon procède ainsi au début de la Fronde, lorsqu'elle tente de convaincre la reine qu'elle doit lui accorder des compensations pour Sedan. D'après une lettre de Mazarin au duc datée du 11 janvier 1649, c'est au Val-de-Grâce que son épouse a rencontré la régente venue faire ses dévotions et dans cette atmosphère toute féminine qu'elles ont convenu d'un accord<sup>309</sup>. Pour Mme de Motteville, la principale activité de la Palatine au cours de ses missions de médiation consiste à « conférer »<sup>310</sup>. Elle « conseille », « fait dire », « assure », profère « [d]es menaces et [d]es prophéties »<sup>311</sup>. C'est pourquoi Bossuet, dans sa fameuse oraison funèbre, rend à la Palatine le plus bel hommage, et le plus juste, lorsqu'il déclare : « La cour ne vit jamais rien de plus engageant et, sans parler de sa pénétration ni de la fertilité infinie de ses expédients, tout cédait au charme secret de ses entretiens<sup>312</sup>. »

C'est surtout en transformant les réunions mondaines qui se tiennent chez elles en réunions politiques que les femmes de l'aristocratie parviennent à se faire une place dans la guerre. La cour le sait et le redoute. Lorsque la duchesse de Bouillon est libérée, en octobre 1650, Gaston d'Orléans refuse de la laisser séjourner à Paris pour ce motif : « toute la cabale s'assemblerait chez elle », prévient-il<sup>313</sup>. C'est au cours de l'une de ces conférences que se prépare, à Noisy, en décembre 1648, l'adhésion de la duchesse de Longueville au parti frondeur. Retz raconte :

J'allai, par un pur hasard, chez Mme de Longueville [...]. Je la trouvai seule ; elle tomba, dans la conversation, sur les affaires publiques, qui étaient à la mode. Elle me parut enragée contre la cour. [...] Dès que j'eus ouvert à Mme de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pourrait tenir, en l'état où les affaires allaient tomber, elle y entra avec des emportements de joie que je ne vous puis exprimer<sup>314</sup>.

---

<sup>309</sup> Lettre de Mazarin à M. de Bouillon, le 11 janvier 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 264, f° 242.

<sup>310</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 378.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>312</sup> Bossuet, *Oraisons funèbres*, Paris, Classiques Garnier, 1988, p. 264.

<sup>313</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 12 octobre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 158.

<sup>314</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 376-377.

Retz fait ici preuve d'une grande clairvoyance car il souligne en quelques mots les principaux ressorts de l'implication des femmes de l'aristocratie dans la Fronde : l'importance primordiale de la conversation, qui leur ouvre les portes de la diplomatie occulte, l'accès privilégié des mondaines aux affaires publiques, parce qu'elles sont à la mode, et la recherche de considération par l'action contestataire. Plus tard, pendant le siège de Paris, la chambre qu'occupe la duchesse à l'Hôtel de Ville devient un lieu de rendez-vous à la fois mondain et politique, comme le rapporte Guy Joly dans ses *Mémoires* : « La maison de ville fut le lieu où tout le monde allait faire sa cour, les officiers de robe et d'épée s'y rendant régulièrement tous les soirs, et le coadjuteur pour des raisons générales et particulières<sup>315</sup>. » On ne saurait mieux souligner les liens étroits entre mondanité et politique, ni mieux montrer comment ces liens pouvaient contribuer à introduire les femmes sur un terrain où elles n'étaient habituellement pas les bienvenues.

De même, Montglat souligne que « les principales conférences » visant à l'union des deux Frondes se tiennent chez la Palatine<sup>316</sup>. L'histoire rédigée par Claude Joly peu de temps après les faits et celle de l'auteur anonyme qui figure sous la cote 13 770 du Fonds français de la B.n.F. assurent la même chose. « Tous ne faisaient point de difficulté de s'assembler à Paris dans la maison de la princesse Palatine pour consulter des moyens de donner la liberté aux prisonniers », écrit le second<sup>317</sup>. Il en va de même lorsque, au printemps 1652, la duchesse de Châtillon devient l'émissaire principale de Condé auprès de Mazarin. Mademoiselle écrit : « Comme il [Condé] avait grande confiance en elle, il lui parlait de ses affaires et donnait rendez-vous chez elle à tous ceux avec qui il en avait et y tenait ses conseils<sup>318</sup>. » La duchesse d'Orléans, qui présente tous les symptômes de l'agoraphobie et se pâme à la moindre odeur forte, peut ainsi participer aux décisions politiques depuis sa chambre. Retz, par exemple, raconte un épisode au cours duquel, venu entretenir le duc d'Orléans des affaires du moment, il est conduit auprès du lit de son épouse de façon à ce qu'elle puisse aussi donner son avis<sup>319</sup>.

La communication entre les médiatrices de la Fronde et leurs interlocuteurs passe également par un autre biais dont les femmes sont réputées être de grandes spécialistes : la correspondance. Cette pratique est évidemment attestée par l'ensemble de la documentation parvenue jusqu'à nous mais elle apparaît aussi dans les *Mémoires* de Retz, qui représente la Palatine en train d'écrire « une grande dépêche en chiffre au cardinal, qui est une des plus

---

<sup>315</sup> Guy Joly, *Mémoires*, op. cit., p. 18.

<sup>316</sup> Montglat, *Mémoires*, op. cit., p. 269.

<sup>317</sup> Extrait de l'histoire de la guerre civile de Paris et de la vie et origine du cardinal Mazarin, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 13 770, p. 35.

<sup>318</sup> Mille de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 72.

<sup>319</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 751.

belles pièces qui se soit peut-être jamais faites »<sup>320</sup>. Le récipiendaire est tout aussi admiratif. « Vous ne sauriez vous imaginer une plus jolie lettre que celle que Gabriel [la Palatine] a écrite à Sedan [Mazarin] », déclare-t-il le 24 octobre 1651 à la Palatine, qui se cache à la fois derrière la deuxième personne du pluriel et la troisième du singulier pour mieux brouiller les pistes des espions<sup>321</sup>. Mais les lettres de Mazarin écrites depuis Brühl en 1651 contiennent aussi des indications sur la fréquence des relations épistolaires entre le cardinal et sa correspondante. Dans celle du 4 juillet, il évoque les courriers reçus et se représente lui-même écrivant à la Palatine « sur toutes les choses qui concernent la négociation qui est sur le tapis »<sup>322</sup>. Dans celle du 21 décembre, il dit faire réponse à trois lettres envoyées par elle « dont la dernière est du 16 », ce qui semble attester d'un échange assez intense<sup>323</sup>. Il semble même que les lettres reçues de Brühl soient lues à haute voix dans des cercles d'initiés hautement confidentiels, de la même façon que celles des hommes de lettres partis au loin étaient ainsi communiquées à l'ensemble des habitués du salon de la marquise de Rambouillet. Alors, les deux arts féminins de la conversation et de la correspondance se rejoignent pour rendre l'intrigue possible<sup>324</sup>.

Bien entendu, la majeure partie de cette correspondance est chiffrée, soit qu'il s'agisse effectivement d'un codage en chiffre, soit que les noms propres soient remplacés par d'autres ou par des noms communs. Dans les lettres échangées entre Mazarin et la Palatine, ce sont aussi des adjectifs substantivés. Le coadjuteur est « le Poltron », Mazarin, « le Muet », Chavigny, « le Polonais », Condé, « le Vaillant », le duc d'Orléans, « le Facile », et, le 26 novembre 1651, Mazarin demande précisément à la Palatine de lui envoyer un nouveau chiffre, c'est-à-dire un nouveau code, « dans lequel il y ait quantité de noms, outre l'alphabet »<sup>325</sup>. Enfin, comme nous l'avons suggéré au chapitre IV, le choix de noms propres tirés des romans les plus favorables aux femmes pour remplacer ceux des contemporains dans la correspondance échangée entre la Palatine et la duchesse de Longueville est la meilleure preuve de l'influence favorable de la mondanité sur l'action politique des femmes pendant la Fronde<sup>326</sup>. Ici ce sont donc la pratique de la dissimulation et celle de la correspondance qui se rencontrent pour garantir le succès des négociations. Il ne s'agit pas de prétendre que ces techniques sont propres aux femmes mais d'affirmer que la mondanité en célébrait

---

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 763.

<sup>321</sup> Lettre de Mazarin à la princesse Palatine, du 24 octobre 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc.*, op. cit., p. 336.

<sup>322</sup> Lettre de Mazarin à Bartet, le 4 juillet 1651, *ibid.*, p. 126.

<sup>323</sup> Lettre de Mazarin à la princesse Palatine, du 21 décembre 1651, *ibid.*, p. 456.

<sup>324</sup> Lettre de Mazarin à la reine, du 18 juillet 1651, *ibid.*, p. 195.

<sup>325</sup> Lettre de Mazarin à la princesse Palatine, du 26 novembre 1651, *ibid.*, p. 398.

<sup>326</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460.

l'excellence des femmes dans ces domaines leur a ouvert la voie d'une forme d'action politique qui ne nie pas le féminin mais en fait au contraire un atout.

*b. L'art de la séduction*

L'art de l'intrigue tel qu'il est pratiqué par les Frondeuses apparaît aussi comme un art du paraître et de la séduction lorsque simulation et dissimulation aboutissent à mettre en exergue les caractères féminins. Alors, la parure de l'intrigante fait à la fois office de vitrine de son pouvoir et de rempart pour se soustraire aux tentatives inquisitrices de ses interlocuteurs.

Dans le portrait cité plus haut, la duchesse de Châtillon commence par une description physique et accumule les qualificatifs élogieux<sup>327</sup>. Or la *Muze historique* prétend que ce physique avantageux permettait à la duchesse de ravir tous les cœurs :

La duchesse de Châtillon  
Dont sans amoureux aiguillon  
Le plus sévère et le plus sage  
Ne saurait lorgner le visage,  
Est revenue en cette ville<sup>328</sup>.

La Rochefoucauld lui reconnaît ces qualités et montre quel usage politique elle pouvait en faire. À propos de Condé, hésitant à s'accommoder avec la cour ou à poursuivre la guerre au printemps 1652, il écrit : « Mme de Châtillon lui fit naître le désir de la paix par des moyens plus agréables. Elle crut qu'un si grand bien devait être l'ouvrage de sa beauté ; et, mêlant de l'ambition avec le dessein de faire une nouvelle conquête, elle voulut en même temps triompher du cœur de monsieur le Prince et tirer de la cour les avantages de la négociation »<sup>329</sup>. Lénét fait de semblables analyses car, après avoir présenté « l'une des plus délicates et agréables beautés de son siècle », il évoque « l'autorité » que s'acquiert la duchesse en faisant usage de son pouvoir de séduction sur Condé. Le mémorialiste décrit ensuite le manège amoureux qui permet à Mme de Châtillon de se conserver l'amour et

---

<sup>327</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 543-544.

<sup>328</sup> Lettre du 28 avril 1652, Loret, *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1655)*, op. cit., t. I, p. 139.

<sup>329</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, op. cit., p. 274-275.

l'estime de son amant tout en maintenant sa relation avec le duc de Nemours dans un objectif semblablement politique<sup>330</sup>.

Dans ses *Mémoires*, Mademoiselle peint ce pouvoir de séduction en action. Elle y réussit particulièrement bien dans le passage qui relate les suites de la mort du duc de Nemours, tué en duel par Beaufort en juillet 1652 :

La première fois que madame de Châtillon sortit après la mort de M. de Nemours, elle alla aux filles de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, où madame de Nemours s'était retirée et où je l'avais été voir, et ensuite elle vint aux Tuileries. Elle avait un habit tout uni et une grande coiffe comme un voile, qui la cachait toute. Comme elle entra dans la chambre, je m'en allai au-devant d'elle et je lui fis un compliment sur la perte qu'elle avait faite d'un bon ami ; ce que j'avais déjà fait par un billet dès le lendemain. Nous nous allâmes asseoir dans un coin, où elle me fit force lamentations. Comme nous en étions sur le mépris du monde, Son Altesse Royale entra, et M. le Prince, qui s'approchèrent de nous ; elle leva son voile et se mit à faire une mine douce et riante. Je crus voir une autre personne, car sous cette coiffe, elle était poudrée, avait des pendants d'oreilles ; enfin rien n'était plus ajusté. Dès que M. le Prince allait d'un autre côté, elle rabaissait sa coiffe et faisait mille soupirs. Cette farce dura une heure et réjouit bien les spectateurs<sup>331</sup>.

Ce passage permet de constater que si, contrairement aux Amazones, les intrigantes restent femmes jusque dans la guerre, elles ne dédaignent pas pour autant de jouer sur les apparences et de se mettre en scène par le vêtement. Au lieu d'endosser un habit masculin et de donner à voir un courage viril, la duchesse de Châtillon voile un moment sa féminité pour mieux la faire éclater sous les yeux de celui grâce auquel elle peut prétendre au pouvoir politique. Le fard et les bijoux, la féminité qu'ils soulignent apparaissent donc ici comme un moyen paradoxal de revendiquer l'accès à un territoire masculin<sup>332</sup>.

---

<sup>330</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 106.

<sup>331</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 137.

<sup>332</sup> Danielle Haase-Dubosc, « Madame de Châtillon ou de la séduction », in *Ravie et enlevée, De l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 305-308 et Arlette Farge et Cécile Dauphin, *Séduction et société : approches historiques*, Paris, Seuil, 2001. Voir en particulier l'introduction, p. 8-13, et le passage sur la mise en scène de la séduction à des fins d'émancipation féminine dans les romans de Mlle de Scudéry, p. 44.

### Illustration non disponible dans la version électronique

Dans le portrait conservé au château de Versailles, elle apparaît en effet comme une jeune femme d'une grande beauté, vêtue d'une robe de taffetas richement ornée de perles, assorties à celles qu'elle porte autour du cou et aux oreilles. Comme le signale Mademoiselle, la duchesse a « la gorge découverte » et seule une légère gaze voile le buste.

De même, il n'est pas anodin que Mme de Châtillon paraisse « fort ajustée dans son lit » lorsqu'elle reçoit les visites de condoléances consécutives à la mort de son époux en 1649. Au cours de l'été suivant, elle paraît aux bals du Luxembourg « ajustée au dernier point et belle comme un ange »<sup>333</sup>. En effet, le moment où le veuvage la libère de la contrainte imposée par son époux est pour elle une forme de naissance politique, qui se manifeste précisément par la mise en exergue de sa féminité<sup>334</sup>. En revanche, lorsque Condé se trouve en difficulté lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, Mme de Châtillon perd au même moment son « crédit » politique et se trouve confrontée à l'échec de ses manœuvres d'accommodement. Alors qu'elle se trouve remise en question comme femme politique, Mademoiselle commente, avec

---

<sup>333</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 206 et 336.

<sup>334</sup> Danielle Haase-Dubosc, « Mme de Châtillon : veuve joyeuse », in Nicole Pellegrin et Colette Winn (dir.), *Veufs, veuves et veuvages dans la France d'Ancien Régime*, actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), Paris, Champion, 2004, p. 169-185.

un brin de perfidie : « Cet embarras lui avait fait oublier ses charmes : il n’y en avait pas un d’étalé ce jour-là ; comme elle est fort brune naturellement, cela paraissait extrêmement en plein jour<sup>335</sup>. »

Dans un autre passage, la mémorialiste décrit le manège de la duchesse de Châtillon qui souhaite établir son emprise sur le duc de Lorraine. Le récit de Mademoiselle associe une nouvelle fois la recherche de l’influence sur un grand personnage et la mise en scène de la féminité :

Madame de Châtillon mourait d’envie de donner dans la vue à M. de Lorraine ; elle vint un soir parée, ajustée, la gorge ouverte, se montrant et disant : « Au moins, je ne suis pas bossue. Ma robe est-elle bien faite ? Je ne vous le demande pas, Monsieur, car les hommes ne s’y connaissent point ; mais pour les pierreries, vous vous y connaissez : je vous prie de me dire comme vous trouvez mes perles. »

Il est intéressant de noter que, dans ce passage, le discours même de la duchesse porte sur le genre, en particulier la prétériorité concernant le vêtement. Elle souligne les différences entre les compétences des femmes et celles des hommes, qui ne s’étendent pas jusqu’au vêtement féminin. Il y avait là de quoi agacer Mademoiselle qui avait choisi des moyens opposés pour se frayer un chemin jusqu’au sommet du parti de Condé. Elle prend donc un plaisir perceptible à rapporter ensuite le mauvais accueil que fit Charles IV au jeu de séduction de la duchesse. « Il ne prit pas quasi la peine de lui répondre, rapporte Mademoiselle, et me disait : “Ne la retenez point à souper, je vous en prie ; je voudrais qu’elle s’en fût déjà allée.” À la fin elle s’en alla. Dès qu’elle fut partie, il nous dit : “Voilà la plus sottie femme du monde ; elle me déplaît au dernier point”<sup>336</sup>. »

Mais la duchesse de Châtillon n’est pas la seule à faire de la séduction et de la galanterie une stratégie politique. Mme de Motteville présente la princesse Palatine comme un personne qui « ne haïssait pas les conquêtes de ses yeux »<sup>337</sup>. Mademoiselle la décrit comme une femme « d’humeur fort galante »<sup>338</sup>. Il n’est pas jusqu’à la très vertueuse duchesse de Bouillon qui ne se risque à faire de sa féminité une arme politique. Retz lui accorde de fortes compétences en la matière lorsqu’elle essaie de le convaincre d’accepter le soutien des Espagnols. Dans ses *Mémoires*, il écrit :

---

<sup>335</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 105.

<sup>336</sup> *Ibid.*, t. II, p. 181-182.

<sup>337</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 340.

<sup>338</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 283 et cardinal de Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 407.

Mme de Bouillon [...] n'oublia rien de tout ce qui l'eût rendue l'une des plus aimables personnes du monde, quand même elle eût été laide, pour me persuader que je ne devais point balancer à traiter ; et que monsieur son mari et moi, joints ensemble par une liaison particulière, emporterions toujours si fort la balance, que les autres ne nous pourraient faire aucune peine<sup>339</sup>.

Pour parvenir à leurs fins, les médiatrices emploient donc aussi des moyens que la bipartition des rôles sexuels attribue traditionnellement aux femmes et mettent ainsi à jour une façon proprement féminine d'agir en politique, bien différente de celle des Amazones. En employant ce type de ressources, les intrigantes se placent sur un terrain qui leur est propre et où elles évitent la concurrence masculine. Elles peuvent ainsi donner plus de prix à leur travail et prétendre en retirer de plus grands bénéfices.

### **3. Le salaire de l'intrigue**

En inscrivant leur action de médiatrices dans le cadre des relations interpersonnelles qui suppléent aux défaillances de la monarchie administrative encore dans son enfance, les Frondeuses se placent dans un système de don et de contre-don qui leur permet de réclamer une récompense sous forme de grâce, en argent ou en nature, pour chacune de leurs interventions. Mais ces rémunérations traditionnelles semblent parfois faire l'objet de véritables contrats et la tarification de l'intrigue apparaît comme un indice supplémentaire d'une professionnalisation opérée par des femmes aussi exigeantes qu'efficaces.

#### *a. Mazarin, mauvais payeur ?*

Le cardinal ministre est le premier sollicité par les intrigantes lorsqu'il s'agit de réclamer la récompense de leurs services auprès d'un prince ou d'un parti rebelles. Mazarin décourage rarement ses interlocutrices. Il leur fait même souvent miroiter de très avantageuses rémunérations, mais il semble aussi que ses promesses ne soient pas toujours suivies d'effets, ce qui contribue à expliquer certaines défections.

---

<sup>339</sup>*Ibid.*, p. 426.

Pour Mme de Chevreuse, c'est l'alliance conclue avec Mazarin en vue de l'arrestation des princes qui paraît la plus lucrative, d'autant plus qu'elle semble perpétuellement à cours d'argent, comme en témoignent les procès qu'elle intente à son frère et à sa belle-mère pour prétendre à une plus large part de l'héritage de son père, le duc de Montbazou<sup>340</sup>. Au mois de février, Le Tellier se réjouit que le surintendant d'Hémery ait « trouvé une affaire de quarante ou quarante cinq mille écus pour Mme de Chevreuse » et, le 10 mars, qu'elle soit achevée<sup>341</sup>. Dans une lettre du 2 août, elle remercie Mazarin pour une montre mais elle en profite aussi pour réclamer un arriéré de ce qui était dû à son mari et à elle. Ce passage demeure obscur mais il semble que les deux cent mille livres que la duchesse attend soient une sorte de commission payée par le roi pour rémunérer d'anciens services. En effet, Mme de Chevreuse affirme avoir fait donner un avis à M. de Maisons, le nouveau surintendant, « pour l'affaire dont il revient là encore plus de quarante mille écus au roi »<sup>342</sup>.

À l'automne, la duchesse revient à la charge et réclame un autre versement de salaire pour ses services de « procureuse ». Marie de Rohan est à nouveau dans le besoin et, dans la marge d'une lettre à Mazarin du 5 septembre 1650, elle griffonne quelques mots pour réclamer une part de la rançon du prince de Ligne, officier espagnol capturé par les Français à Lens<sup>343</sup>. Mazarin comprend mal sa requête ou feint de mal la comprendre. C'est pourquoi, Mme de Chevreuse revient à la charge le 25 septembre :

Il faut, Monsieur, qu'elles [mes paroles] vous aient mal expliqué mon intention par ce que vous avez entendu que je présupposais que vous fussiez informé de ce qui se traitait pour la rançon du prince de Ligne, car je sais qu'il ne se traite rien [...] et [je n'ai eu d'autre] pensée sur ce sujet que celle de vous supplier d'obtenir cette grâce-là pour moi, voyant que toutes celles que vous m'avez voulu procurer sont si éloignées et incertaines de me donner moyen d'accommoder mes affaires pour subsister dans la décence [...] si la reine ne m'accorde quelque bien présent. C'est pourquoi j'ai demandé celui-là comme le seul que je connaisse qui, sans incommoder les affaires du roi, m'en peut donner le moyen et j'ai cru que, comme

---

<sup>340</sup> Voir les lettres de Mme de Chevreuse à Mazarin, des 11 et 16 juillet 1655, ainsi que le mémoire de la cour, de juillet 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f° 216 et 227, 229.

<sup>341</sup> Lettres de Le Tellier à Mazarin, des 11 février et 10 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 95 et 209.

<sup>342</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Paris le 2 août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 167.

<sup>343</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, le 5 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 193.

je trouvais raisonnable de vous demander vos bons offices pour me le faire obtenir de Sa Majesté, vous ne trouveriez pas déraisonnable de me le faire accorder<sup>344</sup>.

Alors, les pressantes instances de la duchesse semblent porter leurs fruits. Le 30 septembre, Mazarin écrit à Le Tellier :

Je vous fais ce mot pour vous donner avis que Madame de Chevreuse m'ayant écrit pour obtenir le don de la rançon de M. le prince de Ligne afin que cela lui donnât moyen d'accommoder un peu ses affaires et de soutenir la dépense qu'elle fait, j'ai parlé à la reine qui lui a aussitôt bien voulu accorder cette grâce.

Il s'agit alors d'une véritable faveur car la même lettre indique que cet argent était initialement destiné à faire libérer le duc de Guise, prisonnier des Espagnols à Naples<sup>345</sup>. Quoiqu'il en soit, le 7 octobre, Mme de Chevreuse est en mesure de remercier personnellement Mazarin pour l'obtention de la rançon. La même lettre donne quelques renseignements sur la somme et les modalités du paiement. Le montant n'avait pas été établi au préalable. Mme de Chevreuse doit encore négocier avec les Espagnols. Elle sait cependant que la liberté du prince de Ligne a été estimée aux alentours de cent cinquante mille livres et ne semble pas se résoudre aux vingt cinq mille écus qu'on lui en promet<sup>346</sup>.

Mais la somme n'a toujours pas été versée l'année suivante, alors que Mme de Chevreuse a fait volte-face et se trouve désormais alliée aux princes contre Mazarin. Depuis sa retraite de Brühl, ce dernier refuse que la duchesse puisse profiter de ce cadeau. Dans une lettre adressée à Hugues de Lionne, il insère ces quelques lignes :

Mme de Chevreuse doit toucher, dans le mois de mai, par le moyen d'un marchand de Paris, huit ou neuf mille pistoles pour la rançon du prince de Ligne. Elle a si peu mérité ce bienfait que je crois que la reine le lui pourrait ôter pour en gratifier quelque personne qui en fût plus digne qu'elle<sup>347</sup>.

Ainsi, le métier de procureuse est loin de garantir à celles qui l'exercent des revenus sûrs et réguliers. Cependant, on peut soupçonner Mazarin d'être d'autant plus hostile au

---

<sup>344</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, du 25 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 129.

<sup>345</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Bourg, le 30 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 340 v°.

<sup>346</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, le 7 octobre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 185.

<sup>347</sup> Lettre de Mazarin à M. de Lionne, de Brühl, le 23 avril 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 365 v°.

versement de cette somme qu'elle pourrait permettre à Mme de Chevreuse d'acheter ses fameuses tapisseries. Le parlement de Paris en organise alors la vente après avoir placé les biens du cardinal sous séquestre, en particulier la fameuse bibliothèque dont Gabriel Naudé tirait une si grande fierté. Le 1<sup>er</sup> avril, le ministre, furieux, écrit à Hugues de Lionne :

On me donne avis de Paris que l'on parait superbement l'hôtel de Chevreuse pour la solennité du mariage [de Mlle de Chevreuse avec le prince de Conti] et que l'on y avait tendu trois tapisseries qui sont à moi, savoir le Scipion, celle de Pâris et une autre de verdure relevée d'or [...] et on marque, par le même avis, que Mme de Chevreuse prétendait avoir ces trois tentures et que M. le surintendant les devait payer pour tâcher de se maintenir par ce moyen [...]. Je vous prie de vous informer adroitement de ce qui en est [...] ; car en cas que ces tapisseries aient été engagées pour le service du roi, si MM. des finances ne me donnent pas de quoi les retirer, j'aimerais mieux vendre jusqu'à ma chemise que de souffrir qu'elles parussent en de semblables mains<sup>348</sup>.

Au mois de novembre 1651, alors que Mazarin envisage de rentrer en France sous peu, l'affaire est toujours pendante. C'est le marquis de Laigues, amant de la duchesse de Chevreuse, qui détient les tapisseries et Marie de Rohan est toujours en quête d'argent pour les acquérir<sup>349</sup>. Le 8, Colbert rapporte avoir appris du banquier Hervart que Laigues et son beau-frère ont l'intention de faire monter artificiellement le prix des enchères afin d'empêcher que Mazarin ne puisse racheter son bien et que la duchesse de Chevreuse souhaite se procurer deux de ces tapisseries<sup>350</sup>. Si bien qu'un an plus tard, alors que la Fronde a été vaincue à Paris, le cardinal n'a toujours pas récupéré son bien. Colbert lui écrit que Laigues et la duchesse de Chevreuse en sont encore les détenteurs et qu'ils ont sans doute l'intention d'utiliser les tapisseries comme monnaie d'échange pour adoucir leur condition et éviter la disgrâce<sup>351</sup>.

La princesse Palatine n'est pas en reste lorsqu'il s'agit d'exiger du cardinal le salaire de ses travaux<sup>352</sup>. Dès le mois de mai, elle réclame une charge de surintendante de la maison de la reine et propose de livrer Charleville en échange pour cinq mille écus de moins que sa valeur. Charleville faisait effectivement partie de l'héritage légué par son père, le duc de

---

<sup>348</sup> Lettre de Mazarin à M. de Lionne, de Huy le 1<sup>er</sup> avril 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f<sup>o</sup> 355.

<sup>349</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 877, f<sup>o</sup> 333.

<sup>350</sup> Lettre de Colbert à Mazarin, de Paris le 8 novembre 1651, in Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et Mémoires*, op. cit., t. I, p. 159.

<sup>351</sup> Lettre de Colbert à Mazarin, de Paris le 18 novembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f<sup>o</sup> 11.

<sup>352</sup> Lettre de Mazarin à M. de Lionne, de Bouillon le 23 mars 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f<sup>o</sup> 339.

Gonzague-Nevers, mais cet héritage faisait alors l'objet d'une contestation de la part de son neveu, le duc de Mantoue, qui voulait aussi récupérer les domaines français de son grand-oncle au détriment de ses tantes Anne et Marie. Il semble que les revendications du duc de Mantoue aillent à l'encontre d'un arrangement conclu à la mort de Charles de Gonzague en vertu duquel Anne héritait de ses domaines, « faute de lui avoir été payé comptant son mariage », c'est-à-dire sa dot<sup>353</sup>. La proposition concernant Charleville est donc aussi une façon pour Anne de réclamer le soutien de la cour dans le procès qui l'oppose alors à son neveu. Mais Mazarin ne peut ou ne veut soutenir la Palatine et, peu de temps avant le procès, il reproche à Hugues de Lionne d'avoir permis que le parlement s'empare de l'affaire :

Abandonner M. de Mantoue pour la satisfaire [la princesse Palatine], après avoir empêché sept ans durant que le parlement ne se mêlât de leurs différends, je ne sais comprendre comment M. Servien et vous y avez donné les mains, sachant les importantes raisons qu'il y a au contraire, et telles que, dans le mariage de la princesse Marie avec le roi de Pologne, je conseillai que le roi donnât deux cent mille écus à condition que, moyennant cinq cents autres de l'hérédité, et quatre cents pour la princesse Palatine, elles renoncassent et que M. de Mantoue s'obligeant à payer les dettes, demeurât possesseur pacifique de tout le bien. Je croyais de faire une si bonne affaire pour le roi, que j'ai payé la moitié de ces deux cent mille écus, que le roi me doit encore<sup>354</sup>.

Mazarin n'a de toute façon aucune intention de lui concéder la charge de surintendante qu'elle demande et propose en échange de lui octroyer un brevet pour la surintendance de la reine future, l'épouse de Louis XIV. Le cardinal offre aussi une rémunération plus directement appréciable sous la forme d'une pension de vingt mille livres, dont il précise « qu'il faudrait prendre soin de [la] faire payer ponctuellement »<sup>355</sup>. Cela n'empêche pas la princesse de se plaindre à sa sœur peu de temps après et de lui exposer ses difficultés financières, d'autant plus qu'elle n'a toujours pas obtenu gain de cause dans l'affaire de Mantoue. À une date inconnue de l'été 1651, elle lui écrit :

---

<sup>353</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles, op. cit.*, t. II, p. 74. Voir aussi l' « Abrégé des moyens par lesquels le sérénissime Charles second, duc de Mantoue et de Montferrat, de Nivernois, Mayenne et Rethelois, Pair de France, prince souverain d'Arches, doit être maintenu paisiblement et conservé en la légitime possession des États & biens de la succession en France du feu Sérénissime duc Charles I son aïeul ; contre les troubles et prétentions de mesdames les sérénissimes princesses Marie et Anne de Gonzague ses tantes », factum, 1642, B.n.F., Manuscrits occidentaux, N.A.F., 2437, f° 78.

<sup>354</sup> Lettre de Mazarin à M. de Lionne, de Brühl en mai 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 73.

<sup>355</sup> Lettre de Mazarin à M. de Lionne, de Brühl, le 29 mai 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 423.

M. le prince Palatin s'en va en Rethelois pour tâcher d'y subsister, l'état où sont nos affaires ne nous donnant plus le moyen de vivre tous deux ici. J'y suis restée pour voir ce que nous ferons pour achever de sortir de l'embarras où nous sommes avec M. de Mantoue [...]. Le roi m'envoya avant-hier un brevet de vingt mille francs de pension. Peut-être que le surintendant qui est de mes amis m'en donnera quelque chose quand il sera vérifié pourvu que les affaires n'aillent pas dans un si grand désordre que l'on ne trouve plus du tout d'argent [...]. Je dirais aussi à V.M. que j'ai encore un brevet de surintendante de la maison de la reine à venir, c'est à dire de celle que le roi épousera avec vingt autres mille francs de rentes sur son domaine. Les appointements de la charge sont de quarante mille francs. Mais ce sont des biens à espérer et dont je crois bien que je ne jouirai pas si fort. [...] Cela n'est pas argent comptant et aussi je n'en suis pas moins embarrassée dans mes affaires<sup>356</sup>.

D'après les *Mémoires* de Mademoiselle, la Palatine, à qui on avait demandé de conserver le plus grand secret sur le sujet en raison des jalousies que ce choix aurait pu susciter, s'en serait néanmoins ouverte à la cousine du roi et lui aurait proposé de faire en sorte qu'elle soit, elle, la fameuse reine à venir, moyennant le versement immédiat de trois cent mille écus pour parer à la nécessité de ses affaires. Mme de Choisy, à qui la Palatine avait confié le soin de traiter cette affaire, lui aurait d'abord confié : « La princesse Palatine [...] se veut mêler de votre affaire ; mais elle est gueuse : ainsi il faut que vous lui promettiez trois cent mille écus si elle la fait réussir. » Puis elle serait revenue à la charge quelque temps plus tard pour lui dire de façon plus abrupte encore : « La Palatine a affaire d'argent ; elle veut avoir deux cent mille écus<sup>357</sup>. » Pour Anne de Gonzague comme pour Marie de Rohan, la pratique de l'intrigue et de la médiation doit d'autant plus être envisagée comme un métier qu'elle a pour but de satisfaire des besoins financiers souvent pressants<sup>358</sup>.

La duchesse de Montbazou, indispensable truchement de son amant, affiche elle aussi de grandes exigences mais c'est à son égard que Mazarin se montre le plus mauvais payeur. Alors qu'elle négocie avec lui les conditions du ralliement de Beaufort aux mois de mars et avril 1649, Marie de Bretagne ne manque pas d'exiger une rémunération de la cour, sans s'inquiéter que le montant en soit retranché des avantages concédés à Beaufort. D'après Mme de Motteville, la récompense prend la forme d'une importante somme d'argent assortie de plusieurs abbayes destinées à sa fille<sup>359</sup>. La mémorialiste souligne alors la naïveté du duc qui

---

<sup>356</sup> Lettre de la princesse Palatine à sa sœur Marie, reine de Pologne, Archives du Musée Condé à Chantilly, R II, f° 245.

<sup>357</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 314 et 330.

<sup>358</sup> Wendy Gibson, *Women in Seventeenth Century France*, Londres, Macmillan, 1989, p. 154.

<sup>359</sup> Le maréchal d'Estrées précise qu'il s'agit des abbayes de Caen et de Vendôme dans ses *Mémoires*, op. cit., p. 273.

permet ainsi à sa maîtresse de s'enrichir à ses dépens et l'inefficacité de la transaction du point de vue de la cour<sup>360</sup>. Cependant il ne semble pas que la concession des abbayes ait été assurée dès le moment du traité, ni même que les sommes lui aient été immédiatement versées. Dans une lettre à la duchesse du 7 avril, Mazarin semble chercher à gagner du temps et se contente de déclarations d'intentions :

Si l'abbaye de Caen vient à vaquer je m'emploierai avec grand plaisir pour la faire avoir à mademoiselle votre fille, je vous prie cependant de me faire savoir si vous avez quitté toute pensée pour celle de Ronceray d'Angers.

Je suis extrêmement fâché du peu de satisfaction que vous ont donné pour encore messieurs des finances après la chaleur avec laquelle j'avais parlé de vos affaires à M d'Hémery. Il faut que sa maladie l'ait empêché d'y satisfaire, j'espère d'être bientôt de retour à Paris, où je m'en rendrai moi-même le solliciteur, jusqu'à ce qu'on vous ai donné une satisfaction effective.<sup>361</sup>

À l'été, l'affaire n'est pas réglée et Mme de Montbazon continue d'attendre avec impatience le décès de l'abbé de Vendôme, dont elle espère avoir les bénéfices. Le 25 juillet, Mazarin croit utile de faire vérifier « en quel état est cet abbé véritablement » avant de réfléchir à un échange qui avantagerait la duchesse<sup>362</sup>. Cependant Mme de Montbazon n'est pas femme à se satisfaire de promesses. Voyant que la cour n'honore pas ses engagements, elle annonce que Beaufort est sur le point de faire alliance avec les princes, « qu'il y a la dernière intelligence et union entre M. le prince de Conti, M. de Longueville, M. de Beaufort, Mme et Mlle de Longueville [...], que tout cela ensemble souhaite le mariage de M. de Beaufort et de Mlle de Longueville ». Cependant elle ajoute « que si le cardinal voulait un peu s'aider et les aider, il y aurait bon moyen de retirer M. de Beaufort de ces engagements »<sup>363</sup>. À bon entendeur...

C'est ainsi que la duchesse obtient l'abbaye de Vendôme pour son fils dans les jours qui suivent, alors que Beaufort ne s'est toujours pas rendu auprès de la reine, comme le révèle une

---

<sup>360</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>361</sup> Lettre de Mme de Montbazon à Mazarin, le 7 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 151 v°.

<sup>362</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 26 juillet 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 430 et 433 et lettre de Le Tellier à Mazarin, de Saint-Quentin le 25 juillet 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 865, f° 323.

<sup>363</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 27 juillet 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 865, f° 335.

lettre du duc de Saint-Simon datée du 14 août suivant<sup>364</sup>. Mais le 12 avril 1650 encore, elle continue à traiter de l'abbaye destinée à sa fille. Elle déclare être sur le point de renoncer à celle de Vouvray car, prétend-elle, « il y a lieu de craindre que cette abbaye ne soit pas vacante quand la vieille abbesse mourra ». Mais elle ajoute immédiatement : « Si celle de Caen venait à vaquer ou une autre bonne, je vous la demande pour ma fille, souvenez-vous en à l'occasion<sup>365</sup>. » Mazarin la lui fait promettre par Le Tellier, en effet, mais rien ne permet de savoir s'il a l'intention d'obtempérer<sup>366</sup>.

L'année suivante, alors que la vieille Fronde a fait alliance avec la cour pour faire arrêter les princes, la duchesse de Montbazon, qui n'avait pourtant pas été mise dans le secret de la négociation, en profite pour réclamer de l'argent à Mazarin. Le 7 avril, Le Tellier rapporte que la duchesse l'est venue trouver pour le « prier de presser M. d'Hémery de lui donner des assignations pour ce qui est dû à M. de Montbazon »<sup>367</sup>. Elle ne fait qu'exiger le versement de gages dus à son mari, alors gouverneur de Paris, mais il est évident que la duchesse s'appuie sur la force que lui donne sa position auprès de Beaufort.

Plus tard, en décembre 1651, Mazarin recherche activement le soutien de la vieille Fronde pour garantir son retour en France. Or la duchesse fait à nouveau valoir ses prétentions par le truchement de Beaufort, qui demande pour elle une abbaye et cinq cent mille écus<sup>368</sup>. Enfin, en octobre 1652, alors que le roi rentre à Paris et que les Frondeurs sont bannis de la capitale, Gaston d'Orléans fait parvenir à la cour une liste de prétentions pour lui et pour ses proches. La duchesse de Montbazon n'y est pas oubliée puisqu'il est encore question de donner une abbaye à l'un de ses fils, « en considération de ce qu'on a disposé d'une qui lui avait été promise », ainsi que la charge des petits chiens pour le comte de Rochefort, qu'avait occupé son père, le duc de Montbazon, époux de la duchesse<sup>369</sup>.

Mme de Montbazon est si friande de rémunérations pendant la Fronde et semble à tel point désireuse de tirer profit de son influence sur Beaufort qu'elle constitue un cas limite en ce domaine. Mais elle ne fait que pousser à l'extrême un phénomène plus large et plus général

---

<sup>364</sup> Lettre du duc de Saint-Simon à Mazarin, de Compiègne le 14 août 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 867, f° 159.

<sup>365</sup> Lettre de Mme de Montbazon à Mazarin, le 12 avril 1650, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds Victor Cousin, Ms 2, f° 37.

<sup>366</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 25 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 161.

<sup>367</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 7 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 357.

<sup>368</sup> Lettre de Bluet à Mazarin, le 20 décembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 877, f° 460.

<sup>369</sup> « Mémoire des demandes de S.A.R. », Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 885, f° 181 et 893, f° 246.

qui conduit toutes les médiatrices à chercher dans l'activité politique une source de revenus pour « parer à la nécessité de leurs affaires ». Il n'est pas tout à fait certain, toutefois, que l'intrigue soit une activité très lucrative car Mazarin, peu avare de promesses, le devient généralement lorsqu'il s'agit de les honorer.

### *b. Appointements espagnols*

Les Frondeuses dont les réseaux s'étendent au-delà des frontières peuvent aussi tenter de solliciter leurs interlocuteurs étrangers dans l'espoir qu'ils soient plus reconnaissants de leur travail. La duchesse de Chevreuse, exilée hors du royaume à partir de 1645, se trouve particulièrement démunie car ses biens français ont été placés sous séquestre en raison de sa fuite à l'étranger. C'est pourquoi, lorsqu'elle transite par l'Angleterre en juin 1645, elle écrit une lettre de change pour reconnaître la dette de quatre cents *jacobus* qu'elle a contractée à l'égard de l'ambassadeur d'Espagne et lui permettre d'en être remboursé à Bruxelles<sup>370</sup>. En 1648, lorsque Mazarin l'accuse de fomenter le trouble, elle en est donc réduite à vendre ses talents de négociatrice et son réseau français pour payer ses dettes<sup>371</sup>.

De même, lorsqu'à l'automne 1652, Mme de Châtillon ménage le ralliement de Condé aux Espagnols, elle leur réclame le salaire de son travail de conciliation. D'après les lettres de Mazarin, que l'on peut évidemment soupçonner d'être particulièrement acerbe dans ces circonstances, Mme de Châtillon serait pensionnée par Fuensaldagne pour persuader le prince de se mettre à leur service et ce traitement l'aurait engagée avec eux<sup>372</sup>. Dans une lettre du 13 septembre, le cardinal croit savoir que « Fuensaldagne a traité avec Mme de Châtillon pour tenir M. le Prince dans le parti d'Espagne moyennant mille écus de pension par mois tant que le parti durera »<sup>373</sup>. Il semble donc qu'il y ait une sorte de contrat liant la favorite de Condé à ses interlocuteurs espagnols et prévoyant assez précisément la nature des services rendus et le montant des rémunérations afférentes. On semble alors s'éloigner du très informel système de don et contre-don caractéristique de la relation d'amitié et justifié par le principe d'obligation,

---

<sup>370</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à M. le comte de Pembroke, pair d'Angleterre, B.n.F, Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4138, f° 385.

<sup>371</sup> Lettre de Mazarin au duc de Longueville du 31 janvier 1648, in *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, publiées par A. Chéruel et G. d'Avenel, Paris, Imprimerie nationale, coll. des « Documents inédits sur l'Histoire de France », 1872-1906, t. III, p. 23.

<sup>372</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de Bouillon le 4 octobre 1652, B.n.F, Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 280 v°.

<sup>373</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Compiègne le 14 septembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 884, f° 339.

pour se diriger vers un système plus rationnel et moderne dans lequel les services sont tarifés. Or ce type d'engagement est très péjorativement connoté car il ne masque plus l'appât du gain comme le faisait la relation d'amitié, qui créait la fiction d'une entraide spontanée et désintéressée.

Cependant, pour Mme de Châtillon, les engagements français et espagnols ne semblent pas être exclusifs les uns des autres. En septembre, Condé négocie ou fait négocier par la duchesse des deux côtés et semble rechercher le parti le plus avantageux. Pour Mme de Châtillon, ces doubles négociations créent la possibilité d'une double rémunération et, tandis qu'elle s'est vue accorder une pension par Fuensaldagne, elle peut encore réclamer à Mazarin qu'on lui rende ses biens saisis en Bretagne en laissant augurer une nouvelle opportunité d'accord entre la cour et Condé<sup>374</sup>.

### *c. Les Frondeurs rémunèrent-ils leurs « procureuses » ?*

Lorsque les médiatrices concluent des accords entre Mazarin et un grand prince ou un parti frondeur, ou bien entre deux factions rebelles, il leur est généralement plus difficile de se tourner vers les dits rebelles pour réclamer le salaire de leurs travaux. En effet, elles sont généralement attachées à eux par des liens personnels et affectifs qui s'accommoderaient mal, du moins symboliquement, d'une tarification des services rendus. C'est même le caractère apparemment désintéressé du lien entre la médiatrice et celui ou ceux qu'elle représente qui est censé garantir la qualité de la médiation, que des considérations matérielles pourraient pervertir. Pourtant, il s'agit largement d'une fiction de désintéressement et l'analyse de détail prouve que les Frondeuses cherchent aussi fortune auprès de la Fronde.

La Palatine procède ainsi lorsqu'elle sollicite l'appui du clan Condé dans son procès contre le duc de Mantoue en 1651. Une lettre datée du 7 juin prouve que ce soutien effectivement accordé par le parti des Princes est à envisager comme « une rétribution des services que la Palatine leur a[vait] rendus pendant leur prison ». Pour insister encore sur la dimension contractuelle de l'engagement, l'auteur, inconnu, de la lettre ajoute : « Elle [la

---

<sup>374</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Compiègne le 19 septembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 884, f° 380.

Palatine] avait aussi en vue cette reconnaissance quand elle cabalait avec tant de peine pour eux<sup>375</sup>. »

C'est encore par son amant le prince de Condé que Mme de Châtillon entend être payée de ses tractations avec la cour au printemps 1652 et cela lui est accordé dès le mois de mai par le don du domaine de Marlou, ancienne propriété de la princesse douairière<sup>376</sup>. Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville avait en effet assisté la douairière dans ses derniers instants, chez elle à Châtillon-sur-Loing. Alors que les deux fils de la princesse étaient en prison et que sa fille livrait bataille du côté de Stenay, elle, sa petite cousine, était restée à ses côtés. En témoignage de gratitude, la douairière avait donc ajouté un codicille à son testament. Elle donnait à la duchesse de Châtillon « son gros tour de perles, sa grosse chaîne de perles et sa grande boîte de diamants, pour icelles perles, diamants lui être propres », dont la *Muze historique* estime la valeur à cent cinquante mille francs<sup>377</sup>, et surtout, elle lui concédait

le château, terres et seigneuries de Marlou proche de Chantilly, revenus d'icelles, ses appartenances et dépendances, sans en faire aucune réserve, avec tous [...] ses meubles [...] qui sont à présent dans ledit château de Marlou, et métairies et autres bâtiments dépendant de ladite terre [...] pour du tout jouir par ladite dame duchesse de Châtillon, en tous fruits, profits et émoluments quelconques sa vie durant seulement, à la charge qu'après sa mort, ledit château, terres et seigneuries retourneront aux enfants et héritiers de ma dite dame princesse douairière de Condé, ensemble tous lesdits meubles en l'état qu'ils se trouveront [...] à condition de payer par elle pendant ladite jouissance, les charges d'icelles terres et seigneuries et entretenir les bâtiments tant dudit château qu'autres en dépendant<sup>378</sup>.

La duchesse recevait alors un don considérable mais il s'agissait d'une concession viagère, à l'inverse des bijoux, cédés en propre<sup>379</sup>.

Cependant, lorsque Mme de Châtillon entreprend de négocier pour Condé avec la cour, elle imagine de demander au principal héritier de la douairière qu'il transforme l'usufruit en

---

<sup>375</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, le 7 juin 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 875, f° 164.

<sup>376</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 72-73.

<sup>377</sup> Lettre du dimanche 4 décembre 1650, Loret, *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1655)*, op. cit., t. I, p. 64.

<sup>378</sup> *Codicille et suite du testament de très honorable, très illustre et très puissante princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, duchesse de Montmorency et de Châteauroux, dame de Chantilly, de Merlou et autres terres et seigneuries, décédée à Châtillon-sur-Loing le deuxième de décembre 1650*, Paris, 1651, p. 4-5.

<sup>379</sup> Condé, dans une lettre du 2 janvier, soit un mois à peine après la mort de sa mère et alors qu'il est encore en prison, dit avoir donné aux intendants de sa mère les ordres nécessaires pour rendre la donation effective. B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, Papiers de Lénéet, 6705, f° 6.

don total et définitif. Tel serait le salaire de sa médiation. Il ne semble pas que la duchesse ait eu de difficulté à l'obtenir. Une lettre royale datée du 12 novembre 1652 portant confiscation des biens du prince de Condé, alors considéré comme traître et criminel de lèse-majesté, confirme que la mesure ne s'applique pas à la terre de Marlou, donnée par le prince à la duchesse de Châtillon par contrat du 13 mai précédent<sup>380</sup>. D'après La Rochefoucauld, cette cession avait valeur d'engagement, elle obligeait Mme de Châtillon à faire en sorte de trouver un accord avec la cour, le plus favorable au prince<sup>381</sup>. L'échec ultérieur de la médiation ne remet pas en cause la cession et Guy Joly peut donc affirmer qu'« il n'y eut que Mme de Châtillon qui profita de ces négociations »<sup>382</sup>. Quel que soit le résultat des tractations menées par Élisabeth-Angélique, les assurances qu'elle prend auparavant pour être payée par son mandataire lui-même paraissent conforter l'hypothèse d'une tarification des services politiques féminins à l'intérieur même des partis et donc celle d'une forme de professionnalisation de l'intrigue féminine, au détriment du vieux système féodal d'obligation réciproque qui avait ouvert ce champ d'activité aux femmes en raison de son caractère informel. Mais de telles évolutions ne sont évidemment pas revendiquées par ceux qui se soulèvent contre les progrès d'un État rationnel, qui oublie les relations d'homme à homme, les exigences de l'honneur et le culte du service rendu. C'est pourquoi la duchesse de Châtillon et Condé ont soin de présenter le don de Merlou comme un cadeau fait par amour.

La duchesse de Montbazon ne s'embarrasse pas de telles apparences lorsqu'elle réclame à Condé le prix du ralliement de Beaufort en 1651. Il est vrai qu'alors les traités visant à faire libérer les princes ne sont pas divulgués devant la duchesse de Montbazon par crainte de ses exigences. Mais, d'après La Rochefoucauld, cela n'empêche pas Marie de Bretagne de signer de son côté « un traité particulier que les autres ignoraient, lequel consistait seulement à donner de l'argent à Mme de Montbazon et à lui faire obtenir pour son fils la survivance ou la récompense de quelque une des charges du duc de Montbazon »<sup>383</sup>. La duchesse profite donc à nouveau de l'importance stratégique que revêt le ralliement aux princes de son amant pour en tirer des avantages tout à fait personnels, pour elle-même et pour son fils. D'après Goulas, la somme d'argent se monte à cent mille écus et correspond aux arriérés des pensions de son mari, que la cour ne lui avait finalement pas versés l'année précédente<sup>384</sup>. Le traité prévoit que les princes lui feront donner 80 % de la somme par le roi et s'acquitteront du reste. Mais

---

<sup>380</sup> Lettre de confirmation de la donation faite à Mme de Châtillon de la terre de Merlou, 12 novembre 1652, Bibliothèque de l'Institut, Fonds Godefroy, 135, f° 242.

<sup>381</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 276.

<sup>382</sup> Guy Joly, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>383</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>384</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 292.

Marie d'Orléans montre que l'affaire s'achève au désavantage de la duchesse car si, après la libération des prisonniers, « [la princesse Palatine] lui dit qu'elle avait grande impatience de lui faire payer l'argent que les princes lui avaient promis, [...] après cela elle n'en entendit plus parler. [...] Mme de Montbazon fit demander son paiement à M. le Prince qui, pour toute réponse se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie et la dame en ridicule. » La mémorialiste ajoute : « Cette dame, voyant que sa perte était sans remède n'en parla plus, soit pour l'inutilité qu'elle y trouvait, soit pour ne point faire connaître jusqu'à quel point elle avait été dupée<sup>385</sup>. »

Le cas de la duchesse de Montbazon est un peu différent des deux précédents car il est vrai qu'elle appartient à la vieille Fronde et non au parti des princes, à qui elle réclame le paiement de ses services. Mais le traitement que lui réserve Condé lorsqu'elle vient réclamer son dû est tout à fait symptomatique des risques que courent les médiatrices trop gourmandes, celui du ridicule et du discrédit. Il apparaît alors trop clairement qu'elles n'agissent pas de façon désintéressée comme la fiction de l'amitié politique le laisse entendre. Or, la théorie de l'incapacité des femmes à agir dans les affaires ne leur laisse que cette voie. Si elles ne couvrent leur embardée sur le terrain politique du voile pudique du service gratuitement rendu, plus rien ne les soustrait à l'accusation d'illégitimité.

Isaac Bartet, dans une lettre de juin 1655, décrit les activités de la duchesse de Chevreuse qui, bien que la Fronde soit terminée depuis deux ans, ne semble pas avoir cessé son travail de médiatrice auprès de Mazarin.

Elle est tout le jour sur le pavé depuis une heure après midi jusqu'à dix du soir et, le matin depuis neuf heures jusqu'à midi, ce sont mille gens obscurs qui la voient à son chevet que je n'ai de ma vie vus chez elle.

Je sais bien avec cela que son principal mouvement est dans le parlement et dans le conseil [...], elle ne bouge de chez le premier président ou lui de chez elle. M. du Harlay même, qui non seulement ne rend jamais de visite mais qui même n'en verrait presque point et qui pourtant est presque maître du Conseil, est souvent chez elle. Enfin je suis épouvanté de lui voir faire la vie qu'elle fait, d'autant plus qu'il n'y a que deux mois qu'elle ne parlait que du repos d'esprit qu'elle voulait se donner<sup>386</sup>.

---

<sup>385</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 138-139 et 153-154.

<sup>386</sup> Lettre d'Isaac Bartet à Mazarin, le 9 juin 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f° 124.

Bartet donne là un portrait saisissant, pris sur le vif, qui révèle l'inlassable acharnement à la tâche de la duchesse de Chevreuse. Elle est présentée au travail, de neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir, comme une artisane ou une marchande pourrait l'être, s'activant de tous côtés et courant Paris pour faire ses affaires. Il ne fait nul doute alors que l'intrigue ne soit pour elle un véritable métier requérant compétence et expérience. Tandis que l'insertion dans de vastes réseaux familiaux, amicaux et clientélares apparaît comme une condition *sine qua non* pour permettre aux médiatrices de la Fronde d'opérer, elles doivent aussi faire preuve de talent dans l'art de séduire et dans celui de bien parler, dont la mondanité a fait des champs de compétence féminins. Pour cette raison, les négociatrices ont tout intérêt à souligner ce qui les distingue du sexe opposé plutôt qu'à gommer les lignes de partage entre les genres, comme les Amazones. Ce faisant, elles semblent choisir des modes d'action plus réalistes. Mais ils n'en demeurent pas moins basés sur le mensonge et l'art de la dissimulation, car les intrigantes parées pour séduire sont tout aussi grimées que les princesses déguisées en gentilshommes. Dans tous les cas, leur travail est illégitime et clandestin : c'est pour cela qu'il requiert l'emploi du masque et du costume. La clandestinité n'est pourtant pas forcément un handicap en soi et si elle est le signe de l'illégitimité, elle peut être aussi un gage de réussite. Alors le péril valorise l'action et la rend plus digne de reconnaissance. Il crée l'obligation, que les parties prenantes de l'accord négocié par les intrigantes se doivent d'honorer au moyen de diverses grâces et pensions, jusqu'à établir parfois de véritables contrats qui semblent signaler une tarification des prestations et achever de transformer l'intrigue féminine en un véritable métier.

#### **IV. Les médiatrices de la Fronde et leur réputation**

Le sens péjoratif du mot « intrigue » est attesté par Furetière, qui met au centre de sa définition la notion d'embarras. Or l'emploi généralisé du terme « intrigante » pour désigner n'importe quelle femme accomplissant une action de médiation à caractère politique, quels qu'en soient précisément la nature et les enjeux, signale bien la forte suspicion des contemporains à l'égard de ces femmes. Le secret qui entoure leur action, le caractère illicite des moyens qu'elles emploient, l'enjeu subversif de leurs menées inspirent le plus souvent crainte et indignation à des contemporains que la littérature hostile aux femmes a

particulièrement prévenus à leur égard. Mais il arrive aussi que des observateurs avisés témoignent de leur admiration pour les plus talentueuses d'entre elles.

## 1. Éloges

Le métier d'intrigante, les talents nécessaires pour y exceller attirent parfois les éloges des contemporains de la Fronde. Il faut néanmoins reconnaître que ces éloges sont rares et se concentrent essentiellement sur les deux personnalités les plus habiles et les plus sollicitées, c'est-à-dire la duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine.

### *a. La duchesse de Chevreuse, une femme « capable »*

À la fin de l'année 1649, Mazarin note dans ses Carnets que Beaufort lui est venu dire « qu'il estimait Mme de Chevreuse et la croyait la plus capable de toutes »<sup>387</sup>. Mais le cardinal a pu apprécier les compétences de la duchesse par lui-même, lorsqu'elle a dirigé la cabale des Importants en 1643 puis soutenu le parti frondeur en 1649. C'est donc convaincu de ses talents qu'il s'associe à elle pour faire arrêter les princes puis l'emploie comme « procureuse » auprès des Frondeurs. Il serait sans doute faux de croire que les lettres dans lesquelles il lui avoue son estime et son respect ne soient que des pièces de circonstance. Elles contiennent aussi des aveux sincères de considération, sans laquelle on ne s'expliquerait pas que le cardinal l'ait choisie comme principale interlocutrice de la Fronde en 1650<sup>388</sup>.

D'après les *Mémoires* de Retz, le savoir-faire politique de la duchesse de Chevreuse s'exerce particulièrement dans les mouvements d'approche préalables à l'ouverture d'une négociation. À propos du chapeau de cardinal que Mme de Chevreuse commence à demander pour lui en septembre 1650, il rapporte : « Mme de Chevreuse ouvrit la tranchée, ce qu'elle était capable de faire au-dessus de tous les hommes que j'ai jamais connus<sup>389</sup>. » Par cette phrase, le mémorialiste introduit lui-même une comparaison fondée sur le genre qui semble à

---

<sup>387</sup> Carnet XIII recopié par Victor Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds Victor Cousin, Ms. 41, XIII, p. 15.

<sup>388</sup> Voir par exemple la lettre de Mazarin à M. le marquis de Noirmoutier, de septembre 1651, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, 268, f° 261 v°.

<sup>389</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 673.

l'avantage des femmes. Mais l'idée sous-jacente ne leur est pas si favorable car Retz suggère ici le caractère remarquable et donc inattendu de la compétence féminine.

D'après le même cardinal de Retz, le savoir-faire de Mme de Chevreuse est purement intuitif et indépendant de toute réflexion théorique. Il écrit en effet : « Je n'ai jamais vu qu'elle en qui la vivacité suppléât le jugement. Elle lui donnait même assez souvent des ouvertures si brillantes, qu'elles paraissaient comme des éclairs ; et si sages, qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. » Plus loin, il loue « sa lumière naturelle [qui] lui faisait toujours prendre avec avidité ce qui était bon »<sup>390</sup>. Il est vrai que le faible niveau d'éducation de Marie de Rohan ne lui aurait sans doute pas permis de formuler de vastes théories semblables à celles mises à jour par Jean-Marie Constant pour les conjurateurs adeptes du néo-stoïcisme comme Montrésor<sup>391</sup>. Retz s'emploie à le montrer en formulant une nouvelle remarque fondée sur les différences entre les genres. En soulignant l'inégalité des compétences intellectuelles entre hommes et femmes et la plus grande propension des dernières à employer des moyens irrationnels, il s'inscrit parfaitement dans le discours général qui met en avant ces prétendues différences pour justifier l'inaptitude des femmes à gouverner et à combattre. La duchesse de Chevreuse est victime des mêmes préventions qu'Anne d'Autriche. Cependant, Retz laisse aussi entendre que le féminin n'est pas pour autant disqualifié en politique et que, si les femmes ont une appréhension différente des situations, elles peuvent néanmoins agir efficacement. Pourtant, ce rapport d'équivalence voire de supériorité en faveur des femmes est présenté comme une situation exceptionnelle qui, loin de remettre en question l'incapacité naturelle des femmes à agir en politique, semble la confirmer.

---

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 407 et 727.

<sup>391</sup> Voir Jean-Marie Constant, « Un ennemi de la tyrannie sous Richelieu et Mazarin : le comte de Montrésor », in Roger Baurly Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal-Souleyreau (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges offerts à Jean-François Labourdette*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005, p. 421-439 et « Le comportement politique et moral des gentilshommes proches du parti dévot dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in Anne-Marie Cocula et Josette Pontet (dir.), *Sous le sceau des réformes, entre continuité et rupture, Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 127-138. La duchesse de Chevreuse ne s'inscrit pas moins dans des groupes qui revendiquent ces idées : voir Élodie Gilloir, *Les révoltes de Marie de Rohan : figures d'une malcontente (1621- 1652)*, *op. cit.*, p. 113.

b. *La princesse Palatine, une « femme d'esprit »*

Compte tenu de cela, il est d'autant plus remarquable que Retz se résolve à concéder toutes les qualités à la princesse Palatine sans lui reconnaître aucun des défauts féminins qu'il attribue à ses congénères<sup>392</sup>. À la première entrevue, il raconte : « Je la vis la nuit et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante, ce qui me parut particulièrement en ce qu'elle savait se fier. C'est une qualité rare et qui marque autant un esprit élevé au-dessus du commun<sup>393</sup>. » Puis lorsqu'il négocie par elle pour obtenir le chapeau en 1651, il lui rend un vibrant hommage en reconnaissant : « Je crois, dans la vérité, lui devoir le chapeau, parce qu'elle ménagea si adroitement le cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec toutes les plus mauvaises intentions du monde, de le laisser tomber sur ma tête<sup>394</sup>. » « Habilement », « sensément », « finement », « adroitement » : le cardinal de Retz emploie les adverbess les plus élogieux pour qualifier le travail de la Palatine<sup>395</sup>. Marie d'Orléans prétend que « personne n' [...] avait si bien réussi [dans les affaires] qu'elle » et Montglat, enfin, la présente comme une « femme d'esprit »<sup>396</sup>.

Si l'on suit les commentaires de Mme de Motteville, il semblerait que la différence qui oppose la duchesse de Chevreuse et la Palatine dans le jugement de Retz soit liée à un principe de rationalité dont la seconde serait, comme femme, très exceptionnellement pourvue. La confidente de la reine, après avoir constaté chez elle « de l'esprit, de l'adresse, de la capacité pour conduire une intrigue et une grande facilité à trouver un expédient pour parvenir à ce qu'elle entreprenait », explique aussi qu'elle savait « se gouvern[er] judicieusement » et précise quelques pages plus loin qu'elle n'était pas sujette aux « délicatesses » habituelles des dames puisque, « ét[ant] en couches quand toute cette négociation se fit [il s'agit des pourparlers préparant l'alliance des deux Frondes] [...], elle ne laissait pas de conférer avec tous ceux qui avaient besoin de parler à elle »<sup>397</sup>. C'est donc comme une personnalité hors du commun, qui excède les barrières habituelles du genre, que la princesse Palatine semble mériter les éloges.

D'après Guy Joly, c'est parce que Mazarin lui-même a personnellement expérimenté les talents de la Palatine au moment de l'union des deux Frondes qu'il décide de l'employer à son

---

<sup>392</sup> Voir Malina Stefanovska, *La politique du cardinal de Retz. Passions et factions*, op. cit., « La princesse Palatine : un pas de deux en cadence », p. 99-102.

<sup>393</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 666.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 762-763.

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 693, 804 et 806.

<sup>396</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 139 et Montglat, *Mémoires*, op. cit., p. 259.

<sup>397</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 340, 375 et 378.

service en 1651<sup>398</sup>. Le 13 juin, par exemple, il demande à Hugues de Lionne de « lui dire que [sa] reconnaissance sera éternelle et qu'elle ne se repentira pas de s'être employée avec tant d'adresse, de fermeté et de chaleur comme elle a fait pour [a]méliorer [sa] condition »<sup>399</sup>. Le 27 juin suivant, il écrit à Bartet que « ce qui ne réussira à Gabriel [la princesse Palatine] eût été impossible à tout autre », avant de louer sa « franchise », son « zèle » et sa « résolution »<sup>400</sup>. L'année suivante, alors que la Palatine tente d'accommoder Retz avec la cour, Mazarin lui avoue que « sa considération est toute-puissante sur [lui] » et rend hommage à sa « clairvoyance »<sup>401</sup>. Or, la conséquence directe de ces qualités est la confiance que Mazarin accorde à sa fidèle médiatrice et celle qu'il demande à ses collaborateurs d'avoir à son égard. Le 11 juillet 1651, il exige de Le Tellier qu'il se « mette bien » avec elle avant de préciser : « N'ayez aucun scrupule des autres apparences que vous voyez et croyez que je ne me trompe [pas] et songez que je tiens infailible que, par ce moyen, tout s'ajustera au point qu'on peut souhaiter<sup>402</sup>. » Tout, dans le discours des contemporains, semble donc indiquer que le sexe de la Palatine ne porte pas préjudice à son travail politique.

### *c. Succès populaire et « considération » politique*

La réputation de « capacité » de la duchesse de Chevreuse et de la princesse Palatine leur vaut un engouement qui se manifeste par une forme de notoriété. Ainsi, Mlle de Montpensier présente l'union des deux Frondes comme le moment où la Palatine « commença [...] à se rendre considérable et à faire parler d'elle dans les grandes affaires »<sup>403</sup>. De même, la fille de Gaston d'Orléans reconnaît son impatience de rencontrer la duchesse de Chevreuse à son retour en France en avril 1649<sup>404</sup>. Marie d'Orléans fait explicitement le lien entre les talents de négociatrice de la duchesse et son succès parisien. Selon elle, Mme de Chevreuse « avait tant d'art et de savoir-faire pour les intrigues qu'elle n'y fut pas longtemps [à Paris] sans y

<sup>398</sup> Guy Joly, *Mémoires*, *op. cit.* p. 51.

<sup>399</sup> Lettre de Mazarin à Lionne, de Brühl le 13 juin 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 446 v°.

<sup>400</sup> Lettre de Mazarin à Bartet, du 27 juin 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la Princesse Palatine, etc.*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>401</sup> Lettre de Mazarin à Colbert, de Bouillon le 7 octobre 1652 et lettre de Mazarin à la princesse Palatine, de Sedan, le 3 novembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269 f° 279 et 364.

<sup>402</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Brühl le 11 juillet 1651, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 274.

<sup>403</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 282.

<sup>404</sup> *Ibid.*, t. I, p. 212.

être dans une très grande considération et sans y avoir un très grand nombre d'amis importants qui avaient tous une entière confiance en elle »<sup>405</sup>. Madame de Motteville relate les circonstances de sa première entrevue avec la reine après son séjour de quarantaine à Dampierre et commente : « Il y eut une grande presse dans l'antichambre de la reine pour la voir passer ; et je remarquai, par cette curiosité publique, combien le bruit des choses extraordinaires donne de l'éclat<sup>406</sup>. » Il faut donc considérer cette popularité comme la preuve que les princesses diplomates peuvent effectivement parvenir à une forme de distinction par le moyen de leurs activités politiques. C'est ce dont Henri de Campion semble persuadé lorsqu'il estime que l'exil de la duchesse de Chevreuse en Flandres à partir de 1645 va « achever d'illustrer [son] nom par toute l'Europe »<sup>407</sup>. Cependant, là encore, ce succès semble d'autant plus remarquable qu'il est rare. La plupart des intrigantes sont plus décriées et fuies que louées et recherchées.

## **2. Dénoncer les intrigantes : guerre des mots et guerre des sexes**

Les méthodes qu'emploient les médiatrices et les buts qu'elles poursuivent sont jugés condamnables à plus d'un titre. Le secret, les engagements contradictoires, les rapports jugés malsains ou ambigus avec les hommes du parti, la tarification de leurs services et leur faible souci de la moralité sont autant de motifs d'indignation, même pour ceux qui profitent des résultats de leurs négociations.

### *a. Brouillonnes*

Les rapports de force politiques sont pendant la Fronde aussi mouvants que complexes en raison des très fréquents retournements d'alliance et du rôle important joué par les intérêts particuliers des protagonistes. Or c'est à ces renversements et à la défense de ces intérêts privés que se consacrent massivement les médiatrices de la Fronde, si bien qu'elles sont fréquemment accusées d'introduire le désordre et la brouillerie.

---

<sup>405</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>406</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 228.

<sup>407</sup> Lettre de Henri de Campion à Mme de Chevreuse, date inconnue, in Henri de Campion, *Mémoires*, Paris, Jannet, 1857, p. 396.

La duchesse de Chevreuse est parmi les plus critiquées pour ce motif. Bussy-Rabutin, dans ses *Mémoires*, la présente comme une femme dont « l'esprit et la beauté portaient le désordre et la confusion partout »<sup>408</sup>. Il rend ainsi hommage à ses qualités mais en dénonce surtout le mauvais usage. C'est la raison pour laquelle, d'après le duc de La Rochefoucauld, la reine se méfie de la duchesse de Chevreuse et ne souhaite que modérément son rappel à la cour en 1643. « Elle savait par sa propre expérience combien Mme de Chevreuse était capable de troubler par des cabales le repos de la régence » écrit-il<sup>409</sup>. Mme de Motteville en juge de même lorsque Marie de Rohan rentre à Paris après avoir relayé le parti frondeur à Bruxelles au début de l'année 1649. La reine rappelle alors à son ancienne amie « qu'elle [a] fait mille cabales contre son service et qu'elle ne [peut] pas être contente d'elle ni satisfaite de ses soumissions »<sup>410</sup>. Au même moment, Retz, avec son habituel sens de la formule, la qualifie de « femme du royaume la plus convaincue de faction et d'intrigue »<sup>411</sup>. Le retour de la duchesse en avril 1649, après la conclusion de la paix de Saint-Germain, est donc vivement craint par la cour. La reine et son ministre redoutent manifestement que Marie de Rohan ne souffle sur les braises encore chaudes de la guerre civile. Une lettre du 11 avril 1649 précise : « Comme elle [la duchesse de Chevreuse] est artificieuse, elle ne manquera jamais de faire une cabale puissante dans cette ville [...]. Je crois qu'il est nécessaire pour le service du roi qu'elle sorte de Paris<sup>412</sup>. » La décision est donc prise de reléguer Mme de Chevreuse loin de la cour, à Dampierre, mais l'intervention du premier président, Matthieu Molé, lui permet de n'y rester que jusqu'à la fin du mois de juillet, si bien qu'en août, la crainte ressurgit dans les lettres adressées à la cour. Le 16, un informateur anonyme signale que « l'arrivée de madame de Chevreuse relève les esprits qui ont l'humeur portée à la brouillerie »<sup>413</sup>.

Dans la suite de la Fronde, cette crainte persiste à chaque fois que la duchesse se met au service d'un parti opposé à celui du cardinal. L'abbé Gaudin, qui tient Mazarin informé des événements de Paris pendant son exil à Brühl, soupçonne que la duchesse de Chevreuse et le coadjuteur de Gondi pourraient être hostiles à son retour, dans la mesure où Condé pourrait alors faire la paix avec la cour et la guerre civile s'achever, ce qui ôterait toute opportunité politique à ces deux personnages « qui savent bien ne pouvoir subsister que par le

---

<sup>408</sup> Bussy-Rabutin, *Mémoires*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1857, t. I, p. 168.

<sup>409</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 103.

<sup>410</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 272.

<sup>411</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 550.

<sup>412</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 16 août 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 322.

<sup>413</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 11 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 470

trouble »<sup>414</sup>. Même lorsque la duchesse entre dans le parti de Mazarin, il ne peut s'empêcher de redouter sa propension à semer le désordre, en particulier à l'automne 1650, lorsqu'elle fait mine de soutenir les prétentions de Gondi au cardinalat. Le 24 octobre, Mazarin prévient :

Si Mme de Chevreuse ne cherche que le repos, [...] elle le peut bien avoir plus honorablement, avec plus de sûreté et avec de très grands avantages pour sa maison, dans les bonnes grâces de la reine, que non pas s'opiniâtrant à vouloir contre son devoir (ayant promis à la reine et à moi que, le coadjuteur manquant, elle serait sa plus grande ennemie) demeurer étroitement unie avec lui, lorsqu'il n'oublie rien pour se faire connaître le plus méchant homme du monde et pour mettre tout le royaume sens dessus dessous, et certainement personne ne peut être plus éloigné de repos que celle qui voudra être liée avec l'esprit le plus étrange et le plus inquiet qui soit peut-être au monde<sup>415</sup>.

Enfin, lorsque Mazarin découvre qu'elle l'a trahi, au mois de février 1651, en s'alliant au parti des Princes, il écrit un très long réquisitoire contre son ennemie, dans lequel il semble vouloir faire la synthèse de tous ses méfaits. Or c'est bien sur les différents mouvements de subversion dont il la juge responsable qu'il s'attarde le plus longuement :

Elle a été fatale partout où elle a séjourné. Toutes ses intrigues dans la Lorraine, où elle se retira, et ce qu'elle insinua dans l'esprit du duc, afin de faire la guerre à la France, lui firent perdre ses États. Elle passa après en Angleterre, où elle fit quelque demeure, et on a vu la perte de ce royaume-là. Son voyage en Espagne a été suivi de la révolte du Portugal, de la Catalogne et de tant d'autres malheurs ; et sa demeure à Bruxelles n'a été plus heureuse aux Espagnols, puisque jamais la France n'y a fait tant de progrès que durant le séjour qu'elle a fait en ce pays-là. Et la France qui a joui de continuelles prospérités de tous côtés et d'un profond calme, dans un temps même si délicat comme dans la minorité d'un roi de quatre ans, par la bonne résolution que la reine prit d'abord de la rechasser du royaume, à son retour on la voit accablée de malheurs, les Espagnols faisant de grands progrès, le désordre étant dans la cour et dans la maison royale et l'État étant menacé d'une guerre civile, sans grande espérance de l'empêcher, parce que madame de Chevreuse est à la cour<sup>416</sup>.

C'est pour dénoncer les mêmes travers que le parti de Condé ressuscite en septembre 1651 la déclaration de Louis XIII datée d'avril 1643, dans laquelle le feu roi interdisait à la

---

<sup>414</sup> Lettre de l'abbé Gaudin à Mazarin, date inconnue, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 880, f° 251.

<sup>415</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Châtellerauld le 24 octobre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 154.

<sup>416</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 14.

duchesse de rentrer en France tant que la guerre durerait, sous le prétexte de sa « mauvaise conduite » et des « artifices dont elle s'est servie jusqu'ici pour mettre la division dans [le] royaume »<sup>417</sup>. La parole royale est alors mobilisée comme un gage d'objectivité par ceux qui cherchent à décrédibiliser Mme de Chevreuse. L'argument est double. Il faut à la fois convaincre que, loin de résoudre les conflits, elle met tout en œuvre pour les envenimer et mettre en évidence l'illégitimité, l'illégalité même de sa participation à la guerre, établie par le législateur suprême, le roi lui-même. Mme de Chevreuse fait répondre à cette attaque par le même canal, en publiant une *Réponse à la déclaration du roi*<sup>418</sup>. La défense de la duchesse comme individu se double d'une leçon générale de bienséance sur la façon dont il convient de traiter le sexe faible en cas de conflit : « Il est lâche d'attaquer une femme de quelque manière qu'elle traite avec nous. On ne combat ce sexe que par le silence. Tout le contraire arrive en cette occasion, puisque Mme de Chevreuse a la gloire de vaincre par des armes si généreuses », proclame l'auteur<sup>419</sup>. L'argument est ici à double détente. Il suggère la petitesse des Condéens qui, en attaquant un individu faible et incapable de riposter, passent eux-mêmes pour des êtres faibles. Il souligne, par contraste avec l'imbécillité naturelle du commun des femmes, l'exceptionnelle valeur de l'une d'entre elles. En ne répondant pas aux attaques, elle acquiert la grandeur qui manque à la fois aux autres femmes et à ses détracteurs. Ainsi, alors que le pamphlétaire semble tenir un discours très traditionnel sur la faiblesse du second sexe, il bouleverse les hiérarchies : les princes deviennent des êtres lâches et faibles, en un mot féminins, tandis que la duchesse montre tous les caractères d'une mâle patience. C'est le concept même de genre qui est ici mis en lumière. L'auteur suggère qu'il existe des rapports sociaux inégalitaires entre hommes et femmes, fondés sur l'association de l'un et de l'autre sexe à des capacités et des incapacités naturelles, mais que la théorie de l'infériorité des femmes ne se vérifie pas toujours et qu'en fonction des individus, les hiérarchies sont susceptibles de s'inverser, ce qui revient à remettre subtilement en question le bien-fondé des normes régissant les rapports sociaux de sexes.

Mais Marie de Rohan n'est pas la seule négociatrice accusée d'être « brouillonne »<sup>420</sup>. La duchesse de Bouillon, lorsqu'elle propose à la cour d'intercéder pour faire rentrer son époux dans le devoir est vilipendée de la même façon, Le Tellier et Servien estimant, dans une lettre du 13 avril, qu'« elle fait cette proposition avec sans doute le même esprit qu'elle a

---

<sup>417</sup> *Extrait de la Déclaration et dernière volonté du feu roi Louis XIII*, S.l.n.d., p. 5.

<sup>418</sup> *Réponse à la déclaration du roi donnée contre Monsieur de Châteauneuf & Madame la Duchesse de Chevreuse*, s. l., 1651.

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>420</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc.*, op. cit., p. 14.

eu jusques ici, c'est-à-dire de brouiller en toutes occasions »<sup>421</sup>. Il n'est pas jusqu'à la princesse Palatine qui ne fasse l'objet de semblables jugements, en particulier venant de la cour, lorsqu'elle agit au service des princes en 1650. Le 28 septembre, Mazarin écrit à Le Tellier : « On ne doit pas la souffrir plus longtemps dans Paris, où l'on sait qu'elle forme mille cabales très dangereuses pour cette liberté [des princes]<sup>422</sup>. » Il semble donc que l'accusation, loin de porter sur les médiatrices les moins habiles, distingue même les plus talentueuses, celles que Mazarin souhaite faire entrer dans son parti pour avoir parfaitement expérimenté la qualité de leur travail lorsqu'elles étaient opposées à lui. Mais tous ne sont pas de cet avis. L'abbé Gaudin signe le 28 novembre 1652 une lettre au cardinal qui apparaît comme la synthèse des réactions négatives que pouvait susciter l'activité politique clandestine des femmes :

Je ne puis encore, Monseigneur, finir sans exhorter à empêcher toutes ces intrigues de femmes, qui sont plus propres à brouiller qu'à pacifier. Cette Palatine, chez qui les clefs de la liberté des princes ont été forgées, a-t-elle pas bonne grâce de s'ingérer après cela dans les affaires de la cour les plus secrètes ? [...] Les conseils des femmes n'ont jamais été que très pernicieux aux États<sup>423</sup>.

Là encore, le propos dérive donc du cas de la princesse Palatine vers un discours plus général et essentialiste concernant l'inaptitude des femmes au travail politique en raison de leur propension naturelle à créer du désordre et des conflits.

### *b. Artificieuses*

Les reproches se précisent lorsque les médiatrices de la Fronde sont accusées de duplicité. Par le recours au secret et à la dissimulation, les Frondeuses apparaissent souvent comme des disciples de Machiavel, employant paradoxalement certaines des méthodes qu'elles disent combattre. Elles semblent alors illustrer les théories des penseurs misogynes qui font du mensonge et de la dissimulation une spécialité féminine, ce qui contribue à nourrir

---

<sup>421</sup> Lettre de Le Tellier et Servien à Mazarin, du 13 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 401.

<sup>422</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Bourg le 28 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 331.

<sup>423</sup> Lettre de Gaudin à Mazarin, de Paris le 28 novembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 89.

un discours très hostile à leur égard, visant à les diaboliser pour encourager leur éviction de la scène politique.

En juillet 1645, déjà, lorsque Mazarin déplorait les accointances de la duchesse de Chevreuse avec les Espagnols, il montrait qu'elle agissait par « artifice » et employait de « fausses apparences »<sup>424</sup>. La duchesse de Châtillon est elle aussi présentée par Mme de Motteville comme une femme « artificieuse pour cacher les mauvaises aventures qui lui arrivaient, autant qu'elle était habile à se parer de celles qui étaient à son avantage »<sup>425</sup>. La duchesse de Montbazou n'est pas davantage épargnée par les commentateurs, lorsque, durant le siège de Paris, elle entame des tractations avec la cour en promettant d'inciter Beaufort à capituler et, dans le même temps, essaie de « vendre » son amant aux Espagnols, qui ont besoin de l'aval des grands seigneurs pour apporter leur soutien à la Fronde<sup>426</sup>. À l'été 1650, la duplicité de la duchesse de Chevreuse est présentée à l'œuvre par le comte de Lavaux<sup>427</sup>. Mais Mazarin lui-même est le mieux placé pour dénoncer cette duplicité lorsqu'il découvre en février 1651 que Mme de Chevreuse l'a trahi en signant les traités d'union des Frondes. Dans sa lettre réquisitoire d'avril 1651, il insiste sur ce point en rappelant qu'il « est superflu de dire [...] si l'amitié qu'elle professait à la reine et les obligations qu'elle avait à Sa Majesté l'ont pu empêcher, à son retour, d'être le chef de la conjuration contre moi (dont Beaufort devait être l'exécuteur) [la cabale des Importants], et de faire tout son possible pour perdre la reine et renverser l'État »<sup>428</sup>.

La mazarinade intitulée *Articles accordés entre messieurs le cardinal Mazarin, le garde des sceaux Châteauneuf, le coadjuteur de Paris et madame la duchesse de Chevreuse* dénonce précisément le double jeu de la vieille Fronde, et particulièrement celui de la duchesse de Chevreuse, lorsqu'elle accorde son soutien à Mazarin exilé en 1651 tout en faisant mine de continuer à s'opposer à son retour. D'après ce pamphlet, le premier article de cette alliance occulte prévoit en effet que « Monsieur de Châteauneuf & Madame de Chevreuse, feront semblant d'être mal avec lui [Mazarin] pour pouvoir traiter séparément avec ledit sieur cardinal et posséder l'esprit de la reine et se conserver en même temps dans le

---

<sup>424</sup> Lettres de Mazarin à la princesse de Phalsbourg, des 22 juillet et 30 septembre 1645, Bibliothèque Mazarine, Ms 2214, f° 448 et 414 v°.

<sup>425</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 445.

<sup>426</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.* p. 484-490.

<sup>427</sup> Le comte de Lavaux à Mazarin, de Paris le 28 septembre 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 82.

<sup>428</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc.*, *op. cit.*, p. 14.

public »<sup>429</sup>. Dans *l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, Jacques Olivier écrit dès 1617 : « La femme est un animal si difficile à connaître que le plus bel esprit du monde n'en saurait donner une assurée définition. Car il y a chez elle tant de cabinets et d'arrière-boutiques, tant de ressorts et de chambres à louer, qu'on ne sait en quoi se fier<sup>430</sup>. » Les préventions contre la mauvaise foi des intrigantes témoignent indirectement du succès de ce type d'ouvrages et de la pénétration des idées qu'ils contiennent dans les esprits.

### *c. Sujettes et déférentes*

L'emploi par les Frondeuses de l'art de la séduction les expose aussi à des critiques concernant leur rapport aux hommes. Plus d'un commentateur doute que des femmes puissent exercer librement leur jugement dans le cadre d'une relation amoureuse, comme épouses ou comme maîtresses. C'est pourquoi les médiatrices sont fréquemment accusées d'être excessivement subordonnées à ceux dont elles défendent les intérêts.

Une telle attitude est érigée en motivation principale dans le portrait que fait Retz de la duchesse de Chevreuse. Alors qu'il reconnaît à son amie d'indéniables talents politiques, il ajoute :

Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prier des Chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine, qui s'y attacha, la jeta dans les affaires ; le duc de Buchinchan et le comte de Holland l'y entretinrent ; M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna parce qu'elle s'abandonnait à tout ce qui plaisait à celui qu'elle aimait. Elle aimait sans choix, et purement parce qu'il fallait qu'elle aimât quelqu'un. Il n'était pas même difficile de lui donner, de partie faite, un amant [...]. Jamais personne n'a fait moins d'attention sur les périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs : elle ne reconnaissait que celui de plaire à son amant<sup>431</sup>.

Une telle interprétation est tout à fait en accord avec les mentalités du temps qui considèrent les femmes comme des êtres soumis à leurs passions et incapables de se maîtriser. Les mêmes accusations portées contre la reine, prétendument esclave des volontés de

---

<sup>429</sup> *Articles accordés entre messieurs le cardinal Mazarin, le garde des sceaux Châteauneuf, le coadjuteur de Paris et madame la duchesse de Chevreuse, lesdits articles trouvés sur le chemin de Cologne dans un paquet, porté par un courrier, appartenant au marquis de Noirmoutier, gouverneur de Charleville*, Paris, 1652, p. 3.

<sup>430</sup> Jacques Olivier, *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, Petit-Pas, 1617, p. 60.

<sup>431</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 407.

Mazarin, se retrouvent donc dans les portraits que les mêmes juges tracent de ses adversaires les Frondeuses. Mazarin lui-même, dans sa lettre d'avril 1651 déjà citée, souscrit à l'opinion commune lorsqu'il déclare que Mme de Chevreuse « est entièrement sujette et déferente à ceux qu'elle a choisis pour son plaisir »<sup>432</sup>. D'après le cardinal de Retz, la duchesse de Montbazou est elle aussi manipulée par un homme, à savoir Louis Ardier de Vineuil, un gentilhomme proche de Condé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle n'est pas avertie à l'avance du projet d'arrestation du prince<sup>433</sup>. La duchesse de Châtillon est présentée dans une mazarinade de 1652 comme la femme de paille de Chavigny<sup>434</sup>, tandis que la princesse Palatine elle-même, dont le cardinal de Retz loue la capacité et l'indépendance d'esprit, serait, d'après Montglat, la simple exécutante des volontés de son amant le chevalier de la Vieuville, fils du surintendant des finances du même nom, qui « avait tout pouvoir sur elle »<sup>435</sup>. Cela permet de minimiser le rôle des femmes en l'attribuant à un Pygmalion, et de donner à leurs interventions politiques un sens rassurant, plus en accord avec la prétendue faiblesse qu'on leur attribue.

Le rôle supposé de ces amants auprès des médiatrices de la Fronde permet facilement de les accuser d'immoralité, afin de les rendre plus suspectes encore dans une société où la première des qualités féminines doit être la vertu. À tel point qu'il n'est pas rare de voir ces femmes qualifiées de putains ou de maquerelles. Le diariste Jean Vallier rapporte, pour le mois de juillet 1651, une scène dont il a été le témoin :

L'un d'eux [un homme effronté] voyant passer M. le coadjuteur et Mme de Chevreuse, dit tout haut : « Voilà présentement de bons mazarins ! » dont ledit sieur coadjuteur se sentit si fort offensé, qu'il lui sauta au collet et, le secouant rudement, lui répartit : « Tu en as menti, coquin ! Je ne suis point mazarin et ne le fus jamais ; au contraire, c'est Mme de Chevreuse et moi qui l'avons chassé du royaume et qui le pousserons si loin, et tous ses fauteurs, qu'ils n'y reviendront jamais. » Sur quoi ce faquin répondit en ces termes : « Et bien donc, point de Mazarin, de Chevreuse, ni de putains »<sup>436</sup>.

Bien que l'insulte ne soit pas explicite, la réponse finale du coquin étrillé par le coadjuteur désigne la duchesse de Chevreuse comme une putain dont elle est rapprochée par la syntaxe.

---

<sup>432</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc.*, op. cit., p. 14.

<sup>433</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 608.

<sup>434</sup> *Les contretemps du sieur de Chavigny, premier ministre de M. le Prince*, Paris, 1652, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, 890, f° 123 v°.

<sup>435</sup> Montglat, *Mémoires*, op. cit., p. 292.

<sup>436</sup> Jean Vallier, *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France par H. Courteault, Paris, Renouard, 1902-1918, t. II, p. 380.

Le badaud parisien ne fait alors que reprendre les propres mots du cardinal qui, lorsqu'il se voit trahi par la duchesse en février 1651, semble s'exclamer dans sa langue natale : « *Non mi fidaro più a putane* » [Je ne me fierai plus à des putains]<sup>437</sup>. L'analyse qui suit cette anecdote dans les *Mémoires* de Goulas est particulièrement intéressante. Il écrit : « En effet, de quelque côté qu'il [Mazarin] jetât les yeux, il ne voyait que des abîmes qu'il voyait faits et creusés par les dames », comme si « *putane* » et « dames » étaient strictement synonymes, ou plutôt comme s'il était légitime de qualifier de putain n'importe quelle femme politique rattachée au parti adverse<sup>438</sup>. La *Réponse à la Lettre d'avis à Monseigneur le duc de Beaufort*, un pamphlet produit par le parti des Princes contre la duchesse en 1652, rappelle cette insulte et la met au rang des preuves susceptibles de convaincre les parisiens que Mme de Chevreuse est nuisible, « toutes ces négociations ayant été faites par les ruses d'une femme dont le Mazarin ayant reconnu la fourbe, disait : "*no per dio che mai mai mi fidaró a putane*", ne peuvent être que suspectes »<sup>439</sup>. La volonté de conserver l'apparence d'une certaine objectivité conduit le pamphlétaire à ne pas prendre l'injure directement à son compte, mais le truchement du cardinal Mazarin ne doit pas faire illusion. La misogynie est d'autant plus évidente que les supposés complices masculins de la duchesse sont loin d'être aussi durement traités. Pour des questions d'efficacité rhétorique, il semble qu'il vaille mieux accabler une femme, toujours suspecte de malice et qu'il est donc plus facile de compromettre aux yeux d'un lectorat déjà sensibilisé à cette théorie.

Mais le cardinal, une fois réfugié à Brühl, a tout le temps d'étayer sa thèse. Dans la lettre déjà citée à deux reprises datée du mois d'avril 1651, il développe précisément sur l'immoralité de Mme de Chevreuse et de sa belle-mère, la duchesse de Montbazon, dans le cadre d'un réquisitoire contre les menées politiques de ces dames qui viennent de le contraindre à l'exil :

Elle [la duchesse de Chevreuse] et madame de Montbazon, séparément, ont soutenu qu'on pouvait lever la robe pour satisfaire à l'ambition et pour la vengeance. C'est la doctrine que ces dames enseignent et pratiquent. Les susdites choses sont sues de tout le monde et j'en dirai des particularités, en temps et lieu, toutes extraordinaires. Et lorsque l'âge empêche

---

<sup>437</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 293 Voir aussi le récit de Claude Joly dans *Histoire de la liberté et de la prison de M. le Prince*, Paris, 1651, p. 62-63.

<sup>438</sup> *Ibid.*

<sup>439</sup> *Réponse à la Lettre d'avis à Monseigneur le duc de Beaufort sur l'importance de sa réunion avec M. le coadjuteur contre le rétablissement du cardinal Mazarin*, Paris, 1652, p. 9.

lesdites dames de profiter de leur beauté, elles ont recours à leur fille et elles ont commencé à le faire<sup>440</sup>.

L'accusation contenue dans la dernière remarque du cardinal, selon laquelle la duchesse de Chevreuse serait coupable de proxénétisme en étant la maquerelle de sa propre fille, n'est pas un jugement isolé. La *Muze historique* formule le même dès le mois de juillet 1650, quoiqu'en des termes plus élégants. Mlle de Chevreuse est alors malade de la variole et Loret s'inquiète des ravages de la maladie sur la beauté de la jeune fille

Dont sa mère est en grand souci :  
Car, voyant que la demoiselle  
Était si brillante et si belle,  
Elle croyait que ses beautés,  
Mettant le feu de tous côtés,  
Seraient l'appui de ses intrigues  
Et maintiendraient toutes ses brigues<sup>441</sup>.

L'emploi de l'art de la séduction pour permettre aux femmes d'agir en politique est donc un terrain sur lequel s'exerce particulièrement la critique de leurs adversaires.

#### *d. Vénales et vaniteuses*

Une partie des contemporains jette aussi le discrédit sur les motivations qui poussent les médiatrices à intervenir dans la Fronde. La duchesse de Châtillon est vivement stigmatisée par le duc de La Rochefoucauld pour son orgueil, qui semble faire capoter la négociation menée pour Condé au printemps 1652. Mme de Motteville comme Lénéet l'accusent alors de ne rechercher que la gloire, la reconnaissance publique, et de n'être poussée que par la vanité<sup>442</sup>. Isaac Bartet, dont la Palatine s'est détachée à la fin de l'année 1651, croit devoir mettre en garde la cour contre l'ambition de son ancienne amie et collaboratrice pour de semblables motifs. Le 25 octobre 1652, il écrit : « J'ai su qu'elle se vantait à faux d'y avoir du crédit [auprès de Retz] pour ne demeurer point à sec et paraître toujours nécessaire ou par

---

<sup>440</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, etc., op. cit.*, p. 14.

<sup>441</sup> Lettre du 30 juillet, Loret, *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1655)*, éditée par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, t. I, p. 30.

<sup>442</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 106 et Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 434.

l'invention ou par les services<sup>443</sup>. » Cette remarque, quelle qu'en soit la justesse, conduit à constater à nouveau le pouvoir d'émancipation qui accompagne pour les femmes la pratique de la médiation. Cette activité leur permet de « se rendre nécessaires » et d'accéder à la « gloire », c'est-à-dire de trouver à la fois une utilité et une visibilité sociales inaccessibles en temps de paix. Cela contribue à expliquer que les Frondeuses aient été tentées de « brouiller » pour entretenir artificiellement la guerre civile et avec elle les occasions d'accéder aux responsabilités et à la reconnaissance.

Les diverses formes de rémunération que perçoivent les négociatrices offrent aussi une ample matière à leurs détracteurs, dans la mesure où ces derniers peuvent facilement accuser les femmes d'agir par goût du lucre. Ainsi, le 4 octobre 1652, le cardinal Mazarin rappelle que la duchesse de Châtillon a la réputation d'être « fort intéressée », ce qu'indique également Pierre Lénéet lorsqu'il fait des soins apportés par la duchesse à la princesse douairière dans ses derniers instants le résultat d'une « complaisance intéressée »<sup>444</sup>. Mais la plus fréquemment critiquée pour ce motif demeure madame de Montbazou qui, en ne déguisant pas ses prétentions personnelles sous de nobles motifs, s'expose aux plus vives critiques. Le cardinal de Retz, impitoyable et plein de verve, juge : « Elle eut peu de foi dans la galanterie, nulle dans les affaires. Elle n'aimait rien que son plaisir et, au-dessus de son plaisir, son intérêt. Je n'ai jamais vu personne qui eût conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu<sup>445</sup>. » En septembre 1651, Mazarin, déplore que la duchesse, « pour avoir reçu soixante mille livres de rente [...] et beaucoup d'autres grâces [n']ait [pas] témoigné grande reconnaissance ni taché de servir Sa Majesté »<sup>446</sup>. Il est vrai qu'en avril 1650, l'évêque de Dol rapportant à Mazarin l'impatience de la duchesse à être payée de ses services, l'avait jugée « pardonnable. » Mais il ajoutait aussitôt : « Elle est femme et française. Le sexe et la nation aiment les grâces avancées et ne les goûtent point quand elles sont trop attendues<sup>447</sup>. » Le prélat prononçait donc à son tour une sentence élargie à l'ensemble du genre féminin, considéré comme vénel par essence, et de nature à décrédibiliser l'ensemble des actions accomplies par les médiatrices de la Fronde.

---

<sup>443</sup> Lettre de Bartet à Mazarin, le 25 octobre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 885, f° 270.

<sup>444</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 280 v° et Pierre Lénéet, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 104.

<sup>445</sup> Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 408.

<sup>446</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, du 8 septembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 268, f° 211 v°.

<sup>447</sup> Lettre de l'évêque de Dol à Mazarin, de Paris le 7 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 111.

Un pamphlet daté de 1652 résume l'ensemble de ces défauts en une très violente attaque dirigée contre la duchesse de Chevreuse. Dans *La Vérité continuant de prononcer ses oracles*, l'argumentation se situe sur un plan théorique et prétend convaincre des méfaits de l'activité politique féminine de façon totale et définitive, au moyen d'une véritable démonstration qui englobe tous les reproches présentés plus haut<sup>448</sup>.

Le pamphlétaire part d'un constat : la duchesse de Chevreuse est associée à la pratique du politique, ce qui lui vaut une « grande réputation » ; « son nom n'est pas moins connu que celui des plus illustres Romains »<sup>449</sup>. Sur le mode de l'objectivité et avec une apparente naïveté, le pamphlétaire interroge alors : « La duchesse de Chevreuse est-elle intriguese [*sic*] ou politique, lequel des deux ? Il faut l'examiner<sup>450</sup>. » Durant la première phase de l'examen le propos demeure très théorique. Il consiste en une opposition terme à terme entre intrigue et politique, destinée à prouver que « les femmes sont plus propres que les hommes pour l'intrigue ; les hommes sont plus forts que les femmes pour la politique »<sup>451</sup>. L'intrigue est ici associée à la brouillerie, à l'intérêt particulier mais aussi au démon. Elle requiert, entre autres talents, effronterie, impudence, mépris de l'honnête et souplesse. Elle est donc l'apanage des femmes. À l'inverse, la pratique de la politique nécessite la prudence, l'honneur, la fermeté, l'intelligence du bien public. Elle est l'apanage des hommes. Voilà qui remet déjà en question les fondements de la « grande réputation » accordée à la duchesse car, comme femme, elle ne saurait pratiquer que l'intrigue et non la véritable politique.

Au cours de la deuxième phase, le propos porte sur le cas particulier de la duchesse de Chevreuse. Son comportement se rapporte-t-il à l'intrigue ou à la politique ?

Pour intriguer il faut être hardi au-delà de la modération, la duchesse de Chevreuse l'est dans la perfection. [...] Il ne faut jamais agir que par le motif de l'intérêt, c'est le seul de ses principes [...]. Il faut faire semblant de haïr ceux qu'on aime & d'aimer ceux qu'on hait, elle triomphe dans ce déguisement. [...] Et pour conclure en un mot, il faut toujours engager les affaires, soit en semant des faux bruits, soit en divisant les uns d'avec les autres [...], soit en faisant tirer toutes choses en longueur pour se rendre nécessaire : c'est en quoi l'esprit de la duchesse de Chevreuse se fait remarquer parmi les plus intelligents<sup>452</sup>.

C'est ainsi que le crédit politique de la duchesse se trouve entièrement ruiné. Reste à savoir, enfin, sur quelle imposture il avait pu se construire. L'auteur affirme alors : « C'est

---

<sup>448</sup> *La vérité continuant de prononcer ses oracles sans flatterie*, s. l., 1652.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>450</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>451</sup> *Ibid.*

<sup>452</sup> *Ibid.*, p. 21.

pour conclure en un mot, la qualité de femme qui l'a fait bien souvent souffrir où elle serait infailliblement rebutée n'était le respect ou la tolérance qu'on a pour son sexe<sup>453</sup>. » Le libelliste lance donc implicitement un appel à la fin de cette indulgence galante mais coupable et à éradiquer du paysage politique des individus que leur féminité rend doublement nuisibles.

L'agressivité du propos, le caractère essentialiste des reproches faits à la duchesse de Chevreuse, dont la culpabilité est avant tout attribuée à sa nature féminine, de même que le style employé, où abondent les maximes populaires, renvoient très clairement au modèle donné par les traités misogynes du début du siècle et à l'esprit gaulois qui y règne. « On ne peut jamais dire d'une femme qu'elle est sage mais qu'elle est moins folle que les autres » écrit le pamphlétaire, comme pour faire écho aux sentences de Jacques Olivier<sup>454</sup> : « Une bonne femme, une bonne mule et une bonne chèvre sont trois méchantes bêtes<sup>455</sup>. »

### 3. Combattre les intrigantes

Dans les discours des contemporains, l'appréciation négative du travail accompli par les négociatrices s'accompagne de réactions hostiles qui peuvent aller de la simple raillerie, destinée à décrédibiliser l'adversaire, jusqu'à des appels au meurtre qui témoignent à la fois des dangers encourus par celles qui s'aventurent sur le terrain politique et des très grands torts qu'elles peuvent causer au parti adverse par le moyen de leurs négociations, toutes illégitimes qu'elles soient.

#### *a. De la méfiance aux sarcasmes*

Les adversaires des intrigantes réagissent le plus souvent par la méfiance. Marie d'Orléans prétend ainsi que Mazarin craignait le mariage entre Mlle de Chevreuse et le prince de Conti parce que Mme de Chevreuse, « par sa dangereuse habileté », lui avait déjà fait connaître « ce que ce serait qu'une femme de son caractère et de son esprit dans la maison du

---

<sup>453</sup> *Ibid.*

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>455</sup> Cité par Gustave Reynier, *La femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ses ennemis, ses défenseurs*, Paris, Taillandier, 1929, p. 35.

prince de Condé »<sup>456</sup>. La duchesse de Bouillon suscite elle aussi de très fortes préventions du côté de la cour, comme en témoignent les précautions prises lors de son emprisonnement à la Bastille puis à sa sortie. L'ordre de Gaston d'Orléans précise en effet à la duchesse et à sa belle-sœur qu'il leur est permis « d'aller à Orléans et de là où bon [leur] semblera [mais] sans faire aucun séjour en cette ville [Paris] ni y retourner qu'avec permission de Leurs Majestés »<sup>457</sup>. Cette méfiance s'applique aussi bien à une femme peu estimée, comme la duchesse de Montbazou, qu'à une médiatrice très compétente, comme la princesse Palatine. Ainsi, lorsque la première se plaint à Mazarin de ne pas être suffisamment informée à l'été 1650, ce dernier ne prend pas le reproche à la légère. Il écrit à son informateur pour lui demander de « les [le duc de Beaufort et Mme de Montbazou] détromper de l'opinion qu'ils ont d'être peu considérés » et quelques jours plus tard, il réitère sa demande lorsqu'il rapporte à Le Tellier :

Madame de Montbazou m'écrit une apostille qu'il se voit bien qu'on ne fait pas grand compte d'elle puisqu'elle ne vous avait pas seulement vu depuis ce départ de la cour, je vous prie de n'en rien témoigner, mais d'y remédier en la voyant quelque fois, et lui disant ce que vous jugerez qu'on lui puisse communiquer<sup>458</sup>.

La Palatine, elle, est redoutée pour les dangers qu'elle pourrait causer si elle n'était pas satisfaite et décidait de rejoindre le parti adverse. S'agissant d'elle et d'Isaac Bartet, le cardinal écrit à Zongo Ondedei le 5 septembre 1651 : « Dégoûtés, ils pourraient ne pas peu préjudicier à mes intérêts<sup>459</sup>. »

Or, il n'y a qu'un pas de la méfiance à la raillerie qui est, bien souvent, la première arme employée par les adversaires des intrigantes. Mme de Rhodes est abondamment moquée pour sa propension à rechercher de façon trop évidente les occasions de participer à telle ou telle négociation. En février 1652, Dubuisson-Aubenay mentionne l'affichage d'un placard dirigé contre le coadjuteur qui éclabousse au passage Mme de Rhodes, accusée de s'être abandonnée à lui pour avoir part aux affaires. Le pamphlet s'intitule *Avis de Monseigneur l'archevêque de Paris, comme M. l'archevêque de Corinthe, son neveu, et reçu son coadjuteur en l'archevêché de Paris, ne l'est plus et est, quant à présent, coadjuteur de M. de Châteauneuf*

---

<sup>456</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 162.

<sup>457</sup> Lettre du duc d'Orléans à Mme de Bouillon, du 14 octobre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4181, f° 508.

<sup>458</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, à Libourne le 4 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 178.

<sup>459</sup> Mazarin s'exprime en italien : « disgustati potrebbero non poco pregiudicare a miei interessi », lettre de Mazarin à Zongo Ondedei, du 5 septembre 1651, Bibliothèque Mazarine, Ms 2218, f° 484.

*au pays de Rhodes*. Dubuisson-Aubenay commente : « Ce que les malins interprètent comme étant le coadjuteur, à présent devenu amoureux et favori de la dame de Rhodes, fille de la feu maréchale de l'Hôpital, qui a été tout cet an passé la favorite du Garde des Sceaux Châteauneuf<sup>460</sup>. » Les circonstances de sa mort, après une ambassade déguisée, sont tout aussi durement jugées par les contemporains dont Marie d'Orléans rapporte les railleries<sup>461</sup>. La Palatine elle-même n'échappe pas aux sarcasmes lorsque son ancien ami Bartet met à jour ses engagements contradictoires auprès de personnalités qui lui fournissent de l'argent pour soutenir leurs intérêts. M. de Miossens qui vient de découvrir qu'elle lui a menti et a reçu de fortes sommes pour appuyer l'adversaire de son beau-frère

haussa la voix et fit de si rudes sorties sur la princesse, réjouit la compagnie avec tant d'éclat et s'attira avec l'industrie que Dieu lui a donnée tant d'applaudissements de la reine même, qu'à dire les choses comme elles sont, ce fut une fort honteuse journée pour la princesse et les suites en ont été depuis d'un si grand mépris pour elle dans le monde qu'il y a trois jours qu'elle ne vient plus au cercle<sup>462</sup>.

C'est pourquoi, quelques jours plus tard, Croissy annonce à Condé que la Palatine n'a plus de crédit à la cour et qu'il ne pourra pas compter sur elle pour une ultime tentative d'accommodement avec Mazarin<sup>463</sup>.

### *b. Violences*

La violence, verbale et physique, apparaît comme la conséquence directe de la mauvaise réputation des Frondeuses. Comme les discours hostiles contenus dans les mazarinades, elle est principalement dirigée contre la plus fameuse des intrigantes de la Fronde, la duchesse de Chevreuse.

Pour la première fois au mois de novembre 1650, les divisions qui traversent la vieille Fronde semblent pouvoir dégénérer en actes de violence. Le duc de Beaufort, qui a fait l'objet d'une tentative d'assassinat dans des circonstances peu claires, soupçonne la duchesse de Chevreuse, qui lui paraît alors excessivement attachée aux intérêts de Gondi au détriment des

---

<sup>460</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. II, p. 162.

<sup>461</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 119-120.

<sup>462</sup> Lettre de Bartet à Mazarin, de Paris le 18 décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 240.

<sup>463</sup> Lettre de Croissy à Condé, de Paris le 24 décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 866, f° 290.

siens. Or, comme Beaufort est extrêmement populaire à Paris, il prétend « qu'il avait eu bien de la peine à empêcher le peuple d'aller faire désordre chez Mme de Chevreuse .» Le Tellier, qui rapporte cette déclaration à Mazarin, loin de s'en inquiéter, s'en lave les mains et ironise en déclarant que « s'ils se pouvaient faire pendre l'un l'autre, ce serait une fort belle dépêche »<sup>464</sup>.

Le 13 juillet 1651, alors que la rupture du projet de mariage entre Mlle de Chevreuse et le prince de Conti a achevé de désolidariser les deux Frondes, Marie de Rohan et Charlotte de Chevreuse sortant du palais de justice sont violemment molestées par des hommes à la solde de Condé. Retz raconte :

La curiosité de la matière [un arrêt doit être rendu au parlement contre les trois « sous-ministres » de Mazarin, Servien, Le Tellier et Lionne] y attira beaucoup de dames, qui voyaient la séance des lanternes et qui en entendaient aussi les opinions. Mme et Mlle de Chevreuse s'y trouvèrent, avec beaucoup d'autres, le 13 de juillet, qui fut la veille du jour auquel l'arrêt fut donné ; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillart, qui était un criailleur à gages dans le parti de messieurs les princes. Comme les dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur et tout le monde fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux, de la qualité de leur chef, qui était savetier de sa profession. [...] Je trouvai Mme de Chevreuse dans la fureur et mademoiselle sa fille dans les larmes<sup>465</sup>.

Un imprimé intitulé *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 jusqu'au 26 août 1653* rapporte un épisode qui témoigne des conséquences sur les esprits des Parisiens de la mazarinade prétendant révéler les *Articles accordés* entre la Fronde et Mazarin. Le 2 avril 1652 la duchesse de Sully est confondue avec la duchesse de Chevreuse et copieusement insultée avant d'être menacée de mort :

Mme de Sully passant sur les deux heures dans un carrosse dont la housse ressemblait fort à celle de Mme de Chevreuse, on l'a prise pour celle-ci, et après lui avoir dit des injures telles que vous pouvez juger, on ne parlait pas moins que de la jeter dans la rivière, quoiqu'elle criât qu'on se méprenait. [...] Mme de Châtillon et Mme de Ponches ayant passé ensuite en

---

<sup>464</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 2 novembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 220 v°.

<sup>465</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 828.

ont été quittes pour se démasquer et crier : « Vive le roi et les princes, et point de Mazarin ! » car on les a obligées à cela<sup>466</sup>.

Même si l'auteur refuse pudiquement de répéter l'insulte, il paraît évident que la duchesse a été à nouveau traitée de putain. À l'été 1652, la violence du parti des Princes à Paris atteint son comble, de même que celle de ses attaques contre la vieille Fronde rivale, accusée de soutenir Mazarin en sous-main. Or à nouveau, la duchesse de Chevreuse est la cible particulière de ces attaques car son rôle crucial dans la défection de Charles IV est connu. Elle est alors présentée comme une « mazarine », hostile à la « véritable Fronde des Parisiens ». À la date du mercredi 5 juin, le diariste Dubuisson-Aubenay rapporte :

au matin, placards imprimés se voient affichés ès coins des rues, comme au coin de la place Dauphine, vis-à-vis du cheval de bronze, contre le cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, la duchesse de Chevreuse, aucuns conseillers du parlement non nommés, comme déserteurs du bon parti, et qu'il faudrait exterminer. On dit que Madame d'Orléans y est même désignée<sup>467</sup>.

Il s'agit précisément de la version courte d'une mazarinade intitulée *Avis donné aux Parisiens avant leur entière désolation* dont le propos n'est pas moins violent puisqu'on peut y lire :

Il n'y a que le respect qui vous a perdus. Perdez le respect, puisqu'on perd l'amour qu'on vous doit. Ni le coadjuteur ni la Chevreuse ne valent rien. S'ils prétendent que vous seriez criminels en les perdant, qu'ils se dérobent promptement à vos justes fureurs ; autrement, puisque votre repos et le retour de l'abondance dépendent de leur perte, qu'ils ne s'étonnent pas si vous le postposez aux intérêts publics. La charité bien ordonnée commence par soi-même. Puisqu'ils veulent vous détruire, détruisez-les sans marchander leur perte<sup>468</sup>.

Encore, à la date du 4 juillet, Dubuisson-Aubenay écrit :

Ce matin on a trouvé placard sanglant portant que M. le Prince, ayant fait voir, ces jours, comme il expose sa personne pour le salut de la ville, elle doit aussi s'exposer pour lui et

---

<sup>466</sup> *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 jusqu'au 26 août 1653*, rapporté par Gabriel-Jules de Cosnac dans *Souvenirs du règne de Louis XIV, Souvenirs du règne de Louis XIV*, Paris, Renouard, 1866-1882, t. II, p. 113-114.

<sup>467</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 233

<sup>468</sup> *Avis donné aux Parisiens avant leur entière désolation*. Jouxte l'affiche du 5 juin 1652, Paris, s. d., p. 6-7.

courir sus à tous ses ennemis, la Chevreuse et le coadjuteur, qui pervertit même M. d'Orléans<sup>469</sup>.

« Courir sus », « exterminer », « détruisez-les » : la violence est très grande et conduit Dubuisson-Aubenay à évoquer un « placard sanglant ». Il est vrai qu'il ne s'agit que de mots. C'est pourquoi Mazarin prétend traiter à la légère ces tentatives d'intimidation. Dans une lettre du 21 juin il écrit à l'abbé Fouquet que la duchesse de Chevreuse doit rester à Paris car la reine a besoin d'elle et ajoute : « Pour les menaces que lui fait M. le Prince, je pense qu'elle n'en a pas grande peur, n'y ayant guère d'apparence qu'elles soient suivies d'aucun effet<sup>470</sup>. »

Cependant, l'épisode du 2 avril et les violences de l'été 1651 ont montré quelle pouvait être la traduction en acte de la propagande du parti des Princes au sein d'une population parisienne excédée par les rigueurs de la guerre. C'est alors que l'on saisit pleinement la valeur performative des mazarinades, en particulier lorsqu'elles se présentent sous la forme de placards, courts, faciles à lire à haute voix et affichés dans les lieux les plus fréquentés de Paris<sup>471</sup>. Une lettre de Marigny du 20 juin 1652 rapporte que « lorsque M. le Prince est sorti, quantité de bourgeois lui ont dit que ce qu'avait fait le duc de Lorraine était un effet des négociations du cardinal de Retz et de madame de Chevreuse, et que, s'il voulait, on les irait jeter dans la rivière »<sup>472</sup>. Des mots aux actes, il semble donc n'y avoir qu'un pas.

Hormis quelques rares passages de lettres ou de Mémoires dans lesquels les médiatrices sont reconnues pour leur intelligence des situations, ces femmes sont le plus souvent très violemment malmenées et il semble bien que la fameuse règle qui consiste à ne répondre au sexe faible que par le silence n'ait pas été très strictement observée. La diversité des situations dans lesquelles opèrent les princesses diplomates et les médiatrices de la Fronde offre à leurs détracteurs un vaste répertoire de références négatives pour décrier leur travail et tenter de les décrédibiliser. Certaines des accusations portées contre elles concernent les motifs de leurs entreprises. Ils sont généralement associés à de mauvaises passions : haine, vengeance, goût du lucre et vanité. D'autres s'appliquent aux méthodes des intrigantes, accablées pour leur propension au désordre, la légèreté de leurs mœurs ou la duplicité de leur conduite. Bien

---

<sup>469</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 246

<sup>470</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Melun le 21 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 154.

<sup>471</sup> Voir Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, mais aussi « Écriture et action au XVII<sup>e</sup> siècle : sur un corpus de Mazarinades », *Annales ESC*, janv-février 1983, p. 32-64 et « Les mazarinades : propagande et action », in *Idéologie et propagande en France*, colloque de l'Institut d'histoire et de civilisation française de l'Université de Haïfa, Paris, Picard, 1987, p. 107-115.

<sup>472</sup> Lettre de Marigny à Pierre Lénénet, de Paris le 20 juin 1652, in Marigny *Lettres inédites à P. Lénénet durant la Fronde*, Paris, A. Wittersheim, 1855, p. 14.

souvent, dans tous les cas, l'accusation s'inspire très directement des arguments mobilisés par les adversaires des femmes dans la Querelle, essentiellement fondés sur l'argument de nature. La femme est donc présentée comme un animal nuisible par essence et qu'il faut à ce titre exclure de la sphère politique, voire détruire, dans les attaques les plus violentes. Alors la valeur performative des mazarinades donne sa pleine mesure : les violences commises sur plusieurs Frondeuses notoires en attestent.

Cependant, la nature même des reproches adressés à la duchesse de Chevreuse et la façon dont elle y répond prouvent que les hiérarchies établies entre le masculin et le féminin ne sont pas incontestables. Même les discours les plus hostiles aux femmes trahissent une complexification des rapports sociaux de sexe et une multiplication des situations d'exception qui, devenues très nombreuses à la faveur de la Fronde, ne confirment plus la règle de l'exclusion mais semblent la mettre en péril.

\* \* \*

À première vue, la démarche de l'intrigante paraît moins aporétique que celle de l'Amazone, guerrière froide et intransigeante, dont la figure idéale condamne les Frondeuses de chair et de sang à n'être que les avatars dégénérés. À l'inverse, l'attitude de la médiatrice, parce qu'elle exploite la différence des genres plus qu'elle ne la combat, semble dotée d'une certaine efficacité et paraît ouvrir un champ des possibles pour les femmes désireuses d'agir en politique. Mais pas plus que l'action guerrière, la diplomatie occulte n'est à la portée de toutes. L'intrigue requiert d'abord pour ces femmes d'être à la fois intégrées et considérées dans de vastes réseaux de parenté et d'amitié au nom desquels elles peuvent ainsi parler et s'engager. Elles doivent au moins entretenir une relation affective forte avec un homme politique d'importance car les intrigantes sont toutes des médiatrices : aucune n'agit en son nom propre.

Néanmoins, le rôle d'intermédiaire n'exclut pas l'acquisition d'une forme de reconnaissance personnelle qui peut aller jusqu'à la notoriété pour les plus habiles d'entre elles et procurer à ces femmes une considération nouvelle. Il s'agit là d'un gain non négligeable pour celles qui recherchent une forme de prestige social que leur condition habituelle tend à leur dénier. Mais le bénéfice est d'autant plus appréciable qu'il peut être

facilement réinvesti : plus les médiatrices sont considérées, plus elles sont sollicitées, plus elles obtiennent de considération. C'est en se fondant sur ce cercle vertueux que la duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine ont bâti leur réputation et fait fructifier leur capital. Car certaines intrigantes se révèlent être de véritables entrepreneuses et ne dédaignent pas de faire office de mercenaires lorsque la guerre civile se présente essentiellement comme une guerre de factions rivales dont l'équilibre mouvant ne peut être temporairement stabilisé que par l'union de deux des partis en présence contre le troisième. Elles y gagnent alors, outre la considération, la possibilité de monnayer des services dont ni les rebelles ni la couronne ne peuvent plus se passer, accélérant ainsi le processus de déliquescence des anciens idéaux chevaleresques et des liens structurants fondamentaux de la société d'Ancien Régime au profit d'une gestion rationnelle de l'État qu'elles prétendent pourtant combattre. La contractualisation des liens horizontaux qu'elles contribuent à tisser apparaît ainsi comme la négation du vieil idéal d'amitié qui régissait autrefois les relations interpersonnelles. Les conditions de leur activité politique éclairent d'un jour violent les progrès d'un pragmatisme que n'auraient pas désavoué les théoriciens de la raison d'État. Même si ces évolutions ne sont pas propres aux négociations menées par des femmes, elles témoignent de leur implication dans le processus du changement et s'opposent à la dimension archaïsante des chevauchées menées par les Amazones.

Les quolibets et les critiques, la violence verbale et physique dont sont victimes les intrigantes, principalement pour ces motifs, prouvent d'une part que les nouvelles valeurs n'étaient pas encore à la mode et, d'autre part, qu'il pouvait être utile d'en accabler les femmes pour en nier les progrès dans l'ensemble des élites sociales et politiques. Il était aussi commode qu'efficace d'utiliser la misogynie ambiante pour reporter l'opprobre sur une minorité que des siècles de littérature infâmante avait présentée comme inapte et nuisible au travail politique.

Les textes qui relatent les entreprises des Frondeuses n'opposent pas systématiquement le mode d'action de l'Amazone à celui de l'intrigante, d'autant plus que certaines d'entre elles illustrent successivement ou même simultanément les deux modèles. Pourtant, l'analyse des représentations associées à chacune de ces figures de la femme politique au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle conduit à tracer une ligne de partage très nette entre elles. À la visibilité que se donnent les premières répond la discrétion que recherchent les secondes ; aux prises d'armes, aux manifestes, aux costumes masculins, aux exploits physiques hautement transgressifs répondent les entretiens secrets, les visites nocturnes, les lettres codées, les masques et les fards ; au sacrifice désintéressé, les services tarifés ; aux éloges dithyrambiques célébrant les mérites des nouvelles Jeanne d'Arc et des « Amazones françaises », les pires invectives adressées aux putains. Dans l'ordre des symboles l'Amazone glorieuse est presque l'exact opposé de l'intrigante perverse.

Cependant, au-delà de ces images contradictoires, les enjeux de tels agissements pour les femmes elles-mêmes semblent être identiques. Dans les deux cas, la recherche des avantages pour le parti et de la considération personnelle guide l'action et la question est aussi de savoir dans quelle mesure l'une et l'autre de ces stratégies permettent d'y parvenir.

Il est vrai que la figure de l'Amazone, du fait de la mythologie qui l'entoure, porte en elle une dimension émancipatrice par rapport à la tyrannie de l'opresseur mais aussi vis-à-vis des normes excluant les femmes des domaines politique et militaire. Pourtant, l'examen précis des interventions féminines qui se réclament de ce modèle ou qui lui sont associées par les commentateurs révèle aussi la difficulté pour les Frondeuses d'en proposer une incarnation satisfaisante. Rigide et exigeant, il s'adapte mal aux réalités d'une guerre civile souvent

confuse et aux réalités de la condition féminine au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Hormis quelques personnalités exceptionnellement préparées à tenir les armes comme Mme de la Guette, quelle femme était réellement capable d'accomplir de longues chevauchées, de soutenir des sièges ou de donner des instructions stratégiques à des troupes de soldats ? Les hésitations et les déboires des duchesses de Longueville et de Montpensier pendant la Fronde rappellent qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Amazone est une image propre à décorer les appartements des princesses et à nourrir les conversations des mondains mais non pas une ligne de conduite susceptible de faire réussir une entreprise politique concrète.

Pour cette raison, les négociations menées par les intrigantes sont apparemment plus accessibles et certainement plus efficaces. Les conditions requises pour les mener à bien sont certes contraignantes mais elles présentent l'avantage de figurer parmi les qualités que la société aristocratique du temps reconnaît aux femmes : art du secret et de la séduction, entregent, position centrale au cœur des réseaux familiaux, amicaux et clientélares des grandes maisons nobles. Paradoxalement, c'est en jouant de leur position au carrefour des familles et des partis, de leur influence sur les hommes de leur entourage et de leurs amitiés diverses que les médiatrices parviennent à s'émanciper des tutelles qui pèsent sur elles, jusqu'à traiter d'égal à égal avec les ministres dans le cadre de relations contractuelles d'un genre nouveau, et infléchir les choix des princes contre de substantielles rémunérations. Cette réussite s'explique en grande partie par le pragmatisme et le choix de moyens qui ne remettent pas en question la bipartition des rôles sexuels. En demeurant femmes jusque dans l'action politique, les intrigantes se placent sur un terrain qui leur est propre et où elles évitent la concurrence masculine.

Pourtant, à l'heure où la monarchie française évolue vers l'absolutisme, l'emploi presque exclusif des relations interpersonnelles à des fins d'action politique et de distinction sociale n'est pas sans danger : il témoigne en creux de tout ce que les femmes auraient à perdre dans le cas où le pouvoir royal parviendrait à se hisser au-dessus de ces réseaux de clientèle et d'amitié.

**QUATRIÈME PARTIE**  
**Lien social, guerre civile et**  
**émancipation féminine**



L'analyse des interventions accomplies par les princesses diplomates et, dans une moindre mesure, celles réalisées par les Amazones de la Fronde a permis de mettre en évidence le rôle crucial joué par l'intégration des femmes de l'aristocratie dans des réseaux sociaux particulièrement étendus et divers. Compte tenu de la règle qui interdit aux femmes de se mêler des affaires publiques, les Frondeuses doivent toutes rester, ou faire mine de rester, dans le domaine des intérêts privés et se réclamer d'une caution extérieure masculine pour intervenir dans le domaine politique : aucune, aussi téméraire soit-elle, ne peut agir seule ni en son nom propre. Il y a là une difficulté de taille qui semble rétrécir singulièrement le champ d'action des Frondeuses et les condamner à la dépendance. Les difficultés qu'éprouve Anne d'Autriche face aux révoltés et les critiques qui lui sont faites pendant la Fronde prouvent que l'image de l'humilité, de la soumission et de la déférence vis-à-vis de son fils est de nature à rendre son autorité fragile, contestable et contestée. Elle ne fait que renforcer la théorie selon laquelle le pouvoir est du côté du mâle et son exercice par une femme une anomalie, préjudiciable au bien commun. Comment les Frondeuses pourraient-elles échapper à cette logique d'asservissement à laquelle les théoriciens de l'absolutisme ont donné une nouvelle vigueur depuis le début du siècle ? En réalité, tout dépend de la façon dont ces femmes emploient et mettent en scène le lien dont elles se réclament pour justifier leur intervention car, dans la perspective de l'usage politique qui en est fait, ces attaches familiales, amicales et clientélaires sont à la fois vecteur de dépendance et opportunité d'émancipation.

Les plus traditionnels de ces liens, qui reposent sur la parenté, seront étudiés dans le cadre du chapitre VII. Pour les mères et les épouses, l'autorité d'Anne d'Autriche est la plus

efficace des cautions. Pour les filles, les sœurs, voire les cousines, le lien, plus distant, est à la fois plus difficile à mobiliser et plus malléable. Il est possible de faire oublier le principe de dépendance qu'il comporte et de l'utiliser comme un simple prétexte pour intervenir à des fins personnelles.

Dans le cadre des relations amicales et clientélares étudiées au chapitre VIII, les liens sociaux et les usages politiques qui peuvent en être fait par les femmes sont à la fois plus difficiles à saisir et plus riches d'opportunités, car la hiérarchie nobiliaire leur permet parfois de se placer dans des positions de commandement vis-à-vis d'individus masculins qui leur sont généralement ou ponctuellement subordonnés. Là encore, les Frondeuses n'innovent pas, elles ne font que s'appuyer sur le rôle de trait d'union entre les hommes et entre les clientèles qui leur est traditionnellement dévolu par les grandes familles, surtout au moment de leur mariage.

Dans l'ensemble, l'examen de la place que tiennent les Frondeuses au sein des familles de l'aristocratie et de leurs réseaux de clientèle conduit à s'interroger sur la valeur du sang noble du point de vue des femmes. Dans quelle mesure le racisme aristocratique des élites, rendu supérieur au principe de l'infériorité du sexe féminin, peut-il être mis à profit par les Frondeuses pour affirmer leur propre valeur à la fois comme aristocrates et comme femmes ? À rebours de la stratégie choisie par Anne d'Autriche, les liens sociaux peuvent-ils être mobilisés comme un vecteur d'émancipation, susceptible de favoriser le franchissement des barrières du genre avec une apparence de légitimité ?

## Chapitre VII

### Liens de famille

Le prince de Condé prisonnier arrosant des œillets à Dalancé :  
« Aurais-tu jamais cru que ma femme ferait la guerre pendant  
que j'arrose mon jardin ? »

Pierre Lénéet, *Mémoires*.

Pour dépasser l'interdit qui éloigne les femmes du terrain politique et militaire, les Frondeuses s'appuient volontiers, et de façon quasi systématique, sur le motif de la défaillance des représentants masculins de leur maison qui nécessite et même justifie l'intervention des épouses, des mères, des sœurs et des filles. Les princesses frondeuses tirent ainsi bénéfice du principe de la régence accordée aux reines mères, car Anne d'Autriche est la première à offrir l'exemple d'une autorité féminine légitime destinée à pallier les insuffisances d'un pouvoir masculin momentanément affaibli. Pourtant, la position de ces femmes diffère selon le type de lien qui les unit aux hommes de leur maison.

Les mères sont celles qui peuvent le plus facilement s'appuyer sur l'exemple offert par la famille royale<sup>1</sup>. De ce fait, leur légitimité à porter les intérêts de leur fils semble presque évidente lorsque leur mari n'est pas en état de le faire lui-même. Leurs prétentions sont donc relativement peu transgressives à condition qu'elles respectent les usages et demeurent, comme la reine, dans une posture féminine, c'est-à-dire humble et soumise. À l'inverse, les filles ont moins de facilité à s'appuyer sur l'exemple de la régente<sup>2</sup>. Elles doivent donc inventer un discours de légitimation original, mais reposant lui aussi sur le rapport au mâle. Il faut rappeler la force du lien entre l'enfant et son géniteur qui, d'après la tradition aristotélicienne, permet à la vertu paternelle de s'incarner dans ses descendants sans être altérée par les caractères de la mère, mais aussi atténuer ou faire disparaître l'autre versant de

---

<sup>1</sup> Sur la situation des mères en général, voir Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Hachette, 1980, en particulier « Mère et fils », p. 192-198.

<sup>2</sup> Sur la situation des femmes célibataires, voir Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La Solitude XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2008, p. 55-60 et, du même auteur, *Histoire des femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003, « Les femmes célibataires », p. 77 et suiv.

la même théorie, selon lequel la fille est un fils imparfait et un être inférieur<sup>3</sup>. Les discours et les actes destinés à établir la légitimité des filles sont donc bien plus audacieux. Alors que les mères exemplifient le discours sur l'inégalité des sexes, les filles le contestent, parfois très vivement.

La différence est particulièrement perceptible dans les textes manifestes où les Frondeuses exposent leurs revendications. Les mères du clan Condé colorent simplement de quelques nuances féminines très convenues les idéaux traditionnels de la noblesse, le droit de conseil des princes auprès du souverain, le devoir de révolte lorsque ce dernier n'est plus respecté, les intérêts matériels et symboliques d'une maison noble qui se sent lésée par l'évolution absolutiste de la monarchie et la lutte contre l'oppression tyrannique des mauvais ministres<sup>4</sup>. Leurs revendications ne concernent pas particulièrement le champ d'action des femmes ni leur propre destinée. Elles ne sont que les porte-voix d'un message qui ne les concerne pas personnellement. La Grande Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, utilise le même postulat idéologique à des fins tout à fait différentes. Car la défense des intérêts de la haute noblesse et de sa maison lui permet de faire valoir les siens propres, comme fille et comme femme. Le sang, la race, l'hérédité justifiant les droits politiques du duc d'Orléans qu'elle représente lui permettent d'affirmer sa propre valeur en niant au passage que son sexe puisse faire obstacle à sa grandeur.

La situation des épouses et des sœurs est encore différente, car il ne s'agit plus alors d'un lien vertical, d'ascendance ou de descendance, mais d'un lien horizontal, potentiellement plus égalitaire. Il est vrai que les épouses sont clairement placées sous l'autorité de leur mari dans le modèle patriarcal construit par le clergé et les théoriciens du pouvoir<sup>5</sup>. Cependant, l'Église insiste aussi sur la bienveillance et l'assistance mutuelle que se doivent les époux<sup>6</sup>. Le cas de la duchesse de Bouillon a permis de démontrer le grand profit qu'une femme aimée et considérée par son mari pouvait tirer de la relation conjugale en terme d'affirmation politique. La situation est moins favorable lorsque les deux époux ne se sont pas choisis car alors leur relation est souvent froide et distante. Le rapport des sœurs à leurs frères, en revanche, n'est

---

<sup>3</sup> Voir Marc Angenot, *Les Champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses universitaires de Québec, 1977, p. 27.

<sup>4</sup> Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>5</sup> Scarlett Beauvalet, *Histoire des femmes à l'époque moderne, op. cit.*, « La femme "sous puissance de mari" », p. 68 et suiv. et p. 77 et suiv.

<sup>6</sup> Voir Olwen Hufton, *The Prospect Before Her. A History of Women in Western Europe*, t. I : 1500-1800, Londres, Harper Collins, 1995, "On being a wife", p. 137-176 et André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Ségalen *et al.* (dir.), *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, t. II, p. 114-117.

pas aussi clairement défini par la coutume<sup>7</sup>. C'est pourquoi la nature des relations qui s'instaurent entre eux dépend davantage du bon vouloir de chacun et des événements extérieurs susceptibles d'influer sur ces liens. Le cas de la duchesse de Longueville permet d'observer simultanément les implications d'une relation conjugale médiocre, d'une relation fraternelle intense et la façon dont elle se sert des interactions entre ces deux types de lien pour se construire une identité sociale de princesse engagée, capable de l'émanciper de certaines des contraintes liées au genre.

## I. Les mères : des protectrices

Le lien maternel est le plus facile à mobiliser pour établir la légitimité des princesses à agir en politique car c'est celui-là même qui constitue la base du pouvoir exercé par Anne d'Autriche<sup>8</sup>. Les mères qui recourent à cet argument peuvent donc se référer à un modèle de pouvoir féminin précis et prestigieux, dûment avalisé par le parlement en 1643. Il n'est pas anodin que ces Frondeuses choisissent précisément d'exprimer leurs revendications devant les parlements, à Paris ou en province, et d'y mettre en scène l'argument maternel. Le lien mère-fils y est le plus souvent célébré par le discours mais il peut aussi se rendre plus directement visible, lorsque le jeune héritier, encore en enfance et privé du père, est, comme son royal modèle, conduit devant les juges par sa mère pour réclamer conseil et protection. Mais vouloir imiter Anne d'Autriche et Louis XIV comporte aussi des contraintes. La reine a adopté, nous l'avons souligné plus haut, un comportement extrêmement respectueux des normes de genre. Elle se présente le plus souvent comme une femme déférente et soumise à l'égard d'un pouvoir masculin qui demeure la seule source de son autorité. Les mères qui souhaitent prendre appui sur ce modèle doivent donc choisir elles aussi le registre de la sensibilité, au risque d'être jugées excessivement faibles et donc incompetentes comme le fut Anne d'Autriche pendant la Fronde<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Sur cette question, voir l'ouvrage de Didier Lett, *Frères et sœurs : histoire d'un lien*, Paris, Payot & Rivages, 2009.

<sup>8</sup> Fanny Cosandey, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 21, 2005, p. 69-90.

<sup>9</sup> Voir Katherine Crawford, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, Londres, Harvard University Press, 2004, p. 98-136.

## 1. Maternité et devoir de révolte

C'est comme mère des princes Louis II de Condé et Armand de Conti que la princesse douairière de Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, participe à la Fronde en 1650. Dès le début de la régence, sa position à la cour est renforcée par son amitié avec Anne d'Autriche. Celle-ci lui permet d'obtenir gain de cause dans l'affaire des lettres prétendument écrites par sa fille, la duchesse de Longueville, à Coligny. À cette occasion, elle apparaît comme la tête de la maison de Condé et cela est d'autant plus remarquable que son époux, le prince Henri II de Condé, est encore en vie<sup>10</sup>. En 1646, après le décès de ce dernier, Charlotte-Marguerite devient princesse douairière<sup>11</sup>. Elle soutient les choix politiques de son fils aîné, dont elle suit la position loyaliste pendant le siège de Paris, si bien qu'elle paraît à la fois triste et inquiète lorsque son deuxième fils Conti et son gendre Longueville affichent leur soutien aux révoltés en allant rejoindre Anne-Geneviève de Bourbon à l'intérieur des murs de la capitale le 11 janvier 1649<sup>12</sup>. Après la paix de Rueil, la douairière semble pâtir de l'adhésion de sa fille et de son fils cadet au parti frondeur car la reine et Mazarin sont devenus plus méfiants à son égard. Ils craignent manifestement qu'elle ne seconde la duchesse de Longueville pour déplacer l'alliance de sa famille de la cour vers la Fronde<sup>13</sup>.

Pourtant, lorsque en janvier 1650, Condé, Conti et Longueville sont arrêtés, la cour ne songe pas à se prémunir contre la douairière. Alors que la duchesse de Longueville doit fuir vers la Normandie pour éviter un sort semblable à celui de ses frères et de son mari, sa mère et sa belle-sœur sont simplement reléguées dans leur domaine familial de Chantilly où elles jouissent d'une relative liberté. D'après Lénét, cette clémence s'explique par l'humanité de la reine mais aussi par l'incompétence supposée de la douairière que la cour juge être « une princesse d'un esprit timide et nonchalant » et que La Rochefoucauld, pourtant de même parti qu'elle, décrit comme une femme d' « humeur inégale, timide et avare »<sup>14</sup>. D'ailleurs, la reine

---

<sup>10</sup> Vicomte de Noailles, *La Mère du Grand Condé. Charlotte Marguerite de Montmorency, princesse de Condé (1594-1650)*, Paris, Émile-Paul frères, 1924, p. 293 et suiv.

<sup>11</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001. Voir aussi Roger Basset, « Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé 1593-1650, l'héritière du duché », *Bulletin de la société d'histoire des Montmorency*, n° 12, 1994, p. 37.

<sup>12</sup> Montglat, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX, p. 148.

<sup>13</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 277.

<sup>14</sup> Voir Pierre Lénét, *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LIII, p. 95 et La Rochefoucauld, *Mémoires*, La Table ronde, Paris, 1993, p. 157. Voir aussi le témoignage de Jean Vallier, *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France par H. Courteault, Paris, Renouard, 1902-1918, t. II, p. 77.

est d'autant moins inquiète que, d'après Mme de Motteville, « ses enfants ne lui faisaient guère part de leurs desseins ni de leur autorité »<sup>15</sup>.

Cependant, l'emprisonnement de ses fils semble aussi propulser la douairière dans une position nouvelle de chef de clan comme l'attestent les *Mémoires* de Pierre Lénéet, qui recherche d'abord son approbation avant de commencer à œuvrer pour la libération des princes<sup>16</sup>. Dès après l'arrestation, elle négocie avec la reine les conditions de détention de ses enfants, acceptant qu'ils soient nourris à leurs propres frais mais exigeant en retour « que la reine en retirera [de Vincennes] les officiers du roi qui y sont et que lesdits princes seront servis de leur propres officiers »<sup>17</sup>. La douairière espérait sans doute que ces domestiques de la maison de Condé faciliteraient les communications des prisonniers avec l'extérieur. Il semble que le subterfuge fonctionne si l'on en juge par une lettre de la cour datée du 20 avril 1650 dans laquelle on apprend que le confesseur jésuite de Condé a été chargé par lui « de dire à Mme la princesse sa mère que, mettant à part toutes sortes de considérations, il la priaît de demander son élargissement ou qu'on lui fasse son procès »<sup>18</sup>.

La douairière paraît donc bénéficier d'une sorte d'autorité déléguée par son fils aîné. Dans une lettre datée du 24 mars, Servien rapporte que, ayant demandé à Condé de faire cesser les mouvements engagés pour sa libération,

ce discours le mit un peu en peine et l'obligea de dire qu'on ferait mieux de s'adresser à madame sa mère qu'à lui, puisqu'elle était aujourd'hui la seule de sa maison qui était en liberté et que ceux qui étaient dans Stenay ajouteraient plus de foi à ce qu'elle leur écrirait qu'à ce qui pourrait venir de lui tandis qu'il est prison<sup>19</sup>.

---

<sup>15</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 333. L'argument employé par la cour pour justifier l'éloignement de Chantilly en avril 1650, selon lequel la douairière aurait « aidé à former avec ses deux enfants et son gendre les principaux desseins qui nous ont ci-devant contraint de nous assurer de [sa] personne », paraît assez peu crédible. Voir la « Lettre du roi pour donner les raisons qui nous ont obligé d'envoyer ordre à nos cousines les princesses de Condé de s'en aller avec leurs enfants de Chantilly en quelque une de leurs maisons », Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 869, f° 321.

<sup>16</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 80.

<sup>17</sup> Guy Patin, *Lettres à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, éd. Laure Jestaz, Paris, Champion, 2006, t. I, p. 594.

<sup>18</sup> Lettre de la cour adressée à Paris datée de Dijon le 20 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 274.

<sup>19</sup> Lettre de Servien, de Paris le 24 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 87.

Lorsque, au mois d'octobre, Lénéet est chargé d'une négociation entre le parti de Condé et la cour, il fait pareillement savoir qu'il doit au préalable se rendre en Berry auprès de la princesse douairière, celle-ci « étant celle qui a le véritable pouvoir »<sup>20</sup>.

L'épouse du Grand Condé semble elle aussi tirer une part de sa légitimité du lien qui l'unit à son fils, le tout jeune duc d'Enghien, à peine âgé de sept ans au moment de l'emprisonnement de son père. C'est pour le protéger d'éventuelles atteintes de la cour que Claire-Clémence de Maillé-Brézé accepte de conduire l'entreprise de Bordeaux sous la direction de Lénéet, du duc de Bouillon et du duc de la Rochefoucauld. D'après le témoignage de Lénéet, la jeune princesse n'agit pas seulement au nom de son mari, dont le mémorialiste reconnaît qu'elle est alors « médiocrement satisfaite », mais pour accompagner son fils, dont la présence parmi les révoltés est jugée susceptible d'avantager le parti<sup>21</sup> :

[Elle] me dit qu'on la menaçait de lui ôter le jeune duc d'Enghien, son fils, qui était le reste de son espoir et en qui consistait toute la consolation qu'elle pouvait avoir en ce monde. Elle me pria ensuite de ne pas consentir qu'on lui fit cette injustice. Elle ajouta encore que s'il était avantageux au prince, son mari, de retirer, pour quelques desseins considérables, le duc d'Enghien son fils de ce lieu-là, elle voulait le suivre partout, et même à la tête d'une armée<sup>22</sup>.

Dans une lettre datée du 26 avril 1650, le comte de Saint-Aignan venu surveiller les agissements de la jeune princesse à Montrond de la part de la cour, rapporte les mêmes inquiétudes. La princesse lui a fait plainte des violences exercées à Chantilly par les gens de guerre « qui avaient le [...] dessein de l'arrêter lorsqu'elle en est partie » et lui a dit « qu'on en voulait à sa liberté mais bien plus encore à celle de monsieur son fils »<sup>23</sup>. Le parallèle avec Anne d'Autriche est ici saisissant en raison du jeune âge de l'enfant dont la princesse tire son autorité et de la très grande affection qu'elle a pour lui, de la mésentente qui l'oppose à son époux, de son faible intérêt pour les affaires politiques et de son manque d'expérience dans ce domaine. À bien des égards, Claire-Clémence de Maillé apparaît comme une nouvelle Anne d'Autriche à l'aube de sa régence, volontaire et dévouée mais peu considérée et sans stature

---

<sup>20</sup> Lettre adressée à Le Tellier, de Bordeaux le 6 octobre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 364.

<sup>21</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 215.

<sup>22</sup> *Ibid.*, t. LIII, p. 108-109. La lettre adressée à Mazarin par Servien et Le Tellier le 13 avril 1650 rapporte les mêmes informations, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 401.

<sup>23</sup> Lettre de Saint-Aignan, le 26 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 131.

politique véritable. C'est donc, comme la régente, en s'appuyant sur son fils, en s'effaçant au besoin devant lui, qu'elle entend établir sa légitimité à agir.

À la différence de la famille royale, cependant, le père n'est pas mort. Il n'est que temporairement empêché. Or cela, bien loin d'amoindrir le pouvoir du fils, et donc celui de la mère qui le protège, semble au contraire le renforcer, car l'enfant apparaît comme le garant du relèvement paternel. Alors que Bordeaux semble vouloir se soumettre aux armées royales en septembre 1650, le duc de Bouillon prévient le parlement que, s'il rend les armes, la princesse devra emmener le duc d'Enghien en Espagne, préférant le mettre « entre les mains des ennemis de l'État que de le laisser en lieu où il pourrait tomber en celles du Mazarin pour l'emprisonner avec monsieur son père et messieurs ses oncles, *desquels la vie ne subsist[e] que par la sienne* »<sup>24</sup>. Comme le jeune roi et plus encore que lui, car il n'a pas de frère, le jeune duc d'Enghien est bien le dernier et le seul représentant mâle de sa lignée, dont il a charge d'incarner l'autorité et de restaurer le pouvoir. Comme le rappellent *Les causes de la réception de madame la princesse de Condé et de monsieur le duc d'Enghien son fils en la ville de Bordeaux*, l'enfant est avant tout un héritier, le « petit-fils des quatre premiers gouverneurs de cette province de Guyenne, qui se sont toujours témoignés [*sic*] les pères et les délices du peuple bordelais »<sup>25</sup>. C'est à l'aune de cet héritage qu'il faut mesurer le pouvoir de la princesse, à son tour garante involontaire de l'avenir de sa maison. Le lien maternel lui confère une responsabilité et une autorité que seul le principe de la régence accordée aux reines mères permet de comprendre et de mesurer.

## 2. La princesse douairière chef de parti malgré elle

C'est en vertu de ce pouvoir nouveau que la douairière se voit confier la responsabilité des actions entreprises par le parti des princes dès le mois de janvier 1650. De sa retraite de Chantilly et sur les conseils de Pierre Lénéet, elle entretient des communications étroites avec les partisans de Condé à Bellegarde, en Bourgogne, la duchesse de Longueville et Turenne à Stenay, les Condéens de Paris autour de la princesse Palatine et de plusieurs membres du parlement parmi les plus éminents, comme le conseiller Champlâtreux, le président Viole et

---

<sup>24</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 439. Nous soulignons.

<sup>25</sup> *Les causes de la réception de madame la princesse de Condé et de monsieur le duc d'Enghien son fils en la ville de Bordeaux*, s. l. n. d., p. 5.

même, d'après Le Tellier, le premier président Matthieu Molé<sup>26</sup>. Il semble aussi que la douairière utilise ses relations dans plusieurs monastères de femmes parisiens pour servir d'appui à ses communications secrètes<sup>27</sup>. La cour prend connaissance de ses menées lorsque, au mois de mars, elle arrête à Châlons un laquais déguisé en paysan qui avoue avoir été envoyé à Bellegarde par la princesse douairière et son secrétaire particulier, Girard.

Alors, Le Tellier estime nécessaire de « prendre des résolutions qui puissent empêcher ce commerce de madame la princesse, qu'il ne faut pas douter qu'elle entretienne aussi à Stenay et en tous les autres endroits du royaume où elle croit pouvoir brouiller les affaires »<sup>28</sup>. Dès le 11 avril, la décision est prise de lui adresser une lettre royale l'enjoignant de quitter Chantilly et de se retirer en Berry dans une autre de ses propriétés, « lui donnant le choix [...] de faire sa demeure à Montrond ou à Saint-Amand, ou à Châteauroux ou même à Bourges »<sup>29</sup>. À cet effet, la cour mandate un gentilhomme ordinaire du roi, nommé Du Vouldy, pour l'informer de cette décision et l'accompagner dans son voyage avec ordre « de ne la point quitter qu'elle ne soit arrivée au lieu qu'elle choisira pour son séjour ». Par la suite, « Du Vouldy pourra demeurer auprès d'elle de la part du roi même dans le lieu qu'elle aura choisi pour sa demeure afin d'observer ce qui s'y passera et en rendre compte à Sa Majesté »<sup>30</sup>. L'instruction adressée à Du Vouldy prévoit de quoi contraindre la douairière à obéir dans le cas où elle ferait quelque difficulté, puisqu'il ordonne de poster quatre compagnies de gardes suisses, deux à Senlis, une à Luzarche et l'autre à Saint-Leu ainsi qu'un régiment de cavalerie dont deux compagnies seraient cantonnées à Senlis, deux à Pont-Saint-Maxime et deux à Pressy<sup>31</sup>. La rapidité de réaction de la cour, la taille des effectifs mobilisés et l'étroitesse de la surveillance envisagée témoignent du danger que représente alors la douairière dans son rôle de coordinatrice de la Fronde des Princes.

La lettre publiée par le roi pour justifier cette arrestation déguisée comporte quelques exagérations comme le reconnaît Lionne : « S.E. estime qu'il sera bon de publier les raisons véritables qui ont obligé le roi à faire éloigner Mme la princesse et qu'encore qu'elles soient assez fortes d'elles-mêmes pour justifier la résolution de Sa Majesté, il faudrait néanmoins les

---

<sup>26</sup> Lettre de M. de Lionne à MM. Servien et Le Tellier, à Dijon le 1<sup>er</sup> avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f<sup>o</sup> 196 v<sup>o</sup>.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Lettre adressée à Le Tellier, de Dijon le 18 mars 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f<sup>o</sup> 133 v<sup>o</sup>.

<sup>29</sup> B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 10225, f<sup>o</sup> 37.

<sup>30</sup> Lettre adressée à Le Tellier, de Dijon le 18 mars 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f<sup>o</sup> 133 v<sup>o</sup>.

<sup>31</sup> Lettre du roi aux princesses à l'occasion de leur transfert de Chantilly à Montrond, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 10225, f<sup>o</sup> 37.

déduire avec le plus d'exagération qu'il se pourrait. » Cependant, elle offre un bon aperçu de l'importance et de la variété des activités de la princesse. La douairière y apparaît comme une coordinatrice, recevant et expédiant des courriers secrets aux quatre coins du royaume pour confectionner ou consolider des traités et travailler à « l'avancement de la faction », mais il semble qu'elle ait aussi ordonné la levée de gens de guerre sous l'autorité du comte de Bouteville, son cousin, qui pouvait « prendre à tous moments d'elle ou des siens les assistances et les ordres nécessaires ». La douairière aurait encore fourni « des chevaux, de l'argent et des adresses » à Paris à « des gentilshommes de la cabale de Stenay » et donné ordre à celui qui commandait dans le château de Saumur de refuser l'entrée au gouverneur venu s'emparer de la place au nom du roi, puis au duc de La Rochefoucauld de venir secourir le château attaqué par les troupes royales<sup>32</sup>. L'emprisonnement de ses fils semble donc avoir précipité la princesse sur le devant de la scène politique. Cependant, l'examen des documents issus du parti des Princes ou de la correspondance échangée au jour le jour entre Mazarin et les secrétaires d'État prouve que son implication personnelle et la portée de son engagement ne sont pas telles que la cour cherche à le faire paraître pour justifier les mesures de rétorsion prises à son encontre.

Ainsi, lorsque Lénéet, dans ses *Mémoires*, dresse le programme du parti des Princes au moment de sa formation, il dit aussi sa difficulté à obtenir l'approbation de la douairière, pourtant indispensable en raison de sa position dans le clan :

Le courrier que j'avais envoyé, comme j'ai déjà dit, aux princesses, ne me rapporta aucune de leurs lettres ; il me dit seulement de vive voix que la princesse douairière avait lu et brûlé celle que je lui écrivais, [...] disant que [...] pour elle, elle voulait vivre en repos, et pleurer, dans sa retraite de Chantilly, l'infortune de sa maison ; qu'elle espérait que ses prières et celles de tant de gens de bien qu'elle employait, obtiendraient de Dieu la grâce de faire connaître au roi et au monde l'innocence de ses enfants ; qu'elle laisserait agir ses amis, selon que chacun d'eux le jugerait à propos ; mais qu'elle ne voulait se mêler d'aucune chose qui lui pût faire perdre la liberté ; qu'elle me priait de ne lui plus écrire et qu'elle me recommandait d'aimer toujours sa maison, comme j'avais fait toute ma vie. Telle fut la réponse de la princesse douairière, qui me fit perdre toute l'espérance que j'avais conçue d'exciter en Bourgogne un soulèvement général en faveur des princes<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Lettre de M. de Lionne à MM. Servien et Le Tellier, de Dijon le 3 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 204.

<sup>33</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 90-91.

Un peu plus loin, Lénéet déplore la « grande léthargie » dans laquelle l'attitude de la douairière plonge le parti tout entier<sup>34</sup>. C'est pourquoi il décide d'employer les plus proches familiers de la princesse pour la persuader d'agir, en particulier l'abbé Roquette, chargé de lui inspirer « la vigueur et la libéralité nécessaires au service de ses enfants »<sup>35</sup>.

C'est ainsi que le fidèle agent du prince de Condé parvient à convaincre la douairière de s'investir personnellement dans la lutte et lui propose le rôle de diplomate auprès de la cour et de la vieille Fronde, pour tenter de parvenir à la libération par la voie négociée tandis que d'autres emploient celle des armes :

Nous la fimes convenir que pendant qu'on ferait la guerre sur la frontière ou dans quelques provinces du royaume, dont elle ne pourrait être accusée, demeurant en repos dans sa maison de Chantilly, il fallait tâcher à diviser la cour, afin d'intéresser un parti ou un autre, suivant qu'on le jugerait à propos quand elle serait divisée, comme on avait sujet de croire qu'elle le serait bientôt par l'aversion invétérée et intéressée que les gens nouvellement réconciliés avec le cardinal Mazarin avaient contre lui. On jugea donc à propos que la princesse douairière tâchât de se réconcilier sourdement avec Châteauneuf, auquel on avait donné les sceaux en les ôtant au chancelier Séguier (elle avait été son ennemie irréconciliable depuis la mort du duc de Montmorency son frère) et de faire proposer par lui le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti ; au coadjuteur de Paris, de lui céder le chapeau de cardinal, qui était promis à ce prince, avec la plupart de ses bénéfices, et accorder sa nièce, héritière de la maison de Retz, avec le jeune comte de Dunois, héritier de celle de Longueville ; au duc de Beaufort, de le marier avec mademoiselle de Longueville ; au premier président Molé, les sceaux, en faisant Châteauneuf premier ministre, comme il serait aisé de le faire, supposé qu'on pût renverser par la liberté des princes la fortune du cardinal Mazarin. On devait promettre de l'argent et des abbayes à la duchesse de Montbazou, de qui le duc de Beaufort était éperdument amoureux ; à Noirmoutiers, à Laigues et à quantité de subalternes, de faire réussir leurs diverses prétentions. De l'autre côté on résolut, sans que les négociateurs qu'on emploierait sussent rien de l'un et l'autre, de faire proposer par le duc de Rohan au cardinal Mazarin le mariage d'une de ses nièces avec le prince de Conti, qui lui remettrait tous ses bénéfices, afin que si les uns ou les autres écoutaient des propositions autant avantageuses que celles-là, on pût leur donner des jalousies capables de les faire rompre de nouveau ensemble, ou du moins de leur faire prendre de la défiance les uns des autres, dont nous pussions profiter. Tout consistait à détacher les Frondeurs du cardinal par un intérêt qui nous fût commun avec eux, parce que, leurs amis se joignant avec ceux des

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, t. LIII, p. 104.

<sup>35</sup> *Ibid.*, t. LIII, p. 111.

princes dans le parlement, le cardinal ne pouvait éviter sa perte, ni s'empêcher de tomber promptement dans la nécessité de les mettre en liberté ; et c'était là le seul moyen de faire tomber les uns et les autres dans le piège et d'assurer la liberté des princes<sup>36</sup>.

Suivant le plan conçu par Lénéet, Charlotte-Marguerite de Montmorency cherche effectivement à ouvrir une négociation avec Mazarin dès le mois de mars 1650 par l'intermédiaire du duc de Rohan<sup>37</sup>. En avril, lorsqu'elle se rend à Paris, elle cherche à gagner l'appui de la vieille Fronde par le truchement de Mme de Rhodes et du marquis de Châteauneuf<sup>38</sup>. En juin, elle tente de recruter de nouveaux soutiens en demandant leurs bons avis dans la conduite du parti à divers gentilshommes<sup>39</sup>. En juillet, la douairière profite de l'absence de la cour pour tenter de se rendre à Paris. Elle prétexte de vouloir assister à l'accouchement de Madame<sup>40</sup> mais espère en réalité poser les bases d'un accord avec la vieille Fronde en s'adressant à Mme de Chevreuse<sup>41</sup>, alors qu'elle continue à espérer conclure avec le cardinal un arrangement, qui pourrait même être validé par un mariage entre l'une de ses nièces et le prince de Conti<sup>42</sup>. Quoique sous la contrainte, la princesse douairière semble donc entrer elle aussi dans la bataille du côté des diplomates et des médiatrices. Mais ces tentatives, toutes vaines, sont bien moins décisives que la fonction de trésorière assumée par la princesse au sein du parti de Condé.

La lettre royale justifiant l'exil l'accusait en effet d'avoir fait œuvre de propagande et de n'avoir « épargné ni l'argent ni les artifices ni les nouvelles supposées pour décrier nos affaires et donner réputation à celles de nos ennemis ». Elle la représentait ainsi dans le rôle capital de pourvoyeuse de fonds pour toutes les entreprises menées au nom des princes<sup>43</sup>. Effectivement, en l'absence du prince de Condé son fils et en tant que veuve, c'est bien la douairière qui tient les cordons de la bourse familiale. C'est la raison pour laquelle, dans un premier temps, la cour se réjouit et Lénéet s'inquiète de ce que « la timidité et l'avarice ruinaient en un moment tout ce que le courage, la vengeance et le désir de tirer ses enfants de

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, t. LIII, p. 114-115.

<sup>37</sup> Lettre adressée à Le Tellier, d'Emery le 14 mars 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 119 v°.

<sup>38</sup> Voir aussi Marie d'Orléans, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuélin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 137.

<sup>39</sup> Lettre adressée à Le Tellier, de La Fère le 25 juin 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 61.

<sup>40</sup> Lettre de Le Tellier datée du 14 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 202.

<sup>41</sup> Lettre de Le Tellier datée du 20 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 212.

<sup>42</sup> Lettre datée du 14 août 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 52 v°.

<sup>43</sup> Lettre de Saint-Aignan datée du 26 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 131.

prison par la force lui suggéraient »<sup>44</sup>. Mais, sous l'influence de son entourage, la douairière semble s'enhardir ou du moins se contraindre à le faire paraître puisque, dès la fin du mois de janvier ou le début du mois de février, elle promet de l'argent à Turenne « pourvu qu'il se mette en état de faire quelque chose de considérable en faveur de ses enfants »<sup>45</sup>. Le 11, Mazarin fait savoir à Le Tellier « que M. de Turenne a touché cent mille écus de l'argent de Paris » et ajoute : « Il faut que Mme la princesse les ait donnés<sup>46</sup>. » Le 13 février 1650, le Tellier évoque la « promesse qu'a fait [*sic*] Mme la princesse de donner quatre cent mille livres à ceux qui procureraient la liberté à messieurs ses fils et gendre »<sup>47</sup>. Lorsque, à la fin du mois d'avril, Claire-Clémence de Maillé-Brézé envisage d'entreprendre un voyage vers la Guyenne, c'est encore à la princesse douairière qu'elle en demande le financement, la conjurant « de l'assister de ce qu'elle pourrait d'argent comptant, de pierreries et de vaisselle »<sup>48</sup>. Même après la paix de Bourg, en octobre, la douairière est toujours sollicitée pour son argent par des gentilshommes venus proposer leur secours à la famille Condé. Gourville, lorsqu'il raconte dans ses *Mémoires* comment il tenta de lever une armée destinée à libérer les prisonniers par la force, présente Charlotte de Montmorency comme la principale personne à convaincre, dans la mesure où elle seule peut débloquer les fonds nécessaires :

Aussitôt je me rendis chez cette princesse pour lui raconter tout ce qui se passait : comme j'avais l'honneur d'être connu d'elle, je ne fus point embarrassé de lui dire que je n'attendais que ses ordres pour l'exécution du projet et pour savoir jusqu'à quelle somme je pourrais m'engager. J'oserai presque dire qu'elle m'embrassa ; du moins elle mit les deux mains sur mes bras, en me disant que je pouvais promettre tout ce que je voudrais, m'assurant qu'elle me le ferait délivrer : mais je pensai que je ferais mieux d'être certain d'une somme fixe. Je lui demandai si je pouvais promettre jusqu'à cent mille écus : elle me répondit oui ; même jusqu'à cinq cent mille livres s'il était nécessaire. Je lui parlai du régiment que j'avais proposé : elle me dit que cela était fort bien imaginé ; qu'elle me conjurait de suivre cette affaire avec grand soin et qu'elle m'allait faire donner une ordonnance de six mille livres sur

---

<sup>44</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 113.

<sup>45</sup> Lettre datée de Rouen le 8 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 51. Cette allégation est reprise dans une lettre de Le Tellier du 8 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 369.

<sup>46</sup> Lettre de Rouen, le 11 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 66.

<sup>47</sup> Lettre de Le Tellier, le 13 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 117.

<sup>48</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 256.

son trésorier, en cas que je crusse devoir faire quelques avances à ceux avec qui j'avais fait l'entreprise. Elle fit appeler M. de La Tour son secrétaire et signa l'ordonnance<sup>49</sup>.

L'arrestation de Condé et de Conti a donc bien fait de leur mère le nouveau chef de la maison et, comme cette maison se trouve du même coup en guerre contre l'autorité royale, elle en a aussi fait un chef de parti, responsable des entreprises politiques et militaires dirigées contre la cour pour obtenir la libération des princes. La plupart des témoignages prouvent que la princesse a eu quelque peine à accepter ce rôle et à l'assumer. Charlotte-Marguerite de Montmorency avait été tout au long de sa vie une femme de cour et une femme du monde mais non une femme politique. C'est donc avec réticence qu'elle s'engage dans cette voie à cinquante-six ans. Sa position de mère veuve lui confère la même autorité morale qu'Anne d'Autriche mais elle lui donne aussi, très concrètement, la haute main sur la fortune familiale. C'est donc surtout comme trésorière du parti que la douairière est indispensable aux alliés des princes et dangereuse pour leurs adversaires.

### **3. Tyrannie et persécution : la rhétorique du Bien Public au féminin**

Le lien maternel peut être un puissant facteur d'implication des femmes de l'aristocratie dans la vie politique. Même les plus réticentes y trouvent à la fois une source de motivation et une légitimité à agir. Mais ce lien comporte aussi un principe de dépendance qui pousse les mères à devoir sans cesse se revendiquer comme telles et impose la contrainte du modèle incarné par le *duo* Anne d'Autriche-Louis XIV. C'est dans la rhétorique de ces mères frondeuses, dans la façon dont elles se mettent en scène et dans celle dont elles se font représenter que l'on saisit pleinement la double valeur du modèle royal, caution et carcan.

#### *a. Plaidoyers*

Le 27 avril 1650, la douairière paraît soudain sur les marches du palais de justice de Paris quand tous la croient encore dans son domaine de Chantilly. Elle vient y présenter une requête le jour de la mercuriale, alors que toutes les chambres doivent s'assembler pour

---

<sup>49</sup> J. Héraud de Gourville, *Mémoires*, publiés par la Société de l'Histoire de France par Léon Lecestre, Paris, Renouard, 1894, t. I, p. 227-228.

écouter le discours du procureur général<sup>50</sup>. Elle se trouve dans le parquet des huissiers dès six heures du matin, accompagnée de quelques dames et gentilshommes, afin de solliciter les juges au fur et à mesure de leur entrée et tenter de trouver un rapporteur susceptible de soutenir sa requête. Après avoir essayé plusieurs refus, la douairière parvient enfin à confier son texte au conseiller Deslandes-Payen, qui le rapporte devant les trois chambres assemblées<sup>51</sup>. Dubuisson-Aubenay précise que, malgré la présence de ce rapporteur, « madame la princesse est allée par toutes les chambres des enquêtes faisant la requête verbalement »<sup>52</sup>. Elle ne demeure donc pas passive.

Devant cette incursion inopinée, le premier président décide de faire avertir Monsieur, alors lieutenant général du royaume, et de lui demander son avis sur la conduite à tenir mais, comme il ne donne pas de réponse, la douairière fait une nouvelle tentative le lendemain. Elle plaide successivement sa cause dans les deux chambres des requêtes puis dans la Grand Chambre où, « sitôt que M. le premier président [a] achevé son discours, elle commenç[e] de parler », avant de retourner vers dix heures dans le parquet des huissiers « en état de suppliante »<sup>53</sup>. La princesse obtient, comme elle le demandait, de pouvoir demeurer à Paris et loge alors dans l'enclos du palais chez un maître des comptes nommé La Grange<sup>54</sup>. Mais le surlendemain, un vendredi, le duc d'Orléans se rend lui-même au parlement pour pallier les attermolements des juges et s'opposer aux démarches de la douairière<sup>55</sup>. Elle est donc contrainte de quitter Paris et de se rendre enfin en Berry comme le roi le lui a ordonné dans sa lettre du 11 avril.

La demande centrale contenue dans la requête présentée devant le parlement porte sur la possibilité pour la suppliante de demeurer à Paris afin de demander justice pour ses enfants mais elle contient surtout, comme la lettre adressée à la reine, un discours compassionnel qui insiste simultanément sur « l'oppression visible du cardinal Mazarin » et la faiblesse de sa victime en proie à « tous les sentiments de douleur dont une mère est capable »<sup>56</sup>. Une telle

---

<sup>50</sup> Vicomte de Noailles, *La mère du Grand Condé. Charlotte Marguerite de Montmorency, princesse de Condé (1594-1650)*, op. cit., p. 356 et suiv.

<sup>51</sup> Omer Talon, *Mémoires de Omer Talon continués par Denis Talon, son fils*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1827-1828, t. LXII, p. 72-73. Voir aussi la lettre de Le Tellier datée du 27 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 43.

<sup>52</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, t. I, p. 249.

<sup>53</sup> Omer Talon, *Mémoires*, op. cit., t. LXII, p. 75.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 74. Voir aussi Jean Vallier, *Journal*, op. cit., t. II, p. 114.

<sup>55</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. I, p. 252-253.

<sup>56</sup> Voir le *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente, contenant tous les moyens dont le cardinal Mazarin s'est servi pour empêcher la paix, ruiner le parlement et le peuple de Paris, pour tâcher de perdre M. le duc de Beaufort, M. le coadjuteur, M. de Brousselles et le président*

argumentation semble donc reprendre le discours sur le Bien Public, caractéristique des protestations nobiliaires, qui dénoncent habituellement de pareilles dérives tyranniques et oppressives, mais elle le colore d'accents féminins en opposant la faiblesse, la douceur, les larmes, la soumission aux méthodes brutales du mauvais ministre. Ainsi, la princesse rappelle qu'elle a envoyé un gentilhomme auprès de la reine « pour la supplier très humblement d'avoir compassion d'une mère qu'on n'accusait d'autre crime que d'avoir donné naissance à deux princes du sang », mais elle ajoute aussitôt que « le cardinal, craignant que Sa Majesté ne se laissât toucher à de si justes plaintes et ne prît des sentiments de pitié et de compassion pour une première princesse du sang, que la seule condition de mère rend si misérable, força ce gentilhomme de se retirer »<sup>57</sup>.

Pour mieux frapper les esprits, rendre visible son malheur et donner la preuve des sacrifices qu'elle est prête à consentir pour le bien de ses enfants, la princesse déclare dans sa requête qu'« elle ne refuse aucune soumission pour justifier sa conduite, [qu']elle offre même de se rendre prisonnière dans la Conciergerie du palais, [que] si l'on le juge à propos, elle achètera volontiers au prix de telle captivité la liberté de faire ses plaintes et de poursuivre une requête si juste que la sienne »<sup>58</sup>. Cette posture sacrificielle est mentionnée aussi dans la lettre de Mazarin datée du 30 avril, où il rapporte que la princesse a déclaré « vouloir plutôt souffrir les dernières extrémités que de sortir de Paris ni obéir aux ordres du roi »<sup>59</sup>. Cependant, l'humilité de la posture n'est que feinte car, pour justifier son placement en détention, la douairière explique :

Elle [la suppliante] consent volontiers que vous oubliez qu'elle est veuve d'un premier prince du sang ; qu'elle est fille de tant de connétables, qui ont sacrifié leurs vies pour l'État ; qu'elle est mère d'un fils qui l'a conservé et a étendu ses bornes par quatre batailles gagnées, pourvu qu'il vous plaise regarder toujours favorablement le public et vous souvenir que l'article de la déclaration étant violé en sa personne, il n'y a plus dorénavant de sûreté pour le mérite ni pour l'innocence, dans quelques conditions qu'il se rencontrent, s'ils sont attaqués par les artifices et les violences du ministre<sup>60</sup>.

---

*Charton par l'assassinat supposé contre la personne de monseigneur le Prince, et pour la détention de messieurs les princes*, s. l., 1650.

<sup>57</sup> *Discours sur la sûreté demandée par madame la princesse à messieurs du parlement contre le cardinal Mazarin*, s. l. n. d., p. 4-5.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>59</sup> Lettre datée de Nogent-sur-Seine le 30 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 316.

<sup>60</sup> *Discours sur la sûreté demandée par madame la princesse à messieurs du parlement contre le cardinal Mazarin*, *op. cit.*, p. 13.

La déclaration dont il s'agit ici est celle du 24 octobre 1648, dans laquelle la reine avait dû valider les propositions de la chambre Saint-Louis et accorder l'article six instaurant la possibilité pour tous les sujets du roi d'être présentés devant leurs juges naturels après vingt-quatre heures d'emprisonnement ou relâchés en l'absence de charges retenues contre eux. En enfermant les princes sur lettre de cachet, la reine et Mazarin avaient transgressé cette déclaration. La princesse et ceux qui ont rédigé cette requête en son nom sont d'autant plus désireux de souligner cet abus qu'il se fait aussi au détriment des magistrats du parlement de Paris, qui étaient précisément les juges naturels des princes et auraient dû être sollicités pour statuer sur leur sort. Comme Claire-Clémence de Maillé devant le parlement de Bordeaux, la douairière emploie alors un argument légaliste propre à séduire les magistrats mais, tout en se présentant comme la simple mère d'un innocent, elle n'oublie pas de mentionner les faits d'armes de son fils et le rôle tenu au sommet de l'État par ses deux familles, les Bourbon-Condé, celle de son défunt époux, et les Montmorency, dont elle descend. Par une habile prétérition, la douairière rappelle tout en prétendant les oublier la grandeur et le prestige des hommes de sa famille ainsi que leur droit naturel à conseiller le roi. Elle emploie donc un discours aristocratique très traditionnel mais il est là encore orienté en fonction d'une position féminine, celle d'une mère et celle d'une veuve, celle d'une fille aussi, descendante d'une lignée de connétables, qui semble lui ouvrir droit à des prétentions particulières, même si, par humilité, elle feint de ne pas les revendiquer.

Ce passage fait apparaître un discours complexe et original qui souligne simultanément l'humilité de la plaignante, comme femme, et ses prétentions, comme aristocrate. Elle est une mère ordinaire, faible, soumise, pleurant dans le silence et la retraite le sort malheureux de ses enfants, à laquelle toutes les mères peuvent s'identifier et avec laquelle elles peuvent toutes compatir. Pourtant, ses enfants ne sont pas, eux, semblables aux autres. Les liens du sang qui unissent la douairière de Condé aux princes prisonniers apparaissent comme le vecteur d'une émancipation paradoxale : ils lui donnent des droits supplémentaires à réclamer contre la tyrannie mais aussi le devoir de le faire en employant les formules et les postures les plus soumises.

Par le choix de cette position d'humilité devant le parlement de Paris en avril 1650, la princesse douairière ouvre la voie aux soumissions de sa belle-fille devant le parlement de Bordeaux entre juin et octobre de la même année<sup>61</sup>. Elle donne le premier exemple d'une princesse remplissant son devoir de révolte sans pour autant suivre les traces de la farouche

---

<sup>61</sup> Octave Homberg et Ferdinand Jousselin, *La Femme du Grand Condé*, *op. cit.*, p. 130 et suiv.

Amazonie. Mais Claire-Clémence de Maillé-Brézé rejoint aussi sa belle-mère par l'usage d'une rhétorique féminine du Bien Public. C'est sans doute à Pierre Lénéet qu'il faut attribuer la similitude des discours et des postures, car il fut l'inspirateur de l'une et de l'autre princesse, ainsi que le rédacteur présumé de leurs discours. Dans ses *Mémoires*, il présente son plan d'action avant même le départ de la jeune princesse pour la Guyenne. Or la stratégie qu'il envisage repose précisément sur la mise en scène simultanée du lien maternel et de l'innocence opprimée. Il explique

qu'il est vrai que l'on pouvait tirer quelque avantage de la pitié qu'exciterait une princesse fugitive et un jeune prince du sang qui est contraint, dans sa septième année, de traverser tout un royaume pour se mettre à couvert de la violence d'un ministre étranger haï et décrié et qui va de parlement en parlement pour crier vengeance et demander justice contre l'oppression que souffre son père et qui paraît en un âge si tendre à la tête d'un parti, pour appuyer par la force les délibérations des compagnies souveraines et la bonne volonté des peuples<sup>62</sup>.

L'objectif est bien de donner à voir la faiblesse de l'enfant et de sa mère, acculés, contraints, souffrant en martyrs pour mieux signifier la violence du ministre et la légitimité de ceux qui le combattent. Sous ce visage, le duc et la princesse ne peuvent sembler usurper une position que leur âge ou leur sexe tendraient à leur interdire, ils apparaissent au contraire en état de légitime défense. La requête présentée devant le parlement de Bordeaux le 1<sup>er</sup> juin repose principalement sur cet argument, tout comme la lettre ouverte écrite à la reine depuis Montrond et celle adressée au roi de Bordeaux. La suppliante y affecte la même posture humble et soumise, le même sens du sacrifice lorsqu'elle s'exclame : « Plût à Dieu, Sire, que ma mort pût apaiser les désordres que cette infraction de vos déclarations [l'arrestation des princes] a fait naître dans l'État : je sacrifierais volontiers ma vie pour contribuer quelque chose à la tranquillité publique<sup>63</sup>. »

La requête du 20 juillet reprend les mêmes motifs tout en les précisant légèrement en fonction des dernières évolutions politiques. La cour se dirige désormais vers la capitale de la Guyenne pour chasser les rebelles. C'est pourquoi la princesse veut montrer que la tyrannie dont elle est victime est en passe de s'abattre aussi sur cette province. Le ministre est accusé d'avoir à Bordeaux des émissaires qui « lui ont fait entreprendre le voyage de Guyenne qu'il fait présentement à longues journées pour y exercer de cruelles vengeances et consommer des

---

<sup>62</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 256.

<sup>63</sup> *Lettre de madame la princesse de Condé à la reine*, s. l., 1650 et *Lettre de madame la princesse écrite au roi*, s. l., 1650, p. 5.

alliances de long temps projetées par le moyen desquelles il prétend y rétablir la tyrannie »<sup>64</sup>. Mais le souci du Bien Public rapporté à l'issue de la guerre franco-espagnole est toujours conjugué à un réquisitoire contre l'oppression des faibles, à savoir les femmes et les enfants. Claire-Clémence déplore ainsi

que le cardinal Mazarin, s'approchant de Bordeaux à main armée, divert[isse] injustement les armes du roi de leur emploi ordinaire sur les frontières qu'il laisse ouvertes aux ennemis de l'État pour tremper ses mains criminelles dans le sang de ses citoyens, pour y arrêter prisonnière la suppliante et M. le duc d'Enghien, duquel l'âge innocent le met à couvert de tout soupçon<sup>65</sup>.

Pour mieux s'identifier à Anne d'Autriche, gardienne du royaume jusqu'à la majorité de Louis XIV, la princesse choisit donc d'établir sa légitimité sur les mêmes bases : le recours au parlement, l'effacement devant son fils, le souci du Bien Public et de l'intérêt de l'État. Claire-Clémence de Maillé parviendrait presque à faire oublier qu'en réalité elle n'intervient que pour défendre les intérêts de la maison de Condé et n'hésite pas pour cela à faire alliance avec Philippe IV, tant elle porte bien le masque du dévouement désintéressé.

L'exploitation du lien mère-fils en suivant le modèle offert par la régente paraît d'autant plus efficace qu'il permet d'éviter l'accusation de rébellion et de félonie. Lénét décrit dans ses *Mémoires* les étendards qui décorent la galère « La Princesse », armée par les jurats de Bordeaux : « C'était une grenade en feu qui éclatait de toutes parts, avec cette parole *Coacta*, pour donner à entendre que comme la grenade ne fait jamais de bruit d'elle-même, la princesse n'en faisait que parce qu'elle y était contrainte<sup>66</sup>. » Lénét emploie aussi cet argument lorsqu'il défend la position de la princesse dans le cadre des tractations avec la cour en septembre 1650. Face au Père Bruno, émissaire de Mazarin, il récuse l'accusation de trahison et rappelle que l'alliance conclue entre la princesse et Philippe IV avait un but défensif. Dans sa lettre au Roi Catholique, « elle [la princesse] le conjure de contribuer à tout ce qui dépend de lui pour la paix générale, croyant, outre l'inclination qu'elle doit avoir pour le Bien Public et pour le repos de tous les sujets du roi, qu'elle y trouvera le sien particulier et la sûreté de monsieur son fils, par la liberté de monsieur son mari et de messieurs ses beaux-frères »<sup>67</sup>. La sûreté des femmes et des enfants que la princesse peut raisonnablement réclamer

---

<sup>64</sup> Requête de la princesse de Condé au parlement de Bordeaux, le 20 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 210.

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Pierre Lénét, *Mémoires, op. cit.*, t. LIV, p. 131.

<sup>67</sup> *Ibid.*, t. LIV, p. 6.

lui permet ainsi de masquer des demandes plus politiques, celle de la paix qui assurerait le bonheur de tous, mais aussi celle de la liberté des princes qui permettrait le relèvement de sa maison.

*b. Mises en scène*

Pour appuyer leurs discours, les deux princesses ont soin de mettre en scène leurs apparitions publiques de façon à en accroître la portée auprès des magistrats du parlement, mais aussi auprès des populations urbaines dont elles espèrent la compassion et le soutien. Nous avons déjà observé ce phénomène dans le cas de Claire-Clémence de Maillé au chapitre V. Dès le temps où elle est réfugiée à Montrond, le comte de Saint-Aignan déplore qu'« elle tâche à émouvoir chacun à pitié, embrasse et baise ceux de qui elle espère du support et n'oublie rien pour s'acquérir des serviteurs »<sup>68</sup>. Mais la douairière n'est pas en reste. L'ensemble de la documentation concorde pour établir qu'elle n'est pas arrivée à Paris le 27 avril 1650 mais dix jours auparavant. Elle a donc fait son voyage dans la nuit du samedi au dimanche de Pâques, comme le souligne Dubuisson-Aubenay<sup>69</sup>. Le choix du moment n'est évidemment pas anodin, il est destiné à profiter de la mansuétude des juges et de celle des Parisiens, que la princesse, nouvelle Vierge Marie, espère mieux disposés que jamais envers son fils, image vivante du Christ persécuté. La princesse douairière rejoint ainsi la posture choisie par Anne d'Autriche pour justifier sa présence au plus près de l'enfant roi et donc au sommet de l'État. Elle offre aussi un précédent à la Grande Mademoiselle qui, deux ans plus tard, profite à son tour de la ferveur religieuse propre au temps pascal pour accomplir son expédition orléanaise.

Le discours déférent et soumis de la douairière est encore renforcé par la mise en scène qui accompagne ses interventions au parlement. Le 27 avril 1650, Le Tellier rapporte à Mazarin qu'après avoir confié sa requête à Deslandes-Payen, la princesse « est allée ensuite dans toutes les chambres des enquêtes pleurant et demandant justice de la violence qui lui est faite et à messieurs ses enfants »<sup>70</sup>. Jean Vallier rapporte qu'elle parut « toute éplorée » et que

---

<sup>68</sup> Lettre à la cour du comte de Saint-Aignan datée du 26 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 131.

<sup>69</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652, op. cit.*, t. I, p. 247.

<sup>70</sup> Lettre de Le Tellier du 27 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 43.

le vendredi, elle se jeta à genoux devant Gaston d'Orléans<sup>71</sup>. D'après le cardinal de Retz, elle aurait affiché les mêmes soumissions à son égard et devant le duc de Beaufort le 27 avril, jusqu'à les faire « mourir de honte »<sup>72</sup>. Or ces soumissions, quoiqu'elles aient pu paraître excessives et même indignes à plus d'un observateur, appartiennent à la même stratégie de légitimation que l'argumentaire de la requête. Elles sont destinées à prouver que les princesses se présentent dans une posture humble et soumise, adaptée à leur position de mères et de femmes, ce qui les dédouane d'éventuelles accusations de subversion. De ce point de vue aussi, la mère de Condé ouvre la voie à sa belle-fille. Lorsque Claire-Clémence de Maillé entre dans le prétoire bordelais, le 1<sup>er</sup> juin 1650, en tenant son fils par la main, lorsque Sauvebœuf, son écuyer, harangue les habitants en déclarant leur apporter « le précieux gage que M. le Prince leur envoie de son affection dans la personne de sa femme et de son fils », il s'agit bien de présenter un couple mère-fils susceptible de rappeler fortement celui formé par Anne d'Autriche et Louis XIV<sup>73</sup>. Quand, après la paix de Bourg, la princesse se voit contrainte d'aller faire amende honorable auprès de la reine, c'est encore en tenant son fils par la main qu'elle se présente devant la régente, comme pour établir une équivalence entre sa propre légitimité de mère et celle d'Anne d'Autriche à laquelle elle doit pourtant se soumettre<sup>74</sup>.

Il est difficile de savoir quelle fut réellement la réaction des Parisiens en avril 1650. D'après Retz, la douairière remporte effectivement un certain succès grâce à « la commisération très naturelle vers une grande princesse affligée »<sup>75</sup>. Goulas rapporte qu'après s'être installée dans l'enceinte du palais, la princesse « vit tout le genre humain chez elle ; jamais il ne fut un tel concours de gens de qualité, les uns par amitié, les autres par générosité, les autres par compassion, et plusieurs par haine du cardinal »<sup>76</sup>. Madame de Motteville et Mademoiselle confirment que « toute la terre l'alla voir » et le Tellier, dans sa lettre du 27 avril, précise que Gaston d'Orléans dut faire ses plaintes aux parlementaires « de ce que Mme

---

<sup>71</sup> Jean Vallier, *Journal, op. cit.*, t. II, p. 115 et 117.

<sup>72</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 615.

<sup>73</sup> Arlette Farge met en évidence la présence fréquente des enfants auprès des émeutières du peuple dans Arlette Farge et Natalie Zemon Davis (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. III : *XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Plon, 1991, p. 563-565. Claire-Clémence de Maillé-Brézé se rattache donc aussi à un modèle populaire de soulèvement féminin, d'autant plus susceptible de séduire la population de Bordeaux dans son ensemble.

<sup>74</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires, op. cit.*, t. LIV, p. 132.

<sup>75</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires, op. cit.*, p. 615.

<sup>76</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. II, p. 208.

la princesse avait été visitée ce jour d'hui par plus de soixante carrosses », ce qui fait craindre à Mazarin qu'elle n'en profite pour recruter de nouveaux soutiens<sup>77</sup>.

Cependant, le jugement des Parisiens dans leur ensemble n'est peut-être pas aussi favorable. Au soir du 27 avril, après sa première journée passée à solliciter les juges, Dubuisson-Aubenay précise que « madame la princesse a un tapis rouge sur la fenêtre de sa chambre, afin que tout le monde voie qu'elle est là. Elle fait donner des quadruples d'or aux pauvres »<sup>78</sup>. Nul doute qu'il ne s'agisse d'une tentative pour séduire le peuple et le faire agir en sa faveur. Dans le même objectif, elle distribue des copies imprimées de la requête présentée en parlement<sup>79</sup>. Pourtant, Guy Patin montre que les Parisiens n'ont pas oublié le siège de 1649 et, dans ses lettres, il signale que « quelques marchands et autres gens du peuple ont crié contre elle tout haut dans le palais qu'elle et son fils, le prince de Condé, étaient cause du siège de Paris ; qu'il leur avait fait manger du pain bien cher et que pour expier cette faute, il fallait qu'il fût encore vingt ans en prison »<sup>80</sup>. Le succès populaire n'est donc pas assuré. Les Parisiens ont allumé des feux de joie à la nouvelle de l'emprisonnement des princes et, un an après la fin du siège de Paris, ils demeurent méfiants à l'égard de la famille de Condé.

### *c. La fin pathétique et exemplaire de Charlotte-Marguerite de Montmorency*

Après l'échec de la requête et le départ de la douairière pour Chilly, Angerville, Montrond puis Châtillon-sur-Loing, ceux qui entourent et conseillent Charlotte de Montmorency continuent de faire paraître sous son nom des textes bâtis sur le même modèle. Dans la lettre présentée à la reine au mois de mai, la douairière réclame de pouvoir séjourner à Paris, car « c'[est] la ressource la plus innocente et la plus licite qui rest[e] à une personne affligée »<sup>81</sup>. Dans le *Journal de la lettre de madame la princesse douairière à la reine*, le

---

<sup>77</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 343 et Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruef, Paris, Charpentier, 1858-59, t. I, p. 248 ; lettre de Le Tellier du 27 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 43 et lettre de Mazarin datée de Troyes le 29 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 309.

<sup>78</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. I, p. 251.

<sup>79</sup> Claude Joly, *Mémoires, in Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 487.

<sup>80</sup> Guy Patin, *Lettres à Charles Spon*, *op. cit.*, t. I, p. 660-661.

<sup>81</sup> *Lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente, contenant tous les moyens dont le cardinal Mazarin s'est servi pour empêcher la paix, pour ruiner le parlement et le peuple de Paris, pour tâcher de perdre M. le duc de Beaufort, M. le coadjuteur, M. de Brousselles et M. le président Charton par*

champ lexical de la douleur, qui apparaît comme la manifestation visible de cette affliction, est particulièrement riche : les « soupirs », les « larmes », les « plaintes », les « gémissements » de la malheureuse s'opposent très fortement à l'insensibilité de la reine<sup>82</sup>. Les pamphlétaires à la solde de la douairière y convoquent une série de comparaisons plus ou moins fondées avec d'autres cas de femmes affligées, prisonnières ou menacées d'arrestation. La duchesse de Bouillon est citée, « qui avait été conduite à la Bastille depuis peu de jours », mais aussi la duchesse de Longueville, « qui a été contrainte de se confier plutôt à l'infidélité de la mer qu'à la perfidie du cardinal Mazarin », et enfin Marie de Médicis, illustre exilée.

Profitant de l'exemple et des malheurs de cette misérable princesse qui étaient prêts de tomber dessus ma tête, si je l'eusse imitée en sa sortie, comme je tâche de l'imiter en sa constance au milieu des persécutions, j'ai mieux aimé m'exposer au danger plus apparent que n'était le sien, d'être menée prisonnière en quelque coin du royaume, que pour l'éviter être réputée criminelle<sup>83</sup>.

La lettre écrite au roi par la jeune princesse le 2 août 1650 emploie le même procédé, même s'il ne s'applique qu'à des contemporaines. L'oppression du cardinal Mazarin est ainsi démontrée à partir de

la manière avec laquelle il a fait chasser madame ma belle-mère hors de sa maison pour avoir présenté une requête au parlement de Paris et madame de Longueville pour avoir demandé justice à votre parlement de Normandie, emprisonner madame et mesdemoiselles de Bouillon, poursuivre mon fils et moi d'une extrémité du royaume à l'autre<sup>84</sup>.

Cette énumération permet d'établir la persécution des femmes de la haute aristocratie comme une constante de la politique absolutiste menée par les deux cardinaux ministres et de renforcer ainsi l'accusation de tyrannie qui pèse sur eux. Encore une fois, le discours sur la défense du Bien Public se trouve infléchi dans un sens féminin correspondant à une posture afflictive, destinée à provoquer la compassion.

Mais la douairière meurt sans obtenir gain de cause. Elle s'éteint le 2 décembre 1650 à Châtillon-sur-Loing dans une relative solitude et pour des motifs qui ne sont sans doute pas

---

*l'assassinat supposé contre la personne de M. le Prince et pour emprisonner messieurs les princes de Condé et de Conti et M. le duc de Longueville*, s. 1., 1650, p. 2.

<sup>82</sup> *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente*, *op. cit.*, p. 7, 4, 12 et 57.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 6 et 10.

<sup>84</sup> *Lettre de madame la princesse écrite au roi*, s. 1., 1650, p. 4. Voir Roger Basset, « Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé 1593-1650, l'héritière du duché », *art. cit.*, p. 37.

étrangers à sa disgrâce et à l'emprisonnement de ses enfants<sup>85</sup>. C'est pourquoi les obsèques de la princesse sont l'occasion de diverses cérémonies qui ne sont pas dénuées d'implications politiques. La pompe dont elles sont entourées, en rappelant que cette femme morte loin de la cour dans le malheur et la solitude est bien Charlotte-Marguerite de Montmorency, veuve du feu prince de Condé et mère de son successeur, peut être considérée comme un ferment d'agitation. Dubuisson-Aubenay décrit minutieusement le service funèbre et l'apparat qui entoure le corps lors de la cérémonie du 22 décembre 1650 en l'église Saint-Louis :

Jeudi 22, le service y fut fait le matin, avec grande assistance ; le corps, en son cercueil, couvert d'un drap de velours noir à une grande croix de satin ou tocte d'argent blanc, un oreiller de velours noir au chef, la couronne de princesse du sang à fleurons de lys d'or, couverte d'un crêpe, le tout élevé sous une courtine ou poêle de velours noir environné de flambeaux sous la coupole ou dôme de l'église, fait en forme de lit, ou courtine (pourtant sans rideaux), carré et armorié sur ses quatre pans des armes de la défunte qui sont de Bourbon parti de Montmorency.

Sur les quatre à cinq heures, à la pointe de la nuit, après une psalmodie, le corps est enlevé aux flambeaux, hors l'église, tendue de drap noir, par toutes ses parois et images, même tout le grand autel, avec larmes blanches. Et y avait en la nef une bande ou largeur de velours et par le circuit du dôme et du sanctuaire deux largeurs chargées des armes de la défunte.

Hors l'église et au-dessous des degrés de la porte, un grand chariot l'attendait et le reçut, couvert d'un grand drap de velours noir à une croix de satin, aux armes de la défunte par les quatre coins. Six chevaux caparaçonnés et armoriés de même la tiraient. Tous les officiers d'elle et des princes ses enfants à cheval et en deuil précédaient, deux à deux, par ordre de Sainctot, maître de cérémonie ; son aumônier avec son bonnet carré et surplis aussi à cheval, et son écuyer, le sieur Delmas, capitaine de Chantilly, suivaient immédiatement le chariot qui était côtoyé de pages, laquais et valets de pied en deuil, un flambeau de cire blanche en main, et fut conduit aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques<sup>86</sup>.

Ce sont là des obsèques fastueuses et dignes d'une grande princesse. Elles marquent la qualité de la défunte et rendent d'autant plus scandaleuses les circonstances de sa mort pour une population parisienne qui est appelée à y voir une nouvelle manifestation de la tyrannie exercée par Mazarin. Peu de temps auparavant, un billet adressé de Paris à Mme de Longueville rapportait « que l'on travail[ait] afin d'exciter quelque émotion à l'enterrement

---

<sup>85</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.* p. 359 et 361.

<sup>86</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. I, p. 350-351.

de madame la princesse »<sup>87</sup>. Il s'agit donc d'une stratégie délibérée du parti des Princes, à laquelle collaborent aussi les prédicateurs chargés d'évoquer la mémoire de la douairière, peu avant sa translation aux Carmélites. Claude Joly, évoquant l'oraison funèbre prononcée par l'évêque de Vabres, Isaac Hubert, aux Grands-Augustins, précise :

En parlant des grandes vertus de cette princesse, il ne put se dispenser de faire ressouvenir ceux qui l'écoutaient des premières disgrâces dont le Ciel avait affligé la maison de Condé [...]. On ne rapporte point ici le détail de cette oraison funèbre et des autres qui furent prononcées dans les différents services solennels qui furent faits ; mais il suffit de dire que l'effet que produisirent ces services tristes, lugubres et si fréquents, fit augmenter dans l'esprit du peuple le mépris, la haine et la fureur qui en avait couru depuis plus de trois années contre la personne du cardinal Mazarin<sup>88</sup>.

Dès le moment des obsèques et pendant plusieurs semaines, une série de mazarinades vient renforcer et expliciter le message porté par les cérémonies. Pour plus d'efficacité, ces textes donnent souvent la parole à la défunte qui, depuis l'au-delà, reprend encore et encore le discours féminin sur le Bien Public. Alors que les pamphlets du parti des Princes annonçaient avec force trémolos que la princesse succomberait à ses malheurs s'ils ne s'interrompaient, la mort providentielle de la dame renforce la crédibilité de ces prédictions et en fait également bénéficier les nouvelles productions<sup>89</sup>. « Abandonnée » à sa misère et « égorgée sur le théâtre de la fortune la plus funeste », la princesse douairière est représentée, plus vigoureusement encore que par le passé, comme une victime innocente immolée à la fureur du cardinal Mazarin<sup>90</sup>. Le libelliste clame : « Parisiens [...], fondez en pleurs à la nouvelle que je vous annonce de la mort d'une des plus grandes et des meilleures princesses que le Ciel vous ait donnée<sup>91</sup>. » *La Muze historique*, quoique sujette à caution, semble témoigner du succès de cette stratégie, puisque l'image de la mère innocente, livrée en sacrifice au courroux de Mazarin, est unanimement pleurée :

Les grands et grandes de la ville,  
Au nombre de deux ou trois mille,  
Avaient été, vêtus en deuil,

---

<sup>87</sup> « Nouvelles du parti des princes », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f°265.

<sup>88</sup> Claude Joly, *Mémoires*, op. cit., p. 493.

<sup>89</sup> Voir le *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente*, op. cit., p. 23 : « Je vous adresse mes plaintes et mes soupirs, ne sachant pas s'ils ne seront point les derniers, si à la fin je ne succomberai point à la douleur. »

<sup>90</sup> *Les dernières paroles de madame la princesse douairière de Condé*, s. l., 1650, p. 3 et 6.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 3.

Rendre visite à son cercueil ;  
Le peuple, avec un zèle extrême,  
En avait aussi fait de même ;  
Et moi, qui ne suis presque rien,  
Mais, toutefois, un peu chrétien,  
J'allai dire comme les autres  
En ce saint lieu mes patenôtres,  
Et là tel deuil vint m'assaillir  
Que mon cœur pensa défaillir,  
Car j'honorais cette princesse ;  
Puis je suis sujet à tendresse,  
Et j'en ai toute ma vie eu  
Pour les personnes de vertu<sup>92</sup>.

Finalement, la douairière ou ceux du parti des Princes qui empruntent son nom utilisent si abondamment et si exclusivement le registre pathétique qu'il fonctionne comme un identifiant, une signe de reconnaissance. Entre avril et décembre 1650, la mère de Condé est devenue une véritable allégorie de l'innocence féminine affligée. Elle n'est pas parvenue à faire libérer ses enfants mais sa mort apparaît comme la manifestation ultime des souffrances qu'elle a dû endurer par amour pour eux et semble valider son discours victimaire. C'est pourquoi elle peut être exploitée avec un très grand profit. Un informateur inconnu, manifestement proche du parti des Princes, écrit le 4 décembre 1650 :

Tout le monde est ici fort triste de la mort de madame la princesse, l'on croit que cela pourra faire quelque effet dans les esprits, tout le monde étant persuadé qu'elle n'est morte que faute de secours, on avait déjà présenté dans le parlement quand je suis arrivé une requête de Mme la princesse la jeune et l'on doit s'assembler mercredi prochain pour en délibérer, tout se prépare à bien aller à ce jour-là<sup>93</sup>.

La mort de la douairière est donc considérée comme une aubaine par les propagandistes. Le parti des Princes en profite pour faire intervenir à nouveau la jeune princesse devant le parlement de Paris et la succession des mères en pleurs venues réclamer justice au nom du fils semble finalement toucher les Parisiens. Ils sont d'autant plus sensibles aux malheurs des

---

<sup>92</sup> Loret, *La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1665)*, éditée par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, lettre trente-deuxième du dimanche 25 décembre 1650, p. 70.

<sup>93</sup> Lettre datée de Paris le 4 décembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 1592, f° 379.

femmes du clan Condé que les succès militaires de Mazarin dans les Ardennes font craindre le rétablissement de sa toute-puissance. Il ne faut que quelques semaines après la mort de Charlotte-Marguerite de Montmorency pour que la vieille Fronde signe le traité d'alliance que lui propose la Palatine au nom de Condé. En ce sens, les mères sacrificielles ont sans doute contribué à faire vaciller le pouvoir et à contraindre le ministre à l'exil. En exploitant la même image traditionnelle et consensuelle qu'Anne d'Autriche, en affectant le même désintéressement et en revendiquant avec elle la maternité comme seule source de légitimité, elles se sont soustraites aux critiques des plus sourcilleux parmi les gardiens d'un ordre politique masculin. Cependant, la relation maternelle apparaît comme l'exact symétrique du modèle de l'Amazone. Dans les deux cas, il s'agit d'une référence légitimante puissante que les dernières évolutions politiques et culturelles ont rendue particulièrement actuelle et donc susceptible d'être opératoire, mais elle paraît figée et rigide. L'une et l'autre imposent à celles qui veulent en tirer profit un cadre strict, absolument transgressif pour l'une, absolument respectueux des normes pour l'autre. Tandis que les premières sont contraintes de se présenter en femmes d'action, froides et inflexibles, les secondes ne trouvent de salut que dans l'expression et la mise en scène de sentiments extrêmes, amour et douleur. Elles paraissent en cela se conformer au destin de la seule personnalité féminine unanimement acceptée, célébrée et vénérée même : la Vierge Marie, mère du Christ.

## **II. Les filles : des héritières**

Quoiqu'elles puissent moins facilement tirer parti du modèle proposé par Anne d'Autriche, les filles ont néanmoins la possibilité d'exploiter l'argument dynastique pour se donner une légitimité frondeuse, en particulier lorsqu'elles n'ont pas de frère en âge d'intervenir et que la mort de la mère vient renforcer le lien avec le père. Elles doivent alors se présenter comme les héritières d'un nom et d'un pouvoir, en tentant de faire oublier les principes défavorables aux femmes qui les disqualifient dans ce rôle. Certaines semblent s'y résoudre à regret et avoir de la peine à s'émanciper de leur condition d'instruments, d'outils de négociation comme filles à marier. Mais la Grande Mademoiselle fournit l'exemple d'une stratégie plus audacieuse, consistant à utiliser l'opportunité offerte par la Fronde pour négocier un mariage avantageux et revendiquer en son nom propre le capital d'autorité détenu

par Gaston d'Orléans. Intervenir dans la guerre civile au nom du père semble alors offrir la possibilité d'échapper à la passivité qui caractérise habituellement la condition des filles.

## 1. Être fille

La fille ne se définit pas seulement par son sexe féminin, mais aussi comme celle qui, à l'inverse de la femme, n'est pas ou pas encore mariée. La fille de l'aristocratie est donc un parti à prendre, plus ou moins avantageux en fonction de la dot, et une alliance à conclure, plus ou moins prestigieuse en fonction du rang des parents. L'hypothèse du mariage est parfois soulevée dès la prime jeunesse car elle porte en soi des enjeux considérables pour la famille. Tel est particulièrement le cas des filles uniques issues d'une union rompue par la mort de la mère. Ainsi, Marie d'Orléans-Longueville, fille d'Henri II d'Orléans-Longueville, est l'unique descendance de Louise de Bourbon. Après la mort de sa mère en 1637 et celle de son oncle, le fameux comte de Soissons, tué à la bataille de La Marfée en 1641, elle devient donc, à dix-sept ans, la deuxième héritière des Bourbon-Soissons après sa cousine la princesse de Carignan<sup>94</sup>. De même, Anne-Marie-Louise de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, est l'unique enfant de Marie de Bourbon, décédée à sa naissance en 1627 et, à ce titre, le seul rejeton de la branche des Bourbon-Montpensier<sup>95</sup>. L'une et l'autre sont donc de richissimes héritières, dont la fortune est placée sous la tutelle de leur père jusqu'à ce qu'elles se marient ou atteignent leur majorité.

Pour cette raison, la question de leur mariage est cruciale. Elle le devient davantage encore au moment de la Fronde car leurs pères font partie des rebelles les plus en vue et peuvent utiliser leur fille dans le cadre d'une stratégie politique de révolte contre l'autorité royale ou de réconciliation. En ce sens, le destin de Marie d'Orléans et Anne-Marie de Montpensier rejoint celui de toutes les filles d'aristocrates frondeurs ou frondeuses encore à marier au temps de la guerre civile, particulièrement les trois sœurs cadettes de la seconde, nées de l'union entre Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine, Louise-Marguerite, Élisabeth-Marguerite et Françoise-Madeleine, mais aussi Charlotte de Chevreuse, fille du duc et de la duchesse du même nom, et Anne de Rohan, fille du duc et de la duchesse de

---

<sup>94</sup> Voir l'introduction des *Mémoires* de Marie d'Orléans dans la collection « Le temps retrouvé » du Mercure de France, Paris, 1990, par Micheline Cuénin.

<sup>95</sup> Duc de la Force, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Flammarion, 1952, p. 9 et suiv.

Montbazou. Pour cette raison, le destin de ces filles pendant la Fronde est celui d'instruments politiques au service des intérêts de leur maison<sup>96</sup>.

Si l'on en croit Dubuisson-Aubenay, Mlle de Longueville aurait d'abord été promise au duc de Mantoue en 1648<sup>97</sup>. Mais ce projet n'aboutit pas et Marie d'Orléans est encore fille lorsque la Fronde éclate. À l'été 1649 puis à l'automne 1650, un mariage est envisagé avec le duc de Beaufort dans l'objectif de rapprocher le parti des Princes, auquel appartient le père de la princesse, de la vieille Fronde et du duc d'Orléans. La seconde tentative s'inscrit dans la stratégie mise au point par la duchesse de Longueville et cautionnée par la princesse douairière pour faire libérer Condé, Conti et Longueville. Elle n'est que l'une des garanties d'une alliance qui prévoit plusieurs autres mariages ainsi que divers avantages territoriaux pour Gaston et son beau-frère Charles IV. La proposition de la duchesse de Longueville est rapportée dans une lettre du 12 octobre 1650 :

Hier au soir, S.A.R. dit à M. Le Tellier qu'un homme qu'il ne nomma point [...] l'était venu trouver pour lui dire de la part de Mme de Longueville que s'il voulait entendre à la liberté des princes on obligerait M. de Turenne à mettre bas les armes et à se détacher aussi bien que madame de Longueville d'avec les Espagnols, qu'on remettrait au pouvoir de S.A.R. Stenay et Mouron [Montrond], qu'on consentirait que Jametz et Dun fussent rendus à M de Lorraine, que pour le dédommagement à faire à M. le Prince en cette considération il en serait l'arbitre, que dès après on signerait ce consentement pour le mariage de mademoiselle sa fille aînée avec le roi, celui de M. le duc d'Enghien avec la seconde [fille de Gaston], qu'on le mettrait dès à présent en son pouvoir [il s'agit du duc d'Enghien remis entre les mains du duc d'Orléans] pour le faire élever soit à Chambord soit ailleurs où il voudrait, mettant auprès de lui telles gens qu'il trouverait à propos, [...] qu'on ferait s'il le voulait le mariage de mademoiselle de Longueville avec M. de Beaufort, que madame la princesse s'obligerait à l'exécution de tout ce que dessus et en donnerait toutes les assurances possibles<sup>98</sup>.

Mais la princesse douairière fait des propositions tous azimuts et ne craint pas de promettre la même Marie d'Orléans à Paulo Mancini, neveu du cardinal, si ce dernier accepte de libérer les princes<sup>99</sup>. Plus tard, en décembre 1651, la jeune héritière semble être promise au duc d'York,

---

<sup>96</sup> Voir André Burguière Christiane Klapisch-Zuber, Martine Ségalen *et al.* (dir.), *Histoire de la famille, op. cit.*, t. II, p. 87-88 et Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française 16-18<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 29-30.

<sup>97</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652, op. cit.*, t. I, p. 8.

<sup>98</sup> Lettre du 12 octobre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 158.

<sup>99</sup> Lettre de Le Tellier du 12 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 105.

fils cadet du roi d'Angleterre exécuté en 1649, et futur Jacques II, mais ce projet, tout comme les précédents, ne connaît jamais de réalisation et c'est finalement en 1657 que Marie d'Orléans épouse le duc de Savoie-Nemours, dont elle devient veuve deux ans plus tard<sup>100</sup>.

Les richesses que la Grande Mademoiselle tient de sa mère en font le plus beau parti d'Europe. C'est pourquoi elle est, elle aussi, abondamment convoitée. Cependant, elle semble prendre une part plus active que Marie d'Orléans aux négociations destinées à la marier. En 1647, il est question d'une union avec l'empereur, puis, au printemps 1648, la reine et Mazarin découvrent que Mademoiselle a conduit des tractations secrètes en vue d'épouser l'Archiduc des Pays-Bas, Léopold-Guillaume. Cette manifestation d'indépendance lui vaut une forte réprimande d'Anne d'Autriche et de son père, car de telles négociations relèvent de la diplomatie et pourraient mettre en péril les traités sur le point d'être conclus à Münster. Déjà Mademoiselle semble vouloir prendre en main son destin mais Gaston d'Orléans lui rappelle sa position de fille et sa dépendance à son égard. La princesse, dans ses *Mémoires*, compare la surveillance sous laquelle son père la fait alors placer à une prison<sup>101</sup>.

À partir de 1650, Anne-Marie de Montpensier reçoit la jouissance de ses biens maternels, dont elle peut désormais user sans en référer à son père. *La Muze Historique* s'en divertit :

Du sieur Gaston la grande fille,  
Qui tient elle-même famille,  
Est fort en exultation  
De se voir en possession  
De son riche et grand patrimoine ;  
Son père, sans se rendre moine,  
Mais d'autres biens ayant assez,  
Le lui remit ces jours passés  
Ce qui l'a fait sauter et rire,  
Comme ayant bien plus de quoi frire<sup>102</sup>.

---

<sup>100</sup> Lettre du 13 décembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 877, f° 423 et Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 406.

<sup>101</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 170.

<sup>102</sup> *La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1665)*, éditée par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, Lettre trentième du dimanche 11 décembre 1650, t. I, p. 66.

Ces nouvelles ressources donnent à la princesse une indépendance supplémentaire et les moyens de sa participation ultérieure à la Fronde. C'est grâce à sa fortune personnelle qu'elle forme des compagnies sous son nom pour les mettre au service de Condé en 1652 et lui fournit des subsides après son départ vers les Pays-Bas<sup>103</sup>. En février de la même année, il semble même qu'elle prête de l'argent à son père, inversant ainsi le rapport de subordination entre elle et lui<sup>104</sup>. Cependant, la jeune femme a toujours besoin du consentement de Gaston et de celui du roi pour se marier, ce qu'elle peine à supporter. En 1649, alors qu'un diplomate anglais vient lui proposer d'épouser Charles II d'Angleterre, la princesse manifeste déjà son indépendance. Dans ses *Mémoires*, elle écrit :

Je connus par son discours que la reine et Monsieur, qui ne se voulaient pas brouiller avec la reine d'Angleterre, avaient dit en parlant de moi : « C'est une créature qu'il faut gagner ; elle ne fait que ce qu'elle veut et nous n'avons point de pouvoir sur elle. » Il est vrai qu'ils avaient quelque sujet sur le chapitre du mariage d'avoir cette pensée ; car j'ai toujours cru que, depuis que l'on avait l'usage de raison, l'on devait l'employer en cette rencontre comme la plus importante de la vie<sup>105</sup>.

C'est bien un droit de regard sur sa propre destinée que revendique là Mademoiselle, et une émancipation par rapport aux membres de sa famille. En vertu de cette indépendance et sans en référer à son père, la jeune princesse projette à deux reprises d'épouser Condé comme elle a déjà épousé sa cause<sup>106</sup>.

Les circonstances de la Fronde conduisent aussi à envisager de marier Mademoiselle à son jeune cousin Louis XIV. La princesse, dès sa prime jeunesse, avait pris l'habitude d'appeler le roi « mon petit mari » et Anne d'Autriche s'en était offensée mais, dans le temps de la guerre civile, le jeu enfantin devient un projet plus sérieux. Une union entre Mademoiselle et Louis XIV permettrait en effet de sceller une réconciliation entre la famille royale et les rebelles alliés à Gaston. La princesse Palatine fait cette proposition à Mademoiselle en 1651, alors que Mazarin vient de lui promettre la surintendance de la reine à venir en dédommagement de ses offices de médiatrice. Cependant, la fille de Gaston ne manifeste guère d'enthousiasme, car elle craint, à nouveau, qu'on ne la place sous tutelle. « La Palatine sera votre surintendante avec vingt mille écus d'appointements, explique Mme

---

<sup>103</sup> Lettre de Bluet du 9 janvier 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 881, f° 45.

<sup>104</sup> Nouvelles du 14 février 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 881, f° 281.

<sup>105</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 220.

<sup>106</sup> *Ibid.*, t. I, p. 308 et t. II, p. 154.

de Choisy. Elle vendra toutes les charges de votre maison ; ainsi jugez de l'infailibilité de votre affaire par le grand intérêt qu'elle y aura. Nous aurons tous les jours la comédie au Louvre. Elle gouvernera le roi. » Mademoiselle ajoute alors : « L'on peut juger quel charme c'était pour moi de me proposer une telle dépendance, comme le plus grand plaisir du monde<sup>107</sup>. »

Le mariage est donc une occasion dans laquelle les filles ressentent particulièrement la sujétion qui les lie à leur père, d'autant plus lorsque la mère est décédée. Ces princesses à marier apparaissent comme des objets dénués de volonté propre et simplement recherchés pour leur utilité politique. C'est aussi pour renverser cette situation que la Grande Mademoiselle intervient dans la Fronde. En prenant Orléans, elle espère forcer le roi à l'épouser, imposer ses propres conditions et retrouver une force d'initiative que sa condition de fille lui interdisait jusqu'alors. Mais Mademoiselle est une vaincue. À la fin de la Fronde, elle demeure donc, comme Marie d'Orléans, une fille à marier.

C'est alors que ressurgit l'hypothèse de l'Archiduc, dont Charles IV vient faire la proposition à Mademoiselle. Le duc connaît bien son interlocutrice et, pour la satisfaire, lui peint un portrait idéal de sa condition matrimoniale future :

Il me disait : « Vous serez la plus heureuse personne du monde : il ne se mêlera de rien ; il sera tout le jour avec les Jésuites, ou à composer des vers et les mettre en musique, et vous gouvernerez. Car je suis assuré que les Espagnols auront la dernière confiance en vous ; et la seule contrainte que vous aurez avec lui, ce sera qu'il vous fera voir des comédies en musique qui vous ennueront, parce que vous ne l'aimez pas, car sans cela elles sont assez divertissantes. C'est le meilleur homme du monde ; et sérieusement ne le voulez-vous pas bien ? »<sup>108</sup>.

Le duc de Lorraine fait ainsi volontairement disparaître toute idée de subordination au père, dont le consentement n'est pas même mentionné, et à l'époux, présenté comme un homme faible et peu intéressé par les questions de gouvernement. Il inverse la hiérarchie traditionnelle entre les sexes et fait de Mademoiselle une princesse souveraine, libre et indépendante, telle qu'elle se représente ensuite dans ses *Mémoires*.

Cette image, utopique et jamais réalisée, est à mille lieues de la façon dont les filles d'aristocrates frondeurs ont été utilisées par leurs parents pour atteindre les objectifs

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, t. I, p. 314.

<sup>108</sup> *Ibid.*, t. II, p. 189-190.

politiques qu'ils se proposaient. Au sein de la vieille Fronde, il faut remarquer que ce sont les mères, et non les pères, quoiqu'ils soient encore en vie, qui cherchent à marier leur fille à l'allié politique le plus utile. Ainsi, dès le mois d'août 1649, il semble qu'une union soit envisagée entre la fille de la duchesse de Chevreuse et Paulo Mancini<sup>109</sup>. Marie de Rohan et sa belle-mère la duchesse de Montbazou, bien plus profondément engagées dans la Fronde que leurs vieux maris<sup>110</sup>, font preuve d'une remarquable indépendance à leur égard en négociant seules ces alliances, en particulier en janvier 1651 lorsqu'il s'agit de marier leurs filles, Charlotte et Anne, au prince de Conti pour sceller le contrat qui unit désormais la vieille Fronde au parti des Princes<sup>111</sup>. Plus tard, lorsqu'elle a définitivement rejoint le parti de la cour, la duchesse de Chevreuse continue d'inclure Charlotte dans sa stratégie politique en profitant de l'amitié qui la lie à Mazarin pour procurer un établissement prestigieux à sa fille. En janvier 1652, il est question d'un mariage avec le duc de Neubourg mais il ne connaît jamais de réalisation et la jeune fille meurt subitement en novembre 1652 sans s'être jamais mariée et en laissant à sa mère d'éternels regrets.

Pourtant, Charlotte, pas plus qu'Anne-Marie de Montpensier, n'est tout à fait passive. D'après Retz, c'est elle-même qui, charmée par la perspective de devenir princesse du sang, convainc sa mère d'accepter le mariage avec Conti. Dès 1645, elle a accompagné la duchesse dans son exil anglais puis flamand et, de l'île de Wight, elle a écrit personnellement à l'ambassadeur espagnol pour lui transmettre la lettre de change rédigée pour lui par sa mère<sup>112</sup>. Comme la Grande Mademoiselle, Charlotte de Chevreuse n'apparaît donc pas seulement comme un instrument politique, elle semble aussi s'impliquer personnellement pour faire triompher les intérêts de son parti, espérant en tirer des avantages personnels, matériels et symboliques. Ainsi, la position des filles pendant la Fronde se révèle particulièrement complexe car elle fait apparaître simultanément des logiques de dépendance et d'émancipation que chacune combat ou exploite à sa façon en fonction des circonstances politiques et familiales.

---

<sup>109</sup> Lettre du duc de Saint-Simon datée de Compiègne le 14 août 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 867, f° 159.

<sup>110</sup> Le duc de Chevreuse, Claude de Lorraine, est né en 1578, il a donc soixante-dix ans en 1648. Son beau-père, Hercule de Rohan, duc de Montbazou, est né en 1568, il est donc âgé de plus de quatre-vingts ans pendant la Fronde.

<sup>111</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 138 et lettre du 21 février 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 874, f° 82. Voir aussi la lettre de la duchesse de Longueville à la princesse Palatine datée du 26 novembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 165, qui évoque à deux lignes d'intervalle ces deux projets de mariage.

<sup>112</sup> Lettre de Mlle Charlotte de Lorraine, fille de Mme de Chevreuse à M. l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4138, f° 385.

## 2. Au nom du père

Pendant la Fronde, les filles ne sont pas simplement l'objet de tractations, certaines d'entre elles acquièrent un rôle actif en intervenant directement dans la Fronde. Alors, comme les mères et comme les épouses, elles doivent absolument se référer à un proche parent de sexe masculin. N'ayant ni fils ni mari à invoquer, le père et la force du lien filial sont donc les principaux ressorts de leurs discours de légitimation. Pourtant, les filles n'adoptent pas toutes la même stratégie : alors que Mlle de Longueville semble se conformer à l'idéal d'obéissance et d'humilité que la société attend des filles à marier, la Grande Mademoiselle choisit au contraire de revendiquer son ascendance comme une source de prestige et de distinction qui la prédispose à l'action héroïque indépendamment de toutes contraintes liées au genre.

### *a. Mlle de Longueville ou le dévouement résigné*

La première des missions dont s'acquittent les filles de Frondeurs pendant les troubles consiste à représenter leur père. Ainsi, Marie d'Orléans fait partie des otages que le duc de Longueville livre à Paris lorsqu'il rejoint la capitale insurgée le 11 janvier 1649. Les registres de l'Hôtel de Ville certifient qu'elle accompagne bien sa belle-mère enceinte et le premier fils issu de l'union entre cette dernière et son père, « M. de Longueville n'ayant point de plus chers gages [...] pour répondre de sa fidélité »<sup>113</sup>. Comme les autres femme et enfants de la famille, la fille aînée du duc de Longueville assume alors un rôle totalement passif.

La jeune fille ne quitte pas cette position lorsque son père est arrêté en janvier 1650 et si elle suit sa belle-mère en Normandie, ce n'est qu'à regret<sup>114</sup>. À la première occasion, elle saisit l'opportunité offerte par la cour de se retirer dans l'une de ses propriétés en province pour y attendre des jours meilleurs et laisse sa belle-mère poursuivre seule la lutte<sup>115</sup>. Cependant, Mlle de Longueville ne sort pas de la scène frondeuse à ce moment. Des lettres datées d'août 1650 permettent de savoir qu'elle se trouve alors à Paris. Conrart explique dans ses *Mémoires* : « Mademoiselle de Longueville ayant eu dès le commencement divers ordres de se retirer, après avoir été à Bagnolet, à Coulommiers et à Trie, obtint enfin la permission de

---

<sup>113</sup> *Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1846-1848, t. I, p. 115.

<sup>114</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 129-130.

<sup>115</sup> Lettre de Le Tellier du 8 février 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 70.

demeurer aux filles de Sainte-Marie, au faubourg Saint-Jacques, à condition de n'en point sortir et de ne recevoir de visites que des domestiques de monsieur son père et des siens<sup>116</sup>. » Le motif de cette permission est évoqué dans une lettre à Mazarin datée du 7 septembre : « Elle dit que Mme de Longueville la voulait faire enlever pour la faire épouser au maréchal de Turenne. » Mlle de Longueville choisit donc d'exploiter les servitudes de sa condition de fille à marier pour acquérir une liberté nouvelle quoiqu'elle doive s'épanouir dans l'enceinte d'un couvent. Cependant, l'auteur de la lettre ajoute bientôt : « on voit bien que c'est un jeu joué », c'est-à-dire un subterfuge, un prétexte destiné à lui permettre de résider à Paris pour « tâcher de cabaler plus commodément »<sup>117</sup>. En réalité, la cour a découvert des lettres prouvant que Marie d'Orléans n'est pas restée aussi inactive que prévu et que, depuis Bagnolet, elle a fourni de l'argent pour employer à des levées.

Le 1<sup>er</sup> août, Le Tellier informe Mazarin que le garde des sceaux Châteauneuf « fut d'avis d'arrêter Mlle de Longueville et de l'envoyer à Vincennes et de commettre deux conseillers d'État pour l'interroger sur les faits résultant de la lettre »<sup>118</sup>. Mais Gaston d'Orléans, alors lieutenant général du royaume, ne souhaite pas un traitement aussi sévère et se contente de déplacer la jeune femme à Coulommiers, puis l'autorise à venir à Paris. Colbert, dans une lettre du 8 août 1650, déplore la faiblesse de Gaston d'Orléans, qui a autorisé ce changement de résidence, et demande à Le Tellier de « pousser cette affaire avec le plus de vigueur qu'il se pourra »<sup>119</sup>. Il est vrai que l'interdiction de communiquer avec l'extérieur n'est pas strictement respectée. Mlle de Longueville reçoit le cardinal de Retz et semble trouver le moyen de correspondre avec son père enfermé à Vincennes, comme le découvre Le Tellier à la fin du mois d'août<sup>120</sup>. Le 8 septembre, Lionne rapporte au maréchal de Gramont :

Avant la translation des princes [à Marcoussis, le 29 août 1650], on avait découvert que M. de Longueville écrivait tous les jours à Mlle sa fille, et elle à lui ; on lui avait trouvé sous l'aisselle entre sa chemise et la chair des bâtons d'encre de Chine, des porte-crayons et du

---

<sup>116</sup> Valentin Conrart, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVIII, p. 227.

<sup>117</sup> Lettre de Paris le 7 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 51. Voir aussi les lettres du maréchal de Gramont, « Correspondance inédite avec Hugues de Lionne (septembre-décembre 1650) », publiée par Henri Courteault, *Annuaire-Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 1925, p. 231.

<sup>118</sup> Lettre de Le Tellier du 1<sup>er</sup> août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 268.

<sup>119</sup> Lettres de Colbert à M. Le Tellier, de Libourne le 8 août 1650, in *Lettres, instructions et Mémoires*, éd. Pierre Clément, t. I (1650-1661), Paris, Imprimerie Impériale, 1861, t. I, p. 15. Voir aussi la lettre adressée à Le Tellier, de Libourne le 7 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 185 v°.

<sup>120</sup> Lettre du 2 octobre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 135.

crayon. On lui prit aussi une copie de deux lettres qu'il lui écrivait, par lesquelles il se voit qu'il était informé de tout ce qui se passe, et donnait là-dessus ses ordres et ses conseils<sup>121</sup>.

Dans ses Carnets personnels, le cardinal Mazarin laisse éclater sa colère devant les négligences commises :

Mademoiselle de Longueville veut faire des armements, a intelligence dans le bois de Vincennes, veut faire surprendre des places de la Normandie aux Espagnols et, parce que le coadjuteur est pour elle, S.A.R. ne veut pas seulement qu'on ne l'arrête, mais s'en revenant dans Paris avec l'invention que M. de Turenne la veut enlever, on la laisse aller à un monastère duquel [elle] sort tous les jours et fait comme auparavant dans Paris, parce que M. le coadjuteur le veut<sup>122</sup>.

Mais plus le temps passe et moins Mazarin est en état de lutter contre ses ennemis. Au mois de décembre, Marie d'Orléans présente une requête devant le parlement pour obtenir le droit de résider à l'hôtel de Soissons afin d'être plus libre de solliciter en faveur de son père, ce qui lui est accordé au début du mois de janvier<sup>123</sup>. Tout au long de l'année 1650, Mlle de Longueville n'a donc pas ménagé ses efforts pour obtenir la libération de son père.

Cependant, ce qu'elle en dit dans ses *Mémoires* semble indiquer qu'elle n'a pas agi par choix mais par devoir. Elle s'y décrit comme une personne

qui n'était pas tout à fait si préoccupée qu'elle [sa belle-mère, la duchesse de Longueville] de sa grande puissance, et qui d'ailleurs ne trouvait pas qu'il fût de la dignité d'une personne de son rang de courir le monde quand même elle n'aurait pas aimé son repos autant qu'elle l'aimait, et qui par-dessus tout cela encore était persuadée que sa présence ne pouvait être d'aucune utilité à monsieur son père<sup>124</sup>.

Dans la suite du texte, Marie d'Orléans évoque les entreprises de la plupart des membres du parti des princes mais ne dit absolument rien de ses propres interventions, de sa correspondance clandestine avec son père, des fonds qu'elle a fournis. Alors que la plupart des mémorialistes de la Fronde prennent un plaisir visible à se remémorer le temps des troubles et la part qu'ils y ont prise, la jeune fille jette un voile pudique sur des actions qu'elle

---

<sup>121</sup> Maréchal de Gramont « Correspondance inédite avec Hugues de Lionne (septembre-décembre 1650) », *art. cit.*, p. 234-235.

<sup>122</sup> Carnet XIV, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, 41, f° 96.

<sup>123</sup> Lettre datée de Paris début janvier 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 1593, f° 8. Voir les *Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV*, éd. par O. et P. Ranum et R. Descimon, Paris, Champion, coll. « Pages d'archives », 1997, t. II, p. 91-92.

<sup>124</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 129-130.

paraît avoir effectivement accomplies à regret tout en continuant de cultiver un idéal féminin d'humilité et de retrait.

En revanche, après la libération des princes, Marie d'Orléans semble agir de façon bien plus conforme à ses opinions personnelles. Dès l'été 1651, elle fait tout pour installer son père dans une prudente neutralité puis facilite son alliance avec la cour. Un tel choix politique correspond à ses convictions et lui permet de se différencier plus nettement de sa belle-mère. Un courrier daté du 8 juillet 1651, soit deux jours seulement après la fuite de Condé à Saint-Maur, rapporte que « le jeudi dès six heures du matin, Mlle de Longueville ayant su le départ de messieurs les princes, alla au palais Royal assurer la reine de la fidélité de M. de Longueville »<sup>125</sup>. La jeune femme ne se contente pas alors de transmettre un message. Dans ses *Mémoires*, elle évoque les « divers efforts indirects [qu'elle a] tentés auprès de monsieur son père pour le détacher des partis opposés à la cour »<sup>126</sup>. Mme de Motteville lui attribue les mêmes responsabilités dans le changement d'attitude de son père :

Mademoiselle de Longueville sa fille y contribua beaucoup ; car quoiqu'elle eût passé pour frondeuse dans les temps où ce prince s'était trop légèrement abandonné aux vaines entreprises de madame de Longueville et du prince de Conti, cette princesse n'y était entrée que par ses obligations, qui l'avaient engagée par raison dans un parti où le duc de Longueville son père était un des premiers chefs et par l'état où la prison l'avait réduit : car par elle-même, étant fille d'une princesse du sang de la troisième branche royale, par conséquent nièce du dernier comte de Soissons [...], elle ne pouvait guère aimer les princes de Condé, et particulièrement madame de Longueville sa belle-mère, dont elle ne croyait pas être assez considérée. C'est ce qui lui fit souhaiter ardemment tout ce qui lui parut avantageux au duc de Longueville et aux princes ses frères, enfants de madame de Longueville ; et, par cette conduite, elle fit voir la bonté de son esprit et la droiture de ses intentions, qui la portèrent à vouloir que ceux en qui elle prenait intérêt s'attachassent à leur véritable devoir<sup>127</sup>.

Mme de Motteville fait ici une lecture moralisatrice du changement survenu dans la conduite de Marie d'Orléans mais elle n'omet pas de souligner la dépendance, la subordination même, de la fille au père et le principe d'obligation familiale qui la pousse d'abord à soutenir le parti rebelle en dépit de ses intérêts réels. Elle met ainsi en lumière les deux tendances contradictoires qui caractérisent la situation des filles issues d'un premier lit : fermement

---

<sup>125</sup> Lettre du 8 juillet 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 876, f° 74.

<sup>126</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 169.

<sup>127</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 406.

placées sous la tutelle de leur père, elles doivent lui rester soumises et fidèles quelles que soient leurs convictions personnelles, mais lorsqu'il manifeste davantage d'hésitation, elles ont aussi la possibilité d'infléchir ses choix politiques et de jouer auprès de lui le rôle de conseillères influentes, volontiers opposées à la famille de la seconde épouse. Il est frappant de constater que Mademoiselle suit exactement la même trajectoire, d'abord fidèle à la cour malgré elle, lors du siège de Paris en 1649, puis inlassable soutien de la révolte lorsque son père fait alliance avec Condé. Alors, elle ne craint pas d'entrer en conflit ouvert avec sa belle-mère, Marguerite de Lorraine, lorsque celle-ci cherche avant tout à établir ses filles et à favoriser le sort de son frère Charles IV.

*b. Mlle de Montpensier ou le sens du devoir héroïque*

Comme Marie d'Orléans, Mlle de Montpensier assume aussi, à plusieurs reprises, un rôle de représentation au nom de son père. D'après ses *Mémoires*, ceux de Pierre Lénéet, Nicolas Goulas, La Rochefoucauld et Montglat, la princesse, qui accompagne la cour à Bordeaux à l'été 1650, a pour mission de veiller au respect des intérêts et du pouvoir de Gaston resté à Paris. C'est pourquoi elle ne manque pas de faire entendre son mécontentement lorsque Mazarin reçoit la jeune princesse de Condé et semble vouloir signer un traité avec les rebelles sans se soucier de l'avis de son père. D'après ses *Mémoires*, Mademoiselle apostrophe vivement le ministre et va jusqu'à le menacer :

« Je vois bien [...], par les empressements que l'on a pour madame la princesse, qu'il y a quelque négociation ; mais vous en serez mauvais marchand si vous faites quelque chose sans Monsieur ; il vous abandonnera et vous ne sauriez vous passer de lui. Quoique vous vous flattiez de M. le Prince, il ne vous protégera jamais contre Monsieur. » Il me jura et me protesta qu'il n'avait rien fait ; que c'était un pur hasard que la venue de madame la princesse. Je lui dis que je le souhaitais pour l'amour de lui ; mais que j'étais assurée que Monsieur ne le trouverait pas bon et que tout au moins il lui manderait de prendre garde à ce qu'il faisait, parce qu'à la fin il l'accablerait de tant de mauvaises affaires que, quelque bonté qu'il eût pour lui, il serait contraint de l'abandonner<sup>128</sup>.

Après la réception de la princesse, elle ajoute : « J'écrivis à Monsieur une fort longue relation de tout ce qui s'était passé, étant persuadée que M. le cardinal n'aurait pas hâte de lui

---

<sup>128</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 267-268.

rendre compte de ce qu'il avait fait<sup>129</sup>. » Et le soir, elle déclare à Lénéet : « Je vous trouve bien ridicules tous de négocier avec M. le cardinal pour la liberté de M. le Prince, si c'est sans la participation de Monsieur ; car ce n'est rien faire<sup>130</sup>. » Mademoiselle est donc dans un rôle de représentante en tant qu'elle agit toujours au nom de son père et pour favoriser ses intérêts, mais il s'agit d'une représentation active incluant des prises de position publiques qui contribuent à faire d'elle une personnalité politique malgré le principe de dépendance.

C'est pourquoi Mademoiselle est tout à fait satisfaite lorsque, à la veille du retour de la cour à Paris, elle est gratifiée d'une harangue par deux présidents et dix ou douze conseillers du parlement de Bordeaux. Mazarin, qui ne reçoit pas les mêmes égards, aurait voulu empêcher cette visite protocolaire mais, ajoute Mademoiselle, « ils n'eurent nul égard à sa prière ; venant chez moi au sortir de [chez] Monsieur [Philippe, duc d'Anjou, frère cadet de Louis XIV], ils me firent une harangue qui témoignait la reconnaissance qu'ils avaient envers Son Altesse Royale et d'une manière aussi fort obligeante pour moi »<sup>131</sup>. Mademoiselle distingue très clairement le bénéfice honorifique que son père peut retirer de cette ambassade et celui qui lui revient personnellement. Elle ne se confond pas avec celui qu'elle représente mais cherche au contraire à s'en distinguer. Déjà, à l'été 1650, elle est donc en situation de transformer le lien filial en une source de considération personnelle susceptible d'accroître son propre prestige.

Le même processus est à l'œuvre lorsque Mademoiselle part à Orléans le 27 mars 1652 puis intervient lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine et de l'incendie de l'Hôtel de Ville les 2 et 4 juillet de la même année. Dans les trois cas, elle agit comme mandataire au nom de son père, sa légitimité à intervenir lui est extérieure, mais elle en tire un droit à agir excédant largement celui auquel les femmes peuvent habituellement prétendre.

Lors de l'expédition orléanaise de mars 1652, la subordination de Mademoiselle à son père se marque par les contacts épistolaires étroits qu'elle entretient avec lui et dont nous avons déjà souligné l'importance. En retour, le duc d'Orléans adresse à sa fille des réponses dont elle tire une grande satisfaction<sup>132</sup>. Mais cette subordination est aussi un prétexte pour imposer ses propres décisions. Face aux échevins d'Orléans qu'elle a réunis pour faire refuser l'entrée des armées royales dans la ville, Mademoiselle déclare :

---

<sup>129</sup> *Ibid.*, t. I, p. 269.

<sup>130</sup> *Ibid.*, t. I, p. 270.

<sup>131</sup> *Ibid.*, t. I, p. 276-277.

<sup>132</sup> *Ibid.*, t. II, p. 15 et 27.

Son Altesse Royale n'ayant pu quitter les grandes et importantes affaires qu'il a à Paris, n'a pas cru vous pouvoir envoyer une personne qui lui fût plus chère que moi et en qui il pût prendre plus de confiance, ayant l'honneur d'être ce que je lui suis, pour vous protéger contre les mauvais desseins du cardinal Mazarin, ou pour périr avec vous, si l'on ne s'en peut défendre. [...] Elle a appris avec beaucoup de douleur les désordres que les troupes ont commis dans Blois et les environs, et elle souffre avec beaucoup de peine que la vengeance du cardinal Mazarin contre elle tombe sur tant de personnes innocentes qui en sont les victimes. Son Altesse Royale ne doute pas que, si cette armée mettait les pieds dans Orléans, elle ne traitât cette ville avec beaucoup plus de rigueur, puisque c'est la capitale de l'apanage [...] et, comme tout ce qui arriverait lui serait plus sensible, elle m'a envoyée pour défendre l'honneur, les biens et les vies de ses habitants et exposer la mienne en toutes rencontres pour les conserver [...].

Qui ne sait pas qu'à l'âge où est le roi, personne ne doit avoir plus de part en ses conseils que Monsieur et M. le Prince, puisque personne n'a plus d'intérêt à l'État et à sa conservation ? Ainsi il ne faut que le bon sens pour connaître que l'on doit suivre leur parti et que c'est celui du roi, quoique sa personne n'y soit pas, et c'est ce qui cause tous nos malheurs présents, de le voir entre les mains d'un étranger, qui ne songe qu'à ses intérêts et qui ne se soucie guère ni du roi ni de l'État<sup>133</sup>.

Ici, le préambule portant sur la délégation d'autorité permet à Mademoiselle d'introduire un discours plus politique sur la tyrannie de Mazarin et le devoir de révolte des princes auquel elle s'associe. Elle en prend sa part en employant la première personne du pluriel et en faisant l'offre de sa propre vie pour le salut de l'État.

Le principe de délégation d'autorité du père à la fille apparaît aussi dans les sources qui relatent les événements parisiens de juillet 1652. Les registres de l'Hôtel de Ville précisent que, le 2 juillet, la princesse est arrivée dans un carrosse aux couleurs de son père, tout comme elle avait fait paraître les écharpes bleues de ses officiers lorsque l'armée royale s'était présentée devant Orléans<sup>134</sup>. Aux échevins qui hésitent à faire entrer Condé, Mademoiselle porte ensuite une lettre écrite de la main de son père, « fort obligeante » pour elle, dans la mesure où elle témoigne de « la confiance qu'il [Gaston d'Orléans] avait eue en [s]a conduite par l'expérience qu'il en avait eue depuis peu »<sup>135</sup>. Le 4 juillet, lorsqu'Anne-Marie de Montpensier se rend à l'Hôtel de Ville de Paris pour tenter d'apaiser les désordres liés à l'incendie, c'est encore sur l'ordre de son père qu'elle agit. Les registres de l'Hôtel de

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, t. II, p. 4.

<sup>134</sup> *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*, op. cit., t. III, p. 41.

<sup>135</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 94.

Ville rapportent que Mademoiselle « demanda où étaient MM. le gouverneur et prévôt des marchands et dit hautement qu'elle avait lettre de M. le duc d'Orléans son père pour la sûreté de leurs personnes »<sup>136</sup>. D'après ses *Mémoires*, elle aurait déclaré à Le Fèvre, maître d'hôtel de la ville : « Son Altesse Royale m'a envoyée ici pour vous tirer d'affaire, j'ai accepté cette commission avec joie<sup>137</sup>. » Elle tient donc elle-même à souligner en toutes circonstances la force d'un lien familial qui l'honore et lui donne du pouvoir.

C'est précisément cela que représente le portrait peint par Antoine Bourguignon en 1672.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Mademoiselle est ici figurée en Minerve, déesse guerrière, comme le rappellent le casque dont elle est coiffée, la cuirasse dont elle est vêtue et le bouclier orné d'une tête de Gorgone posé à sa droite. Même s'il s'agit officiellement de célébrer Mademoiselle en tant que bienfaitrice des arts et des lettres, comme le suggèrent les livres accumulés à ses pieds, l'allégorie évoque de façon assez transparente l'implication frondeuse de la princesse. Ce tableau peut même être lu comme un discours de défense des actions guerrières accomplies par Mademoiselle en

---

<sup>136</sup> *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde, op. cit.*, t. III, p. 69-70.

<sup>137</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 125.

1652. La légitimation provient d'abord du choix de l'allégorie, car Minerve est la déesse d'une guerre juste et sage : ses armes sont purement défensives. Mais elle est surtout contenue dans les objets que tient la princesse dans chacune de ses mains. Dans la droite, elle appuie la hampe d'un drapeau bleu semé de fleurs de lys, rappelant qu'elle combattit avant tout pour les intérêts de sa maison et ceux de la famille royale. De l'autre côté, sa main gauche est posée sur un cadre ovale contenant un portrait en buste de son père, Gaston d'Orléans : le duc est ainsi désigné comme la source essentielle de l'autorité revendiquée par Mademoiselle au cours de la guerre civile ainsi que le but ultime de ses actions, ce qui doit la dédouaner de toute accusation d'usurpation ou de trahison<sup>138</sup>.

La rhétorique de ce tableau semble précisément faire écho à un dialogue entre Mademoiselle et Gaston retranscrit par la princesse dans ses *Mémoires*. La Fronde est finie, le roi est vainqueur, les vaincus savent qu'ils risquent de devoir quitter Paris avant le retour du monarque et la jeune princesse s'enquiert auprès de son père de savoir si elle sera comprise dans l'ordre d'exil :

Il me dit qu'il ne se mêlait point de ce qui me regardait ; que je m'étais si mal gouvernée avec la cour, qu'il déclarait qu'il ne se mêlerait point de ce qui me regardait, puisque je n'avais point cru ses conseils.

Je pris la liberté de lui dire : « Quand j'ai été à Orléans, ç'a été par votre ordre ; je ne l'ai pas écrit parce que vous me le commandâtes vous-même ; mais j'en ai [de vos ordres écrits] pour toutes les choses qui y étaient à faire, et même des lettres de Votre Altesse Royale plus obligeantes qu'il ne m'appartenait, où elle me témoigne des sentiments de bonté et de tendresse qui ne m'eussent pas fait croire que Votre Altesse Royale en dût user comme elle en use présentement. – Et l'affaire de Saint-Antoine, me dit-il, ne croyez-vous pas qu'elle vous a bien nui à la cour ? Vous avez été si aise de faire l'héroïne et que l'on vous ait dit que vous l'étiez de notre parti, que vous l'aviez sauvé deux fois, que, quoi qu'il vous arrive, vous vous en consolerez quand vous vous souviendrez de toutes les louanges que l'on vous a données. »

J'étais dans un grand étonnement de le voir en telle humeur. Je lui repartis : « Je ne crois pas vous avoir plus mal servi à la porte Saint-Antoine qu'à Orléans. J'ai fait l'une et l'autre de ces deux choses si reprochables par votre ordre ; et, si c'était à recommencer, je le ferais,

---

<sup>138</sup> Voir à ce sujet les analyses de Françoise Bardon, « Fonctionnement d'un portrait mythologique : la Grande Mademoiselle en Minerve par Pierre Bourguignon », *Coloquio Artes*, n° 26, 1976, p. 5-17 et celles d'Elise Goodman, *The Cultivated Woman : Portraiture in Seventeenth-Century France*, Tübingen, Gunter Narr, 2008, "Constructing the Quintessential Minerva: Mademoiselle de Montpensier", p. 91-115.

puisque c'était de mon devoir de vous obéir et de vous servir. Si vous êtes malheureux, il est juste que j'aie ma part à votre mauvaise fortune ; et, quand je ne vous aurais pas servi, je ne lairrais [laisserais] pas d'y avoir participé. C'est pourquoi, il vaut mieux, à ma fantaisie, avoir fait ce que j'ai fait, que de pâtre pour rien. Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne : je suis d'une naissance à ne jamais rien faire que de grandeur et de hauteur en tout ce que je me mêlerai [de faire], et l'on appellera cela comme l'on voudra ; pour moi, j'appelle cela suivre mon inclination et suivre mon chemin ; je suis née à n'en pas prendre d'autre »<sup>139</sup>.

Ce passage est particulièrement intéressant car il révèle la véritable philosophie d'action de Mademoiselle. Elle repose à la fois sur un sens aigu du devoir, de la fidélité et même de l'obéissance au père jusque dans la disgrâce, mais elle revendique dans le même temps un prestige personnel né de la mise en œuvre de ces hautes valeurs morales. Elle a obéi, servi, agi sur ordre mais en cela elle suivait son inclination de princesse et méritait la reconnaissance due aux grandes âmes.

C'est pourquoi, tout au long de l'année 1652, Mademoiselle s'inquiète et s'attriste du défaut de confiance manifesté par son père, car il l'éloigne des affaires auxquelles elle aspire à participer. Les *Mémoires* de Mademoiselle, basés sur un pacte de sincérité entre le lecteur et l'écrivaine, ne peuvent faire l'impasse sur ce cuisant désaveu. La princesse y confesse sa déception de n'avoir pas bénéficié de toute la confiance qu'elle estimait mériter. À propos de la période suivant son retour à Paris en mai 1652, elle écrit :

Monsieur et M. le Prince venaient tous les jours en mon logis, et tout ce qu'il y avait de personnes considérables dans le parti, tant hommes que femmes [...]. Je passais fort bien mon temps ; j'étais honorée au dernier point, et en grande considération ; je ne sais pas si c'était par la mienne propre ou parce que l'on croyait que j'avais beaucoup de part aux affaires ; c'était une chose assez vraisemblable que j'y en devais avoir ; mais une [chose] très véritable et malaisée à croire, c'est que je n'y en avais pas, Monsieur ne m'ayant jamais fait l'honneur d'avoir de confiance en moi. Cet aveu m'est rude à faire, mais beaucoup plus pour l'amour de lui que pour l'amour de moi ; car quiconque m'aura connue jugera que je l'ai assez méritée ; et ceux qui auront lu ces *Mémoires* et ne me connaîtront que par là, jugeront aisément que je méritais cet honneur<sup>140</sup>.

La force du lien est donc bien moindre que la princesse ne l'a donné à croire lors de ses interventions publiques et elle en connaît les faiblesses, qui provoquent à leur tour celle de sa

---

<sup>139</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 196-197.

<sup>140</sup> *Ibid.*, t. II, p. 67-68.

propre autorité. Mademoiselle mesure les failles de son pouvoir lorsque, le 2 juillet 1652, elle ne parvient pas à convaincre son père de porter secours aux troupes de Condé et doit s'en rapporter aux arguments de Chavigny et du duc de Rohan, qui persuadent finalement Monsieur d'envoyer sa fille à l'Hôtel de Ville. À la suite de cet épisode, Mademoiselle confesse que la conduite timorée de son père la « met au désespoir »<sup>141</sup> et, malgré les marques de gratitude qu'il lui témoigne à cette occasion, elle ne peut s'empêcher d'en déplorer la tiédeur et le caractère exceptionnel : « Il me vint dire qu'il était satisfait de moi, mais non pas avec la tendresse qu'il aurait dû faire ; de sorte que son indifférence, qui m'est si rude à supporter, me consola ce jour-là, le croyant dans des sentiments où j'aurais souhaité qu'il eusse toujours été<sup>142</sup>. »

En réalité, Mademoiselle est profondément déçue des insuffisances de son père, de ses craintes excessives et elle le représente souvent comme un être défaillant sur lequel elle l'emporte par le courage et la détermination. Alors que Gaston d'Orléans lui déclare ne pas vouloir se rendre à Orléans et envier « le bonheur des gens qui ne se mêlent de rien », la princesse confesse :

À dire le vrai, cela ne me plaisait point. Je jugeais par là qu'à la suite du temps cette affaire irait à rien et qu'on se verrait réduit, comme on a été, chacun chez soi. Ce qui ne convient guère aux gens de notre qualité et convenait encore moins à avancer ma fortune ; de manière que ces sortes de discours me faisaient toujours verser des larmes et me causaient beaucoup de chagrin<sup>143</sup>.

Mademoiselle semble dotée d'une éthique supérieure et apparaît ainsi comme la gardienne d'un ordre moral vacillant. Les contemporains apprécient la situation de la même manière, en particulier à l'occasion des journées des 2 et 4 juillet 1652. Le jour de la bataille du faubourg Saint-Antoine, d'après Brienne, Mademoiselle réveille son père de « l'assoupissement » où il est<sup>144</sup>. D'après la Rochefoucauld, elle le tire de sa « léthargie »<sup>145</sup>. Madame de Motteville écrit aussi qu'elle dut le « réveiller, en lui représentant fortement son devoir et l'obligation où l'honneur et le sang l'engageaient envers celui qui hasardait sa vie et celle de ses amis pour la cause commune [Condé] »<sup>146</sup>. Le contraste est alors saisissant entre un père, terne et falot, et

---

<sup>141</sup> *Ibid.*, t. II, p. 102.

<sup>142</sup> *Ibid.*, t. II, p. 112.

<sup>143</sup> *Ibid.*, t. I, p. 346.

<sup>144</sup> Comte de Brienne, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par P. Bonnefon, Paris, H. Laurens, 1916-1919, t. II, p. 96.

<sup>145</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>146</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 437.

sa fille, qui incarne avec vigueur des vertus et des idéaux aristocratiques par ailleurs en plein déclin<sup>147</sup>. Montglat peut donc souligner avec raison que la jeune femme « était d'une humeur plus martiale que son père et plus zélée pour le parti », tandis que Lénét, dans la troisième partie de ses *Mémoires*, constate simplement que le 4 juillet, « Son Altesse [Mademoiselle] agit avec une vigueur sans pareille et plût à Dieu que monsieur son père en eût fait autant qu'elle »<sup>148</sup>.

Pour les filles, revendiquer un droit d'intervention au nom du père offre donc une réelle opportunité d'action. C'est la raison pour laquelle Mademoiselle ne cesse de souligner le lien qui l'unit à Gaston d'Orléans. Mais la délégation d'autorité n'a rien d'officiel et, à la fin de la Fronde, Monsieur peut facilement désavouer sa fille pour éviter d'être associé à ses coups de force. Lorsque le roi rentre à Paris en octobre 1652, Mademoiselle, vaincue, ne bénéficie pas même du soutien de celui au nom duquel elle a agi. Pourtant, la plupart des contemporains s'accordent à lui reconnaître une forme de vertu aristocratique en voie de disparition, dont son père se trouve cruellement dépourvu. Cela lui confère, du moins dans l'ordre du discours, une forme de supériorité morale qui n'est pas sans rappeler les femmes fortes célébrées dans les milieux mondains avant le début des troubles. Il faut donc examiner quels avantages elle peut en tirer en termes d'affirmation personnelle et si cela peut lui permettre de passer outre le principe de dépendance que comporte la relation père-fille.

### 3. Héritage aristocratique et droit des filles

Prétendre représenter le père n'est pas seulement agir en son nom et sur son ordre. De façon plus générale et plus abstraite, cela permet aussi à Mlle de Montpensier d'utiliser l'argument du sang, de la race, comme un principe de distinction capable de transcender les servitudes liées au genre. Le lien filial devient alors la source et la justification d'une émancipation par rapport à elles et d'une conduite d'exception qui nie ponctuellement la dépendance de la fille à l'égard du père.

---

<sup>147</sup> Voir Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, p. 224-226.

<sup>148</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 351 et Pierre Lénét, *Mémoires*, « Troisième partie », *op. cit.*, p. 578.

### a. Les lois du sang

Dans ses *Mémoires*, ce que dit Mademoiselle de ses intentions, de ses objectifs en participant à la Fronde, a avant tout à voir avec l'affirmation d'un rang social et la revendication d'une ascendance prestigieuse<sup>149</sup>. Pour cette raison, elle est la première à souligner le lien qui l'unit à son père et à ses aïeux, car c'est d'eux qu'elle prétend tenir sa légitimité à agir. De son propre aveu, Mademoiselle se plaît à entendre dire ou à lire que son « action est digne de la petite-fille d'Henri-le-Grand »<sup>150</sup>.

L'ascendance prestigieuse de la princesse lui vaut, pense-t-elle, un droit de regard sur les affaires du pays et d'intervention dans une guerre civile. Rappelant les circonstances de la paix de Saint-Germain conclue le 1<sup>er</sup> avril 1649, Mademoiselle déplore : « le Bien Public n'était pas trop connu de moi, non plus que celui de l'État ; car, quoique l'on soit née y ayant assez d'intérêt, quand l'on est fort jeune et fort inappliquée, l'on n'a pour but que les plaisirs de son âge<sup>151</sup>. » Mais quelques années plus tard, la princesse semble avoir pris conscience des droits que lui donne sa naissance et elle ne craint pas de les revendiquer hautement. Aux autorités municipales d'Orléans qui s'inquiètent de désobéir au roi en la recevant, Mademoiselle répond avec vigueur : « Je leur dis que je croyais qu'ils étaient surpris de me voir entrer de cette manière ; mais que [...] pour l'avenir, ils ne seraient plus garants de rien, puisque l'on se prendrait à moi de tout, sachant bien que, lorsque les personnes de ma qualité sont en un lieu, elles y sont les maîtresses, et avec assez de justice<sup>152</sup>. » C'est donc pour défendre une conception aristocratique de la monarchie que Mademoiselle s'engage dans la guerre civile, pour « faire [s]on devoir et [s]e venger en même temps [des vexations imposées par la reine et son ministre] »<sup>153</sup>. Elle reprend ainsi le discours aristocratique traditionnel, celui du devoir de révolte et de la défense du Bien Public, sans chercher à l'adoucir et à le féminiser comme le firent les mères du clan Condé.

Pour justifier l'entrée de M. le Prince à Orléans, Mademoiselle est amenée à développer plus précisément ce thème et à exposer une véritable mystique du sang royal qui permet de comprendre à quel destin exceptionnel elle se croit promise. Au « mazarin » qui fut « assez hardi pour dire que le nom de M. le Prince était odieux à la ville d'Orléans et que son grand-père y avait fait de si grands maux que l'on ne le pardonnerait jamais au nom », Mademoiselle

---

<sup>149</sup> Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste, une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989, « Une mystique du sang royal », p. 114 et suiv.

<sup>150</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 16.

<sup>151</sup> *Ibid.*, t. I, p. 209.

<sup>152</sup> *Ibid.*, t. I, p. 363.

<sup>153</sup> *Ibid.*, t. I, p. 196.

répond qu'« il n'appartient pas à des bourgeois d'Orléans, ni à qui que ce soit en France, de parler ainsi des princes du sang [et qu'] on les doit respecter comme des gens qui peuvent être les maîtres des autres »<sup>154</sup>. Plus tard, forcée de montrer la lettre de son père qui lui donne les pleins pouvoirs, la princesse rechigne à user de ce moyen pour se faire obéir de ses hôtes, « étant persuadée que l'on en devait plus à [s]a naissance qu'à toutes les patentes ». Puis elle prononce un discours sur « ce que l'on devait à la naissance et au mérite de M. le Prince et à l'obéissance que l'on [lui] devait »<sup>155</sup>. Le sommet de cette démonstration élitiste est atteint lorsque Mademoiselle évoque incidemment la trahison ultérieure de Condé et son passage au service des Espagnols à la fin de la Fronde. « Il faut que les intentions des Grands soient comme les mystères de la Foi. Il n'appartient pas aux hommes d'y pénétrer ; on les doit révéler et croire qu'elles ne sont jamais que pour le bien et le salut de la patrie », écrit-elle<sup>156</sup>. La princesse fait ici preuve d'un orgueil de race qui place les princes du sang, auxquels elle appartient, dans une catégorie d'hommes à mi-chemin entre le divin et l'humanité ordinaire. Leur sang les fait participer, comme le roi, de la majesté divine et ils demeurent, pour cette raison, à l'abri des critiques des simples mortels<sup>157</sup>. Cette formule, dans son mysticisme même, peut être considérée comme un véritable manifeste de la noblesse frondeuse, à laquelle Mademoiselle revendique son appartenance.

Si l'on en juge par le fond de ce discours, il n'y aurait pas de réelle originalité féminine dans les revendications portées par Mademoiselle. Les textes destinés à appuyer ou à commenter son parcours frondeur semblent d'abord indiquer qu'elle fait entièrement corps avec sa caste et que la question du sexe ne joue pas un rôle déterminant. Pourtant, à y regarder de plus près, ces revendications de participation à la chose publique au nom du droit naturel des aristocrates ont des accents tout à fait différents lorsque c'est une femme qui les porte. Les Frondeuses et ceux qui les défendent ne font jamais allusion directement au principe qui exclut les femmes du pouvoir et ne le contestent pas ouvertement, mais il est possible de repérer un certain nombre d'indices qui révèlent une critique implicite. Cette remise en question découle d'ailleurs tout naturellement des conceptions aristocratiques évoquées plus haut : le mérite se transmet par le sang, la question est donc celle de la filiation et non pas celle du sexe. Les mazarinades, du fait de l'audace qui les caractérise souvent, sont les textes où cette réflexion est la plus facilement identifiable.

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, t. II, p. 30-31.

<sup>155</sup> *Ibid.*, t. II, p. 31.

<sup>156</sup> *Ibid.*, t. II, p. 22.

<sup>157</sup> Voir Ellery Schalk, *L'Épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996 et André Devyver, *Le Sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1973.

Ainsi, la harangue que reçoit Mademoiselle à son arrivée à Orléans souligne que sa hardiesse et sa bonté sont héréditaires et qu'elle les a acquises en naissant d'un « père tout parfait »<sup>158</sup>. Ici, le motif du lien filial est empreint d'une certaine ambiguïté. D'un côté, il tend à nier que l'individu féminin ait la pleine responsabilité de ses qualités et des actes qu'elles lui inspirent, préférant en attribuer la source à son plus proche parent mâle. D'un autre côté, cette réflexion tend à remettre en cause les fondements de la règle excluant les femmes de l'exercice du pouvoir, car si les filles héritent du patrimoine moral de leur père, pourquoi ne pourraient-elles pas prétendre au patrimoine matériel et quelle tare les empêcherait de gouverner?

*La lettre d'une bourgeoise de la paroisse Saint-Eustache* et le *Remerciement des Parisiens à Mademoiselle pour leur avoir procuré la paix* suggèrent bien jusqu'où pourrait aller une telle remise en question, en rappelant que la Grande Mademoiselle n'est pas seulement « la fille aînée du grand Gaston », mais encore la « petite-fille du plus grand que les histoires nous aient fait connaître [Henri IV] » et que d'ailleurs elle descend de saint Louis. Le pamphlet cherche surtout à montrer que cette très prestigieuse ascendance donne à la princesse les qualités nécessaires pour promouvoir la cause de la paix auprès de son père et de la reine. Mais ce texte offre aussi une excellente argumentation à qui voudrait contester la loi salique. « Mademoiselle, apostrophe la bourgeoise, Votre Altesse ne différera pas d'un mouvement si équitable, étant de cette sainte et royale source »<sup>159</sup>. « Quoi que d'un sexe différent, risque le *Remerciement*, il semble que Votre Altesse hérite des vertus et du courage de cette illustre race dont vous êtes sortie » et « je doute auxquels il y a le plus de gloire, ou à eux de vous voir issue de leur sang, ou à vous d'en être issue »<sup>160</sup>. Autrement dit, ascendants et descendants, hommes et femmes, se valorisent réciproquement et il n'y aurait pas de déchéance des vertus familiales lorsqu'elles s'incarnent dans un corps de femme.

*La harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans* est plus originale encore, car si la princesse est associée à son père comme « fleuron des lys de Bourbon », son ascendance maternelle est également convoquée. La princesse est ainsi qualifiée d'« unique tige de la maison de Montpensier »<sup>161</sup>. C'est bien la conjugaison de ces deux patrimoines prestigieux, et

---

<sup>158</sup> *Harangue faite à Mademoiselle à son arrivée en la maison de ville d'Orléans par MM. Thoinard, président, de La Grillière, lieutenant général, Boilève, maire de la ville, de Bélébat, échevin*, Paris, Jacob Chevalier, 1652, p. 4.

<sup>159</sup> *Lettre d'une bourgeoise de la paroisse Saint-Eustache présentée à Mademoiselle, suppliant Son Altesse de vouloir agir pour la paix du royaume*, Paris, Guillaume Sassier, 1649, p. 5 et 7.

<sup>160</sup> *Remerciement des Parisiens à Mademoiselle pour leur avoir procuré la paix*, s. l., 1649, p. 4-5.

<sup>161</sup> *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans à son arrivée, en présence de messieurs les ducs de Beaufort, de Rohan et autres seigneurs, et leur très humble remerciement envoyé à Son Altesse Royale*, Paris, Claude Le Roy, 1652, p. 4.

non pas seulement l'héritage transmis par la branche paternelle, qui fait d'elle un individu exceptionnel. Ici la question du sexe et de l'empêchement qu'il aurait pu constituer au moment de traduire en actes les vertus héréditaires des Bourbons et des Montpensier n'est pas même suggérée.

En utilisant le lien filial et en s'appuyant sur une mystique du sang royal qui la place au-dessus du commun, Mademoiselle se présente finalement comme une souveraine en puissance, chez laquelle le sang transcende le sexe et où le principe de sujétion de la fille au père semble disparaître.

### *b. Le droit de commander*

En vertu des qualités que lui confère sa naissance, Mademoiselle revendique une forme d'autorité politique qui peut aller jusqu'à celle que détiennent les souverains. Elle conteste ainsi par les faits, et non plus seulement en théorie, le principe de la loi salique.

Dans ses *Mémoires*, elle ne cesse de rappeler qu'à Orléans, elle a toujours agi « avec une puissance absolue », et ce en dépit des failles que nous avons déjà eu l'occasion de souligner<sup>162</sup>. « Commander », « ordonner » : les verbes qu'elle emploie pour décrire ses actions évoquent pour la plupart une autorité tantôt réelle, tantôt fantasmée et réinventée par l'écriture plusieurs années après les faits<sup>163</sup>. À l'évocation des événements du 2 juillet 1652, Mademoiselle signale : « Tous les colonels des quartiers envoyaient recevoir mes ordres pour faire sortir de leurs soldats. Je croyais encore être à Orléans, voyant que je commandais et que l'on m'obéissait<sup>164</sup>. » Les conséquences de cette prédilection pour le commandement en terme de revendication de pouvoir apparaissent nettement dans les démêlés qui opposent Mademoiselle au marquis de Sourdis, gouverneur d'Orléans. La princesse envisage un temps de le destituer et de le remplacer par un autre, en vertu du pouvoir détenu par son père sur la ville. Cependant, les gens du présidial refusent d'enregistrer un tel acte et rappellent « que, M. le marquis de Sourdis étant pourvu par le roi, Monsieur pouvait bien lui commander, mais non pas donner ce pouvoir à un autre, et qu'il n'y avait point d'exemple que jamais fils de France en eût usé de cette manière dans son apanage ». Mais Mademoiselle refuse de

---

<sup>162</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 3.

<sup>163</sup> *Ibid.*, t. I, p. 364 et t. II, p. 24 notamment.

<sup>164</sup> *Ibid.*, t. II, p. 101.

capituler devant l'argument de la tradition et prétend porter ses pouvoirs à la hauteur de ceux du roi :

Je dis qu'il me semblait qu'en l'état où j'étais à Orléans, rien ne me devait être impossible, et que, quand il n'y aurait point d'exemple de chose pareille, je serais bien aise d'en faire un pour l'avenir ; qu'il avait [de la gloire] de l'être d'une chose avantageuse comme celle-là serait à l'avenir pour tous les fils de France, de pouvoir commettre en des occasions où il n'y avait jamais eu que le roi qui l'eût fait<sup>165</sup>.

Mademoiselle tire donc argument de sa naissance pour revendiquer des prérogatives féodales sans se soucier de la nouveauté de telles pratiques ni de l'interdit du pouvoir fait aux femmes.

De plus, la compétence militaire dont elle se targue, en raison de sa prestigieuse filiation, introduit l'idée d'une compétence politique et d'une aptitude naturelle à exercer une autorité souveraine. À l'approche d'Étampes, c'est à elle que le baron de Clinchamp laisse décider s'il est opportun ou non de livrer bataille. Il déclare : « Là où est Mademoiselle, les ordres que l'on a, qui ne sont pas d'elle, ne subsistent plus ; l'on ne doit reconnaître que les siens, et nous devons tous être persuadés que Monsieur et M. le Prince approuveront tout ce que Mademoiselle fera<sup>166</sup>. » Quelques mois plus tard, lorsque la princesse visite les mêmes troupes aux environs de Paris, elle rapporte l'admiration des officiers espagnols, « très étonnés que je les connusse et que j'eusse retenu leurs noms ». Alors, elle en tire une réflexion personnelle sur les princesses de la maison d'Autriche qui, imagine-t-elle, « parlent peu en pareilles occasions », comme si elle tenait à affirmer sa supériorité sur ces femmes qu'aucune loi salique n'éloigne pourtant du trône<sup>167</sup>.

Les propos de Condé, venu rejoindre Mademoiselle à Orléans en avril 1652, sont plus explicites encore : « M. le Prince dit que les résolutions prises dans le conseil où j'avais bien voulu être devaient être suivies quand elles ne seraient pas bonnes ; mais que celles qu'on avait prises étaient telles que le roi de Suède n'eût pas pu mieux prendre son parti et que, pour lui, il l'aurait fait quand je ne l'aurais pas ordonné<sup>168</sup>. » Gustave-Adolphe était alors connu comme l'un des plus grands généraux de son temps mais c'était aussi un souverain réputé, père de la fameuse reine Christine, dont les manières parfois brutales et les sorties abruptes ne sont pas sans rappeler celles de Mademoiselle. Le rapprochement entre les deux femmes est d'ailleurs formulé dans la mazarinade intitulée *Le Triomphe des mérites de Mademoiselle* qui,

---

<sup>165</sup> *Ibid.*, t. II, p. 32.

<sup>166</sup> *Ibid.*, t. II, p. 50-51.

<sup>167</sup> *Ibid.*, t. II, p. 168.

<sup>168</sup> *Ibid.*, t. II p. 25.

après avoir associé la princesse à la Pucelle d'Orléans, la compare à la reine Christine. Si l'on considère que la fille de Gustave-Adolphe régna jusqu'en 1654, il est évident qu'elle est, au moment de la Fronde, un exemple tout à fait concret et contemporain de femme de pouvoir. La citer nommément et la comparer à Mademoiselle revient donc quasiment à contester le bien-fondé de la loi salique. Les quatre derniers vers des stances qui ferment le recueil le confirment :

Rendez-lui de justes hommages,  
Et que mon zèle ici vous porte à témoigner,  
Qu'avoir reçu du Ciel de si grands avantages,  
Pour mériter un sceptre est régner sans régner<sup>169</sup>.

La célébration des mérites héréditaires de la princesse peut donc conduire à des revendications égalitaristes très engagées, même si elles se dissimulent sous le masque attrayant et ludique de la culture humaniste ou de la tradition courtoise.

Plus tard, lorsque Mademoiselle décrit son retour à Paris, l'engouement autour de sa personne et la considération qu'elle s'est acquise par ses faits d'armes, elle se compare elle-même à une reine dont elle reçoit d'autant plus facilement les honneurs qu'Anne d'Autriche est absente de la capitale. Dans ses *Mémoires*, elle écrit : « La cour était chez moi et j'étais comme la reine de Paris<sup>170</sup>. »

Or, mademoiselle de Montpensier n'est pas la seule à tirer de sa prestigieuse ascendance l'idée d'une légitimité à exercer le pouvoir et même à en faire la conquête. Mme de Motteville en convient avec elle quoique, comme fidèle soutien d'Anne d'Autriche, elle ne puisse justifier le parti pris frondeur de sa nièce :

On peut dire en sa faveur que, sa passion étant légitime, il y avait quelque chose de grand et d'excusable dans son action. [...] La couronne fermée était le seul objet de son ambition ; et si Alexandre, pour une pareille passion, a reçu tant de louanges de ses injustes conquêtes, n'est-elle pas en quelque façon excusable si, étant du sang de nos rois, elle avait souhaité de voir sa tête couverte de la même couronne ? Aussi j'ai ouï dire à la reine qu'elle ne l'avait point blâmée d'avoir été de ce parti dont le duc d'Orléans son père était le chef, d'avoir fait la guerre, ni d'avoir eu des désirs aussi nobles que les siens ; mais qu'elle la blâmait de son emportement et des rudesses qu'elle avait eues à son égard<sup>171</sup>.

---

<sup>169</sup> *Le Triomphe des mérites de Mademoiselle*, Paris, Jacob Chevalier, 1652, p. 8.

<sup>170</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 67-68.

<sup>171</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 428-429.

La comparaison entre les Frondeuses et certains chefs de guerres antiques, Alexandre ou César, est fréquente dans les textes des pamphlétaires pour vanter les faits d'armes plus ou moins fantasmés des Amazones de la Fronde. Mais elle est beaucoup plus étonnante sous la plume d'une simple observatrice, de surcroît favorable au parti royal et qui écrit longtemps après les faits, alors que les passions frondeuses se sont éteintes. Elle témoigne de la persistance dans l'aristocratie d'un idéal de mixité en vertu duquel les femmes issues de cette mince élite peuvent légitimement prétendre exercer une forme de pouvoir en étant toujours présentes au plus près des souverains.

Les filles, quoiqu'elles paraissent plus soumises aux hommes de leur famille que les femmes mariées, et *a fortiori* les douairières, peuvent donc utiliser le lien étroit qui les associe au père pour revendiquer des droits et une autorité reposant sur le prestige du sang et de la naissance. Mais, alors que la loi salique dénie aux femmes la possibilité de se présenter comme les héritières du pouvoir royal, il s'agit là d'une démarche particulièrement transgressive que seule la Grande Mademoiselle décide de mener à son terme.

### **III. La duchesse de Longueville, épouse et sœur : de la solidarité familiale à l'émancipation féminine**

Parmi les personnalités féminines qui ont participé à la Fronde, une grande partie y est parvenue en s'inscrivant, notamment ou exclusivement, dans le cadre de la relation fraternelle. Mlle de Bouillon intervient beaucoup au début de la régence pour défendre les intérêts du duc du même nom et de leur frère le maréchal de Turenne<sup>172</sup>. De même, la duchesse d'Orléans négocie à plusieurs reprises pour son frère Charles IV de Lorraine quoiqu'avec peu de succès<sup>173</sup>.

Mme de Longueville, surtout, semble choisir et légitimer ses positions frondeuses successives en fonction de celles de ses frères, les princes de Condé et de Conti. Cependant, au temps de la Fronde, la duchesse n'est plus fille. Elle a épousé en 1642 le vieux duc de Longueville, de vingt-quatre ans son aîné et issu d'une maison moins prestigieuse que la

---

<sup>172</sup> Ce rôle est attesté par la correspondance conservée aux Archives Nationales sous la cote 273 AP 182, en partie publiée dans les *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971.

<sup>173</sup> Voir la correspondance conservée aux archives des Affaires Étrangères dans la série Mémoires et Documents, France, par exemple la liasse 870, f° 267, lettre de Servien datée du 10 mars 1650 et à la B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 119 v°, lettre à Le Tellier datée du 14 mars 1650.

sienne, bien que Henri II d'Orléans-Longueville se prétende descendant de Dunois, compagnon de Jeanne d'Arc. De toute évidence, cette union ne lui est guère agréable, d'autant plus que le duc n'a aucun goût pour les mondanités<sup>174</sup>. Toutes les conditions sont donc réunies pour que le climat conjugal soit mauvais. La duchesse de Longueville fréquente peu son époux. Deux ans après son mariage, elle se rapproche du prince de Marsillac, futur duc de la Rochefoucauld, puis devient sa maîtresse, ce dont le mari s'accommode mal<sup>175</sup>. Ainsi, les rapports que Mme de Longueville entretient avec son époux sont bien différents de ceux qui cimentent le couple Bouillon. Il faut donc tenter d'évaluer les enjeux politiques et les potentialités émancipatrices d'une relation fraternelle intense, mais mouvante et complexe, conjugée à un lien matrimonial médiocre et distendu, en suivant les épisodes de la Fronde dans leur déroulement chronologique. La duchesse de Longueville y fait son entrée dès la première heure, en 1648, et se soumet à l'autorité royale à la dernière heure, à l'été 1653.

### **1. Le siège de Paris et les premières expériences émancipatrices**

Au début des années 1640, la duchesse de Longueville prend un soin extrême de cultiver l'amitié de son frère, car les succès militaires de ce dernier rejaillissent sur elle, à la cour et dans les salons. Alors, non seulement madame de Longueville brille par sa beauté et son esprit, mais elle tire aussi une grande considération du lien privilégié qu'elle entretient avec le héros du moment. La Rochefoucauld raconte qu'à cette époque « Mme de Longueville était [...] si unie avec toute sa maison et si tendrement aimée du duc d'Enghien son frère, qu'on pouvait se répondre de l'estime et de l'amitié de ce prince quand on était approuvé de madame sa sœur »<sup>176</sup>. C'est donc une harmonie fraternelle apparemment sans nuage que semble rompre la duchesse de Longueville lorsqu'elle s'engage aux côtés des rebelles dans la première guerre de Paris.

---

<sup>174</sup> Arlette Lebigre, *La Duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004, p. 66-68.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 120-121 ; Madeleine Foisil, *Femmes de caractère au XVII<sup>e</sup> siècle 1600-1650*, Paris, De Fallois, 2004, p. 83.

<sup>176</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 118.

a. *Le traité de Noisy et ses suites*

Le premier engagement frondeur de la duchesse de Longueville est formalisé par le traité de Noisy, en décembre 1648. En effet, c'est lors de son séjour hivernal dans cette résidence épiscopale que le coadjuteur de Gondi entre en pourparlers avec les Grands susceptibles de rallier le mouvement de contestation entrepris par les magistrats de Paris<sup>177</sup>. La duchesse, en villégiature dans les parages, fait partie des interlocuteurs du coadjuteur et promet son soutien aux insurgés, tout comme celui de son mari et du prince de Conti, si la cour venait à entreprendre le siège de Paris<sup>178</sup>. Cette prise de position a de quoi surprendre, car Mme de Longueville est alors une personnalité en vue, mais elle s'est surtout fait connaître dans les cercles mondains et non dans les milieux d'opposition politique. Son frère le prince de Condé, auréolé des victoires de Lens et de Rocroi, est pressenti pour commander le siège de la capitale. Il a clairement fait le choix de soutenir la régente et son ministre contre les rebelles, conformément à ce que laissait augurer sa position dans l'État<sup>179</sup>. Pourquoi donc la duchesse opte-t-elle pour la Fronde et comment peut-elle se permettre de s'engager aussi au nom de son jeune frère et de son mari ? Mme de Motteville, dans ses *Mémoires*, offre une réponse à cette question lorsqu'elle prétend tenir du prince de Conti lui-même

qu'ils [lui et sa sœur] n'avaient été du côté des rebelles que parce que leur frère était du côté du roi, et que si au contraire il se fût mis à la tête du parlement, ils seraient indubitablement venus à Saint-Germain, ne cherchant et ne voulant point d'autre avantage en cela que le plaisir d'être les chefs d'un parti dont M. le Prince ne fût point<sup>180</sup>.

Les motifs de la mésentente qui détermine ce choix paraissent d'ordre sentimental. Mme de Longueville, en dénonçant la relation adultère de son frère avec Anne du Vigean quelques années avant la Fronde, l'a durablement aigri contre elle et a ainsi perdu le soutien qu'il lui avait accordé auparavant, notamment lors de l'affaire des lettres<sup>181</sup>. Or, comme femme, elle ne peut se passer d'une protection masculine. Puisque son mari est d'un rang inférieur au sien et n'a pour elle que méfiance, la duchesse est toujours en quête de cette protection lorsque le

---

<sup>177</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994, p. 108.

<sup>178</sup> Arlette Lebigre, *La Duchesse de Longueville*, op. cit., p. 118-123 et Claude Dulong, *L'Amour au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1969, p. 99.

<sup>179</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, op. cit., p. 92.

<sup>180</sup> Madame de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 443.

<sup>181</sup> Claude Dulong, *L'Amour au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 100 ; Philippe Erlanger, *Madame de Longueville. De la révolte au mysticisme*, Paris, Perrin, 1977, p. 52.

coadjuteur vient lui proposer d'adhérer à la Fronde. Elle accepte alors avec enthousiasme car elle espère s'acquérir ainsi une crédibilité propre et une identité sociale indépendante<sup>182</sup>.

Pourtant, si le coadjuteur s'intéresse tant à la duchesse ce n'est pas pour elle-même mais bien, comme il l'écrit dans ses *Mémoires*, parce qu'il « n'ignorait pas que ce pourrait être l'unique moyen de s'assurer de M. le prince de Conti pour les suites »<sup>183</sup>. Anne-Geneviève de Bourbon, sans parvenir à s'affranchir de la dépendance fraternelle, choisit donc de la remodeler à sa convenance. Son identité sociale ne sera plus le fruit de la protection de l'aîné de ses frères mais le produit de son influence sur le plus jeune. Il est vrai que le prince de Conti est un cadet, très jeune, maladif, infirme et promis à l'Église, mais sa naissance en fait un personnage important dans l'État. Il est, d'autre part, très attaché à sa sœur, à laquelle il voue un amour semblant aller au-delà de ce qu'autorise le lien fraternel<sup>184</sup>. Toutes les conditions sont donc réunies pour que la duchesse, en offrant aux Frondeurs son influence sur Conti, puisse enfin s'affranchir de la tutelle de Condé.

Peu important au fond les revendications réelles du parti frondeur, l'enjeu de ce ralliement, pour la sœur et pour le cadet, a avant tout à voir avec leur identité sociale<sup>185</sup>.

### *b. Le siège de Paris*

Comme elle l'a promis aux Frondeurs, Mme de Longueville reste à Paris lorsque la cour se réfugie à Saint-Germain pour préparer les opérations du siège<sup>186</sup>. Au bout de quelques jours, le prince de Conti et le duc de Longueville viennent la rejoindre et prendre le commandement de l'armée frondeuse<sup>187</sup>. Mais la population peine à croire que le frère, la sœur et le beau-frère de celui qui commande le siège soient sincèrement du côté des assiégés : c'est pourquoi ils demandent des garanties, une preuve que Conti et Longueville ne sont pas des Condéens masqués. Le duc de Longueville propose alors un geste symbolique. Il livre sa

---

<sup>182</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 377.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 379.

<sup>184</sup> La relation ne fut peut-être pas consommée mais l'historienne Claude Dulong précise : « Nul doute que ce garçon contrefait, qui resta vierge assez tard, n'ait été trop sensible à la beauté de sa sœur et qu'il ne faille parler d'adoration plus que d'admiration », *L'Amour au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>185</sup> Voir, au sujet du prince de Conti, le témoignage d'Omer Talon, qui écrit dans ses *Mémoires* : « M. le prince de Conti était mal satisfait de la rigueur avec laquelle M. le prince de Condé le traitait, [il se plaignait] qu'il n'avait aucune part aux affaires, qu'il était méprisé comme un écolier », *Mémoires de Omer Talon continués par Denis Talon, son fils*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1827-1828, t. LXI, p. 468.

<sup>186</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>187</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 103-104.

femme enceinte et ses enfants en otages au peuple de Paris<sup>188</sup>. Une cérémonie est organisée pour leur transfert à l'Hôtel de Ville, dont Mme de Longueville, et la duchesse de Bouillon qui l'accompagne, sont les vedettes. Le cardinal de Retz raconte :

Imaginez, je vous supplie, ces deux personnes sur le perron de l'Hôtel de Ville, plus belles en ce qu'elles paraissaient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenaient chacune un de leurs enfants entre leurs bras, qui étaient beaux comme leurs mères. La Grève était pleine de peuple jusques au-dessus des toits ; tous les hommes jetaient des cris de joie, toutes les femmes pleuraient de tendresse<sup>189</sup>.

La popularité de Mme de Longueville atteint son comble lorsqu'elle accouche, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1649, d'un garçon, fruit de ses amours avec le prince de Marsillac<sup>190</sup>. Le nouveau-né est baptisé Charles-Paris, en hommage à la capitale révoltée. Il est tenu sur les fonts par la très frondeuse duchesse de Bouillon et par l'un des présidents du parlement<sup>191</sup>. Ce choix fait école : le deuxième fils de la princesse de Condé, né à Bordeaux pendant la Fronde condéenne, le 18 février 1653, sera tenu par la duchesse de Longueville et les jurats dix jours plus tard, recevant alors le nom de Louis-Bordeaux<sup>192</sup>. Le potentiel fédérateur de la cérémonie sera immense et il s'agira là du dernier moment d'unanimité frondeuse avant que ne se délite l'union entre l'Ormée, le parlement et les Condéens<sup>193</sup>.

Aux circonstances particulières du baptême de Charles-Paris, il y avait aussi un précédent. La duchesse de Guise avait utilisé la naissance de son dernier fils, le 20 janvier 1589, pour renforcer la position de la Ligue à Paris après la mort de son époux. La ville avait été la marraine de l'enfant nommé François-Alexandre-Paris de Lorraine. L'événement avait été célébré en grande pompe par une procession solennelle et une grande réception à l'Hôtel de Ville<sup>194</sup>. Or, dans chacun de ces trois cas, on note que le choix symbolique du parrainage par la ville se fait à l'initiative de la mère et en l'absence du père. Il permet d'inscrire dans

---

<sup>188</sup> Voir les *Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, op. cit., t. I, p. 115-116.

<sup>189</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, op. cit., p. 399.

<sup>190</sup> Voir le témoignage de Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. I, p. 136.

<sup>191</sup> Arlette Lebigre, *La Duchesse de Longueville*, op. cit., p. 134. À ce propos, Madeleine Foisil écrit : « Plus qu'une naissance, par le retentissement, c'est une nativité », dans *Femmes de caractère au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 87.

<sup>192</sup> Voir le témoignage de Pierre Cayrac, « Récit de la Fronde à Bordeaux », reproduit dans *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. 11 (1918), p. 238.

<sup>193</sup> Paul Butel, *Vivre à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999, p. 71. Christophe Blanquie fait l'analyse d'une mazarinade parue à cette occasion dans « Une mazarinade bordelaise inédite. Le discours politique sur le baptême du duc de Bourbon », *Revue française d'histoire du livre*, n° 80-81 (1993), p. 363-382.

<sup>194</sup> Nicolas Le Roux, « « Justice, justice, justice au nom de Jésus-Christ. » Les princesses de la Ligue, le devoir de vengeance et l'honneur de la maison de Guise », in Armel Dubois-Nayt et Emmanuelle Santinelli-Foltz (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, p. 445.

l'onomastique familiale le lien très fort qui se noue, à la faveur des femmes, entre une grande maison révoltée et la ville qui a pris les armes sous son patronage. C'est pourquoi, après le baptême de Charles-Paris, le pouvoir de la duchesse de Longueville et de son frère est bien établi dans la capitale. Conti a été nommé généralissime des armées frondeuses et les conseils de guerre se tiennent désormais dans la chambre de sa sœur, qui est ainsi devenue en quelques semaines un personnage politique à part entière<sup>195</sup>. L'objectif de visibilité, de distinction est pleinement rempli. La duchesse de Longueville n'est plus essentiellement la sœur du prince de Condé, elle est devenue l'une des personnalités les plus en vue du versant aristocratique de cette première Fronde<sup>196</sup>.

Le prince et ceux de son parti ne manquent pas de s'alarmer de cette évolution. La Rochefoucauld raconte dans ses *Mémoires* que le prince de Condé était devenu « irréconciliable » avec son frère et sa sœur : « Il s'emporta contre eux avec toute l'aigreur imaginable à cause qu'ils s'étaient séparés de lui<sup>197</sup>. » Condé a donc très bien perçu la logique d'émancipation qui a conduit son frère et sa sœur à choisir le parti opposé au sien, comme il semble en appréhender les risques. Il craint la division de sa maison, l'affaiblissement de son autorité à l'intérieur de sa famille et, plus largement, dans l'État. Ainsi, malgré l'échec de cette première Fronde, qui ne peut soutenir le blocus des troupes de Condé, l'objectif personnel de la duchesse de Longueville et du prince de Conti semble atteint<sup>198</sup>. Du point de vue de leur identité sociale et politique, ils sortent renforcés. La duchesse est parvenue à s'installer dans une position dominante que seuls les dérèglements sociaux consécutifs à la guerre civile lui ont permis de conquérir<sup>199</sup>.

### *c. La paix de Saint-Germain et ses conséquences*

La paix de Saint-Germain, qui marque le terme de cette première Fronde, dite parlementaire, est signée le 1<sup>er</sup> avril 1649. Pour le gouvernement de la régence, il s'agit d'une

---

<sup>195</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 105. Voir le témoignage de Guy Joly dans ses *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 18.

<sup>196</sup> Cette popularité apparaît clairement lorsque, dès le 8 janvier, le conseiller au parlement de Paris Coulon propose de lui envoyer une garde bourgeoise « pour marque de reconnaissance [...] de ce qu'elle n'a point voulu quitter Paris. » Voir les *Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV*, *op. cit.*, t. I, p. 302.

<sup>197</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>198</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 133.

<sup>199</sup> Jean-François Bourgoing de Villefore, *La véritable vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Amsterdam, J.-F. Jolly, 1739, p. 110.

victoire en demi-teinte. Bien que supérieurs militairement, la reine et son ministre sont contraints de concéder de larges avantages aux Grands frondeurs et chacun sait que, les motifs de mécontentement n'ayant pas disparu, la guerre risque de recommencer à n'importe quel moment<sup>200</sup>.

Cette ambivalence règne aussi au sein de la fratrie Condé. Parmi les trois frères et sœur, le prince est théoriquement le seul à sortir victorieux des événements. Mais il est défait par sa sœur et son frère cadet dans la mesure où ils ont prouvé qu'ils pouvaient exister sans lui et même contre lui<sup>201</sup>. Or la duchesse et son jeune frère comptent bien profiter de cette position pour négocier à leur tour une paix avantageuse avec le prince. Mme de Longueville, surtout, semble souhaiter cette réconciliation, car elle est consciente qu'elle a toujours besoin de protection. Le coadjuteur a ravivé la mésentente entre elle et son mari et, une fois la guerre terminée, elle se trouve à nouveau isolée<sup>202</sup>. D'autre part, si Condé n'est pas populaire, il demeure puissant, respecté et craint par une bonne partie de la cour. Le rôle de sauveur de la monarchie qu'il vient de jouer le met en position de force<sup>203</sup>. D'ailleurs Condé lui-même a tout intérêt à cette réconciliation, qui doit lui permettre de redevenir le chef incontesté de sa maison et de recouvrer, par sa sœur, une certaine autorité sur son cadet. D'après madame de Motteville, la duchesse de Longueville le lui laisse entendre avec beaucoup de finesse :

Elle lui fit comprendre qu'il avait tort de se désunir des intérêts de sa famille et qu'elle pouvait être utile à sa grandeur. Il vit que le prince de Conti tirait de grands avantages de la cour ; que Mme de Longueville, qui l'avait conduit à cette considération, était digne d'être écoutée et qu'elle lui pourrait être propre à beaucoup de grandes choses. Il prit goût, enfin, aux flatteuses illusions de cette princesse ; et le sang, joint à la politique, le lièrent à elle par de nouveaux liens<sup>204</sup>.

La duchesse de Longueville tient donc à son frère un discours très « politique », qui montre bien la conscience aiguë qu'elle a de ses forces et de ses faiblesses, de sa crédibilité nouvelle comme personnalité politique et de son besoin de protection comme femme. Ce discours révèle aussi non pas l'égalité mais la moindre inégalité qui s'est instaurée entre le

---

<sup>200</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 138-140.

<sup>201</sup> Katia Béguin souligne les graves conséquences de ce désaveu en terme de crédibilité politique pour le prince de Condé dans *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel Champ Vallon, 1999, p. 104.

<sup>202</sup> Le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, se défend de cela mais il montre bien que la duchesse elle-même en est convaincue, *op. cit.*, p. 555-556.

<sup>203</sup> Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>204</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 270.

frère et la sœur. Il a désormais presque autant besoin d'elle qu'elle a besoin de lui. Finalement, il ne s'agit pas seulement d'une réconciliation entre un frère et une sœur mais d'une alliance objective entre deux potentiels politiques complémentaires qui s'unissent pour optimiser leurs chances d'exercer un maximum de pouvoir.

À partir de ce moment, la duchesse use et abuse de la position de force dans laquelle se trouve sa famille et de l'ascendant qu'elle vient de prendre sur Condé pour obtenir un maximum d'avantages. Mme de Motteville écrit que Condé se laisse « conduire » par sa sœur<sup>205</sup>. Elle souligne sa position de dépendance, puisqu'il se trouve réduit à négocier avec Mazarin l'obtention des faveurs que lui demande Mme de Longueville, à savoir, entre autres, le gouvernement du Pont-de-l'Arche pour son mari, un tabouret chez la reine pour l'épouse de son amant, l'autorisation d'un mariage entre son amie Mme de Pons et le duc de Richelieu<sup>206</sup>. Selon Mme de Motteville, le lien qui unit alors Condé à sa sœur est de nature contractuelle : « il lui était obligé », « il s'était engagé »<sup>207</sup>. Le vocabulaire employé est celui de la relation de clientèle et tout se passe comme si le patron, ou plutôt la patronne, était ici la duchesse de Longueville et le client, l'obligé, le prince de Condé, contraint de dédommager par un contre-don celle qui lui fait la grâce de sa faveur. La participation de la duchesse de Longueville à la première Fronde lui a bien permis de s'émanciper de la tutelle de Condé. En devenant elle-même une figure de la vie politique, elle s'érige en égale ou quasi-égale et forme avec lui une véritable alliance au sein de laquelle elle semble détenir une position dominante.

## **2. La duchesse de Longueville dans la Fronde des Princes : une héroïne au service de ses frères ?**

L'arrestation des princes, le 18 janvier 1650, met fin aux rêves de toute-puissance de Condé et de ses proches. Pour la duchesse de Longueville, elle ouvre un temps de difficultés et d'incertitudes. Mais il s'agit aussi d'un temps d'action au cours duquel elle fait la preuve de ses qualités personnelles en s'investissant pleinement dans la lutte pour la libération des prisonniers. Elle s'y distingue en usant à nouveau des arguments que lui fournit la relation fraternelle.

---

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>206</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 150-155.

<sup>207</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 300.

### *a. Les exploits de l'année 1650*

La déclaration royale du 16 mai 1650 atteste de l'activité militaire, politique et diplomatique intense que mène la duchesse de Longueville pour organiser le parti des Princes et forcer la cour à relâcher les prisonniers : ses « traités et associations avec les ministres du roi d'Espagne », ses « préparatifs de guerre avec [les] ennemis » justifient qu'elle, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne et le prince de Marsillac soient déclarés « désobéissants, perturbateurs du repos public, rebelles, ennemis de l'État et criminels de lèse-majesté au premier chef »<sup>208</sup>. Le sort que lui réserve la cour à travers ce texte reflète bien l'identité sociale qu'elle est en train de se construire dans le deuxième épisode de la guerre civile : celle d'une princesse engagée, à la fois chef de guerre et chef de parti.

Or, la correspondance produite par la duchesse tout au long de cette année 1650, révèle deux aspects apparemment contradictoires. On note d'abord le soin extrême qu'elle prend pour se mettre au service de Condé et ne rien faire qui ne paraisse opportun à son frère. En novembre 1650, par exemple, elle se met en devoir de nommer un nouveau gouverneur à Stenay, car celui qui occupe ce poste semble à l'article de la mort. Elle écrit alors à l'un de ses agents :

Je vous prie de faire savoir l'état des affaires à M. le Prince et de le supplier de m'ordonner ce qu'il veut que je fasse pour un autre gouverneur, soit aussi pour n'y en pas mettre, car en cela je ne veux point être maîtresse de ma conduite [...]. Je le supplie aussi de croire que si par la promptitude de l'événement que je crains, je suis contrainte de donner quelque ordre extraordinaire devant que d'avoir eu sa réponse, je le révoquerai à l'instant que j'aurai reçu les siens<sup>209</sup>.

Mais la dépendance ainsi manifestée ne semble pas aller à l'encontre d'une très grande liberté d'action. Dans sa réponse à la lettre du mois de novembre, le prince fait savoir qu'il « remet à Mme de Longueville le plus obligeamment du monde la disposition de Stenay ; qu'elle peut aisément à cette heure [...] garder ce gouvernement comme pour elle-même... »<sup>210</sup>. Et c'est ainsi que, sous prétexte de ne désobliger personne, la duchesse se

---

<sup>208</sup> *Déclaration du roi contre madame la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marsillac et leurs adhérents, vérifiée en parlement*, le 16 mai 1650, Antoine Estienne, 1650, p. 6-7 et 11.

<sup>209</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à Montreuil, 11 novembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 165.

<sup>210</sup> Lettre de la princesse Palatine à la duchesse de Longueville, 23 décembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 207 v°.

réserve la place laissée vacante. De façon générale, la disparition momentanée de ses frères et de son mari de la scène politique lui laisse le champ libre et les circonstances bien particulières de la guerre civile la conduisent à assumer des rôles, notamment militaires, auxquels elle n'aurait jamais pu accéder en temps ordinaire.

Mme de Longueville elle-même s'appuie volontairement sur cette dialectique de la dépendance et de l'autonomie pour légitimer et valoriser une conduite qui pourrait paraître choquante aux yeux de ses contemporains. Or c'est la relation frère-sœur qui est mobilisée dans la plupart des écrits qu'elle produit et diffuse à des fins de propagande. Le texte de l'*Apologie pour messieurs les princes* paraît d'abord très timoré : « J'y sens de la répugnance [à dénoncer les « impostures » de Mazarin], prétend Mme de Longueville, tant à cause de mon humeur et de la bienséance de mon sexe, [...], qu'à cause de ma modestie<sup>211</sup>. » Cependant, le lecteur comprend vite que l'adhésion ou même seulement la soumission de la duchesse à ces normes de genre n'est que de pure forme et un subterfuge pour mieux confondre ses adversaires. La faiblesse « naturelle » qui interdit aux femmes de prendre les armes ayant pour corollaire l'immunité dont elles sont censées bénéficier en cas d'affrontement<sup>212</sup>, il lui suffit d'énumérer les persécutions dont elle et les autres femmes de sa famille ont été victimes pour justifier son intervention<sup>213</sup>. Dans son *Apologie pour messieurs les princes*, dans son *Manifeste* et dans sa *Lettre au roi*<sup>214</sup>, la duchesse de Longueville rappelle aussi qu'elle agit par nécessité, qu'il ne s'agit pas d'un combat conquérant mais défensif – le seul qui sied aux femmes<sup>215</sup> – et que le lien fraternel non seulement l'autorise à prendre les armes mais même l'y oblige :

Je serais indigne de ma naissance, du nom que je porte et de la qualité de sœur et de femme, si sachant combien est grande l'innocence de messieurs mes frères et de monsieur mon mari, je n'employais à les défendre la liberté de parler, qui est la seule chose qui me reste [...]. Et certes je m'y trouve d'autant plus obligée que tout commerce leur est interdit<sup>216</sup>.

Cependant, Mme de Longueville, qui maîtrise les codes de la société d'Ancien Régime, et connaît le caractère provisoire et exceptionnel du principe de tolérance permettant aux

---

<sup>211</sup> *Apologie pour messieurs les princes, envoyée par madame de Longueville à messieurs du parlement de Paris*, s. l., 1650, p. 4.

<sup>212</sup> *La dernière ressource de la France tyrannisée par le cardinal Mazarin*, s. l., 1650, p. 3.

<sup>213</sup> *Manifeste de madame la duchesse de Longueville*, Bruxelles, Jean Rosch, 1650, p. 2.

<sup>214</sup> *Apologie pour messieurs les princes*, op. cit. ; *Manifeste de madame la duchesse de Longueville*, op. cit. ; *Lettre de madame de la duchesse de Longueville au roi*, Rotterdam, 1650.

<sup>215</sup> Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes sous l'Ancien Régime et la Révolution française », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, « Armées », n° 20, 2004, p. 43-69.

<sup>216</sup> *Apologie pour messieurs les princes*, op. cit., p. 3.

femmes de s'aventurer sur des terrains masculins, revendique ce caractère d'exception précisément au nom de la relation fraternelle<sup>217</sup>. « Vos actions toutes héroïques, Madame, font bien voir que vous êtes la sœur de ce grand prince de Condé, puisqu'en [...] surmontant par un courage mâle la faiblesse et la délicatesse qui accompagnent ordinairement votre sexe, vous vous êtes exposée à l'orage et des vagues et des flots, en traversant les mers », peut-on lire dans une mazarinade publiée sous son patronage<sup>218</sup>. Le principe de dévalorisation du féminin en général pour valoriser une femme en particulier est assez classique en soi, il permet aux femmes désireuses de conquérir des territoires masculins de déguiser habilement leur intrusion en se présentant comme des « hommes *honoris causa* »<sup>219</sup>. L'originalité tient davantage au vecteur de la transformation femme-homme. Ici le lien frère-sœur semble capable de compenser les déficiences du sexe féminin<sup>220</sup>. Nous précisons « *semble capable de compenser* », car il ne faut pas perdre de vue que les mazarinades sont avant tout des textes d'action. Ces pamphlets sont produits non pour rendre compte d'une réalité existante mais pour faire advenir cette réalité<sup>221</sup>. Les contemporains ne sont donc peut-être pas persuadés que la duchesse de Longueville sorte de sa condition féminine parce qu'elle est la sœur d'un grand prince. C'est ce qu'elle veut faire croire.

Dans l'*Apologie particulière pour le duc de Longueville*, la duchesse est encore définie comme « fille et sœur du premier prince du sang »<sup>222</sup>. La mention est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'un texte destiné à justifier son mari et qu'on attendrait donc plutôt que soit mobilisé l'argument du lien conjugal. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. Bien souvent, sous l'Ancien Régime, le rang social, le clan politique et même la place occupée dans la fratrie jouent un rôle plus déterminant que le sexe. Lorsque l'épouse est de meilleure extraction que le mari et qu'elle a maintenu de bonnes relations avec sa famille, il peut arriver que la position de la femme soit davantage estimée et prise en considération que celle de

---

<sup>217</sup> Voir à ce sujet Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », in Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas (dir.), *Le Genre de l'histoire*, Cahiers du G.R.I.F., n° 37-38, Paris, Tierce, 1988, p. 77-89. Ces deux historiennes montrent comment la notion d'exception façonne l'idée que la femme se fait de sa position sociale ainsi que les stratégies qu'elle met en œuvre pour mettre fin à l'exclusion.

<sup>218</sup> *Harangue faite à madame la duchesse de Longueville sur la liberté des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville, princes du sang de France, prononcée par le sieur de Sommerance, lieutenant général civil et criminel de Stenay et député des trois états de la province d'Argonne*, Paris, N. Bessin, 1651, p. 5.

<sup>219</sup> Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *art. cit.*, p. 83.

<sup>220</sup> Voir Sylvie Steinberg, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », in Éliane Viennot et Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 261-273.

<sup>221</sup> Théorie développée dans Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.

<sup>222</sup> *Apologie particulière pour M. le duc de Longueville où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'État, tant pour la guerre que pour la paix, par un gentilhomme breton*, Amsterdam, 1650, p. 34.

l'homme<sup>223</sup>. Si, dans les textes qu'elle produit, Anne-Geneviève de Bourbon se présente essentiellement comme une sœur et presque jamais comme une épouse, c'est bien parce que le lien fraternel lui offre davantage d'opportunités émancipatrices. Des comportements similaires peuvent être mis en évidence pour les princesses du clan Guise, engagées dans la Ligue. C'est en s'appuyant sur le « devoir de vengeance » et en réclamant le « prix du sang » de son frère, le duc de Guise, que la duchesse de Montpensier justifie son engagement<sup>224</sup>.

Pourtant, Mme de Longueville n'hésite pas à s'absoudre du lien fraternel et à passer progressivement du « nous » au « je », du clan auquel elle appartient à la direction qu'elle en assure. Dans son *Manifeste*, elle écrit : « Notre perte était inévitable si je ne m'y opposais » ; dans les *Motifs du traité* elle rappelle : « J'étais une des principales personnes à qui il restait des moyens de mettre une fin à tant de malheurs<sup>225</sup>. » Par ces déclarations claires et réitérées, la duchesse de Longueville s'érige en véritable femme politique. Elle emploie une première personne du singulier très affirmée, qui ne se cache plus dans l'ombre du frère ou du mari. Tout se passe comme si l'écriture de ces textes de propagande avait offert l'occasion à Mme de Longueville de parler enfin en son nom propre dans un espace public exceptionnellement ouvert à une parole féminine. Il ne s'agirait donc pas seulement du manifeste de son parti mais aussi du sien, comme individu.

Cependant, il faut rappeler que seul l'emprisonnement des princes a permis à la duchesse de s'ériger ainsi en chef de clan et de s'émanciper des barrières du genre. De ce point de vue, le lien frère-sœur est plus que jamais porteur d'ambivalence. Il met en place une dialectique de la contrainte et de la liberté qui semble inextricable : d'une part il donne les arguments permettant de justifier une conduite d'émancipation féminine, ceux de l'exception et du devoir familial et, d'autre part, il impose des limites à cette émancipation, puisqu'il contient en soi contrainte et dépendance. En réalité, le lien frère-sœur, lorsqu'il est très étroit, et qu'il se manifeste dans un contexte de transgression généralisée comme celui de la guerre civile, est capable de motiver ou de légitimer la remise en cause des normes de genre, mais celle-ci n'est réellement possible qu'au moment où le lien fraternel est fragilisé par l'éloignement.

---

<sup>223</sup> Éliane Viennot, « Le genre, cet inconnu. Le mot et la chose dans l'étude de l'Ancien Régime », in Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michelle Riot-Sarcey, Claude Zaidman, *Le Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, Histoire, Littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 153-154.

<sup>224</sup> Nicolas le Roux, « “Justice, justice, justice au nom de Jésus-Christ.” Les princesses de la Ligue, le devoir de vengeance et l'honneur de la maison de Guise », *art. cit.*, p. 440. Voir aussi Éliane Viennot, « Des “femmes d'État” au XVI<sup>e</sup> siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », in Éliane Viennot et Danielle Haase-Dubosc (dir.), *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 153-171.

<sup>225</sup> *Manifeste de madame la duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 8 et *Motifs du traité de madame de Longueville et de monsieur de Turenne avec le roi catholique, revus et corrigés. Juxte la copie imprimée à la Haye*, 1650, p. 11.

L'empêchement du frère, qui ne peut plus exercer de domination masculine, actualise du même coup les potentialités égalitaires de la relation.

*b. Le temps du succès*

À la fin de l'année 1650, les Condéens décident finalement de faire alliance avec les Frondeurs de 1649 pour se débarrasser de Mazarin et obtenir la libération des princes. Le cardinal prend le chemin de l'exil dans la nuit du 6 au 7 février 1651 et les trois prisonniers font leur retour à Paris dix jours plus tard<sup>226</sup>. La duchesse de Longueville passe encore un mois dans son refuge ardennais puis rentre à son tour à Paris, où elle est accueillie en triomphatrice<sup>227</sup>. Le peuple lui sait gré d'avoir conclu avec les Espagnols un traité qui associe la libération des princes à la conclusion d'une paix générale. Nombreux sont ceux qui croient que, grâce à elle, la fin des hostilités est proche. De la part des princes et de leurs alliés, les témoignages de reconnaissance s'amoncellent. Pierre Lénéet, l'un des plus fidèles agents condéens, écrit à Mme de Longueville le 17 février :

J'ai tant de joie de la liberté de messeigneurs et de ce que les belles et grandes actions de V.A. ont mis tous les autres en état de travailler et de l'obtenir enfin, que je ne puis m'empêcher de vous en témoigner, Madame, mes premier ressentiments comme à celle qui la première a mis la main à ce grand ouvrage<sup>228</sup>.

Comme elle l'avait fait en 1649, à la suite de sa participation à la première guerre de Paris, la duchesse de Longueville entend utiliser sa stature politique pour imposer ses vues à Condé, d'autant que son prestige personnel est plus grand que jamais<sup>229</sup>. C'est précisément pour cette raison que Condé, après sa libération, ne rechigne pas à inclure sa sœur parmi ses conseillers. Il sait que sa popularité d'héroïne est susceptible de renforcer le parti qu'il représente et d'accroître son influence au sein de l'État.

Au mois d'avril, cependant, survient une nouvelle affaire, qui contribue à modifier profondément les relations que la duchesse entretient avec ses frères. L'alliance entre le parti des Princes et la vieille Fronde, qui avait permis la libération des prisonniers, devait être

---

<sup>226</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, op. cit., p. 192-201.

<sup>227</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, op. cit., p. 209. Voir le témoignage de Madame de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 306.

<sup>228</sup> Lettre de Pierre Lénéet à la duchesse de Longueville, 17 février 1651, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, Papiers de Lénéet, 6705, f° 92.

<sup>229</sup> Victor Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris, Didier, 1867, p. 4.

validée par un mariage entre Conti et la fille de la duchesse de Chevreuse. Or, le 15 avril, la rupture du mariage est officiellement annoncée<sup>230</sup>. Dès ce moment, une responsabilité majeure est attribuée à Mme de Longueville. Les sources ne permettent pas d'en douter : la duchesse a su persuader Condé qu'il devait renoncer à ce projet et, ensemble, les deux aînés ont tout fait pour dissuader Conti d'épouser sa promise<sup>231</sup>. Cela témoigne bien sûr de son influence sur les choix politiques de Condé mais les raisons de ce revirement demeurent problématiques.

Certains contemporains prêtent à Mme de Longueville des motifs personnels : elle aurait craint que cette union n'affecte sa crédibilité politique en lui ôtant tout ou partie de l'ascendant qu'elle avait exercé jusqu'alors sur son jeune frère<sup>232</sup>. La duchesse n'aurait pas supporté qu'une autre femme la supplante dans le cœur de Conti, comme elle n'avait pu le souffrir lorsqu'il s'était agi de Condé et de Mlle du Vigean. Pourtant, d'autres sources permettent de penser que cette jalousie est une fois encore très politique. Selon Nicolas Goulas, par exemple, la duchesse de Longueville craignait que ce mariage « ne ruinât la considération que l'amitié et la confiance de M. le prince de Conti lui donnaient et que, le prince tombant entre les mains de Mme de Chevreuse, il ne quittât même les intérêts de sa maison »<sup>233</sup>. La duchesse aurait donc agi pour préserver l'intégrité du clan Condé et non pas pour des raisons d'ordre privé. Mme de Motteville est sans doute celle qui fait l'analyse la plus fine : « Elle ne voulut pas [...] qu'elle [Mlle de Chevreuse] lui pût ôter le crédit qu'elle voulait avoir sur l'esprit du prince de Conti son jeune frère, par où jusqu'alors elle s'était rendue considérable à sa famille<sup>234</sup>. » Le lien frère-sœur est ici explicitement reconnu comme un moyen d'émancipation pour la sœur et c'est de voir ce vecteur d'affirmation identitaire sur le point de lui échapper qui aurait donc poussé la duchesse à empêcher le mariage.

Les sources primaires permettent d'aller plus loin encore. Elles prouvent que, grâce à cette stratégie, Mme de Longueville trouve une considération nouvelle auprès de la régente et de son gouvernement. En effet, Anne d'Autriche a elle aussi tout intérêt à éviter le mariage qui consoliderait l'alliance entre ses deux principaux ennemis. Elle soutient donc l'initiative de la duchesse et lui offre de ménager un accommodement entre Condé et la cour<sup>235</sup>. Mme de

---

<sup>230</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 256-257.

<sup>231</sup> Voir, par exemple, la lettre de Mazarin à Hugues de Lionne datée du 21 mars 1651 et conservée aux Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 331 v°.

<sup>232</sup> Guy Joly, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>233</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. II, p. 327-328.

<sup>234</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 387.

<sup>235</sup> Les lettres adressées par Le Tellier et Servien au cardinal attestent de la bonne volonté de la duchesse en ce sens. Voir par exemple celle du 30 septembre 1651, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 877, f° 60.

Longueville fait tout pour parvenir à cette réconciliation car elle ne ferait que renforcer sa position et l'imposer de façon décisive comme une femme politique de premier plan, non plus seulement au sein de son clan mais à l'échelle du royaume. La rupture du mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse ne serait donc que l'un des moyens choisis par la duchesse pour parvenir à cet objectif.

Or, à nouveau, si le lien fraternel est à ce point sollicité et valorisé, c'est bien parce que le lien conjugal, lui, fait défaut. C'est du moins ce que laisse entendre la concomitance entre, d'une part, les interventions de la duchesse de Longueville pour rompre le mariage et sa tentative d'accommoder Condé avec la cour et, d'autre part, la résurgence de ses déboires conjugaux. Dès le mois de mars, l'un des correspondants de Mazarin écrit au cardinal : « Pour Mme de Longueville, elle attend que M. le prince ait accommodé un petit divorce entre son mari et elle<sup>236</sup>. » Au moment de son retour à Paris, la duchesse est donc aussi en situation de demande par rapport à Condé. La relation qu'elle entretient avec lui s'apparente à nouveau à un lien horizontal, fondé sur l'échange de dons et de contre-dons. Le contrat est le suivant : elle apporte à Condé sa « considération » et ses talents de négociatrice, il lui apporte son soutien contre le duc de Longueville. Marie d'Orléans, dans ses *Mémoires*, prétend que sa belle-mère jouait en fait un jeu de dupes, se faisant valoir

auprès de son frère du crédit qu'elle avait auprès de son mari et de celui qu'elle avait auprès de son mari auprès de son frère; [elle] négociait entre eux, et enfin [faisait] si bien sa manœuvre, qu'ils ne parlaient que rarement et très peu de temps ensemble, de peur qu'ils ne découvrirent son artifice, parce qu'en effet elle n'était bien ni avec l'un ni avec l'autre<sup>237</sup>.

On peut soupçonner la mémorialiste de mauvais esprit ici, car on connaît son parti pris hostile à la duchesse, mais elle a le mérite de confirmer le caractère interchangeable ou équivalent des liens conjugal et fraternel et d'étayer la thèse d'une stratégie d'émancipation féminine fondée sur les apports conjugués de la guerre civile et du lien frère-sœur.

---

<sup>236</sup> Lettre de Bluet à Mazarin, 1<sup>er</sup> mars 1651, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 874, f° 132.

<sup>237</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 167.

### c. *Le temps des divorces*

Vers mai-juin 1651, le conflit semble s'envenimer entre la duchesse de Longueville et son mari. Les correspondants du cardinal Mazarin font état d'un « divorce » qui fait « grand éclat »<sup>238</sup>. Or, le prince de Condé ne soutient pas sa sœur autant qu'elle le souhaiterait. Au début du mois de juin, Le Tellier écrit à Mazarin :

Quelques-uns ont voulu dire qu'il [le duc de Longueville] en était venu jusques à l'avoir battue [sa femme] mais je ne le crois pas. Il est pourtant vrai que les affaires sont extrêmement mal entre eux et de plus que madame de Longueville n'a que la protection de M. le prince de Conti, car M. le Prince a témoigné qu'il ne voulait pas désobliger le bonhomme dans l'état présent des affaires<sup>239</sup>.

Le prince n'a pas donné suite aux propositions de réconciliation de la reine dont sa sœur s'était faite la médiatrice. Il progresse toujours plus avant dans la voie de l'hostilité au gouvernement, si bien qu'au début de l'été une rupture ouverte semble imminente. En cas de conflit, Condé sait qu'il aura besoin de l'appui de son beau-frère et craint de l'irriter en soutenant sa sœur contre lui. Il veut donc persuader la duchesse de Longueville d'accepter les conditions que lui impose son mari, à savoir quitter Paris<sup>240</sup>. Marie d'Orléans écrit :

Comme il [le duc de Longueville] lui était plus utile que sa sœur, il la lui sacrifia, en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'irait point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son beau-frère qu'elle irait à Bourges, après être convenus l'un et l'autre qu'elle n'était pas d'une conduite qui permît de la laisser demeurer à Paris<sup>241</sup>.

La duchesse de Longueville semble passive, elle n'est plus qu'un élément de tractation entre deux alliés potentiels. La guerre lui a bien permis d'exister de façon active et indépendante mais les effets bénéfiques de cet engagement en terme d'émancipation semblent ne plus faire le poids face à un différend conjugal qui ne cesse de prendre de l'ampleur alors

---

<sup>238</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 28 mai 1651, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 875, f° 109.

<sup>239</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, début juin 1651, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 875, f° 119 v°.

<sup>240</sup> « Il lui a déclaré qu'il ne lui donnera plus rien pour son entretien tandis qu'elle demeurera à Paris, au lieu que si elle veut aller faire son séjour en l'une de ses maisons de campagne, il lui donnera cent mille livres par an », apprend-on dans une lettre chiffrée de Le Tellier à Mazarin datée du 2 juin 1651, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 875, f° 134 v°.

<sup>241</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, op. cit., p. 176-177.

que la relation fraternelle, défailante à son tour, ne compense plus l'absence de protection du mari.

Que peut-elle faire, alors, pour éviter de subir l'écrasante tutelle de son époux, pour échapper à la relégation et à l'oubli auxquels elle semble promise ? Marie d'Orléans répond :

Mme de Longueville qui voyait bien qu'elle allait être reléguée à Bourges, comme on l'avait promis à son mari, voulait la guerre, afin que M. le Prince pût aller à son gouvernement, dans l'espérance qu'elle lui pourrait être plus utile dans la guerre que dans la paix et que M. de Longueville ne le suivant point en Guyenne, il ne serait plus si considéré de M. le Prince à son préjudice<sup>242</sup>.

Pour Mme de Longueville, la guerre civile apparaît décidément comme le seul moyen d'acquiescer et de conserver de l'autonomie.

Mais les grandes espérances ont fait long feu. La duchesse n'est plus aussi libre que par le passé de choisir l'option politique la plus efficace pour son clan ou celle qui lui apporterait le plus de considération personnelle. Elle pense avant tout à se sauver des griffes de son mari et plaide donc en faveur d'un affrontement armé lointain et durable. Le duc de La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, se donne le beau rôle, celui de l'homme raisonnable et pacifiste, ce qui rend ses propos relativement suspects. Mais il a le mérite de définir très clairement les enjeux de la guerre civile pour la duchesse de Longueville et de mettre en lumière les interactions entre la relation conjugale, la relation fraternelle et le contexte insurrectionnel du moment :

Il [le duc de la Rochefoucauld] fit voir à Mme de Longueville [...] que monsieur le Prince se pouvait aisément lasser de la protection qu'il lui avait donnée jusqu'alors, ayant un prétexte aussi spécieux que celui de réconcilier une femme avec son mari [...]; de plus, qu'on l'accusait de fomenter elle seule le désordre ; qu'elle se trouverait responsable en plusieurs façons et envers monsieur son frère et envers le monde, d'allumer une guerre dans le royaume, dont les événements seraient funestes à sa maison ou à l'État [...]. Il lui représentait encore que les excessives dépenses que M. le Prince serait obligé de soutenir ne lui laisseraient peut-être ni le pouvoir ni la volonté de subvenir à la sienne et que, ne tirant rien de M. de Longueville, elle se trouverait réduite à une insupportable nécessité ; qu'enfin

---

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 191.

pour remédier à tant d'inconvénients, il lui conseillait de prier M. le Prince de trouver bon que Mme la princesse, M. le duc d'Enghien et elle se retirassent à Montrond<sup>243</sup>.

Mme de Longueville se laisse convaincre, ou vaincre peut-être, et se trouve donc contrainte de laisser à l'aîné de ses frères le soin de décider de son destin.

Cette année 1651 est donc celle de tous les revirements pour la duchesse. Au mois de mars, elle fait à Paris un retour triomphal et semble tirer de son engagement en faveur des princes une crédibilité de nature à l'imposer comme une personnalité politique aussi importante que Condé. Mais dès la fin du mois de mai, ses relations avec lui se tendent à nouveau et ne suffisent plus à compenser la défaillance du lien conjugal, si bien que la duchesse retrouve la condition ordinaire des femmes de l'aristocratie, qui consiste à n'être que des instruments de négociation. Entre Condé et elle, il n'est plus question d'égalité. La rapidité de cette évolution met en lumière la fragilité des conquêtes féminines en terme d'indépendance et l'ambivalence du lien frère-sœur. Il peut aussi bien renforcer la domination masculine qui s'exerce dans le cadre du mariage que l'atténuer, au gré des circonstances.

### **3. La duchesse de Longueville pendant la Fronde condéenne : seule contre tous**

À partir de l'été 1651 s'ouvre la troisième et dernière phase de la Fronde, qualifiée de condéenne. Il faut considérer successivement les relations de la duchesse de Longueville avec Condé, avec Conti et avec son mari pour comprendre à quel degré d'isolement elle se trouve peu à peu réduite.

#### *a. Condé, un étranger*

Au mois de septembre 1651, Condé se résout finalement à entrer en guerre contre la régente et son ministre. Il se replie alors dans son gouvernement de Guyenne, bientôt rejoint par le prince de Conti et la duchesse de Longueville. Cependant, à Bordeaux, le prince ne reste pas longtemps libre de ses mouvements. La cour s'avance bientôt sur les routes de l'Ouest<sup>244</sup>. Le 31 octobre, elle arrive à Poitiers. Condé reste présent en Guyenne jusqu'au

---

<sup>243</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 205-206.

<sup>244</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 270-272.

mois de mars 1652, puis il décide de rejoindre Paris pour faire sa jonction avec les renforts promis par les ducs d'Orléans et de Nemours<sup>245</sup>. À partir de cette date et jusqu'à la fin du conflit, le prince de Conti et la duchesse de Longueville sont donc chargés de diriger le parti condéen à Bordeaux en l'absence du prince<sup>246</sup>. Ils ont notamment à gérer la montée en puissance de l'Ormée, ce groupe issu de la petite bourgeoisie opposé aux jurats et aux magistrats du parlement<sup>247</sup>.

Or, à partir du printemps 1652, le prince, désormais établi près de Paris, semble se méfier de son frère et de sa sœur. Au début du mois de juin, il écrit à son fidèle Lénéet, lui aussi resté à Bordeaux : « Je vous prie de découvrir adroitement que Mme de Longueville et M. le prince de Conti soient les protecteurs de l'Ormée et qu'ils leur inspirent les choses qu'ils font<sup>248</sup>. » Mais ce commandement n'a guère d'effet si ce n'est de diviser les partisans du prince à Bordeaux.

Il semble même que la duchesse ait été soupçonnée d'avoir trahi son frère. Au mois de mai, elle doit se justifier d'avoir fait prêter serment de fidélité aux troupes condéennes de Bordeaux en son nom propre<sup>249</sup>. La plupart des lettres qu'elle envoie à Condé en 1652 sont donc remplies d'exhortations à prendre confiance en elle, de protestations de dévouement à sa cause et de plaintes qu'il puisse en douter. Le 10 juin, elle raconte à son frère comment elle a empêché un affrontement entre parlementaires et Ormistes :

Toutes les peines que j'ai eues à accommoder cette affaire me sont très douces puisqu'elles ont réussi et elles ne me peuvent après cela donner aucun fâcheux souvenir pourvu que je sois assurée que vous connaissiez par elles la sincérité de mes sentiments pour votre service, quelque doute que vous en ayez fait, ce que vous me permettrez de vous dire que j'ai un peu sur le cœur<sup>250</sup>.

---

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 331 ; Orest Ranum, *La Fronde*, Paris, Seuil, 1995, p. 289-290.

<sup>247</sup> Michel Pernot, *La Fronde, op. cit.*, p. 331-337 ; Orest Ranum, *La Fronde, op. cit.*, p. 281-305 ; Helmut Kötting, *Die Ormée (1651-1653)*, Münster, Aschendorff, 1983 ; Sal Alexander Westrich, *The Ormée of Bordeaux: a revolution during the Fronde*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1972 ; Fabrice Osmond, *La Fée Gorgone. Contribution à l'histoire de l'Ormée de Bordeaux*, Bordeaux, Atelier Aldo Manuzio, 1982 ; Roger Chartier, « L'Ormée de Bordeaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, n° 21, 1974, p. 279-283.

<sup>248</sup> Pierre Lénéet, « Troisième partie » des *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 548.

<sup>249</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au prince de Condé, 19 mai 1652, in Anne-Geneviève de Bourbon, « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet », publiées par A. Godefroy et A. Chéruel dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 25.

<sup>250</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au prince de Condé, 10 juin 1652, in Anne-Geneviève de Bourbon, « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet », *ibid.*, p. 29.

La duchesse de Longueville est blessée dans sa sensibilité de sœur, sans doute, mais elle s'inquiète surtout des conséquences que cette mésentente pourrait avoir sur sa position dans le parti, laquelle affecterait nécessairement les relations qu'elle entretient avec son mari et avec la cour. Autrement dit, c'est bien l'ensemble de sa position sociale qui se joue dans la relation fraternelle.

Mais Condé n'en a cure. Comme le prédisait La Rochefoucauld, il ne fait pas la guerre pour « un prétexte aussi spécieux que celui de réconcilier une femme avec son mari »<sup>251</sup>. Il conçoit au contraire une stratégie assez machiavélique qui consiste à utiliser les divergences l'opposant à son frère et à sa sœur, ainsi que leur dépendance à son égard, pour tirer parti des violences de l'Ormée sans en endosser la responsabilité. Le 26 décembre 1652, il écrit à Lénénet :

Je serais bien aise que les violences qu'on doit faire contre le corps du parlement et les particuliers qui le composent puissent être attribuées à M. le prince de Conti ou à Mme de Longueville, et qu'il n'y paraisse pour cela aucun ordre de moi, afin [de] me décharger de l'embarras où je serais de vivre avec des personnes dont je ne pourrais jamais pardonner l'intention si j'en prenais une entière connaissance<sup>252</sup>.

Conti et Mme de Longueville font donc involontairement office de bouclier pour protéger le chef de leur maison. Rendus à leur condition de cadets, par l'âge ou par le sexe, ils en sont réduits à faire la « sale besogne » à sa place. Pour Condé, peu importe, au fond, qu'ils y perdent une crédibilité sociale et politique durement conquise, car, comme femme et comme cadet, ils n'ont pas à y prétendre.

Dans ces conditions, quel serait l'ultime recours de la duchesse pour préserver sa position, si ce n'est, comme en 1649, de trouver un appui extérieur susceptible de forcer Condé à lui conserver son soutien ? L'Ormée, comme la vieille Fronde, remplit justement cet office de substitut de la relation fraternelle. On a parfois accusé Mme de Longueville de s'être compromise avec des extrémistes, tels que Villars ou Duretteste, et on a attribué cette attitude à son jusqu'au-boutisme belliciste<sup>253</sup>. Mais, comme l'ont reconnu la Rochefoucauld et Mme de Motteville, c'est bien davantage pour se maintenir au sein du parti et continuer à exister politiquement et socialement que la duchesse de Longueville, pourtant si imprégnée des conceptions élitistes de l'aristocratie, se décide à supporter un mouvement égalitariste tel que

---

<sup>251</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>252</sup> Pierre Lénénet, « Troisième partie » des *Mémoires*, *op. cit.*, p. 593.

<sup>253</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 227-228.

l'Ormée<sup>254</sup>. En soutenant les Ormistes, la duchesse est reconnue par eux et, comme ils sont puissants et capables de faire échouer ou réussir le parti de Condé, Condé à son tour ne peut les négliger et par conséquent ne peut négliger sa sœur.

À la fin de la Fronde, la configuration des rapports frère-sœur semble proche de celle de 1649, puisque le déficit de la relation que la duchesse de Longueville entretient avec Condé la conduit à appuyer à nouveau un mouvement révolutionnaire dont elle ne partage guère les revendications. La guerre civile est décidément le moyen le plus commode pour une femme de l'aristocratie de s'émanciper de la dépendance des hommes. Cependant le parallèle ne va pas au-delà, car en 1649 la duchesse exerçait une forte influence sur Conti. À Bordeaux, les choses ont changé et la division s'est introduite jusque dans ce couple fusionnel.

#### b. Conti, un homme jaloux<sup>255</sup>

C'est dans les *Mémoires* de Cosnac que l'on trouve le récit le plus circonstancié des causes de cette brouille. Un certain Chémernaut, proche de Conti, en aurait été à l'origine, en poussant son maître à se méfier de sa sœur afin de mieux accaparer le jeune prince. La désunion serait née d'un sentiment de jalousie de la part de Conti, bien vite exploité par ses adversaires politiques<sup>256</sup>. Les agents de Mazarin, en effet, n'hésitent pas à s'emparer du sujet pour décrier le parti condéen. Au mois de juillet 1652, un placard est affiché dans les rues de Bordeaux pour dénoncer les relations incestueuses entre Conti et sa sœur. Cette dernière, ulcérée, demande à ce qu'il soit brûlé par la main du bourreau mais l'ennemi ne désarme pas et un nouveau pamphlet en appelle bientôt à la révolte contre le frère et la sœur de Condé<sup>257</sup>. Il contient ceci :

Messieurs, on fit brûler lundi dernier quatre papiers qu'on avait trouvés affichés dans quatre divers carrefours de notre ville ; ils n'ont mérité le feu que pour avoir dit la vérité. Vous avez donc souffert, messieurs de Bordeaux, qu'on fît le sacrifice de lettres et de caractères pour apaiser la crainte du tyran et la colère de la duchesse vertueuse. [...] Mais nous ne cesserons

---

<sup>254</sup> Voir l'exemple donné par Orest Ranum dans *La Fronde, op. cit.*, p. 301. L'Ormée demande la baisse des loyers à Bordeaux et Mme de Longueville soutient cette initiative.

<sup>255</sup> Victor Cousin développe sur ce sujet dans « La Fronde à Bordeaux. Scènes historiques », *Revue des deux mondes*, t. 29, 1859, *art. cit.*, p. 109-144.

<sup>256</sup> Daniel de Cosnac, *Mémoires*, éd. J. de Cosnac, Renouard, 1852, New York, Johnson Reprint, 1968, p. 21.

<sup>257</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à Lénéet, juillet 1652, in Anne-Geneviève de Bourbon, « Lettres nouvelles de madame de Longueville », *art. cit.*, p. 427.

pour cela de placarder, dussions-nous mettre le placard sur le nez et sur la bosse de Conti et dans le lit de sa p... de sœur<sup>258</sup>.

Ce nouvel épisode relance évidemment le débat sur la nature des relations qui unissent le jeune prince et sa sœur aînée pendant la Fronde condéenne. Ces attaques sont-elles fondées ? Conti et Mme de Longueville eurent-ils une relation incestueuse ? Plus précisément, la sœur voulut-elle renforcer par une relation charnelle l'affection et le dévouement de son frère ? Utilisa-t-elle ce moyen pour asseoir sa position dans le parti condéen ? Rien ne prouve que leurs sentiments, certes troubles et ambigus, aient jamais trouvé de réalisation charnelle. N'oublions pas que les placards, ces mazarinades, sont avant tout utilisés pour leur capacité à persuader les lecteurs des assertions qu'ils contiennent quelle qu'en soit la réalité. L'enjeu est de convaincre les Bordelais de cet amour contre nature afin de les faire basculer en faveur de la cour. L'attitude possessive de Conti vis-à-vis de sa sœur offre simplement un terrain favorable au parti adverse<sup>259</sup>. Il est d'autant plus facilement exploité que les mazarinades se sont fait une spécialité du registre graveleux, sexuel ou scatologique, issu de la veine burlesque<sup>260</sup>. Cependant, si les pamphlétaires recourent à la théorie de l'inceste, c'est bien parce qu'ils supposent que leur lectorat la recevra facilement, ce qui en dit long sur l'idée que l'on se faisait alors du pouvoir féminin, le plus souvent présenté comme illégitime et sexualisé<sup>261</sup>.

Quoiqu'il en soit, Mme de Longueville a conscience que le différend qui l'oppose à son jeune frère peut lui être extrêmement néfaste. Elle comprend bien que sa crédibilité va être fortement entamée si elle n'est plus considérée comme l'inspiratrice de Conti. La duchesse fait alors l'expérience de l'une des principales limites du pouvoir féminin sous l'Ancien Régime, à savoir qu'il repose sur l'influence. Il est le plus souvent occulte donc particulièrement fragile<sup>262</sup>. Au mois de mars 1653, l'un des proches de madame de Longueville, Saint-Romain, lui écrit une lettre d'une grande franchise et qui a le mérite de souligner les enjeux de son différend avec Conti :

De quelque côté que je regarde cette affaire je ne vois que des sujets de s'affliger par les fâcheuses suites qui sont infaillibles, mais je vous plains surtout et je crains pour vous plus

---

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 427-428.

<sup>259</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville, op. cit.*, p. 222.

<sup>260</sup> Hubert Carrier, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 83-195.

<sup>261</sup> Michelle Coquillat, « Les femmes, le pouvoir et l'influence », in Odile Krakovich, Geneviève Sellier et Éliane Viennot, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 22.

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 18.

que pour tous les autres [...] si vous trouvez par delà moyen de vous raccommo-der, vous ne devez rien épargner pour cela, mais [...] de quelque autre côté que vous tourniez et quel [*sic*] autre chemin que vous puissiez prendre vous trouverez de grands obstacles, si ce n'est que vous puissiez vous raccommo-der de bonne foi avec M. de Longueville<sup>263</sup>.

Autrement dit, la duchesse est acculée. En perdant son influence sur Conti, elle perd sa dernière arme politique, sa dernière chance d'échapper à la tutelle de son mari qui, à la fin de la Fronde, se profile à nouveau comme un spectre inquiétant.

### *c. Le duc de Longueville, un ennemi*

En effet, les relations de la duchesse avec son époux durant cette dernière phase de la Fronde sont plus tendues que jamais. Le duc ne soutient plus Condé dans son affrontement avec le gouvernement de la régence<sup>264</sup>. La déclaration royale du 5 décembre 1651 le montre bien, puisqu'elle condamne les principaux représentants du clan condéen, le frère et la sœur du prince en tête, sans que Longueville n'y soit nommé<sup>265</sup>. Il ne s'agit même pas de neutralité. Le 23 mars 1652, Mazarin confie au duc un certain nombre de places militaires qu'il est chargé de maintenir dans l'obéissance de Sa Majesté contre les Frondeurs<sup>266</sup>.

De son côté, la duchesse a pris quelques précautions pour garantir son indépendance et s'affranchir des pressions que son mari pourrait exercer sur elle en faisant inclure une clause spécifique dans le traité d'union des partisans de Condé dès 1651 :

S'il arrivait que M. de Longueville vînt à mourir auparavant que l'accommodement fut fait, M. le Prince promet de lui faire rendre et restituer [à la duchesse de Longueville] tout son bien et le gouvernement et l'administration des personnes et biens de messieurs ses enfants [...]. Et au cas que monsieur de Longueville ne meure point auparavant ledit accommodement, mon dit sieur le prince promet à ma dite dame de Longueville de lui faire

---

<sup>263</sup> Lettre de Saint-Romain à la duchesse de Longueville, 5 mars 1653, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 195.

<sup>264</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>265</sup> *Déclaration du roi contre les princes de Condé, Conti, et duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld et autres les adhérents qui les ont suivis*, vérifiée en parlement, le 5 décembre 1651, Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1651.

<sup>266</sup> Articles accordés par Monsieur le cardinal Mazarin au nom du roi en vertu du pouvoir à lui donné par Sa Majesté au sieur Priolo ayant charge de monsieur de Longueville, Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, France, 888, f° 55.

donner son bien par mon dit sieur de Longueville et de lui procurer une demeure au choix de la dite dame où elle puisse vivre et habiter en toute sûreté et liberté<sup>267</sup>.

Les rapports de la duchesse avec son mari sont donc explicitement désignés comme l'un des motifs de son engagement frondeur. Ces quelques lignes montrent bien aussi que l'enjeu principal consiste pour elle à retrouver une liberté de mouvement et d'action que son mari lui a ôtée ou a les moyens de lui ôter<sup>268</sup>. Dans cette perspective, le veuvage est désigné sans équivoque comme la solution la plus émancipatrice, puisqu'il permettrait à la duchesse d'exercer une sorte de régence sur les biens et territoires dévolus à ses deux fils jusqu'à leur majorité<sup>269</sup>.

Mais l'émancipation tant désirée n'est accessible qu'en cas de victoire et, à la fin de l'année 1653, alors que l'échec de Condé se profile, la duchesse de Longueville, la plus inflexible de ses partisans, paraît devoir être enveloppée dans la disgrâce du prince, qui s'est réfugié aux Pays-Bas espagnols, où il poursuit la guerre sous la bannière du Roi Catholique. Conti a su trouver un terrain d'entente avec Mazarin. Il se retire avec la promesse d'épouser l'une de ses nièces, Mlle Martinozzi<sup>270</sup>. Mme de Longueville, elle, n'incline guère à entamer des tractations avec le cardinal. Acculée et défaite, elle s'y résout pourtant. À ce moment, la seule contrepartie qu'elle semble exiger pour sa reddition porte sur ses obligations conjugales. « Une des conditions du traité de M. le prince de Conti fut que son frère et sa sœur ne reviendraient jamais à Paris ; et une de celui de Mme de Longueville fut qu'on travaillerait à la réconcilier avec son mari », rapporte très sobrement Marie d'Orléans<sup>271</sup>.

La relation fraternelle, un temps envisagée comme une échappatoire à l'oppression conjugale, n'a pas été à la hauteur des espoirs de la duchesse. Il est bien difficile d'établir si c'est la nature du lien qui ne l'a pas permis ou si ce sont les individus qui ont failli. On pourrait bien sûr expliquer l'histoire à rebours et conclure à la moindre importance du lien fraternel par rapport au lien conjugal ou à son faible potentiel émancipateur. Mais il faut plutôt souligner que, pendant le temps éphémère de la guerre civile, la relation fraternelle a bel et bien donné à la duchesse de Longueville les moyens de se construire une identité

---

<sup>267</sup> Traité conclu entre Anne-Geneviève de Bourbon, Louis de Bourbon, Armand de Bourbon, Charles-Amédée de Savoie et le duc de la Rochefoucauld, le 2 novembre 1651, Archives du Musée Condé à Chantilly, P XII, f° 63.

<sup>268</sup> Voir à ce sujet l'analyse de Jean-Baptiste Mailly dans *L'Esprit de la Fronde, ou histoire politique et militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Moutard, 1772, t. IV, p. 403.

<sup>269</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, p. 274.

<sup>270</sup> Michel Pernot, *La Fronde, op. cit.*, p. 337.

<sup>271</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires, op. cit.*, p. 228.

sociale indépendante de celle de son mari, d'accéder à une visibilité et à une crédibilité politiques tout à fait remarquables, même pour une femme de ce rang.

\* \* \*

Les troubles civils peuvent donc être considérés comme le catalyseur d'une affirmation politique des femmes, qui se construit notamment sur la base du lien familial. Cependant, la nature précise du lien conditionne l'étendue des territoires conquis.

Les mères se conforment à un modèle connu de tous et facilement identifiable grâce à l'exemple donné par la reine. Mais cette légitimité aisément acquise a pour corollaire la nécessité de recourir à une posture victimaire qui renforce les normes de genre. Ces femmes emploient un discours de défense du Bien Public qui les rattache à une tradition prestigieuse de grands seigneurs révoltés mais, en lui donnant des accents humbles et pathétiques, elles en atténuent la force et se décrédibilisent parfois elles-mêmes. La duchesse de Longueville ne procède pas de même dans ses textes manifestes car alors elle évacue bien vite l'hypothèse d'une infériorité féminine pour affirmer avec force sa propre compétence à agir au nom des intérêts de sa maison. En articulant de façon habile les enjeux individuels et collectifs, elle semble trouver le moyen de s'émanciper réellement, quoique temporairement, des tutelles masculines qui pèsent sur elle, tout en conservant toujours la possibilité de justifier la transgression par l'argument familial.

La duchesse offre aussi l'exemple d'une épouse à laquelle des liens familiaux alternatifs permettent d'échapper temporairement à la sujétion engendrée par le mariage. Les filles uniques, sans frère et sans mari, ne peuvent utiliser ce jeu de balance subtil. Elles sont invariablement soumises à la tutelle de leur père, et parfois de leur mère, lorsque celle-ci est encore en vie. Pour elles, la seule stratégie possible consiste donc à revendiquer ce qu'elles ne peuvent nier ni contester pour en faire le principe d'une émancipation paradoxale : le père en transmettant son sang établit son autorité sur la fille mais il lui donne aussi les moyens de revendiquer un pouvoir personnel considérable, précisément au nom des lois du sang. Mademoiselle de Montpensier est celle qui tire le meilleur parti de ce principe de filiation jusqu'à contester plus ou moins ouvertement la loi salique.

Dans tous les cas, l'émancipation à laquelle le lien familial permet aux femmes d'accéder pendant la Fronde n'abolit jamais totalement le principe de dépendance qui les unit aux hommes de leur famille. Pour elles, les droits du sang ne confèrent qu'une autonomie fragile, imparfaite et temporaire.

## **Chapitre VIII**

### **Les femmes dans les partis frondeurs**

« Dès lors que vous donnez la liberté à une femme de vous parler des choses importantes, il est impossible qu'elle ne vous fasse faillir. La tendresse que nous avons pour elles [...] nous fait tomber insensiblement du côté où elles penchent et la faiblesse qu'elles ont naturellement leur fait presque toujours prendre le mauvais parti. »

Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*.

Les Frondeuses, Amazones ou médiatrices, se réclament toujours d'un parent masculin, père, frère, fils ou mari, pour légitimer leur intervention dans la guerre civile, mais elles s'inscrivent aussi dans un cercle plus large, celui du parti formé pour défendre les intérêts de leur maison. Le plus souvent, ces partis frondeurs procèdent directement des réseaux familiaux, amicaux et clientélares constitués autour des grandes lignées, mais les nécessités de la guerre civile entraînent aussi des recompositions auxquelles les Frondeuses ne sont pas étrangères. Elles sollicitent abondamment amis et clients mais tous ne répondent pas à l'appel tandis que d'autres personnages, naguère étrangers au service de leur maison, s'allient à elles de façon plus ou moins formelle. Pour mieux comprendre les mécanismes qui permettent aux femmes d'intervenir dans la Fronde, il faut donc aussi étudier en détail la façon dont les principales Frondeuses s'intègrent dans les partis, les relations qu'elles entretiennent avec ceux de leurs membres qui entrent en contact avec elles et la contribution qu'elles apportent parfois à la constitution du réseau.

L'aristocratie frondeuse se rassemble principalement autour de trois familles ou coalitions de familles : celle que dirige le prince de Condé relayé par sa mère, son épouse et sa sœur pendant son emprisonnement ; celle constituée par les Vendôme, les Rohan et les Lorraine, particulièrement représentée par les duchesses de Chevreuse et de Montbazou ; et celle du duc d'Orléans, souvent alliée à l'une ou l'autre des deux premières. L'étude des liens qui unissent les Frondeuses aux membres de leur propre clan et à ceux des autres permet de

faire apparaître des solidarités, des lignes de fracture et des situations d'opposition qui éclairent la place des femmes dans les grandes maisons princières.

## I. Les Frondeuses au sein du « matriclan » condéen

« On vit naître de nouveaux troubles dans Paris et dans plusieurs endroits du royaume à la sollicitation de la princesse mère de Condé, de la duchesse de Longueville et de tous leurs parents, amis et partisans » peut-on lire au début du passage de l'*Extrait de l'histoire de la guerre civile* consacré à la Fronde des Princes<sup>1</sup>. Ces quelques lignes conditionnent la guerre menée pour la libération des princes à l'action des femmes et cette dernière à l'ampleur et à l'efficacité de leurs soutiens.

En effet, les femmes du clan Condé bénéficient d'un réseau particulièrement dense et étendu résultant de l'agrégation entre celui de la maison de Bourbon-Condé et celui de la maison de Montmorency au moment du mariage entre le prince Henri II et Charlotte-Marguerite de Montmorency en 1609. Katia Béguin a fait une étude approfondie de ce réseau sur la durée et il ne s'agit en aucun cas de la répéter ici. Il est néanmoins possible de prendre appui sur les résultats de sa recherche pour mieux comprendre la place des femmes dans le parti fondeur constitué à partir de ce réseau. Katia Béguin souligne notamment la nette prédominance de l'élément Montmorency. Une grande partie des familiers de cette maison, doublement orphelins après les exécutions consécutives du dernier duc Henri II, gouverneur de Languedoc, en 1632, et de son cousin Montmorency-Bouteville, issu d'une branche cadette, en 1627, s'adjoint alors au clan Condé. Pour qualifier le résultat de cette fusion, l'historienne emprunte aux anthropologues la notion de « matriclan », c'est-à-dire l'idée d'un groupe social fondé sur les relations nouées autour des femmes suivant le principe de la filiation matrilinéaire<sup>2</sup>. Or nous la croyons particulièrement opératoire pour comprendre les relations qu'entretiennent les Frondeuses avec les clients et les alliés de Condé, qu'ils soient des hommes de loi, de grands aristocrates, des membres de la « noblesse seconde » ou de simples gentilshommes. Cependant le parti de Condé n'est pas seulement le résultat d'un

---

<sup>1</sup> *Extrait de l'histoire de la guerre civile de Paris et de la vie et origine du cardinal Mazarin*, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, p. 35-36.

<sup>2</sup> Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel Champ Vallon, 1999, p. 68.

héritage, la place qu'y tiennent les femmes a contribué à le remodeler en fonction des liens affectifs établis, renforcés ou distendus par la guerre civile.

## 1. Le vivier parlementaire

Une partie de la clientèle des Condé appartient aux milieux de la Robe parisienne et se porte au secours des princesses et de la duchesse lorsqu'elles viennent présenter des requêtes ou font appel à la justice. Nicolas Goulas souligne que la princesse douairière venue soumettre sa requête le 27 avril 1650 possède « une grande brigue dans le parlement [de Paris] »<sup>3</sup>.

### a. Pierre Viole, le protecteur

Le premier et le plus actif de ces parlementaires est Pierre Viole, président à la quatrième chambre des enquêtes. Il est précisément issu de l'une de ces familles acquises aux Montmorency et passées au service des Condé après le mariage de Charlotte-Marguerite. Pierre Viole est même apparenté à la douairière car son épouse, Marie des Barreaux, était nièce d'Élisabeth Dolu qui avait épousé en secondes noces le grand-père d'Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de Châtillon<sup>4</sup>. C'est donc pour honorer ce lien qu'il défend la douairière devant ses confrères et qu'elle demande à être hébergée chez lui le temps de faire aboutir ses plaintes. La demande n'est pas acceptée et Charlotte-Marguerite doit demeurer dans l'enclos du palais, chez le maître des comptes de la Grange-Neuville<sup>5</sup>.

Mais Pierre Viole offre à nouveau ses services deux jours plus tard en faisant entrer la douairière dans l'assemblée qu'il préside tandis que Gaston d'Orléans vient siéger dans la Grand Chambre pour demander son expulsion<sup>6</sup>. Le lieutenant général du royaume est obéi

---

<sup>3</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. III, p. 209.

<sup>4</sup> Voir Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>5</sup> Jean Vallier, *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France par H. Courteault, Paris, Renouard, 1902-1918, t. II, p. 114 ; Omer Talon, *Mémoires de Omer Talon continués par Denis Talon, son fils*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1827-1828, t. LXII, p. 74 ; Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, t. I, p. 251.

<sup>6</sup> Omer Talon, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LXII, p. 78.

mais le président Viole n'abandonne pas pour autant sa patronne. Les lettres échangées entre Mazarin et ses informateurs prouvent qu'il lui rend visite à Châtillon au mois de juillet<sup>7</sup>. Avec la princesse Palatine et le duc de Nemours, le président Viole apparaît alors comme l'un des principaux relais parisiens du parti des Princes.

Le 3 août, la cour le soupçonne de vouloir assister la douairière pour présenter une nouvelle requête devant sa compagnie tandis qu'il serait chargé d'en rapporter une autre au nom de la jeune princesse. Mais une autre lettre, datée du 16 août, prétend que Viole s'est opposé à cette nouvelle intervention « disant que le temps n'était pas propre, outre qu'il savait que madame la princesse avait de l'aversion à s'exposer en de semblables occasions »<sup>8</sup>. Tout au long de l'année 1650, Pierre Viole apparaît donc comme le serviteur particulier de la princesse douairière. Son zèle à son service ne doit pas étonner dans la mesure où les liens de la parenté et ceux du clientélisme l'attachent avant tout aux Montmorency, dont la duchesse de Châtillon et la douairière de Condé sont parmi les dernières représentantes.

Pour autant Pierre Viole ne sort pas de la Fronde lorsque la maladie réduit Charlotte de Montmorency à l'inaction puis la conduit au tombeau, le 2 décembre 1650. Au contraire, il met à nouveau ses compétences de juriste au service des Condé en dressant le contrat de mariage entre le prince de Conti et Charlotte de Chevreuse qu'il a contribué à négocier<sup>9</sup>. À ce titre, il fait partie des garants de cette alliance. Cela explique en partie que Viole soit ensuite chargé de la périlleuse mission consistant à informer la duchesse de Chevreuse que Condé souhaite rompre les fiançailles en avril 1651<sup>10</sup>.

Dans ces circonstances, Viole se rapproche de la duchesse de Longueville, unique fille de la douairière, dont il semble devenir le serviteur privilégié au cours du dernier épisode de la Fronde. Il fait partie de l'entourage de la duchesse à Bordeaux, lorsqu'elle dirige avec Conti l'antenne bordelaise du parti condéen. Alors, partisan de l'accommodement, il écrit à Chavigny, autre serviteur de Condé, pour lui demander de négocier avec la cour, tenter de faire prévaloir les intérêts de la duchesse « et que la cour ne portât point ceux de M. de Longueville à son préjudice »<sup>11</sup>. Pierre Viole ne défend donc pas seulement les intérêts d'un

---

<sup>7</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 4 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 182.

<sup>8</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 16 août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 342.

<sup>9</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, La Table ronde, Paris, 1993, p. 194.

<sup>10</sup> Lettre adressée à Mazarin, du 17 avril 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 874, f° 265.

<sup>11</sup> Lettre du président Viole à Chavigny, le 2 mai 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 889, f° 240.

parti, d'un clan ou d'une maison mais ceux de la duchesse de Longueville comme individu et comme femme, soumise aux choix de son époux.

Cet attachement particulier explique sans doute que, deux mois plus tard, Mme de Longueville fasse obtenir des bénéfices au frère du président, l'abbé Viole. Elle manifeste ainsi sa reconnaissance et honore une obligation à l'égard d'un membre de la clientèle familiale particulièrement attaché à ses intérêts<sup>12</sup>. On peut alors s'interroger sur les ressorts de ce dévouement et poser l'hypothèse d'un report de fidélité de la mère vers la fille, comme si Viole, doublement entré dans la clientèle des Condé par les femmes, son épouse étant apparentée à la mère du prince, souhaitait s'y maintenir en y servant particulièrement les intérêts des femmes. On ne trouve aucune réflexion explicite en ce sens dans les sources, mais elles attestent d'un dévouement particulier à l'égard de la mère puis de la fille.

À titre de comparaison, le lien que les deux femmes entretiennent avec Jean Perrault, intendant de la maison de Condé et président à la chambre des comptes, paraît beaucoup plus distendu. Pourtant, comme Viole, Perrault est l'un des clients les plus influents de la maison de Condé. Son rôle de trésorier des princes, sa fortune personnelle et sa générosité à l'égard de ses patrons explique qu'il soit emprisonné à Vincennes peu de temps après Condé<sup>13</sup>. Mais Jean, comme son père Abraham, est avant tout un fidèle des Bourbon-Condé. Il ne doit pas sa faveur aux Montmorency et, d'après Lénéet, il entretient des rapports particulièrement mauvais avec la douairière, qui le « croyait auteur de tous les désordres qui avaient été entre le prince son mari et elle »<sup>14</sup>. Cela n'empêche pas Jean Perrault d'offrir le gîte à la princesse dans sa maison d'Angerville après l'échec de la tentative au parlement, ni la princesse de présenter à cette occasion une deuxième requête exigeant sa libération, mais les rapports qui les unissent sont bien moins personnels et affectueux que ceux établis avec Pierre Viole.

#### *b. François-Théodore de Nesmond, l'homme de confiance*

François-Théodore de Nesmond, président à mortier au parlement de Paris, est dans une situation encore différente puisqu'il entre dans la maison de Condé en 1631, après l'union du prince Henri II avec Charlotte-Marguerite de Montmorency. Mais Katia Béguin souligne que

---

<sup>12</sup> Lettres de la duchesse de Longueville, des 26 août et 12 septembre 1652, Archives du Musée Condé de Chantilly, O VI, f° 887 v°.

<sup>13</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. I, p. 249 et Guy Patin, *Lettres à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, éd. Laure Jestaz, Paris, Champion, 2006, p. 690.

<sup>14</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LIII, p. 112.

cet événement est contemporain de l'affiliation du président de Nesmond à la très dévote Compagnie du Saint-Sacrement et que son épouse est également investie dans des œuvres de charité. Cela explique sans doute que la princesse douairière, elle-même fort dévote et proche de la Compagnie par sa sœur Marguerite, épouse de Charles de Lévis, duc de Ventadour, frère du fondateur, entretienne des liens assez étroits avec François de Nesmond, qui devient son intendant personnel<sup>15</sup>.

À ce titre, il est chargé par la cour de proposer à la duchesse de Longueville de se retirer dans l'une de ses maisons en février 1650 et d'abandonner la lutte armée pour la libération des princes<sup>16</sup>. Plus tard, au mois de mars, Mazarin conseille au duc d'Orléans de s'adresser à Nesmond pour se plaindre des entreprises de la duchesse de Longueville dans les Ardennes<sup>17</sup>.

François de Nesmond se fait aussi le porte-parole de la jeune princesse lorsqu'en avril 1650, il dément auprès de la cour qu'elle ait quitté Chantilly pour se rendre à Stenay<sup>18</sup>. Dès le 4 juillet, il s'adresse au garde des sceaux Châteauneuf pour ouvrir la voie à un accommodement des affaires de Bordeaux<sup>19</sup>. Le président de Nesmond est donc avant tout un pacificateur, ce que confirme Pierre Lénét lorsqu'il rapporte que son épouse, Anne de Lamoignon, est intervenue auprès des princesses réfugiées à Chantilly pour les dissuader d'entrer en guerre contre la régente et son ministre<sup>20</sup>.

Mais, en toute logique, c'est avec la princesse douairière que Nesmond est le plus étroitement lié. C'est pourquoi Charlotte-Marguerite de Montmorency le choisit pour transmettre ses protestations contre l'ordre d'évacuation de Chantilly envoyé par la cour aux deux princesses le 11 avril 1650<sup>21</sup>. Le 27 avril suivant, c'est encore lui qui négocie avec Gaston d'Orléans les conditions de départ de la princesse après sa tentative au parlement de Paris<sup>22</sup>. Il promet alors que sa patronne n'interviendra plus dans les affaires politiques, même si cette dernière le désavoue quelques temps plus tard dans les lettres qu'elle envoie « à plusieurs personnes considérables pour les assurer qu'elle n'a donné charge de faire telle

---

<sup>15</sup> Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, op. cit., p. 43-44.

<sup>16</sup> Lettre de Mazarin, de Rouen le 9 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 60 v°.

<sup>17</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, d'Emery, le 14 mars 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 119 v°.

<sup>18</sup> Lettre de Le Tellier, datée de Dijon le 20 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 126.

<sup>19</sup> Lettre de Le Tellier, du 4 juillet 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 182.

<sup>20</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 113.

<sup>21</sup> Omer Talon, *Mémoires*, op. cit., t. LXII, p. 71.

<sup>22</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 343.

réponse »<sup>23</sup>. Il est peu probable que Nesmond se soit engagé au nom de la princesse sans son aval. Il faut plutôt supposer qu'ils agissent de concert et que la princesse a employé le truchement de son intendant pour persuader ses interlocuteurs sans s'impliquer personnellement, de façon à mieux pouvoir se dédire par la suite. La stratégie se maintient en août : alors que, au début du mois, Nesmond demande à Gaston d'Orléans l'autorisation pour sa patronne de se transporter à Paris afin d'assister aux couches de Madame, le lieutenant général du royaume refuse et prévient le parlementaire que la princesse sera arrêtée si elle contrevient à ses ordres<sup>24</sup>. Alors, Nesmond s'empresse d'assurer que la douairière ne viendra pas et qu'il n'est pas question pour elle de faire une nouvelle tentative au parlement<sup>25</sup>.

Enfin, le président de Nesmond est particulièrement actif au service de la douairière après la mort de cette dernière<sup>26</sup> puisque, dans ses dernières volontés, Charlotte de Montmorency a fait de lui son exécuteur testamentaire<sup>27</sup>. De ce fait, il est chargé de gérer les biens de la défunte jusqu'à ce que la libération des princes permette de leur transmettre l'héritage maternel. À la date du 23 décembre 1650, Dubuisson-Aubenay clarifie la répartition des responsabilités :

Messieurs les princes [...] prient M. le président de Nesmond d'avoir soin et surintendance de leurs affaires, comme il avait eu du vivant de feu M. le Prince, leur père ; et veulent que le sieur Ladvoat, ayant épousé la demoiselle Petit, confidente de la défunte, et eu l'intendance de sa maison, la continue, et le sieur Ferrand, celle de la maison du prince de Condé, qu'il a eue par son choix, depuis la prison du président Perrault. Cet ordre est daté du 6 de ce mois, au Havre<sup>28</sup>.

Cette marque de confiance supplémentaire incite le président de Nesmond à sortir de sa charge habituelle de porte-parole et de pacificateur pour endosser un rôle plus actif, en présentant devant sa compagnie une nouvelle et ultime requête au nom de la douairière, le lendemain de sa mort<sup>29</sup>. Cette mission en quelque sorte honorifique illustre une dernière fois

---

<sup>23</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 15 mai 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 76.

<sup>24</sup> Lettre de Mazarin, du 6 août 1650 à Libourne, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 180 v°.

<sup>25</sup> Lettre de Le Tellier, du 21 août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 377.

<sup>26</sup> Les archives de Chantilly ont conservé la lettre de condoléances qu'il écrit à la jeune princesse de Condé le 18 décembre 1650 : Archives du Musée Condé, P. IX, f° 332.

<sup>27</sup> Guy Patin, *Lettres à Charles Spon*, op. cit., t. I, p. 756. François de Nesmond avait aussi été l'exécuteur testamentaire du feu prince de Condé, époux de la douairière.

<sup>28</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. I, p. 351.

<sup>29</sup> *Ibid.*, t. I, p. 345.

le lien particulier que Charlotte de Montmorency avait su tisser avec l'homme de confiance de son défunt époux et l'usage politique qu'elle avait su en faire pendant la Fronde.

*c. Les Molé : un appui timide*

Le rôle du premier président Mathieu Molé est plus difficile à établir car au début de la Fronde il est intervenu à plusieurs reprises pour soutenir les intérêts du parti adverse, celui formé autour des familles de Vendôme, de Rohan et de Lorraine. Pendant la Fronde, Molé paraît faiblement inféodé aux maisons princières qui se disputent le pouvoir. Il défend d'abord les intérêts de sa compagnie, comme le prouve son intervention auprès de la régente pour lui demander de relâcher Broussel après l'érection des barricades parisiennes<sup>30</sup>.

Malgré cette relative indépendance, à partir du printemps 1650, Molé se montre particulièrement bienveillant à l'égard des princes. Omer Talon rapporte que, à la veille de l'intervention de la douairière, le premier président refusa de reporter la mercuriale. Accusé par Gaston d'Orléans

de ce qu'il s'était montré trop favorable aux intentions de madame la princesse [...], M. le premier président, au lieu de répondre à ces reproches et de s'en disculper, insista à ses fins et pressa M. le duc d'Orléans de vouloir avoir quelque commisération pour madame la princesse, adoucir quelque chose de cette rigueur et avoir compassion des misérables<sup>31</sup>.

Anne d'Autriche et Mazarin manifestent leur colère et se scandalisent « que M. le premier président, qui a témoigné toujours être si attaché à la royauté, ait fait voir que lorsqu'il s'agit des intérêts de M. le Prince ou de madame la princesse, il oublie le poste qu'il tient »<sup>32</sup>. Cependant, et même si le maître des comptes La Grange, qui offre l'hospitalité à la douairière dans l'enclos du palais, est son parent, il serait sans doute abusif de faire de Molé l'un des amis de M. le prince, comme le prétend Guy Joly<sup>33</sup>. Il n'apporte à la princesse qu'une aide ponctuelle.

Son fils Champlâtreux paraît bien plus constant dans ses efforts en faveur des prisonniers. Le 18 mars 1650, Mazarin fait écrire à Le Tellier qu'il est satisfait des décisions

---

<sup>30</sup> Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994, p. 86.

<sup>31</sup> Omer Talon, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LXII, p. 77.

<sup>32</sup> Lettre de Mazarin, à Troyes le 29 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 309.

<sup>33</sup> Guy Joly, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 35.

énergiques prises par Gaston d'Orléans, lequel s'est alarmé « des voyages fréquents qui se f[ont] à Chantilly par personnes de toutes conditions, entre autres de conseillers du parlement mêmes, à qui la maison de Champlâtreux s[ert] comme d'entrepôt »<sup>34</sup>. Katia Béguin confirme le tropisme condéen des Champlâtreux puisque, après le retour en France du prince en 1660, Jean Molé de Champlâtreux, devenu président à mortier, et son frère le maître des requêtes François Molé de Sainte-Croix, appuient régulièrement les intérêts des Condé et reçoivent favorablement leurs sollicitations<sup>35</sup>.

Le président Mathieu Molé est donc un parlementaire frondeur avant d'être un partisan ou un ami des princes. Or il n'est pas le seul à faire preuve d'une telle indépendance. Le président de Maisons, dont Mme de Longueville tente d'appuyer la candidature comme surintendant des finances en 1649 et qu'elle protège contre le marquis de La Vieuville, son concurrent pour la surintendance en juin 1651, ne se distingue pas par son zèle au service des princesses du clan Condé, pas plus que le conseiller Deslandes-Payen qui se contente de rapporter la requête de la douairière le 27 avril 1650, ou le président Henri II de Mesmes qui demande simplement à Gaston d'Orléans de se montrer clément envers la mère de Condé<sup>36</sup>.

Ainsi, l'examen du soutien apporté aux femmes de la famille Condé par les parlementaires pendant la Fronde fait apparaître un investissement plus profond et plus durable de la part de ceux qui entretiennent avec elles des liens personnels établis par la parenté avec la branche maternelle. Viole et Nesmond sont des clients du prince mais ils sont les serviteurs particuliers de sa mère et de sa sœur.

## 2. Le fragile soutien des grandes maisons alliées

Les Frondeuses qui agissent en faveur du Grand Condé ne peuvent se contenter de puiser leurs soutiens dans le monde de la Robe. Elles ont surtout besoin d'appuis puissants et prestigieux. Ces femmes font donc appel à des familles de la haute noblesse, souvent

---

<sup>34</sup> Lettre de Lionne à Servien et Le Tellier, de Dijon le 1er avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français 4207, f° 196.

<sup>35</sup> Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, op. cit., p. 312.

<sup>36</sup> *Carnets* de Mazarin transcrits par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 41, Carnet XIII, f°24 ; lettre de Mazarin à Lionne, de Brühl le 19 juin 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 459 ; Montglat, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX, p. 225 ; Omer Talon, *Mémoires*, op. cit., t. LXII, p. 74.

apparentées. Mais ce sont moins des amis ou des clients que des alliés, faisant ponctuellement cause commune avec la maison de Condé pour poursuivre des objectifs qui leur sont propres.

Ainsi en va-t-il des La Tour d'Auvergne et de leurs cousins les La Trémoille, dont les Frondeuses du clan Condé ne peuvent guère attendre un soutien inconditionnel. Mais l'aide apportée par le duc Orléans et sa fille conduit aussi à examiner la relation du point de vue des alliés. En effet, c'est une femme, la Grande Mademoiselle, qui, parmi les membres de sa maison, s'engage le plus ouvertement en faveur du prince.

#### *a. Les La Tour d'Auvergne-La Trémoille*

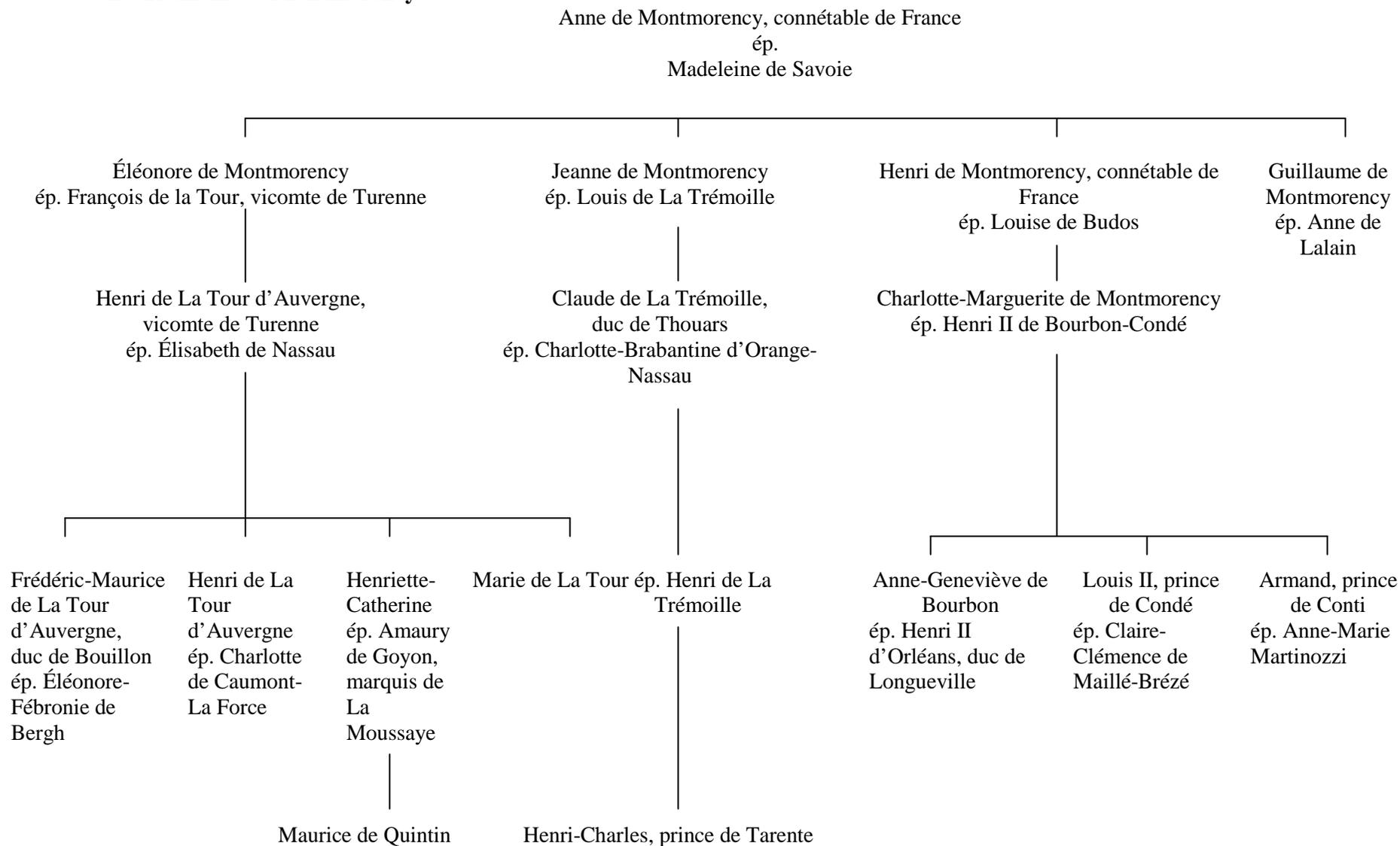
Le soutien apporté à la duchesse de Longueville et à la princesse de Condé par les membres de la maison de la Tour d'Auvergne, dont nous avons déjà évoqué les modalités, s'explique par une double parenté avec les Montmorency. D'une part, la tante de la princesse douairière, Éléonore de Montmorency, comme épouse de François de La Tour, vicomte de Turenne, était la grand-mère du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne. D'autre part, la sœur de ces derniers, Marie de la Tour, avait renouvelé l'alliance en épousant le duc Henri de la Trémoille, petit-fils d'une autre tante, Jeanne de Montmorency, épouse de Louis de La Trémoille<sup>37</sup>. Il est fort intéressant de noter qu'ici, à nouveau, l'aide apportée aux femmes s'explique par des liens matrilinéaires. C'est encore de la même façon qu'il faut considérer l'aide apportée à la duchesse de Longueville par le comte Maurice de Quintin, fils d'Henriette-Catherine de la Tour, elle-même sœur de Bouillon et Turenne. Le jeune homme suit ses oncles, maternel, Turenne, et paternel, La Moussaye, à Stenay en janvier 1650. Par sa tante Marie de La Tour, Maurice de Quintin est aussi le cousin du prince de Tarente et comme lui soutient Condé en 1651<sup>38</sup>. Pendant la Fronde, les femmes du clan Condé ont donc su tirer tout le profit possible des alliances matrimoniales autrefois conclues par la branche maternelle figurées dans le schéma ci-dessous.

---

<sup>37</sup> Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, op. cit., p. 69.

<sup>38</sup> Voir la *Correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye, 1619-1663*, éd. Jean-Luc Tulot, Paris, Champion, 1999.

## Les liens entre les maisons de La Tour d’Auvergne, La Trémoille et Montmorency



Il serait abusif d'expliquer le ralliement de Bouillon et Turenne à l'autorité royale en 1651 par le fait que Condé reprend alors lui-même la direction de son parti. Ce revirement est bien davantage lié à la satisfaction que Mazarin accorde au duc de Bouillon en lui offrant au même moment de quoi compenser la perte de Sedan. Mais il est vrai que pendant le siège de Paris en 1649 et pendant la Fronde des Princes en 1650, les deux hommes n'ont jamais appuyé que les femmes, et que leurs neveux aussi se sont principalement mobilisés au service des femmes, offrant ainsi l'illustration des potentialités politiques du « matriclan ».

Il faut pourtant souligner la relative fragilité de cette alliance. Les La Tour d'Auvergne constituent eux-mêmes l'une des plus grandes familles du royaume et ils ont des intérêts propres à défendre, en particulier celui que représente la compensation de Sedan pour le duc de Bouillon, si bien que les femmes du clan Condé se méfient parfois de ces alliés. Ainsi, la duchesse de Longueville, inquiète de la maladie de La Moussaye, gouverneur de Stenay, écrit à Montreuil :

Si ce dernier meurt, comme il y a grand lieu de le craindre et même de le croire, cette place et ma personne ne sont plus en sûreté ; et tout le mieux quasi que je puisse faire, sera de remettre l'un et l'autre au pouvoir absolu de M. de Turenne, qui est une résolution qui peut avoir ses conséquences après la liberté de messieurs les princes, car si d'aventure M. de Turenne veut s'accommoder de plus grandes prétentions que M. le Prince ne lui en pourrait faire obtenir, il pourrait, par le moyen des Espagnols, se rendre maître de Stenay et de moi-même. Je ne vois pas lieu d'appréhender ce que je vous dis, car jusques ici M. de Turenne paraît aller aussi droit dans l'affaire que je puis aller ; mais vous savez néanmoins qu'il faut prendre ses précautions en choses de pareille importance<sup>1</sup>.

Les intérêts propres de la maison de La Tour d'Auvergne sont donc considérés comme potentiellement contradictoires avec ceux des Condé et susceptibles d'interférer avec les objectifs du parti des Princes, que la duchesse de Longueville souhaite au contraire préserver. Cette dernière propose donc le nom d'un client moins puissant en la personne d'Isaac Arnauld. Le père du jeune Maurice de Quintin s'insurge alors que son fils n'ait pas été choisi pour remplacer son frère et y voit une marque de mépris susceptible de le désolidariser de madame de Longueville<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre de Mme de Longueville à Montreuil, du 9 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Clairambault, 460, f° 165.

<sup>2</sup> *Correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye, 1619-1663, op. cit.*, p. 170.

Plus tard, en décembre 1650, la duchesse prend de nouvelles précautions pour conserver son indépendance à l'égard de son allié en faisant écrire à Turenne par le sieur de la Varenne afin de lui rappeler qu'il demeure dans sa dépendance et celle de Condé :

Madame de Longueville m'a ordonné de vous mander que comme cette place [Stenay] est à monsieur son frère et que les personnes qui y commandaient lorsqu'elle y est venue ne la tenaient que de ses commissions, qu'elle espérait que vous ne trouveriez pas étrange qu'avant d'y faire les changements que vous désirez, qu'elle demande que vous preniez la peine de m'écrire que vous m'ordonnez de commander [...] jusqu'à ce que M. le Prince y ait pourvu autrement par un ordre de lui ou d'elle<sup>3</sup>.

Enfin, en avril 1651, alors que Mme de Longueville est venue retrouver ses frères à Paris et que Turenne est demeuré seul à Stenay, la suspicion semble ressurgir, à tel point que le maréchal doit se justifier de prolonger son séjour dans la place forte et préciser qu'il ne cherche pas à s'en emparer. Il écrit à Mme de Longueville :

Pour user de la même franchise que Votre Altesse m'a permis ici, je lui dirai qu'il me semble qu'elle a cru que je ne hâtais pas beaucoup mon partement d'ici. Je vous donne ma parole que ce n'est que le seul scrupule de votre engagement et du mien qui me retient. Il n'y a point d'autres choses mêlées<sup>4</sup>.

Valentin Conrart, dans ses *Mémoires*, fait part des divisions qui partageaient l'état-major de la duchesse à Stenay et jette une ombre sur le dévouement de Turenne, précisant au passage les raisons qui avaient pu conduire la duchesse de Longueville à douter des intentions de son allié :

[Tracy, gentilhomme picard, client du duc de Longueville] avait voulu donner de la défiance de M. de Turenne à madame de Longueville, sur ce qu'il était assuré de la citadelle de Stenay et qu'il n'avait rien fait de considérable avec des troupes capables de beaucoup entreprendre durant toute la campagne de l'année 1750 [*sic*] : car pendant que l'armée du roi s'opposait à celle des Espagnols en Champagne, il pouvait venir avec la sienne jusqu'aux portes de Paris, et faire d'étranges ravages partout ; et cependant il ne fit rien. Madame de Longueville, qui se voyait entre ses mains et en la puissance des Espagnols, jugea qu'il valait

---

<sup>3</sup> Lettre de M. de Varenne de la part de la duchesse de Longueville à Turenne, à Stenay le 19 décembre 1650, Archives Nationales, 273 AP 185, pièce n°12.

<sup>4</sup> *Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971, p. 476.

mieux dissimuler que de témoigner du ressentiment du procédé de M. de Turenne, puisqu'elle n'était pas en état de s'en venger<sup>5</sup>.

Ainsi, le soutien qu'offre le maréchal à madame de Longueville ne paraît ni total ni inconditionnel. Malgré les liens de parenté, l'aide qu'ont fourni Bouillon et Turenne tout au long de l'année 1650 résulte d'une alliance contractuelle fondée sur des objectifs à court terme. Elle se dissout avec la libération des princes, la conclusion d'un accord pour Sedan entre la cour et le duc de Bouillon et la majorité royale, si bien qu'à partir de 1651 c'est au contraire le couple Bouillon qui semble vouloir réconcilier les Condé avec la cour<sup>6</sup>.

### *b. La Grande Mademoiselle, cousine et alliée*

Sous la régence d'Anne d'Autriche, les Orléans et les Bourbon-Condé sont en situation de concurrence, comme peuvent l'être l'héritier présomptif d'un roi de dix ans et celui qui vient immédiatement après dans l'ordre de succession au trône.

La Grande Mademoiselle, qui embrasse totalement les intérêts de son père au début de la Fronde, se trouve donc comme lui en situation d'opposition latente avec la princesse douairière et ses enfants. Les *Mémoires* de Nicolas Goulas portent la trace de diverses querelles entre Mademoiselle et les femmes qui gravitent autour du prince de Condé dès la fin du règne de Louis XIII et le début de la régence. Ces micro événements qui pourraient paraître dérisoires sont néanmoins significatifs en ce qu'ils témoignent de la part que prennent les femmes dans les conflits entre les grandes maisons princières. D'après le mémorialiste, ces querelles sont la conséquence directe de la mésentente entre le duc d'Orléans et son cousin le prince Henri II de Condé. Goulas raconte :

Monseigneur et M. le Prince avaient failli de se brouiller au conseil du roi et Mademoiselle et madame la princesse faillirent aussi à se brouiller aux Carmélites. Cette dernière, extrêmement piquée de ce que le bruit courait à Paris que Monseigneur avait gourmandé son mari, voyant passer l'abbesse de Preuille, laquelle avait perdu son bénéfice pour Monseigneur, lorsqu'il avait fait soulever une partie du Languedoc, lui dit : « Voilà une personne de qualité qui a beaucoup souffert pour votre père et il n'en a guère de

---

<sup>5</sup> Conrart, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVIII, p. 226.

<sup>6</sup> Lettre de Mazarin à Lionne, de Bouillon le 23 mars 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 339.

compassion. » Et ayant passé aux malheurs des autres martyrs de Son Altesse Royale, elle continue : « Il ne s'en souvient guère, non plus que de M. de Montmorency et de ceux qu'il avait embarqués dans son parti. » Mademoiselle crut devoir excuser Monseigneur et le fit tout de son mieux ; mais Mme la Princesse la prend à partie elle-même, disant qu'elle lui ressemble et qu'elle n'a ni sentiment ni considération pour qui que ce soit et qu'en l'affaire de Mme de Longueville elle a témoigné plus d'inclination pour Mme de Montbazon, sans doute à cause que les mœurs en sont bonnes et honnêtes et lui plaisent davantage que celles des autres<sup>7</sup>.

Les Carmélites, lieu féminin, sont donc le terrain d'un affrontement en partie féminin puisqu'il concerne le conflit opposant les duchesses de Montbazon et de Longueville en 1643. Mais la querelle va bien au-delà lorsque la princesse douairière stigmatise la conduite passée de Gaston. Ici c'est comme représentante de la maison de Montmorency, humiliée et vaincue après la mort du duc Henri, que s'exprime la princesse. Or elle semble attribuer une bonne part de la responsabilité de la défaite à Monsieur et c'est en raison de ses défaillances passées vis-à-vis de ses alliés qu'elle condamne l'ensemble de sa famille.

L'affrontement entre la douairière et Mademoiselle prend la forme d'une querelle de préséance à l'occasion des cérémonies célébrées en l'honneur de la défunte reine d'Espagne puis lors du mariage de la reine de Pologne Marie-Louise de Gonzague en 1646. « Mademoiselle fut exclue [de la table du roi] par les menées de certaines gens, comme vous pourriez dire Mme la princesse », explique Goulas<sup>8</sup>. Plus largement, ce conflit concerne aussi la reine, qui défend souvent son amie la douairière de Condé contre sa nièce. Lors d'un bal, par exemple, elle invite Charlotte de Montmorency et sa fille la duchesse de Longueville à partager sa loge, tandis que Mademoiselle est reléguée en bas. Goulas raconte :

Mademoiselle, piquée, résolut de s'en aller chez elle [...]. Elle [la reine] ne put s'empêcher de tonner et d'éclater ; elle passa même jusques à faire des plaintes à Monseigneur et dire que Madame et Mademoiselle l'échauffaient contre la cour [...], qu'elles les voulaient brouiller et travaillaient à rompre leur union si nécessaire au royaume et à leur conservation particulière, tellement que Monseigneur retourna au palais d'Orléans en fort mauvaise humeur contre l'une et contre l'autre.<sup>9</sup>

Le fait que Madame soit aussi partie prenante de cette brouille prouve qu'il s'agit bien de l'opposition entre deux familles, représentées par les femmes, et non pas seulement de deux

---

<sup>7</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires, op. cit.*, t. II p. 15-16.

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. II, p. 125.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t. II, p. 127.

individus pour des motifs particuliers. Tout comme l'affaire des lettres à laquelle la douairière se réfère dans ses accusations de 1643, il s'agit bien de la cristallisation sur des motifs féminins d'une rivalité politique autour de l'enjeu que constitue la faveur royale. Le fait que le pouvoir soit alors exercé par une reine et non pas directement par le roi ne fait que renforcer l'importance de ces rivalités féminines car la régence a politisé ou du moins renforcé la politisation du cercle d'Anne d'Autriche.

Anne-Marie de Montpensier, à peine âgée de dix-huit ans, en conçoit une haine farouche pour ses cousins dont elle donne de nombreux témoignages dans ses propres *Mémoires*. Ainsi, dans la première phase de la Fronde, si la princesse prend parti pour la cour, c'est surtout parce que la douairière de Condé a semblé s'en éloigner quand Conti et Longueville sont allés rejoindre Anne-Geneviève de Bourbon du côté des assiégés<sup>10</sup>. Plus tard, lorsque les princes sont arrêtés, Mademoiselle raconte sa satisfaction de se voir vengée<sup>11</sup>. À l'occasion de la mort de Charlotte de Montmorency le 2 décembre 1650, Goulas rapporte que « la cour en prit le deuil sans lui donner aucune larme, particulièrement Madame et Mademoiselle qui n'avoient pas eu sujet de l'aimer beaucoup, la trouvant toujours en tête et la voyant aheurtée à leur faire disputer leurs prérogatives par ses enfants »<sup>12</sup>.

Toutefois, la disparition de la douairière permet un rapprochement entre Orléans et Condé dans les mois qui suivent. En janvier 1651, Gaston signe les traités d'alliance entre les deux Frondes et s'engage ainsi pour la libération des prisonniers. Alors, Mademoiselle, entraînée par son père, décide de se raccommode avec son cousin. La première rencontre entre le prince nouvellement libéré et sa cousine est du plus haut comique. Mademoiselle écrit :

Les compliments finis, nous nous avouâmes l'aversion que nous avons eue l'un pour l'autre : il me confessa avoir été ravi lorsque j'avais eu la petite vérole, avoir souhaité avec passion que j'en fusse marquée et qu'il m'en restât quelque difformité et qu'enfin rien ne se pouvait ajouter à la haine qu'il avait pour moi. Je lui avouai n'avoir jamais eu joie pareille à celle de sa prison, que j'avais fort souhaité que cela arrivât et que je ne pouvais songer à lui que pour lui souhaiter du mal<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruel, Paris, Charpentier, 1858-59, t. I, p. 201.

<sup>11</sup> *Ibid.*, t. I, p. 240.

<sup>12</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 289.

<sup>13</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 303.

Quant aux retrouvailles avec la duchesse de Longueville, de retour de Stenay, elles sont de pure façade et masquent mal une rivalité mondaine :

Nous nous fîmes des amitiés non pareilles et parlâmes fort du passé aussi bien que j'avais fait avec M. son frère, mais avec moins de vérité dans les protestations d'amitié, au moins de mon côté ; car je n'en avais pas beaucoup pour elle. Dès ce jour-là nous fîmes mille parties de nous divertir et de nous voir souvent et toutes deux en dessein de n'en rien faire, n'étant pas trop de pareille humeur.<sup>14</sup>

La froideur maintenue entre les deux femmes, alors que Mademoiselle s'est réconciliée avec Condé et se déclare prête à lui apporter tout son soutien, peut étonner. La princesse explique ce différend par des « humeurs » dissemblables. Effectivement, la duchesse de Longueville est une mondaine aux mœurs raffinées qui, quoique mariée, semble multiplier les conquêtes et se laisser séduire par la résurgence de l'amour courtois qui caractérise la société polie, tout en conservant une piété fervente. Mademoiselle, au contraire, ne paraît guère encline au mysticisme et cherche à faire un mariage avantageux tout en se désintéressant du sentiment amoureux qu'elle juge indigne d'une femme de son rang. Mais au-delà de ces divergences liées au tempérament, ce conflit apparaît comme le fruit de l'opposition entre deux personnalités ambitieuses qui aspirent à la gloire par des moyens semblables, ceux de l'engagement individuel et de l'influence. Cette rivalité s'explique en partie par la notion d'exception qui peut seule autoriser les exploits militaires et politiques féminins. Mademoiselle et la duchesse de Longueville se considèrent mutuellement comme des concurrentes dans leur aspiration à l'héroïsme au service de Condé, chacune souhaitant asseoir sa position au sein du parti par le monopole des actions d'éclat et de l'influence exercée sur le prince<sup>15</sup>.

Cependant, après la participation de Gaston d'Orléans à l'union des deux Frondes et surtout après le traité conclu avec Condé en janvier 1652, les deux familles ennemies se rapprochent et la Grande Mademoiselle suit son père dans cette nouvelle alliance. C'est à ce titre qu'elle porte secours à Condé en prenant Orléans en mars 1652 puis en lui ouvrant les portes de Paris le 2 juillet suivant. Il faut donc examiner les rapports que la jeune princesse entretient avec Condé pour comprendre la position des femmes de haute lignée en situation d'alliées.

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 306.

<sup>15</sup> Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », in Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Eleni Varikas (dir.), *Le genre de l'histoire*, Cahiers du GRIF, n° 37-38, Paris, Tierce, 1988, p. 77-89.

La Grande Mademoiselle donne un bon résumé de ses relations avec Condé à l'occasion des discussions précédant son départ pour Orléans. À son secrétaire Préfontaine, elle explique sa joie d'accomplir cette mission « parce que c'était la chose qui tenait le plus au cœur de M. le prince et qu'il était fort beau, en s'engageant à être ami des gens, de leur rendre un service si considérable que cela les rendait redoutables pour jamais et qu'en rendant en même temps un service au parti, tout ce qui en était [lui] serait obligé »<sup>16</sup>. Mademoiselle souligne donc ici les principaux enjeux de la relation d'amitié telle qu'elle peut s'établir entre les grandes maisons alliées pendant la Fronde. Il s'agit d'accroître la puissance de celui qui a sollicité l'alliance par des services rendus afin de bénéficier par ricochet de cette puissance tout en créant une obligation qui rend le solliciteur redevable à l'égard du sollicité. La notion de subordination du second au premier n'est donc pas absente mais elle doit pouvoir s'inverser selon un principe de stricte réciprocité dont la jeune princesse entend bénéficier indépendamment de sa condition de femme.

Effectivement, au premier abord, Mademoiselle paraît soumise à la stratégie du prince, qu'elle a pour vocation de servir, aussi bien à Orléans qu'à Paris. Tandis qu'elle insiste dans ses *Mémoires* sur la subordination à son égard des colonels de quartiers, du personnel municipal ou même des Parisiens dans leur ensemble le 2 juillet 1652, elle se présente aussi comme une simple auxiliaire de son cousin. Lorsqu'elle le rencontre près de la porte, au beau milieu de la bataille, elle raconte : « Il se leva et me pria d'avoir soin de faire passer les bagages qui étaient hors la porte et de ne pas bouger d'où j'étais [...]. Je le priai instamment de vouloir entrer dans la ville avec son armée. Il me répondit qu'il n'avait garde de le faire<sup>17</sup>. » Ici, les termes du dialogue expriment la déférence de Mademoiselle qui ne fait que proposer tandis que Condé, seul véritable chef des opérations, prend les décisions.

Cependant l'idée que la princesse se fait de son autorité, en raison de son rang et de son ascendance prestigieuse, la conduit à s'émanciper souvent de la position de simple exécutante qui lui est d'abord attribuée. À Orléans, par exemple, elle dément devoir s'en remettre à son cousin pour disgracier le marquis de Sourdis, qui craint que l'arrivée de Condé ne lui ôte son pouvoir. Mademoiselle revendique alors une autorité totale et indépendante de celle du prince : « Je le grondai fort [le marquis de Sourdis] et lui dis qu'il n'avait que faire de craindre M. le Prince ; que si j'avais voulu le chasser, je l'aurais fait et que je n'attendais personne quand je voulais faire des coups d'autorité<sup>18</sup>. »

---

<sup>16</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 344.

<sup>17</sup> *Ibid.*, t. II, p. 100.

<sup>18</sup> *Ibid.*, t. II, p. 32.

Mademoiselle manifeste la même liberté lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, au cours de laquelle elle apostrophe sentencieusement son cousin :

M. le Prince me vint voir, en rentrant dans la ville et, comme j'avais envie de lui reprocher tout ce qui s'était passé, je lui dis : « Voilà de belles troupes ; je ne les trouve point déchues depuis que je les vis à Étampes et si elles ont soutenu un siège et essuyé deux combats ; Dieu les garde de négociations. » Il devint rouge et ne répondit rien. Je continuai en lui disant : « Au moins, mon cousin, vous me promettez qu'il n'y en aura plus. » Il me dit : « Non. » Je lui répliquai : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que cette occasion vous doit faire distinguer vos véritables amis d'avec ceux qui ne le sont que pour leurs intérêts particuliers, et qui ont exposé votre personne dans l'espérance d'avoir cinquante mille écus. Pour moi, je ne vous en parle que par amitié, pour vous y faire penser ; car d'autres n'oseront vous le dire. » Les larmes lui vinrent aux yeux de colère ; je finis cette conversation en lui disant : « C'est assez pousser l'affaire ; j'espère que vous vous corrigerez »<sup>19</sup>.

Mademoiselle stigmatise ici l'attitude intéressée de la duchesse de Châtillon, qui mène d'infructueuses tentatives d'accommodement en faveur de son cousin et soutient le parti de la voie négociée. Mais Condé s'en trouve lui aussi ébloué dans la mesure où il a patronné l'initiative pacificatrice de sa maîtresse en dépit des avertissements de sa cousine exprimés dès le mois d'avril 1652<sup>20</sup>. Au cours de cet épisode, la princesse gronde son cousin et, l'espace d'un moment, impose sa propre supériorité à celui qu'elle devait simplement obliger par son dévouement. Cela n'étonne guère de la part de Mademoiselle dont nous avons déjà noté à plusieurs reprises la volonté farouche de revendiquer son indépendance, y compris à l'égard de son père, qu'elle prétend pourtant représenter. Plus largement, ce passage signale aussi la très grande difficulté que rencontrent les grandes maisons nobles lorsqu'il s'agit d'imposer leurs vues à leurs alliés les plus puissants. Il démontre enfin la possibilité pour une femme de haut rang de revendiquer sa liberté d'action et son indépendance de jugement au sein même du parti. Non seulement elles y sont admises, non seulement elles y jouent un rôle majeur et souvent déterminant, mais elles prétendent aussi participer à sa direction, y compris comme alliées.

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, t. II, p. 110-111.

<sup>20</sup> Voir la lettre de Mlle de Montpensier à Condé, du 29 avril 1652, Archives du musée Condé de Chantilly, P XII, f° 365.

### 3. L'apport de la « noblesse seconde » et de la gentilhommerie

La notion de « noblesse seconde », établie par Jean-Marie Constant dans un article de 1986, puis reprise par Laurent Bourquin dans son étude sur la Champagne, s'applique aux membres de la noblesse qui viennent immédiatement après les Grands dans la hiérarchie de l'ordre<sup>21</sup>. Bien implantée dans les provinces où elle réside au moins une partie de l'année, la « noblesse seconde » fait office de relais du roi et des Grands auprès des populations locales. Son rôle de soutien dans les actions frondeuses entreprises par les femmes du clan Condé paraît indéniable mais la nature et la force de ce soutien sont très variables en fonction du type de lien entre la patronne et son client.

Dans la plupart des cas, les grands seigneurs qui composent la noblesse seconde ne sont pas seulement conviés pour eux-mêmes. Les Frondeuses espèrent qu'ils amènent après eux l'ensemble de leur clientèle, formée de simples gentilshommes. Parfois même, ces derniers sont directement sollicités. Face à cet autre vivier de fidèles, les femmes doivent donc aussi trouver les arguments susceptibles de motiver une adhésion de fait à la cause qu'elles incarnent. La jeune princesse de Condé en Guyenne et la duchesse de Longueville en Normandie se trouvent toutes deux confrontées à cette tâche. Tandis que l'une tente de réactiver le lien que ces gentilshommes entretiennent plus ou moins directement avec son mari, l'autre cherche à rediriger une partie de la clientèle de son époux vers sa maison d'origine pour mieux la placer au service de sa cause.

#### *a. Hésitations et défections de la « noblesse seconde »*

La famille de Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, appartient aussi au « matriclan » puisque plusieurs de ses aïeux ont épousé des Montmorency et que lui-même est marié à Diane de Budos, marquise de Porte, autre famille alliée par mariage aux Montmorency<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Jean-Marie Constant, « Un groupe nobiliaire stratégique dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : la noblesse seconde », in Philippe Contamine (dir.), *Les États et les aristocraties (France-Angleterre-Écosse) XII- XVII<sup>e</sup> siècles*, Table ronde, Maison Française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 279-304 et Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

<sup>22</sup> Saint-Simon a été comblé par la faveur royale sous le règne de Louis XIII, qui lui a conféré en 1635 le titre de duc et pair, même s'il a ensuite été temporairement disgracié, de 1636 à 1643. Voir Johel Coutura, « Claude Rouvroy, premier duc de Saint-Simon (1606-1693) », *Cahiers Saint-Simon*, n° 8, 1980, p. 75-87.

C'est en comptant sur la force de ces liens de famille que Claire-Clémence de Maillé demande au duc de l'accueillir dans sa place par une lettre du 16 mai 1650 déjà citée au chapitre V. Or, Saint-Simon refuse cette assistance au motif que la princesse a été mal conseillée et que lui-même se doit de garder obéissance et fidélité au roi et à la reine<sup>23</sup>. En réalité, cette attitude a été directement dictée par la cour. Dès que la fuite de la princesse a été connue, Le Tellier s'est empressé d'écrire au duc pour prévenir toute velléité de soutien<sup>24</sup>. La précaution paraissait d'autant plus justifiée que lorsque la douairière s'était présentée au parlement de Paris le 27 avril, elle était entourée de plusieurs seigneurs et dames amis, comprenant non seulement sa propre sœur la duchesse de Ventadour, sa cousine la duchesse de Châtillon et le baron François du Vigean accompagné de son fils Louis, marquis de Fors, mais aussi le frère aîné de Claude, Charles de Rouvroy, marquis de Saint-Simon<sup>25</sup>. Le 20 mai, donc, le duc de Saint-Simon qui vient de recevoir la lettre de la jeune princesse, décide d'en adresser une à Anne d'Autriche pour l'avertir des sollicitations dont il a fait l'objet et la rassurer sur sa fidélité :

Les mêmes auteurs qui ont porté madame la princesse, la fille, par un très méchant conseil, de quitter Montrond, lui ont aussi fait écrire une lettre dont je suis infiniment surpris et vivement touché ; cela n'ébranle point ma résolution d'être toujours obéissant et fidèle à tout ce que je dois au roi et à vous [...].

Je ne puis rien offrir à madame la princesse dans cet état extrême où elle est portée que mes très humbles offices envers V.M. pour tâcher de l'en retirer, pour retourner comme elle était dans l'honneur de vos bonnes grâces<sup>26</sup>.

Cependant, la loyauté du duc de Saint-Simon n'est peut-être pas aussi nette que sa lettre à la reine le laisse penser. Quatre jours plus tard, le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, par ailleurs en conflit avec Saint-Simon, informe Mazarin que « le XXI de ce mois, M. de Saint-Simon assembla les jurats et habitants de Blaye et leur dit que dans peu de jours

---

<sup>23</sup> Voir l'article d'Hubert Carrier, « Morale et politique durant la guerre civile : les hésitations du duc Claude de Saint Simon, gouverneur de Blaye, pendant la Fronde des Princes (1650) », *Cahiers Saint-Simon*, n°21, 1993, p. 57-76.

<sup>24</sup> Voir la lettre de Le Tellier datée d'avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 23 et celle de Mazarin, de Châtillon-sur-Seine le 26 avril 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 297 v°.

<sup>25</sup> Voir les témoignages de Jean Vallier, *Journal*, *op. cit.*, p. 114, Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. I, p. 254, Guy Patin, *Lettres à Charles Spon*, *op. cit.*, t. I, p. 660 ainsi que la lettre de Le Tellier à Mazarin, du 27 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 43.

<sup>26</sup> Lettre du duc de Saint-Simon à Anne d'Autriche, le 20 mai 1650, in Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde*, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou, 1859-1932, t. III, p. 427.

madame la princesse et M. le duc d'Enghien y devaient arriver, les harangua et les disposa à les bien recevoir »<sup>27</sup>. Une lettre du comte de Comminges, lui aussi fidèle à la famille royale, éclaire quelque peu ce comportement contradictoire. Le 29 mai, il écrit à Mazarin :

Quelques assurances que nous donne monsieur de Saint-Simon de sa fidélité, je crois que l'on en peut encore douter, puisqu'il dit publiquement que si madame la princesse vient à Blaye, il ne saurait avec bienséance leur [*sic*] refuser sa maison dans la basse ville, ce qui est à mon avis un artifice très grossier puisque, restant dans le château, elle ne saurait se faire voir ni se communiquer que fort peu à cause des précautions qu'un gouverneur doit prendre pour la sûreté de sa place<sup>28</sup>.

Le critère d'action déterminant semble être celui de la bienséance : Saint-Simon se déshonorerait s'il refusait son assistance à la princesse alors qu'elle se présente devant lui. Sa lettre a donc pour but de la dissuader de venir à Blaye, tandis que ses harangues aux jurats et ses préparatifs pour recevoir Claire-Clémence et son fils sont destinés à fournir une aide minimale dont il ne peut décentement s'exempter.

En réalité, le rôle auquel aspire Claude de Rouvroy est celui de réconciliateur. Dans chacune de ses lettres à la princesse et à la reine, il réaffirme sa volonté de « ménager madame la princesse afin de la tirer de cet embarquement où elle est engagée », de façon à concilier son aspiration à la faveur royale et ses obligations clientélares et familiales<sup>29</sup>. Mais la princesse n'est pas prête à écouter de tels conseils et, au début du mois de juin, le duc de Saint-Simon finit par prendre plus nettement position en attaquant les émissaires que Claire-Clémence envoie en Espagne. « Ce fut la première fois que ce duc, qui nous laissait toujours quelque espérance, se déclara ouvertement contre la princesse », déplore Lénéet<sup>30</sup>.

Il faut donc constater ici la défaillance du lien familial et clientélaire face aux avantages que permet d'espérer une conduite loyale à l'égard de la cour. La jeune princesse semble faire la cruelle expérience de la capacité de Mazarin à exercer un pouvoir de patronage plus efficace parce qu'il repose sur des moyens plus importants.

---

<sup>27</sup> Billet adressé par le duc d'Épernon à Mazarin, in Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde, op. cit.*, t. III, p. 431.

<sup>28</sup> Lettre de M. de Comminges au cardinal Mazarin, in Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde, op. cit.*, t. III, p. 439.

<sup>29</sup> Lettre du duc de Saint-Simon au cardinal Mazarin, du 5 juin 1650, in Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde, op. cit.*, t. IV, p. 456.

<sup>30</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 340.

Les mêmes mécanismes sont à l'œuvre lorsqu'il s'agit de porter à l'action le maréchal et le marquis de La Force issus d'une ancienne famille huguenote. La jeune princesse les sollicite par une lettre du 15 mai 1650 que retranscrit Lénét dans ses *Mémoires* :

Je vous avoue que la seule consolation qui me reste dans tous les malheurs qui m'accablent est celle d'avoir des amis de votre qualité et de votre vertu. Je vous supplie d'ajouter à toutes vos bontés celle de me donner vos conseils et votre assistance pour la conduite de l'affaire que j'entreprends<sup>31</sup>.

Le 2 juin, la cour paraît inquiète du ralliement des La Force après avoir capturé l'un de leurs laquais venu rencontrer la princesse<sup>32</sup>. Effectivement, les deux frères semblent répondre favorablement et envoient un nouvel émissaire le 8 juin. Cependant, Lénét, qui redoute de transformer le combat pour la libération des princes en une « guerre de religion [...] qui donnerait occasion à beaucoup de catholiques de se séparer [des partisans de Condé] », retient surtout le caractère intéressé de leur proposition. « Ils prenaient l'occasion du parti qui se formait en sa faveur [de Condé] pour faire valoir les leurs et remettre en considération leur maison, qui depuis longtemps était hors d'action, qui avait peu de biens et point du tout de faveur, et par conséquent point de moyens d'en acquérir », écrit-il<sup>33</sup>. En réalité, les La Force demandent surtout de l'argent, que la princesse ne peut leur fournir, et tirent en longueur la conclusion d'un traité pendant qu'ils négocient avec la cour<sup>34</sup>. Ainsi, malgré une nouvelle proposition d'aide parvenue le 10 août et destinée à les faire inclure dans le traité de paix futur, ils n'apportent jamais le soutien escompté<sup>35</sup>.

Dans ce cas, comme dans celui du duc de Saint-Simon, il faut constater que la parenté et les ressorts du clientélisme ordinaire ne suffisent pas. En l'absence de lien affectif personnel susceptible de redoubler ces liens traditionnels, les membres de la « noblesse seconde » ne se sentent pas tenus de venir en aide à la jeune princesse.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, t. I, p. 265.

<sup>32</sup> Lettre de M. de La Valette au cardinal Mazarin, du 2 juin 1650, in Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde*, op. cit., t. IV, p. 446.

<sup>33</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, op. cit., t. LIII, p. 317-318.

<sup>34</sup> *Ibid.*, t. I, p. 365.

<sup>35</sup> Katia Béguin, *Les Princes de Condé, rebelles courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, op. cit., p. 117.

*b. La petite noblesse au service de la princesse de Condé*

Jean de Coligny-Saligny, sollicité de participer à l'expédition bordelaise comme parent et ami de la maison de Condé et ancien compagnon d'armes du duc d'Enghien, prétend que, pour défendre la jeune princesse de Condé à Bordeaux, La Rochefoucauld aurait recruté cent cinquante gentilshommes de sa dépendance<sup>36</sup>. Madame de Motteville en évoque trois cents<sup>37</sup> et, d'après les fragments d'une lettre non signée conservée aux archives nationales, les effectifs rassemblés par le duc de Bouillon et lui se monteraient à « deux à trois mille chevaux et deux mille hommes de pied »<sup>38</sup>. De plus, d'après les *Mémoires* du comte, la princesse éprouve la fidélité d'un grand nombre de familles, dont la demeure est placée sur le trajet de Montrond à Turenne :

La première journée nous fîmes dix-sept lieues et allâmes coucher à Marcillac, chez un vieux et bon gentilhomme nommé la Garde, qui nous fit du mieux qu'il pût [...]. La seconde journée fut encore de dix-sept lieues. Je menai la princesse coucher à Montaigu, proche Ravel, dans la Limagne d'Auvergne, chez la marquise de Bouillé, ma cousine, mère de la duchesse du Lude, qui nous fit grande chère, quoique surprise fort tard et que la suite fut grande. Le lendemain nous partîmes fort matin [...] et nous fîmes coucher dans la maison d'un des Canillac, nommé le comte de la Mothe ce me semble, qui n'y était pas. Le jour d'après, on alla loger chez le vicomte de Diègne-Canillac, qui fit toutes sortes d'honneurs et de bonne chère à madame la princesse, et où elle fut contrainte de demeurer longtemps et les incommoda beaucoup, tant par le mauvais temps, la difficulté des chemins, que pour n'avoir point de nouvelles du duc de Bouillon. On n'était point assuré qu'il voulut nous recevoir, car nous marchions au hasard. [...] Enfin nous partîmes et, après avoir franchi des chemins et des détroits fort difficiles, nous abordâmes la vicomté de Turenne ; et après quelques journées de marche, nous arrivâmes au principal manoir, où nous trouvâmes ledit duc de Bouillon, qui reçut et traita parfaitement bien madame la princesse et tout ce qui la suivait<sup>39</sup>.

Ce récit permet de mettre en lumière la densité du réseau entre Berry et Auvergne et son dévouement à la princesse, qui ne semble pas éprouver de difficulté à recruter des soutiens parmi les simples gentilshommes. En effet, la clientèle condéenne est formée d'un très grand nombre de familles de l'épée et de la Robe issues des trois provinces dont Condé détient ou a

---

<sup>36</sup> Coligny, *Mémoires*, éd. par L.-J.-N. Monmerqué pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1841, New York, Johnson Reprint, 1966, p. 23.

<sup>37</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 344.

<sup>38</sup> Fragments d'une lettre non signée adressée à M. Moutard, avocat en parlement, du 30 juin 1650, in Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde*, *op. cit.*, t. IV, p. 474.

<sup>39</sup> Coligny, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 21-22.

détenu le gouvernement, à savoir la Bourgogne, le Berry et la Guyenne<sup>40</sup>. Pierre Lénét, fidèle conseiller d'Henri II de Bourbon puis de son fils avant de devenir l'inspirateur du mouvement entrepris par Claire-Clémence de Maillé, est lui-même issu d'une famille d'officiers au parlement de Dijon.

Mais pour la jeune princesse réfugiée à Bordeaux, le dernier groupe, celui des Guyennais, est sans conteste le plus actif. Y figurent notamment les marquis de Sauveboeuf, de Lusignan et de Théobon, dont Lénét a rapporté le rôle d'aide et de soutien dans ses *Mémoires*. Les deux premiers possèdent le titre d'écuyers de Claire-Clémence de Maillé et jouent un rôle très actif pour neutraliser l'envoyé du roi Alvimar avant qu'il ne transmette l'interdiction de recevoir la princesse aux autorités de Bordeaux<sup>41</sup>. Lusignan semble avoir une influence particulière sur le peuple et contribue largement à faire recevoir la princesse<sup>42</sup>. Dans les mois qui suivent, il est mandaté pour aller traiter avec les Espagnols. Il négocie l'accord de février 1651 conclu très peu de temps avant la libération des princes<sup>43</sup>. Mais comme les autres seigneurs locaux recrutés par la princesse, Lusignan est surtout chargé de responsabilités militaires. Lénét donne un aperçu de l'utilité que pouvait trouver cette noblesse auprès de la jeune princesse lorsque, à la date du 13 juillet 1650, il énumère

les commissions qu'elle [la princesse de Condé] avait données à Nort pour lever un régiment de quinze compagnies, sous le nom de Conti ; au chevalier de Roquelaure, pour augmenter de dix compagnies celui d'Enghien, dont il était maître de camp ; au Chauffour, pour augmenter de pareil nombre celui d'Auvergne, qu'il commandait pour le duc de Bouillon ; à Lusignan, pour en faire un second sous le nom de son fils, aussi de dix compagnies ; au Chambon, pour en faire un semblable sous le sien ; et au chevalier de Paliers, pour mettre sur pied dix compagnies de Condé, toutes de soixante-dix hommes chacune<sup>44</sup>.

La princesse peut aussi demander à ses fidèles d'agir à distance, en particulier pour les gentilshommes berrichons chargés de lui conserver des places dans cette province comme les comtes de Bussy, de Tavannes ou de Châtelux. Mais cette consigne s'applique aussi au comte de Toulangeon, gouverneur de Bayonne, ou au maréchal de Gramont, gouverneur de Béarn,

---

<sup>40</sup> Voir Pierre Lefèvre, « Aspects de la fidélité en France au XVII<sup>e</sup>, le cas des agents des princes de Condé », *Revue Historique*, n° 250, 1973, p. 59-106.

<sup>41</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 287 et suiv.

<sup>42</sup> Registre secret du parlement de Bordeaux : tome 35, 12 novembre 1649-16 octobre 1650, Archives Municipales de Bordeaux, Ms. 792, p. 417.

<sup>43</sup> Traité conclu entre la Fronde des Princes représentée par le marquis de Lusignan et le roi d'Espagne en février 1651, Archives du Musée Condé de Chantilly, P. X, f° 24.

<sup>44</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 395.

même si ces deux derniers trahissent en transmettant à la cour les lettres reçues de la princesse<sup>45</sup>.

Précisément, dans le cas de ces gentilshommes, comme dans celui des membres de la « noblesse seconde », la question se pose de savoir quels arguments peut mobiliser Claire-Clémence de Maillé pour s'attacher leur soutien et le conserver. Lénét, décrivant la rencontre entre la princesse et cette clientèle du deuxième cercle sur le trajet de Turenne à Bordeaux, témoigne de son souci d'établir un lien personnel avec des hommes qu'elle connaît mal et de se poser en patronne bienveillante et reconnaissante : « Elle les salua avec toute la civilité possible : elle fit à chacun des caresses proportionnées à leur [*sic*] naissance et à leur mérite et leur donna des témoignages de sa reconnaissance tels que méritaient ceux de leur amitié et de leur engagement pour le prince son mari<sup>46</sup>. »

La jeune princesse, aidée de Lénét et des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, réussit donc à mobiliser largement la clientèle de son époux emprisonné. Elle semble se conduire comme une patronne exemplaire, flattant les uns, promettant aux autres services et argent. Même si le manque de fonds et l'absence de lien personnel fort expliquent quelques défections, le report de fidélité de l'époux vers l'épouse fonctionne dans l'ensemble. En effet, c'est d'abord au nom de son fils et de son mari que la princesse sollicite ces gentilshommes. Contrairement à la duchesse de Longueville, elle n'introduit aucun doute concernant une éventuelle dimension personnelle de son combat.

### *c. La clientèle normande du duc de Longueville*

Lors de son expédition normande, la duchesse de Longueville tente aussi de mobiliser à son profit la clientèle de son mari, en particulier les gouverneurs des villes depuis lesquelles elle espère résister à l'armée royale<sup>47</sup>. Ces hommes n'appartiennent pas à son entourage proche mais, depuis son mariage, certains sont entrés dans le cercle des familiers de l'hôtel de Condé, précisément à l'instigation de la duchesse. D'après les Carnets de Mazarin pour la fin

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, t. I, p. 334-335 et Lettre de Mazarin à Le Tellier, le 25 juin 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 61.

<sup>46</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 264.

<sup>47</sup> La plupart d'entre eux se sont mobilisés dès 1649 pour soutenir le duc de Longueville après que celui-ci a rejoint la Fronde. Voir Madeleine Foisil, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville gouverneur de Normandie pendant la Fronde », in Yves Durand (dir.), *Hommage à R. Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 1981, p. 153-168.

de l'année 1649, il semble que le duc lui-même n'ait pas été très favorable à ce transfert de service :

Elle [Mme de Longueville] caresse fort Priolau [secrétaire et proche collaborateur du duc de Longueville] et lui a donné un billet pour voir M. le Prince, à quel elle voudrait que s'attacha, ce que l'autre ne fera pas, par crainte de M. de Longueville, qui lui défend, non seulement de s'attacher mais de ne voir personne<sup>48</sup>.

De même, La Croisette, gouverneur du château de Caen, est un proche conseiller du duc de Longueville mais, dès 1646, il rend certains services aux femmes de la maison de Condé. Le 15 juin, Anne-Geneviève écrit au duc d'Enghien son frère : « Mme ma mère me commande de vous dire que, lorsque vous lui voudrez écrire quelques chose de secret, que vous adressiez votre paquet à l'hôtel de Longueville, où je laisserai charge à La Croisette de l'ouvrir et d'envoyer à Mme ma mère les lettres qui s'adresseront à elle, de peur qu'elles ne tombent entre les mains de Rome [Mazarin]<sup>49</sup>. » Il y a donc une tentative de la part de la duchesse pour récupérer un réseau déjà constitué sous le patronage direct de son mari afin de le mettre au service des intérêts de sa maison d'origine, ce à quoi s'oppose le duc, soucieux de conserver une certaine indépendance et des moyens d'action qui lui soient propres face à une famille aussi puissante que les Condé.

Malheureusement pour madame de Longueville, La Croisette préfère se soumettre aux ordres de la cour en février 1650 et refuse d'accueillir la princesse rebelle. Il n'en perd pas pour autant le patronage du duc de Longueville et, en octobre 1652, il a charge de négocier une amnistie pour l'épouse de son maître<sup>50</sup>. De la même façon, le marquis de Beuvron, gouverneur militaire de Rouen, quitte la cour pour gagner la Normandie dès qu'il apprend la nouvelle de l'arrestation des princes mais il n'apporte pas à la duchesse le soutien escompté<sup>51</sup>. Dans son cas, la défection est d'autant plus remarquable que Mme de Longueville était personnellement intervenue pour avancer sa fortune en demandant pour lui des lettres de duc<sup>52</sup>. Chambois, gouverneur du Pont-de-l'Arche, fait partie du même groupe de fidèles.

---

<sup>48</sup> Mazarin, *Carnet XIV*, publié d'après l'original avec des éclaircissements, notes et fac-similé par Victor Luzarche, Tours, Librairie L. Péricat, 1893, p. 2.

<sup>49</sup> Anne-Geneviève de Longueville, « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet », publiées par A. Godefroy et A. Chéruel dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 17.

<sup>50</sup> Lettre de Mme de Longueville à Lénéet, de Montreuil-Bellay le 25 octobre 1652, Papiers de Lénéet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6711, f° 109.

<sup>51</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. I, p. 209.

<sup>52</sup> *Carnets* de Mazarin transcrits par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 41, *Carnet XIII*, f° 87.

Comme nous l'avons montré au chapitre V, l'accueil qu'il fait à Mme de Longueville est plus favorable puisque, après la reddition de sa place, il s'enfuit à Dieppe pour aller soutenir l'épouse de son maître. La duchesse l'envoie donc auprès de la reine pour protester de son innocence et annoncer qu'elle lui livre Dieppe, où Philippe de Montigny, un autre fidèle de son mari, l'a un temps accueillie et soutenue<sup>53</sup>.

Au-delà de ce premier cercle de fidèles, la duchesse de Longueville espère employer l'ensemble de la petite noblesse normande pour appuyer sa révolte. Elle en appelle à tous les gentilshommes de la province que la ramification des liens de clientèles intéresse au sort de leur gouverneur. C'est la raison pour laquelle la déclaration royale condamnant ses agissements lui reproche de travailler à « unir ses partisans »<sup>54</sup>. D'après les recherches de Paul Logié, auteur d'une thèse sur la Fronde en Normandie, les gentilshommes du comté de Dunois font la sourde oreille, mais non pas ceux du pays de Caux, que l'historien présente comme un ensemble de « vassaux » dévoués à la duchesse<sup>55</sup>. Comme dans le cas de la princesse de Condé en Guyenne, ces ralliements, quoique décevants par le nombre et peu efficaces dans les faits, montrent qu'en l'absence de son mari, une femme pouvait revendiquer avec quelque succès le patronage d'une clientèle provinciale et la mobiliser à son service contre le roi lui-même.

Ici, à nouveau, les nombreuses défections apparaissent moins comme la conséquence d'une défaillance féminine que comme le résultat des offres pécuniaires faites par la cour. Mademoiselle écrit dans ses *Mémoires* : « Il lui fut bien sensible [à la duchesse de Longueville] de se voir chassée par des gens qui lui avaient tant d'obligation », suggérant ainsi la déception née de la prédominance des intérêts individuels et matériels sur les liens traditionnels d'homme à homme qui donnaient aux fidèles du duc de Longueville le devoir d'apporter leur aide à son épouse<sup>56</sup>. En écrivant « qui lui avaient tant d'obligation » et non pas « qui avaient tant d'obligation à son mari », Mademoiselle montre aussi que, contrairement à la princesse de Condé cette fois, la duchesse s'est personnellement investie dans l'entretien de ce réseau. Elle a même œuvré à sa constitution en incitant Condé à favoriser l'union clandestine de son amie Anne Poussart du Vigean, veuve du sieur de Pons, avec le duc de

---

<sup>53</sup> Mazarin, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, publiées par A. Chéruel et G. d'Avenel, Paris, Imprimerie nationale, coll des « Documents inédits sur l'Histoire de France », 1872-1906, t. II, p. 482.

<sup>54</sup> *Déclaration du roi contre madame la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marsillac, et leurs adhérents, vérifiée en parlement, le 16 mai 1650*, Paris, Antoine Estienne, 1650, p. 5.

<sup>55</sup> Paul Logié, *La Fronde en Normandie*, thèse présentée pour le doctorat ès lettres à l'Université de Paris le 11 mars 1944, Amiens, 1952-53. Voir l'article du même auteur, « Un épisode de la Fronde en Normandie : la duchesse de Longueville contre le roi », *Cahiers Léopold Delisle*, t. I, fasc. 2, 1947, p. 121.

<sup>56</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 240.

Richelieu, petit-neveu et héritier du cardinal, alors que sa tante et tutrice la duchesse d'Aiguillon aurait souhaité pour lui un mariage plus prestigieux. Par cette union conclue en 1649, Mme de Longueville espérait s'assurer la maîtrise du Havre qui manquait encore à son mari. Mais il est vrai que lorsqu'elle demande au couple de l'accueillir en 1650, la duchesse se heurte à un refus : les principaux officiers qui commandent dans la place sont encore dans la dépendance de la duchesse d'Aiguillon<sup>57</sup>.

Au contraire, plusieurs seigneurs locaux refusent de se laisser acheter par Mazarin. Ainsi, le marquis d'Haucourt accompagne Mme de Longueville jusqu'à Stenay et dirige pour elle un régiment de cavalerie et d'infanterie. En récompense, il se voit promettre le gouvernement de Dieppe « à cause que les huguenots de cette ville-là lui demandaient un gouverneur de la religion, quoique les catholiques s'y opposassent ». Malheureusement, il meurt avant d'avoir pu l'obtenir<sup>58</sup>. Tracy, qui suit également la duchesse à Stenay, est d'origine picarde, mais il peut être rattaché au même groupe de partisans car il appartient au service domestique du duc de Longueville. Plus précisément, Dubuisson-Aubenay indique que Tracy, « quoiqu'il se fût depuis quelques mois retiré du service domestique de M. de Longueville, s'est rendu pourtant près de Madame »<sup>59</sup>. Dans ce cas aussi, le lien qui unit le gentilhomme à la duchesse n'apparaît pas seulement comme la conséquence de sa fidélité à la maison de Longueville, mais il semble procéder d'un attachement plus personnel à celle qui le sollicite.

Alexandre de Campion se trouve dans une situation différente car, s'il est bien passé au service du duc de Longueville après la mort du comte de Soissons, dont il avait soutenu la révolte en 1641, il est surtout connu comme un conspirateur impénitent. C'est donc surtout à ce titre qu'il se rallie à la duchesse, tout comme Henri de Taillefer, seigneur de Barrière et le comte de Saint-Ibal, dont nous avons déjà signalé la présence à Bruxelles aux côtés de Mme de Chevreuse jusqu'en 1649. Ce dernier semble d'ailleurs se distinguer par son jusqu'au-boutisme puisque, d'après une lettre de Mazarin, ce serait lui qui aurait conseillé à la duchesse la fuite à l'étranger. Le cardinal profite de cette influence supposée pour tenter de décrédibiliser Mme de Longueville. Dans un pamphlet intitulé *Copie d'une lettre écrite à la duchesse de Longueville*, il accuse son ennemie de n'être pas responsable de ses agissements, d'être passive et de se laisser mener par les gentilshommes de son entourage. « Ceux qui se mêlent de vous conseiller, ou pour mieux dire, qui abusent de votre nom » sont « des gens qui

---

<sup>57</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 335.

<sup>58</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. II, p. 49.

<sup>59</sup> *Ibid.*, t. I, p. 219.

songeaient plus à se sauver sous votre ombre, qu'à votre propre conservation », écrit le pamphlétaire<sup>60</sup>. D'une part, cette affirmation tend à nier la compétence propre de la duchesse, en attribuant la responsabilité de ses actions aux hommes de son entourage. Mazarin refuse ainsi ou, de façon très stratégique, feint de refuser de la recevoir comme une véritable interlocutrice politique. D'autre part, l'auteur prétend que la duchesse est abusée par les hommes qui l'entourent, qu'elle est manipulée par eux sans s'en rendre compte. La passivité, le rôle d'objet qui lui est attribué a pour objectif de la renvoyer à la seule attitude acceptable pour une femme dans le domaine politique : la figuration et la dépendance.

Telle n'est pas, pourtant, la position réelle qu'occupent les femmes dans le parti de Condé. Après l'emprisonnement des princes, elles sollicitent très largement le réseau clientélaire du lignage jusque dans ses moindres ramifications et se comportent en patronnes, requérant des services et distribuant des marques d'affection ou des récompenses plus tangibles. De façon générale, cette clientèle se mobilise d'autant mieux que la fidélité n'est pas due seulement à un homme mais à une lignée que les épouses contribuent à perpétuer et qu'elles ont le devoir de défendre en l'absence de leur mari. Il faut pourtant noter que les princesses de la maison de Condé se heurtent aussi à des refus motivés par un loyalisme monarchique souvent intéressé et que l'élaboration d'un lien personnel entre l'épouse du patron et ses fidèles ne permet pas toujours d'éviter les défections.

#### **4. Liens du sang et liens du cœur**

Le caractère affectif de la relation clientélaire semble avoir une importance capitale lorsqu'une femme est impliquée, comme patronne ou comme cliente, car son illégitimité théorique sur le terrain politique et la nécessité pour elle de s'appuyer sur un proche de sexe masculin afin de rendre acceptable son intrusion dans les affaires, l'oblige à recourir plus systématiquement que les hommes à des moyens irrationnels, de l'ordre du sentiment. Ainsi, l'amour et l'amitié apparaissent comme de puissants renforts des obligations contractées de part et d'autre. Les femmes en tirent parfois une autorité considérable. Cependant, les liens du cœur peuvent fluctuer et les Frondeuses doivent maintenir une forme d'exclusivité dans la

---

<sup>60</sup> Copie d'une lettre écrite à madame la duchesse de Longueville, Rotterdam, 1650, conservée aux Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 52.

relation pour en conserver l'efficacité, si bien que leur position au sein du clan paraît aussi tout à fait précaire.

*a. Sur les relations entre la duchesse de Longueville et le duc de La Rochefoucauld*

Le prince de Marsillac, devenu duc de La Rochefoucauld après la mort de son père en février 1650, appartient à une famille apparentée aux Condé depuis le mariage de François III de La Rochefoucauld (1521-1572) avec Charlotte de Roye, sœur d'Éléonore de Roye, épouse de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon (1530-1569). Au temps de la Fronde, le lien est renforcé par la liaison qu'entretient François VI avec la duchesse de Longueville. Il est le père du jeune Alexandre-Paris, baptisé pendant le siège de la capitale en 1649 et, même si cet enfant est reconnu comme sien par le duc de Longueville, il y a là un nouveau lien du sang, fruit d'un lien du cœur, de nature à renforcer l'alliance.

Plusieurs des témoins de la Fronde et la plupart des historiens qui les ont lus, de Villefore à Arlette Lebigre en passant par Victor Cousin, soulignent la très grande dépendance de la duchesse à l'égard de son amant, mal satisfait de la régente et désireux d'entrer dans la Fronde pour obtenir la récompense des services rendus<sup>61</sup>. La Rochefoucauld lui-même confesse avoir noué cette relation à des fins politiques. Marie d'Orléans souligne à plusieurs reprises la dépendance de sa belle-mère à l'égard de son amant<sup>62</sup>. À propos des préliminaires du traité de Noisy, elle rapporte :

Ce fut La Rochefoucauld qui insinua à cette princesse tant de sentiments si creux et si faux. Comme il avait un fort grand pouvoir sur elle et que, d'ailleurs, il ne pensait guère qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit que pour pouvoir se mettre en état de faire ses affaires par ce moyen<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Jean-François Bourgoing de Villefore, *La véritable vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Amsterdam, J.-F. Jolly, 1739, p. 97 ; Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, 1859, p. 30-31 ; Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004, p. 120-122.

<sup>62</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>63</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 82. Voir aussi p. 95, 99 et 167.

Le cardinal de Retz apporte un témoignage concordant lorsqu'il prétend avoir tenté de nouer une relation amoureuse avec la duchesse pour la soustraire à l'influence du duc et y substituer la sienne<sup>64</sup>.

Cependant, il faut souligner ici que chacun de ces témoins nourrit certaines rancœurs à l'égard de la duchesse et qu'ils sont tous suspects de malveillance. La Rochefoucauld joue le rôle de l'amant trompé qui accomplit sa vengeance longtemps après les faits. Marie d'Orléans ne se cache pas de n'avoir jamais accepté le remariage de son père avec cette mondaine pleine d'orgueil qui n'avait que six ans de plus qu'elle. Retz, enfin, avoue qu'il professait alors une « amitié étroite » avec le duc de Longueville qui, pour reprendre ses propres termes, « n'était pas l'homme de la cour le mieux avec elle [son épouse] »<sup>65</sup>.

Il ne s'agit pas ici de nier absolument l'influence de l'amant sur sa maîtresse, qui paraît même évidente du fait du lien sentimental qui les unit, mais de rappeler que de telles analyses font bon marché des réalités de la condition féminine sous l'Ancien Régime, particulièrement de la nécessité pour les femmes de l'aristocratie de se placer sous une protection masculine et des impasses auxquelles peut conduire un mariage malheureux. Elles ne tiennent aucun compte de la capacité de celle qui en est victime à comprendre les mécanismes de sujétion qui l'emprisonnent et à rechercher des moyens pour y échapper ou, du moins, adoucir la contrainte. La duchesse de Longueville a-t-elle besoin du prince de Marsillac pour comprendre que sa mésentente avec Condé la fragilise et l'isole, a-t-elle besoin de lui, alors que tous les contemporains la décrivent comme une femme intelligente et ambitieuse, pour voir que la Fronde lui offre l'occasion d'exister enfin sans son appui ? Et n'est-ce pas adopter le discours de ceux qui justifient la mise en tutelle des femmes par leur faiblesse naturelle et leur moindre résistance aux passions de l'âme que de privilégier l'hypothèse selon laquelle la duchesse aurait été entièrement manipulée par son amant<sup>66</sup> ?

D'autres sources semblent montrer que madame de Longueville, pour être la maîtresse de Marsillac, ne cesse pas d'être sa patronne et de l'obliger en obtenant pour lui des récompenses. Ces dernières en font un client et un dépendant, par exemple lorsqu'elle intervient et fait intervenir son frère en faveur du tabouret qu'il réclame pour son épouse en

---

<sup>64</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires précédés de La Conjuration de Fiesque*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 379 et 450.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>66</sup> Hubert Carrier concède cette autonomie à la duchesse de Longueville lorsqu'il écrit dans « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », in Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, que la jeune femme « apporte à la Fronde » Conti, Longueville et La Rochefoucauld, p. 56.

1649<sup>67</sup>. En ce sens l'aide que La Rochefoucauld apporte à la princesse de Condé en secourant Saumur, l'assistance qu'il donne à la duchesse de Longueville en l'accompagnant en Normandie, les hommes qu'il recrute pour la jeune princesse à l'occasion des funérailles de son père dans le Poitou et les sommes qu'il lui prête pour financer son entreprise bordelaise peuvent apparaître comme autant de services rendus à celles qui le protègent<sup>68</sup>. La Rochefoucauld lui-même reconnaît ce lien de dépendance lorsqu'il confesse avoir pris le parti de la guerre au printemps 1651 pour suivre les intentions de sa maîtresse<sup>69</sup>. Mme de Motteville rapporte la même version et présente un duc de La Rochefoucauld « fortement occupé des intérêts de Mme de Longueville »<sup>70</sup>.

Le soutien de La Rochefoucauld est d'autant plus appréciable qu'il entraîne avec lui une partie de son propre réseau, parentèle et clientèle comprises. C'est dans le premier groupe qu'il faut placer Louis-Roger Brûlart, marquis de Sillery, qui a épousé en 1638 la sœur du duc de La Rochefoucauld, Marie-Catherine. À ce titre, Sillery fait partie de l'expédition de Guyenne et semble avoir rejoint la princesse sur son trajet vers Bordeaux au même moment que son beau-frère<sup>71</sup>. Par la suite, il s'illustre surtout comme négociateur avec l'Espagne au nom de Claire-Clémence de Maillé<sup>72</sup>. Comme gentilhomme apparenté à un proche de madame de Longueville, il est aussi chargé par elle d'accomplir un voyage secret à Bruxelles peu après la libération des princes afin d'assurer les Espagnols que leur alliée ne fera pas défection<sup>73</sup>. Dans une lettre de juillet 1651, la duchesse le présente comme « une personne à qui [elle] se fie tout à fait » et met ainsi en évidence la qualité de ses interventions sous l'autorité des femmes de sa famille<sup>74</sup>.

Jean Hérauld de Gourville appartient plutôt à la domesticité de La Rochefoucauld mais il apporte lui aussi un soutien actif aux femmes du clan Condé. Comme fidèle compagnon du prince de Marsillac, il accompagne la duchesse de Longueville en Normandie. Par la suite, il devient une sorte d'agent de liaison, chargé de faire parvenir les messages de la duchesse à ses différents émissaires à Paris, Chantilly, puis Montrond et Bordeaux. C'est pourquoi, dans le *Temple de la déesse Bourbonie*, qui énumère les membres de l'entourage de Mme de

---

<sup>67</sup> *Carnets de Mazarin* transcrits par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 41, Carnet XIII, f° 87.

<sup>68</sup> Voir la lettre royale justifiant l'exil des princesses de Condé à Montrond, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 163.

<sup>69</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 199 ; Léné, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIV, p. 161.

<sup>70</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 345, 406 et 423.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>72</sup> Pierre Léné, *Mémoires*, *op. cit.*, t. LIII, p. 338 et 445.

<sup>73</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 295.

<sup>74</sup> Lettre de la duchesse de Longueville, de juillet 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 878, f° 267.

Longueville à Stenay, il est appelé « le préconisateur des merveilles de la déesse Bourbonie sur les rives Séquanoises, Lygériques, Dordonniques, Garonniques et Gyronniques »<sup>75</sup>. Le cas de La Rochefoucauld met donc en évidence le phénomène des emboîtements de fidélités qui permet aux princesses de compter non seulement sur ceux des clients de Condé avec qui elles entretiennent les liens les plus personnels mais aussi sur leurs dépendants, dont le soutien se révèle souvent d'une importance capitale.

Mais ce cas montre aussi la fragilité d'un tel lien, car la rupture entre La Rochefoucauld et Mme de Longueville en 1652 isole la duchesse et réduit considérablement son pouvoir. Mme de Motteville écrit :

Outre la préférence d'inclination qu'il croyait qu'elle n'avait plus pour lui, il crut qu'elle ne prenait plus de part à ses intérêts et qu'elle avait abandonné le soin de sa fortune [...]. Il avait surpris de ses lettres à ce qu'il m'a dit depuis lui-même, par lesquelles il lui semblait qu'elle le voulait perdre auprès du prince de Condé son frère, et qu'elle avait oublié ses services et ses maisons rasées. [...] Leur changement commun, quelque temps après, en fit un autre bien plus grand en madame de Longueville : il lui fit connaître que les créatures étaient indignes de son estime et de son affection. Elle en a fait depuis un meilleur usage, se donnant elle-même entièrement, et d'une manière tout à fait admirable, à celui qui, étant son créateur, méritait seul qu'elle fût uniquement à lui<sup>76</sup>.

Mme de Motteville associe donc la fin politique de la duchesse de Longueville à la défection du duc de La Rochefoucauld, soulignant ainsi la grande précarité de sa situation personnelle et sa dépendance à l'égard de son amant. Cependant, le rappel des soins que la duchesse devait à la fortune de son bien-aimé désigne sans ambiguïté le duc comme le dépendant de sa maîtresse. Les femmes en situation de patronnes ont donc une position paradoxale, puisque, d'une part, les liens du cœur contribuent à la fois à asseoir leur autorité et à renforcer la dépendance de leurs clients-amants, mais, d'autre part, ils les affaiblissent en les rendant elles-mêmes dépendantes du maintien de cette relation valorisante en l'absence de laquelle leur pouvoir s'effondre.

---

<sup>75</sup> *Temple de la déesse Bourbonie*, s. l., 1651, p. 8.

<sup>76</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 430-431.

*b. Le cercle féminin et mondain de la duchesse de Longueville*

Le soutien apporté à la duchesse de Longueville par son entourage féminin repose lui aussi sur des liens du cœur, ceux de l'amitié nouée dans les cercles mondains avant le début des troubles.

Ainsi, la marquise de Sablé apporte à Mme de Longueville le soutien du surintendant des finances René de Longueil, marquis de Maisons en août 1650. Comme il est aussi président au parlement de Paris, sa position lui permet d'appuyer les négociations de Mlle de Longueville avec Gaston d'Orléans pour obtenir le droit de résider à Paris.<sup>77</sup> Mais Madeleine de Souvré ne se contente pas de faire jouer ses relations, elle veut aussi agir personnellement. Au mois d'août, elle s'adresse à Mme de Rhodes pour solliciter le soutien de la duchesse de Chevreuse puis, en septembre, elle transmet plusieurs propositions de mariage pour le prince de Conti et le fils du duc de La Rochefoucauld, qui pourraient épouser des nièces de Richelieu. Malgré l'échec de ces tentatives, elle demeure en contact avec Mme de Longueville pendant toute la durée de la Fronde et, à partir de son départ pour Bordeaux, l'informe régulièrement des nouvelles de Paris.

Pendant la Fronde condéenne surtout, la duchesse de Longueville semble entretenir une correspondance étroite avec plusieurs personnalités qui peuplaient autrefois le cercle de la marquise de Rambouillet. Ces femmes lui accordent alors leur soutien en lui faisant parvenir des nouvelles de Paris et en diffusant celles que la duchesse envoie de Bordeaux. Le 4 juillet 1652, Mme de Longueville écrit à Julie d'Angennes :

Je vous supplie de demander à madame de Sablé de ma part si elle a reçu et rendu à madame la comtesse de Maure une lettre que je lui ai écrite sur la prison de son mari il y a déjà assez longtemps ; mais j'ai toujours oublié de lui demander ce qu'elle est devenue. Je vous supplie aussi de savoir de la même personne si elle m'a justifiée auprès de l'autre [la comtesse de Maure]<sup>78</sup>.

Le cas de la comtesse de Maure, Anne Doni d'Attichy, est un peu particulier car sa famille appartient à la fidélité des Montmorency depuis longtemps. Proche des dévots, elle est d'abord l'amie de Charlotte de Montmorency, dont elle fréquente le cercle, avant de devenir

---

<sup>77</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, le 28 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4209, f° 32 ; Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 5 septembre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4210, f° 81.

<sup>78</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à Julie d'Angennes, de Bordeaux le 4 juillet 1652, Recueils Conrart, t. X, B.n.F., Arsenal, Ms 5419, f° 247.

celle de sa fille. Son mariage avec Louis de Rochechouart ne fait que renforcer cette fidélité car le comte de Maure est un proche de Condé au service duquel il combat pendant la Fronde condéenne. Mais les recueils Conrart de l’Arsenal prouvent que Mme de Longueville et elle échangent une correspondance régulière pendant les troubles de Bordeaux en 1652 et que la comtesse complète le service militaire de son mari par des renseignements sur l’état d’esprit à Paris où elle est restée dans la clandestinité<sup>79</sup>.

Enfin, c’est encore au cercle mondain de la duchesse de Longueville qu’il faut rapporter l’aide fournie à la maison de Condé par Anne de Gonzague pendant la Fronde des Princes. La princesse Palatine est issue de la prestigieuse famille mantouane possessionnée à Nevers depuis le mariage de Louis de Gonzague avec Henriette de Clèves en 1565. Sœur cadette de Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, la jeune princesse fréquente assidûment les salons parisiens dans les années 1640, après l’échec de son mariage clandestin avec le duc de Guise. C’est dans ce cadre qu’elle noue de solides relations d’amitié avec le duc d’Enghien et sa sœur Anne-Geneviève<sup>80</sup>. Les lettres conservées à Chantilly prouvent que Mme de Longueville exerce une protection particulière sur la Palatine. Ainsi, à une date indéterminée de l’année 1648, la duchesse écrit à Condé :

Je vous ai si souvent parlé des intérêts de madame la princesse Palatine que vous ne serez pas surpris que je vous dise encore qu’ils me sont si chers et si considérables que la protection que vous leur donnerez me fera un plaisir extraordinaire. Mon frère [Conti] qui est mon messenger et mon chancelier en cette occasion vous expliquera mes intentions en vous disant tout ce que la princesse Palatine désire. Vous lui ferez obtenir, s’il vous plaît, le plus, mais en tous cas ce sera le moins, je vous en supplie, et de croire que vous ne me pourriez obliger plus sensiblement qu’en obligeant une personne que je considère et que j’aime autant que celle dont je vous recommande les intérêts<sup>81</sup>.

Rien ne permet de savoir de quelle faveur particulière il s’agit mais il y a là la preuve que la duchesse de Longueville est bien alors la patronne de la Palatine, et elle son obligée, et que la relation de clientèle se fonde en grande partie sur des sentiments amicaux qui suppléent efficacement l’absence de lien familial.

Or c’est précisément pour honorer cette obligation que la dernière entre dans le parti des Princes en 1650. Nous ne voulons pas revenir ici sur le détail des services rendus par la

---

<sup>79</sup> Réponse de madame la comtesse de Maure à madame la duchesse de Longueville, du 16 novembre 1652, Recueils Conrart, t. X, B.n.F., Arsenal, Ms 5419, f° 255.

<sup>80</sup> Paul Minot, *La princesse Palatine et sa sœur*, op. cit., p. 60 et suiv.

<sup>81</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au prince de Condé, 1648, Archives du Musée Condé de Chantilly, Chantilly, P. II, f° 267.

princesse Palatine au parti des Princes, déjà présenté au chapitre VI, mais souligner qu'il s'agit de la manifestation d'une relation personnelle fondée sur des sentiments d'affection réciproque avec madame de Longueville. Cela apparaît très clairement dans la correspondance échangée entre les deux femmes à la fin de l'année 1650.

Ainsi lorsque la duchesse de Longueville souhaite confier ses enfants, autrefois placés sous la protection de leur grand-mère, à sa belle-sœur la princesse de Condé, c'est à la Palatine qu'elle demande de veiller à ce transfert. Elle écrit :

Ces malheureux enfants d'une mère encore plus malheureuse qu'eux vont chercher un asile auprès de leur cousin. Faites-le agréer à leur tante, je vous en conjure, et de croire que c'est principalement à vous à qui je confie ce dépôt, comme vous connaissant autant d'affection pour moi que de probité et de générosité, qui vous feront embrasser avec joie une occasion de servir une de vos amies aussi infortunée qu'affectionnée pour vous<sup>82</sup>.

Quelques jours plus tard, la Palatine répond en combinant à son tour le vocabulaire affectif et celui du clientélisme : « Pour moi, Madame, je n'ai point de paroles qui puissent exprimer l'obligation que V. A. s'est acquise sur moi par la confiance qu'il lui plaît me témoigner. J'espère que ma conduite et mon entière obéissance vous feront avouer, Madame, que je n'en suis pas tout à fait indigne<sup>83</sup>. » Elle confirme ainsi l'étroite imbrication entre le registre du sentiment et celui du devoir, poussé à son comble dans le cas de la Palatine, mais généralement répandu parmi tous les membres féminins de la clientèle de Mme de Longueville. Ces bons sentiments cultivés de part et d'autre contrastent singulièrement avec la rivalité farouche qui oppose la duchesse à sa cousine, Mme de Châtillon. Pourtant celle-ci emploie également le registre affectif pour asseoir sa position, non comme patronne mais comme cliente digne de confiance auprès de Condé.

### *c. La duchesse de Châtillon : auxiliaire et rivale*

L'importance des liens du cœur paraît plus déterminante encore dans le cas du duo formé par le comte de Bouteville et sa sœur la duchesse de Châtillon. Le lien familial est déjà très étroit, puisqu'ils sont les enfants du fameux duelliste Montmorency-Bouteville exécuté en

---

<sup>82</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à la princesse Palatine, du 23 décembre 1650, Papiers de Léné, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6706, f° 133.

<sup>83</sup> Lettre de la princesse Palatine à la duchesse de Longueville, Papiers de Léné, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6703, f° 55.

1627. Après cet événement tragique, sa veuve Angélique de Vienne se réfugie auprès de Charlotte de Montmorency. Son fils devient l'ami du duc d'Enghien et le seconde sur les champs de bataille tandis que ses filles Élisabeth-Angélique et Marie-Louise gravitent dans l'entourage d'Anne-Geneviève de Bourbon et fréquentent avec elle la société polie. De plus, François et Isabelle-Angélique sont particulièrement soutenus par le prince et sa sœur lors de leurs mariages. On se souvient que le duc d'Enghien accorde sa bénédiction à son fidèle Coligny lorsqu'il enlève Mlle de Bouteville pour l'épouser sans le consentement de leurs parents et qu'il renforce ainsi la cohésion de son clan en liant entre elles les familles qui le composent. De ce fait, François et Isabelle-Angélique sont les obligés du clan Condé, ceux du prince et de sa mère en particulier. Le premier manifeste sa reconnaissance en participant aux opérations militaires destinées à faire libérer les princes<sup>84</sup>. Mais c'est sa sœur, la duchesse de Châtillon, qui s'engage le plus avant dans la lutte.

Après la mort de son mari à la bataille de Charenton, alors qu'il faisait le siège de Paris sous les ordres de Condé en février 1649, Mme de Châtillon se rattache au parti des Princes formé en 1650 en apportant un soutien constant à la princesse douairière. Elle l'entoure à Chantilly après l'arrestation de ses fils, elle la suit au palais de justice de Paris en avril 1650, puis l'accueille dans son domaine de Châtillon-sur-Loing où Charlotte de Montmorency vit ses derniers mois après l'échec de sa tentative devant le parlement. À cette période, Mme de Châtillon joue déjà un rôle actif dans la Fronde en prenant le relais de la princesse douairière comme coordinatrice du parti des Princes lorsque la maladie ne lui permet plus d'assumer ce rôle. « Il ne se passe jour que je n'envoie deux cents lettres et que je ne verse un seau de larmes », écrit-elle à Lénéet le 9 novembre 1650, avant de signer « Isabelle de Montmorency »<sup>85</sup>. Il est intéressant de noter que la simplification du nom, en évacuant le patronyme distinctif de la branche cadette, permet de mieux faire ressortir la parenté qui fonde le lien avec la douairière et justifie le rôle politique que tient alors la jeune femme en lieu et place de sa cousine. C'est comme la récompense de cette sollicitude qu'il faut envisager le don de Merlou.

Mais la duchesse trouve le moyen de pénétrer plus avant dans la faveur du prince après sa libération en devenant sa maîtresse. C'est à ce lien affectif, venu redoubler celui du patronage, que la duchesse doit d'entrer dans les décisions du parti durant la Fronde condéenne et de mener plusieurs missions de médiation auprès de la cour. La duchesse de

---

<sup>84</sup> Voir la déclaration royale justifiant l'exil des deux princesses de Condé à Montrond, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 163.

<sup>85</sup> Lettre de Mme de Châtillon à Lénéet, de Châtillon le 9 novembre 1650, Papiers de Lénéet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6704, f° 100.

Châtillon fait plus : elle amène au prince ses propres affidés, en particulier son amant le duc de Nemours, Charles-Amédée de Savoie, qui n'était pas directement intégré au réseau condéen. Ainsi, le comte de Tavannes présente Isabelle-Angélique comme une femme que « l'amour et la parenté engageaient dans les intérêts du prince et qui y retenait encore M. de Nemours dont elle disposait absolument comme sa maîtresse »<sup>86</sup>. Ce ralliement est d'autant plus remarquable que l'épouse de Nemours, Élisabeth de Vendôme, sœur du duc de Beaufort, aurait facilement pu l'entraîner dans le parti adverse. En réalité le duc s'entend très mal avec son beau-frère, qui finit par le tuer en duel en 1652 à la suite d'une querelle née pendant l'expédition de la Grande Mademoiselle à Orléans<sup>87</sup>. Mais les témoignages du temps montrent que c'est bien à la duchesse de Châtillon qu'il revient d'arrimer solidement son amant au parti du prince<sup>88</sup>. Le 29 septembre 1650 Le Tellier écrit à Mazarin « qu'il [Nemours] a reçu de l'argent de madame la princesse pour cet effet par l'entremise de Mme de Châtillon à laquelle il croit en avoir l'obligation, qu'il a acheté sept ou huit chevaux et que cet appareil se fait aussi publiquement que si c'était pour aller commander l'armée des Flandres »<sup>89</sup>. Le 3 octobre, reprenant les bruits qui courent, le cardinal confirme « que Mme de Châtillon a été l'instrument auprès de M. de Nemours pour ajuster toutes choses à Paris avant que de se déclarer [à entrer dans le parti des Princes] et qu'il [est] sur le point de le faire »<sup>90</sup>.

De tels témoignages permettent à nouveau de mettre en évidence l'emploi par les femmes de liens affectifs, en particulier amoureux, pour servir les ambitions politiques de ceux qui sont en mesure de leur procurer argent et distinction sociale. Le recours aux liens sentimentaux pour servir des intérêts politiques n'est pas un mode d'action exclusivement féminin, mais il revêt une importance capitale pour celles qui, sans cette confusion des sphères publique et privée, ne pourraient espérer satisfaire leurs propres ambitions ni se donner de la considération auprès de leur protecteur. Ainsi, grâce à une habileté hors du commun, madame de Châtillon parvient à « donner » Nemours à Condé, quoiqu'ils soient chacun le rival de l'autre dans les faveurs de la duchesse. Lénét, après avoir rapporté la tendresse du duc de Nemours pour sa maîtresse « qui faisait balancer la duchesse entre son

---

<sup>86</sup> Tavannes, *Mémoires* suivis de l'*Histoire de la guerre de Guyenne commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusqu'à l'année 1653* par Balthazar, éd. C. Moreau, Paris, Jannet, 1858, p. 45.

<sup>87</sup> François Billacois, *Le duel dans la société française des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Essai de psychologie historique*, Paris, E.H.E.S.S., 1986, p. 281.

<sup>88</sup> Voir le témoignage de Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 271, Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>89</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 29 septembre 1650 à Paris, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français 4210, f<sup>o</sup> 129 v<sup>o</sup>.

<sup>90</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, de Bourg le 3 octobre 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français 4208, f<sup>o</sup> 346 v<sup>o</sup>.

inclination et son intérêt », ajoute : « Elle avait su ménager l'un [Nemours] et l'autre [Condé] avant la prison ; elle les ménagea encore mieux tout le temps qu'elle dura et depuis jusqu'à la mort du duc de Nemours<sup>91</sup>. »

Cependant, la position éminente de la duchesse de Châtillon auprès de Condé entraîne aussi une lutte sourde avec son amie de naguère la duchesse de Longueville. La rivalité entre les deux femmes se manifeste dès 1650 alors qu'Anne-Geneviève est à Stenay et Élisabeth-Angélique à Châtillon. Chacune cherche à tirer honneur et considération de ses actions pour la libération des princes sans tolérer que l'autre puisse s'en arroger le mérite à ses dépens. En novembre 1650, la Palatine prévient sa fidèle amie :

Je crains que Lucelle [Mme de Châtillon], Nemours et le président Viole ne veuillent tâcher d'avoir un commerce à part avec M. le Prince pour l'ôter à Solon [Montreuil] ; et comme cet homme ne fait rien sans en faire part à M. d'Herbois [la Palatine] et qu'ainsi M. Hesmond et madame de Beaulieu [La Rochefoucauld et Madame de Longueville] peuvent être avertis de toutes choses, je pense que vous jugerez bien qu'il est nécessaire de faire tout ce que l'on pourra pour empêcher cette autre intrigue<sup>92</sup>.

Mais cette rivalité se manifeste avec bien plus d'acuité à la fin de la Fronde, en 1652 et 1653, car alors les deux duchesses défendent des options politiques opposées. Tandis que Mme de Longueville souhaite prolonger la guerre, la duchesse de Châtillon se présente comme une pacificatrice et désire tirer gloire et fortune du traité qu'elle prétend conclure entre Condé et la cour. La mésentente est également liée à une rivalité amoureuse, puisque la duchesse de Longueville est devenue la maîtresse du duc de Nemours pendant le séjour de ce dernier à Bordeaux. Le désaveu que subit au même moment le duc de La Rochefoucauld aboutit à la formation d'un clan composé de la duchesse de Châtillon et des deux ducs, Nemours étant retourné dans l'orbite de sa première maîtresse une fois rentré à Paris. Ce *trio* cherche alors à isoler la duchesse de Longueville, de moins en moins soutenue par Conti. Madame de Motteville explique :

Madame de Châtillon haïssait madame de Longueville : l'émulation de leur beauté et du cœur du duc de Nemours, qu'elles voulaient posséder l'une et l'autre, faisaient leur haine. Madame de Châtillon avait vengé le duc de la Rochefoucauld, en ce qu'elle avait emporté sur madame de Longueville l'inclination de ce prince, qui s'était donné entièrement à elle.

---

<sup>91</sup> Pierre Lénéet, *Mémoires, op. cit.*, t. LIII, p. 106.

<sup>92</sup> Lettre de la princesse Palatine à Mme de Longueville, quelques mois avant la bataille de Rethel, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 460, f° 237.

[...] Son dessein fut de faire la paix sans que Mme de Longueville n'y eût aucune part, ni par la gloire ni par ses intérêts ; et ne voulant pas faire de perfidie au duc de Nemours, elle le lui fit trouver bon et l'engagea de rompre tout commerce avec madame de Longueville. Elle se servit du duc de la Rochefoucauld et de ses passions pour faire approuver sa conduite au duc de Nemours et pour presser M. le Prince de se confier à elle et de vouloir écouter ses conseils. Le duc de la Rochefoucauld m'a dit que la jalousie et la vengeance le firent agir soigneusement et qu'il fit tout ce qu'elle voulut<sup>93</sup>.

Le duc de La Rochefoucauld, quoique partisan, expose les conséquences politiques de cette rivalité en précisant que « Mme de Châtillon ne borna pas seulement sa victoire à obliger M. de Nemours de rompre la liaison qu'il avait avec Mme de Longueville : elle voulut ôter aussi à Mme de Longueville la connaissance des affaires et disposer seule de la conduite et des intérêts de monsieur le prince »<sup>94</sup>.

La formation de cette coalition orchestrée par la duchesse de Châtillon contre la duchesse de Longueville au sein même du parti de Condé ne doit pas être considérée comme une simple anecdote. Elle signale une fois encore l'importance des enjeux affectifs parmi les critères qui déterminent la place des femmes dans les partis mais elle prouve aussi l'impossibilité d'une cohabitation pacifique entre les personnalités féminines qui entourent Condé, comme s'il n'y avait de place que pour une seule d'entre elles. Cette hypothèse est renforcée par le principe d'exception qui caractérise l'action politique féminine telle qu'elle est présentée dans les traités célébrant les vertus de l'Amazone. L'héroïne, plus encore que le héros, est un personnage hors norme et solitaire, qui surpasse l'ensemble de ses congénères par ses qualités éminentes. Elle n'admet aucune concurrente ni aucune égale et ne saurait collaborer qu'avec le parent ou l'ami masculin au nom duquel elle agit et dont elle tire sa légitimité. Ce même principe explique que la Grande Mademoiselle ait toujours conservé beaucoup de froideur à l'égard de la duchesse de Longueville et qu'elle ait manifesté sa réprobation vis-à-vis de Mme de Châtillon, qu'elle voulait éloigner de Condé « pour avoir plus de part à sa confiance et à son estime »<sup>95</sup>.

Les Frondeuses du parti de Condé sont donc tout à fait bien intégrées au réseau de parents, d'amis et de clients qui en font la force. Les deux princesses et la duchesse de Longueville se substituent d'autant plus facilement au prince comme patronnes que la

---

<sup>93</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 434.

<sup>94</sup> La Rochefoucauld, *Mémoires, op. cit.*, p. 275.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 279.

clientèle de la famille est principalement bâtie sur la parentèle de la branche maternelle, celle des Montmorency, dont la douairière Charlotte-Marguerite focalise les ralliements. Ce sont les hommes et les femmes issus de ce réseau que la princesse mère, sa fille et sa belle-fille sollicitent le plus fréquemment et qui leur apportent l'aide la plus constante et la plus personnelle. Mais il est frappant de constater que ces femmes ne se contentent pas de mobiliser les amis et les dépendants traditionnels du lignage : elles peuvent aussi s'appuyer sur leur propre réseau, comme le prouve l'exemple de la duchesse de Longueville et de ses amies issues de la société mondaine, parmi lesquelles la Palatine est sans conteste la plus active et la plus efficace. Dans le domaine clientélaire aussi, les Frondeuses du clan Condé endossent donc les habits masculins du suzerain qui mobilise ses vassaux et les mène au combat, prodiguant à chacun les compliments et les récompenses que méritent son rang et son engagement dans la lutte. À cet égard, les nombreuses défections que subissent les princesses ne doivent pas être rapportées à leur incompetence mais aux progrès d'un réalisme politique qui porte la clientèle condéenne à préférer les bienfaits de la faveur royale à ceux d'une grande maison princière que sa rébellion met en péril.

Cependant, le comportement des Frondeuses qui soutiennent Condé fait aussi apparaître des situations de rivalité parmi les plus engagées d'entre elles, particulièrement au sein du trio Mlle de Montpensier / Mme de Longueville / Mme de Châtillon, qui semblent se disputer l'honneur de conseiller le prince. Au-delà de l'incompatibilité d'humeur pointée par Mademoiselle, il faut y voir la marque d'une rivalité politique pour occuper l'unique poste de conseillère que le principe d'exception concède aux femmes dans l'arène politique. La littérature néo-courtoise et le féminocentrisme des salons ont ouvert une brèche aux femmes mais le passage demeure étroit et ne laisse entrer qu'une personne à la fois.

## **II. Les femmes au centre de la nébuleuse Lorraine-Rohan-Vendôme**

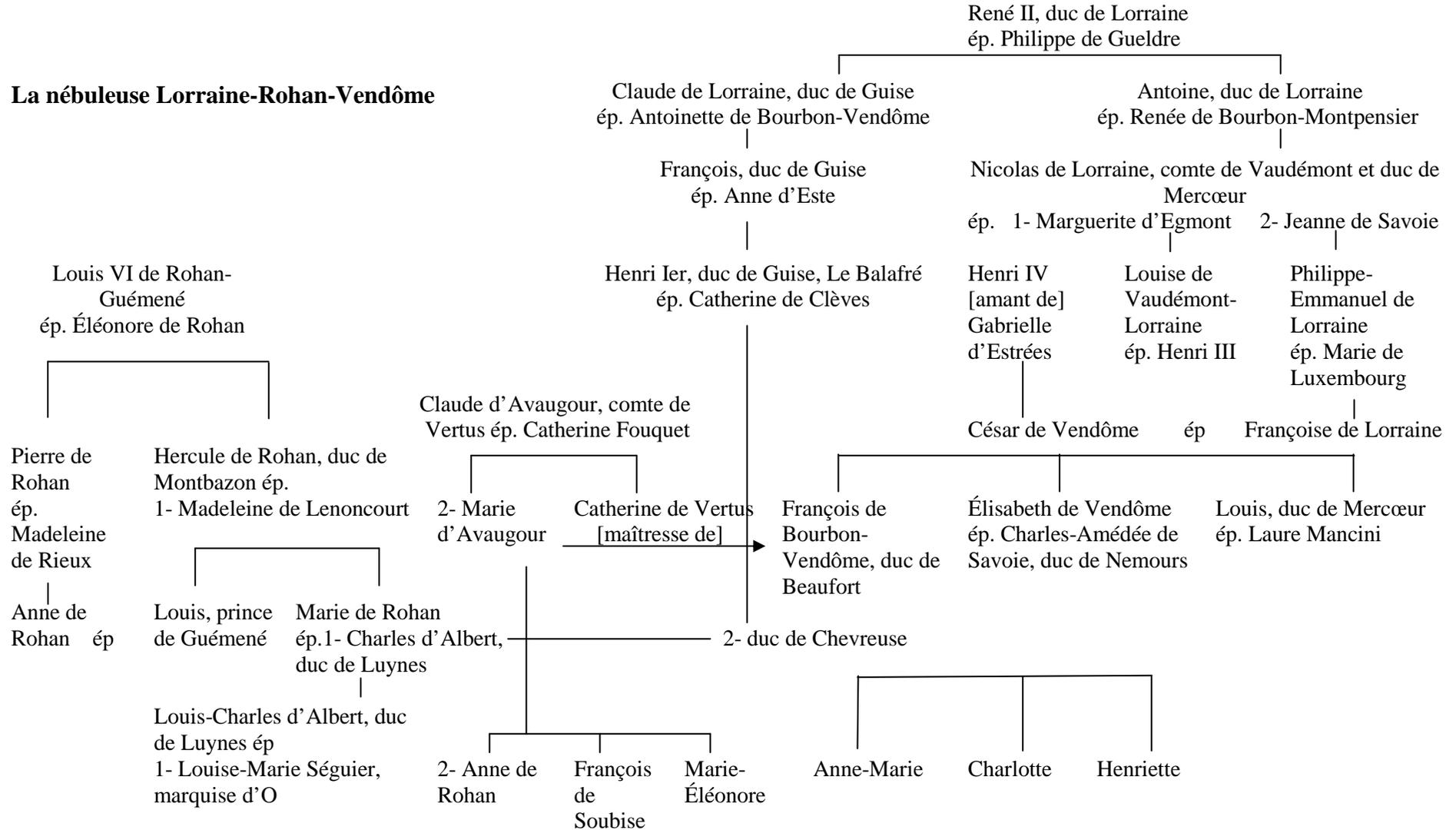
Les contours de ce deuxième parti frondeur paraissent beaucoup plus flous que ceux du clan Condé car il n'est pas dominé par une seule famille princière mais plusieurs, alliées entre elles par des mariages et des liens d'amitié. La maison de Vendôme, rebelle à l'évolution absolutiste de la monarchie engagée par Louis XIII et Richelieu, est depuis longtemps en concurrence avec celle de Condé, amie du feu cardinal, car elle est issue de la descendance bâtarde d'Henri IV et a été constamment découragée par le premier ministre dans sa recherche

des honneurs et de la puissance. Pendant la Fronde, cette famille est représentée par le duc César de Vendôme et ses deux fils, Louis, duc de Mercœur, et François, duc de Beaufort. Cette maison est alliée aux Rohan par le truchement de Marie d'Avaugour, mariée au duc Hercule de Rohan-Montbazon, issu des Rohan-Guéméné, branche cadette de la prestigieuse lignée bretonne, car elle est la maîtresse en titre du duc de Beaufort. Or, les Rohan-Montbazon sont aussi alliés à la famille de Lorraine par le biais de la fille d'Hercule, Marie de Rohan, qui a épousé en secondes noces le duc de Chevreuse, issu de la maison de Guise, elle-même branche cadette de la maison ducale de Lorraine. Dans ce cas aussi, donc, les femmes jouent leur rôle de lien social et créent les alliances, officielles ou officieuses, qui sont à la base du parti dont elles sont les figures de proue. Contrairement au clan formé autour du prince de Condé, les hommes semblent assez peu actifs pour défendre les intérêts de leur maison dans la Fronde, à l'exception notable du duc de Beaufort. Ce sont les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, clefs de l'alliance entre les trois maisons, qui semblent être à la tête du réseau, au point que Mazarin le désigne en mai 1651 comme « le parti de Mme de Chevreuse »<sup>96</sup>.

---

<sup>96</sup> Lettre de Mazarin à Hugues de Lionne, de Brühl le 12 mai 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 391.

## La nébuleuse Lorraine-Rohan-Vendôme



L'identité de ceux qui le composent et les relations que les deux duchesses entretiennent avec eux se dessinent clairement lorsque les deux femmes se trouvent placées dans des situations de danger ou de réussite particulières, susceptibles de motiver des solidarités pour profiter de la faveur ou réagir dans la disgrâce.

Ainsi, en avril 1649, le retour en France clandestin de la duchesse de Chevreuse l'expose au châtement de la cour. C'est pourquoi l'ensemble de ses amis se mobilise afin de lui éviter d'être trop durement traitée. Les lettres produites à l'occasion de ces interventions permettent d'établir un premier état des lieux du réseau de la duchesse de Chevreuse. À la fin de l'été, lorsque survient l'affaire des tabourets, c'est au tour de Mme de Montbazou de mobiliser partisans et amis de sa maison. En 1650, au contraire, la réconciliation de la cour et de la vieille Fronde contre Condé place les deux duchesses en position d'alliées de Mazarin. La mission de procureuse que remplit alors Mme de Chevreuse lui permet de bénéficier des largesses de la cour. Les placets qu'elle adresse au cardinal en vue d'obtenir des gratifications pour les membres de son parti offrent un témoignage très complémentaire sur le réseau de la duchesse de Chevreuse, désormais en situation d'offrir des contre-dons à ceux qui l'ont obligée par le passé. Pourtant, pas plus que les femmes du clan Condé, celles du réseau Lorraine-Rohan-Vendôme n'échappent aux rivalités nées du besoin de régner seule sur le parti pour s'y garantir un pouvoir sûr et efficace.

### **1. Le retour clandestin de la duchesse de Chevreuse en 1649**

Marie de Rohan, qui n'était pas en France pendant la première phase de la guerre civile et qui n'y a officiellement pas participé, ne peut prétendre être incluse dans l'amnistie accordée à tous les grands seigneurs frondeurs par la paix de Saint-Germain conclue le 1<sup>er</sup> avril 1649. Sa prétention à retrouver une place à la cour est donc considérée comme abusive. Mais Marie de Rohan ne peut se satisfaire de ce refus et mobilise l'ensemble de ses soutiens pour tenter de vaincre les réticences d'Anne d'Autriche et Mazarin. Les témoignages qui subsistent des tractations menées avec la cour pour tenter d'adoucir sa condition offrent un excellent observatoire des relations familiales et amicales sur lesquelles peut s'appuyer la duchesse.

*a. Une femme et sa parentèle*

Certains des soutiens de Mme de Chevreuse appartiennent au cercle familial le plus proche. Le fils du premier lit de la duchesse, Louis-Charles, duc de Luynes, a plaidé pour le retour de sa mère dès le mois de mars 1649<sup>1</sup>. D'après un mémoire adressé à Mazarin le 9 avril suivant, il semble que le duc demande au parlement d'appuyer sa requête, ce qui permettrait de faire entrer l'ensemble de la compagnie parmi les « amis » de sa mère :

Le duc de Luynes ayant fait des grandes instances audit parlement lors de l'enregistrement de la déclaration du roi pour le retour de ladite dame [de Chevreuse] à la cour, il demeura pour constant que ladite dame ayant obtenu arrêt qui n'est point du nombre et de la qualité de ceux qui sont requis par la déclaration, elle pourrait revenir avec toute sûreté suivant l'arrêt, et néanmoins ledit sieur de Luynes ayant remontré que l'exécution en pouvait être empêchée si elle n'était autorisée du consentement et de la volonté de la reine, laquelle la pouvait faire arrêter sur les frontières, il fut résolu qu'il en serait fait remontrance, ce qui est un des premiers articles des choses sur lesquelles le parlement doit faire ses remontrances<sup>2</sup>.

Le duc de Chevreuse son époux intervient aussi mais il cherche à obtenir le retour de sa femme par des moyens plus assurés, en le demandant directement à Mazarin et en proposant des garanties contre d'éventuelles tentatives hostiles :

Ledit sieur duc de Chevreuse qui n'a pris aucune part dans les mouvements passés et qui ne peut approuver le procédé dudit sieur duc de Luynes, souhaitant beaucoup plus le retour de ladite dame sa femme par l'entremise de son Éminence, ainsi qu'il a fait par le passé, que non pas par l'autorité d'un arrêt et de la déclaration du roi, quand bien même l'exécution en serait assurée, m'a chargé de supplier Son Éminence de lui vouloir promettre cette grâce que ladite dame sa femme puisse revenir du consentement de la reine en sa maison de Dampierre, sans pouvoir prétendre séjour ni demeurer en la ville de Paris et à la suite de la cour, dont ledit sieur duc de Chevreuse donnera des assurances à Sa Majesté, sous laquelle condition il aura beaucoup de joie que le parlement et les généraux qui en feront instance soient refusés et que ladite dame soit redevable de son retour à Son Éminence<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Mémoire des intérêts du duc de Luynes, mars 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 272.

<sup>2</sup> Lettre d'un inconnu adressée à Mazarin, le 9 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 320.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Enfin, le duc de Montbazon, père de la duchesse, intervient à son tour après l'arrivée de sa fille, pour faire en sorte de raccourcir la durée de son exil en province. « Il donne toute sorte d'assurance du changement de son esprit, et tel qu'on le peut désirer », rapporte Mathieu Molé dans ses *Mémoires*<sup>4</sup>.

L'examen de ces différentes sollicitations permet de souligner l'importance des solidarités familiales au service des femmes. Il montre surtout qu'elles s'exercent ici dans un sens inverse à celui qui est habituellement observé, puisque ce sont traditionnellement les épouses et les mères qui plaident la cause de leurs maris ou de leurs fils rebelles. Cette première remarque permet déjà de considérer la duchesse comme le centre d'un réseau, dans lequel ses parents masculins font plutôt office de satellites.

Cependant, la duchesse de Chevreuse n'est pas très largement soutenue par sa parentèle au-delà de ce premier cercle. Par exemple, le duc Henri II de Guise, petit-fils du Balafre et neveu de son époux, n'intervient pas. Mais comment le pourrait-il ? Il est prisonnier des Espagnols à Naples depuis 1648. Mme de Chevreuse pâtit donc de l'absence de ce prestigieux allié, qui aurait probablement manifesté son soutien si l'on en juge par son implication active dans l'affaire des lettres en 1643. En effet, c'est lui que Coligny avait provoqué en duel pour réparer l'atteinte portée à la réputation de la duchesse de Longueville par les médisances de la duchesse de Montbazon, précisément en raison de sa parenté avec la famille de Chevreuse<sup>5</sup>. C'est dans l'objectif de reconquérir et de renforcer ce précieux soutien que la duchesse de Chevreuse tente de faire libérer le duc pour lui donner sa fille en mariage au mois d'avril 1651, peu après la rupture des fiançailles de Charlotte avec le prince de Conti. Dans une lettre du 2 juin 1651, Mazarin rapporte l'arrestation d'un domestique de la duchesse et en suppose les causes :

Pour moi, je crois que madame de Chevreuse pourrait bien avoir envoyé traiter avec madame la comtesse de Bossu [épouse du duc de Guise] pour l'obliger à contribuer elle-même à la dissolution de son mariage moyennant quelque somme d'argent, dans la pensée que ladite dame de Chevreuse pourrait avoir de marier ensuite M. de Guise avec sa fille. Et il ne faut pas douter en ce cas qu'une des premières conditions de cette alliance ne fût qu'il la vengera de M. le Prince<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Mathieu Molé, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par A. Champollion-Figeac, Paris, Renouard, 1855-57, t. IV, p. 35.

<sup>5</sup> Voir « La querelle de Mme de Montbazon et de Mme de Longueville selon un auteur anonyme (1643) », Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, Appendice V, t. II, p. 390.

<sup>6</sup> Lettre de Mazarin à Hugues de Lionne, de Brühl le 29 mai 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 432.

En effet, au printemps 1651, la duchesse de Chevreuse a été affaiblie par la rupture de son alliance avec la maison de Condé, à laquelle elle s'oppose à nouveau violemment. Elle a donc besoin de renforcer des solidarités plus anciennes et mieux établies pour s'en venger dans un contexte de concurrence extrême entre les grandes maisons princières. Mais ce passage permet surtout de constater la part active que prend la duchesse de Chevreuse dans la constitution de son parti, puisqu'elle semble en recruter elle-même les membres en concluant des alliances matrimoniales au sein de la famille élargie. Le rôle personnel qu'elle joue à cette occasion est d'autant plus remarquable que le duc de Guise n'appartient pas à sa propre parentèle mais à celle de son mari. On peut donc y voir une nouvelle illustration de la fonction de lien transversal que tiennent habituellement les femmes et que les circonstances de la guerre civile paraissent même renforcer.

*b. « Une cabale puissante »*

Marie d'Orléans, dans ses *Mémoires*, présente madame de Chevreuse à son retour comme une femme ayant « un très grand nombre d'amis importants, qui avaient tous une confiance entière en elle »<sup>7</sup>.

Effectivement, la duchesse vient à peine d'arriver à Paris, le 11 avril 1649, lorsque l'un des correspondants de Mazarin s'inquiète de ce qu'elle est en mesure de « faire une cabale puissante dans cette ville »<sup>8</sup>. Il souligne ainsi la portée de son réseau, qui s'étend bien au-delà du cercle familial, car Mme de Chevreuse entretient des liens avec les plus redoutables parmi les Frondeurs, en particulier Gondi. Au printemps 1649, le coadjuteur connaît mal la duchesse. Il a seulement entendu le marquis de Laigues « la prôn[er] comme une héroïne » et le comte de Montrésor « fai[re] ses éloges », mais il croit devoir s'attacher à elle pour faciliter ses communications avec les Espagnols<sup>9</sup>. Pour ce faire, leur amitié est scellée par un lien de parenté spirituelle, puisque le coadjuteur devient son compère en tenant sur les fonts le fils du duc de Luynes, petit-fils de la duchesse, dont elle est aussi la marraine<sup>10</sup>. L'auteur de la lettre qui rapporte cette information ajoute : « Je crois qu'il est nécessaire pour le service du roi qu'elle sorte de Paris et qu'elle s'en aille dans l'une de ses maisons ou dans une ville et par là

---

<sup>7</sup> Marie d'Orléans, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>8</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Paris le 11 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 322.

<sup>9</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 549.

<sup>10</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Paris le 11 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 322.

on verra qu'ils [*sic*] sont ceux qui conservent l'intelligence avec les ennemis de l'État<sup>11</sup>. » La constitution de cette nouvelle alliance est donc considérée comme très dangereuse par la cour puisqu'elle revient à établir des solidarités fortes entre des personnalités jugées dangereuses mais jusqu'alors peu liées entre elles.

En réalité, Gondi lui-même s'est bien trop impliqué dans la première Fronde pour pouvoir exiger quelque faveur que ce soit pour sa nouvelle alliée. C'est pourquoi il s'en remet à un homme de justice réputé pour sa droiture et sa modération : le premier président Mathieu Molé. Dans ses *Mémoires*, Retz rapporte le court dialogue par lequel Molé entre à son tour dans la cohorte des partisans de la duchesse de Chevreuse :

J'y allai [chez le premier président] en sortant de chez M. de Beaufort [qui n'a pas voulu s'acquitter de cette tâche] ; et comme je commençais à lui représenter la nécessité qu'il y avait, pour le service du roi et pour le repos de l'État, à ne pas aigrir les esprits par l'infraction des déclarations si solennelles, il m'arrêta tout court en me disant : « C'est assez, mon bon seigneur ; vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas. » À quoi il ajouta, en s'approchant de mon oreille : « Elle a les yeux trop beaux »<sup>12</sup>.

Au-delà de la plaisanterie sur la liaison naissante entre le coadjuteur et la fille de la duchesse, Charlotte de Chevreuse, cette affaire intéresse directement le parlement car c'est lui qui a négocié la paix avec la cour et obtenu de la régente l'amnistie des Frondeurs par des « déclarations solennelles ». Molé, aiguillonné par Gondi, se présente donc avant tout comme le garant de l'autorité de sa compagnie, qui serait bafouée si la cour se réservait la possibilité de ne pas appliquer les dispositions de la déclaration royale à telle ou telle personnalité<sup>13</sup>. C'est pourquoi le premier président ne peut être compté au nombre des amis de la duchesse au même titre que Gondi. Sa fonction exige de lui une relative neutralité par rapport aux clans aristocratiques que ses interventions timides en faveur de la princesse douairière en avril 1650 ont déjà permis de constater. Par conséquent, il tient plutôt le rôle de médiateur en essayant de faire entendre raison à la duchesse sur le sujet de la quarantaine à Dampierre, tandis qu'il essaie d'en abrégier la durée en assurant la cour des bonnes intentions de la dame. Le 23 avril, le sieur de Laulne écrit une longue lettre à Mazarin dans laquelle il rapporte sa conversation avec le premier président. D'après ce document, la duchesse négocie âprement son droit de résidence à Paris mais Molé semble l'inciter à accepter les conditions de la cour, laquelle exige sa retraite pour une durée mal déterminée. « Pour les sûretés, écrit de Laulne, il m'a

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 550.

<sup>13</sup> Mathieu Molé, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 28.

ordonné de les mettre par écrit, m'assurant qu'il les ferait résoudre et qu'il demeurerait garant de l'exécution<sup>14</sup>. »

Pourtant, au mois de juin, de nouvelles lettres adressées par M. de Laulne à Mazarin indiquent que l'affaire est toujours pendante et que la duchesse de Chevreuse n'a pas encore obéi. C'est le marquis d'Hocquincourt qui semble avoir repris le flambeau des négociations avec la cour. Charles de Monchy, issu d'une ancienne famille picarde, occupe alors la fonction de gouverneur de Péronne et apparaît aussi comme l'un des amis les plus zélés au service de la duchesse. Déjà, il a été soupçonné de complaisance à son égard en la laissant passer lors de son retour clandestin dans le royaume<sup>15</sup>. Mais, loin de se formaliser de cette accusation, le 16 avril, il s'engage plus avant en faveur de la dame en promettant qu'il saura la convaincre de se mettre au service du cardinal<sup>16</sup>. Deux mois plus tard, enfin, le marquis d'Hocquincourt durcit le ton et refuse d'accorder son amitié au premier ministre « tant que Mme de Chevreuse et M. de Beaufort ne seront point satisfaits »<sup>17</sup>. C'est là une preuve certaine de la force de son amitié pour la duchesse puisqu'il semble la tenir en plus haute estime que celle qu'il pourrait nouer avec Mazarin. À la fin du mois, un informateur anonyme rapporte au ministre :

Monsieur d'Hocquincourt soupa avant-hier chez madame de Chevreuse, avec laquelle il a des conférences si longues et si particulières que les principaux du parti en ont quelque ombrage dans l'appréhension que ledit sieur d'Hocquincourt, quoique leur bon ami, ne travaille peut-être à aliéner et détacher de leurs intérêts l'esprit de la duchesse<sup>18</sup>.

Une telle déclaration révèle incidemment le rôle de patronne tenu par la duchesse de Chevreuse, puisque « les principaux du parti » sont suspendus au soin qu'elle voudra bien prendre de leurs intérêts, craignant qu'un fidèle nouveau venu ne monopolise la faveur. C'est précisément parce qu'elle est ainsi appréciée et recherchée que Mme de Chevreuse est considérée comme nuisible par la reine et son ministre : ils savent qu'elle détient un pouvoir considérable et qu'elle est capable de mobiliser de nombreuses et importantes personnalités à son service. Mais la duchesse ne se prive pas de retourner l'argument en sa faveur, promettant

---

<sup>14</sup> Lettre de Laulne à Mazarin, de Paris le 23 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 335.

<sup>15</sup> Voir Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 61 et Mme de Motteville *Mémoires*, *op. cit.*, p. 278.

<sup>16</sup> Lettre de M. d'Hocquincourt à Mazarin, de Péronne le 16 avril 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 323.

<sup>17</sup> Lettre de Laulne à Mazarin, de Paris le 22 juin 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 368.

<sup>18</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, juin 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 380.

à Mazarin que s'il tolère sa présence à Paris, elle fera en sorte de maintenir ses amis dans l'obéissance à l'autorité royale. Le 22 juin 1649, M. de Launes écrit :

Quant à madame de Chevreuse, elle ne demande pas mieux que de trouver son rétablissement et son repos dans cet accommodement [...], une de ses raisons principales est la créance qu'elle a de pouvoir ensuite rendre quelques services agréables à la reine en ramenant les autres à leurs devoirs, ce sont les termes avec lesquels elle s'est expliquée, [...] elle a bien cherché de l'appui et de la protection avec les autres mais toujours résolu de s'en séparer dans les occasions, [...] quelque liaison qu'elle ait avec monsieur de Beaufort, elle ne laisse pas d'improver [désapprouver] l'action qu'il a faite chez le sieur Regnard [Beaufort y a créé le scandale en tenant tête publiquement au prince de Condé], j'ai été témoin ce matin comme Gancerville l'est venu voir de la part de mondit sieur de Beaufort, auquel elle a mandé qu'elle ne lui conseillait pas d'aller demain à l'assemblée de l'hôtel de ville pour éviter les acclamations du peuple, qui peuvent déplaire à Sa Majesté. Elle est conviée de s'y trouver et a résolu de n'y point aller<sup>19</sup>.

D'ailleurs, la duchesse témoigne de sa bonne foi dans ce domaine en refusant de soutenir un autre de ses amis, Louis II de la Trémoille, marquis de Noirmoutier. Il a activement participé à la première Fronde mais elle certifie que, sur ses conseils, il « s'en va à la Ferté-Milon où il n'aura plus de pensée qu'à la chasse »<sup>20</sup>.

Les traces qu'ont laissé ces deux mois de tractations dans la correspondance de Mazarin attestent donc de la force et de la variété des relations amicales de madame de Chevreuse. Malgré cela, le 4 juillet, Le Tellier écrit à Mazarin que « madame de Chevreuse doit partir [le lendemain] pour Dampierre »<sup>21</sup>. Les différentes médiations conduites en sa faveur n'ont donc pas abouti. Il serait trompeur, néanmoins, de s'en tenir à ce constat d'échec car, dès le 26 juillet suivant, Le Tellier informe Mazarin que « madame de Chevreuse est de retour à Paris » pour se faire soigner de « quelque incommodité »<sup>22</sup>. La duchesse est ensuite contrainte de repartir pour Dampierre mais, au milieu du mois d'août, un correspondant anonyme écrit au cardinal : « Dès le soir que Mme de Chevreuse est arrivée, M. de Beaufort y a été et n'en

---

<sup>19</sup> Lettre de Laune à Mazarin, de Paris le 22 juin 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 368.

<sup>20</sup> Mathieu Molé, *Mémoires*, *op. cit.*, t. IV, p. 43.

<sup>21</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 4 juillet 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 390.

<sup>22</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, de Paris le 26 juillet 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 430.

bouge non plus que le coadjuteur et le maréchal de La Mothe<sup>23</sup>. » La duchesse n'aura donc pas été longtemps dans la solitude et semble décidément faire de ses amis le premier ressort de sa crédibilité politique.

Les négociations visant à faire rentrer en France la duchesse de Chevreuse puis à obtenir son amnistie en 1649 permettent de mettre en évidence l'ampleur de son réseau, qui s'étend bien au-delà de la parentèle et comporte aussi de nombreux amis, parfois très récemment recrutés comme le coadjuteur de Gondy. Elles montrent surtout que la duchesse détient une position suréminente au sein de ce réseau. Alors même qu'elle est en situation de faiblesse et réclame des soutiens, elle ne cesse d'apparaître comme la patronne. Chacun connaît son ancienne amitié avec la reine et espère qu'elle dispensera généreusement les marques de sa reconnaissance une fois qu'elle aura reconquis la première place auprès d'Anne d'Autriche.

## 2. L'affaire des tabourets

L'affaire des tabourets survient en septembre 1649 et apparaît comme un nouvel épisode de la lutte sourde que se livrent les Condé et les Rohan-Vendôme. Les premiers cherchent alors à obtenir de la cour une large série d'avantages pour eux-mêmes et pour leur réseau. Le prince s'estime l'héritier légitime de la surintendance des mers, depuis la mort en juin 1646 du précédent titulaire Armand de Maillé, son beau-frère. Mais il réclame aussi le Pont-de-l'Arche pour le duc de Longueville. Influencé par sa sœur, il demande également des avantages honorifiques pour l'épouse du prince de Marsillac et Mme de Pons, récemment mariée au duc de Richelieu grâce à sa protection. Condé exige pour chacune la concession d'un tabouret au cercle de la reine. Le droit de s'asseoir en la présence d'Anne d'Autriche était en effet réservé à une mince élite. Les femmes des princes du sang avaient droit à une chaise à dos tandis que celles des ducs et pairs se contentaient d'un simple tabouret<sup>24</sup>. Ces prétentions, jugées excessives et illégitimes, provoquent un tollé au sein de la noblesse, si bien que ses représentants, réunis en assemblée du 30 septembre au 12 octobre 1649, demandent à la reine

---

<sup>23</sup> Lettre du chancelier Séguier à Mazarin, de Paris le 16 août 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 470.

<sup>24</sup> Voir Fanny Cosandey, « Les préséances à la cour des reines de France », in Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub, *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Bréal, 2007, p. 267-276.

la révocation de tous les tabourets accordés par brevet depuis le début de la régence<sup>25</sup>. Condé doit donc renoncer à obtenir ceux de la duchesse de Richelieu et de la princesse de Marsillac mais, aidé par sa sœur, il contre-attaque en contestant le tabouret accordé en 1643 à Anne de Rohan, la fille de madame de Montbazon. C'est donc pour faire valoir les droits de cette dernière que la duchesse tente de reconstituer le parti qui l'avait autrefois soutenue pendant l'affaire des lettres.

a. « *Sur la jalousie des culs de la cour* »

*Élégie sur la jalousie des culs de la cour*, tel est le titre d'une mazarinade satirique en vers composée au moment de l'affaire des tabourets. On peut y lire :

À la cour depuis quelques jours  
Certains tabourets qu'on accorde,  
Ont produit différents discours  
Et causé beaucoup de discorde,  
Ainsi ce ne sont plus vos yeux,  
Beau sexe trop ambitieux,  
Qui font les désordres des hommes,  
Ceux qui parmi nous ont vécu  
Savent que le trouble où nous sommes  
Ne provient que de votre cul<sup>26</sup>.

Ce texte, quoique grivois, montre bien qu'il ne s'agit pas d'une querelle de préséance ordinaire et cantonnée à un cercle de cour féminin. Il s'agit bien d'une affaire politique car derrière la question des tabourets se dissimule celle de la faveur royale que se disputent le clan Condé d'une part et le clan Rohan-Vendôme d'autre part.

Or, comme au moment de l'affaire des lettres, madame de Montbazon se montre la plus véhémement des actrices de ce drame. Face aux attaques de Condé et de sa sœur qui « disputent le tabouret de Mlle de Montbazon, [...] [et] disent que c'est une innovation comprise parmi

---

<sup>25</sup> Jean-Marie Constant, « La troisième Fronde : les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 145, octobre-décembre 1984, p. 342.

<sup>26</sup> *Élégie sur la jalousie des culs de la cour*, Paris, 1649, p. 19.

celles que le roi révoque ; que l'honneur du tabouret n'appartient point aux filles de Rohan », la duchesse entreprend de resserrer les rangs du clan Vendôme<sup>27</sup>.

D'après les *Mémoires* du cardinal de Retz, les femmes sont en première ligne : madame de Chevreuse, mais aussi la duchesse douairière de Rohan, Marguerite de Béthune, se solidarisent bien vite avec leur parente. Retz mentionne aussi l'intervention de la princesse de Guéméné qui, d'après Goulas, « était à la campagne [et] revient exprès pour maintenir les prérogatives de sa race »<sup>28</sup>.

En effet, comme fille de Pierre de Rohan et comme épouse du prince de Guéméné, lui-même fils du duc Hercule de Rohan-Montbazou, Anne de Rohan appartient doublement à la famille qui s'estime lésée. Mais Mme de Motteville précise aussi que la princesse de Guéméné « n'aimait pas » la duchesse de Montbazou. Son intervention est donc d'autant plus significative. Mme de Motteville explique : « Elle [Mme de Guéméné] s'intéressait autant qu'elle le devait au tabouret de sa petite belle-sœur ; et comme elle était mieux à la cour que cette dame [madame de Montbazou], elle en parla souvent au ministre et avec chaleur<sup>29</sup>. » Il ne s'agit donc pas seulement d'une affaire de rivalités féminines, mais aussi d'une question « de race », c'est-à-dire de maisons nobles, dans lesquelles les femmes ont un rôle crucial à jouer pour assurer la réputation et l'honneur du groupe. La transformation de ces maisons en partis dans le cadre de la Fronde explique l'intervention particulière de la princesse de Guéméné. Comme amie de Mazarin, elle a pour mission de l'influencer en faveur des Rohan et au détriment des Condé. L'intervention du duc de Beaufort rapportée par Goulas confirme que l'affaire dépasse largement les cercles féminins et concerne l'ensemble du clan Rohan-Vendôme dont il est le représentant masculin le plus actif<sup>30</sup>.

Le mémorialiste souligne enfin les sollicitations envoyées au palais d'Orléans, c'est-à-dire à Gaston, oncle du roi, pour qu'il prenne le parti de la duchesse. Madame de Motteville précise que « Monsieur [...] s'intéressait en sa cause »<sup>31</sup>. En effet, Gaston d'Orléans est lui aussi attaché par des liens de famille au clan Lorraine-Rohan-Vendôme. Sa seconde épouse, Marguerite de Lorraine, se trouve issue de la même lignée que le duc de Chevreuse, comme le signale la présence de Charlotte de Chevreuse parmi ses filles d'honneur. À cet égard, son ralliement à la duchesse de Montbazou peut paraître le fruit d'une simple solidarité familiale. Omer Talon écrit que « Madame de Montbazou, [...] faisait ses sollicitations proches de M. le

---

<sup>27</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 130.

<sup>28</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 574 et Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 130.

<sup>29</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 311.

<sup>30</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 130.

<sup>31</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 311.

duc d'Orléans, et le voulait intéresser dans son affaire, à laquelle toute la maison de Lorraine se joignait »<sup>32</sup>. Mais Gaston d'Orléans est aussi apparenté avec la famille royale et, de ce fait, avec Condé, dont il soutient la cause deux ans plus tard, en 1652. L'appui qu'il accorde à Mme de Montbazon doit donc être considéré comme le résultat d'un calcul de la part de Monsieur, visant à affaiblir, ou du moins à ne pas renforcer, le pouvoir déjà exorbitant de la maison de Condé. Il est aussi le résultat des pressions exercées sur lui par la duchesse elle-même et par Mme de Chevreuse, qui a souvent partagé les révoltes de Gaston sous le règne de Louis XIII. Il n'en reste pas moins que, dans l'histoire de la Fronde, la duchesse de Montbazon est celle qui, pour la première fois, solidarise Gaston d'Orléans avec les rebelles, provoquant ainsi un retournement d'alliance qui isole Condé et le conduit en prison quelques mois plus tard.

Au-delà de ces quelques personnalités de poids, les *Carnets* de Mazarin montrent que la duchesse mobilise de très larges soutiens, voire une véritable armée. Le cardinal écrit : « Quarante-six personnes de condition ont signé pour s'assembler pour le tabouret de madame de Montbazon, lettre circulaire prête pour envoyer en les provinces, divers gentilshommes pour faire assembler les autres<sup>33</sup>. » En quelques semaines, la duchesse de Montbazon a donc su prendre appui sur les plus éminents des membres de sa parenté pour former un véritable parti en jouant sur les ramifications que permet le système clientélaire. La rapidité de l'opération témoigne avec éloquence de la capacité des femmes à mobiliser des fidèles et à se placer à leur tête.

### *b. Le règlement du conflit*

Dans un premier temps, c'est la maison de Condé qui semble en position de force puisqu'un brevet, daté du 10 octobre 1649, est accordé « sur l'instance de plusieurs gentilshommes assemblés à Paris [...] pour révoquer les grâces accordées à aucunes personnes et maisons depuis le décès du feu roi »<sup>34</sup>.

Mais le groupe de pression constitué par la duchesse de Montbazon est d'une efficacité telle qu'un mois plus tard paraît un nouveau brevet. Il stipule que :

---

<sup>32</sup> Omer Talon, *Mémoires, op. cit.*, t. III, p. 7.

<sup>33</sup> *Carnets* de Mazarin transcrits par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 41, Carnet XIII, f° 35.

<sup>34</sup> Brevet donné sur l'instance de plusieurs gentilshommes assemblés à Paris en octobre 1649 pour révoquer les grâces accordées à aucunes personnes et maisons depuis le décès du feu roi, du X<sup>e</sup> du mois d'octobre 1649, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4180, f° 235.

Le roi étant bien informé des honneurs et prérogatives dont jouissaient les maisons de Rohan avant l'année 1643, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente sa mère, a déclaré et déclare que son intention et volonté est que la demoiselle de Montbazon, fille de messire Hercule de Rohan, duc de Montbazon pair de France, [...] continue en la possession de la séance devant Leurs Majestés sur le tabouret et ainsi qu'elle l'a eue ci-devant, comme étant de ladite maison de Rohan, laquelle a joui de tout temps de cette prérogative<sup>35</sup>.

Le nombre et la force des soutiens collectés ont donc permis à la duchesse de Montbazon d'obtenir gain de cause. Cependant, la victoire n'est pas totale. Le brevet du 14 novembre comporte un second paragraphe :

Sa Majesté désirant néanmoins que la dame duchesse de Montbazon, n'amène ladite demoiselle de Montbazon sa fille au palais Royal que dans trois mois à compter de ce jour d'huy et ce pour des considérations concernant le service de Sa Majesté dont elle a réservé la connaissance à la reine régente sa mère et à sa personne et qui ne regardent aucunement l'observation du brevet du 10 octobre<sup>36</sup>.

La reine, tout en revenant sur la révocation, souhaite donc que la jeune Anne de Rohan évite de paraître au cercle afin d'apaiser les tensions que des semaines de lutte sourde ont exacerbées. Mais Madame de Montbazon ne souhaite pas faire profil bas. Il s'agit d'une affaire d'honneur donc de distinction et de visibilité, qui intéresse l'ensemble du clan. Après cela, écrit Goulas,

Mme de Montbazon ne se taisait point de l'affront qu'elle protestait lui être fait ; elle s'emportait plus qu'auparavant [...]. Son Altesse royale lui ayant promis positivement d'avoir soin de ses intérêts, [...] tout cela ne l'empêcha point de pester et de crier contre l'injustice, puisque la noblesse n'avait pas fait de plainte quand sa fille avait eu le tabouret<sup>37</sup>.

Comment expliquer, alors, que passés quelques jours de protestations véhémentes, la duchesse de Montbazon finisse par accepter paisiblement son sort ? C'est à nouveau Goulas qui apporte la réponse dans ses *Mémoires* :

Pour contenter en quelque façon Mme de Montbazon, l'on permit au bon homme [son mari] de tirer récompense du gouvernement de Paris [...], M. le maréchal d'Estrées offrit quatre-

---

<sup>35</sup> « Acte par lequel la séance devant leurs Majestés sur un tabouret est conservée à mademoiselle de Montbazon nonobstant la révocation de pareille grâce par le brevet du dixième octobre dernier », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4180, f° 238.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires, op. cit.*, t. III, p. 131.

vingt mille écus de celui de l'Île de France qu'il avait encore et, ces grosses sommes entrant dans la maison de la dame et la plupart dans ses coffres, elle attendit la fin des trois mois avec plus de calme<sup>38</sup>.

Cette affaire d'honneur, qui occupe toute la cour pendant plusieurs semaines et mobilise des soutiens considérables à l'initiative d'une femme, pour se terminer finalement par un compromis financier, est riche d'enseignements à bien des égards. Elle signale une nouvelle fois l'importance politique des affaires de préséance et, par conséquent, le rôle tout aussi politique des femmes qui y sont mêlées. Elle démontre aussi la capacité de ces femmes à mobiliser de larges soutiens autour d'elles en employant les liens traditionnels de la parenté, de la fidélité et de l'amitié. Mais elle jette un jour violent sur l'importance croissante d'une forme de réalisme politique qui pousse les femmes, comme les hommes, à préférer des acquis matériels au lustre de l'honneur.

### **3. La gratitude d'une « procureuse »**

L'arrestation des princes suggérée, ou du moins avalisée, par la duchesse de Chevreuse comme « procureuse » de la vieille Fronde fait entrer la dame dans l'alliance de Mazarin. La duchesse tire de cette position d'importantes récompenses financières et honorifiques, comme nous l'avons montré au chapitre VI, mais elle en profite aussi pour consolider et élargir le « parti » qui lui a permis d'acquérir cette éminente position.

La duchesse de Chevreuse de retour en France en 1643 avait déjà souhaité redistribuer autour d'elle les bénéfices qu'elle espérait tirer de son ancienne amitié avec Anne d'Autriche. Elle imaginait alors qu'elle pourrait pousser la régente à remplacer Mazarin par le duc de Beaufort dans son rôle de favori, confier le gouvernement de Bretagne ou l'amirauté à son père, le duc de Vendôme, et concéder à l'ensemble de cette maison des avantages nombreux et divers. Cependant, la reine n'avait pas répondu aux attentes de la duchesse et celle-ci avait dû s'éloigner à nouveau après l'échec de la cabale des Importants<sup>39</sup>.

En 1650, la situation a changé, les Condé sont devenus trop puissants et Anne d'Autriche est obligée de s'appuyer sur son ancienne amie pour rétablir son autorité. Marie de Rohan se trouve donc enfin en mesure de faire valoir les intérêts de son clan. Pour ce faire,

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, t. III, p. 132-133.

<sup>39</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 456 ; La Rochefoucauld, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 107.

elle présente à Mazarin des placets dans lesquels elle réclame l'octroi de très importantes gratifications pour ses amis et ses fidèles. Le contenu de ces requêtes permet de jeter un nouveau regard sur la variété de son parti et la nature des liens qu'elle entretient avec chacun, comme amie ou comme patronne.

#### *a. Comblers ses amis*

Nombre de ceux qui bénéficient indirectement de la position occupée par la duchesse de Chevreuse en 1650 entretiennent avec elle un lien horizontal. Qu'il soit ou non fondé sur l'affection, le caractère égalitaire de la relation en fait des amis. Le coadjuteur de Gondi est l'un des premiers et nous avons montré l'acharnement avec lequel la duchesse réclame pour lui la dignité cardinalice<sup>40</sup>.

C'est aussi dans la catégorie des amis qu'il faut ranger Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Désigné par Richelieu pour occuper la fonction de garde des sceaux en 1630, il est d'abord l'ennemi de la duchesse. Mais celle-ci, après l'avoir séduit, le persuade de s'engager dans un complot visant à assassiner Richelieu et à prendre sa place. Grisé par l'amour et l'ambition, Châteauneuf passe sous l'emprise de Marie de Rohan et lui révèle les plans de Louis XIII sur Moyenvic en Lorraine, dont elle s'empresse de faire avertir Charles IV. Lorsque le roi est informé de la trahison en 1633, Châteauneuf doit rendre les sceaux<sup>41</sup>. Il est relégué au château d'Angoulême où il demeure jusqu'à l'amnistie de 1643. Alors, Mme de Chevreuse intervient pour sa réhabilitation et imagine de l'installer à la place de Mazarin afin de gouverner à travers lui, jusqu'à ce que la découverte de la cabale des Importants mette fin à ses flatteuses illusions<sup>42</sup>.

Quoiqu'il soit de moindre noblesse que la duchesse de Chevreuse, le marquis de Châteauneuf ne peut être considéré comme sa créature. Marie de Rohan est une femme et, comme telle, elle a autant besoin de lui que lui d'elle pour accéder aux affaires. C'est chose faite dès le 2 mars 1650, lorsque Charles de l'Aubespine retrouve son ancienne fonction de garde des sceaux grâce à l'entremise de son amie<sup>43</sup>. La duchesse trouve là le moyen d'exprimer sa gratitude à une personne qui a souffert une longue disgrâce pour avoir défendu

---

<sup>40</sup> Lettre de l'évêque de Lavaur à Mazarin, de Paris le 24 août 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 868, f° 390.

<sup>41</sup> Georges Poisson, *La duchesse de Chevreuse*, Paris, Perrin, 1999, p. 124-133.

<sup>42</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 244 et Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 463.

<sup>43</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, *op. cit.*, t. I, p. 229.

ses intérêts, mais c'est aussi une façon pour elle d'augmenter encore son pouvoir. Car Châteauneuf est alors un vieillard de soixante-dix ans et, à travers lui, c'est bien Mme de Chevreuse qui espère mettre un pied au ministère. Le mémorialiste Montglat raconte que, le 9 février 1651, la reine mandate le maréchal de Villeroy, le secrétaire d'État Le Tellier et le garde des sceaux Châteauneuf afin qu'ils s'entretiennent de sa part avec Gaston d'Orléans, avant de préciser que la duchesse de Chevreuse assiste aussi à cette réunion de crise « comme amie intime du garde des sceaux et une des principales actrices de la Fronde »<sup>44</sup>. À l'inverse, lorsque Châteauneuf est disgracié le 3 avril 1651 et remplacé par Matthieu Molé, la duchesse perd de son pouvoir. D'après Monglat, c'est en partie ce qui explique la rupture du projet de mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse, puisque « la duchesse de Chevreuse promettait de lui procurer [à Conti] de grands avantages par la faveur du garde des sceaux, dont l'éloignement la mettait hors d'état d'exécuter sa promesse »<sup>45</sup>.

Parmi ceux qui bénéficient de la faveur de la duchesse figurent aussi des membres de la maison de Vendôme, à commencer par le duc de Mercœur, pour qui elle demande la lieutenance générale du Languedoc<sup>46</sup>. Mais elle intervient surtout pour son frère, le duc de Beaufort, plus zélé frondeur que son aîné. D'après deux lettres, l'une de madame de Chevreuse au cardinal datée du 22 avril 1650, l'autre de Mazarin à la duchesse datée du 27 avril suivant, Marie de Rohan soutient fortement les intérêts de Beaufort ainsi que ceux de son ami Noirmoutier<sup>47</sup>. Dans la première, elle écrit : « Au nom de Dieu, Monsieur, ne tardez pas à satisfaire à ce qu'on attend de vous touchant monsieur de Beaufort et Noirmoutier et [...] ne soyez pas importuné que je vous supplie déployer toute votre prudence à récompenser le bon procédé de ces personnes-là. » La lettre du 18 mars 1650 permet de comprendre la nature des gratifications que réclame la duchesse pour Beaufort. Il s'agit de la survivance de l'amirauté, charge que le duc avait finalement obtenue au détriment de Condé en 1649<sup>48</sup>.

La duchesse de Chevreuse semble s'être rapprochée du duc de Noirmoutier, gouverneur des places de Charleville et du Mont-Olympe, pendant le siège de Paris, où il s'était engagé pour suivre la duchesse de Longueville et le prince de Conti<sup>49</sup>. Effectivement, le duc de

---

<sup>44</sup> Montglat, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 287.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 214.

<sup>47</sup> Lettre de madame de Chevreuse à Mazarin, du 22 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 173 et lettre de Mazarin à la duchesse de Chevreuse, du 27 avril 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 290, f° 141.

<sup>48</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 18 mars 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 870, f° 244.

<sup>49</sup> Lettre de Bluet à Mazarin, du 1<sup>er</sup> février 1649, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 864, f° 83.

Noirmoutier, comme membre de la maison de la Trémoille, semblerait devoir être lié aux Condé, au même titre que le prince de Tarente, par exemple. Mais son attitude n'est pas aussi claire et, en février 1649, Bluet prétend que, malgré ses « habitudes avec Mme de Chevreuse », il n'est « à présent lié avec aucun parti »<sup>50</sup>. C'est bien pourtant parce que Noirmoutier est l'ami de la duchesse de Chevreuse que Mazarin peut demander à cette dernière d'intervenir auprès de lui en février 1651 afin que le duc lui cède l'un de ses gouvernements contre celui de La Fère<sup>51</sup>. C'est aussi parce qu'il est son ami que Noirmoutier intercède à son tour en faveur de la duchesse auprès de Mazarin en avril 1651, après que la rupture des fiançailles de sa fille lui a fait perdre tout espoir de demeurer alliée aux Condé. Le cardinal paraît d'abord repousser cette proposition puis commence à l'envisager en employant les services de Mme d'Ampus que Mazarin croit qualifiée « parce qu'elle est parente fort proche de M. de Noirmoutier »<sup>52</sup>. En avril 1652, encore, Mme de Chevreuse reçoit de Mazarin les refus qu'il oppose aux prétentions du duc, ce qui indique clairement que c'est elle qui les a sollicitées<sup>53</sup>. Enfin, au mois de mars 1653, c'est toujours à Mme de Chevreuse que s'adresse le premier ministre lorsqu'il redoute que Noirmoutier ne prenne le parti du cardinal de Retz récemment emprisonné. « Pour cet effet j'ai conféré trois ou quatre fois avec Mme de Chevreuse, pour laquelle je sais que M. de Noirmoutier a les derniers respects et qu'ainsi il défèrera à ses conseils en toutes choses plus qu'à ceux de tous ses amis ensemble », écrit Mazarin à M. de Fabert<sup>54</sup>. C'est dire la force du lien !

### *b. Obliger ses clients*

Mais la duchesse de Chevreuse n'est pas seulement une amie. Pendant toute l'année 1650 et même au-delà, elle apparaît aussi comme une patronne, soucieuse d'obliger des personnalités de rang divers qu'elle souhaite attacher à ses intérêts ou dont elle doit rémunérer les services passés.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> Lettre de Mazarin à De Lionne, de Doullens le 25 février 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 282.

<sup>52</sup> Lettre de Mazarin à De Lionne, de Brühl le 12 mai 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 391.

<sup>53</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Saint-Germain-en-Laye le 30 avril 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 110 v°.

<sup>54</sup> Lettre de Mazarin à M. Fabert, du 23 mars 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 891, f° 91.

Parmi eux figurent la maréchale de Rantzau, épouse d'un officier allemand passé au service de la France pendant la guerre de Trente ans. La duchesse de Chevreuse transmet ses demandes à Mazarin en septembre 1650. La documentation ne permet pas de connaître le contenu du placet mais une lettre de Mazarin adressée à madame de Chevreuse le 30 septembre 1650 lui apprend que la demande a été favorablement accueillie. Le cardinal écrit :

Je vois la reine fort résolue de faire si bien traiter madame la maréchale de Rantzau qu'elle puisse vivre selon sa qualité, vous croirez bien, Madame, que je m'y emploierai avec chaleur par plusieurs motifs et que *la recommandation que vous m'en faites ne sera pas la moindre*<sup>55</sup>.

Une telle réponse souligne précisément le pouvoir de patronage de Mme de Chevreuse, puisque son intervention paraît déterminante parmi les motifs qui justifient l'octroi de la grâce.

Les clients de la duchesse comptent aussi parmi eux certains conspirateurs du temps de Louis XIII et Richelieu qui avaient partagé ses disgrâces<sup>56</sup>. Dans sa lettre d'avril 1651 publiée dans le recueil de Ravenel et déjà citée à de nombreuses reprises, Mazarin mentionne le comte Hippolyte de Béthune, le comte de Fiesque, François de Montmorency, marquis de Fosseuse, le duc de Vitry, Claude de Bourdeilles comte de Montrésor et Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibar que nous avons déjà évoqué. Or, ceux-là

et d'autres qui sont tous hors de leur devoir et qui se font gloire ou de s'entendre avec les Espagnols, ou de se jeter dans les partis qui se forment contre l'État, ou de fomenter des séditions, ou de s'enivrer et prêcher après la révolte dans Paris comme des enragés et de proposer des assassinats et enfin d'être toujours entre le roi et leur patrie [...] sont, ou directement ou par résultat, tout à fait dans la dépendance de madame de Chevreuse<sup>57</sup>.

Ici, le cardinal désigne clairement la duchesse comme la tête d'un vaste réseau de rebelles formé de gentilshommes issus de familles diverses, dont certaines sont apparentées aux Condé et dont la duchesse apparaît pourtant comme la patronne. Cependant, parmi cette cohorte de dépendants ou d'hommes supposés tels par Mazarin, Marie de Rohan ne semble en

---

<sup>55</sup> Lettre de Mazarin à Mme de Chevreuse, de Bourg le 30 septembre 1650, Bibliothèque Mazarine, Ms. 2216, f° 455 v°. Nous soulignons.

<sup>56</sup> Voir Jean-Marie Constant, *Les conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987 et « L'échec des conjurateurs en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in Josette Pontet (dir.), *Autour des figures de l'échec*, Pessac, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2005, p. 65-78.

<sup>57</sup> Mazarin, *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, publiées par Jules Ravenel pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1836, p. 14.

rémunérer que quelques-uns lorsqu'elle est en état de le faire, à moins que ses placets n'aient été en grande partie perdus. Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles et Charles de Bourdeilles, comte de Matha, sont du nombre. En effet, dans une lettre adressée à Michel Le Tellier le 22 juillet 1650, Mazarin écrit :

Mme de Chevreuse m'écrit un mot pour le retour à Paris de Fontrailles et de Matha. Je vous prie d'en parler à S.A.R. et de dire à ladite dame que la reine aura grand peine à se disposer de leur donner cette permission ; que si, néanmoins, elle juge qu'il faille y insister et qu'elle le souhaite pour essayer de gagner ces messieurs, je m'y emploierai auprès de Sa Majesté<sup>58</sup>.

C'est donc pour faire amnistier ses anciens camarades de rébellion qu'intervient Marie de Rohan, en faisant peser dans la balance l'hypothèse de leur adhésion au parti adverse si leur demande n'était pas satisfaite.

Le comte de Montrésor fait aussi partie de ce groupe. D'après les *Mémoires* de Goulas, il est embastillé en 1646 après avoir été accusé « de faire tenir de l'argent et des bagues à madame de Chevreuse » alors réfugiée aux Pays-Bas<sup>59</sup>. Mazarin, dans sa lettre d'avril 1651, accuse même Marie de Rohan de s'être entendue avec lui et Saint-Ibar « pour faire soulever les huguenots, pour les établir (avec l'aide d'Espagne) à La Rochelle »<sup>60</sup>. Le comte de Montrésor a donc été d'une aide précieuse pour la duchesse et c'est la raison pour laquelle elle s'empresse de le remercier en 1650 en lui faisant octroyer une abbaye. Le 16 juin, Le Tellier rapporte à Mazarin sa conversation avec la duchesse : « Elle m'a dit aussi que M. de Montrésor avait accepté l'abbaye de Lanoy, quoi quelle ne soit pas de la valeur de celle qu'on lui a fait espérer, et qu'il était bon qu'une fois pour toutes V. E. fût quitte envers lui de la parole qu'elle lui avait donnée<sup>61</sup>. » Dans ce cas aussi, il semble donc que Mazarin achète par Mme de Chevreuse l'obéissance de ses anciens serviteurs.

En dehors de ce groupe, l'un de ceux pour lesquels la duchesse manifeste le plus de sollicitude est le marquis de Coasquin ou Coëtquen. Gouverneur de Saint-Malo, il a accueilli la duchesse lorsqu'elle fuyait la France en 1645 et semble lui avoir procuré son aide en 1648, lorsqu'elle tentait de mettre sur pied une coalition visant à déstabiliser Mazarin, dont la Bretagne aurait été le point de départ et la base arrière<sup>62</sup>. Nous avons déjà cité, au chapitre VI,

---

<sup>58</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, du 22 juillet 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 115 v°.

<sup>59</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 151.

<sup>60</sup> Mazarin, *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine*, op. cit., p. 14.

<sup>61</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 16 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 96.

<sup>62</sup> Lettre de Mazarin à M. le Prince, du 6 mai 1645, Bibliothèque Mazarine, Ms 2214, f° 372.

la lettre qu'écrit Mazarin au frère du marquis pour le dissuader de prêter main forte aux agissements de la conspiratrice<sup>63</sup>.

Mais, quoiqu'il faille attendre l'année 1652 pour la voir intervenir, Mme de Chevreuse ne se montre pas ingrate. Le 22 janvier 1652, Mazarin écrit à l'un de ses agents : « J'ai fait toujours une estime particulière de M. le marquis de Coasquin, de façon qu'ajoutant à cela la part que Mme de Chevreuse prendra aux bons traitements qu'il recevra de la cour, je n'oublierai rien, afin qu'ils soient tels qu'il pourra souhaiter<sup>64</sup>. » Ce passage ne révèle pas quelle grâce demande le marquis mais, au mois de février, Marie de Rohan se fait plus explicite lorsqu'elle écrit à Mazarin :

Il [Coasquin] me conjure de vous en demander une [assurance d'amitié] pour ce qui est de lui faire obtenir des lettres de duc. Je serais ravie qu'il reçoive ce bien de vous à ma prière, afin de lui procurer ce contentement avec une attache si particulière au service de Votre Éminence. C'est pourquoi je vous conjure d'apporter tout ce qui dépendra de vos soins pour qu'il ne s'en sépare jamais<sup>65</sup>.

Par ces lignes, Mme de Chevreuse exprime d'abord une forme de déférence à l'égard de Mazarin, qui demeure le patron suprême et le seul à même d'accorder des grâces. En 1652, la duchesse est consciente que les rebelles n'ont plus les moyens de dicter leurs volontés au pouvoir royal, c'est pourquoi elle est définitivement passée au service de la cour. Mais elle n'abandonne pas pour autant toute velléité de patronage car il lui suffit de se transformer en *broker* – ou courtière – de la faveur royale pour conserver de la crédibilité auprès de ses dépendants et une autorité réelle sur eux. L'absolutisme est en passe de vaincre mais il n'élimine pas les représentants des grandes maisons princières dont il a besoin pour étendre son autorité jusque dans les moindres ramifications de leurs clientèles.

Pourtant, deux mois plus tard, Mazarin refuse d'accorder ce que madame de Chevreuse lui a demandé :

Pour ce qui est de M le marquis de Coasquin, c'est une personne dont le mérite est extrêmement considéré ici, et par cette raison et par la part que vous y prenez. Je souhaiterais passionnément de le pouvoir servir mais vous trouverez bon, Madame, que je vous dise ingénument qu'il m'est impossible de le faire pour le brevet de duc, la reine ne pouvant lui

---

<sup>63</sup> Lettre de Mazarin au marquis de Coasquin, 1645, Bibliothèque Mazarine, Ms 2216, f° 411 v°.

<sup>64</sup> Lettre de Mazarin à M. de Pennacors, de Vierzon le 22 janvier 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 268, f° 478 v°.

<sup>65</sup> Lettre chiffrée de la duchesse de Chevreuse à Mazarin, février 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 881, f° 277.

faire obtenir cette grâce sans s'attirer un grand nombre de personnes considérables qui prétendent la même chose, il faudra qu'il attende une conjoncture plus propre, et vous et lui me rendez justice si vous croyez que je suis très fâché d'être dans l'impuissance de l'obliger présentement<sup>66</sup>.

Cette réponse prouve qu'en 1652 la monarchie est encore le jouet des factions et que, si elle est bien en train de devenir l'unique dispensatrice des grâces, elle n'a pas encore réussi à en imposer la répartition.

Enfin, il faut accorder une place toute particulière au marquis Geoffroy de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans. Il est le dernier amant de la duchesse de Chevreuse et probablement son mari après le décès du duc de Chevreuse en 1657. Dans ses *Mémoires*, Retz le désigne comme un petit gentilhomme que la vieille Fronde aurait attribué et envoyé à la duchesse en 1649 pour mieux la contrôler depuis Paris<sup>67</sup>. Mais c'est faire preuve de beaucoup de vantardise de la part de Gondi. Mazarin voit plus juste en présentant la relation en sens inverse. Dans une lettre envoyée de Bouillon le 23 mars 1651, il accable ce « petit gentilhomme de cinq cents livres de rente, qui n'est considérable que parce qu'il satisfait la vue de *Mme la Dominante* »<sup>68</sup>. L'adjectif substantivé qui sert à désigner Marie de Rohan, quoiqu'il soit probablement ironique, est très significatif. Il suppose une relation inégale entre le simple marquis et la duchesse, qui apparaît clairement comme sa patronne, celle qu'il sert et dont il espère en retour des récompenses matérielles.

Mme de Chevreuse s'emploie à les lui procurer dès les premiers temps de sa faveur puisque, le 11 juin 1650, Le Tellier écrit à Mazarin :

J'oubliai par ma dernière à rendre compte à V. E. de deux choses dont Mme de Chevreuse m'avait parlé, qui sont pour faire accorder à M. de Laigues la permission d'accompagner Monsieur et de porter le bâton hors le quartier et la présence du roi et pour le faire jouir de dix mille livres par an pour états et pensions à cause de cette charge<sup>69</sup>.

Deux jours plus tard, Mazarin fait savoir sa réponse :

---

<sup>66</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, de Tours le 13 mars 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 66.

<sup>67</sup> Cardinal de Retz, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 485.

<sup>68</sup> Lettre de Mazarin à Hugues de Lionne, de Bouillon le 23 mars 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 267, f° 339. Nous soulignons.

<sup>69</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 11 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 111.

Quant à ce que Mme de Chevreuse vous a dit touchant M. de Laigues, premièrement pour porter le bâton hors de la présence du roi, la reine a bien entendu de lui donner toutes les assurances possibles pour la sûreté de sa charge, mais non pas qu'il l'exécutât présentement [...]. En second lieu, je prétends qu'on lui baille dix mille livres par an<sup>70</sup>.

Une nouvelle fois, le principal ministre n'est guère prompt à accorder les grâces destinées à rémunérer les fidèles de la duchesse. Cette lenteur apparaît clairement dans une lettre signée par Mme de Chevreuse en septembre 1651 puisque, un an après, elle y réclame toujours l'octroi des dix mille livres promises. Marie de Rohan rappelle alors les intérêts de son protégé au cardinal exilé :

Je passe à un autre [sujet] vous faisant souvenir de l'honneur et de l'affection que vous avez trouvés en Laigues partout où vous l'avez employé. En ce dernier rencontre [les démarches qui doivent permettre à Mazarin de rentrer en France], il a agi de même pour vos intérêts. Vous savez ce que vous m'avez promis pour les siens touchant les dix mille de livres de pension sur des bénéfices. Je vous demande vos bons offices pour faire présentement effectuer votre parole<sup>71</sup>.

En février 1652, la duchesse renouvelle encore sa demande et se veut d'autant plus insistante qu'elle est, dit-elle, « obligée à lui procurer [à Laigues] cette satisfaction », soulignant ainsi le rapport clientélaire qu'ils entretiennent malgré l'attachement sentimental<sup>72</sup>.

La duchesse de Chevreuse, devenue « procureuse » de la vieille Fronde en 1650, n'a donc pas manqué de témoigner sa gratitude à ceux qui lui avaient permis d'accéder à une telle position de pouvoir. Grâce à sa relation privilégiée avec Mazarin, elle offre à la plupart de ses amis et de ses clients des avantages matériels susceptibles de renforcer encore le lien qui les attache à elle. Ce faisant, elle agit moins comme une patronne que comme une courtière de la faveur royale. Ainsi, Mme de Chevreuse, contrairement aux Frondeuses du parti des Princes, témoigne avoir précocement compris et accepté la victoire de l'absolutisme, le revirement de février 1651 et l'alliance avec la maison de Condé n'étant qu'un moyen temporaire de signifier son mécontentement à Mazarin et de lui rappeler la force que lui confèrent ses amitiés. La duchesse de Chevreuse, pas plus que les Frondeuses du clan Condé, n'a les moyens d'entretenir seule sa propre clientèle car, en tant que femme, elle est exclue de

---

<sup>70</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, du 13 juin 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 20 v°.

<sup>71</sup> Lettre chiffrée de Mme de Chevreuse à Mazarin, du 27 septembre 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 877, f° 34.

<sup>72</sup> Lettre de Mme de Chevreuse à Mazarin, février 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 881, f° 275.

l'exercice direct du pouvoir. C'est donc faire preuve d'une remarquable lucidité que de se comporter encore en médiatrice en distribuant des récompenses matérielles et symboliques qu'elle ni aucun membre de sa famille ne détient en propre, mais dont elle s'arroge temporairement la maîtrise en décidant de leur attribution grâce aux services qu'elle rend à la reine et à son ministre.

#### **4. Rivalités frondeuses et rivalités féminines**

La position des femmes au sein du clan Lorraine-Rohan-Vendôme n'est pas seulement déterminée par des relations d'entraide avec les amis et les clients. Elle dépend aussi des liens qui unissent ces femmes entre elles. Or, comme dans le clan Condé, l'examen des sources fait apparaître des situations de rivalité qui témoignent d'une forme de concurrence pour l'exercice de l'autorité au sein du groupe. Ces conflits opposant les femmes d'une même alliance, voire d'une même famille, témoignent de la fragilité de leur pouvoir et de la nécessité pour elles d'exercer une autorité sans partage.

##### *a. Les jalousies de la duchesse de Montbazon*

Une telle rivalité apparaît pour la première fois en septembre 1650 entre les duchesses de Chevreuse et de Montbazon. La seconde s'irrite que sa belle-fille soit entrée bien plus avant dans la confiance de Mazarin et qu'elle paraisse sur le point de participer à une négociation de paix avec l'Archiduc. Le 14 septembre, Le Tellier rapporte à Mazarin sa crainte que Mme de Montbazon n'entraîne Beaufort hors de l'alliance entre la vieille Fronde et la cour garantie par Mme de Chevreuse<sup>73</sup>. En quelques semaines, le différend prend une ampleur telle qu'il suscite une seconde affaire des lettres. Ce deuxième épisode apparaît à bien des égards comme la duplication outrancière et bouffonne de l'incident survenu en 1643 entre les duchesses de Montbazon et de Longueville. Le marquis de Piennes rapporte les événements à Mazarin sur un ton narquois :

---

<sup>73</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 14 septembre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 83.

Depuis deux jours l'on a fait une pièce à Mlle de Chevreuse qui pourra bien augmenter la haine qui était déjà assez forte entre madame de Chevreuse et de Montbazon car la dernière est accusée : c'est qu'on a supposé une lettre de Mlle de Chevreuse à Noirmoutier en laquelle elle se plaint de son inconstance et de l'abandonner pour madame de Rhodes et beaucoup d'autres sottises de cette nature.

Puis, trois pages plus loin, il revient sur le même sujet :

Depuis deux ou trois jours il est arrivé un grand esclandre dans la Fronde. La rumeur y est grande au sujet de certaine lettre interceptée de Mlle de Chevreuse à Noirmoutier, où il est accusé d'infidélité. Madame de Rhodes y est en jeu comme sa rivale. Ladite de Montbazon se vante d'avoir l'original de la lettre entre ses mains. Madame de Chevreuse outrée en va demander raison à madame de Montbazon. Le dialogue est fort bon. Madame de Rhodes y est en tiers. Madame de Montbazon la veut consoler, en lui remontrant qu'il faut se moquer de la médisance et qu'elles sont toutes deux occupées d'avoir chacune un galant de soixante-quinze ans. L'une reproche à l'autre qu'elle n'en a point d'autre. Enfin la guerre est si bonne que l'on croit qu'il faudra dégainer<sup>74</sup>.

L'informateur de Mazarin ne semble guère prendre l'altercation au sérieux. Pourtant, elle témoigne d'une rivalité réelle entre l'épouse et la fille du duc de Montbazon en concurrence dans le rôle de « procureuse » de la Fronde. La duchesse de Chevreuse paraît à la fois plus active et plus compétente dans cette position, mais la duchesse de Montbazon peut aussi y prétendre en raison de son influence sur Beaufort et c'est bien comme le fruit de cette rivalité qu'il faut interpréter la seconde affaire des lettres. Il s'agit d'une tentative de la duchesse de Montbazon pour reprendre l'avantage sur sa rivale en portant atteinte à l'honneur de sa fille, mais surtout en créant une rivalité artificielle entre, d'une part, madame et mademoiselle de Chevreuse, et, d'autre part, les autres grandes personnalités de la vieille Fronde, Mme de Rhodes et le marquis de Noirmoutier, mais aussi Gondi qui était pour lors l'amant de Charlotte de Chevreuse.

Cette rivalité ne s'éteint pas avec l'union des deux Frondes. Bien au contraire, Mme de Montbazon est furieuse de n'avoir pas été informée de la conclusion des traités et de voir la fille de Mme de Chevreuse préférée à la sienne comme garantie de l'alliance. Le 21 février 1651, l'un des agents de Mazarin informe le cardinal que

---

<sup>74</sup> Lettre du marquis de Piennes à Mazarin, de Paris le 2 octobre 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 872, f° 165.

le duc de Beaufort et madame de Montbazon sont enragés de ce que, s'étant déclarés il y a plus de quatre mois pour la sortie des princes dans l'espérance d'avoir le prince de Conti pour mademoiselle de Montbazon, madame de Chevreuse qui n'a parlé franc que les huit derniers jours l'emporte pour sa fille. Ils se voient par là fort méprisés et on dit qu'il n'y a chose qu'ils ne fissent pour se venger<sup>75</sup>.

Hormis en ce qui concerne la rivalité amoureuse, les ressorts de cette mésentente semblent être proches de ceux qui provoquent le différend entre les duchesses de Châtillon et de Longueville. Ils occasionnent une lutte d'influence entre deux femmes qui ont besoin d'une certaine exclusivité, ou du moins d'une prééminence, pour asseoir à la fois leur pouvoir, leur crédibilité et leur fortune.

Ces rivalités entre des femmes liées par la parenté se traduisent aussi par des conflits à propos du patrimoine de la maison de Rohan-Montbazon que se disputent l'épouse du vieux duc Hercule et ses enfants. De telles affaires de partage peuvent paraître bien ordinaires mais lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de la Fronde et opposent des femmes qui se livrent une lutte acharnée pour occuper la première place au sein d'un même parti, elles prennent un tour plus singulier. Les querelles d'argent sont une occasion d'éprouver les fidélités et de tenter d'en obtenir davantage en acquérant des moyens supplémentaires pour les rémunérer.

Ainsi, il n'est pas anodin que le premier différend surgisse en octobre 1650, précisément lorsque madame de Montbazon manifeste sa jalousie vis-à-vis de la duchesse de Chevreuse. Dubuisson-Aubenay qualifie l'affaire de « préparatif de commencement de brouillerie », expliquant que la duchesse de Chevreuse cherche à ravoïr de sa belle-mère « une promesse de cent mille livres que le duc de Chevreuse autrefois lui a faite »<sup>76</sup>. Plus tard, en juillet 1653, soit avant même la mort du duc de Montbazon, son épouse et sa fille se déchirent à nouveau. Tandis que la première souhaite un règlement par lettres d'État, la seconde préfère au contraire un procès au parlement en bonne et due forme<sup>77</sup>.

Mais la duchesse de Montbazon s'oppose tout aussi vivement à la princesse de Guémené, dont elle jalouse les bonnes relations avec la cour. Le conflit se manifeste ouvertement en juin 1650, quoique la documentation ne permette pas d'en connaître les enjeux dans le détail. Le Tellier parle simplement de l'« intérêt » de madame de Guémené contre madame de Montbazon. La cour semble être partie prenante de l'affaire ou du moins

---

<sup>75</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, du 21 février 1651, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 874, f° 82.

<sup>76</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, op. cit., t. I, p. 334.

<sup>77</sup> Lettre de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Chambord le 16 juillet 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 275.

sollicitée d'intervenir, puisque Le Tellier y consacre plusieurs passages de ses lettres à Mazarin. Le 25 juin 1650, il écrit : « J'ai dit [à Mme de Montbazon] [...] que lorsque la reine serait ici, elle résoudrait ce qui serait à faire pour terminer le différend d'entre elle et madame de Guémené et que, lorsque l'abbaye de Caen serait vacante, elle connaîtrait avec combien de sincérité V. E. souhaite de lui en rendre service<sup>78</sup>. » Mais Mme de Montbazon ne se résout pas à la passivité et, une fois de plus, tente de mobiliser des soutiens pour affronter l'épouse du fils de son mari. Le comte de Montrésor, notamment, est sollicité comme médiateur par une lettre autographe de la duchesse<sup>79</sup>. Cependant, au mois d'août, rien n'est réglé et Marie d'Avaugour insiste encore auprès de la cour pour qu'elle nomme des commissaires chargés d'instruire cette affaire<sup>80</sup>.

### *b. Des médiatrices en concurrence*

La rivalité peut aussi se manifester plus directement encore, au cœur de l'action frondeuse, dans l'exercice même de la médiation. Ainsi, la négociation que conduit la duchesse de Chevreuse avec le duc de Lorraine au printemps 1652 est concurrencée par celle que mène sa belle-sœur, la princesse de Guémené car cette dernière est également en correspondance avec le duc et bénéficie aussi de sa confiance. Comme la duchesse de Chevreuse, Anne de Rohan souhaite mettre ses liens privilégiés avec Charles IV au service de la cour. Le 8 juin 1652, M. de Brégy écrit au cardinal :

Je souhaite que ses anciens respects [du duc de Lorraine] vers elle [la princesse de Guémené] se renouvellent puisqu'elle se servirait infailliblement du pouvoir qu'elle aurait sur lui pour les avantages du roi ; sur quoi cette princesse me répond qu'elle me conjure d'assurer la reine et V. E. de son zèle et que M. de Lorraine sera lui-même témoin de ses sollicitations très sincères et [...] Monseigneur verra que l'ordre que M. de Lorraine a envoyé à son armée de monter vers le port à l'Anglois est écrit de la main de madame de Guémené<sup>81</sup>.

---

<sup>78</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, le 25 juin 1650, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 161.

<sup>79</sup> Lettre de Mme de Montbazon au comte de Montrésor, non datée, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 20480, f° 157.

<sup>80</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de Libourne le 4 août 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4208, f° 167.

<sup>81</sup> Lettre de M. de Brégy, du 8 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 883, f° 33.

La duchesse de Chevreuse aurait-elle été détrônée comme émissaire privilégiée de la cour auprès du duc de Lorraine ? C'est ce que semble confirmer la lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet datée du 9 juin. Il y témoigne sa reconnaissance à l'égard de la princesse et ajoute :

La reine serait bien aise qu'elle [Mme de Guémené]bpût trouver quelque prétexte de venir ici pour y être en même temps que M. de Lorraine, qui y sera demain, au moins à ce qu'il a promis. Je recevrai beaucoup de joie d'avoir l'honneur de l'entretenir ; mais surtout je vous prie, si elle veut prendre cette peine, qu'elle fasse la chose en sorte que Mme de Chevreuse ne puisse point pénétrer qu'on l'ait invitée d'ici à y venir, et le secret en ceci est fort important<sup>82</sup>.

Il semble donc que la cour emploie simultanément les deux femmes sans qu'elles-mêmes en soient informées de façon à optimiser l'investissement personnel de chacune en lui laissant entendre qu'elle est indispensable pour réussir la négociation et en retirera donc d'autant plus de prestige personnel. Il en va de même lorsque la Palatine et la duchesse de Chevreuse se disputent le rôle de médiatrices auprès de Retz, soulignant le besoin indispensable pour elles de conserver du crédit sur une personnalité publique d'envergure<sup>83</sup>. Cependant on peut y voir une nouvelle confirmation de l'impossibilité pour les Frondeuses, Amazones ou médiatrices, d'agir de conserve. Les unes et les autres se conçoivent toujours comme des concurrentes en raison du caractère exceptionnel que doit conserver leur conduite pour demeurer acceptable.

Au sein de la nébuleuse Lorraine-Rohan-Vendôme, les femmes détiennent donc une place tout à fait centrale, plus clairement encore que celles du clan Condé, dont le réseau très vaste demeure dans la dépendance du prince, même pendant son emprisonnement. Les duchesses de Chevreuse et de Montbazou en sont les figures de proue car ce sont elles qui tissent les liens les plus directs entre les trois lignages coalisés. Le pouvoir de patronage apparaît donc comme un prolongement de la vocation que leur confère le mariage mais il est encore accru par leurs adultères puisque les deux duchesses, comme les Frondeuses du clan Condé, utilisent leurs relations sentimentales dans la structuration de leur parti. Cependant, le fait que les femmes soient à la tête du groupe contribue aussi à l'affaiblir car elles disposent de peu de ressources propres pour rémunérer les fidélités. La seule solution consiste donc pour elles à se mettre au service d'un pouvoir plus puissant, auquel elles servent de *broker*

---

<sup>82</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Melun le 9 juin 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 269, f° 143 v°.

<sup>83</sup> Lettre d'un correspondant inconnu, du 13 décembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 217.

auprès de leurs fidèles. C'est très exactement ce que fait Mme de Chevreuse comme « procureuse » de la vieille Fronde. Néanmoins, cette position, comme celles des Frondeuses du clan Condé désireuses de représenter le prince, ne souffre aucun partage ni aucune concurrence, ce qui explique les rivalités et les jalousies féminines dont est victime la duchesse de Chevreuse au sein de son propre parti.

\* \* \*

De façon plus générale, les sources rendent incontestable le rôle majeur joué par les femmes au sein des partis frondeurs, qu'elles dirigent efficacement en l'absence des représentants masculins de leur famille ou même en leur présence dans le cas des Lorraine-Rohan-Vendôme. La transgression de l'interdit qui éloigne les femmes de l'action politique et militaire ne vaut donc pas seulement sur le terrain où s'affrontent les partis frondeurs et la cour mais aussi au sein même de ces organisations floues et complexes, fondées sur les réseaux clientélares des grandes maisons nobles. Les Frondeuses ne se contentent pas de se substituer à un parent mâle absent ou jugé trop passif, elles contribuent elles-mêmes à constituer ou à consolider des liens familiaux, amicaux et clientélares susceptibles de les appuyer dans leur lutte.

Parfois, cet investissement personnel prend la forme de relations affectives fortes, amoureuses ou amicales, qui, pour les femmes plus encore que pour les hommes, semblent constituer un appui indispensable. Ainsi, ce sont bien les liens du cœur qui paraissent déterminer la mise en œuvre du soutien que requièrent les liens du sang et ceux du patronage. Nous l'avons déjà souligné, il ne s'agit pas là de caractères propres aux femmes mais il semble que leur exclusion théorique de la sphère publique et leur relégation dans l'espace privé, qui est précisément celui des sentiments, rende la dimension affective de ces liens sociaux d'autant plus déterminante. À l'inverse, l'affaiblissement des mécanismes clientélares traditionnels qui fait passer au premier plan les critères irrationnels dans le choix du soutien à la rébellion, peut aussi paraître promouvoir les femmes, considérées comme les maîtresses au royaume des passions.

Mais la position centrale qu'occupent ces femmes au sein du groupe n'est pas seulement mise en péril par le caractère temporaire, voire éphémère, des conditions favorables dont elles

bénéficient. La menace vient aussi de l'intérieur même du lignage, où la concurrence fait rage pour occuper la fonction prestigieuse mais rare de patronne de substitution, de conseillère ou de *broker*. Cette rivalité entre les Frondeuses d'un même parti permet de mettre en évidence l'absence de motif « féministe » dans leur combat. En effet, ces femmes interviennent dans l'arène politique pour conserver ou accroître les intérêts d'une famille, d'un clan ou d'un parti, elles y défendent les prérogatives de l'aristocratie et luttent contre l'absolutisme, bousculant au passage les normes de genre et transgressant nombre d'interdits. Mais le droit des femmes à agir ainsi n'est pas revendiqué en tant que tel. Il est toujours conçu comme un moyen et jamais comme une fin, au point que celles qui l'emploient tiennent à s'en excuser pour mieux se rendre crédibles et confirmer leur statut d'exceptions mis en péril par la multiplication des actions frondeuses entreprises par des femmes<sup>84</sup>.

---

<sup>84</sup> C'est cette hypothèse que défend Alice de Payer dans *Le féminisme au temps de la Fronde*, Paris, Fas, 1922, p. 185.

L'examen de la place que tiennent les femmes dans les familles et les partis frondeurs signale surtout leur très fort ancrage au sein du deuxième ordre du royaume, dont elles adoptent à la fois les rituels de révolte, les stratégies de légitimation, l'éthique exigeante et les prétentions au pouvoir, tout en les colorant d'accents féminins.

D'abord, le recours systématique aux parents, aux clients et aux amis comme source de légitimation et de soutien est caractéristique d'une société où sphère publique et sphère privée ne sont pas encore clairement distinctes, où les liens affectifs sont le soubassement de relations plus rationnelles fondées sur l'intérêt. Il est frappant de constater à quel point les femmes y sont bien intégrées, en grande partie en raison des liens qu'elles tissent entre les familles par leur mariage. Comme le prouve l'exemple du matriclan condéen, les femmes jouent ainsi un rôle fondamental dans la constitution des clientèles et, au moment d'agir dans la Fronde, n'ont guère de mal à solliciter des hommes et des femmes dont elles sont les patronnes aussi bien, si ce n'est davantage, que les membres masculins de leurs maisons. La façon dont ces soutiens potentiels répondent est très variable, mais les défections semblent bien moins liées au caractère féminin de la sollicitation qu'à l'évolution de la monarchie qui, en tendant à acquérir des moyens de rémunération supérieurs à ceux des princes, prive les grandes maisons de leurs alliés et, de ce fait, de leur pouvoir. Mais au moment de la Fronde, cette évolution n'est pas achevée et les femmes dénuées de ressources propres ou désireuses d'apporter leur soutien au gouvernement de la régence peuvent aussi jouer le rôle d'intermédiaires dans l'octroi de dons et de contre-dons destinés à remercier leurs fidèles ou à motiver leur soutien. L'examen des placets présentés à Mazarin par la duchesse de Chevreuse prouve l'emploi récurrent de cette méthode par les femmes de la vieille Fronde. Dans le

domaine des relations clientélares, le recours à des liens privés permet aux femmes dont c'est la sphère d'action habituelle d'agir de la même façon que les hommes et avec les mêmes résultats.

Mais cette confusion entre intérêts publics et intérêts privés pousse aussi les femmes à mobiliser la même rhétorique contestataire que les hommes. Fondée sur la défense du Bien Public, le rejet de la tyrannie et de l'oppression des mauvais ministres, la promotion des vertus aristocratiques et la revendication d'une destinée héroïque hors du commun, leurs discours semblent d'abord ne guère se différencier de celui des hommes de leurs maisons, ce qui est en soit tout à fait remarquable. Le *Manifeste* de la duchesse de Longueville, les prétentions de la Grande Mademoiselle à commander grâce aux vertus héritées de ses ancêtres paraissent ignorer les théories qui placent les femmes du côté de la faiblesse et de la subordination. On peut toutefois noter quelques caractères féminins dans l'expression de ces revendications.

D'abord, certaines femmes, surtout les mères, influencées par le modèle d'Anne de d'Autriche et Louis XIV, colorent la rhétorique du droit de révolte de nuances pathétiques et font des démonstrations de soumission qui, au contraire, tiennent compte des discours sur l'inégalité des sexes.

Ensuite, à plusieurs reprises, les femmes paraissent témoigner d'un attachement plus fort à l'éthique aristocratique, que l'évolution absolutiste de la monarchie tend à rendre obsolète du fait de sa vocation revendiquée à monopoliser le pouvoir. C'est que les femmes ne peuvent compter que sur la confusion entre public et privé pour agir dans les affaires politiques du royaume et sont donc plus tributaires que les hommes du maintien de cette confusion.

Enfin, leur prétention à faire usage de leur devoir de révolte repose toujours sur l'argument, avéré ou fictif, de l'empêchement, réel ou supposé, d'un proche parent mâle avec lequel elles auraient noué une relation particulièrement étroite dans l'ordre des sentiments, comme mère, sœur, fille, épouse ou encore maîtresse. L'enjeu et la difficulté consistent donc à transformer un lien homme-femme initialement porteur de sujétion, en une opportunité d'émancipation par l'action politique. La réussite de cette entreprise dépend de la nature du lien et des images d'égalité ou de subordination qui lui sont associées dans la culture de l'Ancienne France, de la façon dont les Frondeuses le mobilisent, éventuellement en jouant des interactions entre plusieurs appuis masculins, mais aussi et surtout de la manière dont ce lien est présenté et représenté dans la propagande frondeuse.

Pour espérer se distinguer et remporter le succès, les Frondeuses, Amazones et médiatrices, doivent aussi tenter de maintenir l'exclusivité du lien sur lequel repose leur

légitimité, ce qui entraîne leur mise en concurrence. Ainsi, l'importance des enjeux affectifs explique que les relations établies entre les personnalités féminines qui entourent Condé, Beaufort ou le cardinal de Retz soient conflictuelles. Le principe d'exception qui caractérise l'action politique féminine telle qu'elle est présentée dans les traités célébrant les vertus de la femme forte autorise les femmes à briguer le statut d'héroïne mais il n'admet qu'une seule élue.



**CINQUIÈME PARTIE**  
**Les Frondeuses après 1652**



En 1653, ou même dès 1652 à Paris, la supériorité des royaux sur les rebelles pousse ces derniers à reconnaître leur défaite. Le roi rentre dans sa capitale le 21 octobre 1652 et la paix est conclue à Bordeaux le 27 juillet 1653. C'est alors que sombre la Fronde, et avec elle Frondeurs et Frondeuses. Comment les femmes quittent-elles le champ de bataille ? Doivent-elles aussi se retirer des cabinets où ont été négociés alliances secrètes et traités occultes ou bien peuvent-elles espérer s'y maintenir une fois la paix revenue ? Dans les années qui suivent, les troubles civils ont-ils des effets durables en terme de participation des femmes de l'aristocratie aux affaires publiques ou n'ont-ils été qu'une parenthèse ? C'est sur la postérité de la Fronde au féminin que nous voudrions maintenant nous interroger.

Dans le chapitre IX, nous essaierons de comprendre ce que signifie le passage des Frondeuses du rang d'héroïnes au statut de vaincues. Nous examinerons en détail les conditions dans lesquelles elles se retirent de la guerre civile et la façon dont elles font leur soumission, non seulement au roi vainqueur, mais aussi à l'ordre patriarcal de la société qu'elles avaient un temps bravé par leurs comportements transgressifs. Il s'agit de comprendre jusqu'où s'étend le renoncement : dans quelle mesure le goût de l'indépendance, la recherche de la considération et la volonté de se distinguer que nous avons identifiés comme des motivations essentielles dans la démarche des Frondeuses sont-ils engloutis et dans quelle mesure peuvent-ils au contraire se maintenir malgré l'humiliation de la défaite ?

Au chapitre X, nous évoquerons les activités des anciennes Frondeuses dans les années qui séparent la fin des troubles du début du règne personnel de Louis XIV. Les nouvelles orientations qu'elles donnent à leur vie personnelle et sociale après la pacification prouvent que la fin de la Fronde ne met pas un terme brutal à leurs interventions publiques et

qu'il est possible pour elles de placer l'expérience acquise dans la guerre civile au service des intérêts de leur maison, surtout lorsqu'elles en deviennent les maîtresses à la mort de leur époux. À la lumière des représentations dont le pouvoir des femmes fait l'objet dans la peinture et la littérature des années 1650 et 1660, nous voudrions établir aussi dans quelle mesure l'échec des Frondeuses est celui du féminisme qu'avait professé certaines d'entre elles. Dans la réalité des relations sociales et dans l'ordre des symboles, la fin de la Fronde met-elle un terme au rêve d'un monde mixte parmi les élites aristocratiques ?

## Chapitre IX

### La « démolition » de l'héroïne

La princesse douairière de Condé agonisante à Mme de Brienne : « Ma chère amie, mandez à cette pauvre misérable qui est à Stenay (voulant parler de madame de Longueville sa fille) l'état où vous me voyez et qu'elle apprenne à mourir. »  
Mme de Motteville, *Mémoires*.

Paul Bénichou, dans *Morales du Grand Siècle*, paru pour la première fois en 1968, intitule l'un de ses chapitres « la démolition du héros »<sup>1</sup>. Il y met en évidence le changement profond survenu dans l'éthique aristocratique au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Après la fin de la Fronde, le triomphe de l'absolutisme louis-quatorzien et les progrès du jansénisme entraînent une profonde remise en cause des valeurs qui avaient guidé les révoltes nobiliaires. Le sens de l'honneur, le goût de la gloire, la générosité des personnages que Corneille avait mis en scène dans ses pièces et que les Grands avaient cherché à illustrer sur les champs de bataille sont désormais considérés comme autant de manifestations d'un orgueil hypertrophié qu'il faut s'appliquer à mortifier. Sous l'influence de Pascal et de Port-Royal, le moi devient haïssable ; sous celle de La Rochefoucauld, l'amour-propre se cache derrière les intentions les plus désintéressées en apparence. Le héros a vécu.

Or les Frondeuses, inspirées à la fois par le théâtre de Corneille et les galeries de femmes illustres, semblent pâtir tout autant, si ce n'est plus, que leurs homologues masculins de cette désaffection pour les valeurs héroïques. L'échec de la Fronde est aussi celui des femmes. La guerre civile vaincue entraîne dans son naufrage l'étonnante mixité qui l'avait caractérisée. La défaite des aristocrates en général, et celle des Condéens en particulier, paraît disqualifier l'ensemble du discours de légitimation sur lequel s'étaient appuyées les Frondeuses pour combattre les préjugés hostiles aux femmes.

Non seulement les principales d'entre elles sont définitivement évincées de la scène politique, non seulement elles doivent quitter le champ de bataille dans des conditions souvent humiliantes, mais, dans les quelques années qui suivent la fin des troubles, elles doivent aussi

---

<sup>1</sup> Paul Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, Paris, 1648, rééd. 1988, p. 128 et suiv.

marquer très clairement leur soumission à cet ordre masculin dont elles avaient de fait contesté la suprématie. Avec l'autorité du roi, c'est aussi celle du père, du mari ou même du frère qui se trouve rétablie. Certaines anciennes Frondeuses, dont l'héroïsme est remis en cause par la réaffirmation du pouvoir royal, se livrent à une violente autocritique et, profondément conscientes du caractère transgressif de leurs actions passées, décident d'expier leurs fautes par une rude pénitence. La duchesse de Longueville, surtout, suivant le conseil de sa mère à l'agonie, « apprend à mourir », c'est-à-dire à tuer en elle l'héroïne pour faire une bonne mort, conforme à son état, humble et chrétienne. En mourant au monde où elle avait voulu régner, aussi bien dans les salons que sur les champs de bataille et dans les cabinets ministériels, elle espère renaître en Dieu et flétrir l'insupportable orgueil auquel elle croit devoir les malheurs de son existence.

## **I. Sortir de la scène frondeuse**

Officiellement, la Fronde se termine le 13 août 1653 avec la reddition de Villeneuve-sur-Lot, dernière place condéenne de Guyenne à baisser les armes devant les armées royales, mais elle s'achève dès le 21 octobre 1652 à Paris lorsque Louis XIV fait dans sa capitale un retour triomphal et définitif, et le 27 juillet 1653 à Bordeaux, capitale de la Fronde condéenne. Ces deux dernières dates sont suivies et précédées par une vague de départ en exil des Grands qui avaient été les plus impliqués dans les troubles. Cependant, le rétablissement de l'autorité monarchique s'accompagne dans les deux cas de déclarations d'amnistie qui évitent à la plupart des anciens Frondeurs de payer trop cher le prix de leur insubordination. Dans la majorité des cas, ils ne sont pas spoliés de leurs biens et il leur suffit de se faire oublier quelques mois ou quelques années avant de pouvoir reparaître à la cour. De ce point de vue, les femmes sont traitées à égalité avec les hommes. Pourtant le caractère provisoire de leur bannissement ne doit pas masquer la fin définitive de leur présence sur la scène politique. C'est en cela que leur sort diffère de celui des hommes et qu'elles réintègrent leur position initiale de subordination.

## 1. Quitter Paris

Outre la princesse douairière, qui s'éteint le 2 décembre 1650 dans les conditions que nous avons évoquées au chapitre VII, et Mme de Rhodes, qui meurt des suites de son ambassade déguisée à la cour en 1652, la duchesse de Bouillon et Mlle de Longueville sortent toutes deux de la Fronde avant qu'elle ne se termine.

La seconde, dont nous avons déjà souligné le médiocre intérêt pour les affaires d'État, part rejoindre son père en Normandie au mois de janvier 1652, après l'avoir convaincu de ne pas soutenir Condé dans le bras de fer qu'il engage avec la cour à partir de juillet 1651. La première quitte la scène frondeuse dès la fin de l'année 1650. En effet, l'intervention du duc et de la duchesse de Bouillon dans la Fronde des Princes leur a permis de forcer enfin Mazarin à compenser la perte de Sedan. Le principe de l'échange est accordé dès novembre 1650 puis officialisé au début de l'année 1652 par un accord qui stipule que la maison de Bouillon recevra en échange de sa principauté perdue les duchés de Châteauiherri et d'Albret ainsi que les comtés d'Auvergne et d'Évreux assortis de leurs dépendances<sup>2</sup>. La duchesse de Bouillon qui n'était entrée dans la Fronde que pour faire valoir ces droits, en sort dès qu'ils sont reconnus. Tandis que, dans la dernière phase des troubles, son mari et son beau-frère Turenne combattent dans les armées royales, la duchesse se retire de la guerre civile. Il n'est plus fait mention d'elle dans la correspondance politique jusqu'en 1653.

Mais Mlle de Longueville et la duchesse de Bouillon sont les seules femmes à sortir volontairement de la Fronde avant qu'elle ne se termine. La plupart des Frondeuses passent l'été 1652 à Paris et ne quittent la ville que quelques jours après le retour du roi. Elles se soumettent *in extremis* aux ordres de Louis XIV, qui ne peut laisser demeurer dans sa capitale les plus déterminés de ses anciens adversaires.

---

<sup>2</sup> Voir les lettres de Mazarin au duc et à la duchesse datées du 24 novembre 1650, Bibliothèque Mazarine, 2216, f° 463 et 463 v°, la lettre de remerciement de la duchesse de Bouillon à Mazarin du 30 novembre 1650, Tamizey de Larroque, *Archives historiques du département de la Gironde*, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou, 1859-1932, t. VI, p. 441, ainsi que les « Lettres d'érection des duchés et pairies d'Albret et de Châteauiherri par le roi Louis XIV en faveur de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, ducs de Bouillon, père et fils, leurs enfants, héritiers, successeurs et descendants, tant mâles que femmes, à perpétuité », Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 889, f° 132.

a. *L'amère retraite des duchesses de Montpensier et de Châtillon*

La duchesse de Châtillon et la Grande Mademoiselle, qui ont apporté un soutien décisif à Condé au cours du printemps et de l'été 1652, peinent à envisager le départ.

La seconde a toujours regardé avec répugnance le principe d'un accommodement avec la cour, considéré comme une lâcheté vis-à-vis du prince et un désaveu des valeurs aristocratiques qu'elle défend. Le 29 avril, alors que la duchesse de Châtillon tente de trouver un terrain d'entente avec Mazarin, Mademoiselle écrit à Condé qu'elle a « été extrêmement surprise d'apprendre qu'il y eût quelque proposition de paix » ; elle ajoute : « Je vous avoue quelle m'est fort suspecte et que dans cette pensée je ne m'en puis réjouir<sup>3</sup>. » Cependant, la princesse doit bientôt songer à déloger. Ayant eu vent qu'elle risquait d'être arrêtée en raison de son intervention à Orléans et de l'aide qu'elle apporte à Condé depuis que ses troupes affrontent les armées royales aux environs de Paris, elle demande conseil au prince lui-même : « Mandez-moi si, en cas que leur prétendu prétexte de m'arrêter arrivât, vous me conseillez d'aller à Blois ou d'attendre ici, car si vous me pouviez secourir, je vous attendrais bien assurément<sup>4</sup>. » Mais la cour n'a vraisemblablement jamais eu le projet de l'arrêter et, à la fin du mois d'août, elle est encore à Paris, assez inquiète de son sort si l'on en juge d'après ses *Mémoires* :

J'écrivis à M. le Prince et à M. de Lorraine [...] le déplaisir que j'aurais s'il fallait que je passasse mon hiver à la campagne : car je croyais cela une chose impossible et je ne comprenais pas que l'on pût y vivre ; de sorte que je les priais de faire des choses si extraordinaires qu'ils fussent en état de faire la paix, afin que nous passions tous le carnaval à Paris avec bien de la joie. [...] Pour mon désir, il était, dans le moment que je leur écrivais, de demeurer à Paris cachée, espérant qu'il arriverait quelque mouvement dans lequel je triompherais et où je mettrais les choses en état de faire une paix avantageuse : car j'étais lasse de la guerre<sup>5</sup>.

Mademoiselle a donc changé d'opinion depuis le printemps et sa lassitude reflète celle de tous les Parisiens qui, à la fin de l'été 1652, souhaitent vivement la fin de la Fronde et le retour du roi. Pourtant, la princesse ne peut se résoudre au bannissement et préfère se cacher pour repousser le plus longtemps possible le moment du départ. Mademoiselle est encore

---

<sup>3</sup> Lettre de Mlle de Montpensier au prince de Condé, le 29 avril 1652 à Orléans, Archives du Musée Condé de Chantilly, P XII, f° 365.

<sup>4</sup> Lettre de Mlle de Montpensier au prince de Condé, non datée (printemps-été 1652), Archives du Musée Condé de Chantilly, P XII, f° 389.

<sup>5</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, éd. A. Chéruel, Paris, Charpentier, 1858-59, t. II, p. 201.

présente à Paris le 21 octobre. Avec Mme de Châtillon, elle assiste même clandestinement au retour triomphal du roi chez Mme de Choisy, « dont le logis a une fenêtre qui regarde sur la place du Louvre ». L'anecdote qu'elle rapporte ensuite prouve que la jeune princesse est alors assez peu consciente des enjeux de la nouvelle configuration politique et de la précarité de sa position. Elle raconte :

Il y avait un homme qui vendait des lanternes pour mettre aux fenêtres, comme l'on fait les jours de réjouissances, et qui criait : « Lanternes à la royale ! » Je lui criai étourdiment : « N'en avez-vous point à *la Fronde* ? » Madame de Choisy me disait : « Seigneur Dieu ! Vous voulez me faire assommer »<sup>6</sup>.

La duchesse de Châtillon, au contraire, n'a pas le même courage inflexible et ne songe qu'à décamper lorsque l'ordre d'exil vient à sa connaissance. Mademoiselle rapporte leurs réactions opposées :

[Alors que Mademoiselle annonce son intention de rester à Paris pour y poursuivre la lutte en faveur de Condé,] Mme de Châtillon dit : « Je ne sais pas qui vous a donné ce conseil, mais rien n'est plus mal à propos ni si inutile à M. le Prince ; et si c'est de ses amis qui vous ont donné ce conseil, je ne sais pas à quoi ils pensent. » Je lui dis que c'était Croissy et le président Viole. Elle répliqua : « Quoi ! Feriez-vous des barricades en l'état où sont les choses et pourriez-vous tenir contre la cour ? Ne vous mettez point cela dans la tête ; songez seulement à votre retraite : car je vous avertis, comme votre servante, que M. votre père a traité ; qu'il est d'accord et qu'il a dit que pour vous il n'en répondait point et qu'il vous abandonnait »<sup>7</sup>.

Nous savons que l'avis de la duchesse de Châtillon n'est pas mal fondé. Mais il témoigne surtout de deux conceptions fort différentes de la place des femmes dans la guerre civile jusqu'à la toute fin des troubles. Tandis que la première espère acquérir une stature politique en faisant valoir ses talents de négociatrice pour conclure un accord tant souhaité, la seconde n' imagine conquérir la gloire à laquelle son rang la destine qu'en combattant pour faire triompher ses idéaux de gouvernement

Finalement, il faut attendre le 25 octobre pour que les deux femmes reçoivent le commandement de se retirer, en même temps que la duchesse de Montbazou, les comtesses de

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. II, p. 195-196.

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. II, p. 194.

Fiesque et de Frontenac et Mme de Bonnelle<sup>8</sup>. Tandis qu'Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville part vivre au château de Merlou, récemment cédé par Condé, Anne-Marie de Montpensier doit se réfugier dans sa maison de Bois-le-Vicomte, à six lieues de Paris. Cependant, le jour de la publication de l'ordre d'exil, l'auteur des nouvelles à la main classées sous la cote 5844 dans le fonds français de la B.n.F. précise qu'« on cherch[e] Mademoiselle par tout Paris » et que si « tout son train » a déjà été transporté sur le lieu de sa retraite, « pour sa personne, elle est invisible depuis le soir du 22 de ce mois [d'octobre 1652] »<sup>9</sup>.

Enfin, la partie de cache-cache ayant suffisamment duré, la princesse, « fort haïe du roi et de la reine », d'après les lettres de Guy Patin à Charles Spon, doit se résoudre à partir<sup>10</sup>. Elle délaisse pourtant sa propriété de Bois-le-Vicomte pour se rendre à Pont-sur-Seine, dans l'actuel département de l'Aube, chez son amie Mme de Bouthilier sous prétexte d'y prendre les eaux. Mais ce n'est là qu'une étape et, dès le début du mois de novembre, Mademoiselle fait savoir son départ pour le château bourguignon de Saint-Fargeau où elle s'apprête à passer quatre années loin de la cour. Mme de Motteville souligne l'amertume de la jeune princesse au moment de son départ et l'ingratitude dont elle est victime<sup>11</sup>. L'exilée raconte elle-même son sentiment d'abandon lorsqu'elle s'installe dans le vieux château de Saint-Fargeau :

Nous arrivâmes à Saint-Fargeau à deux heures de nuit, il fallut mettre pied à terre, le pont étant rompu. J'entrai dans une vieille maison où il n'y avait ni portes ni fenêtres et de l'herbe jusqu'aux genoux dans la cour : j'en eus une grande horreur. L'on me mena dans une vilaine chambre, où il y avait un poteau au milieu. La peur, l'horreur et le chagrin me saisirent à tel point que je me mis à pleurer : je me trouvais bien malheureuse, étant hors de la cour, de n'avoir pas une plus belle demeure que celle-là et de songer que c'était le plus beau de tous mes châteaux, n'ayant pas de maison bâtie<sup>12</sup>.

Les larmes de Mademoiselle sont celles d'une princesse habituée aux fastes des Tuileries, où elle résidait jusqu'alors, qui doit soudain se résoudre à vivre loin de la cour dans un château de province délabré, mais ce sont aussi celles de l'Amazone et de la femme forte ramenée au rang de simple châtelaine.

---

<sup>8</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 105.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Guy Patin, *Lettres à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, éd. Laure Jestaz, Paris, Champion, 2006, t. II, p. 979.

<sup>11</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 441.

<sup>12</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 227-228.

Pourtant, à ce qu'elle rapporte dans ses *Mémoires*, l'ingratitude de ceux qu'elle a soutenus pendant la Fronde n'est pas totale. Chez Mme de Bouthilier, Mademoiselle reçoit une lettre de Condé qui semble lui offrir quelque perspective pour prolonger la révolte. Elle se termine ainsi :

Je crois que vous ne doutez pas du sensible déplaisir que j'ai de ce qui est arrivé à Paris ; mais je vous jure que le plus grand que j'ai, c'est de voir l'état où vous êtes. S'il ne faut que ma vie pour vous en tirer, je vous l'offre de tout mon cœur. En attendant, je vous offre mes places et mon armée ; M. de Lorraine en fait de même et M. le comte de Fuensaldagne aussi. J'ai chargé Saint-Mars de vous dire sur toutes choses mes sentiments et de recevoir vos ordres, que j'exécuterai fidèlement, y allât-il de la perte de ma vie. Je vous conjure de le croire et de me croire absolument à vous.

À Sissone, ce 26 octobre 1652<sup>13</sup>.

Mademoiselle ne s'empresse pas d'accepter l'offre de Condé mais elle ne la refuse pas de façon catégorique et lorsqu'elle s'installe à Saint-Fargeau, elle précise :

J'avais regardé avec soin sa situation [de la demeure de Saint-Fargeau] ; [...] j'avais reconnu qu'elle était proche de toutes choses ; qu'elle n'était qu'à trois journées de Paris pour en avoir des nouvelles et à pareille distance de Blois, pour sauver les apparences de ce côté-là. Car je savais assez dès ce temps-là à quoi m'en tenir et qu'en quatre jours tout au plus l'on allait et venait de Saint-Fargeau à Stenay, qui était un lieu où apparemment M. le Prince passerait ses hivers ; ainsi que j'étais proche du monde, de mes amis et de ceux qui devaient l'être et pourtant dans le plus grand désert du monde parce que, Saint-Fargeau étant un lieu peu connu, l'on croirait que j'étais dans un autre monde<sup>14</sup>.

Donc, si la princesse pleure amèrement sa retraite forcée, elle n'abandonne pas pour autant toute prétention à intervenir dans les affaires politiques. Tant que Condé lui-même ne se soumet pas, toute opportunité d'action ne semble pas exclue pour sa cousine.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, t. II, p. 219.

<sup>14</sup> *Ibid.*, t. II, p. 223.

*b. Le désaveu cruel des procureuses*

Les deux principales médiatrices de la Fronde, à savoir la duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine, ne font pas une sortie plus brillante. Dans leur cas, l'échec est moins évident puisque l'une et l'autre finissent la Fronde au service de Mazarin. Pour cette raison, elles ne sont pas contraintes de quitter Paris lorsque le roi y rentre. Mais leurs allégeances multiples, successives ou simultanées, ont peu à peu contribué à les décrédibiliser et leur prestige est bien moindre à la fin des troubles. Le discrédit, voire l'oubli, et parfois le mépris dans lequel elles tombent alors prouvent bien qu'il ne saurait y avoir de victoire pour les femmes qui ont participé à la Fronde, quelle que soit la manière dont elles ont agi et quel que soit le parti qu'elles ont servi. La victoire de Louis XIV met à mal toutes les héroïnes parce qu'en rétablissant l'ordre et le fonctionnement normal de la société, elle replace les femmes dans leur espace d'intervention habituel, c'est-à-dire la sphère privée.

La duchesse de Chevreuse semble d'abord profondément mortifiée par le décès prématuré de sa fille Charlotte en novembre 1652, à l'âge de vingt-cinq ans. Guy Patin raconte :

Cette mort surprit tout le monde, mademoiselle de Chevreuse n'ayant été malade que trois ou quatre jours, sans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup. On remarqua que son visage et son corps devinrent tout noirs, aussi bien que l'argenterie qui était dans sa chambre ; de sorte que le bruit courut que c'était un effet du poison qu'elle avait pris elle-même, ou que madame sa mère lui avait donné pour des raisons secrètes<sup>15</sup>.

Il semble bien que la dernière assertion accusant la mère ne repose sur aucune preuve. En ce qui concerne les causes du décès, les commentaires de Guy Patin sont des plus intéressants car ce sont ceux d'un médecin. À son ami Charles Spon, il écrit :

Mlle de Chevreuse, âgée de vingt-trois ans (c'est celle qu'avait promis d'épouser le prince de Conti tandis qu'il était en prison dans le Havre de Grâce) est ici morte le quatrième jour d'une fièvre continue, *in media eruptione variolarum*, par le moyen d'une prise de vin émétique qui lui fut misérablement donné par un misérable charlatan de la cour, juif et fils de

---

<sup>15</sup> Guy Joly, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 70.

juif nommé d'Aquin, qui a servi de garçon apothicaire à la feuë reine mère et qui passe à la cour pour un homme qui a des secrets<sup>16</sup>.

La jeune fille aurait donc été simplement mal soignée de la variole. Par ailleurs, l'hypothèse de l'infanticide paraît démentie par les nombreux autres témoignages qui évoquent avec beaucoup de *pathos* l'inconsolable chagrin de la mère<sup>17</sup>. Il semble que Mme de Chevreuse fondait sur cette fille têt disparue ses plus grands espoirs. Ainsi, quelques jours après la mort de Charlotte, l'un des correspondants de Mazarin écrit au ministre qu'en ce qui concerne Mme de Chevreuse, « son malheur l'[a] tellement détachée de toutes choses qu'elle n'est presque plus sensible qu'à la douleur de la mort de sa fille »<sup>18</sup>.

Dans ces conditions, la duchesse de Chevreuse songe à s'exiler volontairement en terre d'empire, dans son château de Kerpen. Le mardi 31 décembre 1652, Guy Patin annonce à son correspondant que « madame de Chevreuse, la bonne amie du cardinal [de Retz], s'est sauvée de peur d'être arrêtée »<sup>19</sup>. De fait, il s'agit d'une retraite volontaire de la duchesse, partie apaiser son chagrin dans sa propriété de Dampierre<sup>20</sup>. Cependant, l'interprétation de Guy Patin laisse entendre que l'arrestation de Retz est de nature à inquiéter la duchesse de Chevreuse qui a si longtemps œuvré pour ses intérêts à la cour. Effectivement, la reine et son ministre demeurent méfiants vis-à-vis de leur alliée. Un mois plus têt, Mazarin, réfugié à Sedan, a appris « que l'on avait envoyé des lettres de cachet à Mme de Chevreuse et à M. de Châteauneuf pour les faire sortir de Paris ». Il écrit alors à un correspondant inconnu : « Si cela est, je juge que ç'aura été parce qu'on avait découvert qu'ils faisaient quelque nouvelle cabale et je me le persuade d'autant plus que Langlade m'a dit qu'il s'en formait de très dangereuses sans m'en pouvoir apprendre néanmoins rien de particulier<sup>21</sup>. » La nouvelle d'une mesure autoritaire prise à l'encontre de la duchesse de Chevreuse, quoique douteuse et, de fait, erronée, est néanmoins jugée fiable par le cardinal qui révèle ainsi demeurer fort circonspect à son égard. Mme de Chevreuse, qui a eu l'intelligence politique de rallier la cour après l'échec de son alliance avec les princes, n'a pas eu l'art de convaincre de sa sincérité. Elle est avant tout considérée comme une intrigante et, à ce titre, comme une femme

---

<sup>16</sup> Il y a bien une erreur sur l'âge car Charlotte de Chevreuse est née en 1627. Guy Patin, *Lettres à Charles Spon*, op. cit., t. II, p. 982-983.

<sup>17</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1948, p. 268-269.

<sup>18</sup> Lettre d'un auteur inconnu à Mazarin, novembre 1652, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 886, f° 55.

<sup>19</sup> Guy Patin, *Lettres à Charles Spon*, op. cit., t. II, p. 1004.

<sup>20</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, op. cit., p. 269.

<sup>21</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de Sedan le 19 novembre 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 459.

dangereuse, peu adaptée à la vie politique une fois la paix civile retrouvée. Lorsque le roi rentre à Paris en octobre 1652, elle est donc admise à saluer son entrée triomphale mais elle apparaît comme une héroïne en sursis.

À la fin de l'année 1652, la princesse Palatine est tout aussi peu considérée. Mazarin ne croit pas à la nouvelle médiation qu'elle a proposée pour accommoder Condé, elle qui n'a pas réussi à persuader Retz de satisfaire la cour en allant séjourner à Rome. Le 24 décembre, il écrit à un correspondant inconnu :

Pour ce qui est de l'accommodement avec lui [Condé], je puis dire avec vérité que madame la princesse Palatine ne m'en a écrit qu'en général et moi je lui ai répondu de même, approuvant la réponse qu'elle avait faite, qui était qu'elle ne pouvait entendre à aucune proposition sans les ordres de la reine et sans savoir aussi mes intentions, mais que si M. le Prince se résolvait à proposer quelque chose de juste et raisonnable, elle se chargerait volontiers d'en parler. Voilà tout ce que ladite dame m'a écrit sur ce sujet, à quoi j'ai répondu en quatre mots sans faire grand cas de tous ces discours, sachant fort bien que d'ordinaire ils n'aboutissent à rien<sup>22</sup>.

L'initiative de cette nouvelle négociation semble revenir à la Palatine elle-même. Elle en a probablement soumis le premier projet à Condé peu après l'arrestation de Retz, comme pour relancer sa réputation d'habile femme, qui venait d'être sérieusement endommagée par son incapacité à préserver Retz des foudres royales. Le prince fait part des projets de son amie à Lénéet dans une lettre du 26 décembre qui comporte quelques détails supplémentaires sur l'identité des intermédiaires et les enjeux de son entremise :

Il y a quelque temps que la princesse Palatine, parlant à Courtin, lui demanda comme Croissy était avec moi et s'il savait mes desseins touchant la paix et la guerre ; lequel lui ayant répondu que je m'étais assez ouvert audit Croissy sur ce sujet, elle lui proposa de savoir de lui si j'étais dans la résolution de continuer la guerre éternellement et s'il n'y aurait pas moyen de m'obliger à entendre à quelque accommodement : de quoi M. de Croissy m'ayant écrit, je lui dis que je n'étais nullement irréconciliable [mais que j'exigeais certaines conditions]. La Palatine, apprenant ma volonté, s'est promis de pouvoir faire que la cour me satisferait et m'a fait écrire qu'elle en espérait bien, mais qu'elle attendait le retour du cardinal Mazarin, qu'on espérait devoir être bientôt de retour à Paris, aimant mieux lui

---

<sup>22</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, du camp près de Bar le 24 décembre 1652, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4211, f° 557.

rendre compte verbalement de toutes choses, qu'en lui donnant moyen, par ses lettres, de jeter l'affaire entre les mains d'autres gens qui ne seraient pas si affectionnés qu'elle<sup>23</sup>.

Tout comme la duchesse de Chevreuse, la Palatine sait sa position précaire et, une fois la Fronde terminée à Paris, elle ressent le besoin d'assurer ses arrières en participant à la dernière grande opération frondeuse qu'est le ralliement de Condé. La dernière phrase prouve qu'Anne de Gonzague n'est pas sûre d'être toujours aussi considérée dans l'esprit du prince. Elle craint manifestement la concurrence de la duchesse de Châtillon. De fait, elle n'a pas tort car, dans une lettre de Croissy à Condé datée du 3 janvier 1653, le premier dit avoir appris que

M. le cardinal ne voulait point traiter, du moins qu'il voulait rechercher un entremetteur plus agréable, que si la Palatine lui a fait savoir que M. le cardinal avait une négociation avec madame de Châtillon, qu'il trouvait de ce côté-là les choses beaucoup plus faciles, de sorte qu'en se plaignant comme elle a fait à Courtin qu'on a mis l'affaire en d'autres mains, elle n'a pas oublié de lui faire connaître que M. le cardinal avait trouvé mauvaises les fortes instances qu'elle lui avait faites de s'accommoder avec V. A. et de lui donner satisfaction, lui ayant bien voulu faire comprendre qu'elle parlait avec plus de partialité que ceux-mêmes qui sont dans vos intérêts<sup>24</sup>.

La Palatine se trouve donc disqualifiée du côté de la cour et surclassée dans sa fonction de médiatrice par la duchesse de Châtillon, qui n'est pas suspecte des mêmes accointances avec la vieille Fronde du cardinal de Retz. D'autant plus que son entremise est bientôt mise en péril par des indiscretions. Les intermédiaires ne sont pas sûrs. Dans la troisième partie de ses *Mémoires*, Lénét mentionne des avis particuliers, datés de Paris le 17 janvier, portant l'information suivante : « Il y a cinq jours qu'on cherche partout Croissy pour le mettre en prison ; il était venu à Paris pour négocier avec la Palatine pour M. le Prince, si bien que son valet a été gagné par les ministres et on voit toutes les lettres de lui ou d'elle avant qu'ils les reçoivent<sup>25</sup>. »

Voilà donc la dernière chance pour Anne de Gonzague de rétablir sa réputation envolée. Contrairement à la duchesse de Chevreuse, elle ne part pas volontairement loin de la cour,

---

<sup>23</sup> Pierre Lénét, « Troisième partie » des *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 593.

<sup>24</sup> Lettre de Croissy au prince de Condé, du 3 janvier 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 47.

<sup>25</sup> Pierre Lénét, « Troisième partie » des *Mémoires*, *op. cit.*, p. 595.

mais l'héroïne qui avait négocié l'alliance des deux Frondes est fortement remise en cause par la fin de la guerre civile et le rétablissement de l'autorité monarchique.

## 2. Quitter Bordeaux

La reddition de Bordeaux, au milieu de l'été 1653, provoque une nouvelle vague d'exil parmi les Frondeuses. Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, et sa belle-sœur la duchesse de Longueville sont les deux dernières héroïnes à sortir de la guerre civile.

### *a. Le départ discret de la princesse de Condé*

Il est vrai que la princesse de Condé n'a pas joué un rôle très actif depuis son installation à Bordeaux en octobre 1651, et même après le départ de son mari en mars 1652<sup>26</sup>. L'état-major du parti avait jugé utile de maintenir sa présence à Bordeaux en raison du capital de sympathie que lui avait attiré sa première intervention dans la ville en 1650. Mais en 1652, elle connaît une grossesse difficile et, hormis une apparition publique assez risquée le 24 juin pour apaiser la sédition opposant Petite Fronde et Ormée, la jeune princesse semble très peu active. Elle ne joue qu'un rôle indirect en donnant naissance au petit Louis-Bordeaux dont le baptême à la cathédrale Saint-André permet de restaurer un semblant d'unanimité frondeuse autour de la famille du prince en février 1653. Par la suite, la mort rapide de l'enfant et la santé chancelante de la mère expliquent qu'il ne soit plus guère question d'elle dans les sources narratives. La correspondance échangée entre Lénéet et le prince de Condé permet simplement de constater la dégradation de sa santé et le peu de cas que l'on fait d'elle, non seulement à la cour, mais aussi dans son propre parti. Les premières alarmes datent de l'automne 1652. Au mois de novembre, Lénéet écrit à Condé :

Je dirai à Votre Altesse que la diarrhée de Madame continue avec grande force, qu'elle maigrit à tel point que cela n'est pas croyable ; elle est dans un chagrin non pareil ; les médecins ne lui profitent en rien. On l'a mise au petit lait et certainement que je ne me suis pas trompé en mandant à Votre Altesse que je n'avais point bonne opinion de sa maladie et

---

<sup>26</sup> Gabriel de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, op. cit., t. II, p. 361.

que je vous demandais vos volontés pour les exécuter ; car assurément Son Altesse est fort dangereusement malade<sup>27</sup>.

Au printemps suivant, Claire-Clémence n'est toujours pas rétablie et les nouvelles sont plus alarmantes encore :

La maladie de Madame continue plus violemment depuis deux jours, la fièvre ayant augmenté de beaucoup ; on ne la saurait porter à vivre de régime. Je suis d'opinion que depuis le mois de juillet dernier la fièvre ne l'a point quittée et certes j'en suis en toutes les peines du monde<sup>28</sup>.

Dans cet état, Claire-Clémence ne peut guère participer aux décisions que prennent Lénéet, Conti, Marsin et Mme de Longueville à Bordeaux<sup>29</sup>. Mais en tant qu'épouse du prince félon, son sort est aussi en jeu au moment de la reddition. Il ne semble pas qu'elle participe personnellement aux négociations, si ce n'est pour décliner l'offre de Conti, qui lui propose de passer clandestinement en Espagne avec elle et le jeune duc d'Enghien, rappelant qu'elle « se trouv[e] engagée par son devoir d'aller trouver M. le Prince [en Flandre] et d'y mener son fils »<sup>30</sup>. Déjà, le devoir conjugal l'emporte sur le devoir de révolte et les femmes se replacent sous le joug. L'accommodement conclu avec la cour prévoit que la jeune princesse et le duc d'Enghien recevront des passeports pour se rendre où bon leur semblera<sup>31</sup>. Et c'est finalement sur les conseils de Lénéet que la princesse décide d'aller rejoindre son mari en Flandre accompagnée de son fils et de Lénéet lui-même. Le 3 août, elle quitte Bordeaux pour Lesparre-Médoc. Les Espagnols lui proposent de passer les Pyrénées mais elle décline l'offre de Philippe IV et embarque finalement à destination de Valenciennes.

#### *b. L'adieu aux armes de la duchesse de Longueville*

La reddition paraît plus difficile pour la duchesse de Longueville, qui a joué un rôle actif au sein de l'état-major condéen pendant la dernière phase de la Fronde, car pour elle il s'agit bien d'un adieu brutal aux rôles militaires et politiques qu'elle avait endossés avec tant

---

<sup>27</sup> Lettre de Pierre Lénéet au prince de Condé, du 2 décembre 1652, Papiers de Lénéet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6712, f° 1.

<sup>28</sup> Cité par Gabriel de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, Paris, Renouard, 1866-1882, t. VII, p. 83.

<sup>29</sup> Daniel de Cosnac, *Mémoires*, éd. J. de Cosnac, Renouard, 1852, New York, Johnson Reprint, 1968, p. 67.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>31</sup> Octave Homberg et Fernand Jousselin, *La femme du Grand Condé*, Paris, Plon, 1905, p. 192-193.

d'enthousiasme et su conserver malgré l'hostilité croissante de son entourage. Sa désillusion est à la mesure des espoirs qu'elle avait placés dans la Fronde, ce dont témoignent les pleurs rapportés par l'abbé de Cosnac dans ses *Mémoires*<sup>32</sup>. La déception de la duchesse est également due à l'attitude de Conti, qui a négocié en sous-main avec Mazarin et se retire avec l'espoir d'épouser l'une de ses nièces, tandis qu'elle-même, ayant refusé de traiter jusqu'à la dernière minute, n'a plus les moyens d'obtenir aucun traitement de faveur. Mais le 24 juillet 1653, à l'heure du départ, Mme de Longueville n'a plus le cœur à réprimander son jeune frère pour avoir abandonné Condé et l'abbé de Cosnac rapporte une scène d'adieu aux accents les plus pathétiques :

M. le prince de Conti, après s'être assis dans la ruelle, commença par ces mots : « Ma sœur, je viens vous dire adieu. » Madame de Longueville, en l'interrompant : « Quand partez-vous, mon frère ? – Demain, à six heures du matin, dit le prince. – C'est bientôt, repartit madame de Longueville. – Quand on a une chose à faire, répliqua-t-il, de laquelle on ne peut se dispenser, il vaut autant la faire promptement que de la remettre. – Peut-on vous demander, dit-elle, où vous allez ? – En vérité, ma sœur, dit le prince, je ne suis pas encore bien déterminé ; peut-être que j'irai à quelqu'une de mes maisons proche de Paris, peut-être en Languedoc. Je dois demeurer à Cadillac pendant huit ou dix jours ; là je prendrai ma résolution et je vous la ferai savoir, si vous le voulez. – Vous m'obligerez, dit madame de Longueville et je serai fort aise d'apprendre de vos nouvelles ; je n'ose pas dire de vous donner des miennes, vu le peu d'intérêt que je crois que vous y prenez. » M. le prince de Conti répondit qu'il aurait toujours pour elle tous les sentiments qu'un frère doit avoir pour une sœur. « Je m'estimerai bien heureuse si je pouvais en être persuadée » lui dit-elle ; et ensuite il se fit une conversation qui me parut être assez pleine d'amitié. Ils se promirent de se donner avis des lieux où ils se retireraient et d'entretenir un commerce tel qu'il devait être entre deux personnes si proches. Madame de Longueville se leva pour saluer M. le prince de Conti ; ils s'embrassèrent, selon les apparences, avec beaucoup de tendresse<sup>33</sup>.

L'abbé de Cosnac prétend ainsi détruire une rumeur selon laquelle la brouille entre le frère et la soeur se serait maintenue jusqu'à la fin de la Fronde et au-delà.

La retraite de Mme de Longueville, telle qu'elle a été prévue par les vainqueurs comporte une première étape à Plassac, avant un séjour plus prolongé dans l'un des châteaux de son mari au choix de la duchesse. Anne-Geneviève opte d'abord pour celui de Montreuil-Bellay, aux confins du Poitou et de l'Anjou, mais elle reçoit bientôt une déclaration royale

---

<sup>32</sup> Daniel de Cosnac, *Mémoires, op. cit.*, p. 86.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 109-110.

l'enjoignant de se rendre à Nevers<sup>34</sup>. Alors, Mme de Longueville montre pour la première fois qu'elle accepte la défaite en écrivant au roi, à la reine et à Mazarin de courtes lettres qui manifestent sa totale soumission. Au roi, elle déclare que « rien n'est plus capable de [la] faire manquer à la fidélité [qu'elle est] obligée d'avoir pour son service », à la reine qu'elle n'a « jamais rien tant souhaité que de pouvoir persuader à [S.] M. par [s]es très humbles respects et par [s]es très humbles obéissances [qu'elle a] tous les sentiments [qu'elle doit] avoir pour elle », et à Mazarin, qu'elle « régler[a] toujours [ses intentions] par les obligations de [s]a naissance et de [s]on devoir et les conformer[a] entièrement au respect [qu'elle est] obligée d'avoir pour toutes les volontés du roi »<sup>35</sup>.

La déclaration royale qui, tenant compte de ces « respects et soumissions », précise les conditions de l'amnistie accordée à la duchesse est d'un grand intérêt car elle permet de comprendre de quelle façon le pouvoir royal entend dompter les héroïnes et les replacer durablement en position de soumission<sup>36</sup>. De façon très classique, la restitution des biens et la réintégration symbolique au sein de la famille royale élargie est accordée à la « très chère et très aimée cousine », assortie de l'« oubli perpétuel » de sa responsabilité dans les troubles. Le roi, dans sa bienveillante magnanimité, déclare vouloir « que la mémoire [de la participation de la duchesse à la guerre civile] demeure a jamais éteinte, supprimée et abolie ». Cette généreuse disposition est tout à fait caractéristique des conditions d'amnistie offertes aux rebelles à la fin d'une guerre civile. Après la Fronde, comme au sortir des guerres de Religion, la nécessité de rétablir rapidement la concorde entre tous les sujets du royaume malgré les divergences d'opinion ou de confession rend nécessaire l'absence de punition pour les rebelles. L'effacement, l'oubli font partie du processus qui permet de restaurer la concorde dans les plus brefs délais. Elle est la condition *sine qua non* du retour à l'ordre. La similitude est frappante avec le sort réservé aux vaincus des guerres de Religion analysé par Robert Descimon<sup>37</sup>. La duchesse de Longueville en bénéficie au même titre que les Frondeurs de sexe masculin. Comme le duc d'Orléans, elle ne peut aller s'incliner aux pieds du roi mais, comme lui, elle a la possibilité de lui manifester ses regrets par écrit et d'attirer sur elle les

---

<sup>34</sup> « À madame la duchesse de Longueville pour lui dire que le roi trouve bon qu'elle aille établir son séjour à Nevers au lieu de Montreuil-Bellay », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4187, f° 345 et lettre du roi, du 31 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 890, f° 309.

<sup>35</sup> Lettre de madame la duchesse de Longueville à Son Éminence M. le cardinal Mazarin, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 890, f° 333.

<sup>36</sup> « Déclaration en faveur de madame la duchesse de Longueville », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4187, f° 292.

<sup>37</sup> Robert Descimon, José Javier Luis Ibáñez, *Les Ligueurs de l'exil : le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

effets d'une clémence calculée, dont l'objectif est de tuer dans l'œuf toute velléité de nouvelle révolte.

Michel De Waele que les Frondeuses, comme les Ligueuses, sont exclues des rituels de réconciliation qui permettent de réintroduire les anciens rebelles dans la sphère publique parce que cela aurait officialisé leur rôle dans les affaires d'État mais il est difficile de s'accorder avec lui sur ce point<sup>38</sup>. Au contraire, pour le jeune Louis XIV, déclarer mettre « en oubli perpétuel tout ce que notre cousine la duchesse de Longueville a fait, négocié, traité et entrepris ou fait faire, négocier, traiter et entreprendre par ceux qui l'ont suivie, servie, assistée et exécuté ses ordres dedans et dehors notre royaume en quelque lieu et manière et avec qui que ce soit depuis sa retraite d'auprès de nous en l'année 1651 », c'est aussi inscrire officiellement cette activité politique féminine dans l'histoire de son règne, lui reconnaître une véritable existence, même si c'est pour en signaler la fin définitive<sup>39</sup>. À ce titre, on peut considérer que ce n'est pas l'héroïne que détruit Louis XIV mais seulement la possibilité pour elle d'exécuter encore des actions héroïques. En effet, Geneviève Dermanjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied ont insisté sur la notion d'exceptionnalité et de mémoire parmi les critères qui font l'héroïne<sup>40</sup>. Lorsque Louis XIV amnistie la duchesse de Longueville, il clôt le chapitre frondeur et suggère ainsi son caractère temporaire et donc exceptionnel, mais il rappelle aussi brièvement les actes d'insubordination de sa cousine, ce qui contribue précisément à en forger la mémoire.

En s'appuyant sur cette amnistie, Mme de Longueville sollicite alors la permission de partir plutôt pour Moulins afin de faire retraite au couvent des Visitandines dont sa tante, Marie-Félice des Ursins, veuve du duc de Montmorency décapité à Toulouse, est devenue la supérieure sous le nom de mère Marie-Henriette, ce qui lui est finalement accordé.

Mais cela ne signifie pas que la cour soit totalement rassurée sur les intentions de Mme de Longueville. Une lettre partiellement chiffrée, datée du 30 septembre 1653 et conservée dans les papiers de Mazarin aux archives des affaires étrangères indique que la duchesse fut suspectée de s'être rendue *incognito* de Plassac à Loudun, où elle aurait reçu des visites clandestines. Une fois installée à Montreuil-Bellay, Mme de Longueville aurait aussi été visitée par des émissaires de la famille de Rohan et elle-même aurait envoyé un homme à

---

<sup>38</sup> Michel De Waele, « La fin des guerres de religion et l'exclusion des femmes de la vie politique française », *French Historical Studies*, printemps 2006, p. 199-230.

<sup>39</sup> « Déclaration en faveur de madame la duchesse de Longueville », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4187, f° 292.

<sup>40</sup> Geneviève Dermanjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied, *Le Panthéon des femmes : figures et représentations des héroïnes*, Paris, Publisud, 2004, p. 9. Voir aussi Sophie Cassagnes-Brouquet et Mathilde Dubesset, « La fabrique des héroïnes », « Héroïnes », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 30, 2009, p. 7-16.

Tours auprès de Gaston d'Orléans<sup>41</sup>. Le 2 octobre, ce sont les courriers envoyés par Mme de Longueville à son mari qui inquiètent la cour. L'informateur précise

que même depuis huit jours il [le courrier] est retourné vers elle et lui a rapporté des lettres d'un style fort radouci ; pour moi, sachant la rage que monsieur de Longueville a témoigné plusieurs fois sur le sujet de madame sa femme et les choses qu'il en a dites, je ne pense pas qu'il puisse songer à la reprendre que par une grande envie de remuer<sup>42</sup>.

La confiance que Mazarin accorde à la duchesse est donc bien médiocre encore.

Ainsi, qu'elles aient été de flamboyantes Amazones ou d'habiles médiatrices, les Frondeuses se trouvent une à une éloignées d'une scène politique sur laquelle seuls les troubles leur avaient permis de monter. Cependant, ces deux catégories de Frondeuses se distinguent encore par la manière dont elles tirent leur révérence. Les Amazones ne quittent leur poste qu'à regret et à la dernière minute. Elles veulent combattre jusqu'au bout pour les idéaux chevaleresques et les intérêts familiaux qu'elles ont défendus et ne semblent guère chercher à se ménager une sortie honorable. Leur départ en exil peu après ou avant le retour du roi, tout comme l'amnistie dont elles bénéficient, signalent sans aucune ambiguïté qu'elles sont des vaincues. La position des médiatrices est plus complexe. Ces dernières ont souvent fait preuve de plus de pragmatisme et su rejoindre le camp de la cour avant la fin des troubles. La princesse Palatine et la duchesse de Chevreuse peuvent donc être admises parmi les vainqueurs. Pourtant, elles ne bénéficient guère des retombées de leur clairvoyance politique. Le cardinal Mazarin, bien qu'il ait abondamment employé le réseau relationnel de ces femmes ainsi que leurs talents de négociatrices pour obtenir des ralliements, n'a cessé de nourrir une profonde méfiance à leur égard et souhaite avant tout se débarrasser de leur encombrante présence aux côtés de la reine. Pourtant, il ne peut les exiler ni exiger d'elles qu'elles fassent amende honorable. C'est pourquoi il se contente de les discréditer. Ces femmes ne bénéficient donc ni de la gloire du vainqueur ni de l'aura héroïque des inflexibles Amazones vaincues. La complexité de leur attitude et la multiplicité de leurs allégeances tendent à leur dénier toute identité frondeuse.

---

<sup>41</sup> Lettre adressée à Mazarin, du 30 septembre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 398.

<sup>42</sup> Lettre adressée à Mazarin, du 2 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 413.

## II. Se soumettre

Dans les années qui suivent la fin de la Fronde, Louis XIV a à cœur de rétablir l'ordre à tous les niveaux de la vie sociale et politique. Or la place des femmes dans la cité fait partie des domaines dans lesquels cet ordre avait été contesté et bouleversé. Le retour des anciennes Frondeuses à une position plus claire de soumission et de dépendance à l'égard des pouvoirs masculins, dans la famille et dans l'État, peut donc être considéré comme l'un des signes du triomphe d'un pouvoir royal renforcé. S'il est sans doute abusif de considérer le règne de Louis XIV comme celui du « grand renfermement des femmes », à l'instar de Maïté Albistur et de Daniel Armogathe, on peut néanmoins considérer que, une fois la régence d'Anne d'Autriche terminée et la Fronde vaincue, le pouvoir royal tient à se redéfinir comme absolu et masculin<sup>43</sup>. Une à une, les anciennes Frondeuses repassent sous la tutelle de leur mari, de leur père et même de leur frère, qui n'apparaissent plus désormais comme des faire-valoir capables de légitimer une conduite d'émancipation, mais comme des censeurs et des maîtres.

### 1. La duchesse de Longueville à la merci de Condé

Nous avons déjà souligné, au chapitre VII, les difficultés auxquelles se trouve confrontée la duchesse de Longueville à la fin de la Fronde condéenne. En poussant Condé à la guerre, elle a perdu toute la confiance de son mari, qui a choisi, au contraire, de se soumettre à l'autorité royale. Elle s'est aussi éloignée de son frère cadet le prince de Conti qui, en proie à une jalousie malade, semble comploter pour la rendre suspecte auprès des autres membres du parti condéen, tandis qu'il tente de s'accommoder seul avec la cour<sup>44</sup>. La duchesse de Longueville n'a plus même le soutien de Condé. Poussé au soupçon par Lénénet, il paraît se désintéresser de sa soeur.

Mme de Longueville se trouve donc particulièrement isolée au moment de la paix de Bordeaux. Cette situation la pousse à rechercher avidement une protection efficace et c'est en se replaçant entièrement sous l'autorité de Condé qu'elle espère l'obtenir. Au printemps 1652,

---

<sup>43</sup> Maïté Albistur et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Des Femmes, 1977, p. 136.

<sup>44</sup> Lénénet informe Condé de ces divisions, notamment dans sa lettre du 24 avril 1653 reproduite dans « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lenet », publiées par A. Godefroy et A. Chérueil dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 39.

soit plus d'un an avant la capitulation, elle manifeste son envie de quitter le champ de bataille mais déclare vouloir se soumettre aveuglément aux intentions de Condé s'il juge sa présence utile à Bordeaux. Le dévouement qu'elle professe dans sa lettre du 14 mai 1652 illustre alors sa fragilité, sa dépendance vis-à-vis de son frère et la nécessité pour elle de lui obéir indépendamment des ambitions personnelles qu'elle avait cherché à faire prévaloir au début de la Fronde :

J'ai vu par la lettre que vous avez écrite à M. le président Viole que vous avez la bonté de remettre à mon choix le voyage de Paris ou le séjour en cette ville. [...] Je vous confesse que mon inclination va à accepter l'offre que vous me faites de m'envoyer un passeport en cas que le traité se renouât, mais après vous avoir avoué où va cette première pente de mon esprit, je suis obligée de vous dire [...] que si [...] vous me croyez plus utile ici à votre service que je ne la serais à Paris, je consens et même je souhaite que vous ne m'y rappeliez pas [...]. Prenez donc votre parti sans nulle contrainte sur l'assurance que je vous donne que je n'en puis avoir qu'en suivant votre intérêt préférablement au mien et votre volonté préférablement à la mienne<sup>45</sup>.

Dans la lettre que la duchesse de Longueville adresse à Condé deux jours plus tard, elle se dit à nouveau prête à lui sacrifier ses intérêts, « n'ayant point d'autre volonté que la [sienne] »<sup>46</sup>. Il s'agit donc de retourner à la situation de dépendance dont Mme de Longueville avait voulu s'émanciper en entrant dans la Fronde.

Après la paix, le retour à l'ordre ne laisse plus espérer d'autre issue pour la duchesse qu'un retour en puissance de mari. Mais durant son séjour à Montreuil-Bellay, alors qu'elle n'a pas encore reçu l'amnistie du 31 octobre 1653, Mme de Longueville essaie de convaincre Condé qu'elle lui conserve encore une fidélité à toute épreuve. Elle doit concéder qu'elle a envoyé des lettres de soumission à la cour sous la contrainte de son époux mais elle souligne qu'elle n'est pas elle-même à l'origine de cette démarche. Le 25 octobre 1653, inquiète d'être considérée comme une traîtresse par son frère, elle écrit à Lénéet :

J'accepte avec joie l'offre que vous me faites [...] de m'informer des nouvelles de vos quartiers qui sont toujours les seules qui me touchent le cœur, n'ayant nul véritable attachement que celui que j'ai pour M. mon frère [Condé]. Je serai trop heureuse s'il en est

---

<sup>45</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au prince de Condé, de Bordeaux le 14 mai 1652, in « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet au prince de Condé », *art. cit.*, p. 22.

<sup>46</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au prince de Condé, de Bordeaux le 16 mai 1652, in « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet au prince de Condé », *art. cit.*, p. 23.

persuadé, ce que j'espère de sa justice. Je pense qu'il a été informé du commencement de ma conduite depuis mon départ de Bordeaux et qu'il sait que je n'ai point envoyé à la cour pour demander l'amnistie. Aussi ne me l'a-t-elle pas donnée jusqu'ici, quoi que M. de Longueville ait pu faire.

Néanmoins ce dernier m'a envoyé depuis huit jours une lettre dont vous trouverez la copie avec celle-ci, que M. Le Tellier écrivait à la Croisette pour réponse à une que ledit la Croisette lui avait écrite pour mon amnistie. M. de Longueville en me l'envoyant me mande qu'il est nécessaire pour ses intérêts que j'envoie et que j'écrive à la cour, c'est-à-dire au roi, à la reine et au cardinal. Mais comme je veux faire mon devoir jusqu'au bout et conserver même le bonheur que j'ai eu de n'être pas soupçonnée par mes propres ennemis d'y avoir manqué, j'ai écrit à M. de Longueville pour le supplier de trouver bon que je n'envoyasse pas l'un des miens à la cour, puisque je n'en désirais rien, tant que M. mon frère serait en l'état où il est, que ce qui serait nécessaire aux intérêts de M. de Longueville, qu'ainsi [...] il était juste que lui seul la ménageât, que je lui enverrais donc mes lettres ouvertes [...] mais que je le suppliais que ce fût un des siens qui les portât, afin qu'un visage à moi ne parût point en un lieu où je ne devais avoir aucun commerce ; que je lui demandais aussi de n'envoyer point ma lettre au cardinal si cela n'était entièrement utile pour lui. Voilà tout ce que j'ai pu ménager. Je vous envoie les lettres que j'ai écrites afin que vous jugiez si celle du cardinal pouvait être plus mesurée. M. de Longueville a envoyé les unes et les autres par La Croisette, qui a charge de demander de sa part mon amnistie<sup>47</sup>.

Quel est le sens de cette lettre ? Est-ce une protestation destinée à préserver son honneur et à consolider sa figure d'héroïne tragique en affichant un dévouement total et un désintéressement exemplaire, dignes des héros de Corneille, que résumerait la volonté de « faire son devoir jusqu'au bout » ? Cela serait tout à fait cohérent avec les déclarations de 1650 dans lesquelles Anne-Geneviève de Bourbon avait affiché la même générosité. Mais ne peut-on pas imaginer que la duchesse de Longueville a aussi des vues plus concrètes ? Essaie-t-elle de convaincre Condé qu'elle est son avocate la plus dévouée dans la perspective des négociations destinées à le réconcilier avec Louis XIV ? Une telle évolution maintiendrait Mme de Longueville dans son rôle de personnalité politique une fois la Fronde finie. Cependant, à la fin de l'année 1653, rien ne l'autorise à espérer encore jouer ce rôle.

---

<sup>47</sup> Lettre de Mme de Longueville à Pierre Lénéet, de Montreuil-Bellay le 25 octobre 1653, Papiers de Lénéet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 6711, f° 109.

## 2. Rentrer en puissance de mari

Une fois la Fronde terminée ou sur le point de l'être, c'est dans les relations conjugales surtout que la parenthèse de liberté et d'indépendance se referme. Alors, plus rien ne justifie l'éloignement entre l'époux et l'épouse ni que la seconde se substitue au premier pour assumer des rôles de pouvoir.

### *a. L'exil flamand de la princesse de Condé*

La princesse de Condé, qui n'a pas vu son mari depuis son départ de Bordeaux, va le rejoindre dans les Flandres. Partie de Lesparre, elle séjourne à Dunkerque puis, après plusieurs autres étapes, s'installe à Valenciennes le 18 septembre 1653. Elle y réside d'abord avec son fils, puis ce dernier est envoyé à Namur sur les ordres de Condé qui l'y rejoint. Claire-Clémence de Maillé vit alors dans l'isolement et le dénuement. En juin 1654, elle se rend à Mons pour obéir à son mari mais elle ne le rencontre que le temps d'une soirée. Le prince ne semble guère se préoccuper du confort ni de la santé de son épouse et fournit bien chichement à ses dépenses. Le 3 octobre 1653, il écrit à Lénéet :

Il faut que je vous avertisse d'une bêtise de La Tour, et de laquelle je suis fort fâché : c'est qu'il a été donner de mon argent trois mille patagons à ma femme. Mon fils étant ici, la dépense de ma femme en est d'autant déchargée ; c'est pourquoi je vous prie de voir à celle que ma femme peut faire, mon fils étant absent [...] et donner ordre que l'on n'emploie d'argent que ce qu'il faut pour cela<sup>48</sup>.

En réalité, la princesse de Condé est devenue une sorte d'instrument politique pour son mari, qui la tient éloignée de lui dans l'espoir d'obtenir la rétrocession des biens français de son épouse, confisqués à son départ. Une requête en ce sens, probablement rédigée par Lénéet, est présentée au parlement de Paris le 20 février 1654, en vain.

En janvier 1655, la princesse s'installe à Malines, toujours pour satisfaire aux ordres de son mari. C'est alors que Condé, perpétuellement en quête de fonds, lui demande de vendre ses derniers bijoux. La princesse est contrainte d'obtempérer mais elle écrit à Lénéet toute

---

<sup>48</sup> Pierre Lénéet, « Troisième partie » des *Mémoires*, *op. cit.*, p. 621.

l'amertume que lui inspirent la froideur et l'autorité tyrannique de son époux, tout en essayant timidement de conserver une partie de son bien pour des dépenses personnelles :

Je ne puis pas vous dire que votre dépêche m'ait été agréable, parce que je fais profession d'être fort véritable, ayant trouvé la lettre de mon mari si froide qu'au lieu de me réjouir elle a fait le contraire, non que ce qu'il ordonne ne me soit le plus indifférent du monde, mais la manière de me le dire n'est pas la plus douce chose que l'on puisse voir. Comme vous êtes toujours de mes bons amis, je ne me puis empêcher de vous faire part de ce qui me touche, et puisque M. le président Viole et vous êtes d'avis que je garde les bracelets de diamants et de rubis, je vous prie de ne vous en défaire pas que j'ai eu de réponse de Paris si Pitent m'enverra mon portrait, car en ce cas l'argent que l'on donnerait pour les bracelets, il faudra que je le réserve pour mon portrait<sup>49</sup>.

En 1656, la princesse de Condé tombe enceinte pour la troisième fois et Condé imagine à nouveau tirer avantage du mauvais état de santé de sa femme pour obtenir de la cour qu'elle autorise son épouse à rentrer en France et qu'elle lui rétrocède une partie de ses biens. Claire-Clémence fait écrire en ce sens au duc de Longueville, dont elle espère une efficace intercession. Elle envoie aussi une lettre à Mazarin, dans laquelle elle exprime toutes les misères de sa position :

Monsieur, je ne me dois pas imaginer que la mauvaise volonté que l'on croit que vous avez contre monsieur mon mari aille jusqu'à mon sexe [...] et même jusqu'à la vie des personnes [...] qui n'ont point encore vu le jour comme l'enfant que je porte, dont la grossesse est très dangereuse par l'avis des médecins.

Cela me fait espérer, Monsieur, [...] que vous ne voudrez pas m'être contraire en cette occasion dans le crédit que vous avez auprès de Leurs Majestés et dans la part que le roi vous donne en ses conseils, [...] non seulement afin de vous montrer en cela officieux envers une personne de mon sexe et de ma qualité, mais aussi pour paraître généreux envers la femme d'un prince que vous regardez comme votre ennemi et qui est aussi tout ensemble la nièce et l'héritière d'un autre que vous avez toujours considéré comme le meilleur de vos amis<sup>50</sup>.

---

<sup>49</sup> Lettre de la princesse de Condé à Lénéet, 1655, Papiers de Lénéet cités par Octave Homberg et Fernand Joussetin, *La femme du Grand Condé, op. cit.*, p. 208.

<sup>50</sup> Lettre de la princesse de Condé au duc de Longueville, 1656, citée par Octave Homberg et Fernand Joussetin, *La femme du Grand Condé, op. cit.*, p. 215-216.

À nouveau, dans ses lettres à la cour, la princesse apparaît comme une femme soumise, elle cherche à exciter la pitié et insiste sur la faiblesse de son sexe. Mais la parenté avec les requêtes en parlement de 1650 s'arrête là, car il ne s'agit plus alors de justifier par l'oppression et l'innocence un quelconque devoir de révolte féminin. Plus modestement, la jeune princesse tente d'obtenir un adoucissement de ses conditions d'existence, qui paraissent effectivement très difficiles en l'absence de toute sollicitude de la part du prince. Mais une nouvelle fois, la cour oppose une fin de non-recevoir et c'est bien en territoire étranger, à Breda, que Claire-Clémence accouche le 12 novembre 1656 d'une fille qui meurt à Paris quatre ans plus tard<sup>51</sup>. Il faut attendre le retour de Condé en France en janvier 1660 pour que la princesse puisse rentrer elle aussi, continuant de suivre son mari quoiqu'il n'accorde guère de reconnaissance à son obéissance aveugle. Dans une lettre au comte de Maure datée du 14 janvier 1660, Mme de Longueville souligne la profonde dépendance de sa belle-sœur à l'égard de Condé en précisant qu'elle-même ne peut recevoir aucune visite tant que Claire-Clémence demeurera sous sa surveillance, puisque Condé « ne veut pas qu'elle voie personne et cela sans exception jusqu'à ce qu'il ait vu le roi »<sup>52</sup>.

Au cours des années 1653 à 1660, la jeune princesse retrouve donc le sort ordinaire des épouses auquel les péripéties de la Fronde lui avaient temporairement permis d'échapper. L'héroïne de 1650 dont Lénéet vantait le magnétisme sur la population bordelaise est redevenue la femme gauche, timide et soumise que Condé avait épousée à regret en 1641.

#### *b. Le retour à la vie conjugale de la duchesse de Longueville*

Rentrer en puissance de mari semble plus difficile encore pour la duchesse de Longueville qui a si énergiquement combattu cette perspective des années durant. Pourtant, c'est bien pour déférer aux ordres de son époux que, de Montreuil-Bellay, elle envoie ses lettres de soumission à la cour. C'est avec son consentement qu'elle part s'établir à Moulins, chez les Filles de la Visitation. En janvier 1654, la jeune femme, qui semble être entrée dans une démarche de conversion, écrit à son mari pour lui demander l'autorisation de poursuivre son séjour auprès de sa tante :

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>52</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au comte de Maure, le 14 janvier 1660, B.n.F., Bibliothèque de l'Arsenal, Manuscrits Conrart, t. XI, 5420, f° 1286.

L'état présent de ma fortune et de mon humeur me rend si peu propre au séjour d'un lieu aussi passant que celui-ci [ce lieu est incertain] que je crois qu'après y être venue pour obéir aux ordres du roi, vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande non seulement la permission de demeurer avec Mme de Montmorency que je vais trouver demain, mais encore la grâce d'obtenir de Sa Majesté qu'elle approuve que je demeure en ce lieu-ci tout le temps qu'elle n'aura pas agréable que je sois auprès de vous. Celui-ci est si exposé au monde à cause du grand passage qu'il serait difficile qu'il ne fournit par cette raison un prétexte à mes ennemis de m'accuser de beaucoup d'intrigues dont toute mon innocence ne pourrait pas me justifier. Ainsi je pense que je ne puis choisir une demeure trop obscure, entre toutes celles-là. Je n'en ai pas imaginé de plus convenable à ma condition présente que celle que je vous propose<sup>53</sup>.

Cette lettre en forme de prière témoigne d'une entière déférence à l'égard de l'autorité maritale. Elle repose aussi sur un argument de soumission au pouvoir du roi puisque la duchesse y manifeste l'intention de « ne [se] mêler d'aucune affaires ». Mais le duc de Longueville est d'autant moins facile à convaincre qu'au même moment Mazarin a eu vent de rumeurs selon lesquelles Mme de Longueville ne cesserait d'intriguer et recevrait toujours des visites suspectes dans sa retraite. Étant donné le rôle majeur qu'elle a joué dans la Fronde, le retour à l'obéissance de la duchesse de Longueville n'est pas facile à croire.

Alors, c'est la mère Marie-Henriette en personne qui prend la plume, afin de convaincre le duc de Longueville de la sincérité de la démarche de contrition entreprise par son épouse :

J'ai su de madame la duchesse de Longueville que, nonobstant la sage et prudente conduite qu'elle a prise, on ne laisse de la taxer d'intrigues et de recevoir des visites. Pour le premier, je n'ai point aperçu qu'elle m'ait manqué de parole ; pour ce qui est des visites qu'elle ne doit point recevoir, elle n'en a reçu aucune ; et même pour les autres, elle va si rarement au parloir que je pourrais avancer sans craindre le mensonge qu'elle n'y va quasi point, et ce peu ce n'est qu'à des heures où tout le monde peut voir qui y vient [...]. Il me semble que la vérité et l'innocence sont assez fortes en elles-mêmes pour n'avoir besoin d'être soutenues ; mais comme elles se font mieux connaître par le temps que sur l'heure, j'ai cru que j'étais obligée d'en dire ce que j'en vois. Je voudrais aussi pouvoir bien dire les bonnes actions de S.A. et que je les admire ; mais il y a des choses que les paroles diminuent. Si on disait qu'elle suit presque tous les exercices de la religion, on parlerait plus véritablement, et par là on trouverait qu'il lui reste fort peu de temps pour le parloir [...]. Je voudrais avoir des

---

<sup>53</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au duc de Longueville, du 6 janvier 1654, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 441, f<sup>o</sup> 10.

paroles assez fortes comme ses déportements sont nets, pour la faire voir dans son éclat et pour vous représenter les sentiments raisonnables et chrétiens où elle est<sup>54</sup>.

Sur la foi de ce témoignage au-dessus de tout soupçon, la faveur est accordée et c'est là, à Moulins, au cours de l'année 1654, que la duchesse semble finalement prendre conscience de sa défaite et en mesurer toutes les implications.

Elle choisit donc d'honorer enfin ses devoirs conjugaux en demandant à la cour l'autorisation de rejoindre son époux en Normandie<sup>55</sup>. Nous ne disposons pas de la lettre qu'écrivit Anne-Geneviève à Mazarin, au roi et à son époux à cette occasion mais nous conservons un billet du cardinal à Bartet daté du 16 août 1654 dans lequel il semble faire allusion à sa démarche et adresse au passage un coup de chapeau discret à son adversaire de naguère :

Je vous renvoie celle [la lettre] de la dame [très probablement la duchesse de Longueville], l'esprit de laquelle j'admire toujours de plus en plus. J'ai été bien malheureux de n'avoir jamais pu gagner ses bonnes grâces, quelque chose que j'ai faite pour les mériter ; car je jure que je n'ai rien oublié pour cela, et je sais ce qu'a coûté à la France l'aversion qu'elle a eue à me les accorder<sup>56</sup>.

Mazarin ne refuse donc pas de mettre fin à la quarantaine à laquelle se trouve soumise la duchesse depuis un an : il l'autorise à aller retrouver son époux au mois de septembre 1654. Mme de Longueville manifeste alors sa plus profonde soumission à l'ordre politique et familial masculin en remerciant Mazarin par une lettre qui ne contient plus les compliments *a minima* de l'année passée mais des témoignages de « gratitude infinie » et la promesse d'une amitié sincère :

Le sieur de la Croisette et le sieur Bartet me mandent les bontés que Votre Éminence a pour moi. J'ai cru ne pouvoir trop lui en témoigner ma reconnaissance. [...] Comme V. E. connaît la grâce qu'Elle vient de me faire pour la peine qu'Elle a eu à me l'accorder et par la chose même, je la supplie de juger par là de mon ressentiment. En attendant qu'elle le puisse connaître par des preuves plus convaincantes, je veux dire par la suite de ma vie, dans laquelle Elle ne remarquera que des actions produites par une gratitude infinie, je ne crains point, Monsieur, d'engager ma parole à S. E. qu'Elle ne se repentira jamais de la liaison

---

<sup>54</sup> Lettre de madame de Montmorency à M. de Longueville, du 6 janvier 1654, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Collection Clairambault, 441, f° 11.

<sup>55</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 443.

<sup>56</sup> Lettre de Mazarin à Bartet, de Péronne le 16 août 1654, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 893, f° 147.

qu'Elle voudra prendre avec moi ; car, outre que je me sens incapable de manquer à mon honneur et à ma parole, j'ai une si grande joie que l'un et l'autre m'engagent à devenir de vos amies, que ce sentiment fortifie au dernier point ceux que la seule probité me donnerait. [...]. Cette justice que je demande à V. E. est de ne jamais rien écouter à mon désavantage sans l'examiner avec l'endroit le plus pénétrant de son esprit et sans me faire la grâce de s'éclaircir avec moi sur les choses qui me regarderont. Elle voit bien, par là, Monsieur, que mes projets vont tous à être liée inséparablement et intimement à V. E.<sup>57</sup>.

Adolphe Chéruel qui rapporte la lettre ne croit pas à la sincérité de la duchesse mais un courrier adressé à Lénéet le 3 septembre 1654 semble indiquer le contraire, puisque Mme de Longueville y exprime sa profonde satisfaction d'avoir retrouvé son mari et reconnaît que « la cour a témoigné beaucoup de considération pour [elle] en cette rencontre et [qu'elle a] tout sujet d'être satisfaite en [s]es intérêts personnels »<sup>58</sup>. Mazarin lui-même semble convaincu ou feint de l'être lorsqu'il écrit le 21 octobre 1654 au duc de Longueville qu'il

ne doute point qu'elle [son épouse] n'agisse de sorte que Leurs Majestés en soient contentes et que sa conduite ne démente ceux qui veulent encore se persuader que, n'ayant point changé de sentiments, elle leur donnera bientôt les mêmes sujets de mécontentement qu'Elles ont eus autrefois<sup>59</sup>.

Sa confiance est fondée car, au même moment, la duchesse de Longueville promet de ne « demande[r] plus rien à Dieu que la paix » et fait entrer sa soumission au duc son époux dans une démarche plus générale de repentance qui la porte à vouloir expier son passé frondeur<sup>60</sup>.

---

<sup>57</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au cardinal Mazarin, in « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénéet au prince de Condé », *art. cit.*, p. 46-48.

<sup>58</sup> Lettre de Mme de Longueville à Pierre Lénéet, d'Acquigny le 3 septembre 1654, Papiers de Lénéet cités par Victor Cousin dans « Lettres nouvelles de madame de Longueville », *Revue des deux mondes*, juillet-août-septembre 1851, p. 436.

<sup>59</sup> Lettre de Mazarin au duc de Longueville, de Chantilly le 21 octobre 1654, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 893, f° 251.

<sup>60</sup> Lettre de Mme de Longueville à Pierre Lénéet, d'Acquigny, le 3 septembre 1654, Papiers de Lénéet cités par Victor Cousin dans « Lettres nouvelles de madame de Longueville », *art. cit.*, p. 436.

### 3. Démêlés entre père et fille

Mlle de Montpensier se trouve elle aussi bien vite confrontée au retour en force de l'autorité masculine au sein de la famille comme au sommet de l'État. En effet, Mazarin s'inquiète de son intention de soutenir Condé jusque dans sa retraite de Saint-Fargeau.

L'archevêque d'Embrun, séjournant à Blois auprès de Gaston d'Orléans, écrit une lettre à Mazarin datée du 31 mars 1653, dans laquelle il évoque le contenu d'une missive adressée à Mademoiselle et interceptée par les services royaux. On y apprend que la jeune femme a des « intelligences avec M. le Prince, les Espagnols et M. de Lorraine » et qu'elle pourrait même projeter d'« aller joindre » Condé à l'étranger<sup>61</sup>. Cette perspective semble écartée dans la lettre que Mazarin envoie à l'archevêque le 4 avril suivant. Cependant, le cardinal craint toujours que la princesse, désormais libre d'employer à sa guise son immense fortune, ne fournisse à son cousin les sommes nécessaires à l'entretien des compagnies qu'elle a elle-même formées sous son nom l'année précédente :

J'ai ordre aussi de vous faire savoir sur le sujet de Mademoiselle que ses intelligences avec les ennemis continuent plus que jamais, non seulement avec Monsieur le Prince, mais aussi directement en Flandres, où les troupes qui portent son nom et qui sont bien traitées par M. de Fuensaldagne reçoivent tous les jours ses ordres sur ce qu'elles ont à faire ; ce qui est si public, que le comte de Holac, d'Escars et tous les officiers qui sont à Mademoiselle, se déclarent tels partout sans aucun scrupule et les compagnies qu'ils commandent servent sous le titre de troupes de Mademoiselle.

Le roi entend que vous donniez part de tout ceci à Monsieur ; car si Mademoiselle veut sincèrement rentrer dans son devoir et obéir, comme elle doit, à S.A.R., il ne faut pas douter que ces compagnies-là ne reviennent quand elle leur mandera de le faire et elles seraient déjà revenues si, lorsqu'il plut à S.A.R. de leur écrire pour cet effet, Mademoiselle ne leur eût pas mandé en secret de n'en rien faire<sup>62</sup>.

En dépit de son exil, Mademoiselle continue donc de froncer, si bien que le cardinal songe à lui en ôter les moyens. Il propose à Gaston d'Orléans de placer la fortune de sa fille sous séquestre et de désigner des commissaires chargés de veiller à l'emploi de ses biens<sup>63</sup>. Mais

---

<sup>61</sup> Lettre de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Blois le 31 mars 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 211.

<sup>62</sup> Lettre de Mazarin à l'archevêque d'Embrun, de Paris le 4 avril 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 891, f° 104.

<sup>63</sup> Voir les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 255-256.

l'oncle du roi ne semble pas satisfait de cette mesure et propose une alternative consistant à reprendre lui-même la tutelle de sa fille. Dans la même lettre du 4 avril, Mazarin semble accepter cette solution :

Le roi trouve bon qu'au lieu de séquestrer les revenus de Mademoiselle, comme Sa Majesté avait résolu de faire pour l'empêcher d'en assister M. le Prince et les ennemis, les mêmes revenus soient reçus par le trésorier de la maison de Monsieur pour en être employé ce qu'il faudra pour l'entretien de la maison de Mademoiselle par les ordres de S.A.R. [...]. Sa Majesté approuve aussi l'ouverture que Monsieur vous a faite de tenir Mademoiselle auprès de lui à Blois et se repose très volontiers sur la parole que S.A.R. vous a donnée d'être garant de sa conduite et de prendre, comme vous me mandez, sa personne et ses biens en sa garde<sup>64</sup>.

Ainsi, il ne s'agirait pas seulement d'enlever à Mlle de Montpensier son autonomie financière mais de lui ôter aussi sa liberté de mouvement et d'action en la plaçant personnellement sous la surveillance rapprochée de son père, à Blois, alors même qu'elle a atteint l'âge de vingt-cinq ans au-delà duquel les jeunes filles, mêmes célibataires, acquièrent la libre disposition de leur patrimoine et de leur personne. Évidemment, Mademoiselle s'insurge. Dans ses *Mémoires*, elle rapporte : « Je mandai que l'on ne me pouvait ôter mon bien, à moins que d'être déclarée folle ou criminelle et que je savais bien que je n'étais ni l'une ni l'autre<sup>65</sup>. »

Lorsque Mazarin propose la solution du retour en tutelle il sait qu'elle sera d'autant plus agréable à Monsieur que ce dernier est déjà en conflit avec sa fille sur la question de son patrimoine. Dans la lettre du 31 mars, l'archevêque d'Embrun précise :

Il [Gaston d'Orléans] m'a dit là-dessus qu'il était fort mal satisfait de Mademoiselle [...] et que présentement elle lui voulait susciter une chicane pour lui demander compte de son bien durant le temps qu'il en avait eu la garde-noble et qu'ainsi il ne doutait point de son emportement<sup>66</sup>.

D'après les *Mémoires* de Nicolas Goulas, la querelle est ancienne et remonte même à la période précédant la Fronde<sup>67</sup>. Elle rebondit en janvier 1652 lorsque Gaston d'Orléans fait demander de l'argent à sa fille pour l'« assister ». Déjà, Mademoiselle se montre méfiante et

---

<sup>64</sup> Lettre de Mazarin à l'archevêque d'Embrun, de Paris le 4 avril 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 891, f° 104.

<sup>65</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 256.

<sup>66</sup> Lettre de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Blois le 31 mars 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 211.

<sup>67</sup> Nicolas Goulas, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. II, p. 256.

refuse cette demande au secrétaire de son père<sup>68</sup>. Mais le litige prend une nouvelle dimension après la fin des troubles et semble affecter gravement les relations entre le père et la fille car le 11 avril 1653, l'archevêque d'Embrun envoie une nouvelle lettre à Mazarin pour le prévenir des réticences qu'elle manifeste :

Voici une difficulté nouvelle sur ce sujet car je ne sais si Monsieur se trouvera en pouvoir d'exécuter ce qu'il m'avait promis à cet égard. Nous n'avons point trouvé ici Mademoiselle suivant les ordres qu'elle avait reçus et Monsieur me dit en arrivant mardi dernier qu'il doutait qu'elle vînt, non pas à cause des affaires du roi, mais à cause de ses affaires domestiques, craignant qu'elle ne lui demande une quittance des jouissances qu'il a faites de son bien durant sa minorité qui vont à de très grandes sommes. [...] Il m'a dit avoir envoyé vers elle pour lui mander de nouveau de venir, mais on dit qu'elle a eu quelques accès de fièvre tierce et qu'elle viendra le plus tôt qu'elle pourra<sup>69</sup>.

Évidemment, la princesse donne une toute autre version dans ses *Mémoires* et présente son intérêt nouveau pour la gestion de ses biens comme les sages préoccupations d'une femme indépendante et avisée :

Préfontaine me montrait toutes les lettres qu'il recevait tous les ordinaires et même les réponses qu'il faisait ; souvent j'écrivais moi-même. Un jour je lui dis : « Ce n'est pas assez d'avoir l'œil sur mes procès et sur l'augmentation de mes revenus mais il faut aussi voir la dépense de ma maison. Je suis persuadée que l'on me vole ; et pour éviter cela, je veux que l'on me rende compte, comme l'on fait à un particulier [...]. J'ai toujours ouï dire que feu l'infante Isabelle, souveraine des Flandres, voyait toutes ses affaires, jusques aux plus petites, et une grande duchesse [de Toscane] de la maison de Lorraine, toutes deux très illustres par leurs mérites et leurs vertus et capacités aussi bien que par leur naissance, lesquelles je serai fort aise d'imiter<sup>70</sup>.

Mademoiselle, frondeuse vaincue, ne cesse donc pas pour autant de prendre modèle sur des femmes de pouvoir et de convoquer à nouveau les mânes d'une princesse guerrière telle qu'Isabelle-Claire-Eugénie des Pays-Bas.

Au début de l'été, Mademoiselle accepte de rejoindre son père à Blois mais la querelle concernant son patrimoine est toujours d'actualité. Il est vrai que, d'après l'auteur des nouvelles à la main placée sous la côte 5844 du fonds français de la B.n.F., « Mademoiselle

---

<sup>68</sup> Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, t. II, p. 157.

<sup>69</sup> Lettre de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, le 11 avril 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 234.

<sup>70</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 250.

avant son départ de Blois pour Champigny a offert de donner à M. son père les deux millions qu'elle prétend lui être dus par lui »<sup>71</sup>. Mais le litige entre le père et la fille se complique par l'éventualité d'un mariage de Mademoiselle avec Condé dont l'épouse est très malade à Bordeaux. Monsieur, désormais fidèle à Louis XIV, promet de s'y opposer mais semble avoir fort à faire pour imposer à sa fille la même obéissance :

Il m'a dit là-dessus qu'il tâcherait de l'empêcher de tout son pouvoir, que pour cet effet il avait donné ordre d'être averti ponctuellement de l'état de la santé de madame la princesse et que, comme il serait difficile quand même Mademoiselle serait auprès de lui qu'elle ne lui échappât si elle avait pris cette résolution, qu'il songeait à l'amuser durant fort longtemps pour lui faire espérer son consentement<sup>72</sup>.

Mademoiselle, consciente que son père et son cousin n'accepteront jamais ce mariage imagine l'issue la plus rocambolesque. Moitié par jeu, moitié par rêve, elle feint de croire que la cour « craignant que, si cela arrivait [la mort de madame la princesse], M. le Prince [la] vînt enlever à Saint-Fargeau, Monsieur avait promis que, quand [elle] serai[t] à Blois, l'on [l]'y arrêterait prisonnière et [qu'elle] n'en partirai[t] plus. » Malgré l'improbabilité d'une telle éventualité, Mademoiselle se met en devoir de rechercher des troupes pour la protéger et, à nouveau, la mythologie guerrière et courtoise revient au premier plan, comme si la Fronde n'en avait jamais signalé la faillite. Elle écrit : « Je m'amusais à conter tout ce que nous ferions si nous étions assiégés, les fortifications qu'il faudrait faire et mille sottises de cette nature, dont l'on rit, quoique le sujet donne assez de chagrin<sup>73</sup>. »

C'est dans la perspective de ce remariage éventuel et de ses démêlés financiers avec Gaston qu'il faut considérer la décision de Louis XIV visant à dévaluer la monnaie de la principauté des Dombes dont Mademoiselle est souveraine. Les nouvelles à la main du manuscrit 5844 de la B.n.F. portent que « la cour a cassé les deniers qu'elle [Mademoiselle] [y] faisait battre »<sup>74</sup>. La princesse en est fort mécontente et se plaint à son père d'avoir perdu soixante mille livres de rente dans l'opération<sup>75</sup>. Or cette mesure est clairement destinée à amener la princesse à résipiscence et à lui prouver qu'elle n'est pas aussi libre qu'elle le

---

<sup>71</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 47.

<sup>72</sup> Lettre de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Chambord le 16 juillet 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 275.

<sup>73</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 258.

<sup>74</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 59.

<sup>75</sup> Lettres de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Chambord le 16 juillet 1653 et de Blois le 9 août 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 275 et 284.

prétend sur les questions financières. L'interprétation est d'autant plus claire qu'au même moment l'archevêque d'Embrun fait proposer à Gaston de marier sa fille avec le duc de Savoie. Il s'agit bien de placer la jeune femme sous contrôle et avec elle son immense fortune, car c'est la seule façon de se prémunir absolument contre un mariage avec Condé qui, conclu clandestinement, serait néanmoins valide en raison de l'âge atteint par la cousine du roi<sup>76</sup>.

C'est pourquoi, au mois d'août, alors que Mademoiselle est arrivée à Blois, elle manifeste les plus grandes réticences à l'égard de l'archevêque qui se trouve toujours auprès de son père. Elle accepte finalement de le recevoir mais seulement comme envoyé de Louis XIV et non comme dignitaire de l'Église. L'archevêque s'en plaint à Mazarin dans une lettre du 9 août 1653 qui rappelle de façon cinglante la dépendance dans laquelle se trouve à nouveau la princesse à l'égard de son père :

J'ai déclaré que comme envoyé de la part du roi je n'avais rien à dire à Mademoiselle, non pas même à lui faire un simple compliment et que pour ses affaires le roi n'en traitait point avec elle, mais seulement avec Monsieur par qui il la considérait [...]. Je dois témoignage à la vérité que Monsieur n'a nulle part en toutes les bizarreries de Mademoiselle, qu'il appelle souvent folies et il en a même un chagrin qui paraît jusqu'à être embarrassé de sa présence. Il me dit tout les jours en particulier qu'il n'a nulle autorité sur son esprit et que c'est une personne emportée dont il ne peut plus répondre [...]. Elle ne change point de dessein de faire à Monsieur toutes les chicanes possibles pour le compte de sa tutelle et elle s'est rendue si redoutable par les insultes qu'elle fait à tous ses officiers, qu'à peine trouve-t-il quelqu'un qui ose lui résister dans ses affaires. [...] Elle a voulu faire un exemple politique en ma personne afin que le roi par la crainte de son indignation ne trouvât dorénavant personne qui osât obéir à ses ordres contre elle. Cette pensée fait paraître plutôt la faiblesse de l'esprit de Mademoiselle qu'elle ne la condamne d'aucune méchante intention, dont je la crois fort éloignée, mais elle se pique seulement d'une fausse générosité.<sup>77</sup>

Effectivement, ce passage révèle toute la faiblesse de Mademoiselle après la Fronde, non pas celle de son esprit mais celle de sa position. En manifestant sa volonté de poursuivre dans la voie de l'indépendance à l'égard de toutes les autorités, aussi bien celle de son père que celle de Louis XIV, elle fait fi de la victoire du pouvoir royal sur les Frondeurs et du rétablissement de l'ordre. Mais l'archevêque, qui représente précisément la voie de l'autorité monarchique rétablie, lui signifie que son attitude n'est plus adaptée aux temps nouveaux. Le sens du mot

---

<sup>76</sup> « Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655 », B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 59.

<sup>77</sup> Lettre de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Blois le 9 août 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f °284.

« bizarre » employé pour qualifier l'attitude de la princesse est très fort au XVII<sup>e</sup> siècle. Comme « étrange », c'est un adjectif péjoratif utilisé pour qualifier un comportement totalement inadapté qui provoque l'étonnement et l'inquiétude<sup>78</sup>. La générosité de Mademoiselle, qualité essentielle de l'héroïne et naguère interprétée comme la manifestation visible de hautes qualités morales reçues en héritage d'une noble ascendance, est désormais considérée comme « fausse ». L'entreprise même de démolition des héroïnes apparaît ici en pleine lumière. Elle dénonce les hautes valeurs morales sur lesquelles étaient fondées les entreprises des Frondeurs comme des illusions ridicules qu'il est urgent de dissiper. Or cette éthique de la gloire était la seule forme de légitimité politique pour les femmes. Nous la voyons ici tomber sous les coups de boutoir d'un messager royal qui ne laisse aucune ambiguïté en refusant de traiter directement avec la princesse et en précisant que Louis XIV ne considère sa cousine que par son oncle.

La mise à bas des héroïnes après la Fronde n'est donc pas seulement un événement ponctuel lié aux circonstances de leur reddition, c'est aussi un processus à plus long terme qui passe par le rétablissement brutal des pouvoirs masculins, non seulement au sommet de l'État, mais aussi au sein de l'espace familial, où les femmes doivent désormais demeurer cantonnées. Ce n'est pas seulement le roi mais aussi les frères, les maris et mêmes les pères des femmes majeures qui exigent des marques de soumission destinées à prévenir toute nouvelle embaardée féminine hors des limites imposées au sexe faible. Celles qui refusent cet ordre nouveau, comme la Grande Mademoiselle, se voient signifier de façon extrêmement brutale que leur attitude est bizarre, étrange et étrangère à une société dans laquelle la hiérarchie entre les genres a été rétablie. Les anciennes Frondeuses qui manifestent leur refus de se soumettre ne sont plus considérées comme des héroïnes mais comme des folles guidées par des idéaux factices et passés de mode.

### **III. Parcours de conversion**

Les anciens Frondeurs sont nombreux à se tourner vers la dévotion dans les années qui suivent leur reddition. Dans bien des cas, leur rupture avec le monde est proportionnelle à l'ampleur des ambitions déçues. On comprend que les femmes, pour qui la réaffirmation de

---

<sup>78</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire*, Paris, SNL-Le Robert, 1978 [1690], 3 vol.

l'ordre monarchique marquait la fin définitive des rêves de gloire, aient été les premières à chercher un secours dans la religion. Mais pour l'aristocratie glorieuse, ambitieuse et tumultueuse qui a conduit la Fronde, la conversion à l'humilité chrétienne n'est pas toujours chose aisée. Dans la plupart des cas, le renoncement au monde est un parcours long et semé d'embûches. Il ramène certaines Frondeuses vers une dévotion classique inspirée par la Contre Réforme et entretenue par les nouveaux ordres religieux nés du Concile de Trente. Mais il peut aussi conduire aux idées augustiniennes développées dans l'ouvrage de Jansen paru pour la première fois en 1640 et réédité en français en 1643, l'année même où s'ouvrait le règne des femmes.

### **1. Madame de Longueville et les Carmélites du faubourg Saint-Jacques**

La duchesse de Longueville est de très loin celle dont le parcours de conversion paraît le plus édifiant. Dans son cas, le caractère spectaculaire de la rupture est à la mesure des espoirs trahis par l'échec du mouvement auquel elle avait si énergiquement contribué. Pourtant, comme le soulignent abondamment ses hagiographes, sa conversion a été préparée et annoncée par une série d'épisodes au cours desquels s'est peu à peu consolidée sa conscience chrétienne.

Ainsi, on peut sans doute considérer que les premières graines de dévotion sont semées dès l'enfance et l'adolescence par les relations très étroites qu'entretient Anne-Geneviève avec les Carmélites installées au faubourg Saint-Jacques en 1602, sous le patronage des Longueville, précisément<sup>79</sup>. Sa mère, la princesse de Condé, en est l'une des principales bienfaitrices avec la reine Anne. En 1637, la princesse et sa fille fondent ensemble une annexe du couvent, le Petit Logis, où l'une et l'autre viennent faire de fréquentes retraites en 1637 et 1638. Elles possèdent la libre entrée dans le couvent, la possibilité de participer aux prières des religieuses et le droit de se faire inhumer dans la clôture. La douairière a aussi financé la décoration de la chapelle dite « des reliques » où figurent ses armes. Mais Anne-Geneviève n'est pas en reste puisqu'en 1638 elle offre au couvent un précieux reliquaire dit « des sept vierges et martyres » dont elle a aussi procuré les reliques. Quelques années auparavant, en 1635, la future duchesse de Longueville, édifiée par l'exemple des religieuses, a même

---

<sup>79</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, 1859, p. 79.

manifesté la volonté de prendre elle-même le voile avant que son père ne s'y oppose et ne la force à fréquenter le monde pour la détourner de ce projet<sup>80</sup>.

Ces relations privilégiées entre les femmes de la famille Condé et les Carmélites expliquent que la princesse de Condé accroisse le rythme de ses visites après le décès de son époux, en 1646, et manifeste la volonté de finir ses jours dans ce couvent. Elle fait une dernière demande en ce sens à Anne d'Autriche en janvier 1650 mais n'est pas exaucée. Néanmoins, c'est bien aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques que sa dépouille est inhumée le 22 décembre 1650. La duchesse de Longueville avait déjà choisi d'y faire enterrer ses deux filles, Charlotte-Louise, née le 4 février 1644 et morte le 30 avril 1645, et Marie-Gabrielle, née en 1647 et morte en 1650<sup>81</sup>.

Tandis que Charlotte de Montmorency avait une vénération particulière pour la mère Madeleine de Saint-Joseph, morte en 1637, la duchesse de Longueville semble entretenir une relation d'amitié assez forte avec Judith de Bellefonds, en religion mère Agnès de Jésus-Maria, entrée au couvent en 1630, avec son ancienne compagne de jeu Marthe du Vigeon, devenue sœur Marthe de Jésus en 1649, et avec Mlle d'Épernon, devenue la sœur Anne Marie la même année<sup>82</sup>. C'est à la première surtout, qui occupe la fonction de prieure pendant toute la durée de la Fronde, que Mme de Longueville confie son chagrin et ses doutes au cours des épisodes les plus douloureux de la guerre civile. À la mort de sa seconde fille, en avril 1650, elle lui écrit :

Je ne puis douter que vous n'imploriez la miséricorde de Dieu sur l'état où il m'a réduite. Il a fait une si grande grâce à ma fille en la tirant du monde devant que de lui en avoir fait éprouver l'amertume, que je n'ai senti par sa perte que ce que l'on ne peut refuser à la nature. Je ne doute point que vous ne l'ayez parmi vous ; et plût à Dieu, ma chère mère, y avoir une pareille retraite ou celle qu'il m'y avait tant fait désirer<sup>83</sup> !

Quelques mois plus tard, à la mort de sa mère, c'est à nouveau vers la mère Agnès que se tourne la duchesse de Longueville, profondément affectée par cette disparition. Le 15 décembre, elle écrit :

---

<sup>80</sup> Arlette Lebigre, *La duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004, p. 39.

<sup>81</sup> Voir Jean-Baptiste Ériau, *L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques (1604-1792)*, Paris, J. de Gigord, A. Picard, 1929, p. 12, 65, 77 et suiv., 121, 167 et suiv.

<sup>82</sup> Elle ne doit pas être confondue avec Agnès Arnauld qui dirige l'abbaye de Port-Royal-des-Champs à partir de 1658.

<sup>83</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à la mère Agnès, de Bordeaux le 11 juin 1653, Bibliothèque Mazarine, 2483, f° 137.

Je reçus hier tout à la fois trois de vos lettres, dont la dernière m'apprend notre commune perte. Vous jugez bien en quel état elle me doit mettre et c'est mon silence plutôt que mes paroles qui doit faire connaître ma douleur. [...] Cette pauvre princesse est morte au milieu de l'adversité de sa maison, abandonnée de tous ses enfants et accompagnée seulement des tourments et des peines qui ont terminé sa malheureuse vie ; car enfin ce sont les maux de l'esprit qui ont causé ceux du corps et je tiens par là cette mort plus dure que si elle avait été causée par les gênes et par les supplices corporels. Elle m'en laissera d'éternels dans l'esprit, et elle me laisse au point de sentir tous les autres malheurs avec plus d'aigreur que je n'eusse fait sans cela [...]. C'est en m'affligeant que je me dois soulager. Ce récit [de la mort de la douairière] fera ce triste effet et c'est pourquoi je vous le demande, car enfin vous voyez bien que ce ne doit point être le repos qui doit succéder à une douleur comme la mienne, mais un tourment secret et éternel auquel aussi je me prépare, et à le porter en la vue de Dieu et de ceux de mes crimes qui ont appesanti sa main sur moi. Il aura peut-être agréable l'humiliation de mon cœur et l'enchaînement de mes misères profondes. [...]

Adieu, ma chère mère, mes larmes m'aveuglent et s'il était de la volonté de Dieu qu'elles causassent la fin de ma vie, elles me paraîtraient plutôt les instruments de mon bien que les effets de mon mal. Adieu encore une fois, ma chère mère, soyez assurée pour vous et pour toutes nos amies que j'hérite de l'amitié que celle qui n'est plus vous a portée et que je la regarderai toute ma vie en vous<sup>84</sup>.

Une telle lettre témoigne avec éloquence de l'étroitesse du lien entre la duchesse et les Carmélites, même au plus fort de la Fronde. Sans verser dans la téléologie, elle prouve aussi que Mme de Longueville manifeste déjà un goût prononcé pour l'introspection, une conscience certaine de la dimension peccamineuse de son comportement frondeur et une volonté de se racheter par le sacrifice de son orgueil. La rhétorique du mal et de la souffrance rédemptrice est assez caractéristique de la réforme catholique mais le pessimisme radical dont elle est empreinte semble déjà offrir un terrain favorable à l'augustinisme.

Cependant, certaines des personnalités dévotes avec lesquelles correspond Mme de Longueville pendant la Fronde sont aussi des personnalités mondaines. Ainsi en va-t-il de l'abbé Roquette, évêque d'Autun, qui fut un habitué du salon de la marquise de Rambouillet dans les années 1640. L'abbé Roquette est aussi un proche de la princesse douairière de Condé, dont il prononce l'oraison funèbre. Pendant le dernier épisode de la Fronde à Bordeaux, il est en correspondance étroite avec la duchesse de Longueville<sup>85</sup>.

---

<sup>84</sup> Cité par Victor Cousin, « Lettres nouvelles de madame de Longueville », *art. cit.*, p. 416-417.

<sup>85</sup> Gabriel de Cosnac, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 1473.

Malheureusement les lettres conservées dans le recueil O VI des archives de Chantilly sont en grande partie chiffrées, si bien qu'il est difficile d'en comprendre le contenu, mais il semble que l'abbé Roquette soit à la fois le confident et le messenger de la duchesse pour certaines missions. Dans une lettre non codée datée du 2 juin 1652, Anne-Geneviève fait part à l'abbé de son découragement. Isolée dans un couvent où elle est venue faire retraite sans prendre son chiffre, elle écrit :

Pour moi je pourrais faire de grandes exhortations de détachement car j'en suis dégoûtée à la mort et ce que je vois de bon à cela c'est que je doute fort qu'aucune joie qui me pût arriver m'y pût rattacher sérieusement : tout ce qu'il y a à désirer pour moi c'est que ce dégoût soit suivi de quelque chose de plus saint et que je commence à fuir le monde parce qu'il déplaît à Dieu et non pas parce qu'il me déplaît à moi<sup>86</sup>.

Un an avant la fin des troubles, sa volonté de détachement se manifeste plus clairement. En janvier 1653, elle précise sa pensée et émet le souhait de retrouver ses chères Carmélites<sup>87</sup>. Quelques mois plus tard, la conscience du péché apparaît très vive dans la lettre que la duchesse adresse à la mère Agnès :

Il est juste que je sois récompensée comme je la suis du siècle que j'ai préféré à Dieu. Je le connais avec remords, mais c'est une peine inutile et comparable par là en quelque manière au remords éternel qui fait la peine des damnés. Au nom de Dieu, ma chère mère, obtenez de lui cette différence, qu'il finisse dans le temps et qu'il m'en reste assez pour satisfaire autant que je pourrai à sa justice par une pénitence volontaire. Mais, mon Dieu, comme cette pénitence dont je parle est une retraite qui flatte même mon amour-propre, j'ai grand sujet de craindre de n'en obtenir pas la grâce, [...] Dieu me refuse ce que je ne désire que pour l'amour de mon repos et non par la considération de sa gloire. Mais, ma chère mère, je n'aurais jamais fait si je voulais dire toutes les pensées qui troublent et accablent mon esprit. Ma santé ne permet pas une si longue et si triste narration<sup>88</sup>.

Il apparaît alors que la conscience du péché a fait de nouveaux progrès dans l'âme de la duchesse et la volonté de détachement du monde est désormais remplacée par la pensée plus précise d'une « pénitence volontaire », dont elle craint même la facilité. La méfiance que

---

<sup>86</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, de Bordeaux le 2 juin 1652, Archives du Musée Condé de Chantilly, O VI, f° 879.

<sup>87</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à la mère Marie Madeleine de Jésus, de Bordeaux le 13 janvier 1653, Bibliothèque Mazarine, Ms. 2483, f° 137.

<sup>88</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à la mère Agnès, de Bordeaux le 5 mai 1653, Bibliothèque Mazarine, Ms 2483, f° 137.

suscite chez madame de Longueville les pièges de l'amour-propre et l'attention particulière portée à la grâce divine, qui seule permet au pécheur de trouver les voies du Salut, témoignent de façon de plus en plus précise de sa proximité avec la pensée janséniste.

Le 11 juin enfin, sa volonté d'abandonner tout à fait l'arène politique et de retrouver la dévotion de sa jeunesse éclate tout à fait dans la nouvelle lettre qu'elle envoie à la mère Agnès :

Je ne désire rien avec tant d'ardeur présentement que de voir cette guerre finie pour aller me jeter avec vous pour le reste de mes jours. Je ne le puis faire qu'après la paix pour le malheur de ma vie, qui m'a été donnée seulement pour me faire éprouver ce qu'il y a au monde de plus aigre et de plus dur. Ce qui me fait résoudre à ce que je viens de vous dire c'est que si j'ai eu des attachements au monde de quelque nature que vous les puissiez imaginer, ils sont rompus et même brisés. [...] Vous me ferez la grâce de m'écrire souvent et de me confirmer dans l'horreur que j'ai pour le siècle. Mandez-moi quels livres vous me conseillez de lire<sup>89</sup>.

La duchesse de Longueville apparaît alors au crépuscule de sa carrière politique mais aussi de sa vie mondaine, à laquelle elle semble attribuer ses errements frondeurs. Un tel rapprochement confirme l'hypothèse qui fait des salons le creuset des ambitions frondeuses des femmes de l'aristocratie.

C'est donc comme le résultat de cette prise de conscience progressive qu'il faut envisager la retraite de la duchesse de Longueville chez les Visitandines de Moulins. Mme de Motteville écrit :

Le moment étant venu où elle devait connaître la vérité et la suivre, elle se retira à Moulins dans le couvent des filles de Sainte-Marie, auprès de madame de Montmorency sa tante. C'est là qu'ainsi que j'en ai déjà parlé, elle a vidé son esprit des fausses illusions du monde et l'a rempli de désirs pour les solides biens et les grandeurs véritables ; qu'elle a connu que la figure de ce monde passe et que, le regardant avec mépris, elle a depuis employé sa vie au service de Dieu et à faire une très auguste pénitence<sup>90</sup>.

Ce couvent et l'influence qu'y exerce sa tante la mère Marie-Henriette est à considérer comme un sas de décompression où Mme de Longueville peut se débarrasser des scories de la Fronde avant de prétendre bénéficier de la grâce divine. D'après la confession générale qu'elle rédige en 1661, c'est de l'été 1654 qu'il faut dater la conversion proprement dite. La

---

<sup>89</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à la mère Agnès, de Bordeaux le 11 juin 1653, Bibliothèque Mazarine, Ms 2483, f° 137.

<sup>90</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 443.

duchesse écrit : « Il se tira comme un rideau de devant les yeux de mon esprit ; tous les charmes de la vérité rassemblés sous un seul objet se présentèrent devant moi ; la Foi, qui avait demeuré comme morte et ensevelie sous mes passions, se renouvela<sup>91</sup>. » C'est à la suite de cet épisode que la Frondeuse repentie choisit de se réconcilier avec son mari et d'aller le rejoindre en Normandie pour accomplir sa pénitence par où elle a péché.

Mais elle reste toujours en contact avec les Carmélites et, même lorsqu'elle est retirée auprès de son époux, elle intercède plusieurs fois en leur faveur par le truchement de son ami l'abbé Roquette. Ainsi, dans une lettre simplement datée du vingt-deuxième, et probablement écrite en 1660, elle demande à l'abbé : « Ces bonnes religieuses voudraient bien parler à la reine mère, je vous prie de leur procurer cette grâce et de les assister dans leur affaire, ce sera une très grande charité<sup>92</sup>. » Puis, dans un courrier envoyé peu de temps après, elle précise :

Je vous envoie une lettre pour présenter à M. le cardinal pour l'affaire des Carmélites : elles vous instruiront de ce qu'elle contient et de ce qu'il faut que vous ajoutiez de vive voix. Vous les assistez avec tant de soin et d'affection dans cette affaire qu'y prenant autant de part que je fais, je ne puis m'empêcher de vous en témoigner mon ressentiment<sup>93</sup>.

L'attachement de la duchesse aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques et la protection qu'elle exerce sur elles se poursuit donc bien au-delà de sa rencontre avec Antoine Singlin en 1656.

## 2. La tentation janséniste

L'attachement de la duchesse de Longueville à Port-Royal n'est pas une trahison vis-à-vis des Carmélites, bien au contraire. Les deux monastères sont fort proches géographiquement mais aussi par leurs orientations religieuses. On sait que madame de Longueville s'est rendue à Port-Royal avant la Fronde et le P. Rapin prétend qu'elle aurait lu et défendu *La Fréquente Communion* dès 1643. La duchesse aurait alors déclaré que si elle devenait dévote, ce serait à l'école janséniste<sup>94</sup>. À la fin de la Fronde, elle rappelle à Mme de

---

<sup>91</sup> Cité par Émile Jacques, « Mme de Longueville, protectrice de Port-Royal et des jansénistes », *Chroniques de Port-Royal*, n° 29, 1980, p. 39.

<sup>92</sup> Billet non daté de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, Archives du Musée Condé à Chantilly, O VI, f° 875.

<sup>93</sup> Billet de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, de Paris le 26 mars, Archives du Musée Condé à Chantilly, O VI, f° 875.

<sup>94</sup> Cécile Gazier, *Les belles amies de Port-Royal*, Paris, Perrin, 1954, p. 77.

Sablé son affection pour le monastère et se fait envoyer *Les Provinciales* dans sa retraite normande dès leur parution en 1656<sup>95</sup>. Plus tard, dans la correspondance qu'elle échange avec l'abbé Roquette, elle alterne déclarations bienveillantes à l'égard des Carmélites et sollicitations pour obtenir les derniers écrits de Lemaistre de Sacy<sup>96</sup>.

#### a. *Le choix de la contrition*

Anne-Geneviève obtient l'autorisation de retourner à Paris en 1656 et c'est alors que sa démarche de repentance la pousse à rechercher le plus rigoureux des directeurs de conscience. Sur les conseils de Mme de Sablé, entre autres, elle rencontre Antoine Singlin, disciple et successeur de Saint-Cyran comme directeur spirituel de Port-Royal. Auprès de ce dernier, elle fait en 1661 une confession générale qui précède la rédaction d'un examen de conscience impitoyable. Dans ce texte, elle explique le rôle décisif que joua auprès d'elle son directeur de conscience.

Il y avait longtemps que je cherchais (ce me semblait) la voie qui mène à la vie, mais je croyais toujours de n'y être pas, sans savoir pourtant précisément ce qui était mon obstacle ; je sentais qu'il y en avait entre Dieu et moi, mais je ne le connaissais pas et proprement je me sentais comme n'étant pas à ma place ; et j'avais une certaine inquiétude d'y être, sans pourtant savoir où elle était, ni par où il la fallait chercher. Il me semble, au contraire, depuis que je me suis mise sous la conduite de M. Singlin que je suis proprement à cette place que je cherchais, c'est-à-dire à la vraie entrée du chemin de la vie chrétienne, à l'entour duquel j'ai été jusques ici<sup>97</sup>.

Mais cet examen de conscience apparaîtrait aussi comme l'envers du *Manifeste* de 1650. La duchesse y prend à revers toutes les valeurs nobiliaires dont elle s'était faite la porte-parole contre le cardinal Mazarin. Elle détaille ses fautes passées et tente d'en démêler les causes. Au-delà des circonstances particulières qui l'ont conduite à participer à la Fronde, elle met à jour le principe de tous ses maux : l'amour-propre, dont elle souligne la dimension perverse et destructrice.

---

<sup>95</sup> Émile Jacques, « Mme de Longueville, protectrice de Port-Royal et des jansénistes », *art. cit.*, p. 42.

<sup>96</sup> Billet de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, datée de « ce vendredi matin », Archives du Musée Condé à Chantilly, O VI, f° 875 v°.

<sup>97</sup> *Supplément au nécrologe de Port-Royal*, p. 137 et suiv., cité par Sainte-Beuve, *Nouvelle galerie des femmes célèbres*, Paris, Garnier, 1865, p. 38.

Les choses qu'il [l'orgueil] produisait ne m'étaient pas inconnues ; mais je m'arrêtais seulement à ses effets, que je considérais bien comme de grandes imperfections ; pourtant, par tout ce qu'on m'en a découvert, je vois bien que je n'allais pas à cette source. Ce n'est pas que je ne reconnusse bien que l'orgueil avait été le principe de tous mes égarements, mais je ne le croyais pas si vivant qu'il est, ne lui attribuant pas tous les péchés que je commettais ; et cependant je vois bien qu'ils tiraient tous leur origine de ce principe-là [...]. J'ai toujours mis ce plaisir, que je cherchais tant, à ce qui flattait mon orgueil et proprement à me proposer ce que le démon proposa à nos premiers parents : « Vous serez comme des Dieux ! » Et cette parole, qui fut une flèche qui perça leur cœur, a tellement blessé le mien, que le sang coule encore de cette profonde plaie et coulera longtemps, si Jésus-Christ par sa grâce n'arrête ce flux de sang<sup>98</sup>.

Pour combattre son orgueil, la duchesse s'efforce de pardonner et de faire preuve de sollicitude envers ses ennemis mêmes. Daniel de Cosnac, le favori du prince de Conti à qui elle s'était opposée du temps de la Fronde condéenne, en témoigne dans une lettre datée du 12 mai 1659. Il évoque le pardon qu'elle lui a accordé et qu'il n'ose accepter avec une gratitude mêlée d'admiration :

Jamais cette princesse n'a pu refuser de faire une action de générosité et, présentement, dans les saints mouvements où elle est, comment se pourrait-elle empêcher de faire une œuvre du plus raffiné christianisme et de recevoir en paiement, pour l'amour de Dieu, une justification bonne ou mauvaise ? Je parle bien sûrement : sa dévotion est solide<sup>99</sup>.

La duchesse croit discerner cet orgueil jusque dans son obéissance à son directeur de conscience et dans l'humiliation qu'elle s'inflige en confessant ses fautes. Elle met en abyme sa démarche d'expiation pour en faire un nouveau péché à laver :

Il m'est venu encore une pensée sur moi-même, c'est que je suis fort aise, par amour-propre, qu'on m'ait ordonné d'écrire tout ceci, parce que sur toute chose j'aime à m'occuper de moi-même et à en occuper les autres et que l'amour-propre fait qu'on aime mieux parler de soi en mal que de n'en rien dire du tout. J'expose encore cette pensée et la soumets en l'exposant, aussi bien que toutes les autres<sup>100</sup>.

---

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>99</sup> Gabriel de Cosnac, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 443.

<sup>100</sup> *Supplément au nécrologe de Port-Royal*, cité par Sainte-Beuve, *Nouvelle galerie des femmes célèbres*, *op. cit.*, p. 42.

Cette conscience du péché poussée à l'extrême s'explique par la radicalité que prend la conversion chez les aristocrates frondeurs : le renoncement au monde, à la gloire, aux honneurs est tel qu'il apparaît comme une nouvelle forme d'héroïsme et par conséquent comme une nouvelle source de gloire, dont il faut encore se méfier<sup>101</sup>. En cela, la duchesse de Longueville n'a pas une démarche proprement féminine. On sait la méfiance d'un La Rochefoucauld à l'égard des pièges de l'amour-propre et on connaît les accointances d'anciens Frondeurs tels que Retz ou le marquis de Laigues avec le jansénisme.

### *b. Une nouvelle stratégie de distinction ?*

Le caractère très exigeant de la spiritualité janséniste, tout comme la théorie de l'élection divine peuvent aussi être considérés comme la source d'un élitisme moral et intellectuel. En ce sens, l'adhésion à ce nouveau courant religieux paraît s'intégrer dans une stratégie de distinction dont les Frondeuses avaient été privées à la fin des troubles<sup>102</sup>.

Par ailleurs, en 1656, lorsque la duchesse de Longueville fait la connaissance de Singlin, le mouvement janséniste affirme aussi sa volonté de s'adresser aux femmes et de se rendre compréhensible par elles, comme le revendique explicitement Pascal dans les *Provinciales*<sup>103</sup>. Il s'agit de rendre la théologie accessible à ceux qui n'ont pas fréquenté l'université et demeurent hermétiques au discours de la Sorbonne et des penseurs de l'Église traditionnelle. Séduites par cet intérêt nouveau porté à leur sexe, de nombreuses femmes de l'aristocratie se rallient, telles la duchesse de Liancourt, Mme de Sablé et Catherine de Bretagne, demoiselle de Vertus, la propre sœur de la duchesse de Montbazou. La princesse de Guéné, dont nous avons déjà souligné le rôle actif pendant la Fronde au service du clan Rohan, s'est convertie dès 1641 avec l'aide d'Arnauld d'Andilly, de la mère Angélique et de Saint-Cyran. Elle participe au financement des travaux du monastère et, pendant la Fronde, accueille chez elle les religieuses revenues des Champs<sup>104</sup>. La sœur de la princesse Palatine, Marie de Gonzague était elle aussi entrée en contact avec la mère Angélique dès avant la Fronde, en 1643, par

---

<sup>101</sup> Philippe Loupès, « Signes de Dieu, chemins de conversion pour la noblesse du Grand Siècle », in Jaroslaw Dumanovski et Michel Figeac (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture, XVI-XX<sup>e</sup> siècles*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2006, p. 456.

<sup>102</sup> Linda Timmermans, « Une hérésie féministe ? Jansénisme et préciosité », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *Ordre et contestation au temps des classiques*, C.M.R. 17, Biblio 17 (P.F.S.C.L.), n° 73, Paris-Tübingen, 1992, t. I, p. 159.

<sup>103</sup> Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, Honoré Champion, 1993, p. 671.

<sup>104</sup> Marie-José Michel, *Jansénisme et Paris 1640-1730*, Paris, Klincksieck, 2000, p. 360.

l'intermédiaire de Mme de Guémené, et s'était placée sous la direction spirituelle de cette abbesse. Elle s'était même installée un moment au monastère de Port-Royal avant de devenir reine de Pologne. Puis Marie avait poursuivi ses relations avec la mère Angélique par la voie épistolaire. Les deux femmes échangèrent quelques deux cent cinquante lettres en quinze ans<sup>105</sup>. La duchesse de Chevreuse elle-même se laisse convaincre par son fils, le duc de Luynes, d'apporter son soutien au curé de Saint-Merry, exilé pour avoir défendu la cause de Retz, lui-même sympathisant janséniste. Elle soutient aussi Arnauld d'Andilly, qui réclame de pouvoir demeurer à Port-Royal des Champs alors que Louis XIV veut en éloigner tous les Solitaires en 1656<sup>106</sup>.

La Grande Mademoiselle, quoique peu encline au mysticisme, fréquente elle aussi Arnauld d'Andilly, qui occupe un temps la charge de secrétaire des commandements de Gaston d'Orléans, et, en 1662, Lemaistre de Sacy lui dédie sa traduction de *L'Imitation de Jésus-Christ*. Dans ses *Mémoires*, la princesse relate sa visite à Port-Royal en 1657 et termine en déclarant simplement : « Je m'en allai fort satisfaite de ce que j'avais vu et oui<sup>107</sup>. » Anne-Marie de Montpensier y a sans doute puisé l'inspiration du désert utopique dont elle développe l'image trois ans plus tard dans sa correspondance avec Mme de Motteville, ainsi que celle des ouvrages dévots qu'elle écrit à la fin de ses jours, particulièrement ses *Réflexions sur l'imitation de Jésus-Christ* parues après sa mort, en 1693<sup>108</sup>.

Les Jésuites s'insurgent de la considération nouvelle accordée aux dames par les jansénistes sur les questions doctrinales. D'après l'un d'eux, le P. Rapin, la duchesse de Longueville et son amie Mlle de Vertus, « se rendirent tellement considérables au parti qu'on les consultait sur ce qu'il y avait à faire dans les affaires pressantes et que, dans la suite, comme leur crédit augmentait par les flatteries qu'on leur faisait pour les engager davantage, elles décidaient de bien des choses et même des questions de doctrine »<sup>109</sup>. Ainsi, la place de ces femmes à la cour, considérée comme une puissante protection auprès du roi par les amis de Port-Royal, leur vaut d'être prises très au sérieux et consultées dans tous les domaines, y compris en matière de théologie.

Il est frappant ici de constater les similitudes entre la place des femmes dans les milieux jansénistes et celle qu'elles occupèrent sur le terrain politique pendant la Fronde. Dans les

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 353.

<sup>106</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>107</sup> Madeleine Bertaud, « En marge de leurs *Mémoires*, une correspondance entre Mlle de Montpensier et Mme de Motteville », *Travaux de littérature*, n° 3, 1990, p. 288.

<sup>108</sup> Voir Denise Mayer, « Mademoiselle de Montpensier, trois études d'après ses *Mémoires* », *art. cit.*, p. 125 et 163.

<sup>109</sup> *Mémoires du P. Rapin*, cité par Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715)*, *op. cit.*, p. 691.

deux cas, il s'agit d'une intervention dans un domaine d'activité théoriquement réservé aux hommes. L'emploi du mot « parti » pour désigner les adeptes de l'augustinisme invite aussi au rapprochement. Les anciennes Frondeuses semblent s'être intégrées dans un nouveau groupe dissident auquel elles apportent un soutien de poids. D'après Rapin, cette démarche audacieuse les rend « considérables ». Là encore, l'adjectif est exactement le même que celui qui permettait de qualifier les femmes ayant acquis le plus de crédit, de réputation, pendant les troubles civils. L'engagement des femmes dans les milieux jansénistes peut donc être une source de distinction au même titre que l'avaient été les activités politiques et militaires des Frondeuses.

C'est pourquoi cet engagement est condamné par les défenseurs les plus fervents de l'humilité chrétienne. Le P. Rapin fustige madame de Longueville de ce qu'elle cherchait ainsi à se faire adorer « dans un âge où elle n'avait plus rien d'adorable »<sup>110</sup>. Le lien est alors facile à établir avec le passé frondeur de la duchesse. Ainsi, le P. Rapin remarque qu'elle adhéra au jansénisme dans un temps où elle n'avait

presque plus rien pour se rendre considérable, c'est-à-dire ni intrigues à conduire ni empire à exercer. Ce fut peut-être aussi ce qui la piqua d'ambition à faire paraître son pouvoir en rétablissant un parti qu'on venait de détruire ; ce qu'elle ne crut pas plus difficile que la guerre de Paris et celle de Bordeaux, où elle avait eu tant de part<sup>111</sup>.

Pour les femmes de l'aristocratie, le point commun entre Fronde et jansénisme serait donc la recherche d'une considération exceptionnelle que rendait impossible l'organisation normale de la société et qui ne pouvait être acquise que par la dissidence dans les deux domaines où l'infériorité des femmes avait été le plus précisément théorisée, la religion et la politique.

Linda Timmermans établit aussi un parallèle entre jansénisme et préciosité, en s'appuyant sur le fameux mot de Ninon de Lenclos, selon lequel les précieuses seraient des « jansénistes de l'amour ». Pour elle, l'élitisme, l'insoumission à l'ordre établi, le sectarisme, la volonté de juger par soi-même sans recourir à la tradition sont autant de points communs expliquant que nombre de femmes de l'aristocratie sympathisantes du courant janséniste soient aussi des précieuses, ou des proches du mouvement précieux, à l'instar de Mme de Sablé<sup>112</sup>. Effectivement, l'introduction des femmes dans les débats théologiques

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 697.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 698.

<sup>112</sup> Linda Timmermans, « Une hérésie féministe ? Jansénisme et préciosité », *art. cit.*, p. 160 et suiv. Selon Roger Duchêne, il faut d'abord attribuer cette formule à Scarron. Elle est ensuite reprise par Saint-Evremond puis par Ninon de Lenclos. Voir Roger Duchêne, « À la recherche d'une espèce rare et mêlée : les Précieuses avant

constitue une réaffirmation révolutionnaire de la dignité féminine bien susceptible de plaire à ce nouveau courant mondain aux orientations féministes. Mme de Motteville elle-même y voit un sacrilège. Selon elle, les jansénistes auraient été appréciés

de tout le monde, s'ils avaient évité le reproche qu'on peut leur faire sans injustice d'avoir appris aux femmes, dans un français si beau qu'il leur faisait quitter leurs romans, de si grandes difficultés sur lesquelles on a défendu d'écrire et des cas de conscience dont il n'y a que des confesseurs qui doivent être instruits. Il nous coûte si cher d'avoir voulu apprendre la science du bien et du mal que nous devons demeurer d'accord qu'il vaut mieux les ignorer que de les apprendre, particulièrement à nous autres, qu'on accuse d'être cause de tout le mal<sup>113</sup>.

Profondément persuadée de l'infériorité des femmes consécutive au péché originel, la suivante d'Anne d'Autriche ne peut considérer le nouveau rôle de ses congénères dans les cercles jansénistes que comme une usurpation, tout aussi dangereuse, si ce n'est plus, que celle qui les avait conduites sur les champs de bataille. Les protectrices de Port-Royal au contraire y gagnent un surcroît de dignité à travers le principe hautement élitiste de l'élection divine, qui les distingue non seulement aux yeux des hommes mais aussi aux yeux de Dieu.

Le P. Rapin, grand adversaire des jansénistes, dresse un portrait peu élogieux de Mme de Longueville mais il a le mérite de mettre en lumière la continuité de sa démarche de est suivi dans sa conduite :

Toute la terre a su qu'il n'y avait rien de si singulier que l'esprit de la duchesse, la femme la plus extraordinaire en tout ce qu'on ait vu ; il se trouvait partout de certains caractères de délicatesse que la sienne effaçait tous. Étant jeune, sa délicatesse était de ne trouver rien de beau parmi les beautés que l'on vantait le plus à la cour ou dans le grand monde et, quand elle cessa d'être jeune, sa délicatesse, qui se tourna du côté de l'esprit, était de ne rien trouver à son gré dans les beaux ouvrages ; il n'y avait point à son avis de raison au monde quand elle s'avisa d'en avoir, point de dévotion quand elle commença à être dévote, se faisant une délicatesse de spiritualité qu'elle n'entendait pas elle-même. Le fond de son esprit était un raffinement de singularité dans la conduite générale de sa vie, ne cherchant en tout ce qu'elle faisait que des louanges et des admirations continuelles, n'admirant rien elle-même et faisant profession de mépriser tout. [...] Au reste ce n'était point tant le caractère d'un esprit excessif, qui la portait aux excès dont sa conduite était pleine, que l'amour et

---

Molière », in « La culture des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle : de la précieuse à l'écrivaine », n<sup>o</sup> spécial de *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 43, 1995, p. 354.

<sup>113</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 115.

l'estime qu'elle avait pour les choses excessives et le désir déréglé pour tout ce qui était nouveau ou qui avait du rapport à l'innovation<sup>114</sup>.

C'est ainsi que l'adhésion des femmes de l'aristocratie au jansénisme, souvent née d'un désir d'expiation, se transforme bientôt en un nouveau moyen de rébellion non seulement face au roi, qui l'envisage comme un mouvement dissident, mais aussi face au pape après la promulgation du formulaire condamnant les cinq propositions en 1664. Dès 1661, Mme de Longueville bascule à nouveau dans la rébellion en cachant Singlin, banni de Paris. Après la mort de son mari en 1663, elle s'installe définitivement à l'hôtel de Villefort, près du Carmel Saint-Jacques, et y reçoit la fine fleur des amis de Port-Royal. Puis, en 1664, elle manifeste à nouveau son indépendance en se plaçant au premier rang lors des obsèques d'Antoine Singlin malgré le mécontentement du roi qui la blâme devant toute la cour<sup>115</sup>. La même année, Mme de Longueville passe sous la direction de Lemaître de Sacy puis elle renforce son engagement aux côtés des jansénistes persécutés en accordant sa protection aux plus fameux maîtres spirituels de Port-Royal, désormais recherchés et persécutés, en particulier Arnauld et Nicole. C'est donc chez elle que sont discutées clandestinement de nombreuses publications du courant telles que les *Essais* de Nicole parus en 1671. La duchesse participe même à l'achèvement du Nouveau Testament dit de Mons dont la première lecture est faite devant elle<sup>116</sup>. Dans le même temps, elle emploie sa position à la cour pour adoucir les relations de ses protégés avec le roi. Dom Clémencet, le premier historien de Port-Royal, souligne l'efficacité de son entremise auprès de Louis XIV. La duchesse de Longueville, écrit-il,

faisait impression sur [l'esprit du roi] qui, sachant qu'elle aimait Port-Royal, ne portait pas à ce monastère tous les coups qu'auraient souhaités ses ennemis parce qu'il ne voulait pas la chagriner. C'est ainsi que la considération de cette grande princesse soutint donc en quelque sorte Port-Royal, tant qu'elle vécut, contre la mauvaise volonté de ses ennemis<sup>117</sup>.

Elle intervient également auprès du pape Clément IX et contribue à faire aboutir la paix de l'Église ou paix clémentine en 1669<sup>118</sup>. À la fin de sa vie, après la mort de son fils au passage du Rhin en 1672, elle alterne les séjours aux Carmélites et les retraites à Port-Royal des Champs où elle s'est fait construire un petit hôtel.

---

<sup>114</sup> *Mémoires* du P. Rapin, cité par Linda Timmermans, « Une hérésie féministe ? Jansénisme et préciosité », *art. cit.*, p. 166.

<sup>115</sup> Émile Jacques, « Mme de Longueville, protectrice de Port-Royal et des jansénistes », *art. cit.*, p. 52.

<sup>116</sup> Marie-José Michel, *Jansénisme et Paris 1640-1730*, *op. cit.*, p. 357.

<sup>117</sup> Dom Clémencet, *Histoire générale de Port-Royal*, 1755, cité par Marie-José Michel, *Jansénisme et Paris 1640-1730*, *op. cit.*, p. 316.

<sup>118</sup> Philippe Erlanger, *Madame de Longueville, de la révolte au mysticisme*, Paris, Perrin, 1977, p. 271-272.

Ainsi, la duchesse de Longueville est de loin celle dont la conversion est la plus spectaculaire après 1653. Mais elle n'est pas la seule à choisir cette voie. Tôt ou tard nombre de celles qui ont été vaincues ou même simplement déçues à la suite de la Fronde se détournent des allées du pouvoir pour investir celles de la dévotion, voire du mysticisme. La princesse de Guémené, belle-sœur de la duchesse de Chevreuse, est également une janséniste très active et la princesse Palatine, autrefois réputée pour son libertinage en matière religieuse, connaît aussi un tournant mystique en 1671, qui justifie les éloges de Bossuet à sa mort en 1684. Il faut remarquer que cette démarche est aussi celle qu'avaient suivie les anciennes Ligueuses. Nicolas Le Roux note que, pour elles, l'investissement dans les œuvres pieuses constitue une forme honorable de sortie des guerres civiles qui réduit les interventions féminines à l'espace privé ou semi-public<sup>119</sup>. Pour les anciennes rebelles, c'est une façon de se soumettre tout en demeurant actives.

Pour les Frondeuses devenues jansénistes, c'est un moyen détourné de se maintenir sur le terrain de la contestation et, dans une certaine mesure, de refuser la « démolition » de l'héroïne orchestrée par le pouvoir royal. En accordant sa protection à ceux que Louis XIV persécute, la duchesse de Longueville renouvelle son personnage frondeur tout en paraissant le renier par ses pénitences. Simplement, sa révolte a changé de visage : loin de combattre les armes à la main, elle se contente de plaider la cause de ses amis auprès du roi et de transgresser ses ordres en assistant à des offices interdits ou en recueillant chez elle des proscrits. Elle accepte sa position en adoptant des comportements relativement soumis, passifs et défensifs tels qu'ils siéent aux femmes. Mais, ce faisant, elle ne fait que répéter les feintes de celle qui déplorait que ni son rang ni son sexe ne puissent la garantir des outrages de Mazarin. Une fois l'héroïne glorieuse disparue, reste encore la Frondeuse.

\* \* \*

---

<sup>119</sup> Nicolas Le Roux, « “Justice, justice, justice, au nom de Jésus-Christ.” Les princesses de la Ligue, le devoir de vengeance et l'honneur de la maison de Guise », in Armel Dubois-Nayt et Emmanuelle Santinelli-Foltz (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, p. 456.

La victoire du pouvoir royal sur les rebelles signe la fin d'un temps de liberté et d'espoir. L'amnistie qui leur est accordée n'est pas un signe de faiblesse ni un simple geste de clémence. Elle contribue aussi à déposséder les Frondeurs de leur rébellion et, ce faisant, participe d'un mouvement de « démolition » des héros, des héroïnes et de l'héroïsme même. Comme dans le *Cinna* de Corneille, le souverain, en pardonnant, se hisse au-dessus de ses ennemis défaits et rétablit sa domination sur eux en ravalant leurs exploits au rang de fautes à expier. Chacun est invité à faire amende honorable avant de retrouver sa place dans l'ordre social : aux princes de redevenir le bras armé du roi et de combattre sous son autorité, aux princesses de regagner l'espace domestique et familial qu'elles n'auraient jamais dû quitter. Le passé doit être oublié et les actions d'éclat accomplies par les Frondeurs et les Frondeuses considérées comme nulles et non avenues.

Cependant, tandis que les hommes trouvent le moyen de poursuivre leur propre gloire en illustrant celle du roi sur les champs de bataille, à l'instar de Turenne, les femmes sont bel et bien contraintes d'abandonner totalement le terrain politique et militaire. Obéissance et déférence sont exigées d'elles à tous les niveaux de la vie politique, sociale et familiale. Les tentatives de certaines pour poursuivre dans la voie de l'indépendance ou de l'opposition clandestine sont taxées de « folies » et durement punies. Mais la plupart d'entre elles acceptent la défaite et manifestent leur soumission en courbant l'échine sous le faix de l'autorité masculine, celle du roi ou celle du père, qui procèdent l'une de l'autre, celle du mari, que les femmes ne peuvent plus prétendre remplacer ni fuir.

Le désaveu brutal et généralisé pour les valeurs héroïques, qui semblent avoir prouvé leur vacuité à l'issue de la guerre civile, conduit nombre d'anciens rebelles à rechercher le secours de la religion, notamment parmi les nouveaux courants de dévotion. L'investissement massif des femmes dans ce domaine est très significatif : il prouve qu'elles sont les vaincues par excellence, la conscience d'avoir péché par orgueil les incitant à expier durement leurs fautes passées. Mais il signale aussi leur volonté de trouver de nouveaux moyens de se singulariser dans l'espace social, surtout lorsque ces femmes choisissent de se faire jansénistes. Le caractère dissident de ce courant religieux, l'élitisme dont son austère spiritualité est empreinte, son ouverture aux femmes, y compris au plus haut sommet de l'organisation et même sur les questions doctrinales, expliquent son succès auprès des anciennes Frondeuses. Leur adhésion au jansénisme répond au goût du temps pour l'introspection et la contrition mais elle est aussi une nouvelle façon d'acquérir de la considération et du pouvoir. La « démolition » de l'héroïne telle qu'elle s'opère autour de Port-Royal est donc bien loin d'anéantir toutes les valeurs qui fondaient l'éthique des rebelles.

En conduisant les Amazones glorieuses de naguère à s'humilier devant Dieu pour expier leurs fautes, elles permettent de fabriquer à nouveau de la gloire et de la distinction.

## Chapitre X

### Fronder après la Fronde

« Après m’ avoir fort louée, il me dit que si j’ eusse été du temps de ceux qui avaient fait la loi salique, ou qu’ ils eussent pu prévoir que la France eût eu une princesse telle que moi, on ne l’ aurait jamais faite, ou que du moins on l’ aurait supprimée en ma faveur. »

Mlle de Montpensier à propos du président du parlement de Trévoux en 1658, *Mémoires*.

Malgré l’ échec incontestable des révoltés, malgré la reprise en main des affaires politiques par le pouvoir royal dès la fin des troubles et malgré les nombreuses amnisties prononcées en faveur des coupables, la Fronde ne s’ achève pas tout en fait en 1653. La séance parlementaire du 13 avril 1655, au cours de laquelle Louis XIV vient en personne s’ opposer aux délibérations de la compagnie sur des édits déjà enregistrés en lit de justice, les assemblées de noblesse réunies en Orléanais dans les années 1658-1659, la révolte des sabotiers de Sologne en 1658 prouvent que toute velléité de contestation n’ est pas éteinte<sup>1</sup>. Pour souligner le lien entre la résurgence de certains mouvements d’ opposition entre 1653 et 1661 et la guerre civile qui les précède, les historiens ont employé l’ expression de « queues de Fronde »<sup>2</sup>. On pourrait tout aussi bien convoquer l’ image des répliques sismiques qui suivent une secousse tellurique. Elles sont un écho persistant, mais de plus en plus lointain et amoindri, des commotions qui ont agité la France entre 1648 et 1653.

Or les femmes ne sont pas exclues de certaines de ces résurgences et plusieurs d’ entre elles continuent de fronder bien après la fin officielle de la Fronde. S’ il est évident que le retour à l’ ordre leur interdit désormais de guerroyer, elles abandonnent moins

---

<sup>1</sup> À propos de la révolte nobiliaire orléanaise de 1658-59, voir l’ analyse de Jean-Marie Constant, « La révolte nobiliaire de 1658-1659 en Orléanais : mouvement marginal ou authentique manifestation de démocratie nobiliaire », in Yves Durand, Joël Fouilheron, Guy Le Thiec et Michel Henri (dir.), *Sociétés et idéologies des temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, Montpellier, Presses Universitaires de Montpellier, 1996, p. 335-345. On peut consulter aussi Louis Jarry, *Les suites de la Fronde, la guerre des sabotiers de Sologne et les assemblées de la noblesse, 1653-1660*, Orléans, H. Herluison, 1880.

<sup>2</sup> Voir par exemple Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, P.U.F., 1984, p. 167.

systématiquement le terrain de la négociation. D'autant plus que Condé ne rend pas les armes en 1653. Il combat désormais pour Philippe IV mais il espère que ses talents militaires lui permettront de monnayer chèrement son retour au service des Bourbon. Il faut attendre 1659 et les négociations de la paix des Pyrénées entre le cardinal Mazarin et don Luis de Haro pour que le prince soit admis à rentrer en France, mais c'est là le fruit de plusieurs années de tractations. Les femmes de sa famille, en particulier les duchesses de Châtillon et de Longueville, y ont activement participé dès 1653 et ont poursuivi patiemment le même objectif six années durant, prenant parfois des risques considérables. On peut donc postuler que, dans une certaine mesure, la Fronde condéenne ne se termine pas en 1653 mais en 1659 et il apparaît très clairement que les femmes du clan Condé jouent un rôle déterminant dans cette « queue de Fronde » aristocratique.

De même, si elles sont moins assidues à l'intrigue qu'auparavant, les femmes du clan Vendôme ne disparaissent pas instantanément et définitivement de l'arène politique : leur réputation de rebelles et d'habiles femmes leur vaut encore d'être sollicitées par ceux qui espèrent que la noblesse seconde, fédérée en assemblée, saura réussir là où les Grands viennent d'échouer, ou par le gouvernement de Mazarin pour réduire définitivement à l'obéissance les plus dangereux des anciens Frondeurs.

De façon générale, le rôle politique qu'elles ont tenu pendant la guerre civile a efficacement préparé les Frondeuses à reprendre en main la gestion de leur patrimoine personnel, celui de leur maison et de l'ensemble du réseau qui y est attaché, parfois fortement endommagé par cinq années de troubles.

Même lorsqu'elles cessent d'intriguer et de se comporter en chefs de clan, certaines femmes frondent encore, non plus par les actes mais par le discours. Ainsi, du fond de sa solitude bourguignonne, la Grande Mademoiselle ne cesse de faire entendre sa voix de révoltée en écrivant sa propre histoire de la Fronde. Le refus de l'autorité masculine est aussi relayé par les romancières de l'après Fronde et par les Précieuses, qui dénoncent désormais les mécanismes de sujétion dont sont victimes les femmes dans le mariage.

## **I. Infatigables condéennes**

C'est au sein du clan Condé que l'implication des femmes dans la Fronde est la plus tenace. De l'automne 1652 à l'automne 1659, les duchesses de Châtillon et de Longueville

mettent tout en œuvre afin de permettre au prince de rentrer en France la tête haute. Pour y parvenir, la première n'hésite pas à s'impliquer dans des conspirations visant le cardinal Mazarin, toujours considéré comme le principal obstacle à la toute-puissance de Condé. La seconde, dont la défaite avait pourtant paru exemplaire, continue aussi à oeuvrer pour la puissance et la fortune de sa maison d'origine.

## **1. La duchesse de Châtillon conspiratrice**

À partir du printemps 1652, Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville se distingue par son souci de pacifier les relations entre la cour et son ombrageux cousin. Mais la fuite en Flandre de Condé au mois d'août signe la faillite de ses entreprises de médiation. Elle-même, exilée sur ordre de la cour en octobre 1652, semble alors totalement disqualifiée et son départ pour Merlou paraît marquer le commencement d'une longue retraite. Pourtant, il n'en est rien, car c'est là, loin de la surveillance du gouvernement, qu'elle forme successivement deux projets des plus hardis : le premier vise à se débarrasser définitivement de Mazarin, considéré comme le principal obstacle au retour du prince, tandis que le second tend à favoriser l'entrée en France des armées espagnoles pour acculer le cardinal-ministre et le contraindre à céder devant Condé.

### *a. Assassiner Mazarin*

Pour la duchesse de Châtillon, la relégation à Merlou à partir de l'automne 1652 ne signifie pas la rupture avec le monde. La cousine du Grand Condé reste en contact épistolaire avec le prince et sa lettre du 17 octobre 1653 prouve que leur correspondance est à la fois politique et amoureuse. Comme celle qui liait la duchesse de Longueville et la Palatine à la fin de l'année 1650, elle juxtapose des considérations de stratégie politique et militaire à un discours courtois. Dans le cas de la duchesse de Châtillon, le mélange des genres est d'autant plus étrange que, pour mieux crypter sa lettre, la duchesse se fait passer pour un homme qui s'adresserait à une femme. Elle usurpe donc doublement le rôle masculin en ajoutant au personnage du conseiller occulte, du stratège et de l'espion celui du preux chevalier-servant entièrement dévoué à sa dame. Alternant l'emploi du masculin et du féminin pour se désigner

elle-même, la duchesse se masque et se démasque sans cesse, au point de brouiller totalement son identité dans une mise en scène épistolaire qui n'est pas sans évoquer la figure trouble du chevalier d'Éon. Ainsi, dans la deuxième partie de sa lettre, elle écrit :

Je vous jure que je fais un effort de furieux de ne vous point parler des choses sur lesquelles vous me paraissez la plus aimable créature du monde et je prétends vous faire voir par là que je préfère votre intérêt au mien dans toutes les aventures parce que j'en trouve un assez complet dans cette affaire. [...] Enfin, M. C. (mon cousin), je vous dirai seulement en passant que j'ai fait par avance tout ce que vous me mandez que vous désirez que je fasse et ce que je pense sur tout ce que je vois ; et j'ai peur que je n'aille jusqu'au point où vous dites que vous voulez que

*De la même ardeur que je brûle pour elle*

*Elle brûle pour moi*

Adieu, M. C., je pense que je suis folle ; mais c'est parce que vous êtes très éloigné et que vous me faites pitié ; car sans cela je conserverais toujours mon bon sens et la gravité que Dieu m'a donnée<sup>3</sup>.

Ici, Mme de Châtillon joue volontairement des contrastes qui caractérisent toujours sa position de femme politique. Elle alterne subtilement l'emploi de qualités positives et négatives, d'adjectifs connotant la figure masculine et la figure féminine. En quelques lignes, elle se peint successivement comme un homme « furieux » puis empreint de « bon sens » et de « gravité » et comme une femme « folle », prise de pitié et totalement soumise aux désirs de son amant.

Mais au-delà de ces jeux courtois, la duchesse de Châtillon continue d'apporter un soutien politique à Condé, comme le prouve la découverte d'un complot visant à éliminer Mazarin au printemps 1653. Mme de Motteville écrit pudiquement :

Madame de Châtillon fut accusée d'avoir voulu attaquer sa vie [de Mazarin] par d'autres armes que celles de ses yeux. Il y eut des hommes roués pour avoir été convaincus de ce dessein : il parut qu'elle y avait eu quelque petite part ; et l'heureuse destinée du cardinal le sauva de tous ces maux. L'intrigue a fait nommer cette dame en plusieurs occasions ; mais comme sa gloire se trouverait un peu flétrie par cette narration, je n'en parle point<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Lettre de madame de Châtillon probablement à Condé, même si elle s'adresse à « Madame », B.n.F, Manuscrits occidentaux, Fonds Gaignières, 2799, f° 306-307, reproduit en appendice des *Mémoires* de Mlle de Montpensier éditées par A. Chéruel, Paris, Charpentier, 1858-59, t. II, p. 539 et suiv.

<sup>4</sup> Mme de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 445.

En réalité, ce n'est pas la première fois qu'une solution aussi radicale est envisagée, sinon par les Frondeuses, du moins par le cardinal lui-même qui, à plusieurs reprises, dit craindre des tentatives d'assassinat commanditées par ses adversaires de sexe féminin. Depuis Rouen, le 8 février 1650, il écrit : « J'ai reçu quantité d'avis de divers endroits que Mme de Longueville songe et travaille à me faire tuer<sup>5</sup>. » Réfugié en terre d'Empire au début de l'année suivante, il rapporte fièrement s'être aventuré jusqu'au château de Kerpen, propriété de la duchesse de Chevreuse, et y avoir été régalingé de confitures offertes par la concierge « sans crainte du poison » dont elles auraient pu être assaisonnées<sup>6</sup>.

Dans le cadre de l'enquête menée en 1653 sur les agissements de la duchesse de Châtillon, Basile Fouquet, agent du cardinal-ministre et frère du futur surintendant, capture d'abord un personnage subalterne. Christophe Bertaut, grand maître des eaux et forêts, est arrêté dès le 31 mai 1653. Mais l'abbé Fouquet manque de preuves et doit le relâcher. Il faut attendre la trahison d'un autre conjuré, l'abbé Cambiac, pour que la cour puisse procéder à de nouvelles arrestations. Jean Ricous, frère cadet du capitaine des gardes de Condé et beau-frère d'une femme de chambre de la duchesse de Châtillon, est interpellé, puis à nouveau Bertaut. L'un et l'autre sont soumis à la question au mois d'octobre 1653. C'est ainsi que les deux hommes révèlent l'implication de la duchesse de Châtillon dans un complot qui aurait été envisagé en réponse à une tentative d'assassinat sur la personne du prince.

Cet aveu peut étonner car, jusqu'à l'automne 1653, la cousine de Condé manifeste toujours sa bonne volonté à l'égard de la cour. Elle ne cache pas sa correspondance avec le prince mais elle la présente comme une nouvelle opportunité pour Mazarin de faire la paix avec son ennemi. Au mois de juin, le cardinal demeure circonspect mais ne refuse pas catégoriquement l'offre de médiation. En décembre 1652 puis en janvier 1653 déjà, il avait manifesté sa préférence pour la cousine de Condé au détriment de la Palatine, désavouée de toutes parts<sup>7</sup>. Le 28 juin, de Saint-Germain, le cardinal écrit à Isabelle de Montmorency une lettre où se mêlent méfiance et volonté d'en finir avec la révolte condéenne :

Ce sera donc votre conduite, Madame, qui réglera la mienne à votre égard et s'il est vrai que vous soyez dans les sentiments que Leurs Majestés peuvent désirer, après que je me serai

---

<sup>5</sup> Lettre du cardinal Mazarin à un correspondant inconnu, de Rouen le 8 février 1650, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 4207, f° 51.

<sup>6</sup> Lettre du cardinal Mazarin à M. de Navailles, de Brühl le 8 avril 1651, in *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, publiées par A. Chéruel et G. d'Avenel, Paris, Imprimerie nationale, coll des « Documents inédits sur l'Histoire de France », 1872-1906, t. IV, p. 119.

<sup>7</sup> Lettre de Croissy au prince de Condé, du 3 janvier 1653, et lettre de Croissy à Saint-Amour, sans date, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 892, f° 47 et 80.

informé de l'état de l'affaire dont vous me faites l'honneur de m'écrire, je vous y rendrai tous les services qui sera [*sic*] en mon pouvoir<sup>8</sup>.

Deux mois plus tard, dans une lettre à l'abbé Fouquet, le cardinal rend compte des nouvelles instances que la duchesse fait auprès de lui pour hâter la réconciliation de Condé avec la cour. Au vu des lettres interceptées par ses agents, il doute fortement des intentions du prince à son égard, mais Mazarin ne va pas jusqu'à imaginer que Mme de Châtillon cherche à le duper. Simplement, le cardinal ne croit guère que la dame parvienne à convaincre Condé de revenir à la table des négociations et de s'y montrer raisonnable :

Je ne pouvais m'imaginer, après tout ce que M. le Prince dit, écrit et fait contre moi, qu'elle [la duchesse de Châtillon] voulût entreprendre de me faire croire qu'il avait de bons sentiments à mon égard et vous devez être assuré que, comme la dite dame a toujours souhaité avec passion l'accommodement et recherché les occasions de le promouvoir, à présent tâche d'elle-même d'en introduire la négociation. Ce que je ne puis mieux savoir, ayant quelques lettres de M. le Prince, dont il y en a d'adressées à la dite dame, qui contiennent la déclaration d'une guerre immortelle contre le Mazarin, qui n'a point de parole et, à son dire, est le dernier et le plus méchant des hommes.

Voilà la pure vérité qui m'oblige à vous dire qu'il faut extrêmement estimer la passion de Mme de Châtillon de voir M. le Prince dans l'état qu'il devrait être pour avoir les bonnes grâces du roi et la France dans le bonheur d'un profond repos ; mais on ne se doit pas persuader ce qu'elle, par un bon principe, voudrait faire croire des bonnes dispositions de M. le Prince<sup>9</sup>.

Ici, Mazarin pêche par excès d'optimisme et se laisse abuser par les missions de pacification naguère conduites par la duchesse de Châtillon. Désormais, son « bon principe », c'est à dire son désir passionné de réconcilier son cousin avec la cour, s'est mué en une stratégie plus agressive, consistant à soutenir les intérêts de Condé coûte que coûte, au point même d'apporter un soutien décisif au complot de Bertaut et Ricous.

Dès le 4 octobre 1653, le sieur de la Bachelerie, promu gouverneur de la Bastille depuis la destitution de Louvières, qui avait eu le malheur de laisser la Grande Mademoiselle tirer le canon sur les troupes du roi, écrit au cardinal sa crainte « que madame de Châtillon [n'] a[it]

---

<sup>8</sup> Lettre de Mazarin à Mme de Châtillon, de Saint-Germain le 28 juin 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 150.

<sup>9</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, probablement l'abbé Fouquet, le 28 août 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 180.

grande part à toute cette diabolique entreprise »<sup>10</sup>. En effet, soumis à la question, Bertaut révèle la participation de la duchesse à une intrigue qui implique aussi l'anglais Digby, dont elle recevait de fréquentes visites à Merlou<sup>11</sup>. Le procès-verbal de l'interrogatoire révèle clairement que l'intention principale de la cour, stupéfaite mais vigilante, est alors de découvrir jusqu'où la duchesse de Châtillon a collaboré au complot, voire dans quelle mesure elle en a été elle-même l'instigatrice :

A été mis sur le siège de la question, déshabillé et lié par les bras

[...]

Interrogé s'il n'a pas eu de conférences particulières avec madame de Châtillon pour les intérêts de M. le Prince depuis le mois d'octobre 1652

A dit que non.

A été lié par les jambes et étendu

[...]

A été étendu et passé le premier pot d'eau

A prié qu'on le soulageât et qu'il verrait s'il avait quelque chose à dire

Interrogé s'il n'a pas eu des conférences avec madame de Châtillon

A dit que non.

Lui a été baillé le deuxième pot d'eau

Interrogé quel commerce et négoce il a eu avec madame de Châtillon

A dit qu'il a négocié avec elle

[...] Interrogé quelles personnes il a vu de l'ordre de madame de Châtillon

A dit qu'il a vu de sa part le milord Digby, de qui il apprenait toutes nouvelles, lesquelles il mandait à M. le Prince

[...]

Interrogé si madame de Châtillon ne lui a jamais parlé de l'assassinat qu'il voulait faire de la personne de M. le cardinal Mazarin,

A dit que, sur ce que le dit Ricous lui en avait parlé, madame de Châtillon et lui en ont eu conférence en suite de ce qu'il avait appris que l'on voulait assassiner M. le Prince, et que

Ricous donnait les mêmes avis à madame de Châtillon de ce qui se passait ici<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Lettre de M. de la Bachelerie, gouverneur de la Bastille, à Mazarin, le 4 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 206.

<sup>11</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 438.

<sup>12</sup> Interrogatoire de Christophe Bertaut, grand maître des eaux et forêts en Bourgogne, du samedi 11 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 229.

Ledit Ricous se montre plus loquace et détaille davantage le rôle précis de la duchesse dans cette entreprise, en particulier celui de bailleur de fonds :

Interrogé s'il a parlé à madame de Châtillon du complot pris d'assassiner M. le cardinal, a dit qu'étant allé à Merlou trouver madame de Châtillon, elle lui dit de faire ce que Bertaut lui avait dit concernant l'assassinat de M. le cardinal depuis l'emprisonnement dudit Bertaut et qu'il poursuive cette pointe et qu'elle lui ferait donner tout l'argent qui serait nécessaire.  
[...]

Et lui dit qu'elle lui écrirait et qu'elle a eu cinq ou six fois conférence avec Bertaut, lequel lui a donné deux cent cinquante-cinq livres<sup>13</sup>.

De ces témoignages accablants, l'abbé Fouquet, qui dirige la répression, déduit que la duchesse de Châtillon « est la plus accusée tant par Bertaut que Ricous » et préconise donc son éloignement préventif<sup>14</sup>. Alors que Bertaut et Ricous ont été condamnés à mort, à la fin du mois d'octobre 1653, l'abbé Fouquet écrit à Mazarin :

Tant que madame de Châtillon demeurera où elle est, il y aura toujours des intrigues entre elle et M le Prince, [avec] lequel elle conserve de secrètes intelligences à sa maison où est le rendez-vous secret et l'entrepôt de ceux qui vont et viennent vers M. le Prince, qui a auprès de lui un Ricous, frère de celui qui a été exécuté, plus pernicieux que le défunt et dont la femme écossaise, qui se nomme Foularton, est domestique de ladite dame et qui sert fort à tous leurs mystères<sup>15</sup>.

C'est donc tout un réseau, amical et domestique, qui gravite autour de la duchesse de Châtillon et lui permet de demeurer en contact étroit avec son cousin exilé.

Ce passage met aussi en lumière l'impunité relative qui permet aux femmes d'exercer un pouvoir occulte sans être réellement inquiétées. Comme les émeutières issues des catégories populaires, leur statut de mineures, leur quasi invisibilité au regard de la loi, leur absence totale de légitimité dans le domaine politique leur donne une forme d'immunité, qui contribue à expliquer la hardiesse de leurs entreprises et leur capacité à passer souvent entre les mailles du filet lors des épisodes de répression. La longue carrière d'intrigante de la duchesse de Chevreuse ne s'expliquerait pas sans cela. Le rang élevé de ces dames dans la hiérarchie

---

<sup>13</sup> Interrogatoire de Jean Ricous, octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 230.

<sup>14</sup> Lettre d'un correspondant inconnu à Mazarin, de Paris le 12 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 234.

<sup>15</sup> Lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin, octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 244.

nobiliaire contribue aussi à les rendre intouchables, mais il n'explique pas tout. Alors que Chalais meurt sur l'échafaud, sa maîtresse est seulement chassée de la cour ; alors que la vindicte de Richelieu s'abat jusque sur le duc de Montmorency, décapité dans la cour de l'hôtel de ville de Toulouse, la duchesse de Chevreuse poursuit ses pérégrinations en Angleterre et en Espagne, où elle est amicalement reçue<sup>16</sup>. De même, la clémence relative dont bénéficie la duchesse de Châtillon contraste singulièrement avec la sévérité dont son père avait été la victime du temps de l' « Homme rouge ». Elle pourrait illustrer la différence de méthode qui oppose les deux cardinaux-ministres dans la répression de l'insubordination nobiliaire, mais elle est surtout à analyser comme l'une des contreparties de l'absence de pouvoir des femmes.

Cependant, Isabelle de Montmorency-Bouteville promet à nouveau de faire preuve de bonne volonté et de cesser ses manigances en faveur de Condé. Elle en veut pour preuve sa détermination à ne pas quitter le royaume comme on le lui a pourtant conseillé. Alors, l'abbé Fouquet se laisse convaincre par la belle duchesse qu'il courtise assidûment, mi-geôlier, mi-soupirant, et intercède auprès de Mazarin pour qu'il lui accorde un traitement favorable. Le cardinal paraît y consentir lorsque, le 10 novembre 1653, il écrit à son *factotum* :

Pour Mme de Châtillon, j'ai fait différer l'ordre du roi, afin qu'elle eût le temps de le donner à ses affaires ; mais comme l'on juge absolument nécessaire de l'éloigner, afin qu'elle ne puisse avoir facilité dans le commerce avec Paris et le prince de Condé, je ne pourrai pas empêcher qu'on ne lui envoie cet ordre dans trois ou quatre jours. Cependant je suis très aise qu'elle ait écrit comme vous me mandez et je vous suis obligé des continuelles déclarations qu'il vous plaît de faire à mon avantage<sup>17</sup>.

Madame de Motteville commente :

Sans la douceur du ministre, elle aurait sans doute succombé dans quelques-unes [des intrigues auxquelles elle a participé] ; mais par ces mêmes voies elle trouvait toujours le moyen de se faire valoir auprès de lui et d'en tirer des grâces qui souvent ont fait murmurer contre lui celles de notre sexe qui étaient plus modérées<sup>18</sup>.

Pourtant, une semaine plus tard, Mazarin paraît irrité par les préventions de Fouquet et révèle que la duchesse a fui, avant d'ajouter, non sans mauvaise foi : « Vous savez de quelle

---

<sup>16</sup> Richard Briggs fait le même constat dans "Noble Conspiracy and Revolt in France 1610-1660", *Seventeenth Century French Studies*, 12, p.158-176.

<sup>17</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Châlons le 10 novembre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 889, f° 306 v°.

<sup>18</sup> Mme de Motteville, *Mémoires, op. cit.*, p. 445.

manière on en a usé à son égard, et je vous puis dire avec sincérité que ç'a été plutôt par votre considération que pour aucun autre motif<sup>19</sup>. » Dans un courrier daté de la fin du mois, il souligne les effets désastreux de cette amnistie, puisque « plusieurs continuent dans Paris et ailleurs dans le royaume leurs secrètes correspondances avec M. le Prince »<sup>20</sup>.

Malgré la gravité des faits qui lui sont reprochés, la duchesse de Châtillon ne pâtit donc que très modérément de son implication dans l'attentat envisagé par Bertaut et Ricous. Dès 1654, elle est rappelée à la cour, alors qu'elle n'a jamais interrompu sa correspondance avec Condé. En août 1654, Mazarin rapporte même à l'un de ses agents qu'il a fait avec la duchesse « une espèce d'accommodement, Mme de Châtillon l'ayant recherché à genoux, et [lui] l'ayant accepté à cause de M. le Prince »<sup>21</sup>. Cette étonnante clémence est la conséquence directe de la réputation de pacificatrice que la duchesse parvient à maintenir deux ans après ses premières interventions en faveur de Condé. Même le projet d'assassinat de l'année précédente n'a pas suffi à la discréditer dans ce rôle.

#### *b. Livrer la France aux Espagnols*

Dès l'année suivante, Mme de Châtillon se trouve donc en situation de reprendre ses menées en faveur de Condé. Lorsqu'au début de l'année 1655, le maréchal d'Hocquincourt lui propose de livrer au prince les places de Ham et de Péronne, clefs de la frontière française, contre deux cents mille livres, elle accueille favorablement ce ralliement et transmet la proposition à Condé, qui la soumet à son tour au comte de Fuensaldagne. Le projet d'une collaboration entre Hocquincourt et Condé par le truchement de la duchesse de Châtillon semble avoir été conçu longtemps auparavant, car il est déjà mentionné, quoique de façon très imprécise, dans une lettre datée du 17 octobre 1653. Isabelle de Montmorency écrit alors à son cousin :

Mais enfin je vous mandais que j'avais vu [M. le maréchal d'Hocquincourt], qui m'avait dit des choses dont l'on pouvait faire son profit : c'est en un mot que vous fassiez en sorte que [Fuensaldagne] lui envoie un homme de créance pour traiter avec lui [...] et, pour peu que

---

<sup>19</sup> Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, de Châlons le 18 novembre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 334.

<sup>20</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de novembre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 891, f° 352.

<sup>21</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, peut-être Bartet, du 20 août 1654, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 893, f° 159.

l'on soit raisonnable, il y a toute sorte d'apparence que l'on fera affaire ; mais, afin qu'il soit sans soupçon, nous avons jugé à propos que vous disiez qu'il n'est point assez de vos amis pour que l'affaire se fasse par vous ; mais néanmoins vous ne lairrez [laissez] pas de vous entendre ensemble<sup>22</sup>.

Ce nouveau complot est bientôt découvert par l'un des agents de Mazarin. Mais, encore une fois, le cardinal se montre clément : tout en menant l'enquête pour tenter d'établir les responsabilités des divers soutiens de Condé, il absout Hocquincourt et promet à Mme de Châtillon qu'elle ne sera pas inquiétée<sup>23</sup>. Pourtant, une fois l'orage passé, le maréchal renouvelle sa proposition à Condé en octobre 1655. Alors, Mazarin prend pleinement conscience des dangers de l'entreprise et envoie l'armée à la rencontre d'Hocquincourt. Face à l'intransigeance du maréchal, qui refuse de céder, il décide de faire arrêter la duchesse de Châtillon. La lettre que Mazarin envoie à M. de Gaumont le 8 novembre 1655 contient des ordres très précis et témoigne de l'inquiétude du cardinal :

[L'intention du roi est que] vous laissiez parler l'abbé Fouquet à Mme de Châtillon et que vous en remettiez le soin au sieur du Fresne, qui en répondra avec les gens qu'il a amenés avec lui pour cet effet.

Si vous avez été assez heureux de trouver la cassette de Mme de Châtillon et celle de Mme de Ricous, Sa Majesté veut que vous consigniez le tout cacheté à M. l'abbé Fouquet, lequel, ayant ordre de revenir en diligence ici, prendra le soin de nous l'apporter<sup>24</sup>.

L'intention du cardinal est d'utiliser la duchesse comme un instrument de chantage puisqu'il promet de la relâcher à condition que le maréchal d'Hocquincourt abandonne Condé. Isabelle de Montmorency, inquiète, tente alors de minimiser sa trahison et de regagner la confiance du cardinal en le persuadant que ses manœuvres n'ont d'autre but que de parvenir à une réconciliation entre Condé et la cour de France. Elle présente le marché conclu avec Hocquincourt comme une initiative personnelle du maréchal. Elle reconnaît l'avoir rencontré, mais seulement dans le but de « se servir de cette conjoncture pour tâcher de faire l'accommodement de M. le Prince ». À Fouquet, qui l'interroge, la duchesse rapporte

---

<sup>22</sup> Lettre de Madame de Châtillon probablement à Condé, même si elle s'adresse à « Madame », B.n.F, Manuscrits occidentaux, Fonds Gaignières, 2799, f° 306-307, reproduit en appendice des *Mémoires* de Mlle de Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 539 et suiv.

<sup>23</sup> Paul Fromageot, *Une cousine du Grand Condé. Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg*, Paris, Émile Paul Frères, 1913, p. 138 et suiv.

<sup>24</sup> Lettre de Mazarin à M. de Gaumont, de Compiègne le 8 novembre 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 896, f° 397.

« qu'elle le pressa [Hocquincourt] qu'il avait à se déclarer de le faire en faveur de mondit sieur prince plutôt que sous aucun autre prétexte, le pria qu'ils pussent être à vous [Mazarin], qu'elle le vit en disposition telle et qu'elle sait bien qu'il est impossible que les ennemis n'en eussent point de connaissance. » Mme de Châtillon aurait donc voulu pousser Hocquincourt à œuvrer à son tour en faveur d'un rapprochement entre Condé et Mazarin et ce serait ce projet qui, ayant inquiété les Espagnols, les aurait poussés à dénoncer les alliés de Condé comme factieux. S'adressant au cardinal Mazarin, Fouquet ajoute : « Mme de Châtillon souhaite plus que toutes choses de se raccommoier et de voir dans quelque temps la reine et votre Éminence en particulier. » Alors qu'il est visiblement tombé sous le charme de sa prisonnière, il intercède en sa faveur en assurant qu' « elle changera de conduite si elle n'est plus obsédée par Mme de Ricous »<sup>25</sup>.

De telles justifications ne persuadent guère Mazarin mais il n'a pas le temps de tergiverser. Condé est sur la frontière, prêt à s'emparer de Ham et de Péronne. Le cardinal cède donc aux exigences du maréchal. Pour sauver le royaume d'une invasion espagnole par le nord, il lui cède quatre cent mille livres et fait libérer la duchesse de Châtillon malgré l'accusation de haute trahison qui pèse sur elle. Hocquincourt se rend mais, dès après son amnistie, il part rejoindre Condé en Flandre. De son côté, la duchesse de Châtillon poursuit sa correspondance avec le prince, l'informant de toutes les intentions de Mazarin à son égard jusqu'à la paix des Pyrénées<sup>26</sup>.

De 1653 à 1656, la fin de la guerre civile et des opportunités de négociation qu'elle comportait ainsi que la fuite en avant de Condé, passé au service de Philippe IV, conduisent Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville à envisager des solutions de plus en plus radicales pour restaurer la fortune de son cousin. Le visage consensuel de la femme de paix et de compromis qu'elle s'est façonné en 1652 n'est plus qu'un masque pour déguiser ses agissements subversifs. Il est vrai qu'aucun des complots auxquels elle a collaboré après la Fronde n'aboutit, mais sa très forte implication dans ces tentatives de déstabilisation prouve qu'elle est bien l'un des piliers essentiels du parti condéen en France entre 1653 et 1659. Condé lui-même semble la considérer comme telle par l'attention qu'il porte à ses conseils. Lorsqu'il rentre en France en janvier 1660, le prince s'arrête trois jours à Châtillon, manifestant ainsi ouvertement sa reconnaissance à sa cousine, à sa maîtresse et à la plus estimée de ses conseillères.

---

<sup>25</sup> Lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin, novembre 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f<sup>o</sup> 411.

<sup>26</sup> Henri d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Calman-Lévy, 1863-1896, t. VII, p. 39.

## 2. La conversion politique de la duchesse de Longueville

En 1654, lors de sa retraite à Moulins, ce n'est pas seulement comme condéenne, rebelle, traîtresse et criminelle de lèse-majesté que la duchesse de Longueville semble faire amende honorable, mais aussi comme une femme qui s'est honteusement fourvoyée sur le terrain politique. Le rejet de l'orgueil et de l'ambition, le goût de la pénitence et celui de l'expiation amère semblent devoir l'éloigner pour toujours des négociations dans lesquelles se débat encore son frère et l'ensemble de ceux et celles qui le soutiennent. Mme de Longueville est mariée et doit donc remplir ses devoirs conjugaux mais, dans son rejet radical du monde, elle paraît au bord de la claustration, prête à abandonner la vie active pour la vie contemplative.

Pourtant, comme à quinze ans, la tentation du couvent ne dure qu'un temps. Passé l'accablement des premiers mois, la duchesse de Longueville lève les yeux de ses livres de piété et songe à intervenir à nouveau pour défendre les intérêts de sa maison. Elle a renoncé à sa propre gloire mais entend bien faire tout ce qui est en son pouvoir de femme pour rétablir celle de son frère. Il ne s'agit pas, bien sûr, de retomber dans les ornières du passé en paraissant vouloir s'émanciper des autorités masculines et agir pour ses propres intérêts, mais plutôt d'user de sollicitations humbles et discrètes auprès de son époux afin qu'il persuade à son tour le roi et ses ministres de se montrer cléments à l'égard du prince félon.

Il est vrai que Mme de Longueville ne peut communiquer facilement avec son frère durant sa quarantaine à Moulins. Le 28 mars 1654, dans une lettre à la comtesse de Fiesque, elle dit craindre qu'un courrier intercepté ne dissuade définitivement son mari de la rappeler à ses côtés. Mais la duchesse n'hésite pas à employer des intermédiaires auxquels elle demande de ne pas la nommer, sinon en chiffres.

Dans cette même lettre, Anne-Geneviève de Bourbon se plaint aussi des faits et dits de sa cousine la duchesse de Châtillon, qualifiés de « comédies », « tracasseries », « sottises » et « friponneries ». Sans donner de détail, elle évoque une histoire « fabriquée » afin de lui nuire. Elle dit vouloir instruire Condé des menées d'une femme qui souhaite avant tout « montrer qu'elle en est la maîtresse » et par lesquelles « elle lui gâte ses affaires ». Mme de Longueville affirme sans ambages : « Il faudrait qu'il rompît avec elle sans éclaircissement<sup>27</sup>. »

---

<sup>27</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à la comtesse de Fiesque, de Moulins le 28 mars 1654, in « Lettres nouvelles de madame de Longueville », publiées par Victor Cousin dans la *Revue des deux mondes*, juillet-août-septembre 1851, p. 434.

Anne-Geneviève de Bourbon semble aussi être restée en froid avec son autre cousine, la duchesse de Montpensier, dont chacun connaît l'incommensurable fierté. Au mois d'août 1657, Condé toujours exilé et manifestement lassé des querelles entre ses alliées, adresse une lettre assez désabusée au comte d'Auteuil :

Je suis bien aise que Mme de Longueville soit aussi bien avec Mademoiselle que vous me le mandez ; mais je suis assuré que cela ne durera que tant qu'elles seront éloignées et que cela changera du moment où elles se seront vues. Je prendrai ma sœur à témoin si Mademoiselle n'est pas d'une humeur difficile à ménager. Quant à cet autre changement dont vous me parlez d'entre toutes ces dames [concerne Mme de Châtillon], je ne m'en étonne pas ; c'est un flux et un reflux qui durera tout autant et qui est aussi infaillible que celui de la mer<sup>28</sup>.

C'est assez dire que la fin de la Fronde n'a pas éteint la vive concurrence que la guerre civile avait fait naître entre les deux principales alliées de Condé. Si l'on admet que cette rivalité est la conséquence directe du principe d'exception qui seul autorise l'intervention des femmes dans les affaires politiques, comme nous l'avons établi au chapitre VIII, on peut y trouver une nouvelle preuve que la fin de la Fronde ne met pas un terme immédiat et définitif à l'engagement des femmes de haute lignée dans les affaires politiques qui touchent leurs maisons. Même la duchesse de Longueville, qui s'était sans doute le plus investie dans la Fronde et qui y avait le plus perdu, n'est pas totalement disqualifiée. La persistance de Condé dans la voie de la rébellion permet le maintien de l'ensemble de ses soutiens, hommes et femmes, dans une opposition désormais latente mais vivace et déterminée.

De fait, la cour se réjouit de ces rivalités. Dans une lettre datée du 2 octobre 1654, Mazarin va jusqu'à se justifier auprès de Mme de Châtillon, manifestement jalouse que la sœur de Condé soit rentrée en grâce et inquiète d'être désavouée comme médiatrice au profit de sa rivale :

Je suis fort surpris que la personne que vous me mandez ait refusé de me faire tenir une de vos lettres, car elle sait bien que je vois avec plaisir tout ce qui vient de votre part et que je n'ai perdu aucune occasion de vous renouveler par son moyen les assurances de mon très humble service [...]. Je vous dirai avec la dernière fermeté que vous êtes mal informée de ce qui s'est passé avec la dame [Mme de Longueville], puisque vous témoignez être persuadée que l'on était sur le point de conclure l'accommodement de M. le Prince par son moyen, car

---

<sup>28</sup> Lettre de Condé au comte d'Auteuil, août 1657, cité par Henri d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, op. cit., t. VI, p. 669.

je vous puis jurer qu'il n'y a pas seulement un commencement de négociation, sur quoi je me suis encore plus particulièrement expliqué à la personne qui m'a envoyé vos lettres<sup>29</sup>.

Pourtant, la cour conçoit tout le profit qu'elle peut tirer de la rivalité qui oppose les deux femmes pour neutraliser les alliées de Condé à l'intérieur du royaume. Le 2 août 1656, Mazarin qui a fait arrêter le président Viole et saisir sa correspondance, déclare y avoir trouvé force lettres de la duchesse de Longueville, « qui témoigne deux choses : l'une grande envie de servir M. le Prince, l'autre de perdre Mme de Châtillon et de diminuer son crédit auprès de M. le Prince ». Il décide alors de faire « savoir quelque chose à Mme de Châtillon de la mauvaise volonté de Mme de Longueville », dans l'espoir que « cela les obligera toutes deux à parler l'une contre l'autre et à découvrir bien des intérêts secrets »<sup>30</sup>.

C'est pourquoi la duchesse de Longueville, désormais humble et dévouée, veut apporter la preuve des changements que la défaite a provoqués en elle. Trop éclairée par ses déboires frondeurs pour n'être pas consciente que la division fragilise les Condéens de France, elle s'impose de se réconcilier avec sa rivale pour le bien de Condé. Le 2 juin 1656, depuis Trie, elle écrit à son frère :

Je suis ravie que vous soyez satisfait de la manière dont j'agis avec Mme de Châtillon et que voyez par là qu'il n'y a rien que je ne veuille faire pour votre satisfaction, car pour le bien de vos affaires je ne vous en parle pas, n'étant chose douteuse que j'eusse envie que l'union de Mme de Châtillon et de moi y pût contribuer<sup>31</sup>.

Une telle déclaration tend à prouver que la duchesse de Longueville est bien sur la voie de la repentance puisqu'elle accepte de collaborer avec sa cousine et de renoncer à la regarder comme une concurrente dans l'acquisition d'une gloire qu'elle considère désormais comme illusoire et vaine. En ce sens, l'attitude de la duchesse de Longueville est cohérente avec sa retraite à Moulins, sa confession générale et sa nouvelle orientation dévote. Mais elle démontre aussi que cette nouvelle humilité ne l'éloigne pas totalement du terrain politique. Si Anne-Geneviève a renoncé à poursuivre des ambitions personnelles, elle n'a pas oublié les liens qui l'unissent à son frère et considère toujours la réconciliation des Bourbon-Condé avec

---

<sup>29</sup> Lettre de Mazarin à Mme de Châtillon, de La Fère le 2 octobre 1654, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 893, f° 231.

<sup>30</sup> Lettre de Mazarin à un correspondant inconnu, de Paris le 2 août 1656, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f° 246.

<sup>31</sup> Lettre de Mme de Longueville à Condé, de Trie le 2 juin 1656, in « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lenet », publiées par A. Godefroy et A. Chéruel dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 32.

la cour comme une tâche qui lui incombe aussi, en dépit de son statut de femme. Il convient alors de relativiser la sortie du politique observée chez une partie des Frondeuses au chapitre précédent. La retraite des femmes soulignée par tous les témoins et voulue par Louis XIV n'est ni immédiate ni systématique après 1653. Il est vrai que leur participation aux troubles civils les a rendues plus que suspectes aux yeux du pouvoir et que l'héroïne guerrière n'a plus droit de cité. Mais il est vrai aussi que leur rôle de charnière au sein des familles et des clientèles n'est pas né de la Fronde ni dans la Fronde et ne saurait disparaître avec elle. La pratique de la médiation découle directement des fonctions sociales traditionnellement attribuées aux filles à marier et aux épouses. À ce titre, il peut donc être considéré comme structurel au sein de l'aristocratie d'Ancien Régime.

C'est dans cette perspective que se place l'intervention de Mme de Longueville pour appuyer la démarche de la princesse de Condé lorsqu'elle demande l'autorisation de venir accoucher en France en 1656. Anne-Geneviève de Bourbon sait que la requête de sa belle-soeur ne sera pas favorablement accueillie et qu'elle risque de manquer d'appui à la cour. C'est pourquoi elle propose d'intervenir auprès de son mari, seul personnage d'importance apparenté aux Bourbon-Condé qui ne soit pas totalement suspect aux yeux du cardinal-ministre. La duchesse de Longueville agit désormais dans l'ombre mais elle ne cesse pas d'agir.

Lors des pourparlers de la paix des Pyrénées, Mazarin ne peut court-circuiter les femmes dans les négociations destinées à permettre le retour en France de Condé. Si l'on en juge par la correspondance échangée entre les duchesses et le prince, elles ont même l'initiative de ces tractations et cherchent à persuader Condé de l'urgente nécessité qu'il y a à les entreprendre pour l'ensemble de la branche cadette des Bourbon. Ainsi, le 17 mai 1659, la duchesse de Longueville écrit à son frère :

Cette situation d'affaire ne laisse plus personne en ce pays en doute de la paix. Et cependant on ne voit rien de votre côté qui nous puisse donner le moindre sujet de croire que vous avez attention à ce qui se passe ni que vous vouliez qu'on vous rende quelques services, qui pourtant sont bien plus que de saison présentement. J'aime si peu à m'empresser ni à déplaire aux gens surtout par les marques de mon amitié, qui ne sont pas faites, ce me semble, pour faire cet effet, que je ne m'aviserai pas de vous presser sur une chose où votre silence me donne sujet de croire que vous ne trouvez pas bon qu'on entre, s'il n'y allait de tout pour vous et par conséquent pour moi, par ma tendresse pour votre personne et pour celle de monsieur mon neveu. Je ne puis donc m'empêcher par ces raisons de vous demander à jointes mains que vous ne vous laissiez pas perdre de gaieté de cœur et que vous nous

marquiez de quelle manière on vous peut servir. Si on le pouvait faire sans vous, [...] on irait au-devant des choses, on ferait non seulement celles qui vous seraient utiles, mais même on prendrait les voies qui vous seraient les plus agréables, enfin on agirait à votre mode. Mais cela n'est pas praticable en cette occasion. On vous peut encore servir sans doute, quoi que les choses soient en pire état que vous ne pensez peut-être ; mais sans doute aussi on ne le peut faire sans vous ; il faut donc que vous nous en donniez les moyens en nous disant ce qu'il vous plaît qu'on fasse, en faisant quelque signe de vie et enfin en nous ouvrant les voies par lesquelles vous voulez qu'on marche<sup>32</sup>.

En dépit des marques de respect et de subordination contenues dans ce passage, Mme de Longueville rappelle son frère à l'ordre de manière fort impérieuse. Elle lui reproche ici son égoïsme car ce n'est pas seulement le sort d'un homme qui est en jeu mais celui d'une maison toute entière et de l'ensemble de ses dépendants. En se dissimulant derrière la tendresse qu'elle éprouve pour son frère et pour son neveu, Anne-Geneviève de Bourbon illustre parfaitement l'étendue maximale du rôle que pouvaient jouer les femmes issues des maisons nobles dans les pourparlers précédant une pacification. La duchesse se conçoit alors comme la gardienne des intérêts familiaux, comme le porte-parole d'un « on » collectif qui demeure distinct du « je » discrètement réprobateur et s'oppose fortement au « vous » individuel et individualiste du prince.

Il faut comparer cette nouvelle situation à la posture énonciative de la duchesse dans le *Manifeste*. On se souvient qu'elle opposait alors un « je » vigoureux à la trahison des Mazarins et à l'inertie généralisée. *Dea ex machina* de la Fronde condéenne, son courage et son énergie se manifestaient par l'affirmation de vertus individuelles exceptionnelles, susceptibles d'en faire une héroïne. Seule Bourbon-Condé encore libre de ses mouvements, elle se présentait comme un personnage providentiel incarnant l'espoir ultime non seulement de sa famille mais de la nation toute entière. En acceptant sa défaite, c'est à ce personnage glorieux, clairement inspiré de Corneille et des femmes fortes comme Judith ou Jeanne d'Arc, qu'elle doit renoncer. C'est de cette figure qu'elle récuse l'ambition et l'orgueil à la fin de la Fronde. Mais à sa position de femme noble, charnière entre les familles, trait d'union avec les fidèles et gardienne d'un pouvoir collectif, Anne-Geneviève de Bourbon n'a pas renoncé.

---

<sup>32</sup> Lettre de la duchesse de Longueville au prince de Condé, le 17 mai 1659, Bibliothèque de la Sorbonne, Manuscrits Victor Cousin, Ms 17, 48 v°.

## II. Les pouvoirs des femmes après 1653

De façon plus générale, la période de l'après Fronde correspond à un temps de redéfinition des pouvoirs féminins. Comme nous l'avons signalé au chapitre précédent, l'échec des Frondeuses les conduit à renoncer aux manifestations les plus spectaculaires de leur pouvoir sur le terrain politique et militaire. C'est la fin des chevauchées épiques et des ambassades officielles conduites à la cour et auprès des grands seigneurs révoltés.

Pourtant, un examen attentif des sources épistolaires prouve que les anciennes Frondeuses ne sont pas définitivement privées de pouvoir. Alors qu'elles sont contraintes de se replier dans la sphère domestique et privée, tout indique que ces femmes y mettent à profit leur expérience frondeuse pour gérer au mieux leur fortune personnelle, favoriser les intérêts de leur lignage et défendre leur patrimoine foncier ainsi que celui de leur descendance.

Conformément aux enseignements tirés de l'échec de la Fronde, elles se limitent désormais à l'exercice d'un pouvoir de nature domestique et privé, celui-là même que leur confère leur position charnière entre les maisons nobles, comme épouses, comme mères et comme patronnes. Mais ce pouvoir en soi demeure considérable, en particulier lorsque les anciennes Frondeuses deviennent veuves. Plutôt que leur effacement relatif de la scène politique, c'est donc le retour à des formes plus traditionnelles de pouvoir qui caractérise la position des femmes de haute lignée, désormais plus discrètes mais toujours actives.

Il est vrai qu'après 1653, Anne d'Autriche et Mazarin ont souhaité donner un nouveau sens à l'État, désormais défini comme une instance supérieure et impartiale, susceptible de garantir les intérêts publics face aux intérêts privés des aristocrates. Cependant, la mutation est lente à s'opérer. Entre 1653 et 1661, une partie des anciens acteurs de la Fronde continue d'utiliser son potentiel d'insubordination pour servir ses propres intérêts et, surtout, les ministres du jeune Louis XIV continuent d'employer des conseillers et des médiateurs occultes pour neutraliser ce qu'il reste de mécontents et d'agitateurs. Dans la culture politique aussi, il y a donc des « queues de Fronde ». Or ces diplomates de l'ombre sont en grande partie des femmes. La correspondance de Mazarin après 1653 prouve que nombre d'anciennes Frondeuses ne mettent pas un terme brutal et définitif à leur « carrière » politique après la guerre civile. La duchesse de Chevreuse, en particulier, continue à agir dans l'ombre de Mazarin pour désamorcer le potentiel contestataire du cardinal de Retz, que la prison ne semble pas avoir totalement éteint.

## 1. Conduire les affaires de sa maison

Si elles perdent la part la plus visible de leur pouvoir politique après la Fronde, les femmes des maisons nobles ne renoncent pas pour autant aux formes les plus traditionnelles de ce pouvoir, particulièrement celles liées à la gestion du patrimoine familial et au patronage exercé au profit des clients et amis du lignage. Les anciennes Frondeuses s'impliquent d'autant plus dans ces activités que beaucoup deviennent veuves au sortir de la guerre civile ou quelques années après. Alors que certaines exerçaient une forme de co-tutelle officieuse aux côtés de leur mari, elles demeurent après leur veuvage les seules et uniques détentrices d'une autorité parfois considérable qui leur donne, en contrepartie, de lourdes responsabilités.

### *a. Les duchesses de Longueville et de Bouillon, gestionnaires avisées*

Bien sûr, les anciennes Frondeuses doivent attendre de rentrer en grâce et d'être autorisées à retourner à la cour pour être en mesure de servir à nouveau leurs dépendants. Mais la protection accordée par Mme de Longueville aux jansénistes ne s'expliquerait pas sans cela. Le dossier contenant la correspondance de la duchesse avec l'abbé Roquette après 1653 comporte plusieurs pièces qui attestent de cette activité de patronage. Malheureusement, ces lettres ne sont pas précisément datées. Celles qui ont été écrites à Bordeaux sont forcément de 1652 ou 1653 mais pour les suivantes, expédiées de Normandie, du Berry ou de Paris, il faut se contenter de savoir qu'elles ont été écrites après la fin de la Fronde et utiliser les indices contenus dans le corps du texte<sup>33</sup>.

Alors que l'essentiel de cette correspondance roule sur des motifs de piété qui confirment la conversion spectaculaire de la duchesse aux alentours de 1654, quelques lettres évoquent des questions plus matérielles. Mme de Longueville y demande à son correspondant d'intercéder auprès des membres du gouvernement pour qu'ils favorisent tels ou tels corps constitués ou individus normands. Ainsi en va-t-il des échevins de la ville de Dieppe qui « ont une affaire de la dernière justice, où [l'abbé Roquette] les [peut] beaucoup servir auprès de M. Le Tellier »<sup>34</sup>. « Je vous en serai tout à fait obligée », ajoute la duchesse, confirmant ainsi

---

<sup>33</sup> Lettres de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, Archives du Musée Condé de Chantilly, O VI, f° 874 à 882.

<sup>34</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, Archives du Musée Condé de Chantilly, O VI, f° 874 v°.

qu'il s'agit bien de faire fonctionner ses réseaux d'amitié, non plus au service de ses ambitions personnelles et de la fortune de sa maison d'origine, mais en faveur de ceux sur lesquels s'exerce l'autorité de son mari. La duchesse de Longueville retrouve ainsi le rôle d'une épouse fidèle et dévouée, sans pour autant quitter tout à fait le terrain politique. Elle agit désormais dans les limites des devoirs que lui impose sa qualité de femme et d'épouse, mais elle ne s'évade pas moins au-delà des barrières toutes théoriques qui cantonnent les femmes aux affaires privées.

Plus tard, c'est en faveur du sieur d'Éragny, gouverneur de Caen, qu'intervient madame de Longueville. Cette seconde lettre est plus facile à dater car la duchesse y convoque le souvenir de feu son époux et évoque l'éventualité que Monsieur soit fait roi de Pologne. Le duc de Longueville décède en mai 1663 et Marie de Gonzague ne laisse le trône de Pologne vacant qu'en mourant à son tour en 1667. Ce courrier a donc été écrit à la fin des années 1660 et excède les cadres chronologiques de notre enquête. Toutefois, les informations qu'il apporte sur les activités politiques de la duchesse de Longueville plusieurs années après la reprise en main du pouvoir par Louis XIV sont d'un grand intérêt.

Éragny a eu la maladresse de demander le renouvellement de sa commission avant qu'elle n'arrive à son terme. Il s'est ainsi attiré un refus du gouvernement, qui a même décidé de lui retirer immédiatement sa charge. Mme de Longueville demande donc à l'abbé Roquette

de voir si c'est donc un arrêt irrévocable et si c'en est un de vouloir au moins faire comprendre à M. Le Tellier pour en parler au roi que cette commission n'est point expirée et que je crois qu'on voudra bien au moins la laisser expirer, puisque ce gentilhomme n'a point mérité d'être destitué et qu'on n'y aurait pas songé s'il n'avait pas fait le contretemps de demander cette grâce par avance<sup>35</sup>.

Ainsi, tandis que le fils aîné du couple Longueville présente les premiers signes d'un déséquilibre mental qui ne lui permet pas d'assumer la gestion du patrimoine familial et que le cadet, Charles-Paris, à peine âgé de vingt ans, achève sa formation militaire, leur mère, désormais quinquagénaire, conserve la haute main sur une clientèle familiale qu'il convient de préserver. Dans la suite de sa lettre, la duchesse de Longueville précise :

Cela arrive en une conjoncture très fâcheuse pour moi : car comme ce gentilhomme a bien du mérite premièrement en lui-même étant tout à fait garçon de service, c'est qu'il en a beaucoup vers feu M. de Longueville et même assez vers moi et que, comme il se trouve que

---

<sup>35</sup> Lettre de la duchesse de Longueville à l'abbé Roquette, Archives du Musée Condé de Chantilly, O VI, f° 882.

c'était là tout son établissement et toute sa récompense, il me retombe sur les bras et si c'est présentement il m'y retombe dans le temps qu'on nous saisit une grande partie de notre bien, et qu'il y a lieu d'espérer notre remboursement devant lequel (je vous le dis à vous) nous aurons plus de besoin de retrancher nos maisons que de les augmenter<sup>36</sup>.

C'est donc bien en patronne, soucieuse de récompenser les mérites, et en chef de famille, attentive à gérer le patrimoine légué par son époux, que se présente ici Anne-Geneviève de Bourbon, désormais duchesse douairière de Longueville avant tout.

Dans la fin de sa lettre, elle évoque encore les appointements qu'elle espère pour l'un de ses fils mais demande aussi des éclaircissements à propos de la rumeur selon laquelle Louis XIV souhaiterait placer son frère sur le trône de Pologne. Mme de Longueville s'en soucie d'autant plus que son neveu Henri-Jules, duc d'Enghien, époux d'Anne de Bavière, fille de la Palatine, avait l'espoir de briguer le trône occupé par la tante de cette dernière, Marie de Gonzague, qui avait déjà désigné sa nièce comme héritière en 1663. Jusqu'à la fin de sa vie, la duchesse de Longueville, femme active, patronne avisée et gestionnaire attentive des affaires familiales, ne se désintéresse jamais du sort de ses frères et de leur descendance, comme le prouve aussi son intervention pour soutenir les prétentions de ses garçons à l'héritage de la principauté souveraine de Neuchâtel contre celles de sa belle-fille Marie d'Orléans, issue d'un premier lit.

Cet héritage est d'abord promis à l'aîné des Longueville, Jean, mais il rentre dans les ordres. C'est pourquoi, en 1668, avant de prononcer ses vœux, il transfère ses droits sur Neuchâtel à son frère Charles, en même temps que le titre de duc et les biens qu'il possède, avec une clause de réversion stipulant que l'ensemble du legs lui reviendrait au cas où son cadet décèderait sans filiation légitime. Or, en 1672, la duchesse de Longueville est nommée curatrice de la personne et des biens de l'abbé Jean, dont le déséquilibre mental est désormais patent, tandis que son frère Charles meurt au passage du Rhin et ne laisse qu'un fils illégitime. Jean, bien que fou, se trouve donc à la tête de la totalité de la succession de Longueville mais c'est sa mère, Anne, qui en assure la gestion comme curatrice de l'ensemble. Louis XIV avalise la succession.

Pourtant, en avril 1673, Marie d'Orléans, veuve du duc de Savoie-Nemours, revendique l'héritage et tente même de forcer les portes de Neuchâtel à la tête d'une petite troupe. Après avoir porté l'affaire en justice, Marie souligne qu'elle n'a pas consenti légalement aux clauses de son mariage qui l'excluaient de la succession puisqu'elle y était contrainte par l'effet de

---

<sup>36</sup> *Ibid.*

l'autorité paternelle et qu'il n'existe à Neuchâtel aucune loi ni coutume imposant une préférence masculine. L'année suivante, en 1674, elle produit le testament secret de Charles prouvant que son demi-frère l'a désignée pour lui succéder dans tous ses titres et biens. Face à elle, sa belle-mère Anne, son demi-frère Jean et le cousin germain d'Anne, le prince de Conti, font pression pour qu'elle soit déboutée afin que le duché passe à la branche cadette des Bourbon. Mais en 1694, à la mort de Jean, c'est bien Marie que les États de Neuchâtel investissent comme princesse souveraine. Conti a beau continuer à revendiquer l'héritage, il perd le procès. C'est pourquoi Marie règne sur Neuchâtel jusqu'à sa mort, en 1707, tout en réussissant à contrecarrer les efforts répétés de Louis XIV pour empiéter sur son autorité souveraine.

Sarah Hanley, qui a étudié en détail cette affaire, montre qu'elle est l'occasion d'une redéfinition complète des termes du débat sur la primauté masculine en ouvrant des discussions sur les droits naturels et légaux des femmes à hériter<sup>37</sup>. Mais elle prouve aussi que la duchesse de Longueville, loin de cesser d'œuvrer pour les intérêts de sa maison d'origine après 1659, demeure plus vigilante que jamais lorsqu'il y va du patrimoine et du pouvoir des Bourbon-Condé.

De même, alors que d'aucuns auraient pu croire la duchesse de Bouillon satisfaite et prête à se retirer des affaires après avoir obtenu gain de cause pour la compensation de Sedan, l'examen des sources prouve qu'elle demeure très attentive aux intérêts de sa maison jusqu'à sa mort, en 1657. Éléonore de Bergh est d'autant plus investie dans la gestion des affaires familiales que son époux meurt dès 1652.

En février 1655, elle adresse un long mémoire à Mazarin dans lequel elle dit être réduite à une extrême « nécessité ». La duchesse se plaint notamment de n'avoir rien pu toucher sur les cinq grosses fermes depuis trois ans et réclame son dû au nom de ses enfants. Mais sa plus forte demande concerne le contrat d'échange de Sedan, qu'elle considère comme non rempli en raison des lourdes charges qui pèsent sur les terres concédées par la couronne. Le duché d'Albret, par exemple, qui appartenait auparavant au prince de Condé, « est tellement ruiné des tailles, subsistances, logements de gens de guerre et de peste qu'il est impossible de pouvoir tirer de l'argent d'aucun fermier ». D'après son calcul, ses enfants, « de deux cent mille livres de rente qui leur étaient promises en fonds de terre par le contrat dont ils devaient

---

<sup>37</sup> Sarah Hanley, « La primauté masculine en question : Longueville contre Nemours », in Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub, *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV-XVIII<sup>e</sup> Siècle*, Paris, Bréal, 2007, p. 146-161.

jouir depuis 1651, [...] n'ont pas touché tout compté depuis ledit 1651 plus de cent mille livres »<sup>38</sup>.

Selon la duchesse de Bouillon, la situation financière de sa famille est d'autant plus difficile qu'elle continue de payer les traites contractées pour restaurer les fortifications de Sedan, dont le roi est le seul bénéficiaire désormais. Elle explique :

Les dettes viennent des sommes que feu monsieur le duc de Bouillon le grand-père a empruntées pour les fortifications de Sedan [...] et feu monsieur le duc de Bouillon y a bien encore mis cinq ou six cent mille livres, lesquelles fortifications pourtant ne sont entrées en nulle considération dans le contrat d'échange où l'on n'a estimé le revenu de la souveraineté qu'au denier soixante, qui est un prix fort médiocre pour une souveraineté fortifiée et qui est de cette considération sur le bord de la frontière<sup>39</sup>.

Pour la duchesse de Bouillon non plus, l'après-Fronde ne correspond donc pas au temps de la retraite et de l'inaction. Son activité de négociatrice ne concerne plus que les affaires familiales, dont elle est entièrement responsable depuis la mort de son époux, mais cette polarisation sur les intérêts du lignage n'est pas nouvelle. Elle est même le principe initial de toutes les interventions des femmes dans la Fronde. C'est pourquoi, lorsque le pouvoir royal décide de reléguer dans l'espace de la famille ces femmes, qui ont fait l'expérience du pouvoir et de l'influence au plus haut niveau de l'État, on ne s'étonne pas qu'elles s'investissent de façon massive dans ce que les affaires familiales ont de plus politique, à savoir les intérêts financiers, la gestion du patrimoine foncier et l'exercice du pouvoir de patronage. Après la Fronde, les duchesses de Longueville et de Bouillon déplacent leur activité du domaine politique et public au terrain familial et privé où elle devient moins visible. Mais il n'en reste pas moins que ces femmes continuent d'exercer un pouvoir considérable, dont les implications se font sentir bien au-delà du champ d'intervention auquel les théoriciens du pouvoir souhaiteraient les restreindre, en particulier lorsqu'elles sont veuves. On regrette, finalement, que le sens de « dame » (du latin *domina*), équivalent féminin de « seigneur » (*dominus*), soit si affaibli au XVII<sup>e</sup> siècle, car c'est bien comme de véritables seigneurs que se comportent nombre d'anciennes Frondeuses<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Lettre de la duchesse de Bouillon à Mazarin, de février 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f<sup>o</sup> 40.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Furetière définit la « dame » comme la femme d'un gentilhomme ainsi distinguée du bourgeois et du peuple, tout en déplorant que ce mot se soit « avili » en s'appliquant aux femmes des gens de Robe qui n'ont pas la « qualité requise » pour le porter. Dans tous les cas, il ne désigne pas une femme qui détient un pouvoir mais

### *b. Mlle de Montpensier : les prétentions d'une souveraine*

Comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, Mlle de Montpensier est elle aussi à la tête d'un patrimoine foncier considérable et elle a à cœur de conserver la haute main sur la gestion de ses biens. Son célibat prolongé lui permet d'échapper à la tutelle masculine à partir de la fin de l'année 1651, lorsque Gaston d'Orléans lui abandonne la libre disposition de sa fortune. L'année suivante, les revenus qu'elle tire de ses possessions en font une pourvoyeuse de fonds essentielle pour le parti de Condé. Après la Fronde, c'est toujours en puisant dans ses ressources qu'elle continue d'entretenir une armée au service du prince. Louis XIV et Mazarin le lui reprochent vivement et c'est pour l'empêcher de soutenir financièrement son cousin rebelle que la couronne envisage de placer la fortune des Montpensier sous séquestre ou d'en rétrocéder l'administration à Gaston.

Parmi les immenses domaines dont elle jouit, Mlle de Montpensier s'enorgueillit particulièrement de régner sur la principauté des Dombes. La jeune femme y exerce une autorité souveraine et théoriquement indépendante de celle de Louis XIV. Rattachée au patrimoine des Bourbon-Montpensier depuis le Moyen Âge, la principauté des Dombes fait partie des biens confisqués par François I<sup>er</sup> au connétable de Bourbon après sa trahison en 1523. À partir de cette date et jusqu'en 1531, Louise de Savoie, la mère du roi, y règne, comme cousine de Suzanne de Bourbon, la défunte épouse du connétable, qui avait fait tomber la principauté dans l'escarcelle de son mari. À la mort de Louise, en 1531, François I<sup>er</sup> en personne devient souverain des Dombes tout en conservant à la principauté l'ensemble de ses droits et privilèges, son parlement et son indépendance totale à l'égard du royaume de France. Il faut attendre 1560 et le règne de François II pour que la couronne de France, en butte à l'opposition des Grands, consente à rétrocéder son bien à Louis II de Bourbon-Montpensier, héritier du connétable et bisaïeul de la Grande Mademoiselle<sup>41</sup>.

La jeune princesse, souveraine des Dombes, est donc l'héritière d'un domaine prospère mais convoité et qui fut l'objet de conflits vivaces entre ses aïeux maternels et la monarchie. On peut donc imaginer sa colère lorsque Louis XIV décide de faire dévaluer la monnaie qu'elle fait frapper à Trévoux<sup>42</sup>. Le jeune roi empiète clairement sur les prérogatives d'Anne-Marie et sa manœuvre est d'autant plus insupportable à la jeune femme que la frappe

---

l'épouse de l'homme qui en est porteur, Antoine Furetière, *Dictionnaire*, Paris, SNL-Le Robert, 1978 [1690], 3 vol.

<sup>41</sup> Voir Denise Mayer, « Mademoiselle de Montpensier, trois études d'après ses *Mémoires* », *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)*, n° 45, Paris-Tübingen, 1989, p. 103.

<sup>42</sup> Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds français, 5844, f° 59.

monétaire se révélait jusqu'alors fort lucrative. En effet, les deniers frappés à Trévoux étaient très recherchés en raison de leur qualité de fabrication et de leur coût, inférieur à celui pratiqué dans les pays circonvoisins, si bien qu'ils s'exportaient dans toutes les cours européennes et particulièrement en France. Mademoiselle manifeste vivement son irritation mais elle doit se résoudre à perdre cette manne financière et à voir son cousin commencer à empiéter dangereusement sur ses droits et prérogatives de princesse souveraine.

En 1657, Mlle de Montpensier voit se terminer son premier exil à Saint-Fargeau et rejoint la cour, qui se réjouit déjà du mariage avec l'infante d'Espagne envisagé pour Louis XIV. C'est donc dans une atmosphère de joie collective que, l'année suivante, la jeune princesse effectue enfin un voyage à Trévoux pour aller rendre visite à ses sujets. Mademoiselle y est reçue en grande pompe et honorée de force discours. Dans ses *Mémoires*, elle revient particulièrement sur les honneurs qu'elle reçoit du parlement local et sur le discours de son président. « Après m'avoir fort louée, écrit-elle, il me dit que si j'eusse été du temps de ceux qui avaient fait la loi salique, ou qu'ils eussent pu prévoir que la France eût eu une princesse telle que moi, on ne l'aurait jamais faite, ou que du moins on l'aurait supprimée en ma faveur<sup>43</sup>. » Bien sûr, rien ne peut faire plus plaisir à Mademoiselle ni mieux correspondre à ses désirs déçus d'ancienne Frondeuse. Car c'est lui accorder une supériorité sur les critères disqualifiant les femmes qu'elle a toujours revendiquée, en dépit de sa condition de fille et des servitudes qu'elle comporte. C'est la peindre dans le rôle de l'Amazone fière et indépendante qu'elle a joué pendant les troubles. Anne-Marie de Montpensier écoute donc avec émotion le discours du président du parlement de Trévoux, qui formule pour elle le rêve désormais invouable d'une monarchie française débarrassée de la loi salique.

Cependant, pas plus que Suzanne de Bourbon, Anne-Marie d'Orléans n'a de descendance et la question se pose bientôt de savoir à qui elle transmettra son immense patrimoine, particulièrement la principauté des Dombes. La Grande Mademoiselle a même totalement perdu l'espoir de se marier lorsqu'elle fait la rencontre du duc de Lauzun en 1670. Le projet d'une alliance aussi mal assortie entre la richissime cousine du roi et un cadet de Gascogne pousse Louis XIV à interdire le mariage et à enfermer Lauzun à Pignerol. C'est donc pour le faire libérer que Mademoiselle effectue son dernier et son plus terrible acte de soumission en 1681, lorsqu'elle lègue sa chère principauté au duc du Maine, fruit de l'union

---

<sup>43</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires, op. cit.*, t.III, p. 295. Voir l'article de Jean Garapon, « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux : souveraineté rêvée, rêve romanesque », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 228, 2005, p. 489-497.

entre Louis XIV et la marquise de Montespan<sup>44</sup>. C'est là l'ultime capitulation de Mademoiselle, certainement la plus définitive, même s'il est vrai qu'elle n'abandonne la souveraineté qu'avec la vie, en 1693.

La fille de Monsieur a donc payé du prix de la solitude ses richesses et son esprit d'insubordination. Elle n'a pas su concilier ses ambitions avec les réalités de sa condition féminine mais elle a toujours refusé que d'autres lui dictent son destin et su préserver jusque dans l'humiliation de la défaite son esprit d'indépendance, demeurant ainsi une frondeuse jusqu'après la Fronde.

### *c. L'argent de la duchesse de Chevreuse*

Après la fin des troubles, la duchesse de Chevreuse est elle aussi confrontée aux difficultés suscitées par la gestion de son patrimoine. Ainsi, sa présence à Paris après 1653 s'explique surtout par les divers procès qu'elle est contrainte d'engager pour défendre ses intérêts financiers contre les hommes de sa famille. Ses visites continuelles auprès des membres du parlement sont avant tout destinées à les convaincre de prendre parti en sa faveur sur des questions d'argent<sup>45</sup>.

Dès les premiers temps de son mariage, la duchesse de Chevreuse, en gestionnaire avisée, demande et obtient une séparation de biens, de façon à éviter que son époux, dont la prodigalité est proverbiale, ne dilapide son patrimoine. Elle reçoit alors une pension, pour elle et pour sa fille. Mais Claude de Lorraine la paye mal et, dans un mémoire envoyé au chancelier Séguier en novembre 1654, Marie de Rohan fait état de sa très grande misère<sup>46</sup>.

Pendant la Fronde, Mme de Chevreuse s'attaque aussi à son père, le duc de Montbazou, qui a toujours rechigné à lui verser sa dot et l'héritage venu de sa mère. Elle obtient gain de cause en 1651 mais le duc n'exécute pas la sentence. C'est pourquoi, en février 1654, un nouvel accord est conclu, stipulant que Mme de Chevreuse renoncera aux sommes qui lui sont dues contre diverses terres léguées par son père. Cependant, à la mort de ce dernier, en octobre 1654, il s'avère que ces terres sont grevées de dettes. Elles sont donc saisies et Marie

---

<sup>44</sup> Duc de La Force, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Flammarion, 1952, p. 282-284.

<sup>45</sup> Lettre d'Isaac Bartet au cardinal Mazarin, du 9 juin 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 894, f° 124.

<sup>46</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1948, p. 281 et suiv.

de Rohan doit entamer une nouvelle procédure contre les autres héritiers de son père<sup>47</sup>. Par testament, le duc de Montbazon a cédé l'essentiel de ses biens à ses enfants nés du second lit tout en réservant ses charges à son fils issu du premier lit, le prince de Guémené.

C'est donc à ce dernier que s'attaque la duchesse de Chevreuse en 1655, afin d'obtenir qu'une partie de ces charges soient vendues et que le produit de la vente soit employé pour le paiement de sa dot. C'est pourquoi, alors que la duchesse de Chevreuse tente de se rendre utile auprès de Mazarin en négociant pour lui avec le cardinal de Retz, elle lui demande aussi d'intervenir en sa faveur dans le cadre du conflit qui l'oppose à son frère. Au mois de juillet 1655, elle lui envoie un « mémoire de [s]es intérêts » pour lui permettre de se défendre contre les sollicitations que l'on pourrait faire à son préjudice « sur le prétexte de l'autorité du roi ». En effet, l'éventualité qu'elle puisse hériter indirectement d'une partie des charges de son père, vendues pour constituer sa dot, pose la question des modalités de transmission de ce type de patrimoine. Serait-il possible que les filles puissent y prétendre? La Paulette et l'ensemble de la législation royale antérieure n'exigeaient-elles pas une transmission strictement patrilinéaire de la fraction du pouvoir royal qu'elles représentaient ? Dans son mémoire justificatif, Mme de Chevreuse nie absolument toute implication politique de la cause qu'elle défend :

Il ne s'agit point au procès qu'elle [Mme de Chevreuse] a contre M. le prince de Guémené de la décision de cette question en général de savoir si des charges des maisons royales sont parta[gea]bles, mais seulement de savoir si la considération particulière qu'elle allègue de la valeur de plus de huit cent mille livres de charges, dont monsieur le prince de Guémené a profité par le mérite des services de feu M. le duc de Montbazon ne peut pas être apposée à celle d'une prétendue exhéredation, qu'il suppose pour absorber le bien de la famille et empêcher que madame la duchesse de Chevreuse ne soit payée des deux cent mille livres qui lui ont été données par feu monsieur de Montbazon par son contrat de mariage et dont la plus grande partie était pour s'acquitter du reste des biens de sa mère et de son aïeule qu'il lui devait.

Madame la duchesse de Chevreuse ne demandant pas sa part dans le prix des charges, le parlement ne peut ordonner qu'il entre en partage, mais seulement ordonner qu'elle sera maintenue en la jouissance des deux cent mille livres qui lui sont acquises par un contrat de mariage confirmé par une transaction et des intérêts qui en sont échus.

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 275 et suiv.

Ainsi, le roi n'a pas sujet de craindre, quelque favorable que puisse être l'arrêt qui interviendra au profit de Mme de Chevreuse, qu'il soit tiré à aucune conséquence contraire à la volonté qu'a Sa Majesté que ceux qu'elle gratifie de ces charges soient obligés d'en partager le prix dans leur famille et que ce partage de ces bienfaits n'en diminue la gratitude<sup>48</sup>.

Par ce mémoire, la duchesse de Chevreuse se montre remarquablement autonome dans la gestion de son patrimoine, qu'elle défend fermement contre les empiètements des hommes de sa famille. Elle prouve aussi qu'elle comprend parfaitement les enjeux politiques que comportent ces questions relatives au partage des biens. Ici, le rôle que tient la plaignante se rapproche de très près de celui occupé naguère par la médiatrice, car c'est en sollicitant abondamment les magistrats du parlement qu'elle espère obtenir gain de cause. Comme au temps de la Fronde, Mme de Chevreuse utilise à des fins privées les relations qu'elle a nouées et entretenues avec des hommes de justice et de pouvoir, ce qui lui donne à son tour la stature d'une femme de pouvoir.

Or l'opération est réussie, car la duchesse gagne son procès. Le 16 juillet 1655, elle écrit à Mazarin :

Je crois que vous ne serez pas marri de savoir que j'ai gagné la cause que j'avais à la première chambre des enquêtes contre mon frère, bien que messieurs les surintendants, qui ne sont pas toujours de même sentiment, s'en soient trouvés en cette occasion pour solliciter contre moi. Cela ne m'a pas plus fait de mal au parlement que les sollicitations de M. l'abbé Fouquet au conseil, non plus qu'ils feront tous deux dans mes autres affaires tant que vous en prendrez soin. Enfin, Monsieur, je sais qu'on raille à son aise sur le sujet quand on sait qu'on vous a pour soi et je compte sur cela sans en vouloir abuser, qui est vous donner la dernière assurance que vous pouvez compter sur moi en tout<sup>49</sup>.

Si la duchesse de Chevreuse l'emporte dans le litige qui l'oppose à son frère, c'est donc bien grâce à ses appuis politiques dans une affaire qui semblait mettre en cause l'autorité du roi lui-même à travers sa capacité à choisir ses agents. Or cette victoire ne s'expliquerait pas sans l'intervention puissante et décisive du premier ministre lui-même, laquelle à son tour n'aurait pas eu lieu d'être si la duchesse n'était toujours un auxiliaire précieux de la

---

<sup>48</sup> Mémoire des intérêts de la duchesse de Chevreuse dans le procès qui l'oppose à son frère le prince de Guéméné, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f° 227.

<sup>49</sup> Lettre de la duchesse de Chevreuse au cardinal Mazarin, du 16 juillet 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 894, f° 229.

monarchie, elle-même encore susceptible d'être déstabilisée par les réseaux familiaux, amicaux et clientélares au centre desquels se trouve Marie de Rohan.

Forte de ce succès, en 1655, elle décide de racheter le duché de Chevreuse à son époux, qui a besoin de liquidités, en espérant en tirer quelques revenus. Il est vrai qu'elle peine à trouver les sommes nécessaires pour cet achat et doit avoir recours à la générosité de ses amis de Port-Royal. Mais, en véritable seigneur, elle prête foi et hommage au roi pour ce fief le 11 mars 1656. Pourtant, en 1663, décidément criblée de dettes, elle cède le duché à son fils, le duc de Luynes, contre une rente à vie et la jouissance de Dampierre. Lorsque Luynes décide de se tourner entièrement vers la dévotion janséniste, il cède à son tour Dampierre à son propre fils, le duc d'Albert, tandis que la duchesse de Chevreuse termine son existence au prieuré de Gagny, tenu par des amis de Port-Royal<sup>50</sup>.

Quoique ces transactions financières et ces recours à la justice témoignent des difficultés persistantes de la duchesse de Chevreuse, elles démontrent aussi sa remarquable indépendance et sa détermination à faire valoir ses droits contre les appétits des hommes de sa famille, grâce aux appuis puissants dont elle dispose dans les sphères de pouvoir.

## 2. Les dernières médiatrices

Sans se contenter d'exercer les pouvoirs féminins traditionnels, liés à la gestion des affaires domestiques et du patrimoine familial, une poignée de femmes, plus ou moins épargnées par la disgrâce, semblent même continuer de s'employer dans des entreprises de médiation, comme si le triomphe de Louis XIV n'était pas réellement parvenu à les discréditer dans ce rôle. En réalité, cette victoire n'a pas été suffisamment totale et définitive pour permettre au pouvoir royal de se débarrasser d'elles brusquement. C'est la persistance de certaines formes larvées de rébellion qui justifie le maintien de la diplomatie occulte féminine entre 1653 et 1661.

---

<sup>50</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, op. cit., p. 286 et suiv.

### *a. Agitatrices, réconciliatrices et bienfaitrices*

Certaines des femmes du clan Rohan-Vendôme sont directement sollicitées par les agitateurs qui espèrent ressusciter la Fronde en s'appuyant sur des mouvements nobiliaires divers. Dans une lettre non datée mais manifestement écrite au début de l'année 1653, un dénommé Mongenaut prévient Mazarin « qu'un certain homme du pays de Bourgogne [...] qui se fait nommer le baron de Merey se retir[e] chez madame de Montbazon au château de Couzières, dont il visit[e] la noblesse de cette province, qu'il sollicit[e] de prendre parti contre le service du roi »<sup>51</sup>. C'est dire si l'ordre donné à la duchesse de Montbazon de vider Paris avant le retour du roi en octobre 1652 aura été efficace pour la dissuader d'employer à nouveau ses réseaux et son pouvoir de patronage au service de la contestation.

Cependant, la plupart des femmes qui continuent à se mêler de négociation après la remise en ordre n'agissent pas pour faire renaître les troubles mais, au contraire, dans un objectif de pacification. Il s'agit pour elles de s'employer une dernière fois comme médiatrices dans les tractations engagées par la cour avec leurs proches masculins.

C'est pour remplir cette tâche qu'est sollicitée Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans. Ses origines familiales l'ont un temps poussée à soutenir son frère Charles IV contre la cour de France, emmenant avec elle son mari, déjà influencé dans cette direction par Mme de Chevreuse. Mais en 1653, Madame a été déçue par les lâchetés de son frère et l'égoïsme de Condé. Elle ne pense plus qu'à monnayer au meilleur prix la reddition totale de son époux. Ainsi, le 26 janvier 1653, Le Tellier rapporte à Mazarin que « [Madame] s'en [va] [à Blois] avec cette intention de travailler à porter l'esprit de S.A.R. à une réconciliation sincère avec le roi, la reine et Votre Éminence »<sup>52</sup>. Le sujet réapparaît dans les lettres envoyées par l'archevêque d'Embrun à Mazarin depuis Chambord et Blois en juillet 1653. Le prélat se félicite de la bonne volonté de Madame en ce sens mais ne manque pas de rapporter les exigences de la duchesse d'Orléans, qui réclame et obtient pour prix de ses services la neutralité de l'abbaye de Remiremont dirigée par sa fille<sup>53</sup>.

De même, la duchesse de Chevreuse continue à correspondre régulièrement avec le cardinal Mazarin de son château de Dampierre tout au long de l'année 1653. Au mois de juillet, l'archevêque d'Embrun mentionne les services que la duchesse de Chevreuse prétend

---

<sup>51</sup> Lettre de M. de Mongenaut à Mazarin, 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 146.

<sup>52</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 26 janvier 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 158.

<sup>53</sup> Lettres de l'archevêque d'Embrun à Mazarin, de Blois les 21 juillet et 5 août 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 284 et 305.

encore rendre au cardinal-ministre et, le 16 octobre, Mazarin lui répond de Soissons qu'il a reçu d'elle les « lettres les plus obligeantes du monde ». Il lui avoue même « ne savoir pas [lui] en témoigner [s]es sentiments au point [qu'il] voudrai[t] »<sup>54</sup>. Douze jours plus tard, dans la missive qu'il écrit directement à la duchesse, le cardinal emploie le vocabulaire de l'amitié politique, comme si la fin de la Fronde, qui s'est aussi éteinte en province désormais, n'en avait pas supprimé la pertinence ou la nécessité :

Je vous suis extrêmement obligé de toutes les bontés qu'il vous plaît avoir pour moi et M. de Laigues vous peut mander à quel point je m'estime heureux de voir l'état assuré que je puis faire de l'honneur de votre amitié. Je vous supplie de croire, Madame, que je n'oublierai rien pour en mériter la continuation<sup>55</sup>.

La duchesse de Chevreuse demeure donc proche du pouvoir.

Or, sa correspondance prouve qu'elle cherche toujours à en tirer avantage pour elle et pour ses proches. Au mois d'avril 1653, ses sollicitations concernent le marquis de Laigues<sup>56</sup>. En novembre, elle réclame la dévolution des bénéfices de feu le marquis de Châteauneuf, décédé le 26 septembre, au fils d'un parlementaire nommé Le Fèvre auquel elle semble redevable. La duchesse de Chevreuse, patronne occulte de l'ancien garde des sceaux, considère donc qu'elle détient un droit de regard sur sa fortune, au motif qu'elle a contribué à la bâtir. Malheureusement pour elle, le roi a disposé de ces bénéfices mais Marie de Rohan ne désarme pas. Elle écrit une nouvelle lettre à Mazarin pour lui demander à nouveau de gratifier « de quelque bénéfice de trois ou quatre mille livres de rente ou bien de quelque pension de pareille somme » le fils du dit Le Fèvre, sans douter du maintien de son pouvoir de patronage et de la possibilité pour elle d'obtenir le transfert des biens de son ancien protégé à un nouveau client<sup>57</sup>. Plus tard, en octobre 1654, c'est pour satisfaire les prétentions du duc de Rochefort, fils de madame de Montbazou, que Mazarin accède aux demandes de la duchesse de Chevreuse dans une lettre pleine de déférence où il lui rappelle à nouveau « qu'on ne peut avoir plus de passion [qu'il a] pour mériter l'honneur de [son] estime et affection »<sup>58</sup>.

---

<sup>54</sup> Lettre du cardinal Mazarin à la duchesse de Chevreuse, de Soissons le 16 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 891, f° 254.

<sup>55</sup> Lettre du cardinal Mazarin à la duchesse de Chevreuse, du 28 octobre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 891, f° 277.

<sup>56</sup> Lettre de la duchesse de Chevreuse au cardinal Mazarin, au commencement d'avril 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 892, f° 220.

<sup>57</sup> Lettre de l'évêque de Coutances au cardinal Mazarin, du 10 novembre 1653, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 891, f° 307.

<sup>58</sup> Lettre de Mazarin à la duchesse de Chevreuse, de La Fère le 12 octobre 1654, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 893, f° 245.

*b. Mme de Chevreuse, le cardinal de Retz et Mazarin après la Fronde*

Il faut savoir de quel motif procède la dépendance que le cardinal Mazarin, pourtant si suspicieux à l'égard de la duchesse de Chevreuse, continue à lui manifester. Que craint-il d'elle ? Quels services peut-elle encore lui rendre ? La réponse est à chercher du côté des anciens piliers de la vieille Fronde. Son principal animateur, le cardinal de Retz, a bien été arrêté et, en 1654, il croupit dans l'un des cachots de la prison de Nantes. Mais l'ancien coadjuteur dispose toujours de soutiens puissants dans la capitale, en particulier dans les milieux ecclésiastiques, qui laissent planer le risque d'une Fronde des curés. C'est donc pour maintenir les amis de Retz dans l'obéissance que Mazarin cherche à conserver les bonnes grâces de madame de Chevreuse, dont il connaît l'ascendant sur toute la parentèle des Rohan-Vendôme.

Celui sur lequel la duchesse semble avoir l'influence la plus décisive est le duc de Noirmoutier. Retz juge qu'il eût été le plus entreprenant pour sa libération si Marie de Rohan et son amant ne l'avaient circonvenu auparavant. D'après Guy Joly, la duchesse se serait même « en quelque façon rendue responsable » des agissements de Noirmoutier devant Mazarin<sup>59</sup>. Le duc, d'abord hésitant, est finalement débarrassé de ses scrupules par les offres, semble-t-il alléchantes, que lui transmet le cardinal-ministre par le truchement de la duchesse de Chevreuse<sup>60</sup>.

En août 1654, l'évasion du cardinal de Retz puis son exil à Rome à partir du mois de novembre suivant, changent la donne. Le séjour du fugitif à la cour pontificale inquiète d'autant plus Mazarin que ses propres rapports avec le pape Alexandre VII sont mauvais. Il craint que Retz, venu protester légitimement contre la violence faite à l'un des premiers représentants de l'Église dans le royaume de France, n'aigrisse toujours plus le Saint Père à son égard. Par mesure de rétorsion, Mazarin décide d'ôter à Retz l'archevêché de Paris, dont il est demeuré titulaire malgré de nombreuses tentatives pour extorquer sa démission en prison. Mais le cardinal-ministre ne peut agir seulement par la force. Il a aussi besoin de relais auprès de Retz, pour tenter de négocier sa démission volontaire et lui proposer en retour une retraite dorée.

Or c'est encore la duchesse de Chevreuse qui se propose pour remplir cette mission. Par le truchement de Bartet, elle fournit au cardinal des renseignements précieux sur les

---

<sup>59</sup> Guy Joly, *Mémoires, in Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 89.

<sup>60</sup> Lettres de Mazarin à la duchesse de Chevreuse, de La Fère les 4 et 12 octobre 1654, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 893, f° 233 et 245.

agissements de Retz en cour de Rome. Le 9 juin 1655, l'ancien agent de la Palatine écrit au ministre :

Elle dit [...] que V. E. doit avoir reçu il y a deux jours un bref du pape que Sa Sainteté écrit au roi pour un jubilé qu'il ordonne pour la paix générale. Cette dépêche a été adressée au nonce et l'on nous assure qu'elle a été faite à Rome avec la participation du cardinal de Retz et qu'aussi les ordres pour le grand jubilé ne sont point envoyés aux grands vicaires ordonnés ou établis suivant les intentions du roi [...]. Il n'est point fait mention aussi dans la dépêche de messieurs les évêques de France, comme on a toujours accoutumé en pareilles rencontres, et il semble que le pape prétende le faire distribuer ici par le nonce. Madame de Chevreuse [...] supplie de lui vouloir confier [...] toutes les choses que vous croirez propres pour [votre] service, disant expressément qu'il n'y en peut avoir d'aucune sorte quelle n'embrace avec toute la reconnaissance qui lui est demeurée principalement de votre dernière conduite qui a fini libéralement par des bienfaits assez considérables.

C'est donc à V. E. s'il lui plaît à lui envoyer tous les mémoires et toutes les instructions qu'elle jugera propres ou nécessaires pour son service et je puis dire qu'elle me témoigne les souhaiter impatientement ayant voulu que je dépêchasse exprès à V. E., me disant qu'assurément il y aura ici lieu de vous servir et qu'elle aurait de la douleur de voir engager une rencontre comme celle-ci sans y faire la figure qu'elle se propose pour y faire pour vous des choses qui vous soient agréables et peut-être utiles<sup>61</sup>.

C'est de cette même lettre qu'est tiré l'extrait, déjà cité au chapitre VI, dans lequel Bartet décrit en détail l'emploi du temps surchargé de la duchesse de Chevreuse, les visites qu'elle rend et celles qu'elle reçoit de parlementaires vénérables et taciturnes. Bartet ne sait au juste s'il faut se fier aux démonstrations de zèle de la duchesse, désormais âgée de cinquante-cinq ans et passée maîtresse dans l'art de dissimuler :

Il faut donc, Monseigneur, que cette sorte de vie, qu'elle fait avec une violence d'esprit et une suite d'actions impétueuses que je ne puis vous exprimer, soit pour le bien ou pour le mal. Il serait horrible de ne pas croire que ce ne fût pour le bien car je la vois si sensiblement et si sincèrement touchée de votre dernier procédé [...] qu' [...] il faudrait qu'elle fut la plus effrontée perfide du monde si ses intentions et ses actions ne répondaient point à ses paroles. Mais aussi si tout ce qu'elle fait se fait pour le bien, il faut avouer [...] qu'elle fait beaucoup plus de choses qu'elle ne m'en dit, car V. E. sait bien [...] que naturellement les Français

---

<sup>61</sup> Lettre de Bartet au cardinal Mazarin, de Paris le 9 juin 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f° 124.

aiment à parler de ce qu'ils font et [...] ils l'aiment tout à fait quand ils font de bonnes choses dont ils se proposent encore de tirer de l'agrément et du mérite.

Or je ne trouve pas qu'à proportion de ce que je vois qu'elle fait, elle établisse dans mon esprit même un mérite assez expliqué et rendu assez sensible, et enfin si toutes ses actions n'aboutissent qu'à V. E. je suis obligé de vous dire qu'elle en perd la plus grande partie ou qu'elle diffère à les découvrir. Car de m'imaginer que cela peut aller au mal ou à une conduite équivoque sur ces vieux principes et sur ces maximes des temps passés que V. E. a si habilement pénétrées et bien connues qui vont toujours à se rendre maître d'un grand mal pour le faire ou pour se faire craindre, j'ai mille raisons pour ne le pas croire, car outre celles que je viens de dire, c'est qu'il n'y a sorte d'engagement qu'elle ne prenne avec moi pour vous servir. Il me semble donc que dans les moyens qu'elle en demande à V. E. vous lui en devriez donner qui lui fissent faire des démarches publiques de l'attachement qu'elle dit vouloir prendre en vous car, cela étant une fois fait, il sera bien difficile qu'elle puisse varier sa conduite sans qu'on le connaisse sensiblement<sup>62</sup>.

« Se rendre maître d'un grand mal, pour le faire ou pour se faire craindre », telle serait donc l'ancienne devise des intrigantes de la Fronde selon un principe visant à la fois à acquérir et à conserver du pouvoir, non pas seulement pour l'exercer et jouir de son exercice mais pour profiter aussi de la considération, du crédit, de la visibilité sociale qu'il procure à des individus qui en sont généralement privés. Cette autodestination du pouvoir féminin est confirmée par la suite de la lettre de Bartet, qui fait décidément preuve d'une grande finesse d'analyse :

Si, sur le tout, V. E. veut savoir ce que j'en pense, je lui dirai qu'il me semble que tout de bon elle veut vous servir, mais la chaleur, le travail et l'emportement que je lui vois n'a pas V. E. pour unique et principal objet, car il m'entre dans l'esprit que *c'est elle-même qui est ce principal objet-là*, et à qui il a repris une passion infinie de se rendre considérable dans les affaires présentes, avec une intention dernière de vous servir jusqu'à vous pouvoir dire je vous ai rendu un plus grand bien que celui que vous m'avez fait ou bien je vous ai rendu le bien pour le bien et quand vous m'avez bien traitée j'ai employé ma santé et mes soins pour vous faire voir que je le méritais et que j'étais une amie digne d'être conservée<sup>63</sup>.

On ne saurait mieux exprimer l'impression générale qui se dégage à la lecture de l'ensemble des témoignages, lettres et Mémoires, évoquant l'activité politique de la duchesse de

---

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

Chevreuse. Quoique femme ou grâce à ses talents de femme, elle aspire avant tout à être connue et reconnue dans un univers masculin.

Le 11 juillet 1655, la duchesse prend elle-même la plume pour demander à Mazarin de lui faire savoir les bonnes nouvelles qu'il devrait bientôt recevoir de Rome à propos du cardinal de Retz, « ayant un double intérêt qu'elles soient telles pour [sa] satisfaction et pour paraître rentables vers bien des gens auxquelles [elle l'a] fort assuré »<sup>64</sup>. Mme de Chevreuse reconnaît donc ici qu'elle recherche une forme de considération liée à sa « rentabilité » comme médiatrice. Même si le pluriel signale que, grammaticalement, ce sont les bonnes nouvelles qui sont rentables, la nécessité de satisfaire des gens auxquels elle a donné des assurances permet de transférer le sens de l'adjectif vers la duchesse elle-même, désireuse de paraître utile et de retrouver ainsi une place dans la monarchie restaurée de l'après Fronde.

Cependant, la duchesse de Chevreuse ne veut ni ne peut être l'amie d'un seul homme. La fidélité absolue ne serait pas compatible avec sa position de médiatrice, comme l'échec de la duchesse de Bouillon dans ce rôle en 1650 l'a déjà démontré. Elle doit donc entretenir aussi ses bonnes relations avec Retz. Après son arrestation, mais surtout après son évasion, la Fronde des curés prend un nouvel essor, particulièrement dans les milieux favorables au jansénisme, qui voient dans le soutien à l'archevêque de Paris une nouvelle façon de résister aux *diktats* de la cour dans le domaine religieux. Retz perd son temporel mais sa légitimité n'est pas entamée et il gagne en popularité au sein du bas clergé parisien.

Or, la duchesse de Chevreuse s'est faite à son tour l'avocate des Jansénistes persécutés. En 1656, elle intervient auprès d'Anne d'Autriche avec sa belle-sœur, la princesse de Guémené, en faveur des Solitaires que le gouvernement souhaitait chasser de Port-Royal-des-Champs<sup>65</sup>. C'est donc à la fois pour honorer une ancienne amitié mais aussi sur la base d'accointances nouvelles avec le courant augustinien que la duchesse revient au secours du cardinal de Retz. En se présentant comme une négociatrice de choix entre la cour et le fugitif, elle espère conserver sa place dans les arcanes du gouvernement. Le 18 septembre 1656, Colbert écrit à Mazarin :

Madame de Chevreuse m'a envoyé quérir ce matin pour me dire qu'après avoir fait toutes les diligences pour apprendre le dessein du cardinal de Retz, elle avait vu un homme qui avait lu une lettre (ce sont les propres termes dont elle s'est servie) portant que le cardinal était parti selon son premier dessein, aussitôt qu'il avait su le mauvais succès de Valenciennes et, qu'à

---

<sup>64</sup> Lettre de la duchesse de Chevreuse au cardinal Mazarin, du 11 juillet 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 894, f° 216.

<sup>65</sup> Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, op. cit., p. 271.

l'heure que celui à qui cette lettre était écrite la recevrait, il serait à vingt-quatre lieues de Paris [...] que les avis qu'elle [madame de Chevreuse] en a sont fort certains, et que Votre Éminence peut y faire fondement... Ensuite madite dame s'est un peu étendue sur la mauvaise conduite dudit cardinal et m'a dit assez légèrement qu'elle n'était pas informée du mal qu'il pouvait faire, mais que, s'il était grand, Votre Éminence avait le remède en main en lui rendant son temporel qui était la seule chose qu'il souhaitait à présent, qu'elle s'en allait à la campagne à sept lieues d'ici ; qu'elle serait avertie précisément de tout ce qu'il se passerait et que si elle apprenait quelque chose de particulier, elle me le ferait savoir ; qu'au surplus si Votre Éminence désirait quelque service particulier d'elle, en le lui faisant savoir, elle serait aussitôt en cette ville<sup>66</sup>.

Ici Mazarin peut légitimement se sentir trahi, car son intention est bien de se débarrasser du cardinal de Retz et non de lui donner satisfaction concernant l'archevêché de Paris. Mais dans le même temps, Bartet détrompe son maître et lui répète que la duchesse est la mieux intentionnée du monde à son égard<sup>67</sup>. En continuant de se placer à égale distance de personnalités antagonistes, Mme de Chevreuse parvient donc à maintenir son crédit politique plusieurs années après la Fronde et à demeurer une conseillère occulte écoutée et respectée à la cour, et ce malgré l'absence totale de résultat dans la médiation dont elle est chargée. La duchesse de Chevreuse aurait-elle atteint son but et parviendrait-elle désormais à se maintenir uniquement par sa réputation, sans plus avoir besoin de la soutenir par des actes ?

D'après le comte de Brienne, l'ascendant de la duchesse de Chevreuse sur la cour se prolonge jusqu'au début du règne personnel de Louis XIV, puisqu'elle serait intervenue aux côtés de Colbert pour faire arrêter le surintendant Fouquet<sup>68</sup>. Brienne est suspect de partialité car il fait partie des membres de l'ancienne équipe gouvernementale que le roi ne conserve pas après 1661 et la rancœur provoquée par cette disgrâce est perceptible dans ses *Mémoires* :

La duchesse de Chevreuse était avec le marquis de Laigues à Fontainebleau pour cette affaire. Elle avait obligé celui-ci à s'allier avec M. Colbert, le ministre, qui n'était même que contrôleur des finances. Cette duchesse, toujours intrigante et qui avait conservé assez d'ascendant sur l'esprit de la reine mère, la fit consentir à la perte de M. Fouquet, que Sa Majesté aimait parce qu'il l'avait toujours fait très bien payer de son douaire et des pensions très considérables que le roi, son fils, lui donnait depuis sa majorité.

---

<sup>66</sup> Lettre de Colbert à Mazarin, du 18 septembre 1656, in *Lettres, instructions et Mémoires*, éd. Pierre Clément, t. I (1650-1661), Paris, Imprimerie Impériale, 1861, p. 264.

<sup>67</sup> Lettre de Bartet au cardinal Mazarin, de Paris le 22 juin 1655, Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, France, 894, f° 169.

<sup>68</sup> Affirmation reprise par Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, op. cit., p. 273.

Ce complot ainsi conçu et formé [...], le roi obligea M. Fouquet de se défaire de sa charge de procureur général au parlement de Paris. [...]

M. Colbert n'osa jamais parler à Sa Majesté de faire arrêter M. Fouquet et se contenta de faire agir la duchesse de Chevreuse, dont le petit-fils a depuis épousé l'aînée de ses filles<sup>69</sup>.

Telle aurait été la dernière et la plus significative preuve du pouvoir de la duchesse de Chevreuse jusqu'en 1661, instigatrice de l'un des plus remarquables coups de majesté de Louis XIV. Évidemment, la réalité ou, du moins, l'étendue de son implication dans l'arrestation de Fouquet demeure sujette à caution. À notre connaissance, aucun document incontestable ne permet de l'appuyer. On peut cependant y voir le témoignage de l'ascendant considérable que conserve la duchesse dans les milieux de pouvoir jusqu'en 1661, car il explique à lui seul que cette hypothèse ait pu circuler et être jugée suffisamment crédible par les contemporains pour la relayer dans leurs Mémoires.

De façon générale, cette hypothèse, ou cette rumeur, illustre l'étendue des pouvoirs féminins dans les années qui suivent la Fronde. Alors que les femmes de l'aristocratie qui avaient participé à la rébellion semblent capituler de façon assez spectaculaire à la fin des troubles, nombre d'entre elles ont acquis suffisamment de crédibilité et de légitimité politique pour se maintenir comme médiatrices dans les négociations de pacification. Les plus meurtries et les plus désavouées par le pouvoir font amende honorable et prétendent se retirer de l'arène politique, mais elles ne dédaignent pas d'employer les talents acquis pendant la guerre civile pour reprendre de main de maître la gestion de leurs affaires privées, n'hésitant pas à se présenter devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits. Les Frondeuses ne cessent donc pas d'être des femmes de pouvoir après la Fronde. À peine y renoncent-elles au soir de leur vie, lorsque les forces viennent à leur manquer. Il faut attendre la disparition de cette génération contestataire et l'entrée à la cour de la suivante pour que les rebelles cèdent le pas aux courtisanes et aux favorites.

---

<sup>69</sup> Brienne Le Jeune, *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par P. Bonnefon, Paris, H. Laurens, 1916-1919, t. III, p. 49 et suiv.

### III. Les discours sur le pouvoir des femmes après 1653

Les plus compromises des Frondeuses, celles dont l'échec est le plus évident à la fin des troubles sont aussi celles pour lesquelles il est le plus difficile de se maintenir dans la sphère où se traitent les affaires publiques à la fin des années 1650. Ainsi, alors que les duchesses de Châtillon et de Chevreuse ne connaissent quasiment pas la disgrâce, Mlle de Montpensier et Mme de Longueville sont les plus violemment désavouées.

Tandis que la seconde choisit la voie du renoncement et se réfugie dans la piété, Mademoiselle conserve la volonté et l'énergie nécessaires pour protester et alerter ses contemporains contre l'injustice dont elle s'estime victime. À l'heure de la monarchie absolue, l'indomptable cousine du roi résiste encore en se faisant peindre sous les traits d'une Amazone et en commençant à rédiger des *Mémoires* souvent contestataires et parfois féministes.

À ses côtés ou dans d'autres cercles féminins et mondains émerge une vive critique de l'ordre masculin qui régit la société. À la fin des années 1650 et au début des années 1660, la Fronde au féminin n'a pas totalement disparu : elle a simplement migré des champs de bataille et des cabinets ministériels aux salons littéraires et aux alcôves des Précieuses.

#### 1. Mademoiselle *invicta*

Après la Fronde, Mlle de Montpensier apparaît en vaincue : elle est rejetée et infantilisée par son père, exilée et mortifiée par son cousin, qui ne cesse d'empiéter sur ses prérogatives de princesse souveraine. Pourtant, Anne-Marie d'Orléans demeure vigoureusement déterminée à faire entendre sa voix. C'est d'abord en écrivant ses *Mémoires* qu'elle espère y parvenir, mais aussi par le biais de représentations peintes.

##### a. *Écrire ses Mémoires*

Le 23 juin 1654, la statue de marbre que les échevins de Paris ont commandée à Gilles Guérin est érigée dans la cour de l'Hôtel de Ville. Cette composition, intitulée *Louis XIV terrassant la Fronde*, représente le jeune roi couronné de laurier, drapé du grand manteau

fleurdelisé et un sceptre à la main, écrasant la guerre civile, figurée par un homme couché. Cette statue, ultérieurement acquise par la famille Condé, est ensuite installée au château de Chantilly, comme pour faire amende honorable et masquer le rôle capital qu'avait joué le prince dans les troubles. Elle y est toujours, placée contre un mur, au-dessus d'une fontaine dans une cour secondaire, tandis que le bronze exécuté par Coysevox pour remplacer la statue de Guérin en place de Grève se trouve actuellement dans la cour du musée Carnavalet.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Avec la peinture de Charles Poerson qui représente Louis XIV en Jupiter écrasant la guerre civile sous la forme d'une tête de *Gorgone*, ces deux statues sont parmi les très rares représentations de la Fronde réalisées sous le règne du Grand Roi.

### Illustration non disponible dans la version électronique

En effet, Louis XIV, durablement marqué par les événements, ne veut pas tant célébrer son triomphe final sur les rebelles qu'oblitérer cette expérience traumatique en la frappant d'une forme de *damnatio memoriae*.

Le même procédé affecte l'écriture de l'histoire. Le jeune roi ne souhaite pas que l'on fasse le récit de la Fronde. Tandis que les ouvrages de piètre facture rédigés par Benjamin Priolo et Jean de la Barde jettent sur les événements troublés du début du règne un voile pudique, les meilleures plumes, Hardouin de Péréfixe, Pellisson, Boileau et Racine, sont mandatées pour travailler à établir la gloire du monarque en célébrant les grandes actions de son règne<sup>70</sup>. « L'histoire, c'est moi », écrit Joël Cornette, pour parodier la célèbre formule apocryphe du Grand Roi, signifiant ainsi l'absence de liberté laissée à ces historiographes officiels et le caractère central de la personne royale dans le projet d'écriture<sup>71</sup>. Mais l'auteur du *Roi de guerre* souligne aussi la faillite de cette entreprise, en partie due au refus de livrer les sources qui auraient permis à ces historiographes de parachever leur œuvre. Le seul texte qui remplisse réellement l'objectif fixé par le souverain, ce sont ses *Mémoires pour*

---

<sup>70</sup> Voir Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Paris-Genève, Droz, 1969, t. II, p. 840 et suiv. et Orest Ranum, *Artisans of Glory. Writers and Historical Thought in Seventeenth-Century France*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980, p. 251.

<sup>71</sup> Joël Cornette, « L'histoire, c'est moi », *Les collections de L'Histoire*, n° 44, Juillet 2009, p. 18-23.

*l'instruction du dauphin*, un texte écrit à la première personne, dans lequel Louis XIV atteint finalement son but et remplace l'histoire par sa propre histoire. Dans ce récit, le roi évoque la Fronde par une énumération sèche et rapide :

Des agitations terribles par tout le royaume avant et après ma majorité ; une guerre étrangère où ces troubles domestiques avaient fait perdre à la France mille et mille avantages ; un prince de mon sang et d'un très grand nom à la tête des ennemis ; beaucoup de cabales dans l'État ; les parlements encore en possession et en goût d'une autorité usurpée ; dans ma cour très peu de fidélité sans intérêt, et par là mes sujets en apparence les plus soumis, autant à charge et autant à redouter pour moi que les plus rebelles<sup>72</sup>.

Tout est dit mais rien n'est dit. L'histoire de la Fronde reste alors à écrire.

C'est précisément pour restaurer cette mémoire en péril que les anciens rebelles, hommes et femmes, se lancent au soir de leur vie, dans la rédaction de leurs Mémoires. Nombre d'entre eux ont payé au prix fort leur adhésion à la Fronde et ne peuvent accepter la *damnatio memoriae*. Les Mémoires qu'ils rédigent dans les années 1653 à 1680 sont conçus comme un moyen de restaurer le souvenir de la guerre civile, de sa durée, de sa gravité, des craintes et des espoirs qu'elle avait suscités<sup>73</sup>. Ils sont une forme de revanche sur l'histoire officielle. Mieux, leurs auteurs veulent en faire une contre-histoire, moins téléologique et plus respectueuse des alternatives que chaque moment de la guerre avait offertes à ses acteurs. Ceux qui l'écrivent, en souhaitant rendre au particulier, voire à l'anecdotique, la valeur fondamentale que lui dénie le rouleau compresseur historiographique de Louis XIV rejoignent alors Pascal et montrent comment la Fronde exemplifia à de nombreuses reprises le fameux fragment 392 de la première série des *Pensées* sur le nez de Cléopâtre.

La Grande Mademoiselle n'est que l'un des membres de cette vaste cohorte de mémorialistes, mais son texte est d'autant plus intéressant que, parmi les quatre femmes qui ont laissé des Mémoires sur la Fronde, elle est la seule à avoir participé directement et durablement aux événements qu'elle relate. La princesse présente les circonstances de son entrée en écriture en quelques phrases à la fin du récit consacré à la Fronde :

---

<sup>72</sup> Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 44-45.

<sup>73</sup> Hubert Carrier « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVII<sup>e</sup> siècle ? L'exemple des mémorialistes de la Fronde » in Monique Bertaud et François-Xavier Cuhe, *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque du groupe de recherches de Strasbourg : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime » tenu en mai 1994, Paris, Klincksieck, 1995, p. 137-151. Voir aussi l'article de Malina Stefanovska, « Les Mémoires comme réponse au scandale de l'oubli : l'exemple de Retz », in Jean Garapon, *L'expression de l'inoubliable dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Cécile Defaut, 2005, p. 109-121.

Pendant que je travaillais à mon ouvrage, je faisais lire ; et ce fut en ce temps que je commençai à aimer la lecture, que j'ai toujours fort aimée depuis. En rangeant mes cassettes et papiers, je me souvins de la *Vie de madame de Fouquerolles*, que Préfontaine avait à moi. Il me la rendit et je l'achevai ; et, comme *j'avais fort envie de dire quelque chose de tout ce qui s'était passé*, je trouvai invention d'en mettre quelque petite chose. [...] Comme la *Vie de madame de Fouquerolles* fut imprimée, je trouvai que cette occupation m'avait divertie. J'avais lu les *Mémoires* de la reine Marguerite ; toute cela, joint à la proposition que la comtesse de Fiesque, madame de Frontenac et son mari me firent de faire des *Mémoires*, me fit résoudre à commencer ceux-ci. Préfontaine me dit aussi que si cela me plaisait, j'en devais faire. J'écrivis en peu de temps depuis le commencement jusqu'à l'affaire de l'Hôtel-de-Ville<sup>74</sup>.

Mademoiselle commence donc la rédaction de ses *Mémoires* sur les instances de ses proches, pour les divertir tout en se divertissant, mais aussi parce qu'elle a envie de dire ce qu'il s'est passé, d'opposer sa vérité aux vérités officielles et aux calomnies. Dès la fin de la Fronde, elle se sent investie d'une mission de témoignage pour ne pas laisser sombrer la mémoire d'un passé que le retour à l'ordre et la *damnatio memoriae* voulue par Louis XIV menacent déjà.

L'écriture des *Mémoires* est aussi pour Mademoiselle l'occasion d'un retour sur les événements glorieux qui lui ont valu l'exil, comme pour se prouver qu'elle n'a pas rêvé. Elle permet de prolonger la révolte, d'une part au moment de la rédaction et, d'autre part, lors des lectures publiques que le jeune femme donne de ses écrits à ses dames d'honneur au fur et à mesure qu'elle rédige<sup>75</sup>. Il est probable que cette remémoration, qui apaise un peu les désillusions de l'exil, a été préparée par la princesse pendant les événements, lorsqu'elle accumulait les notes d'agenda et conservait pieusement la correspondance reçue ainsi que les copies des lettres qu'elle envoyait<sup>76</sup>.

Malgré cela, la rédactrice focalise bien souvent le récit sur une réalité alternative, qui aurait pu se produire, plutôt que sur les événements qui ont effectivement eu lieu. Dans une belle formule, Marc Fumaroli présente les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle comme le résultat d'« une soustraction entre ce qu'elle a vécu et ce qu'elle aurait voulu vivre »<sup>77</sup>. De toute évidence, la princesse veut restaurer le sentiment d'espoir ressenti par les rebelles au

---

<sup>74</sup> Mlle de Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 243. Nous soulignons.

<sup>75</sup> Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Champion, 2003, p. 104.

<sup>76</sup> Jean Garapon, « Mademoiselle à Saint-Fargeau : la découverte de l'écriture », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n° 42, 1995, p. 44.

<sup>77</sup> Cité par Eglal Henein, « Mademoiselle de Montpensier à la recherche du temps perdu », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n° 6, 1976-77, p. 50.

moment des faits. En ce sens, ses *Mémoires* sont une œuvre militante. En s'écrivant une seconde vie, corrigée et embellie, Mademoiselle présente un monde débarrassé des préjugés défavorables aux femmes et souligne la très grande mixité des sphères de pouvoir au temps de la Fronde, tout en tenant un discours explicite sur les compétences féminines. Lorsqu'elle décrit son entrée à Orléans, ses conciliabules avec les chefs du parti des Princes, ses relations avec Condé et la façon dont elle tient tête à son père ou à Mazarin, elle présente une conception mixte du pouvoir, qui ne peut plus être réalisée par l'action depuis l'échec de la Fronde, mais qu'elle entend bien continuer à revendiquer dans l'espace privé que constitue pour elle la création littéraire.

Pourtant, si, Mademoiselle « féminise » bien la Fronde dans ses *Mémoires*, comme l'écrit Faith Evelyn Beasley, il est difficile de prétendre avec elle qu'en toutes circonstances les femmes sont présentées comme des initiatrices et non comme des pions<sup>78</sup>. Il y aurait là un caractère systématique que l'on ne trouve pas dans l'œuvre de la princesse. Elle est au contraire farouchement convaincue que les femmes qui ont, comme elle, l'étoffe politique, sont des êtres rares, d'exception et affiche donc ouvertement son mépris pour la légèreté, l'inconstance et l'égoïsme féminins en général. De façon assez paradoxale, Mademoiselle récupère à son bénéfice des thèmes traditionnels du discours misogynne pour accabler certaines de ses contemporaines. Sous sa plume, Mme de Châtillon, intrigante, coquette, intéressée, flatteuse, hypocrite, apparaît comme l'archétype d'une féminité caricaturée<sup>79</sup>. Il s'agit donc bien de féminiser l'histoire en permettant aux femmes de la faire et de l'écrire, mais ce n'est là qu'un privilège réservé à des êtres d'exception, chez qui le sang abolit le sexe.

On touche ici à la principale limite de l'histoire telle que l'écrivent les Frondeuses et, plus largement, les contemporains de la Fronde, hommes et femmes. Leurs textes sont majoritairement engagés en faveur d'une plus grande liberté d'action, incluant celle pour les femmes d'intervenir en politique, mais ils témoignent le plus souvent d'une vision partielle et aristocratique des modes de gouvernement. Leur propos, parce qu'il s'applique au « particulier », ne peut réellement prétendre se substituer à l'histoire générale, à laquelle il apporte seulement des correctifs. Il s'agit donc moins d'une contre-histoire que des matériaux qui permettraient de l'écrire. Charge à l'historien d'en faire usage pour restituer une image complète et donc mixte de la Fronde.

---

<sup>78</sup> Faith E. Beasley, *Revising Memory, Women's Fictions and Memoirs in Seventeenth Century France*, New Brunswick-Londres, Rutgers University Press, 1990, p. 111 et 119.

<sup>79</sup> Voir Jean Garapon, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, *op. cit.*, p. 140.

*b. Portraits de la princesse en Amazone après 1660*

Le discours contestataire de la Grande Mademoiselle apparaît aussi dans les portraits peints réalisés pendant la décennie 1660. Alors que Louis XIV atteint un niveau d'autorité inédit à la tête de son royaume et dans l'Europe entière, il est frappant de constater que sa cousine, vaincue et de retour à la cour sous le bon plaisir de Sa Majesté, se fait encore représenter les armes à la main. Sur le tableau des frères Beaubrun exécuté vers 1660, elle tient un bouclier et une lance.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Sur celui de Pierre Mignard, réalisé vers 1664, elle est représentée dans la même position dynamique, une jambe en avant, tendue vers son but, quoique le buste soit de trois quarts, tourné vers le spectateur. Tenant une boucle de cheveux entre les doigts de sa main gauche, Mademoiselle adopte l'une des poses mignardes qui ont fait la réputation de l'artiste, mais la lance qu'elle tient dans la main droite, la cuirasse dont elle est revêtue et la vaste étole fleurdelisée qui enveloppe son épaule gauche rappellent ses exploits passés, le rôle guerrier qu'elle a tenu et sa place privilégiée au sein de la famille royale. L'iconographie de ces

portraits fait clairement écho à celles des femmes fortes en vogue au début de la régence. Les temps ont changé : le pouvoir est désormais un lieu exclusivement masculin mais la princesse semble ne pouvoir s'y résoudre et se raccroche plus que jamais à un passé glorieux de plus en plus irréel et fantasmé. En ce sens, les portraits de Beaubrun et Mignard sont comme autant d'illustrations de la première partie des *Mémoires*.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Même les suivantes d'Anne-Marie de Montpensier cèdent au plaisir de voir revivre leurs aventures orléanaises. La duchesse de Frontenac, qui accompagne la princesse en exil et l'y décide à entreprendre ses *Mémoires*, se fait aussi représenter en Minerve à la même époque. Elle adopte une posture moins énergique mais le bouclier, le casque à plume et l'écharpe bleue des partisans du duc d'Orléans sont autant de signes clairs dans l'interprétation du portrait. C'est bien celui de l'ancienne maréchale de camp qui secondait Mademoiselle à Orléans.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

On peut s'étonner de ces fanfaronnades picturales au temps de la monarchie absolue. On s'étonne d'autant plus que Louis XIV lui-même ait choisi de faire représenter sa cousine en guerrière dans le tableau mythologique de la famille royale qu'il commande à Jean Nocret vers 1670. En réalité, le message véhiculé par cette vaste composition est tout à fait subtil. La Grande Mademoiselle apparaît à l'extrême droite du tableau, coiffée d'un croissant de lune, qui l'associe à Artémis ou Diane, la déesse chasseresse, figure euphémistique de l'Amazone et image de la subversion féminine de l'ordre masculin<sup>80</sup>. Si l'on considère que Louis XIV est figuré en Apollon, on mesure la force du lien qui l'unit à sa cousine, car Apollon et Artémis sont frère et sœur. De la main droite, Anne-Marie d'Orléans tient fermement une lance, ce qui semble être une façon de rappeler une nouvelle fois ses exploits passés. Mais comment Louis XIV pourrait-il tolérer de voir sa puissance ainsi contestée au sein de sa propre famille ? En réalité, Mademoiselle se tient derrière le roi, sa main droite est dans la pénombre et la lumière qui irradie manifestement du roi lui-même, de sa toge dorée et de son sceptre, n'éclaire que la main gauche de la princesse, qui désigne son cousin d'un geste gracieux, comme pour mieux le mettre en valeur et attirer sur lui l'œil du spectateur. Si l'on interprète la métaphore astrale choisie par Louis XIV, le roi-Soleil Apollon parvenu au zénith de la puissance et placé devant

---

<sup>80</sup> Nathalie Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie (1654) à La Princesse de Clèves (1678)*, Paris, Champion, 1999, p. 40.

sa cousine figurée en déesse-lune semble donc l'éclipser tout à fait. Ainsi, alors que l'on pourrait croire d'abord à une nouvelle représentation héroïque de la princesse, on peut y voir aussi la mise en scène de la victoire du pouvoir royal qui, dans sa très grande mansuétude, pardonne à l'Amazone rebelle et l'autorise à participer de sa gloire, mais seulement pour lui permettre de le désigner comme le plus grand et le plus absolu des monarques.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Dans ce renversement, Louis XIV remporte une victoire totale car il n'a plus besoin d'interdire la représentation des forces contestataires. Il lui suffit de représenter dans le même temps son triomphe sur elles.

## 2. Des Amazones aux femmes de lettres

Dans le domaine littéraire, la contestation féminine et féministe de l'après Fronde va bien au-delà des *Mémoires* de Mademoiselle, dont la diffusion demeure tout à fait confidentielle du vivant de leur auteur. La prise de pouvoir personnel de Louis XIV et la fin de la liberté relative dont les femmes avaient bénéficié à l'égard des normes d'exclusion depuis la régence d'Anne d'Autriche motivent un discours de revendication plus large et plus diffus qui passe principalement par le biais de la création littéraire. Joan Dejean, dans un ouvrage consacré aux romans féminins du XVII<sup>e</sup> siècle, montre que la fin de la Fronde a été suivie d'un transfert des revendications féminines et féministes de la scène politique vers la scène littéraire<sup>81</sup>. De prime abord, *Clélie* et *La Princesse de Clèves* semblent enregistrer la défaite des femmes et le retour à l'ordre patriarcal ; elles paraissent encourager un modèle féminin soumis aux exigences de bienséance et d'obéissance. Pourtant, le discours de ces nouvelles héroïnes ne relève pas du fatalisme, il vise aussi à dénoncer et réclame une émancipation des femmes, particulièrement dans la sphère conjugale. C'est pourquoi l'œuvre de Mlle de Scudéry et, dans une certaine mesure, celle de Mme de Lafayette seraient à envisager comme le prolongement pacifique et littéraire du mouvement de contestation des normes sociales patriarcales engagé par les Frondeuses.

Le message porté par ces romans, tout comme celui des opuscules composés par Mlle de Montpensier, les *Divers Portraits* et la *Relation de l'Isle imaginaire*, est en relation directe avec le mouvement mondain des Précieuses, influent de 1654 à 1660 environ<sup>82</sup>. En effet, les jeunes femmes issues de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie qui en forment le noyau central se consacrent principalement à la promotion d'une esthétique reposant sur la pureté du langage et le raffinement de mœurs, en particulier dans les relations entre les sexes, afin de lutter contre le retour au joug masculin consécutif à la victoire du pouvoir royal sur la Fronde.

---

<sup>81</sup> Joan Dejean, *Tender Geographies: Women and the Origins of the Novel in France*, New York, Columbia University Press, 1991. Joan Dejean synthétise son analyse dans « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », in Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 153-171.

<sup>82</sup> Mlle de Montpensier, *Divers portraits*, première édition s. l. n. d. Texte repris dans *La Galerie des Portraits de Mlle de Montpensier. Recueil des portraits et éloges en vers et en prose des seigneurs et dames les plus illustres de France, la plupart composés par eux-mêmes*. Paris, éd. Barthélémy, 1860. Voir aussi *La relation de l'Isle Imaginaire et l'histoire de la princesse de Paphlagonie*, s. l., 1659.

a. Retour aux normes dans les romans de Mlle de Scudéry

Madeleine de Scudéry, familière de l'hôtel de Rambouillet, fait partie des amies intimes de Mme de Longueville et correspond avec elle tout au long de la guerre civile. Avec son frère Georges, elle s'inspire de la duchesse et du prince de Condé pour donner vie aux héros du *Grand Cyrus*, Artamène et Mandane. Mais Mlle de Scudéry n'est pas une frondeuse pour autant. Pendant les événements de la guerre civile, elle garde toujours une certaine distance à l'égard des agitateurs comme Retz ou Beaufort<sup>83</sup>. Tandis qu'elle conserve son amitié à Condé et à sa sœur, la jeune femme ne cesse d'assurer la cour de son loyalisme.

Après la Fronde, Madeleine de Scudéry, dite Sapho, décide de reprendre le rôle qu'occupait autrefois l'incomparable Arthénice en recevant le samedi, dans sa petite maison du Marais, les anciens habitués de la rue Saint-Thomas du Louvre<sup>84</sup>. Bien vite s'y agrègent de nouveaux venus comme Pellisson et Ménage, proches du surintendant Fouquet<sup>85</sup>.

Mais Mlle de Scudéry n'est pas seulement une salonnière. Ses romans fleuves sont le lieu où s'expriment le plus clairement les changements survenus dans le discours sur la différence des sexes après la Fronde. C'est du moins la thèse, fort convaincante, que défend Joan Dejean dans *Tender Geographies*<sup>86</sup>. Cette spécialiste américaine de la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle insiste sur l'évolution remarquablement parallèle du rôle social des femmes de l'aristocratie et du destin des personnages féminins dans les romans écrits par des femmes<sup>87</sup>. Nous avons déjà souligné ce que les Frondeuses devaient au roman héroïque mais il ne faut pas négliger la réciproque. Le roman tel que l'envisage Stendhal, c'est-à-dire comme un miroir de la société de son temps, enregistre les évolutions de cette société et de ses valeurs pendant le déroulement même de la Fronde. Ainsi, les derniers volumes d'*Artamène* délaissent l'inspiration épique et les personnages d'Amazones pour promouvoir un nouveau modèle féminin plus traditionnel et plus respectueux des bienséances. Femme d'esprit et de modération, le personnage de Sapho incarne ce nouvel idéal-type puisqu'elle renonce à l'action tout en commençant à dénoncer la sujétion dont sont victimes les femmes dans le mariage<sup>88</sup>.

---

<sup>83</sup> Myriam Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1999, p. 175.

<sup>84</sup> Claude Maignien, préface de Madeleine de Scudéry, *Les femmes illustres ou les harangues héroïques (1642)*, Côté femmes éditions, Paris, 1991, p. 15.

<sup>85</sup> Voir Victor Du Bled, *La société française du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1910, t. II, « Sixième conférence : le salon de Mlle de Scudéry », p. 184-219.

<sup>86</sup> Joan Dejean, *Tender Geographies: Women and the Origins of the Novel in France*, op. cit.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 48 et suiv.

*Clélie, Histoire romaine* apparaît comme l'équivalent d'*Artamène ou le Grand Cyrus* pour la période postérieure à 1653, car cette vaste fresque épique est aussi un roman à clef publié en dix volumes, de 1654 à 1660. Or, dans ce nouvel *opus*, les personnages féminins semblent avoir enregistré tout à fait la défaite des femmes au plan politique et le discours que tiennent les plus contestataires d'entre elles est désormais clairement pessimiste. Tarquin lui-même reconnaît : « J'aimerais sans doute mieux être un simple soldat que d'être femme : car à n'en mentir pas, de soldat on peut devenir roi, mais de femme on ne peut jamais devenir libre<sup>89</sup>. »

L'héroïsme féminin n'a pas disparu pour autant, mais il doit désormais se manifester avant tout dans les domaines moral et sentimental, afficher des ambitions plus modestes et se cantonner au strict respect des bienséances<sup>90</sup>. Pour les héroïnes de romans comme dans la réalité, le souffle épique de naguère a cédé la place à une morale de l'honnêteté. Dans le tome VIII, Plotine, *alter ego* de l'auteur, tient un discours qui aurait fait horreur à la Grande Mademoiselle :

Si j'allais juger décisivement de quelque question difficile, je passerais pour ridicule ; si j'affirmais seulement ce que je dis d'un ton de voix trop ferme et trop fier, on douterait si je mériterais le nom de fille ; si je parlais de la guerre comme un tribun militaire, toutes mes amies se moqueraient de moi<sup>91</sup>.

Mlle de Scudéry s'en explique dans *Morale du monde*, paru en 1686 :

S'il y a eu des Amazones, ce fut le caprice de l'usage qui les fonda ; car la nature et la raison ne veulent pas que les dames soient exposées aux fatigues de la guerre, puisqu'elles savent vaincre par leurs propres charmes, sans s'exposer, contre toute bienséance et contre toute raison<sup>92</sup>.

Les femmes ne sont donc pas totalement disqualifiées comme héroïnes mais elles doivent suivre un nouveau modèle, plus respectueux des différences entre les sexes et dont l'axe central est le principe de « bienséance ». Tandis que les galeries de femmes illustres disparaissent de la littérature et de la peinture, la notion d'honnête femme éclipse totalement

---

<sup>89</sup> Mlle de Scudéry, *Clélie, Histoire romaine*, Paris, 1654-1660, t. II, p. 877, cité par Nicole Boursier, « Avatars de l'héroïne chez Mlle de Scudéry », in Ian Richmond et Constant Venesoen, *Présences féminines*, Biblio 17, Seattle, 1987, p. 266.

<sup>90</sup> Nathalie Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie (1654) à La Princesse de Clèves (1678)*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>91</sup> Mlle de Scudéry, *Clélie, Histoire romaine*, *op. cit.*, t. VIII, p. 667-68, cité par Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, Honoré Champion, 1993, p. 321.

<sup>92</sup> Cité par Nathalie Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie (1654) à La Princesse de Clèves (1678)*, *op. cit.*, p. 35.

celle de femme forte et la chasteté devient la valeur clef de cette nouvelle éthique, qui n'est en rien l'équivalent de celle d'« honnête homme ». Ainsi, le succès de l'honnête femme entraîne le naufrage total du rêve d'égalité qu'avait nourri la génération de la Fronde. L'heure est à la retraite et à la résignation.

*b. Les Précieuses : des héritières ?*

Quoique plus humbles et plus soumises que les femmes fortes d'avant la Fronde, les héroïnes de *Clélie* ne sont pourtant pas des femmes faibles. Lysonice constate l'asservissement dont ses congénères sont les victimes et souligne leur passivité dans un discours des plus pessimistes : « Une partie de la vertu [des femmes] consiste pour l'ordinaire à n'avoir point d'autre volonté que celle de ceux à qui la bienséance nous assujettit [...]. Nous naissons avec la nécessité d'obéir presque toujours et de ne commander presque jamais<sup>93</sup>. »

Mais, loin d'accepter cet état de fait, elle manifeste à la fois sa clairvoyance et son refus de se soumettre. Vivement opposée aux normes patriarcales, elle critique avant tout le mariage, présenté comme un moyen d'asservissement des femmes. Mlle de Scudéry lui oppose une autre conception des rapports entre les sexes illustrée par la fameuse *Carte du Tendre*. Cette cartographie des rapports sentimentaux entre hommes et femmes est d'abord le produit des activités du salon que tient l'auteur, avant d'être insérée dans le premier tome de la *Clélie*.

---

<sup>93</sup> Mlle de Scudéry, *Clélie, Histoire romaine*, Paris, 1654-1660, t. X, p. 795-796 cité par Nathalie Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie (1654) à La Princesse de Clèves (1678)*, *op. cit.*, p. 127.

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Comme dans les romans de chevalerie, le soupirant doit traverser de nombreuses épreuves pour aller du pays d' « Honnête amitié » à « Tendre-sur-Estime » et conquérir ainsi le cœur de sa dame. Parfois ridiculisée comme le produit de la coquetterie et de la frivolité de quelques oisives, la *Carte du Tendre* offre au moins deux enseignements fondamentaux à qui veut comprendre les nouveaux enjeux des relations entre les sexes après la Fronde. D'une part, cette carte témoigne du maintien d'une conception courtoise des rapports entre les sexes telle qu'elle existait au temps de la régence d'Anne d'Autriche et du salon de la marquise de Rambouillet. Le climat intellectuel et moral féminocentrique de la Fronde n'a donc pas entièrement sombré à la fin de la guerre civile. D'autre part, la *Carte du Tendre*, sous ses dehors de badineries futiles, contient un message de contestation des normes sociales particulièrement subversif, puisqu'elle présente un royaume où les hommes seraient soumis aux femmes et contraints de leur plaire. En ce sens, Mlle de Scudéry, comme romancière, conteste les normes sociales patriarcales et le monarque qui en est le garant. Sous ses dehors d'honnête femme, elle est donc la digne continuateurice de l'action entreprise par les Frondeuses.

Par cette critique acerbe du modèle patriarcal, Madeleine de Scudéry mérite le nom de « précieuse ». Elle-même ne l'admet pas et se montre très dure à l'endroit de celles qui le

revendiquent, mais Sapho ne leur est pas moins associée dans les diatribes de ses opposants, lesquels fustigent en elle une femme auteur qui usurpe donc un rôle masculin<sup>94</sup>.

Il est vrai que l'existence de la préciosité comme réalité sociologique demeure contestée. D'après Roger Duchêne, ces femmes ne forment aucune « cabale active », il s'agit simplement de quelques personnes disparates qui donnent lieu à la cristallisation d'une crainte masculine ancienne mais revivifiée par la Fronde, celle de voir les femmes prendre le pouvoir<sup>95</sup>. Cependant, la thèse de Myriam Maître a permis d'identifier précisément les femmes qui appartiennent au groupe des Précieuses et il est frappant de constater que nombre d'entre elles ont directement ou indirectement participé à la Fronde. La duchesse de Châtillon figure dans son répertoire bio-bibliographique, ainsi que la comtesse de Fiesque, maréchale de camp de Mademoiselle à Orléans, et la comtesse de Brégy, qui fut une médiatrice entre la reine et le cardinal, particulièrement pendant l'exil du second à Brühl en 1651<sup>96</sup>. On y trouve aussi Julie et Clarisse d'Angennes, qui semblent avoir joué un rôle important dans le rapprochement de la Grande Mademoiselle avec la cour en 1657, ainsi que la marquise de Sablé, dont on se souvient qu'elle négocia entre la duchesse de Longueville son amie et Mazarin à la fin de l'année 1650<sup>97</sup>.

Il est vrai que les Précieuses sont essentiellement connues grâce aux textes satiriques qui en font la critique. Pourtant, en dépit des incertitudes liées à ce biais dévalorisant, il existe des caractéristiques générales qui font de la préciosité une véritable idéologie. Elle est définie dans deux ouvrages du temps. Le *Grand Dictionnaire des Précieuses ou la Clef de la langue des ruelles* de Somaize, paru en 1660, est un glossaire de la nouvelle langue précieuse, tandis que *La Précieuse ou le mystère des ruelles* de l'abbé de Pure, publié deux ans plus tôt, s'apparente à une fiction<sup>98</sup>.

Comme dans la *Clélie*, la question du mariage et de la sujétion dans laquelle il place les femmes est le principal cheval de bataille des Précieuses. Il est aussi l'une des causes du discrédit jeté sur elles. En effet, pour libérer l'épouse de la tyrannie conjugale, elles s'attaquent à l'autorité du père aussi bien qu'à celle du mari et plaident pour le mariage à l'essai, préconisant le divorce et le contrôle des naissances. Les revendications sont alors

---

<sup>94</sup> Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715)*, op. cit., p. 236.

<sup>95</sup> Roger Duchêne conteste l'existence des Précieuses comme parti cohérent. Selon lui, elle est de l'ordre de la représentation. Voir « À la recherche d'une espèce rare et mêlée : les Précieuses avant Molière », in « La culture des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle : de la précieuse à l'écrivaine », n<sup>o</sup> spécial de *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 43, 1995, p. 331-357.

<sup>96</sup> Myriam Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 153.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>98</sup> Jeannette Gefriaud-Rosso, *Études sur la féminité aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Pise, Libreria Goliardica, 1984, « Amour précieux, amour galant », p. 19.

clairement féministes et de nature à remettre fortement en question l'ordre social sur lequel repose l'ensemble de l'édifice monarchique. L'abbé de Pure prête ce discours à l'une de ses héroïnes :

Hé bien, grands Dieux, il est bien raisonnable que le beau sexe règne à son tour ! Qu'il ait sa part de l'empire que vous avez donné aux hommes et qu'enfin il reprenne un rang que l'injustice des lois humaines avait usurpé sur le mérite de leur beauté, pour mieux établir la fierté conjugale et l'autorité des maris [...]. Serais-je assez heureux pour connaître ces personnes illustres qui effacent le Ciel, qui font fuir le Soleil et dont l'esprit brillant et plein de feu doit établir la gloire dans leur sexe et faire revivre la réputation de la femme forte, et de l'incomparable précieuse<sup>99</sup> ?

Cet extrait permet d'envisager la préciosité comme un prolongement de la Fronde dans sa dimension féministe. On y retrouve à la fois l'inspiration littéraire et historique qui avait remis à l'honneur le modèle de la femme forte et le discours sur l'aptitude des femmes à égaler les hommes dans le domaine politique. C'est aussi dans cette perspective qu'il faut comprendre la satire des Précieuses dont la pièce de Molière, *Les Précieuses ridicules*, représentée pour la première fois dès 1659, est la manifestation la mieux connue. Elle témoigne des craintes très vives que suscite la persistance d'un discours de contestation féminin et féministe après la Fronde<sup>100</sup>.

On peut donc s'étonner que Mlle de Montpensier ait tenu un discours hostile aux Précieuses, qu'elle affuble de tous les ridicules dans sa série de *Portraits* parus en 1659, alors même que ces petits textes sont une nouvelle façon de célébrer les mérites des dames<sup>101</sup>. Mais il faut envisager son mépris comme la manifestation de cet orgueil de race dont la princesse ne se départit jamais. Les Précieuses sont des femmes de petite ou moyenne noblesse lorsqu'elles ne sont pas de simples bourgeoises. Or, pour la Grande Mademoiselle, on s'en souvient, c'est le sang qui abolit le sexe. Les prétentions égalitaires ne sont acceptables qu'au sein de la plus haute aristocratie. En dehors de cette mince élite, il faut redouter les tentations égalitaires, et donc « républicaines », des gens de modeste extraction, dont les prétentions seraient susceptibles de remettre en cause la monarchie et les principes dynastiques dont elle prétend précisément tirer sa supériorité sur le commun<sup>102</sup>.

---

<sup>99</sup> L'abbé de Pure, *La Précieuse ou le mystère des ruelles*, éd. É. Magne, Paris, 1938, t. II, p. 203-204, cité par Jeannette Gefriaud-Rosso, in « La conversion de la Précieuse », *Études sur la féminité*, op. cit., p. 33.

<sup>100</sup> Myriam Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 141.

<sup>101</sup> Mlle de Montpensier, « Portrait des Précieuses », in *Divers Portraits*, op. cit.

<sup>102</sup> *Ibid.*

Pourtant, sur le fond, les idéaux de la Grande Mademoiselle ne sont pas si éloignés de ceux des Précieuses. Il n'est pas anodin que la princesse développe précisément cet idéal de célibat dans la correspondance qu'elle entretient avec Mme de Motteville en 1660<sup>103</sup>. Alors qu'elle séjourne à Saint-Jean-de-Luz avec la cour dans le cadre des préparatifs du mariage de Louis XIV, Mademoiselle écrit à sa correspondante :

Vous souffrirez encore que je vous dise que ce qui a donné la supériorité aux hommes a été le mariage et que ce qui nous a fait nommer le sexe fragile a été cette dépendance où le sexe nous a assujetties, souvent contre notre volonté, et par des raisons de famille, dont nous avons été les victimes<sup>104</sup>.

Dans sa réponse, Mme de Motteville concède :

Les hommes, par lui [le mariage], sont nos cruels ennemis. [...] Je sais de plus que les lois qui nous soumettent à leur puissance sont dures et insupportables ; je sais qu'ils nous donnent en partage la vanité, les louanges et la beauté, pour mieux usurper sur nous le commandement de la mer et de la terre, les sciences, la valeur et la puissance de juger et d'être les maîtres de la vie des humains [...] et, ôté la quenouille, je ne vois rien sous le soleil qu'ils n'aient mis de leur côté. Cependant leur usurpation n'est fondée sur aucun juste prétexte. Les histoires sont pleines de femmes qui ont gouverné des empires avec une singulière prudence, qui ont acquis de la gloire en commandant des armées et qui se sont faites admirer par leur capacité<sup>105</sup>.

En 1660, le mariage de Louis XIV est peut-être la réponse la plus cinglante que le monarque puisse adresser aux Précieuses. Le roi, garant suprême de l'ordre patriarcal, se marie en grande pompe et participe directement au système social qui asservit les femmes. L'année suivante, il prend la décision de régner seul et plus rien ne semble pouvoir faire obstacle à sa puissance. L'intégralité de la *Clélie* est parue. Les Précieuses, ridiculisées, déclinent puis disparaissent.

---

<sup>103</sup> Voir Joan Dejean, *Tender Geographies: Women and the Origins of the Novel in France*, op. cit. p. 62 et l'édition qu'elle donne de cette correspondance dans *Against Marriage: the Correspondance of La Grande Mademoiselle*, Chicago, Chicago University Press, 2002. On peut aussi lire cette correspondance en français dans une édition du XIX<sup>e</sup> siècle : *Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, Paris, Léopold Collin, 1806. Voir l'analyse de Madeleine Bertaud, « En marge de leurs *Mémoires*, une correspondance entre Mlle de Montpensier et Mme de Motteville », *Travaux de littérature*, n° 3, 1990, p. 277-295.

<sup>104</sup> *Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, op. cit., p. 35

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 39-41.

Pourtant, en 1678, alors que la monarchie absolue semble avoir domestiqué depuis longtemps le discours contestataire féminin, Mme de Lafayette, reprend plus subtilement que jamais l'antienne des Précieuses en faisant paraître *La Princesse de Clèves*. Au triomphe de la bienséance, à l'idéal d'honnête femme focalisé sur la question de la chasteté, déjà présents dans la *Clélie*, la romancière ajoute une subtile critique fondée sur l'analyse historique. En présentant le règne d'Henri II comme l'époque la plus éclatante de l'histoire de France, elle laisse entendre que celui de Louis XIV n'a pas le même raffinement. Il est frappant de constater combien la cour des Valois telle que la présente Mme de Lafayette ressemble à celle d'Anne d'Autriche au temps de la régence. La romancière écrit : « L'ambition et la galanterie étaient l'âme de cette cour, et occupaient également les hommes et les femmes. Il y avait tant d'intérêts et tant de cabales différentes, et les dames y avaient tant de part, que l'amour était toujours mêlé aux affaires et les affaires à l'amour<sup>106</sup>. »

Dans son roman, Mme de Lafayette a vraisemblablement voulu célébrer le temps qui a précédé le règne personnel de Louis XIV comme un temps de liberté, en particulier dans les relations entre hommes et femmes. Cet intérêt pour la régence d'Anne d'Autriche est d'ailleurs confirmé par la transposition romanesque de l'épisode des lettres perdues survenu en 1643 et analysé dans le troisième chapitre de ce travail. Il ne fait nul doute que la romancière ne se soit instruite des détails de l'affaire des lettres impliquant les duchesses de Longueville et de Montbazou pour imaginer celui au cours duquel le vidame de Chartres perd un pli que la princesse croit être tombée de la poche du duc de Nemours.

De façon plus générale, l'inspiration frondeuse de *La Princesse de Clèves* apparaît dans la façon dont la romancière « érotise » le politique en déconstruisant l'histoire héroïque du pouvoir masculin omnipotent et centralisé, celui d'Henri II, double transparent de son successeur Bourbon, pour révéler l'histoire secrète et inavouée du pouvoir féminin tel qu'il s'exerce dans l'ombre des mille intrigues où il est perpétuellement remis en jeu, en particulier par la duchesse de Valentinois, *alter ego* de bien des intrigantes frondeuses<sup>107</sup>.

---

<sup>106</sup> Mme de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, Paris, Garnier-Flammarion, 2009.

<sup>107</sup> Nathalie Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie (1654) à La Princesse de Clèves (1678)*, op. cit., p. 383-384.

Dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, *La Princesse de Clèves* prouve que les femmes continuent de fronder le pouvoir du roi et les normes sociales patriarcales dont il est le garant bien après la fin de la Fronde proprement dite. Si la guerre civile s'achève effectivement le 27 juillet 1653, l'esprit de contestation dont elle était la manifestation ne disparaît pas instantanément. Le retour à l'obéissance tardif du prince de Condé contribue à expliquer la persistance d'une sorte de « parti » condéen qui tente de négocier son amnistie jusqu'en 1659. Or, ce parti, qui s'était caractérisé par la très grande implication des femmes pendant la guerre civile, ne cesse pas d'employer leurs talents de diplomates auprès de Mazarin. Quoiqu'il soit le vainqueur, le ministre ne dédaigne pas de poursuivre les tractations avec des princesses dont il a éprouvé les talents de négociatrices et l'influence sur l'esprit du prince. Le maintien du crédit de la duchesse de Chevreuse s'explique de la même façon. Mazarin connaît à la fois ses liens avec le cardinal de Retz réfugié à Rome et son habileté de diplomate.

D'ailleurs, le maintien du dialogue entre la cour et les anciennes princesses frondeuses ne concerne pas seulement les suites de la Fronde. Les duchesses de Bouillon, de Longueville et de Chevreuse s'adressent directement au ministre lorsqu'elles ont besoin de ses services pour gérer leurs affaires familiales. L'école de la Fronde a fait d'elles des femmes de pouvoir. À la fin de la guerre civile, il leur suffit de transférer les leçons qu'elles ont tiré de leur implication dans les affaires d'État aux affaires de leur maison. La plupart s'y emploient avec discernement et efficacité.

Le même transfert est observable dans la façon dont s'exprime le discours de contestation. Alors qu'il est devenu impensable pour les femmes d'affirmer leur valeur sur la scène politique et militaire, elles revendiquent désormais leurs mérites dans le domaine de l'esprit et emploient les armes de la littérature pour dénoncer l'oppression dont elles s'estiment victimes par le mariage. En cela, Mlle Scudéry et les Précieuses sont les dignes héritières des Frondeuses. Et parmi elles, la Grande Mademoiselle, successivement ou simultanément, Amazone, princesse souveraine, écrivaine et célibataire impénitente, décline toutes les formes de pouvoir féminin et de contestation féministe au XVII<sup>e</sup> siècle.



Dans un premier temps, l'échec de la Fronde semble être particulièrement celui des Frondeuses car, contrairement aux hommes de leur maison et de leur parti, il leur impose une sortie brutale et parfois définitive de la scène politique. La défaite de la Fronde met fin au rêve d'un monde mixte et aux expériences destinées à le faire advenir. Elle signale la participation des femmes aux affaires comme une erreur et place leurs démarches subversives du côté du carnaval et du monde à l'envers. Pourtant, à y regarder de plus près, il faut, une nouvelle fois, opposer la démarche des anciennes Amazones à celle des médiatrices.

Les premières subissent de plein fouet la désaffection pour les valeurs héroïques. La Grande Mademoiselle naguère célébrée pour ses exploits est désormais présentée comme une folle ridiculement figée dans des valeurs d'un autre temps. Il est vrai que ce mouvement ne concerne pas seulement les femmes, mais elles en sont les principales victimes car, à l'heure où les hommes de leur maison peuvent réorienter leur démarche de distinction en se mettant au service de la grandeur royale, les femmes doivent y renoncer tout à fait, repasser sous la conduite de leur père ou de leur mari et se limiter aux préoccupations domestiques ou à celles de leur conscience. Tandis que certaines semblent intérioriser tout à fait cette défaite et faire acte de soumission, comme la princesse de Condé, voire rechercher l'expiation, comme la duchesse de Longueville, d'autres la refusent, comme Mlle de Montpensier. Cependant, aucune n'y échappe.

Du côté des médiatrices, la défaite est moins claire : une partie d'entre elles a terminé la Fronde dans le parti de la cour et, jusqu'en 1659, elles peuvent encore prétendre œuvrer pour le ralliement du prince de Condé. Leur activité est ralentie mais les duchesses de Chevreuse et de Châtillon demeurent d'autant plus actives que leur démarche frondeuse ne reposait pas sur

les valeurs héroïques qui ont fait faillite. En heurtant moins frontalement la bipartition des rôles sociaux entre hommes et femmes, ces femmes politiques plus souples, moins visibles, ont contribué à pérenniser leur présence dans les coulisses du pouvoir.

Cependant, tous les pouvoirs un temps détenus par les femmes de l'aristocratie pendant la Fronde ne sont pas nés de la guerre civile. Bien souvent les troubles ont seulement amplifié des traditions existantes et ouvert un peu plus largement des brèches qui lézardaient déjà la façade de l'édifice excluant les femmes des affaires d'État. Leur rôle de charnière au sein des familles et des clientèles, par exemple, n'est pas apparu pendant la Fronde et, de ce fait, il perdure après elle. On peut même considérer que l'expérience de la guerre civile, la participation aux négociations, la conclusion d'alliances, la rédaction de requête et de textes manifestes a été une autre école des femmes, tout à fait susceptible de les préparer à gérer le patrimoine familial et à promouvoir les intérêts de leurs maisons une fois l'autorité royale rétablie. Plutôt que la disparition des femmes de la scène politique, c'est donc le retour à des formes plus traditionnelles de pouvoir qu'il faut souligner et, parfois, leur maintien discret dans les milieux contestataires, auprès des jansénistes par exemple. De même, si la production littéraire semble d'abord enregistrer l'échec des héroïnes et des Amazones, le discours féministe renaît bientôt de ses cendres pour dénoncer l'oppression patriarcale. La fin de la Fronde met fin au règne des femmes, sans doute, mais cela n'empêche pas une partie d'entre elles de continuer à exercer et à revendiquer diverses formes de pouvoir.

# **CONCLUSION**



Pierre Lénét, dans ses Mémoires, rapporte une conversation qui aurait eu lieu entre le cardinal Mazarin et le ministre espagnol don Luis de Haro au moment de la signature de la paix des Pyrénées :

Vous êtes bien heureux, lui dit le cardinal ; vous avez, comme on a partout ailleurs, deux sortes de femmes, des coquettes en abondance et fort peu de femmes de bien : celles-là ne songent qu'à plaire à leurs galants, et celles-ci à leurs maris : les unes ni les autres n'ont d'ambition que pour le luxe et la vanité, elles ne savent écrire les unes que pour des poulets, les autres que pour leur confession : les unes ni les autres ne savent comment vient le blé, et la tête leur tourne quand elles entendent parler d'affaires. Les nôtres, au contraire, soit prudes, soit galantes, soit vieilles, jeunes, sottes ou habiles, veulent se mêler de toutes choses. Une femme de bien ne coucherait pas avec son mari, ni une coquette avec son galant, s'ils ne leur avaient parlé ce jour-là d'affaires d'État ; elles veulent tout voir, tout connaître, tout savoir, et, qui pis est, tout faire et tout brouiller. Nous en avons trois entres autres [la princesse Palatine et mesdames de Longueville et de Chevreuse] qui nous mettent tous les jours en plus de confusion qu'il n'y en eut jamais à Babylone. C'est dommage, lui répartit don Luis, de ce que vous n'êtes pas de l'humeur de la plupart des Italiens, car vous n'auriez pas peine à les châtier sans regret ; mais comme vous êtes civil, honnête, galant, vous les traitez doucement. Dieu grâce, les nôtres sont de l'humeur dont vous les connaissez : pourvu qu'elles manient de l'argent, soit de leur mari, soit de leur galant, elles sont satisfaites, je suis

bien heureux qu'elles ne se mêlent pas d'affaires d'État, elles gêneraient assurément tout en Espagne comme elles font en France<sup>1</sup>.

Le discours placé dans la bouche du cardinal par le mémorialiste témoigne plus du ton badin que pouvait emprunter le premier ministre plusieurs années après avoir vaincu les Frondeuses que des inquiétudes réelles que lui causèrent les menées politiques des plus talentueuses d'entre elles. Cependant, il a le mérite de présenter clairement l'implication des femmes de l'aristocratie dans les affaires politiques comme une caractéristique essentielle de la Fronde et de souligner la dangerosité de leurs entreprises pour le gouvernement de la régence, rapportée à leur connaissance des affaires d'État et à leurs interventions directes dans ce domaine.

Alors que, depuis plusieurs siècles, et surtout depuis les progrès de la théorie absolutiste au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les légistes ont défini le pouvoir comme un lieu masculin aussi bien au sein de la cellule familiale qu'au sommet de l'État, il s'agit là d'une transgression caractérisée et durable qui interpelle d'autant plus les observateurs que, d'après le discours prêté à Mazarin, les femmes veulent non seulement « tout voir, tout connaître, tout savoir », mais aussi « tout faire » et sont donc dans le registre de l'action. Ce phénomène peut s'expliquer par une conjonction de facteurs favorables dans les domaines politique, social et culturel.

D'un point de vue politique, l'anomalie que constitue la présence des femmes sur la scène frondeuse s'explique en partie par la présence d'une femme au sommet de l'État. Les pleins pouvoirs attribués à la régente Anne d'Autriche à la mort de son époux en raison du jeune âge de leur fils Louis XIV offrent un modèle de pouvoir féminin légitime qui peut apparaître comme la négation de l'interdit formulé par les légistes. D'une part, cette régence féminine accentue la confusion entre sphère publique et sphère privée déjà caractéristique de la monarchie française d'Ancien Régime : Anne d'Autriche obtient le pouvoir en tant que mère du roi et semble ainsi valider le principe d'un transfert de légitimité entre hommes et femmes au sein de la famille tout à fait susceptible d'être réemployé par les Frondeuses. D'autre part, lors de sa promotion, en 1643, la reine entraîne dans son sillage tout un cercle de cour féminin qui n'est plus seulement attaché à l'épouse d'un homme puissant mais à une

---

<sup>1</sup> Pierre Lénét, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 254.

femme elle-même puissante. Par le jeu de l'influence, les femmes de l'entourage d'Anne d'Autriche peuvent espérer en tirer de substantiels bénéfices pour elles et pour les leurs.

Si l'on envisage les répercussions politiques de l'intervention des femmes dans la Fronde, il faut opposer deux registres d'action principaux : celui des interventions militaires accomplies par les Amazones de la Fronde, d'une part, et celui de la médiation où règnent les « intrigantes », d'autre part.

Pendant la Fronde, trois femmes sur les quinze que nous avons présentées en introduction ont eu recours aux armes à l'occasion de quatre expéditions militaires. La duchesse de Longueville ouvre la série en janvier 1650 lorsqu'elle entreprend le périple qui la conduit de Paris en Normandie, puis de là aux Pays-Bas et à Stenay où elle conserve le rôle de chef de guerre jusqu'au début de l'année 1651. Sa belle-sœur, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, s'engage dans une aventure semblable en avril 1650 lorsqu'elle fuit vers le Sud-Ouest de la France puis commande la Fronde des Princes à Bordeaux jusqu'à la paix de Bourg-sur-Gironde en octobre 1650. Anne-Marie-Louise de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, emploie un mode d'action identique en mars 1652 lorsqu'elle prend possession de l'apanage paternel d'Orléans puis le maintient dans la mouvance condéenne jusqu'au début du mois de mai. Enfin, la même duchesse de Montpensier clôt la série en participant à la bataille du faubourg Saint-Antoine le 2 juillet 1652 : elle fait alors ouvrir les portes de la capitale aux armées de Condé puis tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi.

Quoique ces interventions aient été spectaculaires et, de ce fait, amplement commentées dans les écrits du temps, elles se soldent presque toutes par des défaites, du moins d'un point de vue militaire. Mme de Longueville ne parvient pas à soulever la Normandie et les troupes placées sous son autorité et sous celle du maréchal de Turenne à Stenay sont en échec face aux armées royales. De même, les compagnies conduites par les ducs de La Rochefoucauld et de Bouillon sous l'autorité de la princesse de Condé à Bordeaux sont vaincues par les royaux du maréchal de La Meilleraye. La Grande Mademoiselle ne parvient pas à faire entrer Condé à Orléans et, si elle lui permet bien de franchir les murs de la capitale le 2 juillet 1652, le prince ne peut s'y maintenir ensuite. Ces échecs s'expliquent en grande partie par l'absence de compétences proprement militaires chez les Amazones de la Fronde. Les femmes de l'aristocratie ne sont en rien préparées au métier des armes. Leurs généreuses intentions et leur culture romanesque peuvent bien les propulser à la tête d'une armée dissidente mais non pas leur permettre de la conduire à la victoire. C'est en partie en raison de ces échecs que les

Amazones de la Fronde ont été abondamment décrites par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, qui les jugeaient incapables du fait de leurs maigres résultats.

Intrigantes et médiatrices ont connu davantage de réussite. La duchesse de Chevreuse a négocié successivement l'emprisonnement des princes en janvier 1650 et leur libération un an plus tard, tandis que la princesse Palatine, après avoir largement contribué à cette seconde négociation, œuvre dans l'ombre au retour en France du cardinal Mazarin dans la deuxième partie de l'année 1651. Il faut aussi mentionner les tractations menées avec des puissances étrangères, Espagne ou Lorraine, par les duchesses de Bouillon, de Longueville, d'Orléans et de Chevreuse, ainsi que les intercessions auprès de grands Frondeurs accomplies par les duchesses de Châtillon et de Montbazou. Il serait long et fastidieux de rappeler ici toutes les entreprises des négociatrices de la Fronde car elles sont innombrables. Retenons cependant que, contrairement aux expéditions des Amazones, une partie d'entre elles connaissent le succès et jouent un rôle déterminant dans l'évolution des troubles. Cette réussite n'a pas valu aux médiatrices une meilleure fortune historiographique car leurs négociations ont souvent été conduites dans la plus grande clandestinité et de manière très informelle, ce qui a suscité la méfiance.

Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, il faut souligner la très grande mixité des acteurs de la Fronde, du moins dans sa composante aristocratique, et les résultats décisifs des tractations menées par certaines des Frondeuses de la seconde catégorie. La duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine sont de véritables « femmes politiques ». La correspondance du cardinal Mazarin prouve que lui-même les a sollicitées et employées à titre d'informatrices, de mandataires et de conseillères, les traitant parfois comme des collaboratrices au même titre que les secrétaires d'État Le Tellier, Servien et Lionne.

Cependant, l'examen des résultats nous paraît moins instructif que celui des conditions et des motivations qui ont incité les femmes de l'aristocratie à prendre une part active aux affaires d'État de 1648 à 1653. Un tel questionnement nous a conduit à envisager le versant culturel de la Fronde au féminin. C'est alors que l'étude des discours sur les Frondeuses et des représentations dont elles font l'objet devient indispensable.

L'étude des documents qui contiennent de tels discours met en évidence la présence de références issues d'une culture mondaine teintée de féminisme. L'image même des Amazones, si fréquemment reprise par les auteurs de mazarinades favorables aux femmes, est issue de la culture des salons qui, avant la Fronde, diffusent le modèle d'une féminité active voire conquérante. La littérature de fiction, en particulier les romans, tout comme les traités

consacrés aux mérites respectifs des deux sexes lus et discutés chez la marquise de Rambouillet, dans sa fameuse Chambre bleue, semblent diffuser un message qui prend le contre-pied des discours dévalorisants véhiculés par les théoriciens du pouvoir royal. Ils mettent en scène des princesses de haute lignée, vertueuses, courageuses, parfois armées et parfois couronnées, souvent qualifiées de « femmes fortes ». Parmi elles, les Amazones Thomyris, Thalestris et Penthésilée sont les plus fréquemment célébrées, mais des figures bibliques, comme Judith, et des femmes bien réelles, comme Jeanne d'Arc, apparaissent aussi. La présence de la quasi-totalité des futures Frondeuses parmi les habitués de la Chambre bleue contribue à expliquer leur imprégnation par ces modèles et leur volonté d'être célébrées à leur tour comme des femmes fortes lorsqu'elle entrent dans l'arène frondeuse. La confrontation de ces modèles prestigieux avec les textes qui relatent les interventions des Frondeuses fait apparaître des similitudes qui semblent indiquer que ces femmes ne cherchent pas seulement à se rapprocher de leurs modèles dans l'ordre du discours mais aussi par le choix de certains modes d'action considérés comme héroïques, tels que la fuite à cheval où les harangues prononcées devant des troupes prêtes à combattre. Cependant, il est très difficile de distinguer l'héroïsme de l'action et celui du discours car nous ne pouvons accéder à l'action sans le truchement du discours, presque toujours partisan et souvent complice, qui le rapporte<sup>2</sup>. À l'inverse, il faut aussi considérer la dimension active et agissante du discours lui-même, conçu pour faire advenir la réalité héroïque qu'il décrit en forgeant l'image et la mémoire chez les contemporains.

Ainsi, les expéditions des Amazones de la Fronde, souvent peu efficaces d'un point de vue militaire, se révèlent particulièrement profitables comme supports de propagande. En effet, elles sont le lieu où peuvent se cristalliser la plupart des images positives associées aux femmes de haute lignée dans la culture mondaine : force, courage, désintéressement et surtout caractère exceptionnel de l'entreprise et de celle qui la dirige. Elles sont associées à une forme d'élitisme féministe, qui permet aux activités militaires des Frondeuses de faire naître de la distinction ainsi qu'une forme d'émancipation par rapport aux limites habituellement imposées au champ d'action des femmes. Il n'est pas facile de savoir si ces « Amazones » nouvelles ont consciemment ou inconsciemment poursuivi un tel but. Cependant, les remarques contenues dans les *Mémoires* de Marie d'Orléans à propos de la duchesse de Longueville et celles issues des *Mémoires* de Mlle de Montpensier semblent indiquer que les

---

<sup>2</sup> Voir Yves-Marie Bercé, « Les princes de Condé, héros de roman. La princesse amazone et le prince déguisé », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud, *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 131-141.

Amazones volontaires, c'est-à-dire essentiellement les duchesses de Longueville et de Montpensier, ont conçu leurs interventions dans la Fronde et la publicité faite autour d'elles comme un moyen d'acquérir une identité sociale plus valorisante et davantage d'indépendance, ce que l'image de l'Amazone, archétype de la femme sans homme, voire de la femme contre les hommes, illustre parfaitement.

À l'inverse, les médiatrices ont tout intérêt à dissimuler leurs agissements car leur accession à la connaissance publique est susceptible de faire échouer les accords qu'elles négocient. Cependant, la recherche du secret est souvent jugée suspecte et lorsque celui-ci est éventé, la critique est des plus acerbes. Les reproches, voire les attaques, contenus dans les mazarinades, tout comme ceux qui figurent dans la correspondance et les Mémoires des contemporains, puisent dans un répertoire misogyne assez figé, souvent inspiré des traités hostiles aux femmes publiés dans le cadre de la Querelle réactivée en 1617 par *L'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* de Jacques Olivier.

Le propos prêté par Lénéet au cardinal Mazarin utilise d'ailleurs une partie de ces reproches : « confusion », volonté de « se mêler de toutes choses » et de « tout brouiller ». De telles accusations ne sont pas totalement infondées dans la mesure où c'est effectivement la confusion entre intérêts publics et intérêts privés qui ouvre aux femmes le domaine des affaires d'État, mais elles leur attribuent aussi des intentions malignes très stéréotypées et parfois contradictoires, ce qui témoigne de la persistance dans les mentalités d'un autre courant culturel très hostile aux femmes. Les commentateurs contemporains de la Fronde déclinent les principaux caractères de leur malice sous diverses épithètes. Dissimulatrices et indiscretes, cupides, vaniteuses, coquettes, de moralité douteuse : sur la base de ces motifs, les pamphlétaires lancent parfois de très violents appels qui témoignent de l'importance accordée aux agissements des femmes et de la crainte que leurs résultats bien réels pouvaient susciter. De fait, la propension des commentateurs à rapporter la malfaisance des intrigantes à des tares jugées spécifiquement féminines répond au souci de ces femmes d'employer préférentiellement des moyens jugés eux aussi « féminins » tels que la dissimulation, la séduction ou encore l'art de la conversation. Cette stratégie leur permet d'éviter les accusations d'usurpation, elle témoigne d'une forme de réalisme politique qui consiste à utiliser les talents que la société du temps attribue aux femmes et surtout ceux que la culture aristocratique et la tradition salonnrière leur inculquent. Cependant la mise en exergue de ces qualités « féminines », quoiqu'elle rencontre un certain succès, tend aussi à accréditer les théories essentialistes de la différence des sexes. Les intrigantes semblent confirmer que les femmes sont en effet des coquettes et des menteuses, ce qui pourrait justifier leur bannissement de la scène politique.

À la fin de la Fronde et dans les années qui suivent la pacification, les trajectoires opposées des Amazones et des médiatrices confirment les différences observées pendant les troubles. Les premières, mises en échec par les réalités de la guerre et les évolutions absolutistes de la monarchie, apparaissent comme les vaincues par excellence. Non seulement le parti de Condé pour lequel elles avaient œuvré a été mis en déroute mais elles sont aussi désavouées dans leur démarche. L'Amazone, tout comme son pendant masculin le preux chevalier, sont désormais considérés comme les symboles d'une tradition aristocratique obsolète. La victoire du pouvoir royal signifie celle de l'absolutisme et la nécessité pour la noblesse de se placer totalement et définitivement au service du monarque. L'indépendance du prince, son droit et son devoir de révolte ne sont plus de saison. Dans la culture aristocratique, cette crise des valeurs traditionnelles nourrit le succès du courant augustinien qui insiste sur les misères de la condition humaine et flétrit les réactions d'orgueil. Il est vrai qu'il y a des individus des deux sexes parmi les jansénistes, mais la crise paraît plus profonde chez les femmes.

En effet, tandis que les princes doivent seulement replacer leur épée au service du roi, les femmes sont contraintes de la déposer de façon brutale et définitive. Pour elles, se soumettre signifie abandonner la figure de l'Amazone, sa prétention aux armes, aux qualités « viriles », à l'acquisition d'une gloire héroïque et d'une identité sociale indépendante. À la fin de la guerre, il faut retourner à la sujétion, rentrer en puissance de mari, se replacer sous l'autorité du père et se limiter désormais à la gestion des affaires domestiques. Qu'elles répondent par la soumission, comme la duchesse de Longueville, ou par la révolte, comme la Grande Mademoiselle, aucune ne peut se maintenir dans le rôle de l'Amazone après la fin de la Fronde. Cette issue brutale montre que la posture héroïque est bien de nature à favoriser des démarches d'émancipation par rapport aux diverses formes de sujétion qui pèsent sur les femmes de l'aristocratie dans la société d'Ancien Régime, mais elle n'est opératoire que pendant le temps éphémère de la guerre civile, qui encourage les conduites exceptionnelles et brouille les codes sociaux.

Le sort des médiatrices est bien différent car, même si certaines tombent dans l'oubli et perdent soudain toute considération, d'autres parviennent à se maintenir pendant plusieurs années, voire jusqu'à la fin de leur existence, comme des personnalités politiques influentes. En effet, les principaux opposants à Anne d'Autriche et Mazarin ne se rendent pas à la fin de la Fronde. Même s'il n'y a plus d'affrontement armé sur le territoire du royaume, l'exil flamand du prince de Condé et la fuite à Rome du cardinal de Retz font toujours peser une

menace sur l'autorité du jeune Louis XIV. Il faut donc tout faire pour la neutraliser et, dans les années 1650, les principales médiatrices de la Fronde sont toujours considérées comme les mieux à même de dompter les rebelles. Ainsi, les duchesses de Chevreuse et de Châtillon ne sont que temporairement désavouées en 1652. Tandis que la première fait partie des diplomates accrédités par Mazarin auprès de Retz et de la dissidence janséniste jusqu'à la mort du ministre, la seconde est une intermédiaire indispensable dans le cadre des tractations conduites avec le prince de Condé jusqu'à son retour en France en 1660 et conserve même un rôle de diplomate sous le règne personnel de Louis XIV<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la place des femmes de l'aristocratie dans l'édifice social, la Fronde est le lieu où se rencontrent des tendances contradictoires, ce qui rend son interprétation particulièrement complexe et délicate. Leur participation à la guerre civile permet toutefois de mettre à jour plusieurs évolutions ou facteurs d'évolution.

De façon générale, comme l'a montré Katia Béguin et comme le prouvent les analyses des chapitres VI et VIII la guerre civile accélère le délitement des mécanismes clientélares traditionnels. L'échange de dons et de contre-dons dans le cadre de liens d'homme à homme reposant sur la fidélité a perdu beaucoup de terrain au profit de relations contractuelles et tarifées. De ce fait, la démarche des Amazones qui s'appuie à la fois sur ces mécanismes sociaux déclinants et sur la vieille éthique aristocratique ne résiste pas à l'épreuve des faits. La levée du ban et de l'arrière-ban n'a guère plus de résultat que les conseils de guerre présidés par les princesses. Alors que le pouvoir royal tend à monopoliser la distribution des grâces, les Grands peinent à fédérer autour d'eux la noblesse seconde et la gentilhommerie. Les clients, les amis et parfois même les parents font souvent état de leur loyalisme monarchique pour éviter de s'engager du côté de la révolte.

Mais cette évolution concerne l'ensemble de la noblesse. Rien n'indique qu'il faille incriminer le moindre pouvoir de patronage des femmes. Au contraire, l'analyse de détail montre qu'elles sont souvent capables de constituer leurs propres réseaux, d'apporter une contribution très importante à la constitution de ceux dévoués au lignage et de récupérer à leur profit les fidélités dues au père, au frère, au fils ou au mari. Leur position traditionnelle de lien social entre les maisons nobles comme épouses et le rôle de confidente acquis par les maîtresses et les bonnes amies des princes dans le cadre d'une société qui conserve une conception en partie domestique de l'État leur donne un rôle considérable à jouer.

---

<sup>3</sup> Voir la biographie de la duchesse de Châtillon en annexe III.

Le choix des discours prononcés devant leurs fidèles ou devant les parlements prouve aussi que les femmes savent employer à leur profit la rhétorique traditionnelle de la noblesse révoltée. Tantôt, elles en reprennent les grandes lignes tout en le colorant de nuances féminines, comme les deux princesses de Condé, ce qui paraît très efficace pour signaler et caractériser leurs interventions dans la Fronde tout en évitant de choquer les plus attachés aux différences entre les genres. Tantôt elles la revendiquent tel quel en arguant de la supériorité de leur sang, supposément capable d'abolir l'infériorité de leur sexe, comme la Grande Mademoiselle, ce qui leur permet de nourrir des prétentions égalitaires très audacieuses.

Ces constatations nous conduisent à souligner l'excellente intégration des femmes à ces réseaux, y compris au sommet de la pyramide, ainsi que leur aptitude à y jouer un rôle de commandement, ce qui leur permet d'acquérir une visibilité sociale tout à fait considérable. Dans ce domaine, il devient artificiel d'opposer Amazones et intrigantes car les secondes jouent des mêmes relations amicales, familiales et clientélaires pour conduire leurs négociations, parfois même sans avoir besoin de prétexter l'empêchement des représentants mâles de leur lignée. En ce sens, la situation d'exception que constitue la Fronde apparaît comme un observatoire privilégié des pouvoirs très importants que les usages sociaux de la noblesse attribuent aux femmes. Cependant, la remise en cause de ces usages par les progrès de l'absolutisme, que signale la victoire du pouvoir royal sur les rebelles, semble particulièrement nuisible pour celles qui tiraient de là tout leur « crédit » politique.

Si les médiatrices recourent aux mêmes réseaux sociaux, soulignons toutefois qu'elles n'en font pas le même usage. De façon moins chevaleresque et plus pragmatique, elles semblent « vendre » fidèles et amis contre des récompenses matérielles de façon à satisfaire des ambitions à court terme, le plus souvent pécuniaires. Le fait que les plus talentueuses de ces médiatrices paraissent anticiper la victoire du pouvoir royal en se rangeant du côté de la cour un ou deux ans avant la fin des troubles confirme leur réalisme politique. La duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine comprennent assez rapidement qu'elles n'ont pas les moyens d'opposer le pouvoir de leur famille et de leurs fidèles à celui du roi. C'est pourquoi elles jugent plus efficace pour conserver le leur de devenir des courtières de la faveur royale. Sans entrer dans la dépendance de Mazarin, elles évitent le choc frontal et s'érigent en véritables professionnelles de l'intrigue dans le cadre de relations contractuelles d'un genre nouveau. D'un côté, ces médiatrices servent le roi en apaisant la révolte de certains de leur proches et en les faisant entrer dans l'alliance de la cour, de l'autre elles servent ces amis en leur apportant en échange grâces, pensions et gratifications diverses. Cette stratégie leur permet de satisfaire les deux parties tout en maintenant ou accroissant leur propre pouvoir

fondé sur leur crédit ou crédibilité auprès de chacune des parties prenantes. En ce sens, la pratique de la médiation par les Frondeuses est, comme l'emploi des armes choisi par les Amazones, un moyen d'affirmation identitaire et de distinction sociale dont la guerre civile est le catalyseur mais il paraît plus durable car, en procédant ainsi, les « intrigantes » de la Fronde anticipent sur le rôle que Louis XIV donne aux Grands du royaume après 1661. De rebelles devenus courtisans, ils doivent mettre les moyens matériels et humains dont ils disposent au service du roi pour espérer se maintenir dans leur position.

Cependant, Louis XIV ayant rétabli son autorité sur le royaume, les normes sociales qui excluent les femmes des affaires politiques s'en trouvent restaurées et même renforcées. Dans les années 1660 et 1670, la plupart des Frondeuses se sont retirées des allées du pouvoir, soit qu'elles aient atteint un âge trop avancé pour continuer à négocier, soit qu'elles aient été remplacées sous des tutelles trop rigides. La question se pose alors de la relève. Le rêve de mixité des Amazones sombre-t-il dans l'oubli après 1661 ? La présence sur le trône d'un roi dans la force de l'âge qui gouverne seul et n'admet aucune atteinte à son autorité exclut l'hypothèse d'une nouvelle guerre civile, c'est donc sur d'autres terrains, culturels, littéraires et religieux, que les femmes déplacent leurs revendications. Une analyse conjointe de l'influence exercée par les maîtresses royales dans les différents domaines de la vie politique et sociale, du rôle joué par les dames de la cour dans certaines affaires judiciaires comme la mystérieuse affaire des poisons, de leur présence dans les milieux d'opposition jansénistes et dévots, des discours contestataires décelables dans les nouveaux courants littéraires et mondains conduirait peut-être à relativiser la rupture que représente l'échec de la Fronde. Son issue constitue bien un coup d'arrêt aux comportements et aux discours les plus transgressifs mais il faudrait mener une étude générale des diverses formes de pouvoir détenus par les femmes de la haute noblesse sous le règne personnel de Louis XIV pour en mesurer plus finement l'importance.

# **ANNEXES**



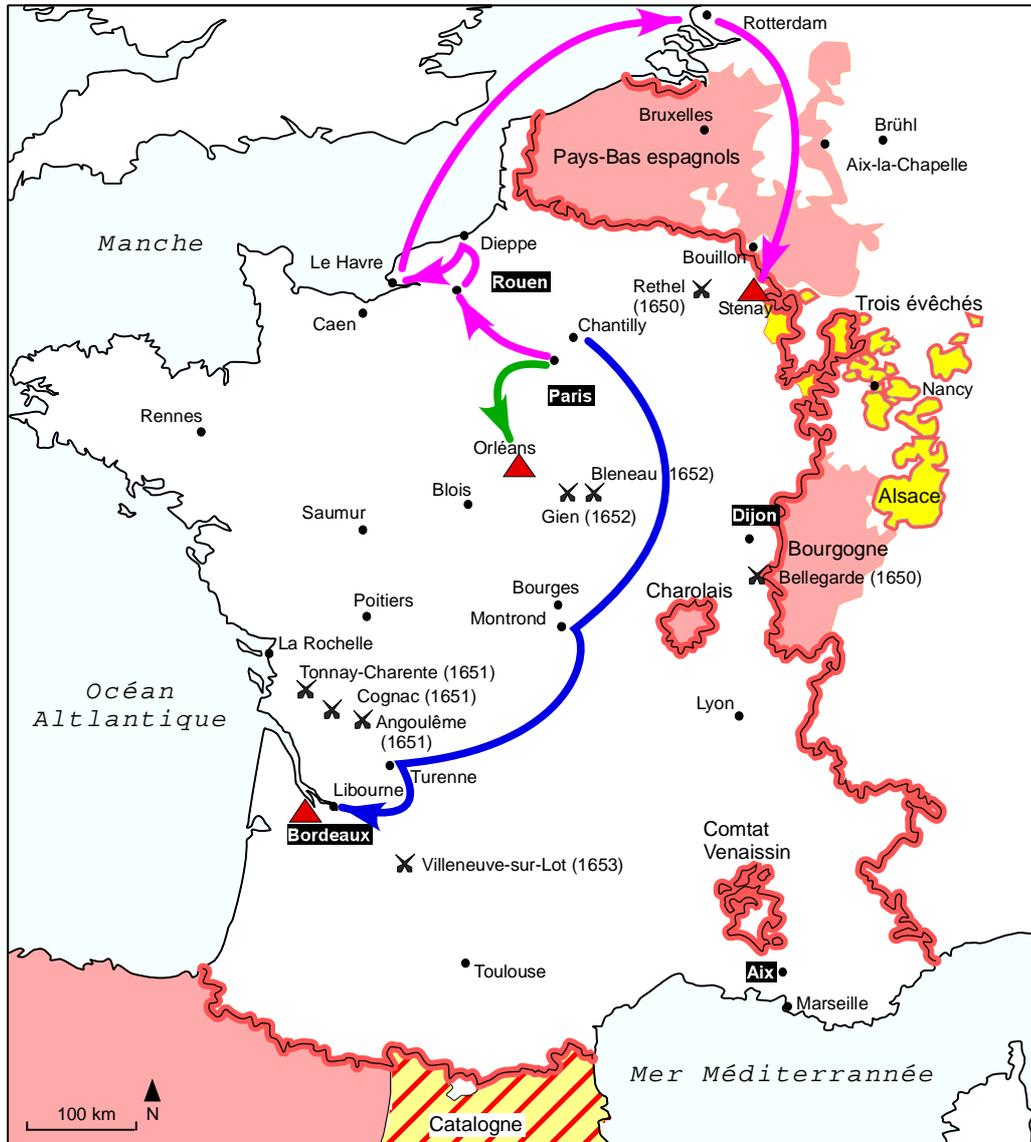
## **Annexe I**

### **Cartes**

#### **L'Europe en 1648**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

# La Fronde des Amazones



## La France des traités de Westphalie

-  Frontières du royaume en 1648
-  Territoires relevant du roi de France après les traités de Westphalie
-  Possessions des Habsbourg
-  Zone d'influence française de 1640 à 1652

## Les grandes épopées des Frondeuses

-  Place frondeuse défendue ou conquise par une femme

Trajet effectué par :

-  - madame de Longueville (18 janvier - 28 février 1650)
-  - la princesse de Condé (11/12 avril - 31 mai 1650)
-  - la Grande Mademoiselle (25-27 mars 1652)

## La Fronde

-  Parlement révolté
-  Bataille entre les armées royales et les armées princières

## Annexe II

### Chronologie

#### Événements politiques généraux

#### Événements intéressant les femmes de l'aristocratie frondeuse

1643

Avril *20 avril* Déclaration royale de Louis XIII établissant les modalités de la régence à venir.

*21 avril* Enregistrement de la déclaration royale et baptême de Louis XIV.

Mai *14 mai* Mort de Louis XIII.

*15 mai* Entrée royale de Louis XIV à Paris.

*16 mai* Anne d'Autriche confirme les officiers des cours souveraines dans leur charge.

*18 mai* Lit de justice conférant les pleins pouvoirs à Anne d'Autriche comme reine régente.

*19 mai* Victoire du duc d'Enghien à Rocroi.

Juin *1<sup>er</sup> juin* Bulle *In eminenti* proscrivant l'*Augustinus* de Jansenius.

*2 juin* Révolte des Croquants de Rouergue.

Août

*25 mai* Second mariage, officiel, de Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine à Paris.

*14 juin* La duchesse de Chevreuse rentre à Paris, rappelée par la reine en dépit de l'interdiction formulée par Louis XIII dans son testament.

*9 août* Amende honorable de la duchesse de Montbazon à l'hôtel de Condé suite aux rumeurs qu'elle a propagées concernant des lettres d'amour prétendument écrites par Coligny à la duchesse de Longueville

*21 août* Rencontre entre la duchesse de Montbazon et la princesse de Condé au jardin de Renard.

Septembre	<i>2 septembre</i> Fin de la cabale des Importants Arrestation du duc de Beaufort. La Couronne rétrocède Danmartin et Chantilly aux princes de Condé.	<i>22 août</i> Ordre d'exil à Rochefort de la duchesse de Montbazon. La duchesse de Chevreuse est exilée à Dampierre en conséquence de son implication dans la cabale des Importants.
Décembre		<i>12 décembre</i> Duel entre les ducs de Guise et de Coligny suite à l'affaire des lettres du mois d'août.
 <b>1644</b>		
Janvier	<i>15 janvier</i> Édit du Toisé.	
Juillet	Anne d'Autriche accorde aux parlementaires de Paris la noblesse au premier degré puis étend la mesure aux autres cours souveraines. Annulation du Toisé sous la pression populaire.	
Août	Taxe des aisés, emprunt forcé sur les riches Parisiens.	
Décembre	<i>4 décembre</i> Ouverture du congrès de Westphalie destiné à mettre fin à la guerre de Trente ans.	
 <b>1645</b>		
Mars	Tentative de restauration du Toisé et opposition parlementaire à cette taxe. Le président Barillon est incarcéré à Pignerol.	
Juin		La duchesse de Chevreuse quitte son château de Dampierre pour l'Angleterre puis elle se retire aux Pays-Bas.
Septembre	<i>7 septembre</i> Louis XIV fait enregistrer des édits bursaux en lit de justice vêtu d'une robe d'enfant.	
Octobre		<i>15 octobre</i> Départ pour la Pologne de Marie-Louise de Gonzague.
 <b>1646</b>		
Juin		<i>20 juin</i> Mme de Longueville part rejoindre son mari à Münster où il négocie les traités de Westphalie.
Septembre	L'édit du Tarif révisé les droits d'octroi sur les marchandises entrant dans Paris. Opposition parlementaire.	
Décembre		Mort du prince Henri II de Condé, sa veuve Charlotte-Marguerite de

Montmorency devient princesse douairière et son fils Louis devient prince de Condé, deuxième du nom.

## 1647

- Avril
- Juillet Particelli d'Emery est nommé surintendant des finances.
- Septembre Édît du rachat : exempté de redevance les détenteurs de biens fonciers situés dans la censive du roi moyennant le versement à l'État d'une année de revenus.

La duchesse de Longueville rentre de Münster pour faire ses couches à Paris.

## 1648

- Janvier *15 janvier* Lit de justice destiné à l'enregistrement de nouveaux édits fiscaux. Discours d'Omer Talon dirigé contre la politique menée par la régence.
- Février Le parlement prononce des remontrances sur des édits déjà enregistrés en Lit de justice.

## LA FRONDE PARLEMENTAIRE

- Avril *30 avril* La reine accorde gratuitement le renouvellement de la Paulette au parlement de Paris et exige quatre années de gages des officiers des autres cours souveraines et des parlements provinciaux.
- Mai *13 mai* Arrêt d'Union : fédération des quatre cours souveraines parisiennes.
- Juin *1<sup>er</sup> juin* Beaufort s'évade du château de Vincennes où il était retenu prisonnier depuis la cabale des Importants.
- Juillet *1-9 juillet* Délibérations de la chambre Saint-Louis et élaboration de la Charte de la Chambre Saint-Louis.  
*31 juillet* Déclaration royale enregistrant les réformes contenues dans la Charte de la Chambre Saint-Louis.
- Août *20 août* Victoire du prince de Condé à Lens.  
*26 août* *Te Deum* à Notre-Dame de Paris en l'honneur de la victoire de

Réception triomphale de Mme de Longueville à Caen.

Lens. Arrestation de Broussel et Blancmesnil, meneurs de l'agitation parlementaire.

*27 août* Journée des Barricades.

*28 août* Libération de Broussel et Blancmesnil. Démolition des barricades.

Septembre *13 septembre* La cour se retire au château de Rueil.

*22 septembre* Le parlement demande à la reine de ramener le roi à Paris.

Octobre *24 octobre* Déclaration royale confirmant celle du 31 juillet et entérinant les réformes contenues dans la Charte de la Chambre Saint-Louis.

Signature des traités de Westphalie.

*30 octobre* Retour de la cour à Paris.

Décembre

Traité de Noisy : la duchesse de Longueville promet son ralliement aux révoltés, ainsi que celui de son frère Conti et de son époux le duc de Longueville, dans le cas où la régente mettrait le siège devant Paris.

## 1649

Janvier *Nuit du 5 au 6 janvier* La cour quitte Paris pour le château de Saint-Germain.

*6 janvier* Début du siège de Paris par les troupes royales sous la conduite du prince de Condé.

*11 janvier* Arrivée à Paris du prince de Conti et du duc de Longueville. Révolte de la population d'Aix en Provence contre son gouverneur le comte d'Alais.

*25 janvier* Le parlement de Rouen se prononce en faveur de la Fronde à la demande du duc de Longueville.

Les duchesses de Longueville et de Bouillon ainsi que Mlle de Longueville s'installent à l'Hôtel de Ville de Paris pour garantir l'engagement frondeur de leurs maris et père.

*Nuit du 28 au 29 janvier* Naissance de Charles-Paris, comte de Saint-Pol, fils adultérin de la duchesse de Longueville et du prince de Marsillac.

Février	<p><i>8 février</i> Prise de Charenton par les soldats de Condé. Difficultés des Parisiens.</p> <p><i>12 février</i> Le parlement refuse de recevoir un émissaire d'Anne d'Autriche.</p> <p><i>19 février</i> Le parlement reçoit un émissaire de Léopold-Guillaume, archiduc des Pays-Bas espagnols venus lui proposer du secours.</p>	<p><i>8 février</i> Le duc de Châtillon est mortellement blessé à la bataille de Charenton. La duchesse de Châtillon devient veuve.</p>
Mars	<p><i>2 mars</i> Turenne abandonné par ses soldats ne peut venir secourir Paris</p> <p><i>4-11 mars</i> Conférences de Rueil entre la cour et une délégation de la Fronde parisienne.</p> <p><i>11 mars</i> Paix de Rueil, confirmation des déclarations des 31 juillet et 24 octobre 1648.</p> <p><i>17-27 mars</i> Conférence de Saint-Germain entre la cour et des représentants de la Fronde.</p>	<p>La duchesse de Bouillon convainc les membres de la vieille Fronde de recevoir l'envoyé espagnol.</p>
Avril	<p><i>1<sup>er</sup> avril</i> La paix de Saint-Germain reprend la paix de Rueil et accorde en sus de nombreuses faveurs aux généraux de la Fronde.</p> <p><i>30 avril</i> La cour quitte Saint-Germain pour Compiègne.</p>	<p><i>11 avril</i> Retour de la duchesse de Chevreuse à Paris.</p>
Mai	<p><i>22 mai</i> Projet de mariage entre le duc de Mercœur, fils de César de Vendôme, et Laure Mancini, nièce de Mazarin.</p> <p>Première Fronde bordelaise : soulèvement de la population contre le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne.</p>	
Juin	<p><i>14 juin</i> Victoire du comte d'Alais sur les Frondeurs aixois.</p> <p>Mort d'Armand de Maillé : le prince de Condé et le duc de Vendôme s'affrontent pour obtenir la surintendance des mers qu'il détenait.</p>	
Juillet		<p><i>5 juillet</i> Mme de Chevreuse doit se retirer à Dampierre.</p>
Août	<p><i>18 août</i> Retour de la cour à Paris.</p>	<p><i>Mi-août</i> Retour de Mme de Chevreuse à Paris.</p> <p>Mariage de Mme de Pons et du duc de Richelieu sous le patronage de la duchesse de Longueville et du prince de Condé.</p>
Septembre	<p><i>14 septembre</i> Condé rompt avec Mazarin en refusant de signer le contrat de mariage entre le duc de Mercœur et Laure Mancini.</p> <p><i>30 septembre</i> Ouverture d'une assemblée de noblesse.</p>	
Octobre	<p><i>Début octobre</i> Affaire des tabourets.</p> <p><i>12 octobre</i> Fin de l'assemblée de la noblesse.</p>	<p><i>10 octobre</i> Révocation du tabouret de Mlle de Montbazon.</p>
Novembre		<p><i>14 novembre</i> Mlle de Montbazon retrouve son tabouret au cercle de la reine mais ne doit pas paraître à la cour pendant trois mois.</p>
Décembre	<p><i>26 décembre</i> Fin de la première Fronde bordelaise.</p>	

## LA FRONDE DES PRINCES

1650

- Janvier *12- 14 janvier* Alliance de la cour et de la vieille Fronde contre Condé. Alliance réalisée par l'entremise de la duchesse de Chevreuse.  
*18 janvier* Arrestation de Condé, Conti et Longueville. Départ de la duchesse de Longueville vers la Normandie. La princesse et la princesse douairière de Condé doivent se retirer à Chantilly.  
*21-22 janvier* Mme de Longueville quitte Rouen, qui s'est rendue au roi, pour gagner Dieppe.  
*22 janvier* Mme de Longueville envoie un émissaire aux Espagnols pour solliciter l'envoi de troupes.  
*31 janvier* Mme de Bouillon, ses enfants et sa belle-sœur sont placés en résidence surveillée par la cour.
- Février *1<sup>er</sup> février* La famille royale et Mazarin quittent Paris pour la Normandie à la poursuite de la duchesse de Longueville.  
*3 février* Mme de Bouillon accouche d'un garçon.  
*5 février* Arrivée de la cour à Rouen. Mlle de Longueville se désolidarise de sa belle-mère et accepte de se retirer à Trie.  
*6 février* Mme de Longueville reçoit ordre de la cour de sortir de Dieppe.  
*7 février* Chambois gouverneur du Pont-de-l'Arche remet sa place aux royaux. Reddition de Dieppe. *7 février* Mme de Longueville harangue en vain les échevins de Dieppe pour solliciter leur aide.  
*Nuit du 8 au 9 février* Mme de Longueville fuit le château de Dieppe puis trouve refuge au presbytère de Pourville.  
*Du 9 au 19 février* Mme de Longueville erre en Normandie, près du Havre puis à Tancarville.  
*Nuit du 19 au 20 février* Mme de Longueville embarque à destination de Rotterdam au port de Saint-Jacques-au-Val-Hulin.
- 22 février* La cour est de retour à Paris.  
*2 mars* Disgrâce du chancelier Séguier, promotion du marquis de Châteauneuf comme garde des sceaux  
*5 mars* Départ de la cour pour la Bourgogne soulevée par les partisans de Condé.  
*16 mars* Arrivée de la cour à Dijon.  
*2 mars* Châteauneuf obtient les sceaux grâce à l'entremise de la duchesse de Chevreuse.  
Mme de Longueville envoie le chevalier de Gramont à Bruxelles pour négocier de sa part avec l'Archiduc Léopold-Guillaume.

	<i>21 mars</i> Le duc de Vendôme, nommé gouverneur de Bourgogne à la place de Condé, met le siège devant Bellegarde.	<i>23 mars</i> Évasion de Mme de Bouillon .
Avril		<i>6 avril</i> Mme de Bouillon est retrouvée, capturée et conduite à la Bastille.
		<i>7 avril</i> La princesse et la princesse douairière de Condé doivent quitter Chantilly pour Montrond.
		<i>11 avril</i> La princesse de Condé quitte nuitamment Chantilly pour se rendre à Montrond.
		<i>14 avril</i> Arrivée de la princesse de Condé à Montrond.
		Négociations directes entre Mme de Longueville et Turenne d'une part, et le comte de Fuensaldagne d'autre part.
	<i>21 avril</i> Capitulation de Bellegarde.	<i>20 avril</i> Conclusion d'un traité d'alliance entre le parti des Princes et les Pays-Bas espagnols sous l'égide de Mme de Longueville et du maréchal de Turenne.
Mai	<i>3 mai</i> Retour de la cour à Paris.	<i>27 avril</i> Intervention de la princesse douairière de Condé devant le parlement de Paris pour demander que ses fils soient jugés ou libérés. Saisie des biens français du duc et de la duchesse de Longueville.
		<i>9 mai</i> La princesse de Condé quitte Montrond en direction du Sud.
		<i>15 mai</i> La princesse de Condé arrive au château de Turenne en Limousin.
		<i>16 mai</i> Déclaration royale contre les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld et la duchesse de Longueville.
	<i>24 mai</i> René de Longueil, président de Maisons, est nommé à la surintendance des finances.	<i>22 mai</i> La princesse de Condé quitte Turenne en direction de la Guyenne.
Juin	<i>1<sup>er</sup> juin</i> Le duc de Vendôme reçoit la surintendance de la mer et Beaufort la survivance de cette charge.	<i>30 mai</i> Les jurats de Bordeaux, ayant appris l'arrivée imminente de la princesse de Condé, font fermer les portes de la ville.
	<i>2 juin</i> La cour quitte Paris pour Compiègne.	<i>31 mai</i> La princesse de Condé est reçue triomphalement à Bordeaux. Cette gratification a été obtenue grâce à la médiation de la duchesse de Chevreuse.
	<i>29 juin</i> La cour regagne Paris.	<i>1<sup>er</sup> juin</i> Requête de la princesse de Condé pour la libération des princes devant le parlement de Bordeaux.
Juillet	<i>4 juillet</i> La cour quitte Paris pour la Guyenne.	<i>2 juin</i> Réception à Bordeaux des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld.

Août	<p><i>1<sup>er</sup> août</i> Gaston d'Orléans et ses proches imposent la destitution du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne. Les troupes royales viennent mettre le siège devant Bordeaux. Pendaïson de Richon, gouverneur frondeur du château de Vayres. <i>6 août</i> Exécution de Canolle, officier royal capturé par les Frondeurs de Bordeaux. <i>27 août</i> L'armée de Turenne s'empare de Rethel. <i>29 août</i> Transfert des princes de Vincennes à Marcoussis. Le parlement de Bordeaux se prononce pour la paix.</p>	<p><i>8 juillet</i> Trois frégates espagnoles apportent de l'argent à la princesse de Condé. Arrivée d'un émissaire de Philippe IV auprès de la princesse de Condé à Bordeaux. <i>12 juillet</i> Intervention de la princesse de Condé pour calmer la foule bordelaise qui veut s'en prendre aux parlementaires, récalcitrants à l'idée d'accepter l'aide espagnole réclamée par la princesse. <i>20 juillet</i> Deuxième requête de la princesse de Condé pour la libération des princes devant le parlement de Bordeaux.</p>
Septembre	<p><i>12 septembre</i> Gaston d'Orléans reçoit un émissaire espagnol et entreprend des négociations pour la paix générale sans en informer Mazarin. <i>19 septembre</i> Échec de ces négociations.</p>	
Octobre	<p><i>1<sup>er</sup> octobre</i> Paix de Bourg-sur-Gironde. <i>5 octobre</i> Entrée solennelle de Louis XIV et Anne d'Autriche à Bordeaux. <i>15 octobre</i> La cour quitte Bordeaux.</p>	<p><i>1<sup>er</sup> octobre</i> La princesse de Condé et les ducs de Bouillon et La Rochefoucauld sont amnistiés.</p>
Novembre	<p><i>8 novembre</i> La cour arrive à Fontainebleau. <i>15 novembre</i> La cour rentre à Paris. <i>15-25 novembre</i> Transfert des princes de Marcoussis au Havre.</p>	<p>Le couple Bouillon obtient l'échange de Sedan contre les duchés d'Albret et Châtellerauld ainsi que les comtés d'Auvergne et d'Évreux.</p>
Décembre	<p><i>15 Décembre</i> Bataille de Rethel. Les armées royales remportent une victoire sur celles du maréchal de Turenne.</p>	<p><i>2 décembre</i> Mort de la princesse douairière de Condé. <i>5 décembre</i> Entrevue entre Gondi et la princesse Palatine pour conclure l'union de la vieille Fronde et de la Fronde des Princes. <i>22 décembre</i> Cérémonie d'obsèques en mémoire de la princesse douairière en l'église Saint-Louis. Elle est ensuite inhumée aux</p>

*30 décembre* Le parlement de Paris demande la libération des princes ou leur jugement. Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

## 1651

Janvier

*30 janvier* Conclusion du traité d'union des deux Frondes sous l'égide de la princesse Palatine.

Février

*2 février* Gaston d'Orléans rompt ouvertement avec Mazarin et refuse d'assister au conseil tant que le ministre y siégera.

*4 février* Le parlement réclame l'éloignement de Mazarin. Gaston d'Orléans autorise la noblesse à se réunir à Paris.

*5 février* Début de l'assemblée de noblesse.

*Nuit du 6 au 7 février* Mazarin quitte Paris pour Saint-Germain.

*9 février* le parlement rend un arrêt ordonnant à Mazarin et à sa famille de vider le royaume sous quinze jours.

*Nuit du 9 au 10 février* Gondî fait prendre les armes à la milice bourgeoise pour empêcher Anne d'Autriche et le roi de rejoindre Mazarin hors de Paris.

*11 février* Anne d'Autriche ordonne la libération des princes.

*13 février* Mazarin arrivé au Havre avant les envoyés de la reine libère lui-même les princes.

*16 février* Entrée triomphale des princes à Paris.

Mars

Pour apaiser la noblesse la reine promet la réunion des États-Généraux pour le 1<sup>er</sup> octobre, puis pour le 8 septembre.

*25 mars* Fin de l'assemblée de noblesse.

Avril

*3 avril* Remaniement du gouvernement pour satisfaire Condé : Mathieu Molé remplace Châteauneuf comme garde des sceaux, le comte de Chavigny revient au conseil. Gaston d'Orléans qui n'a pas été consulté se sent désavoué.

*11 avril* Mazarin s'installe au château de Brühl.

*14 avril* Mathieu Molé rend les sceaux à Châteauneuf.

*15 avril* Le projet de mariage entre le prince de Conti et Mlle de Chevreuse qui scellait l'union des deux Frondes est abandonné. C'est un camouflet pour toute la vieille Fronde.

Mai

*16 mai* Condé est nommé gouverneur de Guyenne.

Juin

La cour et la vieille Fronde se rapprochent grâce à l'entremise de la princesse Palatine.

### LA FRONDE CONDÉENNE

Juillet

*Nuit du 5 au 6 juillet* Condé quitte précipitamment la cour et se retire à Saint-Maur.

*18 juillet* Pour apaiser Condé, Anne d'Autriche accepte de congédier les trois secrétaires d'État Servien, Le Tellier et Lionne.

Août

*17 août* Déclaration d'Anne d'Autriche accusant Condé.

*21 août* Séance tumultueuse au parlement où vieille Fronde et Condéens s'affrontent physiquement.

Septembre

*5 septembre* Anne d'Autriche envoie au parlement une lettre proclamant l'innocence de Condé pour apaiser le trouble.

*6 septembre* Condé quitte Paris pour la Normandie. De là, il se rend à Chantilly puis à Bourges.

*7 septembre* Proclamation de la majorité de Louis XIV en l'absence de Condé. Anne d'Autriche cesse d'être régente. Elle devient chef du conseil.

*8 septembre* Nouveau remaniement ministériel : Châteauneuf devient chef du conseil des dépêches, La Vieuville obtient la surintendance des finances et Mathieu Molé reprend les sceaux.

*22 septembre* Condé arrive à Bordeaux.

Octobre

*2 octobre* La cour se rend en Berry pour s'emparer de Montrond que tiennent les partisans de Condé puis se dirige vers le Sud-Ouest.

*31 octobre* Arrivée de la cour à Poitiers.

Novembre

*6 novembre* P. Lénét conclut un traité d'alliance avec Philippe IV d'Espagne.

Victoires des royaux commandés par le comte d'Harcourt à Cognac et à La Rochelle.

Décembre

*12 décembre* Louis XIV rappelle Mazarin.

*24 décembre* Mazarin passe la frontière suivi d'une armée de 7000 hommes.

Condé est accompagné de son épouse et de la duchesse de Longueville qui s'installent à Montrond.

Après la capitulation de Montrond, la princesse de Condé et la duchesse de Longueville rejoignent le prince à Bordeaux.

*5 décembre* Déclaration royale contre les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld.

*29 décembre* La tête de Mazarin est mise à prix par arrêt du parlement.

## 1652

Janvier *24 janvier* Gaston d'Orléans fait alliance avec Condé.

*28 ou 30 janvier* Mazarin rejoint la cour à Poitiers.

Février *2 février* Bouillon et Turenne arrivent à Poitiers après s'être ralliés à la cour.

*19 février* Le coadjuteur de Gondi est nommé cardinal.

Mars *15 mars* Une armée recrutée aux Pays-Bas et conduite par le duc de Nemours fait jonction avec les troupes de Gaston d'Orléans aux environs de Châteaudun. La cour arrive à Blois.

*24 mars* Condé quitte la Guyenne et fait route vers l'Île-de-France pour aller à la rencontre de Nemours.

*29 mars* Les troupes royales sont victorieuses de l'armée condéennes conduite par Beaufort à Jargeau.

Avril *1<sup>er</sup> avril* Condé rejoint l'armée des princes à Lorris et en prend le commandement.

*7 avril 1652* Bataille de Bléneau. Condé taille en pièces les forces du maréchal d'Hocquincourt mais Turenne arrête son offensive.

*11 avril* Condé arrive aux environs de Paris.

*19-23 avril* Une assemblée de notables parisiens refuse de faire alliance avec les princes mais envoie une délégation au roi pour lui demander l'éloignement de Mazarin.

*30 avril* Émotion populaire montée de toutes pièces par les Condéens pour apeurer la bourgeoisie et le corps de ville de Paris.

Mai

Mademoiselle de Longueville rejoint son père en Normandie.

*25 mars* Mlle de Montpensier quitte Paris pour Orléans.

*27 mars vers midi* Mlle de Montpensier entre à Orléans.

*28 mars* Allocution de Mademoiselle devant le conseil de ville d'Orléans. La cour tente sans succès d'obtenir l'entrée à Orléans.

*4 mai* Mademoiselle est de retour à Paris après son séjour à Orléans. Négociations entre Condé et Mazarin menées par le truchement de la duchesse de Châtillon.

*13 mai* Mme de Châtillon obtient de Condé la concession totale et définitive du domaine de Merlou.

*27 mai* Turenne assiège l'armée des princes à Étampes.

Juin	<p><i>2 juin</i> Arrivée à Paris de Charles IV de Lorraine. Son armée campe à Villeneuve-Saint-Georges.</p> <p><i>16 juin</i> Charles IV quitte effectivement Paris.</p>	<p><i>6 juin</i> Charles IV abandonne Condé suite à un accord conclu avec la cour par le truchement de la duchesse de Chevreuse. En échange, Mazarin ordonne à Turenne de lever le siège d'Étampes.</p>
Juillet	<p><i>2 juillet</i> Bataille du faubourg Saint-Antoine.</p> <p><i>4 juillet</i> Journée des Pailles. Des émeutiers à la solde de Condé attaquent une assemblée de notables parisiens et provoquent l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris.</p> <p><i>6 juillet</i> Broussel est élu prévôt des marchands après la démission du précédent titulaire et Beaufort nommé gouverneur de Paris.</p> <p><i>20 juillet</i> Le parlement nomme Gaston d'Orléans lieutenant général du royaume.</p> <p><i>30 juillet</i> Le duc de Beaufort tue en duel son beau-frère le duc de Nemours.</p> <p><i>31 juillet</i> Louis XIV transfère le parlement de Paris à Pontoise.</p>	<p><i>24 et 25 juin</i> Deux émeutes opposant Ormistes et parlementaires dans le quartier du Chapeau Rouge à Bordeaux aboutissent à la domination des premiers. Interventions de la duchesse de Longueville et de la princesse de Condé.</p> <p><i>2 juillet</i> Mlle de Montpensier intervient pour faire entrer les troupes de Condé.</p> <p><i>4 juillet</i> Intervention de Mlle de Montpensier pour venir en aide aux victimes.</p>
Août	<p><i>19 août</i> Mazarin quitte la France pour la deuxième fois et part se réfugier à Sedan.</p> <p>Négociation entre les princes et la cour.</p> <p><i>29 août-31 août</i> Altercations entre bourgeois de Paris et soldats des princes cantonnés dans les faubourgs.</p>	
Septembre	<p><i>10-13 septembre</i> Délégation conduite par le cardinal de Retz auprès de la cour pour lui demander la paix et le retour du roi à Paris.</p>	
Octobre	<p><i>14 octobre</i> Condé, devenu très impopulaire, quitte Paris en direction des Flandres.</p> <p><i>21 octobre</i> Entrée triomphale de Louis XIV à Paris.</p>	<p><i>25 octobre</i> Mesdames de Châtillon, de Montbazon, de Fiesque et de Frontenac reçoivent l'ordre du roi de quitter Paris.</p> <p><i>Fin octobre</i> Mademoiselle quitte Paris.</p>
Novembre	<p><i>19 décembre</i> Arrestation du cardinal de Retz, incarcéré à Vincennes.</p>	<p><i>7 novembre</i> Mort de Charlotte de Chevreuse.</p>
Décembre		

## 1653

Février	<i>3 février</i> Mazarin rentre à Paris. <i>8 février</i> Fouquet est nommé surintendant des finances avec Abel Servien.	
Mars		<i>18 février</i> Baptême de Louis-Bordeaux, duc de Bourbon, fils du prince et de la princesse de Condé en la cathédrale Saint-André de Bordeaux. L'archevêque d'Embrun arrive à Blois pour se plaindre à Monsieur de la conduite de Mademoiselle et de ses liens avec Condé.
Mai	<i>15 mai</i> À Bordeaux, condamnation du P. Ithier, agent de la cour infiltré parmi les Frondeurs bordelais. <i>31 mai</i> Bulle <i>Cum occasione</i> , Innocent X condamne les cinq propositions tirées de l' <i>Augustinus</i> de Jansenius.	<i>31 mai</i> Arrestation de Bertaut impliqué dans un complot visant à assassiner Mazarin orchestré par la duchesse de Châtillon.
Juin	<i>12 juin</i> L'Ormée de Bordeaux demande la protection d'O. Cromwell.	
Juillet	<i>5 juillet</i> Prise de Bourg-sur-Gironde par les royaux. <i>17 juillet</i> Prise de Libourne par les royaux. <i>27 juillet</i> Conclusion de la paix à Bordeaux.	<i>24 juillet</i> La duchesse de Longueville quitte Bordeaux. La duchesse de Longueville fait partie des rebelles amnistiés.

## FIN DE LA FRONDE

Août	<i>2 août</i> Le prince de Conti quitte Bordeaux. <i>6 août</i> Prise de Stenay au détriment des Espagnols. <i>13 août</i> Les troupes royales s'emparent de Villeneuve-sur-Lot, dernière place frondeuse de Guyenne.	
Septembre	<i>30 septembre</i> Condé prend Rocroi pour le compte des Espagnols.	<i>18 septembre</i> La princesse de Condé arrive à Valenciennes.
Octobre		Bertaut et Ricous, impliqués dans un complot visant à assassiner Mazarin orchestré par la duchesse de Châtillon sont soumis à la question. Mme de Châtillon est rappelée à la cour.

**1654**

- Janvier 25 *janvier* L'Espagne fait arrêter le duc de Lorraine à Bruxelles.
- Février 22 *février* Le prince de Conti épouse Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin. 20 *février* Condé fait présenter une requête devant le parlement de Paris pour obtenir la rétrocession des biens français de son épouse.
- Mars 20 *mars* Mort de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi. Son neveu le cardinal de Retz est déclaré son successeur malgré sa captivité. Pour le remplacer, il a nommé des vicaires généraux dont l'autorité n'est pas reconnue par le pouvoir royal. 28-30 *mars* Sous la pression du pouvoir royal, Retz démissionne de l'archevêché de Paris. En échange, il est transféré de Vincennes à Nantes.
- Avril Innocent X, hostile à Mazarin, refuse d'entériner la démission du cardinal de Retz. Mademoiselle séjourne à Orléans où elle reçoit la visite d'un messager de Condé, ce dont son père informe la cour.
- Juin 7 *juin* Louis XIV est sacré à Reims. 16 *juin* Abdication de Christine de Suède.
- Août 6 *août* Les Français s'emparent de Stenay. 8 *août* Le cardinal de Retz s'évade du château de Nantes.
- Septembre Retz arrive à Saint-Sébastien. Madame de Longueville va rejoindre son mari en Normandie après son séjour chez les Visitandines de Moulins. Séjour de Mademoiselle à Blois auprès de son père.
- Octobre
- Novembre 3 *novembre* Retz débarque en Italie. 28 *novembre* Le cardinal de Retz arrive à Rome.
- Décembre 24 *décembre* Christine de Suède se convertit au catholicisme.

**1655**

- Janvier Émeutes en Berry. La princesse de Condé s'installe à Malines.
- Avril 7 *avril* Élection du pape Alexandre VII. 13 *avril* Séance parlementaire dite de la Flagellation. Louis XIV interdit aux magistrats de débattre sur des arrêts déjà enregistrés en Lit de justice.
- Juillet Mme de Chevreuse remporte son procès contre son frère le prince de Guémené et obtient compensation pour sa dot jamais versée.
- Octobre Le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, s'enferme dans

Novembre Alliance entre la France et l'Angleterre contre l'Espagne.

### 1656

Janvier *23 janvier* Parution de la première *Provinciale*.

Mars

*20 mars* Destruction des Petites Écoles de Port-Royal.  
Retz quitte l'Italie et commence une vie errante.

Août

Novembre

### 1657

Janvier

Mars *17 mars* L'assemblée du clergé de France rédige un formulaire condamnant les cinq propositions tirées de l'*Augustinus*. Quatre évêques réformateurs refusent de le signer.

Avril

Mai

Juillet

Août

### 1658

Avril Révolte des Sabotiers de Sologne.

Juin *14 juin* Victoire française contre les Espagnols commandés par Condé à la bataille des Dunes.

*24 juin* Fin des séditions en Sologne et en Berry.

sa ville pour la livrer à Condé à la suite d'un accord conclu par la duchesse de Châtillon.

*8 novembre* Mme de Châtillon est arrêtée à Merlou. La cassette contenant ses papiers est saisie par l'abbé Fouquet.

Mme de Longueville est autorisée à retourner à Paris. Elle prend Antoine Singlin pour confesseur.

*11 mars* Mme de Chevreuse prête foi et hommage au roi pour le duché de Chevreuse qu'elle a acheté à son mari.

*12 novembre* La princesse de Condé accouche d'une fille à Breda.

*24 janvier* Mort du duc de Chevreuse. Marie de Rohan se trouve veuve.

*28 avril* Mort brutale de la duchesse de Montbazou, à l'âge de quarante-cinq ans.

*22 mai* Mariage d'Henri de Savoie, duc de Nemours, avec Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville.

*14 juillet* Mort de la duchesse de Bouillon.

Retour de Mademoiselle à la cour.

Juillet  
 Décembre

Voyage de Mademoiselle à Trévoux où elle reçoit les hommages du parlement.

### 1659

Janvier

*14 janvier* Mort du duc de Nemours, Marie d'Orléans-Longueville se trouve veuve.

Juillet La cour commence son voyage vers Saint-Jean-de-Luz ou Louis XIV doit épouser l'infante Marie-Thérèse.

Août Ouverture des négociations franco-espagnoles à Fontarabie.

Octobre *21 octobre* Première représentation des *Précieuses Ridicules* de Molière.

Novembre *7 novembre* Signature du traité des Pyrénées, fin de la guerre franco-espagnole.

### 1660

Janvier Retour en France de Condé.

Séjour de Condé chez Mme de Châtillon.

Février *2 février* Mort de Gaston d'Orléans.

Juin *9 juin* Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Saint-Jean-de-Luz.

### 1661

Mme de Longueville rédige une confession générale.

Mars *9 mars* Mort de Mazarin.

*10 mars* Louis XIV fait savoir son intention de gouverneur seul le royaume.

### **Annexe III**

## **Répertoire biographique des Frondeuses**

### **Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, duchesse de Bouillon (1615-1657)**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh est née en 1615 au château de Boxmeer, aux Pays-Bas espagnols. Elle est la fille du comte Frédéric de Bergh et de Françoise de Ravenel, dame d'honneur de l'archiduchesse. Elle est responsable de la conversion au catholicisme du réformé Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, qu'elle épouse le 1<sup>er</sup> février 1634, malgré les réticences de sa belle-famille. Turenne manifeste la plus grande affection ainsi qu'une vive admiration pour sa belle-sœur et contribue à faire admettre cette union par sa famille.

Le premier coup d'éclat de la duchesse de Bouillon a lieu en 1642. Alors que le duc est arrêté à Casal puis conduit au château de Pierre-Encize en conséquence de sa participation au complot de Cinq-Mars, son épouse se jette dans la place forte familiale de Sedan et menace de la livrer aux Espagnols. Elle sauve ainsi la vie de son mari, remis en liberté avant de devoir s'exiler en Italie de 1644 à 1647.

Les deux époux participent à la Fronde dès 1649 en soutenant le siège de Paris. En 1650, le duc prend le parti de Condé en assistant l'épouse de ce dernier, réfugiée à Bordeaux, tandis que la duchesse est tenue prisonnière par la cour à Paris. En 1651, le couple obtient une compensation pour la perte de Sedan et finit la Fronde du côté de la cour.

Madame de Bouillon a eu cinq filles et sept fils, dont le cardinal de Bouillon, né en 1644. Malgré son adhésion aux intérêts de la maison de La Tour d'Auvergne, la duchesse a

farouchement défendu sa confession catholique tout au long de sa vie. Son testament prévoit que ses enfants perdront son héritage s'ils viennent à se convertir à la foi réformée. Elle meurt en 1657, cinq ans après son mari.

### **Charlotte de la Tour d'Auvergne, dite Mlle de Bouillon (1613-1662)**

Nous savons peu de choses sur la fille puînée de Henri de La Tour d'Auvergne et Élisabeth de Nassau, si ce n'est qu'elle dispose d'une influence considérable sur ses frères Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et Henri, maréchal de Turenne. Elle entretient une correspondance suivie avec eux au début de la régence d'Anne d'Autriche. Calviniste convaincue, elle s'entend mal avec sa belle-sœur la duchesse de Bouillon, fervente catholique. Elle partage néanmoins sa condition de prisonnière pendant la Fronde des Princes, ce qui suggère la crainte que pouvait susciter à la cour l'influence de Charlotte de La Tour d'Auvergne sur ses frères.

### **Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de Châtillon puis de Mecklembourg (1627-1695)**

#### **Illustration non disponible dans la version électronique**

La duchesse de Châtillon est née en 1627 de François de Montmorency-Bouteville et Élisabeth de Vienne. Son père est le célèbre bretteur décapité en 1627 sur ordre de Richelieu pour avoir bravé la loi interdisant les duels. Après sa mort, la princesse de Condé recueille la veuve et les trois enfants de son cousin : François, futur maréchal de Luxembourg, Marie-Louise, marquise de Valançay, et Élisabeth-Angélique, qui grandit avec la future duchesse de Longueville et le futur Grand Condé. La jeune fille brille dans les fêtes et chez la marquise de Rambouillet. En février 1645, elle se fait enlever par Gaspard de Coligny, n'ayant pas trouvé

d'autre solution pour épouser ce prince protestant. Mais celui-ci, devenu duc de Châtillon, est tué à la bataille de Charenton en février 1649 et Mme de Châtillon bénéficie alors du statut envié de veuve.

Pendant la Fronde, elle se signale d'abord par les soins qu'elle rend à la princesse douairière de Condé pendant la prison de ses enfants, d'abord à Chantilly puis à Montrond et enfin, chez elle, à Châtillon-sur-Loing, où elle recueille le dernier souffle de sa parente le 2 décembre 1650. Mme de Châtillon intervient ensuite comme négociatrice pour le compte de Condé au printemps 1652 et demeure l'une de ses plus fidèles conseillères jusqu'en 1659. Elle est l'instigatrice de plusieurs tractations destinées à faciliter son retour en France et d'un complot prévoyant l'assassinat de Mazarin en 1653. En 1664, Mme de Châtillon épouse le prince souverain Christian-Louis de Mecklembourg et part en Allemagne en 1667. Elle rentre en France en 1671 sur ordre de Louis XIV et accomplit pour lui une mission diplomatique couronnée de succès auprès du duc de Brunswick. Elle meurt en 1695.

#### **Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse (1600-1679)**

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Marie de Rohan est la fille du gouverneur de Paris Hercule de Rohan. Dès l'âge de dix-sept ans, elle épouse Charles d'Albert, duc de Luynes, favori de Louis XIII. En 1621, le duc de Luynes meurt et sa veuve perd la charge de surintendante de la reine, mais elle la retrouve dès 1622, lorsqu'elle épouse Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Le temps passant, la duchesse révèle son goût pour l'intrigue. Lors des négociations en vue du mariage d'Henriette de France avec Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, elle devient la maîtresse du comte de Holland et c'est elle qui, avec son amant, favorise la passion de Buckingham pour la reine, ainsi que l'épisode d'Amiens au cours duquel Anne d'Autriche se retrouve seule avec le duc anglais. En 1626, elle est l'une des instigatrices du parti de l'aversion au mariage visant à empêcher le duc

d'Orléans d'épouser mademoiselle de Montpensier, par crainte que le frère de Louis XIII n'ait un héritier avant le couple royal. La même année, Mme de Chevreuse prend part au complot de Chalais dont elle est devenue la maîtresse. À la suite de l'exécution du coupable, Marie de Rohan se retire à Dampierre puis s'enfuit en Lorraine. Là, elle poursuit ses intrigues, auxquelles le duc Charles IV, devenu son amant, donne la main.

En 1628 la duchesse est de retour en France mais elle ne rejoint la cour qu'en 1631. Dès 1632 madame de Chevreuse entraîne son nouvel amant, le garde des sceaux Châteauneuf, dans un complot visant à se débarrasser du cardinal de Richelieu. Mais il est découvert : Châteauneuf est arrêté et emprisonné tandis que la duchesse est à nouveau reléguée à Dampierre puis en Touraine. Néanmoins, de là, elle garde des liens avec la reine et favorise sa correspondance avec l'Espagne. Dès 1637, ces contacts sont découverts et madame de Chevreuse s'enfuit en Espagne déguisée en homme. La duchesse ajoute alors Philippe IV à la liste de ses galants avant de passer en Angleterre puis aux Pays-Bas. Malgré l'interdiction de Louis XIII, elle rentre en France après la mort du roi, en 1643, mais sa participation à la cabale des Importants lui vaut un nouvel exil en province et, en 1645, la duchesse quitte clandestinement la France à destination de l'Angleterre puis des Pays-Bas. C'est de là qu'elle participe à la première Fronde en facilitant les contacts entre les révoltés parisiens et l'Archiduc Léopold-Guillaume. Rentrée en France au printemps 1649, elle est l'une des inspiratrices de l'arrestation des princes en janvier 1650.

Tout au long de l'année qui suit, Mme de Chevreuse est un relais essentiel auprès de la vieille Fronde pour Mazarin parti combattre le parti des Princes en province. Mais en 1651 elle facilite la libération de ces derniers contre la promesse d'un mariage avec le prince de Conti pour sa fille Charlotte. Cette promesse ayant été déçue en avril 1651, Marie de Rohan passe alors définitivement dans le camp de la cour pour laquelle elle mène diverses négociations, en particulier auprès du duc de Lorraine en juin 1652. Durement touchée par la mort de sa fille à l'automne de la même année, Mme de Chevreuse dit vouloir quitter le monde et finir sa vie dans la retraite dès 1653, mais elle demeure influente et active pendant plusieurs années encore. Dans les années 1660 et 1670, elle noue des sympathies jansénistes et quiétistes avant de s'éteindre le 12 août 1679.

### **Charlotte-Marie de Lorraine, dite Mlle de Chevreuse (1627-1652)**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Charlotte-Marie de Lorraine est la fille de Claude de Lorraine et de Marie de Rohan, duc et duchesse de Chevreuse. La jeune fille accompagne sa mère dans son exil anglais puis flamand à partir de 1645. Pendant la Fronde, elle est connue comme la maîtresse attitrée du coadjuteur de Gondi auprès duquel elle contribue à défendre les intérêts de sa mère. Charlotte de Chevreuse est promise à Paolo Mancini, neveu du cardinal Mazarin, puis au prince de Conti en 1651 et enfin au duc de Neubourg mais elle meurt l'année suivante de façon soudaine et inexpliquée.

### **Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé (1594-1650)**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Charlotte-Marguerite de Montmorency naît le 11 mai 1594 du connétable Henri de Montmorency et de Louise de Budos. Son existence prend un tour romanesque lorsqu'en 1609, elle est remarquée par Henri IV qui tombe amoureux d'elle. C'est pourquoi, dès après son mariage, le prince de Condé cherche à la soustraire aux assiduités du roi en la conduisant aux Pays-Bas. Après la mort d'Henri IV, le couple Condé, qui était en froid, se réconcilie et, lorsque le prince est arrêté en 1616, Charlotte-Marguerite insiste pour partager sa captivité. En août 1619, elle accouche à Vincennes d'une fille prénommée Anne-Genève, puis, après la libération de son mari, elle met au monde deux garçons : le duc d'Enghien et le prince de

Conti. En 1632, lorsque son frère Henri II de Montmorency est arrêté pour avoir soutenu la révolte de Gaston d'Orléans, Charlotte-Marguerite multiplie les démarches auprès de Louis XIII et de Richelieu mais elle est impuissante à fléchir les deux hommes et le duc est décapité. Dans les années 1630 et 1640, la princesse de Condé fréquente l'hôtel de Rambouillet ainsi que le Carmel de la rue Saint-Jacques où elle emmène sa fille. La promotion d'Anne d'Autriche comme régente en 1643 lui fait espérer un rôle de choix pour son fils aîné. En 1646, à la mort du prince Henri II, la princesse prend le titre de douairière.

Pendant le siège de Paris en 1649, elle soutient la régente avec Condé mais les prétentions excessives de ce dernier conduisent Anne d'Autriche à se méfier de la douairière, qui est reléguée à Chantilly après l'arrestation du 18 janvier 1650. Alors qu'elle semble avoir quelque peine à assumer le rôle de chef de clan et de trésorière que lui confient les partisans des princes, son unique coup d'éclat est à dater du 27 avril 1650, lorsqu'elle s'évade de Chantilly pour venir présenter une requête en faveur de ses enfants devant le parlement de Paris. Mais son entreprise échoue : Charlotte-Marguerite de Montmorency est éconduite par les magistrats et Gaston d'Orléans. Affligée et malade, elle termine ses jours au château de Châtillon-sur-Loing le 2 décembre 1650.

## Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (1628-1694)

### . Illustration non disponible dans la version électronique

Claire-Clémence de Maillé-Brézé (1628-1694) est la fille d'Urbain de Maillé et de Nicole du Plessis de Richelieu, sœur du cardinal-ministre. Elle passe son enfance en Anjou où elle reçoit une éducation médiocre, puis épouse le duc d'Enghien en 1641, alors qu'elle n'a que treize ans. Le futur Grand Condé n'apprécie guère son épouse et ne cache pas son dédain, même si, en 1643, Claire-Clémence donne naissance à un premier fils prénommé Henri-Jules. Avant la Fronde, la princesse de Condé apparaît comme une enfant timide et discrète, si bien que, lorsque son époux est arrêté en janvier 1650, personne ne songe à se prémunir contre elle. La jeune femme est simplement reléguée au château de Chantilly avec sa belle-mère la princesse douairière. Mais au bout de quelques mois, Mazarin est informé que les princesses communiquent avec les partisans des princes qui essaient de soulever les provinces. C'est pourquoi elles reçoivent ordre de quitter Chantilly pour la forteresse berrichonne de Montrond.

Alors, sous la conduite de Lénéet, la jeunesse princesse quitte la passivité. Elle s'enfuit de Chantilly pour gagner Montrond, y rassemble des troupes puis, de là, fait route vers le Sud-Ouest. Elle entre à Bordeaux le 31 mai 1650 et y dirige la révolte aux côtés des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld jusqu'en octobre 1650. La princesse participe une seconde fois à la Fronde de 1651 à 1653, lorsque Bordeaux redevient l'une des bases arrières de la révolte condéenne. Mais elle est alors moins active car sa seconde grossesse lui cause de graves problèmes de santé. En septembre 1652, elle donne naissance à un second garçon prénommé Louis mais il ne vit que quelques mois et la jeune princesse garde une santé fragile jusqu'à son départ pour les Flandres le 3 août 1653.

Elle s'installe d'abord à Valenciennes puis s'établit à Malines en 1655. En 1656, elle demande l'autorisation de venir accoucher en France mais elle essuie un refus et sa fille naît à

Breda. Elle ne retourne dans le royaume qu'en 1660 aux côtés de son mari. La princesse vit alors à Chantilly mais en 1671 sa liaison supposée avec un valet est la cause, ou le prétexte, de sa disgrâce. Elle est reléguée à Châteauroux par un époux plus froid et distant que jamais et sombre peu à peu dans la démente. Louis II de Condé meurt en 1686 mais son fils Henri-Jules maintient sa mère en captivité jusqu'à la mort de cette dernière en 1694.

### **Anne de Rohan, princesse de Guémené (1606-1685)**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Anne de Rohan devient princesse de Guémené lorsqu'elle épouse son cousin Louis de Rohan en 1619. Elle entre à la cour de Louis XIII en même temps que sa belle-sœur Marie de Rohan, future duchesse de Chevreuse, et, comme elle, multiplie les aventures galantes. Dans les années 1640, la princesse de Guémené paraît se convertir et se rapproche des jansénistes mais la dévotion ne l'empêche pas de participer à la Fronde, pendant laquelle elle œuvre en faveur des intérêts du clan Rohan-Vendôme. Elle semble bénéficier de la confiance du cardinal Mazarin qui lui demande ses bons offices auprès du duc de Lorraine en 1652.

Dans les années qui suivent la fin des troubles, Anne de Rohan accorde une protection active aux jansénistes persécutés. Mais la fin de sa vie est assombrie par l'exécution de son fils puîné Louis, le fameux chevalier de Rohan, qui avait trempé dans un complot visant à assassiner Louis XIV. Après cet épisode tragique, Anne de Rohan se retire du monde et meurt loin de la cour en 1685.

## **Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville (1619-1679)**

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Anne-Geneviève de Bourbon naît le 27 août 1619 à la prison de Vincennes où sa mère, Charlotte-Marguerite de Montmorency est venue rejoindre son père, Henri II de Bourbon, prince de Condé. Très vite, Anne-Geneviève a deux frères : Henri, duc d'Enghien, le futur Grand Condé, et Armand, prince de Conti, dont elle est très proche. Elle reçoit une bonne éducation sous la houlette de précepteurs jésuites tels que Claude Joly et Antoine Godeau. Durant son adolescence, Anne-Geneviève est partagée entre deux tendances. Elle est influencée par les Carmélites de la rue Saint-Jacques dans le sens de la dévotion et du mysticisme mais la fréquentation de l'hôtel de Rambouillet dont elle devient rapidement l'égérie flatte son orgueil. Anne-Geneviève voudrait entrer au Carmel mais son père, qui souhaite pour elle un établissement prestigieux, préfère l'obliger à se rendre aux bals du Louvre où la jeune princesse découvre le plaisir de plaire.

Le 2 juin 1642, elle doit épouser le duc de Longueville, de vingt-quatre ans son aîné. De cette union naît Charlotte-Louise, dite Mlle de Dunois, en 1644, puis, en 1645, Charles d'Orléans, comte de Dunois, qui deviendra l'abbé d'Orléans. En 1646, la duchesse va rejoindre son mari à Münster où ce dernier fait office de plénipotentiaire dans les négociations menées en vue des traités de Westphalie. En 1647, Mme de Longueville est de retour en France pour accoucher d'une seconde fille, Marie-Gabrielle. L'année suivante, par le traité de Noisy, elle s'engage à soutenir les Parisiens révoltés dans le cas où la cour viendrait mettre le siège devant la capitale. La duchesse honore sa promesse dès janvier 1649 et c'est dans une ville assiégée qu'elle donne naissance à son dernier enfant. Prénommé Charles-Paris en hommage à la capitale révoltée, ce garçon passe pour être le fruit des amours de la duchesse avec son amant le prince de Marsillac.

Après l'arrestation de ses frères et de son mari le 18 janvier 1650, Mme de Longueville se signale par ses entreprises audacieuses en vue d'obtenir leur libération. Elle tente d'abord de soulever la Normandie au mois de février, puis gagne les Pays-Bas et enfin

les Ardennes. Établie à Stenay avec le maréchal de Turenne, elle négocie plusieurs traités avec les Espagnols et ne rentre en à Paris qu'en mars 1651, une fois les princes remis en liberté. Au printemps 1652, elle s'oppose au mariage de son frère Conti avec Mlle de Chevreuse et invite Condé à prendre les armes pour défendre ses intérêts contre Mazarin. Elle se retire avec lui en Berry puis le rejoint en Guyenne à l'automne 1651. Condé ne reste que quelques mois à Bordeaux mais Mme de Longueville y demeure jusqu'à l'été 1653, jouant souvent un rôle déterminant dans la conduite du parti des Princes

Après avoir signé un traité avec la cour, le 24 juillet 1653, elle se retire au couvent de Plassac près de Blaye puis au monastère de la Visitation de Moulins et se rapproche de son mari qui plaide sa cause auprès de la cour. En février 1655, le parlement la déclare innocente des guerres et des troubles qu'elle a causés. En 1660, elle retrouve son frère qui rentre d'exil. Sa vie connaît un nouveau tournant lorsqu'elle rencontre la mère Angélique. Madame de Longueville est en effet séduite par la doctrine janséniste et prend pour directeur de conscience le P. Singlin, proche de Port-Royal. S'opère alors une véritable conversion, madame de Longueville soigne son mari malade jusqu'à sa mort en mai 1663, avant de se réinstaller à Paris où elle s'affiche ouvertement en faveur de la cause janséniste. Durant les dernières années de sa vie, elle se fait construire une petite maison près de Port-Royal des Champs et y passe son temps ainsi qu'au Carmel de la rue Saint-Jacques. Elle meurt le 14 avril 1679.

## Marie d'Orléans, dite Mlle de Longueville, duchesse de Nemours (1625-1707)

### Illustration non disponible dans la version électronique

Marie d'Orléans-Longueville (1625-1707) est la belle-fille de la duchesse du même nom, issue d'un précédent mariage du duc avec Louise de Bourbon. Contrainte de suivre son aventureuse belle-mère lorsqu'elle s'enfuit en Normandie après l'arrestation des princes (18 janvier 1650), Marie d'Orléans décide ensuite de soutenir son père par d'autres moyens. Elle se retire d'abord dans son château de Coulommiers-en-Brie et s'écarte pour un temps du théâtre de l'action. Mais de là, elle regagne Paris où elle recherche des soutiens et entretient des correspondances clandestines avant de publier une énergique requête devant le parlement de Paris en faveur de la libération de son père. Cherchant toujours à concilier le respect de l'autorité royale et la défense de ses intérêts familiaux, en 1651, elle conseille au duc de Longueville de ne pas suivre son épouse et de retourner en Normandie afin d'y exercer paisiblement sa charge de gouverneur.

La Fronde finie, Marie d'Orléans devient l'une des princesses les plus en vue de la capitale où elle s'entoure d'esprits cultivés. Elle épouse le duc de Nemours en 1657, mais il meurt en 1659. Veuve sans enfants, elle se consacre alors à la défense matérielle et morale de sa famille et de son bien, jusqu'à intenter un procès à sa belle-mère qui prétend conserver le patrimoine des Longueville pour son fils dément. Marie d'Orléans s'éteint en 1707 à l'âge de quatre-vingt-deux ans non sans s'être également illustrée en littérature. La *Clélie* de Madeleine de Scudéry lui est dédiée et c'est son portrait qui jouxte la fameuse *Carte du Tendre* dans les éditions originales. Elle fréquente madame de Villedieu, avec qui elle invente le genre des faux Mémoires en écrivant *La Vie de Henriette-Sylvie de Molière*. Elle lance aussi le roman par lettres et on lui doit une nouvelle, *L'amour à la mode* (1695).

## **Marie d'Avaugour de Bretagne, duchesse de Montbazon (1610-1657)**

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Mme de Montbazon est la fille aînée de la comtesse de Vertus, dont le père était La Varenne Fouquet, maître d'hôtel et serviteur d'Henri IV. Elle épouse en 1628 le duc de Montbazon, père de Mme de Chevreuse. Au début de la régence, la duchesse de Montbazon est aussi connue pour sa beauté que pour ses amants. Après avoir été la maîtresse du duc de Longueville, elle devient celle du duc de Beaufort. C'est pourquoi, entrée en rivalité avec Anne-Geneviève de Bourbon, elle calomnie lourdement celle-ci au cours de l'affaire des lettres en août 1643, précipitant ainsi la chute de la cabale des Importants.

Pendant la Fronde, elle mène diverses négociations au nom de son amant et des autres membres de la vieille Fronde, mais elle n'est guère estimée et son avarice est fameuse. Les circonstances de sa mort en 1657 sont à l'origine de la conversion de son dernier amant, l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe. En effet, la duchesse de Montbazon était d'une très grande taille et son cadavre ne put entrer dans le cercueil, si bien qu'il fallut lui couper la tête avant de l'inhumer. C'est devant la vision de sa si belle amie ainsi mutilée après avoir mené une vie de débauche qu'Armand-Jean Bouthillier reçoit la révélation de sa vocation.

## **Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier (1627-1693)**

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

La fille de la duchesse de Montpensier et de Gaston d'Orléans, dite Mademoiselle et plus connue sous le nom de « Grande Mademoiselle », passe une partie de sa jeunesse à se chercher un époux convenable. Elle est en effet la plus riche héritière de France et rares sont les partis dignes de son rang. Ainsi, en 1648, l'un des familiers de Mademoiselle est arrêté pour avoir assuré la correspondance de la princesse avec l'archiduc Léopold en vue d'un éventuel mariage, alors que la France est en guerre contre l'Espagne. Mademoiselle est contrainte à une explication par Anne d'Autriche en présence de Mazarin et de Gaston d'Orléans. On attribue communément ses sympathies frondeuses à un ressentiment né de cette affaire.

Au cours des premiers épisodes de la guerre civile, la princesse est secrètement satisfaite des déconvenues que subissent Anne d'Autriche et son ministre, mais elle reste officiellement du côté de la cour. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1650, elle fait partie de ceux qui fuient Paris pour le château de Saint-Germain. Lorsqu'en janvier 1650 Condé est arrêté, elle s'en félicite. En mai 1651, quand la cour part réprimer le soulèvement de la Guyenne, Mademoiselle suit toujours. Néanmoins, Mazarin commence à soupçonner ses penchants frondeurs et Anne d'Autriche, craignant que le jeune Louis XIV ne s'attache trop à sa cousine, défend aux deux jeunes gens de se voir avec trop de familiarité. Mademoiselle de Montpensier, furieuse, se rapproche alors de son ennemi de toujours, Condé, qui vient d'être libéré.

À partir du moment où monsieur le Prince entre en guerre contre la cour, Mademoiselle devient l'un de ses plus fidèles soutiens. En mars 1652, elle part pour Orléans, apanage de son père, dans le dessein de gagner la ville au clan Condé. Elle y parvient et permet ainsi au prince, qui arrive du Sud-Ouest, de faire sa jonction avec les renforts venus de

Paris. Cette mission accomplie, Mademoiselle rentre dans la capitale où elle se signale une seconde fois lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652. Les troupes de Condé acculées aux murailles de Paris par celles de Turenne auraient été vaincues si Mademoiselle n'avait fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale et permis à son allié d'entrer dans Paris. La princesse voudrait faire de son mariage avec Louis XIV une des conditions de la paix. Mais lorsque la Fronde se termine, elle n'est pas en position de force et reçoit l'ordre de s'exiler en son château de Saint-Fargeau.

Pour échapper à l'ennui, Mademoiselle commence alors à rédiger ses *Mémoires*. Cependant, en 1657, elle est rappelée par Louis XIV et abandonne ses activités d'écrivain. En 1662, son royal cousin voudrait la contraindre à épouser le roi du Portugal Alphonse VI, à demi fou et contrefait, mais Mademoiselle refuse. C'est pourquoi elle est à nouveau exilée jusqu'en 1664.

En 1669, sa vie prend un tour romanesque : à quarante-deux ans, Mademoiselle, qui a toujours méprisé l'amour au profit de la puissance et du rang d'un éventuel époux, tombe amoureuse d'un simple gentilhomme, le comte de Lauzun, connu pour ses frasques et ses succès féminins. Louis XIV consent au mariage en 1670. Mais Condé et Philippe d'Orléans, craignant que l'immense fortune de leur cousine n'échappe aux mains de la famille royale, obtiennent le revirement du roi. Mademoiselle est désespérée, et plus encore à partir de novembre 1671, date à laquelle Lauzun, soupçonné de trahison, est enfermé à Pignerol.

À partir de 1677, Mademoiselle reprend la rédaction de ses *Mémoires* qui prennent des accents plus personnels puisqu'elle y évoque ses déceptions amoureuses. Lauzun est élargi en 1682 et il y a tout lieu de croire que la princesse l'épouse vers cette date. Pourtant, après quelques mois d'une liaison orageuse, ils se séparent. C'est donc dans la dévotion et l'isolement qu'Anne-Marie de Montpensier termine son existence le 5 avril 1693, non sans qu'une ultime phase de rédaction (1689-90) lui ait permis d'achever ses *Mémoires*. On lui doit en outre plusieurs ouvrages : portraits, romans, nouvelles et réflexions morales.

## Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans (1615-1672)

### Illustration non disponible dans la version électronique

Marguerite est la fille de François, comte de Vaudémont puis duc de Lorraine à partir de 1625, et de Christine de Salm. Elle fait la rencontre de Gaston d'Orléans lors du séjour de Monsieur à Nancy en 1629. Il est alors veuf de sa première épouse Marie de Montpensier. Séduit par la sœur de Charles IV, il l'épouse sans l'autorisation de Louis XIII en 1632. Mais devant la vindicte du roi qui décide alors d'envahir la Lorraine, la jeune Marguerite doit se réfugier aux Pays-Bas espagnols, au terme d'une chevauchée épique que la Grande Mademoiselle raconte dans ses *Mémoires*. La nouvelle duchesse d'Orléans trouve refuge auprès de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie mais Gaston d'Orléans, réconcilié avec son frère, rentre en France en 1634. Marguerite doit attendre 1643 pour que Louis XIII, à l'article de la mort et désormais assuré de transmettre la couronne à son fils, accepte de recevoir sa belle-sœur.

Pendant la Fronde, Marguerite ne cesse d'influencer Gaston d'Orléans en faveur des intérêts de Charles IV, qui espère recouvrer la souveraineté sur son duché en soutenant le parti des Princes. Mais la duchesse d'Orléans n'est pas une femme d'action : elle semble même souffrir d'agoraphobie et ne se rend presque jamais à la cour. Madame se contente de parlementer et de négocier depuis son lit comme le cardinal de Retz la représente le plus souvent dans ses *Mémoires*.

Marguerite de Lorraine donne trois filles et un fils à Gaston d'Orléans mais ce dernier meurt prématurément en 1652, à l'âge de deux ans. Veuve à partir de 1660, elle œuvre pour garantir un établissement prestigieux à ses filles puis s'éteint en 1672.

## **Anne de Gonzague, princesse Palatine (1616-1684)**

### **Illustration non disponible dans la version électronique**

Fille de Charles Ier de Gonzague, duc de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, Anne de Gonzague est d'abord destinée à la vie monastique mais, après la mort de son père en 1637, elle se détourne de cette vocation et mène une vie aventureuse. Alors, elle tombe passionnément amoureuse de son cousin Henri II de Guise, avec qui elle déclare plus tard avoir contracté un mariage secret. En 1640, elle se déguise en homme pour le rejoindre à Sedan, mais il l'abandonne l'année suivante et elle doit lui intenter un procès pour se faire reconnaître comme sa femme. En 1645, elle épouse sans enthousiasme Édouard de Bavière, prince Palatin du Rhin, en exil, sans terre et passablement désargenté. Elle mène joyeuse vie et la chronique lui prête de nombreuses aventures galantes. Proche des libertins, elle est accusée d'avoir tenté, avec son ami le Grand Condé et le médecin de ce dernier, l'abbé Bourdelot, de faire brûler un morceau de la vraie croix.

Très liée à la maison de Condé, elle joue un rôle considérable pendant la Fronde : d'abord comme agent de liaison entre les princes et la cour, puis comme intermédiaire entre les princes et la Fronde, enfin comme émissaire de Mazarin à Paris pendant l'exil de ce dernier à Brühl en 1651. En 1660, elle est nommée surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse, en exécution d'une promesse qui remonte à 1651, mais elle doit se démettre de sa charge sur ordre du roi dès mars 1661. En 1663, elle perd son mari mais le 11 décembre de la même année, le mariage de sa deuxième fille, Anne-Henriette, avec Henri-Jules de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, vient rétablir sa position. Pour conclure cette union, des tractations laborieuses ont été nécessaires. Marie-Louise, reine de Pologne, la sœur d'Anne, a désigné sa nièce comme son héritière et s'est engagée à soutenir la candidature du duc d'Enghien au trône polonais. Elle parvient en outre à marier la plus jeune de ses filles au vieux duc Jean-Frédéric de Brunswick et de Hanovre. Sa seconde fille, bien que contrefaite, épouse le prince souverain de Salm, ministre écouté de l'empereur Joseph I<sup>er</sup>. Enfin, en 1671, elle

négoce le mariage de Charlotte-Élisabeth de Bavière (1652-1722), nièce de son mari, avec Philippe de France (1640-1701), frère du roi. En 1671, elle se convertit et fait une très rude pénitence avant de mourir dans la dévotion en 1684.

### **Louise de Lorraine, veuve du seigneur de Rhodes (1621-1652)**

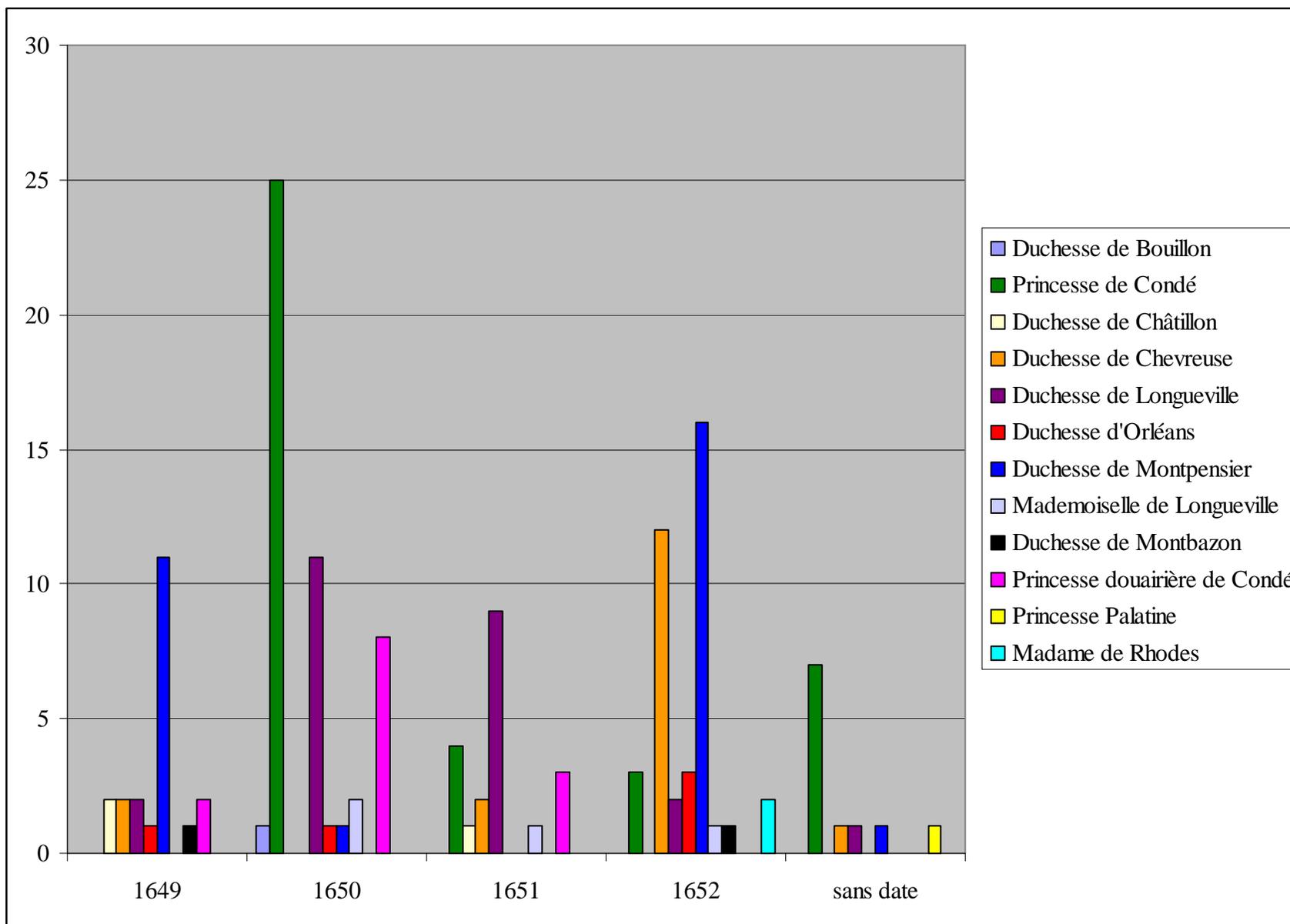
Nous savons très peu de chose sur Louise de Lorraine, si ce n'est qu'elle est la fille naturelle du cardinal de Guise et de Charlotte des Essarts et la veuve du maître des cérémonies Claude Pot de Rhodes qu'elle avait épousé en 1639. Marie d'Orléans explique qu'ainsi, « elle était nièce de Mme de Chevreuse, auprès de laquelle elle avait de très grandes habitudes » et que « M. de Rhodes, dont elle était veuve, avait été fort attaché à la maison de Condé ». Pendant la Fronde, cette position au carrefour des partis en fait une intermédiaire de choix, ce qui lui permet de participer à toutes les tentatives d'alliance entre les deux Frondes, en particulier à la fin de l'année 1651 dans les tractations visant à faire libérer les princes. Mme de Rhodes intervient au printemps 1652 pour tenter de réconcilier Condé avec Mazarin mais meurt subitement et de manière inexplicable avant la fin de la Fronde.



## Annexe IV

### Évolution de la production de mazarinades par année pour les principales Frondeuses

	1649	1650	1651	1652	sans date	Total
Duchesse de Bouillon		1				1
Princesse de Condé		25	4	3	7	39
Duchesse de Châtillon	2		1			3
Duchesse de Chevreuse	2		2	12	1	17
Duchesse de Longueville	2	11	9	2	1	25
Duchesse d'Orléans	1	1		3		5
Duchesse de Montpensier	11	1		16	1	29
Mademoiselle de Longueville		2	1	1		4
Duchesse de Montbazon	1			1		2
Princesse douairière de Condé	2	8	3			13
Princesse Palatine					1	1
Madame de Rhodes				2		2
Total	21	49	20	40	11	141



## **Annexe V**

### ***Le Manifeste de madame la duchesse de Longueville***

#### **1- Première page de l'édition originale**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

## 2- Le texte intégral du *Manifeste*

Puisque la paix de la France, la liberté des princes, le maintien de l'autorité des loix et des dernières déclarations, le soulagement des peuples, la défense des Parlemens, la conservation du royaume et le repos de la Chrétienté, à quoy le cardinal Mazarin s'oppose, et qui ne peuvent désormais s'obtenir que par les armes, m'ont obligée à les prendre : puisque j'ay esté portée par le conseil des gens de bien, de repousser avec force la violence de la tyrannie de ce ministre ; et qu'on a crû nécessaire d'arrêter le cours de ses noires perfidies, par la bonne foy d'un traité, qui se propose pour sa fin des biens si grands et si souhaitables. Je seray fort aise de rendre compte au publicq de la conduite que j'ay tenue pour y arriver, et de faire connoistre à tout le monde de quelle sorte, ayant tasché autant qu'il m'a été possible, d'apporter de plus doux remèdes aux calamitez de l'Estat et aux malheurs de nostre maison, voyant mes efforts rebuttez, une partie de la famille royale sur le bord du précipice, et la France si proche de la ruine ; il a fallu par la grandeur de ce mal, et par l'extrémité de la persécution qu'on fait souffrir à nostre maison, et ensemble au reste du royaume, mettre le fer dans des blessures envenimées, afin de les guérir, et armer contre la domination illégitime d'un ennemy public, l'équité des loix, qui seules ne pouvoient protéger nostre innocence, ny remédier à la perte de l'Estat : ne souhaitant rien davantage des personnes qui verront comme les choses se sont passées depuis la détention de messieurs mes frères et de monsieur mon mary, jusques au temps où j'ay conclu avec le roi d'Espagne, les desseins de leur liberté, et de la paix des deux couronnes, et où monsieur de Turenne est marché à la tête d'une armée pour les faire réussir, sinon qu'examinant ces choses sans préoccupation, ils fassent généreusement ce que leur conscience, et ce qu'ils doivent à leur patrie leur conseillent.

La nuict mesmes que le Cardinal Mazarin, renversant les loix fondamentales de nostre monarchie, commit son funeste attentat en la personne des princes, m'estant heureusement desrobée à sa fureur, comme elle estoit preste de m'arracher d'entre les bras de madame ma mère, je me retiray dans le gouvernement de monsieur mon mary, résolue d'employer, pour remédier à nos misères, le seul secours des loix, et de la bonté de leurs Majestez. Mais ny la députation du parlement de Rouen, à qui mes bonnes intentions estoient connues, ny les protestations réitérées d'obéissance que j'envoyay à la reyne, ny le calme que je maintins dans la Normandie, ny la soumission de la noblesse dont j'arrestay les ressentimens, ny tant de places que j'ay sacrifiay (*sic*) sans les deffendre à l'ambition du cardinal Mazarin, ne l'ayant pû empescher de faire marcher une armée dans cette province et d'y exposer le roy au milieu de la peste, afin de nous en oster le gouvernement. Et, mon innocence, ny mon sexe, ny mon

rang n'ayant pû me garantir, chez moi, dans la solitude d'une maison de campagne où je m'estois retirée. La passion déréglée que ce ministre apportoit à consommer sa vengeance par nostre entière ruine, le poussant aveuglément à me perdre ou à me bannir ; je fus contrainte de quitter la France et m'estant embarquée de nuit en une rade difficile, pendant l'hyver par un mauvais temps, et avec un péril extrême, je vins chez les aliez de la Couronne chercher la tranquillité dont les crimes d'un estrange m'empeschoient de jouir en mon país. Ainsi donc après avoir esté battue d'une furieuse tempeste, j'arrivay en Holande ; mais la persécution de Mazarin m'y suivit. La fureur et les caballes de ses émissaires ne purent pas seulement souffrir qu'on me fît les civilités qu'on devait à ma naissance, et obligèrent les Estats de manquer en ma personne au respect qu'on rend par tout au sang de nos roys. Un procédé si estrange m'ayant assez tesmoignée combien le séjour de ses provinces me pouvoit estre suspect et dangereux, estant de plus très certaine de la résolution que le cardinal Mazarin avoit faite de tout entreprendre plutost que de m'y laisser en paix, et par conséquent voyant bien que je courois un mesme danger dans les autres país de nostre aliance, je jugeay qu'il ne me restoit aucun lieu où je puisse estre avec bienséance et en seureté que ceux de nostre maison. Et fis dessein de me rendre à Stenay où monsieur de Turenne s'estoit retiré avec quelques uns de nos amis, afin de se garantir de la haine de ce ministre, qui le poursuivoit comme un coupable parce qu'il demeuroit dans nos intérêts, et qu'il desapprouvoit ses crimes. La considération du nonce, que sa Sainteté a destiné à l'ouvrage de la paix, m'ayant obligée de me détourner de mon chemin, pour le voir à Aix où il demeuroit, m'obligea encore d'y faire un séjour assez notable. Je voulus esprouver si je ne trouverois point par son moyen quelque soulagemens à nos maux, et si la main de cette personne choisie pour travailler au repos de toute l'Europe ne me le donneroit point. Mais les nouvelles qu'on recevoit de Paris, m'ayant fait connoistre que la cruauté de nos ennemis, qui croissoit de jour en jour, m'en ostoit toute espérance, je continuay ma route. En passant par les Estats du Roi Catholique, les peuples las de la guerre, haïssant le cardinal Mazarin, odieux à tout le monde, et détestant ses malices qui causent leur trouble et les nostres me demandoient par tout la paix, et me conjuroient instamment de travailler à la faire ; c'estoit le sentiment des ministres d'Espagne, et le souhait des grands seigneurs des Pais-Bas ; et j'avoue que rencontrant tant de bonnes dispositions à un si grand bien, je concevois des espérances d'en envoyer des ouvertures à la reyne et au parlement, dès que je serois à Stenay, et que je me flattois de la croyance que je pourrois procurer par un heureux accommodement l'union des deux couronnes, et la liberté des princes. Mais estant arrivée en ce lieu, bien loin de trouver quelque conjuncture favorable pour un si salutaire dessin, je me suis veue investie par les troupes du cardinal Mazarin, j'y ay

après que non content de la prison et de l'exil qu'il nous fait souffrir, et de la perte des biens que nous tenions du roy, dont il nous a dépouillez, et ne mettant point de bornes à sa vengeance, il employoit la force pour nous arracher encor Bellegarde qui est de nostre patrimoine, j'y ay sçeu que madame ma mère environnée de gens de guerre, a esté forcée de se dérober de Chantilly le jour de Pasques, qu'on l'a encore chassée de Paris, où elle s'estoit venuë jetter entre les bras de la justice, que madame ma belle sœur s'est retirée avec un danger extrême, qu'une mesme fuite a sauvé mon neveu, que son enfance n'eust pas garanty. J'y ai sçeu que des gens de qualité sont menacez de l'exil, pour avoir déploré nostre infortune, que des femmes de condition pour la mesme cause courent le mesme danger, que pour ce mesme sujet on a banni des religieux, on a fermé la bouche aux évesques, que nostre amitié fait un crime, que la pitié qu'on a de nos maux est punie comme une meschanceté, que les prisons sont pleines de nos domestiques, et qu'en fin la barbarie du cardinal Mazarin se porte contre nous à un tel excez, que, ne se trouvant point dans l'histoire d'exemple d'une plus grande innocence que la nostre, il ne s'y en trouve point d'une plus grande fureur que celle qu'il exerce en nostre endroit. En un tel estat, cognoissant que la douleur ne fait qu'irriter la tyrannie, et voyant que nostre perte estoit inévitable si je m'y opposois, considérant de plus que la monarchie ne souffre pas moins que nostre maison, que la foy publique des déclarations est violée, que l'on renverse l'autorité des loix, que les charges de la couronne, et les gouvernements des places et de provinces, qu'on devrait donner au seul mérite, deviennent le prix de nostre sang et la récompense du détestable forfait de ceux qui par l'espoir de ces récompenses, ayant renoncé à leur honneur, et dévouié leur conscience aux lasches intérêts de leur fortune soutiennent l'attentat du cardinal Mazarin. Que l'argent et les biens qu'il falloit réserver pour la deffence, ou pour le restablissement du royaume, sont prodiguez, et ne servent qu'à estancher l'avarice des gens dont ce ministre achepte et paye la fidélité et le service aux despens des peuples. Que la partie la moins saine d'une maison estrangère, dont la puissance autant de fois qu'elle a esté élevée a osé jetter les yeux sur la couronne, et l'esbranler par la révolte et la guerre, empiette de nouveau une autorité périlleuse. Que cette inquisition d'estat, qui ne laisse ni de biens ni d'autorité à personne, et contre laquelle on a desjà eu recours aux armes, reprend de fortes racines, que le clergé est mesprisé, la noblesse persécutée, les officiers misérables, les peuples ruinez, les gens de bien dans le danger et dans la crainte. Que le cardinal Mazarin se déclare ennemy juré de la paix, n'ayant emprisonné les princes qui le vouloient contraindre à la faire, et ne commettant tant de nouveaux crimes, que pour en empescher la conclusion. Qu'ainsi il n'y a à espérer ni de salut pour l'Estat, ni de remède à nos infortunes, si les choses demeurent plus longtemps dans

un tel désordre. Ces considérations jointes aux remontrances que plusieurs personnes de condition m'ont envoyées, que la bonté de la reyne estant plus aveuglée que jamais des artifices de son ministre, et la facilité de monsieur le duc d'Orléans, s'abandonnant à la conduite de ses faux tribuns du peuple qui, par de sordides prétentions d'ennemis déclarez du cardinal Mazarin se sont rendus ses esclaves. J'étois la seule personne à qui il restoit des moyens de mettre une borne à tant de malheurs, et que ma conscience, ma naissance et mon devoir m'y obligeoient puissamment. Et de plus, me trouvant portée à entreprendre un dessein si grand et si glorieux, par les instances que m'en font les plus notables personnages de l'Eglise, de l'espée et de la robe, et par les supplications que j'en reçois des meilleurs habitans de Paris et des principales villes du royaume. Mais sur tout me sentant fortifiée en cette occasion de l'affection, du conseil et de l'ayde de monsieur de Turenne, dont le mérite et la valeur vont de pair avec les plus hautes entreprises, et qui est également passionné pour le service du roy, pour le bien de la France et pour le rétablissement de notre maison : après avoir examiné toutes choses, nous avons jugé que la liberté des princes du sang, lesquels pendant la minorité doivent avoir soin de l'Estat, estoit le premier pas qu'il falloit faire pour préparer la guérison aux maux de la France et que la paix en suite estoit l'unique remède qu'il falloit apporter aux calamitez qui la détruisent. C'est pourquoy sa Majesté Catholique m'ayant fait l'honneur de m'inviter à la seconder dans le désir qu'elle a de donner à la chrétienté cette paix, *qu'elle ne veut point traiter avec le cardinal Mazarin* [en italique dans le texte], et qu'elle proteste de recevoir volontiers de la main de messieurs les princes, nous avons, moy et monsieur de Turenne, conclu d'un commun consentement avec les ministres d'Espagne, de joindre nos forces à celles de sa Majesté Catholique, et de ne point poser les armes que les princes ne soient pas délivrez. Comme aussi dès qu'ils seront libres, le roy d'Espagne s'est obligé de sa part de conclure incessamment cette paix, et de se remettre des difficultez qui s'y pourront rencontrer à l'arbitrage des princes. Certes s'il est permis par le droit des gens, et si la nature mesme nous enseigne de nous servir de toutes choses pour nostre conservation, lors qu'on nous opprime injustement, il faudroit avouer qu'il se treuve une extrême satisfaction, quand en nous garantissant d'un malheur nous en garantissons le public, et qu'il n'est rien si digne de louange, en nous délivrant que de délivrer encore nostre patrie. Et puisque cela est ainsi, j'ai tout lieu de croire, que m'estant trouvée contrainte d'employer la force légitime contre l'injuste, et l'ayant fait de sorte que ce que j'entreprends va moins au salut de nostre maison, qu'au service de mon prince, et à l'utilité de mon país. Il n'y a personne qui aye de la conscience et du jugement, qui n'approuve ce juste dessein, qui n'y

concoure, qui ne l'appuye, et qui en quelque façon ne m'estime heureuse dans mon malheur, d'estre la cause du restablissement du royaume.

Ce sont là les véritez dont j'ay estimé qu'il estoit nécessaire que le public fust instruit ; après quoy il ne me reste rien à ajouter, sinon que j'exhorte icy tous les gens d'honneur, et principalement le Parlement et peuple de Paris, où il semble que la source et le plus solide fondement de la monarchie réside, de ne pas perdre une si illustre occasion d'ayder à conserver au roy son estat, à délivrer d'une prison injuste les princes du sang qui en sont l'appuy, à rendre la paix à la France, et à secouer le joug insupportable de la tyrannie estrangère. Espérant que la divine bonté, qui penestre les sentimens de mon cœur, et qui sçait qu'ils sont acheminez à ces fins, bénira la justice des armes qu'on emploie pour les faire réussir, que désilant les yeux de la reyne, elle luy fera voir en quel abyme de malheurs le cardinal Mazarin tasche à la précipiter, qu'elle destrompera monsieur le duc d'Orléans des mauvais conseils qu'on luy donne, et qu'elle fera enfin qu'un party si utile et si nécessaire, que celui de la liberté et de la paix, sera généralement soustenu par les gens de bien, que je sçay qu'il en sera généralement approuvé.

## **Annexe VI**

### **Échantillon de lettres autographes des Frondeuses**

**1- Lettre autographe de Mlle de Montpensier** à Condé datée d'Orléans le 29 avril 1652.  
Archives du Musée Condé, Chantilly, P XII, f° 365.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

a orleans ce 29 avril 1652

Monsieur mon cousin

Jay ete extrememant surprise daprandre quil iut quelque proposition de paix je vous avoue quelle mest fort suspecte et que dans sete pansee iene men puis reiouir pour tant monsieur et vous aves etes tant de fois trompes par le C masarin que lon doit esperer que vous vous precotioneres contre ses vues ie vous suis infinimant obligee des continuels temoignages que vous me

V° dones de prendre par ames interes ie vous suplie de croire que iay le plus grand atachement du monde aus votre et que ie ne souhete davantage que pour etre plus en etat de vous servir et de vous temoigner que ie suis

Monsieur mon cousin

Votre tres hatatione cousine et servante

Anne Marie Louise Dorleans

**2- Lettre chiffrée autographe de Mme de Longueville** au maréchal de Turenne datée de Stenay le 2 février 1651.

Archives Nationales, 273 AP 182, dossier 23.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

de stenay ce 2e febvrier (je vous suplie de deschiffrer cette letre vous mesme)

Monsieur,

Je receus hier vos deux lettres l'une du 22 de Janvier et l'autre du 29 du mesme mois, je souhaittes que mr de fuensaldaigne execute les bonnes intentions qu'il vous a tesmoignées mais sy les choses continuent a aller à paris comme on me le mende et comme je vous l'ay mendé, j'espere que nous n'aurons besoing de rien de tout ce qu'on nous a promis, mais se n'est pas pour vous dire cela seulement que je vous escriis mais pour vous demander vos pensées et vos sentiments /

V° sur une chose qui peut ariver mais qui n'est pourtant pas sy prochaine qu'on ne puisse prendre ses mesures devant quelle arive, on me mende donc de paris que l'on croit que 65.20.3.47.95.L.20.7.97.13.62.75.88.15.10.71.h.18.14.6.3.37.66.31.61.c.n.dont le 59 95.81.63.13.29.10.84 et que 63.31.18.h. en donnant parole 6.18.59. de faire 92.13.99.h.65.20.19.82.15.33.l. desirera que 65.99. luy face remettre 62.7.15.67.27.9.20.93.c.33.40.26. de sorte que ceux qui m'escrivent craignant que cette proposition ne nous ambarassat /

Sy davanture elle se fait mont donne advis que les choses y pourront bien aller.

Je penserois donc qu'il seroit a propos en ce cas que nous respondissions que nous voulons bien 84.61.10.84.62.7.15.67.27.9.20.93.c.33.40.26 mais que nous ne pouvons 31.78.94.13.33.10.97.19.63.33.85.7.15.10.84.65.20.69.7.15.20.40.59 ce qui sera nostre sureté car sy 63.37.18.13. ny concent pas 65.49 sera obligé de porter la chose hautement cela se rencontrant dans son interest, mais pour le nostre je croy que nous pourions par le moien des amis que nous avons 38.15.20.65.59. joins a ceux des 2.88.15.31.18 + 3.20. faire nommer par le dit 59. une personne /

V° de qualité et d'honneur qui seroit tout a fait a nous pour 106.76.13.19.81.c.5.84.78.20.95.L.96.17.15.31.62 au nom 40.59. pour ce qui est de 63.109.14.65. je croy que 65.20.7. L.71.5.77.14.20. se resoudroient par eux mesme de 63.81.15.5.84. ne pouvant pas exiger de nous que nous ne donnassions pas 63.35.91.31.14.65. pour prouver .63.64.27.13.97.31.29. et ne pouvant aussy garder 63.109.14.65. sy ils ne nous aidoint plus 37.15.20.63.35.91.31.14.65. enffin selon mon sens ils seroient plus ayses de s'acquérir 29. en ne 84.96.20.91.15.10. pas inutilement mesme pour eux a une chose qui luy donneroit 93.64.27 13.97. que de perdre le fruit de toutes les obligations qu'ils se sont aquis sur /

Luy 7.15.77.20.72.13.92.15.75.20. J'avois quelque pensée de les faire pressentir la dessus par 38.h.75.91.14. mais j'ay creu que se seroit peustestre les adviser de chercher des difficultés a

une chose ou il n'y en trouveront point sy elle arive et que nous pourons mesme leur faire passer comme impreveüe et faite par la nécessité de ne pas empescher 63.64.27.13.97.31.29. neantmoins cela comme le reste je le soubmet a vostre jugement et vous supplie de me mender vos pensées tant sur les mienes que sur la chose en soy Je menderay a d'arnetal de vous aller trouver affin que sy vous jeuges qu'il /

V° soit besoing qu'il pressente les intentions de mr de fuensaldaigne sur ce subjct, qu'il reçoive et suive les ordres que vous lui donneres la dessus, j'en ay receu de 29. et de 30. de vous faire de grands et très affectionnés compliments de leur part, j'ay grande envie de sçavoir sy vous aures receu ma letre du 30 de janvier faites le moy savoir s'il vous plaist et la réception de celle cy Je suis

Monsieur

Votre tres humble cousine et servante AG de Bourbon

sy vous jeuges que darnetal doive parler je pense qu'il seroit bon que se ne fut que comme de luy mesme et en disant qu'on m'a mandé cette nouvelle, sans dire que je luy ay ordonné de la dire ny quelles seroient nos intentions la dessus l'ouverture qu'il luy feroit la dessus se devoit donc enfermer celon mon sens a luy dire que beaucoup de gents esclairés croient que 63.37.18.13 prometra 6.18.49.63.64.27.13.97.31.20.19.82.15.33.20. pourveu que le mesme 49. oblige 57. et 37. de 84.61.10.84.62.7.15.67.27.9.20.93.15.33.40.26. Je vous mende mes penssées non pas pour vous porter a le suivre mais pour vous obliger de /

[sur le côté :] me dire les vostres avec la mesme liberté vous y pouves donc adjouster ou diminuer ce que vous jeugeres a propos

**3- Lettre autographe de la duchesse de Bouillon** au prince Condé datée de Poissy le 17 mai 1652.

Archives du Musée Condé, Chantilly, P XII, f° 242.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Monsieur,

appres la protection quil vous a pleu me donner je ne puis doubter que vous n'ayes toutes les bontes imaginables pour nous quy faict que jose vous asseurer par ces lignes que personne au monde nen est plus reconnoissante et que je n'auray jamais de joye que par mes tres humbles services je ne vous aye donne lieu de connoistre la passion que j'ay de vous en rendre toute ma vie faistes moy ce pendant Monsieur lhonneur de nen pas doubter et de croire que ma plus grande application est den chercher les occasions en attendant que je sois asses heureuse pour en rencontrer vous me permesteres sil vous

V<sup>o</sup>- plai que je vous assure que je suis et seray tousiours avec toute la cincerité et le respect imaginable entierement

Monsieur

Vre tres humble tres obeisente et tres obligee servante

Eleonore de Bergh

A poissy ce 17 may 1652

**4- Lettre autographe de Mme de Montbazon** au cardinal Mazarin datée du 22 avril 1650.  
Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France, 871, f° 19.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Je viens d'aprendre l'extremité de la maladie du frere de la fame de mr de la boulaie ie croy que vs estes informé de la iustise quil y a de luy concerver la charge de mr de bouilon vs an estes prié par mr de beaufort avec le dernier anpressemant et affection et pour moy ie vs an conieure vs ne cories oblyger un homme quy le merite et quy vous an coit plus reconoisant vs caves comme ie suis vre amie cette calité moblyge a user avec vous dans la derniere franchise et vs dire que depuis ma derniere ie treuve tous les esprits tres inquietes et lassés des longueurs que vous aves aportees /

V° a l'execution des choses promises larivee du frere de la boulaie sans avoir rien aporté de positif a esté une chose facheuse sela nanpesche pas que lon ne fase tout ce quy ce peut pour servir la raine et vs au non de dieu que les choses que vs voules faire de bonne grase pour moy ie ne suis pas an doute mes il faut donner tous les iours des batailles ie croy que vs aymes mieux que ie vs advertise du veritable estat des choses que cy ie manques a vs dire la verité ou cy ie vs flates vs coret encore que dans le parlemant il y a quelques ians /

Quy capreste a donner leur conge a propos ie couhete fort vre pront retour lon vs an dira davantage et pour cette heure vs nores que les acurense de la continuation de mon affection et de mes tres humbles servises pour la raine et pour vous

Ce vint deux avril



**5- Lettre autographe de Mme de Châtillon** à M. Lavocat, de à Châtillon le 6 janvier 1650.  
Archives du Musée Condé, Chantilly, P VII, f° 7.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

de chastillon ce 6me janvier

Monsieur,

Je nose prandre la liberte descrire a monseigneur le prince de Conty crainte de linportune mes ie vous suplie monsieur davoit la bonte de me procuré une lettre de sa par au gouverneur de barsurobe qui faict tout ce qui peut pour enpeche les abitans de satisfere au trete quils ont faict aveque moy par toutte sorte de violance et de menase Ie vous suplie que son altesse luy fase paroître qui nut acorde la grace de cette exsempetion a persone qua moy et qui naprouve point son prosede /

il est venu isy quelque uns des abitant me trouve pour sela car il ne peuve leve les quatre mille livre qui me devoit aporte a ce premier iour de ianvier sy le gouverneur ne sesse de les persecute ie ne say ce que vous dices de moy de vous inportune continuellement de mes mahureuse affere ie me suis persuadee que vous aves ases de bonte pour ne le pas trouve mauvais puisque ie suis plus que personne du monde

Monsieur

Vostre servate tres affectionnee

Isabelle de Montmorency

**6- Lettre autographe de Claire-Clémence de Maille Brézé**, princesse de Condé à son mari Louis II de Bourbon, prince de Condé, datée de Montrond le 22 décembre 1650.  
Archives du Musée Condé, Chantilly, P IX, f° 344.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

a monrond ce 22 desembre 1650

Cedernier malheur de vostre maison redouble mon afflicitions par celle que je say que vous resseverez et messieur mes beaufreres que je suplie prendre part acette lettre nayent pas la permission de leur escrire vous suplient tous trois de croire quil ny aryen que je nevousse faire pour soulaier le moindre de vos maux jessaye /

dedivertir les miens avec monfils qui aeste ravie de la lettre que vous luy aves faict lhonneur de luy escrire ie vous envoy la description de sadispositions et de ses ocupations je croy que vous y prendres plaisir estent fornaive et veritable et que vous meferes la grase de continuer acroyre que je suis atous espreuve vostre tres humble servante

Claire Clemence Demaillé

**7- Lettre autographe de Marguerite de Lorraine** à Mlle de Montpensier datée du 16 juillet 1639 à Bruxelles, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds Victor Cousin, Ms 2, f° 10.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

16 juill1639

Mademoiselle ma belle-fille

dans les continuelles ennuis que cette vie maporte, iay resceu une tres grande consolation cette sepmaine par la réception de vostre belle peinture vous mavé autant obligé comme ie la souhaittois et vous affectionne de tout mon cœur

Ie vous rendrois volontiere la mienne mais ma triste assiete demende plus tost que dieu mappelle de ce monde y laissant la mémoire de mes souffrances que dy faire veoire ma peinture en vie, croyé néantmoins sil vous plaist ma tres chere fille quen quel lieu ou condition il plaira a la divine providence me mettre ie seray touiours vostre vous aiment et estiment tres parfaitement. Ie vous recommande Monsieur vostre bon papai et prie den continuer le parfaict soing que ie ne doute quen avé qui sera le plus grand service que me pourrez rendre qui suis

Mademoiselle ma belle-fille

Votre tres affectionnee belle-mère

Marguerite

De Bruxelles 16 juillet 1639

**8- Lettre autographe de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de**

**Condé** à Gaston d'Orléans, de Bourg-la-Reine le 4 mai 1650.

Archives du Musée Condé, Chantilly, O VII, f° 380.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Du bour la Raine se 4 may

Monseigneur

Iose prandre la liberte de fere souvenir v altese R quelle a eu la bonte de me prometre son asistanse et de procurer quelque adousissemant a mes maleurs lage ou ie suis mes incoumoditez la considerasion de mes anfans qui ont lonneur destre de vostre sanc et soluy que ma meson a repandu pour vostre servise me font esperer que v altese/

Se lesera toucher a mes aflicsions et quelle ne refusera pas de me fere acorder quelque repos dan lequel ie puise passer le peu de iours qui me restet a vivre quoy que mes enemis diset contre moy et quelque calomnies quils invantet pour randre ma conduite suspecte iay sete asuranse que v altese R la croit inosante et quelle ne peult creindre une personne dont les intansions non iames paru contreres au bien de letat ni au respect que moy et toute ma/

meson avons tousiours eu pour v altese tousela avec les asuranses que vous maves autre fois donnees de me proteger dans mes besoins me font atandre que ian obtiendre la liberte que ie luy demande de demeurer a paris dou ie ne me puis elongner sans courre fortune de ma vie ie souete sete faveur avec dautan plus de pasion quetan plus proche de la Raine et de v altese iore plus de temoins de la seinserite/

de mes acsions et que mes enemis ne pouron rien mimposer dont an mesmetamps ie ne puise verifier la fosete que v altese macorde sil luy plest sete grase et selle de me croire

Monseigneur

De v altesse Roialle

La tres humble et tres obeisante servante

CM de montmorancy

**9- Lettre autographe d'Anne de Gonzague, princesse Palatine** à sa sœur Marie de Gonzague, reine de Pologne, non datée mais probablement de l'été 1649.  
Archives du Musée Condé, Chantilly, R II, f° 203.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

NB : Les mots entre crochets correspondent à la transcription du chiffre figurant dans l'interligne sur le manuscrit.

apres tant de bontez que V.M. daigne me taymoigner je ne puis luy exprimer mes resentimens au point quilz sont cets pourquoy je me contente de prier seulement dieu de tout mon cœur quil donne autant de bonheur a V.M. quelle me donne de consolation parmy mes malheurs quy sans doutte sereit estrange cy elle /

maveit abandonnee de sa protection Je la conjure avec tout le respect que je dois de me la vouloir continuer dans laffere presente de la succession puisque cest le seul moyen destablissement que je puis esperer pr mes enfants mr de monthelon aura rendu conte a vm de ce quy la jugé a propos de faire pr comencer dobeir a ces ordres et je croy que le moyen quy la trouvé de presenter vre requeste au parlement suivant la procuration de vm fondée sur la propre declaration du roy quy renvoye toutes ces sortes de cause au parlement aultera tout pretexte du conseil de trouver a redire a cette affere puisquelle se fait en vertu de la declaration quilz ont passee lannee derniere et confirmée encore /

depuis la guerre de paris de sorte que les gents de mantoue auront aces de paine n'estant pas mieux quilz sont a la cour dempescher les poursuittes que lon va faire contreux, il est vray que comme [le parlement] est aces [partagé] pour [le Cardl] il y auret a craindre que sy il nestet pas bien intentioné il ne vint a bout de nous faire [rendre] quelque [justice par le parlement] mesme de sorte que pr le commencement de laffere ellest aucy bien quelle peut estre mais pr le succex il importe tout a fait que le [Mazarin] espere ce quil desire de [vostre Maté] car cet [homme d'interet] ne fera james rien autrement jose atandre de la generosité de vm que considerant lestat ou je resteré sans cella quelle voudra bien y employer son pouvoir lors /

que les afferres de son royaume luy en donneront le temps celles de [France] sont en un [estat fort incertain] le [Roy] est enfin contrint [de revenir] a [Paris] les [chambres] estet resolue [de sa sembler] sur les afferes de [France] sy lon ne leurs eust promis [que] la [cour sera icy mardy] lon ne sait point encore bien aparement ce quy en sera car [le Cardinal] a une sy grande [peur d'entrer] dans [Paris] que je ne say sy cella ne fera point changer de desing et pour dire la verité je croy qu'il [coura] quelque [perille] tous les [esprits] sont fort [alterez] et rien ne peut empescher la [division] quy se trouve parmy tous les gents du [party] de [Paris] qui ont aces de deffiance les uns des autres le [prince de condé] flate fort son [frère] et [sa sœur] ils sont allez ensemble a [chantilly] mais lon se defie /

quil ny est de la fourbe de son costé car en effet il a [une haine] incroyable [contre eux] le [prince de Conti] pretend a la cojutorie de [levesche] de [Liege] et son frere luy manda il ya trois jours quil vint a la cour pr cette affere la que lon veut trecter pr luy et quy estet fort avancee mais la suite a fait voir que ce nestet qun pretexte que lon aveit trouvé pr lengager a [voir le Cardl] et co il aveit toujours refusé daller chez luy le [Roy] leur comanda de [diner] avec [luy] et il se trouva que le [Roy] manget ce jour la chez le [Cardl] de sorte que [le prince de Conti] fust contrint de faire ce quil aveit toujours refusé neanmoins cella se passa avec beaucoup de grimasse et de mepris quoy que le [Cardl] fist tout ce quil pouveit pr estre mieux trecté jay bn peur que nous ne soyons pas encore a la fin de tous nos malheurs nous attandon avec impatience leffet du /

[retour du Roy] sil est paisible et que lon [soufre] le [Cardl] il y a suget de croire que toute les brouilleries finiront de tous les costez, sepandant puisque nous ne pouvons plus esperer de voir V.M. en France je souhetteres pationement de pouvoir quelque jour faire un voyage auprez d'elle pr y passer trois ou quatre mois sy les afferes de la suçcesion estet terminee et quelle leust agreable jemploirez de bon cœur une annee de mon revenu pr cella car la plus grande joye que je poures avoir dans le monde seret celle de la voir dans son royaume et de luy confirmer moy mesme avec toute sorte de respect que je suis autant que jy suis obligee

Madame de VM

Sa tres humble et tres obeisante servante

Anne de Gonzague

**10- Lettre autographe de la duchesse de Chevreuse** adressée à Mazarin le 25 septembre 1650.

Archives des Affaires Etrangères, mémoires et Documents, France, 872, f° 129.

**Illustration non disponible dans la version électronique**

**Illustration non disponible dans la version électronique**

Monsieur

Iay appris de monsr le telier vre sentiment des affaires generales et veu par vre lre les bons que vous aves pour moy. Vous saures de luy monsieur les miens par toutes les choses qui regardent le service de la reine et vos interets particuliers, ie connois bien que cest une matiere ou il ni a pas peu a travailler mais rien nest capable de me rebuter /

pour suivre une obligation et ma reconnoissance les effets vous en donneront autent de marques que vous en aves eu d'asseurances par mes paroles, il faut monsieur quelles vous ayent mal explique mon intention par se que vous aves entendu que ie presuposois que vous fussies informé de se qui se traitoit pour la rençon du prince de ligne car ie sais quil ne se traite rien et nay en votre pencée sur se suget /

que celle de vous suplier dobttenir cette grace la pour moy voient que toutes celles que vous maves voulu procurer sont si eloignees et incertenes de me donner moien dacommoder mes affaires pour subsister dens la désence que ie nay pas creu inutile de faire iusques ici si la reine ne macorde quelque bien present cest pourquoi iay demendé celuy la comme le seul que ie connoy qui sens incommoder les affaires du roy men peut /

donner le moien et iay creu que comme ie treuves raisonnable de vous demender vos bons offices pour mele faire obtenir de sa maieste vous ne treuveries pas déraisonnabler de me le faire acorder si ie ne me suis pas trompée ien auré bientost lefet en l'atendent ie croy que ie laures desia eu si vous eussies entendu ma demende et que vre amitie et franchise corespondra a celle avec laquelle ie fais profession destre

monsieur

vre tres humble et tres affectionnee servante

la duchesse de chevreuse

paris 25 ceptembre 1650



## Annexe VII

### Tableau de la correspondance échangée entre le cardinal Mazarin et la duchesse de Chevreuse en 1650

Les lignes sur fond jaune correspondent aux lettres envoyées par la duchesse de Chevreuse à Mazarin et les lignes sur fond blanc aux lettres envoyées par Mazarin à la duchesse de Chevreuse.

Abréviations :

A. E. : Archives des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, France.

<b>Envoyeur/ Destinataire</b>	<b>Date et lieu</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote</b>
Mazarin à Mme de Chevreuse	9 février 1650, Normandie	Il lui demande de se réconcilier avec le duc d'Épernon.	A. E. 267, f° 82.
Mazarin à Mme de Chevreuse	13 février 1650, Normandie	Il la remercie de sa réponse à sa lettre et lui raconte les succès de la cour en Normandie.	A. E. 267, f° 99.
Mazarin à Mme de Chevreuse	13 mars 1650, Bourgogne	Il témoigne avoir confiance dans ses interventions en sa faveur. Il refuse de donner une abbaye au coadjuteur en son absence. Il annonce que « l'affaire qui la regarde » est achevée auprès du surintendant.	A. E. 267, f° 126.
Mazarin à Mme de Chevreuse	19 mars 1650, Bourgogne	Il l'assure de son amitié. Il lui demande de rabrouer les députés de Bordeaux venus plaider la cause des princes à Paris.	A. E. 267, f° 134 v°.
Mazarin à Mme de Chevreuse	14 avril 1650, Bourgogne	Il refuse à M. de Lens l'Imprimerie royale dont la demande avait été transmise par la duchesse.	A. E. 267, f° 160 v°.

Mme de Chevreuse à Mazarin	22 avril 1650, Paris	Elle a transmis à Châteauneuf les « sentiments » de Mazarin sur Bordeaux. Elle rappelle avec insistance les intérêts de Beaufort et Noirmoutier.	A. E. 290, f° 141.
Mazarin à Mme de Chevreuse	27 avril 1650, Bourgogne	Il promet de satisfaire les intérêts de Beaufort et Noirmoutier, lui demande d'être sa caution auprès d'eux.	A. E. 267, f° 173.
Mazarin à Mme de Chevreuse	10 juin 1650	Réponse à sa demande en faveur du duc de Luynes : il lui donnera 40 000 livres sur les assignations de 1651 et 1652.	A. E. 267, f° 207.
Mme de Chevreuse à Mazarin	19 juin 1650, Paris	Elle relaie les intentions de la cour auprès de Beaufort et Gondî.	A. E. 871, f° 89.
Mazarin à Mme de Chevreuse	6 juillet 1650	Il lui annonce que la cour prend le parti de Noirmoutier contre Manicamp (qui a provoqué le précédent en duel).	A. E. 267, f° 222 v°.
Mme de Chevreuse à Mazarin	7 juillet 1650, Paris	Rapport sur les partis qui se constituent au parlement pour ou contre les princes. Incitation à châtier les mauvais serviteurs et à récompenser les bons, c'est-à-dire ses amis.	A. E. 290, f° 158.
Mme de Chevreuse à Mazarin	Juillet 1650, Paris	Effet des troubles de Bordeaux sur le parlement, proposition de remplacer Épernon par le duc d'Anjou en Guyenne.	A. E. 290, f° 160.
Mme de Chevreuse à Mazarin	23 juillet 1650, Paris	Rappel de son attachement et demande d'un bénéfice de trois mille francs.	A. E. 290, f° 163.
Mme de Chevreuse à Mazarin	31 juillet 1650, Paris	Nombreux conseils et avis politiques. Crainte qu'un bruit n'éclate à Paris contre le duc d'Épernon et Mazarin qui le maintient. Nécessité de l'évincer rapidement pour ne pas être entraîné dans sa chute. Remarques sur la façon dont les parlements et les peuples sont « travaillés » par les	A. E. 290, f° 165.

		adversaires du cardinal. Il faut écrire une lettre d'investiture du gouvernement de Guyenne en faveur du duc d'Orléans.	
Mme de Chevreuse à Mazarin	2 août 1650, Paris	Son avis sur le duc d'Épernon n'a pas été suivi. Elle s'excuse sur sa faible intelligence. Elle se porte garante du dévouement de Gaston d'Orléans. Elle remercie le cardinal pour une montre. Elle montre qu'elle a été « rentable » dans une affaire qui rapporte quarante mille écus au roi.	A. E. 290, f° 167.
Mme de Chevreuse à Mazarin	5 août 1650, Paris	La cour ne doit témoigner aucun mécontentement à S.A.R. pour son action au parlement.	A. E. 290, f° 171.
Mme de Chevreuse à Mazarin	9 août 1650, Paris	Elle rappelle encore ses bonnes intentions envers le duc d'Épernon ainsi que sa propre sincérité. Elle vante l'efficacité de son action à Paris contre les ennemis de Mazarin. Elle conseille de bien gérer la Provence et de flatter S.A.R. pour qu'il demeure fidèle.	A. E. 290, f° 172.
Mme de Chevreuse à Mazarin	19 août 1650, Paris	Elle a parlé à Le Tellier qui se charge d'écrire une lettre détaillée. Elle a transmis les hommages du cardinal à Gaston d'Orléans.	A. E. 290, f° 175.
Mme de Chevreuse à Mazarin	22 août 1650, Paris	Elle affirme son esprit d'initiative et d'indépendance dans la conduite des affaires. Elle rappelle la sincérité de ses amis et la nécessité de leur en témoigner satisfaction. Elle évoque un retournement de l'opinion en faveur de la cour.	A. E. 290, f° 178.
Mazarin à Mme de	30 août 1650	Il refuse la prétention de l'évêque de Chalons.	A. E. 267, f° 230 v°.

Chevreuse			
Mme de Chevreuse à Mazarin	5 septembre 1650 Paris	Elle rappelle ses services et demande la rançon du prince de Ligne.	A. E. 290, f° 193.
Mme de Chevreuse à Mazarin	15 septembre 1650, Paris	Elle transmet les demandes du maréchal de Rantzau, demande des nouvelles du siège de Bordeaux et réitère ses promesses de service.	A. E. 872, f° 92.
Mazarin à Mme de Chevreuse	24 septembre 1650, Bourg	Bulletin d'information et annonce de l'octroi d'un brevet en faveur de l'un de ses gentilshommes pour lequel elle a envoyé un mémoire.	A. E. 267, f° 236.
Mme de Chevreuse à Mazarin	25 septembre 1650, Paris	Elle demande la rançon du prince de Ligne pour pouvoir « subsister dans la décence », étant donné que les autres rémunérations envisagées sont incertaines et ne lui donneront pas moyen d'accommoder ses affaires.	A. E. 872, f° 129.
Mazarin à Mme de Chevreuse	30 septembre 1650, Bourg	La rançon du prince de Ligne lui est accordée mais comme elle devait d'abord servir à faire libérer Guise, la duchesse ne doit pas trop s'en vanter auprès de S.A.R. Cette rançon peut être portée à cent cinquante mille livres. Elle doit s'entendre avec le prince lui-même. Elle a fait une recommandation pour la maréchale de Rantzau. Mazarin diffère le règlement de l'affaire de l'évêque de Verdun.	Bibliothèque Mazarine, Ms 2216, f° 455 v°.
Mme de Chevreuse à Mazarin	7 octobre 1650, Paris	Elle remercie Mazarin pour la rançon du prince de Ligne, dont le principe a été accordé même si le montant reste à négocier. Elle demande une grâce pour l'abbé de Chailly ainsi qu'une entrevue avec le cardinal.	A. E. 872, f° 185.

## **Annexe VIII**

### **Les traités d'union des deux Frondes**

Portefeuille du prince de Condé, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fonds Français, 6731, f° 10.

#### *Premier traité*

Son Altesse Royale ayant jugé nécessaire, pour le service du roi et le bien de l'État, que messieurs les princes fussent mis en liberté, en donnant assurance qu'ils demeureront inséparablement attachés aux intérêts du roi et du royaume, et même Son Altesse Royale ayant témoigné à la reine, que c'était son avis et son sentiment, il a estimé encore important pour assurer la tranquillité publique, et pour la satisfaction particulière, de faire ce présent traité, par lequel les amis et serviteurs de messieurs les princes ci-dessous signés promettent, audit nom de messieurs les princes, et en vertu du pouvoir qu'ils en ont, une amitié perpétuelle, sincère et véritable à Son Altesse Royale, avec tout le respect qui est dû à sa personne et à sa naissance, et une reconnaissance très parfaite de la liberté qu'ils lui doivent ; et afin que par ce moyen ils puissent conspirer d'un vœu, plus puissamment, à tout ce qui se trouvera bon, utile et glorieux pour le bien de l'État, ils sont convenus des articles qui suivent :

#### **Articles**

Que son Altesse Royale ayant résolu d'éloigner des conseils de Sa Majesté le cardinal Mazarin, comme la véritable cause de tous les désordres de l'État et de la division de la maison royale, messieurs les princes promettent de ne s'y point opposer ;

Que Son Altesse Royale pourra conserver dans le conseil d'en haut telles personnes qu'il lui plaira de celles qui y sont à présent, même y faire donner l'entrée à telles autres personnes qu'il en jugera capables, sans que messieurs les princes y puissent apporter d'obstacle, ni rien innover dans ledit conseil, que du consentement de Son Altesse Royale ;

Que messieurs les princes ne s'opposeront point à l'accommodement de monsieur de Lorraine avec la France, au contraire y apporteront toutes les facilités possibles, Son Altesse Royale promettant d'employer son autorité pour conserver les intérêts et établissement de

mondit sieur le prince, sans qu'il puisse être dépossédé ni y renoncer qu'il soit satisfait et qu'il n'ait reçu au préalable la récompense ;

Que monsieur le prince ne pourra prétendre à la charge de connétable que du consentement de Son Altesse Royale ;

Que messieurs les princes honoreront de leur amitié tous ceux qui font profession d'être serviteurs particuliers de Son Altesse Royale, et nommément MM. de Beaufort, le coadjuteur de Paris, de Retz, de Brissac et Noirmoutier ;

Comme aussi Son Altesse Royale promet l'honneur de ses bonnes grâces et de sa protection aux amis et serviteurs de messieurs les princes, et donne sa foi et sa parole de leur faire tous les offices possibles vers la reine et ailleurs, et généralement toutes les choses nécessaires pour leur liberté, même de déclarer dans le parlement qu'elle est nécessaire pour le service du roi et le repos de l'État ;

Le présent traité a été signé par Son Altesse Royale et par monsieur le président Viole, ayant nommément le pouvoir, madame la princesse Palatine, monsieur de Nemours, monsieur le maréchal de La Mothe et monsieur Arnaud, tant en leur nom qu'en celui de monsieur le prince en vertu des pouvoirs qu'ils en ont ; et s'il arrivait, ce qu'ils jugent pourtant ne pouvoir être, que messieurs les princes y contrevinssent, ils s'obligent de renoncer entièrement à l'honneur de leurs bonnes grâces et d'être directement opposés à leurs intérêts.

Le présent traité a été signé en double.

Fait à Paris, le 30 janvier 1651.

Gaston, Viole, Anne de Gonzague, Charles-Amédée de Savoie, le maréchal de La Mothe, Arnaud.

### *Deuxième traité*

L'un des plus sensibles déplaisirs qu'ait reçu monsieur le Prince, depuis sa détention, c'est d'avoir appris qu'on l'ait accusé d'avoir manqué de respect et de déférence pour Son Altesse Royale, et qu'on ait employé cet artifice afin de les désunir et d'altérer leur bonne intelligence, dont monsieur le Prince s'est toujours trouvé honoré et qui est très nécessaire pour le bien du service du roi ; ce qui lui a fait souhaiter, avec tout le respect qu'il doit à la personne et à la naissance de Sadite Altesse Royale, de l'établir par des alliances très étroites, afin d'assurer par ce moyen le repos de la France, et pour cet effet nous a confié, nous, Pierre

Violo, conseiller du roi dans tous ses conseils, et président dans son parlement, de supplier Sadite Altesse Royale de vouloir honorer monsieur le duc d'Enghien du mariage d'une de ses filles ; à quoi Son Altesse Royale, ayant consenti, et ayant reçu cette proposition avec beaucoup de ressentiment, comme un témoignage du dessein que monsieur le prince a de s'unir parfaitement à elle pour le bien du service du roi et de vivre dans une entière intelligence, il a été convenu que sitôt que monsieur le prince serait en liberté, il ferait toutes les choses nécessaires pour assurer le mariage du duc d'Enghien, son fils, avec l'une des filles de Sadite Altesse Royale, que l'on en dresserait des articles raisonnables, avec condition de les faire accomplir et exécuter ledit mariage aussitôt que faire se pourra. Lesquels articles seront signés par Son Altesse Royale et monsieur le prince, ce que nous, en vertu du pouvoir que nous en avons, avons promis et promettons, et engageons la foi de monsieur le prince, qu'il se trouve honoré et très obligé à Son Altesse Royale du consentement qu'elle apporte à cette proposition, et qu'il exécutera de point en point ledit article ; et avons ainsi déclaré et déclarons que monsieur le prince de Conti, monsieur et madame de Longueville ont reçu avec respect l'honneur de cette alliance, et nous ont donné pouvoir d'y consentir de leurs parts.

Le présent écrit a été signé en double

Fait à Paris, le 30 janvier 1651.

Gaston, Violo.

### *Troisième traité*

Messieurs les princes de Condé et de Conti et monsieur et madame de Longueville, reconnaissant combien leur union avec Son Altesse Royale leur est honorable et avantageuse en public, et que les alliances peuvent beaucoup servir à l'affermir, nous ont convié, Anne de Gonzague, princesse Palatine, de faire trouver bon à Son Altesse Royale que monsieur le prince de Conti recherchât en mariage mademoiselle de Chevreuse, qui a l'honneur d'être de la maison de madame la duchesse d'Orléans, et honorée particulièrement de la bienveillance de Son Altesse ; ce qui ayant été agréé par Sadite Altesse et reçu avec respect par madame de Chevreuse, nous, princesse Palatine, promettons au nom et en vertu du pouvoir que nous avons de messieurs les princes et de madame de Longueville et engageons la foi et l'honneur de monsieur le prince de Conti, que sitôt qu'il sera en liberté il passera les articles qui seront trouvés raisonnables entre lui et mademoiselle de Chevreuse, et l'épousera en face de Notre

Mère Sainte Église, et avons déclaré que monsieur le Prince, monsieur et madame de Longueville ont aussi trouvé bon que nous engageassions leur foi et leur honneur qu'ils consentiront, agréeront et approuveront ledit mariage ; et pour la validité de cet article il a été signé par Son Altesse Royale, d'une part, et madame la princesse Palatine d'autre, et madame de Chevreuse y est intervenue, et a été signé en double

Fait le 30 janvier 1651.

Gaston, Anne de Gonzague, Marie de Rohan.

#### *Quatrième traité*

Madame la princesse Palatine et monsieur le duc de Nemours promettent à madame la duchesse de Montbazon, au nom de monsieur le Prince, de monsieur le prince de Conti et de monsieur de Longueville, qu'ils feront exécuter les articles suivants après qu'ils seront en liberté :

Monsieur le prince de Conti donnera à Monsieur le comte de Rochefort la valeur de vingt-cinq mille livres de rente en bénéfices.

Messieurs les princes et monsieur de Longueville feront payer par la cour à madame de Montbazon, dans l'espace de deux ans, après leur sortie, quatre-vingt-dix mille écus qui lui sont dus par le roi, et feront monter ladite somme jusqu'à cent mille écus, et outre cela en payeront les intérêts au denier vingt, jusques à l'entier paiement de ladite somme, ou donneront à madame de Montbazon dix mille écus, trois mois après leur sortie.

Messieurs les princes, en considération des services que monsieur le marquis de La Boulaye leur a rendus depuis leur prison, promettent de le conserver et maintenir dans son gouvernement et dans sa charge, et de lui en faire donner la survivance ; et monsieur le prince de Conti de donner dix ou douze mille livres de rentes en bénéfices à un de messieurs ses enfants, moyennant quoi madame la duchesse de Montbazon promet pour elle et pour ses amis d'entrer et de demeurer constamment dans les intérêts de messieurs les princes et d'aider de tout son pouvoir leur liberté, et messieurs les princes lui promettent aussi de la prendre et ses amis en leur protection.

Fait à Paris ce 30 janvier 1651.

Anne de Gonzague, Charles-Amédée de Savoie.

## Annexe IX

### La requête de la princesse de Condé devant le parlement de Bordeaux (1<sup>er</sup> juin 1650)

D'après la version contenue dans la *Requête de madame la princesse de Condé présentée à la cour de Parlement de Bordeaux*, S.l., 1650.

Supplie très humblement Claire-Clémence de Maillé-Brézé, épouse de messire Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc d'Enghien, Châteauroux, Montmorency, Albret et Fronsac, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Bourgogne, Bresse et Berry, disant qu'elle a vu opprimer l'honneur, la liberté et l'innocence de monseigneur son mari par la plus extraordinaire violence dont l'histoire ait jamais parlé ; que son respect a été tel, qu'elle a vu pendant plus de trois mois dans les fers de la plus étroite captivité dont jamais criminel ait ressenti la rigueur, par l'ordre du cardinal Mazarin, un prince qui a si courageusement, tant de fois, et dans des conjonctures si importantes, exposé sa vie pour le service du roi, le bien de l'État et le soulagement des peuples, sans oser s'en plaindre qu'à Dieu seul.

Elle a néanmoins vu redoubler la persécution jusqu'à lui refuser la permission d'aller rendre les derniers devoirs à son père mourant, à qui leur malheur commun faisait perdre la vie ; jusques à faire investir la maison de Chantilly, que la reine lui avait donnée pour retraite, par plusieurs compagnies des Suisses et de cavalerie étrangère, où il envoya le sieur Du Vouldy, avec ordre de mener madame la princesse douairière sa belle-mère, M. le duc d'Enghien, son fils, et messieurs les comtes de Dunois et de Saint-Paul, fils de M. de Longueville en Berry, pour se saisir en même temps de leurs personnes et du reste de leurs biens : ce qu'elle n'aurait évité que par une fuite précipitée, qui l'empêcha de tomber entre les mains du comte de Saint-Aignan, qui avait ordre de l'enlever avec toute sa suite, et avait fait pour ce sujet une assemblée de gens inconnus, qui, par une visible protection de Dieu, n'arrivèrent au village de Menetou que quelques heures après qu'elle en fut partie pour se rendre à Montrond, où elle sauva, en la personne de M. le duc d'Enghien, le reste de cette maison opprimée.

Tous ces traitements ne firent pas perdre à la suppliante le souvenir qu'elle était sujette de celui sous le nom duquel le cardinal Mazarin la persécutait et crut qu'elle devait écrire à la reine pour la supplier, comme elle fit avec toute la soumission possible, de la laisser vivre en repos, afin d'élever monsieur son fils en la crainte de Dieu, au service du roi et au sien dans cette maison particulière : ce que Sa Majesté eut la bonté de lui accorder par sa lettre du 21 avril dernier.

Mais elle ne fut pas longtemps dans la tranquillité qu'on lui faisait espérer : elle vit bientôt renaître en elle les premières inquiétudes d'une femme et d'une mère, à qui l'appréhension de perdre un mari et un fils qui ont l'honneur d'être du sang royal, ne donne que des pensées funestes. Elle eut avis de toutes parts que les troupes du cardinal Mazarin prenaient leur route vers Montrond, et leur rendez-vous dans toutes les villes voisines de ce château, qui est au cœur du royaume, dans un temps qu'elles doivent être sur les frontières. Elle vit de ses fenêtres le comte de Saint-Aignan, qui, avec cent chevaux, fut reconnaître la place : elle eut une copie de la lettre que M. le comte de Brienne, secrétaire d'État, écrivait de Dijon aux officiers du présidial de Moulins, pour leur défendre d'aller dresser procès-verbal de l'état dudit Montrond et de ses forces, comme la suppliante les avait invités de faire pour justifier à la reine la sincérité de l'intention qu'elle avait de vivre dans la paix qu'elle s'était proposée, n'usant d'aucune précaution pour sa défense. Elle apprit que, dans le dessein de l'assiéger, les prévôts des maréchaux de trois ou quatre provinces voisines avaient ordre du cardinal Mazarin de courre sur tous ceux qui venaient la visiter dans sa retraite.

Elle eut nouvelle qu'on avait imputé à désobéissance à madame la princesse douairière la requête que cette mère affligée avait présentée au parlement de Paris, par laquelle elle demandait sûreté pour sa personne pendant qu'elle ferait une poursuite, fondée en la plus ancienne et en la plus juste de toutes les lois, qui est celle de la nature, en demandant la liberté de messieurs ses enfants, autorisée par les lois du royaume ; en requérant que, suivant les ordres qu'elles prescrivent, leur procès leur fût fait par leurs juges naturels ; et qu'enfin ce juste procédé d'une princesse du sang contre la violence d'un ministre étranger avait été puni comme un crime, et qu'elle avait été reléguée à Vallery, avec défense d'en sortir pour quelque prétexte que ce put être : sur quoi ayant jugé que cette violence ne procédait que du dessein, de longtemps prémédité par la cardinal Mazarin, de perdre toute la maison de Condé, parce que celui qui en est le chef s'était, pour le bien de l'État, opposé à des alliances qu'il projetait de faire ; qu'il avait été la cause que les traités de paix avaient été conclus contre les intérêts de ceux avec lesquels il avait prétendu s'allier, et qu'il avait supplié la reine, avec toute sorte

de respect, d'accepter les offres que les Espagnols faisaient pour la conclusion de la paix générale ; la suppliante crut que puisque le cardinal Mazarin avait jeté dans les esprits des gens de bien ce qui empêchait madame sa belle-mère d'avoir justice au parlement de Paris, elle devait la chercher dans cette compagnie, outre qu'elle voulût éviter le siège duquel elle était menacée et hasarder sa vie dans les fatigues d'un long et pénible voyage, pour conserver celle de monsieur son fils, qui est le seul prince du sang qui soit hors du pouvoir de cet ennemi commun de tous ceux qui ont bien mérité de l'État.

Elle monta donc à cheval avec peu de suite, fit porter monsieur son fils, âgé de sept ans, devant un de ses domestiques ; elle traversa plusieurs provinces par des chemins difficiles et fâcheux, contrainte de camper toutes les nuits au vent et à la pluie, pour éviter, en s'abstenant d'entrer dans les villes, d'être arrêtée, suivant les ordres que le cardinal avait donnés par tout le royaume, à l'insu de la reine, dans le temps que Sa Majesté assurait la suppliante de sa protection et de son amitié par les lettres qu'elle lui faisait l'honneur de lui écrire. Et toute la précaution dont elle avait usé pour cacher sa marche ne l'aurait pas garantie de la prison, sans la faveur qu'elle reçut de quatre ou cinq cents gentilshommes, qui, touchés des outrages qu'elle recevait de celui que monsieur son mari avait sauvé de la fureur d'un peuple justement irrité, par l'obéissance aveugle qu'il voulait rendre à la reine contre ses sentiments et ses intérêts particuliers, qui tous lui vinrent au-devant avec messieurs de Bouillon et de La Rochefoucauld, ses parents et amis particuliers, qu'elle avait prié de s'avancer avec eux jusque dans les montagnes d'Auvergne, parce qu'elle savait que l'archevêque de Bourges et le comte de Noailles, gens dévoués au cardinal, assemblaient du monde dans leur gouvernement, à dessein de l'arrêter.

Elle se rendit dans le Limousin, d'où elle croyait sortir le lendemain pour implorer plus diligemment votre justice, et chercher auprès de vous le remède aux maux qu'elle souffre depuis un si long temps, et que les violentes factions dudit cardinal l'ont empêchée de trouver à Paris, quelque disposition que messieurs de ce parlement-là aient à lui faire justice, comme ils feront sans doute quand son éloignement du royaume laissera agir leur probité avec une liberté toute entière. Elle fut investie à Turenne, aussitôt qu'elle y fut arrêtée, par la compagnie de M. le prince Thomas, qui se rendit à Brives, le régiment de Cugnac à Tulle, et toutes les troupes de M. d'Épernon au pont de Térasson, sur la rivière de Vézère, où vraisemblablement elle devait passer pour se rendre de sa maison de Coutras à Bordeaux. Le bruit courut partout qu'on voulait l'arrêter avec monsieur son fils : les communes s'assemblèrent de leur mouvement, et la compassion leur fit naître le dessein et prendre la

résolution de les suivre, jusqu'à ce que l'un et l'autre fussent en lieu de sûreté ; mais la suppliante ne jugeant pas à propos de faire une assemblée si nombreuse, ne retint, de ceux qui s'offrirent à elle, qu'autant qu'il en fallait pour avoir des forces suffisantes pour s'opposer à celles que commandait le chevalier bâtard de La Valette, et renvoya le reste pour ôter tout soupçon qu'elle voulût faire la guerre au roi dans une province où elle venait chercher la paix vers les dépositaires de sa justice souveraine.

Elle continua son voyage : les troupes qui étaient à Térasson en furent averties ; elles quittèrent ce poste, la suivirent, traversèrent son passage, et tâchèrent de lui couper chemin pour exécuter l'ordre que M. le duc d'Épernon avait reçu du cardinal Mazarin de les arrêter séparément ou conjointement, et de les mettre sous bonne et sûre garde, comme la suppliante le justifiera par écrit : mais, à la faveur de cette escorte, elle aborda à ce port après tant d'orages qu'il avait excités pour précipiter cette maison dans un entier naufrage.

Ce considéré, Nosseigneurs, et qu'en la détention de M. le prince et en celle de messieurs les princes de Conti et Longueville, ses frère et beau-frère, qu'on ne colore que de crimes imaginaires, vous connaissez la violence et l'oppression de ce ministre, qui, soumettant l'avantage et la gloire de l'État qu'il gouverne à ses intérêts et à sa vengeance, veut établir sa tyrannie sur la ruine d'une maison qui a tant de fois empêché celle du royaume, et par la perte du premier prince du sang, qui a par tant de grands exploits soutenu et augmenté la gloire de la couronne, dont vous avez si souvent rendu grâces à Dieu par des prières publiques et solennelles ; et attendu que le même arrêt qui a rendu le testament de Louis XIII, de glorieuse mémoire, inutile, pour donner la régence à la reine, a fait M. le Prince, pour son mérite et pour sa naissance, conseiller nécessaire de la régence, comme vos registres en font foi ; qu'il n'est pas raisonnable que le conseil du roi demeure plus longtemps sans ce chef, lequel a si dignement présidé en l'absence de M. le duc d'Orléans ; et qu'il est trop préjudiciable au service de Sa Majesté, et à la grandeur de l'État, que les armées demeurent privées de celui qui les a fait triompher autant de fois qu'il les a fait combattre ; et tout cela par le seul intérêt du cardinal Mazarin, né sujet du roi d'Espagne, ennemi de l'État, perturbateur du repos public, déclaré tel par arrêt du parlement de Paris, du 9 janvier 1649, autorisé par le consentement universel des peuples ; et que la déclaration du mois d'octobre 1648, qui a tant coûté de peines et de soins à toutes les compagnies souveraines, est violée en la personne de M. le Prince et de messieurs les prince de Conti et duc de Longueville, il vous plaise autoriser la suppliante, attendu qu'elle ne peut l'être par M. le Prince son mari, pour se pourvoir et prendre sur le contenu en sa présente requête, et autres affaires de justice, telle

conclusion qu'il appartiendra ; et cependant que sa personne et celle du duc d'Enghien, son fils, et tous ses biens seront mis en la sauvegarde du roi et protection de la cour, avec défenses d'attenter à leurs personnes directement ou indirectement ; et ferez bien.



## **Annexe X**

### **La fuite de la duchesse de Longueville en Normandie d'après les mémorialistes de la Fronde**

**1- Mémoires du comte de Brienne (Henri-Auguste de Loménie, le Vieux Brienne), in Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVII, p. 282-283.**

« J'exécutai l'ordre qui me fut donné et j'allai à l'hôtel de Condé, où j'attendis assez longtemps madame la princesse qui était sortie et qui n'apprit pas de moi cette nouvelle désagréable, mais de madame de Longueville, qui lui dit un mot à l'oreille avant que j'eusse commencé à lui parler. Elle en parut troublée ; mais la présence et la force de son esprit firent qu'elle ne dit rien qui ne pût être rapporté.

Madame de Longueville sortit de Paris et se détermina d'aller en Normandie. Elle fut cause en partie que le roi fit le voyage de Rouen, d'où il envoya sommer les villes de Dieppe et de Caen. Cette princesse, après s'être tenue un temps considérable cachée en différents endroits du royaume, alla à Stenay, d'où elle fit la guerre, sous le prétexte de l'injuste détention de messieurs ses frères et de monsieur son mari. »

**2- Mémoires de Nicolas Goulas, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, t. III, p. 173-174 et p. 196-199**

« Cependant, il était résolu à la cour [...] que l'on arrêterait madame de Longueville, à cause des places et du crédit que son mari avait en Normandie. Ainsi, messieurs de Brienne et de la Vrillière eurent ordre de [l'] aller trouver et de [lui] dire l'intention de la reine. [...] Mme de Longueville ne répondant rien, songea à déloger et, dès qu'ils furent partis, s'en alla chez la princesse Palatine qui lui donna un carrosse bien attelé pour gagner Rouen, ce qu'elle fit accompagnée de M. de Marsillac. »

« Mais les progrès du roi en Normandie réjouirent fort la Fronde : Mme de Longueville, n'ayant pas trouvé son compte à Rouen, où M. de Beuvron même, si grand partisan de son mari, s'était dispensé de l'assister et avait été trouver Leurs Majestés, passa à Dieppe, et M. de Montigny, autre zélé de M. de Longueville, la reçut. Pendant le séjour du roi à Rouen, l'on traita avec Chamboy, gouverneur du Pont-de-l'Arche, lequel n'en fit point la petite bouche, car il demanda de l'argent et en eut, moyennant quoi il ouvrit les portes et se retira chez lui pour y plaindre en repos le malheur de son maître.

Les habitants de Dieppe, sachant Mme de Longueville au château, envoyèrent au roi protester de leur obéissance, et la cour, ravie du bonheur qui l'accompagnait, commanda M. du Plessis-Bellière et quelques compagnies du régiment des gardes pour se saisir de la place ; et Mme de Longueville, n'éprouvant partout que disgrâce, prit le parti de passer en Hollande, afin de gagner Stenay où était M. de Turenne. [...]

Mais il faut dire un mot des fortunes de Mme de Longueville, laquelle n'arriva à Stenay qu'après avoir passé par mille tribulations. Comme elle connut que tout pliait sous les armes et le bonheur du roi, et que M. de Montigny qui l'avait reçue dans le château de Dieppe, n'était ni en volonté ni en état de se défendre, elle en sortit pour s'embarquer, et ne trouvant point son vaisseau, ni le vent bon, il se fallut jeter dans un bateau de pêcheurs. Ces pauvres gens entendant dire qu'on se voulait mettre à la mer, qui leur semblait fort grosse et irritée, ne s'y purent résoudre, jugeant le péril grand et ayant été menacés et maltraités, se coulèrent doucement à l'eau et se sauvèrent à la nage. Ceci pourtant est peu de chose. Mme de Longueville, qui croyait ses gens maîtres du bateau, comme en effet ils étaient, se fit charger sur les épaules d'un grand et fort matelot, afin qu'il l'y portât, et le maladroit trébuchant et tombant dès qu'il fut dans l'eau, la voilà mouillée en cette saison, et de nuit et manquant de tout. Il fallut sécher ses habits et qu'elle attendît au lit qu'ils fussent en état de s'en servir. On la cherchait de tous côtés ; l'on savait qu'elle ne pouvait être loin ; force gens étaient en campagne pour la prendre et la mener à la cour, ou à Vincennes ; enfin, tout ce qu'elle put faire en cette extrémité fut de monter sur un méchant cheval et d'aller, la nuit, de village en village, jusques à ce qu'un vaisseau hollandais, qui partait du Havre, la vint tirer de ce péril et la portât en Hollande. Elle ne manqua là de quoi que ce soit. Mme la princesse d'Orange la fut voir à Rotterdam et lui offrit toute choses. Elle y fut régaler et traitée en personne de sa qualité et dès que les passeports de l'archiduc qu'elle avait envoyé demander furent arrivés, elle se mit en chemin à travers le pays du roi d'Espagne et joignit enfin M. de Turenne à Stenay. »

**3- Mémoires de Gourville, in *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LII, p. 224-225.**

« [Arrestation des Princes] l'ayant appris à la ville, je courus chez M. le prince de Marsillac, où j'appris que madame de Longueville devait se retirer à Rouen, et que M. le prince de Marsillac l'accompagnerait. Elle fit tant de diligence, en prenant beaucoup de chevaux à la campagne et dans les villages pour atteler son carrosse, qu'elle y arriva le lendemain : sur ce qu'on lui représenta qu'elle n'y pouvait avoir aucune sûreté, nous allâmes le jour suivant à Dieppe, d'où madame de Longueville partit pour la Hollande, et se rendit de là à Stenay. »

**4- Mémoires de Guy Joly, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI, p. 34-35.**

« Madame de Longueville était partie dès le commencement de la nuit pour aller en Normandie, escortée de soixante chevaux conduits par le duc de la Rochefoucauld.

Ensuite il [Mazarin] mena le roi et la reine à Rouen pour en chasser madame de Longueville, qui fut obligée de se retirer. »

**5- Mémoires du duc de La Rochefoucauld, *La Table ronde*, Paris, 1993, p. 154.**

« On envoya M. de la Vrillière, secrétaire d'État, porter un ordre à Madame de Longueville d'aller trouver la reine au palais Royal, où on avait dessein de la retenir ; au lieu d'obéir, elle résolut, par le conseil du prince de Marsillac, de partir à l'heure même, pour aller, en très grande diligence, en Normandie, afin d'engager cette province et le parlement de Rouen à prendre le parti des Princes, et s'assurer de ses amis, des places du duc de Longueville et du Havre-de-Grâce ; mais comme il fallait pour pouvoir sortir de Paris qu'elle ne fut pas connue, que d'ailleurs elle voulait emmener avec elle mademoiselle de Longueville et que, n'ayant ni son carrosse ni ses gens, elle était obligée de les attendre en un lieu où on ne

put la découvrir, elle se retira dans une maison particulière, d'où elle vit les feux de joie et les autres marques de la réjouissance publique pour la détention de messieurs ses frères et de son mari. Enfin, ayant les choses nécessaires pour partir, le prince de Marsillac l'accompagna en ce voyage. Mais après avoir essayé inutilement de gagner le parlement de Rouen, elle se retira à Dieppe jusqu'à la venue de la cour, qui fut si prompte et qui la pressa de telle sorte, que pour se garantir d'être arrêtée par les bourgeois de Dieppe et par le Plessis-Bellière, qui y était allé avec des troupes de la part du Roi, elle fut contrainte de s'embarquer avec beaucoup de péril et de passer en Hollande pour gagner Stenay, où M. de Turenne s'était retiré aussitôt que les princes avaient été arrêtés. »

**6- Mémoires de Pierre Lénéet, in Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LIII, p. 94-95.**

« La duchesse de Longueville, qui avait l'esprit capable de tout entreprendre, avait fait résoudre la cour à l'arrêter avec le prince de Marsillac, par qui elle était gouvernée, et qui fut bientôt après duc de La Rochefoucauld par la mort de son père. Cette résolution de les arrêter était fondée sur le souvenir de ce qui s'était passé pendant le siège de Paris, et depuis sur le sujet du Pont-de l'Arche. La duchesse s'alla d'abord cacher chez la princesse Palatine, son intime amie, d'où, la nuit même, le duc de La Rochefoucauld la mena à cheval en Normandie, et résolut d'abandonner toutes choses et de risquer la ruine de sa maison pour suivre sa fortune. Tous les amis des princes se flattaient d'un soulèvement général en leur faveur. Le duc de La Rochefoucauld, habile, éclairé, et d'un esprit ferme et résolu, crut que la Normandie se soulèverait à la vue de la duchesse, parce que peu auparavant cette province avait suivi les mouvements du duc de Longueville, son gouverneur ; mais il fut bien étonné de voir qu'elle n'y put trouver seulement de sûreté dans aucune place, qui toutes demeurèrent aussi tranquilles que Paris et la Bourgogne. Elle s'alla jeter à Dieppe, où, avec beaucoup de risque de sa liberté et de sa vie, elle s'embarqua pour passer, comme elle fit, par la Hollande et les Pays-Bas à Stenay, où elle demeura tout le temps de la prison des princes. Hybany, Saint-Romain, Sarrasin, et La Roque, capitaine des gardes du prince de Condé ; Frassy, ses filles, et quelques autres, s'embarquèrent avec elle ; et le duc la voyant hors de péril, se sépara d'elle pour aller, comme il fit, dans son gouvernement de Poitou, où il fit voir son crédit sur la

noblesse de cette province et sur celle d'Angoumois et de Saintonge, et où il mit tout en usage pour faire juger à la duchesse ce dont il était capable pour elle. »

**7- Mémoires de Mlle de Montpensier, éd. A. Chéruel, Paris, Charpentier, 1858-59, p. 240-244.**

« L'on envoya ordre à madame la princesse de sortir de Paris et à madame de Longueville de venir au palais Royal ; à quoi elle n'obéit point. Elle se sauva, avec mademoiselle de Longueville et alla en Normandie, croyant y trouver beaucoup de secours, étant le gouvernement de son mari. M. de Beuvron, pour les intérêts duquel il avait été pris, la reçut d'abord dans le vieux palais de Rouen et, dès qu'il eut des nouvelles de la cour, il la pria d'en sortir. Il lui fut bien sensible de se voir chassée par des gens qui lui avaient tant d'obligation.

[...] L'on envoya à Dieppe pour arrêter madame de Longueville. L'on y fit une assemblée de ville, où tous d'un commun accord résolurent de la chasser. Elle se retira au château, où voyant qu'elle ne pouvait pas tenir longtemps, elle se résolut de passer en Hollande. En s'embarquant elle pensa se noyer ; elle fut obligée de relâcher à un misérable port, où elle eut bien de la peine à trouver du feu pour se sécher. Elle ne laissa pas de se rembarquer [pour aller] jusqu'en Hollande, où elle arriva heureusement. Elle vit même feu M. le prince d'Orange ; et de là elle alla à Stenay, qui est une place à M. son frère. »

**8- Mémoires de Montglat, in Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX, p. 218-220.**

« La duchesse de Longueville n'eut pas plutôt appris la prison de ses frères et de son mari qu'elle sortit en carrosse et, accompagnée du prince de Marsillac, devenu duc de La Rochefoucauld par la mort de son père, s'en alla en diligence à Rouen, où elle fit ce qu'elle put pour faire révolter la ville ; mais le Roi étant parti de Paris pour la suivre et, voyant les esprits portés à l'obéissance de Sa Majesté, elle eut peur d'être arrêtée et, pour ce sujet, elle sortit de Rouen sans dire mot et s'alla jeter dans le château de Dieppe.

Le Roi partit de Paris le premier de février ; et, ayant donné le gouvernement de Normandie au comte d'Harcourt, il l'envoya devant avec des troupes pour investir le Pont-de l'Arche. D'abord Chamboy, qui commandait dedans, fit mine de se vouloir défendre ; mais la présence du roi lui fit tomber les armes des mains : de sorte qu'il remit cette place, le 7 de février, entre les mains du comte d'Harcourt. Le marquis de Beuvron vint au devant du roi et lui rendit le vieux Palais ; et Sa Majesté fit son entrée dans Rouen, où elle fut reçue avec toute la joie et les acclamations imaginables.

Aussitôt des troupes furent commandées pour assiéger Caen, où La Croisette commandait pour le duc de Longueville, lequel se rendit à la première sommation ; et le duc de Richelieu n'étant pas maître du Hâvre-de-Grâce, comme nous avons vu, ayant été contraint d'en sortir pour venir trouver le roi, il ne restait plus que Dieppe qui ne fût pas dans l'obéissance. La duchesse de Longueville était dans le château ; et la ville, de tout temps fidèle aux rois, manda à la reine que si elle était soutenue, elle ferait paraître son ancienne fidélité. En effet, Le Plessis-Bellière, y étant allé de la part de Leurs Majestés, fut reçu dedans où le peuple se barricada contre le château ; et la duchesse craignant de tomber entre les mains de la reine, voulut se sauver par mer dans des chaloupes, qui furent repoussées contre terre par le vent contraire ; puis, voyant le mineur attaché au château, elle sortit la nuit à cheval, jambe de çà et jambe de là, avec ses femmes et, courant jour et nuit, elle s'embarqua sur la côte et fut en Hollande, d'où elle vint en Flandre ; et après y avoir fait un traité avec le roi d'Espagne pour avoir du secours, elle gagna Stenay, où était le maréchal de Turenne. »

**9- Mémoires de Madame de Motteville, in Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV, p. 330-331 et 335-337.**

« Quand la Reine sut que les princes étaient en chemin et presque en sûreté, elle envoya aussitôt après M. de la Vrillière, secrétaire d'État, mander à madame de Longueville, de la part du roi et de la sienne, de la venir trouver au palais Royal, où le dessein était de l'arrêter. On ne la trouva pas chez elle et ses gens lui allèrent apprendre son malheur chez la princesse Palatine, où elle était. Cette nouvelle la fit évanouir, à ce que m'a dit depuis la même princesse Palatine ; et jamais personne n'a paru plus touché qu'elle le fut alors. Elle

alla aussitôt après à l'hôtel de Condé pour y voir madame la princesse sa mère. [...] La Vrillière, qui était allé chercher madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trouver la reine au palais Royal, ne l'ayant point rencontrée chez elle, la vint chercher à l'hôtel de Condé. Elle répondit à cette ambassade qu'elle allait demander avis à madame sa mère de ce qu'elle ferait ; et ces deux princesses, dans cet entretien, souffrirent ensemble tout ce que la douleur a coutume de faire sentir en de semblables occasions. Madame de Longueville, prenant conseil de madame sa mère, jugea que la reine ne la voulait voir que pour l'arrêter. Elle fit semblant de vouloir obéir ; et voyant qu'il n'était pas temps de s'amuser à pleurer, au lieu d'aller trouver la reine, elle pria la princesse Palatine, sa meilleure amie, de la mener hors de l'hôtel de Condé, pour aviser avec elle ce qu'elle avait à faire. La princesse Palatine la prit aussitôt dans son carrosse et la mena dans une petite maison du faubourg Saint-Germain, d'où elle envoya chercher mademoiselle de Longueville sa belle-fille, afin de la mener avec elle. Ses amis la vinrent trouver en ce lieu. Le prince de Marsillac et son beau-frère le marquis de Sillery lui offrirent de la suivre dans cette occasion : ce qu'elle accepta volontiers, comme le seul secours qui lui restait. Elle se mit dans le carrosse de son amie, qui l'assura de la servir fidèlement pendant sa disgrâce : ce qu'elle effectua depuis avec beaucoup d'habileté et de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit à dessein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain, aussi lasse qu'elle était affligée ; et pour comble de la désolation, elle n'y fut pas favorablement reçue. Ses enfants demeurèrent auprès de madame la princesse sa mère, qui, n'ayant pas eu de part à ses intrigues, en eut une toute entière aux malheurs que lui causa son ambition, et à ceux qu'elle avait procuré à toute sa famille. »

« La reine, de son côté, se résolut d'aller en Normandie, pour s'assurer de cette province, de toutes les places qui y sont, qu'elle ne jugea pas devoir laisser sous la domination de madame de Longueville. Le parlement de Rouen et beaucoup de personnes de qualité eurent assez de disposition pour faire du bruit en faveur de cette princesse frondeuse ; mais le marquis de Beuvron, ancien ami du duc de Longueville, quoique peut-être malgré lui, se résolut de faire son devoir ; et lui ayant montré clairement qu'il ne la pouvait servir, lui fit connaître qu'elle n'en devait pas attendre grand secours. Madame de Longueville, se voyant mal reçue, résolut de s'en aller à Dieppe, à dessein de chercher en ce lieu quelque soulagement. Beaucoup de gentilshommes du pays la furent visiter ; ils lui menèrent quelques soldats et d'autres lui offrirent et lui prêtèrent de l'argent. [...] [Marsillac part en Touraine pour y former un parti.] Il ne resta auprès d'elle de personnes importantes et de qualité que

Saint-Ibal, Tracy et Bavière, avec un certain Saint-André, fort habile pour les fortifications. Il y eut aussi quelques provinciaux de conséquences qui ne l'abandonnèrent pas. Elle eut dessein de se tenir dans cette place tant qu'il lui serait possible ; et si le Roi l'en chassait, de se mettre dans un vaisseau et d'aller chercher dans les pays étrangers, à l'exemple de madame de Chevreuse, le refuge que les malheureux y trouvent toujours.

Montigny, gouverneur de Dieppe et homme de bien, en recevant madame de Longueville, ne laissa pas d'envoyer assurer la reine de sa fidélité. Le marquis de Beuvron en avait fait autant. En cela il était louable. [...] Madame de Longueville avait tenté d'aller au Havre ; mais le duc de Richelieu ne la put recevoir, à cause qu'il n'en était pas tout à fait le maître : les principaux officiers étaient tous à madame d'Aiguillon, qui devait haïr un neveu rebelle et ingrat ; si bien que madame de Longueville, qui avait fait avoir ce gouvernement à son amie dans le dessein d'en profiter pour elle-même, eut le déplaisir de voir que ce mariage en partie était cause de ses maux et qu'elle n'en put pas même recevoir le moindre soulagement dans sa disgrâce. [...]

Mademoiselle de Longueville quitta madame sa belle-mère et, avec la permission de la reine, elle s'en alla à Coulommiers, pour y passer les premiers mois de la prison du duc de Longueville son père. Elle avait beaucoup d'esprit et de mérite. Sa vertu et la tranquillité de sa vie la mirent à couvert des orages de la cour et, quoique cette princesse ait porté le nom de frondeuse, la reine, qui savait le peu de liaison qui était entre elle et madame sa belle-mère, trouva qu'il était juste de la laisser en repos jouir de ses plus grands plaisirs, qui étaient renfermés dans les livres et dans l'aise d'une innocente paresse. Par toutes ces raisons, sa retraite fut estimée de tous et lui fut à elle fort commode. Le désir de savoir et la solitude conviennent à la tristesse, quand l'on est assez sage pour sentir tout ce que l'on doit sentir. La reine envoya commander à madame de Longueville de quitter Dieppe et d'aller aussi à Coulommiers ; mais cette princesse avait le cœur trop ulcéré contre ses ennemis pour obéir à des ordres qu'elle disait venir de leur part sous le nom de la reine. Elle se sentait capable des plus grandes entreprises et elle jugea qu'il valait mieux se réserver à quelque chose de plus utile à son parti qu'au repos de cette maison, où elle crut ne pouvoir rencontrer une sûreté entière. En recevant l'ordre de la reine, elle fit semblant d'être malade et promit d'y obéir aussitôt qu'elle serait en santé. Le Plessis-Bellièvre fut commandé pour aller à Dieppe avec quelques troupes ; et comme elle vit qu'elles s'approchaient, elle fit son possible pour gagner le gouverneur de cette place, lui voulant persuader de tenir bon contre les forces royales. [...] [Il refuse.] La conclusion fut de lui conseiller de fuir par mer et de s'en aller en Flandre

attendre quelque meilleure saison. Madame de Longueville, qui savait que le plus grand service qu'elle eût pu rendre aux princes était de leur conserver la Normandie, ne se rendit point à ce dernier coup. Elle voulut essayer si elle pourrait engager dans son parti les bourgeois, les officiers et le menu peuple de la ville. Elle leur parla vigoureusement, elle usa de prières douces et humbles et n'oublia rien à leur dire de tout ce qui pouvait les animer à prendre sa défense. Elle se servit de la haine publique du Mazarin et leur représenta qu'il leur serait glorieux s'ils voulaient mander au Roi qu'ils lui ouvriraient les portes, pourvu qu'il ne voulut point l'emmener avec lui. [...] [Ils refusent.] Ils déclarèrent à cette princesse que leur résolution était d'envoyer vers Leurs Majestés les assurer de leur fidélité et mandèrent au roi qu'il serait toujours le maître de leur ville quand il lui plairait d'y venir. Madame de Longueville, se trouvant sans ressource, vit toutes ses espérances évanouies ; mais son grand cœur ne l'ayant pas abandonnée, elle pensa tout de bon à se sauver. Elle fit alors une confession générale qui parut avoir toutes les marques d'une véritable contrition et, quoiqu'elle conservât le dessein de faire la guerre, elle n'en eut point assez de scrupule, parce qu'elle crut alors, en flattant sa passion, que la défense était permise.

Quand cette princesse se vit pressée par le Plessis-Bellière, qui la menaçait d'assiéger le château où elle était, elle sortit par une petite porte de derrière qui n'était pas gardée. Elle fut suivie de ses femmes, de celles qui eurent le courage de ne la pas quitter, et de quelques gentilshommes. Elle alla deux lieues à pied pour gagner un petit port, où elle ne trouva que deux barques de pêcheurs. Elle voulut s'embarquer en ce lieu contre l'avis des mariniers et son dessein était de gagner un grand vaisseau qu'elle faisait tenir à la rade exprès pour se sauver quand elle serait forcée de le faire. Le vent se trouva alors si grand, et la marée si forte, que le marinier qui l'avait prise entre ses bras pour la porter dans la chaloupe, ne pouvant résister à l'un et à l'autre, la laissa tomber dans la mer. Elle pensa se noyer ; mais enfin elle fut reprise et tirée de ce péril, plus touchée de ses malheurs qu'elle n'était abattue de cet accident. Ayant repris ses forces et ranimé son courage, elle voulut tenter de nouveau de se remettre dans le péril. Le vent, qui s'augmentait à tous moments, l'en empêcha et la fit résoudre de prendre des chevaux et de se mettre en croupe : ce que firent aussi les femmes et les filles de sa suite. Elle marcha dans cet état le reste de la nuit et arriva chez un gentilhomme du pays de Caux, qui la reçut et la cacha avec beaucoup d'affection et de bonté. De là, elle envoya un des siens pour faire venir le navire qui l'attendait côtoyer le lieu où elle était ; mais on découvrit que le patron avait été gagné par les deniers du ministre et qu'elle eût été arrêtée si elle s'en fut servie quand elle l'avait voulu faire. Ensuite de cette aventure, elle demeura

environ quinze jours, se cachant de lieu en autre, selon les avis qu'elle avait ; et enfin elle envoya au Havre, où elle gagna le capitaine d'un vaisseau anglais. Elle fut reçue sous le nom d'un gentilhomme qui s'était battu en duel ; et cet homme ayant été bien payé, ne s'en informa pas davantage et la vint trouver à quelque petit port particulier. Ce vaisseau la passa en Hollande, où elle fut visitée du prince d'Orange, de la princesse royale sa femme et de la princesse sa belle-mère ; puis s'en alla à Stenay. Quand elle y fut, elle écrivit au roi une lettre en forme de manifeste, qui fut estimée. Elle était pleine d'artificieuses plaintes ; et sans doute qu'elle l'avait composée elle-même, ayant toujours écrit aussi bien que personne du monde. »

**10- Mémoires de Marie d'Orléans, Mémoires, présentés et annotés par M. Cuélin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990, p. 129-130.**

« Madame de Longueville, qu'on voulut arrêter dans le même temps que les princes furent arrêtés, s'enfuit en Normandie, et mademoiselle de Longueville avec elle, pour voir si elles ne pourraient rien faire pour leurs prisonniers. Mais, au lieu de cela, tous ceux de cette province qui, l'année auparavant s'étaient déclarés pour M. de Longueville sitôt qu'il y avait paru, reçurent madame et mademoiselle de Longueville comme s'ils n'avaient jamais entendu parler d'elles. De sorte que ces deux princesses, voyant qu'il n'y avait rien à faire à Rouen où elles étaient, allèrent à Dieppe, où madame de Longueville s'opiniâtra de demeurer, quoiqu'on l'eût assurée que la cour y venait, croyant toujours que ce n'était que pour lui faire peur et pour la faire partir : cette imagination du grand crédit qu'elle y avait eu lui étant toujours si présente qu'elle ne pouvait sortir de son esprit.

Sa belle-fille, qui n'était pas tout à fait si préoccupée qu'elle de sa grande puissance, et qui d'ailleurs ne trouvait pas qu'il fût de la dignité d'une personne de son rang de courir le monde quand même elle n'aurait pas aimé son repos autant qu'elle l'aimait, et qui par-dessus tout cela encore était persuadée que sa présence ne pouvait être d'aucune utilité à monsieur son père, demanda permission à madame sa belle-mère de s'en revenir à Paris : ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret. Mais comme elle n'était pas en état de se servir de son autorité, elle n'osa lui refuser cette permission ; et mademoiselle de Longueville la quitta de cette manière, assez médiocrement touchée de la peine que son départ lui causait.

La reine vint donc en Normandie, contre l'attente de madame de Longueville : ce qui obligea cette princesse à se sauver comme elle put. Elle avait fait son projet que ce fût par mer. Mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle se pensa noyer : sans compter que ceux de

Dieppe, qui ont de très grands privilèges qu'ils craignaient de perdre, la voulurent encore faire jeter dans la mer par leurs matelots. On dit que ceux qui la conseillaient ne la firent tant rester à Dieppe que pour la tromper. Elle se trouva forcée à demeurer quelque temps errante et déguisée dans la province, avant que de pouvoir s'embarquer ; et puis elle alla en Hollande, d'où elle revint à Stenay, dont M. le Prince était gouverneur. M. de Turenne s'y sauva aussi, La Moussaye avec lui, et plusieurs autres attachés aux princes. »

**11- *Mémoires du Cardinal de Retz, Mémoires précédés de La Conjuration de Fiesque, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998, p. 613-614.***

« Madame de Longueville sortit de Paris aussitôt qu'elle eut la nouvelle pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'asile. Le parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville. M. le duc de Richelieu qui, par les avis de Monsieur le Prince avait épousé, peu de jours auparavant, madame de Pons, ne la voulut pas recevoir dans Le Havre. Elle se retira à Dieppe, où vous verrez par la suite qu'elle ne put pas demeurer longtemps.

Le roi partit en même temps pour faire un tour en Normandie, où l'on craignait que madame de Longueville, qui avait été reçue dans le château de Dieppe par Montigny, domestique de monsieur son mari, et Chamboy, qui commandait pour lui dans le Pont-de-l'Arche, ne fissent quelque mouvement ; car Beuvron, qui avait le vieux Palais de Rouen, et La Croisette, qui commandait dans celui de Caen, avaient déjà assuré le roi de leur fidélité. Tout plia devant la cour. Madame de Longueville se sauva, par mer, en Hollande, d'où elle alla à Arras pour sonder le bonhomme La Tour, pensionnaire de monsieur son mari, qui lui offrit sa personne mais qui lui refusa sa place. Elle se rendit à Stenay, où M. de Turenne la vint joindre avec ce qu'il avait pu ramasser, depuis son départ de Paris, des amis et des serviteurs de messieurs les princes. »

**12- Mémoires de Tavannes, Mémoires suivis de l'Histoire de la guerre de Guyenne commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusqu'à l'année 1653 par Balthazar, éd. C. Moreau, Paris, Jannet, 1858, p. 33 -34.**

« Tandis que la cour était ainsi occupée dans la Bourgogne, la duchesse de Longueville remuait tout en Normandie pour engager le parlement de cette province, avec les amis et les places du duc, son mari, à prendre le parti des princes, et pour s'assurer même du Havre-de-Grâce. Mais tout le fruit de ses intrigues, qui étaient néanmoins très puissantes, fut d'avoir seulement obligé la cour à quitter la Bourgogne plus tôt qu'elle n'aurait voulu, pour marcher avec toutes ses forces en Normandie ; car elles n'y furent pas plus tôt arrivées, qu'on vit cette princesse réduite à s'embarquer à Dieppe, pour s'enfuir par la Hollande à Stenay, où elle traita avec les Espagnols pour la liberté des princes. »

**13- Mémoires de Turenne, éd. pour la Société de l'Histoire de France par P. Marichal, Paris, Renouard, 1909-1914, t. I p. 109-110.**

« Cette princesse [Mme de Longueville], après la prison de M. le Prince, s'étant retirée en Hollande, s'en vint par le pays de Liège à Stenay et se logea à la citadelle, qui fut toujours gardée par quelques soldats de la vieille garnison et par les huit compagnies du régiment de Turenne, sans néanmoins que cela l'ait jamais choquée. M. de Turenne demeura toujours dans une parfaite intelligence avec elle depuis le commencement jusqu'à la sortie de prison de M. le Prince. »

# **SOURCES**



## **I- SOURCES MANUSCRITES**

### **ARCHIVES NATIONALES**

Série AP Archives personnelles et familiales

273 AP 177 Passeports de membres de la maison de Bouillon.

273 AP 182 Correspondance de Turenne. Années 1641 à 1659.

273 AP 184 Correspondance de Turenne.

273 AP 185 Papiers personnels et correspondance des Rohan-Bouillon.

274 AP 2 Papiers de la famille de la Tour d'Auvergne.

### **MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES**

Mémoires et Documents

*France*

262- Affaires intérieures et extérieures (janvier-juin 1648).

263- Affaires intérieures et extérieures (juillet-décembre 1648)

264- Affaires intérieures et extérieures (1648-1649).

265- Affaires intérieures et extérieures (1649).

266- Affaires intérieures et extérieures (1650).

267- Affaires intérieures et extérieures (1650-1651).

268- Affaires intérieures et extérieures (1651-1652).

269- Affaires intérieures et extérieures (janvier 1652-février 1653).

290- Affaires intérieures et extérieures (1648-1652).

864- Affaires intérieures (1649).

865- Affaires intérieures (1649).

866- Affaires intérieures (janvier-juillet 1649).

867- Affaires intérieures (1649).

- 868- Affaires intérieures (janvier-août 1650).
- 869- Affaires intérieures (septembre-décembre 1650).
- 870- Affaires intérieures (janvier-15 avril 1650).
- 871- Affaires intérieures (avril-septembre 1650).
- 872- Affaires intérieures (septembre-décembre 1650).
- 873- Affaires intérieures (1650).
- 874- Affaires intérieures (janvier-avril 1651).
- 875- Affaires intérieures (mai-juin 1651).
- 876- Affaires intérieures (1651).
- 877- Affaires intérieures (septembre-décembre 1651).
- 878- Affaires intérieures (janvier-septembre 1651).
- 879- Affaires intérieures (septembre-décembre 1651).
- 880- Affaires intérieures (1651).
- 881- Affaires intérieures (janvier-mars 1652).
- 882- Affaires intérieures (mars-mai 1652).
- 883- Affaires intérieures (1652).
- 884- Affaires intérieures (août-septembre 1652).
- 885- Affaires intérieures (1652).
- 886- Affaires intérieures (1652).
- 887- Affaires intérieures (1652).
- 888- Affaires intérieures (1652).
- 890- Affaires intérieures (1652).
- 891- Affaires intérieures (1652-1653).
- 892- Affaires intérieures (1653).
- 893- Affaires intérieures (1653).
- 894- Affaires intérieures (1651).
- 1592- Île de France (1649-1650).
- 1593- Île de France (1651-1658).

## **SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE**

Archives de la Défense

Série A- Ancien Régime

*Sous-série A<sup>1</sup>*

A<sup>1</sup> 118- La Fronde, correspondance : janvier-septembre 1650.

A<sup>1</sup> 120- Dépêches importantes du ministère de M. Le Tellier pendant l'année 1650.

A<sup>1</sup> 126- Dépêches importantes du ministère de M. Le Tellier, janvier-septembre 1651.

A<sup>1</sup> 133- Intérieur du royaume ; la Fronde.

A<sup>1</sup> 134- Intérieur du royaume ; la Fronde.

## **ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX**

Fonds modernes

Ms 792- Registre secret du parlement : tome 35, 12 novembre 1649-16 octobre 1650.

## **MUSÉE CONDÉ**

Manuscrits

O VI – Lettres diverses (1660-1705)

O VII- Lettres diverses (1650)

P VII- Lettres de Condé (janvier-24 mai 1650)

P VIII- Lettres de Condé (27 mai-septembre 1650)

P IX- Lettres de Condé (octobre-décembre 1650)

P X- Lettres de Condé (janvier-11 avril 1651)

P XII- Lettres de Condé (juillet-décembre 1651 et 1652)

P XIII- Lettres de Condé (1653)

R II- Lettres de Gonzague (1645-1657)

## **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE**

Département des Manuscrits occidentaux

### *Fonds Français*

3854- Recueil de lettres et pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles.

f° 109 : Lettre de la duchesse de Longueville au marquis de Noirmoutier, (2 avril 1649).

3855- Recueil de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles.

f° 31 : Requête de la princesse douairière de Condé devant le parlement de Paris le 27 avril 1650.

4138- Recueil de copies de pièces ayant pour titre : « Livre des négociations de M. de Sabran, envoyé résident en Angleterre pour le service du roi très chrétien, le 17<sup>e</sup> jour du mois de mai 1644. »

f° 354 : Extrait d'une lettre écrite à M. le comte de Pembroke, pair d'Angleterre (mai 1645).

f° 385 : Copie d'une lettre de madame de Chevreuse à un nommé Cosmar qui fait ses affaires en Flandres, dont l'original a été envoyé à la cour, et avec celui de la suivante lettre de madame sa fille, à l'ambassadeur d'Espagne (juin 1645).

Lettre de madame Charlotte de Lorraine, fille de madame de Chevreuse, à M. l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

4168 à 4195-Recueil de copies de pièces, formé principalement des dépêches, écrites ou signées par Michel Le Tellier, secrétaire d'État, durant les dix-huit premières années du règne de Louis XIV.

4180- Tome XIII

f° 235 : Brevet donné à l'instance de plusieurs gentilshommes assemblés à Paris en octobre 1649 pour révoquer les grâces accordées à aucunes personnes et maisons depuis le décès du feu roi, du X<sup>e</sup> du mois d'octobre 1649.

f° 238 : Acte par lequel la séance devant leurs Majestés sur un tabouret est conservée à mademoiselle de Montbazon nonobstant la révocation de pareille grâce par le brevet du dixième octobre dernier, du 14<sup>e</sup> Novembre 1649.

f° 238 v° : Brevet en faveur de ladite maison de Rohan et de mademoiselle de Montbazon portant confirmation de l'acte ci-dessus, dudit jour 14<sup>e</sup> novembre 1649.

f° 239 v° : Brevet en faveur de monsieur le prince de Marsillac portant que l'honneur de s'asseoir devant la reine ne sera accordé à aucune dame que madame la princesse de Marsillac n'ait cette grâce, du X<sup>e</sup> novembre 1649.

f° 240 : Acte par lequel la séance devant leurs Majestés sur un tabouret est conservée à madame la comtesse de Flex nonobstant la révocation de pareilles grâces par le brevet du X<sup>e</sup> octobre dernier, du XXII novembre 1649.

4181- Tome XIV

f° 61 : Passeport du roi donné à madame la princesse douairière de Condé pour aller en sa maison de Chantilly, du XXII<sup>e</sup> jour de janvier 1650.

f° 67 : À monsieur le lieutenant civil de la ville de Paris touchant le passeport donné à madame de Longueville pour aller à Dieppe.

f° 129 v° : Ordre au chevalier du guet de Paris pour arrêter les enfants de M. le duc de Bouillon .

f° 131 : À madame la duchesse de Longueville pour lui ordonner de sortir de Dieppe et se rendre à Trie ou à Coulommiers.

f° 133 : À monsieur de Carnavalet pour retirer un exempt et seize archers employés a la garde de madame et de mademoiselle de Bouillon et des enfants dudit sieur duc.

f° 141 v° : À monsieur de Carnavalet pour permettre à monsieur le prince de Tarente de voir madame la duchesse de Bouillon.

f° 149 : À monsieur de Carnavalet, lieutenant des gardes du corps du roi, pour laisser parler ensemble madame et mademoiselle de Bouillon.

f° 228 v° : À monsieur le comte de St Aignan pour empêcher que madame la princesse de Condé et Monsieur le duc d'Enghien son fils ne sortent de Mouron pour aller dans le vicomté de Turenne.

f° 234 : Ordre au capitaine de Belesme pour remettre la garde de Mme de Bouillon ès mains du capitaine Du Fay, aussi exempt, du 19 avril 1650.

f° 235 : Au sieur du Fay, exempt susdit pour prendre la garde de madame et mademoiselle de Bouillon, même date.

f° 245 v° : À monsieur de Villequier sur la demande que madame de Longueville a faite à monsieur de la Tour, gouverneur d'Arras, d'avoir retraite en ladite ville et sur le refus que ledit sieur de la Tour lui a fait.

f° 247 : À monsieur de la Tour sur le même sujet ledit jour.

f° 290 : À madame la princesse douairière de Condé pour lui dire que le roi trouve bon qu'elle aille à Châtillon-sur-Loing au lieu de demeurer à Angerville, le IX<sup>e</sup> juin à Compiègne.

f° 303 : À Mademoiselle de Longueville pour lui dire que l'on trouve bon quelle aille de Trie à Coulommiers pour y séjourner.

f° 303 v° : Commission pour l'administration des biens et revenus de messieurs les princes de Condé, de Conti, duc de Longueville et de madame la princesse de Condé, du 30<sup>e</sup> juin 1650.

f° 323 v° : À monsieur le duc de Vendôme pour laisser transporter les meubles de madame la princesse de Condé qui étaient au château de Dijon dudit jour 7 juillet 1650 à Fontainebleau.

f° 353 : À monsieur de Louvières gouverneur de la Bastille pour empêcher que madame la duchesse de Bouillon ne parle avec mademoiselle de Bouillon ni que le sieur Bartet leur parle aussi.

f° 409 : De S. A. R. à monsieur de Louvières, gouverneur de la Bastille, pour en faire retirer les deux gardes qui seraient à la garde de madame la duchesse de Bouillon, du 4 août 1650 à Paris.

f° 507 : Lettre du duc d'Orléans à madame la duchesse de Bouillon, 14 octobre 1650.

f° 508 : Instruction du duc d'Orléans au sieur s'en allant accompagner les dames, duchesse et damoiselle de Bouillon jusques à Orléans, Paris, le 14 octobre 1650.

f° 550 : À madame la princesse douairière pour lui permettre d'aller à Chantilly pour sa santé, du XXV<sup>e</sup> novembre 1650.

f° 577 : À monsieur de Bar pour permettre aux sieurs Ferrand, Ladvocat et Le Bret de voir messieurs les princes conjointement une ou plusieurs fois touchant les intérêts et le testament de madame la princesse douairière, du XX<sup>e</sup> décembre 1650.

4182- Tome XV

f° 108 : Instruction donnée par Louis XIV au Sieur Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, pour arrêter les personnes de madame de Bouillon, ses enfants et mademoiselle de Bouillon. Paris, le 31 janvier 1650.

4187- Tome XX

f° 223 : Lettre de la main de M. Le Tellier à Mademoiselle pour lui dire que le roi ne peut rien ajouter à la lettre que Sa Majesté a ci-devant écrite touchant les troupes qui portent son nom dans celles du prince de Condé, du VI septembre 1653.

f° 292 : Déclaration en faveur de madame la duchesse de Longueville, du mois d'octobre 1653 à Chalons.

f° 345 : À madame la duchesse de Longueville pour lui dire que le roi trouve bon quelle aille établir son séjour à Nevers au lieu de Montreuil-Bellay, du dernier octobre 1653.

4207-4211- Copies de lettres de Mazarin à le Tellier (juillet 1649-décembre 1652).

5844- Nouvelles à la main du 5 avril 1652 au 31 juillet 1655.

6702-6718- Papiers de Pierre Lénét pour la période de la Fronde.

6881-6892- Papiers d'État de Le Tellier de 1648 à 1653.

6731- Portefeuille du prince de Condé contenant sa correspondance et les traités conclus entre 1649 et 1659.

10203- Recueil de copies de pièces diverses.

f° 66 : Oraison funèbre de la duchesse de Longueville.

10224-10227- Recueil de pièces originales et copies, manuscrites et imprimées, relatives à l'histoire du règne de Louis XIV, principalement à l'époque de la Fronde.

10 225- Tome II

f° 37-40 : Commission à Du Vouldy pour arrêter les princesses de Condé à Chantilly et lettres du roi aux deux princesses datées du 7 avril 1650 à l'occasion de leur transfert de Chantilly à Montrond.

10275- Remarques familières et véritables de ce qui s'est passé à Paris et en quelques autres endroits du royaume et ailleurs, depuis le commencement de l'année 1652 jusques [1653].

10324- Mémoires et anecdotes sur la régence 1643-1652.

10946- Recueil de remontrances et de harangues, adressées aux rois de France par des membres du Parlement, des représentants du clergé, etc. (1537-1640).

f° 299 : De M. du Bosc, ministre, faite à madame la duchesse de Longueville, au nom de ceux de la religion de la ville de Caen.

12661- Recueil de chansons.

p. 477-478 : Chanson sur l'amour écrite par le duc de La Rochefoucauld pour Mme de Longueville.

12769- Recueil de lettres autographes de personnages célèbres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Lettres de H.-J. de Bourbon, duc d'Enghien, Louis de Bourbon, prince de Condé, Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, François VI, duc de La Rochefoucauld, etc.

13 770- Extrait de l'Histoire de la guerre civile de Paris et de la vie et origine du cardinal Mazarin.

15 606- Recueil de testaments de rois, princes et personnages divers, manuscrits et imprimés (1573-1649).

f° 146 : Testament de la princesse douairière de Condé, 1649.

17560- Mélange de pièces manuscrites et imprimées concernant la Fronde réunies par le chancelier Séguier (1649-1654) et pièces diverses sur le parlement de Paris (1633-1648).

18431- Recueil de pièces manuscrites et imprimées concernant des crimes de lèse-majesté et les procès politiques du règne de Louis XIII et des premières années du règne de Louis XIV ; papiers du chancelier Séguier (1639-1650).

f° 611 : Interrogatoire fait par M. le chancelier touchant le sieur Saugeon prisonnier pour une affaire concernant Mademoiselle.

f° 640 : Lettre de la princesse de Condé fille au sieur Le Tellier.

f° 641 : Lettre du duc d'Orléans à la princesse douairière de Condé sur la naissance de son fils et sa réponse, 1650 .

f° 643 : Lettre de la jeune princesse de Condé au présidial de Bourges.

f° 645 : Relation de ce qu'il s'est passé au parlement touchant la princesse de Condé, 1650.

f° 657 : Relation de ce qu'il s'est passé au parlement à Paris le vendredi à midi 29 avril 1650.

20480 - Correspondance adressée à Claude Bourdeilles, comte de Montrésor (1647-1659), originaux autographes.

f° 109 : Lettre de Mademoiselle.

f° 113 : Lettre de Mademoiselle.

f° 129 : Lettre de Mme la princesse à Mme de Longueville.

f° 133 : Lettre de Mademoiselle.

f° 157 : Lettre de la duchesse de Montbazon.

23 201- Recueil de lettres pouvant servir de modèle épistolaire, formé par Michel Le Masle, prieur des Roches.

f° 281 v° : Lettre de madame la princesse à messieurs du clergé.

23202 - Lettres de divers, principalement de Mazarin à l'abbé Fouquet (1651-1656).

24 445- Mémoires et écrits divers relatifs au XVII<sup>e</sup> siècle.

f° 324 : Lettre du roi à madame de Montbazon pour lui signaler son exil.

f° 324 v° : Réponse de la dite dame au roi.

f° 325 : Mot d'excuse prononcé par la duchesse de Montbazon devant la princesse douairière de Condé à l'occasion de l'affaire des lettres.

25025-25026 - Histoire de la Fronde (25 décembre 1648- 29 décembre 1651 ; 5 janvier 1652- 26 août 1653).

### *Nouvelles Acquisitions Françaises*

4533- Collection de lettres de rois, reines, princes et princesses de la maison d'Auvergnes et ducs souverains de Bouillon.

f° 293 : Lettre datée de Marguerite de Lorraine à Madame la duchesse de Bouillon, de Blois le 27 août 1656.

f° 297 : Lettre de Mademoiselle datée de Paris le 21 septembre sans année à Mgr le vicomte de Turenne.

f° 299 : Lettre de Mademoiselle datée de Saint Cloud ce 3 août sans année à Mgr le cardinal de Bouillon.

4815 - Lettres diverses.

f° 195 : Lettre de Mlle de Montpensier du 3 juillet 1652.

1086- Recueil de lettres originales de divers personnages.

f° 72, 78, 123 : Lettres de Mlle de Montpensier.

10829 - Mémoires en forme de journal contenant tout ce qu'il s'est passé dans Paris depuis 1648 jusques en octobre 1652 de Mascrani, dans lesquels il a recopié la correspondance qu'il échangea avec l'abbé de la Rivière pendant le siège de Paris.

2437- f° 78 : Abrégé des moyens par lesquels le sérénissime Charles second, duc de Mantoue et de Montferrat, de Nivernois, Mayenne et Rethelois, Pair de France, prince souverain d'Arches, doit être maintenu paisiblement et conservé en la légitime possession des États & bien de la succession en France du feu Sérénissime duc Charles I son aïeul ; contre les troubles et prétentions de mesdames les sérénissimes princesses, Marie et Anne de Gonzague ses tantes, factum, 1642.

### *Fonds Baluze*

174- Carnets de Mazarin (1642-1651), originaux autographes.

Pour la période de la Fronde :

X- 1648.

XI- 1648-1649.

XII- 1649.

XIII- 1649.

XIV- 1650.

175- Papiers de Mazarin et de Colbert. Lettres originales adressées à Mazarin (1643-1660) ; correspondance de Benjamin Priolo (1656 et 1661-1664) ; notes diverses de Mazarin, datant de son exil à Brühl, en 1651.

183- Correspondance de Bernard de Saxe-Weimar.

f° 171 : Minutes de requêtes au pape en faveur de la duchesse de Châtillon.

208- Mélanges littéraires et généalogiques.

f° 59 : Ordre de Gaston d'Orléans à Louvières du 2 juillet 1652.

329- Correspondance et papiers de Mazarin.

330- Lettres originales de Mazarin à Gaston d'Orléans.

331- Lettres originales de Le Tellier à Colbert.

332- Lettres du cardinal Mazarin à M. Colbert, et quelques-unes écrites par d'autres, pendant l'année 1651, la plupart en chiffres.

343-350- Correspondance adressée à Gaston d'Orléans pendant la Fronde.

345

f° 2 et 81 : Lettres de Marguerite de Lorraine.

346

f° 6 : Lettre de Marie d'Orléans, sans date.

f° 12 : Lettre de Mademoiselle (1657).

*Mélanges Clairambault*

312-458 Documents originaux et copies, mémoires et extraits tirés de la Bibliothèque du roi, fonds de Béthune, Brienne, etc., pour servir aux études d'histoire du dauphin sous la direction de Bossuet, et concernant les règnes de François Ier à Henri III, avec une suite de Henri IV à Louis XIV (1610-1710).

441- CXXXI Années 1653 et 1654.

f° 10 et 12 : Lettres de la duchesse de Longueville.

460 - Correspondance diplomatique, lettres chiffrées, copies et originaux, des années 1650 à 1653, en français et espagnol.

1111-1230 Minutes du recueil pour servir à l'histoire de l'Ordre et des commandeurs, chevaliers et officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, par Clairambault, classées dans l'ordre chronologique.

Extraits, mémoires, copies, imprimés, pièces originales et lettres autographes concernant les membres ou officiers de l'Ordre et leurs familles, classés par dossiers aux dates des nominations ou promotions. Nombreux dessins, gravures, peintures, portraits et pièces dont plusieurs provenant de Gaignières.

1139- Année 1633.

f° 15 v° : Portrait de Claire-Clémence de Maillé-Brézé (gravé par J. Fillian).

1145- Années 1656-1661.

f° 213 : Éloge funèbre de Marguerite de Lorraine.

1147- Année 1661.

f° 19 : Portrait gravé de Claire-Clémence de Maillé-Brézé.

1161- Année 1688.

f° 303 : Épitaphe de Charlotte-Marguerite de Montmorency.

1169- Années 1691-1695.

f° 114 : oraison funèbre de Mlle de Montpensier.

1202- Année 1724.

f° 330 : oraison funèbre de la duchesse de Bouillon.

*Mélanges Colbert*

41- Minutes de la correspondance du cardinal Mazarin durant son ministère, années 1646-1655.

51 et 52 : Minutes de la correspondance du cardinal Mazarin

*Manuscrits italiens*

1831-1839- Copies des dépêches des ambassadeurs de Venise à Paris pendant la période de la Fronde (Moresini du 24 février 1648 jusqu'au 23 juillet 1652, Sagredo à partir du 31 mai 1652).

Département des Estampes

N2- Portraits.

Ne 63 (Collection Laruelle), t. 104, 107, 189, 194- Portraits.

Ne 101- Portraits.

Arsenal

Recueils Conrart : pièces et correspondances diverses, lettres et mémoires relatifs à la Fronde.

Ms 4115 et 5419: tome X

Ms 4116 et 5420 : tome XI

Ms 4119 : tome XIV

Ms 5131 : tome I

Ms 5414 : tome V

## **BIBLIOTHÈQUE MAZARINE**

Ms 2214-2216- Copies de minutes de lettres françaises de Mgr le cardinal Mazarin.

Ms 2218 -Registro di lettere di sua Eminenza scritte a diversi nella sua ritratta dalla corte.

Ms 2241- Lettres et autres pièces touchant les guerres de Bordeaux et monsieur le cardinal Mazarin.

Ms 2483- Lettres diverses de la duchesse de Longueville, de le Maistre de Sacy, etc.

## **BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT**

### *Fonds Général*

Ms 332, f° 115 v°- Portrait de Marguerite-Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, par Montcornet.

Ms 708, f° 363- Lettres de madame de Montbazon et lettres à elle adressées par le roi Louis XIV et madame la princesse.

### *Fonds Godefroy*

Ms 122, f° 450 : Lettre de Mme de Longueville au parlement de Rouen.

Ms 135, f° 242 : Confirmation du don de la terre de Merlou à Mme de Châtillon, 12 novembre 1654.

Ms 215, f° 124 : Dessin des trois tableaux pour l'entrée de madame la duchesse de Longueville à Caen fait par Monsieur Harlay professeur royal audit Caen.

f° 128 : Harangue pour ceux de la religion réformée de Caen à madame la duchesse de Longueville l'an 1648.

Ms 286, f° 86 : Relation du voyage de la duchesse de Longueville à Münster par le chanoine Joly.

Ms 300 : Contrats de mariages et pièces analogues.

f° 17 : Henri II de Condé et Charlotte de Montmorency, 2 mars 1609.

f° 148 : Louis II de Bourbon, duc d'Enghien et Claire-Clémence de Maillé-Brézé, 7 février 1641.

## BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

### *Fonds général*

Ms 375-376 : Vie de madame la duchesse de Longueville.

### *Fonds Victor Cousin*

Ms 2 : Autographes de femmes illustres.

Ms 16-17 : Notes et documents concernant la duchesse de Longueville.

Ms 40-41 : Carnets de Mazarin (transcription de la main de Victor Cousin).

## II- SOURCES IMPRIMÉES

### **Mazarinades**

Les cent soixante sept mazarinades ci-dessous sont celles que nous avons utilisées dans le cadre de cette étude. Elles comprennent les cent quarante et une mazarinades portant sur les Frondeuses à partir desquelles nous avons établi les statistiques de l'annexe IV ainsi que vingt-six autres textes concernant pour la plupart la régente Anne d'Autriche.

- *Apologie particulière pour M. de Longueville où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'État, tant pour la guerre que pour la paix par un gentilhomme breton*, Amsterdam, 1650.
- *Apologie pour messieurs les princes, envoyée par madame de Longueville à messieurs du parlement de Paris*, s. l., 1650.
- *Apothéose de madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, s. l., 1651.
- *Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, portant que le roi sera très humblement supplié d'agréer que madame la princesse de Condé et monsieur le duc d'Anguien, son fils, demeureront en la présente ville, sous sa sauvegarde et de sa justice, avec le registre y mentionné*, Bordeaux, J. Mongiron Millanges, 1650.

- *Article principal du traité que madame de Longueville et monsieur de Turenne ont fait avec Sa Majesté Satholique*, s. l., 1650.
- *Articles accordés entre messieurs le cardinal Mazarin, le garde des sceaux Châteauneuf, le coadjuteur de Paris et madame la duchesse de Chevreuse, lesdits articles trouvés sur le chemin de Cologne dans un paquet, porté par un courrier, appartenant au marquis de Noirmoutier, gouverneur de Charleville*, Paris, 1652.
- *Avertissement pour Mademoiselle à l'archiduc Léopold touchant le parti qu'il doit prendre*, Paris, 1649.
- *Avis aux Flamands sur le traité que les Espagnols ont fait avec la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne*, s. l., 1650.
- *Avis donné aux Parisiens avant leur entière désolation*, jouxte l'affiche du 5 juin 1652, Paris, s. d.
- *Burlesque sur la fuite de Mazarin et la rencontre de madame la duchesse de Longueville, retournant de Stenay à Paris*, s. l., 1651.
- *Codicille et suite du testament de très-honorable, très-illustre et très-puissante princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, duchesse de Montmorency et de Châteauroux, dame de Chantilly, de Merlou et autres terres et seigneuries, décédée à Châtillon-sur-Loing le deuxième de décembre 1650*, Paris, 1651.
- *Copie d'une lettre écrite à madame la duchesse de Longueville*, Rotterdam, 1650.
- *Déclaration de la volonté du roi étant en son conseil sur la rébellion de Bordeaux*, à Paris, chez Guillaume Sassier, imprimeur et libraire ordinaire du roi et de M. le maréchal de l'Hospital gouverneur de Paris, rue des Cordiers, proche Sorbonne, aux deux tourterelles, 1650.
- *Déclaration du roi accordée à son parlement et ville de Bordeaux, du premier octobre 1650, portant amnistie générale de ce qui a été fait depuis la dernière déclaration de Sa Majesté du 26 décembre. Enregistrée en ladite cour le septième janvier 1650. Ensemble les propositions de monseigneur le duc d'Orléans, registres du parlement de Paris, lettres de Sa dite Majesté portant approbation d'iceux ; et révocation de M. le duc d'Épernon du gouvernement de Guyenne*, Avec l'arrêt d'enregistrement et publication, à Bordeaux, par Guillaume de La Court, imprimeur ordinaire du roi, 1650.
- *Déclaration du roi accordée pour la pacification des troubles de Bordeaux*, à Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1650.

- *Déclaration du roi contre les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Talmont et leurs adhérents, vérifiée en parlement, le roi y séant en son lit de justice le 13 novembre 1652*, Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1652.
- *Déclaration du roi contre les princes de Condé, Conti, et duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, et autres les adhérents qui les ont suivis, vérifiée en parlement le 5 décembre 1651*, Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1651.
- *Déclaration du roi contre madame la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marsillac et leurs adhérents, vérifiée en parlement le 16 mai 1650*, Paris, Antoine Estienne, 1650.
- *Déclaration du roi en faveur de madame la duchesse de Longueville, de M. le maréchal de Turenne et de tous ceux qui ont suivi ou exécuté leurs ordres, vérifiée en parlement le 19 mai 1651*, Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1651.
- *Défense de monsieur de Châteauneuf et de madame la duchesse de Chevreuse contre l'extrait de la déclaration et dernière volonté du feu roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, du mois d'avril 1643*, s. l., 1651.
- *Dernier avis donné aux Parisiens dans la crise des maux de l'État*, Paris, 1652.
- *Discours sur la sûreté demandée par madame la princesse à messieurs du parlement, contre le cardinal Mazarin*, s. l., 1650.
- *Dixième courrier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles*, à Paris, chez Claude Le Roy, 1652.
- *Dix-septième courrier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles contenant tout ce qui s'est fait et passé à la ville de Bourdeaux et és environs*, à Paris, chez Salomon de la Fosse, sur le Quay de Gesvres, 1652.
- *Élégie sur la jalousie des culs de la cour*, Paris, 1649.
- *Examen de l'écrit dressé par Molé, Servien et Zondedei [sic] sous le titre de édit du roi portant amnistie de tout ce qui s'est passé à l'occasion des présents mouvements, à la charge de se remettre, dans trois jours, dans l'obéissance du roi*, Paris, 1652.
- *Extrait de la déclaration et dernière volonté du feu roi Louis XIII par laquelle l'entrée dudit royaume est interdite à madame de Chevreuse*, s. l. n. d.
- *Harangue de messieurs les jurats de la ville de Bazas, faite à Madame de Longueville. Prononcée par le sieur Bertrand de Pecave avocat en la cour et premier jurat de ladite ville*, s. l., 1652.

- *Harangue faite à madame la duchesse de Longueville sur la liberté des princes de Condé, de Conti et duc de Longueville, princes du sang de France, prononcée par le sieur de Sommerance, lieutenant général civil et criminel de Stenay, et député des trois états de la province d'Argonne*, Paris, N. Bessin, 1651.
- *Harangue faite à Mademoiselle à son arrivée en la maison de ville d'Orléans, par MM. Thoinard, président, de La Grillière, lieutenant général, Boilève, maire de ville, de Bélébat, échevin*, Paris, Jacob Chevalier, 1652.
- *Harangue faite à Mademoiselle au nom des bateliers d'Orléans, contenant le narré de son entrée dans la ville*, Orléans, Gilles Hotot, 1652.
- *Harangue faite à Mademoiselle par messieurs d'Orléans à son arrivée, en présence de messieurs les ducs de Beaufort, de Rohan et autres seigneurs, et leur très humble remerciement envoyé à Son Altesse Royale*, Paris, Claude Le Roy, 1652.
- *Histoire de ce qui s'est passé en Guyenne pendant la guerre de Bordeaux, commençant du jour de l'entrée de madame la princesse, de messieurs les ducs d'Anguien, de Bouillon et de La Rochefoucauld, le tout distingué en autant de courses que l'ordinaire en a fait depuis le commencement jusqu'au départ de la cour en cette ville*, s. l. n. d.
- *Histoire poétique des exploits admirables du duc Bernard Despernon. Avec l'arrivée de madame la Princesse en Guyenne. Dédiée à monseigneur le prince de Condé. Sur l'imprimé*, à Paris, chez Jean Drouet, 1650.
- *Honneur funèbre de madame la princesse douairière de Condé faite dans l'Église métropolitaine Saint-André à Bourdeaux le 2 décembre 1651*, s. l. n. d.
- *Huitième courrier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles*, à Paris, chez Salomon de La Fosse, 1652.
- *Journal de ce qui s'est fait et passé, tant durant la guerre et siège de Bordeaux, que dans le traité de paix, avec les louanges faites lors de la magnifique entrée du roi dans ladite ville, et ce qui s'est observé à sa sortie*, s. l., 1650.
- *Journal de la lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente, contenant tous les moyens dont la cardinal Mazarin s'est servi pour empêcher la paix, ruiner le parlement et le peuple de Paris, pour tâcher de perdre M. le duc de Beaufort, M. le coadjuteur, M. de Brousselles et le président Charton par l'assassinat supposé contre la personne de monseigneur le Prince et par la détention de messieurs les princes*, s. l., 1650.

- *Journal de tout ce qui s'est fait et passé en la ville de Bourdeaux, depuis le 24. juin jusques à présent, entre les bourgeois de la ville et les Ormistes, où il y eut rude combat entre eux et est demeuré pour le premier combat plus de trois à quatre cents hommes de chaque côté, et les noms de ceux qui y sont morts et blessés. Avec l'enlèvement de deux pièces de canon et six fauconneaux hors de l'arsenal de ladite ville, à Paris, chez Jacques Girard, au Mont Saint-Hilaire, 1652.*
- *Justes plaintes de la crosse et de la mitre du coadjuteur de Paris, portant par force le deuil de madame de Rhodéz [sic], sa sœur d'amitié, avec la requête présentée par eux à messieurs du parlement et l'arrêt donné en conséquence d'icelle, s. l., 1652.*
- *La custode du lit de la reine qui dit tout, s. l., 1649.*
- *La déclaration de messieurs de ville pour le parti des Princes, faite en présence de Mademoiselle et mise entre les mains de monseigneur le duc de Beaufort et signée par huit colonels et plusieurs bourgeois, le 1<sup>er</sup> juillet 1652, avec ce qui s'est fait et passé entre l'armée des princes et celle des Mazarins, Paris, S. Le Porteur, 1652.*
- *La défaite de l'armée de monsieur de Biron, par celle de monseigneur le prince de Conti, commandée par monsieur de Marsin. Avec la lettre de S.A. de Conti, à madame la princesse, s. l., 1652.*
- *La dernière ressource de la France, tyrannisée par le cardinal Mazarin, s. l., 1650.*
- *La France affligée, parlant et répondant à toutes les personnes et les corps qui suivent : le roi, la reine, le Mazarin, le confesseur de la reine, le privé conseil, le premier président, tous les mazarins en général, M. de Villeroy, M. le duc de Damville, M. le duc d'Orléans et Mademoiselle, le prince de Condé, le duc de Beaufort, M. de Brousselles, le parlement en général, le coadjuteur, le clergé, la noblesse, le Tiers État, et faisant sa plainte sur le sujet de leurs réponses, qui l'oblige à former la résolution qu'elle témoigne à la fin de ce discours, le tout en vers héroïques, Paris, 1652.*
- *La France espérant la paix, Paris, Pierre Dupont, 1649.*
- *La Fronde véritable des Parisiens frondant Jean-François Paul de Gondi, archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, et depuis le vœu du mazarinisme, indigne cardinal de la Sainte Église, ennemi juré des princes du sang et ami du Mazarin et des mazarins, avec des avis nécessaires à messieurs les princes, au parlement, aux Parisiens et à monsieur de Penis, Paris, 1652.*
- *La gazette du temps, en vers burlesques, Paris, 1652.*
- *La ligue des Frondeurs pour combattre Mazarin et ses partisans, s. l., 1650.*

- *L'Amazone française au secours de Paris ou l'approche des troupes de Mme de Chevreuse*, Paris, Jean Hénault, 1649.
- *La paix véritable accordée par le roi à ses sujets de la ville de Bordeaux et à ceux qui ont tenu leur parti ; apportée à son Altesse Royale dans le palais d'Orléans, par monsieur le comte de l'Hospital, le mardi 4. octobre 1650, avec les articles accordés à madame la princesse, monseigneur le duc d'Anguien et messieurs de Bouillon et de la Rochefoucauld*, Paris, Guillaume Sassier, 1650.
- *La politique sicilienne ou les perniciox desseins du cardinal Mazarin déclarés à monseigneur le duc de Beaufort de la part de toutes les provinces de France*, s. l., 1650.
- *La pure vérité cachée*, s. l. n. d.
- *La ressemblance de madame la duchesse d'Orléans à la colombe qui apporta le rameau d'olive à Noé, présenté à Son Altesse Royale*, s. l., 1649.
- *L'Ariadne mystérieuse et mystique de madame la princesse*, s. l., 1651.
- *L'arrivée des troupes de l'archiduc Léopold à Nanteuil, Haudoin et Dammartin ; ensemble le nom de leurs régiments, tant cavalerie qu'infanterie, conduite [sic] par le duc de Wittemberg ; avec la liste de leurs marches, depuis le départ jusqu'à ce jourd'hui ; ensuite la prise des mulets du maréchal de Turenne ; plus la lettre de Mademoiselle à l'archiduc et la réponse qu'il lui a faite*, Paris, Claude Le Roy, 1652.
- *L'arrivée du septième courrier bourdelois apportant le journal du siège de Bordeaux, depuis son commencement jusques à la trêve*, s. l., 1650.
- *La sortie de madame la princesse et de monsieur son fils, de messieurs de Bouillon et de La Rochefoucauld et des autres de leur parti, de la ville de Bordeaux, avec leurs soumissions aux pieds de Leurs Majestés, rendues le lundi 3 octobre 1650, ensemble leurs entrevues et visites pour cet effet*, s. l., 1650.
- *La sortie et conduite de la duchesse de Bouillon et de sa belle-sœur hors de la Bastille, à Paris, du bureau d'adresse le 3 novembre 1650.*
- *La vérité continuant de prononcer ses oracles sans flatterie : 1. sur Mademoiselle, 2. sur le premier président, 3. sur le marquis de Châteauneuf, 4. sur la duchesse de Chevreuse, 5. sur le comte d'Arcourt, 6. sur le maréchal de Turenne, 7. sur le comte de Servien, 8. sur le conseil d'Espagne, 9. sur le conseil du roi, 10- et sur Mazarin*, s. l., 1652.
- *La vérité des proverbes de tous les Grands de la cour*, Paris, 1652.

- *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie : 1. sur la reine, 2. sur le roi, 3. sur le duc d'Orléans, 4. sur le prince de Condé, 5. sur le parlement, 6. sur le duc de Beaufort, 7. sur le coadjuteur, 8. sur le parlement de Pontoise, 9. sur Paris et sur l'État*, s. l., 1652.
- *La vérité sans fard*, s. l. n. d.
- *Le bouquet de paille dédié à Mademoiselle*, Paris, Jean Brunet, 1652.
- *Le Caton français disant les vérités : 1- du roi, de la reine et du Mazarin ; 2- des princes ; 3- des parlements ; 4- des peuples*, s. l., 16 mai 1652.
- *Le contrat de mariage du parlement avec la ville de Paris*, Paris, veuve Guillemot, 1649.
- *Le courrier bordelais*, s. l., 1650.
- *Le courrier bourdelois, apportant la nouvelle de l'heureux accouchement de madame la princesse et celles de l'état des affaires de la Guyenne*, s. l., 1652.
- *Le courrier bourdelois apportant la nouvelle résolution prise par les habitants de Bordeaux contre le cardinal Mazarin avec la requête présentée par madame la princesse audit parlement sur ce sujet*, s. l., 1650.
- *Le grand dialogue de la paille et du papier, contenant ce qui peut se dire de plus considérable sur ces deux sujets, avec leurs raisonnements sur les affaires de l'État, le tout en style vulgaire, première partie*, s. l., 1652.
- *Le manifeste de la ville d'Orléans, présenté à Son Altesse Royale, où il est montré que, pour avoir bientôt la paix, il est nécessaire de se déclarer contre le Mazarin, à l'imitation des habitants de ladite ville d'Orléans*, Paris, Claude Le Roy, 1652.
- *Le manifeste de Mademoiselle présenté à S.A.R.*, Paris, Jacques Bellay, 1652.
- *Le merveilleux effet de la députation de messieurs du parlement, avec tout ce qui s'est fait et passé en la cour. Ensemble les serments de fidélité faits au roi par madame la princesse, messieurs les ducs d'Enguyen, de Bouillon et de la Rochefoucauld*, à Paris, chez Pierre Gautier, 1650.
- *L'entrée de Leurs Majestés et de leur cour à Bordeaux ; avec toutes les particularités de leur réception*, Paris, 1650.
- *Le palladium, ou le dépôt tutélaire de Paris, à madame la duchesse de Longueville, par M. de l'Isle*, Paris, Guillaume Sassier, 1649.
- *Le Qu'as-tu vu de la cour ou les Contre-vérités*, s. l., 1649.
- *Le récit véritable de ce qui s'est passé à l'entrée de Mademoiselle dans la ville d'Orléans le 27 mars 1652, avec la résolution qui a été prise touchant l'arrivée du garde des sceaux et*

*du conseil envoyé par le roi dans la dite ville, donné au public par le commandement de Son Altesse Royale, Paris, veuve Jean Guillemot, 1652.*

- *Les causes de la réception de madame la princesse de Condé et de monsieur le duc d'Anguyen son fils, en la ville de Bourdeaux, s. l., 1650.*
- *Les dernières paroles de madame la princesse douairière de Condé, s. l., 1650.*
- *Le secret de la cour, s. l., 1652.*
- *Les entretiens amoureux de monsieur le prince de Condé, madame la princesse et de monsieur le duc d'Anguien, à leur première entrevue à Paris, ensemble leurs communs dialogues sur la guerre de la ville de Bourdeaux, s. l., 1651.*
- *Les généreux sentiments de Mademoiselle exprimés à monseigneur le duc d'Orléans, son père, Paris, Philippe Clément, 1652.*
- *Le silence au bout du doigt, s. l., 1649.*
- *Les larmes de la reine et du cardinal Landriguet, s. l., 1652.*
- *Les métiers de la cour, s. l. n. d.*
- *Les remontrances du parlement de Bordeaux, faites au roi et à la reine régente, suivant la copie présentée au parlement de Paris par messieurs de Gourgue, président, Monjon, Guyonnet et Voisin, conseillers et députés du parlement de Bordeaux, le 3. septembre 1650, à Paris, chez Nicolas Bessin, imprimeur et libraire, 1650.*
- *Les très humbles actions de grâces que Bordeaux fait à Dieu, au roi, à monseigneur le duc d'Orléans et à Mademoiselle sa fille, du bien qu'il a reçu de leur main libérale et du sérénissime et très illustre gouverneur que leur bonté lui a donné, s. l., 1651.*
- *Les très humbles remerciements des bourgeois de Paris à Mademoiselle, pour nous avoir procuré la paix, Paris, Antoine Quenet, 1649.*
- *Le triomphe des mérites de Mademoiselle, Paris, Jacob Chevalier, 1652.*
- *Le triomphe royal et la réjouissance des bons François sur le retour du roi, de la reine et des princes, avec la harangue qui leur a été faite à leur entrée, le 18 de ce mois, ensemble l'explication du feu artificiel de la Grève, dédié à Mademoiselle, Paris, veuve Jean Remy, 1649.*
- *Lettre d'avis à monseigneur le duc de Beaufort sur l'importance de sa réunion avec monsieur le coadjuteur contre le rétablissement du cardinal Mazarin, s. l., 1652.*
- *Lettre de consolation à madame la princesse sur l'emprisonnement de monsieur le prince, s. l., 1650.*

- *Lettre de consolation envoyée à madame de Châtillon sur la mort de monsieur de Châtillon*, Paris, Jean Brunet, 1649.
- *Lettre de l'archiduc Léopold envoyée à Mademoiselle pour traiter de la paix*, Paris, Nicolas Jacquard, 1649.
- *Lettre de madame de la duchesse de Longueville au roi*, Rotterdam, 1650.
- *Lettre de madame la duchesse d'Orléans envoyée au duc Charles, son frère, sur le projet de son infâme trahison*, Paris, Jean du Prat, 1652.
- *Lettre de madame la princesse à messieurs du parlement de Bourdeaux. Sur la liberté de messieurs les princes*, Bourdeaux, Guillaume La Court, 1651.
- *Lettre de madame la princesse de Condé à la reine*, s. l., 1650.
- *Lettre de madame la princesse douairière de Condé envoyée au prince de Condé, son fils, sur les armes qu'il a prises injustement contre la France*, Paris, Jean Musnier, 1649.
- *Lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente*, s. l., 1650.
- *Lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à la reine régente, contenant tous les moyens dont le cardinal Mazarin s'est servi pour empêcher la paix, pour ruiner le parlement et le peuple de Paris, pour tâcher de perdre M. le duc de Beaufort, M. le coadjuteur, M. de Brousselles et M. le président Charton par l'assassinat supposé contre la personne de M. le Prince, et pour emprisonner messieurs les princes de Condé et de Conti et M. le duc de Longueville*, s. l., 1650.
- *Lettre de madame la princesse douairière de Condé présentée à Son Altesse Royale*, s. l., 1650.
- *Lettre de madame la princesse écrite à messieurs les maire et jurats de Bordeaux, sur la liberté de messieurs les princes*, à Bordeaux, par J. Mongiron Millanges, imprimeur ordinaire du roi, 1651.
- *Lettre de madame la princesse écrite au roi*, s. l., 1650.
- *Lettre de madame la princesse écrite au roi, à son arrivée, proche de Bordeaux*, jouxte la copie imprimée à Bordeaux, 1650.
- *Lettre de Mademoiselle d'Orléans étant à Poissy envoyée à la reine étant à Saint-Germain pour le bien du peuple*, Paris, Robert Feugé, 1649.
- *Lettre de Mademoiselle écrite à S.A.R.*, Paris, Claude le Roy, 1652.
- *Lettre du duc de Lorraine, envoyée à madame la duchesse d'Orléans, sa sœur, touchant la marche de son armée, et les assurances qu'il lui donne, qu'il vient se joindre à Son Altesse Royale pour éloigner le Mazarin*, Paris, Jacob Chevalier, 1652.

- *Lettre du duc de Lorraine, envoyée à S.A. Royale madame la duchesse d'Orléans, sur la diligence qu'il fait pour le secours de la ville de Paris*, Paris, veuve J. Guillemot, 1652.
- *Lettre d'un abbé à Mademoiselle*, s. l., 1649.
- *Lettre d'un bon pauvre écrite à madame la princesse douairière sur les affaires du temps présent*, Paris, Guillaume Loyson et Jean-Baptiste Loyson, 1649.
- *Lettre d'une bourgeoise de la paroisse Saint-Eustache présentée à Mademoiselle, suppliant Son Altesse de vouloir agir pour la paix du royaume*, Paris, Guillaume Sassier, 1649.
- *Lettre du Parlement de Bordeaux écrite au parlement de Paris, avec le registre dudit parlement présenté par le député d'icelui audit parlement de Paris, le 6 juillet 1650, sur l'infraction de la paix faite par le duc d'Épernon, la liberté de messieurs les princes et les procédures violentes du sieur Foulé*, s. l. n. d.
- *Lettre du prince généreux à Mademoiselle*, Paris, Claude Boudeville, 1649.
- *Lettre familière envoyée de Saint-Germain à madame de Montbazon, touchant les articles de la paix*, Paris, veuve d'Antoine Coulon, 1649.
- *Le véritable courrier apportant les nouvelles certaines de tout ce qui s'est fait et passé à Bourg et à Bordeaux, depuis le 27. septembre jusques au 5. octobre, concernant la paix assurée*, s. l., 1650.
- *Le véritable courrier bourdelois, ou nouvelle très assurée de tout ce qui s'est passé tant à Bourg qu'à Bordeaux, depuis le vingt-deuxième septembre jusques au vingt-septième, touchant les articles de la paix*, à Paris, chez Sébastien Martin, rue Saint Jacques, à l'enseigne saint Jean l'Évangéliste, devant les Mathurins, 1650.
- *Le véritable courrier envoyé par messieurs les députés du parlement de Paris de tout ce qui s'est passé depuis le 16. septembre jusques à présent, tant en la ville de Bourdeaux, que dans la ville de Bourg : arrivé le 25., à Paris, chez Jacob Chevalier*, 1650.
- *L'illustre conquérante ou la généreuse constance de madame de Chevreuse*, Paris, N. Charles, 1649.
- *Liste générale de tous les morts et blessés, tant mazarins que bourgeois de Paris, à la généreuse révolution faite à l'Hôtel de Ville pour la destruction entière des mazarins, ensemble le projet de l'institution de l'ordre des chevaliers de la paille par l'ordre de messieurs les princes et de Mademoiselle*, Paris, Claude Le Roy, 1652.
- *L'ombre de madame la princesse apparue à la reine au parlement et à plusieurs autres*, s. l., 1651.
- *Manifeste de madame la duchesse de Longueville*, Bruxelles, Jean Rosch, 1650.

- *Manifeste d'Espagne fait contre Mazarin, apporté par madame la duchesse de Longueville, présenté à messieurs les princes à son arrivée, s. l., 1651.*
- *Motifs de la retraite de monsieur le Prince, Paris, Nicolas Vivenay, 1651.*
- *Motifs du traité de madame de Longueville et de monsieur de Turenne avec le roi catholique, revus et corrigés. Jouxte la copie imprimée à la Haye, 1650.*
- *Neuvième courrier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles, à Paris, chez Salomon de la Fosse, 1652.*
- *Nouvelles extraordinaires contenant les particularités de ce qui s'est passé tant à Blois qu'à Gergeau et ès environs, et l'entrée de Mademoiselle dans la ville d'Orléans, ensemble la marche de monsieur le duc de Beaufort vers ledit Gergeau, Paris, Claude le Roy, 1652.*
- *Oraison funèbre de feu madame la princesse douairière de Condé, prononcée sur le corps de Son Altesse dans l'église royale et collégiale de Saint-Maur-Les-Fossés, le 21<sup>e</sup> jour de décembre 1650, par le sieur Deschamps, conseiller, aumônier, prédicateur du roi et chanoine en ladite église, Paris, 1651.*
- *Oraison funèbre sur la vie et la mort de madame la princesse douairière de Condé, par M. D. L. B. E., Paris, Nicolas Jacquard, 1650.*
- *Panegyrique funèbre de très haute, très puissante, très excellente princesse, madame Charlotte Marguerite de Montmorency, veuve de feu très haut, très puissant et très excellent prince, monseigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, duc d'Anguien, Châteauroux, d'Albret et de Montmorency, prononcé le 2 janvier 1651, en l'église des filles de la Providence, par M. François de Hédelin, abbé d'Aubignac, Paris, Charles de Sercy, 1651.*
- *Plaintes de toute la France adressées au parlement de Paris sur l'injuste persécution qu'on fait souffrir à mademoiselle de Longueville, s. l., 1650.*
- *Procès verbal fait par messieurs Le Musnier et Bitault, conseillers du roi en sa cour de parlement, commissaires députés par icelle vers Sa Majesté et la reine régente, pour la pacification de la paix de Bordeaux et province de Guyenne ; et pour l'exécution de l'arrêt du cinquième septembre mil six cent cinquante, à Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1651.*
- *Récit véritable de ce qu'il s'est passé à Chaliot à l'entrevue de messieurs les princes de Condé, de Conti, de madame de Longueville et autres princes, Paris, 1649.*

- *Relation de ce qu'il s'est passé à l'arrivée de madame la princesse de Condé et de monsieur le duc d'Enguien, son fils, en la ville de Bordeaux, avec l'arrêt de messieurs du parlement de ladite ville sur ce sujet, s. l., 1650.*
- *Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Bourdeaux aux cérémonies du baptême de M. le duc de Bourbon, à Bordeaux, par G. de la Court, imprimeur ordinaire du roi et de son altesse, 1653.*
- *Relation des particularités du grand combat donné le second de juillet au faubourg Saint-Antoine, à Bordeaux, par G. de la Court, 1652.*
- *Relation de tout ce qu'il s'est fait et passé en la ville de Bourdeaux et province de Guyenne, et la réponse faite par le roi aux députés dudit parlement et ville de Bourdeaux, depuis l'arrivée desdits députés en la ville de Libourne le 3. août 1650 jusques au 12. dudit mois. Ensemble la prise de l'île S. Georges. Envoyée à monseigneur le maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris, à Paris chez Guillaume Sassier, 1650.*
- *Relation véritable contenant la liste des noms de ceux qui étaient en l'assemblée faite le mardi 24 septembre 1652 au palais Royal, avec l'exhortation que Mademoiselle, fille de Son Altesse Royale, fit à cette assemblée séditieuse, et l'ordre que Son Altesse Royale mit pour faire arrêter la sédition, Paris, Laurent Laureau, 1652.*
- *Relation véritable contenant les articles accordés à madame la princesse et à monsieur le duc d'Anguien, sous le bon vouloir et plaisir du roi, en conséquence de la paix de Bordeaux, publiée le 17 octobre 1650, en présence des sieurs de Saint-Août, comte de Châteaumeillan et d'Alvimare, sous-gouverneur de monseigneur le duc d'Anjou, envoyés par Leurs Majestés et le sieur Laisné, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'État et privé, envoyé par madame la princesse en exécution desdits articles, avec amnistie au sieur de Chambois, comte de Bussy Rabutin, Montatère, Delignon, Degamille et autres, fait à Montrond le 23 octobre 1650, Paris, Guillaume Sassier, s. d.*
- *Relation véritable de ce qui s'est fait et passé dans la ville d'Orléans depuis l'arrivée de Mademoiselle, avec le récit de tout ce qui s'est passé dans la ville de Paris depuis sa sortie, Paris, Jean Pétrinal, 1652.*
- *Relation véritable de ce qui s'est passé à Bordeaux et aux environs, s. l., 1650.*
- *Relation véritable de l'état présent du siège de la ville de Bordeaux, écrite de l'armée le treizième du mois courant septembre mil six cent cinquante et reçue à Paris par le dernier courrier arrivé le samedi au soir 17. dudit mois, à Paris, par Jacques Belay, marchand libraire, prés Saint Hilaire, 1650.*

- *Relation véritable, de tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Bordeaux, à l'attaque de l'Hôtel de Ville, par ceux de l'Ormière, avec la prise de trois pièces de canon et autres bagages*, jouxte la copie imprimée à Bordeaux, par Guillaume la Cour, imprimeur ordinaire du roi, 1652.
- *Remerciement des Parisiens à Mademoiselle pour leur avoir procuré la paix*, s. l., 1649.
- *Remerciement fait au roi par madame la princesse sur la délivrance de messieurs les princes*, Paris, 1651.
- *Remontrance de monsieur le duc de Châtillon à monsieur le prince de Condé au château du bois de Vincennes après la prise de Charenton, avec les larmes de madame de Châtillon sur la mort de son mari*, Paris, Pierre Targa, 1649.
- *Remontrance faite par la princesse douairière de Condé au prince de Condé en faveur de Paris*, Paris, chez Michel Mettayer.
- *Réponse à la déclaration du roi (22 avril 1643) imprimée contre monsieur de Châteauneuf et madame la duchesse de Chevreuse*, s. l., 1651.
- *Réponse à la lettre d'avis à monseigneur le duc de Beaufort sur l'importance de sa réunion avec monsieur le coadjuteur contre le rétablissement du cardinal Mazarin*, Paris, 1652.
- *Réponse de Mademoiselle à l'archiduc Léopold touchant le traité de l'accommodement de la paix*, à Paris, chez I. Dedin, rue Saint-Jean de Beauvais, 1649.
- *Réponse de monsieur le duc d'Orléans à la lettre de monsieur le prince de Condé*, Paris, Jean Le Rat, 1652.
- *Réponse de monsieur le prince de Condé contre la vérification de la déclaration envoyée contre lui au parlement de Paris*, Paris, 1652.
- *Réponse véritable de Mademoiselle à la lettre supposée de l'archiduc Léopold*, à Paris, chez Guillaume Sassier, 1649.
- *Requête de madame la duchesse de Longueville au parlement de Rouen*, Rotterdam, 1650.
- *Requête de madame la princesse à messieurs du parlement de Bordeaux pour la sûreté de sa personne et de celle de monsieur le duc d'Anguien*, s. l., 1650.
- *Requête de madame la princesse de Condé à messieurs du Parlement pour la justification de messieurs les princes, le 2 décembre 1650*, Paris, 1650.
- *Requête de madame la princesse de Condé présentée à la cour de parlement de Bordeaux*, s. l., 1650.

- *Requête de madame la princesse douairière de Condé pour sa sûreté dans la ville de Paris et pour la justification de messieurs les princes ses enfants, présentée à nosseigneurs de parlement, s. l. 1650.*
- *Requête de Mademoiselle de Longueville, fille de Henri d'Orléans, duc de Longueville, présentée à nos seigneurs de parlement ( le 7 décembre 1650) touchant la mort de madame la princesse douairière de Condé et le transport de messieurs les princes du château de Vincennes à Marcoussis et au Havre et sur leur délivrance, s. l.,1650.*
- *Seconde lettre de l'archiduc Léopold envoyée à Mademoiselle à Saint-Germain-en-Laye, Paris, veuve André Musnier, 1649.*
- *Sincérité du parlement dans la conduite de ses actions pour le soulagement du peuple, avec la découverte des ennemis du Bien public et des remèdes qu'on y peut apporter pour mettre Paris en repos et tout l'État en paix, Paris, 1652.*
- *Sixième courrier bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles, à Paris, chez Claude Le Roy, 1652.*
- *Sonnets sur la naissance de monseigneur le Prince, présentés à Madame, Paris, Jean Paslé, 1650.*
- *Stances à Mademoiselle, s. l., 1649.*
- *Temple de la déesse Bourbonie, s. l., 1651.*
- *Très humbles remontrances faites au roi et à la reine par madame et mademoiselle de Longueville, pour la liberté de messieurs les princes, Paris, 1651.*
- *Vraie suite de la déclaration du roi accordée pour la pacification des troubles de Bordeaux, du 1. octobre 1650 à Bourg sur la mer portant amnistie générale de ce qui a été fait depuis la dernière déclaration de Sa Majesté, du 26. décembre 1649, à Paris, chez les imprimeurs et libraires ordinaires du roi, 1650.*

## Ouvrages sur la valeur des femmes

ANGENOUST, Nicolas, *Le paranymphe des dames dédié à la Sérénissime Reine Marie de Médicis mère du roi très chrétien*, Troyes, 1629.

BAUDOIN, Jean, *Les pénitentes illustres. Avec des avis aux dames de toutes conditions*, Paris, Jean Rémy, 1647.

COSTE, Hilarion de, *Les Éloges et les vies des reines, des princesses et des dames illustres en piété, courage et en doctrine, qui ont fleuri de notre temps, et du temps de nos pères. Avec l'explication de leurs devises, emblèmes, hiéroglyphes et symboles*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1630, 4 vol, réed. en 2 vol. en 1647 avec dédicace à la reine régente, Paris, Gabriel et Sébastien Cramoisy.

DU BOSQ, Jacques, *La femme héroïque ou les héroïnes comparées avec les héros en toute sorte de vertus*, Paris, Antoine de Sommaville et Augustin Courbé, 1645, 2 vol.

-, *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps. Avec leurs réponses*, Paris, Augustin Courbé, 1635, 8 vol.

DU GERZAN, François du Soucy, sieur de, *Le Triomphe des Dames*, Paris, chez l'auteur, 1646, 4 t.

FERVILLE, *Cacogynie ou la méchanceté des femmes*, Caen, 1617, Paris, Rocolet, 1618.

GILBERT, Gabriel, *Panegyrique des dames*, Paris, Augustin Courbé, 1650.

GRENAILLE, François de, sieur de Chatounières, *La Bibliothèque des Dames*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640, 4 t.

- *L'honnête Fille*, Paris, vol. I, Jean Paslé, 1639, 4 t. ; vol. II, Paris, Toussaint Quinet, 1640, 4 t. ; vol. III, Paris, Antoine de Sommaville et Toussaint Quinet, 1640, 4 t.

-, *L'honnête mariage*, Paris, Toussaint Quinet, 1640, 4 t.

-, *L'honnête veuve*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640, 4 t.

*La femme généreuse. Qui montre que son sexe est plus noble. Meilleur politique. Plus vaillant. Plus savant. Plus vertueux et plus économe que celui des hommes*, par L. S. D. L. L., Paris, François Piot, 1643, 8 vol.

LE MOYNE, Pierre, *La Galerie des femmes fortes*, Paris, Antoine de Sommaville, 1647.

L'HERMITE DE SOULIERS, Jean-Baptiste, alias Tristan L'Hermite de Souliers, *La princesse héroïque ou la vie de la comtesse Mathilde, marquise de Mantoue et de Ferrare*, Paris, Cardin Besongne, 1645, 4 t.

MACHON, Louis, *Discours ou sermon apologétique en faveur des femmes*, Blaise, 1641.

NERVÈZE, Suzanne de, *Apologie en faveur des Femmes*, in *Œuvres spirituelles et morales*, Paris, Jean Paslé, 1642.

-, *Les généreux mouvements d'une dame héroïque et pieuse*, Paris, Jean Paslé, 1644.

*Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps*, Paris, Nicols de Sercy, 1644, 8 vol. Contient *La ruelle mal assortie*, attribué à Marguerite de Valois ; *Les lois de la galanterie*, attribué à Charles Sorel ; *Discours de l'ennemi d'amour et des femmes* ; *Réponse à l'ennemi d'amour et des femmes faite par Érophile*.

OLIVIER, Jacques, *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, Petit-Pas, 1617.

PUGET DE LA SERRE, Jean, *Le portrait de la reine*, Paris, Pierre Targa, 1644, 4 t.

RANGOUBE, sieur de, *Lettres panégyriques aux plus grandes reines du monde, aux princesses du sang de France, autres princesses et illustres dames de la cour*, Paris, 1650, 8 vol.

SAINT-GABRIEL, *Le Mérite des dames*, Paris, Jacques Le Gras, 1655, 8 vol.

SCUDÉRY, Madeleine de, *Les femmes illustres ou les harangues héroïques*, Paris, Sercy, 1642.

VIGOUREUX, *La Défense des femmes contre l'Alphabet*, Chevalier, 1617.

### **Littérature de fiction**

BOSSUET, *Oraisons funèbres*, Paris, Classiques Garnier, 1988.

BUSSY-RABUTIN, Roger, *Histoire amoureuse des Gaules*, Paléo, Clermont-Ferrand, 2008.

CORNEILLE, Pierre, *Œuvres Complètes*, Paris, Gallimard, « Pléiade », 1980, 3 vol.

D'URFÉ, Honoré, *L'Astrée*, éd. Hugues Vaganay, réimpr. de l'éd. de Lyon, 1925-1928, Genève, Slatkine, 1966, 5 vol.

LA BRUYÈRE, *Les Caractères*, Paris, Le Livre de Poche, 1995.

LAFAYETTE, Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de, *La princesse de Clèves*, Paris, Garnier-Flammarion, 2009.

LA ROCHEFOUCAULD, François, duc de, *Maximes et Réflexions diverses*, suivies des *Maximes* de Mme de Sablé, éd. Jean Lafond, Paris, Gallimard, Folio Classiques, 1976.

MONTPENSIER, Anne-Marie-Louise, *La Galerie des Portraits de Mlle de Montpensier, Recueil des portraits et éloges en vers et en prose des seigneurs et dames les plus illustres de France, la plupart composés par eux-mêmes*, éd. Barthélémy, Paris, Didier, 1860.

-, *La relation de l'Île Imaginaire et l'histoire de la princesse de Paphlagonie*, S.I., 1659.

PASCAL, Blaise, *Les Provinciales*, Paris, Gallimard, Folio Classiques, 1987.

-, *Pensées*, Paris, Gallimard, Folio Classiques, 1977.

SCUDÉRY, Georges et Madeleine de, *Artamène ou le Grand Cyrus. Extraits*, Paris, Garnier-Flammarion, 2005.

SCUDÉRY, Madeleine de, *Clélie. Histoire romaine*, Paris, Champion, 2001-2005.

TALLEMANT DES RÉAUX, Gédéon, *Historiettes*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1990, 2 vol.

### **Traité de science politique**

BODIN, Jean, *Les Six Livres de la République*, éd. Christiane Frémont, Marie-Dominique Couzinet, Henri Rochais, Paris, Fayard, 1986 [1576], 6 vol.

CARDIN LE BRET, *De la Souveraineté du Roi*, in *Les Œuvres*, Paris, Jacques Quesnel, 1642 [1632].

NAUDÉ, Gabriel, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Gallimard, « Le promeneur », 2004 [Rome, 1639].

RICHELIEU, *Testament politique*, éd. Françoise Hildesheimer, Paris, Champion Classiques, 2012 [1688].

## **III- SOURCES PUBLIÉES**

### **Journaux et Mémoires**

BERTHOD (le P. F.), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV.

BRIENNE (comte de), *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par P. Bonnefon, Paris, H. Laurens, 1916-1919, 3 vol.

BRIENNE (Henri-Auguste de Loménie, le Vieux Brienne), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVII.

BUSSY-RABUTIN (R.), *Mémoires*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1857, 2 vol.

CAMPION (H. de), *Mémoires*, Paris, P. Jannet, 1857.

CHAVAGNAC, *Mémoires du temps de la Fronde*, éd. par Jean de Villeurs, Paris, 1900.

CHOUPPES (Aymar, marquis de), *Mémoires suivis des Mémoires du duc de Navailles et de la Valette (1630-1682)*, éd. C. Moreau, Paris, Técheiner, 1861.

COLIGNY-SALIGNY (J.), *Petits Mémoires et Mémoires*, éd. par L.-J.-N. Monmerqué pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1841, New York, Johnson Reprint, 1966.

CONRART (V.), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVIII.

COSNAC (D. de), *Mémoires*, éd. J. de Cosnac, Renouard, 1852, New York, Johnson Reprint, 1968.

*Débats du Parlement de Paris pendant la minorité de Louis XIV* (Journal du conseiller au Parlement Jean Le Boindre), éd. par O. et P. Ranum et R. Descimon, Paris, Champion, coll. « Pages d'archives », 1997, 2 vol.

DUBUISSON-AUBENAY, *Journal des guerres civiles 1648-1652*, Paris, Honoré Champion, 1883-85, 2 vol.

DU FOSSÉ (T.), *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1739.

DU PLESSIS-BESANÇON (B.), *Mémoires*, publiés par la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1892.

ESTRÉES (maréchal d'), *Mémoires*, publiés par la Société de l'Histoire de France, Paris, H. Laurens, 1910.

FILHOT (J. de), *L'Ormée à Bordeaux d'après le Journal inédit de J. de Filhot*, publié par A. Communay, Bordeaux, Féret, 1887.

GOULAS (N.), *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par C. Constant, Paris, Renouard, 1879-1882, 3 vol.

GRAMONT (A.), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXXI.

HÉRAUD de GOURVILLE (J.), *Mémoires*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, t. LII.

JOLY (C.), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI.

JOLY (G.), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI.

LA FARE (marquis de), *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, éd. Emile Raunié, Paris, Charpentier, 1884.

LA GUETTE (madame de), *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1982.

LALLEMANT (P.), « La journée du 4 juillet 1652 à l'Hôtel de Ville de Paris », éd. E. Mangis, dans *Revue Historique*, janv-avril 1920, t. 133, p. 55-72.

LA PORTE (P. de), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXXII.

LA ROCHEFOUCAULD (F. de), *Mémoires*, La Table ronde, Paris, 1993.

LEFÈVRE d'ORMESSON (O.) *Journal*, suivi d'extraits des *Mémoires* d'André Lefèvre d'Ormesson, publiés par A. Chérueil, Paris, Imprimerie Impériale, coll. des « Documents inédits sur l'histoire de France », 1860-61, 2 vol.

LÉNET (P.), *Mémoires*, in *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucalt, 1826, t. LIII et LIV.

LÉNET (P.), « Troisième partie » des *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXVI.

LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, éd. Charles Dreyss, Paris, Didier, 1860, 2 vol.

MOLÉ (M.), *Mémoires*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par A. Champollion-Figeac, Paris, Renouard, 1855-57, 4 vol.

MONTGLAT (marquis de), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIX.

MONTPENSIER (Mlle de, dite « la Grande Mademoiselle »), *Mémoires*, éd. A. Chérueil, Paris, Charpentier, 1858-59, 4 vol.

MOTTEVILLE (Mme de), *Mémoires*, in *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Féchoz et Letouzey, 1881, t. XXIV.

M de \*\*\*, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I: 1643-1668, Clermont-Ferrand, Paléo, collection « Sources de l'histoire », 2007.

NEMOURS (M. d'Orléans-Longueville, duchesse de), *Mémoires*, présentés et annotés par M. Cuénin, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le Temps Retrouvé », 1990.

RETZ (J.-F. de Gondi, cardinal de), *Mémoires précédés de La Conjuration de Fiesque*, Paris, Le Livre de Poche-Classiques Garnier, 1998.

SÉNAC de MEILHAN, *Mémoires* [apocryphes] *de Anne de Gonzague, princesse Palatine*, Londres, Paris, chez les marchands de nouveautés, 1786.

TALON (O.), *Mémoires de Omer Talon continués par Denis Talon, son fils*, in *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. par C. B. Petitot et L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1827-1828, t. LX à LXIII.

TAVANNES (J. de Saulx, comte de), *Mémoires suivis de l'Histoire de la guerre de Guyenne commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusqu'à l'année 1653* par Balthazar, éd. C. Moreau, Paris, Jannet, 1858.

TRONSON, Guillaume, *Mémoires sur les troubles de Paris au commencement de l'année 1649*, publiés par O. et P. Ranum, Paris, Champion, 2003.

TURENNE (H.), *Mémoires*, éd. pour la Société de l'Histoire de France par P. Marichal, Paris, Renouard, 1909-1914, 2 vol.

VALLIER (J.), *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France par H. Courteault, Paris, Renouard, 1902-1918, 4 vol.

## **Correspondances**

COLBERT (J.-B.), *Lettres, instructions et Mémoires*, éd. Pierre Clément, t. I (1650-1661), Paris, Imprimerie Impériale, 1861.

COSNAC (G. de), *Souvenirs du règne de Louis XIV*, Paris, Renouard, 1866-1882, 8 vol.

GRAMONT (A. maréchal de), « Correspondance inédite avec Hugues de Lionne (sept-déc 1650) », publiée par Henri Courteault, *Annuaire-Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 1925, p. 225-290.

HENRIETTE-MARIE de FRANCE, reine d'Angleterre, *Lettres à sa sœur Christine, duchesse de Savoie*, p. p. Hermann Ferrero, Rome-Turin-Florence, Boca frères, 1881.

HENRIETTE-MARIE de FRANCE, reine d'Angleterre, *Lettres inédites*, publiées par le comte de Baillon, 2<sup>e</sup> éd. revue, Paris, Librairie académique Didier-Perrin, 1884.

LA MOUSSAYE, *Correspondance du marquis et de la marquise. 1619-1663*, éd. Jean-Luc Tulot, Paris, Champion, Pages d'archives, 1999.

LA ROCHEFOUCAULD (F. de), *Lettres (1637-1677)*, in *Œuvres Complètes*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1980.

*Lettres extraites des archives de Rohan-Bouillon*, présentées par Suzanne d'Huart, Paris, SEVPEN, 1971.

*Lettres de mademoiselle de Montpensier, de mesdames de Motteville et de Montmorency, de madame du Pré et de madame la marquise de Lambert*, Paris, Léopold Collin, 1806.

LONGUEVILLE (A.-G. de), « Lettres de la duchesse de Longueville », publiées par V. Cousin dans le *Journal des Savants*, octobre 1652, p. 605-619 ; novembre 1852, p. 883-896 ; janvier 1853, p.51-64 ; février 1853, p. 94-109 ; avril 1853, p. 228-238 ; mai 1853, p. 293-304.

LONGUEVILLE (A.-G. de), « Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lenet », publiées par A. Godefroy et A. Chéruef dans la *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 13-48.

LONGUEVILLE (A.-G. de), *Lettres inédites*, publiées avec des notes par F.G. Malvoisine, Angers / Paris, Victor Pavie / Techener, 1844.

LONGUEVILLE (A.-G. de), « Lettres nouvelles de madame de Longueville », publiées dans la *Revue des deux mondes*, juillet-août-septembre 1851, p. 393- 437.

MARIGNY (J.), *Lettres inédites à P. Lénéet durant la Fronde*, Paris, A. Wittersheim, 1855.

MAZARIN (J.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, publiées par A. Chéruef et G. d'Avenel, Paris, Imprimerie nationale, coll des « Documents inédits sur l'Histoire de France », 1872-1906, 9 vol.

MAZARIN (J.), *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse Palatine, écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, publiées par Jules Ravenel pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1836.

MONTPENSIER (Mlle de, dite « la Grande Mademoiselle »), *Against marriage: the correspondance of La Grande Mademoiselle*, éd. Joan Dejean, Chicago, Chicago University Press, 2002.

PATIN (G.), *Lettres à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, éd. Laure Jestaz, Paris, Champion, 2006, 2 t.

SÉVIGNÉ (marquise de), *Lettres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1972-78.

*Un Témoin de la Fronde parisienne : Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly*, lettres publiées par H. Courteault, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. 58, 1921, p. 216-307.

WICQUEFORT, Abraham, *Les Gazettes parisiennes d'Abraham de Wicquefort pendant la Fronde (1648-1652). Cinq années d'information sur la vie politique, les relations internationales et la société nobiliaire française*, éd. présentée et annotée par Claude Boutin, Paris, Champion, 2010, 2 vol.

## Archives

COURTEAULT, Henri, « Un journal inédit du Parlement de Paris pendant la Fronde (1<sup>er</sup> décembre 1651-12 avril 1652) », *Bulletin de la Société d'Histoire de France*, Paris, 1916, t. 53, p. 163-315.

*Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps présent, depuis le 13 mai 1648 jusques au mois d'avril 1649 ; Suite du journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de parlement de Paris, toutes les chambres assemblées sur le sujet des affaires du temps présent ; Le journal ou histoire du temps présent, contenant toutes les déclarations du roi vérifiées en parlement et tous les arrêts rendus, les chambres assemblées, pour les affaires publiques depuis le mois d'avril 1651 jusqu'en juin 1652 ; Relation contenant la suite et conclusion du journal, de tout ce qui s'est passé au parlement pour les affaires publiques, depuis Pâques 1652 jusques en janvier 1653*, Paris, Alliot et Langlois, 1649-1653, 4 vol.

*Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1846-1848, 3 vol.

MAZARIN, *Carnet XIV*, publié d'après l'original avec des éclaircissements, notes et fac-similé par Victor Luzarche, Tours, Librairie L. Péricat, 1893.

TAMIZEY de LARROQUE, *Archives historiques du département de la Gironde*, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou, 1859-1932, 58 vol.

## Presse périodique

LORET (J.), *La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps (1650-1665)*, éditée par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, 4 vol., rééd Champion, 1891.

# **BIBLIOGRAPHIE**



## Instruments de travail

- ARTOIS, Armand d', *Catalogue des Mazarinades*, conservé à la Bibliothèque Mazarine, Cote 35835, photocopie à usage des lecteurs.
- BÉLY, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, P.U.F., 1996.
- BLUCHE, François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.
- CHARLE, Christophe, NAGLE, Jean, PERRICHET, Marc *et al.*, *Prosopographie des élites françaises. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide de recherche*, Paris, C.N.R.S., 1980.
- CIORANESCU, Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine reprints, 1994 [1965-1966].
- LA CHESNAYE DESBOIS, François-Alexandre Aubert de, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1863-1876, réed. Paris, Berger-Levrault, 1980, 19 vol.
- LA CROIX, Jean-François de, *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres*, Cellot, 1769, 2 vol.
- FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire*, Paris, SNL-Le Robert, 1978 [1690], 3 vol.
- HAEGHEN, Peter van der, « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du bibliophile belge*, vol. 15, 1859, p. 384-395.
- HAMSCHER, Albert, « Ouvrages sur la Fronde parus en anglais depuis 1970 », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, 1984, p. 380-383.
- Inventaire des collections publiques françaises. Musée Condé. Chantilly. Peintures de l'école française XV-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Direction des musées de France, 1970.
- Inventaire du fonds français, graveurs du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1939 à 1968, 5 vol.
- LABADIE, Etienne, *Nouveau supplément à la bibliographie des Mazarinades* (extrait du *Bulletin du Bibliophile* de 1903-04), Paris, Henri Leclerc, 1904.
- LITTRÉ, *Dictionnaire*, Paris, Le Figaro, 2007.
- MARION, Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. et J. Picard, 1923, réed., Paris, 2006.
- MAZENOD, Lucienne et SCHOELLER, Geneviève, *Dictionnaire des femmes célèbres*, Paris, Robert-Laffont, coll. Bouquins, 1992.
- MICHAUD, Louis-Gabriel (éd.), *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud Frères, 1811, réed, Bad Feilnbach, Schmidt, 1998, 45 vol.
- MOREAU, Célestin, *Bibliographie des Mazarinades*, Société de l'Histoire de France, Paris, J. Renouard, 1850-51, 3 vol. (Un premier supplément figure en appendice du troisième volume).

MOREAU, Célestin, Second « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du Bibliophile*, année 1862, p. 786-829.

MOREAU, Célestin, Troisième « Supplément à la bibliographie des Mazarinades », *Bulletin du Bibliophile*, année 1869, p. 61-81.

PRÉVOST et ROMAN d'AMAT, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933-2001, 19 vol. publiés.

RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois*, rééd. Nîmes, Lacour, 1995 [1680], 2 vol.

SAFFROY, Gaston, *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France*, Paris, Saffroy, 1988.

### Ouvrages et articles

ABENSOUR, Léon, *Histoire générale du féminisme des origines à nos jours*, Paris, Delagrave, 1921.

-, *La femme et le féminisme avant la Révolution*, Paris, Ernest Leroux, 1923, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1977.

ADAM, Antoine, *Du mysticisme à la révolte. Les jansénistes du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1968.

-, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Domat-Montchrestien, 1948-1956, 5 vol.

AKERMANN, Simone, « La Grande Mademoiselle : Histoire et histoires baroques », *Bulletin de la société des professeurs français en Amérique*, 1982-1983, p. 3-16.

ALBISTUR, Maïté et ARMOGATHE, Daniel, *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Des Femmes, 1977, 2 vol.

ANDRÉ, Louis et BOURGEOIS, Émile, *Les sources de l'histoire de France*, troisième partie : *Le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1913.

ANGENOT, Marc, *Les Champions des femmes : examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses universitaires de Québec, 1977.

ARON, Mélanie, *Les Mémoires de Mme de Motteville, du dévouement à la dévotion*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2003.

ARONSON, Nicole, « Les héroïnes de Mademoiselle de Scudéry entre *L'Astrée* et *La Princesse de Clèves* », *Papers on French Seventeenth century Literature*, Hiver 1977-78, n° 8, p. 95-115.

- , *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue*, Paris, Fayard, 1988.
- , « Mandane pamphlétaire », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n° 36, 1984, p. 139-153.
- « Armées », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 20, 2004.
- ARNOULD, Jean-Claude et STEINBERG, Sylvie (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008.
- ASCOLI, Georges, « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution », *Revue de synthèse historique*, première partie : t. XIII, 1<sup>er</sup> août 1906, p. 25-57, 2<sup>e</sup> partie : t. XIII, 2 octobre 1906, p. 161-184.
- ASSELINÉAU, Charles, *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, 1628-1694*, Paris, Léon Techener, 1872.
- AUMALE, Henri (duc d'), *Histoire des princes de Condé pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1863-1896, 7 vol.
- BARBICHE, Bernard, POUSSOU, Jean-Pierre et TALLON, Alain (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges offerts à Yves-Marie Bercé*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005.
- BARBIER, Frédéric, PARENT-CHARON, Annie et al. (dir.), *Le livre et l'historien. Études offertes au professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997.
- BARD, Christine, BAUDELLOT, Christian et MOSSUZ-LAVAU, Janine, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004.
- BARDET, Jean-Pierre, DINET, Dominique, POUSSOU, Jean-Pierre et VIGNAL, Marie-Catherine (dir.), *État et société en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.
- BARDET, Jean-Pierre et RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2005.
- BARDON, Françoise, « Fonctionnement d'un portrait mythologique : la Grande Mademoiselle en Minerve par Pierre Bourguignon », *Coloquio Artes*, n° 26, 1976, p. 5-17.
- BARES, Christine, *Le Grand Condé et l'Espagne. De la bataille de Rocroi (1643) au traité des Pyrénées (1659)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Amalric, Toulouse Le Mirail, 1995.
- BARINE, Arvède, *La jeunesse de la Grande Mademoiselle 1627-1652*, Paris, Hachette, 1901.

- BASSET, Roger, « Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé 1593-1650, l'héritière du duché », *Bulletin de la société d'histoire des Montmorency*, n° 12, 1994, p. 31-37.
- BATIFFOL, Louis, *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1948.
- , « Le salon de la marquise de Rambouillet au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Les grands salons littéraires (XVII- XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Conférences du musée Carnavalet, Paris, Payot, 1927.
- BAURY, Roger, POUSSOU, Jean-Pierre et VIGNAL-SOULEYREAU, Marie-Catherine (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges offerts à Jean-François Labourdette*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005.
- BAZIN, Anaïs, *Histoire de la France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, Paris, Chamerot, 1846, 4 vol.
- BEASLEY, Faith Evelyn, *Revising memory: Women's fiction and Memoirs in seventeenth Century France*, Rutgers University Press, 1990.
- BEAUMONT-MAILLET, Laure, *La guerre des sexes. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Les albums du cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale*, Paris, Albin Michel, 1984.
- BEAUXVALET, Scarlett, *Histoire des femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003.
- BEAUXVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.
- , *La Solitude XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2008.
- BÉGUIN, Katia, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- , « Changements de partis et opportunisme durant la Fronde (1648-1653), La mort de la politique ancienne ? », *Politix*, 2001, vol. 14, n° 56, p. 43-52.
- , « La Fronde des nobles : portrait du prince de Condé », *L'Histoire*, 2000, n° 239, p. 94-99.
- BÉLY, Lucien, *La société des Princes XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1999.
- BÉNICHOU, Paul, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1948.
- BERANGER, Jean, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.
- BERCÉ, Yves-Marie, « Les princes de Condé, héros de roman. La princesse amazone et le prince déguisé », in DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 131-141.
- , *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989.

- , « Retour à la Fronde », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, octobre-décembre 1984, p. 299-304.
- BERCÉ, Yves-Marie, DUFOURCQ, Norbert, FERRIER-CAVERIVIÈRE, Nicole, GAUTIER, Jean-Luc *et al.*, *Destins et enjeux du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1985.
- BERTAUD, Madeleine, « En marge de leurs *Mémoires*, une correspondance entre Mlle de Montpensier et Mme de Motteville », *Travaux de littérature*, n° 3, 1990, p. 277-295.
- BERTAUD, Madeleine, « Grandeur et servitude princières : l'exemple de Mademoiselle de Montpensier d'après ses *Mémoires* », in MARCHAL, Roger (dir.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, Journée d'étude à la mémoire de Marie-Thérèse Hipp, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999, p. 5-14.
- BERTAUD, Monique et CUCHE, François-Xavier, *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque du groupe de recherches de Strasbourg : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime » tenu en mai 1994, Paris, Klincksieck, 1995.
- BERTAUD, Monique et LABERTIT, André, *De l'Estoile à Saint-Simon, recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbon*, Actes de la journée d'étude du 22 mai 1992 organisée par le centre de Philologie et de Littérature romanes de Strasbourg, Paris, Klincksieck, 1992.
- BERTIÈRE, André, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977.
- BERTIÈRE, Simone, *La vie du cardinal de Retz*, Paris, De Fallois, 1990.
- , *Les reines de France au temps des Bourbon*, t. I « Les deux régentes », Paris, De Fallois, 1996.
- , *Mazarin, le maître du jeu*, Paris, De Fallois, 2007.
- , « Régence et pouvoir féminin », in VIENNOT, Éliane et WILSON-CHEVALIER, Kathleen, *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 63-70.
- BILLACOIS, François, *Le duel dans la société française des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Essai de psychologie historique*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 1986.
- BIRNSTIEL, Eckart, *Die Fronde in Bordeaux, 1648-1653*, Francfort-sur-le-Main, P. Lang, 1985.
- BLANQUIE, Christophe, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 1995, p. 427-443.
- , « Institutions bourgeoises, institutions frondeuses », in COCULA, Anne-Marie (dir.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne 1620-1660*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, p. 91-110.

-, *Une vie de frondeur, le chevalier de Thodias, 1616-1672 : un gouverneur de Fronsac et Coutras, premier jurat de Bordeaux*, Coutras, Groupe de recherche archéologiques et historiques de Coutras, 2001.

BLUCHE, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1998.

BONFAIT, Olivier, BRÊME, Dominique, COQUERY, Emmanuel, *et al.* (dir.), *Visages du Grand Siècles. Le portrait français sous Louis XIV*, catalogue d'exposition, Paris, Somogy, 1997.

BONIN, Pierre, « Régences et lois fondamentales », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2003, p. 77-135.

BONNEY, Richard, "Cardinal Mazarin and the great nobility during the Fronde", *English historical Review*, n° 46, 1981, p. 818-833.

-, "Cardinal Mazarin and his Critics: the Remonstrances of 1652", *Journal of European Studies*, n° 10, 1980, p. 15-31.

-, « La Fronde des officiers : mouvement réformiste ou rébellion corporatiste ? », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, octobre-décembre 1984, n° 4, p. 305-322.

-, *Political change in France under Richelieu and Mazarin 1624-1661*, Oxford, Oxford University Press, 1978.

-, *Society and Government in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, New York, Saint-Martin's Press, 1988.

-, "The English and French Civil Wars", *History*, vol. LXV, 1980, p. 365-382.

-, "The French Civil War 1649-53", *European Studies Review*, n° 8, 1978, p. 71-100.

BONVALET, Nicole, « The compleat woman ou l'affirmation de la dignité féminine » in LEINER, Wolfgang (dir.), *Onze nouvelles études sur l'image de la femme dans la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Tübingen, Narr, 1984, p. 45-54.

BOSSIS, Mireille (éd.), *L'épistolarité à travers les siècles. Geste de communication et /ou d'écriture*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle en juillet 1987, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.

BOSSIS, Mireille et BERGAMASCO, Lucia (dir.), *Colloque archives épistolaires et histoire*, Paris, Connaissances et savoirs, 2007.

BOURDE, Guy et MARTIN, Henri, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, coll. Points, 1997.

BOURQUIN, Laurent, *La noblesse dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2002.

-, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

- BOURSIER, Nicole, « Avatars de l'héroïne chez Madeleine de Scudéry », in RICHMOND, Ian et VENESOEN, Constant (éd.), *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London (Canada), 1985, *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)* n° 36, Paris-Tübingen, 1987, p. 261-289.
- BOUSQUET, Philippe, « L'héroïsme féminin au XVII<sup>e</sup> siècle entre admiration païenne et représentations chrétiennes », *Biblio 17*, n° 144, 2003.
- BOUYER, Christian, « La Grande Mademoiselle », in *Mélanges dédiés à Mme la comtesse de Paris à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire : 21 conférences données au Musée Louis-Philippe du château d'Eu de 1981 à 1991*, Eu, Éditions des amis du musée Louis-Philippe, 1992, p. 39-49.
- BRANCHE, Raphaëlle et VOLDMAN, Danièle, *Histoire des femmes, histoire des genres*, Paris, Presse de Sciences Po, 2002.
- BRAY, Bernard et STROSETZKI, Christophe, *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, Actes du colloque de Wolfenbüttel, octobre 1991, Paris, Kincksieck, 1995.
- BRIGGS, Richard, "Noble conspiracy and revolt in France 1610-1660", *Seventeenth Century French Studies*, n° 12, 1990, p. 158-176.
- BRIOT, Frédéric, « L'Histoire introuvable dans les *Mémoires* du cardinal de Retz », in Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 7-11.
- BURGUIÈRE, André, *Le mariage et l'amour en France de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Seuil, 2011.
- BURGUIÈRE, André, KLAPISCH-ZUBER, Christiane, SEGALIN, Martine *et al.* (dir.), *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, 2 vol.
- BURGUIÈRE, André et REVEL, Jacques, (dir.) *Histoire de la France*, Paris, Seuil, 1989-2000, 4 vol.
- BUTEL, Paul, *Vivre à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999.
- CANOVAS, Frédéric et WESTEL, David (éd.), *Les femmes au Grand Siècle*, Actes du 33<sup>e</sup> congrès annuel de la North American Society for Seventeenth-Century French Literature, *Biblio 17*, n° 144, 2003.
- CAPDEFIGUE, Jean-Baptiste, *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, Paris, Dufey, 1835-1836, 8 vol.

CAPDEVILA, Luc, CASSAGNES, Sophie, COCAUD, Martine *et al.* (dir.), *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

CARLIER, Jeannie, « Amazones », in BONNEFOY, Yves (dir.), *Dictionnaire des mythologies*, Paris, Flammarion, 1981, p. 9-10.

CARRIER, Hubert, « Journalisme et politique au XVII<sup>e</sup> siècle : Théophraste Renaudot pendant la Fronde », in BARBIER, Frédéric, PARENT-CHARON, Annie *et al.* (dir.), *Le livre et l'historien. Études offertes au professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 421-437.

-, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », in FAURÉ, Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, p. 49-71.

-, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, Genève, Droz, 1989-1991, 2 vol.

-, « La victoire de Pallas et le triomphe des Muses. Esquisse d'un bilan de la Fronde dans le domaine littéraire », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, octobre-décembre 1984, p. 363-76.

-, *Le Labyrinthe de l'État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Champion, 2004.

-, « Le mot Fronde : sens et implications », in *Formation et aspects du vocabulaire politique français, XVII-XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque du centre de lexicologie politique, 26-28 avril 1968, *Cahiers de lexicologie*, n° 13, Didier-Larousse, 1968, p. 15-31.

-, « Le pamphlet et la vulgarisation de la culture au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1997, n° 49, p. 297-303.

-, « Le pamphlet et l'événement pendant la Fronde : un courant à double sens », in DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 263-276.

-, « Les derniers héros : réflexion sur la permanence de l'idéal héroïque dans la génération de la Fronde », *Travaux de littérature*, 1992, n° 5, p. 129-150.

-, *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1996.

-, « Morale et politique durant la guerre civile : les hésitations du duc Claude de Saint Simon, gouverneur de Blaye pendant la Fronde des princes (1650) », *Cahiers de la société Saint-Simon*, n° 21, 1993, p. 57-76.

-, « Parole, écriture et action au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : les Mazarinades », *L'Information littéraire*, 40<sup>e</sup> année, n° 1, janv-fév 1988, p. 12-15.

- , « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVII<sup>e</sup> siècle ? L'exemple des mémorialistes de la Fronde » in BERTAUD, Monique et CUCHE, François-Xavier, *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque du groupe de recherches de Strasbourg : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime » tenu en mai 1994, Paris, Klincksieck, 1995, p. 137-151.
- , « Sincérité et création littéraire dans les *Mémoires* du Cardinal de Retz », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 124, 1979, p. 39-74.
- , « Souvenirs de la Fronde en U.R.S.S. : les collections russes de mazarinades », *Revue Historique*, n° 252, 1974, p. 27-50.
- CATINCHI, Philippe-Jean, « Souveraine ambiguïté », *Le Monde Littéraire*, 8 février 2002.
- CHALLAMEL, Augustin, *Histoire anecdotique de la Fronde*, Paris, Librairie Nouvelle, 1860.
- CHANTELAUZE, Régis, *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, Paris, Didier, 1878.
- CHARTIER, Roger, « L'Ormée de Bordeaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, n° 21, 1974, p. 279-283.
- CHERBULIEZ, Juliette, "Before and beyond Versailles: the counter-court of the duchesse de Montpensier, 1652-1660", *Nottingham French Studies*, 2000, p. 129-139.
- CHERBULIEZ, Victor, *L'idéal romanesque en France de 1610 à 1816*, Paris, Hachette, 1911, Genève, Slatkine Reprints, 1972, 2 vol.
- CHÉRUÉL, Adolphe, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette 1879-1880, 4 vol.
- , *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, Paris, Hachette, 1882, 3 vol.
- , « Les Carnets de Mazarin pendant la Fronde », *Revue Historique*, t. IV, mai-août 1877, p. 103-138.
- COLLINS, James B., *The State in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- COCULA, Anne-Marie, « Regard sur une décadence : la Fronde vue par Voltaire », *Décadences et Décadence*, Actes du colloque tenu à Bordeaux en 1979, Bordeaux, 1979, p. 65-77.
- COCULA, Anne-Marie (dir.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne 1620-1660*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001.
- CONSTANT, Jean-Marie, « Château et liberté dans l'imaginaire nobiliaire à l'époque baroque à travers *L'Astrée* et *Les Bergeries* », in COCULA, Anne-Marie et COMBET Michel (dir.), *Château et imaginaire, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord* (colloque des 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2000), Pessac, Ausonius, 2001, p. 133-146.

- , *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, Paris, Perrin, 2007.
- , « Langue de bois et lutte pour le pouvoir : la cabale des Importants de 1643 », in BARBICHE, Bernard, POUSSOU, Jean-Pierre et TALLON, Alain (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges offerts à Yves-Marie Bercé*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 631-644.
- , *La noblesse française aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1985.
- , « La noblesse et la Fronde », *L'Histoire*, n° 115, octobre 1988, p. 26-34.
- , « La troisième Fronde : les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145 octobre-décembre 1984, p. 341-354.
- , « L'échec des conjurateurs en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in PONTET, Josette et DOMMEL-DIÉNY, Amy (dir.), « Autour des figures de l'échec », numéro spécial des *Cahiers du centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine*, publié par l'université de Bordeaux 3-Michel de Montaigne, Bordeaux, 2005, p. 65-78.
- , « Le comportement politique et moral des gentilshommes proches du parti dévot dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in COCULA, Anne-Marie et PONTET, Josette (dir.), *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe*, t. I : *Sous le sceau des réformes, entre continuité et rupture*, Mélanges offerts à Philippe Loupès, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005.
- , *Les conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987.
- , « Les héroïnes baroques entre cour et château », in *Le château au féminin*, Actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, 2004, p. 139-149.
- , « Les partis nobiliaires et le développement de l'État moderne : le rôle de la noblesse seconde », in GENET, Jean-Philippe (dir.), *L'État moderne : Genèse. Bilans et perspectives*, Actes du colloque tenu au CNRS à Paris les 19-20 septembre 1989, Paris, éd. du CNRS, 1990, p. 175-183.
- , « Un ennemi de la tyrannie sous Richelieu et Mazarin : le comte de Montrésor », in BAURY, Roger, POUSSOU, Jean-Pierre Poussou et VIGNAL-SOULEYREAU, Marie-Catherine (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges offerts à Jean-François Labourdette*, Paris, 2005, p. 421-439.
- , « Un groupe nobiliaire stratégique dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : la noblesse seconde », in CONTAMINE, Philippe (dir.), *L'État et les aristocraties (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) en France, Angleterre, Écosse*, Acte du colloque d'Oxford des 26 et 27 septembre 1986, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 279-304.

- CONTAMINE, Philippe (dir.), *L'État et les aristocraties (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) en France, Angleterre, Écosse*, Actes du colloque d'Oxford des 26 et 27 septembre 1986, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989.
- COQUILLAT, Michelle, « Les femmes, le pouvoir et l'influence », in *Qui sont-elles ? Les femmes de pouvoir et d'influence en France*, Paris, Éditions Mazarine, 1983, rééd in KRAKOVITCH, Odile, SELIER, Geneviève et VIENNOT, Éliane, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 17-75.
- CORNETTE, Joël, *Chronique de la France moderne : de la Ligue à la Fronde*, Paris, SEDES, 1995.
- , *Henri IV à Saint-Denis, de l'abjuration à la profanation*, Paris, Belin, 2010.
- , *La France de la monarchie absolue*, Paris, Seuil, 1997.
- , *La Mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998.
- , *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2010 [1993].
- , *Les années cardinales. Chronique de la France, 1559-1652*, Paris, SEDES, 2000.
- , « L'histoire, c'est moi », *Les collections de L'Histoire*, n° 44, juillet 2009, p. 18-23.
- CORNETTE, Joël (dir.), *La monarchie entre Renaissance et Révolution*, Paris, Seuil, 2000.
- CORNETTE, Joël, MÉCHOULAN, Henry, *L'État classique : regards sur la pensée politique de la France dans le second XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1996.
- CORVISIER, André, *Les régences en France*, Paris, P.U.F., 2002.
- COSANDEY, Fanny, « De lance en quenouille. La place de la reine dans l'État moderne (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales H.S.S.*, n° 4, juillet-août 1997, p. 799-820.
- , « La blancheur de nos lys : la reine de France au cœur de l'État royal », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 44, juillet-septembre 1997, p. 388-403.
- , *La reine de France, symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 2000.
- , « Les femmes en monarchie : épouses ou héritières ? », in CAPDEVILA, Luc, CASSAGNES, Sophie, COCAUD, Martine *et al.* (dir.), *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 201-209.
- , « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 21, 2005, p. 69- 90.
- , « Représenter une reine de France. Marie de Médicis et le cycle de Rubens au palais du Luxembourg », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 19, 2004, p. 63-83.

COSANDEY, Fanny et DESCIMON, Robert, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

COUDERCQ, Charles, « Mlle de Montpensier et le combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652) », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1897, p. 155-160.

COURTEAULT, Henri, *La Fronde à Paris, premières et dernières journées*, Paris, Firmin-Didot, 1930.

COURTEAULT, Paul, « Une amazone de la Fronde à Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 34, 1941, p. 25-35.

COUSIN, Victor, « Des carnets autographes du cardinal Mazarin conservés à la Bibliothèque Impériale », *Journal des Savants*, premier article : août 1854, p. 457-470 ; deuxième article : septembre 1854, p. 521-547 ; troisième article : octobre 1854, p. 600-626 ; quatrième article : novembre 1854, p. 687-719 ; cinquième article : décembre 1854, p. 753-773 ; sixième article : janvier 1855, p. 19-42 ; septième article : février 1855, p. 84-103 ; huitième article : mars 1855, p. 161-184 ; neuvième article : avril 1855, p. 217-242 ; dixième article : mai 1855, p. 304-324 ; onzième article : juillet 1855, p. 430-447 ; douzième article : septembre 1855, p. 525-545 ; treizième article : octobre 1855, p. 622-637 ; quatorzième article : novembre 1855, p. 703-719 ; quinzième article : janvier 1856, p. 48-60 ; seizième et dernier article : février 1856, p. 105-119.

-, « La Fronde à Bordeaux », *Revue des deux mondes*, t. 29, 1859, p. 109-144.

-, *La Jeunesse de madame de Longueville*, Paris, Didier, 1859.

-, *La société française au XVII<sup>e</sup> siècle d'après Le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, Paris, Didier, 1858, 2 vol.

-, « Les femmes illustres du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Deux Mondes*, janvier 1844, p. 193-203.

-, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris, Didier, 1867.

-, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Chevreuse et madame de Hautefort*, Paris, Didier et Compagnie, 1856, 2 t.

-, *Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Mme de Sablé*, Paris, Didier, 1854.

-, « Richelieu et Mme de Chevreuse », *Revue des deux mondes*, t. 12, octobre-décembre 1855, p. 929-979.

-, « Mazarin et Mme de Chevreuse », *Revue des deux mondes*, t. 12, octobre-décembre 1855, p. 1322-1361.

- COUTURA, Johel, « Claude Rouvroy, premier duc de Saint-Simon (1606-1693) », *Cahiers Saint-Simon*, n° 8, 1980, p. 75-87.
- COVENEY, Peter, *France in Crisis 1620-1675*, London, Mac Millan, 1977.
- CRAVERI, Benedetta, *Reines et favorites. Le pouvoir des femmes*, Paris, Gallimard, 2007.
- CRAWFORD, Katherine, *Perilous Performances. Gender and Regency in Early Modern France*, Mass, Cambridge et Harvard University Press, Londres, 2004.
- CROUZET, Denis, *Le haut cœur de Catherine de Médicis : une raison politique aux temps de la Saint-Barthélémy*, Paris, Albin Michel, 2010.
- CUÉNIN, Micheline, *La dernière des Amazones. Mme de Saint-Baslemont*, Nancy, P.U. de Nancy, 1992.
- , « Les femmes aux affaires (1598-1661) », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n°144, juillet-septembre 1984, p. 189-202.
- , « Les femmes et la guerre, 1516-1660 » in RICHMOND, Ian et VENESOEN, Constant, *Présences féminines*, Biblio 17, Seattle, 1987, p. 291-323.
- , « Les Mémoires féminins du XVII<sup>e</sup> siècle, disparités et convergences », in BERTAUD, Monique Bertaud et CUCHE, François-Xavier, *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque du groupe de recherches de Strasbourg : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime » tenu en mai 1994, Paris, Klincksieck, 1995, p. 99-110.
- , « Mademoiselle, une amazone impure ? », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n° 42, 1995, p. 25-36.
- , « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 164, 1989, p. 263-274.
- DARMON, Pierre, *Mythologie de la femme dans l'Ancienne France*, Paris, Seuil, 1983.
- DARRICAU, Raymond, « Les collections bordelaises de mazarinades », *Actes du Congrès du centenaire de la société des bibliophiles de Guyenne*, Bordeaux, 14-16 octobre 1966, Bordeaux, Taffard, 1968, p. 206-229.
- DAUMAS, Maurice, *La tendresse amoureuse XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Perrin, Pluriel, 1996.
- , *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.
- DAUPHIN, Cécile et FARGE, Arlette (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.
- , *Séduction et société : approches historiques*, Paris, Seuil, 2001.

- DAUPHIN, Cécile, FARGE, Arlette, FRAISSE, Geneviève *et al.*, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales E.S.C.*, 41<sup>e</sup> année, n° 2, mars-avril 1986, p. 271-293.
- DEBÛ-BRIDEL, Jacques, *Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Paris, Gallimard, 1938.
- DE CERTEAU, Michel, « L'expérimentation d'une méthode : les mazarinades de Christian Jouhaud », *Annales E.S.C.*, 41<sup>e</sup> année, n° 3, mai-juin 1986, p. 507-512.
- DE CONIHOUT, Isabelle et MICHEL, Patrick (dir.), *Mazarin, les lettres et les arts*, Paris, Bibliothèque Mazarine et éd. Monelle Hayot, 2006.
- DEJEAN, Joan, « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », in HAASE-DUBOSC, Danielle et VIENNOT, Éliane (dir.), *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 153-171.
- , *Tender Geographies. Women and the Origins of the Novel in France*, New York, Columbia University Press, 1991.
- , « Violent Women and Violence against Women: representing the “Strong” Woman in Early Modern France », *Signs: Journal of women in Culture and Society*, n° 29, 2003, p. 117-147.
- DELPECH, Jeanine, *L'âme de la Fronde, Mme de Longueville*, Paris, Fayard, 1957.
- DERMANJIAN, Geneviève, GUILHAUMOU, Jacques et LAPIED, Martine (dir.), *Le Panthéon des femmes : figures et représentations des héroïnes*, Paris, Publisud, 2004.
- DESCIMON, Robert, « Autopsie du massacre de l'hôtel de ville (4 juillet 1652) : Paris et la Fronde des Princes », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1999, n° 54, p. 319-351.
- , « La Fronde : une révolution de la noblesse », *L'Histoire*, 1988, n° 222, p. 56-63.
- , « Les barricades de la Fronde parisienne. Une lecture sociologique. », *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1990, p. 397-422.
- DESCIMON, Robert et IBÁÑEZ, José Javier Luis, *Les Ligueurs de l'exil : le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
- DESCIMON, Robert et JOUHAUD, Christian, « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde ? », *Mouvements populaires et conscience sociale*, Actes du colloque de l'Université de Paris VII (mai 1984), Paris, 1985, p. 31-42.
- , *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1996.
- , « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648 et 1652 », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, octobre-décembre 1984, p. 305-322.
- DESSERT, Daniel, *Le royaume de monsieur Colbert 1661-1683*, Paris, Perrin, 2007.
- , *Louis XIV prend le pouvoir. Naissance d'un mythe ?*, Bruxelles, Complexes, 1989.

- DETHAN, Georges, *La vie de Gaston d'Orléans*, Paris, De Fallois, 1992.
- , « Les amours de la princesse de Phalsbourg. Histoire et fiction », in *Les visages de l'amour au XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, P.U.M., 1984, p. 181-193.
- , « Madame de Motteville et Mazarin ou le complexe d'Oenone », in HENNEQUIN, Jacques et HEPP, Noémie (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Actes du colloque tenu en mai 1978, Paris, Klincksieck, 1979, p. 103-110.
- , *Mazarin, un homme de paix à l'âge baroque*, Paris, Imprimerie nationale, 1981.
- DEVYVER, André, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1973.
- DE WAELE, Michel, « La fin des guerres de religion et l'exclusion des femmes de la vie politique française », *French Historical Studies*, printemps 2006, p. 199-230.
- DE WEERDT-PILOGE, Marie-Paule, *L'idée d'opposition dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n° 16, Tours, 2005.
- , *Mémoires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nouvelles tendances de la recherche*, Cahiers d'histoire culturelle n°13, Tours, 2003.
- DEYON, Pierre, « À propos des rapports entre la noblesse française et la monarchie absolue pendant la 1<sup>ère</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, n° 231, 1964, p. 341-56.
- DIXON, Annette (éd.), *Women who ruled. Queens, Goddesses, Amazons in Renaissance and Baroque art*, catalogue d'exposition, Londres, Merrell, 2002.
- DOOLIN, Paul, *The Fronde*, Londres, Oxford University Press, 1935.
- DORLIN, Elsa, *L'évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- DU BLED, Victor, *La société française du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, III<sup>e</sup> série : XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Perrin, 1910.
- DUBOIS-NAYT, Armel et SANTINELLI-FOLTZ, Emmanuelle (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009.
- DUBOST, Jean-François, *Marie de Médicis : la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.
- , « Anne d'Autriche, reine de France : mise en perspective et bilan politique du règne (1615-1666) », in GRELL, Chantal (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 41-109.
- DUBY, Georges, PERROT, Michelle et al., *Femmes et histoire*, Actes du colloque de La Sorbonne, 13-14 novembre 1992, Paris, Plon, 1993.

DUCCINI, Hélène, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

-, « Les trompettes de la renommée pendant la Fronde : la bataille de Lens, 20 août 1648 », in AUZEPY, Marie-France et CORNETTE, Joël, *Des images dans l'histoire*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2008, p. 119-143.

-, « Regard sur la littérature pamphlétaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, n<sup>o</sup> 528, octobre-décembre 1978, p. 313-339.

DUCHÊNE, Roger, « Création littéraire et réalité vécue : le cas particulier de la lettre », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1971, n<sup>o</sup> 2, p. 177-194.

-, *Écrire au temps de madame de Sévigné : lettres et textes littéraires*, Paris, Vrin, 1981.

-, *Être femme au temps de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004.

-, « Lettres et gazettes au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n<sup>o</sup> 18, 1971, p. 489-502.

-, « Signification du romanesque chez les mondains : l'exemple de Mme de Sévigné », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1977, p. 578-594.

DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989.

-, *Ordre et Contestation au temps des classiques*, C.M.R. 17, 1991, Paris-Tübingen, *Biblio 17 (P. F. S. C. L.)*, n<sup>o</sup> 73, 1992.

DULONG, Claude, *Amoureuses du Grand Siècle*, Paris, Éditions du Rocher, 1996.

-, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Paris, Folio histoire, 1980.

-, *L'amour au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1969.

-, *La vie quotidienne des femmes au Grand siècle*, Paris, Hachette, 1984.

DUMANOWSKI, Jaroslaw et FIGEAC, Michel (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2006.

DUPRAT, Annie, *Les Rois de papier. La caricature d'Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.

DURAND, Yves (éd.), *Fidélités, solidarités et clientèles*, Colloque du centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, Nantes, Publications de l'Université de Nantes, 1985.

-, *Hommage à R. Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 1981.

DURAND Yves, FOUILHERON, Joël, LE THIEC, Guy, HENRI, Michel (dir.), *Sociétés et idéologies des temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, Montpellier, Université de Montpellier, 1996, 2 vol.

DUSCH, Brigitte, « Éléonore de Bergh, dernière princesse de Sedan », *Terres Ardennaises*, 1995, n° 51, p. 14-18.

ELIAS, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calman-Lévy, 1973 [1939].  
-, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 [1969].

ÉRIAUX, Jean-Baptiste, *L'ancien Carmel du faubourg Saint-Jacques (1604-1792)*, Paris, Picard, 1929.

ERLANGER, Philippe, *Madame de Longueville. De la révolte au mysticisme*, Paris, Perrin, 1977.

FAGNIEZ, Gustave, *La femme et la société française dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gamber, 1929.

FARGE, Arlette et ZEMON DAVIS, Natalie, *Histoire des femmes en Occident*, t. III : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Plon, 1991.

FEILLET, Antoine, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, Paris, Didier, 1862.

« Femmes, sujets des discours », *Cahiers du CEDREF*, Université de Paris VII, juillet 1990.

FERRET, Olivier, « Pamphlet et information politique », in DURANTON, Henri et RÉTAT, Pierre (dir.), *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999, p. 145-157.

FERREYROLLES, Gérard (dir.), « L'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle », numéro spécial de *Littératures classiques*, n° 71, printemps 2010.

FILLEUL, Edmond, *Isabelle-Angélique de Montmorency : la duchesse de Châtillon*, Paris, Firmin-Didot, 1878.

FOISIL, Madeleine, *Femmes de caractère au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Fallois, 2004.

-, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville gouverneur de Normandie pendant la Fronde », in DURAND, Yves (dir.), *Hommage à R. Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 1981, p. 153-168.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique, PLANTÉ, Christine, RIOT-SARCEY, Michèle, ZAIDMAN, Claude, *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, Histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003.

FOUQUET, Catherine et KNIBIEHLER, Yvonne, *La beauté, pour quoi faire ?*, Paris, Temps Actuels, 1982.

- , *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Hachette, 1980.
- FRADENBURG, Olga, *Women and sovereignty*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1992.
- FRAGONARD, Marie-Madeleine, *La plume et l'épée. La littérature des guerres de Religion à la Fronde*, Paris, Gallimard, collection « Découvertes », 1999.
- FRAISSE, Geneviève, *La différence des sexes. Histoire et historicité*, Paris, P.U.F., 1996.
- , *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998.
- FROMAGEOT, Paul, *Une cousine du Grand Condé. Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg*, Paris, Paul Frères, 1913.
- FUMAROLI, Marc, « La confidente et la reine : madame de Motteville et Anne d'Autriche », *Revue des sciences Humaines*, n° 115, juillet-septembre 1964, p. 265-278.
- , « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37.
- , « Les Mémoires ou l'historiographie royale en procès », in *La diplomatie de l'esprit de Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1994, p. 217-246.
- GAEHTGENS, Barbara, « Les portraits d'Anne d'Autriche. L'image royale au service de la politique », in GRELL, Chantal, *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 209-241
- GANTELET, Martial, « La politique, de la pratique à la théorie : Bossuet dans les derniers feux de la Fronde condéenne (Metz, octobre 1653) », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 2002, n° 216, p. 484-510.
- GARAPON, Jean, *La culture d'une princesse. Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Champion, 2003.
- , « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux : souveraineté rêvée, rêve romanesque », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 228, 2005, p. 489-497.
- , *La Grande Mademoiselle mémorialiste, une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989.
- , « La Relation de l'Île imaginaire de Mlle de Montpensier, jeu de culture, miroir d'une sensibilité », *Amadis*, n° 1, 1997, p. 57-67.
- , *Le monde littéraire et moral de la Grande Mademoiselle : culture princière et connaissance de soi*, thèse d'habilitation, Université de Paris IV, 1994.
- , « Les mémorialistes et le réel : l'exemple du cardinal de Retz et de mademoiselle de Montpensier », *Littératures classiques*, n° 11, janv. 1989, p. 181-189.

- , « Les Vérités diverses des *Mémoires* du cardinal de Retz », in GARAPON, Jean (dir.), *L'idée de vérité dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n°14, Tours, 2004, p. 21-29.
- , « Mademoiselle de Montpensier, l'autobiographie d'une princesse du sang », *Cahier de l'Association internationale des études françaises*, 1988, n° 40, p. 39-49.
- , « Mademoiselle devant la Fronde d'après ses *Mémoires* », in DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 63-70.
- GARAPON, Jean (dir.), *La Grande Mademoiselle*, Actes de la journée d'étude tenue le 15 mai 1993 au château de Saint-Fargeau (Yonne), *P.F.S.C.L.*, 1995, vol. 22 n° 42.
- , *La Lettre et le récit de guerre dans les mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n° 15, Tours, 2005.
- , *L'expression de l'inoubliable dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Cécile Defaut, 2005.
- , *L'idée de vérité dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n°14, Tours, 2004.
- GAZIER, Cécile, *Les belles amies de Port-Royal*, Paris, Perrin, 1954.
- GEFFRIAUD-ROSSO, Jeannette, *Études sur la féminité aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Pise, Libreria Goliardica, 1984.
- GEORGES-RENARD, Louise, « La femme et l'éducation sous la minorité de Louis XIV », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 49, 1905, p. 206-220.
- GIBSON, Wendy, *Women in Seventeenth Century France*, Londres, Macmillan, 1989.
- GILLOIR, Élodie, *Les révoltes de Marie de Rohan : figures d'une malcontente (1621-1652)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Joël Cornette, Paris-VIII, 2002.
- GIRY-DELOISON, Charles, « Le rôle de l'Angleterre dans les événements de la Fronde bordelaise 1649-1653 », in COCULA, Anne-Marie (dir.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne 1620-1660*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, p. 111-135.
- GIRY-DELOISON, Charles et METTAM, Roger, *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille, Presses universitaires de Lille III, 1995.
- GODARD DE DONVILLE, Louise (dir.), *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille, janvier 1982, Marseille, C.M.R. 17, 1983.

- , « L'art de plaire chez les dames de la cour au temps de la régence d'Anne d'Autriche », in HEPP, Noémie (dir.), *La cour au miroir des mémorialistes (1530-1682)*, Actes du colloque du centre de Philologie et de Littératures romanes de Strasbourg tenu du 16 au 18 novembre 1989, Paris, Klincksieck, 1991, p. 147-161.
- GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française 16-18<sup>e</sup>*, Paris, Armand Colin, 2003.
- GOODMAN, Elise, *The cultivated woman : Portraiture in Seventeenth-Century France*, Tübingen, Gunter Narr, 2008.
- GOUBERT, Pierre, « Ernest Kossmann et l'énigme de la Fronde », *Annales Histoire, Économie, Société*, n° 13, 1958, p. 115-118.
- , *Mazarin*, Paris, Fayard, 1990.
- GRANDE, Nathalie, *Stratégies de romancières. De Clélie (1654) à La Princesse de Clèves (1678)*, Paris, Champion, 1999.
- GRAND-MESNIL, Marie-Noële, *Mazarin, la Fronde et la Presse*, Paris, Armand-Colin, 1967.
- GRELL, Chantal (dir.), *Anne d'Autriche, infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009.
- GRELL, Chantal et PELLISTRANDI, Benoît, *Les cours d'Espagne et de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007.
- GRIMM, Jacob, « Les idées politiques dans les romans de Mlle de Scudéry », in NIDERST, Alain (éd.), *Les Trois Scudéry, Actes du colloque du Havre (1-5 octobre 1991)*, Paris, Klincksieck, 1993, p. 443-456.
- « Guerres civiles », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 5, 1997.
- GUIONNET, Christine et NEVEU, Erik, *Féminins/ Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, réed. 2009.
- HAASE-DUBOSC, Danielle, « De la nature des femmes et de sa compatibilité avec l'exercice du pouvoir », in VIENNOT, Éliane (dir.), *La Démocratie à la française ou les femmes indésirables*, Paris, Publications de l'Université Paris VII-Denis Diderot, 1996, p. 111-126.
- , « Des vertueux faits des femmes. (1610-1660) » in DAUPHIN, Cécile et FARGE, Arlette (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 54-65.
- , « Les femmes, le droit et la jurisprudence dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in VIENNOT, Éliane et WILSON-CHEVALIER, Kathleen (dir.), *Royaume de fémynie*.

*Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 51-60.

-, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVII<sup>e</sup> siècle », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 13, 2001, rééd. in RACINE, Nicole et TREBITSCH, Michel (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuelles*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004, p. 59-66.

-, « Madame de Châtillon, aperçus d'une correspondance politique 1678-1679 » in PLANTÉ, Christine (dir.), *L'épistolaire est-il un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, p. 67-82.

-, « Madame de Châtillon : veuve joyeuse », in PELLEGRIN, Nicole et WINN, Colette (éd.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2003, p. 169-185.

-, *Ravie et enlevée. De l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.

HAASE-DUBOSC, Danielle, et VIENNOT, Éliane (dir.), *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991.

HANLEY, Sarah, "Configuring the Authority of Queens in the French Monarchy, 1600s-1840s", *Historical Reflections*, vol. 32, n° 2, 2006, p. 453-464.

-, "Engendering the State: Family formation and State building in Early Modern France", *French Historical Studies*, vol. 16, n° 1, 1989, p. 4-27, traduit en français dans *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 32, 1995, p. 45-65.

HANLEY, Sarah, "La loi salique", in FAURÉ, Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, p. 11-30.

-, *Le droit des femmes et la loi salique*, Paris, Indigo, Côté-Femme éditions, 1994.

-, *Le « Lit de justice » des rois de France*, Paris, Aubier, 1991.

-, "The Monarchic State in Early Modern France: Marital Regime Government and Male Right, 1500-1800", in BAKOS, Adrianna E. (dir.), *Politic, Ideology and Law in Early Modern Europe*, Rochester, N.Y., University of Rochester Press, 1994, p. 107-126.

HENEIN, Eglal, « Mademoiselle de Montpensier à la recherche du temps perdu », *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)*, n° 6, 1976-77, p. 37-52.

HENNEQUIN, Jacques et HEPP, Noémie (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Actes du colloque tenu en mai 1978, Paris, Klincksieck, 1979.

HEPP, Noémie, « À la recherche du mérite des dames », in BERCÉ, Yves-Marie et MESNARD, Jean (dir.), *Destins et enjeux du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1985, p. 107-117.

- , « Dames en leur hôtel : promenade littéraire », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 118-119, 1978, p. 73-99.
- , « Être femme au XVII<sup>e</sup> siècle » in TRUCHET, Jacques (dir.), *Le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1992, p. 167-177.
- , « La notion d'héroïne », in LEINER, Wolfgang (dir.), *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Tübingen-Paris, G. Narr- J.M. Place, 1984, p. 11-24.
- HEPP, Noémie (dir.), *La cour au miroir des mémorialistes (1530-1682)*, Actes du colloque du centre de Philologie et de Littérature romanes de Strasbourg tenu du 16 au 18 novembre 1989, Paris, Klincksieck, 1991.
- HEPP, Noémie et LIVET, Georges (dir.), *Héroïsme et création littéraire*, colloque organisé par le Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université des sciences humaines de Strasbourg et la Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle, le 5 et le 6 mai 1972, Paris, Klincksieck, 1974.
- HIPP, Marie-Thérèse, « La pensée politique de madame de Motteville », in BERTAUD, Monique et CUCHE, François-Xavier, *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Actes du colloque du groupe de recherches de Strasbourg : « Littérature et politique sous l'Ancien Régime » tenu en mai 1994, Paris, Klincksieck, 1995, p. 81-96.
- HÉRITIER, Françoise, *Masculin / Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- « Héroïnes », numéro spécial de *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 30, 2009.
- HILDESHEIMER, Françoise, *La double mort du roi Louis XIII*, Paris, 2007.
- HIPP, Marie-Thérèse, « La galerie des portraits dans les Mémoires du cardinal de Retz », *Littératures*, n° 17-18, 1987-88, p. 49-67.
- , *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les Mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.
- , « Une nouvelle problématique sur les Mémoires : *Le Cardinal de Retz mémorialiste* par André Bertièrre », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 124, 1979, p. 219-233.
- HODGSON, Richard (dir.), *La femme au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque de Vancouver, octobre 2000, Biblio 17, 2002.
- HOMBERG, Octave et JOUSSELIN, Fernand, *La femme du Grand Condé*, Paris, Plon, 1905.
- HORVILLE, Robert, « Le féminisme dans le théâtre français du XVII<sup>e</sup> siècle », in DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *Ordre et Contestation au temps des classiques*, CMR 17, 1991, Biblio 17 (P. F. S. C. L.) n° 73, Paris-Tübingen, 1992, p. 213-224.
- HUFTON, Owen, «Women in History», *Past & Present*, n° 101, 1983, p. 125-141.

- , *The Prospect Before Her. A History of Women in Western Europe*, t. I : 1500-1800, Londres, Harper Collins, 1995.
- HUGHES, Ann, « L'action des femmes dans les révolutions anglaises », in FAURÉ, Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, P.U.F., 1997, p. 97-117.
- HURTIG, Marie-Claude, KAIL, Michèle et ROUCH Hélène, *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Seuil, 1991.
- « Intellectuelles », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 13, 2001.
- JACQUART, Jean, « La Fronde des Princes dans la région parisienne et ses conséquences matérielles », in *Paris et l'Île de France au temps des paysans*, Paris, 1990, p. 253-286.
- JACQUES, Émile, « Madame de Longueville, protectrice de Port-Royal et des jansénistes », *Chroniques de Port-Royal*, n° 29, 1980, p. 35-83.
- JARRY, Louis, *Les suites de la Fronde, la guerre des sabotiers de Sologne et les assemblées de la noblesse, 1653-1660*, Orléans, H. Herluison, 1880.
- JELLINEK, Eva, « La présence féminine dans les conférences du bureau d'adresse de T. Renaudot (1633-1642) », in RICHMOND, Ian et VENESOEN, Constant (éd.), *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London (Canada), 1985, *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)* n° 36, Paris-Tübingen, 1987, p. 173-197.
- JOUANNA, Arlette, *Le Devoir de Révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- JOUHAUD, Christian, « Action politique et sociabilité. Les Frondes radicales », in THÉLAMON, Françoise, (dir.) *Sociabilités, pouvoirs et société*, Rouen, Presses de l'Université de Rouen, 1987, p. 359-67.
- , « Écriture et action au XVII<sup>e</sup> siècle : sur un corpus de Mazarinades », *Annales E.S.C.*, janvier-février 1983, p. 32-64.
- , « Les libelles en France dans le premier XVII<sup>e</sup> siècle : lecteurs, auteurs, commanditaires, historiens », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1997, n° 49, p. 203-217.
- , « Les mazarinades : propagande et action », in *Idéologie et propagande en France*, colloque de l'Institut d'histoire et de civilisation française de l'Université de Haïfa, Paris, Picard, 1987, p. 107-115.
- , *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.
- , *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.
- , « Mécènes, patrons et clients. Les médiations textuelles comme pratiques clientélares au XVII<sup>e</sup> siècle », in « Liens de pouvoir ou le clientélisme revisité », *Terrain 21*, octobre 1993, p. 47-62.

-, « Politiques de princes : les Condé (1630-1652) », in CONTAMINE, Philippe (dir.), *L'État et les aristocraties (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) en France, Angleterre, Écosse*, Actes du colloque d'Oxford des 26 et 27 septembre 1986, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 335-355.

-, « Quelques réflexions sur les placards et imprimés et leurs réceptions entre Ligue et Fronde », in BARBIER, Frédéric, PARENT-CHARON, Annie, DUPUIGRENET, François *et al.* (éd.), *Le Livre et l'historien. Études offertes à Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 403-413.

-, « Retour aux mazarinades : « opinion publique », action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », in DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 297-307.

-, *Sauver le Grand Siècle? Présence et transmission du passé*, Paris, Seuil, 2007.

-, « Sur le statut des hommes de lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. La correspondance de Jean Chapelain (1595-1674) », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, mars-avril 1994, p. 311-347.

JOUHAUD, Christian, en collaboration avec LOIRETTE, Francis, « La Fronde et les mazarinades bordelaises. Orientations de recherche. », *Bulletin d'histoire moderne et contemporaine*, n<sup>o</sup> 12 (Comité des travaux historiques et scientifiques), Paris, 1980, p. 168-174.

JOUHAUD, Christian, RIBARD, Dinah, SCHAPIRA, Nicolas, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

KANTOROWICZ, Ernst, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957].

KELLY, Joan, *History and theory: the essays of Joan Kelly*, Chicago, Chicago University Press, 1984.

KETTERING, Sharon, « Patronage and politics during the Fronde », *French Historical studies*, n<sup>o</sup> 14, 1986, p. 409-441.

-, « Patronage power of early modern French noblewomen », *The Historical Journal*, n<sup>o</sup> 32, 1989, p. 817-841.

-, *Patrons, Clients and Brokers in Seventeenth Century France*, New York, Oxford University Press, 1986.

-, « The Historical Development of Political Clientelism », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. XVIII, n<sup>o</sup> 3, 1988, p. 419-447.

- KLEINMAN, Ruth, *Anne d'Autriche*, Paris, Fayard, 1993.
- KOSSMANN, Ernst, *La Fronde*, Leyde, 1954.
- KÖTTING, Helmut, *Die Ormée (1651-1653)*, Münster, Aschendorff, 1983.
- KRAKOVITCH, Odile, SELLIER, Geneviève et VIENNOT, Éliane, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- LABATUT, Jean-Pierre, *Les ducs et pairs en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1972, 2 vol.
- , *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Presses de l'Université, 1987.
- « La culture des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle : de la précieuse à l'écrivaine », n° spécial de *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n° 43, 1995.
- La femme à l'époque moderne (XVI- XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de l'association des historiens modernistes de l'Université, tenu à Paris les 11 et 12 mai 1984, Bulletin de l'association n° 9, Paris, Association des historiens modernistes, 1985.
- LAFOND, Jean et MESNARD, Jean (dir.), *Images de La Rochefoucauld*, Actes du tricentenaire 1680-1980, Paris, P. U. F., 1984.
- LA FORCE, duc de, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Flammarion, 1952.
- « La Fronde », numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 145, octobre-décembre 1984.
- La Grande Mademoiselle*, Catalogue de l'exposition organisée au château de Saint-Fargeau, juillet-août 1969, Auxerre, Archives de l'Yonne, 1969.
- La Grande Mademoiselle*, Actes de la journée d'étude tenue le 15 mai 1993 au château de Saint-Fargeau (Yonne), *P.F.S.C.L.*, 1995, vol. 22 n° 42.
- « La lettre au XVII<sup>e</sup> siècle », numéro spécial de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°6, 1978.
- « L'amitié », numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 205, octobre-décembre 1999.
- LAQUEUR, Thomas, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 rééd. en 2002 et 2006.
- LARCADE, Véronique, « La rébellion des Grands en France (1620-1660) : "le passé d'une illusion" ? », in COCULA, Anne-Marie (dir.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne 1620-1660*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, p. 39-56.
- LARREY, Isaac, *Histoire de la France sous le règne de Louis XIV*, Rotterdam, Michel Bohm, 1734, 9 vol.
- LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine et MARUANI, Margaret (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, P.U.F., 2001.

- LAURAIN-PORTEMER, Madeleine, *Études mazarines*, 2 vol, t. I, Paris, De Boccard, 1981, t. II, Paris, Jacques Laget, 1997.
- LAVISSE, Ernest, *Histoire de la France*, t. VII : *Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)*, Paris, Hachette, 1905.
- LEBIGRE, Arlette, *La duchesse de Longueville*, Paris, Perrin, 2004.
- LE BORGNE, Perrine, *La duchesse de Longueville : un pion sur l'échiquier politique de la Fronde (1648-1653)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Katia Béguin et Alain Cabantous, Université de Paris I- Sorbonne, juin 2004.
- LEBRUN, François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975, rééd. 1998.
- LEDUC, Guyonne, *Réalités et représentations des Amazones*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- LEDUC, Guyonne (dir.), *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- , *Travestissement féminin et liberté(s)*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- LEFÈBVRE, Pierre, « Aspects de la fidélité en France au XVII<sup>e</sup> siècle, le cas des agents des princes de Condé », *Revue Historique*, n° 250, 1973, p. 59-106.
- « Le genre de l'histoire », numéro spécial des *Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988.
- LEINER, Wolfgang (dir.), *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Tübingen, Narr, 1984.
- , *Onze nouvelles études sur l'image de la femme dans la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Tübingen, Narr, 1984.
- LE MAO, Caroline, « L'échec, le temps et l'histoire : réflexions autour de la Fronde parlementaire bordelaise », *Annales, Histoire, Économie, Société*, 2006, n°3, p. 311-334.
- , *Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.
- LE MOËL, Michel, *La Grande Mademoiselle*, Paris, De Fallois, 1994.
- LEMONTEY, Pierre-Édouard, « Notices sur le cardinal de Retz et la duchesse de Longueville », in *Œuvres*, Paris, A. Sautet, 1829.
- LE ROUX, Nicolas, « Les "armes de mon sexe". Solidarités nobiliaires et engagement féminin au temps des guerres de Religion », in NIVET, Philippe et TRÉVISI, Marion (dir.), *Les femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010, p. 185-202.
- , « "Justice, justice, justice, au nom de Jésus-Christ." Les princesses de la Ligue, le devoir de vengeance et l'honneur de la maison de Guise », in DUBOIS-NAYT, Armel et SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans*

*l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 439-458.

« Les pouvoirs féminins au XVII<sup>e</sup> siècle », numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 144, juillet-septembre 1984.

LESNE, Emmanuelle, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Champion, 1996.

-, « Y a-t-il une écriture de la guerre au féminin ? », in GARAPON, Jean (dir.), *La Lettre et le récit de guerre dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Cahiers d'histoire culturelle n° 15, Tours, 2005, p. 85-103.

« Les Noblesses », n° spécial de la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 46, n° 1, 1999.

LETT, Didier, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, La Martinière, 2004.

LEVER, Maurice, *Le roman français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, P.U.F., 1981.

« L'histoire des femmes », numéro spécial des *Annales H.S.S.*, n° 1, janvier-février 1999.

LOGIÉ, Paul, *La Fronde en Normandie*, thèse présentée pour le doctorat ès lettres à l'Université de Paris le 11 mars 1944, Amiens, 1952-53, 4 t. en 1 vol.

-, « Un épisode de la Fronde en Normandie : la duchesse de Longueville contre le roi », *Cahiers Léopold Delisle*, t. I, fasc. 2, 1947, p. 95-126.

LORRIS, Pierre-Georges, *La Fronde*, Paris, Albin Michel, 1961.

LOUGEE, Carolyn, *Le paradis des femmes : Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

LOWY, Ilana et ROUCH, Hélène, *La distinction entre sexe et genre. Une histoire entre biologie et culture*, Paris, L'Harmattan, 2003.

MADÉLIN, Louis, *Une révolution manquée : la Fronde*, Paris, Plon, 1931.

MAGENDIÉ, Maurice, *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII<sup>e</sup> siècle 1600-1660*, Paris, Alcan, 1926.

-, *Le roman français au XVII<sup>e</sup> siècle, de L'Astrée au Grand Cyrus*, Genève, Droz, 1932.

MAGNE, Émile, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency). Portraits et documents inédits*, Paris, Mercure de France, 1910.

-, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, Paris, Émile-Paul frères, 1911, 2 vol.

MAILLY, Jean-Baptiste, *L'Esprit de la Fronde, ou histoire politique et militaire des troubles de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Moutard, 1772, 5 vol.

MAÎTRE, Myriam, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1999.

- MANDROU, Robert, « Les femmes dans l'histoire », *Revue historique*, t. 242, 1969, p. 339-346.
- MANSBENDEL, Fanny, *La figure d'Anne d'Autriche à travers les mazarinades*, mémoire de master I sous la direction de Nicole Lemaître, Université de Paris I-Sorbonne, 2006.
- MARCHAL, Roger (dir.), *Grandeur et servitude au siècle de Louis XIV*, journée d'étude à la mémoire de Marie-Thérèse Hipp, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999.
- , *Vie des salons et activités littéraires, de Marguerite de Valois à Mme de Staël*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2001.
- MARTIN, Henri, *Histoire de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Furne, 1855-1860, 17 vol.
- MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1969, 2 vol.
- MARTIN, Philippe, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, Metz, Serpenoise, 2002.
- « Maternités », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 21, 2005.
- MATTHEWS GRIECO, Sarah F., *Ange ou diablesse, la représentation de la femme au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1991.
- MAYER Denise, « Mademoiselle de Montpensier, trois études d'après ses *Mémoires* », *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)*, n° 45, Paris-Tübingen, 1989.
- MAZOUER, Charles (éd.), *L'âge d'or de l'influence espagnole. La France et l'Espagne à l'époque d'Anne d'Autriche, 1615-1666*, Actes du 20<sup>e</sup> colloque du C.M.R. 17, Mont-de-Marsan, Éditions interuniversitaires, 1991.
- Mc LEAN, Ian, *Woman Triumphant: Feminism in French Literature (1610-1652)*, Oxford, Clarendon Press, 1977.
- MÉCHOULAN, Henry, (dir.), *L'État baroque : regards sur la pensée politique du premier XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1985.
- « Mémoires et création littéraire », numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 94-95, 1971.
- MENDOZA, Bernadette, « La galerie des portraits dans les *Mémoires* du Cardinal de Retz : du genre précieux à l'étude de caractère », *Neophilologus*, vol. 57, n° 1, janv. 1973, p. 6-15.
- MESNARD, Jean, *La culture du XVII<sup>e</sup> siècle. Enquêtes et synthèses*, Paris, P.U.F., 1992.
- MÉTHIVIER, Hubert, *La Fronde*, Paris, P.U.F., 1984.
- MICHEL, Marie-José, *Jansénisme et Paris 1640-1730*, Paris, Klincksieck, 2000.
- MICHELET, Jules, *Œuvres complètes*, t. IX : *Histoire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, livre 2, *Richelieu et la Fronde*, Paris, Flammarion, 1982.

- MINOT, Paul, *La princesse Palatine et sa sœur*, Paris, Hachette, 1970.
- MOBIUS, Helga, *La femme à l'âge baroque*, Paris, P.U.F., 1985.
- MOOTE, A. Lloyd, *The Revolt of the Judges: the Parlement of Paris and the Fronde (1648-1652)*, Princeton, Princeton University Press, 1971.
- MONGRÉDIEN, Georges, *Le Grand Condé*, Paris, Hachette, 1959.
- MOREL, Jacques, « L'héroïsation des grands chefs de guerre en France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue des Sciences Humaines*, janvier-mars 1966, p. 5-11.
- MOUSNIER, Roland, *La Plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, P.U.F., 1970.
- , *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, P.U.F., 1971 [1945].
- , « Les concepts d' "ordres", d' "états", de "fidélité" et de "monarchie absolue" en France, de la fin XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, n° 502, avril-juin 1972, p. 289-312.
- , « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire sociale*, vol. 15, n° 29, 1982, p. 35-46.
- , « Les idées politiques à Paris pendant la Fronde », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, années 84-86, 1957-1959, p. 43-45.
- , *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, P. U. F., 1974, 2 vol.
- , « L'évolution des institutions monarchiques en France et ses relations avec l'état social », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 58, 1963, p. 56-72.
- , « Monarchie contre aristocratie dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 31, 1956, p. 377-381.
- , *Paris, capitale au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Pedone, 1978.
- , « Quelques raisons de la Fronde », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 2-3, 1949, p. 33-78.
- MUCHEMBLED, Robert, *La société policée. Politesse et politique en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1998.
- MUELLER, Marlies, *Les idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, Lexington, French Forum, 1984.
- , «The taming of the Amazon : the changing image of the Women warrior in Ancien Régime Fiction», in *La Grande Mademoiselle*, Actes de la journée d'étude tenue le 15 mai 1993 au château de Saint-Fargeau (Yonne), P.F.S.C.L., 1995, vol. 22 n° 42, p. 199-232
- MUHLSTEIN, Anka, *Reines éphémères, mères perpétuelles*, Paris, Albin Michel, 2001.
- MUZERELLE, Danielle, « Le recueil de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1996, n° 48, p. 477-487.

- NATIVEL, Colette (dir.), *Femmes savantes, savoirs des femmes*, Genève, Droz, 1999.
- NIVET, Philippe et TREVISI, Marion (dir.), *Les Femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, Paris, Economica, 2010.
- NOAILLES, vicomte de, *La mère du Grand Condé (1594-1650)*, Paris, Émile-Paul Frères, 1924.
- NORBERG Kathryn, "Incorporating Women/ Gender into French History Courses, 1429-1789 : Did Women of the Old Regime Have a Political History ?", *French Historical Studies*, n°27, 2004, p. 243-266.
- OSMOND, Fabrice, *La fée Gorgone. Contribution à l'histoire de l'Ormée de Bordeaux*, Bordeaux, Atelier Aldo Manuzio, 1982.
- PASCAL, Catherine, « Les recueils de femmes illustres au XVII<sup>e</sup> siècle », Communication donnée lors des premières rencontres de la SIEFAR : *Connaître les femmes de l'Ancien Régime. La question des recueils et dictionnaires*, Paris, 20 juin 2003, <http://www.siefar.org/ressourcesetudesdico.html>.
- , « Représenter la régence ? Image(s) de reine(s) dans les *Éloges de douze dames illustres grecques, romaines et françaises dépeintes dans l'alcôve de la reine* (1646) », in ARNOULD, Jean-Claude et STEINBERG, Sylvie (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 89-102.
- PAYER, Alice de, *Le féminisme au temps de la Fronde*, Paris, Fast, 1922.
- PELLEGRIN, Nicole et WINN, Colette (éd.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2003.
- PERNOT, Michel, *La Fronde*, Paris, De Fallois, 1994.
- , « L'apport du Cardinal de Retz à la connaissance historique du XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, supplément à la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 4, 1980, p. 3-9.
- , « Le cardinal de Retz, acteur de la réforme tridentine ? la leçon des *Mémoires* », in Anne-Marie Cocula et Josette Pontet (dir.), *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe*, t. I : *Sous le sceau des réformes, entre continuité et rupture, Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Bordeaux, 2005, p. 65-75
- , « Le cardinal de Retz, historien de la Fronde », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 89<sup>e</sup> année, n° 1, janvier-février 1989, p. 4-18.
- , « Le rôle politique du cardinal de Retz pendant la Fronde », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1996, n° 48, p. 623-632.

- PERROT, Michelle, « L'histoire des femmes en France », *Revue du Nord*, n° 250, 1981, p. 569-579.
- PERROT, Michelle (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Fouquet*, Paris, Perrin, 1999.
- PICARD, Roger, *Les salons littéraires et la société française : 1610-1789*, New York, Brentano's, 1943.
- PICCO, Dominique, « L'éducation des filles de la noblesse française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in DUMANOWSKI, Jaroslaw et FIGEAC, Michel, *Noblesse française et noblesse polonaise. Mémoire, identité, culture, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2006, p. 475-497.
- PILLORGET, Suzanne et René, *France baroque, France classique (1589-1715), Récit et Dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 1995, 2 vol.
- PLANTÉ, Christine (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998.
- POISSON, Georges, *La duchesse de Chevreuse*, Paris, Perrin, 1999.
- POLLITZER, Marcel, *Les Amazones de la Fronde et le quadrille des intrigants*, Avignon, Aubanel, 1959.
- PORCHNEV, Boris, *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, première éd. Moscou, 1948, Paris, Flammarion, 1972.
- PORTEMER, Jean, « La femme dans la législation royale des deux premiers siècles de l'Ancien Régime », *Études d'histoire du droit privé offertes à Pierre Petot*, Paris, 1959, pp. 441-457.
- POSFAY, Eva, « Écrire l'utopie féminine en 1660 », *Cahiers du Dix-septième : an Interdisciplinary Journal*, 1992, p. 221-234.
- POUTRIN, Poutrin et SCHAUB, Marie-Karine (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bréal, 2007.
- « Quinze ans d'histoire des femmes », *Sources*, n° 12, 1987.
- RACINE, Nicole et TREBITSCH, Michel (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuelles*, Bruxelles, Complexe, 2004.
- RAFFIN, Léonce, *Anne de Gonzague, princesse palatine*, Paris, Desclée de Brouwer, 1935.
- RANUM, Orest, *Artisans of Glory. Writers and Historical Thought in Seventeenth-Century France*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980.
- , « Courtesy, Absolutism and the Rise of the French State 1630-1660 », *Journal of Modern History*, n° 52, 1980, p. 426-451.

- , *The Fronde : a French Révolution 1648-1652*, New York, W.W. Norton, 1993, traduit en français : *La Fronde*, Paris, Seuil, 1995.
- , *Leçon inaugurale faite le 25 novembre 1994 au collège de France : les années 1650, histoire et historiographie*, Paris, collège de France, 1995.
- , "Richelieu and the Great Nobility: Some Aspects of Early Modern Political Motives", *French Historical Studies*, 3, 1963, p. 184-204.
- RAT, Maurice, *Aventurières et intrigantes du Grand Siècle*, Paris, Plon, 1957.
- REYNIER, Gustave, *La femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, Paris, Taillandier, 1929.
- RIBADIEU, Henri, *Les négociateurs de Bordeaux. Épisodes et récits du temps de la Grande Fronde*, Bordeaux, Ragot, 1855.
- RICHET, Denis, *La France moderne. L'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1973.
- RICHMOND, Ian et VENESOEN, Constant, *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London (Canada), 1985, *Biblio 17 (P.F.S.C.L.)* n° 36, 1987.
- RIOT-SARCEY, Michèle, « L'historiographie française et le concept de genre », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 4, octobre-décembre 2000, p. 805-814.
- ROCHE, Daniel, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2007 [1989].
- RONZEAUD, Pierre, « La femme au pouvoir ou le monde à l'envers », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 108, 1975, p. 9-33.
- ROUSSET, Jean, *La littérature de l'âge baroque en France : Circé et le paon*, Paris, J. Corti, 1953.
- RUSSELL MAJOR, John, *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy: French Kings, Nobles and Estates*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994.
- SAINTE-AULAIRE, Louis-Clair de Beaupoil (comte de), *Histoire de la Fronde*, Paris, Baudoin, 1827, 3 vol.
- SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, *Portraits de femmes*, Paris, Brossard, 1928.
- , *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, 1851.
- , *Galerie des femmes célèbres (extraits des Cahiers du Lundi)*, Paris, Garnier, 1862.
- , *Nouvelle galerie de femmes célèbres*, Paris, Garnier, 1882.
- SAINTMARC, Antoine, *Bordeaux sous la Fronde, 1650-1653. Étude historique d'après les Mémoires de Lenet*, Bordeaux, Dupuy, 1859.
- SANDBERG, Brian, "Generous Amazons Came to the Breach: Besieged Women in the French Wars of Religion", *Gender and History*, n° 16, November 2004, p. 654-688.

- SCHALK, Ellery, *L'Épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996.
- SCHAPIRA, Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- SCHAPIRO, Stephen, « Histoire générale et histoire particulière: le discours historiographique chez Mme de Motteville et Mlle de Montpensier », in ARNOULD, Jean-Claude Arnould et STEINBERG, Sylvie (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 119-127.
- SCOTT, Joan W., "Gender: a Useful Category of Historical Analysis", *American Historical Review*, 91, 1986, p. 1053-1075.
- SÉE, Henri, « Les idées politiques à l'époque de la Fronde », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 3, 1901-1902, p. 713-738.
- SÉGUR, Pierre de, *La jeunesse du maréchal de Luxembourg 1628-1668*, Paris, Calmann-Lévy, 1900-1903.
- , *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange 1668-1678*, Paris, Calmann-Lévy, 1900-1903.
- , *Le tapissier de Notre-Dame : les dernières années du maréchal de Luxembourg 1678-1695*, Paris, Calmann-Lévy, 1900-1903.
- SELLIER, Philippe, « La névrose précieuse : une nouvelle Pléiade ? », in RICHMOND, Ian et VENESOEN, Constant, *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français, Actes du colloque de London*, 1985, p. 95-125.
- SELLIER, Geneviève et VIENNOT, Éliane, *Culture d'élite, culture de masse et différence des sexes*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- SÉRÉ, Daniel, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Champion, 2007.
- SLAVEN, Michael D., "The Mirror wich flatters not: Ann of Austria and Representations of the Regency during the Fronde", *Proceedings of the Annual Meeting of Western Society for French History*, 1997, n° 24, p. 451-461.
- STEFANOVSKA, Malina, *La politique du cardinal de Retz. Passions et factions*, Rennes, P.U.R., 2008.
- STEGMANN, André, *L'héroïsme cornélien. Genèse et significations*, Paris, Colin, 1968.
- STEINBERG, Sylvie, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

- , « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », in VIENNOT, Éliane et WILSON-CHEVALIER, Kathleen (dir.), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 261-273.
- TAPIÉ, Louis-Victor, « Comment les Français du XVII<sup>e</sup> siècle voyaient la patrie », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1955, n° 25-26, p. 37-56.
- THÉBAUD, Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Editions, 1998.
- THUAU, Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.
- TILLINAC, Denis, *L'ange du désordre : Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse*, Paris, R. Laffont, 1985.
- TIMMERMANS, Linda, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, Honoré Champion, 1993.
- , « Une hérésie féministe ? Jansénisme et préciosité », in DUCHÊNE, Roger et RONZEAUD, Pierre (éd.), *Ordre et Contestation au temps des classiques*, CMR 17, 1991, Biblio 17 (P. F. S. C. L.) n° 73, Paris-Tübingen, 1992, vol. I, p. 159-172.
- TRUC, Gonzague, *La vie agitée de madame de Chevreuse*, Paris, Colbert, 1947.
- VERNES, Suzanne, « Un frondeur : le président Viole », *Revue d'histoire diplomatique*, 1951, p. 16-38.
- VICHERD, Claude, « Mazarin ou la tyrannie : le rejet des pratiques politiques « italiennes » par les Frondeurs », in SERROY, Jean (éd.), *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, XV<sup>e</sup> colloque du C.M.R. 17, Grenoble, 1985, Presses universitaires de Grenoble, 1986, p. 55-62.
- VIENNOT, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir*, t. I : *L'invention de la loi salique (V-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Perrin, 2006 ; t. II : *Les résistances de la société (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Perrin, 2008.
- , *Marguerite de Valois. Histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1983, rééd. Paris, Perrin, collection « Tempus », 2005.
- VIENNOT, Éliane (dir.), *La Démocratie à la française ou les femmes indésirables*, Paris, Publications de l'Université Paris VII-Denis Diderot, 1996.
- VIENNOT, Éliane et WILSON-CHEVALIER, Kathleen (dir.), *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999.
- VIGARELLO, Georges, « Les nouveaux canons de la beauté », *L'Histoire*, 2000, n° 245, p. 52-55.

- VOLTAIRE, *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966 (1751), 2 vol.
- VON DER HEYDEN-RYNSCH, Verena, *Christine de Suède, la souveraine épique*, Paris, Gallimard, 2001.
- , *La passion de séduire. Une histoire de la galanterie en Europe*, Paris, Gallimard, 2005.
- VILLEFORE, Jean-François Bourgoing (sieur de), *La véritable vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Amsterdam, J.-F. Jolly, 1739, 2 parties en 1 vol..
- WANEGFFELEN, Thierry, *Catherine de Médicis. Le pouvoir au féminin*, Paris, Payot, 2005.
- , *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008.
- , *Le roseau pensant. Ruse de la modernité occidentale*, Paris, Payot, 2011.
- WATTS, Derek, « La présentation et l'évolution du "Moi" dans les *Mémoires de Retz* », *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises*, n° 40, mai 1988, p. 51-68.
- WESTRICH, Sal Alexander, *The Ormée of Bordeaux: a Revolution during the Fronde*, John Hopkins University Press, Baltimore, 1972, repris en français sous le titre *L'Ormée de Bordeaux: une révolution pendant la Fronde*, Bordeaux, Cahiers de l'I.A.E.S., n° 3, 1973.
- ZAGANELLI, Gioia, « La Rochefoucauld et Saint-Simon à l'école de César », *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises*, n° 40, mai 1988, p. 69-77.
- ZEMON DAVIS, Natalie, "Gender and Genre. Women as historical writers, 1400-1820", in LABALME, Patricia (éd.), *Beyond their sex*, New York, New York U.P., 1980, p. 153-182, traduit dans PELLEGRIN, Nicole (éd.), *Histoire d'historiennes*, Saint-Étienne, P.U.S.E., 2006, sous le titre « Genre féminin et genre littéraire. Les femmes et l'écriture historique, 1400-1820 », p. 21-43.
- , *Juive, protestante, catholique. Trois femmes en marge au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1997.
- , *Society and Culture in Early Modern France. Eight Essays*, Stanford, 1975.
- , "Women's history in transition", *Feminist Studies*, t. III, n° 3-4, 1976, p. 83-103.



# **INDEX DES NOMS PROPRES**



Alais (Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais), 448, 449, 804, 805

Alexandre VII (Fabio Chigi, pape), 756, 814

Angennes (Julie d'), 232, 237, 238, 246, 345, 631

Anne d'Autriche (reine régente), 5, 14, 15, 19, 21, 24, 51, 59, 69, 80, 89, 94, 96, 123, 126, 129, 132, 133, 153, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 233, 234, 240, 244, 258, 264, 266, 267, 270, 274, 277, 282, 287, 288, 293, 308, 311, 312, 364, 379, 393, 394, 412, 417, 433, 453, 459, 469, 492, 519, 520, 521, 523, 524, 526, 533, 538, 539, 540, 546, 549, 550, 570, 584, 604, 610, 612, 617, 641, 648, 653, 694, 710, 720, 742, 759, 772, 776, 780, 788, 793, 801, 802, 805, 808, 809, 810, 818, 819, 822, 829

Bartet (Isaac), 109, 323, 428, 429, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 458, 459, 460, 461, 463, 472, 489, 490, 494, 504, 505, 508, 509, 701, 734, 750, 756, 757, 758, 760

Beaufort (François de Vendôme, duc de), 15, 140, 185, 186, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 242, 243, 248, 281, 324, 325, 326, 340, 351, 354, 355, 393, 412, 413, 433, 434, 435, 438, 439, 441, 442, 449, 474, 482, 483, 484, 488, 491, 500, 503, 508, 509, 530, 534, 540, 541, 548, 567, 635, 639, 640, 645, 646, 647, 650, 653, 655, 662, 663, 664, 671, 773, 802, 803, 807, 811, 812, 828, 878, 882

Bouillon (Charlotte de la Tour d'Auvergne, Mlle de), 23, 103, 186, 189, 318, 323, 339, 430, 467, 571, 818

Bouillon (Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, duchesse de), 23, 103, 189, 258, 313, 314, 315, 318, 319, 323, 329, 333, 336, 339, 397, 400, 401, 428, 429, 430, 431, 432, 467, 470, 476, 498, 508, 522, 542, 575, 607, 679, 746, 747, 759, 805, 815, 817, 818, 835, 851

Bouillon (Frédéric-Marurice de la Tour d'Auvergne, duc de), 389, 393, 397, 403, 406, 423, 430, 431, 432, 433, 467, 470, 526, 527, 579, 606, 607, 608, 610, 620, 621, 624, 747, 817, 818

Charles IV (duc de Lorraine), 300, 303, 305, 308, 394, 395, 418, 419, 420, 440, 476, 511, 548, 551, 557, 571, 654, 665, 754, 812, 820, 831

Châteauneuf (Charles de l'Aubespine, marquis de), 73, 166, 191, 192, 196, 414, 420, 426, 453, 456, 457, 498, 500, 501, 508, 530, 531, 554, 602, 654, 685, 755, 806, 809, 810, 820, 878

Châtillon (Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, duchesse de), 22, 49, 54, 55, 56, 74, 89, 90, 107, 154, 227, 233, 363, 421, 422, 423, 424, 425, 427, 431, 436, 463, 465, 466, 467, 469, 471, 473, 474, 475, 476, 485, 486, 487, 488, 500, 502, 504, 505, 510, 599, 600, 615, 617, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 680, 681, 682, 687, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 767, 777, 794, 805, 811, 813, 814, 815, 816, 818, 819, 835, 857

Châtillon (Gaspard IV, comte de Coligny, marquis d'Andelot puis duc de), 195, 805, 819

Chevreuse (Charlotte-Marie de Lorraine, Mlle de), 22, 45, 91, 415, 449, 451, 452, 480, 504, 507, 510, 530, 547, 552, 584, 585, 600, 645, 650, 655, 663, 684, 685, 809, 812, 821, 826, 883

Chevreuse (Claude de Lorraine, duc de), 22, 552, 639, 640, 642, 650, 660, 664, 815, 819

Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de), 22, 34, 35, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 51, 52, 54, 65, 73, 75, 76, 77, 89, 90, 91, 92, 109, 111, 129, 139, 140, 141, 144, 153, 166, 181, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 213, 227, 228, 238, 254, 294, 301, 305, 311, 312, 313, 314, 324, 327, 353, 355, 395, 396, 397, 398, 399, 401, 410, 411, 412, 413, 414, 416, 418, 419, 420, 421, 426, 433, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447,

- 448, 449, 450, 453, 454, 455, 456, 458, 460, 461, 462, 464, 465, 478, 479, 480, 482, 485, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 501, 502, 503, 504, 506, 507, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 531, 552, 584, 600, 625, 631, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 650, 651, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 669, 684, 685, 687, 693, 718, 722, 729, 732, 742, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 759, 760, 761, 781, 790, 795, 801, 802, 805, 806, 807, 812, 814, 815, 819, 820, 821, 824, 828, 833, 835, 873, 877, 878, 879, 880, 883, 884, 898
- Choisy (Jeanne-Olympe Hurault de l'Hospital, dame de), 482, 551, 681
- Christine de Suède (reine du Danemark), 3, 89, 98, 106, 107, 169, 223, 259, 270, 284, 293, 299, 569, 581, 582, 613, 628, 814, 831
- Coligny (Jean, comte de), 128, 193, 195, 197, 232, 233, 240, 252, 373, 375, 524, 620, 634, 643, 801, 802, 819
- Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de), 22, 53, 174, 195, 229, 232, 242, 252, 337, 355, 487, 524, 531, 532, 533, 534, 541, 542, 543, 544, 546, 598, 600, 601, 602, 603, 604, 607, 611, 612, 631, 634, 677, 710, 711, 802, 806, 807, 808, 819, 821, 822, 825, 835, 863
- Condé (Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de), 22, 46, 53, 54, 104, 115, 131, 142, 149, 167, 174, 176, 177, 183, 188, 193, 195, 196, 218, 227, 228, 232, 252, 258, 315, 333, 335, 339, 344, 352, 353, 355, 358, 370, 371, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 401, 403, 404, 406, 431, 524, 526, 527, 532, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 557, 575, 603, 606, 616, 617, 618, 620, 621, 622, 624, 629, 633, 688, 689, 697, 698, 699, 709, 710, 740, 783, 789, 801, 807, 808, 810, 812, 813, 814, 815, 818, 821, 822, 823, 835, 859, 885
- Condé (Louis II de Bourbon, prince de), 35, 36, 55, 56, 65, 165, 174, 183, 195, 209, 219, 243, 254, 281, 283, 338, 344, 345, 346, 350, 354, 364, 371, 372, 383, 389, 404, 411, 412, 413, 414, 415, 420, 421, 422, 423, 441, 442, 447, 454, 458, 464, 473, 474, 485, 487, 488, 489, 502, 503, 508, 511, 512, 521, 530, 531, 540, 541, 542, 543, 548, 557, 558, 559, 562, 565, 569, 573, 574, 576, 577, 578, 579, 581, 586, 587, 589, 593, 597, 603, 604, 607, 608, 609, 610, 614, 615, 623, 630, 632, 636, 637, 639, 643, 647, 658, 680, 681, 683, 686, 687, 688, 689, 695, 702, 703, 704, 706, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 738, 739, 741, 746, 773, 781, 783, 793, 802, 803, 804, 805, 821, 825, 829, 859, 881, 885, 894, 901, 902
- Conti (Armand de Bourbon-Condé, prince de), 15, 91, 109, 130, 138, 174, 196, 197, 218, 229, 324, 337, 353, 362, 384, 387, 404, 410, 414, 415, 442, 451, 452, 480, 483, 507, 510, 524, 530, 531, 533, 542, 548, 552, 556, 571, 573, 574, 576, 577, 581, 584, 585, 586, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 600, 607, 612, 621, 623, 628, 631, 632, 636, 643, 655, 664, 684, 689, 690, 694, 695, 702, 716, 739, 746, 804, 806, 809, 810, 813, 814, 820, 821, 822, 825, 826, 872, 883, 884, 888
- Cosnac (Daniel de), 130, 138, 346, 511, 591, 688, 689, 690, 711, 716
- Croissy (Fouquet de), 324, 349, 350, 357, 407, 408, 509, 681, 686, 687, 729
- Deslandes-Payen (Pierre), 534, 539, 605
- Digby (lord), 731
- Dubosc-Montandré (Claude), 140, 209, 210
- Elbeuf (Charles II de Lorraine, duc d'), 15, 400
- Enghien (Henri-Jules, duc de), 22, 191, 193, 195, 196, 197, 198, 232, 233, 242, 252, 308, 346, 358, 371, 372, 380, 385, 386, 415, 526, 527, 538, 548, 572, 588, 618, 620, 621, 623, 632, 634, 689, 745, 801, 822, 823, 825, 832, 883, 885, 889
- Épernon (Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'), 358, 378, 379, 383, 385, 430, 431, 447, 448, 450, 617, 618, 710, 805, 808, 877, 878, 879, 887, 888
- Fiesque (Gilonne d'Harcourt, comtesse de), 425, 737, 766, 777

- Fouquet (Basile, abbé), 56, 109, 420, 421, 460, 464, 505, 512, 656, 666, 729, 730, 732, 733, 734, 735, 736, 752, 815
- Frontenac (Anne de la Grande, comtesse de), 324, 325, 328, 364, 425, 682, 766, 769, 770, 812
- Fuensaldagne (Alphonse Perez de Vivero, comte de), 333, 400, 402, 403, 405, 406, 407, 464, 485, 486, 683, 703, 734, 807
- Gonzague (Anne de, princesse Palatine), 22, 36, 47, 49, 51, 52, 74, 87, 107, 108, 131, 214, 226, 227, 232, 241, 242, 245, 256, 316, 328, 336, 338, 346, 362, 393, 398, 410, 413, 414, 415, 416, 425, 426, 427, 435, 437, 446, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 466, 467, 470, 471, 472, 476, 480, 481, 482, 486, 489, 491, 493, 494, 497, 498, 499, 500, 502, 504, 508, 509, 514, 527, 546, 550, 552, 579, 600, 632, 633, 636, 638, 657, 658, 666, 684, 686, 687, 693, 717, 722, 727, 729, 745, 757, 787, 790, 795, 808, 809, 810, 832, 835, 867, 872, 882, 883, 884, 891, 894, 896
- Gonzague (Marie-Louise de, reine de Pologne), 49, 107, 232, 414, 482, 611, 632, 718, 802, 832, 867
- Goulas (Nicolas), 121, 127, 130, 182, 188, 190, 193, 194, 323, 347, 365, 369, 407, 408, 409, 416, 435, 488, 503, 540, 557, 584, 599, 610, 611, 612, 646, 650, 652, 653, 654, 655, 658, 704, 891
- Gourville (Jean Héraud de ), 130, 131, 336, 532, 533, 629, 893
- Guémené (Anne de Rohan, princesse de), 22, 650, 664, 665, 717, 722, 759, 824
- Guémené (Louis VII de Rohan, prince de), 640, 650, 751, 752, 814
- Guise (Henri II de Lorraine, duc de), 23, 193, 194, 197, 232, 294, 300, 328, 450, 479, 575, 582, 632, 639, 640, 643, 644, 722, 802, 832, 833, 880
- Hocquincourt (Charles de Monchy, marquis d'), 362, 438, 646, 734, 735, 736, 811, 814
- La Croisette, 347, 623, 696, 896, 901
- La Force (Jacques Nompar de Caumont, duc), 77, 315, 375, 607, 619, 750
- La Moussaye (François de Goyon, baron de), 241, 245, 248, 333, 606, 607, 608, 901
- La Rochefoucauld (François VI, prince de Marsillac puis duc de), 15, 34, 35, 37, 39, 42, 43, 52, 107, 109, 114, 117, 122, 126, 127, 128, 129, 130, 139, 166, 189, 193, 211, 220, 233, 241, 242, 256, 313, 326, 328, 331, 333, 344, 358, 362, 363, 373, 380, 389, 403, 404, 409, 411, 412, 414, 416, 421, 422, 423, 431, 473, 488, 496, 504, 524, 529, 557, 563, 572, 575, 576, 579, 587, 588, 590, 593, 600, 620, 622, 624, 627, 628, 629, 630, 631, 636, 637, 648, 653, 677, 717, 789, 804, 807, 808, 810, 823, 825, 887, 891, 893, 894, 895, 897
- La Vieuville (Charles I<sup>er</sup>, marquis puis duc de), 605, 810
- Laigues (Geoffroy, marquis de), 399, 419, 420, 464, 469, 480, 530, 644, 660, 661, 717, 755, 760
- Le Tellier (Michel), 109, 138, 318, 319, 322, 323, 324, 329, 331, 332, 334, 335, 338, 339, 347, 401, 402, 405, 406, 414, 418, 419, 428, 430, 432, 434, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 453, 455, 456, 457, 458, 464, 465, 466, 467, 468, 478, 479, 483, 484, 494, 497, 498, 499, 508, 510, 526, 528, 529, 531, 532, 534, 539, 541, 548, 553, 554, 571, 584, 586, 600, 602, 603, 604, 605, 617, 622, 631, 635, 647, 655, 658, 660, 661, 662, 664, 665, 696, 743, 744, 754, 790, 810, 879
- Lénet (Pierre), 40, 41, 73, 104, 109, 127, 130, 141, 177, 196, 197, 333, 335, 336, 337, 344, 345, 348, 349, 355, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 381, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 403, 404, 405, 411, 413, 473, 474, 487, 504, 505, 512, 521, 524, 525, 526, 527, 529, 530, 531, 532, 537, 538, 540, 557, 558, 564, 583, 589, 590, 591, 601, 602, 618, 619, 621, 622, 623, 629, 633, 634, 635, 636, 686, 687, 688, 689, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 702, 787, 788, 792, 810, 823, 894
- Léopold-Guillaume (archiduc des Pays-Bas espagnols), 16, 77, 109, 219, 239, 243, 317, 332, 360, 362, 396, 398, 400,

- 401, 402, 403, 405, 406, 407, 409, 418, 443, 464, 549, 551, 624, 662, 779, 805, 806, 820, 829
- Lionne (Hugues de), 397, 402, 409, 419, 438, 443, 444, 446, 451, 452, 453, 456, 459, 465, 466, 479, 480, 481, 494, 510, 528, 529, 554, 555, 584, 605, 610, 639, 643, 656, 660, 790, 810
- Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de), 22, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 49, 52, 54, 57, 73, 74, 75, 76, 77, 89, 90, 91, 93, 105, 106, 107, 109, 110, 112, 114, 115, 116, 131, 132, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 152, 153, 174, 183, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 204, 226, 227, 228, 229, 232, 233, 238, 239, 241, 242, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 258, 282, 283, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 362, 363, 365, 369, 370, 372, 378, 379, 381, 384, 385, 387, 389, 391, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 409, 414, 415, 436, 455, 467, 469, 470, 472, 523, 524, 527, 542, 543, 548, 552, 554, 555, 556, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 598, 600, 601, 602, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 616, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 636, 637, 638, 643, 655, 670, 677, 678, 688, 689, 690, 691, 692, 694, 695, 696, 699, 700, 701, 702, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 727, 729, 737, 738, 739, 740, 741, 743, 744, 745, 746, 762, 773, 777, 783, 789, 791, 793, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 810, 812, 813, 814, 815, 816, 818, 821, 825, 826, 828, 835, 837, 845, 883, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 900, 901, 902
- Longueville (Henri II d'Orléans, duc de), 22, 89, 135, 143, 195, 218, 229, 252, 280, 282, 283, 337, 347, 353, 396, 404, 483, 485, 542, 553, 554, 556, 571, 574, 581, 585, 586, 587, 593, 600, 609, 622, 623, 624, 625, 627, 628, 648, 693, 696, 698, 700, 701, 702, 744, 745, 804, 815, 825, 827, 828, 884, 885, 888, 892, 893, 894, 896, 897, 898, 900
- Longueville (Marie d'Orléans-Longueville, Mlle de), 22, 34, 120, 122, 124, 126, 131, 132, 135, 143, 214, 256, 257, 316, 320, 333, 351, 362, 363, 386, 414, 416, 466, 483, 489, 493, 494, 495, 507, 508, 509, 530, 531, 547, 548, 549, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 585, 586, 587, 590, 594, 627, 628, 631, 644, 679, 745, 762, 770, 791, 804, 806, 811, 815, 816, 827, 833, 835, 893, 895, 897, 898, 900
- Lorraine (Nicole, duchesse de), 302, 303, 305, 314
- Louis XIII, 14, 46, 54, 62, 67, 92, 137, 153, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 171, 172, 173, 175, 179, 181, 182, 183, 184, 189, 199, 202, 215, 222, 225, 231, 236, 237, 252, 260, 280, 301, 303, 304, 311, 313, 314, 342, 396, 417, 497, 498, 610, 616, 638, 651, 654, 657, 685, 718, 750, 753, 759, 760, 801, 819, 820, 822, 824, 831, 888
- Louis XIV, 5, 13, 14, 16, 17, 21, 23, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 42, 45, 47, 50, 51, 54, 59, 76, 83, 89, 103, 105, 110, 111, 114, 132, 138, 153, 161, 164, 166, 167, 168, 173, 176, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 190, 191, 193, 198, 199, 205, 206, 208, 210, 213, 215, 216, 217, 218, 222, 223, 238, 250, 252, 281, 282, 287, 318, 363, 403, 411, 412, 413, 414, 433, 461, 481, 511, 523, 538, 540, 550, 555, 558, 576, 594, 597, 670, 675, 678, 679, 684, 688, 689, 692, 694, 696, 706, 707, 718, 721, 722, 725, 740, 742, 744, 745, 746, 748, 749, 753, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 768, 770, 771, 772, 779, 780, 788, 793, 796, 801, 802, 808, 810, 812, 814, 816, 819, 824, 829, 830
- Luynes (Louis-Charles d'Albert, duc de), 22, 73, 90, 640, 642, 644, 718, 753, 819, 878
- Maisons (René de Longueil, marquis de), 478, 605, 631, 807
- Marie de Médicis (reine de France), 96, 153, 164, 165, 173, 175, 179, 180, 200,

205, 212, 215, 216, 222, 262, 266, 301, 542

Marigny (Jacques Carpentier de), 137, 512

Maure (Anne Doni d'Attichy, comtesse de), 106, 112, 631, 632

Mazarin (Jules, cardinal), 14, 15, 16, 17, 35, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 50, 51, 55, 56, 60, 65, 66, 68, 69, 71, 75, 82, 83, 85, 87, 102, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 118, 119, 123, 124, 126, 128, 129, 135, 137, 138, 141, 143, 145, 148, 153, 165, 167, 177, 184, 186, 188, 189, 190, 191, 193, 196, 200, 202, 205, 208, 210, 211, 213, 214, 217, 221, 240, 242, 243, 248, 252, 253, 281, 293, 305, 306, 312, 315, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 325, 326, 329, 331, 332, 333, 335, 336, 338, 339, 340, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 354, 355, 356, 359, 367, 372, 376, 378, 383, 385, 386, 389, 390, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 470, 471, 472, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 489, 491, 492, 493, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 524, 526, 527, 529, 530, 531, 532, 534, 535, 536, 538, 539, 541, 542, 543, 544, 546, 549, 550, 552, 554, 555, 557, 558, 559, 575, 577, 578, 580, 583, 584, 585, 586, 591, 593, 594, 598, 600, 602, 603, 604, 605, 608, 610, 617, 618, 619, 622, 623, 624, 625, 628, 629, 631, 635, 639, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 650, 651, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 669, 671, 679, 680, 684, 685, 686, 687, 690, 691, 692, 693, 698, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 714, 715, 722, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 738, 739, 740, 742, 746, 747, 748, 750, 751, 752, 754, 755, 756, 757, 759, 760, 767, 777, 781, 787, 788, 790, 792, 793, 795, 805, 806, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 816, 817, 819, 820, 821, 823, 824, 826, 829, 831, 832, 833, 838, 842, 853, 871, 873, 877, 878, 879, 880, 881, 885, 886, 887, 888, 893, 899

Mercœur (Louis de Bourbon, duc de), 322, 434, 438, 458, 639, 640, 655, 805

Molé (Mathieu), 130, 333, 400, 439, 453, 496, 528, 530, 604, 605, 643, 645, 647, 655, 809, 810

Montbazou (Hercule de Rohan, duc de), 478, 484, 488, 552, 640, 643, 652, 663, 664, 750, 751, 828

Montbazou (Marie d'Avagour de Bretagne, duchesse de), 22, 49, 188, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 233, 411, 412, 433, 434, 435, 438, 439, 441, 442, 482, 483, 484, 488, 489, 500, 502, 503, 505, 508, 530, 548, 552, 611, 641, 643, 649, 650, 651, 652, 662, 663, 664, 665, 681, 717, 754, 755, 801, 815, 828, 835, 853, 884

Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de, dite Mademoiselle ou la Grande Mademoiselle), 17, 23, 34, 45, 46, 53, 54, 57, 71, 74, 77, 83, 89, 109, 113, 114, 120, 121, 124, 125, 126, 131, 133, 134, 139, 140, 141, 144, 151, 152, 153, 183, 193, 194, 196, 197, 198, 219, 226, 227, 228, 229, 238, 239, 243, 247, 248, 249, 258, 263, 264, 267, 271, 277, 281, 293, 294, 300, 306, 307, 311, 315, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 331, 333, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 347, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 370, 371, 377, 379, 381, 387, 389, 391, 420, 425, 467, 469, 471, 473, 474, 475, 476, 482, 487, 494, 522, 539, 540, 541, 546, 547, 549, 550, 551, 552, 553, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 582, 595, 606, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 624, 635, 637, 638, 643, 670, 680, 681, 682, 683, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 718, 725, 726, 728, 730, 731, 735, 738, 748, 749, 750, 762, 765, 766, 767, 768,

- 769, 770, 772, 774, 777, 778, 779, 781, 783, 789, 791, 793, 795, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 829, 830, 831, 835, 843, 861, 862, 895, 898
- Montrésor (Claude de Bourdeilles, comte de), 117, 190, 395, 492, 644, 657, 658, 665
- Nemours (Charles-Amédée de Savoie, duc de), 55, 248, 325, 362, 363, 467, 474, 600, 635, 636, 637, 640, 780, 811, 812, 815, 816, 827, 882, 884
- Nesmond (François-Théodore de), 601, 602, 603, 605
- Noirmoutier (Louis II de la Trémoille, duc de), 15, 241, 491, 501, 647, 655, 663, 756, 878, 882
- Orléans (Gaston, duc de, dit Monsieur), 23, 33, 34, 35, 53, 127, 153, 165, 167, 182, 183, 185, 188, 197, 198, 202, 203, 220, 221, 228, 241, 243, 248, 252, 281, 283, 303, 304, 305, 306, 322, 323, 324, 339, 341, 342, 354, 369, 393, 405, 410, 415, 416, 420, 425, 435, 438, 440, 441, 443, 444, 445, 453, 454, 464, 470, 471, 472, 484, 494, 508, 522, 534, 540, 547, 548, 549, 554, 558, 559, 561, 563, 564, 570, 597, 599, 602, 604, 605, 610, 613, 631, 650, 655, 660, 691, 693, 703, 704, 718, 748, 769, 801, 808, 809, 811, 812, 816, 820, 822, 829, 831, 841, 842, 863, 878, 879, 888
- Orléans (Marguerite de Lorraine, duchesse de, dite Madame), 23, 306, 314, 319, 326, 418, 420, 471, 547, 557, 571, 650, 754, 801, 831, 861, 883
- Philippe IV, roi d'Espagne, 16, 312, 381, 396, 397, 400, 401, 403, 404, 406, 409, 538, 579, 594, 621, 689, 726, 736, 807, 810, 820, 838, 839, 888, 892, 896
- Quintin (Henri Goyon de La Moussaye, comte de), 606, 607, 608
- Rambouillet (Catherine de Vivonne, marquise de), 56, 90, 102, 112, 139, 151, 225, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 239, 245, 246, 249, 251, 252, 256, 257, 258, 267, 268, 277, 280, 284, 288, 312, 403, 469, 472, 631, 711, 773, 776, 790, 818, 822, 825
- Retz (Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, cardinal de), 15, 34, 35, 65, 73, 75, 82, 83, 85, 91, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 139, 144, 186, 187, 190, 193, 196, 207, 208, 217, 218, 220, 221, 230, 240, 241, 242, 243, 254, 332, 340, 343, 354, 355, 363, 367, 387, 393, 398, 399, 400, 406, 411, 412, 413, 414, 416, 422, 424, 425, 426, 427, 432, 433, 434, 435, 439, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 453, 454, 456, 457, 458, 460, 463, 469, 470, 471, 472, 476, 491, 492, 493, 494, 496, 497, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 508, 509, 510, 511, 512, 530, 534, 540, 541, 552, 554, 555, 573, 574, 575, 577, 628, 644, 645, 648, 650, 654, 656, 660, 663, 666, 671, 685, 686, 687, 717, 718, 742, 751, 756, 757, 759, 760, 765, 773, 781, 793, 808, 809, 811, 812, 814, 815, 821, 831, 877, 878, 882, 901
- Rhodes (Louise de Lorraine, Mme de), 23, 414, 456, 466, 508, 531, 631, 663, 679, 833, 835
- Richelieu (Armand-Jean du Plessis, cardinal), 14, 17, 22, 41, 42, 44, 45, 46, 62, 66, 68, 71, 73, 117, 119, 128, 149, 161, 165, 167, 171, 182, 184, 185, 186, 187, 190, 191, 192, 199, 202, 203, 205, 211, 222, 225, 232, 245, 252, 253, 262, 301, 305, 306, 313, 332, 347, 370, 395, 397, 417, 436, 439, 492, 578, 625, 631, 638, 648, 654, 657, 733, 805, 818, 820, 822, 823, 896, 898, 901
- Sablé (marquise de), 41, 631, 715, 717, 719, 777
- Saint-Simon (Claude de Rouvroy, duc de), 126, 228, 373, 378, 390, 484, 552, 616, 617, 618, 619
- Sarrasin (Jean-François), 139, 142, 233, 252, 408, 894
- Sauvebœuf (Charles-Antoine de Ferrières, marquis de), 375, 379, 404, 540, 621
- Scudéry (Madeleine de), 41, 112, 232, 239, 240, 253, 254, 255, 256, 268, 277, 474, 772, 773, 774, 775, 776, 827
- Séguir (Pierre), 67, 165, 398, 530, 640, 648, 750, 806
- Servien (Abel), 323, 329, 335, 402, 418, 419, 428, 438, 439, 481, 498, 499, 510, 525, 526, 528, 529, 571, 584, 605, 790, 810, 813

Sillery (Louis-Roger Brûlart, marquis de), 248, 324, 404, 405, 408, 409, 421, 629, 897

Sourdis (Charles d'Escoubleau, marquis de), 339, 350, 365, 440, 568, 614

Talon (Omer), 88, 127, 130, 168, 199, 200, 201, 203, 534, 574, 599, 602, 604, 605, 650, 651, 803

Tarente (Henri-Charles de la Trémoille, prince de), 606, 607, 656

Tavannes (Jacques de Saulx, comte de), 118, 128, 340, 366, 407, 408, 415, 621, 635, 902

Turenne (Henri de La Tour d'Auvergne, maréchal de), 23, 37, 39, 46, 105, 109, 120, 127, 128, 142, 186, 189, 241, 248, 313, 332, 336, 337, 366, 372, 373, 389, 393, 397, 399, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 409, 421, 428, 430, 432, 454, 457, 458, 527, 532, 548, 554, 555, 571, 579, 582, 606, 607, 608, 609, 610, 620, 622, 624, 679, 723, 789, 805, 807, 808, 811, 812, 817, 818, 826, 830, 838, 839, 845, 887, 892, 894, 896, 901, 902

Vateville (Charles, baron de), 405

Vendôme (César de Bourbon, duc de), 22, 185, 188, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 204, 412, 482, 483, 597, 604, 635, 638, 640, 641, 648, 649, 650, 653, 655, 662, 666, 667, 726, 754, 756, 805, 806, 807, 824

Viola (Pierre), 455, 527, 599, 600, 601, 605, 636, 681, 695, 698, 739, 882, 883



# **TABLE DES MATIÈRES**



Remerciements .....	3
Résumés .....	5
Sommaire .....	7
Note sur les Sources .....	9
INTRODUCTION.....	11
PREMIÈRE PARTIE Témoins, témoignages et mémoires des Frondeuses.....	27
Chapitre premier Les Frondeuses : histoire d'un mythe .....	31
I. Des origines à l'école des <i>Annales</i> : le temps du détournement .....	32
1. Les Frondeuses jusqu'à Michelet : dans le sillage des Mémoires.....	33
a. Les Frondeuses dans les premières histoires de la Fronde et du règne de Louis XIV.....	34
b. Émergence de la figure de madame de Longueville, frondeuse et sainte .....	38
2. Histoire romantique et légende rose de la Fronde.....	40
a. Victor Cousin et Sainte-Beuve biographes.....	41
b. De la légende rose à la légende noire .....	44
3. Progrès érudits et moralisme patriotique.....	48
a. Les Frondeuses dans les histoires générales.....	48
b. Les premières biographies « scientifiques » des Frondeuses .....	52
c. Les premiers travaux féministes .....	57
II. Les Frondeuses à l'heure des <i>Annales</i> : le temps de l'oubli .....	61
1. Un débat d'histoire politique : la Fronde fut-elle une révolution manquée ? .....	62
a. Les termes du débat .....	62
b. Les femmes introuvables.....	64
2. Les apports d'une histoire économique et sociale de la Fronde.....	66
a. Mutations économiques.....	66
b. Structures sociales .....	69
3. Les Frondeuses dans l'histoire destinée au grand public .....	72
a. Persistance de l'histoire-récit .....	72
b. Les biographies .....	74
4. Naissance de l'histoire des femmes contemporaine.....	77
III. Depuis les années 1980 : le temps du renouveau .....	80
1. « Retour à la Fronde » .....	81
a. Naissance et essor d'une histoire culturelle et éclectique de la Fronde .....	81
b. Vers une image complète de la Fronde .....	84
2. Le renouveau de la biographie historique et ses limites.....	88
3. Les apports de l'histoire des femmes et du genre .....	92
Chapitre II Du mythe à la réalité : retour aux sources .....	101
I. Les manuscrits .....	102
1. Les documents officiels.....	103
2. La correspondance.....	104
a. La correspondance des Frondeuses .....	105
b. La correspondance des ministres et des « hommes d'État » .....	108
3. Les Carnets de Mazarin.....	110
4. Les papiers de Conrart.....	111
5. Les récits à la main.....	112
II. Journaux et Mémoires .....	113
1. Les journaux .....	114
2. Les Mémoires .....	116
a. Histoire d'un genre .....	117

b. Les Mémoires dans la deuxième moitié du XVII <sup>e</sup> siècle .....	120
c. Les Mémoires et l'Histoire .....	123
d. Mémoires et mémorialistes de la Fronde .....	127
III. Périodiques et pamphlets.....	135
1. Les périodiques d'information .....	135
2. Les Mazarinades.....	136
a. Définition.....	136
b. Chronologie .....	141
c. Les Mazarinades : une source pour l'historien ? .....	144
d. Les Mazarinades relatives aux femmes.....	148
IV. Littérature et iconographie .....	149
1. La littérature .....	150
a. Les traités.....	150
b. La littérature de fiction .....	151
2. L'iconographie .....	152
DEUXIÈME PARTIE Le règne des femmes.....	159
Chapitre III Une femme au sommet de l'État .....	163
I. Anne d'Autriche reine régente (1643) .....	164
1. La proclamation de la régence et le lit de justice inaugural .....	165
2. Portée et limites du pouvoir de la régente .....	168
a. La loi salique et l'exclusion des femmes de la vie politique.....	168
b. Le principe dynastique comme source de légitimation.....	172
c. Les failles d'une autorité .....	177
II. De la « bonne régence » aux prémices de la contestation (1643-1648) .....	184
1. Le temps des espoirs .....	185
2. Le temps des déceptions et la consolidation des partis aristocratiques.....	188
a. La Cabale des Importants .....	189
b. « L'affaire des lettres ».....	193
3. La montée de l'opposition parlementaire.....	199
III. Anne d'Autriche pendant la Fronde : représentations d'une régente dans la tourmente (1648-1653).....	205
1. La faillite du pouvoir féminin ?.....	207
a. Les « incapacités » de la reine .....	207
b. Une régente soumise à son ministre .....	211
2. Le bon gouvernement d'Anne d'Autriche .....	214
a. La sensibilité d'une reine-mère .....	215
b. Les qualités d'une véritable « femme d'État » ? .....	220
c. La meilleure promotrice de l'absolutisme royal.....	222
Chapitre IV L'école des Frondeuses .....	225
I. L'hôtel de Rambouillet : un laboratoire de la Fronde au féminin.....	226
1. Des premières années au seuil de la Chambre bleue.....	226
a. Première éducation des Frondeuses.....	226
b. Auprès de « l'incomparable Arthénice ».....	230
2. Mondanités, littérature et acculturation féministe.....	234
a. L'influence du roman et du théâtre .....	234
b. Poésie galante et préciosité .....	245
3. De la politesse à la politique .....	249
a. Les femmes, civilisatrices et arbitres du goût .....	249
b. Idées et pratiques politiques .....	251
II. De l'ancienne Querelle des Femmes au triomphe de la « femme forte ».....	258

1. Champions et adversaires des femmes, de Christine de Pizan à la Querelle des Alphabets.....	259
a. La Querelle des Femmes aux XV <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> siècles.....	259
b. Un sursaut hostile : l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes (1617) .....	260
c. La contre-offensive féministe et les réponses à l'Alphabet.....	262
2. Le féminisme au milieu du XVII <sup>e</sup> siècle .....	264
a. Le féminisme des clercs .....	265
b. Le féminisme des laïcs .....	268
3. Deux modèles complémentaires : honnête femme et femme forte. ....	271
a. Une figure nouvelle : l'honnête femme.....	272
b. Un idéal revivifié : la femme forte .....	274
TROISIÈME PARTIE Les Frondeuses : actions et représentations .....	289
Chapitre V Les Amazones de la Fronde.....	293
I. De l'Amazone antique à l'Amazone chrétienne .....	294
1- Les Amazones de la légende.....	295
a. Amazones antiques .....	295
b. Amazones renaissantes et Amazones d'Amérique.....	297
2. Les Amazones de l'Histoire .....	299
a. Amazones du Moyen Âge et des guerres de Religion.....	299
b. Les Amazones lorraines du début du XVII <sup>e</sup> siècle.....	300
c. Les Frondeuses, Amazones avant la Fronde .....	311
II. Les temps de l'épopée frondeuse.....	315
1. Partir .....	316
a. Fuite précipitée ou départ en fanfare .....	316
b. Des princesses populaires.....	320
c. Des fugitives insaisissables .....	322
d. Des états-majors au garde-à-vous .....	324
e. Des combattantes déterminées .....	326
2. Attaquer et résister .....	331
a. Défenses et fortifications.....	331
b. Le nerf de la guerre .....	334
c. Correspondances.....	336
d. Le poids des mots.....	339
e. Actrices des combats .....	343
3. Triompher ou céder .....	346
a. L'échec .....	346
b. Le succès .....	348
III. Les Amazones de la Fronde : un mythe et ses limites .....	352
1. La construction du mythe.....	353
a. Une référence systématique.....	353
b. Sublimer l'action .....	356
2. Les Amazones ridicules .....	361
a. Insuffisances et faiblesses.....	361
b. La guerre comme jeu.....	366
IV. Un modèle alternatif : la princesse de Condé à Bordeaux en 1650 .....	370
1. Une Amazone malgré elle .....	370
2. Une Amazone partielle.....	374
3. Une anti-Amazone ?.....	379
4. Réceptions .....	382

Chapitre VI Intrigantes et médiatrices .....	393
I. Les princesses diplomates .....	394
1. Négocier le soutien de l'Espagne .....	395
a. Les réseaux espagnols féminins au service de la vieille Fronde .....	395
b. Les Amazones de la Fronde et l'Espagne .....	401
2. Accorder les partis adverses .....	410
a. L'arrestation des Princes .....	410
b. L'union des deux Frondes .....	413
3. Mener la guerre à trois .....	417
a. Dompter le prince .....	418
b. Astrée ou Jézabel ? .....	428
II. Les mercenaires de l'intrigue .....	436
1. La duchesse de Chevreuse « procureuse » des Frondeurs en 1650 .....	437
a. Maintenir et consolider l'alliance .....	438
b. Conseiller le ministre .....	446
2. « Faire retourner les absents » : le travail de la princesse Palatine en 1651 .....	450
a. Informatrice et espionne .....	452
b. Mandataire et négociatrice .....	454
c. Conseillère politique .....	458
III. Le métier d'intrigante .....	462
1. Secret, simulation et dissimulation .....	463
a. Jouer double jeu .....	463
b. Travestissements .....	465
2. Un territoire féminin ? .....	468
a. La sociabilité mondaine au service de l'intrigue .....	469
b. L'art de la séduction .....	473
3. Le salaire de l'intrigue .....	477
a. Mazarin, mauvais payeur ? .....	477
b. Appointements espagnols .....	485
c. Les Frondeurs rémunèrent-ils leurs « procureuses » ? .....	486
IV. Les médiatrices de la Fronde et leur réputation .....	490
1. Éloges .....	491
a. La duchesse de Chevreuse, une femme « capable » .....	491
b. La princesse Palatine, une « femme d'esprit » .....	493
c. Succès populaire et « considération » politique .....	494
2. Dénoncer les intrigantes : guerre des mots et guerre des sexes .....	495
a. Brouillonnes .....	495
b. Artificieuses .....	499
c. Sujettes et déférentes .....	501
d. Vénales et vaniteuses .....	504
3. Combattre les intrigantes .....	507
a. De la méfiance aux sarcasmes .....	507
b. Violences .....	509
QUATRIÈME PARTIE Lien social, guerre civile et émancipation féminine .....	517
Chapitre VII Liens de famille .....	521
I. Les mères : des protectrices .....	523
1. Maternité et devoir de révolte .....	524
2. La princesse douairière chef de parti malgré elle .....	527
3. Tyrannie et persécution : la rhétorique du Bien Public au féminin .....	533
a. Plaidoyers .....	533

b. Mises en scène.....	539
c. La fin pathétique et exemplaire de Charlotte-Marguerite de Montmorency ..	541
II. Les filles : des héritières .....	546
1. Être fille.....	547
2. Au nom du père .....	553
a. Mlle de Longueville ou le dévouement résigné .....	553
b. Mlle de Montpensier ou le sens du devoir héroïque .....	557
3. Héritage aristocratique et droit des filles.....	564
a. Les lois du sang .....	565
b. Le droit de commander .....	568
III. La duchesse de Longueville, épouse et sœur : de la solidarité familiale à l'émancipation féminine.....	571
1. Le siège de Paris et les premières expériences émancipatrices.....	572
a. Le traité de Noisy et ses suites .....	573
b. Le siège de Paris.....	574
c. La paix de Saint-Germain et ses conséquences .....	576
2. La duchesse de Longueville dans la Fronde des Princes : une héroïne au service de ses frères ? .....	578
a. Les exploits de l'année 1650 .....	579
b. Le temps du succès.....	583
c. Le temps des divorces .....	586
3. La duchesse de Longueville pendant la Fronde condéenne : seule contre tous .	588
a. Condé, un étranger.....	588
b. Conti, un homme jaloux .....	591
c. Le duc de Longueville, un ennemi .....	593
Chapitre VIII Les femmes dans les partis frondeurs.....	597
I. Les Frondeuses au sein du « matriclan » condéen.....	598
1. Le vivier parlementaire .....	599
a. Pierre Viole, le protecteur.....	599
b. François-Théodore de Nesmond, l'homme de confiance.....	601
c. Les Molé : un appui timide.....	604
2. Le fragile soutien des grandes maisons alliées.....	605
a. Les La Tour d'Auvergne-La Trémoille .....	606
b. La Grande Mademoiselle, cousine et alliée .....	610
3. L'apport de la « noblesse seconde » et de la gentilhommerie.....	616
a. Hésitations et défections de la « noblesse seconde » .....	616
b. La petite noblesse au service de la princesse de Condé .....	620
c. La clientèle normande du duc de Longueville .....	622
4. Liens du sang et liens du cœur .....	626
a. Sur les relations entre la duchesse de Longueville et le duc de La Rochefoucauld.....	627
b. Le cercle féminin et mondain de la duchesse de Longueville.....	631
c. La duchesse de Châtillon : auxiliaire et rivale.....	633
II. Les femmes au centre de la nébuleuse Lorraine-Rohan-Vendôme .....	638
1. Le retour clandestin de la duchesse de Chevreuse en 1649 .....	641
a. Une femme et sa parentèle .....	642
b. « Une cabale puissante » .....	644
2. L'affaire des tabourets.....	648
a. « Sur la jalousie des culs de la cour ».....	649
b. Le règlement du conflit .....	651

3. La gratitude d'une « procureuse » .....	653
a. Combler ses amis.....	654
b. Obliger ses clients .....	656
4. Rivalités frondeuses et rivalités féminines.....	662
a. Les jalousies de la duchesse de Montbazon .....	662
b. Des médiatrices en concurrence.....	665
CINQUIÈME PARTIE Les Frondeuses après 1652 .....	673
Chapitre IX La « démolition » de l'héroïne .....	677
I. Sortir de la scène frondeuse .....	678
1. Quitter Paris.....	679
a. L'amère retraite des duchesses de Montpensier et de Châtillon .....	680
b. Le désaveu cruel des procureuses .....	684
2. Quitter Bordeaux .....	688
a. Le départ discret de la princesse de Condé .....	688
b. L'adieu aux armes de la duchesse de Longueville.....	689
II. Se soumettre .....	694
1. La duchesse de Longueville à la merci de Condé .....	694
2. Rentrer en puissance de mari .....	697
a. L'exil flamand de la princesse de Condé .....	697
b. Le retour à la vie conjugale de la duchesse de Longueville.....	699
3. Démêlés entre père et fille.....	703
III. Parcours de conversion.....	708
1. Madame de Longueville et les Carmélites du faubourg Saint-Jacques.....	709
2. La tentation janséniste.....	714
a. Le choix de la contrition.....	715
b. Une nouvelle stratégie de distinction ? .....	717
Chapitre X Fronder après la Fronde .....	725
I. Infatigables condéennes .....	726
1. La duchesse de Châtillon conspiratrice .....	727
a. Assassiner Mazarin.....	727
b. Livrer la France aux Espagnols .....	734
2. La conversion politique de la duchesse de Longueville.....	737
II. Les pouvoirs des femmes après 1653 .....	742
1. Conduire les affaires de sa maison .....	743
a. Les duchesses de Longueville et de Bouillon, gestionnaires avisées.....	743
b. Mlle de Montpensier : les prétentions d'une souveraine.....	748
c. L'argent de la duchesse de Chevreuse.....	750
2. Les dernières médiatrices .....	753
a. Agitatrices, réconciliatrices et bienfaitrices .....	754
b. Mme de Chevreuse, le cardinal de Retz et Mazarin après la Fronde.....	756
III. Les discours sur le pouvoir des femmes après 1653 .....	762
1. Mademoiselle <i>invicta</i> .....	762
a. Écrire ses Mémoires .....	762
b. Portraits de la princesse en Amazone après 1660 .....	768
2. Des Amazones aux femmes de lettres.....	772
a. Retour aux normes dans les romans de Mlle de Scudéry.....	773
b. Les Précieuses : des héritières ? .....	775
CONCLUSION .....	785
ANNEXES .....	797
Annexe I Cartes.....	799

Annexe II Chronologie .....	801
Annexe III Répertoire biographique des Frondeuses .....	817
Annexe IV Évolution de la production de mazarinades par année pour les principales Frondeuses.....	835
Annexe V Le <i>Manifeste de madame la duchesse de Longueville</i> .....	837
Annexe VI Échantillon de lettres autographes des Frondeuses .....	843
Annexe VIII Les traités d'union des deux Frondes.....	881
Annexe IX La requête de la princesse de Condé devant le parlement de Bordeaux (1 <sup>er</sup> juin 1650) .....	885
Annexe X La fuite de la duchesse de Longueville en Normandie d'après les mémorialistes de la Fronde .....	891
SOURCES .....	903
BIBLIOGRAPHIE .....	941
INDEX DES NOMS PROPRES .....	979
TABLE DES MATIÈRES .....	989